



Histoire de la France

Jean-christian Petitfils

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

JEAN-CHRISTIAN PETITFILS



HISTOIRE DE LA FRANCE



**Le vrai roman
national**

fayard

Jean-Christian Petitfils

Histoire de la France

Le vrai roman national

Fayard

DU MÊME AUTEUR

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Le Régent, 1986, édition revue et corrigée, Pluriel, 2013.

Madame de Montespan, 1988, Tempus, 2009.

Jésus, 2011, Le Livre de Poche, 2013.

Le Frémissement de la grâce. Le roman du Grand Meaulnes, 2012, Le Livre de Poche, 2013, grand prix de la Critique du P.E.N. Club français.

CHEZ D'AUTRES ÉDITEURS

L'Homme au masque de fer, le plus mystérieux des prisonniers de l'Histoire, Perrin, 1970.

La Droite en France de 1789 à nos jours, PUF, 1973, 5^e éd. 1994.

Le Gaullisme, PUF, 1977, 4^e éd. 1994.

Les Socialismes utopiques, PUF, 1977.

La Démocratie giscardienne, PUF, 1981.

Le Véritable d'Artagnan, Tallandier, 1981, 3^e éd. 2002, couronné par l'Académie française.

La Vie quotidienne des communautés utopistes au xix^e siècle, Hachette, 1982, Pluriel, 2011.

L'Extrême Droite en France, PUF, 1983, 3^e éd. 1995.

Lauzun ou l'Insolente Séduction, Perrin, 1987.

Louise de La Vallière, Perrin 1990, Tempus, 2011.

Louis XIV, Perrin, 1995, Tempus, 2002. Couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, prix Hugues-Capet, grand prix de la biographie (Histoire) de l'Académie française.

Fouquet, Perrin, 1998, Tempus, 2005.

Louis XIV, Tallandier, t. I : *L'Ordre et la gloire*, t. II : *La Grandeur et les épreuves*, 2001, éd. revue et corrigée 2006, Texto 2017, prix de la ville de Woippy.

Le Masque de fer, entre Histoire et Légende, Perrin, 2003, Tempus, 2004.

Louis XVI, Perrin, 2005, Tempus, 2010, prix Combourg, prix du Nouveau Cercle de l'Union, grand prix Charles-Aubert de l'Académie des sciences morales et politiques.

Versailles, la passion de Louis XIV, Timée éditions, 2005.

Louis XIV expliqué aux enfants, Seuil, 2007.

La Transparence de l'aube. Mémoires de Claire Clémence, princesse de Condé, Perrin, 2007, prix littéraire Brantôme.

Louis XIII, Perrin, 2008, Tempus 2014, prix de la biographie de la ville d'Hossegor, grand prix du livre d'Histoire.

L'Assassinat d'Henri IV. Mystères d'un crime, Perrin, 2009, Tempus, 2012.

Testaments et manifestes de Louis XVI (présentation), préface de Jacques de Saint-Victor, éd. des Équateurs, 2009.

L'Affaire des poisons. Crimes et sorcellerie au temps du Roi-Soleil, Perrin, 2009, Tempus, 2013.

Louis XIV. Le métier de roi. Mémoires et écrits politiques (présentation), Perrin, 2012.

Louis XV, Perrin, 2014, prix Marcel-Pollitzer.

Le Siècle de Louis XIV (direction), Perrin/Le Figaro Histoire, 2015, Tempus 2017.

Dictionnaire amoureux de Jésus, Plon, 2015, Tempus 2017, prix Spiritualités d'aujourd'hui.

La Bastille, mystères et secrets d'une prison d'État, Tallandier, 2016, Texto 2017.

Les Énigmes de l'histoire de France (direction), Perrin/Le Figaro Histoire, 2018.

*À Thierry et Danielle Dulong,
ce livre amicalement dédié*

Avant-propos

Roman national ! Vous avez dit roman national ! Pour un peu il faudrait s'excuser ! À l'heure de l'Europe et de la « mondialisation heureuse », ne serait-ce pas renouer avec le nationalisme désuet et outrancier, le chauvinisme frileux et « ringard » des manuels de la III^e République ? Pareille entreprise ne recueille aujourd'hui que mépris de la part de certains journalistes et universitaires.

Du discernement critique, parfaitement légitime, nous sommes passés en quelques décennies à la déconstruction permanente. D'aucuns vont plus loin – une minorité, il est vrai –, niant jusqu'à la possibilité d'écrire sur l'histoire de la France, qui aurait cessé d'être un objet pertinent d'étude scientifique. Seule importerait l'« histoire connectée » ou « transversale », analysant les interactions globales des sociétés étatiques. Revenir au cadre de l'État-nation conduirait à négliger les multiples liens tissés par les mouvements de l'Histoire. Comme si parler de la France empêchait d'évoquer les autres grands acteurs du monde, particulièrement ses voisins. Quelques enfants égarés de Clio, sans doute intoxiqués par les récupérations politiciennes et l'instrumentalisation du « devoir de mémoire » par la morale, voudraient, dans une bonne conscience absolue, réduire notre destin à un affrontement manichéen des forces du Bien et du Mal et faire de son enseignement un cours de repentance permanent, invitant les collégiens à n'en retenir que les pages les plus sombres : l'esclavage, les traites négrières, les ravages de la colonisation, le régime de Vichy..., toujours dans le registre convenu de l'indignation, de la compassion et du dolorisme communautaire. Tant de postures partisans mènent à la confusion. « Prenant le parti des victimes ou le point de vue de leurs descendants, observe Laurent Avezou, des historiens se font justiciers, au risque d'oublier les principes de leur discipline. » Un reproche que n'encourent heureusement pas l'approche universitaire très sérieuse de *l'Histoire de France* en treize volumes de Joël Cornette et son équipe, ni la synthèse précise et de bonne facture de Jean Sévillia.

Et les hommes politiques s'en sont mêlés. Pour quelques-uns, le simple fait d'évoquer les racines chrétiennes de notre pays reviendrait à brader son « héritage laïque ». N'est-ce pas oublier que la France ne naît pas en 1905 avec le petit père Combes, ni même en 1789 ?

Empressons-nous d'ajouter, à l'inverse, que notre histoire ne s'arrête pas non plus à la mort de Louis XVI, comme s'en affligeaient avant guerre les maurrassiens et les nostalgiques du drapeau blanc. Elle forme un tout. Il faut la faire sienne, avec ses pages sombres, ses déviances, ses errances, mais aussi ses pages glorieuses qui exaltent l'esprit et réchauffent le cœur.

En mai 2015, lors des polémiques nées autour de la réforme du collège, Michel Lussault, alors président du Conseil supérieur des programmes, trouvait « dérangeante » l'idée même de roman national, « dévoiement, ajoutait-il, de ce en quoi nous croyons ». Ces programmes, lui rétorquait Jacques Julliard, « respirent la gêne d'être français, voire la honte d'être français ». Depuis, devant le tollé provoqué, ils ont été quelque peu corrigés. À la vérité, les « pédagogistes » de la rue de Grenelle veulent bien d'une initiation à la « citoyenneté » – laquelle ? on ne sait trop –, mais de roman national, que nenni ! L'Éducation nationale se contente donc, sans négliger totalement la chronologie comme on le dit souvent, d'une suite de thématiques intégrant les « mémoires communautaires » et les « mémoires meurtries », afin de préserver le « vivre ensemble ».

L'Histoire n'est pas l'instrumentalisation de petits récits éclatés, mise au service d'une vision communautariste et multiculturelle, ainsi que l'ont présentée Patrick Boucheron et son équipe (*Histoire mondiale de la France*, 2017), vision critiquée aussi bien par *L'Obs* (Pierre Nora) que par *Le Figaro* (Ran Halevi) comme une défiguration de la vérité par l'idéologie.

On mesure les ravages d'un tel projet crépusculaire dans une société marquée par la dictature de l'émotion, la tyrannie des réseaux sociaux et la culture délétère de l'immédiateté. Il n'y a pas de doute, nous vivons une crise de l'Histoire, qui n'est qu'une partie de la vaste crise contemporaine de l'identité française. L'inflation des commémorations ne doit pas faire illusion : elles sont, comme le dit à juste titre Pierre Nora, « l'expression ultime de la transformation de l'Histoire en mémoire ». Or c'est la conception même de la nation qui est en jeu. Le pays semble devenu amnésique. *La France perd la mémoire*, déplore Jean-Pierre Rioux, et ce faisant perd son âme.

Telle est la raison pour laquelle des historiens comme le regretté Max Gallo ou Mona Ozouf, des philosophes comme Régis Debray, ont appelé à renouer avec le roman national. Un simple « récit national » impavide et distant, décortiquant les événements sans leur insuffler la moindre vie, serait insuffisant. Il reviendrait à supprimer le vécu, amputant l'homme, qui n'est pas que rationalité, d'une part de lui-même. L'épaisseur historique ne saurait être atteinte sans une certaine

dose d'épopée, d'imaginaire et d'émotion saisissant l'être entier. L'Histoire ne se résume pas à un froid catalogue de dates et de statistiques. Il y faut de la chair, de l'émotion et de l'esthétique.

On cite souvent ce passage de *L'Étrange Défaite* de l'historien Marc Bloch, résistant et grand patriote, cofondateur des *Annales E.S.C.* : « Il est deux catégories de Français qui ne comprendront jamais l'histoire de France, ceux qui refusent de vibrer au souvenir du sacre de Reims, ceux qui lisent sans émotion le récit de la fête de la Fédération. Peu importe l'orientation présente de leurs préférences. Leur imperméabilité au plus beau jaillissement de l'enthousiasme collectif suffit à les condamner ». Régis Debray renchérisait en 2015 dans *Madame H.* : « C'est quoi l'histoire pour vous ? Réponse : ce qui me met les larmes aux yeux, point final. L'aile de l'inexorable ne m'a pas encore frôlé que la cornée déjà s'embue : c'est à cette humiliation que je détecte qu'il y a du Sophocle ou du Shakespeare en arrière-plan. [...] J'aurais bien voulu, cela étant, ne pas avoir à glisser un paquet de Kleenex dans ma poche à chaque 18 juin quand je m'en vais écouter le chant des partisans au mont Valérien, en demandant à mes voisins de bien vouloir excuser mon rhume des foins. »

Il est important en effet, sans emboucher pour autant les trompettes d'un patriotisme cocardier d'un autre âge, de transmettre de génération en génération l'amour vrai, profond et sincère, mais raisonné, de son pays – une fierté sans agressivité –, comme le font d'ailleurs la plupart des autres nations. L'étude de notre histoire y conduit particulièrement. C'est même un passage obligé. « Pour aimer la France, disait la philosophe Simone Weil, il faut sentir qu'elle a un passé. »

Roman national, donc ? Oui, à condition que celui-ci soit soutenu par un constant effort d'intelligibilité et une approche méthodologique renouvelée des faits et des textes, qu'il s'appuie sur les acquis récents de la recherche, qu'il réajuste nos connaissances, interroge la pluralité des regards, restitue l'outillage mental de l'époque, remette en perspective l'historiographie ancienne en la débarrassant des chromos. Bref, il s'agit de raconter et d'expliquer clairement, en accordant toute sa place à la puissance évocatrice d'un récit sous-tendu par l'analyse scientifique. C'est ce que propose cet ouvrage, qui vise moins à l'écriture érudite – impossible, en si peu de pages, d'épuiser la diversité du « territoire de l'historien » (Emmanuel Le Roy Ladurie) – qu'à dégager au cours des âges les lignes de force constitutives de la nation. Seul le temps long, très long, permet d'éclairer la foisonnante brièveté de l'instant.

Qui ne connaît le début des *Mémoires de guerre* de Charles de

Gaulle ? « Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a en moi d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs, comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle... » Et de continuer : « Petit Lillois de Paris, rien ne me frappait davantage que les symboles de nos gloires : nuit descendant sur Notre-Dame, majesté du soir à Versailles, Arc de Triomphe dans le soleil, drapeaux conquis frissonnant à la voûte des Invalides. Rien ne me faisait plus d'effet que la manifestation de nos réussites nationales : enthousiasme du peuple au passage du tsar de Russie, revue de Longchamp, merveilles de l'Exposition, premiers vols de nos aviateurs. Rien ne m'attristait plus profondément que nos faiblesses et nos erreurs révélées à mon enfance par les visages et les propos : abandon de Fachoda, affaire Dreyfus, conflits sociaux, discordes religieuses... »

Ces images chatoyantes, emplies de palpitations patriotiques, mystiques même (ailleurs, il parle de « Notre Dame la France »), rejoignent dans leur lyrisme celles de Jules Michelet – bon écrivain, mais médiocre historien – dans sa volonté de personnification de la France, que ce dernier confondait, pour sa part, avec le peuple en marche vers sa libération. Il en allait de même chez Fernand Braudel, membre éminent de l'école des Annales, historien de la « longue durée », pour qui l'identité du pays était « comme une âme et comme une personne » : « Je le dis une fois pour toutes : j'aime la France avec la même passion, exigeante et compliquée, que Jules Michelet. Sans distinguer ses vertus et ses défauts, entre ce que je préfère et ce que j'accepte moins facilement. » Cette dimension transcendante, Philippe Séguin l'évoquait en 1992 dans son *Discours pour la France* : « La nation, c'est quelque chose qui possède une dimension affective et une dimension spirituelle, c'est le résultat d'un accomplissement, le produit d'une mystérieuse métamorphose par laquelle un peuple devient, davantage qu'une communauté solidaire, presque un corps et une âme. » Thématique qui rejoint, bien sûr, celle d'Ernest Renan dans sa célèbre définition : « Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, de continuer à faire valoir l'héritage que l'on a reçu indivis. » C'est dire si le « vivre ensemble » – simple cohabitation de communautés étrangères entre elles sur un même sol –, tant prôné aujourd'hui, est totalement insuffisant, tout comme est insuffisante la simple intégration. À l'immigré venu vivre sur notre sol, il faut l'assimilation et, mieux encore, l'enracinement, nullement incompatible avec la conservation

de ses autres racines.

Il n'y a pas eu de progrès continu. Cette vieille terre a connu bien des vicissitudes, des ruptures, des bourrasques, des drames, des révolutions, des reculs, des avancées, des éclipses, le feu violent et les grands vents. Au fil du temps, à travers ses heurs et malheurs, elle s'est forgé un être, une personnalité, une âme. Michelet, de Gaulle, Braudel n'ont pas tort. La France est un être vivant. Elle a eu une jeunesse, un âge mûr. Elle peut mourir un jour. Sous la diversité de ses apparences et des régimes politiques qui l'ont régie, de la France chrétienne à la France des Lumières, de celle de Jeanne d'Arc à celle de Voltaire ou de Rousseau, de la France d'hier à celle d'aujourd'hui, il y a une permanence, un ADN constitutif de sa nature. Elle s'est bâtie sur quelques grands piliers fondateurs qu'on pourrait assimiler aux « lois fondamentales » de son histoire. Cinq d'entre eux nous paraissent essentiels.

1º) Un État-nation souverain et centralisé

La constitution de l'État a été primordiale, tout comme fut essentiel le phénomène éminemment politique de la nation. La France, création de l'histoire et du pouvoir, croisement de l'intelligence et de la volonté, rencontre improbable entre une âme unique et l'enchanteresse diversité de ses paysages, a d'abord pris corps autour de la dynastie capétienne, du sacre de Reims et de la centralisation parisienne. Son élaboration s'est poursuivie sous la Révolution par la naissance de la République « une et indivisible », puis, à la période contemporaine, par l'émergence de la démocratie représentative et l'installation de la monarchie républicaine actuelle. On ne le sait que trop de nos jours : sans État-nation, il n'est pas de démocratie véritable. Parmi ses éléments les plus structurants, il convient de placer naturellement la langue qui s'est imposée non sans mal.

2º) Un État de justice au service du bien commun

La notion de justice nous paraît aller de soi. On oublie souvent que bien des régimes autoritaires persécutent leurs peuples, oppriment parfois violemment les minorités. La France, à l'exception de rares moments (les guerres de Religion, la révocation de l'édit de Nantes, les rafles de Juifs sous Vichy), s'est édifiée sur la notion de justice, qui s'est transformée lentement en justice sociale. Certaines nations – l'Angleterre et ses textes fondateurs, la *Magna Carta* de 1215, l'*Habeas Corpus* de 1679, le *Bill of Rights* de 1689 ; les États-Unis d'Amérique et la Déclaration d'indépendance de 1776, l'*United States Bill of Rights* de

1791 – se sont créées autour des notions de liberté et de droits des individus, sans se soucier, sinon plus tardivement, de justice, de protection, d'aide sociale ou de redistribution des richesses. Dans cette perspective, il revint à chacun d'assurer sa couverture sociale, sa retraite, voire sa sécurité, comme le droit reconnu aux citoyens par le deuxième amendement de la Constitution américaine de détenir et de porter des armes (en principe dans le cadre « d'une milice bien organisée », mais la disposition fut vite oubliée). Il n'en alla pas de même de la France, nation pluriséculaire, marquée par la dimension sociale du christianisme, qui n'avait pas attendu la loi Landry de 1931 sur les allocations familiales ou la création de la Sécurité sociale en 1945 pour se pencher sur la famille, la santé, le bien-être de ses peuples et leur cohésion. Même si certains États européens ont été parfois en avance (nous pensons à l'Allemagne de Bismarck à la fin du ^{xix}^e siècle), l'idée d'un pouvoir arbitral, d'un État impartial, d'une *res publica* soucieuse de la solidarité nationale a joué un rôle capital dans notre histoire. Très longtemps la protection a été assumée par les œuvres caritatives et hospitalières de l'Église. L'État, toutefois, avant de devenir l'État-providence d'aujourd'hui, ne s'en est pas désintéressé au nom du bien commun, prenant à de nombreuses reprises des initiatives, dans la limite, il est vrai, de ses moyens et de sa capacité.

3°) Un État laïque aux racines chrétiennes

La distinction entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel a pris de multiples formes au cours des siècles jusqu'à la loi du 9 décembre 1905 rompant avec le principe de la religion d'État et instituant la neutralité des autorités à l'égard des Églises. On sait que le vote de cette loi ne s'est pas fait dans la sérénité, mais dans une atmosphère de luttes violentes entre cléricaux et anticléricaux, entre croyants et athées militants. Il reste que le phénomène de la laïcisation est bien antérieur et qu'il s'est opéré lentement. Contrairement à certaines religions – texte fondateur de l'islam, le Coran, par exemple, mêle indissolublement vie religieuse et vie sociale –, le christianisme permet la salutaire distinction entre le temporel et le spirituel. Bien que les rois de France se soient considérés, du fait de leur sacre, comme les représentants de Dieu sur terre, ils ont très tôt cherché à se dégager des prétentions théocratiques de l'Église romaine, affirmant leur indépendance et leur souveraineté. Avant 1905, d'autres modèles délimitant strictement les relations entre le Saint-Siège et les autorités laïques ont été essayés, tels les concordats, qui relèvent d'une certaine forme de laïcité pas toujours équilibrée : celui de Bologne en 1516, celui de Paris en 1801 (loi du 18 germinal an X/8 avril 1802), qui reste en vigueur depuis 1925 dans la région d'Alsace-Moselle, où

quatre cultes sont reconnus et subventionnés (catholique, luthérien, réformé et juif).

Il est important de comprendre que l'histoire de la laïcité en France – d'une saine laïcité s'entend, et non du laïcisme antireligieux avec lequel on la confond parfois – a été à la fois celle du combat de l'État pour se libérer de la tutelle de l'Église et celle de l'Église pour échapper à la mainmise d'un État aspirant au contrôle des consciences.

Si elle est profondément attachée à la laïcité, si elle s'est de façon plus récente fortement déchristianisée, la France contemporaine demeure marquée par ses origines chrétiennes, par la résonance sacrale de ses paysages (calvaires, clochers de ses églises ou de ses cathédrales, hauts lieux de la spiritualité occidentale comme le Mont-Saint-Michel, Notre-Dame de Paris, de Reims ou de Chartres, Vézelay, la Grande Chartreuse ou Cluny...) et l'attachement des citoyens à des valeurs humanistes, directement dérivées de l'Évangile. Elle ne se définit plus par la religion, mais elle est bien aujourd'hui un État laïque aux racines et à la culture chrétiennes.

4°) Un État marqué par des valeurs universelles

Cette « exception française » irrite, on peut le comprendre, mais, qu'on le veuille ou non, force est de constater que la France a toujours considéré qu'elle avait des valeurs à proposer et pour cette raison un rôle unique dans l'Histoire : défendre une certaine idée de la dignité humaine, de la justice et du droit universel, et même aujourd'hui de l'écologie planétaire bref une façon de penser l'homme et le monde. La France, disait Malraux, « n'est jamais plus grande que lorsqu'elle l'est pour tous les hommes ». Ce messianisme d'émancipation et de liberté remonte loin en deçà de la Déclaration des droits de l'homme, de la philosophie des Lumières ou de l'universalisme républicain. Influencée par la redécouverte au Moyen Âge de la philosophie d'Aristote, mais aussi par le baptême de Clovis, roi des Francs, elle s'est d'abord considérée comme la « fille aînée de l'Église », porteuse du message « catholique », c'est-à-dire universel. Au-delà des divergences d'idées, la France de Pascal, de Bossuet, de Péguy rejoint par bien des côtés celle de Montesquieu, de Voltaire ou de Victor Hugo. Ces mémoires partagées restent le patrimoine commun de ses citoyens et comme la marque de son génie propre. Pour beaucoup, une France réduite à la dimension d'un des cent quatre-vingt-douze autres États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) ne serait plus la France.

5°) Un État multiethnique mais assimilateur

Il n'y a pas d'ethnie ou de race française. Au cours des siècles, la France, mélange de peuples, n'a cessé d'intégrer, d'assimiler les populations des provinces nouvellement acquises puis, à partir du milieu du ^{xix}^e siècle, les réfugiés et immigrés, certains venant des colonies d'Afrique et d'Asie. Cette acculturation ne s'est pas toujours faite dans la douceur. La monarchie a été brutale avec les autonomismes locaux ; de la Révolution à la guerre de 1914, la République a broyé avec une âpre vigueur les langues et les patois régionaux. Toutes deux, cependant, ont laissé subsister une dose légitime de particularismes, à la seule condition qu'ils n'entravent pas l'unité nationale. D'où la richesse, la diversité des singularités régionales et la solidité de la nation.

Sans être des structures flexibles, ces piliers s'accommodent en effet de certaines tensions : l'État unitaire admet des formes de décentralisation modérées, à condition qu'elles n'aillent pas jusqu'au fédéralisme ; l'assimilation des étrangers ne se donne pas pour objet d'éradiquer leurs racines culturelles ou religieuses, à condition de ne pas verser dans le communautarisme... C'est dans ces tensions maîtrisées que réside peut-être le génie de notre pays, comme les jeux de force des piliers et des arcs-boutants d'une cathédrale.

Bref, ce sont ces cinq piliers ou si l'on préfère ces cinq marqueurs de l'identité française qu'il convient de découvrir dans les replis du temps, mais qui, aujourd'hui, paraissent fortement érodés par la crise existentielle que traverse notre société depuis les années 1970-1980. Ils nous serviront de fils conducteurs¹.

Notes

1. Cartes et généalogies ont été regroupées en fin d'ouvrage, p. 1091.

Chapitre premier

La *Francia occidentalis*

(841-877)

LA BATAILLE DE FONTENOY-EN-PUISAYE

Le rideau s'ouvre sur une épouvantable tragédie, la pire sans doute qui soit, puisqu'il s'agit d'une guerre fratricide. Elle oppose Lothaire, fils aîné du second empereur carolingien Louis le Pieux, petit-fils de Charlemagne, et son neveu Pépin II, roi d'Aquitaine, à Louis de Bavière (dit plus tard le Germanique) et son demi-frère le jeune Charles le Chauve (ainsi surnommé parce qu'il portait les cheveux courts). Ce dernier, fils de la seconde épouse de l'empereur, la frivole Judith de Bavière, vient de fêter ses dix-neuf ans.

L'aube incertaine et grise se lève en ce samedi 25 juin 841 sur l'agréable bocage du pays d'Auxerre, ses fraîches rivières, ses bois touffus – reliquat des grands défrichements – et ses vastes et paisibles pâtures. Lothaire et Pépin ont établi leur quartier général au lieu-dit Thabor, au nord, près du village de Fontaines (*Fontanetum*) ; Louis et Charles se sont installés un peu plus au sud sur la colline du Roichat, près de Thury, avec leurs chariots d'armes et de vivres. L'herbe est grasse et haute sur les rives de l'Andie. Le hennissement d'un cheval, le cliquetis d'un étrier, le froissement des écailles de fer d'une broigne, l'éclair dans le petit jour naissant d'une lance, d'une hache ou d'une épée à double tranchant laissent deviner la présence des deux armées dans les fourrés, en lisière du bois de Briottes et du hameau de Solnet, non loin de Fontenaille (Fontenoy-en-Puisaye).

La querelle durait depuis plus de dix ans. Elle avait commencé du vivant de Louis le Pieux (surnommé aussi le Débonnaire, en raison de la faiblesse de son caractère) au sujet des territoires à recevoir en héritage. Les enfants avaient déposé et emprisonné leur père, puis s'étaient entre-déchirés. Les grands avaient alors réinstallé sur son trône l'« auguste empereur », fils de Charlemagne. À sa mort le 20 juin 840, sa succession n'était toujours pas réglée, en dépit d'une douzaine de projets élaborés. Lothaire, expert en duplicité et tromperies, avait exigé l'empire pour lui seul. Prêt à l'acquérir par la violence, il avait

décliné toutes les propositions de paix. Après une dernière et vaine tentative de rapprochement, Louis et Charles, ses frères, lui avaient signifié qu'ils en appelaient au « jugement de Dieu ». Les armes allaient donc parler. Des contingents en nombre avaient été levés de part et d'autre dans toutes les provinces et avaient parcouru des centaines de kilomètres pour se retrouver autour de Fontenoy-en-Puisaye. « Jamais depuis la bataille des plaines de Châlons contre les Huns et celle de Poitiers contre les Sarrasins, écrit Guizot, de si grandes masses d'hommes n'avaient été aux prises. »

Les combats s'engagent dans le rugissement des cris de guerre. Lothaire et les Francs austrasiens, renforcés de troupes neustriennes¹ et lombardes, affrontent avec impétuosité les rangs compacts des cavaliers germaniques de Louis et de ses vassaux. À la suite d'une lutte longtemps indécise, ils parviennent à les enfoncer. La victoire paraît leur sourire quand, soudain, Charles le Chauve, à la tête des Burgondes, aidés des méridionaux du comte Guérin, duc de Provence, culbute hardiment l'aile gauche de Lothaire au lieu-dit du Fay.

Au bout de sept heures d'un gigantesque corps à corps, le combat cesse vers midi. Si l'on en croit le récit de l'archevêque Georges de Ravenne, quarante mille hommes sont tombés du côté de Lothaire, un peu moins dans l'armée de Louis et de Charles. Chiffres sans doute exagérés, mais un témoin, le poète de cour Angilbert, évoque un « carnage » et un « fleuve de sang ». « Les campagnes étaient blanches, écrit-il, couvertes de vêtements et de longues lignes de morts, comme elles sont blanches en automne quand les oiseaux s'y reposent. Cette bataille n'est pas digne d'être célébrée dans un chant mélodieux. Que le Nord et le Midi, l'Orient et l'Occident pleurent tous ceux qui sont morts à Fontenaille... » L'implacable Lothaire fut l'un des derniers à quitter le terrain jonché de cadavres et de boucliers de bois bardés de cuir ou de fer. Effrayés par le spectacle, les évêques carolingiens ordonnèrent un jeûne de trois jours pour le repos de l'âme des défunts. Puis on inhuma pêle-mêle les morts dans d'immenses fosses communes.

L'événement fera date, car du sang fratricide de cette boucherie de Fontenoy naîtra la France... Comme pour rappeler combien l'Histoire est tragique, un obélisque, érigé en 1860 par Napoléon III sur une butte près de ce village, commémore l'événement. On y peut lire :

Ici fut livrée le 25 juin 841

La bataille de Fontenoy

Entre les enfants de Louis le Débonnaire.

La victoire de Charles le Chauve

Sépara la France de l'empire d'Occident

Et fonda l'indépendance

De la nationalité française.

Autour, le vent souffle sur la plaine.

DU SERMENT DE STRASBOURG AU TRAITÉ DE VERDUN

Lothaire récusait le « jugement de Dieu » et voulut poursuivre la guerre en levant des contingents de Saxons. Le 14 février 842, sous une tempête de neige qui précipitait ses flocons tourbillonnants sur les murs de Strasbourg, Louis et Charles renouvelèrent leur alliance par un pacte d'assistance mutuelle, le serment de Strasbourg. Le premier, afin d'être entendu des Francs austrasiens, jura en langue proto-romane, autrement dit en vieux français à peine sorti de sa chrysalide latine, le second pour se faire comprendre des Germains fit de même en langue tudesque :

*Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro comun salvament,
dist di in avant in quant Deus savir et podir me donat, si salvarai io
cist meon fradre Karle et in adjudha, et in cadhuna cosa si cùm om
per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altresi fazet et ab
Ludher nul plaid numquam prindrai, qui meon vol, cist meon fradre
Karle in damno sit*².

Devant une telle détermination Lothaire se résolut à traiter. En juin, les frères ennemis se rencontrèrent près de Mâcon et acceptèrent de partager l'Empire en trois lots, laissant à une commission mixte de cent vingt personnes le soin de délimiter la part de chacun. Cette instance mit plus de un an à trouver un compromis acceptable par tous. Autant que possible, les experts en découpe tinrent compte de la superficie des comtés et des duchés, des liens de fidélité et de la production agricole.

À Charles le Chauve furent attribués les territoires de l'Ouest, cette *Francia occidentalis* qui allait des bouches de l'Escaut à celles du Llobregat dans l'actuelle généralité de Catalogne, épousait à l'est les contours de la Meuse et de la Saône et s'arrêtait aux hauteurs boisées des Cévennes. Cela représentait près de 400 000 km² (soit 72 % de l'actuel Hexagone, avec des régions excentrées comme la Flandre et la Catalogne qui n'en font plus partie).

Louis se fit remettre tous les territoires à l'est du Rhin et au nord des Alpes, la *Francia orientalis*, installant son autorité sur les peuples germaniques jusqu'à l'Elbe et au Danube. Quant à Lothaire, il reçut

l'espace central, la *Francia media*, s'étendant de la Frise à la Provence, auquel s'ajoutait l'Italie du Nord jusqu'à l'Adriatique. Étiré en longueur, ce lot n'était nullement négligeable, car il incorporait Aix-la-Chapelle, l'ancien palais impérial, les archevêchés de Cologne, Mayence, Trèves, Besançon, Lyon, Vienne, Arles, Aix-en-Provence, Milan et Florence. À sa mort, d'ailleurs, ses trois fils se partageront cette entité disparate : Lotharingie (Lorraine élargie), Bourgogne-Provence et Italie. Lothaire héritait en outre du titre impérial, un prestigieux hochet, n'impliquant nullement que les deux autres rois fussent subordonnés.

Plus resserré et plus harmonieux que celui de Lothaire, avec Paris, la capitale de Clovis et de Dagobert, et les vieilles villes gallo-romaines de Narbonne, Bordeaux, Bourges, Tours, Rouen ou Reims, le domaine de Charles le Chauve était appelé à connaître un destin tout différent. La *Francia occidentalis* n'était encore que l'ébauche du royaume de France. Néanmoins, malgré la diversité de ses composantes, une identité politique était née, avec des frontières, artificielles certes, mais existantes. Elle aurait l'avantage de demeurer dans son intégralité, sans être soumise au principe du partage.

Le traité fut conclu le 10 août 843 à Dugny, près de Verdun (il restera dans l'Histoire sous le nom de traité de Verdun). Un grand lettré, nostalgique de la grandeur carolingienne, le diacre Florus de Lyon, s'affligeait du résultat : « Pleurez sur la race des Francs parce que l'Empire élevé par la grâce du Christ est maintenant gisant dans la poussière. Il n'existe plus de véritable empereur ; à la place d'un roi, un roitelet ; au lieu d'un royaume, des morceaux de royaume. » C'était le chant funèbre de l'empire latino-barbare des Carolingiens, qui avait cherché à constituer une souveraineté à partir de l'*imperium* christiano-romain de Constantin. Avec lui, hélas, disparaissait le sentiment de la puissance publique.

L'EMPIRE EFFONDRE

Aujourd'hui, les historiens soulignent le caractère fragile et éphémère de la résurrection impériale entreprise par Charlemagne. Sans doute l'idée de la *res publica*, assurant le bien commun, avec ses règles de droit, sa fiscalité et son pouvoir régalien de battre monnaie, transparait-elle à travers les nombreux capitulaires de Charles I^{er} dit le Grand, mais elle semblait évanescence : pas ou peu d'État, pas d'institutions stables ; sur le plan juridique, une juxtaposition boiteuse de droit romain et de coutumes franques ; aucune armature politique en dehors de l'entourage de l'empereur ni de capitale fixe ; un palais magnifique en terre austrasienne, Aix-la-Chapelle, avec ses marbres,

ses bronzes et ses mosaïques, mais isolé ; des liens d'homme à homme – comtes, évêques, agents royaux itinérants (*missi dominici*), choisis parmi les nobles de haut lignage laïques ou ecclésiastiques –, sur fond de chevauchées guerrières, en Italie, en Espagne, en Bavière, en Saxe, sur l'Elbe ou le Danube. Tout reposait sur une gigantesque armée, sur les liens du sang unissant la riche aristocratie, l'enchevêtrement des fidélités, et, en définitive, sur le charisme d'un homme, l'empereur Charles, ce géant à l'épaisse moustache, infatigable et redoutable guerrier, dont le génie puissant et fécond n'empêcha pourtant pas l'écroulement de l'édifice quelques décennies après sa mort. « Masque momentané d'un monde déjà féodal », écrivait sévèrement Camille Jullian, l'Empire « ne fut que fantôme et fantoches ».

L'Église, riche, puissante, qui était parvenue à évangéliser en profondeur les campagnes, avait donné à cet ensemble de régions disparates, mosaïque de peuples, de coutumes et de langues, une apparence d'unité, celle du royaume de Dieu sur terre. En vérité, cette république chrétienne universelle était un rêve de lettrés. Même dans les abbayes, où Charlemagne et son fils Louis avaient voulu généraliser l'ancienne règle de saint Benoît, réformée par Benoît d'Aniane, le « second Benoît », l'adaptation bénédictine, organisée autour de la prière, du travail manuel et de la *lectio divina*, peinait à s'imposer. L'idée d'empire implique toujours une utopie qui finit tôt ou tard par se fracasser sur le principe de réalité qui guide le destin des peuples.

Derrière ce qu'on a appelé la renaissance carolingienne, caractérisée par un retour à l'héritage culturel antique et à la civilisation de l'écrit (en témoigne la naissance dans les *scriptoria* d'une nouvelle écriture, la caroline) et par l'édification de grands monastères comme Saint-Martin de Tours, Saint-Germain-des-Prés ou Corbie, le morcellement territorial avait déjà commencé.

En 806, à l'instar de ses prédécesseurs mérovingiens, Charlemagne s'était révélé un propriétaire animé par des conceptions patrimoniales et lignagères, cette maladie congénitale du monde franc : au lieu de sauvegarder l'unité de ses immenses possessions, il les avait partagées entre ses trois enfants mâles. Son aventure purement personnelle excluait toute idée de continuité, donc d'État. Le décès de deux de ses fils sauva provisoirement l'Empire du désastre, permettant au faible Louis le Pieux d'en hériter la totalité. La crise éclata à la génération suivante.

Parallèlement, la société carolingienne se disloquait irrémédiablement sous l'effet de forces centrifuges. Cinq cents comtes environ, tous grands féaux, avaient reçu, en vertu du « droit de ban »,

des commandements militaires et des délégations de pouvoirs afin de gouverner les différentes régions. Ils s'étaient vu attribuer également la jouissance de vastes domaines, qu'ils ne tardèrent pas à considérer comme leurs biens propres et à transmettre à leur descendance en ligne directe et masculine. Ils rendaient la justice, battaient monnaie dans leurs ateliers de billonnage, accaparaient les charges de fonction publique (*honores*) de leurs zones d'influence pour les distribuer à leurs proches clients, percevaient les impôts, opprimaient les paysans, levaient des troupes... Ainsi vit-on émerger des principautés autonomes, Flandre, Normandie, Aquitaine, Gascogne, marche de Catalogne, duché de Bourgogne, bientôt suivis de l'Anjou, du Blésois, de l'Auvergne et du Languedoc, ne laissant aux royaumes issus du partage de 843 que l'ombre illusoire de l'autorité. La décentralisation était extrême, et la supériorité royale ne survivait plus que de façon symbolique.

Le processus se poursuivit d'ailleurs avec la division de ces entités, jugées elles-mêmes trop étendues et trop lointaines. Apparurent alors des châtelainies, tenues par d'incommodes seigneurs de moindre rang, qui s'enracinaient localement, tandis que les puissants évêques, nommés par le pouvoir, devenaient administrateurs des cités. L'espace se couvrit de grosses tours, de maisons fortes, de châteaux et autres sites castraux, d'abord en bois puis en pierre, juchés sur des mottes difficiles à prendre. La raison n'en était pas nécessairement le fruit d'usurpations brutales ou illégitimes. Il s'agissait de récompenser le dévouement des nobles et, comme les rentrées d'impôts en argent manquaient, on rémunérait en lots de terre, remis à titre viager, en vicomtés et abbatiats. C'était le début des liens vassaliques. La déconfiture de l'Empire carolingien s'expliquait par la faiblesse des institutions centrales face à l'immensité de son territoire et à l'appétit de l'aristocratie franque, à qui il fallait constamment accorder des gages.

En août 843, quelques mois après son accession au trône de la *Francia occidentalis*, à Coulaines, près du Mans, Charles le Chauve se fit imposer par la haute noblesse un capitulaire aux termes duquel les *honores* étaient conférés à titre viager, sans autre possibilité de destitution que félonie. Quant aux terres d'Église, considérées comme donations de Dieu, elles étaient tenues pour inaliénables. De façon plus générale, le monarque promettait de conserver à tous rangs et *honores* : « J'accorde que, Dieu m'aidant, je respecterai la loi particulière de chacun, telle que l'ont connue ses ancêtres au temps de mes prédécesseurs. » Pieds et poings liés par les grands, le petit-fils de Charlemagne s'était plié aux exigences du moment.

L'homme, cependant, habile et rusé, s'efforça de limiter les

principes énoncés dans ce maudit capitulaire, n'hésitant pas à faire exécuter quelques potentats rebelles, accusés de trahison. Sa marge de manœuvre restait pourtant étroite : en 858, des grands se révoltèrent et firent appel à Louis le Germanique qui sans vergogne envahit le territoire de son demi-frère, avec lequel quinze ans plus tôt il s'entendait si bien. Heureusement, l'épisode fut bref. Charles parvint à se rétablir.

Il fit mieux. En 875, profitant de la mort de Lothaire, il se précipita à Rome et, le jour de Noël, fut couronné empereur par le pape Jean VIII. Vaine tentative de s'extraire de la nasse ! Les gens de sa cour étaient là pour lui rappeler sa subordination. En juin 876, invité par le pape à entreprendre une expédition en Italie, il dut promulguer au château de Quierzy, aux confins du Soissonnais, un nouveau capitulaire instituant l'hérédité des grands fiefs, des honneurs et autres bénéfices. La disposition était certes provisoire, mais le provisoire s'installa dans la durée et devint la norme. Il fallait se soumettre à la décision de l'Église et au choix des grands, laïques ou ecclésiastiques, à qui revenait la réalité des pouvoirs régaliens. « Charles le Chauve, écrivait Fustel de Coulanges, fut un roi de fidèles, auquel les fidèles faisaient la loi. » On entra dans le système contractuel d'une monarchie aristocratique, où la souveraineté de l'État semblait à jamais perdue dans les sables mouvants de la féodalité. Une soixantaine de clans familiaux se partageaient les évêchés, abbatiats et comtés. Malade, Charles le Chauve expira quelques mois plus tard, le 6 octobre 877, près de Modane, sur la route qui le ramenait d'Italie.

À ces facteurs internes d'implosion de la société carolingienne s'ajoutèrent de nouvelles invasions, devant lesquelles les armées impériales se révélèrent impuissantes.

LES INCURSIONS BARBARES DU IX^e SIÈCLE

Les richesses de l'Empire, produit de son indéniable réussite sur le plan économique, attisaient en effet les convoitises. Venues des steppes asiatiques, les tribus magyares disloquaient le monde slave par leurs poussées migratoires, accentuaient leur pression en Germanie et en Italie. Certains de leurs raids atteignirent la Lorraine, la Champagne et même l'Aquitaine. Au sud, les Arabes d'Afrique du Nord, les Sarrasins (autrement dit les « Orientaux »), déferlant en flots destructeurs, envahissaient la Sicile, la Sardaigne, la Corse, guerroyaient en Italie et dans le sud de la France, d'où ils ramenaient des chaînes d'esclaves chrétiens qu'ils vendaient sur les marchés

espagnols.

Cependant, le danger le plus redoutable venait des incursions scandinaves, apparues dès les premières années du IX^e siècle : Danois et peuples des contrées boréales, Norvégiens et Suédois. Montés sur des drakkars ou des snekkars, ces frères esquifs à la carène aplatie, aux vives couleurs et aux proues spiralées ou ornées de dragons grimaçants, d'intrépides guerriers-marins, les Vikings, appelés aussi Normands (*Normannen*, les gens du Nord), semaient la terreur. Coiffés d'un casque conique à nasal ou rond à lunettes, équipés d'un armement léger, vite renforcé par les épées saisies sur leurs ennemis, ces impétueux rois de l'océan remontaient les fleuves, l'Yser, la Seine, l'Escaut, la Loire, la Garonne, descendaient le Rhône et frappaient impitoyablement au cœur des terres carolingiennes, égorgeant femmes et enfants, faisant éclater à coups de hache la cervelle des moines, pillant les villes, saccageant et profanant les églises et les abbayes – Saint-Martin de Tours, Marmoutier, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Bertin de Saint-Omer... –, emportant les riches reliquaires, les évangélistes et les croix incrustées de gemmes. De partout jaillissait un cri d'imploration : *A furore Normannorum libera nos Domine* (« De la fureur des Normands, libère-nous, Seigneur ! »). Ces hordes dévastatrices – composées rarement de plus de trois ou quatre cents hommes (soit six ou sept drakkars à la fois) –, avides de butin, de carnage, ne respectaient rien, pas même leurs propres serments. Elles étaient d'autant plus dangereuses qu'attaquant par surprise à la tombée de la nuit ou à l'aube elles semblaient insaisissables, glaçant d'effroi les habitants, contraints de fuir ou d'acheter une courte trêve à prix d'or, le *danegelt* (l'or des Danois). Rouen, Chartres, Évreux, Bayeux, Beauvais, Noyon, Amiens, Melun, Meaux, Tours, Angers, Nantes, Paris (à trois reprises), Orléans n'échappèrent pas aux razzias, aux incendies et à la désolation.

LA SOCIÉTÉ FÉODALE

Les historiens d'aujourd'hui – Jean Dunbabin, Dominique Barthélemy, Florian Mazel entre autres – estiment qu'on s'est probablement trop appuyé sur les écrits des clercs du temps et qu'on a de ce fait surestimé les ravages des envahisseurs normands. Ils remettent également en cause la thèse d'une brutale « mutation féodale », qui se serait produite entre 980 et 1030, menant l'État carolingien à l'anarchie politique, thèse que défendait encore dans le dernier tiers du XX^e siècle le brillant Georges Duby. On a dit ce qu'il fallait penser de la notion d'État carolingien. En réalité, la tentative de reconstruction de l'Empire romain d'Occident s'était heurtée à la

progressive décomposition des pouvoirs, en partie causée par les invasions, ainsi qu'au réflexe des populations paysannes à trouver protection auprès des autorités de proximité, seules susceptibles d'assurer leur survie : les grands propriétaires, les seigneurs locaux et l'Église, largement dominée par l'aristocratie laïque. Un tel repli sécuritaire ne se fit que lentement. Mais il est sûr que la patrimonialisation des hautes charges impériales était déjà bien réelle au temps du grand empereur.

Dans ce contexte s'édifia peu à peu un nouveau système politique et juridique, la féodalité, qui ne fut pas, contrairement à une idée reçue, un régime d'anarchie sans foi ni loi, en dépit des violences et de l'instabilité sociale due à l'absence d'État régulateur. Son organisation reposait à la fois sur les liens d'homme à homme et sur la dévolution des biens fonciers. Dérivés de la *commendatio* romaine, ces liens remontaient au ^v^e siècle. C'était un contrat d'alliance ou d'assistance militaire. Le plus faible se tournait vers le seigneur, se recommandait à lui, promettait en échange de sa protection de le servir fidèlement. Ainsi se formaient des chaînes de dépendance personnelle, des relations de vassalité, car le petit seigneur, à qui le paysan avait fait allégeance, sollicitait à son tour la protection d'un plus grand que lui. La dévolution des biens fonciers fut affectée d'un mouvement identique : les modestes exploitants indépendants préféraient abandonner la pleine propriété de leurs terres pour se placer dans l'orbite d'un seigneur plus puissant, à la seule condition d'en conserver la jouissance. En sens inverse, l'aristocratie et l'Église concédaient la culture de leurs terres à des paysans, assurant leur survie économique, moyennant paiement d'une redevance en nature ou en argent.

Le rituel féodal se mit en place progressivement au ^{ix}^e siècle. Celui qui acceptait d'entrer en vasselage s'agenouillait. Le seigneur prenait ses mains jointes dans les siennes, signe de l'aliénation de sa volonté, recevait son engagement sur un évangélaire ou de saintes reliques (« Je deviens votre homme ») et lui donnait un baiser. Le seigneur, à son tour, s'engageait à assurer la protection de son vassal, avant de lui donner un objet symbolique : une épée, une armure, un gant, un bâton, un rameau ou une motte de terre, car la vassalité supposait cadeau et transmission de pouvoir. Le symbole se doublait parfois de la remise d'un fief.

La rupture du lien vassalique pouvait intervenir si le vassal ne s'était pas rendu à une convocation de l'ost, ce service militaire limité à quelques jours par an, ou si le suzerain s'était comporté de façon déloyale, en lui confisquant indûment ses terres, par exemple. Il était possible de prêter plusieurs serments à des seigneurs différents. Laquelle de ces fidélités l'emportait alors ? Telle était la question.

Hérédité des *honores* et des bénéfices, pluralité des engagements vassaliques conduisirent naturellement à la rupture du lien direct avec le monarque et à la domination sans partage de l'aristocratie franque.

Notes

1. Austrasie : territoire franc couvrant le nord-est de la France actuelle ainsi que la zone rhénane. Neustrie : territoire franc couvrant la zone ouest.

2. « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir de ce jour, dans la mesure où Dieu me donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles, par mon aide et en chacune chose, ainsi qu'on doit selon le droit secourir son frère, pourvu qu'il en fasse autant pour moi ; et moi avec Lothaire, je ne tiendrai jamais aucun plaid (assemblée) qui, de ma volonté, soit dommageable à ce mien frère Charles. »

Chapitre 2

Les premiers Capétiens

(877-1108)

LA CONCURRENCE DES ROBERTIENS

Le besoin de protection des populations rurales et urbaines face aux invasions normandes, joint à l'incapacité des autorités centrales à y répondre, explique que la résistance armée s'organisa sur des bases territoriales restreintes. Certains comtes s'y illustrèrent mieux que les rois de la *Francia occidentalis*, comme Robert le Fort, à l'origine de la dynastie des Robertiens, futurs Capétiens. Ses ancêtres étaient comtes d'Oberrhein et de Worms en terre lotharingienne. Les grands domaines qui lui avaient été confiés occupaient la zone centrale de la Neustrie entre Seine et Loire, l'Île-de-France, les comtés de Tours et d'Anjou, avec les abbayes de Saint-Martin de Tours et de Marmoutier. Il reçut la dignité de « duc des Francs » qu'avaient eue – mauvais signe pour les derniers Carolingiens – les Pippinides du temps des Mérovingiens (Charles Martel et Pépin le Bref). Sa clientèle était riche d'une multitude de vassaux. Il apparaissait donc comme le premier officier du royaume, pour ne pas dire le nouveau maire du palais.

Une fois la souveraineté disparue dans le naufrage impérial, dissoute dans le particularisme féodal, la légitimité dynastique ne tarda pas non plus à vaciller. Même l'onction du sacre avec l'huile sainte, qui remontait au second couronnement de Pépin le Bref à Saint-Denis par le pape Étienne II, semblait avoir perdu de son aura mystique et de sa transcendance. Désormais, un rude soldat, un vaillant guerrier à l'inextinguible bravoure, devenait le véritable chef. En *Francia occidentalis*, malgré la nostalgie persistante du grand empereur d'Occident, auréolé de légendes, ses descendants peinaient à s'imposer. Après Charles le Chauve, Louis II le Bègue (877-879) perdit jusqu'au contrôle de l'abbaye royale de Saint-Denis. Ses deux jeunes fils, Louis III (880-882) et Carloman (880-884), régnèrent ensemble deux ans sans parvenir à endiguer la nouvelle vague d'invasions normandes. Tous deux moururent d'un accident de cheval.

Le sang de Charlemagne se raréfiant, l'Église et la haute noblesse

furent appel au dernier fils de Louis le Germanique, Charles le Gros, qui se crut les reins suffisamment solides pour tenter en 884 de reconstituer à son profit l'empire de son arrière-grand-père, englobant la *Francia occidentalis*, la Germanie, la Lotharingie et l'Italie. Son autorité sur ces immenses territoires resta purement symbolique.

Médiocre souverain, Charles se révéla incapable de secourir Paris assiégé par les Vikings. Ce siècle épique de 885-886, dont le moine Abbon a tracé le scrupuleux récit, marqua profondément l'époque. L'ancienne Lutèce, concentrée pour l'essentiel dans l'île de la Cité, où la population des faubourgs s'était réfugiée, était entourée d'une vieille enceinte de brique rafistolée, surmontée de hourds de bois le long du fleuve. Deux ponts la reliaient aux rives : au nord, le Grand Pont, qui deviendra le Pont-au-Change, au sud, le Petit Pont, futur pont Saint-Michel. Ils étaient protégés à chacune de leurs extrémités par de grosses tours fortifiées. C'est à ce dispositif que s'attaquèrent plusieurs milliers de Vikings, armés d'imposantes catapultes et de trois béliers, installés sur seize roues de chêne plein. À leur tête se trouvaient deux chefs intrépides, Siegfried et Gan-Rolf, dit Rollon, un géant roux tout en muscles. Les défenseurs, au nombre de deux cents seulement, répliquèrent par des flèches enflammées, de l'huile bouillante et de la cire en fusion. Les Scandinaves lancèrent à leur tour contre les piles des deux ponts des brûlots qui jetaient d'impressionnantes flammèches dans le ciel. Tandis que partout le sang ruisselait, le valeureux Eudes, fils de Robert le Fort, marquis de Neustrie, l'épée à la main, repoussa ces forcenés. Les Vikings se replièrent. Plutôt que de les affronter dans un dernier combat, l'indécis Charles le Gros, arrivé trop tard, préféra négocier leur départ définitif moyennant un tribut de 700 livres d'argent.

À la diète de Tribur, près de Mayence, l'empereur, méprisé de ses barons qui l'accusaient de couardise, fut acculé à l'abdication. Souffrant d'obésité, devenu épileptique à la suite d'une trépanation, il mourut au couvent de Neudingen, sur le Danube, étranglé, dit-on, par ses domestiques. Telles étaient les mœurs du temps. En février 888, le bel Eudes, comte de Paris, vainqueur du siège, héros adulé de toute l'Île-de-France, fut élu roi. Le principe électif l'avait emporté sur celui de la succession héréditaire.

Pour affermir sa légitimité, le nouveau monarque fit ajouter à son élection par les grands du royaume l'onction sainte, dont le marqua l'archevêque de Sens et métropolitain de Paris en l'abbatiale Saint-Corneille de Compiègne. À l'image de Pépin le Bref, il avait cherché à ancrer son pouvoir dans le Ciel, afin de se placer au-dessus des ducs et des comtes. Choisi par Dieu comme les souverains de la monarchie davidique, c'est à Lui seul qu'il aurait à rendre compte. Ainsi débuta la

royauté de droit divin. Pour plus de sûreté, près de deux ans plus tard, le 23 novembre 889, au cours d'une seconde cérémonie d'intronisation dans la cathédrale de Reims, il se couronna lui-même (Charlemagne n'avait pu le faire en présence du pape, Napoléon le réalisera...).

À la vérité, il était encore trop tôt pour changer de dynastie et oublier le prestigieux sang carolingien. Eudes accepta de partager son pouvoir avec un descendant du grand empereur, Charles III le Simple (de *simplex*, le Sincère), fils posthume de Louis le Bègue, à qui la Couronne revint à sa mort. Ce nouveau règne consista en une suite de guerres contre les grands vassaux. La faiblesse de ce Charles fut si grande qu'il se révéla incapable de récupérer les bénéfices ecclésiastiques aux mains des usurpateurs. À l'automne de 911, profitant d'une petite victoire, il signa avec le chef danois Rollon le traité de Saint-Clair-sur-Epte, donnant aux Vikings le gouvernement de plusieurs comtés de la basse vallée de la Seine ainsi que les diocèses de Rouen, Évreux et Lisieux (soit l'actuelle Haute-Normandie, augmentée du pays d'Auge).

L'ASSIMILATION DES NORMANDS

Arrêtons-nous un instant pour observer un phénomène qui renvoie à l'un des cinq piliers sur lesquels s'est bâtie la France : l'intégration puis l'assimilation de populations étrangères. L'inclusion des envahisseurs normands – plusieurs dizaines de milliers d'hommes qui avaient conquis et imposé leurs lois à la plus riche des provinces du nord de la Loire – se fit progressivement par leur sédentarisation et leur christianisation.

La France, qui n'a ni identité biologique ni réalité ethnique, s'est construite à partir de nombreux brassages de populations, de couches de peuplement qui se sont succédé et amalgamé. Non, nos ancêtres ne sont pas les Gaulois, comme on le dira à la fin du ^{xviii}^e siècle pour contrer la prétention insensée de la noblesse à descendre des guerriers francs ! Non, la nation gauloise – à supposer qu'un sentiment communautaire celte ait vraiment existé au-delà du cadre tribal – ne constitue pas la préfiguration de la nation française, pure construction de l'Histoire autour des Capétiens et de leur domaine d'Île-de-France. Comme le remarquait Jacques Le Goff, « en France, la nation telle que nous l'entendons aujourd'hui, comme l'État tel que nous le comprenons encore, sont d'initiative royale ». Adieu donc Vercingétorix, héros national instrumentalisé par les instituteurs de la III^e République après la défaite de 1870 ! Adieu fier Astérix et son irréductible village résistant à l'invasion romaine ! « Les Français, écrivait en 1933 Charles Seignobos dans son *Histoire sincère de la*

nation française, sont un peuple de métis ; il n'existe ni une race française ni un type français. » Aux tribus issues du néolithique, mêlées aux envahisseurs celtes, Éduens, Arvernes, Rèmes ou Séquanes, ouverts aux cultures extérieures, précocement hellénisés puis romanisés avant même l'arrivée de Jules César, se sont ajoutés des colons italiens – quelques dizaines de milliers de vétérans des légions, installés dans le Midi, la vallée du Rhône ou à la frontière de la Germanie. La société gallo-romaine s'édifia de la sorte, par la fusion des élites autochtones. Au III^e siècle de notre ère s'étaient produits les raids de guerriers germaniques. Les Gallo-Romains installèrent quelques-uns de ces envahisseurs comme colons aux frontières de l'Est. À la fin du V^e siècle affluèrent par vagues successives, sur des dizaines d'années, de nouveaux barbares : Vandales, Sèves, Vascons (Gascons), Alains, puis Wisigoths, Burgondes, Francs saliens et ripuaires. Ces deux derniers groupes appartenaient à des populations ayant longtemps vécu en marge de l'Empire, de Cologne à l'embouchure du Rhin. En 451, alliés à la puissance romaine, ils défendirent, conjointement avec les Wisigoths, le territoire de la Gaule devant les armées des Huns conduites par Attila. Ce fut la victoire des champs Catalauniques.

La royauté franque s'imposa enfin avec la dynastie mérovingienne au nord de la France et dans la Belgique actuelle. Le baptême à la Noël de 498 ou 499 (plutôt que 496) de l'un de leurs chefs, Chlodvech ou Chlodowig (Clodovicus, Clovis), le vaillant fils de Childéric, petit-fils de Mérovée (ancêtre mythique ?), suivi de celui de ses guerriers, représenta un moment essentiel dans la diffusion du christianisme en Occident, les autres peuples barbares étant soit des païens, soit, comme les Burgondes et les Wisigoths, des hérétiques ariens. Tenant à bout de bras la culture et la civilisation chrétiennes, l'Église, qui avait survécu à l'effondrement de l'Empire romain d'Occident en 476, se trouva alors associée à tous les échelons du pouvoir par l'intermédiaire des évêques et des abbés. Au début du VI^e siècle, Clovis, qui régna de 481 à 511, parvint à annexer le royaume wisigoth d'Aquitaine en attendant que ses fils, les « rois aux longs cheveux » (symbole de leur pouvoir), portassent un coup fatal aux Burgondes de la vallée du Rhône. N'en déduisons pas que la France commence avec lui, comme le faisaient les instituteurs de la III^e République. N'allons pas si vite, et laissons le récit hagiographique du pieux Grégoire de Tours et le vase de Soissons à nos poussiéreux manuels scolaires ! Avec le royaume des Francs, de multiples fois partagé selon les règles successorales en vigueur, nous restons encore dans l'espace gaulois fortement imprégné de culture christiano-romaine, au moins jusqu'au VI^e siècle. Mais le fait est qu'en quelques générations les populations franques, germaniques et gallo-romaines s'étaient mêlées,

l'homogénéisation culturelle se faisant sous l'égide du christianisme.

Au x^e siècle, l'acculturation des Normands, leur francisation, furent aussi rapides. Une des conditions posées par Charles le Simple à Rollon était, outre l'hommage pour les territoires concédés (la *commendatio*), sa conversion et celle de ses guerriers au christianisme. Rollon adopta ainsi comme nom de baptême Robert, signe d'intégration religieuse et politique. Lui et ses successeurs, dont son fils bâtard Guillaume Longue-Épée, relevèrent de leurs ruines les abbayes que leurs anciens avaient incendiées : Fécamp, Jumièges, Saint-Wandrille... Des villes prospérèrent : Quillebeuf, Elbeuf, Criquebeuf (noms composés avec la racine scandinave *bud*), Honfleur, Barfleur, Harfleur (de la racine noroise *floodh*).

De l'intégration on passa à l'assimilation et même à l'enracinement. En quelques années, plus rien ne les distingua des autochtones. Dans la broderie de Bayeux, ils sont désignés comme Francs. Ils adoptèrent les structures politiques de leurs adversaires, la mode des guerres féodales – chevauchées, escarmouches et vendettas, alternant avec trêves et palabres –, consolidant leur territoire, attaquant sans relâche leurs voisins et agrandissant ce qui allait devenir le duché de Normandie. Ils allèrent plus loin encore avec des aventuriers comme Rainulf Drengot, Guillaume Bras-de-Fer, Drogon, Onfroi et Robert Guiscard, ces quatre derniers fils de Tancrède de Hauteville, en fondant des principautés normandes en Italie méridionale ou en Sicile et, après la première croisade, la principauté chrétienne d'Antioche. Cette assimilation ne les empêcha pas de conserver certains traits de leurs origines nordiques. Notons qu'il en sera de même pour le reste de la France, lorsque les rois mais surtout la République auront achevé le processus centralisateur. Assimilation n'a jamais signifié uniformisation.

LES ROBERTIENS À LA CONQUÊTE DU POUVOIR

La signature du traité de Saint-Clair-sur-Epte apportait à Charles III le Simple la paix à l'ouest. Profitant de la mort à quinze ans de Louis l'Enfant, roi de Germanie et dernier Carolingien d'Allemagne, il fut proclamé souverain de Lotharingie et se prévalut fièrement du titre de *Rex francorum*. Allait-il reconstituer l'Empire à son profit ? Nullement, car les comtes germaniques le tenaient pour étranger. Incapable de s'affirmer, il fut vaincu sur le champ de bataille par le nouveau roi de Germanie Henri l'Oiseleur. Vers cette époque, on cessa d'utiliser dans les textes de la *Francia orientalis* l'expression de *Regnum teutonicum*, preuve de l'irréversible éloignement des différents tronçons de l'Empire carolingien. Les grands de la *Francia occidentalis*, mécontents

des séjours de leur monarque en Lotharingie, où il promenait son ennui d'Herstal à Metz en passant par Aix-la-Chapelle, lieu de toutes les nostalgies, se liguèrent, avec à leur tête Robert, duc des Francs, frère d'Eudes. Les combats furent violents. En 922, au mépris du pouvoir en place, Robert fut couronné par l'archevêque de Sens sous le nom de Robert I^{er}. Pour la seconde fois, la légitimité carolingienne était battue en brèche. Le nouveau roi fut cependant tué l'année suivante à la bataille de Soissons. Charles III le Simple, qui n'avait renoncé à rien, continua de guerroyer sans parvenir à récupérer la plénitude de son autorité. Un de ses vassaux le captura et le fit enfermer au donjon de Château-Thierry, puis à Péronne, où il mourut en 929.

Héritier de Robert le Fort, neveu du roi Eudes et fils de Robert I^{er}, Hugues le Grand, duc des Gaules, premier baron de la chrétienté occidentale, pouvait ceindre la Couronne. Il préféra le rôle de faiseur de rois, tout en multipliant les alliances matrimoniales avantageuses pour son clan. Il est vrai que l'usurpation de son père avait choqué bien des barons et que sa mort avait été interprétée comme un jugement de Dieu. Sa stratégie lui permit d'obtenir un surcroît de puissance et de rafler de nouvelles abbayes, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Maur-des-Fossés, Morienvall et Saint-Riquier d'Abbeville, dont dépendaient d'immenses domaines agricoles. Hugues fit d'abord élire son beau-frère, Raoul, duc de Bourgogne, qui n'était pas un Carolingien. Celui-ci fut incapable de résister à ses vassaux révoltés. En 936, au décès de ce dernier, sans enfants, Hugues le Grand appuya la candidature du fils aîné de Charles le Simple, qui s'était réfugié à la cour d'Angleterre. Il alla chercher à Boulogne ce garçon de quinze ans et le fit sacrer Louis IV d'Outremer à Laon par l'archevêque Artaud de Reims. Malheureusement, tous deux se brouillèrent. Hugues le Grand avait poussé trop loin ses avantages, étendant sa suzeraineté sur la Bourgogne, la Normandie et l'Aquitaine. Il s'était ensuite emparé de Reims, avait tenu un an en prison Louis d'Outremer et s'était fait livrer Laon, son dernier fief. Las de cette insupportable tutelle, le roitelet se rebiffa. Il ameuta le pape, l'empereur, le comte de Flandre et les princes. Le carnassier robertien fut excommunié.

Pourtant, de nouvelles incursions furieuses des Huns en Bourgogne et en Aquitaine provoquèrent une spectaculaire réconciliation entre les deux hommes. Quelques années plus tard, le fils de Louis IV d'Outremer, le vaillant Lothaire, fit tout pour relever le prestige de la Couronne. Lui aussi se passionnait pour la Lotharingie, qu'il aurait aimé annexer, mais il se heurta à la puissance impressionnante d'une nouvelle dynastie, les Ottoniens : le Saxon Otton I^{er}, roi de Germanie

et d'Italie, sacré empereur à Rome en 962, puis Otton II et Otton III. Un moment, les armées germaniques vinrent mettre le siège devant Paris.

Gagnés au parti ottonien, Adalbéron, évêque de Reims, issu d'une grande famille de Lorraine, et son secrétaire Gerbert, savant moine de Saint-Géraud d'Aurillac (et futur pape Sylvestre II), rêvaient de reconstituer l'Empire carolingien au profit de cette nouvelle et conquérante dynastie.

À Lothaire succéda Louis V le Fainéant. Celui-ci, très attaché à son trône, contrairement à ce que son surnom suggérerait, se fit un devoir de poursuivre pour félonie Adalbéron, « le plus scélérat des hommes, déclarait-il, favorisant en tout, sous le règne de mon père, Otton, ennemi des Français (Francs) ». Il investit Reims et convoqua l'archevêque devant l'assemblée des grands à Compiègne. Hugues de France, fils d'Hugues le Grand, *Dux francorum*, chef de l'armée et premier conseiller royal, s'était montré d'une parfaite loyauté et avait suivi son roi, tout en cherchant à modérer ses ardeurs. C'est alors que survint un accident qui allait changer le destin du pays : Louis V le Fainéant, âgé de vingt ans, se tua stupidement en tombant de cheval au cours d'une chasse dans la forêt de Senlis. Il n'avait pas d'enfants.

L'AVÈNEMENT D'HUGUES CAPET

À une nouvelle assemblée des grands à Senlis, non seulement Adalbéron fut acquitté, mais il joua un rôle essentiel dans l'élection du nouveau roi. La candidature du dernier Carolingien, Charles, duc de Basse-Lorraine, proche des Ottoniens, fut promptement écartée, sous prétexte qu'étant dans la vassalité de l'empereur germanique il était étranger au royaume de *Francia occidentalis*. Preuve qu'à défaut de patriotisme le processus de distanciation entre l'ouest et l'est de l'ancien Empire carolingien se poursuivait, et avec lui le sentiment d'appartenance à des ensembles différents. Le 1^{er} juin 987, les suffrages se portèrent unanimement sur Hugues de France – Hugues Capet –, qui s'était rendu populaire pour avoir anéanti en 978 l'arrière-garde des Germains d'Otton II dans la vallée de l'Aisne.

L'origine de ce surnom qui devint patronyme est incertaine. Venait-il de sa qualité d'abbé laïque de Saint-Martin de Tours, héritée de son père Hugues le Grand, et de son attribut, la *cappa* ou petit manteau ? Ou du fait qu'il était le gardien de la fameuse chape du saint, dont celui-ci avait donné la moitié à un pauvre qui grelottait à la porte d'Amiens¹ ? Toujours est-il qu'Hugues fut acclamé à Noyon le 1^{er} juillet et sacré le dimanche 3 par Adalbéron, ravi de trouver en lui

un protecteur. Ce choix avait paru le plus raisonnable. Héritier d'Eudes, de Robert I^{er} et d'Hugues le Grand, le discret Capétien, neveu d'Otton I^{er} par sa mère Hadwige et cousin d'Otton II, ne possédait plus en propre qu'un ensemble restreint de fiefs allant de Compiègne à Orléans, le reste ayant été concédé à des vassaux ou ayant fait l'objet de dotations féodales destinées à acheter les fidélités. Outre une quarantaine de « villas », le roi vivait du revenu de ses abbayes et de ses droits de pêche en Île-de-France. Les quelques comtés relevant du domaine royal, comme le Vendômois, le Gâtinais, le Valois, le Soissonnais, Pontoise, Beauvais, Amiens, Sens et Joigny, ne supportaient pas la comparaison avec les belles provinces des grands féaux dont il recevait l'hommage, fort mitigé du reste. À héritage faible, avait-on conclu, pouvoir faible. Dans l'esprit d'Adalbéron, le nouveau roi, plus malléable parce que dépourvu de la légitimité carolingienne, serait amené inmanquablement à se soumettre aux Ottoniens.

Nul évidemment ne pouvait imaginer que c'en était fini, bien fini, de la descendance de Charlemagne et que la vivace dynastie des Capétiens allait se prolonger jusqu'en 1328, puis indirectement, par les Valois, les Bourbons et les Orléans, jusqu'en 1848. L'essentiel pour les grands barons était d'avoir montré leur puissance en rétablissant le principe électif. Dès lors que la *res publica* avait disparu, ils s'accommodaient parfaitement de cette royauté symbolique et de sa lointaine autorité mystique. Il ne leur venait pas à l'esprit de revendiquer la Couronne à leur profit. Derrière ce paravent commode, le duc de Normandie, le duc de Guyenne, les comtes de Toulouse et de Flandre pouvaient gouverner leur province en toute tranquillité.

Hugues Capet avait-il prémédité son accession au trône en soignant ses rapports avec la haute aristocratie, en s'appuyant sur les monastères influents, en ménageant Adalbéron et Gerbert, comme le pensait l'historien Edmond Pognon, contrairement à Ferdinand Lot qui voyait en lui un homme faible, pieux et soumis à l'Église ? Plus importante que le caractère du roi, impossible à dégager des brumes de l'Histoire, est l'évolution des structures. Un de ses derniers biographes, Laurent Theis, a insisté non sans raison sur la montée du monachisme, appui des Robertiens. Sapant l'autorité de l'évêque, ce courant spirituel affaiblissait en même temps les fondations carolingiennes.

Lorsqu'il accéda au trône, Hugues Capet avait la quarantaine, un âge canonique à l'époque. Aussi songea-t-il très vite à sa succession. Comme l'avait fait avant lui Lothaire au profit de Louis V le Fainéant, il associa au pouvoir son fils Robert, âgé de vingt ans, couronné et acclamé à Orléans le jour de Noël 987. Pour un monarque faible, il ne

manquait pas d'habileté.

La suzeraineté d'Hugues Capet s'exerçait à peu de chose près sur l'ancienne *Francia occidentalis* du traité de Verdun, qui demeurait une mosaïque de régions, de langues et de coutumes. Restait en dehors de la mouvance royale la zone centrale de la Lotharingie, sur laquelle régnait désormais la dynastie des Rodolphiens : la Bourgogne, la Franche-Comté, le Lyonnais, la Savoie, le Dauphiné et la Provence.

LA SUCCESSION CAPÉTIENNE

Les premiers Capétiens durent compter avec ces voisins ambitieux, mais aussi avec les grands : les comtes de Flandre qui jouaient de leur double vassalité avec l'empereur et le roi des Francs, les comtes de Tours, de Blois et de Chartres, aventuriers descendant d'un certain Thibaut le Tricheur, sans oublier Foulques Nerra (le Noir, en raison de son teint basané), comte d'Anjou de 987 à 1040, rapace insatiable, ivre de chevauchées sanglantes et de rapines, et son fils, non moins agité, Geoffroi Martel, féroce batailleur qui ravagea le Vendômois, la Saintonge et le comté du Maine. Il fallait les ménager, les flatter, les opposer. Les comtes de Barcelone et de Toulouse étaient trop éloignés et trop orgueilleux pour se sentir vassaux du Capétien. Le premier finit par gagner son indépendance. Se considérant comme l'égal du roi, le mirobolant Guillaume V d'Aquitaine disputait aux Capétiens ses droits de nomination sur l'évêché du Puy et les seigneuries de Bourges et de Bourbon. Quant à la lointaine zone armoricaine, qui n'avait jamais vraiment rejoint l'orbite franque, elle faisait l'objet de disputes acharnées entre les comtes de Rennes, de Nantes et de Cornouaille.

Le plus puissant de ces hauts seigneurs, plus puissant que son suzerain capétien, et par conséquent bien plus inquiétant, était l'habile et rusé duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, dit le Conquérant. Ce personnage hors du commun a été célébré comme un incomparable héros pour avoir arraché à son cousin Harold II Godwinson la Couronne d'Angleterre à la sanglante bataille d'Hastings, le 14 octobre 1066, épisode que raconte en détail, pour notre enchantement, la Tapisserie de Bayeux. Il fut couronné le 25 décembre de la même année à l'abbaye de Westminster, devenant ainsi l'égal en dignité du Capétien. L'épopée normande ne faisait que commencer... Impossible au milieu du choc des appétits, des ambitions, des brigandages, de la versatilité des grands et petits vassaux, de parler du moindre sentiment national, même régional.

Les Capétiens, cependant, bénéficiaient d'un certain nombre

d'atouts qui leur permirent d'accroître leur puissance au fil des temps. Le premier d'entre eux était leur qualité de représentants de Dieu sur terre : l'onction sacrée – qui venait de Pépin le Bref et non de Clovis, comme avait voulu le faire croire au IX^e siècle Hincmar de Reims, confondant l'onction du sacre avec celle du baptême – leur conférait un pouvoir d'origine divine, un surcroît de prestige que ne possédait nul autre seigneur en son royaume.

Ce même Hincmar fut le propagateur d'une pieuse légende appelée à une immense résonance, celle de la sainte ampoule, cette petite fiole de verre conservée au monastère de Saint-Remi, à Reims, dont on extrayait lors du sacre une infime parcelle d'un baume parfumé que l'on mélangeait au saint chrême pour en oindre le monarque. Elle aurait été apportée miraculeusement par la colombe du Saint-Esprit. Ce baume sacré était censé se renouveler constamment.

S'il exaltait la majesté royale, Hincmar voulait en réalité des rois chrétiens soumis à l'Église. À sa demande, ceux-ci étaient tenus de protéger la foi catholique, les institutions religieuses et les évêques en particulier. Louis le Bègue, fils de Charles le Chauve, fut le premier à prononcer ce serment à Compiègne le 8 décembre 877. Le cérémonial s'était ensuite perfectionné. Les rois capétiens recevaient de l'archevêque l'anneau, la couronne, l'épée dite de Charlemagne, le sceptre et la main de justice (les *regalia*), promettaient solennellement d'accorder au peuple des « lois conformes à ses droits ». Ils revêtaient la dalmatique des sous-diacres. Sans être prêtres, ils pouvaient, en tant qu'« évêques du dehors », communier sous les deux espèces. Ils apparaissaient, dans l'ordre politique, telle une figure christique bénéficiant de grâces spéciales, comme des prêtres de l'ordre de Melchisédech. En retour, l'appui des clercs, qui les considéraient comme leurs protecteurs naturels, leur était acquis. Faute d'une administration reposant sur des laïques savants, les monarques capétiens, pieux pour la plupart, admirèrent dans leur entourage proche nombre d'ecclésiastiques lettrés.

Un autre atout des Capétiens était leur position de suzerain suprême à qui était dû l'hommage lige. Dans la société des x^e et xi^e siècles, le lien vassalique était essentiel et le parjure tenu pour une félonie. Ils se servirent de cette situation éminente pour arbitrer les conflits, protéger les seigneurs les plus faibles. Cela dit, dans l'enchevêtrement des liens de vassalité, assortis parfois de doubles ou triples fidélités, il est prématuré de parler de pyramide féodale.

De plus, ils dispensaient des bénéfices, des *honores*, des baronnies et châteaux, qui leur permettaient de s'attacher de nombreuses clientèles. Même si de larges pans de l'Église avaient été contaminés

par le processus d'émiettement, qui avait vu le pouvoir de nomination des évêques et des abbés glisser des rois aux ducs et comtes, les Capétiens conservaient la haute main sur les prélats relevant du domaine royal et quelques autres. À ces atouts s'ajoutait enfin la position centrale qu'occupaient l'Île-de-France et sa prestigieuse capitale.

La politique des Capétiens était-elle inscrite dans la géographie et les invariants des données sociopolitiques ? Dès le règne d'Hugues Capet s'ébauchent des constantes que l'on retrouvera au fil des temps : la résistance au pouvoir politique des pontifes romains et la prise de distance vis-à-vis de l'empereur germanique, auquel les rois de la *Francia occidentalis* ne voulaient à aucun prix faire allégeance. Hugues Capet, qui avant son accession au trône avait été proche du pouvoir ottonien, rechercherait, vainement du reste, une alliance matrimoniale du côté de Byzance, pour rééquilibrer les rapports de force au sein de la chrétienté occidentale.

Ses trois successeurs n'ont pas particulièrement marqué l'Histoire. Son fils Robert II le Pieux, roi de 996 à 1031, un grand gaillard aux épaules carrées et au dos voûté, doux et modeste, cultivé, musicien, sentimental, est surtout connu pour ses déboires politico-conjugaux. Sous son règne s'institua la règle de primogéniture, selon laquelle la succession royale se faisait dans l'ordre des naissances masculines. Un pas fondamental vers la monarchie héréditaire.

C'est en raison de cette règle, qui suscita d'ailleurs quantité de réticences, qu'Henri, second fils de Robert, lui succéda sous le nom d'Henri I^{er}. En 1051, veuf de Mathilde de Frise, il se remaria avec Anne de Kiev, fille du grand-duc. Pour le reste, on ne sait presque rien, sinon qu'il mena une vie de guerrier, se battant inlassablement contre les vassaux indociles de son domaine.

Philippe I^{er}, fils du second lit, monta sur le trône en 1060 et régna jusqu'en 1108. Ce géant corpulent, cynique, sensuel, sans foi ni loi, vendait ses évêchés au plus offrant, au moment où le pape Grégoire VII entreprenait de réformer les mœurs du clergé séculier. Tout en s'adonnant à des manifestations outrées de piété, sa vie privée faisait scandale. À plusieurs reprises, les papes Grégoire VII, Urbain II puis Pascal II le menacèrent de délier ses sujets de leur serment de fidélité. Néanmoins, les Capétiens devinrent à cette époque les « fils aînés de l'Église ».

Tous ces rois avaient chevauché, guerroyé, assiégé des villes, consolidé ou étendu leur territoire. N'imaginons pas pour autant une progression constante de leur puissance. Arrondissant son domaine lopin après lopin, Philippe I^{er} avait acquis le Gâtinais, le territoire du

monastère de Corbie, le Vexin français, la vicomté de Bourges et la châtelainie de Dun. Mais, en 1079, il fut battu à plate couture par Hugues Blavons, petit vassal audacieux qui s'était emparé de la forteresse royale du Puiset, entre Étampes et Orléans.

Spoliations et donations alternaient ainsi. L'unité était comme la tapisserie de Pénélope qui se tissait le jour et se défaisait la nuit. On était loin encore d'une conception inaliénable de l'État. Par chance pour l'enracinement de la nouvelle dynastie, les trois premiers Capétiens couronnés du vivant de leur père demeurèrent longtemps sur le trône : Robert II trente-cinq ans, Henri I^{er} vingt-neuf ans, Philippe I^{er} quarante-huit ans.

Dans les lueurs avares dispensées par ces temps obscurs, il est difficile de nous représenter ces règnes tumultueux, chargés de nuits et d'éclairs. Les mœurs de cette société brutale, belliqueuse et féroce, mélange de dévotion et de superstition, de serments sur les reliques et de parjures, de gestes chevaleresques et de coups tordus, de baisers de paix suivis de sauvageries inouïes – ennemis éventrés ou écorchés vifs, yeux crevés... –, sont étrangères en effet à nos valeurs occidentales. De plus, faute de documents, ces rois traversent l'Histoire comme des ombres sans véritable épaisseur.

Notes

1. Faut-il rappeler que, comme tout militaire romain, Martin n'était propriétaire que de la moitié de son manteau, l'autre lui ayant été payée par l'armée romaine, d'où son geste singulier envers le pauvre.

Chapitre 3

Un monde en mutation

(XI^e-XII^e siècle)

LES RACINES CHRÉTIENNES

En dépit de la rudesse des temps et des comportements, la société de la *Francia occidentalis*, imprégnée de christianisme, était animée par un intense besoin de foi et de sacré. On rêvait de rejoindre le divin par le truchement de l'Église, dans l'attente de la parousie. Le salut de l'âme importait davantage que la quête du bien-être terrestre, par définition éphémère. À la pratique des sacrements et aux nombreux pèlerinages s'ajoutait le culte de la Très Sainte Vierge Marie, celui des anges, des saints et des reliques, dont on espérait protection ou guérison, au risque d'ailleurs de verser dans des pratiques idolâtres, déjà dénoncées en ce temps-là. Un exemple parmi d'autres était le culte populaire, mêlé de superstition, développé autour de la fameuse et magnifique statue-reliquaire de Sainte-Foy de Conques.

L'Église encadrait les mœurs, les institutions et les structures politiques. Du haut en bas de l'échelle sociale, du roi au plus humble serf, dominait la crainte révérencielle de Dieu, à laquelle se mêlait la constante peur du diable, de la damnation perpétuelle et de l'enfer. Cette crainte, sans doute plus biblique qu'évangélique, n'engendra pas la terreur eschatologique de la fin du monde aux alentours de l'an mil, comme beaucoup l'ont répété derrière Jules Michelet. Elle troubla sans doute quelques moines copistes de l'Apocalypse, sans jamais sortir des hauts murs des monastères.

À cette époque, au sein des maisonnières seigneuriales ou princières – les maisnies – apparut la chevalerie proprement dite, avec ses rites intégrateurs (adoubements, tournois, qui étaient à l'origine de véritables batailles rangées...), ses idéaux courtois et sa morale de l'honneur. Elle formait une caste guerrière privilégiée, se recrutant parmi la jeune noblesse aisée (la cotte de mailles coûtait le prix d'une ferme). Lors de son adoubement, l'écuyer ou le damoiseau, qui jusque-là avait porté l'écu de son maître et entretenu son cheval, recevait l'épée et le ceinturon symbolique. Ce mouvement était encouragé par

l'Église, attachée à policer et à spiritualiser les mœurs de ces siècles de fer.

Du nord au midi, du levant au couchant, grâce à l'afflux de dons et de legs de puissants seigneurs soucieux de racheter leur vie peccamineuse, le pays se couvrit de ce « blanc manteau d'églises », dont parle le chroniqueur clunisien Raoul Glaber, floraison qui inscrivit pour toujours le sacré dans les terroirs. Aux édifices de bois ou de pierre déjà construits s'en substituaient d'autres, plus beaux, plus spacieux, surmontés de hauts clochers, qui faisaient résonner à travers le pays leurs émouvantes ondes sonores. Les paroisses devenaient des unités bien définies, structurant le territoire et encadrant les fidèles. Elles devaient le rester jusqu'à une période récente, façonnant la France profonde.

Un grand désordre persistait cependant du fait de la distribution par les rois carolingiens et leurs successeurs d'*honores* ecclésiastiques à des laïques, en rétribution de leur fidélité. Mal délimités, les domaines temporel et spirituel se chevauchaient. Des rois, des princes donnaient l'investiture à des évêques ou à des abbés ; les prébendes canoniales se transmettaient de façon héréditaire. Résultat : sans que le phénomène soit généralisé, on rencontrait nombre de clercs indignes, corrompus, simoniaques, vivant en concubinage ou se comportant en guerriers impies.

Des réformes avaient été entreprises. En 909 avait été fondé en Mâconnais, dans la mouvance bénédictine, le monastère de Cluny. Directement rattaché à Rome, il s'était donné mission de promouvoir une discipline et une liturgie renouvelées. Grâce à l'action de certains de ses abbés, tels Odon et Mayeul (fin ^x^e siècle), Odilon (début ^{xi}^e siècle), ce foyer monastique et intellectuel de première importance forma des moines destinés à l'« essaimage ». Peu à peu, en effet, un vaste réseau prit corps sous la protection des papes, sorte d'Église clunisienne (*Ecclesia cluniacensis*), qui bénéficiait d'exemptions, d'immunités et d'une large autonomie vis-à-vis des pouvoirs épiscopaux et laïques.

La violence guerrière qui rongait la société féodale était préoccupante. C'est pourquoi l'Église s'efforçait de protéger au mieux les personnes vulnérables ou les pauvres et les bâtiments de culte. Ainsi naquit le mouvement de la Trêve de Dieu et de la Paix de Dieu s'efforçant de restreindre ou d'interdire les combats privés durant les fêtes liturgiques et certains jours de la semaine (du mercredi au lundi matin).

La seconde moitié du ^x^e siècle marque le début d'une immense onde spirituelle et ecclésiastique, la réforme grégorienne, initiée par Léon IX (1049-1054), poursuivie par le moine toscan Hildebrand devenu Grégoire VII (1073-1085), qui lui a donné son nom, et achevée par Urbain II (1088-1099). Cette volonté papale rompait avec l'ordre postcarolingien : il s'agissait de revenir à la simplicité de l'Église primitive, purifiée des influences profanes et des contingences contraignantes du système féodal, de la recentrer sur la dévotion eucharistique et de revaloriser le sacerdoce.

Dans la foulée, la papauté prodigua ses encouragements à la réforme monastique. Le rayonnement du réseau clunisien atteignit alors son apogée. La troisième abbatale de Cluny, commencée en 1085 et achevée en 1130, fut la plus vaste église de la chrétienté jusqu'à l'édification de Saint-Pierre de Rome. Le mouvement se trouva lié à l'explosion du second art roman. Témoin d'un monachisme insistant sur le dénuement et l'ascétisme, l'abbaye de Cîteaux (1098), située dans la plaine de la Saône, fut un pôle de forte attraction, grâce notamment à la personnalité de saint Bernard, qui exerça en Occident un incontestable magistère moral et spirituel. La règle de saint Benoît y était interprétée de façon plus rigoureuse qu'à Cluny. La vie des moines se déroulait dans l'isolement, le silence et la prière. L'abbaye servit de modèle, multipliant les « filles » en Europe, dont Clairvaux fondé en 1115 par saint Bernard. À sa mort en 1153, il y avait trois cent cinquante monastères cisterciens ou d'inspiration cistercienne. Un tel succès provoqua rivalités et émulations entre les formes de monachisme clunisien et cistercien.

Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), Marmoutier, Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Victor, Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés ne furent pas non plus oubliés de la réforme grégorienne, de même que le mouvement érémitique renaissant : des moines itinérants prêchaient contre les mauvais prêtres et rappelaient les exigences de la charité et du combat spirituel. Partout foisonnaient des expériences spirituelles, largement soutenues par l'aristocratie laïque. Prédicateur fougueux, Robert d'Arbrissel, qui se proposait d'imiter saint Jean Baptiste, fut à l'origine de Fontevraud. Molesmes fut créé en 1075, la Chartreuse vers 1114, Fontenay en 1118, Prémontré en 1120.

Plusieurs conciles locaux, présidés par des légats pontificaux, se tinrent pour extirper la simonie ou l'inceste, n'hésitant pas à déposer ou à excommunier les prélats indignes ou récalcitrants, à exiger la juste restitution des droits usurpés par les seigneurs laïques. La règle du célibat ecclésiastique fut rappelée, de même que le caractère indissoluble du mariage. Rome réaffirma sa suprématie sur les évêques et les abbés. Enlevée à l'empereur, la désignation du souverain pontife

fut confiée aux cardinaux ; celle des évêques et des abbés revint non plus au roi, mais au collège des chanoines pour les premiers et aux chapitres réguliers pour les seconds.

La réforme agit comme un feu purificateur, tout en rencontrant des résistances, telle la « querelle du sacerdoce et de l'empire », encore appelée « querelle des investitures », par laquelle les monarques du Saint Empire romain germanique réaffirmaient hautement leur prétention à nommer les évêques et abbés et à leur remettre la crosse et l'anneau. La papauté eut fort à faire avec eux, particulièrement avec l'empereur Henri IV, que Grégoire VII fit déposer par un synode d'évêques et excommunia. En janvier 1077, il l'obligea à attendre trois jours, pieds nus, dans la cour enneigée du château de la comtesse Mathilde de Toscane à Canossa, avant de le recevoir et de lever la sentence d'excommunication (d'où l'expression « aller à Canossa »). Cette humiliation n'empêcha pas d'ailleurs l'empereur de récidiver.

Une conséquence inattendue de la réforme grégorienne fut, avec le renforcement de l'institution ecclésiastique, l'enrichissement des évêques et des chanoines, qui devinrent plus que jamais les rivaux directs des grands seigneurs. Il en résulta l'essor des seigneuries épiscopales, partageant avec les comtes et vicomtes les droits régaliens (péages, justice, monnaie...), bâtissant de puissants châteaux, étendant leur domination sur les campagnes. Les vastes abbayes et les chapitres cathédraux agirent de même. De ce point de vue, la réforme se révéla un échec.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le rayonnement exceptionnel, à la fois spirituel et intellectuel, de Paris, nouvelle capitale du savoir, qui attirait beaucoup d'étrangers lettrés, Italiens, Allemands, Anglais, Levantins. Les champs de la connaissance s'élargissaient. Le retour au raisonnement dialectique, à la rationalité, aux principes de la logique, face à la tradition monastique, établie sur l'expérience intérieure, fonda la scolastique et transforma l'approche théologique. Le rôle de Guillaume de Champeaux, d'Hugues de Saint-Victor et surtout de Pierre Abélard fut essentiel à cet égard.

LA PREMIÈRE CROISADE

Lors de la clôture du concile de Clermont, le 20 novembre 1095, Urbain II appela les chrétiens à se croiser – c'est-à-dire à placer sur leur épaule le signe de la croix – et à partir pour la Terre sainte. Des indulgences étaient prodiguées à qui irait libérer le tombeau du Christ de l'emprise musulmane et rouvrir la route des pèlerinages. Seraient absous de leurs péchés confessés ceux qui s'y rendraient « par seule piété, et non pour en retirer de l'honneur ou de l'argent ».

La décision pontificale était liée non pas à la destruction du Saint-Sépulcre par le calife fatimide du Caire al-Hâkim et les premières persécutions en 1009, mais au déferlement en 1071 des Turcs seldjoukides qui avaient ravagé Jérusalem, réduit les populations chrétiennes en esclavage. Jusque-là, en effet, les chrétiens de Palestine avaient été tolérés en tant que *dhimmis*, citoyens non musulmans tenus d'acquitter un tribut et autorisés à pratiquer discrètement leur culte sans aucun prosélytisme. L'impossibilité d'aller se recueillir sur le tombeau du Christ parut insupportable à cette société toute chrétienne, où les pèlerinages étaient une manifestation essentielle de la foi.

À ces sinistres événements s'était ajoutée la défaite de l'empereur d'Orient Romain IV Diogène le 26 août 1071 à Manzikert, au nord du lac de Van. Bref, après le schisme de 1054 qui avait séparé Rome et Constantinople, il importait au souverain pontife de reprendre pied en Orient, où d'ailleurs le nouveau *basileus* Alexis I^{er} Comnène le suppliait d'intervenir.

On répète de nos jours maintes erreurs sur les Croisades. Il est certain que cet appel à la « guerre sainte » marquait dans l'Église médiévale une rupture par rapport au message d'amour et de paix de Jésus. À la différence du Coran, où les sourates de Médine préconisent l'usage de la violence armée contre les « infidèles », promettant de voluptueux « jardins de délices » aux combattants d'Allah, le Nouveau Testament prône, au nom du Christ, une religion du pardon et de la non-violence. Ce changement trouvait son origine dans la progressive sacralisation de la guerre entreprise par la papauté au sein d'une société guerrière attirée par les jeux violents, que l'Église du reste cherchait à ritualiser pour en limiter les méfaits. Le phénomène s'accrut avec la *Reconquista* espagnole commencée vers 1030. En 1086, devant la nouvelle offensive des Almoravides venus du Maroc, Urbain avait appelé les chevaliers francs à prêter assistance aux armées de Castille, d'Aragon et du Portugal. Cette fois, à Clermont, il insistait sur la récompense spirituelle qui attendait les croisés : se porter au secours des chrétiens d'Orient opprimés et repousser le « peuple néfaste » des Seldjoukides étaient des actes pénitentiels qui rachèteraient leurs péchés. Au *djihad* islamique s'opposait ainsi la guerre sainte chrétienne. À l'origine, il s'agissait d'un simple pèlerinage en armes, d'une manifestation de masse.

La réponse du peuple chrétien dépassa les espérances. Un prédicateur populaire, Pierre l'Ermite, souleva l'enthousiasme des petites gens, prêts aux souffrances et aux sacrifices pour sécuriser la route du Saint-Sépulcre. Cette « croisade des pauvres », conduite par Pierre l'Ermite et un certain Gautier Sans Avoir, était totalement

inorganisée. Nul n'avait idée de l'immensité du trajet à parcourir. Des hordes se traînaient dans les campagnes. On raconte que des paysans picards, apercevant les clochers de Laon ou de Reims, demandèrent si ce n'était pas là Jérusalem. Des bandes incontrôlées massacrèrent des Juifs à Rouen et dans les villes rhénanes. La majeure partie de ces croisés finit par se faire tuer impitoyablement par les Turcs avant d'arriver à destination.

Mieux organisée, la croisade officielle, celle des barons, menée par Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lotharingie, son frère Baudouin de Boulogne et Hugues de Vermandois, frère du roi des Francs Philippe I^{er}, avait fixé son point de rassemblement à Constantinople à la Noël de 1096 ; l'idée était de soutenir les contingents grecs et de marcher sur la Palestine. L'esprit du concile de Clermont semblait oublié. On ne parlait plus de pieux pèlerinage, de dimension pénitentielle ni de dépouillement spirituel, mais d'héroïsme, de gloire... et de butin. Le goût de l'aventure, le rêve d'exploits chevaleresques l'emportaient assez souvent sur les motivations religieuses.

En dépit des dissensions et des heurts avec les Grecs, Antioche, Édesse, Alep tombèrent. Jérusalem enfin fut prise le 15 juillet 1099, avec comme conséquence une effroyable tuerie. Les juifs et les musulmans en furent chassés. Par modestie, Godefroi de Bouillon prit le titre d'Avoué du Saint-Sépulcre ; son frère ceignit la Couronne sous le nom de Baudouin I^{er} de Jérusalem. Quelques petits États fragiles se constituèrent dans la région : la principauté d'Antioche, le comté d'Édesse et celui de Tripoli. Au total, huit croisades furent organisées pour la protection des lieux saints.

Dans leur sillage, mais en décalage par rapport à la tradition monastique occidentale, apparurent au début du XII^e siècle des ordres militaires cherchant à concilier vie de prière et vie guerrière : l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean (futur ordre souverain de Malte), créé par un religieux amalfitain, frère Gérard Tenque, et approuvé en 1113 par le pape Pascal II, dont la vocation était l'accueil et le soin des pèlerins, et l'ordre du Temple, fondé en 1129 à partir de la milice des pauvres chevaliers du Christ et du Temple de Salomon, qui s'était donné pour mission de protéger les pèlerins sur la route de Jérusalem. Bernard de Clairvaux avait participé à la rédaction de ses statuts. Un nouvel idéal de chevalerie était né. Le succès grandissant de ces ordres auprès de l'aristocratie laïque, leur principal milieu de recrutement, leur permit de s'ériger en défenseurs des États latins d'Orient. En quelques décennies, ils devinrent une puissance financière considérable. L'Occident se couvrit de maisons templières et hospitalières, appelées plus tard commanderies. Certains, néanmoins,

commençaient à dénoncer le dévoiement de l'esprit chevaleresque.

LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES DU XII^e SIÈCLE

Les historiens actuels sont unanimes à constater le dynamisme de l'économie postcarolingienne, prolongeant des lignes de force déjà anciennes. L'ordre seigneurial façonnait les paysages ruraux. On distinguait le fief, reçu d'un suzerain en échange de services et assorti d'un serment, et l'alleu, bien libre échappant en principe au système féodal. En réalité, la seigneurie rurale, sous ses formes différentes, était omniprésente et toute-puissante. Possédée aussi bien par l'aristocratie laïque qu'ecclésiastique, elle dominait la masse des petits paysans. Ceux-ci exploitaient en usufruit des lopins de terre appelés tenures (ou coutures s'il s'agissait de la réserve propre du maître) qui leur avaient été concédés par le seigneur moyennant redevances et prestations en travail.

Parmi la paysannerie, il fallait distinguer les vilains ou hommes libres et les serfs, bien que l'opposition ne fût pas absolue. Il est malaisé de définir le servage en raison de la diversité des conditions qu'il recouvre. C'était une sorte de vassalité dégradée supposant de la part du serf soumission et abandon de sa force de travail ; en échange, il recevait nourriture et protection. Notons que ce lien de dépendance n'allait pas jusqu'à l'esclavage à la romaine. Les serfs étaient considérés non comme des objets faisant partie du patrimoine de leurs maîtres, mais comme des êtres humains, des chrétiens. Ils pouvaient se marier (toutefois, s'ils le faisaient en dehors des limites de la seigneurie, ils devaient payer une redevance dite « de formariage »), transmettre leur tenure à leurs enfants...

La période est marquée par un essor économique prodigieux, notamment dans les régions atlantiques, la vallée de la Loire, le Bassin parisien, où l'on sortit rapidement de l'autarcie. Une natalité galopante, qui conduisit la population de la France (dans son périmètre actuel) à passer de 6,2 millions d'habitants en 1100 à 9 millions en 1200 et à 19 millions en 1328, poussait à l'amélioration des techniques agraires, de l'outillage agricole, à la diversification des cultures, comme le prouvent de récentes découvertes archéologiques. L'introduction du collier d'épaule avait facilité la traction animale. La charrue à versoir, dont on repère la présence dès le x^e siècle, remplaçait lentement l'araire. Au début du xii^e siècle, à la traditionnelle rotation biennale se substitua progressivement la rotation triennale entre les céréales de printemps (avoine), d'hiver

(froment ou seigle) et la jachère. Cela étant, les rendements restaient faibles. On moissonnait encore à la faucille.

Présent déjà dans les grandes seigneuries monastiques, le moulin à eau se répandit dans les campagnes à partir du ^x^e siècle, suivi, deux siècles plus tard, du moulin à vent. La généralisation de l'arbre à cames, transformant un mouvement rotatif en un mouvement alternatif, permit de multiples applications industrielles et artisanales. Le long des fleuves, on notait le nombre grandissant de pêcheries et l'accroissement de la batellerie seigneuriale servant au transport des céréales, du vin ou du sel. On construisit des routes, des ponts, des fours. Pour répondre à la poussée de la consommation, les domaines ruraux installèrent de nouveaux paysans dans les essarts conquis sur les forêts de haute futaie, les bois, les landes et les polders, prolongeant ainsi les grands mouvements antérieurs de défrichement.

Malgré l'existence de marchés locaux, l'économie rurale était faiblement monétarisée, avec des redevances le plus souvent versées en nature. Gardons-nous d'une vision idyllique. Localement, les équilibres économiques restaient menacés par l'insécurité, les violences au quotidien, les guerres et vengeances privées. Manants et vagabonds, tenaillés par la faim, vivaient dans la crainte d'être attaqués et occis.

L'économie rurale demeurait très fragile, soumise aux aléas climatiques. Les pluies de printemps ou d'été se révélaient parfois catastrophiques. Les périodes de soudure, dans l'attente des grains de la nouvelle moisson, étaient souvent délicates, voire dramatiques. La disette menaçait. Au paroxysme de la crise, les pauvres se précipitaient sur les racines, les glands et les charognes, causes de fièvre, de dysenterie et de mort. On compta jusqu'à une soixantaine de famines au ^{xi}^e siècle. Elles se raréfièrent au siècle suivant. Raoul Glaber, à propos de celle de Bourgogne en 1033, évoque des scènes d'anthropophagie : « Les voyageurs, assaillis par des hommes plus vigoureux qu'eux, étaient démembrés, cuits au feu et mangés. » Les enfants n'étaient pas épargnés, et les cadavres exhumés servaient à apaiser la faim.

ESSOR URBAIN

Au début du ^{xi}^e siècle, par un effet mécanique, les populations jeunes, trop nombreuses, à la recherche d'un emploi, commencèrent à émigrer vers les agglomérations. L'essor urbain s'expliquait aussi par la nécessité d'écouler le surplus de la production. On assista d'abord à la multiplication des bourgs, lieux d'échange des produits de l'agriculture et de l'artisanat rural, puis des ports fluviaux. Enfin, à

côté des cités épiscopales et des centres déjà anciens, où s'étaient édifiés des entrepôts seigneuriaux, greniers et celliers des ordres monastiques, s'établit un réseau de nouvelles villes castrales ou ecclésiales remparées : sauvetés, bastides, villeneuves, castelnaux, construits en damier, dont la fondation était parfois encouragée par les ducs et princes.

La population de certaines cités explosa. Celle de Saint-Omer tripla en un siècle, comptant, selon certaines estimations, jusqu'à 13 000 habitants en 1200, plus que Reims (10 000) mais moins que Rouen (18 000). Partout se construisaient des palais, des hospices, des églises, des hôpitaux et de nouvelles enceintes intégrant les faubourgs. La plupart des maisons étant en bois ou en torchis, les incendies étaient fréquents. La pierre commença à se répandre à partir du ^{xii}^e siècle, à l'instar des vieilles agglomérations méridionales, héritières de la civilisation gallo-romaine.

Paris s'était métamorphosé depuis le fameux siège de 885. La ville s'était étendue sur la rive droite, avec les bourgs Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Merri et Saint-Gervais. Au-delà de la première enceinte de la fin du ^{xi}^e siècle, on trouvait le faubourg Saint-Nicolas-des-Champs, Beau-Bourg, le Bourg-l'Abbé et le bourg Saint-Martin-des-Champs, le faubourg Saint-Paul... Rive gauche, c'étaient l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye Saint-Victor, le bourg Sainte-Geneviève sur la montagne du même nom.

Les premières cathédrales romanes, apparues aux ^x^e-^{xi}^e siècles, furent modifiées ou remplacées par des édifices gothiques aux ^{xii}^e-^{xiii}^e siècles : Sens, Laon, Reims, Beauvais, Noyon, Saint-Omer, Orléans, Rouen, Amiens, Paris, Reims, Lyon, Clermont, Chartres, Bayeux, Lisieux, Auxerre, Poitiers, Angers, Meaux... Les grandes églises abbatiales accompagnèrent le mouvement : Saint-Denis, Saint-Remi, Saint-Germain-des-Prés, ainsi que les collégiales urbaines de Mantes, Poissy, Étampes... Après le blanc manteau d'églises rurales jaillirent dans le ciel les hautes nefs des cathédrales de pierre blonde et leurs flèches élancées, rivalisant dans le Nord avec les puissants beffrois : des chefs-d'œuvre qui façonnèrent pour des siècles les paysages de la « douce France ». L'Europe entière ne parlait alors que de l'« art de France ».

Qui dit ville dit diversification des stratifications sociales. On vit ainsi naître et prospérer de petits commerces et des métiers artisanaux : bouchers, tisserands, merciers, drapiers, foulons, tondeurs, teinturiers, forgerons, charrons, orfèvres, changeurs. Il fallait répondre à la demande croissante de l'aristocratie laïque ou ecclésiastique, attirée par les produits de luxe : mets et vins recherchés, vaisselle et

orfèvrerie ouvragées, riches draperies, étoffes, armes précieuses. D'où la fortune des activités artisanales tentées par l'innovation technique, aussi bien dans les métiers de bouche que dans ceux du vêtement et du bâtiment. Même le commerce international des épices et produits rares fut positivement impacté. Aux foires traditionnelles des pays flamands s'ajoutèrent celles de Champagne dès les ^{x^e}-^{xⁱ}^e siècles (Troyes, Bar-sur-Aube, Lagny et Provins), relais des cités de l'Italie du Nord, pour la plus grande prospérité des gens d'argent, banquiers, changeurs et prêteurs.

Bref, au tournant des ^{xⁱ}^e et ^{xⁱⁱ}^e siècles, l'espace se dilatait, l'usage de l'écrit se répandait et, signe d'une mutation sociale évidente, les affranchissements collectifs des serfs accompagnaient le bourgeoinement économique. Le schéma trifonctionnel énoncé à la fin du ^{x^e} siècle par Abbon de Fleury et Adalbéron de Laon – le prêtre prie, le seigneur combat et le paysan produit, ces trois parties de « la maison de Dieu », « qui coexistent et ne souffrent pas d'être disjointes » – était déjà mis à mal par une société plus diversifiée et plus mobile qu'on ne le croit. Il allait pourtant rester inscrit dans le système politico-juridique jusqu'à la Révolution.

Chapitre 4

Le réveil de la monarchie capétienne

(1108-1180)

UNE MISSION UNIVERSELLE ?

Soucieux de renforcer la légitimité de la dynastie capétienne, les conseillers de la cour avaient compris la nécessité d'élaborer un mythe fondateur ainsi qu'un système de représentations enracinant la lignée royale dans la mémoire franque. Ce mythe des grands ancêtres, destiné à mobiliser les énergies, revient en effet à chaque période importante de notre histoire. Déjà, en leur temps, Grégoire de Tours, l'historien de Clovis, Hincmar de Reims, celui de saint Remi, avaient enjolivé la saga des rois francs. Plus tard, vers la fin du ^x^e siècle, collationnant et compilant les textes de leurs prédécesseurs, les réactualisant sans cesse dans le *scriptorium* de leur monastère, les historiographes ecclésiastiques proches des Capétiens, comme Richer, moine de Saint-Remi de Reims, ou Aimoin, abbé de Fleury, ne s'étaient pas contentés d'inscrire le pouvoir de leurs maîtres dans la continuité mérovingienne et carolingienne, ni même de souscrire aux assertions de la *Chronique du pseudo-Frédégaire* (^{vii}^e siècle), faisant des Francs les descendants des Troyens, particulièrement d'un très imaginaire Francion, fils de Friga, fondateur d'un vaste royaume entre Rhin et Danube. Ils s'étaient ralliés à l'idée, présente chez quelques chroniqueurs carolingiens, que Dieu avait confié à la royauté franque, héritière par le sacre de ses rois des souverains de l'Ancien Testament, la mission supérieure de protéger la chrétienté latine. Les Francs constituaient en quelque sorte le nouveau peuple élu. Tous ces textes feront partie des *Grandes Chroniques de France*, rédigées à l'abbaye de Saint-Denis à partir de 1274. N'ayons garde de les négliger, car ils contribuèrent fortement à la construction d'un premier imaginaire national.

Entreprise de manipulation, disent aujourd'hui certains historiens « déconstructeurs » du roman national, comme Suzanne Citron. Sans doute. Encore faut-il comprendre que les mythes fondateurs sont d'une utilité mémorielle absolue pour rassembler les peuples et leur faire prendre conscience de leur identité historique. Pour forger une nation,

la quête des racines prévaut. S'impose alors la nécessité d'élaborer une histoire se rattachant à la chaîne des temps, avec à la base un ou plusieurs récits édifiants. Peu importe qu'ils soient authentiques ou fictifs.

Prend place ici un autre de nos cinq piliers fondateurs, celui d'un État prédestiné à l'universalisme, convaincu d'être porteur d'un message pour l'humanité. Au départ, ce sera le flambeau de la catholicité, arrachée en quelque sorte aux dynasties impériales germaniques, ottonienne et franconienne¹, qui ambitionnaient elles aussi d'instaurer un gouvernement universel et chrétien. C'est ce qu'affirmait déjà le pape Urbain II en prêchant la première croisade : « Plus qu'à toute autre nation, Dieu vous a donné la gloire des armes, [...] vous les hérauts du Christ. » Un peu après le moine Guibert de Nogent intitula sa relation de la première croisade *Gesta Dei per Francos* (« L'action de Dieu [passe] par les Francs »). Thème dont on trouvera l'écho sept siècles plus tard dans le discours de Jean-Paul II au Bourget le 1^{er} juin 1980 : « France, fille aînée de l'Église et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la sagesse éternelle ?... France, qu'as-tu fait des promesses de ton baptême ? » Dans un second temps prévaudront les idées de liberté, d'égalité et de fraternité. La Révolution française et la République laïciseront cette mission universelle et civilisatrice, mais ne la supprimeront pas.

LE RÈGNE DE LOUIS VI LE GROS (1108-1137)

La vie de Louis le Gros est mieux connue que celle de ses prédécesseurs, grâce notamment à la biographie détaillée de son fidèle Suger, abbé de Saint-Denis, son principal conseiller. De haute taille, obèse comme son père Philippe I^{er}, le teint blême, c'était un personnage très typé, preux et infatigable chevalier, batailleur, redresseur de torts, avide d'exploits guerriers. Sensuel, âpre au gain, il était aussi foncièrement bon, animé d'un sens aigu de la justice, respectueux des droits de l'Église et – éminente qualité pour un monarque – fort opiniâtre. Dans les premières années de son règne qui en dura vingt-neuf, suant sur sa monture, il allait de siège en siège, de raid audacieux en coup de main imprévu, montant à l'assaut des murailles sous la pluie des carreaux d'arbalète, ripaillant et buvant en joyeux compère, goguenardant comme un gamin attardé, très attaché cependant à la majesté royale et à sa qualité de roi du pays des Francs. À ce rythme trépidant, rien d'étonnant à ce que ce hardi bretteur, alourdi par les excès de nourriture, ait dû renoncer à monter à cheval à quarante-six ans.

Il est connu dans l'Histoire pour avoir poursuivi avec constance la politique de pacification de ses prédécesseurs au sein du domaine royal, « devenu, selon Suger, un véritable enfer, hérissé de donjons inexpugnables, repaires d'incorrigibles barons ». Abrités derrière leurs massives mottes castrales – au nord, Coucy, Dammartin, Montmorency, au sud, Chevreuse, Rochefort, Châteaufort, Corbeil et Montlhéry –, des vicomtes vindicatifs, des châtelains teigneux et autres sangsues rapaces faisaient régner la terreur par leurs dévastations et leurs rapines, rançonnant sans vergogne les paysans et détroussant les marchands. Animé d'une volonté obsessionnelle de les mater, Louis VI lutta sans désespérer pour rétablir le droit, la justice et l'autorité sur des terres qui étaient siennes, protégeant les églises et les pauvres, n'hésitant pas à affronter son demi-frère Philippe de Mantes, qui se retranchait tantôt dans le château de Mantes, tantôt dans celui de Montlhéry. De ces brigands de haut vol, les deux plus coriaces furent Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, qui avait déjà été l'adversaire de son père, et Thomas de Marle, sire de Coucy, « loup cruel et enragé » au dire de Suger. La pugnacité du roi se révéla payante puisqu'il finit par se rendre maître de son domaine propre, qui gagna ainsi en puissance.

Cependant, sa suzeraineté sur les principautés, dirigées par des dynasties de grands barons ou, pour la Normandie, par le roi d'Angleterre, demeurait purement théorique, même s'il veillait attentivement à se faire rendre l'hommage féodal. Il avait été fort marri, lors de son avènement, de voir le duc de Normandie, le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, le duc de Bourgogne et quelques autres s'y soustraire.

Fondée sur les liens lignagers et féodaux, la société seigneuriale lui interdisait d'asseoir son autorité sur tous les sujets de son royaume. Lorsqu'il tenta de s'immiscer dans les affaires intérieures de ses vassaux directs, à l'occasion des successions ou des plaintes déposées par des arrière-vassaux, il rencontra aussitôt de farouches résistances et connut de cuisantes déconvenues. Le 20 août 1119, à Brémule, dans le Vexin, non loin de Noyon, il fut battu par Henri I^{er} Beauclair, roi d'Angleterre, duc de Normandie, fils de Guillaume le Conquérant. Humilié, contraint de fuir sans destrier ni bannière, il erra piteusement dans la forêt de Mussegros, avant de rejoindre sa forteresse des Andelys. Au cours de cette bataille, où neuf cents chevaliers s'étaient affrontés, il faillit être capturé. « Le roi est pris ! » avait hurlé de joie celui qui le tenait par sa cotte, mais le vaillant Louis s'était dégagé en lui donnant un furieux coup de masse d'armes : « On ne prend pas le roi, ni à la guerre ni aux échecs ! » Noble réplique assurément ! Toujours est-il qu'il dut céder à son redoutable

vassal normand la suzeraineté sur le Maine et la Bretagne et marier sa fille Mathilde à l'héritier angevin Geoffroi Martel.

Une autre façon pour lui de contrer les pressions centrifuges consistait à exploiter à son profit le mouvement d'émancipation des villes, fondé sur l'aspiration à la liberté des bourgeois, impatients d'échapper à l'arbitraire seigneurial. Il octroyait généreusement des chartes, accordait sa protection aux élites urbaines organisées en communautés jurées (*communio* ou *conjuratio*), moins souvent, il est vrai, dans son propre domaine. À Laon, malgré ses encouragements, le mouvement dégénéra en une émeute contre l'évêque Gaudry, hostile à la charte, qui périt assassiné après avoir été délogé du tonneau dans lequel il s'était caché. Cet aristocrate cupide et violent n'avait du reste rien d'un petit saint : quelque temps auparavant, il avait fait tuer son corégent Gérard de Quierzy, chapelain royal de Laon, en prière dans la cathédrale.

Louis agissait avec empirisme, prêt à exploiter à son profit la moindre occasion. Son appui constant à la papauté, en lutte contre les empereurs germaniques, ainsi qu'aux monastères de Cîteaux, Prémontré et Fontevraud, ne l'empêchait pas de faire valoir à la moindre occasion la prééminence de la justice royale sur celle de l'Église. Fort chatouilleux sur ses prérogatives, il refusa opiniâtement de placer l'archevêché de Sens sous l'autorité, même symbolique, du primat des Gaules, résidant hors de ses États. « J'aimerais mieux voir mon royaume incendié et moi-même voué à la mort que de subir l'affront d'un assujettissement de l'Église de Sens à celle de Lyon », écrivait-il au pape Calixte II.

Sous son règne, l'administration centrale se perfectionna, avec l'émergence des prévôts, chargés de rendre la justice, de percevoir les taxes et, si nécessaire, de convoquer l'ost. Le Conseil du roi, où les clercs et les grands barons occupaient les places de choix, s'élargit aux petits nobles et aux bourgeois. Toutefois, on était encore loin, fort loin, de l'État-nation, ce pilier central, assise de la France contemporaine. Le système vassalique subsistait. Si avec Marc Bloch on admettra que l'État commençait à poindre derrière l'idée de justice royale, celui-ci était embryonnaire, largement phagocyté par la pieuvre féodale. Au sein de cet État sans souveraineté, le monarque peinait à faire reconnaître son autorité sur les principautés.

« MONTJOIE SAINT DENIS ! »

Dans le bouillonnement intellectuel caractéristique de la première moitié du ^{xii}^e siècle, les réflexions théoriques se développaient. Le sage Suger, grand lettré, dissertait sur l'*imperium* et la dignité royale. Avec

lui s'esquissait la notion du double corps du roi, théorisée au ^{xx}^e siècle par l'historien Ernst Kantorowicz (le corps mortel et le corps politique éternel, constitutif du royaume, qu'on assimilait à la Couronne ou à la Loi) : « Il ne convient pas à un roi de transgresser la loi, disait-il, car le roi et la loi ressortissent à la même majesté dans le commandement. » Complétant cette construction idéologique, l'abbé de Saint-Denis insistait pour placer le royaume capétien dans la continuité de la tradition carolingienne (partout présente dans les chansons de geste, notamment dans la *Chanson de Roland* datant de la fin du ^{xi}^e siècle). C'est sous le règne de Louis VI, à moins que ce ne soit sous celui de son père Philippe I^{er}, selon un texte elliptique de Guibert de Nogent, que se renforça la dimension ecclésiale du pouvoir royal, faisant des Capétiens des rois thaumaturges, bénéficiant du don prêté à un obscur évangéliste du Cotentin du ^{vi}^e siècle, saint Marcoul, de guérir les malades atteints d'adénite tuberculeuse. Le rite nouveau s'inscrivait dans le sillage d'un pèlerinage que le monarque était appelé à faire au prieuré de Corbeny, près de Laon, où se trouvaient les reliques du saint. Au lendemain de son sacre, le monarque procédait au « toucher des écrouelles » sur des centaines de scrofuleux, souvent des pauvres, pitoyables, pieds nus, en haillons, venus de toute la France et de plus loin encore, alignés dans le parc de Saint-Remi de Reims. Il les touchait au front en prononçant la formule convenue : « Le roi te touche, Dieu te guérit. » Ce cérémonial populaire, qui avait fait l'objet au début de maintes réticences de la part des clercs, durera jusqu'au règne de Louis XVI. Élus de Dieu, les rois de France se voulaient des souverains guérisseurs, Marc Bloch l'a montré dans sa remarquable étude sur *Les Rois thaumaturges* (1924).

Très attaché à la pompe et au faste, Suger avait compris que pour renforcer le prestige de l'institution royale il fallait insister sur le mystère sacré et la liturgie monarchique, d'où la fréquence des « cours couronnées », permettant au souverain de se faire périodiquement poser le diadème sur la tête par un archevêque. C'est dans le même dessein qu'il mit en exergue le culte de saint Denis, censé protéger la dynastie (il prêchait naturellement pour sa paroisse). L'abbaye, dont il demeurerait le supérieur, était déjà la nécropole des Mérovingiens (le « bon roi Dagobert » y fut enterré le premier) et des Carolingiens (avec de notables exceptions, comme Philippe I^{er} qui, s'estimant chargé de trop de péchés, avait tenu à se faire inhumer dans le monastère de Saint-Benoît-sur-Loire, loin du corps du grand saint).

L'étendard de saint Denis, emprunté aux comtes du Vexin, fut volontairement confondu avec la bannière de Charlemagne et salué sur les champs de bataille par les acclamations des chevaliers :

« Montjoie saint Denis ! » Ainsi, dans la géopolitique du royaume de Louis VI, trois lieux symboliques avaient émergé : Saint-Denis, la nécropole, bientôt gardienne des ornements royaux, Reims, la ville du sacre, et Paris, la capitale, où la monarchie capétienne, longtemps itinérante, commença timidement à se fixer.

LE REGNUM FRANCIAE

Sous Louis VI, la *Francia occidentalis*, ce *Regnum Francorum* (royaume des Francs), fut appelée *Regnum Franciae*, royaume de France. Faut-il voir la naissance d'un sentiment national dépassant les consciences identitaires régionales lorsqu'en 1124 des contingents venus de toutes les provinces, à la convocation de leur roi, contraignirent l'empereur romano-germanique Henri V à rebrousser chemin ? Voulant en effet prêter main-forte à son beau-père anglais Henri Beauclair, Henri V, qui avait repris à son compte le rêve d'hégémonie carolingienne, avait marché sur le Parisis. L'ost royal, convoqué en urgence, s'était gonflé des troupes du duc de Bourgogne, des comtes de Blois, de Champagne, de Flandre, de Vermandois et de Nevers. Comme l'a souligné l'historien Olivier Guillot, des chevaliers en vaillant et bel harnois, des gens à pied, des milices hâtivement levées par les villes, les châteaux et les établissements religieux de Flandre, d'Anjou, de Bourgogne et même de la lointaine Aquitaine, se mobilisèrent au-delà des réquisitions vassaliques et répondirent à cette « adjuration de la France » contre « l'offensive des Teutons ». Dans la campagne de Reims, les heaumes et les hauberts, réunis sous l'étendard rouge de saint Denis, brandi par Louis VI en personne, scintillaient sous le soleil d'août. Mais l'ennemi n'osa paraître. Cette levée en masse avait agi comme une force de dissuasion, incitant le monarque de Germanie, incertain quant à l'issue du combat, à tourner casaque.

En résumé, dans la France de cette époque s'étaient esquissées trois grandes aires d'influence : le domaine capétien, encore restreint, les principautés normando-angevines et le vaste duché d'Aquitaine, qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées et de l'Atlantique aux Cévennes. Ce dernier ensemble, marqué par la culture méridionale, avait évolué de façon différente. Une société raffinée à dominante urbaine s'y était développée. La mort, le 9 avril 1137, sur le chemin de Compostelle, du dernier représentant de la maison ducale, Guillaume X, allait-elle modifier la donne ? Celui-ci avait confié à son lointain suzerain la protection de sa fille aînée et héritière, la « très noble demoiselle nommée Aliénor, pour la marier et lui abandonner toute sa terre afin qu'il la tienne en garde ». Un cadeau du destin. Louis VI, sans hésiter,

l'unit à son fils aîné Louis le Jeune, convaincu qu'après lui le fabuleux collier des perles de la gente damoiselle – la Guyenne, le Poitou, la suzeraineté sur l'Aunis, la Saintonge, le Périgord, la Marche et l'Auvergne – viendrait embellir le domaine royal. Quelle revanche pour celui qui s'était vu refuser, près de trente ans auparavant, lors de son avènement, l'hommage de ce même duc d'Aquitaine !

UN TIMIDE OBSTINÉ

Le mariage se déroula le dimanche 25 juillet 1137 dans la haute et belle cathédrale Saint-Jean de Bordeaux, au style gothique angevin (modifié depuis). La petite avait treize ans, lui seize. C'était l'alliance improbable de la langue d'oc et de la langue d'oïl, la rencontre inespérée des cultures troubadour et trouvère, l'union des pays de droit coutumier et de droit écrit, de la tuile rouge et de l'ardoise. Une semaine plus tard, à Paris, Louis VI mourut. Louis le Jeune lui succéda sous le nom de Louis VII.

L'homme était doux, timide, d'un commerce agréable, d'une grande piété et d'une moralité irréprochable, mais il manquait d'allant et de charisme. Il eut néanmoins la bonne idée d'écarter du pouvoir sa mère Adélaïde de Savoie et son intrigante parentèle, conservant l'abbé Suger au titre de principal conseiller, signe qu'il entendait poursuivre la politique paternelle : enraciner le pouvoir sur des bases résolument féodales, protéger la Sainte Église des brigands, exiger la soumission des seigneurs du domaine ainsi que l'hommage et le service d'ost de ses vassaux. Telle était la meilleure manière de consolider l'autorité royale et ses fonctions régaliennes.

Dans cette perspective, il reprit la politique de grignotage des grandes principautés, secondé par des châtelains maltraités, notamment certains vassaux du lointain comte de Toulouse, qui se tournaient vers lui afin de relever de sa mouvance directe et de tirer un surcroît de prestige en devenant ses hommes liges. Tout en se situant encore au sein de l'ordre féodal, la monarchie capétienne introduisait progressivement une subtile dialectique de la subversion au nom de la justice supérieure et du bien commun du royaume. La souveraineté pointait sous la suzeraineté royale.

LE DÉSASTRE DE LA SECONDE CROISADE (1147-1149)

L'avant-veille de la Noël de 1144, au nom du *djihad*, Zengi, l'atabeg de Mossoul et d'Alep, reprit aux chrétiens la ville d'Édesse (l'actuelle Urfa, en Turquie), faisant peser une menace directe sur le royaume de Jérusalem. Deux ans plus tard, Louis VII annonça son départ pour la

croisade. Deux événements l'avaient sans doute déterminé. En janvier 1143, lors de la guerre contre Thibaud de Champagne, son armée, assiégeant Vitry-en-Perthois, avait brûlé vives mille cinq cents personnes dans l'église de cette bourgade. Louis VII en avait été catastrophé. Peu après, un conflit l'avait opposé à la papauté à propos de la nomination de l'archevêque de Bourges. Bien imprudemment, il avait juré sur les reliques des saints que jamais, au grand jamais, il ne reconnaîtrait le candidat romain, mais il avait fini par se déjuger, devenant, aux yeux de tous, parjure, péché d'une gravité exceptionnelle dans une société fondée sur le caractère sacré de la parole. Bref, pour se racheter, le fils aîné de l'Église se croisait.

Cette seconde expédition en Orient, accueillie sans enthousiasme par la papauté, trouva en Bernard de Clairvaux son plus fougueux prédicateur. À nouveau la chevalerie française astiqua ses armes et ses armures. Louis partit, laissant la régence à quelques hauts dignitaires, dont son cher abbé Suger. Habile et conciliant, ce petit homme malingre mais fort intelligent se révéla en son absence un gestionnaire avisé.

Tandis que la première croisade n'avait vu aucun monarque s'engager, la deuxième, avec la participation de Louis VII et de Conrad III de Germanie, témoignait du retour sur le devant de la scène politique des souverains et des armées nationales. L'équipée dura deux ans, de 1147 à 1149, et s'acheva par un terrible fiasco. À la querelle entre les deux grands princes d'Occident s'ajoutèrent les rixes entre soldats francs et allemands, l'animosité des Grecs à l'égard des pèlerins occidentaux, l'ambition désordonnée des princes des petits royaumes chrétiens, les guets-apens des Turcs (lors d'une de ces rencontres, Louis faillit périr l'épée à la main sous le nombre des assaillants), la trahison des Latins de Syrie et, de surcroît, les déboires conjugaux du roi.

Louis aimait la reine Aliénor d'un amour jaloux et « immodéré », comme disait le chroniqueur anglais Jean de Salisbury, sans être apparemment payé de retour. Si l'on en croit un témoin, Richard le Poitevin, cette jeune femme d'une rayonnante beauté, marquée par les suaves douceurs de la culture méridionale, de la poésie lyrique occitane et du *fin'amor* (l'amour courtois) qu'elle aurait voulu répandre à Paris, était « voluptueuse et délicate ». Fut-ce en raison de son comportement volage que son dévot mari, à la piété toute monastique, décida de l'emmener avec lui en croisade ou parce qu'il ne pouvait vivre sans elle ? En tout cas, mal lui en prit. En mars 1148, à Antioche, la reine s'attarda plus que de raison chez le souverain maître des lieux, son oncle Raymond d'Aquitaine, réputé vaillant chevalier. Leur familiarité, leurs tête-à-tête firent jaser sous les tentes.

Sans tenir compte de la légende postérieure de la Messaline impudique et libertine, au vu des seuls récits de l'époque, son dernier biographe Jean Flori juge l'adultère hautement vraisemblable. Cette ensorceleuse coquette était bien la petite-fille de Guillaume IX d'Aquitaine, poète, troubadour, grand amateur de chansons érotiques, connu pour ses frasques et ses aventures gaillardes.

LA RUPTURE AVEC ALIÉNOR

Au mépris des convenances, la fière Aliénor voulut rester à Antioche, déterminée à faire annuler son mariage. Louis, sur le conseil de Suger, avec lequel il était resté en liaison épistolaire, la força à le suivre à Jérusalem, puis à rentrer en France avec lui, remettant à plus tard leur rupture. Sur la route du retour, à Frascati, le pape Étienne III intervint pour les réconcilier. Cela ne dura pas. En 1152, le roi se résolut à faire casser son mariage par un concile réuni à Beaugency, au motif, déjà invoqué par elle, de consanguinité. Une autre raison expliquait son geste : il était angoissé à l'idée qu'Aliénor, qui ne lui avait donné que deux filles, ne pût engendrer un héritier mâle. À ce moment-là, Suger, qui lui aurait peut-être prodigué la modération, était mort.

À peine deux mois plus tard, le 18 mai 1152, la pétulante reine épousait le plus puissant seigneur de la cour, Henri II Plantagenêt, de neuf ans son cadet, et lui apportait sa fabuleuse dot. Qu'importait à ce moment-là qu'ils fussent cousins au cinquième degré² ! Cette femme fière et remuante, au caractère affirmé, aurait voulu se venger qu'elle n'aurait pas agi autrement. Le plus grave était que ce mariage se faisait sans le consentement du roi, suzerain de son nouveau mari.

Issus de la lignée des Foulques, comtes d'Anjou, ces Plantagenêts avaient réussi par de fructueuses combinaisons matrimoniales à arrondir sensiblement leurs domaines. Le père d'Henri II, Geoffroy, avait ajouté à l'héritage paternel formé du comté d'Anjou et de quelques terres en Touraine le comté du Maine venant de sa mère, puis, par son union avec Mathilde, fille d'Henri I^{er} Beauclair, roi d'Angleterre, avait fait main basse sur la Normandie. À la génération suivante, le mariage d'Henri II avec Aliénor était un coup de maître : il faisait tomber dans l'escarcelle de la famille la très puissante Aquitaine. Tout l'Ouest, de la Somme aux Pyrénées, à l'exception de la Bretagne, relevait désormais de sa suzeraineté : trois comtés et deux duchés. Le pire fut qu'Aliénor mit au monde cinq garçons (dont quatre survécurent : Henri, Richard, Geoffroy et Jean) et trois filles.

Rétrospectivement, les historiens nationalistes des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles ont déploré sa calamiteuse erreur. « Ce divorce fut une catastrophe » aux conséquences « d'une gravité sans pareille », commentait Jacques Bainville. C'était sans doute se placer hors du contexte du temps. Toutes réflexions faites, il n'est pas certain qu'à cette époque le roi, à la tête d'un domaine propre si étriqué, aurait été capable d'absorber l'immense duché méridional, qui devait donner du reste bien du fil à retordre à Henri II puis à son fils Richard, surnommé plus tard Cœur de Lion. En tout cas, pour Louis VII, ce « divorce », comme on appelait alors les annulations canoniques, était une question d'honneur.

Dans sa boulimie de conquête, l'impétueux et talentueux Henri II, rusé, audacieux, tranchant comme une lame d'acier, ne s'arrêta pas là. En 1153, à vingt ans, profitant des troubles endémiques sévissant en Angleterre, il franchit la Manche avec une puissante armée. Il parvint à s'imposer et, l'année suivante, à la mort du faible Étienne de Blois, reçut à Westminster la prestigieuse Couronne de Guillaume le Conquérant. Enfin, en 1167, forçant le duc de Bretagne Conan IV à abdiquer, il se fit reconnaître régent de la province armoricaine.

Tel fut ce que les Français ont appelé l'empire Plantagenêt et les Anglais l'empire angevin, conglomérat de territoires hétérogènes tant politiquement, économiquement, culturellement que linguistiquement. L'identité anglaise, née de la fusion des Saxons et des Normands, n'avait cessé de s'éloigner du modèle continental pour affirmer sa spécificité, tandis que l'aristocratie aquitaine, gasconne ou béarnaise se querellait sans fin. Henri II, qui séjournait surtout en Normandie et en Anjou, se sentait français de cœur. Pas question à sa cour, plus brillante, plus raffinée que celle des Capétiens, de parler l'anglo-normand. Il se fera enterrer à l'abbaye de Fontevraud, nécropole des Plantagenêts, où Aliénor et son fils Richard viendront le rejoindre ; leurs magnifiques gisants en tuffeau polychrome subsistent.

Pour les Capétiens, la perte de l'héritage aquitain et l'émergence d'une famille rivale, autrement plus puissante qu'eux, soulignaient leur fragilité. Il est bon de le rappeler, il n'y a pas de marche inexorable, de vision prospective de l'Histoire. La France ne s'est pas développée de façon linéaire et continue. Son destin aurait pu être tout autre. Aucun déterminisme géographique ou historique n'a présidé à sa formation.

Louis VII s'est vu reprocher sa « candeur de colombe » ; on l'a traité d'« agneau très doux », d'incapable, de souverain pitoyable, de « politique craintif et maladroit » (Achille Luchaire). En vérité, cet homme sincère, très attaché à la justice, eut le malheur d'avoir affaire à deux rapaces ambitieux et intrépides, Henri II Plantagenêt, qui

convoitait désormais le Vexin, le Berry, l'Auvergne et le comté de Toulouse, et Frédéric I^{er} de Hohenstaufen, dit Frédéric Barberousse (1152-1190), le César germanique qui, tournant ses regards vers l'ancienne Lotharingie, avait réussi à assujettir l'archevêque de Lyon, le duc de Bourgogne, le comte de Champagne.

Face à eux, malgré la faiblesse de son royaume, le petit roi d'Île-de-France ne se montra nullement pusillanime, bien au contraire. En 1162, fidèle aux traditions hospitalières de ses ancêtres, il se fit un honneur d'accueillir le pape Alexandre III, odieusement chassé de Rome par Frédéric qui contestait jusqu'à sa légitimité, puis, deux ans plus tard, l'archevêque de Cantorbéry et chancelier d'Angleterre Thomas Becket, après sa rupture avec son ami Henri II. Preuve que chez lui le courage et le sens du devoir l'emportaient sur la prudence. À défaut de puissance, il impressionnait par sa force morale, imposait le respect. Sa relation privilégiée avec la papauté lui conférait du reste un prestige inégalé.

Ainsi, sous des dehors fragiles, Louis VII recélait une forte capacité de résistance. Par son sens de la négociation, ses arbitrages, par les remariages qu'il réussit à conclure, d'abord avec Constance, fille du roi de Castille, puis, à la mort de celle-ci, avec Adèle de Champagne, il parvint à créer un solide réseau d'obligés. Nombreux furent ses déplacements en province, notamment dans le Lyonnais, en Forez et en Beaujolais. Afin d'empêcher Henri II de s'établir à Toulouse, il alla s'enfermer dans cette cité avec une petite armée, en compagnie de son vassal, le duc Raymond V, contraignant le Plantagenêt à renoncer au siège. On le vit également prendre la défense des moines de Vézelay, menacés par le comte de Nevers.

Comme son père, mais plus que lui, il accompagna le mouvement d'émancipation des communes, acceptant d'accorder des privilèges fiscaux et économiques à Paris, Orléans, Bourges ou Compiègne, réprimant les emballements là où il se sentait en position de force. Il fonda plusieurs villes neuves, prit sous sa protection les Juifs, affranchit par compassion un grand nombre de serfs de son domaine. En chrétien, il reconnaissait à ces derniers leur dignité d'êtres humains : « Un décret de la divine bonté, écrivait-il en 1152 dans une charte d'affranchissement de la serve Agnès, a voulu que tous les hommes ayant la même origine fussent doués dès leur apparition d'une sorte de liberté naturelle. Mais la Providence a permis aussi que certains d'entre eux aient perdu, par leur propre faute, leur première dignité et soient tombés dans la condition servile. C'est à Notre Majesté royale qu'il est donné de les élever de nouveau à la liberté... » C'était en quelque sorte, la solennité en moins, une déclaration des droits de l'homme avant la lettre, qui sera reprise d'ailleurs par une

La situation internationale évoluait au gré des rapports de force. Frédéric Barberousse se heurta à la révolte des grandes baronnies impériales et de ses possessions italiennes. Battu à Legnano par la Ligue lombarde, il se résigna à traiter avec le pape. Ces tractations aboutirent à l'armistice de Venise de 1176, presque aussi humiliant que Canossa. Louis VII avait profité de ses difficultés pour se rapprocher de lui et entamer une lutte sans merci contre Henri II Plantagenêt, ralliant contre la toute-puissante monarchie angevine les comtes de Flandre, de Champagne et de Blois.

En 1173, Aliénor, mécontente des incartades de son mari, qui entretenait plusieurs maîtresses et avait intronisé sa favorite, la jeune et ravissante Rosamonde Clifford, souffrant de surcroît de son caractère de plus en plus tyrannique, rompit avec lui et encouragea à la révolte ses trois fils aînés, Henri le Jeune, Richard et Geoffroy, qui gouvernaient le Poitou, l'Aquitaine et la Bretagne. Vengeance de l'épouse évincée. Louis VII, tout heureux, saisit l'occasion. Sa collusion avec sa première femme et ses enfants devint bientôt flagrante. Il reconnut Henri le Jeune, âgé de dix-sept ans, comme Henri III, l'accueillit dans ses États, adouba chevalier son frère Richard et, lors d'une assemblée tenue à Paris, jura sur l'Évangile de les soutenir contre leur père. Il fut aussitôt appuyé par les grands barons de France, les comtes de Flandre, de Boulogne, de Champagne, de Blois et de Dreux. L'insurrection éclata, mettant à feu et à sang la partie continentale de l'empire Plantagenêt – Bretagne, Anjou, Touraine, Poitou, Saintonge, Normandie –, gagna l'Angleterre et même l'Écosse. Tels furent les débuts de la première guerre de Cent Ans.

Henri II vaillamment résista, mobilisa ses troupes et acheta à tout-va des routiers, ces redoutables mercenaires, gens de sac et de corde, prêts à écumer les campagnes par le fer et le feu. Ses talents militaires firent le reste, de sorte que la révolte tourna au désastre pour les coalisés. Louis VII fut chassé de Verneuil, dut brûler son matériel offensif à Rouen, avant de s'enfuir de nuit et de solliciter une trêve. Il n'avait jamais été un foudre de guerre !

Dans la victoire, le Plantagenêt se montra magnanime. Il exigea seulement la restitution des châteaux normands. Ses trois fils obtinrent leur pardon et furent réinstallés – sous haute surveillance, cela va sans dire – dans les provinces françaises de son empire. Le plus brillant d'entre eux, Richard, réprima avec succès les velléités de rébellion des petits seigneurs du Poitou, du Limousin et de la Gascogne, tous

assoiffés d'indépendance. Seule Aliénor, arrêtée sur la route de Chartres habillée en homme, fut jetée dans la tour d'Old Sarum à Salisbury, où elle demeura une bonne quinzaine d'années, ne recouvrant sa liberté qu'à la disparition de son mari.

Repris par l'instinct de conquête, Henri soumit le pays de Galles, s'empara de l'Irlande, acheta pour 15 000 livres le comté de La Marche, puis réclama audacieusement la dot de la petite fiancée de Richard, Aélis, demi-sœur du futur Philippe Auguste, le Vexin, la ville de Bourges et l'Auvergne. Une fois de plus, le *Regnum Franciae* risquait de disparaître. L'arbitrage du pape en sa faveur sauva le royaume de l'anéantissement.

LA COUR ET L'ADMINISTRATION

On a reproché à Louis VII de vivre en bourgeois sans faste ni décorum. Il est vrai qu'une grande simplicité régnait dans sa maison et son entourage. Ne confiait-il pas à Walter Wapp, chanoine londonien venu visiter Paris : « À votre souverain, il ne manque rien : hommes, chevaux, or et étoffes, diamants, gibier, fruits, il a tout en abondance. Nous, à la cour de France, nous n'avons que du pain, du vin et de la gaîté. »

Sa monarchie restait patriarcale, avec une administration fort réduite, où se mêlaient fonctions privées et publiques. Autour de lui, à côté du Conseil qui prenait forme et s'enrichissait de juristes et de canonistes, existaient cinq grands métiers ou ministères (*ministeria*) : la cuisine, l'échansonnerie, la fruiterie, l'écurie et la chambre, et six grands dignitaires exerçant des charges à la fois domestiques et publiques. Vêtu d'hermine claire, son bâton de pommier à la main, le sénéchal avait pour mission d'assurer la sûreté du royaume et de superviser la Maison du roi. Il ordonnait aux cuisines, mais ne s'occupait plus depuis Louis le Gros du service du *dapifer*, c'est-à-dire de la découpe de la viande, car on avait trouvé son domaine de compétences trop étendu. Le connétable, au contraire, avait vu ses prérogatives élargies. Il n'était plus seulement le *comes stabuli*, le comte des écuries, veillant à la bonne santé des palefrois et des destriers, mais le chef de l'armée, seul autorisé à porter à son flanc l'épée nue sans fourreau. Le bouteiller, d'abord administrateur de la cave du roi et des vignobles de la Couronne, avait pris en charge la gestion financière du domaine. Ce qui restait des tonneaux entamés à la cour les jours de fête lui revenait. Au grand chambrier incombait l'intendance des appartements royaux, des meubles et des habits du monarque. Il commandait aux valets de chambre. Du fait de sa mission de surveillance du coffre-fort du roi, il en était venu à exercer

les fonctions de trésorier du royaume. Le grand chambellan couchait au pied du lit royal, portant le « scel secret » permettant de cacheter les « lettres closes », qu'on appellera plus tard les lettres de cachet. Le grand panetier avait un œil sur la table royale et un autre sur les boulangers de Paris. Enfin, le grand chancelier s'occupait des actes et diplômes officiels et avait autorité sur les notaires qui rédigeaient les lettres royales et les chauffe-cire chargés de les sceller. Il portait constamment suspendu à son cou le sceau du roi. Sous ce règne, la moyenne annuelle des actes de chancellerie augmenta de près de 60 % et l'on vit édictées des ordonnances de portée générale, valables pour tout le royaume, inconnues depuis les capitulaires carolingiens. Parallèlement, l'autorité royale s'était imposée aux grands barons de l'Île-de-France – les Montmorency, les Clermont, les Beaumont, les Dammartin... – qui avaient fini par devenir les agents du pouvoir. C'était le début de l'intégration de la haute aristocratie dans le système royal, processus capital pour la formation de l'État.

Dans les dernières années, Louis VII, malade, à demi paralysé, abandonna l'essentiel de ses prérogatives à la reine Adèle de Champagne et à ses quatre beaux-frères. Son long règne (1137-1180) avait été marqué par de lourds échecs extérieurs, mais aussi par de fructueuses et décisives mutations internes, préludes à la renaissance du royaume sous le glorieux Philippe Auguste. C'est à cette époque, en tout cas, que fut adopté de manière définitive le manteau royal bleu semé de fleurs de lys d'or, représentatif de la royauté capétienne : le bleu, symbole marial, le lys, symbole christique.

Notes

1. Dynastie, née dans le duché de Franconie, qui régna sur le Saint Empire romain germanique de 1027 à 1125.
2. L'Église interdisait alors les mariages consanguins jusqu'au 7^e degré.

Chapitre 5

Philippe Auguste

(1180-1223)

PHILIPPE II

Après le déclin du pouvoir central qui avait accompagné l'inexorable morcellement féodal, après la lente restauration de l'autorité dans le domaine royal, une nouvelle ère allait s'ouvrir pour la dynastie capétienne avec l'avènement de Philippe II, fils de Louis VII, que le moine Rigord de Saint-Denis appellera Philippe Auguste par référence à sa naissance au mois d'août et à ses succès rappelant ceux des empereurs romains. Son long règne de quarante-trois ans occupe une place majeure dans l'histoire de France.

Payen Gastinel, chanoine de Saint-Martin de Tours, le portraiterait ainsi : « Beau et bien bâti, il était chauve ; d'un visage respirant la joie de vivre, le teint rubicond, il aimait le vin et la bonne chère et il était porté sur les femmes. Généreux envers ses amis, il convoitait les biens de ses adversaires et il était très expert dans l'art de l'intrigue. Religieux, de sage conseil, il se tenait rapidement à ce qu'il avait dit, et portait des jugements rapides et très droits. »

Pour autant, ce bon vivant ne manquait pas de défauts. Il était émotif, nerveux, emporté, imprudent et se défiait de tous. Dans sa jeunesse, on le voyait toujours les cheveux en bataille, au point que ses proches lui avaient donné le surnom de Malpeigné (qu'il perdra avec ses cheveux !). Sans culture ni grande foi, il était peu porté à la méditation et à la prière, tout en restant dévot à la manière de son temps. Son comportement brutal à l'égard de ses femmes successives et de ses proches fut profondément choquant. Mais, quel roi intelligent et clairvoyant, obsédé par le souci d'accroître ses territoires et d'être « empereur en son royaume » ! Son récent biographe, Bruno Galland, a montré comment, vers la quarantaine, il s'efforça de transformer ses impatiences en pugnacité, son activisme en opiniâtreté. Y parvint-il toujours ?

Sa naissance à Paris, au palais de la Cité, le 21 août 1165, fut saluée avec enthousiasme par le petit peuple, qui attendait depuis vingt et un

ans la venue d'un héritier mâle. Fils de la troisième épouse du roi, Adèle de Champagne, c'était « l'enfant du miracle » que l'on aimait appeler Dieudonné, comme plus tard Louis XIV. Dans les dernières années du règne de son père malade et paralysé, il fut associé à la Couronne et sacré à Reims le 1^{er} novembre 1179 par son oncle l'archevêque Guillaume aux blanches mains. Aussitôt, cet adolescent précoce et rusé fit preuve d'indépendance. Voulant échapper à l'influence de sa mère et de ses oncles de la puissante maison de Champagne, il se rapprocha de son parrain Philippe d'Alsace, comte de Flandre, épousant sa nièce, Isabelle de Hainaut. Celle-ci lui apportait en dot l'Artois et le Vermandois et présentait en outre l'avantage de descendre de Charlemagne par l'infortuné Charles de Lorraine, le prétendant évincé par Hugues Capet, sûr moyen de renforcer s'il en était besoin la légitimité de la troisième « race ». Avant même la mort de son père, il prit en main le gouvernement et s'empara des sceaux de la chancellerie. On retrouve la même audace, le même cynisme, lorsque, pour des raisons fiscales, il arrêta des mesures discriminatoires et confiscatoires à l'égard des Juifs (beaucoup, fort riches, détenaient un gros patrimoine immobilier dans la capitale), ce à quoi Louis VII, pieux et tolérant, s'était toujours refusé. Il les expulsa sans ménagement, transforma la synagogue de l'île de la Cité en église. Heureusement, il devait par la suite revenir à une attitude plus conciliante. Enfin, en juin 1180, à Gisors, il fit la paix avec Henri II Plantagenêt et conclut avec lui une alliance offensive et défensive. Bref, à quinze ans, il avait déjà posé les assises de son pouvoir.

Cependant, comme pour tester ses capacités, à la mort de son père, en septembre de la même année, les grands féodaux – son parrain Philippe d'Alsace, les comtes de Champagne, de Hainaut (son beau-père), de Sancerre, le duc de Bourgogne, auxquels s'adjoignirent le landgrave de Brabant, l'archevêque de Cologne et de hauts seigneurs lorrains – se soulevèrent. Une fois encore, la Couronne capétienne parut vaciller. Les troubles durèrent jusqu'en juin 1185, date à laquelle Philippe, à la tête d'une armée de deux mille chevaliers et de plusieurs milliers de sergents à pied et à cheval, parvint à s'emparer du château de Boves, près d'Amiens, une position-clé dominant les vallées de la Somme, de l'Avre et de la Noye. Les lourds destriers des royaux avaient labouré victorieusement la plaine. Durant trois semaines, Philippe d'Alsace et les troupes coalisées n'osèrent l'attaquer, avant de se résigner à traiter. Le roi de France annexait à son domaine les seigneuries de Valois et d'Amiens ainsi que soixante-cinq châteaux du Vermandois. Il conservait en outre l'expectative de l'Artois, dot de sa femme. Il avait vingt ans. Dès ce moment le surnom d'Auguste lui fut attribué.

La paix revenue, il lui restait à contenir les Plantagenêts. À cinquante-sept ans, rongé par la maladie et la souffrance, Henri II n'était plus que l'ombre de lui-même. Au jeune et bouillant Philippe Auguste de profiter de la situation. Les griefs le poussant à rallumer la guerre ne lui manquaient pas : le despote angevin n'avait-il pas conservé la dot de sa sœur Marguerite de France après la mort inopinée de son fils aîné Henri le Jeune, dot constituée de la forteresse de Gisors et du Vexin normand ? Ses gens d'armes n'occupaient-ils pas l'Auvergne et le Berry oriental, ne commençaient-ils pas à s'infiltrer en Languedoc, provinces relevant de sa suzeraineté ? Il fallait du cran pour s'en prendre au puissant roi anglais, qui, un peu plus de dix ans auparavant, avait implacablement maté la rébellion de sa femme et de ses fils, rétabli l'ordre dans ses États et battu son père Louis VII. Mais du cran, Philippe en avait. L'ardeur, l'audace avaient changé de camp.

Son ambition ne visait rien de moins qu'à disloquer l'empire des léopards par la ruse et la force. La ruse d'abord, en semant la discorde au sein de la famille de son ennemi. La première tentative échoua, il est vrai, mais ce ne fut pas sa faute : cajolé par lui, Geoffroy, héritier du Plantagenêt, mourut en août 1186 dans un tournoi. Qu'à cela ne tienne ! Philippe se rabattit sur le fils survivant, Richard. Il l'entoura de sa tendre amitié, le fit venir à Paris, partagea avec lui sa table et son lit, deux symboles de paix selon les usages du temps. La ruse encore, lorsqu'il se rapprocha du prestigieux empereur Frédéric Barberousse, au faîte de la gloire, et fit alliance avec lui contre l'Anglais.

La force enfin, quand, à la fin de mai 1187, il fondit sur Issoudun, avant de conclure pour deux ans, avec un Henri hagard et acculé, la paix de Châteauroux. Un chiffon de papier que Philippe déchira lorsqu'il apprit que des troubles sévères agitaient l'Aquitaine. En quelques jours, sans déclaration de guerre, l'impétueux jeune homme s'empara de la forteresse de Château-Raoul (Châteauroux) ainsi que la majeure partie du Berry, à l'exception du redoutable donjon de Loches perché sur son rocher. Plus le Plantagenêt reculait, plus le fougueux Capétien avançait, tel « un jeune lion rugissant », comme l'écrivait un chroniqueur anglais. Jamais la bannière de saint Denis n'avait été brandie par un si impétueux chef de guerre. Il n'avait que vingt-cinq ans.

La croisade, lancée par Grégoire VIII après la cinglante défaite de la chevalerie franque de Guy de Lusignan aux Cornes de Hattin le 4 juillet 1187 devant l'armée de Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, suivie de la chute de Jérusalem le 2 octobre, pouvait bien attendre ! Certes, les deux grands rois de la chrétienté s'étaient croisés sous la pression du légat et de leur noblesse respective. Ils s'étaient même

donné publiquement le baiser de paix le 21 janvier 1188 sous les murs de Gisors, tout en ne songeant qu'à vider leur querelle.

Ce ne fut qu'en novembre qu'ils acceptèrent de se rencontrer dans la forteresse de Bonsmoulins, aux confins du Perche et de la Normandie. Il s'agissait enfin de faire la paix, mais Philippe sortit sa botte secrète. Au troisième jour de la conférence, on annonça l'arrivée inopinée du sémillant Richard Cœur de Lion. Il s'immisça dans la conversation, parla d'une voix forte et exigea de son père la reconnaissance de ses droits de légitime héritier. Henri n'aimait pas qu'on évoque sa succession, surtout en ces temps où la fistule et la fièvre lui faisaient sentir que la Camarde approchait inexorablement. Il répondit par des paroles dilatoires. Richard s'enflamma. « Je vois maintenant, s'écria-t-il, la vérité de ce que je n'avais pas osé croire ! » Aussitôt, il tourna le dos à son père et – la scène avait été bien préparée – s'agenouilla devant Philippe Auguste les mains jointes, tel un chevalier prêtant hommage à son seigneur. Puis, à la sidération d'Henri, qui en recula de trois pas, il annonça d'une voix forte qu'il se déclarait le vassal du roi de France pour la Normandie, le Poitou, l'Anjou, le Maine, le Berry et le Toulousain.

On se trouvait à nouveau en guerre. Les vassaux du Plantagenêt le quittaient les uns après les autres, au profit de Richard et de Philippe. Ce dernier envahit le Maine sans difficulté. Le 11 juin, la motte castrale de Montfort-le-Rotrou, terre de Rotrou IV, comte du Perche, se rendit. Avec sept cents chevaliers, Henri II fut forcé de fuir Le Mans, en proie à l'incendie qu'il avait allumé dans les faubourgs et qui s'était rabattu sur la ville haute. Bientôt Tours et son château tombèrent. Le 4 juillet, sous un soleil de plomb, les trois protagonistes, Henri, Philippe et Richard, se rencontrèrent dans une petite commanderie de Templiers non loin d'Azay-le-Rideau. D'une main tremblante le vieux roi signa sa capitulation : il reconnaissait la suzeraineté de la monarchie capétienne sur la partie continentale de l'empire angevin, renonçait au comté d'Auvergne, cédait Issoudun et une fraction du Berry et acceptait de payer une lourde contribution de guerre. Deux jours plus tard, à Chinon, il expira, frappé d'une attaque cérébrale. Héritant de la totalité de l'empire Plantagenêt, Richard se fit aussitôt couronner à Rouen duc de Normandie et à Londres roi d'Angleterre.

LA TROISIÈME CROISADE

Entre les deux alliés de la veille, la mésentente ne pouvait que surgir. Tout les opposait, leur jeunesse ardente, leur fonction à la tête de pays aux intérêts divergents, leur ambition, leur caractère

dissemblable, Richard, arrogant et batailleur sous des dehors de paladin flamboyant, Philippe, calculateur cynique aux réflexes jaloux de boutiquier mesquin, et cependant grand politique, obnubilé par la puissance de son royaume.

Cette fois, il fallait sans tarder partir pour la croisade, au nom de laquelle déjà un grand nombre de barons chevauchaient en direction de la Terre sainte. Sa femme Isabelle de Hainaut venant de mourir, Philippe laissa la régence à sa mère Adèle de Champagne et à son oncle Guillaume aux blanches mains. Les restrictions à leur pouvoir montraient qu'il entendait rester aux commandes, même depuis l'autre côté de la Méditerranée. Enfin, le 24 juin 1190, à Saint-Denis, il reçut le bourdon et l'escarcelle, symboles de sa condition de pèlerin.

Rivalités et algarades éclatèrent entre les deux rois dès leur séjour en Sicile. À la fureur de Philippe, Richard avait renoncé à se marier avec sa demi-sœur Aélis de France pour s'engager avec Bérengère de Navarre, sage et gentille pucelle, fille du roi Sanche VI. Leur mésentente se prolongea durant le long et difficile siège de Saint-Jean-d'Acre, défendu par une garnison musulmane, que l'armée de Saladin cherchait à délivrer. La ville se rendit le 13 juillet 1191. Restait après cette victoire à marcher sur Jérusalem et à vaincre le redoutable sultan. C'est alors que Philippe, invoquant sa santé délabrée – il avait attrapé la suette – et la maladie de son fils aîné, rentra en France, malgré les prières et les clameurs indignées. Il laissait à Richard un corps de dix mille chevaliers aux ordres du duc de Bourgogne, mais donnait à ce dernier des instructions secrètes pour limiter son concours et empêcher son compère de se couvrir de gloire.

Pourquoi ce brusque retour ? Tout simplement parce que le comte de Flandre était mort sans descendance au siège d'Acre et que Philippe tenait à exercer ses droits sur Péronne et l'Artois. Toujours ce souci de faire pelote. Le sort de la chrétienté et celui de Jérusalem en particulier lui importaient moins que celui de ses États. À Tyr, au moment où il montait dans la nef destinée à le ramener en Europe, Richard lui fit jurer de ne pas s'en prendre à ses provinces continentales. Philippe jura.

Après de violents combats et d'horribles massacres de part et d'autre, la croisade se termina par un demi-succès : le royaume de Jérusalem était ressuscité et une bande côtière reconnue aux croisés ; si la Ville sainte n'était pas reprise, Saladin en concédait malgré tout le libre accès aux pèlerins chrétiens. Le 9 octobre 1192, Richard prit le chemin du retour. Près de Vienne, il tomba aux mains de Léopold V, duc d'Autriche, qui le garda prisonnier par vengeance, pour avoir au siège d'Acre d'un geste de colère jeté dans la boue son étendard.

Même si le sens de la justice et de l'honneur ne lui était pas totalement étranger, Philippe Auguste n'avait pas l'âme chevaleresque. Il vit l'avantage à tirer de la situation. Il encouragea l'empereur à réclamer Richard et à le garder en captivité le plus longtemps possible, offrant dans ce dessein de fortes sommes d'argent. Tout aussi maquignon que le Français, Henri VI, fils du défunt Barberousse, accepta dans l'espoir de mettre sa rançon aux enchères et le retint au monastère fortifié de Trifels, inaccessible piton rocheux au cœur de la forêt du Palatinat.

Pendant ce temps, Philippe envahit la Normandie et arracha à son dernier fils, Jean, dit Jean sans Terre, un traité lui livrant la province au nord de la Seine (à l'exception de Rouen), le Vexin, Tours, Loches et Amboise. Furibonde, la vieille et farouche reine, qui présidait à Londres le gouvernement intérimaire, lança l'anathème contre son rejeton rebelle. Sa lettre d'interpellation au pape s'ouvrait par cette formule : « La malheureuse Aliénor, pitoyable reine d'Angleterre, duchesse de Normandie, comtesse d'Anjou, mère malheureuse se confiant à un père miséricordieux... »

LA GUERRE TOUJOURS

Enfin libéré grâce à la contribution de ses loyaux sujets et muni d'abondantes finances, Richard reprit les armes contre Philippe avec la plus grande détermination. « Le diable est déchaîné », écrivait ce dernier à son complice Jean sans Terre. Richard assiégea d'abord Nottingham, où s'étaient réfugiés les partisans de son frère, puis, après leur reddition, alla chasser dans la forêt de Sherwood (d'où la légende de Robin des bois) et passa sur le continent. La guerre dura cinq ans, dans les pillages, les incendies et les massacres qui ravagèrent principalement la Normandie et le Berry. Les routiers anglais, en plus grand nombre que leurs homologues français, prirent le dessus, d'autant que Richard parvint à rallier les grands féodaux de son compétiteur capétien : Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, Louis, comte de Blois, et Raymond VI, comte de Toulouse. Meurtri par ces trahisons, Philippe se battit avec courage, manquant à deux reprises d'être capturé : près d'Ypres, quand il se perdit dans les marécages produits par l'ouverture des écluses, puis aux portes de Gisors, lorsque le pont de l'Epte s'écroula et qu'il fut sauvé par miracle, alors qu'une vingtaine de ses chevaliers mouraient noyés.

Pierre de Capoue, légat du pape Innocent III, imposa non sans mal une trêve de cinq ans, dont les conditions étaient particulièrement dures pour le vaincu : Philippe abandonnait la Normandie et le Vexin,

à l'exception de Gisors, s'engageait à aider Otton de Brunswick, neveu de Richard, à ceindre la Couronne impériale et acceptait le mariage de son fils Louis (le futur Louis VIII) avec la nièce du Plantagenêt, Blanche, fille du roi de Castille et petite-fille d'Aliénor, âgée de onze ans, que celle-ci, toujours vaillante, alla chercher en Espagne, malgré ses soixante-treize ans. C'étaient les conditions de la survie de la monarchie capétienne, bien mal en point.

AVÈNEMENT DE JEAN SANS TERRE

Le 6 avril 1199, Richard Cœur de Lion succomba des suites d'une blessure à l'épaule gauche, causée par un carreau d'arbalète reçu au siège du château de Châlus-Chabrol en Limousin. Jean sans Terre, qui durant la guerre s'était réconcilié avec son aîné, lui succéda, recevant l'épée ducale de Normandie et, un mois plus tard, la Couronne d'Angleterre. Philippe Auguste connaissait le personnage : cyclothymique, veule, sanguinaire, débauché, versatile, dépourvu de l'aura chevaleresque de son prédécesseur. Rapide comme l'éclair, il déclencha les hostilités, sous prétexte que son ancien compère avait pris possession de ses États continentaux sans lui avoir rendu l'hommage féodal. Il guerroya dans les campagnes mancelles et normandes jusqu'au traité du Goulet, où il se fit céder le comté d'Évreux et reconnaître la suzeraineté sur le Berry et l'Auvergne. Avec le nouveau roi, la situation s'était retournée du tout au tout, preuve que les qualités intrinsèques des hommes façonnent l'Histoire.

Les combats reprirent deux ans plus tard. Toujours à l'affût d'une occasion, Philippe prétextait cette fois le « rapt » par Jean sans Terre d'Isabelle Taillefer, fille du comte d'Angoulême, fiancée à Hugues IX de Lusignan, son vassal – faux rapt, discrètement arrangé entre les deux maisons et aussitôt suivi du mariage du souverain anglais avec cette jouvencelle d'une douzaine d'années. L'affaire était peut-être sentimentale, mais surtout politique : en mettant la main sur l'Angoumois, Jean renforçait sa puissance continentale, entre Poitou et Aquitaine. Sommé de comparaître devant les juges royaux pour manquement aux devoirs vassaliques, il refusa crânement de se présenter. Lourde erreur qui allait sonner le glas des ambitions des Plantagenêts. La sentence tomba : la saisie et la perte totale de ses droits sur ses terres continentales.

L'idée de Philippe était de mettre la main sur la Normandie et de confier sous sa suzeraineté l'Anjou et le Poitou au demi-frère de Jean, le jeune Arthur, comte de Bretagne. À nouveau, le cliquetis des armes retentit dans l'Ouest, où Arthur malheureusement se fit prendre. L'assassinat de cet adolescent la nuit du jeudi saint 3 avril 1203 dans

la grosse tour de Rouen, occis, dit-on, par Jean sans Terre en personne, « ivre de vin et possédé du démon », se retourna contre l'auteur de cet abominable crime, qui perdit la plupart de ses soutiens. Philippe, naturellement, le cita à comparaître devant la Cour des pairs, laquelle, constatant son absence, confirma le jugement.

Restait à prendre la Normandie. Construite en un an par Richard Cœur de Lion, de 1197 à 1198, protégée par de larges fossés, des tours massives, un système de mâchicoulis sur arcs brisés et des contreforts inversés, une deuxième enceinte festonnée ne présentant aucun angle mort et un puissant donjon aux murs de 5 mètres d'épaisseur, l'imposante forteresse de Château-Gaillard était un somptueux chef-d'œuvre d'architecture militaire, dont les restes grandioses dominent encore un méandre de la Seine. Réputée imprenable, elle constituait le verrou de la province. Ce verrou, Philippe Auguste mit huit longs mois à le faire sauter, de septembre 1203 à avril 1204. Quelques semaines suffirent alors à faire tomber la belle province, y compris Rouen. Philippe, sans désespérer, se tourna vers l'Anjou, la Touraine, le Poitou. Réputées tout aussi imprenables que Château-Gaillard, les villes fortifiées de Loches et de Chinon se soumirent. Jean sans Terre, mal soutenu par l'archevêque de Cantorbéry et les barons anglais, échoua dans sa contre-offensive, ne conservant sur le continent que l'Aquitaine.

LE DIMANCHE DE BOUVINES

Dès lors, l'Anglais fut obsédé par une seule idée : se venger, en montant une vaste coalition contre Philippe. Son demi-frère, Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, et son neveu, l'empereur germanique Otton IV, lui étant acquis, il ferra d'abord un gros poisson, Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, vil soudard terrorisant la veuve et l'orphelin, qui avait déjà trahi le roi de France, son maître. Puis, par des promesses de fiefs et de pensions, il circonvint les grandes communes du plat pays ainsi que plusieurs seigneurs de Flandre, de Hollande et de Lorraine. Enfin, le baron le plus puissant de tous, Ferrand de Portugal, devenu par son mariage comte de Flandre, se rallia à son tour : 40 000 marcs d'argent eurent raison de ses scrupules.

Philippe Auguste envisageait une descente en Angleterre, où Jean sans Terre avait acquis une réputation de tyran cruel. Il dut y renoncer en raison de la destruction de quelque quatre cents nefs (le quart de sa flotte), incendiées par les agents anglais dans le port de Damme, non loin de Bruges. Rude échec, après lequel il ne lui restait plus qu'à

dévaster le plat pays flamand, à brûler les maisons de bois et de torchis de Lille et à raser ses murailles.

Pendant ce temps, les coalisés avaient arrêté un plan destiné à mettre Philippe à genoux et à terrasser la royauté capétienne. Le roi Jean débarquerait à La Rochelle, passerait la Loire avec des forces anglaises, augmentées des fidèles qu'il avait conservés en Saintonge, en Poitou et en Aquitaine, et marcherait sur Paris. De leur côté, des contingents d'Impériaux, de Lorrains et de Flamands, commandés par Otton IV de Brunswick et le comte Ferrand, pénétreraient en France par le nord.

Conscient du danger, Philippe confia à son fils Louis le soin d'attaquer Jean et revint en Flandre avec le gros de ses chevaliers. L'héritier du trône s'acquitta à merveille de sa mission, forçant son royal adversaire à lever le siège de La Roche-aux-Moines et à décamper. C'était la fuite des léopards passants devant les lys de France ! Restait pour Philippe à affronter Otton, retranché dans Valenciennes avec 1 500 chevaliers et une belle infanterie anglo-normande d'environ 7 500 hommes de pied. Ayant établi ses quartiers à Péronne, il se hâta d'entrer en campagne avant l'arrivée dans le camp ennemi des derniers contingents lorrains et germaniques. Mais, au lieu de marcher directement sur Valenciennes, il opéra avec son armée, inférieure en nombre (1 300 chevaliers et 4 à 6 000 fantassins), un mouvement tournant, de façon à prendre l'empereur à revers. Un peu au sud de la ligne allant de Lille à Tournai, dominant une zone de marécages et de tourbières, couverte d'ajoncs épineux, s'étendaient les terres à blé du plateau de Bouvines.

Otton crut que son adversaire se dérobait. Sa détermination en fut renforcée. Ce 27 juillet 1214 était un dimanche, jour du Seigneur. Jamais on ne se battait en ce jour, mais Otton, excommunié, n'en avait cure. Depuis le matin, le soleil dardait. Dans la chaleur lourde de cet été flamand, la terre grasse et moite exhalait des senteurs d'herbe roussie. Sous leurs capuchons de mailles, les chevaliers suaient à grosses gouttes. À midi, exténué, Philippe s'était arrêté près de la petite église Saint-Pierre de Bouvines. Assis à l'ombre d'un frêne, raconte le chroniqueur tournaisien Philippe Mouskes, « il mangeait dans une coupe d'or fin une soupe au vin ; il faisait moult chaud ». C'est alors qu'il apprit qu'Allemands et Flamands venaient d'accrocher son arrière-garde composée d'arbalétriers et de la cavalerie légère de Champagne. Il sauta aussitôt à cheval, rappela la moitié de ses troupes qui avaient franchi l'unique pont sur la rivière de la Marcq, et les déploya face au village de Bouvines, le long de la voie romaine conduisant de Tournai à Lille, entre un marais insalubre d'un côté et un bois impénétrable de l'autre. À sa droite, il disposa les trois cents

sergents à cheval équipés par Saint-Médard de Soissons et un puissant corps de chevaliers, avec mission d'affronter les Impériaux de Ferrand, comte de Flandre. À sa gauche, il installa les chevaliers de Robert de Dreux et de son frère l'évêque de Beauvais, qui allaient devoir se battre contre Renaud de Boulogne, les mercenaires anglais du comte de Salisbury et l'élite des chevaliers flamands et des fantassins du Brabant.

Au centre, les deux monarques se faisaient face avec leurs meilleures troupes. Le vexillum capétien « d'azur semé de lys d'or » se balançait face à la bannière de l'empereur « d'or à l'aigle monocéphale de sable, membrée, becquée et liée de gueules ; sur le tout de gueules aux deux léopards d'or armés et lampassés d'azur ». Protégés par leurs écus oblongs peints à leurs armoiries, les chevaliers bannerets brandissaient leurs gonfanons carrés aux couleurs vives tandis que leurs servants avaient des pennons triangulaires. Cuirasses, haubergeons à mailles de fer, casques à gorgerin, heaumes d'acier à visière ou à ventail scintillaient.

Les deux armées s'observèrent en silence sur une double ligne d'un millier de pas. L'air était de plus en plus lourd. Philippe harangua ses barons et les bénit, avant d'envoyer cent cinquante écuyers à cheval escarmoucher les Teutons. La lutte s'engagea furieusement au son des trompettes, d'abord aux deux ailes, puis au centre, où les « communiers » français – bourgeois d'Arras, de Beauvais, de Corbie, d'Amiens, de Soissons et de Compiègne –, chapeau de fer sur la tête et pique à la main, firent merveille à côté des escadrons de chevaliers. Les combats se résumaient à une série de duels entre « convois », autrement dit entre petites unités de joueurs, derrière leur chevalier ou leur écuyer banneret, sans tactique arrêtée.

Enfin arriva l'oriflamme rouge de saint Denis, portée par les milices des communes, qui avaient franchi le pont. Un instant séparé des siens, le robuste Philippe, reconnaissable à sa jaquette de samit pourpre et à la couronne d'or cerclant son heaume d'acier bruni, se trouva brusquement entouré de gens de pied lorrains et teutons, qui, après l'avoir tiré à bas de son cheval avec des crocs de fer, cherchèrent de leur dague le défaut de son armure et de son haubert. En vain. Instant tragique et grandiose où le destin de la France se joua sur la qualité d'une cotte de mailles ! Lui mort, le royaume des lys finissait sans doute dépecé. Philippe fut sauvé par le chevalier Pierre Tristan et Galon de Montigni qui portait la bannière royale. Cerné à son tour, Otton manqua de peu d'être pris. Il réussit par miracle à se dégager et, se débarrassant des insignes impériaux, s'enfuit au grand galop. Dans le ciel obscurci par la poussière des blés coupés, désarçonnés et blessés, Ferrand et le comte Renaud tombèrent aux mains des

Français. Dans le choc violent des épées et des lances, le carnage avait duré plus de trois heures, mais Dieu avait rendu son jugement.

SURGISSEMENT D'UNE NATION ?

Immenses furent les conséquences de ce « dimanche de Bouvines », dont l'une des meilleures plumes de l'école des Annales, Georges Duby, dans un livre célèbre portant ce titre (1973), a retracé en détail le déroulé. Une onde de joie parcourut les terres capétiennes du Nord, saisies moins peut-être par le patriotisme que par un fort sentiment d'appartenance et de fidélité à leur roi. Les cloches sonnèrent à toute volée. Le retour à Paris fut pour Philippe un triomphe d'empereur romain. Le long de la route, jonchée de rameaux verts et de fleurs, dans toutes les bourgades, toutes les villes, tendues de courtines et de tapisseries, résonnaient acclamations bruyantes, danses et chants d'allégresse. À Paris, les étudiants, le clergé, les bourgeois et le petit peuple se retrouvaient fous de joie sur les places publiques. Ils illuminèrent les rues sept jours durant, au milieu des banquets et des beuveries. Frappés par le courage du roi, qui avait affronté le « jugement de Dieu », nombre de récits célébrèrent son épopée, dont, bien sûr, la *Philippide* de Guillaume le Breton, chapelain de Philippe Auguste. Au sud de la Loire, l'enthousiasme parut plus sourd, preuve que la puissance capétienne ne s'y déployait pas encore en plénitude.

Renaud et Ferrand, les deux feudataires félons, furent enfermés, l'un au Goulet en Normandie, l'autre dans la grosse tour du Louvre. Ferrand avait été transporté dans une cage de fer. « Ferrand, te voilà ferré ! » lui criait-on au milieu des insultes et des crachats.

Un coup sérieux était porté au système féodal. À la tête de la Bretagne, le roi plaça un de ses cousins, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, à qui il fit épouser Alix de Thouars, héritière du duché. Quant au guelfe Otton IV, il perdit le trône impérial, qui passa à l'allié de Philippe Auguste, le gibelin Frédéric II de Hohenstaufen, roi de Sicile et fils de l'empereur défunt, qui fut couronné à Aix-la-Chapelle un an plus tard.

La paix fut signée avec Jean sans Terre à Chinon. L'Anglais reconnaissait les conquêtes françaises en Anjou, en Bretagne et dans la majeure partie du Poitou. Ses déboires n'étaient point terminés. Le 15 juin 1215, défait par ses barons, il dut signer la *Magna Carta*, qui concédait des libertés aux bourgs et aux notables ecclésiastiques et limitait son propre pouvoir, placé sous la tutelle d'un comité de surveillance de vingt-cinq barons. La structure horizontale, presque égalitaire, de la féodalité anglaise, beaucoup moins hiérarchisée que la

française, caractérisée par une cascade de suzerainetés, expliquait en bonne part la puissance des seigneurs anglais face à la royauté. Elle permet de comprendre sur la durée l'évolution constitutionnelle divergente des deux monarchies.

L'INVASION DE L'ANGLETERRE

Par calcul politique, Jean sans Terre, qui n'avait renoncé à rien, prit la croix et se plaça sous la sauvegarde d'Innocent III. En geste de reconnaissance, celui-ci annula la *Magna Carta*. Furieux, les barons anglais mirent leur roi hors la loi. Occasion rêvée pour Philippe. Pourquoi ne pas changer de dynastie ? Il poussa son fils en avant, lui fournit secrètement de l'argent et des troupes. Le prince royal Louis (on ne disait pas encore le Dauphin), faisant valoir les droits de sa femme Blanche de Castille, nièce de Jean, débarqua en Angleterre avec les chevaliers de Bouvines et quelques milliers de routiers qui ravagèrent le Northumberland avant d'entrer bravement dans Londres.

Sous les voûtes solennelles de l'abbaye de Westminster, Louis reçut l'hommage des évêques, des barons et des bourgeois et, en échange, confirma la *Magna Carta*. Malheureusement, ayant été entre-temps excommunié par Innocent III, il ne put se faire couronner par l'archevêque. À la mort prématurée de Jean sans Terre, le 19 octobre 1216, la situation se retourna totalement contre lui. Sous l'influence du légat du nouveau pape Honorius III, le fils du défunt roi, âgé de neuf ans, fut couronné sous le nom d'Henri III. Celui-ci prit aussitôt la croix pour se placer lui aussi sous la vassalité de Rome. Alors, abandonné de ses principaux soutiens, allant de défaite en défaite, Louis rentra en France.

Chapitre 6

De Philippe Auguste à Louis VIII

(1223-1226)

LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

Entre la France du Nord et celle du Midi, le fossé n'avait cessé de se creuser. La rupture du mariage de Louis VII et Aliénor y avait contribué. Sur le plan politique, économique, culturel et linguistique, on avait l'impression de découvrir une autre civilisation : des cités opulentes et heureuses, de petits villages pierreux et pauvres juchés sur leurs buttes ingrates, un monde solidaire, farouchement attaché à sa motte de terre, à son indépendance, y compris vis-à-vis d'une foi chrétienne trop structurée. À cela s'ajoutait une Église en grande partie corrompue, âpre à exiger sa dîme, mais incapable de répondre aux aspirations spirituelles des élites comme du peuple. C'est ainsi que commencèrent à proliférer les sectes et les dissidences religieuses, hostiles à la papauté et aux évêques. Prônant un retour à l'Église primitive, défendant le droit des laïques et des femmes, les Vaudois, du nom d'un riche marchand de Lyon, Pierre Valdès, avaient gagné les Alpes, l'Italie et la Provence. D'austères prédicateurs n'ayant reçu aucun ordre sacré appelaient à la pénitence, à suivre « nu le Christ nu » et multipliaient les adeptes. Pourchassés, excommuniés, ils se replieront dans les hautes vallées alpines. Devenue proche des Réformés, l'Église vaudoise existe toujours.

Plus radicaux étaient les Albigeois, qu'on appellera plus tard les cathares. Eux-mêmes se désignaient comme « bons hommes » ou « bons chrétiens ». En réalité, rien n'était plus éloigné du christianisme que leur doctrine, syncrétisme des vieilles hérésies gnostiques et manichéennes, même si les dernières recherches ont montré que la filiation avec les hérétiques bulgares, les Bogomiles, n'est nullement établie, comme on l'a longtemps cru. Ils rejetaient Jésus-Christ comme seconde personne de la Trinité et d'une façon plus générale les dogmes romains. Ils croyaient en l'existence de deux dieux ennemis, l'un bon, l'Esprit, l'autre mauvais, Satan, ce dernier étant le créateur du monde matériel. C'est lui qui avait égaré l'Église, cette grande prostituée, cette « caverne de voleurs ». La croix, les sacrements, tout était à

rejeter. Il fallait se dégager de ce monde maudit et corrompu, s'abstenir de toute viande animale, se dégager de toute souillure physique ou morale, de toute relation sexuelle, afin de ne pas procréer. Leurs adeptes s'appelaient les « parfaits ». Ils étaient sûrs d'être sauvés. Les autres, les « croyants », pouvaient l'être aussi, à condition de recevoir au seuil de la mort un seul sacrement, le « consolament » (*consolamentum*), les délivrant de leurs péchés par simple imposition des mains, ce qui était une incitation à commettre tous les excès durant leur vie. Pour autant, les cathares ne formaient ni un mouvement structuré ni *a fortiori* une contre-Église dissidente : laissons ces fantasmes aux nostalgiques de l'Occitanie des ^{xx}^e et ^{xxi}^e siècles.

Pareille doctrine connut dans le Midi un succès fulgurant parmi les notables citadins et la petite noblesse rurale, rejoints par une infime partie du clergé catholique du Languedoc aux limites de l'Aquitaine. Les Albigeois refusaient de payer la dîme, l'impôt ecclésiastique. Ils s'en prenaient avec violence au clergé régulier et séculier.

L'Église romaine avait à relever ce formidable défi. La menace était grande de voir les provinces du Sud basculer dans l'hérésie. Celle-ci ne cessait de gagner de l'influence, en dépit de l'action des moines cisterciens et, à partir de 1206, d'un charismatique prédicateur missionnaire, réputé pour ses prodiges et ses miracles, Dominique de Guzmán (futur saint Dominique), qui fonda dix ans plus tard l'ordre des Frères prêcheurs. Raimond-Roger Trencavel, vicomte de Béziers, rallié aux sectaires, avait fait jeter en prison l'évêque d'Albi. Raymond-Roger, comte de Foix, avait saccagé le monastère Saint-Antonin de Pamiers et pratiqué diverses impiétés en compagnie de ses bouffons et courtisanes. Raymond VI, comte de Toulouse, vivant en païen en sa cour, se piquait de tolérance tout en jouant un jeu ambigu, encourageant les prédicateurs hérétiques d'un côté, sans jamais adhérer à leurs idées, comblant de bienfaits les communautés religieuses de l'autre, notamment les Hospitaliers de Jérusalem.

Dès 1204, le nouveau pape Innocent III avait prié Philippe Auguste d'intervenir militairement contre les rebelles. Redoutant de se lancer dans une aventure à l'issue incertaine, surtout en ces lointaines provinces où son autorité n'était guère établie au moment où il combattait le Plantagenêt, Philippe resta sur sa réserve. Il s'obstina dans son refus, malgré quatre demandes réitérées du pape de 1204 à 1207. C'était un acte fort de souveraineté. Le monarque français ne voulait à aucun prix être l'homme lige du pape.

Or un drame majeur survint, qui allait déclencher la guerre sainte. Le 12 janvier 1208, le légat Pierre de Castelnau, qui venait

d'excommunier Raymond VI, fut mortellement frappé d'un coup de lance par un écuyer du comte dans une hostellerie des bords du Rhône. Le comte de Toulouse protesta de son innocence, fit amende honorable pour ses péchés et après une cérémonie publique humiliante reçut l'absolution du nouveau légat Milon.

Restait à extirper l'hérésie cathare avec la plus grande fermeté. Philippe Auguste ne put qu'autoriser ses vassaux et évêques à se croiser. À Lyon, une armée de cinquante mille hommes fut réunie sous la direction du légat Arnaud Amalric. Un autre corps se forma près d'Agen derrière l'archevêque de Bordeaux, et un troisième en Auvergne derrière l'évêque du Puy. Les trois convergèrent sur Béziers, qu'ils assiégèrent. La ville tomba. Il fallait par un exemple jeter l'effroi. On a prêté sans doute à tort au légat ce mot qui traversera les siècles : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens ! » Sept mille hommes, femmes, vieillards, enfants furent donc massacrés, la ville pillée, ravagée, incendiée. Carcassonne, d'autres cités de moindre importance, plusieurs châteaux furent assaillis pareillement. Les bûchers d'hérétiques s'allumèrent ici et là.

Pour les faméliques petits seigneurs du Nord qui avaient déferlé sur le Languedoc, attirés par l'appétit de richesses, débuta alors la curée. Parmi eux se distingua un farouche et talentueux chevalier d'Île-de-France, Simon de Montfort. Devenu vicomte de Béziers et de Carcassonne, il s'imposa comme le chef laïque de cette étrange croisade et battit le médiocre et fluctuant Raymond VI à Castelnaudary, ne lui laissant que la disposition de deux villes, Toulouse et Montauban. Grand théologien, théocrate autoritaire et méticuleux, mais homme épris de justice, le pape Innocent III s'inquiéta du sang répandu, des méfaits commis par cette armée « catholique », composée surtout de soudards brutaux et pillards. La conscience troublée, il désapprouva les violences prônées par ses légats et enjoignit aux belligérants de réparer les torts, de restituer les biens mal acquis, de respecter les devoirs féodaux de chacun, de sauvegarder les droits de la veuve et de l'orphelin. Sages mais vaines paroles. La plupart de ses prélats, obnubilés par l'éradication de l'hérésie, ne l'écoutèrent pas.

LA BATAILLE DE MURET ET SES SUITES

De son côté, Pierre II le Catholique, roi d'Aragon, comte de Barcelone et seigneur de Montpellier, auréolé du prestige de sa victoire sur les musulmans almohades à Las Navas de Tolosa, comprit que la constitution d'une principauté nouvelle sous la direction de Simon de Montfort menaçait les ambitions catalano-aragonaises en

Languedoc. Associé à son beau-frère Raymond VI, au comte de Foix et au comte de Comminges, il affronta les croisés de Simon dans la plaine marécageuse des Pesquies, au pied des remparts de Muret, le 12 septembre 1213. Son armée forte de deux mille chevaliers et de quarante mille sergents et hommes de pied y fut battue par des troupes inférieures en nombre, et lui-même y perdit la vie. Ce violent et furieux combat revêtit une grande importance : consacrant la défaite des coalisés, il rendait inévitable à terme le rattachement du Midi au domaine capétien. En ce sens, cette bataille fut plus importante que Bouvines.

Impossible d'arrêter Simon. Montauban, Toulouse, Narbonne ne résistèrent pas à ses coups de boutoir. Il volait de succès en succès, s'installait en Quercy et dans le Rouergue, s'aventurait en Périgord, rançonnait les vaincus, partageait sans vergogne terres, fiefs et châteaux conquis. Par les Statuts de Pamiers, il régla avec une surprenante maîtrise le sort du petit peuple languedocien jusque-là tyrannisé par les grands féodaux. En 1215, Philippe Auguste lui dépêcha son fils Louis pour le seconder et affirmer haut et fort la présence royale en ces régions. L'année suivante, Simon de Montfort rendit hommage au roi pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne. Un tel geste rendait effective la suzeraineté de la France sur cette région.

On n'en avait pourtant pas fini avec la rébellion. Par souci d'équité, le concile de Latran ayant reconnu à Raymond VI et à son fils « le jeune comte » une partie de leur domaine de la vallée du Rhône, Nîmes et le marquisat de Provence, ceux-ci tentèrent de les reconquérir. L'insatiable Simon de Montfort s'y opposa. Il investit la redoutable forteresse de Crest et son haut donjon, mais dut revenir précipitamment à Toulouse, où une révolte en faveur de Raymond VI venait d'éclater. Le siège s'éternisa durant l'hiver et le printemps de 1218. Le 25 juin, Simon de Montfort reçut une grosse pierre tirée d'une catapulte qui broya son heaume d'acier et lui éclata la cervelle. Son fils et successeur Amaury se révéla incapable de poursuivre l'entreprise. À nouveau, la région fut en ébullition. Les catholiques étaient massacrés en grand nombre. Le prince Louis dut repartir à la tête d'une armée de six cents chevaliers et dix mille archers. La tuerie sans pitié de Marmande à laquelle se livrèrent ses troupes ne servit qu'à semer l'épouvante. Toulouse résista. Louis se résigna à rentrer à Paris en sachant que tôt ou tard la région reviendrait au royaume. À la vérité, de ces troubles le seul à tirer les marrons du feu fut Philippe Auguste qui avait refusé de s'aventurer dans ce guépier tout en suivant de près les événements. De l'utilité de ne rien faire quand ils travaillent pour vous...

Philippe Auguste était un homme aux mœurs simples, menant une vie austère, fuyant le faste, moins par piété comme son père que par avarice. Il ne changeait de vêtements que trois fois l'an, à la Saint-André, à Noël et à l'Assomption. À table, il ne se faisait servir que trois plats (le dessert consistait en des noix, des figues ou des fruits du verger royal).

Ce personnage complexe, difficile à saisir, restait antipathique à certains égards. En 1190, sa femme Isabelle de Hainaut était morte subitement à l'âge de dix-neuf ans, laissant un fils de quatre ans de santé fragile (le futur Louis VIII). Philippe devait se remarier, ne fût-ce que pour consolider sa succession. Parmi les prétendantes s'offrant à lui, il choisit Ingeburge de Danemark, sœur du roi Knut VI, pour des raisons de haute politique. Cette jeune fille de dix-huit ans descendait par les femmes du roi Harold II d'Angleterre, tué à la fameuse bataille d'Hastings. C'était le moment où Philippe songeait à envahir l'Angleterre. Il aurait pu ainsi faire valoir les droits de la vieille famille de Godwin contre la dynastie anglo-normande.

La dot de 10 000 marcs d'argent était fort belle et la demoiselle ravissante. Le mariage fut célébré dans la liesse populaire à Amiens le 14 août 1193, et le couronnement le lendemain. La jeune mariée parut dans une robe resplendissante, couverte de gemmes. Tout à coup, on vit le roi pâlir, trembler et tomber dans un état second, comme saisi d'une aversion pathologique pour sa nouvelle épouse. Stupéfiant ! La cérémonie terminée, il fut aussitôt question de divorce. Ensorcellement, impuissance, découverte d'un vice caché ? Jamais on ne connaîtra la cause exacte de ce comportement. Les Danois venus accompagner leur princesse en France refusèrent, indignés, de la reprendre.

Une assemblée du clergé dénicha par complaisance un lointain lien de parenté. La pauvre, qui ne parlait pas le français, eut du mal à se défendre. « Mala Francia ! » s'écria-t-elle, puis « Roma ! Roma ! » pour dire qu'elle en appellerait au Saint-Siège, ce qu'entreprendra d'ailleurs son frère, le roi de Danemark. En attendant, Philippe Auguste, intraitable, fit enfermer la malheureuse, qui traîna de prison en couvent. Deux ans et demi plus tard, il se remaria avec la fille d'un petit duc germanique, Agnès de Méranie, toutes les autres cours européennes ayant fermé leurs portes au malotru.

Innocent III flétrit la bigamie du roi de France, lui lança vainement avertissement sur avertissement, puis l'excommunia et prononça l'interdit sur le royaume de France, ce qui avait pour conséquence de priver le pays de services religieux. Pour lever cette lourde sentence

qui prenait la population en otage, Philippe fit mine d'accepter le renvoi d'Agnès et le retour d'Ingeburge. Au moment où un troisième concile de Soissons, présidé par le légat, allait prononcer sa décision définitive, qu'on devinait très sévère, on le vit arriver avec Ingeburge, la faire monter en croupe et partir avec elle, en signe de réconciliation. Mascarade qui n'avait d'autre but que d'obtenir la légitimation des deux enfants qu'il avait eus d'Agnès, laquelle d'ailleurs mourut en couches peu après. La Danoise retourna en prison, d'où elle ne fut libérée qu'en 1213. Elle recouvra son rang officiel de reine, avant de se retirer dans un prieuré à Corbeil, où elle mourut en 1236. Cette affaire dévoile certainement la face la plus sombre de la personnalité du fils de Louis VII, inexorable, imperméable à toute compassion. Difficile après tant d'infamies de l'appeler Philippe le Magnifique, comme le faisait le chroniqueur Guillaume le Breton !

PROGRÈS DE L'ADMINISTRATION

Dans le cadre de la monarchie féodale, les premiers rois capétiens s'étaient donné pour fonction de rendre la justice. Ils n'intervenaient que dans des opérations de police, en général brèves, pour punir les brigandages, et dans les malversations de leurs vassaux, sans remettre fondamentalement en cause l'équilibre des pouvoirs. Tout changea avec Philippe Auguste. Que de chemin parcouru entre le début de son règne, au moment où prédominait l'aristocratie féodale, et la fin, où les grands barons, devenus les justiciables ordinaires de sa cour et à qui il était interdit de se marier sans son accord, avaient vu leur indépendance rognée !

Comme l'a montré l'historien John Baldwin, l'appareil administratif s'était renforcé et fortement structuré : les prévôts, trop indépendants, avaient été coiffés par de nouveaux agents, les baillis royaux, véritables lieutenants détachés de la *Curia regis*. Ces officiers, appointés et révocables à volonté, disposaient de pouvoirs étendus pour contrôler les prévôts, rendre la justice au cours d'assises mensuelles, convoquer l'ost et le conduire sur le champ de bataille. À cette disposition nouvelle s'ajouta la création d'une haute cour de justice se réunissant trimestriellement.

Pendant longtemps, la monarchie française avait été vagabonde, transportant d'une ville à l'autre, de Melun à Pontoise, d'Étampes à Saint-Denis, de Poissy à Compiègne ou à Mantes, dans des chariots couverts de toile, ses lourds coffres d'archives. Sous les règnes de Louis VI et Louis VII, Paris était devenu progressivement le siège ordinaire du gouvernement. Le mouvement s'acheva sous Philippe

Auguste. Ce dernier décida de transformer cette grosse ville de 80 000 habitants, aux rues étroites et sales, qui devenait vite un bourbier, en une capitale moderne qu'il commença à faire paver. Il fit construire des halles, clore le cimetière des Saints-Innocents et entourer la cité d'une solide enceinte haute de 9 m, avec portes fortifiées, poternes et soixante-sept tours rondes. En outre, sur la rive droite, de façon à contrôler la Seine, il installa la forteresse quadrangulaire du Louvre, avec ses dix tours et son formidable donjon, large de 15 m et haut de 30, dont on a redécouvert les bases en 1984 lors des recherches entreprises sous la cour carrée. Ce château royal servait de prison et d'entrepôt d'armes. Le palais de la Cité demeurait quant à lui la demeure du roi. Dans une pièce protégée y étaient enfermées les archives de l'État (en 1194, Philippe, surpris dans une embuscade tendue par Richard Cœur de Lion à Fréteval, dans le Vendômois, avait perdu ses livres de comptes ; il avait décidé de les placer dorénavant en lieu sûr).

L'université de Paris, fréquentée par les étudiants de l'Europe entière, se trouvait dotée d'une personnalité juridique indépendante, placée sous la double protection de la charte royale de 1200 et de la constitution pontificale de 1215, qui avait fixé le statut des professeurs et les matières à enseigner. Cette grande confrérie échappait en principe à la police prévôtale comme aux instructions du chancelier de Notre-Dame. Elle s'était d'ailleurs volontairement éloignée de l'île de la Cité pour s'installer sur le versant nord de la colline Sainte-Geneviève qui deviendrait le Quartier latin. La gente « escholière » formait de petits groupes pittoresques et bruyants, buvant à l'allemande et se battant comme des coqs, dont il fallait de temps à autre réprimer les turbulences.

À partir de l'an 1200, l'essor de la puissance capétienne au sein du royaume semblait irréversible. Le domaine royal, qui en 1180 ne s'étendait que de Compiègne à Bourges, avait été presque multiplié par quatre, incorporant l'Artois, l'Amiénois, le Valois, le Vermandois, la Normandie, la majeure partie du Beauvaisis, le Maine, la Touraine, une fraction du Poitou et de la Saintonge.

La France s'était hissée au premier rang de l'Europe. Le denier d'argent, monnaie royale, circulait dans l'ensemble du pays, gagnant du terrain sur les monnaies locales. Dès 1204, dans les titulatures officielles, la nouvelle formule de *rex Franciae* (roi de France) avait remplacé l'ancienne, celle de *rex Francorum* (roi des Francs), fondant l'autorité royale non plus sur les liens d'homme à homme, mais sur une base territoriale : une étape essentielle dans l'affirmation de l'État et de la souveraineté, notre pilier principal.

Philippe Auguste mourut à Mantes le 14 juillet 1223 à l'âge de cinquante-sept ans. Son fils monta sur le trône à trente-six ans sous le nom de Louis VIII. Il fut le premier Capétien à ne pas avoir été reconnu roi du vivant de son père, ce qui marquait la victoire définitive du principe héréditaire sur le principe électif, « un tournant politique majeur » changeant « la nature du pouvoir royal », comme le souligne Claude Gauvard. C'était un petit homme malingre, au tempérament froid, mais à la piété ardente. Il s'appliqua à marcher dans les pas de son glorieux géniteur. L'aristocratie turbulente, oubliant le sort de Renaud de Dammartin et de Ferrand de Portugal, les deux félons de Bouvines qui croupissaient encore dans les geôles royales, voulut tester sa fermeté. Louis VIII ne se laissa pas impressionner et garda l'avantage. Il guerroya en Poitou, reprit Niort, Saint-Jean-d'Angély et, après vingt jours de siège, s'empara de l'incommode La Rochelle, au grand désespoir d'Henri III Plantagenêt qui manipulait les révoltés. Il ne faisait pas seulement la guerre à coups d'épée ou d'engins de siège. Il achetait la fidélité des villes par des chartes libérales et transportait dans ses chariots de lourds tonneaux emplis de deniers d'argent, qu'il distribuait au long de sa route.

Tout dévot qu'il fut, il savait en bon Capétien distinguer les affaires de la religion de celles de la politique. Il ne se laissa pas influencer par la demande d'Honorius III, protecteur d'Henri III, de lui restituer le Poitou, récemment conquis. À son légat, Romano Frangipani, cardinal de Saint-Ange, qui exigeait l'abandon de ses droits sur la Normandie, l'Anjou et l'Aquitaine, il répondit fièrement : « Pas un pouce de la terre que mon père m'a laissée en mourant ne sera rendu aux Anglais ! »

Cela ne l'empêcha pas de repartir une troisième fois en croisade « contre les Albigeois et les ennemis de la foi », selon les souhaits de Rome, mais en refusant toute sujétion. La prise d'Avignon par une chaleur torride, la démolition de ses fortifications, son arrivée à Béziers et à Carcassonne frappèrent de stupeur la noblesse languedocienne qui fit sa soumission. Seul Limoux feignit de résister. Louis VIII rattacha directement à la Couronne les trois vicomtés de la maison Trencavel, Albi, Béziers et Carcassonne, transformées en sénéchaussées, elles-mêmes subdivisées en vigueries et bailliages. En octobre 1226, à l'assemblée des seigneurs et évêques de Pamiers, il imposa que tous les fiefs et domaines confisqués aux hérétiques revinssent de droit au roi. Telle fut sa dernière décision.

Frappé d'une crise de dysenterie, il mourut à trente-neuf ans le

8 novembre, sur le chemin du retour, au château de Montpensier en Auvergne. Il fut surnommé le Lion. En dépit d'une complexion fragile, le vainqueur de La Roche-aux-Moines ne manquait pas de griffes en effet. Pour la première fois dans l'histoire des Capétiens, il laissait la Couronne à un enfant de douze ans, Louis IX, futur Saint Louis.

Chapitre 7

Le « bon temps de Monseigneur Saint Louis »

(1226-1270)

BLANCHE L'INDOMPTABLE

Né au château de Poissy le 25 avril 1214, Louis IX était mineur lorsqu'il monta sur le trône. Avec le titre de « mère et tutrice du roi », Blanche de Castille prit en main les destinées du royaume jusqu'à la majorité de son fils en 1234. Elle continua ensuite d'exercer une forte influence sur lui, avant de reprendre les rênes du pouvoir du début de la septième croisade en 1248 à sa propre mort en novembre 1252. Fille d'Alphonse VIII, roi de Castille et de Tolède, qui avait relancé la *Reconquista*, elle avait eu de son mari Louis VIII treize enfants, dont huit morts avant l'âge adulte. La disparition des quatre aînés lui avait fait reporter sur le suivant son désir d'affection maternelle.

Pour accomplir sa mission, elle s'entoura des meilleurs compagnons de Philippe Auguste : le chancelier Guérin, évêque de Senlis, le grand chambrier Barthélemy de Roye, le connétable Mathieu de Montmorency et l'archevêque de Sens Gautier Cornu, trouvant également un appui constant dans le légat du pape, Romano Frangipani, cardinal de Saint-Ange, son directeur de conscience.

La France abordait en effet la délicate période d'une minorité royale. Une femme à la tête du gouvernement – fait sans précédent –, espagnole de surcroît, ayant en charge l'éducation de son fils et la conduite des affaires, ne pouvait que se heurter à l'insatiable appétit des princes et des grands. Digne héritière de sa grand-mère Aliénor et de son beau-père, Blanche se révéla d'emblée à la hauteur de la situation. Elle fut à la fois ferme et habile, ouverte et impétueuse, prête s'il en était besoin à défendre bec et ongles les prérogatives royales.

Trois semaines après la mort de son mari, elle organisa le sacre de son fils à Reims le 29 novembre. C'est à cette occasion que le rituel de ce singulier « sacrement ecclésiastique », censé conférer à son

bénéficiaire une onction divine que même l'empereur du Saint Empire n'avait pas reçue, commença à se fixer.

Les dissensions cependant ne tardèrent pas à éclater. Entre 1227 et 1234, quatre révoltes se produisirent, déclenchées par des princes ou de hauts feudataires, Pierre de Dreux, dit Mauclerc, descendant de Louis VI, que Philippe Auguste avait fait duc de Bretagne, Philippe, comte de Boulogne, dit le Hurepel (« l'Hirsute »), fils de Philippe Auguste et Agnès de Méranie, Hugues de Lusignan, comte de La Marche, et Thibaud IV, comte de Champagne, bref la cohorte des aigris, des brouillons, des bravaches et des ambitieux. Chaque fois, Blanche convoqua l'ost des barons de France et marcha sus aux rebelles, car Henri III d'Angleterre leur avait accordé son soutien. Le fils de Jean sans Terre n'avait renoncé à rien, ni à la Bretagne, ni à la Normandie, ni au Maine, ni à l'Anjou, ni au Poitou.

Ces prises d'armes se terminaient toujours par un compromis. On mesurait ses forces, on s'escarmouchait, on s'affrontait comme à la parade, puis on négociait. La régente versait des pensions aux mutins, leur cédait le gouvernement de quelques places fortes et organisait les fiançailles de leur fils avec une fille de France. Il y eut, il est vrai, des moments de tension particulièrement délicats. Un jour, le jeune roi échappa de peu à un enlèvement près de Corbeil. Il réussit néanmoins à gagner avec son escorte la grosse tour de Montlhéry, seul vestige du château démantelé par Louis VI, et attendit la venue des secours. Ne disposant pas de troupes régulières dans Paris, l'énergique Castillane mobilisa en un tournemain les milices communales d'Île-de-France et les fidèles chevaliers du domaine royal qui le délivrèrent. Louis, qui avait alors treize ans, rentra dans sa capitale sous la protection de cette armée improvisée, bruyante et joyeuse ; il garda un souvenir impérissable de ce spectacle.

LES DERNIERS SOUBRESAUTS CATHARES

Dans le lointain Sud, comme un feu mal éteint, l'incendie cathare reprit de la vigueur. À la Pâques de 1228, Raymond VI, obnubilé par le désir de récupérer l'intégralité de son comté de Toulouse, repartit au combat. Pour en finir avec l'hydre albigeoise, où insurrection politique et hérésie religieuse se mêlaient inextricablement, Blanche leva des subsides auprès du clergé et confia à Humbert de Beaujeu la responsabilité d'une puissante colonne de mercenaires. Le comte de Toulouse battit en retraite, s'enferma dans sa capitale puis, voyant ses vassaux se débander, se résigna à signer, le 11 avril 1229, la paix de Paris par laquelle il s'engageait à pourchasser les Albigeois, à servir cinq ans en Terre sainte, à céder au roi la partie orientale de son

comté et enfin à donner son agrément au mariage de sa fille Jeanne avec le frère cadet du roi, Alphonse de Poitiers. Le lendemain, jeudi saint 12 avril, pour obtenir la levée de son excommunication, il fut astreint à demander pardon, pieds nus et en chemise, devant le grand portail de Notre-Dame.

À partir de 1229, le concile de Toulouse organisa méthodiquement la traque des dissidents non plus par les officialités diocésaines, mais par le nouveau tribunal de l'Inquisition (de *inquirere*, « rechercher »). Une instance de sinistre mémoire, assurément, dont les méthodes policières seront reprises par nombre de régimes autoritaires. Il fallait en l'occurrence collationner le maximum d'informations, en recourant au besoin à la délation, et constituer, selon une méthodologie très moderne, des dossiers et des fiches de suspects. Ceux-ci étaient soigneusement interrogés, parfois sous la torture, en vertu d'une procédure bien rodée et de questionnaires préétablis. Les juges ecclésiastiques instruisaient les procès. Les hérétiques étaient condamnés en général à des peines d'enfermement. En principe, le tribunal n'était pas habilité à prononcer des peines capitales, mais le bras séculier pouvait se substituer à lui. Le plus célèbre bûcher fut celui sur lequel périrent en 1224 les deux cent vingt « parfaits » qui avaient refusé de renier leur foi, après la prise de Montségur (il s'agissait dans ce cas d'une mesure militaire et non d'un jugement). La politique d'apaisement menée ensuite contribua à la pacification du Midi et à son intégration dans l'ensemble français. La croisade des Albigeois ne s'achèvera toutefois qu'en 1255 par la reddition de la forteresse de Quéribus, dont le haut piton rocheux domine le village de Cucugnan, dans les Corbières.

UNE PERSONNALITÉ EXCEPTIONNELLE

Deux sources essentielles nous restituent la personnalité du fils de Louis VIII : *La Vie de Saint Louis* du sire de Joinville, son compagnon de croisade, et *La Vie de Monseigneur Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine. Grâce à ces recueils de première main, Louis IX descend de la galerie des figures de pierre de ses prédécesseurs pour devenir un être de chair et de sang. Les biographies modernes ont naturellement affiné le portrait, celles d'Albert Lecoy de La Marche, de Jean Richard, de Gérard Sivéry et surtout celle de Jacques Le Goff, dont la puissante étude parue en 1996 fait date dans l'historiographie.

Au physique, Louis IX était d'une taille haute et majestueuse, avec un visage pâle d'une grande beauté, encadré de cheveux tombant aux épaules. Homme ouvert, intelligent, il frappait par son élévation

spirituelle, son intense piété et sa simplicité naturelle. Sa mère lui avait inculqué une sainte horreur du péché. Chaque acte de la vie était l'occasion de pratiquer l'idéal de perfection évangélique. Il renonça aux plaisirs de la table alors qu'il les appréciait, jeûnait fréquemment, pria constamment et n'oubliait jamais la charité envers les malades, les lépreux, les délaissés. À l'abbaye de Royaumont, pendant l'Avent et le Carême, il servait les pauvres dans sa chambre ou sa garde-robe et leur lavait les pieds le jeudi saint, à l'image du Christ avec ses apôtres.

N'en faisons pas pour autant un saint de vitrail. Gai, enjoué, il ne dédaignait pas la plaisanterie. « Il n'y a pas un qui n'aime autant la vie que je fais la mienne », avouait-il. Il avait l'humeur vive et changeante, s'emportait parfois, comme sa mère et son grand-père Philippe Auguste. À quatorze ans, son gouverneur lui donnait encore la fêrule.

Sa foi, rude, intransigeante, fort éloignée de la sensibilité religieuse moderne, était éclairée par une vision sacerdotale de la royauté. Il fallait sauver les âmes, au besoin malgré elles. En homme de son temps, attaché avant tout à l'unité spirituelle de son royaume, il était attentif à débusquer les hérétiques et à les traiter avec la plus extrême rigueur. « Quand on entend médire de la foi chrétienne, disait-il à Joinville, il ne faut la défendre qu'avec l'épée, dont on doit donner dans le ventre autant qu'elle y peut entrer ! » Il n'hésita pas à faire marquer au fer rouge les blasphémateurs, à chasser les prostituées de l'île de la Cité, à interdire l'usure aux Juifs et à les contraindre à porter sur leurs vêtements un signe distinctif, la rouelle de feutre ou de drap écarlate (marque d'opprobre qu'il ne faudrait pas néanmoins assimiler à l'étoile jaune : l'antijudaïsme médiéval n'est nullement l'antisémitisme racial du ^{xx}^e siècle).

S'il offrait une image nouvelle de la royauté sacrée, c'était, comme le dit Jacques Le Goff, celle d'un « saint roi *bifrons* », révélant une tension presque insupportable entre le glorieux roi-chevalier, marchant à la tête de ses troupes, « dans la trajectoire du pouvoir royal et du sentiment national », et le roi-mendiant, pénitent, imitant Jésus dans l'humilité, le dénuement et la souffrance, au risque, par ce grand écart, de dynamiter la stabilité de la société chrétienne.

C'est sa mère qui lui choisit pour épouse Marguerite, fille aînée du comte de Provence Raymond-Bérenger IV, union éminemment politique, puisqu'il s'agissait d'arriver à terme à l'incorporation de la grande province méridionale, jusque-là terre d'Empire. Le mariage fut célébré à Sens le 2 mai 1234. Le couronnement de la reine eut lieu le lendemain. Le pieux roi de vingt ans et sa jeune épouse de treize, non moins dévote, respectèrent les recommandations de l'Église en matière

de sexualité conjugale : ils passèrent les trois premières nuits en prière, avant de consommer leur union la quatrième, afin de montrer que le mariage n'avait pas pour seul but la satisfaction des besoins sensuels.

GUERRES ET APANAGES

Louis réprouvait la politique de conquête ou d'agression. La guerre, selon lui, ne pouvait se justifier que si l'on avait épuisé toute voie de négociation. L'idéal était d'obtenir une paix juste et équilibrée, en restituant au besoin les terres litigieuses. Il régla ainsi la paix européenne par une série de clarifications territoriales.

En 1258, au traité de Corbeil, Jacques I^{er} d'Aragon renonça à ses prétentions sur les comtés de Toulouse et de Provence, héritées de ses ancêtres les comtes de Barcelone ; en contrepartie, il se vit reconnaître la suzeraineté sur la Catalogne, la Cerdagne et le Roussillon. L'année suivante, par le traité de Paris, Louis IX redonna à Henri III d'Angleterre les droits acquis par son grand-père Philippe Auguste sur le Limousin, le Quercy et le Périgord, à l'exception de la ville de Périgueux ; de son côté, le Plantagenêt abandonna toutes ses revendications sur la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Maine et le Poitou, et accepta de lui rendre hommage pour la Guyenne et la Gascogne. Cette paix de compromis, qui indigna sur le moment, était selon lui préférable à des contentieux infinis.

Depuis Louis VIII s'était instaurée la pratique des apanages, selon laquelle le monarque donnait à un prince du sang, frère ou fils cadet, une portion du domaine, que celui-ci administrait et léguait à ses héritiers légitimes. En l'absence de descendance, l'apanage retournait à la Couronne. Même si le prince apanagé rendait l'hommage féodal et si toutes les ordonnances royales s'appliquaient dans les territoires concédés, cet usage faisait revenir, de façon atténuée certes, mais dangereuse, aux partages mérovingiens et carolingiens. Louis VIII avait ainsi offert l'Artois à son fils Robert, l'Anjou et le Maine à son fils Jean, le Poitou et l'Auvergne à son autre fils Alphonse à leur majorité. L'unité du royaume des lys était une lente tapisserie, dont les fils parfois se défaisaient.

En 1241, Alphonse, ayant atteint ses vingt et un ans, reçut comme convenu ses deux apanages du Poitou et de la Terre d'Auvergne. Son intronisation provoqua la révolte du plus puissant de ses vassaux, Hugues X de Lusignan. Celui-ci bénéficia du soutien de Raymond VII, comte de Toulouse, qui rêvait de récupérer ses domaines perdus, du roi d'Angleterre Henri III, éternel mécontent, et de l'empereur Frédéric II, qui se réjouissait à l'idée de susciter le maximum de

difficultés à son rival français.

La réaction ne se fit pas attendre. Convoqué en Touraine, l'ost royal, conduit par Louis et son frère Alphonse, envahit les terres des Lusignan en Poitou. Le 19 juillet, il atteignit le village de Taillebourg sur la rive droite de la Charente. C'est alors que les troupes des coalisés, sous la direction d'Henri III, de Raymond VII et d'Hugues de Lusignan, firent leur apparition sur l'autre rive. Célébrée dans un somptueux tableau d'Eugène Delacroix, la bataille ne fut en réalité qu'un engagement de second ordre. La vraie rencontre eut lieu sous les murs de Saintes, au milieu des vignes et des halliers. Henri III prit la fuite, abandonnant la victoire à son adversaire.

Lusignan fit une humble soumission et perdit un tiers de ses châteaux poitevins. Jugée plus coupable que lui, son épouse Isabelle Taillefer, mère du roi Henri III (on se souvient qu'elle avait épousé en premières noces Jean sans Terre), fut exilée à Fontevraud, où elle mourut quatre ans plus tard. Elle fut enterrée au côté d'Aliénor, autre femme de caractère qui l'avait précédée sur le trône d'Angleterre. La rébellion définitivement vaincue, Louis rentra triomphalement à Paris.

LE ROI DE JUSTICE

Si l'intégration des comtés et duchés se faisait progressivement dans les structures politiques et administratives de la royauté, le pilier de l'État central peinait encore à émerger. Il progressait cependant grâce à la croissance de la justice et du bien commun, le deuxième pilier, qui prit une réelle consistance sous le règne de Louis IX. Ses prédécesseurs, Louis VI le Gros et Louis VII le Jeune, en avaient posé les premières pierres en luttant contre les seigneurs pillards d'Île-de-France. Jouant leur rôle de suzerain des suzerains, ils avaient eu à cœur de se présenter en bons pères de leurs peuples, mais c'est à partir de Saint Louis que la justice devint la pièce essentielle de la monarchie.

Au temps de ses plus belles heures de gloire, le roman national s'est nourri de l'image d'Épinal du roi saint rendant la justice sous un chêne. Pas un manuel d'histoire élémentaire de la III^e et de la IV^e République qui ne l'ait représenté ainsi ! Si l'on s'en rapporte au précieux Joinville, il ne s'agissait pas d'une légende : « Maintes fois, il lui arriva en été d'aller s'asseoir au bois de Vincennes, après avoir entendu la messe ; il s'adossait à un chêne et nous faisait asseoir autour de lui, et tous ceux qui avaient un différend venaient lui parler sans qu'aucun huissier, ni personne y mît obstacle... » « Vêtu d'une cotte de camelot, d'un mantel de taffetas noir autour du cou, moult bien peigné et sans coiffe », il appelait alors un membre de son

entourage, Pierre de Fontaines ou Geoffroy de Villette, pour qu'il menât l'affaire à son terme.

Cette volonté du monarque d'assumer en plénitude la justice ne se réduisait pas à ces séances sylvestres improvisées. Précédée d'une vaste enquête sur l'administration du royaume, son ordonnance de décembre 1254 visait à corriger les abus et iniquités commis par les baillis et sénéchaux. Ces puissants agents locaux devaient rendre la justice sans distinction de rangs ni de personnes, respecter la présomption d'innocence. Il leur était interdit d'acheter des biens immobiliers dans le ressort de leur circonscription. Après avoir quitté leur charge, ils étaient contraints de rester sur place pendant quarante jours, afin de répondre à d'éventuelles plaintes contre leur gestion.

Le roi s'efforçait aussi de faire reculer la justice féodale, d'inciter le peuple à faire appel à la *Curia regis in parlamento*, la Cour du roi dans sa nouvelle formation parlementaire, dont les arrêts commençaient à être consignés dans de gros recueils appelés *Olim*. En 1261, il interdit les ordalies ou duels judiciaires, censés énoncer le jugement de Dieu : il voulait une vraie justice, fondée sur le droit, l'équité et la morale chrétienne.

Bien que le secteur de la charité, de l'assistance aux pauvres et aux œuvres hospitalières – ce qu'englobe aujourd'hui la Sécurité sociale – relevât à l'époque de l'Église, Louis eut à cœur de soulager la misère, d'assurer dans la limite de ses moyens la protection des populations fragiles. Ainsi fit-il édifier plusieurs hospices de charité, les hôtels-Dieu de Pontoise et de Compiègne, l'hôpital des Quinze-Vingts à Paris (pour trois cents aveugles) et les Filles-Dieu de Saint-Lazare pour les prostituées, avec des antennes à Rouen, Chartres ou Le Mans...

LA VOCATION UNIVERSALISTE DE LA FRANCE

L'onction de Reims et le miracle des écrouelles avaient procuré aux rois de France un sentiment de supériorité par rapport aux autres monarques de la chrétienté. Les beaux lys d'or sur fond azur de leurs armes, symboles de pureté, face à l'inquiétant bestiaire héraldique des lions, aigles, léopards et autres dragons, les confortaient dans l'idée que leur royaume avait à la fois une vocation particulière de paix et d'harmonie et une puissante mission universelle. Ils n'étaient pas les seuls à le penser. La papauté, entraînée dans sa lutte implacable contre Frédéric II de Hohenstaufen, regardait avec plus que de la bienveillance la France. Intéressante à cet égard est la lettre adressée à Louis IX le 21 octobre 1239 par le pape Grégoire IX : « Dieu, auquel obéissent les légions célestes, ayant établi ici-bas des royaumes différents, suivant la diversité des langues et des climats, a conféré à

un grand nombre de gouvernements des missions spéciales pour l'accomplissement de Ses desseins. Et comme autrefois Il préféra la tribu de Juda à celles des fils de Jacob et comme Il la gratifia de bénédictions spéciales, ainsi Il choisit la France de préférence à toutes les autres nations de la terre, pour la protection de la foi catholique et pour la défense de la liberté religieuse. Pour ce motif, la France est le Royaume de Dieu même, les ennemis de la France sont les ennemis du Christ. [...] Le royaume de France est au-dessus de tous les autres peuples, couronné par Dieu lui-même de prérogatives extraordinaires. La tribu de Juda était la figure anticipatrice du royaume de France. »

L'acquisition par le souverain en août 1239 de la sainte couronne d'épines du Christ renforça encore son prestige. Il l'avait obtenue de Baudouin II de Courtenay, dernier empereur latin d'Orient, moyennant le paiement de ses dettes à la république de Venise, soit 135 000 livres (l'opération était considérée comme un échange de bons procédés, l'achat de reliques étant strictement interdit par les canons de l'Église). Un gros morceau de la Vraie Croix et plusieurs autres reliques quittèrent dans les mêmes conditions Byzance en 1241 et 1242.

Le royaume des lys devenait la nouvelle Terre sainte ! C'est ce qu'assurait également Gautier Cornu, archevêque de Sens : « De même que Notre-Seigneur Jésus-Christ a choisi la Terre de la Promesse pour y montrer les mystères de sa rédemption, de même il semble bien que l'on croie que pour vénérer plus pieusement le triomphe de la Passion Il a choisi spécialement notre France. » Toujours la même idée d'une élection divine particulière. Elle traversera le temps. « Dieu est-il français ? » demandera encore sept siècles plus tard l'écrivain allemand Friedrich Sieburg.

L'ascendant de Louis IX avait atteint un tel sommet qu'on faisait appel à lui pour rendre des arbitrages internationaux : entre Henri III et des barons ou entre les héritiers de la comtesse Marguerite à propos de la succession de Flandre, ou encore lors de l'élection violemment contestée du nouvel archevêque de Lyon, alors terre d'Empire. Il avait fini par être considéré comme le haut justicier de la chrétienté.

Le rayonnement international de la France était à la fois politique et culturel. « La Gaule, disait son chancelier Eudes de Châteauroux, est le four où cuit le pain intellectuel du monde entier. » C'était le temps où les lettrés commençaient à étudier Aristote à travers les commentaires d'un musulman andalou, philosophe et médecin de langue arabe, Averroès. En avril 1231, après une longue grève estudiantine, le pape par la bulle *Parens scientiarum* réorganisa l'université sous l'autorité d'un recteur élu. Ce nouveau départ fit de Paris la capitale

intellectuelle de l'Occident. Le franciscain Bonaventure, dans la lignée de l'augustinisme, les dominicains Albert le Grand et son élève Thomas d'Aquin, cherchant à réconcilier raison grecque et foi chrétienne, y enseignèrent. Tous trois seront sanctifiés et proclamés docteurs de l'Église.

En 1254, dans une maison et les écuries attenantes de la rue Coupe-Gueule, face au palais des Thermes, Robert de Sorbon, chapelain du roi, créa un collège de théologie pour seize étudiants bacheliers ès arts préparant leur doctorat. Par extension, cette fondation donna son nom à l'ensemble de l'université, la Sorbonne.

D'autres universités naquirent dans le royaume, à Orléans et à Angers, où l'on enseignait le droit romain, à Montpellier, où dominait la médecine, à Toulouse où la théologie se tournait vers le combat des hérésies.

SEPTIÈME ET HUITIÈME CROISADE

Les croisades se succédaient, apportant leur lot d'espoirs et surtout d'échecs tragiques. La quatrième (1202-1204), initiée par Innocent III, tomba, faute d'argent, sous la coupe des Vénitiens qui en profitèrent pour la détourner de ses objectifs initiaux, l'Égypte et Jérusalem. L'armée des croisés partit à la conquête de la ville rivale de Zara en Croatie et termina sa campagne par le sac de Constantinople, brûlée et dévastée avec une barbarie inouïe.

En 1212, il y eut l'éphémère et pathétique croisade des enfants : les malheureux périrent le long des routes ou finirent esclaves dans les pays barbaresques. La cinquième croisade, réclamée par Innocent III puis Honorius III, menée par Jean de Brienne, roi de Jérusalem, André II de Hongrie et Léopold V d'Autriche, aboutit à la prise provisoire de Damiette et à la défaite finale devant Le Caire. La sixième choqua l'Occident, car elle fut conduite par un excommunié, l'empereur Frédéric II. Celui-ci parvint néanmoins à obtenir par la négociation Jérusalem, dont il prit la Couronne en mars 1229. Les Latins s'y maintinrent une quinzaine d'années, avant de la perdre à nouveau.

C'est ici qu'intervint Louis. En décembre 1244, au château de Pontoise, après une grave crise de paludisme, où il avait failli laisser la vie, il prit l'engagement de se croiser. La préparation de l'expédition nécessita plus de trois ans. Le 12 juin 1248, à Saint-Denis, il reçut de Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, l'oriflamme ainsi que le bourdon et la besace des pèlerins. Il accompagna ensuite, pieds nus, une procession se rendant de Notre-Dame à Saint-Antoine-des-

Champs.

Le 28 août, il partit d'Aigues-Mortes, la ville-damier en cours de construction. Le 20 septembre, il arriva à Chypre sur la *Royale*, un vaisseau amiral à deux mâts. Le 30 mai 1249, enfin, la formidable flotte des croisés – cent vingt grosses nefes aux étraves peintes, ornées de bannières, des galères et des *huissiers* (navires transportant des chevaux à fond de cale), au total plus de mille voiles – quitta le port de Limassol au sud de l'île sous les sonneries et les trompettes. Elle transportait trente-cinq mille hommes, des vivres et du matériel en grande quantité. Elle accosta à Damiette.

Malheureusement, le sultan Ayoub, prévenu par des espions, attendait les croisés de pied ferme. L'attaque brouillonne de la place fortifiée de Mansourah, à 120 km au nord du Caire, par Robert d'Artois, frère du roi, se transforma en désastre. L'assaut fut brisé par les mamelouks à coups de yatagan et de masse d'armes. Quantité de chevaliers périrent, et Robert avec eux. Frappée par une épidémie de scorbut, l'armée se replia.

Le roi, sur la route de Damiette, fut fait prisonnier. Il dut s'engager à payer une énorme rançon de 400 000 livres. Il n'était pas contraint de rester jusqu'à ce qu'elle fût intégralement réglée, les Turcs se contentant d'une partie et de sa promesse de verser le reste. Louis décida néanmoins de demeurer à proximité pour montrer ce que valait sa parole de chrétien. Geste plein de panache, qui l'honorait, mais qui d'un point de vue politique était absurde, car pendant ce temps la France était en péril. Il fallut toute l'habileté de la régente pour venir à bout d'une vaste et dangereuse jacquerie d'inspiration millénariste, anticléricale et antijuive, l'insurrection des Pastoureaux, conduite par un cistercien dissident, un pur illuminé se faisant appeler le Maître de Hongrie. Le roi resta quatre ans en Syrie, où il réorganisa les principautés chrétiennes, et ne revint en France qu'en 1254, après la mort de sa mère.

Une dizaine d'années plus tard, les mamelouks du sultan Baybars réduisirent le royaume chrétien d'Acre à une mince bande de terre. En 1265, Césarée maritime tomba. Dans ce contexte dramatique, le pape Clément IV, d'origine française, supplia Louis IX d'intervenir une nouvelle fois.

Le frère cadet du souverain, l'ambitieux Charles, comte apanagiste d'Anjou après la mort de son frère Jean, et comte de Provence par sa femme Béatrice, qui avait reçu de la papauté le trône de Sicile à la mort de Frédéric II de Hohenstaufen et s'y comportait en tyran, le poussa également à intervenir, dans le dessein de restaurer à son profit l'Empire latin de Constantinople reconquis par les Grecs en

Devant une assemblée des barons du royaume, réunis à la Sainte-Chapelle, le roi fit apporter le reliquaire de la Vraie Croix avant de leur annoncer solennellement qu'il repartait en croisade. Le débarquement eut lieu le 18 juillet 1270 près de Tunis, Louis ayant bon espoir d'obtenir la conversion du prince de ce lieu. En attendant, l'armée mit le siège devant l'antique Carthage. La chaleur était intense. Les fièvres, la dysenterie firent un nombre incalculable de victimes et, parmi elles, le monarque. Il mourut le 25 août, à l'âge de cinquante-six ans, après quarante-quatre ans de règne. Il sera canonisé par Boniface VIII en 1297 à la demande de son petit-fils Philippe le Bel, vingt-sept ans seulement après son décès. Le prestige de la lignée des Capétiens était à son zénith. Il sera conforté encore en 1317 par l'élévation sur les autels du petit-neveu de Louis IX, Louis d'Anjou (1274-1297), qui avait renoncé à la Couronne de Naples pour la bure franciscaine.

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

C'est sous le règne de Saint Louis que la société féodale atteignit une sorte d'équilibre fragile. Si les famines n'avaient pas totalement disparu – terrible même fut celle de 1235 dans les régions du Sud-Ouest –, leur nombre et leur intensité tendaient à diminuer. Les affranchissements individuels ou collectifs avaient réduit le nombre de serfs. Non moins remarquable était l'essor des villes, touchées par la prospérité économique et le développement des échanges. Des voyageurs observaient l'opulence relative de certaines agglomérations, où les marchés étaient mieux pourvus, Amiens, Nantes, Limoges, Poitiers... Les foires de Champagne étaient prospères et le commerce maritime se trouvait en plein développement, particulièrement en Méditerranée. Un peu partout, des « villeneuves » surgissaient, assorties de franchises, absorbant le trop-plein des campagnes.

L'émancipation des grandes communes se poursuivait, avec l'émergence d'oligarchies patriciennes contrôlant les pouvoirs municipaux : elles formaient des sortes de seigneuries collectives limitant la domination aristocratique. À côté des confréries et des guildes de caractère religieux, des corporations se constituaient, dotées de règlements écrits définissant les droits et les devoirs de chacun. Achevé en 1268, l'*Établissement des métiers de Paris* du prévôt Étienne Boileau dressait l'inventaire des cent dix métiers de la capitale, dont il consignait les us et coutumes. Une mine de renseignements pour l'historien !

La monnaie seigneuriale reculait devant celle du pouvoir central,

considérée comme plus fiable en raison de la stabilité de sa teneur en métal. En 1263, pour souligner la puissance de l'État royal, Louis IX émit une monnaie de prestige, l'écu d'or de vingt-quatre carats, valant trois livres tournois. Elle connut un succès considérable : c'était la fin du monométallisme d'argent en vigueur depuis les temps carolingiens. Cette pièce représentait à l'avant un écu semé de six fleurs de lys dans une rosace polylobée, avec en légende circulaire : LUDOVICUS DEI GRACIA FRANCOR. REX (Louis, par la grâce de Dieu, roi des Francs), et au revers une croix fleurdonnée et feuillue, cantonnée de quatre fleurs de lys, avec pour légende : XPC VINCIT, XPC REGNAT, XPC IMPERAT (Le Christ vainc, le Christ règne, le Christ commande).

À cette époque, faut-il le rappeler, la foi chrétienne imprégnait la vie culturelle et sociale. Le Christ, la Vierge Marie, les saints étaient des personnages familiers que l'on invoquait à tout instant pour repousser le cortège des tentations et des démons. On les rencontrait aux croisées des chemins et des rues, dans les niches des murailles, sur les fresques des églises et le tympan des cathédrales.

Accompagnant ce renouveau spirituel et cette ardeur religieuse, l'Église s'était transformée en profondeur. Sous l'effet toujours lent mais bénéfique de la réforme grégorienne, la qualité du corps ecclésial, régulier ou séculier, s'était améliorée ; les confréries s'étaient multipliées, de nouveaux ordres étaient apparus : dominicains, franciscains, frères de Notre-Dame du Mont-Carmel ou de l'ordre de Saint-Augustin. La plupart des abus anciens avaient été corrigés. Les canons du IV^e concile du Latran de 1215 avaient précisé ou fixé nombre de points de doctrine concernant la vie sacramentelle des fidèles, comme la confession annuelle obligatoire pour les adultes ou le caractère indissoluble du mariage.

DES CATHÉDRALES AU *FIN'AMOR*

Le XIII^e siècle fut celui de la construction ou de l'achèvement des cathédrales gothiques classiques, ces grands vaisseaux de pierre à la coque renversée dédiés à la gloire de Dieu. L'art gothique ou *francigenum opus* était à la fois français et royal, né en Île-de-France et en Picardie. Il s'étendit progressivement à la Normandie, au Maine, puis au Languedoc.

Ce qui frappait était la multitude des chantiers s'étalant sur des décennies, le gigantisme de l'effort collectif et l'importance de la contribution des métiers, des artistes, des mécènes : Amiens, Noyon, Laon, Soissons, Chartres, Meaux, Rouen, Poitiers, Bourges, Angers, Saint-Étienne, Reims, Sens, Le Mans, Dijon, Paris, Saint-Quentin, Toulouse, Bayonne...

Par rapport à la somptueuse austérité du style roman, merveille d'équilibre, le gothique classique, prolongé par le gothique flamboyant, se caractérisait par l'efflorescence éblouissante de son architecture sacrée, la sublime pureté et le raffinement esthétique de son arc ogival, le sidérant jaillissement vers le ciel de ses flèches festonnées.

Place à la lumière, reflet de la lumière divine ! De vastes verrières, de somptueuses rosaces repoussaient l'ombre des voûtes et des piliers épais. Les concepteurs de la Sainte-Chapelle, élevée de 1243 à 1248 en forme de reliquaire pour abriter la sainte couronne, poussèrent l'audace jusqu'à faire disparaître les murs pour ne laisser place qu'aux vibrations chromatiques du vitrail. Un excès de créativité pouvait toutefois confiner à l'orgueil babélien : en 1284, le chœur de Saint-Pierre de Beauvais, haut de 48 m, s'effondra. Églises et cathédrales étaient des histoires saintes, illustrées par la statuaire et le vitrail pour un petit peuple chrétien ne sachant pas lire mais désireux d'apprendre. L'ange au sourire ou le couronnement de la Vierge au Ciel adoucissaient l'angoisse du Jugement dernier.

Même si la barbarie rôdait, la rudesse des mœurs lentement s'atténuait. Entre la fin du ^{xii}^e et le début du ^{xiii}^e siècle, à côté des vertus traditionnelles de la chevalerie – fidélité, courage, générosité – émergea une sensibilité nouvelle, la courtoisie, qui marquait une évolution vers plus de douceur dans les comportements et de délicatesse dans l'expression des sentiments. Née dans le Midi, elle gagna les milieux lettrés des contrées du nord de la Loire, trouvant sa meilleure expression dans la littérature avec ce que l'on a appelé l'« amour courtois » ou *fin'amor*. Le lyrisme des troubadours, qui inspira à son tour les ménestrels, ouvrait une dimension jusque-là inexplorée de l'imaginaire poétique et romanesque.

Il s'agissait de modifier les comportements, d'en finir avec la conception de la femme-objet, proie conquise et possédée par des moyens expéditifs et brutaux, comme le rapt ou le viol. Le chevalier devait contrôler ses pulsions, « faire sa cour », servir l'élue de son cœur avec civilité, sans violence, en méritant ses faveurs.

Autrefois, les chansons de geste célébraient les exploits du preux Roland ou les actions d'éclat de Guillaume au court nez ; désormais fleurissaient le populaire conte celtique de Tristan et Iseult, mis à plusieurs reprises par écrit, les romans du cycle de la Table ronde, le *Perceval ou le Conte du Graal* de Chrétien de Troyes ou d'autres auteurs de langue d'oïl.

Cette mythologie arthurienne à la gloire de Lancelot et de la reine Guenièvre, que la monarchie des Plantagenêts cherchait à capter à son

profit de la même manière que ses rivaux capétiens s'étaient emparés de l'épopée carolingienne, marquait le recul dans les faits de l'idéal chevaleresque.

Qu'on ne s'y trompe pas, l'amour courtois ne s'apparentait pas à une exaltation mystique de la chasteté. Il portait aux nues la passion amoureuse dans toutes ses dimensions, indépendamment du mariage et des conventions sociales, d'où son aspect subversif condamné par l'Église et les moralistes du temps.

Au début, ce courant concernait la femme aristocrate ou celle de la bonne société, non la roturière ou la paysanne, traitée toujours en ribaude. Mais la littérature populaire évolua à son tour, se faisant tantôt sentimentale, tantôt réaliste. Outre les aimables pastourelles qui évoquaient la rencontre du chevalier et de la bergère, de savoureux fabliaux dépeignirent les gueux et les goliards, les vices des chevaliers ou les rixes d'ivrognes, les jeux et les ris des petites gens des ateliers. De la même époque, le *Roman de la Rose*, rêverie allégorique de près de vingt-deux mille vers octosyllabes due à Guillaume Lorris et à son continuateur Jean de Meung, transmettait une certaine image du bonheur terrestre.

Oui, vraiment, le « beau ^{xiii}^e siècle » a été le grand siècle du Moyen Âge, et la France de Saint Louis l'âge d'or des Capétiens directs, qui porta au plus haut degré la rayonnante clarté de la civilisation française.

Chapitre 8

Au-dessus de la féodalité, l'État

(1270-1328)

PHILIPPE III LE HARDI

Belle, aimante, intelligente et courageuse, Marguerite de Provence avait donné à son époux Louis IX onze enfants, cinq filles et six garçons. L'aîné étant mort en 1260, ce fut le cadet, Philippe, qui, dans l'urgence, fut proclamé roi à Tunis sous le nom de Philippe III. À vingt-cinq ans, le dixième souverain capétien était un garçon immature, peu doué, timide et embarrassé de sa personne. La mort de son père – ce père si impressionnant ! – et de l'un de ses frères, Jean Tristan, enlevés par l'épidémie de dysenterie, lui ôta toute capacité de décision. Il laissa le soin à son oncle Charles I^{er} d'Anjou de négocier une trêve avec al-Mustansir, sultan de Tunis, de façon à permettre aux croisés de rentrer en France dès le mois de novembre 1270. Sur le chemin du retour, un nouveau drame survint en Calabre : le décès de sa femme Isabelle d'Aragon et de l'enfant de six mois qu'elle portait.

**Pour télécharger plus d'ebooks
gratuitement et légalement, veuillez
visiter notre site : [www.bookys-
gratuit.com](http://www.bookys-gratuit.com)**

L'histoire a retenu peu de choses de ce Philippe III, couronné à Reims le 15 août 1271. Conseillé par les deux régents mis en place par son père, Mathieu de Vendôme et Simon de Nesle, il poursuivit la politique territoriale de ses prédécesseurs. Il hérita ainsi des possessions apanagistes d'Alphonse de Poitiers et de sa femme Jeanne de Toulouse, morts sans enfants, le comté de Toulouse, le Poitou et la Terre royale d'Auvergne devenue duché. Par ailleurs, en conformité avec les traités antérieurs, l'Agenais, le Ponthieu et le sud de la Saintonge furent cédés à l'Angleterre. Quant au Comtat Venaissin, il

fut remis à la papauté en exécution d'une promesse de Louis IX (1274) : il restera terre d'Église jusqu'à la Révolution.

Déterminé à réaffirmer sa suzeraineté sur le comté de Foix, que lui contestait Roger Bernard III, Philippe revêtit son armure, coiffa son heaume fleurdelisé, prit la tête de l'ost royal et fit le siège de l'orgueilleux château de Foix, juché sur son promontoire, qui ne tarda pas à se rendre. D'où le surnom de *Hardi* qui lui fut attribué, davantage pour son goût des exercices physiques violents que pour sa réelle capacité à conduire les gens de guerre.

Quelques années plus tard, en 1285, il se lança dans la « croisade d'Aragon » organisée par le pape Martin IV. Le contexte était complexe. Le Siège apostolique, obnubilé par les idées théocratiques depuis Innocent III (1198-1216), se considérait comme suzerain à la fois du royaume de Naples et de Sicile, dont la Couronne avait été confiée à Charles I^{er} d'Anjou, et de celui d'Aragon, dont le monarque était Pierre III, dit le Grand. Or cet insatiable sire, désireux d'étendre ses domaines, s'était emparé de la Sicile sans autorisation pontificale, profitant d'un soulèvement populaire à Palerme en mars 1282, les « Vêpres siciliennes », qui virent le massacre des Français, soulèvement qu'il avait peut-être fomenté. En tout cas, il se fit couronner roi de Sicile le 1^{er} septembre de la même année.

En réplique, Martin IV excommunia le vassal déloyal, lui ôta la Couronne d'Aragon pour la placer sur la tête de Charles de Valois, quatorze ans, fils cadet de Philippe III le *Hardi*. Enfin, il conféra le statut de croisade à la guerre que ce dernier eut à charge de mener contre Pierre III, afin de le déloger d'Aragon et de Catalogne. Parti avec l'oriflamme de saint Denis et une impressionnante armée, Philippe III, tout *Hardi* qu'il était, essuya deux défaites, l'une à Gérone, l'autre au col de Panissars, après quoi il se retira piteusement au château des rois de Majorque, à Perpignan, où il mourut de dysenterie le 5 octobre 1285.

LE SPHINX ROYAL

Philippe le Bel, fils du défunt et de sa première épouse Isabelle d'Aragon, avait dix-sept ans lorsqu'il lui succéda. Il était d'une tout autre trempe. Les contemporains le décrivent comme un homme de haute taille, robuste, au visage régulier mais froid, impressionnant, hiératique. « Il a beau être le plus bel homme du monde, il ne sait que regarder les gens sans rien dire, déclarait son grand adversaire, l'évêque de Pamiers, Saisset. Ce n'est ni un homme ni une bête, c'est une statue ! » Ce comportement glacial ne l'empêcha pas de s'imposer par son intelligence, son courage et son sens politique. Il était très

pieux, avec une foi formaliste, dépourvue des vertus évangéliques, à la différence de celle de son grand-père.

Ce personnage est difficile à cerner. Était-il un timide ballotté par son entourage, comme d'aucuns le soutiennent, ou plus vraisemblablement un calculateur, prévoyant méthodiquement ses coups ? Il y a une énigme Philippe le Bel que les historiens modernes – Philippe Contamine, Jean Favier ou Julien Théry – se sont efforcés de résoudre sans toujours y parvenir, car ce sphinx a gardé sa part de mystère.

Il s'était entouré d'un petit groupe de légistes, pétris de culture antique, jurisconsultes, officiers de justice ou de finance, issus de la bourgeoisie ou de la petite noblesse ; parmi eux figuraient le chancelier Pierre Flote, le chambellan Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plaisians et Pierre de Latilly. Leur conception de la monarchie s'articulait autour de la notion romaine de *res publica*, cette puissance publique qui, selon eux, était constitutive de la royauté capétienne, sacrée, inaliénable et indépendante aussi bien du système féodal que de la théocratie pontificale. « Le roi de France, affirmaient-ils, est empereur en son royaume. » Partisans de la centralisation, ils conseillaient à Philippe le Bel d'user de sa fonction de suzerain et de toutes les ressources du droit féodal pour renforcer la position arbitrale de l'État. Bref, ce qui était latent sous les règnes précédents allait éclater sous celui-ci.

Pragmatique, Philippe liquida d'abord le malencontreux conflit franco-aragonais dans lequel son faible père s'était embourbé. Cette diversion extérieure, coûteuse en hommes et en argent, ne correspondait pas à son objectif essentiel qui était de fortifier son autorité interne. L'affaire fut réglée par deux traités en 1291 et 1295.

ANGLETERRE ET FLANDRE

Les relations avec l'Angleterre n'étaient pas des meilleures. Édouard I^{er} reprochait vivement à son cousin français de recevoir le premier les plaintes de ses vassaux de Guyenne et de Gascogne. Sur mer, les marins anglais et bayonnais disputaient à leurs homologues bretons et normands les zones de pêche. Au début de 1293, une soixantaine de navires anglais armés en course coulèrent une flottille de deux cents embarcations chargées de vins du Bordelais. La guerre se profilait, d'autant qu'Édouard s'était rapproché d'un autre vassal mécontent, Gui de Dampierre, comte de Flandre.

Ces affaires avaient fait comprendre au roi de France la nécessité de disposer d'une flotte digne de ce nom : aussi créa-t-il un premier

arsenal fortifié au Clos des Galées, face à Rouen, et deux escadres, l'une au ponant, l'autre au levant, composées de nefes et de galères. Tels furent les débuts modestes de la Royale !

À la fin d'octobre 1293, Philippe cita Édouard à comparaître pour les torts causés. Celui-ci, aux prises avec des révoltes en Écosse et au pays de Galles, accepta l'occupation provisoire de Bordeaux, Bayonne et Agen. Mais les rapports continuant de se déliter, en mai 1294 le Conseil prononça la saisie du fief de Guyenne. Deux ans plus tard, une escadre aborda à Douvres et mit le pays à sac. L'événement vaut d'être cité : ce fut l'un des seuls débarquements en Angleterre réussis de toute l'Histoire (avec ceux de Guillaume le Conquérant en 1066 et du futur Louis VIII en 1216) ! L'année suivante, une trêve fut signée. Il fut convenu qu'Édouard se remarierait avec la princesse Marguerite, sœur de Philippe. On commença aussi à évoquer la prochaine union d'Édouard, prince de Galles, avec Isabelle, sa fille (celle qu'on appellera, au ^{xviii}^e siècle, la Louve de France).

Il fallut se tourner ensuite contre Gui de Dampierre, qui soutenait la révolte de ses tisserands, foulons et drapiers, mécontents des taxes françaises sur la laine importée d'outre-Manche. Le roi le convoqua à Paris sous un prétexte quelconque et le fit placer en résidence surveillée. Puis il lança ses troupes à la conquête du plat pays, ce qui amplifia la fureur populaire. À Bruges, à l'aube du 18 mai 1302, un millier de soldats français, paisiblement installés chez l'habitant, furent égorgés dans leur lit (épisode connu sous le nom de « matines de Bruges »). Il devenait urgent de reprendre en main la situation, d'autant que les cités flamandes basculaient les unes après les autres dans la rébellion.

Une nouvelle armée royale, forte de huit à dix mille hommes, commandée par Robert II d'Artois, s'avança sur le plateau de Courtrai bordé par la Lys. Là, le 11 juillet 1302, elle rencontra les milices communales flamandes, zélandaises et brabançonnaises, menées par Gui de Namur, fils du comte de Flandre emprisonné, et un artisan tisserand borgne qui avait pris une part active au massacre de Bruges, Pieter de Coninck. Contre toute attente, la piétaille belgo-flamande, mal équipée, l'emporta, culbutant la fière chevalerie française lourdement armée qui s'embourba dans les tourbières avoisinantes. Les Flamands ne firent pas de prisonniers : des centaines de chevaliers et d'écuyers furent exécutés sommairement, y compris les principaux chefs Robert II d'Artois, son demi-frère Jacques de Châtillon, le chancelier Pierre Flote et deux maréchaux... Arrachés aux cadavres, six ou sept cents éperons richement ornés furent pendus dans l'église Notre-Dame de Courtrai, d'où le nom de bataille des Éperons d'or donné à cet humiliant désastre français.

La revanche des lys sur le lion de Flandre eut lieu deux ans plus tard. La flotte de Philippe anéantit celle des Flamands au large de Zierikzee et son armée infligea une sévère défaite à la leur à Mons-en-Pévèle. L'utilisation de balistes et trébuchets montés sur roues, comme au temps des Romains, qui catapultaient des pierres ou de gros carreaux d'arbalète, fut déterminante (18 août 1304). Au cours de l'engagement, le roi, un moment cerné, ne parvint à se dégager qu'à coups de hache. La paix d'Athis-sur-Orge remplaça la Flandre sous la suzeraineté française, avec de lourdes indemnités à payer et la remise en gage de plusieurs villes dont Lille, Cassel, Douai, Courtrai... Rien n'était réglé dans le fond. Un sentiment national flamand s'était forgé contre les Français.

ADMINISTRATION ET FISCALITÉ

Avec ses massives tours rondes dominant la Seine, ses hauts bâtiments rénovés et agrandis, dans lesquels Enguerrand de Marigny avait aménagé la Grand-Salle de 64 m de long pour les séances du Parlement et la magnifique salle des Gendarmes de style ogival en réfectoire, le palais de la Cité donnait une impression de puissance, à l'image de la monarchie française de ce début du ^{XIV}^e siècle. C'est là que l'administration royale installa ses bureaux, là que le Parlement, définitivement détaché de la *curia regis*, siégea. Celui-ci se composait de trois chambres spécialisées, la grand-chambre pour les causes touchant la Couronne, la chambre des enquêtes pour l'instruction des procès d'appel et la chambre des requêtes pour les demandes des justiciables (en attendant l'installation de la Tournelle criminelle en 1436). En 1320, le palais abriterait la nouvelle Chambre des comptes, affectée à la gestion du domaine royal et à la surveillance des livres officiels des baillis et sénéchaux. Quant au Trésor royal, il quitta la tour du Temple, où il se trouvait depuis Philippe Auguste, et gagna le château du Louvre, agrandi sous Louis IX, qui ne deviendra résidence royale que sous Charles V.

Néanmoins, l'administration n'avait pas les moyens de ses ambitions. Harcelée par la lancinante question d'argent, elle faisait flèche de tout bois en matière d'impôts directs et indirects, multipliant les péages et les douanes. Une taxe de un denier par livre, soit 0,4 %, fut même instituée sur toutes les transactions commerciales. Surnommée la maltôte, elle fut si impopulaire qu'il fallut l'abolir cinq ans plus tard.

On essaya aussi les mutations monétaires ou « remuements », selon l'expression du temps, diminuant la valeur des pièces par rapport à l'unité de compte, la livre. Ces opérations furent très nombreuses. En

août 1290, par exemple, Philippe le Bel créa le « petit royal d'or » qui valait 10 sous tournois comme l'écu de Louis IX de 1266, mais qui ne pesait plus que 3,547 grammes d'or fin à 24 carats contre 4,095 grammes, soit une dévaluation de l'unité de compte de plus de 15 %. En 1296, il émit une nouvelle pièce, la chaîne d'or, avec 7,094 grammes d'or fin à 22 carats représentant 25 sous tournois, soit une nouvelle dévaluation du denier de compte par rapport à l'or de 40 % depuis Louis IX et de 29 % depuis l'émission du « petit royal d'or », etc.

Une autre complication tenait au bimétallisme, avec des rapports variables entre or et argent. Ces altérations jetaient le trouble dans les milieux d'affaires, attachés au principe de l'immutabilité de la monnaie. En 1306, on tenta de revenir à une monnaie forte et de bon aloi. L'effet fut désastreux. Les créanciers cherchant à percevoir leurs loyers dans la nouvelle monnaie, une émeute éclata à Paris. Il fallut pendre une trentaine de manifestants aux quatre entrées principales de la ville.

Ces multiples opérations ne suffisaient pas à calmer la pénurie métallique dont souffrait le royaume. On demanda aux vassaux de racheter au moins partiellement le service armé. On frappa les exportations. On se tourna aussi vers les boucs émissaires habituels, les Juifs, accusés de pratiques usuraires. En juillet 1306, ils furent arrêtés, dépouillés de leurs bijoux et objets précieux, vendus au profit du roi, puis finalement expulsés du royaume. On poursuivit aussi les Lombards, spécialisés dans les opérations de change, qui, estimait-on, s'enrichissaient plus que de raison.

Cette politique autoritaire et désordonnée se conjugua malheureusement avec un retournement de la conjoncture. À partir du dernier quart du ^{xiii}^e siècle, la croissance s'essouffla, voire s'arrêta. Le chiffre d'affaires des foires de Champagne s'effondra. Débutait une longue crise économique. Aux difficultés frumentaires succédèrent en certaines régions de véritables disettes. L'extension de la misère dans les campagnes se percevait à l'ampleur des troubles qui éclataient. La mortalité montait en flèche. Les mendiants envahissaient les routes et les villes. La Flandre sera sévèrement touchée de 1315 à 1317. D'autres foyers apparaîtront un peu plus tard en Île-de-France, en Forez, en Languedoc, en Provence. Ah, comme on regrettait à ce moment-là le « bon temps de Monseigneur Saint Louis » !

CONFLITS AVEC LA PAPAUTÉ

Les frictions avec la Rome pontificale commencèrent en 1296 lorsque Philippe le Bel voulut lever sur le clergé le décime, en principe

réservé à la croisade. Le nouveau pape, Benoît Caetani, élu un an plus tôt sous le nom de Boniface VIII, était un grand prince de l'Église, excellent canoniste, mais un vieillard irascible, déterminé à pousser le plus loin possible les prétentions théocratiques du Siège apostolique. Il répondit en termes cassants à cette initiative, menaçant d'excommunication quiconque lèverait un impôt sur les clercs sans son autorisation. Philippe, peu enclin à se laisser faire, répliqua en interdisant toute exportation d'espèces monétaires. Or le Vatican s'apprêtait justement à opérer de gros transferts à partir de Montpellier. Boniface fulmina aussitôt la bulle *Ineffabilis amor*, rappelant que le clergé était exempté des impôts royaux et que le souverain français était soumis à son autorité suprême.

Le conflit s'envenima en 1301. En juillet, Philippe, en violation du privilège du for, qui soustrayait les ecclésiastiques à la justice royale, fit incarcérer un proche du pape, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, qui sans arrêt dénonçait sa politique en termes sarcastiques. On monta contre lui un dossier emplî de ragots et de médisances, à seule fin d'intimider les autres prélats français. Boniface VIII répliqua par la convocation à Rome d'un concile de l'Église de France, afin de pourvoir « à la correction des abus et au bon gouvernement du royaume ». La menace de déposition du roi était évidente. Au cas où le petit-fils de Saint Louis n'aurait pas compris la gravité de la situation, le pape lui fit remettre en main propre la bulle *Ausculda fili* (5 décembre 1301). « Nous sommes fatigué, lui disait-il, de t'avertir de te corriger et de mieux gouverner ton royaume ; comme l'aspic qui n'entend rien, tu as fermé les oreilles... »

La colère de Philippe n'eut pas de bornes. Non, il n'irait pas à Canossa ! Non, la monarchie française ne s'inclinerait pas comme l'avaient fait les empereurs Hohenstaufen ! Afin de prévenir toute décision fâcheuse par le futur concile, en avril 1302 il réunit un millier de notables, magistrats, échevins et grands clercs, que les historiens considèrent parfois comme les premiers états généraux du royaume. Cet aréopage apporta son soutien au monarque, après quelques hésitations de la part du clergé. Le roi avait cherché à rassembler le plus largement possible la nation autour de lui. On ne peut pas encore parler d'absolutisme à cette époque, en dépit des procédés pour le moins expéditifs de l'impérieux souverain.

Fort de ce consensus, celui-ci envoya à Boniface VIII une missive pleine de mépris, qui commençait ainsi : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à Boniface, soi-disant pape, peu ou point de salut. Que ta très grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel. [...] Ceux qui croient autrement, nous les réputons fous ou déments... » Le doute était ainsi jeté sur la légitimité

du pape, qui avait été élu à la suite d'un événement sans précédent à Rome, la démission de Célestin V, l'ermite Pierre de Morrone. On avait alors soupçonné des pressions pour qu'il se retirât.

La partie de bras de fer ne s'arrêta pas là. Le successeur de Pierre assura qu'il était prêt, s'il le fallait, à déposer le roi de France « comme un valet ». En attendant, il délia ses sujets de leur fidélité et, par la bulle *Unam sanctam* du 18 novembre 1302, réaffirma la supériorité absolue du Saint-Siège sur la société chrétienne. Dans ce document se trouve énoncée la théorie des deux glaives, quintessence de la théocratie : tous deux viennent du Christ ; tous deux « sont au pouvoir de l'Église : le spirituel et le temporel. Celui-ci doit être tiré pour l'Église, celui-là par l'Église ; l'un par la main du prêtre, l'autre par celle des rois et des chevaliers, mais sur l'ordre et avec la permission du prêtre. Il faut en effet que l'un des deux glaives soit sous l'autre, et que l'autorité temporelle soit soumise au spirituel ». Se considérant comme le souverain absolu, dominant la terre, le pape était donc en droit de contrôler les gouvernements et de critiquer leurs actions en tout domaine. Boniface fit même ajouter sur la haute tiare pontificale, d'or et d'argent, une couronne, symbole de son autorité sur les pouvoirs civils.

Croit-on que Philippe se soumit ? Nullement ! En mars 1303, au Louvre, un Conseil élargi, puis une seconde assemblée en juin – qualifiée également par certains d'états généraux, bien que les représentants du tiers état eussent été absents –, lancèrent les plus graves accusations contre Boniface VIII : hérésie, simonie, sodomie... Ils en appelaient à la tenue d'un concile œcuménique à Lyon dans le dessein de déposer le pontife. On voit à quel degré de violence verbale on en était arrivé.

Afin de lui notifier la citation à comparaître, Guillaume de Nogaret, conseiller du roi, se rendit à Anagni, au sud de Rome, où Boniface se trouvait en villégiature. Il voyageait en compagnie du puissant sénateur Sciarra Colonna, ennemi juré du clan des Caetani. La petite troupe prit d'assaut de nuit le palais et retint prisonnier durant quelques heures le pape. La suite des événements est mal connue et a été déformée par des récits postérieurs. Refusant de renoncer au trône pontifical, Boniface répondit avec courage et dignité : « Voilà ma tête, voilà mon corps, au moins je mourrai pape ! » La gifle qu'aurait infligée au pape Sciarra Colonna de son gantelet d'armure est probablement légendaire. Nogaret envisageait de l'amener en France, après lui avoir lu l'acte d'accusation. Mais la population se souleva, obligeant les agresseurs à déguerpir. Traumatisé, le Saint-Père mourut un mois plus tard. Son successeur, Benoît XI, mourut à son tour en juillet 1304. Après un conclave de plusieurs mois, un pape français,

mais vassal du duc de Guyenne, roi d'Angleterre, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, fut élu sous le nom de Clément V. Couronné à Lyon, il s'installa à Avignon, où il demeura sous l'influence de Philippe le Bel. Il lèvera l'excommunication prononcée contre Guillaume de Nogaret et absoudra le roi de France qui n'avait agi, dira-t-il, que « par un juste zèle ».

LE MYSTÈRE DES TEMPLIERS

L'ordre du Temple, créé en 1129 pour la protection des pèlerins se rendant à Jérusalem, était devenu au fil des temps une entreprise multinationale, puissante militairement et immensément riche, jouant le rôle de principale banque de l'Occident. Mais il avait perdu sa vocation initiale, puisque l'accès à la Terre sainte était impossible depuis la chute d'Acre en 1291.

Ces moines-soldats vivaient dans deux cents commanderies dispersées dans les principaux pays d'Occident. Le secret entourait leur mode de vie, d'où les racontars insensés, les calomnies, les accusations de sacrilèges qui couraient sur eux. Le rite d'intronisation, prétendait-on, consistait à cracher sur la croix, à s'adonner à des baisers obscènes, à la sodomie et à l'adoration d'une idole satanique.

Le 13 octobre 1307, à la suite d'une opération d'une vaste ampleur, cinq cents Templiers, dont le grand maître Jacques de Molay, Hugues de Pairaud, visiteur de France, et Geoffroy de Charnay, commandeur pour la baillie de Normandie, furent arrêtés. En s'attaquant à eux, alors qu'ils relevaient canoniquement de la papauté, Philippe le Bel a-t-il voulu détruire cette formidable puissance d'argent et accaparer leurs biens ? C'est la thèse qui a longtemps prévalu. Pourtant, la majeure partie de leurs richesses alla aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et jamais le roi ne s'efforça de s'en emparer. Il semble plutôt qu'il y ait eu de sa part le désir d'affirmer le rôle éminent de la monarchie dans la défense de la chrétienté et la lutte contre l'hérésie menaçante, surtout devant la prudente lenteur de Clément V, vite qualifié d'indolent et de négligent.

Que de graves abus aient existé au sein de l'ordre n'est pas impossible, mais les aveux extorqués aux Templiers de France par la torture ne reflétaient sûrement pas l'entière vérité. La preuve en est que dans la grande majorité des enquêtes, diligentées dans le reste de l'Europe à la demande insistante de Philippe le Bel, sans violence cette fois, on ne découvrit rien de semblable. En portant le fer rouge dans une institution qu'il pensait infectée par le diable, le roi était probablement persuadé de faire œuvre sainte.

En mai 1310, après une longue instruction ecclésiastique, sur laquelle celui qui se prenait pour le vicaire du Christ ne cessa de peser, cinquante-quatre frères furent conduits dans un champ près de la porte Saint-Antoine et brûlés vifs. En avril 1312, à son instigation, le pape se résigna à supprimer l'ordre.

Le grand maître Jacques de Molay et l'un de ses seconds, Geoffroy de Charnay, étaient revenus sur leurs aveux en présence de deux cardinaux, comme l'avaient d'ailleurs fait nombre de frères. Ruse aux yeux du souverain français et d'une partie de son épiscopat. Le 18 mars 1314, tous deux furent condamnés à la prison perpétuelle, mais au dernier moment, publiquement, devant Notre-Dame, ils clamèrent à nouveau leur innocence et celle de l'ordre. Sans même attendre la réunion du tribunal ecclésiastique, Philippe, sur le conseil insistant de Nogaret, fit dresser un bûcher, où ils furent brûlés comme hérétiques et relaps.

LA FIN DU RÈGNE

Philippe le Bel avait marié ses trois fils, Louis (futur Louis X le Hutin), Philippe (futur Philippe V le Long) et Charles (futur Charles IV le Bel), à des demoiselles de Bourgogne d'origine capétienne, le premier à Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, le deuxième à Jeanne, fille du comte Otton de Bourgogne et de Mahaut d'Artois (elle-même petite-nièce de Saint Louis), et le dernier à Blanche, sa sœur. Élégantes, légères, coquettes, provocantes, Marguerite et Blanche filèrent bientôt le parfait amour avec deux damerets, jeunes chevaliers de l'Hôtel royal, Philippe et Gauthier d'Aulnay, dans l'hôtel de la Tour de Nesle, face au Louvre, la troisième, Jeanne, étant leur complice. Le monarque fut averti de cette intrigue par sa fille Isabelle, épouse d'Édouard II d'Angleterre, lors de sa visite en France au début de 1314. L'enquête qu'il diligenta révéla l'authenticité des faits, confortée par l'aveu des coupables. C'était « l'abomination absolue » (Laurent Theis) : l'adultère royal jetait le trouble sur le caractère sacré du sang de France et le doute sur la légitimité du lignage.

Aussi le châtiment des coupables fut-il à la hauteur du crime commis. Les frères d'Aulnay furent internés à Pontoise, torturés, écorchés vifs, émasculés avec des tenailles chauffées à blanc, traînés nus par des chevaux sur des chaumes, puis décapités, leurs corps pendus par les aisselles à des gibets. Marguerite et Blanche furent tondues et enfermées dans un cachot de Château-Gaillard. La première y mourut au bout de quelques mois, la seconde fut conduite à l'abbaye de Maubuisson, où elle finit ses jours. Quant à Jeanne, coupable de ne

pas avoir dénoncé ses sœur et belle-sœur, elle fut reléguée au château de Dourdan.

Le 29 novembre de la même année, le roi, victime d'une chute de cheval dans la forêt d'Halatte, suivie d'une congestion cérébrale, trépassa à quarante-six ans, après vingt-neuf ans de règne.

MÉTAMORPHOSE DE L'ÉTAT ?

« La grande pensée du règne, écrit Jean Favier – c'est-à-dire du roi et de ses principaux conseillers, étroitement unis dans un même culte de la royauté –, fut d'asseoir l'autorité royale, d'assurer le respect des droits du roi et de faire, en un mot, que le roi soit seul maître chez lui. »

Un tel programme s'était réalisé non sans mal, sur le plan tant militaire que diplomatique ou fiscal, avec, reconnaissons-le, une froide violence et des procédés d'un cynisme confondant. Philippe n'en fut pas moins un grand rassembleur de terres. À sa mort, la Champagne, la Marche, l'Angoumois, le Vivarais et le Lyonnais étaient réunis à la France. La Flandre vassale restait insoumise, mais quelques villes comme Lille, Cassel, Douai, Courtrai étaient occupées à titre de gages.

De Saint Louis à Philippe le Bel, un processus capital s'était produit : la royauté l'avait définitivement emporté sur l'ordre féodal, la souveraineté sur la suzeraineté. Certes, les relations féodo-vassaliques subsistaient, structurant toujours la société, mais elles passaient désormais après l'amour et l'obéissance que chacun devait à son suprême seigneur, père de ses peuples. Vers 1280-1300 on pouvait enfin considérer le royaume comme un tout. Le pilier central de l'État-nation avait déjà belle allure.

Mais ne nous trompons pas. Les phénomènes historiques ne sont pas linéaires. On considère souvent la montée de la centralisation royale en ce temps comme un phénomène irrésistible ayant gagné en cohérence et en efficacité. Il ne faudrait pas négliger la puissance des forces centrifuges. Si des provinces comme le Maine, l'Anjou ou la Touraine avaient connu une intégration paisible, il n'en allait pas partout de même. Certains particularismes provinciaux (coutumes, habitudes culinaires ou vestimentaires...) s'étaient affirmés et développés, avec des pays recroquevillés sur leurs terroirs, réfractaires à l'ouverture sur un ensemble national.

Sur le plan linguistique, il n'existait aucune homogénéité ni tentative de rapprochement : discerner deux grandes zones, les pays d'oïl au nord et les pays d'oc au sud, était insuffisant. On parlait aussi

des langues non romanes (le flamand, le basque, le breton). Au sud, le franco-provençal se distinguait nettement du catalan. À cela s'ajoutait une multitude de dialectes et patois locaux, sans oublier le latin employé comme langue vivante par l'université ou la chancellerie royale. Le fragile État capétien se révélait incapable de résorber cette diversité.

LAÏCITÉ OU UNIVERSALISME CHRÉTIEN ?

Les historiens ont souvent défini les légistes du ^{xiv}^e siècle, ces juristes anticléricaux et antiféodaux, comme des agents de l'émancipation du pouvoir royal vis-à-vis de l'Église. Dès lors, la tentation était grande de voir dans leur action une des sources importantes de la laïcité à la française. En établissant une distinction plus nette qu'avant entre le politique et le religieux, le pouvoir temporel et spirituel, entre César et Dieu, ces grands commis auraient fait progresser sensiblement notre pilier de la laïcité. Le chancelier Pierre Flote ne rappelait-il pas aux clercs les paroles de Jésus : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » ?

Adopter ce point de vue relève probablement d'une erreur de perspective. En luttant contre la puissance indiscutablement envahissante de la papauté, il s'agissait pour l'État capétien non de définir et d'organiser un espace neutre, sécularisé, mais, tout au contraire, d'exalter la mystique du pouvoir royal et la fonction sacrée remplie par Philippe le Bel depuis l'onction de Reims. La perspective d'une grande croisade, dirigée par la Fille aînée de l'Église, restait toujours en vue. Un avocat du bailliage de Coutances, Pierre Dubois, en appelait dans ses écrits à la monarchie universelle, jugeant que seul Philippe était digne de la réaliser.

Pour lui comme pour ses amis légistes, Dieu avait choisi de distinguer le royaume des lys entre tous, afin de défendre la foi catholique. Il fallait donc opposer à la théocratie pontificale la théocratie royale. Ernst Kantorowicz avait déjà évoqué le « pontificalisme » de la monarchie royale. L'historien Julien Théry parle de « pontificalisation » du pouvoir sous le règne du petit-fils de Saint Louis, point de vue partagé par Claude Gauvard. La lutte internationale entre ces deux fortes têtes de l'Occident qu'étaient Boniface VIII et Philippe le Bel traduisait en réalité le choc de deux ambitions universalistes. Un pilier peut donc en cacher un autre...

Champagne, le petit royaume de Navarre, lui succéda à vingt-six ans sous le nom de Louis X, auquel la postérité donna le surnom de Hutin, c'est-à-dire l'Entêté, le Turbulent ou le Querelleur. Il n'eut guère le temps de faire valoir ses talents, à supposer qu'il en eût, puisqu'il mourut à Vincennes moins de deux ans plus tard, pris d'un malaise au sortir d'une partie de jeu de paume. Son règne fut marqué par le retour d'influence de la haute aristocratie et le procès d'Enguerrand de Marigny, l'ancien chambellan, haï de la vieille noblesse qui lui reprochait son enrichissement scandaleux et sa petite naissance. Accusé de sorcellerie, le malheureux fut torturé, n'avoua rien mais périt néanmoins pendu au gibet de Montfaucon. Le nouvel ordre étatique pesait sur les barons de province qui voulaient supprimer les officiers royaux, baillis, sénéchaux et enquêteurs, ces représentants de la centralisation honnie.

Louis X avait épousé en premières noces Marguerite de Bourgogne. Gravement compromise dans l'affaire de la Tour de Nesle, celle-ci fut retrouvée morte de froid ou de mauvais traitements dans son cachot de Château-Gaillard, le 30 avril 1315. De cette union n'était née qu'une fille, Jeanne, sur laquelle pesait le soupçon de bâtardise. Il convola en secondes noces avec Clémence, fille du roi de Hongrie. Or, à son décès, le 5 juin 1316, la jeune femme se trouvait enceinte de quatre mois.

Pour la première fois depuis Hugues Capet, un roi mourait sans descendance mâle. Il fallut attendre l'accouchement de la reine. Le 13 novembre 1316, celle-ci donna naissance à un garçon, Jean, qui fut proclamé roi de France sous le nom de Jean I^{er}, dit le Posthume. Son règne fut le plus court de l'histoire de France (cinq jours). Son gisant de bambin joufflu est le plus émouvant de la nécropole de Saint-Denis.

L'oncle du petit, Philippe de Poitiers, second fils de Philippe le Bel, se proclama roi sous le nom de Philippe V, dit le Long (en raison de sa grande taille), en dépit de l'opposition de quelques nobles bourguignons et champenois, attachés à défendre les droits de Jeanne de France, âgée de cinq ans. Mais une femme pouvait-elle régner, au risque d'apporter son royaume à un étranger ? Philippe se hâta de se faire couronner à Reims et, pour conforter sa légitimité, réunit à Paris une assemblée de notables et de docteurs, qui confirma que les femmes étaient inaptes à monter sur le trône. Philippe V mourut de dysenterie à l'abbaye de Longchamp le 3 janvier 1322. Ses enfants étant décédés avant lui, la Couronne revint au troisième fils de Philippe le Bel, Charles IV de Valois, qui régna jusqu'en 1328. Sa mort ouvrit une nouvelle crise dynastique...

C'est au ^{xvi}e siècle qu'un humaniste italien, installé à Paris, Paolo

Emilio, auteur d'une histoire de la monarchie française en dix livres, inventa les « rois maudits » : Jacques de Molay, du haut de son bûcher de l'île aux Juifs, aurait lancé une malédiction à l'encontre de Philippe le Bel, du pape Clément V, de Guillaume de Nogaret et de leurs descendants treize générations durant, les convoquant devant le tribunal de Dieu. Légende reprise avec talent, comme chacun sait, par l'académicien Maurice Druon dans sa grande série romanesque à succès.

Chapitre 9

Les premiers Valois

(1328-1422)

PHILIPPE VI

À sa mort, le 1^{er} février 1328, Charles IV le Bel ne laissait qu'une fille, Marie, mais sa veuve, Jeanne d'Évreux, était enceinte. En attendant l'accouchement, la régence des royaumes de France et de Navarre fut exercée par un membre de la branche cadette, Philippe, comte de Valois, petit-fils de Philippe III le Hardi, âgé de trente-cinq ans. Si l'enfant à naître était un garçon, la dynastie des Capétiens directs se poursuivait. Si c'était une fille, deux candidats, outre Philippe de Valois, pouvaient faire valoir leurs droits : son cousin issu de germain Philippe, comte d'Évreux, également petit-fils de Philippe III, marié à Jeanne de France, fille de Louis X le Hutin (dont la légitimité était contestée en raison de la compromission de sa mère dans l'affaire de la Tour de Nesle), et Édouard III d'Angleterre, fils d'Isabelle de France et donc petit-fils de Philippe le Bel. Une succession complexe.

Jeanne d'Évreux ayant donné naissance le 1^{er} avril à une petite Blanche, une assemblée de grands feudataires – barons, évêques et représentants des villes – décida, comme en 1316, de faire jouer la clause de masculinité, qui permit d'écarter le roi d'Angleterre et de proclamer le régent roi de France sous le nom de Philippe VI. Ainsi s'éteignait la lignée des Capétiens directs qui s'étaient succédé de père en fils depuis 987. En dédommagement, Philippe d'Évreux, au nom de son épouse, reçut le royaume de Navarre.

Le choix des grands barons du royaume, soucieux de conjurer le péril anglais, participait de la conscience nationale : il n'était pas question de porter un monarque étranger sur le trône des lys, fût-il du sang de Saint Louis ! Lentement, le pilier de l'État-nation continuait de s'élever.

Trente ans plus tard, en 1358, un historiographe chroniqueur, moine de Saint-Denis, Richard Lescot, découvrit dans un manuscrit du monastère une loi des Francs saliens établissant que la transmission de

toute *terra salica* ne pouvait se faire que de mâle en mâle. Les légistes royaux s'empressèrent de faire de cette simple disposition testimoniale de droit privé une loi constitutionnelle applicable au royaume : la loi salique, prétexte juridique destiné à écarter les femmes de la Couronne et à affirmer le caractère national de la monarchie...

Édouard III, qui se sentait profondément français – il parlait mieux cette langue que l'anglais –, fut fort marri de l'avènement de son cousin Valois. Malgré sa qualité de pair de France, il refusa de se rendre au couronnement, et ce ne fut qu'après le sac de Saintes par Charles d'Alençon, frère du nouveau roi, que, par lettres patentes du 30 mars 1331, il se résigna à lui prêter l'hommage lige pour sa terre de Guyenne.

Avec Philippe VI, la rupture n'était pas uniquement dynastique, mais culturelle. La noble chevalerie française et les princes de l'ancien temps prenaient leur revanche sur ces obscurs légistes, baillis et sénéchaux de maigre noblesse et bureaucrates bourgeois qui patiemment avaient édifié l'État capétien au détriment des pouvoirs féodaux. Les fastes de la cour des Valois témoignaient de cette mentalité. Délaissant les draps de laine traditionnels, la jeunesse se mit à porter des pourpoints de soie importés de Toscane et des chausses de drap fin. Elle était friande de fêtes galantes, de joutes, de quintaines et de tournois, donnés en l'honneur des gentes dames et damoiselles. D'évidence, il y avait un aspect suranné dans cette renaissance de la royauté chevaleresque du ^{xiii}^e siècle.

Le nouveau souverain n'en oublia pas cependant le pilier de la laïcité, d'autant que la papauté d'Avignon avait développé dans le gouvernement de l'Église une monarchie centralisée. Ainsi, dans un souci de limiter le ressort des officialités des évêques, considérées comme trop envahissantes par rapport à la justice temporelle, réunit-il en décembre 1329 une assemblée de notables à Vincennes. On remarquera que, tout au long du ^{xiv}^e siècle, le privilège du for, ce droit pour les clercs ordonnés d'échapper à la justice séculière au civil ou au pénal, ne cessera d'être réduit par le pouvoir laïque.

Compte tenu du tropisme chevaleresque des Valois – très présent déjà chez son père Charles –, on ne s'étonnera pas de voir Philippe VI songer à relancer les croisades et à placer la France à la tête du combat pour la catholicité (première version, on le sait, de notre pilier de l'universalisme). Mais des préoccupations allaient l'empêcher de réaliser son rêve.

Le nouveau règne commença par l'écrasante victoire de Cassel, le 23 août 1328, sur les révoltés des villes flamandes – bourgeois, artisans et ouvriers de Bruges, Ypres ou Bergues – qui avaient défié

leur comte, Louis de Nevers, vassal du roi de France. Attaqués à l'improviste, les chevaliers n'eurent pas le temps de ceindre leur haubert. Philippe, en robe bleue brodée de lys d'or, coiffé d'un simple chapeau de cuir, sauta sur son cheval et fonça droit sur l'ennemi. « Qui m'aime me suive ! » lança-t-il. Le mot restera. Comment ne pas discerner dans ce triomphe des armes le « jugement de Dieu » confirmant la légitimité des Valois ?

Pourtant, les relations avec l'Angleterre se tendaient. Pendant que le roi de France soutenait le soulèvement des Écossais contre son cousin Édouard III, celui-ci nouait méthodiquement des alliances avec le duc Jean III de Brabant et l'empereur Louis IV de Bavière.

Le 24 mai 1337, Philippe l'accusa de félonie et prononça la saisie du duché de Guyenne. En réplique, l'évêque de Lincoln, Henry Burghersh, au nom de son souverain, lui porta la lettre de défi en usage dans la guerre de chevalerie. Entre-temps, Édouard avait dénoncé à ses sheriffs les « mauvaisetés » de son adversaire, ce « soi-disant roi de France », comme il le qualifiait dans une dépêche officielle au pape Benoît XII. C'est de ce conflit féodal classique qu'allait naître la longue confrontation de deux États, de deux identités nationales en voie de formation : la France, qui peinait à intégrer et *a fortiori* à assimiler les provinces les plus éloignées de sa capitale, et l'Angleterre, qui, aspirant à devenir un pays d'industrie et de commerce, avait un irrépressible besoin de débouchés et de colonies. Telle fut la guerre de Cent Ans, une guerre à l'ancienne, qu'il faut imaginer comme une suite d'affrontements sporadiques sans lignes de front, de brèves et brutales rencontres armées, de raids et de pillages, avec saisies de butin, emprisonnements d'otages à rançonner, le tout entrecoupé de périodes d'accalmie ou de trêve imposée par les autorités religieuses.

LES DÉBUTS CATASTROPHIQUES DE LA GUERRE

Les rapports des forces paraissaient très déséquilibrés. Face au petit royaume d'outre-Manche, encore rural et archaïque, de 3 millions d'habitants (en y intégrant le pays de Galles, nouvellement acquis), ayant pour capitale une grosse bourgade provinciale, la France paraissait une puissante nation terrienne, urbanisée et industrielle, de plus de 15 millions d'âmes, et Paris, peuplé de 270 000 habitants, la plus grande et la plus belle ville d'Occident.

Les Français alignaient une imposante armée de 50 000 hommes allant des fiers chevaliers et écuyers, équipés à leurs frais, à une piétaille assez médiocre de sergents, sans uniformes, équipés de vieilles et lourdes arbalètes tirant un carreau par minute. Les Anglais possédaient des troupes en nombre inférieur, mais disciplinées et

entraînées. Ils avaient porté un soin attentif à deux corps en particulier : l'archerie, dont les *longbows* – grands arcs de 1,60 m de hauteur en bois d'if, tendus par une corde de chanvre – étaient capables de tirer de dix à douze flèches à la minute, et les coutiliers, redoutables coupe-jarrets s'attaquant aux interstices des armures avec des dagues ou des armes d'ast, emmanchées sur des piques en bois.

En 1340, les marchands flamands, gros clients des lainiers anglais, étaient en rébellion derrière un riche négociant drapier, Jacob van Artevelde, et bénéficiaient du soutien d'Édouard III. Tenant sa cour à Gand, celui-ci annonça qu'il prendrait désormais le titre de roi de France et d'Angleterre. Sur ses bannières aux armes de Richard Cœur de Lion, « de gueules à trois léopards d'or armés et lampassés d'azur », il ajouta celles de France, « d'azur semé de lys d'or ». Une inadmissible provocation pour Philippe VI !

La confrontation commença le 24 juin 1340 par l'anéantissement de la flotte française à L'Écluse, l'avant-port de Bruges : 250 vaisseaux anglais transportant 15 000 hommes, dont des archers gallois, prirent d'assaut les 40 galères génoises, les 20 cogues à fond plat et les 130 nefes galbées, pleines à ras bord d'hommes aux casques luisants, qui se préparaient à l'invasion de l'Angleterre. Une mer de sang, une défaite cruelle.

Le 12 juillet 1346, l'obstiné Édouard III débarqua à Saint-Vaast-la-Hougue et commença ses chevauchées dévastatrices dans la campagne du Cotentin et de Basse-Normandie, avant de rencontrer les 25 et 26 août l'ost de Philippe VI entre Crécy-en-Ponthieu et Wadicourt, près d'Abbeville. La bataille s'annonçait décisive.

L'Anglais disposa les trois corps de son armée de 20 000 hommes en deux lignes, plaçant l'avant-garde sous le commandement de son fils, le prince de Galles, futur Prince noir, âgé de seize ans. Impatientes d'en découdre, les troupes de Philippe VI attaquèrent par vagues successives, à coups d'estoc distribués à l'aveuglette. La fine fleur de la chevalerie française fut mise en déroute par les 6 000 archers gallois et leurs nuées de flèches s'abattant et transperçant les armures les plus épaisses. Plus de 1 500 chevaliers furent occis, dont Charles d'Alençon, le roi de Bohême Jean l'Aveugle, le duc d'Alençon, le duc de Lorraine, les comtes de Flandre, de Nevers et de Blois, les archevêques de Nîmes et de Sens. Quant à la « ribaudaille », piétinée par les lourds destriers harnachés et laissée pour morte sur le champ de bataille, on ne se donna pas la peine de la dénombrer. Le visage en sang, Philippe VI s'enfuit et vint solliciter asile au château de Labroye à quelques lieues de là : « Ouvrez, c'est l'infortuné roi de France ! » Le pire était que l'oriflamme de saint Denis, signe de sa mission divine,

avait été perdue.

Victorieux, Édouard marcha sur Calais. La ville, assiégée et affamée, ne capitula que le 4 août 1347. Six notables en chemise, pieds nus, corde au cou, dont le maire Eustache de Saint-Pierre, se seraient alors présentés devant le vainqueur et auraient obtenu leur grâce et celle de leurs compatriotes par l'entremise de la reine d'Angleterre, la pieuse Philippa de Hainaut.

Avec cette inévitable vignette des manuels scolaires anciens nous nous trouvons en présence d'un des mythes qui ont régulièrement falsifié le vrai roman national : relaté par le chroniqueur Jean Froissart dans le dessein de mettre en valeur la magnanimité des souverains britanniques, ce sacrifice expiatoire fut récupéré au ^{xvi}^e siècle afin d'exalter l'héroïsme de ces Français résolus à mourir pour leur pays. Il inspira au ^{xviii}^e siècle plusieurs tableaux et une pièce de théâtre, celle de Pierre Laurent Buirette de Belloy, « la première tragédie française, disait-il, où l'on ait procuré à la nation le plaisir de s'intéresser à elle-même ». En 1895, Rodin apporta un magnifique point d'orgue à la légende par son saisissant groupe statuaire en bronze commandé par la municipalité.

En réalité, cette procédure de reddition obéissait à un rituel punitif soigneusement codifié, l'*harmiscara*, d'origine germanique, consistant en un geste d'humiliation du vaincu, simulant à la fois pénitence publique et sacrifice, suivi de la clémence du vainqueur. Rien que d'ordinaire donc.

LA GRANDE PESTE

Depuis quelque temps déjà l'économie donnait des signes d'essoufflement. Le rendement des terres nouvellement défrichées tendait à baisser. Pour nourrir une population de plus en plus nombreuse, particulièrement en Flandre et en Île-de-France, la culture des céréales s'était étendue au détriment des pacages, ce qui nuisait à l'élevage, indispensable au trait et à l'alimentation. De leur côté, les seigneurs s'attachaient à préserver leur patrimoine forestier contre les grignotages des communautés rurales. De mauvaises récoltes suffisaient à déclencher de sévères disettes, voire des famines comme en 1315 et 1317, accompagnées parfois de désordres paysans.

Mais cela était peu de chose au regard de la catastrophe qui allait fondre sur l'Occident une génération plus tard. À Marseille, le 1^{er} novembre 1347, jour de la Toussaint, des navires génois, provenant de leur comptoir de Caffa en Crimée, apportèrent avec eux

la peste, dans sa forme pulmonaire (transmise par voie respiratoire) ou bubonique (due à des piqûres de puces porteuses de la bactérie).

Devant la soudaine multiplication des victimes, les habitants paniqués s'enfuirent de la cité phocéenne, essaimant la maladie : celle-ci se répandit d'Arles à Avignon, avant de gagner Montpellier, Béziers, Narbonne et Perpignan, puis de remonter vers le nord, atteignant Paris et Londres à l'été. L'épidémie connut encore de fortes poussées en 1360-1362, 1374-1375 et ne s'apaisa qu'en 1420.

Partout, des monceaux de cadavres noircis et gonflés s'entassaient dans des fosses communes ouvertes à la hâte. Des villages entiers étaient rayés de la carte. En un siècle, l'Angleterre perdit un million d'habitants, soit le tiers de sa population, la France peut-être sept ou huit. Contaminées par d'autres foyers d'infection, l'Europe centrale, la Scandinavie et les rives de la Baltique connurent de semblables hécatombes. Au total, ce fléau d'une ampleur exceptionnelle fit sans doute en Europe cinq ou six fois plus de victimes que les deux guerres mondiales du ^{xx}^e siècle !

Tout s'en trouva bouleversé : le système de production seigneurial, le prix des blés, l'élevage, l'industrie textile, les circuits commerciaux, les foires régionales, mais, plus encore, la psychologie sociale et morale des populations, les relations entre riches et pauvres, les solidarités de voisinage, les rapports à Dieu et à la mort. Comment ne pas méditer au vu de tant de cadavres sur la fragilité de la vie humaine ?

Étreint par un sentiment angoissant de fin du monde, on en rendit responsables les Juifs, les lépreux, les vagabonds qui, à n'en pas douter, empoisonnaient les puits ! À Strasbourg, la moitié des 1 884 résidents israélites furent brûlés vifs. Avec la disparition de nombreux prêtres et religieux, particulièrement parmi les ordres mendiants, des superstitions, des dérives mystiques et sectaires apparurent, comme ces groupes de flagellants encapuchonnés, d'origine italienne, qui se lacéraient avec des lanières à pointes de fer. Quant à l'art religieux, il s'emplissait de crânes, de squelettes ou de corps décharnés, de danses macabres et de grandes faucheuses. Dans les églises, on psalmodiait *A fame bello et peste libera nos Domine* (« De la faim, de la guerre et de la peste, délivre-nous, Seigneur ! »). Le désarroi général anéantissait le beau ^{xiii}^e siècle.

JEAN II LE BON

Philippe VI, jouant habilement de son droit de suzeraineté, avait fait progresser sensiblement sa souveraineté. Il était parvenu à rattacher

au domaine royal le Valois, le pays chartrain, le Maine, l'Anjou, la Champagne, la Brie, Montpellier. Le Dauphiné, terre d'Empire, lui avait été vendu par Humbert II, dernier Dauphin de Viennois, à la condition que le fils aîné de la maison de Valois portât à l'avenir le titre de Dauphin et ses armes. Il mourut en 1350, discrédité en raison de ses défaites. Le règne de son fils Jean II, dit le Bon, allait être encore plus agité et entraîner la France vers l'abîme.

À regarder son célèbre portrait de profil conservé au musée du Louvre – la première représentation picturale expressive d'un roi de France –, son physique ne semblait guère séduisant : front bas, nez long, œil plissé et méfiant, mâchoire pesante, ombragée de poils roux. De santé fragile, sensible, ce fin lettré, protecteur des arts, aimait le faste.

Cependant, son obsession des conspirations nobiliaires l'avait rendu d'une irritabilité explosive. C'est ainsi que, convaincu de la trahison de son connétable Raoul II de Brienne, il le fit décapiter devant l'hôtel de Nesle sans autre forme de procès. En 1351, dans le dessein de défendre la dynastie et de régénérer la chevalerie, trop attirée à son goût par les sirènes d'outre-Manche, il créa l'ordre de l'Étoile, qui se voulait le rival de celui de la Jarrettière.

Le royaume vivait des heures sombres. Bientôt, le pouvoir du souverain se trouva contesté par son cousin issu de germain Charles II de Navarre, qu'un chroniqueur surnommait plus tard Charles le Mauvais. Fils de Philippe d'Évreux, il était par sa mère Jeanne petit-fils de Louis X le Hutin. Malgré le renoncement de ses parents en 1328, il estimait avoir le droit de revendiquer le trône de France. En réalité, derrière cette prétention de façade, qu'il savait impossible à concrétiser, du moins dans l'immédiat, cet implacable féodal visait un accroissement de sa puissance territoriale. Pour l'apaiser, Jean le Bon lui avait donné pour épouse sa propre fille Jeanne avec une somptueuse dot. En vain. Prêt à tout, Charles le Mauvais couvrit l'assassinat du connétable Charles de la Cerda, favori du roi, lardé de quatre-vingts coups d'épée dans une auberge de L'Aigle le 8 janvier 1354. Puis il s'aboucha avec Édouard III et promit de lui ouvrir les portes de la Normandie tout en projetant avec un de ses capitaines, Henri de Lancastre, un plan de démembrement de la France.

Le 5 avril 1356, saisi par l'une de ses mémorables colères, Jean fit irruption au château de Rouen, où le Dauphin Charles (futur Charles V) donnait un somptueux banquet en l'honneur du félon, ce qui semblait indiquer qu'il était son allié. Aux supplications de son fils à genoux, il accepta d'épargner son hôte, du sang de France, mais se

vengea sur son complice le comte Jean V d'Harcourt. Il lui donna un coup de masse d'armes sur l'épaule et le fit décapiter sur-le-champ, sans lui permettre de recevoir les sacrements.

Une des grandes faiblesses de l'administration royale résidait dans la baisse des rentrées fiscales. Le souverain n'avait plus les moyens, surtout avec la guerre, de vivre sur les revenus de son propre domaine. Dès 1343 un nouvel impôt, la gabelle, frappant la consommation de sel (indispensable à cette époque pour la conservation des aliments), avait été créé, engendrant l'édification de greniers à sel et l'embauche d'agents grenetiers, au grand dam du peuple. Celui-ci se plaignait aussi de l'effarante multiplication des « remuements » monétaires – 81 manipulations, à la hausse ou à la baisse, depuis 1350 – qui anéantissaient la confiance.

Mais comment faire ? Les affrontements avaient repris. L'impétueux Édouard de Woodstock, prince de Galles, surnommé le Prince Noir en raison de la couleur de son armure, avait lancé des razzias en Languedoc et le duc de Lancastre avait commencé le pillage de la Normandie. Jean le Bon avait besoin de lever 30 000 hommes, ce qui nécessitait de l'argent frais.

Le 2 décembre 1355, sous la pression populaire, il réunit des états représentatifs des trois ordres qui portèrent désormais le nom d'états généraux. Ceux-ci se tinrent à Toulouse pour les pays de langue d'oc (la France du Sud) et à Paris pour ceux de langue d'oïl (la France du Nord et du Centre). Des provinces entières n'avaient pu envoyer de délégués du fait de l'insécurité des routes. Les états acceptèrent la création d'un nouvel impôt direct à la condition d'un contrôle strict de sa levée et de son emploi.

Jean le Bon s'inclina et put enfin partir au combat. La rencontre avec le Prince noir eut lieu à Maupertuis, à 8 km au sud de Poitiers, le 19 septembre 1356. Elle fut précédée d'une messe et d'une bénédiction de l'oriflamme. Les lys et les léopards claquaient au vent. En réponse aux cris de « Montjoie saint Denis ! » fusèrent ceux de « Saint Georges ! Guyenne ! »

Comme à Crécy et pour les mêmes raisons, les Français essuyèrent une cinglante défaite. La chevalerie, lourdement équipée, chargea de façon désordonnée et se heurta aux archers anglais ainsi qu'aux mercenaires gascons, masqués derrière des haies. Le connétable Gautier VI de Brienne et le porte-oriflamme Geoffroi de Charny furent tués. Quant au roi Jean, qui avait refusé de quitter le terrain, à la différence de son père, il avait crânement défié l'adversaire en paraissant sur un tertre en cotte d'armes fleurdelisée, le heaume surmonté d'une couronne d'or, prêt à mourir la hache à la main. Après

avoir vaillamment combattu au côté de son fils cadet Philippe, âgé de quatorze ans (qui héritera du surnom de Hardi), et qui lui avait prodigué, au cœur de la mêlée, ses pressants conseils passés à la postérité : « Père, gardez-vous à droite ! Père, gardez-vous à gauche ! », il avait été capturé et emmené à Bordeaux avec les égards et les honneurs dus à son rang. Faire un prisonnier pour obtenir une rançon était l'un des principaux buts de ces guerres. Pour un roi, naturellement, le montant de la rançon fut royal : 4 millions d'écus d'or, soit mille fois plus que pour un simple chevalier.

Funeste débâcle ! Ces étourneaux glorieux, gonflés de vaine bravoure, qui s'étaient précipités sur un ennemi à la tactique bien maîtrisée, laissaient sur le terrain près de 2 500 hommes d'armes, un archevêque, 17 comtes, 66 barons et bannerets, alors que leurs adversaires n'avaient à déplorer la perte que de 340 combattants. La puissance des producteurs de laine anglais, des drapiers flamands et des négociants en vin d'Aquitaine explique aussi les fiascos français. « Le secret des batailles de Crécy, de Poitiers, observait Michelet, est au comptoir des marchands de Londres, de Bordeaux et de Bruges. » Derrière l'histoire-bataille se profile, en effet, l'histoire économique et ses logiques mercantiles.

LES DÉBOIRES DU DAUPHIN

Sous la conduite de Charles, premier Dauphin de Viennois, chétif jeune homme de dix-huit ans, sans expérience, entouré des anciens conseillers de son père tous décriés, la monarchie des Valois paraissait en péril. Autour de lui les partis et les clans aristocratiques s'agitaient. Les Navarrais, autrement dits les fidèles de Charles le Mauvais, toujours en prison, tenaient le haut du pavé à Paris. En province, les « grandes compagnies », bandes de brigands, de déserteurs français, anglais, gascons ou navarrais, semaient la terreur.

Le 17 octobre 1356, les états généraux de langue d'oïl, réunis à Paris, proclamèrent le Dauphin « lieutenant du roi et défenseur du royaume ». Deux personnalités charismatiques faisaient figure de chefs de file de la contestation : le retors évêque de Laon, Robert Le Coq, porte-parole du parti navarrais, et le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel, puissant et riche drapier qui réclamait l'éviction des « mauvais conseillers » et une répartition plus égalitaire des sacrifices.

Lors d'une seconde session des états, le 3 mars 1357, les députés, en majorité du tiers, acculèrent le jeune prince à promulguer une « grande ordonnance » de soixante et un articles, décidant, outre

l'entrée au Conseil du roi de six de leurs représentants, la formation d'une commission d'épuration de vingt-huit membres, chargée de l'administration royale, et d'un conseil de tutelle de trente-six membres. Il était entendu que les états généraux se réuniraient à volonté, que le roi ne pourrait plus lever d'impôts sans leur consentement, que les nobles ne bénéficieraient d'aucune exemption fiscale et que la valeur de la monnaie serait stabilisée. Cet essai de monarchie constitutionnelle ne dura que quelques mois. Il est difficile de parler de démocratie, du moins au sens moderne du terme. Il s'agissait plutôt d'une tentative de mainmise de l'oligarchie parisienne sur le pouvoir royal.

C'est alors que la rivalité s'exacerba entre Charles de Navarre, dit le Mauvais, libéré de prison, remâchant ses rancunes, et le Dauphin Charles, combatif et attaché à défendre ses dernières prérogatives. L'un et l'autre cherchaient à se constituer un parti, au besoin en se promenant dans les rues et en haranguant les Parisiens.

Craignant de voir son infréquentable gendre ceindre la Couronne, Jean le Bon, qui avait été transféré à Londres, signa l'ébauche d'un premier traité de paix admettant la rançon de 4 millions, la cession à Édouard III des terres ayant appartenu aux Plantagenêts, soit près de la moitié du royaume, et lui reconnaissant ses droits dynastiques. Une capitulation totale !

ÉTIENNE MARCEL PREND LE POUVOIR

La nouvelle mit en fureur les Parisiens qui descendirent dans la rue. Étienne Marcel en profita pour prendre la tête des manifestants, sans parvenir du reste à les contrôler. Le 28 février 1358, trois mille « gens de métier » armés envahirent le palais de la Cité et assassinèrent sous les yeux du Dauphin terrifié deux de ses proches conseillers, Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie. Le prévôt des marchands, présent, contraignit Charles, couvert du sang des deux victimes, à renouveler son engagement en faveur de la grande ordonnance et à se coiffer du chaperon rouge et bleu, aux couleurs de la ville, lui-même empruntant le chapeau du Dauphin pour montrer que tous deux étaient unis. Par ce geste, il le savait sans doute de la mort, mais le plaçait sous tutelle.

À la suite de cette éprouvante journée, proprement révolutionnaire, Charles feignit de se soumettre. À la vérité, il n'avait nulle intention de rester la marionnette des bourgeois de Paris. Sous des dehors fragiles, ce béjaune était un fin politique. Tout ce qu'il put obtenir fut le titre de régent, qui permettait de tenir pour nulles et non avenues les décisions de son père prisonnier.

Cependant, pour avoir force de loi, les réformes fiscales devaient être validées par les délégués de la noblesse aux états généraux. Or ceux-ci, refusant de siéger à Paris après l'assassinat des maréchaux, décidèrent de se réunir à Senlis. Étienne Marcel ne vit aucun inconvénient à laisser partir le jeune Charles, qui en profita pour reprendre sa liberté et lever une armée en Champagne.

Réalisant son erreur et se sentant en danger, le prévôt n'hésita pas alors à s'allier à un mouvement de paysans particulièrement violents, les « jacques » (prénom fort répandu dans le petit peuple, d'où le terme de jacquerie utilisé par extension pour caractériser ce type d'émeutes rurales à caractère antifiscal). Hostiles à la noblesse qui s'était déconsidérée à la guerre et ne les protégeait plus, ces bandes de vilains – des « chiens enragés », écrivait le chroniqueur Jean Froissart –, armées de faux, de bâtons ferrés et de couteaux de boucherie, écumaient le Beauvaisis, le Vexin, la Picardie, l'Auxerrois et l'Artois, tuant, pillant, incendiant.

Refusant de suivre Étienne Marcel, Charles le Mauvais, qui restait malgré tout un prince du sang, rassembla une armée de seigneurs et écrasa cette jacquerie à Mello, près de Creil, le 10 juin 1358. Les émeutiers n'étaient pas tant des manants que de petits propriétaires victimes de la baisse du prix des blés, auxquels un certain nombre de nobles s'étaient joints. Le mouvement traduisait la désespérance sociale devant la famine, la peste, la crise de la féodalité et de la seigneurie, la déconfiture des institutions et surtout l'absence d'État. La France allait de mal en pis, et le pilier central s'en trouvait largement érodé !

Abandonné par ses soutiens de la haute bourgeoisie, Étienne Marcel se ravisa. Il se rallia à Charles le Mauvais, le fit nommer capitaine général par acclamation – prélude peut-être à une prochaine montée sur le trône – et laissa pénétrer dans Paris ses milices anglo-navarraises. Leur arrivée déclencha une réaction de patriotisme qui se retourna contre lui. Des rixes, des affrontements armés éclatèrent, tandis que la noblesse se ralliait en masse au jeune régent, dont l'armée encore faible avait mis le siège devant la capitale.

Le 31 juillet 1358, Étienne Marcel fut assassiné à la porte Saint-Antoine. Deux jours plus tard, à l'appel des échevins, du président du Parlement et de la population, le futur Charles V fit une entrée triomphale et signa, en signe d'apaisement, des lettres de rémission octroyant le pardon aux factieux.

En mai 1359, les états généraux, jugeant inacceptables les conditions de paix d'Édouard III, accordèrent sans condition au régent les moyens financiers dont il avait besoin pour « faire bonne guerre

aux Anglais ». De son côté, le Plantagenêt, qui était reparti en campagne, chevaucha jusqu'à Reims dans l'espoir de s'y faire couronner, mais la résistance de la ville le contraignit à lever le camp. Il échoua ensuite devant les murailles de Paris. En Beauce enfin, son armée fut surprise par un terrible orage de grêle qui anéantit ses bagages : tant de signes du ciel l'obligèrent à négocier.

LA DÉSASTREUSE PAIX DE BRÉTIGNY

Par le traité signé le 8 mai 1360 au château de Brétigny, près de Chartres, le roi d'Angleterre renonçait à la Couronne de France ; il recevait en échange en pleine souveraineté Calais, le Ponthieu, le comté de Guînes et une grande Aquitaine qui englobait, outre la Guyenne, le Poitou, le Périgord, l'Angoumois, la Saintonge, le Rouergue, l'Armagnac, le Béarn et la Bigorre. Un tiers du royaume passait ainsi aux Anglais. Après quatre ans d'emprisonnement, Jean le Bon était libéré, moyennant une rançon ramenée à 3 millions d'écus d'or, payable par tranches annuelles, dont une première de 600 000. En attendant le solde, des otages de haut rang, dont son fils Louis d'Anjou, seraient gardés à Calais.

Sur le chemin du retour, le roi annonça le 5 décembre 1360 la création d'une nouvelle monnaie forte et stable, d'une valeur de une livre, à excellente teneur en métal (3, 88 grammes d'or fin), qui venait en complément de l'écu d'or de Saint Louis et de la livre tournois en argent. Il s'agissait d'en finir avec les manipulations incessantes et de faire renaître la confiance. Son nom, le franc, était un symbole : il rappelait les chevaliers chrétiens partant en croisade. Sur l'avvers était représenté le roi juché sur un destrier, armé d'un écu à fleurs de lys et brandissant une épée, avec la légende : JOHANNES DEI GRATIA REX FRANCORUM (« Jean par la grâce de Dieu roi des Francs »). Tout un programme de restauration nationale !

En réalité, la décomposition du pays se poursuivait. Les grandes compagnies continuaient de ravager le pays. Louis d'Anjou s'étant évadé de Calais pour rejoindre sa jeune épouse, Jean le Bon, conformément aux lois de l'honneur, se présenta aux Anglais et redevint leur prisonnier. Trois mois plus tard, le 8 avril 1364, il mourut à Londres.

CHARLES V LE SAGE ET LE « BON GOUVERNEMENT »

Si l'on en croit Christine de Pizan dans son *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, le nouveau monarque – le corps « haut et bien formé, le visage de beau tour, un peu longuet » – changea du tout

au tout au lendemain de son sacre à Reims le 19 mai 1364. Renonçant aux habits somptueux pour la robe longue des clercs, il adopta une vie pieuse et réglée. La fonction avait transformé l'homme. S'adonnant à la lecture et à la méditation, tournant délibérément le dos au modèle des rois chevaliers, Charles V surnommé le Sage, c'est-à-dire le Savant, s'attacha à donner l'image d'un roi juste, patient et maître de soi. Sa librairie ou bibliothèque, installée dans la tour de la Fauconnerie du Louvre, comptait un millier de manuscrits, à peu près autant que la Sorbonne et à peine deux fois moins que la bibliothèque Vaticane.

Distinguant l'humilité chrétienne requise pour sa propre personne de l'éminente dignité de la Couronne, il estimait que la monarchie devait manifester en toute occasion sa pompe et sa puissance. Lors de ses déplacements en province, il modifia le rituel des entrées royales, avec remise par les échevins des clés de la « bonne ville » visitée, défilés de troupes et parades joyeuses dans les rues. La symbolique, signe tangible de la souveraineté, avait également attiré toute son attention, d'où le nouvel *ordo* du sacre, adopté en 1365, qui renforçait la solennité de l'événement et le *Traité du Sacre* du carme Jean Golein, écrit à sa demande, qui multipliait les légendes pieuses autour des *regalia*, insignes royaux, sceptre et oriflamme. L'art musical aristocratique connut aussi un bel essor, grâce à son protégé, Guillaume de Machaut.

Un autre ouvrage, *Le Songe du Vergier*, traité du « bon gouvernement », rédigé en 1376 probablement par un proche du roi, Evrart de Trémaugon, maître des requêtes de l'hôtel, définissait l'idéal politique à suivre, celui du service de la Couronne, qui dépassait la simple personne royale. Cette affirmation de la nécessité du bien commun, dans la lignée de la pensée d'Aristote qu'on ne cessait en ce temps-là d'approfondir, n'était sans doute pas nouvelle en France. Si notre pilier social s'était élevé quelque peu sous le règne de Saint Louis, nul doute qu'il ait été également au cœur des préoccupations du roi Charles. L'ouvrage affirmait aussi l'indépendance du pouvoir royal par rapport à l'autorité pontificale, principe essentiel d'une bonne laïcité.

Appliqué et grand travailleur, Charles prenait soigneusement les avis de ses proches conseillers : Nicolas Oresme, le chancelier Pierre d'Orgemont, Jean de La Grange, Guillaume de Melun, Jean et Guillaume de Dormans ou l'énergique prévôt de Paris Hugues Aubriot. Tenant à l'amour de ses sujets, il avait mauvaise conscience des « fouages » ou impôts perçus sur chaque foyer, qui avaient fortement augmenté avec les nécessités du temps.

Sur le plan de l'administration des finances, il établit une distinction

rigoureuse entre les revenus du domaine et les produits de l'impôt. Signe de l'évolution d'un État guerrier vers un État de justice, sur les francs en or frappés au cours de son règne il se fit représenter non plus en roi chevalier, mais debout sous un dais, le sceptre dans une main, la main de justice dans l'autre. C'en était d'ailleurs fini sous son règne des chevauchées royales : la dignité du trône exigeait qu'il se tint à distance des champs de bataille.

LA RECONQUÊTE

Pour autant, il n'était pas question d'accepter la « déshonorable paix » de Brétigny. Après avoir fait battre les routiers et les archers anglais de Charles le Mauvais à Cocherel, sur la rive gauche de l'Eure, et s'être débarrassé des grandes compagnies, il prépara méthodiquement la revanche, recréa une marine de guerre, confiée à Jean de Vienne, promu amiral de France, et refondit l'armée sur le modèle anglais, avec principalement des volontaires. Il dota Paris d'une nouvelle enceinte sur la rive droite et fit élever la Bastille et la chapelle du château de Vincennes. Partout en France les villes se ceignaient de murailles et les églises se fortifiaient. Il renforça d'autre part ses liens avec le comte Louis de Flandre, avec son frère Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et l'empereur Charles IV.

En 1368, il était prêt. Plusieurs seigneurs gascons maltraités par le Prince Noir, gouverneur de Guyenne, lui portèrent à ce moment-là leurs doléances. Les renonciations réciproques prévues par le traité de Brétigny n'ayant pas encore été ratifiées, Charles, se considérant toujours comme suzerain de l'Aquitaine, cita le Prince Noir à comparaître devant le parlement de Paris et, sur son refus hautain, lui confisqua la Guyenne.

Édouard III reprit son titre de roi de France et les chevauchées anglaises recommencèrent.

Cette fois, les Français changèrent de tactique, abandonnant les batailles rangées pour des harcèlements à partir des châteaux forts et des places, désormais bien défendues. Le succès de cette difficile guérilla revint à un remarquable chef de guerre, issu d'une modeste et rustique noblesse de Bretagne, Bertrand Du Guesclin, seigneur de la Motte-Broons. Laid, petit, les jambes courtes, avec une « grosse tête ronde et ingrate », aimant l'aventure, la guerre et l'argent, il était rude, brutal, courageux et entêté. Il occupe très légitimement une place de choix dans notre roman national. Élevé à la dignité de connétable le 2 octobre 1370, il fit tant et si bien pour chasser de la terre de France les Anglais – « ceste merdaille », comme il les appelait dans son rude langage des camps – que les conditions désastreuses du

traité de Brétigny s'en trouvèrent à peu près annihilées. Il avait repris le Maine, la Normandie, l'Anjou, le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin et le Rouergue.

À la disparition d'Édouard III en 1377, les Plantagenêts ne conservaient sur le continent que Calais, Brest, Bordeaux, Bayonne et une province de Guyenne fort réduite. La Bretagne restait encore une terre difficile à pénétrer, mais le duc Jean IV de Montfort avait reconnu le principe de sa vassalité et avait fini en 1381 par rendre l'hommage au roi.

Malade d'avoir bu quelques verres d'eau glacée lors des fortes chaleurs du siège de Châteauneuf-de-Randon, Du Guesclin mourut de fièvre le 13 juillet 1380. Haute figure héroïque avant Jeanne la Pucelle, ce loyal serviteur était à mi-chemin entre le grand capitaine des Temps modernes et le chef de bande des grandes compagnies. C'était une immense perte pour le royaume. Bouleversé, Charles V décida – faveur insigne – de l'inhumer dans la nécropole royale de Saint-Denis, où d'ailleurs il le rejoignit deux mois plus tard. Une de ses dernières mesures fut d'abolir les fouages.

En 1378, à la fin de son règne si difficile, mais ô combien réparateur, au cours duquel la puissance du pilier étatique s'était affermie, une large déchirure dans la robe de la chrétienté occidentale se produisit avec le Grand Schisme. Il mettait aux prises deux papes, l'un à Rome, l'Italien Urbain VI, soutenu par l'Italie, l'Angleterre, la Flandre, la Hongrie, le Portugal et l'empereur Charles IV ; l'autre à Avignon, le Français Clément VII, pour qui s'étaient prononcés la France, la Savoie, l'Écosse, la Castille et l'Aragon. Le conflit ne trouva sa solution qu'avec le concile de Constance de 1415-1418, après plusieurs élections pontificales et de longues querelles, qui eurent leurs prolongements sur le plan temporel. Il y eut même à un moment donné trois papes, dont l'antipape napolitain Jean XXIII.

CHARLES VI LE BIEN-AIMÉ

À peine Charles VI avait-il été sacré à douze ans qu'au banquet de Reims les rivalités éclatèrent entre ses oncles chargés de sa tutelle, Louis d'Anjou, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Jean de Berry. Chacun ne songeait qu'à puiser dans le Trésor. En 1382, ces princes rétablirent les impôts indirects sur le vin et le sel, provoquant une flambée d'émeutes antifiscales à Rouen (révolte de la Harelle), à Caen, Orléans, Reims, Amiens et Laon. La poussée des institutions étatiques, par le biais de la fiscalité, fut également très mal perçue à Paris. Des manifestants envahirent l'Hôtel de Ville et s'emparèrent de deux mille maillets de plomb, d'où leur nom de Maillotins. S'attaquant aux

collecteurs d'impôts et brûlant leurs registres, ils prirent un moment le contrôle de la ville, massacrant au passage une quinzaine de Juifs.

Le mouvement s'étendit en Flandre, où des tisserands gantois, frappés par la crise drapière, dévastèrent Bruges. En Auvergne et en Languedoc, la jacquerie très structurée de paysans et d'artisans pauvres, les Tuchins, sema semblable terreur. Ces bandes, soutenues par la bourgeoisie et la noblesse locales, qui comprenaient parfois des soldats anglais démobilisés, s'en prenaient aux collecteurs et aux prêtres : « Au feu, toi qui nous parles de l'enfer ! »

La répression fut implacable. Les Flamands insurgés furent battus à Roosebeke, près d'Ypres, par le connétable Olivier V de Clisson. À Rouen, les séditeux furent pris et décapités. Les Tuchins furent dispersés. À Paris, où quarante Maillotins furent exécutés, la prévôté des marchands fut abolie et les impôts une nouvelle fois augmentés en guise de punition.

En décembre 1388, Charles VI ayant atteint ses vingt ans, un conseil royal élargi le déclara apte à s'occuper des affaires. Les oncles, dépités, furent remerciés. Le jeune homme rappela les anciens conseillers de son père, le chambellan Bureau de La Rivière, le chancelier Arnaud de Corbie, le maître de l'hôtel royal Jean de Montaigu et Philippe de Mézières, gens intègres et sérieux, attachés à la chose publique et à la grandeur de la monarchie, mais que le parti des princes surnomma par dérision les Marmousets, du nom de ces figures grotesques sculptées sur les portes d'entrée des maisons. Charles VI acquit bientôt le surnom de Bien-Aimé. Le royaume profitait en ce temps d'une embellie économique.

CHARLES VI LE FOL

Tout allait basculer le 5 août 1392. Alors qu'il chevauchait par une chaleur écrasante dans la forêt du Mans, un vieillard « de mauvaise mine » l'apostropha et l'avertit de ne plus aller de l'avant. Il en fut fort impressionné. Un peu plus loin, le fracas d'une lance sur le casque d'un soldat le fit sursauter et provoqua un brutal accès de folie. Il chargea de son épée son jeune frère Louis d'Orléans, qui esquiva le coup. Quatre hommes de sa suite n'eurent pas ce réflexe et furent occis, avant qu'il fût maîtrisé et lié sur un chariot.

En dépit des prières et des incantations, sa maladie dura trente ans, jusqu'à sa mort, avec des crises paroxystiques durant lesquelles il poussait des cris affreux, se contorsionnait – il était alors incapable de reconnaître sa femme Isabeau de Bavière –, et des périodes de rémission ou de mélancolie douce, qui lui permettaient de reprendre à

peu près normalement son métier de roi. Pour l'historien Robert Knecht, il s'agissait d'une schizophrénie paranoïde. Aujourd'hui, les spécialistes parlent plutôt de troubles bipolaires. Malgré ce lourd handicap, qui lui interdisait de monter à cheval et de se montrer, l'affection de ses sujets ne se démentit pas.

Un autre accident pesa également sur son état mental, le « bal des Ardents ». Le 28 janvier 1393, en effet, lors d'une fête costumée donnée dans la grande salle de l'hôtel Saint-Pol, à l'occasion du remariage d'une des dames d'honneur de la reine, Charles parut masqué et déguisé en sauvage hirsute avec cinq autres compagnons, hurlant comme des loups. Au milieu du charivari traditionnel, le feu prit soudain à leur costume de lin, enduit de poix et recouvert de plumes et d'étope. La duchesse de Berry, Jeanne de Boulogne, eut le réflexe de couvrir le roi, son neveu, des plis de sa « gonne », c'est-à-dire de ses jupes, pour étouffer les flammes, mais quatre des danseurs moururent brûlés.

La faute en revenait à Louis d'Orléans, à moitié ivre, qui avait approché une torche trop près d'eux. Le peuple, scandalisé contre les oncles qui avaient permis au monarque malade de se rendre à pareille bacchanale, demanda réparation. Ceux-ci durent traverser pieds nus la capitale, des Halles à Notre-Dame, pour y entendre une messe. Quant à Louis d'Orléans, injustement soupçonné d'avoir voulu usurper le trône, il fut contraint de bâtir à ses frais une chapelle expiatoire en l'église des Célestins.

On se demandait si la folie du roi n'était pas une punition que Dieu avait infligée aux Français depuis le choix du mauvais pape, celui d'Avignon, par Charles V. Le schisme troublait les esprits. La sensibilité religieuse se ressentait de ce malaise diffus et, comme toujours, on en rendit responsables les Juifs, qu'une ordonnance du 17 septembre 1394 expulsa du royaume. Les confréries nouvelles, les béguinages, les processions, pèlerinages, pardons se multiplièrent. Sur les parvis des églises et des cathédrales, la foule assistait à des mystères évoquant la Passion du Christ. Des démons hideux et ricanants prenaient possession de la pierre des cathédrales, au milieu des splendides envolées du gothique flamboyant. Avec la théologie du Purgatoire s'étaient développées les demandes de messes en vue d'abrégé les années de souffrance et de torture.

Ce temps de l'angoisse n'empêchait pas les beuveries des nobles ni les ripailles des paysans. Les princes de Valois y voyaient prétexte à de nouveaux et somptueux déploiements de faste et de parade. Ainsi, Jean, duc de Berry, riche mécène, avait amoncelé en son château de Pierrefonds une prodigieuse quantité de gemmes, tapisseries et pièces

d'orfèvrerie. Les *Très riches heures du duc de Berry*, conservées au château de Chantilly, ou les *Très belles heures du duc de Berry*, à Bruxelles, donnent une vision colorée quoique très idyllique de la vie quotidienne à cette époque, avec châteaux de rêve, scènes de cour, de chasse ou de labour... Tout y est joliment enluminé et fort intéressant, à condition de ne pas trop s'en laisser conter.

ARMAGNACS CONTRE BOURGUIGNONS

Les oncles profitèrent de la folie du roi pour chasser les Marmousets et ressaisir les rênes du pouvoir. Deux clans s'affrontaient alors au Conseil, présidé de façon honorifique par la reine Isabeau de Bavière, isolée et parlant mal le français : celui de Philippe le Hardi, fils de Jean II le Bon, puissant duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, favorable à une entente avec l'Angleterre pour ménager ses nouveaux sujets flamands, et celui de Louis d'Orléans, frère unique du roi, fastueux et dépensier personnage, qui souhaitait la reprise des hostilités, pour l'heure suspendues par une trêve.

À la mort de Philippe le Hardi en 1404, prince modéré, les tensions s'accrurent entre son fils Jean sans Peur et son cousin Louis d'Orléans. Ce dernier, craignant la constitution d'un ensemble bourguignon-flamand qui se séparerait du royaume, acquit le duché du Luxembourg grâce aux derniers fonds de la Couronne, de façon à empêcher toute continuité territoriale. Par mesure de rétorsion, Jean sans Peur pénétra dans Paris avec ses troupes, contraignant Isabeau et le duc d'Orléans, qu'on soupçonnait d'être amants, à s'enfuir à Melun. Une réconciliation de pure forme n'empêcha pas le duc de Bourgogne de faire assassiner, le 23 novembre 1407, son cousin d'Orléans par des hommes de main qui l'attendaient à l'angle de l'impasse des Arbalétriers et de la rue des Francs-Bourgeois. Les conséquences en seraient dramatiques.

Le froid et cynique Jean sans Peur finit par s'imposer à Paris, où il procéda à une implacable épuration dans l'administration royale. Les bourgeois parisiens, la plupart nostalgiques de l'« âge d'or », furent séduits par son programme : moins d'impôts, moins d'État, moins de fonctionnaires et une paix définitive avec l'Angleterre.

Les Bourguignons, qui avaient adopté pour signes de reconnaissance la croix de Saint-André, le chaperon de drap bleu à bande rouge, formaient un parti puissant, auquel la corporation des bouchers de Paris fournissait les hommes de main chargés des basses besognes qu'on appelait écorcheurs ou cabochiens, du nom de leur chef, Simon le Coutelier, dit Caboche.

Aux Bourguignons s'opposaient les Armagnacs, animés par un énergique et redoutable seigneur, le comte Bernard VII d'Armagnac, beau-père du jeune duc Charles d'Orléans, fils du prince assassiné. Il bénéficiait du soutien du duc de Berry et disposait de troupes en province, mercenaires gascons et gentillâtres du Midi. Un bâton noueux et des bandes blanches étaient leurs signes de reconnaissance. Eux aussi avaient un programme politique : un État royal fort, s'appuyant sur une justice coercitive et un système fiscal solide.

La légitimité du roi n'était certes pas remise en cause, mais les Bourguignons, qui lui avaient procuré une douce et tendre maîtresse, Odette de Champdivers, surnommée « la petite reine », profitaient de sa faiblesse et de sa folie. En janvier 1413, ils lui imposèrent la tenue d'états généraux.

En mai, les cabochiens, qui portaient un capuchon blanc en guise de signe distinctif, envahirent l'hôtel Saint-Pol, conspuèrent la reine Isabeau, « l'étrangère », et s'emparèrent momentanément du pouvoir, avant de se livrer à des massacres dans les prisons ainsi qu'à la Bastille. Quelques jours plus tard, ils firent signer à Charles VI une grande ordonnance en 258 articles, dite ordonnance cabochienne, qui avait été en réalité préparée par des notables et des clercs du parti bourguignon, dont le fameux Pierre Cauchon.

Les cabochiens, en raison de leurs excès, furent vite abandonnés par les princes et la bourgeoisie parisienne. Les Armagnacs en profitèrent pour remettre de l'ordre dans la capitale et faire casser par le Parlement la grande ordonnance. L'amnistie générale fut proclamée à l'exception de soixante-dix écorcheurs qui furent exécutés.

AZINCOURT ET LE TRAITÉ DE TROYES

En mars 1413, un événement important était survenu en Angleterre : le sacre du jeune Henri V de la maison de Lancastre à la mort de son père Henri IV, qui avait lui-même détrôné puis assassiné Richard II Plantagenêt en 1400. Ce jeune et ambitieux souverain lorgnait les richesses de la France, proies faciles à conquérir dans la conjoncture de guerre civile qui la déchirait. Le 12 août 1415, il débarqua dans le pays de Caux à la tête de troupes bien entraînées et s'empara d'Harfleur. Charles VI riposta en convoquant le ban et l'arrière-ban et leva l'oriflamme à Saint-Denis. À cause de la défection des Armagnacs, qui avaient refusé de servir aux côtés des Bourguignons, l'ost ne rassembla que 13 500 combattants. Les Anglais avaient environ 6 000 guerriers dont 5 000 archers et 1 000 hommes d'armes. Le choc frontal se produisit le 25 octobre, à mi-chemin entre Calais et Amiens, près des bois d'Azincourt et de Tramecourt.

En dépit des conseils de prudence du connétable d'Albret et du maréchal de Boucicaut, inquiets de l'état des champs fraîchement labourés, les princes Charles d'Orléans, Jean de Bourbon et Jean d'Alençon, négligeant la piétaille, lancèrent la chevalerie française, lourdement chargée, à l'assaut des lignes anglaises, disposées en quatre rangées. Les montures s'emmêlèrent et s'enlisèrent. Comme à Crécy et à Poitiers, les archers anglais, installés sur les flancs, derrière des pieux taillés la veille, répliquèrent par d'impeccables tirs croisés de flèches, provoquant la confusion, la dislocation des rangs et, pour finir, une gigantesque déroute. Henri V avait donné comme consigne d'égorger les prisonniers, hormis les princes, ce qui explique le nombre élevé de morts dans le camp français : au moins six mille. Parmi eux, le connétable d'Albret, les ducs de Bar et d'Alençon, Philippe de Nevers, Antoine de Brabant. Quant à Charles d'Orléans (le futur poète), Jean de Bourbon, Arthur de Richemont et le maréchal de Boucicaut, ils furent faits prisonniers. L'élite de la chevalerie française et les grands feudataires du royaume étaient anéantis. La moitié des baillis et des sénéchaux avaient été fauchés.

La France, en proie à la misère et à la disette, connut alors un surcroît de violences, dû à l'effroyable guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons. « Les rues sont rouges de sang », écrivait en 1418 un bourgeois de Paris. Jean sans Peur revint dans la capitale et imposa ses volontés au roi, à la reine et au Parlement, pendant que ses partisans du « commun », commandés par le bourreau Capeluche, massacraient Bernard d'Armagnac et se livraient à une « grande tuerie », mutilant, empalant et éventrant. Le jeune Dauphin Charles, âgé de quinze ans, qui avait réussi à échapper à cet enfer, organisa à Bourges un pouvoir concurrent, contrôlant à peu près le sud du royaume. Pendant ce temps, Henri V avait conquis la Normandie, y compris Rouen, qui s'était rendu après un long siège, vaincu par la famine et la froidure.

L'assassinat de Jean sans Peur le 10 septembre 1419 sur le pont de Montereau par Tanguy du Châtel et des Armagnacs proches du Dauphin parut comme la vengeance de la mort de Louis d'Orléans. Le nouveau duc de Bourgogne, qui lui succéda, Philippe le Bon, accepta les propositions de paix des Anglais et les imposa à Isabeau de Bavière.

Au traité de Troyes, le 21 mai 1420, il fut convenu qu'Henri V épouserait Catherine, fille de Charles VI, dotée de 2 millions de francs, et hériterait du royaume de France. Celui-ci conserverait ses coutumes, lois et privilèges, à l'exception de la Normandie promise à la colonisation. En attendant, le roi d'Angleterre exercerait les fonctions de régent, aidé des conseils de Philippe de Bourgogne. Quant

à Charles, le « prétendu Dauphin », il serait déshérité.

Le mariage eut lieu, et la double monarchie se mit en place. Henri V mourut prématurément à trente-quatre ans le 31 août 1422 au château de Vincennes, laissant un fils de huit mois, Henri VI. Moins de deux mois plus tard, le 21 octobre 1422, Charles VI s'éteignit à l'hôtel Saint-Pol dans un état d'hébétéude à peu près total, après quarante-deux ans de règne.

À ses obsèques à Saint-Denis, où aucun prince français n'avait paru, seul l'Anglais Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent de France du fait de la minorité de son neveu Henri VI, conduisit le deuil, portant l'épée nue du défunt. À l'issue de la cérémonie, le héraut s'écria sous les voûtes de la basilique : « Dieu donne bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur ! » La monarchie française semblait terrassée.

Chapitre 10

Du royaume perdu au royaume sauvé

(1422-1461)

LA GRANDE PITIÉ DU ROYAUME DE FRANCE

Ruines, atrocités, révoltes, luttes intestines se succédaient dans un pays en partie occupé, aux campagnes infestées de routiers et d'écorcheurs, qui ne s'était toujours pas relevé de la Grande Peste ! Sa population au début du ^{xv}^e siècle était de 12 à 13 millions d'habitants contre 15 à 16 un demi-siècle plus tôt. Comment d'ailleurs parler de la France en ces temps torturés ? Il y en avait trois : l'anglaise, la bourguignonne et celle des Armagnacs qui se confondait avec celle de Charles VII. Laquelle était légitime ?

La plus puissante était l'anglaise ou lancastérienne : elle occupait le centre de son système nerveux, Paris, recueillait le soutien de son université, la plus prestigieuse d'Occident, et de son Parlement, qui avait juré d'observer le traité de Troyes. Outre leur domaine, Calais et la Guyenne, les Anglais contrôlaient la Normandie, l'Île-de-France, une partie de la Picardie et de la Champagne.

Frère cadet d'Henri V, Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent des royaumes d'Angleterre et de France, était un homme intelligent et habile. Il avait compris que, pour acclimater la dynastie des Lancastre, il ne fallait ni angliciser la France ni froisser le sentiment national de ses habitants. Le respect du principe de la double monarchie s'imposait. Aussi se garda-t-il de bouleverser l'administration. Le Grand Conseil de la régence, composé de seize membres, ne comptait que deux Anglais, l'évêque de Chichester, John Kempe, et un homme de guerre, John Fastolf. Dans le même esprit, pour apaiser les tensions, il confirma les franchises des villes et les privilèges locaux, comptant sur l'aspiration des populations à la sécurité. Signe encourageant, le commerce avait repris en vallée de Seine.

La deuxième France, la bourguignonne, était, elle aussi, partie prenante au traité de Troyes. Petit-fils de Philippe II dit le Hardi, fils de Jean sans Peur, Philippe III de Bourgogne dit le Bon appartenait à la maison capétienne des Valois. Héritier du duché de Bourgogne par

son grand-père et son père, il le tenait en tant que fief, avec obligation de foi et hommage au roi. Il s'était allié aux Anglais contre le Dauphin Charles, qu'il rendait responsable du meurtre de son père. Au-delà de cette entente de circonstance, il poursuivait son dessein de rassembler les provinces du Nord et des Pays-Bas, dépendant ou non du Saint Empire : Artois, Flandre, Brabant, Namur, Limbourg, qu'on allait appeler les Pays-Bas bourguignons. Terrible menace contre notre pilier central ! Insidieusement se reconstituait une sorte de Lotharingie qui n'était plus tout à fait la France. Pour Bedford, en tout cas, l'appui du duc, qui passait pour le prince le plus fastueux et le plus influent de la chrétienté, importait dans son entreprise de légitimation d'Henri VI : dès 1423, il s'était empressé d'épouser sa sœur Anne.

La troisième France, celle de Charles VII, n'avait ni la richesse ni la puissance des deux autres. Âgé de dix-neuf ans à la mort de son père, Charles, « roi de Bourges », paraissait discrédité. Grand de taille, gauche d'allure, il offrait un physique ingrat. Regardons son portrait tel que l'a peint Jean Fouquet : un long nez disgracieux, de petits yeux gris-vert au regard vide, une bouche épaisse et maussade, un menton rond. Il était vêtu d'une ample jaquette rouge sombre au col de fourrure et coiffé d'un chapeau bleu aux ganses tissées de fils d'or.

S'il avait « bien bon sens et entendement », à en croire son contemporain Jouvenel des Ursins, il manquait d'envergure et de résolution. Falot, versatile avec des sautes d'humeur et des volte-face, il paraissait incommensurablement triste, surnois et faible. Le fils déshérité était taraudé par l'écrasant soupçon de bâtardise, répandu à plaisir par les Anglo-Bourguignons. Paralysé de crainte, incapable de s'extraire du mauvais génie de ses favoris, il gardait cependant le penchant des Valois pour le luxe et les plaisirs. La seule personnalité forte de son entourage était sa belle-mère Yolande d'Aragon qui se préoccupait en priorité des intérêts de son duché d'Anjou.

L'armée de Charles était à l'image de son royaume, dérisoire. En août 1424, malgré un renfort de sept mille Écossais et des contingents milanais, elle s'était révélée incapable de délivrer le vieux château d'Ivry et avait été mise en pièces à Verneuil-sur-Avre par les redoutables archers anglais. Lors de ce nouvel Azincourt, le connétable de France d'origine écossaise John Stuart, comte de Buchan, avait perdu la vie.

LES ATOUTS DU PETIT ROI DE BOURGES

Pourtant, Charles VII ne manquait pas de soutiens. Les provinces françaises du sud de la Loire lui restaient acquises et il gardait quelques positions au nord, en Picardie, en Champagne. Défendu par

cent dix-neuf chevaliers aux ordres de Louis d'Estouteville, le mont Saint-Michel, attaqué par terre et par mer, avait tenu tête à trois assauts furieux des Anglais. On y avait vu l'intervention miraculeuse de l'archange saint Michel, que le Dauphin dès treize ans avait représenté sur ses étendards. « L'écho de la résistance du mont, écrit Colette Beaune, fut énorme dans tout le royaume et amplifié par les lettres royales. [...] L'archange de la résistance à l'ennemi devint bientôt celui de la reconquête. »

Indépendamment des accusations de bâtardise qui relevaient, semble-t-il, de la médisance, les arguments en faveur de la légitimité de Charles étaient fondés : son père avait signé le traité de Troyes l'esprit dérangé, et sa mère, la régente Isabeau, ne disposait nullement du pouvoir d'aliéner les possessions d'une Couronne à laquelle elle était étrangère par sa naissance. Bref, en tant que seul survivant mâle du roi défunt (deux Dauphins étaient morts avant lui), le trône des lys lui revenait de droit.

Sans même évoquer la loi salique, un juriste nîmois, Jean de Terrevermeille, avait soutenu dans ses *Tractatus* que la Couronne de France n'était pas un bien patrimonial, dont un monarque pouvait disposer à sa guise, mais une *res publica*, obéissant à la règle coutumière supérieure de la primogéniture masculine. Le royaume, vrai « corps mystique » comparable à celui du Christ glorieux, survivait à la personne mortelle du roi, l'État étant une identité permanente ayant pour finalité le bien commun. Cette doctrine, analysée par l'historien Jean Barbey, constitua une étape importante dans l'élaboration du concept de souveraineté et l'édification du pilier de l'État-nation.

Dans cette période d'intense piété, troublée par le Grand Schisme, des prophétesses, des visionnaires se manifestaient. Charles V avait fait venir auprès de lui une certaine Guillemette, pieuse dame qui avait reçu « moult révélation de Notre-Seigneur ». Son fils Charles VI avait rendu visite à une mystique, vivant dans le dénuement le plus extrême, Jeanne-Marie de Maillé, pour bénéficier de ses conseils (elle sera plus tard déclarée bienheureuse). À Reims, une pauvre veuve, Ermine, assaillie de visions démoniaques dignes des tableaux de Jérôme Bosch, énonçait d'étranges prédictions apocalyptiques. En février 1398, dans le cimetière du Corps-Saint d'Avignon, une illettrée, Marie Robine dite la Gasque (gasconne), qui avait déjà incité le roi à réformer l'Église conformément à ses messages célestes, avait eu une vision extatique au cours de laquelle quantité d'armes lui étaient apparues pour « bouter les Anglois hors de France ». « J'ai eu peur un instant d'être obligée de les porter moi-même, avait-elle avoué. Il me fut dit de ne rien craindre, qu'elles ne m'étaient pas destinées, mais

bien à une pucelle qui viendrait après moi et délivrerait le royaume. » De qui pouvait-il s'agir ? De Catherine de La Rochelle, de Piéronne la Bretonne, deux mystiques qui elles aussi avaient bénéficié de visions ? Ou d'une autre ?...

« L'AN MIL QUATRE CENT ET VINGT-NEUF REPRIT À LUIRE LE SOLEIL... »

Cette phrase, extraite du *Ditié* de Christine de Pizan, écrit en son couvent de Poissy, évoque, bien sûr, l'action de Jeanne d'Arc. En près de six cents ans, la Pucelle d'Orléans a inspiré un nombre incalculable d'études historiques, d'œuvres littéraires, musicales, dramatiques ou cinématographiques, de qualité fort inégale.

Dans sa fulgurante aventure, bien des événements échappent à la rationalité. Avec elle, l'histoire de France semble entrer de plain-pied dans le surnaturel. Faut-il pour autant remettre en cause le socle des données les plus avérées et s'aventurer dans d'invraisemblables et inconsistantes conjectures ? Sûrement pas ! Sans preuves, on a voulu faire de cette petite paysanne une fille adultérine d'Isabeau de Bavière et Louis d'Orléans ; on a soupçonné la belle-mère du roi, Yolande d'Aragon, de l'avoir endoctrinée ; des amateurs de sensationnel l'ont même arrachée aux flammes du bûcher pour la confondre avec une aventurière, Jeanne des Armoises, dont l'imposture pourtant avait été publiquement reconnue.

Ces allégations fantasmatiques se heurtent aux sources fiables dont les historiens disposent, notamment les minutes du procès de condamnation de 1431 et de celui de réhabilitation de 1456, qui contiennent des témoignages irrécusables de ses proches, amis d'enfance, compagnons d'armes. Elles ont été publiées par le chartiste Jules Quicherat entre 1841 et 1849. Aujourd'hui, les meilleurs travaux sur Jeanne sont ceux de Régine Pernoud, Jean Favier, Colette Beaune, Philippe Contamine, Olivier Bouzy et Xavier Hélary. Si l'historien peut difficilement se prononcer sur l'irruption du divin dans l'Histoire, il doit en revanche constater les effets très réels de cette épopée, qui ne peut se comprendre que dans le contexte de son époque.

Jehanne ou Jeanne, surnommée Jeannette, était née probablement vers 1412 à Domremy en Lorraine, dans la châteltenie de Vaucouleurs, dépendante du duché de Bar, l'une des rares restées fidèles au roi de Bourges dans la France septentrionale, où le sentiment d'appartenance nationale était vif.

Son père, Jacques d'Arc, laboureur, propriétaire d'une vingtaine d'hectares de terres arables, vignes, prés et bois, était le doyen de la communauté villageoise. Elle avait trois frères et une sœur. Elle était

la dernière ou l'avant-dernière. « Je l'ai élevée dans la crainte de Dieu et le respect et la fidélité à l'Église, autant que le permettaient son âge et la simplicité de sa condition », déclara sa mère Isabelle Romée lors du procès en réhabilitation. Baptisée, confirmée, elle allait à la messe tous les dimanches, se confessait souvent, communiait une fois par mois, pratiquait l'aumône et allait prier le samedi dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bermont, une ancienne léproserie installée dans le village voisin de Greux. Tout cela n'avait rien d'exceptionnel.

Jeanne n'était pas bergère. Elle cousait, filait le chanvre et la laine, allait avec son père à la charrue et à la moisson, et, comme toutes les filles du village, conduisait les bêtes dans le pacage communal.

À treize ans, vers 1425, elle entendit pour la première fois des voix « dans le jardin de son père ». Elle précisera plus tard qu'il s'agissait de celles de sainte Catherine (d'Alexandrie), de sainte Marguerite (d'Antioche) et de l'archange saint Michel, protecteur du duché de Bar, qui au même moment aidait en Normandie les défenseurs du Mont à résister aux assauts anglais. Étaient-ce des hallucinations, des voix intérieures ou d'authentiques paroles divines ? En tout cas, la sincérité de cette jeune fille saine et droite, pleine de bon sens, qui ne croyait ni aux superstitions païennes ni aux vertus de l'arbre aux fées proche de son village, était flagrante. Elle fit à ce moment-là vœu de virginité et de consécration à Dieu, d'où le nom de Pucelle qu'elle se donnera.

LE « VRAI ROI DE FRANCE »

En mai 1428, répondant à l'appel de ses voix, elle partit en cotte et jupon rouge usés rencontrer Robert de Baudricourt, capitaine commandant de Vaucouleurs. Introduite au château par l'entremise du mari de sa cousine germaine, elle déclara à son interlocuteur qu'elle devait aller au « vrai roi de France » pour le mener à Reims recevoir la couronne. Elle fut éconduite, naturellement.

En juillet de la même année, des bandes de Bourguignons attaquèrent la place de Vaucouleurs et les villages environnants. Les habitants de Domremy, dont la famille d'Arc, durent se réfugier quelques jours à Neufchâteau, à une dizaine de kilomètres au sud. À leur retour, ils trouvèrent les maisons saccagées et l'église incendiée.

Le 12 octobre, à des centaines de lieues de là, les Anglais commencèrent le siège d'Orléans, une position-clé, défendue par le bâtard d'Orléans, futur comte de Dunois, fils naturel du duc Louis. Si la ville tombait, les soldats du duc de Bedford avaient de bonnes chances d'établir une liaison avec la Guyenne et de réduire

rapidement le petit royaume de Bourges.

Jeanne, en février 1429, eut une nouvelle entrevue avec Baudricourt. Elle précisa qu'elle avait deux mandats du « roi des Cieux » : faire lever le siège d'Orléans et couronner Charles VII à Reims. D'abord méfiant, l'homme d'armes se laissa convaincre par l'étonnante force de persuasion de cette fille au regard franc et assuré. Il lui fournit un sauf-conduit, une escorte de six hommes et avertit le roi son maître de sa prochaine arrivée.

L'aspect physique de Jeanne reste mal connu : on sait seulement qu'elle était de taille moyenne, robuste et bien plantée, avec un visage avenant et des cheveux coupés au bol. En marge d'un registre consignant la levée du siège d'Orléans, un croquis contemporain à la plume, dû à Clément de Fauquembergue, greffier au parlement de Paris, la représente tenant son étendard, l'épée large au côté, la taille serrée dans une robe et une longue chevelure dénouée : beaucoup se sont laissé abuser par ce portrait imaginaire.

Introduite dans la haute salle du château de Chinon le 6 mars, elle était vêtue en homme, « pourpoint noir, dit le greffier de La Rochelle, chausses estachées, robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs et un chappeau [chaperon] sur la teste ». Afin de la confondre, Charles VII avait tenu à se mêler à la foule des trois cents chevaliers présents. Sans hésiter, elle traversa l'assemblée avec aisance, se dirigea droit sur lui et s'agenouilla, ôtant son chaperon. Il n'y a ici aucun mystère, car elle avait vu son portrait chez le duc Charles de Lorraine quelques semaines plus tôt.

Elle lui annonça de la part de « Messire » Dieu qu'il était le « vrai héritier et fils de roi » et qu'elle avait mission de le conduire à Reims pour y recevoir « son couronnement et sa consécration, s'il le voulait ». Puis elle lui confia un secret qui n'a jamais été révélé, mais qui, de l'aveu même du monarque, semble l'avoir convaincu de l'importance des propos de cette adolescente illettrée venue des marches lointaines de Lorraine. À l'issue de cette entrevue, le souverain parut « joyeux ».

Il lui attribua un logement dans la tour du Coudray, lui désigna un page, la faisant néanmoins interroger durant plusieurs jours par une commission de théologiens, présidée par Regnault de Chartres, chancelier de France et archevêque de Reims, et examiner par sa belle-mère Yolande d'Aragon, deux de ses dames et plusieurs matrones. Les premiers reconnurent sa piété, sa pureté, son honnêteté, sa simplicité, son humilité, les secondes constatèrent qu'elle était « vraie et entière pucelle ». À noter qu'elle était frappée d'aménorrhée.

Charles l'intronisa « chef de guerre », lui commanda une armure blanche toute simple. Yolande d'Aragon finança l'expédition. Le 22 mars, elle dicta, car elle ne savait ni lire ni écrire, une lettre au roi d'Angleterre et au régent du royaume de France : « Faites raison au Roi du Ciel. Rendez à la Pucelle qui est ici envoyée par Dieu les clés de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. »

Brandissant ensuite la bannière blanche qu'elle avait dessinée et qui représentait, sur un champ de lys d'or, le Christ en majesté tenant le monde dans sa main, entouré de deux anges et l'inscription « Jhesus-Maria », elle prit la route d'Orléans, assiégé depuis sept mois. Le plus étonnant était la force de caractère et la vie intérieure communicative de cette petite campagnarde, qui imposa aussitôt à ces troupiers brutaux et paillards jeûnes, prières, confessions et respect de la morale, sans se départir de sa bonne humeur ni de son sens de l'humour.

Le 29 avril, elle parvint avec quelques chevaliers à pénétrer dans la ville, galvanisa les habitants et participa aux combats en compagnie du bâtard d'Orléans. Le 8 mai, elle fut blessée d'une flèche au-dessus du sein droit (ce qu'elle avait prédit la veille), mais le jour même les Anglais levaient le siège. Il est difficile d'évaluer ses qualités militaires. En tout cas, monter à cheval, brandir l'épée et faire la guerre ne la rebutait pas. Il est vrai qu'elle était entourée de vaillants capitaines, le duc d'Alençon, Dunois, Poton de Saintrailles, La Hire, Gilles de Rais, Jean de Bueil et Jean de Brosse, maréchal de Boussac.

La délivrance d'Orléans eut un immense retentissement. La situation se retournait. L'ost royal, sous la direction du duc d'Alençon et de la jeune guerrière, reprit Jargeau, Meung et Beaugency. Tout allait pour le mieux. Le 18 juin, à Patay, éclatante victoire française, les Anglais abandonnèrent deux mille cinq cents morts.

Les chefs militaires voulurent alors marcher sur Paris. Jeanne s'y opposa et obtint du roi qu'il se rendît d'abord à Reims. Il fallut traverser les territoires anglo-bourguignons, s'emparer de Troyes et de Châlons-sur-Marne. Enfin, le 17 juillet, Charles VII était sacré à Reims par Regnault de Chartres. Les *regalia* étant restés à Saint-Denis, on se contenta d'une vieille couronne carolingienne trouvée dans le trésor de la cathédrale. Jeanne était présente au côté du roi, et ses parents étaient venus de Domremy. Quand, plus tard, les juges de Rouen lui demandèrent pourquoi elle serrait contre elle son étendard, elle

répondit fièrement qu'ayant été à la peine « c'était bien raison qu'il fût à l'honneur » ! Quatre jours plus tard, Charles s'en alla au sanctuaire Saint-Marcoul-de-Corbeny recevoir le pouvoir de guérir les écrouelles. La monarchie traditionnelle était restaurée et, avec elle, le prestige du roi de Bourges. Un événement inimaginable trois ans auparavant.

Le 28 août, le duc de Bourgogne signa avec lui une trêve. À partir de ce moment, Charles, poussé par Yolande d'Aragon et ses conseillers, entendit mener une politique de réconciliation de façon à isoler les Anglais. Était-il jaloux de Jeanne ? Elle commençait en tout cas à gêner son entourage. Elle-même était habitée de sombres pressentiments. Elle voulut précipiter l'assaut contre Paris, dont elle avait annoncé la chute. Mais la capitale, bombardée par des couleuvrines et des serpentines – les prémices de l'artillerie de siège –, résista. Devant la porte Saint-Honoré, elle reçut une flèche qui lui entailla la cuisse. Elle échoua encore à La Charité-sur-Loire. Ses prédictions cessaient de s'accomplir. La brève et extraordinaire épopée touchait à sa fin.

LE PROCÈS ET LE BÛCHER

Le 23 mai 1430, avec son frère Pierre, elle fut faite prisonnière devant Compiègne, assiégée par les Bourguignons. Leur chef, Jean de Luxembourg, comte de Ligny, la livra aux Anglais pour 10 000 livres tournois. Une misère ! Tandis que Charles VII, l'ingrat, qui aurait pu la racheter beaucoup plus cher, se désintéressait de son sort, l'université, inféodée au duc de Bedford, exigea qu'elle fût jugée pour crime d'hérésie. Si elle était déclarée sorcière, le sacre de Reims était délégitimé, d'où l'importance de son procès pour les occupants. C'était d'ailleurs eux qui, en contradiction avec les règles de la procédure ecclésiastique, la tenaient resserrée en leur château de Rouen et payaient tous les frais.

Les débats s'ouvrirent le 9 janvier 1431 à Rouen, siège du gouvernement anglais pour la Normandie, sous la présidence de l'évêque de Beauvais, Pierre Cauchon, ancien recteur de l'université et l'un des négociateurs du traité de Troyes, en présence du vicaire de l'Inquisiteur de France, le dominicain Jean Le Maître, ainsi que de nombreux théologiens et universitaires.

Son procès se présentait mal. Non seulement les Anglais voulaient sa perte, mais les clercs jugeaient sévèrement ses révélations célestes, en dehors de toute médiation ecclésiastique. Assise sur un inconfortable escabeau, sans conseil ni avocat – elle n'en avait pas voulu –, avec un courage inouï, son solide bon sens paysan et son goût singulier de la repartie, la petite vierge de Lorraine soutint de façon étonnante les

assauts du promoteur, Jean d'Estivet, et de la centaine de ses doctes assesseurs, théologiens chevronnés, docteurs en droit canon, installés dans les stalles hautes et raides, drapés dans leur soutane brune ou leur simarre rouge, tous enflés de leur science, aussi endurcis à la scholastique que fermés à la miséricorde. Évitant les pièges, elle dut répondre à soixante-dix-sept chefs d'accusation, désarmant par sa seule bonne foi ces esprits retors.

La question du port de l'habit d'homme pour une femme, « abominable à Dieu » selon le Deutéronome, devint bientôt essentielle. Le 24 mai, au cimetière Saint-Ouen, accablée de fatigue, elle craqua : elle abjura et promit de ne plus en porter, ni d'avoir « les cheveux taillés en rond ». À la grande fureur des commanditaires du procès, elle ne risquait plus alors que la réclusion perpétuelle. Revenue dans sa prison, elle constata que ses geôliers anglais avaient machiavéliquement caché ses vêtements féminins, lui refusaient la messe et la communion. Craignant d'être violée et écoutant à nouveau ses voix, elle conserva ses habits d'homme et révoqua son abjuration. Elle était relapse, donc passible de mort. La sentence ne traîna pas. Le 30 mai, après s'être confessée et avoir communie avec ferveur, elle fut attachée au bûcher, place du Vieux-Marché, devant plusieurs milliers de personnes, invoquant en larmes Dieu, la Vierge Marie, les « benoîts saints du Paradis », pardonnant à ses bourreaux, demandant même pardon aux Anglais et aux Bourguignons dont elle avait fait périr un grand nombre¹, embrassant la croix et criant à six reprises le nom de Jésus, au milieu des flammes et de la fumée noire et suffocante des fagots. Ses cendres, sur lesquelles on jeta de l'huile, du soufre et du charbon, furent dispersées. Les assistants étaient terrifiés. « Nous sommes tous perdus, s'exclama un secrétaire du roi d'Angleterre, nous avons brûlé une sainte ! »

Ce ne fut qu'en 1450 que Charles VII, se souvenant de ce qu'il devait à la Pucelle, fit ouvrir une enquête sur cet inique procès. Le pape donna son accord à un réexamen complet du dossier. Le 7 juillet 1456, enfin, les conclusions de 1431 furent cassées et la victime fut « déchargée et disculpée ».

Jeanne ? Un personnage unique, hors du commun, un destin tenant du prodige, qui a suscité à travers les siècles controverses, passions et polémiques, mais aussi une héroïne nationale qui a réconcilié, dans le culte de la patrie, « ceux qui croyaient au Ciel et ceux qui n'y croyaient pas ». Pasquier, Chapelain, Voltaire, Beaumarchais, Diderot, d'Alembert ont abondamment disserté sur elle, dans des directions fort différentes ; puis sont venus Michelet, Jaurès, Anatole France, Péguy, Claudel... L'Église, s'appuyant sur les miracles obtenus par son intercession, la béatifia en 1909, la canonisa en 1920 et la proclama

deux ans plus tard « seconde patronne de la Fille première née de l'Église romaine », derrière la Vierge Marie.

Indépendamment de cet aspect religieux, qui n'est évidemment pas le moindre, elle occupe dans notre roman national une place de choix, même si, du ^{XIX}^e siècle à nos jours, sa personne a été souvent utilisée à des fins partisans. Il y eut plusieurs tentatives de captation de sa geste et de sa mémoire : par les républicains et les anticléricaux (Sismondi, Michelet et Henri Martin, qui voyaient en elle une vaillante « fille du peuple » en lutte contre les autorités constituées), par les catholiques et les monarchistes (Guido Görres, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui cherchaient à démontrer que Dieu avait agi par elle pour sauver « la fille aînée de l'Église »), plus tard, par la droite nationaliste, de Charles Maurras à Jean-Marie Le Pen, par Vichy, par la Résistance... Maurice Barrès était sans doute dans le vrai lorsqu'il disait que Jeanne n'appartenait à aucun parti et les dominait tous.

LA MÉTAMORPHOSE

Malgré l'impact de cette condamnation, les Anglais s'empressèrent de faire couronner Henri VI, âgé de neuf ans, à Notre-Dame de Paris le 16 décembre 1431. À cette cérémonie bâclée à petit budget et sans enthousiasme, sinon de la part de ceux qu'on appelait « les Français reniés », il manquait le « miracle capétien », la sainte ampoule et le toucher des écrouelles... autant dire tout dans l'esprit du temps !

L'épisode de la Pucelle avait enclenché, en revanche, un extraordinaire enthousiasme dans le camp de Charles VII. Depuis qu'elle l'avait arraché aux doutes sur sa légitimité, le roi avait changé. Son caractère s'était affermi. Lui, naguère si timide, si complexé, paraissait désormais confiant et plein d'assurance, jaloux de son pouvoir et de son autorité. La métamorphose était prodigieuse. Il osait s'afficher avec sa jeune maîtresse Agnès Sorel, demoiselle d'honneur d'Isabelle de Lorraine, épouse de René d'Anjou, qui devint ainsi la première favorite officielle d'un roi de France et lui donna quatre filles, avant de mourir subitement à vingt-sept ans en février 1450 (d'après les analyses de ses restes en 2004, elle avait absorbé une grande quantité de sels de mercure, sans doute pour lutter contre une ascaridiose ou invasion parasitaire du tube digestif).

Le rapprochement de Philippe le Bon, qui s'était abstenu d'assister au couronnement d'Henri VI, et Charles VII constitua une étape essentielle. Le 21 septembre 1435, après la longue et laborieuse conférence de paix d'Arras, au cours de laquelle les Anglais avaient fini par claquer la porte, Bourguignons et partisans du roi de Bourges trouvèrent un terrain d'entente : Charles désavouerait le meurtre de

Montereau, même s'il n'en était pas l'auteur direct, s'engagerait à poursuivre les coupables, à faire dire des messes pour le repos de l'âme du défunt et à ériger un monument sur les lieux du crime. Il céderait au duc de Bourgogne les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la vicomté de Bar-sur-Seine, déjà sous son contrôle, ainsi que quelques villes de la Somme, rachetables ultérieurement. Enfin, il dispenserait à titre personnel Philippe le Bon de l'hommage pour ses possessions à l'intérieur du royaume de France. Le prix à payer était lourd et humiliant, dangereux à terme pour l'unité du royaume, même si pour l'heure Philippe le Bon ne songeait pas à créer un royaume rival indépendant (ce sera en revanche l'idée de son fils Charles le Téméraire). En échange, le Bourguignon reconnaîtrait la légitimité de Charles et dénoncerait le traité de Troyes.

Les accords furent signés dans l'église Saint-Vaast d'Arras. Au nom du roi de France, un vieux conseiller de Charles VI, Jean Tudert, s'agenouilla devant le duc, récita la formule de l'amende honorable. Celui-ci le releva, lui répondit qu'il ôtait de son cœur toute rancune, et le légat du pape déclara le souverain absous du serment prononcé à Troyes. La cérémonie s'acheva par un *Te Deum* et une embrassade générale.

Le 13 avril 1436, les troupes royales du connétable Arthur de Richemont et les contingents bourguignons de Villiers de L'Isle-Adam pénétrèrent dans Paris, acclamés par la population. Les Anglais durent fuir sous les huées et rendre leur dernier lieu de résistance, la forteresse de la Bastille. Charles VII fit son entrée solennelle dans la capitale un an et demi plus tard, le 12 novembre 1437.

Les difficultés internes n'étaient pas résolues pour autant. En 1440, le Valois eut à mater un soulèvement princier et aristocratique, conduit par Charles I^{er} de Bourbon, Jean IV d'Armagnac, Jean II d'Alençon, Jean V de Bretagne et Dunois, avec la complicité du jeune Dauphin Louis (futur Louis XI), âgé de seize ans, soulèvement appelé « Praguerie » par allusion aux insurrections hussites de Prague quelques années auparavant. Aidé du connétable de Richemont, le roi fit aux rebelles une guerre sans merci qui se termina par la paix de Cusset le 15 juillet 1440. Puis il accorda son pardon aux chefs et aux villes félonnes, contre versement de bonnes espèces sonnantes et trébuchantes au Trésor royal.

Entouré de conseillers honnêtes et avisés, tels Jean d'Estouteville, Pierre de Brézé, Jean V de Bueil, Guillaume Cousinot ou les frères Bureau, celui qu'on surnommait désormais « le bien servi » mit au point une politique de restauration de l'autorité et de reconquête du royaume.

Il se débarrassa d'abord des bandes errantes de routiers et d'écorcheurs que le Dauphin Louis, à qui ses écarts ont été pardonnés, se chargea de conduire en Alsace combattre les Helvétès rebelles au duc d'Autriche. Du Guesclin l'avait fait avec les grandes compagnies.

Puis il réforma l'armée. Le 26 mai 1445, il institua quinze « compagnies de la grande ordonnance » de cent lances chacune, avec hommes d'armes, coutiliers, archers et valets. Commandées par des officiers royaux, elles étaient entretenues aux frais des provinces. Pour la première fois, cette armée permanente ne dépendait ni de l'ost féodal ni du bon vouloir des états généraux. Ses effectifs avoisinaient les douze mille hommes. Un progrès considérable dans l'émergence de l'État moderne !

L'ordonnance du 28 avril 1448 créa une armée de réserve, avec cavalerie légère et corps de francs archers, choisis dans les paroisses parmi les hommes les plus adroits. Enfin, un soin particulier fut apporté à l'artillerie naissante par les frères Jean et Gaspard Bureau ainsi que par un balisticien génois, Louis Giribaut, inventeur d'un chariot attelé permettant de manœuvrer les couleuvrines. Tous ces efforts répondaient à l'objectif que Jeanne avait adopté, bouter les Anglais hors du royaume des lys.

LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS

La chute de Fougères le 24 mars 1449, ourdie par un aventurier à la solde des Anglais, François de Surienne, dit l'Aragonais, spécialiste des attaques-surprises, jeta le duc François I^{er} de Bretagne, à la fidélité jusque-là chancelante, dans les bras de son suzerain Charles VII. Celui-ci en profita pour rompre la trêve avec l'Angleterre et entamer la reconquête de la Normandie. Après la reddition de Verneuil, Rouen, abandonné par Edmond Beaufort, duc de Somerset, fit sa soumission le 29 octobre. Charles VII y fit une entrée triomphale le 10 novembre, précédé du sceau de majesté porté sur un coussin. Jeanne était vengée !

Repliés principalement dans le Cotentin, les Anglais ne tenaient plus que quelques places, dont Avranches, Bayeux, Caen et Cherbourg. Le puissant William de La Pole, duc de Suffolk, lord chambellan d'Henri VI, fit passer en Normandie des troupes fraîches sous le commandement de sir Thomas Kyriell. En avril 1450, celui-ci crut rééditer les exploits de Crécy, Poitiers et Azincourt. Après avoir traversé les marécages de la baie du Grand Vey, il atteignit le village de Formigny, à 16 km de Bayeux. Il disposa soigneusement ses archers gallois derrière des rangées de pieux taillés et attendit avec délectation la cohue féodale habituelle de la chevalerie française, mais les choses

ne se passèrent pas selon le scénario prévu. Pour la première fois, l'ingénieur Giribaut fit avancer deux de ses couleuvrines mobiles, qui créèrent la surprise et firent des ravages dans les rangs britanniques et gallois. Les hallegardiens anglais se mirent en branle. Les gens d'armes des compagnies d'ordonnance leur résistèrent avec difficulté. Au bout de trois heures de combat, les Anglais, supérieurs en nombre, qui commençaient à prendre l'avantage, poussèrent des hourras en voyant apparaître au sud, sur la crête d'une colline, à travers les vapeurs et le poudroiement de la cohue, une masse compacte de lourds chevaux, de lances et de bannières : il s'agissait, à n'en pas douter, des hommes du duc de Somerset, venus de Caen en renfort. Ils déchantèrent vite, constatant aux hermines noires frémissant sous la brise printanière que les bannières étaient bretonnes. Arthur de Richemont, connétable de France, et Tugdual de Kermoyan arrivaient avec les meilleurs destriers du duc François. Dès lors, le sort de la rencontre était joué. Selon certaines chroniques, il y aurait eu près de trois mille sept cents morts côté anglais, les paysans normands se chargeant d'ailleurs, avec grande cruauté, de massacrer cinq cents archers gallois qui s'étaient rendus. Caen tomba le 1^{er} juillet, Cherbourg le 12 août. C'en était fini de la Normandie anglaise. Cela valait bien quelques envolées de *Te Deum* à Notre-Dame et dans les grandes cathédrales du royaume !

Le vaillant Dunois eut plus de difficulté à reconquérir les places de Guyenne, dont les liens économiques avec la grande île restaient si forts. Après être tombé aux mains des Français en juin 1451, Bordeaux fut repris par John Talbot, comte de Shrewsbury, ovationné par les habitants, anglais de cœur, qui l'appelaient « le bon roi Talbot ». Libéré après la chute de Caen, celui-ci avait juré à Charles VII de ne plus porter les armes contre lui. Valeureux mais tartuffe, ce chevalier septuagénaire respectait formellement son serment en n'ayant sur lui ni arme ni armure, mais en dirigeant la marche des troupes ! Grâce à ses talents de manœuvrier, la Guyenne fut reconquise.

En juillet 1453, les troupes françaises des maréchaux de Lohéac et de Culant se présentèrent devant les murs blancs de la bastide de Castillon, non loin de Libourne, tenue par une forte garnison ennemie. Ils édifièrent aussitôt un camp retranché de 600 m de long. Talbot, prudent, résolut d'attendre, mais les vigneron bordelais le pressèrent d'attaquer avant les vendanges. Il lança donc ses cavaliers le long de la Dordogne. Ses assauts furent chaque fois repoussés par les compagnies d'ordonnance et les francs archers. Chefs de l'artillerie, les frères Bureau ajustèrent leurs trois cents pièces de tous calibres et firent feu à bout portant. Ce premier carnage fut suivi par la charge dévastatrice de la cavalerie bretonne. Pour une centaine de tués et de blessés côté français, il y en eut plus de quatre mille côté anglais, dont Talbot.

Crécy, Poitiers et Azincourt étaient enfin vengés ! Pour la première fois, avec son artillerie mobile, l'armée française était en avance d'une guerre ! S'achevait la suprématie de l'archerie anglaise.

Bordeaux fit ses vendanges à temps, mais dut hisser le pavillon blanc le 19 octobre. L'orgueilleuse cité fut punie de son attachement à la maison de Lancastre par une lourde amende et la suppression de sa cour souveraine de justice. La guerre de Cent Ans prenait fin. Les Anglais ne conservaient plus sur le continent que Calais et le comté de Guînes dans le Boulonnais.

L'ORDRE RESTAURÉ

Après les dures épreuves de la guerre, la tâche de Charles VII, couvert de louanges pour avoir presque accompli le rêve céleste de Jeanne, était de restaurer l'ordre et de consolider l'État. Différentes mesures y contribuèrent : l'accroissement des revenus de la Couronne par la généralisation et l'annualisation de la taille, l'impôt direct permanent, qu'on n'avait plus besoin de présenter aux états généraux, la mise par écrit du droit coutumier permettant de clarifier les jurisprudences à défaut d'unifier le droit, la redéfinition des pouvoirs au sein du parlement de Paris et de la chancellerie. Le patriotisme avait fortement renforcé la cohésion du royaume autour de sa personne et des organes de sa puissance.

Cette poussée de monarchie absolue, qui se confondait avec ce que l'historien Jacques Krynen appelait l'extension de « l'empire du roi », chagrinait les tenants du pouvoir aristocratique. Quatre siècles plus tard, Montesquieu s'en lamentait encore. Il n'avait pas compris qu'en France l'État ne pouvait se déployer qu'en détruisant la féodalité. Ainsi, le pilier de l'État-nation s'était renforcé de plusieurs strates en attendant le règne suivant.

On n'en dira pas autant du pilier de la laïcité, malgré les apparences. Certes, la pragmatique sanction de Bourges, promulguée le 7 juillet 1438, émancipait sensiblement l'Église de France de l'autorité pontificale. Certes, elle représentait un premier pas vers le gallicanisme, mais elle donnait une influence excessive au gouvernement royal sur la nomination des évêques et des abbés, avec tout le favoritisme que l'on imagine.

Il y a deux volets dans une authentique laïcité : la protection contre les empiètements du pouvoir religieux sur le pouvoir civil et l'inverse. Or le roi, pour rehausser sa puissance face aux corps sociaux, affirmait détenir son pouvoir directement de Dieu, prélude à la doctrine du droit divin. Il se voulait le protecteur – un protecteur encombrant – et

même la tête de l'Église de France. La Pragmatique sera source de multiples tensions avec Rome, jusqu'à la signature du concordat de Bologne en 1516.

On mesure le retournement spectaculaire que connut le règne de ce personnage shakespearien. Comme le dit son dernier biographe, Philippe Contamine, il finissait « en roi de victoire, en roi de clémence, d'unité et de paix ». Un seul, pourtant, refusait ce florilège de louanges, le Dauphin Louis...

UN CHANGEMENT D'ÉPOQUE

Le retournement n'était pas seulement politique, mais démographique, économique, social, culturel. Guerre, peste, famine, les « trois cavaliers de l'Apocalypse » avaient tourné bride. Comme après toute période de sombre désespérance, le pays connut à partir des années 1450-1460 une vigoureuse poussée démographique. Le relèvement était impressionnant. Dans certaines zones rurales, la population quintupla en un demi-siècle. Faire des enfants, c'était la meilleure manière de croire en l'avenir, même si, hélas, près de la moitié d'entre eux n'atteignaient pas dix ans ! Progressivement, les villages puis les villes se repeuplèrent. Il est vrai que dans certaines régions, comme la Normandie ou l'Île-de-France, qui avaient énormément souffert de la guerre, la régénérescence fut plus lente qu'ailleurs.

Un peu partout la peste perdait de sa virulence. La tourbe des errants, vagabonds, gueux et truands, larrons et coquillards, dont François Villon, le premier « poète maudit », a brossé dans ses ballades l'inquiétant tableau, diminuait en nombre et en dangerosité.

La conjoncture aussi s'améliorait, les plaies se cicatrisaient, les ruines se réparaient, les anciens bornages des propriétés réapparaissaient, l'agriculture redémarrait et, comme autour des tabléées paysannes il y avait plus de bouches à nourrir, les friches, les marais, les espaces boisés, hormis les grandes forêts domaniales, reculèrent. La taille moyenne des exploitations augmentait. Les blés, la vigne gagnaient partout du terrain au détriment de l'élevage, mais les rendements restaient faibles. Globalement, le niveau de vie s'élevait, les propriétaires terriens étant souvent contraints de réduire leurs prélèvements sur les tenures. La puissance seigneuriale s'en ressentait. Même le servage était en régression, sauf peut-être en Champagne et en Bourgogne, où il subsisterait jusqu'au début de la Révolution.

Tout cela s'accompagnait de forts mouvements de populations. Des arrivants s'installaient sur les terres désertées, exemptées de taxes. En

Provence, les tenures abandonnées ou non réclamées étaient concédées à des paysans libres, les « hôtes », sous condition qu'ils y demeurent « à perpétuité ». En Bourgogne s'implantèrent des Limousins, des Tourangeaux, des Bretons. En Provence, domaine du roi René, que Louis XI allait annexer, on fit appel à des colons italiens, à qui on accordait d'avantageux « actes d'habitation ».

De tels déplacements contribuaient à faire doucement progresser l'assimilation. Mais les brassages avaient parfois des effets contraires. Dans la Guyenne, ruinée et dépeuplée par les Anglais ou leurs amis gascons qui s'étaient enfuis en Grande-Bretagne, de nombreux Poitevins, Saintongeais et Angoumois étaient venus les remplacer à la demande des seigneurs locaux qui manquaient de main-d'œuvre. Sur la carte, ils représentaient comme une saillie de gens de langue d'oïl dans un pays originellement de langue d'oc, qu'on appelait le pays Gabai, correspondant au Blayais et à la région de Coutras, où l'on se mit à parler une variante du saintongeais. Tenus à distance, les nouveaux venus étaient les *gavaches*, les étrangers.

Quant au pilier social, il ne bougeait guère. Le pouvoir royal se gardait de corriger les abus des petits patrons, jaloux et autoritaires, vis-à-vis des ouvriers et compagnons pressurés, ou d'interdire l'exploitation du travail des adolescents. Les affaires économiques restaient hors de son champ d'action. Dans la reconstitution des corporations et des jurandes à l'issue de la guerre, il n'intervint que pour percevoir des taxes à l'occasion des demandes de confirmation de leurs statuts.

LE RENOUVEAU DU COMMERCE

Le réveil des campagnes stimula les échanges. Nantes, Rouen, Poitiers, Tours, Bourges devinrent d'actifs foyers de développement rayonnant sur l'arrière-pays. Les foires de Champagne ou de Beaucaire avaient perdu de leur lustre depuis longtemps. Elles furent remplacées par celle de Lyon, dont la population avait doublé. Grâce aux initiatives de Charles VII, à la fin du ^{xv}^e siècle, la cité était devenue l'un des carrefours européens majeurs du textile et de la banque, attirant négociants des Flandres, grossistes des cités rhénanes ou danubiennes, marchands de la Hanse et importateurs des cités italiennes.

Très emblématique de cette époque était la personnalité de Jacques Cœur, dont la réussite prodigieuse et l'ambition farouche suscitèrent bien des jalousies. Intelligent, habile, industriel, mais dépourvu de scrupules, ce fils d'un pelletier de Bourges possédait un vrai génie des affaires. On connaît sa devise : *À vaillants cœurs rien impossible*. Après

s'être compromis dans un fâcheux trafic d'espèces de mauvais aloi, cet aventurier se lança dans les échanges avec l'Orient, malgré les pirates arabes, catalans, génois qui infestaient le bassin méditerranéen : ses flottes sillonnaient les mers, apportant en France les épices du Levant, les tapis de Perse, les parfums d'Arabie ou les porcelaines de Chine, s'adonnant au passage à la traite des esclaves. Le succès venant, il avait transféré sa maison de commerce de Montpellier à Marseille. Parallèlement, il avait réussi à intéresser Charles VII à ses opérations. Il fut reçu à la cour, nommé argentier, conseiller du roi, commissaire aux états de Languedoc, visiteur des gabelles, anobli et même chargé de missions diplomatiques. Son empire devint gigantesque, avec des mines, des manufactures nombreuses en France, des comptoirs en Méditerranée.

Le luxe de ce bourgeois parvenu choquait la vieille noblesse. Accusé d'avoir empoisonné Agnès Sorel, puis, devant le manque de preuves, d'avoir vendu aux infidèles des armes et volé les deniers du roi, il fut arrêté. En mai 1453, il fut condamné au bannissement perpétuel, à de lourdes amendes ainsi qu'à la confiscation de ses biens. Il mourra à Chio dans une croisade contre les Turcs, ses anciens partenaires commerciaux. En dépit de sa chute spectaculaire, l'homme n'en illustre pas moins la montée du capitalisme marchand au sein de l'économie et de l'influence des conseillers bourgeois au sein du Conseil du roi.

Notes

1. Elle avait avoué cependant n'avoir jamais tué personne de sa main.

Chapitre 11

De la raison d'État aux aventures inutiles

(1461-1515)

UN ROI ATYPIQUE

Lorsqu'il monta sur le trône en juillet 1461, à la mort de son père, Louis XI avait trente-huit ans. L'ambassadeur de Bohême le décrivait comme un homme sans beauté ni prestance, « de taille moyenne, avec des cheveux noirs, un visage brun, des yeux profondément enfoncés dans leurs orbites, un long nez et de petites jambes ». À en croire les portraits de l'époque – même les plus flatteurs –, son nez, proéminent, était particulièrement disgracieux, lourd et bossué.

N'aimant ni les tournois ni les bals, ne se souciant aucunement de plaire, il ne partageait en rien les goûts chevaleresques et fastueux de ses ancêtres Valois. Humble d'allure, ordinairement vêtu d'un modeste pourpoint à la limite de l'usure, de chausses et de bottines sans apprêt, il portait un chapeau de pèlerin, orné d'une simple médaille de plomb. Toujours en mauvaise santé, il souffrait de troubles du foie et de la rate, d'eczéma, d'hémorroïdes...

Fort intelligent, autoritaire, ombrageux, secret, sachant user tour à tour de fermeté et de souplesse, il était bien cette « universelle araigne » dont parle Georges Chastelain, chroniqueur des ducs de Bourgogne, qui tissait sa toile avec ruse et habileté, multipliait chausse-trapes et ténébreuses intrigues, préférant la diplomatie aux armes.

Curieux de nature, ce voyageur infatigable, à la silhouette voûtée, préférait rencontrer les gens du peuple qu'assister aux interminables harangues des édiles et aux réceptions des grands seigneurs. Il prisait les chevauchées cynégétiques, allant souvent avec ses chers lévriers forcer le cerf ou le sanglier dans les forêts giboyeuses du Val de Loire.

Fort pieux, il multipliait aussi les visites aux sanctuaires et aux chapelles votives, invoquait à longueur de journée la Vierge miraculeuse de Cléry et les saints intercesseurs, faisait des vœux à

chaque nouveau clocher visité, des offrandes aux communautés religieuses, accomplissait des pèlerinages. Mais sa foi était largement teintée de superstition, au point de donner l'impression de marchander les grâces divines. Comme il était très sensuel, sa dévotion ne l'empêchait pas de collectionner les maîtresses – ribaudes, rencontres de passage, demoiselles de petite noblesse et de fragile vertu – et de leur faire quelques bâtards.

Né à Bourges le 3 juillet 1423, il avait reçu au château de Loches, son lieu de résidence habituel, une excellente éducation du théologien Jean Majoris, licencié ès lettres, chanoine de Rouen, disciple de l'ancien chancelier de l'université Jean Gerson, et de Guillaume d'Avaugour, bailli de Touraine. À moins de treize ans, en juin 1436, on le maria à Marguerite d'Écosse qui mourut huit ans après d'une maladie de langueur.

Il lui tardait d'exercer des fonctions politiques. En 1437, il mena seul la reconquête des places anglaises du Velay. Trois ans plus tard, à peine désigné par son père comme lieutenant général du Languedoc, il rejoignit sans honte la Praguerie, cette bouillonnante rébellion féodale fomentée par les ducs félons et leurs vassaux insoumis. Il fut pardonné, nommé au gouvernement du Dauphiné, mais ses relations avec son père demeurèrent froides et tendues. Haïssant Agnès Sorel, prenant la défense de sa mère délaissée, Marie d'Anjou, il osa un jour poursuivre la favorite l'épée à la main jusqu'au lit royal. Charles VII, furieux, l'exila en Dauphiné. On était en janvier 1447.

À Grenoble, où il avait aménagé le bel hôtel de la Trésorerie, Louis fit son apprentissage de roi, dirigeant avec soin cette province jusqu'en 1456, réformant son système fiscal dans un sens plus égalitaire, créant un parlement, instituant des compagnies d'ordonnance, ouvrant des foires commerciales ainsi qu'une université à Valence.

Se considérant comme un prince souverain à la tête d'une province indépendante, il menait sa propre politique extérieure, nouait des relations directes avec ses voisins, les seigneurs italiens, les Électeurs du Saint Empire romain germanique ou le duc de Savoie Louis I^{er}. De sa propre initiative, il épousa la fille de ce dernier, Charlotte, âgée de neuf ans, décision qui provoqua une nouvelle fois le courroux de Charles VII. Il s'arrangea « pour faire célébrer la cérémonie, le 9 mars 1451, quelques secondes avant que l'envoyé royal puisse proclamer l'interdiction » (Laurent Theis). La politique des mariages princiers était en effet une prérogative du roi, qui servait sa stratégie d'alliances ou de futures annexions.

En août 1456, apprenant qu'Antoine de Chabannes, comte de

Dammartin, grand maître de France, s'était mis en route à la tête de l'armée royale pour le déloger de Grenoble, il s'enfuit en Bourgogne chez son oncle Philippe le Bon. Celui-ci l'accueillit à bras ouverts, le pensionna et l'installa au château de Genappe, en Brabant, à 4 lieues de Bruxelles, où, rongé par son frein, le fils indigne garda une « attitude équivoque et méchante d'héritier impatient d'hériter » (Charles Petit-Dutaillis). « Mon cousin de Bourgogne, ironisait Charles VII, a donné asile à un renard qui, un jour, lui dévorera ses poules ! »

LA LIGUE DU BIEN PUBLIC

En tout cas, sitôt connue la mort de son père, Louis se précipita à Reims, où il se fit sacrer le 15 août 1461 par l'archevêque Jean II Jouvenel des Ursins. Le lendemain, Philippe le Bon, prince du sang, doyen des pairs de France et seigneur le plus puissant du Saint Empire, lui posa la couronne sur le chef en s'écriant : « Vive le roi ! Montjoie saint Denis ! » Portant un habit de drap d'or qui valait, disait-on, 400 000 écus, le « bel oncle », qui se considérait comme son mentor, régala l'assemblée, couvrant de ses philippus d'or et de ses doubles gros d'argent non seulement les frais de la cérémonie qui aurait été sans lui des plus médiocres, mais aussi les magnificences déployées lors des fêtes offertes à cette occasion aux Parisiens, bals, tournois, festins...

Avec une loyauté irréprochable, le Bourguignon fit hommage au nouveau roi de France pour les pays qu'il tenait de la Couronne. En retour, naturellement, il escomptait diriger le royaume par personne interposée et placer ses féaux à la tête des principaux offices curiaux. C'était mal connaître le « cher neveu » qui l'éconduisit, se débarrassa même des conseillers de son père et s'entoura de gens dévoués, souvent de basse extraction, comme cet inquiétant Olivier le Daim, son barbier-secrétaire, qui lui servait d'homme de main.

Saisi par la majesté de la fonction royale, se faisant une très haute idée de l'État qu'il incarnait désormais, Louis XI tourna le dos à la politique néfaste qu'il avait menée en tant que Dauphin. Installé à Tours, puis à Amboise, en attendant l'édification de sa demeure de Plessis-lès-Tours, il se donna pour but de mettre au pas le clergé, la noblesse, les bourgeois des villes et d'unifier le pays. Vaste et prodigieux programme ! Au fil des ans et des règnes, la politique des apanages et des grands fiefs avait donné des résultats catastrophiques. Issue du dernier fils de Saint Louis, Robert de France, comte de Clermont, la maison de Bourbon possédait le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, les Dombes, le Roannais, les terres de

Montpensier et Vendôme. La maison d'Anjou était maîtresse de l'Anjou, du Maine et de la Provence, celle de Bretagne jouait subtilement de la rivalité franco-anglaise pour maintenir sa vaste province dans un état de quasi-indépendance, celle de Bourgogne, enfin, contrôlait des biens plus immenses encore : le duché de Bourgogne, la Franche-Comté, les comtés de Rethel, de Nevers, de Flandre, du Hainaut, du Brabant, de Hollande, de Zélande, de Frise, de Mâcon, d'Auxerre, de Saint-Valéry et les châtelainies de Roye, Péronne et Montdidier. Louis avait conscience des velléités sécessionnistes de la Bourgogne et de la Bretagne, où son duc, tout en lui rendant un hommage simple pour son domaine, portait une couronne à hauts fleurons, frappait monnaie et usait sans vergogne du sceau de majesté.

Fidèle à son désir de tout connaître par lui-même, il entama une série de voyages en province du nord au sud, arpentant son royaume toujours en modeste équipage, confisquant ici des terres, grappillant là des revenus mal fondés, supprimant ailleurs des privilèges indus, revenant rarement l'escarcelle vide. À Reims, il taxa sévèrement les riches bourgeois ; à Angers, il usa envers les contribuables récalcitrants de la « tricoterie », autrement dit des coups de trique. Il s'empara des revenus de Carcassonne, d'Uzès et de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, que le cardinal d'Avignon s'était appropriés, fit main basse sur le gouvernement du Berry... Profitant d'une crise de succession en Aragon, il prit à titre de gages, puis en pleine possession le Roussillon et la Cerdagne, repoussant ainsi les frontières de son royaume. « Ce triomphe diplomatique, parachevé au début de l'été 1463, écrit Paul Murray Kendall, fit courir un frisson d'admiration et de crainte parmi les cours d'Europe. »

Sur le plan intérieur, tant de bouleversements, souvent précipités, mettant à mal le vieux système féodal, ne pouvaient que déclencher de fâcheuses réactions. À la tête d'une prétendue Ligue du bien public qui n'était autre qu'une nouvelle Praguerie s'étaient placés le jeune frère du roi, Charles, duc de Berry, veule et douteux personnage, toujours prêt à trahir son aîné, François II, duc de Bretagne, Jean II, duc de Bourbon, Mgr de Dunois et surtout le fils du duc de Bourgogne, Charles, comte de Charolais, encore appelé Charles le Guerrier ou le Hardi, plus connu sous le surnom posthume de Téméraire. Il en voulait à Louis XI d'avoir fait jouer la clause du traité d'Arras et d'avoir racheté à son père les « villes de la Somme », Abbeville, Amiens, Saint-Quentin, Corbie, Doullens, Rue, Roye, Le Crotoy, Péronne, Montdidier et Picquigny, pour 400 000 écus.

Sans désespérer, Louis XI occupa le Bourbonnais et l'Auvergne. De leur côté, les Ligueurs levèrent plusieurs corps de troupe et remportèrent un succès mitigé à Montlhéry, le 16 juillet 1465. L'armée

du roi, inférieure en nombre, dut abandonner le champ de bataille à la suite d'un duel d'artillerie et d'une mêlée confuse. Le monarque avait été désarçonné ; un moment on l'avait cru mort. Paris refusant d'ouvrir ses portes aux factieux, ceux-ci refluèrent en Normandie, où seigneurs et évêques les accueillirent avec générosité.

Deux raisons expliquent l'échec final du mouvement : la réserve de la grande bourgeoisie des villes, qui préféra se tenir à l'écart de la révolte, et les tortueuses manœuvres du roi pour fidéliser les princes. Charles de Berry reçut la Normandie à titre d'apanage, Philippe le Bon récupéra une partie des villes picardes, et l'épée de connétable échut au comte de Saint-Pol, qui finira décapité en place de Grève quelques années plus tard pour haute trahison. En attendant, les rebelles étaient pardonnés. Le bilan n'était pas glorieux, mais l'alerte avait été chaude. Au reste, Louis XI n'avait pas dit son dernier mot. Profitant de l'incapacité notoire de son frère Charles, il lui reprit la Normandie, puis partit combattre les Bretons, à nouveau insoumis, et leur imposa la paix d'Ancenis. À partir de ce moment, il avait les coudées franches pour entreprendre la lutte contre Charles le Téméraire...

L'HUMILIATION DE PÉRONNE

Le 15 juin 1467, celui-ci succéda à son père Philippe le Bon sur le trône ducal. À l'opposé du malingre et chafouin Louis XI, Charles, de dix ans son cadet, était un bel athlète aux larges épaules, au visage long et osseux, dont les yeux bleu acier lançaient d'insoutenables éclairs. Insaisissable Protée ! Jouant au chevalier accompli, vertueux, ce prince flamboyant à l'allure martiale, fort chatouilleux sur l'honneur, était autoritaire, brutal, cruel même, tout en sachant à l'occasion se montrer aimable et sociable avec ses adversaires.

Autant le roi de France paraissait rusé et patient (il ne l'avait pas toujours été dans sa jeunesse), autant son jeune et roide rival, batailleur et âprement ambitieux, ne cessait de piaffer. Il rêvait de créer un royaume de Bourgogne, nouvelle Lotharingie affranchie de toute sujétion étrangère, française ou impériale. En attendant, il avait agrandi les domaines de son père du Sundgau (Alsace méridionale), de la Brisgau avec Fribourg, du Luxembourg, du comté de Marle et de la Gueldre. Bref, ses possessions, qui s'étendaient d'Amsterdam à Mâcon, d'Amiens à Mulhouse, constituaient une puissance à la fois politique et économique et un foyer de civilisation artistique exceptionnel, avec des capitales provinciales telles que Dijon, Beaune, Bourges, Gand ou Bruxelles, qui soutenaient la comparaison avec les cités italiennes. Quant aux universités de Dôle et de Louvain, elles rivalisaient fort honorablement avec la vieille Sorbonne.

L'ensemble, cependant, formait une marqueterie disparate. Charles, qui enrageait de voir ses revenus de moitié inférieurs à ceux de son rival français, pressurait ses peuples afin de créer un État centralisé et souverain à l'image du royaume capétien. Il forma des compagnies d'ordonnance et créa à Malines un parlement indépendant. Malheureusement, il restait tributaire des sourcilieux états provinciaux pour le vote des impôts. Sur le plan international, il avait passé alliance avec le roi d'Angleterre Édouard IV, dont il avait épousé la sœur, Marguerite d'York.

En octobre 1468, Louis XI, persuadé qu'un entretien avec ce prince malcommode aplanirait leurs différends, décida de partir à sa rencontre. Imprudente et présomptueuse, cette démarche lui avait été déconseillée par ses proches !

Muni d'un sauf-conduit en règle, accompagné d'une modeste escorte, il fut poliment accueilli à Péronne. Les choses se gâtèrent lorsque le Téméraire apprit la révolte des Liégeois, qui avaient enlevé son cousin Louis de Bourbon, prince-évêque de la ville, et leur gouverneur bourguignon, le sire d'Humbercourt. L'opération n'avait pu se faire qu'à l'instigation de deux agents du roi de France. Furieux de la duplicité de son hôte sous ses airs patelins, il fit fermer les portes de la ville et du château et, considérant pour ainsi dire son suzerain comme son prisonnier, le contraignit à exempter les tribunaux de Gand, Bruges et Ypres de l'appel au parlement de Paris, ce qui revenait à lui reconnaître la pleine souveraineté sur la Flandre. Le Français dut en outre promettre de donner en apanage à son frère cadet Charles, l'ex-ligueur du bien public, la Champagne et la Brie. En échange, le Téméraire lui prêta hommage pour la Bourgogne. Tel fut le traité de Péronne. Louis dut jurer de le respecter sur la croix dite de Charlemagne, qui contenait un morceau de la Vraie Croix. Le Bourguignon alla plus loin, forçant son adversaire à assister au châtimement des Liégeois. Le 30 octobre, le roi, en rage, fit donc son entrée dans la ville rebelle dévorée par les flammes, une croix de Saint-André au chapeau, criant d'une voix étranglée : « Vive Bourgoingne ! Vive Bourgoingne ! » Pendant trois jours, la ville avait été livrée au pillage, au viol et au massacre. Le souverain des lys ne réussit à échapper aux griffes de son hôte implacable qu'en l'assurant qu'il devait s'en retourner à Paris afin de faire enregistrer le traité par le Parlement, faute de quoi celui-ci serait juridiquement caduc.

Une fois libéré, il reprit vite possession de ses moyens. Il n'accorda à son frère que la Guyenne, pacifiée et éloignée des terres bourguignonnes (celui-ci devait d'ailleurs bientôt mourir, permettant à Louis de récupérer aussitôt l'apanage consenti). Il fit enfermer à Loches l'un de ses proches conseillers qui l'avait trahi, le cardinal Jean

Balue (ou de La Balue), évêque d'Angers, non dans une cage de fer, comme on l'a prétendu, mais derrière de solides barreaux, où il resta onze années.

UNE LUTTE IMPLACABLE

En décembre 1470, il réunit à Tours une assemblée de princes et de juristes du Grand Conseil pour leur faire constater que le traité de Péronne lui avait été arraché sous la contrainte. L'impérieux vassal fut en conséquence sommé de comparaître devant le Parlement par un héraut d'armes en cotte fleurdelisée envoyé à Gand. N'ayant pas daigné répondre, le Bourguignon fut déclaré traître et parjure. Dès janvier 1471, malgré la rudesse de l'hiver, les armées royales occupèrent la Picardie et récupérèrent les villes de la Somme.

Le Téméraire, qui se prenait pour Alexandre le Grand depuis son demi-succès de Montlhéry, profita de l'absence de son adversaire, parti combattre les Bretons à nouveau révoltés, pour reprendre les places du Nord. Le 14 juin 1472, il massacra la population du village de Nesle, réfugiée dans l'église, mais échoua deux semaines plus tard devant Beauvais, où, faute de garnison, les habitants étaient montés sur les remparts. Au cours du siège, une pucelle de quinze ans, Jeanne Laisné, fille d'un bourgeois de la ville, se fit remarquer pour avoir arraché des mains d'un assaillant un étendard et frappé de sa petite hache tous ceux qui s'aventuraient en haut des échelles d'assaut. Admiratif, Louis XI autorisera par édit spécial les demoiselles de la ville à porter le jour de leurs noces les atours réservés aux nobles dames ! Cette Jeanne Laisné, célébrée en héroïne surtout à partir du ^{xviii}^e siècle, entrera dans le roman national sous le surnom de Jeanne Hachette. Ses exploits seront loués par plusieurs œuvres littéraires, dont une tragédie du marquis de Sade. On l'associe – ou parfois on l'oppose, pour cause de laïcité – à Jeanne la Pucelle. Une statue de Vital Gabriel Dubray de 1851 perpétue sa mémoire dans sa ville natale.

En juillet 1475, une nouvelle et redoutable menace parut au nord du royaume : le retour de la vieille alliance Angleterre-Bourgogne ! Édouard IV, allié de son beau-frère le Téméraire, débarqua à Calais avec une armée de 25 000 hommes. Il fallut toute l'habileté de Louis XI pour échanger le rembarquement de ses troupes et sa renonciation à la Couronne de France contre un présent de 75 000 écus et une pension annuelle de 50 000 écus. Conclue à Picquigny le 29 août 1475, cette trêve, qui ne fut jamais transformée en traité définitif, mettait fin en réalité à la guerre de Cent Ans. Il est

vrai que l'Angleterre, affaiblie par l'interminable guerre des Deux-Roses entre les maisons d'York et de Lancastre, semblait bien moins glorieuse.

Louis XI, qui avait désormais pour alliés les villes d'Alsace, l'empereur, le duc de Lorraine René II et surtout les endurants soldats des Cantons, n'avait plus qu'à attendre l'effondrement du rêve bourguignon. Deux fois battu par la piétaille des paysans suisses à Grandson, sur la rive nord du lac de Neuchâtel, et à Morat, près de Fribourg, Charles le Téméraire fut tué le 5 janvier 1477 près de Nancy, dont il faisait le siège. On retrouva son corps, dénudé par les détrousseurs de cadavres, sur les bords glacés de l'étang Saint-Jean, lardé de coups de pique et de hallebarde et à moitié dévoré par les loups. Pathétique fin d'un prince ténébreux !

Il n'avait pas d'héritier, mais une héritière, Marie, ravissante beauté de vingt ans, que les peintres représentent avec son joli front bombé et son hennin tronqué à la bourguignonne. Louis XI aurait aimé lui imposer sa protection, d'autant qu'elle était sa filleule. Mais l'incommode demoiselle choisit d'épouser Maximilien de Habsbourg, fils de l'empereur Frédéric III, et de lui apporter en dot les Pays-Bas et le comté de Bourgogne (Franche-Comté). Elle sera la grand-mère de Charles Quint. Ainsi, après l'extinction du contentieux franco-anglais surgissait une nouvelle et redoutable rivalité entre les descendants d'Hugues Capet et la maison de Habsbourg, cette famille d'ancienne aristocratie originaire de Suisse et d'Alsace qui n'avait pas fini de faire parler d'elle.

LE ROI VICTORIEUX

La guerre reprit aussitôt. Elle dura cinq ans, avec de terribles épisodes comme le sac d'Arras, ville que Louis XI punit en chassant ses habitants, en la repeuplant de trois mille « gens mecquaniques de tous estats, mestiers et vacations » et en la rebaptisant Franchise. Après la mort accidentelle de la jeune Marie de Bourgogne, le 27 mars 1482, lors d'une chasse au faucon près de Bruges, les états de Flandre demandèrent à Maximilien, qui manquait de légitimité pour exercer seul le pouvoir, de s'entendre avec Louis XI.

Au traité d'Arras conclu le 23 décembre, le roi, en position de force, imposa les fiançailles de l'archiduchesse Marguerite, fille unique de Maximilien et de Marie de Bourgogne, avec son fils, le Dauphin Charles (futur Charles VIII), étant entendu que la petite, âgée de trois ans, serait élevée à la cour de France. La promesse apportait en dot

l'ensemble des terres, déjà aux mains du roi, les comtés de Bourgogne, d'Auxerre, de Charolais, de Mâcon, d'Artois et quelques châellenies et seigneuries. Le duché de Bourgogne, également occupé, n'était même pas mentionné dans le traité, pas plus que les villes de la Somme, considérées comme déjà annexées au royaume. Le reste, c'est-à-dire les duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, les comtés de Flandre, de Hainaut, de Namur, de Hollande et de Zélande, fut reconnu à Maximilien.

Le démantèlement de l'État bourguignon était un coup de maître. Louis XI en accomplit un autre avec le « bon roi René », fils de Yolande d'Aragon, qui lui céda sans combat son apanage d'Anjou et lui garantit l'expectative de la Provence. La France atteignait alors une superficie de 500 000 km².

Au crédit de ce grand roi il faut mettre également les progrès accomplis dans la constitution des nouveaux instruments de pouvoir : une armée permanente de francs archers et de cavaliers, la plus puissante d'Europe, un système fiscal perfectionné lui permettant de disposer d'un revenu annuel de 4,6 millions de livres, soit dix-huit fois plus que celui de Saint Louis. À cela s'ajoutait la naissance de nouveaux parlements, à Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, de nouvelles chambres des comptes, à Grenoble, Dijon, Angers, l'accroissement du nombre des baillis et sénéchaux, porté à soixante-quinze, mais dont les fonctions étaient désormais coiffées par onze gouverneurs militaires de province et leurs adjoints, les lieutenants généraux, enfin, la création d'un service postal.

Dans les dernières années, Louis, neurasthénique, diminué, redoutant d'être empoisonné par ses ennemis, vivait reclus dans son château de Plessis-lès-Tours, entouré de médecins et d'astrologues et consolé par un saint ermite, réputé pour ses miracles, François de Paule, qu'il avait fait venir d'Italie. C'est là qu'il mourut le 24 août 1483 à l'âge de soixante ans d'une crise d'épilepsie ou d'une hémorragie cérébrale, on ne sait trop. Par modestie, il préféra se faire enterrer en sa chère Notre-Dame de Cléry, qu'il avait reconstruite, plutôt qu'en la nécropole royale de Saint-Denis.

Jusqu'à la biographie scientifique de Pierre Champion parue en 1927, l'historiographie s'était inspirée des récits cauteux de l'évêque de Lisieux Thomas Basin, Bourguignon de cœur, pour décrire Louis XI comme un « fourbe insigne », un « abominable tyran », thèmes sur lesquels avaient brodé à plaisir Walter Scott, Hugo, Balzac et Alexandre Dumas... Plus personne aujourd'hui ne donne crédit à cette légende noire. Ni ange ni démon, ce rude travailleur fut bien moins cruel et perfide que la plupart des princes de son temps, à commencer

par son rival le Téméraire. Les derniers historiens à s'être penchés sur son règne, de Paul Murray Kendall à Amable Sablon du Corail, en passant par Jacques Heers et Jean Favier, ont restitué la figure certes complexe, mais ô combien remarquable, de ce serviteur de la France, inlassable restaurateur du pouvoir royal et rassembleur de terres.

CHARLES VIII

Fils de Louis XI et de sa seconde épouse Charlotte de Savoie, Charles VIII montait sur le trône à l'âge de treize ans, le 30 août 1483. Comme il était presque majeur (la majorité des rois était fixée depuis une ordonnance royale de 1374 à quatorze ans révolus), il n'y eut pas de régence. Le pouvoir fut exercé par sa sœur Anne, de dix ans son aînée, et son mari, Pierre de Bourbon, sieur de Beaujeu. Pieuse, vertueuse, intelligente, ferme mais pondérée, Anne, « la moins folle femme de France, avait dit son père toujours narquois, car de sage, il n'y en a point ! », tint tête aux états généraux de 1484, dont la réunion à Tours avait été exigée par l'ambitieux duc Louis II d'Orléans, fils du poète Charles d'Orléans et petit-fils de Louis I^{er} (frère cadet de Charles VI que Jean sans Peur avait fait assassiner en 1407). Dans un discours dérangeant, Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne et député de la noblesse, assura que le pouvoir revenait au peuple assemblé : c'était la première manifestation de la souveraineté nationale ! Autant dire que cette idée incongrue fut vite écartée ! Anne de Beaujeu se débarrassa rapidement de cet aréopage indiscipliné après avoir obtenu le renouvellement de la taille.

Débouté de sa prétention à gouverner le royaume pendant la jeunesse de Charles VIII, Louis II d'Orléans (futur Louis XII) fomenta avec François II de Bretagne un soulèvement contre les Beaujeu, qu'on appellera la Guerre folle. La féodalité remuante et brouillonne n'avait pas dit son dernier mot ! Fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488, il passa trois ans en prison, avant d'être gracié.

Anne de Beaujeu, qui partageait avec son défunt père le goût des arrangements matrimoniaux, profita de la cuisante défaite des Bretons pour unir son frère à Anne, qui venait de succéder à son père François II à la tête du duché. Bien que tous deux fussent mariés, au moins en principe, elle, avec Maximilien de Habsbourg, lui, avec Marguerite d'Autriche, fille de ce même Maximilien, ils se fiancèrent en octobre 1491, puis se marièrent le 6 décembre au château de Langeais, où la jeune et fière « souveraine » de quatorze ans se rendit accompagnée d'une escorte armée, afin de montrer que son consentement était libre, qu'il n'y avait pas eu rapt, comme

Maximilien s'efforçait de le faire accroire, et que les hermines, quoique vaincues, ne fléchiraient point devant les lys ! Non, elle ne serait pas la duchesse en sabots. Le contrat maintenait ses droits sur la Bretagne, prévoyant toutefois qu'à sa mort la province rentrerait dans l'obédience française.

Mais quel mari épousait-elle ! Petit, maigre et contrefait, les jambes grêles, le visage au long nez aquilin et aux yeux globuleux, le teint toujours livide, sans intelligence ni envergure, Charles VIII compensait les disgrâces que l'ingrate mère Nature lui avait prodiguées par une imagination débordante. Dédaignant les sages conseils de son père dans le *Rosier des guerres*, « institution » écrite pour lui, ce garçon rêveur nourrissait ses veillées des récits arthuriens et de fictions romanesques comme *Le Roman de la Rose*, *L'Histoire royale*, *Les Trois Fils de rois* ou encore *Le Songe du vieil pèlerin* de Philippe de Mézières, qui exaltait une future croisade. Alors que les bouches à feu des armées européennes avaient partout balayé la chevalerie, il se délectait de ce passé héroïque.

LE RÊVE ITALIEN

On ne parla bientôt plus que de croisades ! Diffusées dans le public par voie de placards imprimés, de flatteuses prophéties de visionnaires annonçaient que le Très-Chrétien – ainsi désignait-on le roi de France depuis Charles V – reprendrait aux infidèles les Lieux saints, deviendrait roi d'Italie, puis étendrait sa souveraineté sur le monde entier, avant l'arrivée d'une paix de mille ans précédant le Jugement dernier. Il n'en fallait pas davantage pour persuader cette tête à vent de se saisir de l'étendard croisé et de partir pour cette merveilleuse Italie du *Quattrocento*, réputée pour la beauté de ses créations artistiques, son luxe et sa puissance financière.

Les prétentions des ducs d'Anjou, comtes de Provence, sur le royaume de Naples remontaient au frère de Saint Louis, Charles, qui avait reçu du pape la Couronne de Naples afin de faire pièce à la dynastie germanique des Hohenstaufen. Longtemps en sommeil, ces prétentions furent réactivées par Charles VIII, héritier des possessions du « bon roi » René, à la mort, en janvier 1494, du souverain régnant, Ferrante d'Aragon. C'est de ce moment que date la politique italienne des derniers Valois.

Soudainement, le pilier de l'universalisme semblait se renforcer. À la vérité, pour acquérir quelque consistance, ce singulier pilier, qui servit au cours des âges à justifier l'« exception française », se devait d'être – si l'on nous permet de pousser la métaphore – un pilier torsadé, entrelaçant ambition nationale et aspiration à l'universel. Or,

avec le rêve italien de Charles VIII et de ses successeurs, il n'en était rien. Le projet nuisait aux intérêts du royaume, puisqu'il détricotait la toile tissée avec patience par l'« universelle araigne ». Une suprême sottise, comme il arrivera à la France d'en commettre au cours de son histoire ! L'expansion française en Italie, reconnaissait Georges Duby, ne s'inscrivait nullement « dans la droite ligne des traditions et des intérêts de la royauté ». De ce fait, « Charles VIII lâchait la proie pour l'ombre ».

Toujours est-il qu'une sorte d'espérance messianique, d'anticipation prophétique, avait gagné « la jeunesse au pouvoir » (Yvonne Labande-Mailfert). Le roi avait une mission d'ordre universel à accomplir. Dieu la lui avait confiée ! Du reste, les sirènes italiennes ne manquaient pas. Au moment où l'Occident redécouvrait la richesse de la culture gréco-latine et les sources de la sagesse antique, cet ensemble de principautés et d'États – républiques patriciennes de Gênes et de Venise, seigneuries de Florence, de Sienne, de Mantoue, de Ferrare... –, resplendissant malgré leur vulnérabilité et leur équilibre précaire, fascinait par sa miraculeuse architecture urbaine, en avance sur le reste du monde, avec ses palais de marbre polychrome, ses coupoles d'or, par l'éclat de ses arts, de ses lettres, par son mécénat, son humanisme et son incomparable style de vie. Emportés comme leur roi par un enthousiasme juvénile, les turbulents paladins de la cour, qui n'avaient plus d'archers anglais à bouter hors du royaume ni de coups d'estoc à donner aux Armoricains, rêvaient d'y conquérir les lauriers de Du Guesclin. Le pape Alexandre VI Borgia, la Sérénissime République, le Milanais de Ludovic Sforza, dit le More, ou la Florence du moine fanatique Savonarole, qui avait reconnu en Charles VIII le « vengeur de Dieu » dont il avait annoncé la venue, chacun trouvait son intérêt à une intervention française.

Penché sur de grandes cartes que des barons napolitains lui avaient apportées, l'arrière-petit-fils de Yolande d'Aragon écoutait avec jubilation les flatteries et les avis de ces nobles experts, qui voyaient dans cette expédition à la fois une partie de plaisir et un chemin de gloire. À côté de lui, deux de ses principaux conseillers, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et Étienne de Vesc, sieur de Caderousse, sénéchal de Beaucaire, l'encourageaient à conquérir « son royaume de Naples, de Chypre et de Jérusalem », puis, dans la foulée, à chasser les Turcs ottomans de Byzance.

Pour chimérique qu'elle fût, l'entreprise fut méthodiquement préparée. La hausse de la taille et plusieurs emprunts faits auprès des banquiers lyonnais et des grands officiers de judicature permirent de lever deux armées d'un total de 31 500 combattants, dont 8 000 cavaliers et cheval-légers en cottes d'armes pailletées, équipés

de javelines, 1 200 arbalétriers montés, des arquebusiers, des archers d'ordonnance et un fort contingent de mercenaires suisses, réputés pour leurs vertus guerrières depuis leurs victoires sur le Téméraire. L'artillerie était impressionnante : de petits faucons trapus, attelés à un ou deux chevaux, des serpentins et couleuvrines, pesant chacun 1 000 livres, tirés par 17 chevaux, et surtout de lourdes pièces de siège, les « doubles-courtaults », de 2 000 livres chacun et que seuls 35 chevaux pouvaient traîner.

En juin, Gênes fut occupée par le duc Louis d'Orléans, réconcilié avec son royal cousin. C'est dans son vaste port que les forces navales françaises, qui comptaient quatre-vingt-dix navires – grandes nef, caragues, galères, galéasses, fustes à voile et à rames, brigantins et caravelles –, se rassemblèrent sous l'autorité de Pierre d'Urfé, grand écuyer de Sa Majesté.

Pour éviter toute mauvaise surprise, Charles VIII conforta ses arrières. En novembre 1492, il conclut un accord avec Henri VII d'Angleterre, aux termes duquel celui-ci reconnaissait la souveraineté de la France sur la Bretagne, moyennant règlement des dettes du duché vis-à-vis de Londres : 620 000 couronnes d'or, plus une indemnité de 125 000 couronnes (ce qui doublait les revenus de l'Anglais). Au traité de Barcelone en janvier 1493, Charles restitua à Ferdinand II d'Aragon le Roussillon, la Cerdagne, le Conflent et le Vallespir, sous réserve des droits et revendications futurs de ses successeurs, et y ajouta pour 200 000 écus de cadeaux, brocards d'or, ballots de fins draps de soie. Enfin, pour se réconcilier avec Maximilien d'Autriche, toujours marri de s'être fait subtiliser sa promise bretonne, le traité de Senlis lui rendait la dot de sa fille Marguerite, conformément d'ailleurs aux clauses d'annulation du traité d'Arras – l'Artois, la Franche-Comté, le Charolais –, la France ne conservant que les comtés d'Auxerre et de Mâcon ainsi que la seigneurie de Bar-sur-Seine, dans l'attente d'un arbitrage ultérieur. La lubie napolitaine du fils de Louis XI coûtait cher !

LA CAMPAGNE D'ITALIE

Le 2 septembre 1494, l'armée franchit les Alpes au col de Montgenèvre. Après avoir bousculé les troupes napolitaines à Rapallo, près de Gênes, Charles fit une entrée triomphale à Pavie, à Florence puis à Rome. Partout, ce n'étaient que cavalcades héroïques. On l'accueillait en libérateur aux cris de : « *Francia ! Francia !* » Les roitelets s'enfuyaient à son approche, ainsi Pierre II de Médicis, Alphonse II de Naples, duc de Calabre... Le cardinal della Rovere suggéra au jeune conquérant de détrôner le pape Alexandre VI Borgia,

dont les mœurs et les pratiques simoniaques faisaient honte à la Cité éternelle, mais l'intéressé recula par crainte d'un nouveau schisme.

Enfin, Charles atteignit Naples le 22 février 1495, au moment où une bulle de ce même pape Borgia l'instituait chef de la future croisade.

La chevauchée solennelle eut lieu le mardi 12 mai. Imagine-t-on l'immense orgueil qui étreignit le malingre Valois défilant dans les rues étroites de la cité, précédé des trompettes, des hérauts d'armes et des barons chrétiens, revêtu d'un long manteau écarlate, fourré d'hermines mouchetées, tenant la pomme d'or orbiculaire, symbole de son nouveau royaume (rappelant aussi le globe impérial...), et arborant une élégante toque noire cerclée d'une couronne ! N'était-il pas roi de France, de Naples, de Jérusalem et empereur de Constantinople ? N'était-il pas, à vingt-quatre ans, l'égal d'Alexandre ou de César ? Flottant sous le soleil méditerranéen, l'oriflamme rouge sang de saint Denis, bordée d'or et de vert, son propre pennon, orné de croix blanches sur fond rouge mêlées de lys sur fond d'azur, les bannières en étamine des différents corps de chevalerie proclamaient la mission mystique et surnaturelle de la France, universaliste par définition puisqu'elle était d'essence divine : *Voluntas Dei, Missus a Deo*. Tout s'était passé à merveille. Même le sang de saint Janvier s'était liquéfié à bonne date, preuve que le Ciel reconnaissait les droits légitimes du fils de Louis XI sur le pays !

Nos preux chevaliers connurent à la fois les délices de Capoue et le repos du guerrier. Ils banquetèrent, festoyèrent, rendirent hommage comme jamais à Bacchus et à Vénus, se gorgeant de lacryma-christi du Vésuve, cédant aux charmes des jolies Napolitaines et contractant, au milieu des plus langoureux plaisirs, une infection foudroyante jusqu'à l'inconnue qui allait devenir pour des siècles la terreur de l'humanité, le « mal de Naples », que les Italiens et les Allemands préférèrent nommer le « mal français », les Moscovites le « mal polonais » et les Portugais le « mal castillan »...

Les États européens, même les moins hostiles, s'alarmèrent devant la puissance grandissante du roi de France. Animée par la Sérénissime République, une ligue comprenant le pape, le duc de Milan, les rois d'Aragon et de Castille ainsi que l'empereur Maximilien (qui ne s'était pas repu de ses généreuses concessions territoriales) leva quarante mille hommes, obligeant Charles VIII à écourter son séjour napolitain et à prendre le chemin du retour. Le 5 juillet 1495, au défilé de Pontremoli dans les Apennins, près de Fornoue, l'armée royale, harassée par les marches et inférieure des deux tiers en nombre, essuya un sérieux accrochage sous les éclairs et les trombes d'eau,

mais sa cavalerie rétablit la situation, se défendant si vigoureusement que les Italiens de François de Gonzague, *condottiere* au service du duc de Milan, parlèrent pour la première fois de *furia francese*. Les rudes mercenaires albanais, stipendiés par les Vénitiens, avaient préféré piller les bagages des Français plutôt que de couper leurs têtes pour un ducat par trophée rapporté. En février 1496, le cousin du roi, Gilbert de Montpensier, resté à Naples, fut acculé à la capitulation devant les assauts de Gonzalve de Cordoue, dit le Grand Capitaine.

À Amboise, Charles, sans désespérer, préparait fébrilement son retour en Italie tout en participant à la vie de cour. Le 7 avril 1498, alors qu'il se rendait à une partie de paume, il heurta violemment du front un linteau de pierre, « combien qu'il fust bien petit », comme dit Commynes. Atteint d'une hémorragie cérébrale, il agonisa durant neuf heures. Le vaniteux fils de Louis XI, versatile et négligent, ne fut sûrement pas un héros. Il avait pourtant compris mieux que son père la nécessité d'user de symboles, prenant, entre autres, pour emblème personnel le soleil... Une idée qui ne sera pas oubliée !

LOUIS XII

Aucun des six enfants de Charles VIII et Anne de Bretagne n'ayant survécu, ce fut le duc d'Orléans, l'ancien conspirateur de la Guerre folle, qui lui succéda sous le nom de Louis XII. Si bien des rois ont été étouffés par leur légende noire, rares sont ceux qui ont bénéficié de l'aura d'une légende rose largement injustifiée. Ce fut le cas de Louis XII, une « personnalité médiocre » selon son biographe Bernard Quilliet. Le fait qu'il ait été surnommé de son vivant le « père du peuple » déclencha à la fin du ^{xviii}e siècle une avalanche d'éloges, un débordement d'admiration et d'emphase de la part de panégyristes improvisés, tels Barère de Vieuzac, le futur conventionnel, le fabuliste Florian et Voltaire en personne, qui s'étaient empressés de répondre à un concours d'éloquence organisé sur le sujet par l'Académie des jeux floraux de Toulouse puis par l'Académie française. C'est ainsi qu'ils créèrent de toutes pièces un héros national, sage, juste, doux et prudent, ne cherchant que le bonheur de ses sujets. Et chacun de répéter à l'envi sa fameuse phrase, emplie de bienveillante clémence : « Le roi de France ne venge pas les injures faites au duc d'Orléans ! »

Il suffit d'examiner les portraits de l'époque pour percer le vrai Louis XII : des traits lourds – une « figure vulgaire », disait Michelet qui le soupçonnait, à l'instar d'autres historiens, d'être un bâtard de basse roture –, un étrange nez pointu, le demi-sourire d'un homme buté et un regard inquiétant derrière des paupières ensommeillées.

Sous des dehors chevaleresques et une nature joviale se dissimulaient en réalité un débauché invétéré, un parjure et un colérique, dont la cruauté se révélerait dans les campagnes outre-monts.

Une de ses premières résolutions, après le sacre, fut de demander au pape Borgia l'annulation « pour raison d'État » de son union avec la fille de Louis XI, Jeanne de France, que lui avait imposée non sans cynisme l'« universelle araigne » à dessein d'éteindre sa lignée. Surnommée Jeanne la Boiteuse, la malheureuse en effet était difforme. « Pour ce qu'il me semble, avait ironisé son père, les enfants qu'ils auront ensemble ne leur coûteront point cher à nourrir ! » Jeanne protesta que le mariage avait bien été consommé, contrairement aux allégations de son mari, mais elle se résigna à la répudiation. D'une piété angélique, elle se retira dans un couvent de Bourges, où elle fonda l'ordre cloîtré de l'Annonciade (elle sera canonisée par Pie XII en 1950). Louis XII épousa alors Anne de Bretagne, veuve de son cousin, comme l'avait d'ailleurs prévu une des clauses du traité de mariage antérieur. Que n'aurait pas fait l'ambitieuse petite duchesse pour rester reine de France !

Louis XII reprit à son compte les entreprises italiennes de son prédécesseur, faisant valoir ses droits sur Naples, Milan et le Milanais : sa grand-mère, Valentine Visconti, appartenait en effet à cette antique et noble famille qui avait régné sur la province jusqu'en 1450, avant d'en être dépossédée par les Sforza. Le roi traversa les Alpes, battit en avril 1500 l'« usurpateur » Ludovic le More, occupa la plaine du Pô et descendit jusqu'à Naples, qu'il perdit en 1503, chassé par Ferdinand II d'Aragon. En 1513, après une suite d'affrontements confus, le pape Jules II, qui avait changé de camp, constitua une Sainte Ligue, à laquelle adhérèrent le roi d'Aragon, la république de Venise, les cantons suisses, rejoints par l'empereur Maximilien et Henri VIII d'Angleterre. Après la sévère défaite de son armée à Novare le 6 juin, Louis dut évacuer le Milanais. La greffe italienne, décidément, ne prenait pas.

Ces campagnes meurtrières, où les piquiers suisses ne faisaient pas de quartier, avaient cependant révélé deux héros : Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi, mort malheureusement à vingt-deux ans devant Ravenne, audacieux et stupéfiant tacticien qui avait, a-t-on dit, l'étoffe d'un Bonaparte, et le fameux Pierre Terrail, seigneur de Bayard, le « bon chevalier sans peur et sans reproche », à l'intrépide bravoure, que les images d'Épinal représentent, non sans raison d'ailleurs, tenant tête seul, en arrière-garde, sans avoir eu le temps d'enfiler sa cuirasse et son casque, à deux cents hommes sur l'étroit pont de Garigliano, afin de couvrir la retraite de l'armée (décembre 1503).

Grandement aidé par son principal ministre, l'intègre cardinal d'Amboise, il faut reconnaître que Louis XII administra avec une certaine prudence les affaires intérieures du royaume, réformant la justice, diminuant le montant de la taille, réprimant la licence des gens de guerre, entretenant le réseau routier. C'est d'ailleurs ce qui lui valut de la part des états généraux de 1506 le titre de père du peuple.

En octobre 1514, après le décès d'Anne de Bretagne, dont il n'avait eu que deux filles, il se remaria avec la jeune sœur d'Henri VIII, Marie, dans le dessein de resserrer ses liens avec l'Angleterre. Il mourut quelques mois plus tard, le 1^{er} janvier 1515, en l'hôtel des Tournelles à Paris, âgé de cinquante-deux ans. En vertu de la loi salique, son cousin germain et gendre, François de Valois-Angoulême, lui succéda.

NAISSANCE D'UN MONDE NOUVEAU

Le tournant des ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles représente l'une de ces époques privilégiées où l'Histoire donne l'impression de s'accélérer, où les cadres physiques et mentaux ayant structuré jusque-là les relations humaines et éclairé les conceptions du monde explosent. Deux âges de l'humanité se succédaient, une civilisation nouvelle s'épanouissait et avec elle de nouveaux rapports à la réalité. Bref, on quittait les rivages du Moyen Âge pour aborder ceux des Temps modernes, pour reprendre la formulation commode des historiens, avides de périodisations. Quelques repères nous permettent d'appréhender les contours de ce changement.

Dès le premier tiers du ^{xv}^e siècle commencèrent les explorations de la côte occidentale de l'Afrique par les Portugais. Les expéditions organisées par Henri le Navigateur, après avoir colonisé les Açores, dépassèrent le cap Vert en 1444 et atteignirent l'actuelle Sierra Leone en 1462. On prenait conscience de la dilatation de l'espace.

En Europe, un événement dramatique, d'un tout autre ordre mais d'une importance non moins capitale, fut en 1453 la chute de Constantinople. La victoire des Turcs ottomans marquait la fin de l'Empire byzantin en même temps que la poussée islamique en direction de l'Europe orientale.

À la même époque, dans le Saint Empire romain germanique, un imprimeur de Mayence, Johannes Geinsfleisch zur Laden, dit Gutenberg, inventait les caractères métalliques mobiles de la typographie. Une révolution aux conséquences inimaginables ! De 1452 à 1454 sortirent de sa première presse environ cent quatre-vingts exemplaires de la Bible dans la traduction latine de saint Jérôme, la Vulgate. À partir de ce moment, les ateliers d'imprimerie essaimèrent

en Europe. En 1470, Louis XI autorisa deux professeurs de la Sorbonne, Jean Heynlin et Guillaume Fichet, à introduire à Paris ce nouveau mode de diffusion et de communication. Deux autres machines furent installées à Lyon et à Toulouse. En 1475-1477, le libraire Pasquier Bonhomme édita le premier ouvrage rédigé en français, les *Grandes chroniques de France*, dites *Chroniques de Saint-Denis*. Ce n'était qu'un début. Les honnêtes gens allaient pouvoir accéder en grand nombre aux œuvres de Virgile, Horace, Homère et Aristote. L'humanisme naissait.

En Italie, un génie stupéfiant par son universalisme illustrait les incroyables virtualités du monde en train de naître, Léonard de Vinci, peintre, sculpteur, poète, philosophe, écrivain, musicien, anatomiste, botaniste, architecte, urbaniste et ingénieur visionnaire, dont le cerveau bouillonnant était capable de concevoir des engins que l'homme mettrait des siècles à réaliser : l'automobile, le char d'assaut, l'aéroplane, le parachute, le sous-marin, la mitrailleuse... Dans un ouvrage publié en 1543, *Des révolutions des sphères célestes*, un chanoine polonais, médecin et astronome, Nicolas Copernic, expliquait le mouvement de rotation des planètes autour du soleil. La terre cessait d'être le centre de l'univers ! Ce modèle héliocentrique qu'on a appelé la révolution copernicienne, repris et perfectionné par Galilée, fut d'abord condamné par Luther et l'Église romaine, comme contraire aux dogmes. Admettre que la Bible, livre de foi, n'était pas un livre de science, demandera aux autorités chrétiennes plusieurs siècles.

Avec le perfectionnement des navires et des méthodes de navigation, les explorations maritimes reprirent dès avant la fin du ^{xv}^e siècle. En 1488, le Portugais Bartolomeu Dias franchit au sud de l'Afrique le cap des Tempêtes, que le roi Jean II préféra appeler cap de Bonne-Espérance.

Les Rois Catholiques, Ferdinand d'Aragon et sa femme Isabelle de Castille, qui avaient achevé en janvier 1492 la *Reconquista*, avec la prise de la principauté musulmane de Grenade, ne pouvaient laisser le monopole des grandes découvertes à leurs voisins et rivaux. Cette même année, un navigateur génois, Christophe Colomb, mandaté par eux, appareilla du petit port de Palos de la Frontera, en Andalousie, avec deux caravelles et une caraque, afin de trouver par l'ouest la route des Indes orientales et de Cipango (le Japon de Marco Polo). Au cours des quatre voyages qu'il fit de 1492 à 1504, il découvrit plusieurs îles des Antilles et des Caraïbes, dont Cuba et Saint-Domingue, puis les rives d'un continent que les premières cartes de 1507 appelèrent America, du nom du navigateur florentin Amerigo Vespucci, le premier à prendre conscience que l'on venait de découvrir un nouveau monde (même s'il est établi aujourd'hui que les Vikings et

quelques marins basques et bretons y avaient déjà abordé).

En 1498, le Portugais Vasco de Gama gagna l'Inde après avoir longé les côtes de l'Afrique et passé le redoutable cap de Bonne-Espérance. Un autre Portugais, Fernand de Magellan, partant de Séville, accomplit le premier tour du monde de 1519 à 1522, contournant la pointe extrême de l'Amérique par le détroit qui portera son nom (il mourut aux Philippines, en cours de route).

Dès 1494, par le traité de Tordesillas conclu sous l'égide du pape, Portugais et Espagnols s'étaient réparti les terres nouvelles bordant l'océan Atlantique. Tous les territoires découverts à l'est du méridien se situant à 370 lieues (1 770 km) des îles du Cap-Vert revenaient au Portugal (ainsi le Brésil) et ceux à l'ouest à la Castille.

Ces grandes découvertes serviront à la redistribution des cartes géostratégiques. N'oublions pas pour autant les contrastes violents qui agitaient le monde nouveau au sortir de sa chrysalide : les bûchers de l'Inquisition espagnole, la traque des sorcières en pays germanique, les autodafés castillans, les persécutions et l'expulsion des Juifs de la péninsule Ibérique. L'époque n'était pas seulement celle de la raison, elle était aussi celle du fanatisme, derrière Torquemada et Savonarole, celle de la débauche et de la luxure, avec le pape Alexandre VI Borgia et sa fille Lucrèce.

Chapitre 12

D'un François à l'autre

(1515-1560)

FRANÇOIS LE MAGNIFIQUE

Parmi les étoiles de première grandeur brillant au firmament de notre imaginaire national, le fils de Charles d'Angoulême et Louise de Savoie, dont le règne a duré trente-deux ans, occupe une place des plus enviables. Cette réputation paraît sans nul doute justifiée pour ses goûts artistiques, son rôle de mécène et de collectionneur, ses châteaux de rêve, l'éclat inédit de la cour de France et le panache avec lequel il incarna la fonction royale. Ne symbolise-t-il pas à lui seul la Renaissance française ? Elle l'est beaucoup moins sur le plan politique, où, à côté de dépenses gigantesques et de gaspillages multiples, des erreurs diplomatiques et militaires conduisirent à d'ahurissants désastres, sans parler de la dure répression qui commença à frapper les réformés durant son règne. Son dernier biographe, Didier Le Fur, n'a pas omis ces aspects négatifs, présentant au final un portrait plus sévère que ses prédécesseurs, Jean Jacquart et Robert Knecht.

Né le 12 septembre 1494 au château de Cognac, en Saintonge, François d'Angoulême fut élevé par sa mère Louise de Savoie, veuve à dix-neuf ans, sage et autoritaire personne, tout attentionnée à son « César bien-aimé ». En 1498, Louis XII, qui n'avait pas d'héritier mâle, le fit venir à la cour d'Amboise et, l'année suivante, lui attribua en apanage le duché de Valois. En 1512, il l'admit au Conseil et, deux ans plus tard, le maria à sa fille Claude, âgée de treize ans et demi. Ses précepteurs, François Demoulin, Giovanni Francesco Conti et Christophe de Longueil, le sensibilisèrent au mouvement intellectuel et artistique qui rapprochait la France de l'Italie.

Les contemporains s'accordaient à le dire, François était un bel homme, bâti en force, de haute taille, à la prestance majestueuse et élégante. Les portraits de Jean Clouet ou du Titien nous montrent, en revanche, un visage plutôt disgracieux : long nez pointu et plongeant, lèvres sensuelles, yeux petits, regard en coin un tantinet sournois. Un collier de barbe plus sombre que ses cheveux châains encadre une

mâchoire puissante.

Homme de plein air, sportif, cavalier hors pair, le « roi des veneurs » aimait chevaucher de l'aube au crépuscule dans les grandes forêts du Gâtinais, de Fontainebleau ou de Sologne. Il ne dédaignait pas, à d'autres moments, de se déplacer d'un château à l'autre, au milieu d'une vaste et brillante cour de huit ou dix mille personnes.

Ce galant homme appréciait les fastes, la théâtralisation du pouvoir, les parades, les joutes, les tournois, les banquets, les mascarades, les jeux de la courte paume ou de la grosse boule, bref les couleurs de la fête et de la vie... Il était brave, libéral, prodigue en tout, un vrai « roi chevalier », trop sensible assurément aux flatteries qui lui gâtaient l'esprit.

Sur sa vie sentimentale, en dehors de quelques sources tardives et douteuses comme *Les Dames galantes* de Brantôme ou *Les Galanteries des rois de France* d'Henri Sauval, on dispose finalement de peu de renseignements fiables. Fut-il vraiment un homme à femmes, un paillard enchaînant les aventures, un érotomane multipliant les frasques avec une fringale stupéfiante, comme ces récits grivois voudraient nous le faire accroire ? Il est assuré qu'il eut au moins quatre maîtresses, Marie Gaudin, dame de La Bourdaisière, Françoise de Foix, dame de Châteaubriant, Claude de Rohan-Gié, comtesse de Thoury, et Anne d'Heilly, dame de Pisseleu, qu'il fit duchesse d'Étampes, la seule à pouvoir être considérée comme favorite. Sur la trahison supposée de cette dernière, qui aurait livré à Charles Quint des renseignements sur les places frontières à seule fin de perdre le Dauphin Henri, dont elle détestait la maîtresse Diane de Poitiers, rien n'est établi, sinon la haine entre les deux femmes. Quant à la Belle Ferronnière, elle n'a probablement jamais existé. Ce fut une jolie trouvaille de Nicolas Bailly, garde des tableaux de la Couronne sous Louis XIV, d'avoir rapproché ce personnage fictif d'un portrait de femme au bijou enlacé sur le front, peint par Léonard de Vinci (ou l'un de ses élèves) antérieurement à sa venue en France.

MARIGNAN 1515

Rien ne divertissait davantage cet homme habité par la passion de la gloire que les défis et les rêves. Son imagination s'enflammait sitôt que l'on parlait de l'Italie. Milan fut la vraie passion de sa vie. Saisi à son tour par les sortilèges italiens, il était déterminé à revenir sur les échecs de Charles VIII et Louis XII.

En août 1515, après avoir rassemblé une armée d'invasion de 30 000 hommes et confié la régence à sa mère (la reine Claude, sa

femme, n'ayant pas seize ans), il franchit les Alpes avec le contingent le plus gros, accompagné du chancelier Antoine Duprat muni du grand sceau de France. L'avant-garde était partie quelques jours auparavant sous la conduite de l'un des meilleurs chefs de guerre du temps, Charles de Montpensier, duc de Bourbon, connétable de France.

Les 13 et 14 septembre, près de la petite cité lombarde de Marignan (Marignano), les Français affrontèrent les mercenaires suisses du duc de Milan. Au soir du premier jour, la situation n'était pas brillante. Les lignes des arquebusiers et arbalétriers gascons avaient été enfoncées, dix des soixante-douze pièces d'artillerie en bronze, dites « gros canards », avaient été neutralisées et la cavalerie avait été en partie disloquée. Le brave Bayard, lieutenant général du Dauphiné, avait frôlé la mort. Selon une chronique du temps, François I^{er} passa la nuit dans l'angoisse, « le cul sur la selle, la lance au poing, l'armet sur la tête », sans boire ni manger. À l'aube, l'arrivée des alliés vénitiens ainsi que l'engagement des lansquenets allemands permirent à l'artillerie du grand maître Galiot de Genouillac de se redéployer et de faire des ravages dans les rangs helvètes. Le 14, deux jours après le vingt et unième anniversaire du roi, la victoire était enfin acquise. On ne dénombra pas moins de seize mille morts sur le champ de bataille.

Le succès français eut un immense retentissement, tout comme l'œuvre chorale de Clément Janequin, *La Guerre*, qui relatait les différentes phases du combat avant de s'achever par des cris de triomphe et de joie : « Vic-toi-re au gentilz de Valois, vic-toi-re, vic-toi-re au noble roy Françoÿ ! Vic-toi-re !... »

Comme l'a souligné l'historien Philippe Hamon, Marignan alimenta une glorification royale combinant plusieurs référents : « chevaleresque (le roi charge à la tête de sa gendarmerie), antique et impérial (François I^{er} est le nouveau César, comme lui “subjugateur des Helvétiens”, selon sa mère), et bien sûr religieuse (la victoire a lieu le jour de la fête de l'exaltation de la Croix, dont une relique est présente dans le camp français) ».

À la paix de Fribourg, « paix perpétuelle » (qui durera jusqu'en 1797), les treize cantons suisses s'engagèrent à ne plus combattre la France et à lui offrir l'exclusivité du recrutement de leurs mercenaires.

Quelques mois plus tard, le 18 août 1516, un autre accord d'importance fut signé à la demande de Léon X, fils de Laurent le Magnifique, le concordat de Bologne, qui mettait fin à la pragmatique sanction de Bourges de 1438. Le roi de France renonçait à reconnaître la supériorité des conciles sur le pape, recevait le droit de présenter au souverain pontife un candidat aux 10 archevêchés, 82 évêchés et 527 abbayes du royaume à leur vacance. C'en était donc

fini des élections par les chapitres, sans intervention pontificale. S'il était agréé, le prélat ou l'abbé prêtait serment de fidélité au souverain, recevait de lui l'investiture temporelle, Rome lui conférant ensuite l'investiture canonique.

Le nouveau texte, qui restera en vigueur jusqu'à la Révolution, aménageait pacifiquement les relations entre les pouvoirs temporel et spirituel. Même si la balance penchait encore du côté du roi, le principe de séparation des pouvoirs était mieux reconnu, leurs rapports plus équilibrés : en ce sens, le pilier de la laïcité, promis encore à une longue évolution, prenait davantage forme.

CHARLES QUINT

Fils de Philippe de Habsbourg dit le Beau, roi consort de Castille et de León, souverain des Pays-Bas, et de sa femme Jeanne de Castille, dite la Folle, Charles de Habsbourg – le futur Charles Quint – naquit à Gand le 24 février 1500. Hasard des circonstances, plusieurs décès successifs firent de ce prince le légataire de quatre prestigieuses dynasties : il était en effet l'arrière-petit-fils de Charles le Téméraire, le petit-fils de l'empereur Maximilien de Habsbourg, de Ferdinand II d'Aragon et d'Isabelle la Catholique, reine de Castille. En 1506, à la mort de son père, il devint duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandre, de Hollande et de Franche-Comté, sous le nom de Charles II. Dix ans plus tard, au décès de son grand-père maternel Ferdinand d'Aragon, il hérita des monarchies d'Aragon, de Naples et de Sicile. Il en profita pour s'arroger la Couronne de Castille, que sa mère, recluse au triste palais-couvent de Tordesillas en raison de son état mental, était incapable de porter. Un véritable coup d'État, selon son biographe Joseph Perez, qui suscita bien des mécontentements à Madrid, mais permit à ce roide Flamand, dont l'ambitieuse devise était « Toujours plus outre », de se proclamer Charles I^{er}, roi des Espagnes.

Au physique, il était fort laid, avec des yeux globuleux perdus dans le vague et un bas de visage démesurément allongé, se caractérisant par un prognathisme. Perclus de goutte, cloîtré dans ses appartements, ce bureaucrate mélancolique et indécis, quoique opiniâtre, n'avait rien d'un grand capitaine. Administrateur prudent, à la lenteur compassée, il était doté d'une finesse d'esprit et d'un bon sens politique quand ses méditations solitaires ne le conduisaient pas à se perdre dans les détails. Morose comme un boutiquier de Gand, ladre comme un changeur lombard, il lui arrivait souvent de manquer de hauteur de vues.

Élevé en Flandre dans les traditions de la cour de Bourgogne par sa tante Marguerite d'Autriche (la fiancée de Charles VIII toujours

meurtre d'avoir été répudiée), il était de culture française. D'abord bien disposé envers son cousin de Valois-Angoulême, il lui reconnut la possession du Milanais au traité de Noyon en 1516. À celui de Cambrai l'année suivante, lui et son grand-père paternel, Maximilien d'Autriche, confirmèrent cette concession. Il était même prévu d'organiser une grande croisade commune afin de délivrer les Lieux saints. Mais la mort en 1519 de ce même Maximilien relança la rivalité entre Valois et Habsbourg. Le jeune Charles hérita des duchés autrichiens et se trouva de ce fait bien placé pour acquérir la dignité impériale. Trop, c'était trop ! François I^{er}, inquiet de la phénoménale montée en puissance de son homologue espagnol, dont les États entouraient déjà dangereusement le royaume de France, résolut de contrer son entreprise et de se porter candidat à l'élection impériale.

Pour être élu, il lui fallait, en vertu de la Bulle d'or (1356), obtenir le vote de la majorité des sept Électeurs : les archevêques-princes de Mayence, Trèves et Cologne, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Acheter des voix coûtait cher. François emprunta, aliéna des terres domaniales, dépensa plus de 40 000 écus (soit une tonne et demie d'or). Son compétiteur fit monter les enchères : il répandit 851 000 florins, soit deux tonnes d'or, en promesses uniquement. Les richissimes banquiers Fugger d'Augsbourg, comtes du Saint Empire, lui en avaient prêté la majeure partie.

Pour François I^{er}, cette candidature était une rupture avec l'État capétien en voie de construction, dans lequel, selon les légistes, « le roi était empereur en son royaume ». Il se lançait dans une étrange et chimérique aventure. Comment reconstituer l'empire de Charlemagne au ^{xvi}^e siècle ? Comment unir deux ensembles aux évolutions aussi divergentes que la France, entrée dans un processus encore fragile de centralisation, et la nébuleuse des nations de Germanie aux limites et aux liens organiques incertains ? Qu'aurait-il fait pour maîtriser la situation face à un royaume d'Espagne et à un ensemble flamand-bourguignon hostiles ? La question ne se posait pas. Charles fut élu à l'unanimité le 28 juin 1519 et prit le nom de Charles Quint. Il était âgé de dix-neuf ans.

Ainsi, François ne serait pas l'« empereur universel », prenant la tête de la future croisade préconisée par son protégé Léon X ! Après trois jours de furieuse « mélancolie », durant lesquels il chassa dans la forêt de Fontainebleau, il se résigna, déclarant que finalement cette solution était la meilleure pour son royaume. À partir de ce moment se généralisa la représentation de la couronne fermée de France surmontée d'une fleur de lys, symbole national, et non du globe et de la croix, symboles impériaux.

Cette élection modifiait en profondeur les équilibres géostratégiques. À la tête d'un puissant ensemble territorial, l'invisible et redoutable César de Madrid, habillé de noir, que l'Espagne finira peu à peu par phagocyter, pouvait légitimement passer pour le maître du monde. Son hyperpuissance européenne se doublait d'un immense empire colonial en voie de formation : la Nouvelle-Espagne, conquise par Hernán Cortés (Mexique, Amérique centrale et sud des actuels États-Unis), la vice-royauté du Pérou établie par Francisco Pizarro et la Colombie fondée par Gonzalo Jiménez de Quesada, sans omettre les Philippines et les Mariannes, reconnues dès l'expédition de Magellan... Un empire « sur lequel le soleil ne se couche jamais » ! Pour la première fois, le royaume de France rencontrait un adversaire qui le concurrençait dangereusement sur le terrain de l'universalisme !

ALLIANCES ET GUERRE

Dans la perspective d'une confrontation que chacun savait inévitable, les deux monarques cherchèrent à s'assurer l'alliance anglaise. Du 7 au 24 juin 1520, François reçut Henri VIII entre le château d'Ardres, possession française en Calaisais, et celui de Guînes, en terre anglaise, au fameux Camp du Drap d'or. Déploiement de somptuosité, grandiose manifestation de pouvoir, destinés à éblouir le roi aux léopards. Dans la plaine avaient été élevés un pavillon couvert de drap d'or frisé, doublé de velours bleu semé de lys, ainsi que trois cents tentes ornées de tapisseries et surmontées d'oriflammes écarlates. Trompettes, cors, cornets, clairons et saquebutes accueillirent dans une joyeuse fanfare l'arrivée des deux cortèges.

Malgré les joutes, les tournois, les jeux et les festins, ce fut un mémorable fiasco. Une partie du camp ne résista pas au vent hurlant qui démâta plusieurs tentes et arracha les cordes de fils d'or de Chypre mêlés de soie bleue de Turquie. Quant à Henri VIII, contrarié par tant de faste, il préféra s'entendre avec Charles Quint, plus fin psychologue, venu quelques jours plus tard à Gravelines en modeste équipage, vêtu avec la plus grande simplicité. Pour avoir péché par orgueil, le roi de France se retrouvait isolé.

La guerre éclata en 1521. Assiégée par trente-cinq mille soldats impériaux aux ordres du comte de Nassau-Sickingen, la place de Mézières, défendue par deux mille hommes, tint bon grâce à son énergique gouverneur militaire, le chevalier Bayard en personne. En revanche, Odet de Foix, maréchal de Lautrec, dit le Grand Capitaine, fut battu à la Biccoca (la Bicoque), au nord de Milan. Une nouvelle fois le Milanais était perdu. Cette insupportable défaite obligea François à rassembler une nouvelle armée.

Le connétable Charles de Bourbon, au caractère résolu et bien trempé, choisit de le trahir. Il est vrai que le roi avait fort maladroitement saisi certaines de ses terres à la demande de sa mère, qui les lui disputait, et lui avait ôté la lieutenance générale du duché de Milan. Après s'être enfui de façon rocambolesque de Moulins, capitale de l'énorme apanage qu'il avait constitué dans le centre de la France – le Bourbonnais, le Dauphiné, le comté de Montpensier, le Beaujolais, la Combrailles, le duché de Châtellerauld... –, il rallia Charles Quint. Celui-ci le reçut à bras ouverts et lui confia le commandement d'une armée avec laquelle il dévasta la Provence, qui fut néanmoins arrêtée par la résistance héroïque des Marseillais.

François, après avoir confié une nouvelle fois la régence à sa mère, s'habilla de fer et franchit les Alpes en octobre 1524. Il lui tardait de humer les fragrances ensorcelantes d'Italie. On imagine la jubilation avec laquelle il entra dans son cher Milan avant d'aller assiéger Pavie. Mais, catastrophe, dans la nuit du 23 au 24 février 1525, ses troupes furent défaites par celles de son ancien connétable, le somptueux renégat féodal, et lui-même, blessé à la joue et à la jambe, fut fait prisonnier. Il tomba de haut. « De toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve », écrivit-il à sa mère.

L'honneur était préservé. N'était-ce pas l'essentiel ? François, plus grand seigneur que grand roi, en était persuadé : il croyait avoir perdu au jeu de la guerre comme on perd une partie de cartes en attendant la revanche. En réalité, il se retrouvait dans la situation pitoyable de Jean II le Bon après la bataille de Poitiers. Un immense désastre. Il fut emmené à Gênes, puis dans la capitale espagnole.

Onze mois plus tard, le 14 janvier 1526, après avoir tenté d'abdiquer pour se dévaloriser en tant que prisonnier – manœuvre refusée par le parlement de Paris : l'oint du Seigneur ne saurait renoncer au trône –, il signa l'humiliant traité de Madrid, par lequel il cédait à l'empereur ses droits sur la Bourgogne, les places de Flandre, renonçait au duché de Milan et au royaume de Naples et s'engageait à rétablir dans ses possessions et fonctions le connétable de Bourbon. Il fut libéré deux mois plus tard, non sans avoir juré de respecter le traité et livré en otage ses deux fils aînés, le Dauphin François et Henri (futur Henri II), âgés de huit et six ans.

De retour en France, déterminé à ne pas tenir parole (ce qu'il avait d'ailleurs annoncé devant témoin), il réunit les états de Bourgogne et leur fit voter une résolution de fidélité à la Couronne de France. Le patriotisme joua en sa faveur. Afin de contrer les projets italiens de son ancien geôlier, il constitua une ligue des princes italiens, comprenant le pape Clément VII, le duc de Milan Francesco Sforza et

la Sérénissime République.

En même temps, il rétablit son autorité à l'intérieur du royaume. Le 27 juillet 1527, il tint un lit de justice, toutes chambres du Parlement réunies – le premier dans la forme moderne, selon la spécialiste de l'histoire cérémonielle Sarah Hanley –, qui se chargea d'officialiser la confiscation des biens du connétable de Bourbon, prince du sang, et de confirmer sa condamnation à mort (en fait, il était décédé deux mois auparavant). François se heurta à la résistance du Parlement comme en 1516, au moment de l'enregistrement du concordat. Débutait un long combat que ce corps d'officiers jaloux et malcommodes devait mener jusqu'à la chute de la monarchie. Dans ses remontrances, un des quatre présidents, Charles Guillart, critiqua pêle-mêle l'exercice du pouvoir royal « sans raison et à volonté », le concordat de Bologne, accusé de s'en prendre à l'Église gallicane, et la vente massive d'offices, dont la valeur diminuait à proportion pour les titulaires en place. Le roi répliqua par un édit interdisant aux magistrats de s'immiscer dans les affaires du gouvernement.

Il organisa ensuite un procès retentissant, celui de Jacques de Beaune de Semblançay, général des Finances, accusé de péculation, c'est-à-dire de malversations dans le maniement des fonds publics. Il n'est pas sûr que ce digne vieillard ait été coupable. Il n'en fut pas moins condamné à mort, pendu et laissé en pâture aux corbeaux cinq jours durant au gibet de Montfaucon. Ne fallait-il pas une victime expiatoire aux échecs de sa politique ?

La guerre reprit en Italie, la septième ! Pendant ce temps, Soliman II le Magnifique écrasait à Mohács les bandes hongroises de Louis II, beau-frère de Charles Quint, et s'avancait jusqu'à Buda sur le Danube. Les armées impériales organisèrent la contre-offensive et finirent par l'emporter sur tous les fronts. En représailles à l'attitude profrançaise du pape, Rome fut mise à sac en mai 1527 : églises pillées, monastères incendiés, prêtres et religieuses passés au fil de l'épée. Clément VII, réfugié au château Saint-Ange, ne put arrêter ces horreurs. Quant à François I^{er}, il perdit une nouvelle fois Gênes et Milan.

En août 1529, par la paix de compromis de Cambrai, dite paix des Dames parce qu'elle avait été facilitée par Louise de Savoie, mère du roi, et Marguerite d'Autriche, tante de Charles Quint, François gardait la Bourgogne, les principautés de Dombes et d'Orange et les villes de la Somme. En contrepartie, il renonçait à l'Italie, à l'Artois et à la Flandre et s'engageait à verser la considérable rançon de 2 millions d'écus (7 tonnes d'or) pour la libération de ses deux fils. Sa discrète et charitable épouse, la reine Claude, étant morte en 1524, il était convenu qu'il épouserait la jeune sœur de Charles Quint, Éléonore

d'Autriche, veuve de Manuel I^{er} de Portugal. Ce traité n'était guère glorieux, mais il soldait les comptes de l'ineptie de Pavie.

Le paiement de la rançon, longue à réunir, se fit le 1^{er} juillet 1530 sur un ponton installé au milieu de la Bidassoa, frontière entre la France et l'Espagne. Le roi retrouva alors ses enfants, emprisonnés depuis quatre ans, et accueillit sa future femme, qui se dépouilla de son vêtement de velours sombre à l'espagnole pour revêtir une robe de satin blanc à la française.

Le pays était heureux d'avoir recouvré la paix. Le roi visita les provinces de son royaume et signa en août 1532 l'édit d'Union avec la Bretagne, à la demande des états de cette province.

Il ne désespérait pas toutefois de se réinstaller au cœur du jeu diplomatique européen en tissant à nouveau des alliances, dont certaines semblaient peu orthodoxes. Il aspirait à isoler Charles Quint et à repartir à la conquête du Milanais. Il se rapprocha ainsi de plusieurs princes protestants du Saint Empire, d'Henri VIII d'Angleterre, empêtré dans son divorce d'avec Catherine d'Aragon, et d'Ibrahim Pacha, ministre de Soliman le Magnifique, dont les armées venaient d'échouer sous les murs de Vienne. Une diplomatie torve qui indigna naturellement la chrétienté, mais qui se poursuivit les années suivantes.

En 1536, à la mort de Francesco Sforza, duc de Milan, la guerre reprit de plus belle. Cette fois les Impériaux s'avancèrent à l'intérieur du royaume des lys. La Picardie et la Provence furent à nouveau dévastées et les côtes méditerranéennes bombardées par la flotte du *condottiere* génois Andrea Doria. Le roi comptait beaucoup sur l'intervention du capitane pacha Khayr ad Din dit Barberousse, corsaire musulman, pour se rendre maître de la Sicile et de la Sardaigne. Le farouche infidèle fut invité à hiverner à Toulon (vidé au préalable de ses habitants afin d'éviter la promiscuité avec les islamistes) ; des opérations navales franco-turques furent organisées pour le siège de Nice. Parallèlement, des capitulations – conventions accordant des privilèges aux commerçants français dans l'Empire ottoman – furent signées avec Soliman.

Épuisées, les armées française et impériale finirent par conclure une trêve à Aigues-Mortes. François et Charles, beaux-frères (et faux frères !), se rencontrèrent les 14 et 15 juillet 1538, s'embrassèrent et se jurèrent une amitié éternelle. L'année suivante, l'empereur fit un rapide séjour en Val de Loire et à Paris, où il fut royalement traité, en dépit des accusations portées contre lui à la mort du Dauphin François, deux ans auparavant.

Pour un roi chevalier, François I^{er} manquait quelque peu de loyauté et de constance. Il ressemblait à la salamandre, cet animal mythique qu'il avait adopté pour emblème à la suite des princes d'Angoulême, qui allumait et éteignait le feu à volonté ! Obnubilé par l'Italie, il mentait, trahissait, revenait constamment sur sa parole, sautant d'une trêve précaire à l'autre, guerroyant presque jusqu'à la fin de son règne à la poursuite de son rêve jamais concrétisé.

Le 11 avril 1544, ses troupes, commandées par le comte d'Enghien, remportèrent une grande bataille à Cérisole, en Piémont ; les Impériaux répliquèrent par l'occupation d'Épernay et de Château-Thierry. À son tour, Henri VIII, à nouveau allié de Charles Quint, sentit, derrière ses petits yeux jouisseurs et sa barbe rousse, l'odeur de la curée. Il débarqua à Calais et prit Boulogne, mais le Dauphin Henri, lieutenant général du royaume, mena une contre-attaque sur Montreuil-sur-Mer, qui l'obligea à évacuer cette place. Le conflit s'enlisait en escarmouches dans des campagnes ravagées. Manquant d'argent, leurs armées exsangues, frappées par des épidémies et de nombreuses désertions, Charles et François signèrent la trêve de Crépy-en-Laonnois le 18 septembre 1544, François et Henri celle d'Ardres le 7 juin 1546.

Le 31 mars 1547, François I^{er} mourut à Rambouillet d'une fistule purulente, due probablement au « mal de Naples », cruel clin d'œil de l'Histoire ! « Le roi est mort, vive le roi ! » La formule utilisée depuis les funérailles de Charles VIII résonna trois fois sous les voûtes de l'abbaye de Saint-Denis.

BÂTISSEUR ET MÉCÈNE

S'il est si malaisé de cerner la personnalité de François I^{er}, c'est sans doute parce qu'il fut tôt l'objet d'une glorification destinée à compenser l'affaiblissement évident de la France. Il fut le roi rêvé d'un pays en mal de puissance. Il n'en reste pas moins que lui, plus que ses prédécesseurs, comprit le mouvement artistique et culturel de son temps. Michelet a fait de la campagne d'Italie de Charles VIII un événement « immense et décisif », la rencontre entre un pays encore barbare et un monde raffiné, « le choc et l'étincelle ; et de cette étincelle la colonne de feu qu'on appela la Renaissance ». N'exagérons rien ! La redécouverte de l'Antiquité et l'apport italien des lettres et des arts étaient antérieurs. En revanche, Charles VIII avait rapporté de Naples, par mer et par terre, un butin considérable, source d'inspiration pour les artistes français : des statues antiques d'albâtre, des tapisseries, des tentures en cuir peint et doré, des tableaux, des soieries et pièces de velours, sans oublier les 1 140 volumes de la

bibliothèque des rois aragonais.

Inspirée des œuvres italiennes, la culture nouvelle allait irradier le goût français, avec cette capacité d'assimilation que le pays aura toujours non seulement pour les populations venues s'installer sur son sol, mais également pour les arts. Ce qu'on a appelé le style François I^{er} ne correspondait plus tout à fait au style romain ou florentin ; il s'agissait d'un art mixte, parfaitement maîtrisé par un processus d'acculturation.

En 1498, Louis XII avait commencé les travaux de rénovation du château de Blois, mêlant styles flamboyant et Renaissance. D'autres suivirent en 1513 à Chenonceau, puis à Amboise. En 1515, François I^{er} fit ajouter à Blois un corps de logis doté d'un impressionnant escalier à vis octogonal. En 1519, sur une immense solitude boisée acquise par Louis XII, il entreprit la construction de l'imposant château de Chambord, immortel chef-d'œuvre. Enfin, il rebâtit l'ancienne demeure de Saint Louis à Fontainebleau. Il en fit un gigantesque palais qui devint sa résidence principale. Des chantiers furent encore ouverts à Saint-Germain, Villers-Cotterêts, Folembay, Chailly, et le remarquable château de Madrid (aujourd'hui disparu) vit le jour dans le bois de Boulogne.

Toutes ces demeures étaient garnies de tableaux précieux, portraits, tentures historiées, emblèmes et trophées, dont la plupart venaient des meilleurs artistes italiens. À Fontainebleau, l'Europe entière fut saisie d'admiration devant le style décoratif conçu dans la Grande Galerie par Rosso Fiorentino et le Primatice, alliant les ornements et figures de stuc aux fresques et lambris. Le maniérisme italien de cette première école de Fontainebleau (1530-1570) inspira maints artistes français, notamment Jean Goujon, Antoine Caron ou Noël Jallier. Les influences bellifontaines et romaines se retrouvèrent dans les galeries d'Oiron et de Tanlay.

Nul doute que le volontarisme architectural du roi eut un effet sur les autres créations de l'époque : la rénovation de Chantilly (1528-1551), l'édification des châteaux d'Azay-le-Rideau (1518-1523), d'Écouen (1538), de Saint-Maur (1541), d'Anet (1547), sans oublier les gracieux manoirs qui parsemèrent les coteaux du Val de Loire...

À Paris, après avoir fait abattre le haut donjon de la forteresse de Philippe Auguste, François I^{er} commanda à Pierre Lescot un nouveau Louvre qui ne fut achevé que quelques années après sa mort. C'est sous son règne encore que furent posées les premières pierres de l'église Saint-Eustache et de la fontaine des Nymphes (aujourd'hui des Innocents), sculptée par Jean Goujon et Pierre Lescot.

Prince de la Renaissance, le successeur de Louis XII sut se révéler un mécène hors pair. Il fit venir d'Italie Benvenuto Cellini, le Primatice, Andrea del Sarto, Léonard de Vinci. Il installa ce dernier, avec plusieurs de ses œuvres – *Mona Lisa*, *La Vierge*, *L'Enfant Jésus et sainte Anne*, *Saint Jean Baptiste...* –, dans la demeure du Clos Lucé, à Amboise, le chargeant d'organiser les fêtes de la cour. Léonard mourut en 1519, non dans les bras de son protecteur, comme une légende tenace le prétend, mais pleuré par lui. Outre les commandes à ces artistes, François fit acheter pour ses collections des œuvres de maîtres restés en Italie tels Raphaël, Titien et Michel-Ange.

NAISSANCE D'UNE NOUVELLE CULTURE

L'essor des ateliers d'imprimerie était non moins impressionnant. Dès 1500, trente et une villes en étaient dotées. La proportion des ouvrages classiques grecs et latins dans la production livresque n'avait cessé de croître, preuve de la formation d'une solide élite humaniste, animée d'une immense curiosité intellectuelle. Inexorablement, les clivages culturels se creusèrent entre villes et campagnes. À la fin du ^{xvi}^e siècle, si l'immense majorité des laboureurs ne savait toujours pas écrire, il n'en allait plus de même des artisans. Des sondages ont montré qu'à Paris, entre 1551 et 1600, 86 % des hommes et 28 % des femmes signaient leur acte de mariage.

Face au brouillage du message universaliste dont le pays avait perdu le monopole, de proches conseillers du roi, comme l'évêque de Paris Étienne Poncher, son confesseur Guillaume Petit, son premier médecin Guillaume Cop, son secrétaire Guillaume Budé, prévôt des marchands et correspondant assidu du prodigieux Érasme, préconisaient l'ouverture à des valeurs nouvelles. À la place de l'éternelle croisade, toujours remise au lendemain, la France, qui se voulait la lumière du monde, rayonnerait autrement, par la splendeur de sa culture, son éclat civilisateur, ses lettres, ses arts, sa langue. Paris serait la nouvelle capitale de l'univers, succédant à Jérusalem, Athènes et Rome. En d'autres termes, on changerait de paradigme tout en conservant le même pilier de l'universalisme.

Ne nous méprenons pas. Contrairement aux assertions de ses panégyristes, le roi n'était ni un érudit ni un grand lettré. Duc de Valois, il n'avait reçu qu'une formation limitée. « Il ne progressa guère au-delà de lire en français et d'écrire son nom François en caractères presque informes et grossiers », notait Guillaume Budé. Par paresse intellectuelle, il renonça à apprendre le latin et le grec. Bien différente était sa sœur aînée, Marguerite, mariée au roi de Navarre, « la fleur

des fleurs », « la perle des Valois », authentique femme de lettres, auteur de plusieurs recueils littéraires de grande qualité, dont le fameux *Heptaméron*, publié après sa mort.

Cette déficience royale explique les difficultés de l'entourage du souverain à faire avancer son vaste projet culturel et la relative timidité des réalisations. En 1518, François constitua néanmoins un « grand cabinet des livres » à Blois, avant de fonder le dépôt légal de la nouvelle Bibliothèque royale, dont il confia la direction à Guillaume Budé. Par ailleurs, il pensionna quelques poètes, dont Clément Marot et Claude Chappuys, fit traduire et éditer Thucydide, Xénophon, Plutarque, Homère. Enfin, il créa un corps de lecteurs royaux chargés de dispenser des cours publics de latin, de grec et d'hébreu hors du cadre universitaire de la vieille Sorbonne. Le Collège royal – futur Collège de France – qui devait abriter ces enseignements ne serait édifié qu'un siècle plus tard, ce qui n'empêcha pas des collèges de moindre renom de surgir à Angoulême, Lyon, Dijon et Bordeaux, où le jeune Michel de Montaigne reçut sa première formation.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 sur le fonctionnement de la justice comportait deux dispositions capitales pour la formation d'un État-nation moderne : la généralisation dans les paroisses des registres de baptêmes et l'obligation faite aux notaires, officiers des cours de justice, de rédiger leurs actes, contrats, arrêts, commissions, sentences en « langage maternel françois et non aultrement ». L'idée était de faire disparaître le latin des actes officiels, non, bien entendu, de contraindre tous les régnicoles parlant les dialectes locaux à changer de langue, chose inimaginable en ce temps. On était encore loin du jacobinisme et de l'abbé Grégoire !

En tout cas, la langue française progressait dans sa diversité foisonnante et créatrice. Témoin *Pantagruel* (1532) et *Gargantua* (1534), inclassable épopée parodique, burlesque et picaresque de François Rabelais. Cela n'interdisait nullement la quête du beau langage. Rédigé en 1549 par le poète Joachim du Bellay, *La Deffence et illustration de la langue françoise* était un plaidoyer pour le génie de cette langue qui devait se hisser au même niveau que le grec et le latin par l'imitation des Anciens, la fabrication de néologismes et l'abandon des scories « barbares » et « vulgaires » qui entravaient son essor. Il s'agissait de produire une authentique langue nationale, noble et riche, dans une « France, mère des arts, des armes et des lois ». Un « patriotisme linguistique » qui se retrouvait naturellement chez son ami Pierre de Ronsard et le groupe des poètes qui prendra en 1556 le nom de Pléiade, nous faisant pénétrer de plain-pied dans la grande Littérature...

Monté sur le trône à vingt-huit ans, le Dauphin se fit couronner sous le nom d'Henri II. C'était un homme robuste, au teint mat, au visage long et triste, toujours somptueusement vêtu d'or et de soie. Secret, méfiant, le « beau ténébreux », comme on l'appellerait, n'avait pas oublié le cachot humide et la pailleasse de la forteresse de Pedrazza, où l'inconséquence de son père et l'insensibilité de son cousin espagnol l'avaient conduit.

À son retour en France, il avait été ému par la sollicitude et la tendresse maternelle de la veuve du sénéchal de Normandie, Diane de Poitiers, femme de grande beauté, blonde et élégante. Il en fit sa « dame », à la manière des romans de chevalerie, et elle son « galant », autorisé, selon le code de l'amour courtois, à porter ses couleurs, le noir et le blanc du demi-deuil. Puis, bien qu'elle eût vingt ans de plus que lui, elle devint sa maîtresse.

François I^{er} lui avait choisi pour épouse l'un des plus beaux partis d'Europe, Catherine de Médicis, fille de Laurent duc d'Urbino et de Madeleine de La Tour d'Auvergne. Arrière-petite-fille de Laurent le Magnifique, parente des papes Léon X et Clément VII, elle était l'héritière directe des riches banquiers toscans qui avaient exercé à plusieurs reprises le pouvoir à Florence. Cette jeune fille ronde, fraîche et enjouée, fort intelligente et séductrice, n'était qu'à demi italienne. Par sa grand-mère maternelle Jeanne de Bourbon-Vendôme elle descendait de Saint Louis. Elle était même cousine issue de germain de Diane, laquelle, de maîtresse passa au rang de favorite, de toute-puissante conseillère et de déesse tutélaire, sitôt Henri monté sur le trône. Celui-ci la couvrit de bijoux et de cadeaux, la fit duchesse de Valentinois, lui donna Chenonceau et finança l'achèvement de son domaine d'Anet. Catherine dut s'accommoder de cette situation, dont l'ambiguïté transparaissait dans le monogramme du roi : deux C s'entrecroisant à l'intérieur d'un H capital et dessinant deux D...

Sans abandonner la politique italienne de son père, le nouveau roi organisa avec méthode la guerre contre Édouard VI, successeur d'Henri VIII, qui violait les accords d'Ardres en fortifiant Boulogne, et contre Charles Quint qui, avec l'appui du Conseil secret, s'efforçait de transformer la mosaïque des principautés germaniques en un État plus centralisé et le système impérial électif en une monarchie héréditaire.

En juin 1548, une armée de six mille Français fut envoyée au secours des Écossais. En reconnaissance, les parlementaires d'Édimbourg accordèrent la main de leur toute jeune reine de cinq ans et demi au Dauphin François (futur François II).

Par le traité d'Outreau, Henri II, moyennant 400 000 écus d'or, récupéra Boulogne. En même temps, ses diplomates profitaient des vives tensions religieuses nées en Allemagne pour se rapprocher des Turcs, du pape et de la république de Venise. En 1552, se présentant comme le défenseur des libertés germaniques contre les agressions impériales – une figure politico-stratégique qui perdurera jusqu'à Richelieu et Mazarin –, le souverain conclut avec les protestants du Saint Empire, qui venaient d'être battus, le traité secret de Chambord.

Dans ce contexte la guerre contre Charles Quint ne pouvait que se rallumer. Les troupes françaises pénétrèrent dans Toul et prirent rapidement les évêchés de Metz et Verdun. L'empereur, battu par l'Électeur de Saxe, s'empressa de signer un arrangement avec les princes allemands et, avec 55 000 hommes, lança une offensive sur Metz. Mais la place, défendue brillamment par François de Lorraine, duc de Guise, qu'on appelait le Balafré depuis la grave blessure qu'il avait reçue au visage lors du siège de Boulogne en 1544, tint bon. Il s'ensuivit une trêve. Charles Quint, malade, mélancolique, désabusé, las de lutter contre les difficultés dont il était accablé – des révoltes n'avaient cessé d'éclater en Castille, en Allemagne, en Flandre et en Brabant –, abandonna progressivement le pouvoir, cédant à son fils Philippe, déjà duc de Milan et roi de Naples, ses droits sur les Pays-Bas, puis sur l'Espagne et enfin sur la Franche-Comté, avant de se retirer dans un couvent d'Estrémadure, attendant pieusement la mort. Son frère cadet, Ferdinand I^{er}, roi de Bohême et de Hongrie en 1521, fut élu empereur en 1558. Espagne et empire n'avaient plus le même souverain, mais restaient étroitement associés.

Afin de porter secours à son allié, le pape Paul IV, dont les États avaient été occupés par les forces hispano-habsbourgeoises du duc d'Albe, Henri II envoya le duc de Guise en Italie, le laissant faire valoir ses droits au trône de Naples. Ce fut encore un échec.

Philippe II, roi d'Espagne, concentra alors à Bruxelles une puissante armée de 60 000 hommes de pied (Espagnols, Italiens, Flamands, Anglais) et 17 000 cavaliers appuyés par 80 pièces d'artillerie et en confia le commandement à Emmanuel-Philibert de Savoie, prince dont les terres étaient saisies par les Français. Ces troupes vinrent mettre le siège devant Saint-Quentin, petite place sur la Somme défendue par l'amiral Gaspard de Coligny. Moins nombreuse, l'armée française aux ordres du connétable de Montmorency voulut se porter à son secours, mais, le 10 août 1557, fut très sévèrement défaite, laissant libre la route de Paris. Philippe II, arrivé trois jours après la bataille, renonça à l'emprunter faute d'approvisionnements. Une fois de plus, la France avait manqué de peu l'anéantissement.

Le vaillant duc de Guise fut rappelé à la hâte d'Italie et nommé lieutenant général des armées (son frère, le cardinal Charles de Lorraine, devenant responsable de la diplomatie et de l'administration des Finances). Il tenta de compenser le désastre de Saint-Quentin en reprenant en huit jours, avec sa fougue habituelle, Calais, dernière enclave que les Anglais détenaient depuis plus de deux siècles. Puis, ne s'arrêtant pas en si bon chemin, il s'empara d'Arlon et de Thionville, une des plus puissantes places impériales. Avec une incroyable ivresse, la France entière célébra son irrésistible héros.

LE TOURNANT DE CATEAU-CAMBRÉSIS

Signé les 2 et 3 avril 1559, le traité de Cateau-Cambrésis mit fin à cette épuisante lutte entre Valois et Habsbourg. L'ardoise était lourde pour la France qui, certes, recouvrait Saint-Quentin, mais rendait la Savoie, la Bresse et le Bugey, occupés depuis plus de vingt ans, rétrocédait la Corse, conquise en 1553 avec l'aide de la flotte turque, à la république de Gênes et renonçait définitivement à toute prétention territoriale en Italie, hormis Turin, Pignerol et le marquisat de Saluces qu'elle gardait en Piémont. En revanche, aucun accord n'ayant été négocié avec l'empereur germanique, le sort des Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun, allemands quoique de langue française, ne fut pas abordé : ils demeurèrent donc dans la mouvance française. Enfin, les réconciliations se soldant toujours par des mariages, il fut convenu que Philippe II, récemment devenu veuf, épouserait Élisabeth, fille d'Henri II, et que Marguerite, sœur du roi et duchesse de Berry, s'unirait à Emmanuel-Philibert de Savoie. Un second traité signé en parallèle avec les représentants de la nouvelle reine d'Angleterre Élisabeth I^{re} cédait Calais à la France moyennant 50 000 écus.

Le mariage en avril 1558 du Dauphin François et de Marie Stuart, avec une clause secrète de rattachement de cette contrée à la France, faisait espérer à Henri qu'il pourrait compenser les amères concessions de Cateau-Cambrésis par une extension de la puissance française en cette direction. Malheureusement, lors du tournoi organisé rue Saint-Antoine pour le mariage de sa fille Élisabeth il fut grièvement blessé à l'œil gauche et au front par la lance de son adversaire, Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, capitaine de sa garde écossaise. Ambroise Paré, alors premier chirurgien, ne put rien tenter pour le blessé, qui mourut le 10 juillet 1559 d'une septicémie après une agonie de dix jours. Diane se retira à Anet, après avoir restitué le château de Chenonceau et les bijoux de la Couronne.

Le Dauphin, qui succéda au défunt roi sous le nom de François II, était âgé de quinze ans. Il ne régna qu'un an et cinq mois,

abandonnant le pouvoir au puissant François de Guise et à son frère le cardinal de Lorraine, oncles maternels de Marie Stuart, tous deux déterminés à mener une vigoureuse politique procatholique. De santé fragile, bilieux, timide et renfrogné, le roitelet mourut de tuberculose à Orléans le 5 décembre 1560.

Tout à leur obsession italienne, les Valois, de Charles VIII à Henri II, avaient observé de loin la formation des empires coloniaux portugais et espagnol, sans comprendre les enjeux géostratégiques à long terme qu'allaient représenter les océans. C'est la raison pour laquelle leurs soutiens aux missions d'exploration des mondes ultramarins pourtant nombreuses restèrent timides.

Au début du ^{xvi}^e siècle, des marins-pêcheurs et des marchands dieppois avaient accosté à Terre-Neuve et au Brésil. En 1523-1524, le Florentin Giovanni da Verrazzano, accrédité par les Français, explora la côte nord de l'Amérique, découvrit la baie de Chesapeake, les embouchures de la Delaware et de l'Hudson et nomma Nouvelle-Angoulême la baie de New York. En 1534, le navigateur malouin Jacques Cartier partit explorer le golfe du Saint-Laurent. L'année suivante, un nouveau voyage lui permit de s'avancer dans les terres iroquoises, de nommer Mont-Royal (Montréal) le village palissadé de Hochelaga et d'explorer le royaume de Kanata (Canada) et sa capitale Stadakoné (Québec). Une troisième expédition sous la conduite de La Rocque de Roberval, avec Jacques Cartier comme second, eut lieu de 1541 à 1542. Si ces trois expéditions furent financées par François I^{er}, elles ne reçurent qu'un modeste agrément de la cour et de l'opinion. La France, à cette époque, n'avait pas la fibre coloniale.

Entre 1555 et 1560, le général des galères Durand de Villegagnon essaya encore de créer, dans la baie de Guanabara au Brésil, la « France antarctique » autour de deux points d'appui, Fort-Coligny et Henryville. Par manque de soutien, l'expérience échoua, et les Portugais se rendirent maîtres du terrain. Quant à l'Angleterre, elle était encore absente des océans, malgré le voyage exploratoire de John Cabot dans l'Atlantique Nord en 1497.

LES FINANCES ET L'ÉTAT

La guerre, les libéralités, les fastueuses réceptions, la rançon de François I^{er} avaient entraîné une explosion des dépenses, au regard desquelles celles des châteaux de la Loire semblaient presque négligeables. Le vieil impôt de la taille avait doublé d'un règne à l'autre. Les bourgeois avaient été mis à contribution par des emprunts jamais remboursés, et l'Église de France avait été priée de verser un « don gratuit » qui se généralisa. Faute de pouvoir emprunter

directement auprès des épargnants méfiant, le mécanisme des rentes de l'Hôtel de Ville servait d'utile paravent au Trésor royal. Puis étaient venues les recettes « extraordinaires », la multiplication et la vente d'offices de justice, police et finance : on achetait à beaux deniers comptants des charges prestigieuses d'avocats du roi, de receveurs des tailles, de trésoriers, de conseillers divers... Ces offices étaient des dignités et des charges de service public, dont les titulaires étaient propriétaires. Leur nombre commença à augmenter fortement sous le règne de François I^{er}, passant de 4 100 à environ 8 000. Vers 1560, la dette de l'État représentait quatre à cinq ans de recettes annuelles. À la vérité, le processus de fiscalisation ne faisait que commencer.

Le renforcement de l'État pouvait également se mesurer au nombre croissant d'actes royaux promulgués. Cependant, le roi ne gouvernait pas en despote. Il s'informait, prenait avis avant d'arrêter les décisions importantes en Conseil. Celui-ci comprenait des membres de droit, princes du sang, pairs, chancelier, et des membres nommés, généralement possesseurs de grands offices. Avec une quinzaine de participants, cet organe demeurerait trop vaste. Aussi les affaires les plus secrètes se décidaient-elles au sein d'un Conseil étroit.

Sous Henri II naquirent les contrôleurs généraux, le surintendant des Finances et surtout les quatre secrétaires d'État, chargés du contreseing des lettres royales et de la correspondance avec les provinces.

Une autre figure politique fit son apparition à la Renaissance, le favori, personnage central à la cour, bénéficiant de la confiance du prince et remplissant à son service, hors de toute dimension sexuelle, des fonctions publiques ou privées : Jean de Lorraine sous François I^{er} ou Jacques de Saint-André sous Henri II. Ce personnage subsistera jusqu'à l'institutionnalisation du Premier ministre au ^{xvii}^e siècle.

À propos du règne de François I^{er}, certains historiens, tel Robert Knecht, n'ont pas hésité à parler d'absolutisme, ce qui paraît prématuré, car l'action centralisatrice et coercitive de l'État restait encore modérée, même si la monarchie tendait à s'approprier le contrôle des hiérarchies sociales par l'octroi ou la confirmation de privilèges. L'autorité royale était en réalité fortement limitée par les coutumes de chaque province, les traités, les contrats, les pactes, sur lesquels il était malaisé de revenir. Il n'était pas encore question d'unifier la société, de la moderniser, en broyant au besoin la société de corps et d'ordres. Cela étant, observe Philippe Hamon, « la Renaissance marque un coup d'arrêt dans un processus – jusque-là tout à fait envisageable – de construction d'une monarchie consultative ou représentative ».

Durant ce « beau ^{xvi}^e siècle », prodigieuse période de « novelletés », qui s'étend en réalité du milieu du ^{xv}^e siècle au milieu du ^{xvi}^e, la France était le pays le plus peuplé d'Europe, comptant de 15 à 18 millions d'habitants. Perceptible dans les années 1460, la reprise démographique se poursuivit jusque vers 1560. Les familles rurales avaient le plus souvent quatre ou cinq enfants, et les bâtards proliféraient dans les maisons nobles. Bien entendu, la mortalité infantile demeurait très forte. Si l'on pouvait noter le recul de la lèpre, le reflux et l'espacement des vagues de peste, d'autres fléaux subsistaient comme la malaria, le typhus, la syphilis.

De 1470 à 1540, la population des villes, qui représentait environ 10 % du total, fit plus que doubler. Paris, avec 300 000 habitants, était probablement, devant Naples et Constantinople, la première cité d'Europe. Venaient ensuite Rouen (70 000), Lyon (65 000), Bordeaux (50 000) et Toulouse (40 000). Dans les villes, le brassage des populations d'horizons différents s'était accéléré : maçons du Lyonnais, charpentiers provençaux, plâtriers piémontais... Leur intégration soulevait peu de problèmes, cimentant le pilier de l'assimilation.

L'arrivée régulière d'or et d'argent d'Afrique et d'Europe centrale, puis d'Amérique, par galions entiers, diffusait une honnête inflation qui stimulait la production agricole et les affaires. La production de sel dans les mines ou les paluds était un excellent indicateur de la croissance économique.

Cela n'empêchait pas la survenance de brutales crises, comme en 1520 et 1530, qui détruisaient les fragiles équilibres agricoles. Or le pain restait et restera pour longtemps l'aliment de base. La culture des plantes textiles se répandait, entretenant des ateliers à Beauvais, Rouen, Reims, Châlons, Troyes, Niort, Béziers, Limoux ou Montpellier. Les besoins en fer pour les armes ou la vie courante avaient fait éclore plus de quatre cents forges. Les premières manufactures d'épées et d'arquebuses étaient apparues à Saint-Étienne.

Les échanges avec l'étranger s'étaient multipliés, y compris dans le domaine agricole : melons et artichauts d'Italie, maïs et haricots d'Amérique. La France exportait des draps du Languedoc, des objets de quincaillerie en direction des pays du Levant (Beyrouth et Tripoli) : l'alliance de François I^{er} avec Soliman le Magnifique y contribuait. Les liens avec les pays de Berbérie étaient également florissants. Lyon

s'imposait comme la place principale des échanges, suivi de Marseille. De nombreux étrangers installés dans ces deux villes, marchands ibériques, allemands ou génois, faisaient des affaires dans le négoce des épices, des vins, des soieries, du cuivre ou du fer-blanc. Notons que l'assimilation de ceux qui s'y implantaient durablement s'opérait en général sans difficulté. De Bretagne partaient vers les Pays-Bas ou l'Angleterre les navires chargés de tonneaux de vin, de barils de sel, de toiles de chanvre et de draps. Un peu partout, il fallait affronter la concurrence, celle des Vénitiens, des Génois et des Florentins en Méditerranée, des Espagnols et des Portugais en Atlantique, des Flamands en mer du Nord.

La richesse se diffusait lentement à travers les campagnes, où les toits de tuiles et d'ardoises remplaçaient le chaume, où les objets de la vie courante – coffres, bahuts, tables, literie, vêtements du dimanche, draps, nappes, serviettes, vaisselle... – se répandaient et, avec eux, une modeste mais réelle aisance, comme jamais auparavant.

La croissance économique, conjuguée à l'inflation, modifiait insensiblement les structures sociales : une « aristocratie » du comptoir et de la banque s'imposait en milieu urbain aux côtés des anciens notables. De petits ouvriers et salariés, « gens vils et mécaniques », faisaient leur apparition.

Drapiers, négociants en vin, « marchands-laboureurs » et autres « honnêtes personnes » achetaient des offices, des terres, des hôtels, des demeures seigneuriales, portaient l'épée, ajoutaient une particule à leur nom et s'agrégeaient à la noblesse, pour le prestige mais également pour échapper à la taille roturière. En deux ou trois générations, les mariages aidant, le saut des roturiers dans le second ordre était accompli. D'où les plaintes des authentiques gentilshommes et les enquêtes régulières sur les usurpations de titres, qui n'enrayaient nullement ce phénomène.

L'inflation n'eut pas seulement des effets bénéfiques. Il y avait les perdants de la croissance : les salariés agricoles victimes de la hausse du prix du froment, du vin, de l'huile, de la chandelle et du bois de chauffage, les enfants des petits exploitants, dont la surface des terres diminuait à chaque succession, les manouvriers, faucheurs et gagne-deniers, dont l'afflux dans les villes pesait sur les salaires. Les historiens de l'économie ont relevé pour cette époque la paupérisation d'une partie du menu peuple.

L'absence d'aide sociale, hormis la charité de quelques institutions privées, engendrait des tensions : grèves, protestations et mouvements sociaux. La création d'ateliers d'aumônes générales dans quelques grandes villes et d'un grand bureau des pauvres à Paris répondait plus

à des nécessités d'urgence qu'à une réelle volonté de doter notre pilier social de structures pérennes. Il reste que l'idée du roi, maître de toute justice, assurant au nom du bien commun l'harmonie et protégeant les corps et les compagnies, s'était imposée.

Chapitre 13

Guerres de Religion et guerres civiles

(1560-1589)

NAISSANCE DE LA RÉFORME LUTHÉRIENNE

Le 31 octobre 1517, veille de la Toussaint, un moine augustin allemand, professeur à l'université saxonne de Wittenberg, Martin Luther, scandalisé par la vente des indulgences par le pape Jules II afin de financer la construction de la basilique Saint-Pierre, afficha sur les portes de l'église de sa ville un placard énonçant « 95 thèses ». Il y affirmait que le salut de l'homme venait uniquement de sa foi et non de ses œuvres et accusait l'Église d'instrumentaliser la terreur de l'enfer avec des croyances sans fondement.

Dans la théologie catholique, on appelle indulgence la démarche de dévotion permettant à un fidèle non d'obtenir le pardon de ses péchés – ce que fait la confession –, mais d'en réparer les conséquences, de restaurer son lien avec le Christ en réduisant la durée de ses peines au purgatoire. Or, avec la décadence de la papauté et d'une partie du clergé au ^{xvi}^e siècle, on en était venu à des pratiques simoniaques. L'argent, clamait Luther, ne peut remplacer la vraie pénitence ni la vraie contrition. À ce moment-là, le moine de Wittenberg, qui ne remettait pas en cause l'autorité de l'Église, escomptait une simple « disputation théologique » entre experts.

Pourtant, ses thèses rencontrèrent immédiatement un vif succès au sein du public. Elles répondaient, en effet, aux attentes des élites cultivées, plus exigeantes que la masse des chrétiens ordinaires et qui commençaient, grâce à l'imprimerie, à accéder directement aux Saintes Écritures. Le progrès technique, conjugué à l'alphabétisation grandissante, faisait ainsi éclore une révolution spirituelle qui secouait le magistère romain.

Luther n'était pas le premier à contester l'institution. Sans parler des préreformateurs – Pierre Valdo, fondateur du mouvement des pauvres de Lyon (d'où les Vaudois) au ^{xii}^e siècle, l'Anglais John Wyclif au ^{xiv}^e siècle ou le Tchèque Jean Huss, brûlé vif à Constance en 1415 comme hérésiarque –, depuis une quinzaine d'années des humanistes

chrétiens reprochaient au Saint-Siège sa prétention à détenir la vérité. La vraie référence, affirmaient-ils, ne réside pas dans l'Église, mais dans les textes fondateurs de la Bible, Ancien et Nouveau Testament. Les critiques portaient sur la dévotion à la Vierge Marie et aux saints, l'inutilité des moines, qui passaient leur vie confinés dans leur couvent, ou la vanité des dévotions démonstratives.

Cette exigence d'une foi plus intériorisée, individuelle et non plus collective, était déjà celle du Hollandais Érasme, chanoine régulier des Augustins, au tout début du ^{xvi}^e siècle. En 1523, Jacques Lefèvre d'Étaples, professeur de philosophie au collège du Cardinal-Lemoine à Paris, qui partageait nombre de ses idées, publia en français une traduction du Nouveau Testament et en 1530 une de la Bible en son entier.

Restaurer la pureté et la discipline ecclésiastiques, améliorer la formation des prêtres dont le relâchement moral était patent, revenir aux sources du christianisme, permettre aux fidèles d'accéder à la Bible en langue vernaculaire, tout un courant réformateur l'exigeait autour de Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er} et future reine de Navarre, et de Mgr Briçonnet, évêque de Lodève puis de Meaux. Au début, il ne s'agissait nullement de remettre en cause l'institution ecclésiale, ni même la présence réelle dans l'Eucharistie ; c'était un de ces mouvements de rénovation spirituelle qui surgissaient de temps à autre au sein de l'Église depuis la réforme carolingienne.

Mais, très vite, les provocations se multiplièrent et les positions se durcirent. Léon X décela quarante et une erreurs dans les thèses de Luther : celui-ci refusa de se rétracter, brûla ostensiblement la bulle pontificale et fut de ce fait excommunié en 1521. De leur côté, la Sorbonne et le Parlement s'en prirent aux inquiétants « Bibliens » de Meaux, dont certains, tel Guillaume Farel, avaient basculé dans la réforme luthérienne.

La répression des autorités judiciaires ne tarda pas. À l'époque, on ne plaisantait pas avec les déviances doctrinales. Les premières exécutions furent en France celles du moine augustin Jean Vallière, brûlé vif en août 1523, et d'un avocat, savant réformé et ardent propagandiste, Louis de Berquin, en 1529. Marguerite d'Angoulême était intervenue en sa faveur, mais le roi n'ayant pu être joint, la justice avait suivi son cours.

L'AFFAIRE DES PLACARDS

Dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, des placards, sortis des presses de Neuchâtel en Suisse, furent affichés à Paris, dans certaines

grandes villes et jusque sur la porte de la chambre du roi à Amboise. L'auteur de ce texte, le pasteur Antoine Marcourt, n'y allait pas de main morte. Il qualifiait de diabolique la doctrine eucharistique de la transsubstantiation, selon laquelle, sous les espèces matérielles du pain et du vin, le corps et le sang de Jésus étaient réellement présents. Avec ce « Dieu de pâte », dénonçait-il, le clergé romain exploite la crédulité du « pauvre peuple ». Il raillait donc la messe papale, parodie odieuse de la « Sainte Cène de Jésus-Christ ». Or l'Eucharistie est le cœur même de la vie de l'Église, bâtie autour de ce mystère depuis les temps apostoliques.

En réponse à cette provocation insensée, François I^{er}, plutôt conciliant de nature, accentua les persécutions. Il ne pouvait y avoir qu'une seule foi au sein du royaume ! Il participa à Paris à une grande procession expiatoire de Saint-Germain-des-Prés à Notre-Dame : tête nue, vêtu de noir, un cierge à la main, il suivit les reliques de la Sainte-Chapelle, dont la couronne d'épines et le morceau de la Vraie Croix. Toute la catholicité du royaume avait été convoquée : la reine, ses filles, les cardinaux, les archevêques et évêques, les ordres mendiants, le clergé local avec ses bannières, l'université, les chanoines, les chantres... Au début de l'année suivante, six ou sept protestants furent arrêtés et exécutés.

En 1540, François, qui voulait faire oublier ses alliances avec les protestants germaniques et les Turcs, promulgua l'édit de Fontainebleau afin, précisait-il, « d'extirper et déchasser du royaume les mauvaises erreurs ». Jugeant que les tribunaux ecclésiastiques étaient trop lents, il chargea les cours royales des poursuites et pressa ses sujets de dénoncer les coupables. Chasse aux protestants ! Confusion du temporel et du spirituel ! Autant dire que notre pilier de la laïcité branlait à nouveau sur ses bases.

LE CALVINISME

Un autre courant réformateur allait prendre en France plus d'ampleur que le luthéranisme. En 1536, un ancien élève des universités d'Orléans et de Bourges, théologien et licencié en droit, Jean Calvin, né à Noyon en 1509, qui s'était réfugié à Bâle en Suisse à la suite de l'affaire des Placards, fit paraître *Institution de la religion chrétienne*. D'abord publié en latin, ce gros traité fut traduit cinq ans plus tard en langue profane et largement diffusé. S'il rejoignait Martin Luther dans son désir de revenir à la seule Écriture sainte, Calvin témoignait d'une vision de l'humanité pécheresse plus pessimiste : l'homme était totalement perverti par la faute originelle de son premier ancêtre, Adam. Miséricordieux, le Christ, Fils de Dieu, était

venu sur terre apporter le salut à un petit nombre de croyants, sans considération de leurs mérites ni de leurs œuvres. Eux seuls seraient sauvés, les autres seraient voués aux flammes éternelles de l'enfer. Telle était sa doctrine de la prédestination. L'homme, dans l'espérance incertaine de son salut, devait néanmoins vivre dans la foi et l'attente.

Calvin rejetait ainsi plusieurs vérités proclamées par l'Église au cours des siècles, comme l'existence du purgatoire, la prière d'intercession pour les défunts, l'utilité des pèlerinages, le culte de la Vierge Marie et des saints, et, au lieu des sept sacrements, n'en retenait que deux, le Baptême et la Cène.

À la différence de Luther, sa conception de l'Église était purement horizontale : à la place des évêques et des prêtres, il mettait des pasteurs, simples laïques, mariés, pères de famille, ayant, en tant que « ministres de la parole de Dieu », une bonne connaissance des Écritures et une aptitude à conforter les chrétiens dans leur foi.

Ses idées connurent en France un grand succès, suivi de violences abominables, dignes des temps barbares. En 1545, les Vaudois du Lubéron, qui avaient adhéré à la Réforme calviniste, prirent les armes, sous la direction d'un chef fanatique, Eustache Marron. En réponse aux attaques et aux pillages, le baron d'Oppède, Jean Maynier, premier président du parlement d'Aix, déclencha la répression : vingt-trois villages furent rasés, des centaines de personnes de toutes conditions égorgées. À Cabrières, où Eustache Marron fut arrêté, avant d'être jugé puis exécuté, des femmes et des enfants périrent brûlés vifs. En 1546, un penseur indépendant (il n'était peut-être pas un libre-penseur, comme d'aucuns l'ont dit), Étienne Dolet, écrivain, poète, juriste, qui s'était établi imprimeur à Lyon, fut à son tour supplicié place Maubert.

Pendant ce temps, Genève, sous l'influence des prêches incandescents de Guillaume Farel, avait basculé dans le protestantisme et interdit le culte catholique sur son territoire. En 1541, la république y était proclamée sous le nom de seigneurie de Genève. Calvin s'y installa en maître incontesté et transforma les institutions municipales en une dictature théocratique. Le Consistoire et le conseil des Deux-Cents commencèrent par lutter contre les jeux de cartes, l'ivrognerie ou l'adultère, puis mirent en place un régime de terreur religieuse avec pendaisons, décapitations et bûchers (parmi les victimes, le célèbre médecin français Michel Servet, chrétien dissident, qui avait osé défier l'intouchable Calvin).

Henri II reprit la politique de son père, sans parvenir à enrayer la progression de ces idées subversives. Adhérant à la Réforme, des Églises locales s'étaient créées en Poitou, Aunis, Saintonge, Guyenne, Gascogne, Béarn, Bas-Languedoc, Dauphiné, à Rouen, Lyon et Orléans. On appelait les adeptes de la religion nouvelle les huguenots, du terme alémanique *Eidgenossen* signifiant « camarades liés par un serment ».

Au tournant des années 1560, on comptait dans le royaume environ un million et demi de calvinistes, soit à peu près 10 % de la population. Si la paysannerie restait plutôt réfractaire au protestantisme, les conversions étaient nombreuses parmi les artisans, les ouvriers du livre notamment, et les notabilités urbaines, juristes, avocats, médecins, universitaires, négociants. Les érudits, les évêques, les membres des cours souveraines et une proportion très grande de nobles (estimée à 30 %) y adhéraient également.

Le ralliement de plusieurs grandes familles aristocratiques et même d'un rameau capétien remontant à Saint Louis, avec les princes de Bourbon et de Condé, frappa les esprits.

L'affrontement allait prendre une tournure politique, rongant de l'intérieur, par les mécanismes de fidélités et de clientèles, les hiérarchies sociales et même l'État royal. Tous nos piliers semblaient vaciller simultanément.

En l'absence d'une bureaucratie moderne, les liens d'homme à homme, les solidarités claniques, résidus de la féodalité, avaient pris en effet depuis la seconde partie du ^{xv}^e siècle une place prépondérante. Très tôt, la monarchie, pressée de poursuivre sa marche en avant, c'est-à-dire son œuvre centralisatrice, avait dû s'appuyer sur les grands, immensément riches, qui se partageaient au sommet les places et les honneurs. Le connétable de Montmorency, par exemple, possédait à lui seul six cents fiefs, cent trente châteaux et plusieurs milliers de gentilshommes liés à lui par des engagements de *commendatio* à la romaine. L'instabilité politique pouvait donc résulter de l'attitude de ces puissants « patrons ». La France, de Louis XI à François I^{er}, avait souffert de ce phénomène. Cette fois, la rupture allait être plus tragique encore, avec la naissance d'un parti protestant déchirant la structure verticale du royaume.

Malgré les sentences rigoureuses de la Chambre ardente, constituée en 1547 pour appliquer les édits contre les hérétiques, malgré les exécutions publiques, les huguenots continuaient de proclamer leur foi, d'afficher des placards, d'injurier le pape, les évêques et les fidèles catholiques, d'attaquer les processions, de marteler les tympanes des églises et de décapiter les statues de la Vierge ou des saints. Le vandalisme durant cette période fut extrême, comparable à ce qui se

passera sous la Terreur. Les catholiques en fureur répliquaient non moins violemment en saccageant les lieux de culte protestants. L'intolérance était des deux côtés, et des deux côtés on bravait l'autorité royale.

Du 25 au 29 mai 1559, les calvinistes tinrent clandestinement à Paris, rue des Marais-Saint-Germain, leur premier synode national. Celui-ci élabora une « confession de foi », la *Confessio gallica*, et installa une structure ecclésiale décentralisée, composée d'assemblées locales, de colloques régionaux, de synodes provinciaux, d'un synode national pour arbitrer les questions doctrinales et d'un consistoire de douze anciens pour les relations avec Genève.

Quelques jours plus tard, Henri II signait l'implacable édit d'Écouen qui systématisait la peine du bûcher pour les hérétiques, autorisant même les exécutions sommaires des révoltés et des fuyards. Le Parlement, qui comptait nombre de conseillers favorables à la Réforme, résista à l'enregistrement de l'édit, mais dut finalement plier devant l'embastillement des conseillers les plus récalcitrants.

LE « TUMULTE » D'AMBOISE

Sitôt monté sur le trône en 1559, le jeune François II abandonna le pouvoir aux deux oncles de sa femme Marie Stuart, François, duc de Guise, et son frère Charles de Lorraine, cardinal et archevêque de Reims. Cette famille de Guise, dévorée d'ambition et âpre au gain, qui prétendait descendre de Charlemagne, se trouvait alors au faîte de la puissance et de la gloire, auréolée par les succès militaires du duc François. Par ses clientèles nombreuses, elle contrôlait les postes clés du gouvernement et du Parlement. Le fastueux cardinal de Lorraine, fin, racé, habile, montra vite son appartenance au parti ultracatholique en faisant condamner à la pendaison, en place de Grève, le conseiller au Parlement Anne du Bourg, adepte du réformateur suisse Ulrich Zwingli. « Mes amis, s'exclama le malheureux en montant à l'échafaud, je ne suis pas ici comme un larron ou un meurtrier, mais pour l'Évangile ! »

Face aux Guises, le parti protestant s'était donné pour chefs Antoine de Bourbon, premier prince du sang, roi consort de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, son frère Louis de Bourbon, prince de Condé, et les trois frères Coligny : François d'Andelot, Odet, cardinal de Châtillon, et Gaspard de Coligny, maréchal puis amiral de France.

Le supplice d'Anne du Bourg souleva une émotion intense parmi les réformés. Ils voulurent le venger et mettre à bas le pouvoir absolu des Guises, très impopulaires pour des raisons à la fois religieuses et

économiques.

Sur ce plan, en effet, la situation du royaume s'était fortement dégradée en raison des mauvaises récoltes et de l'affaiblissement du commerce extérieur. On était entré dans le « petit âge glaciaire » (1550-1850), caractérisé selon les climatologues par des hivers froids et l'avancée des glaciers. C'en était bien fini du « beau ^{xvi^e} siècle ». Avec l'arrivée massive de l'or et de l'argent espagnols, la livre tournois avait été dévaluée ; de ce fait, les rentiers avaient perdu plus de la moitié de leur pouvoir d'achat. Bref, les « malcontents » commençaient à rejoindre les huguenots dans leur opposition au pouvoir.

En février et mars 1560, les chefs protestants s'étant par prudence récusés, quelques gentilshommes provinciaux, dont Jean du Barry, seigneur de La Renaudie, ourdirent un plan visant à se saisir de la personne du roi, à éliminer physiquement les Guises et à réunir les états généraux. La conspiration d'Amboise, que Calvin avait d'ailleurs désapprouvée, se termina dans un bain de sang – des pendaisons, des noyades, des décapitations. La Renaudie fut tué d'une balle dans la tête, après avoir tenté de fuir dans les bois de Château-Renault. Son corps fut coupé en cinq morceaux, exposés aux portes d'Amboise. Cette « aurore sanglante de la liberté de conscience », selon la formule de Lucien Romier, ne fit que renforcer la tyrannie des deux Guises.

CATHERINE LA GRANDE

Catherine de Médicis, la petite *duchessina* de Florence, était métamorphosée. Mariée à quatorze ans à Henri II, cette brunette sans beauté avec des yeux à fleur de tête et un menton fuyant, discrète et modeste, parlant le français avec un fort accent italien, avait souffert des années durant de sa rivale, l'impérieuse et superbe Diane de Poitiers. Une situation qui lui avait appris la patience et la dissimulation. Après avoir pactisé par pure tactique avec les Guises, afin de résister à Antoine de Bourbon, en état de revendiquer la régence en tant que premier prince du sang, elle s'émancipa. À quarante et un ans, toujours bien vêtue et coiffée de noir avec des voilettes de même couleur – contrairement à la tradition de deuil en blanc des reines de France –, un visage au teint olivâtre rehaussé d'une petite collerette godronnée de lin blanc, d'humeur plaisante, elle était presque devenue séduisante en dépit d'un « embonpoint très riche » (Brantôme), dû autant à ses dix maternités qu'à son insatiable gourmandise.

Disons-le, les portraits qu'on a faits d'elle pendant des siècles – la « maquerelle des Guises » (Michelet), brouillonne, artificieuse,

malfaisante, gouvernant par la perfidie, le poignard et le poison – se révèlent sous la plume de ses derniers biographes, Ivan Cloulas, Denis Crouzet, Thierry Wanegffelen ou Jean-Pierre Poirier, comme une suite de faussetés et de calomnies. Les sources parlent d'elles-mêmes, particulièrement les quelque six mille lettres de sa remarquable correspondance. Il faut en revenir à l'intuition d'Honoré de Balzac : « Pour qui creuse l'histoire du ^{xvi}^e siècle en France, la figure de Catherine de Médicis apparaît comme celle d'un grand roi. »

Elle fut, en effet, une femme d'État d'une rare intelligence, d'une exceptionnelle habileté face aux intrigues et à la trahison des chefs catholiques et protestants, dans un contexte de violence généralisée. Qu'elle se soit servie de la ruse, qu'on la prenne souvent en flagrant délit de mauvaise foi est avéré, mais l'important est qu'elle mit ce machiavélisme florentin au service de la France et non de son ambition personnelle. Au milieu d'une cour saturée de plaisirs, où la débauche la plus vile était courante, la veuve noire resta vertueuse, même si on lui a reproché de s'être entourée d'astrologues et de devins, dont le fameux Cosimo Ruggieri. Ce comportement un peu trouble, joint à la xénophobie de la vieille aristocratie, explique les ragots insensés qui enveloppèrent sa vie de dévouement.

Catherine avait compris que les querelles entre catholiques et protestants mettaient en péril l'unité fondamentale du royaume et que les persécutions ne parviendraient pas à éradiquer une hérésie déjà largement répandue en Europe. Elle était donc convaincue qu'une forme de laïcité, au-dessus des tendances religieuses, s'imposait pour la survie de l'État royal. Bien entendu, il ne s'agissait pas de tendre vers une stricte neutralité, étape ultime de l'édification de notre pilier de la laïcité, mais d'équilibrer la balance entre les deux religions, tout en conservant la forme catholique à la monarchie très chrétienne. La veuve d'Henri II s'y efforcera jusqu'à la Saint-Barthélemy, jour où elle se résoudra à choisir son camp.

En mai 1560, elle persuada son fils de nommer chancelier Michel de L'Hospital, surintendant des finances, un sage, humaniste lettré, modéré envers les protestants. Il appartenait à ce groupe des « politiques », vrais laïques du ^{xvi}^e siècle, qui refusaient l'immixtion de la religion dans les affaires de l'État. Pour autant, Catherine ne pouvait rompre ni avec les Guises ni avec les réformés, à la tête desquels s'était placé non le faible et irrésolu Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui allait d'ailleurs revenir au catholicisme, mais son frère, le tumultueux Louis de Condé qui avait commencé à lever des troupes. À la vérité, elle naviguait à vue entre les récifs. Condé ayant été arrêté, elle s'efforça, avec l'aide du chancelier, d'éviter son exécution, sachant que celle-ci aurait inmanquablement des

conséquences dramatiques.

En décembre 1560, à François II succéda son jeune frère Charles IX, âgé de onze ans. L'enfant était de complexion délicate, nerveux, déséquilibré. Catherine, sa mère, prit en main les rênes du gouvernement, écarta sans coup férir les Guises, s'appuya sur Antoine de Bourbon, libéra son frère Condé et renvoya Marie Stuart en Écosse. Une affaire rondement menée. Pour éviter toute contestation du côté de l'imprévoyant Antoine, elle préféra se faire appeler « gouvernante de France » plutôt que régente, ce qui en pratique revenait au même. Les états généraux, réunis à Orléans le 13 décembre, lui confirmèrent ce titre.

Le discours du chancelier Michel de L'Hospital devant cette assemblée était un appel à la réconciliation nationale, plaçant la Couronne au-dessus des croyances religieuses, dans un rôle d'arbitre et de protection du bien commun. Plusieurs édits de pacification établirent alors une distinction entre hérésie, relevant des tribunaux ecclésiastiques, et rébellion, soumise aux cours royales. On en revenait à une plus juste appréciation du traitement de la crise. L'action des « politiques », encore nommés « moyennieurs », déplaisait naturellement aux Guises, au connétable Anne de Montmorency, à Calvin et au roi d'Espagne Philippe II, qui surveillait de près la situation de la France en raison de la rébellion de ses sujets calvinistes aux Pays-Bas.

Destiné à réunir les théologiens des deux confessions dans la perspective d'un compromis, un colloque se tint en septembre 1561 dans le réfectoire du prieuré Saint-Louis de Poissy. L'envoyé de Calvin, Théodore de Bèze, ferma la porte à tout accord en réaffirmant la ferme opposition des protestants français à la notion de présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, y compris dans la formulation conciliante de la confession d'Augsbourg de 1530 du luthérien Philipp Melanchthon.

En matière dogmatique, l'Église de France pouvait difficilement faire bande à part au moment où le concile de Trente, concile œcuménique, ouvert depuis 1545, arrivait dans ses dernières sessions, s'apprêtant à réaffirmer de façon solennelle les fondements de la foi, à savoir la réalité du péché originel, l'existence du purgatoire, la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie, les sept sacrements, la légitimité du culte de la Vierge et des saints, l'utilité de la dévotion des reliques, la nécessité des œuvres à côté de la grâce pour mériter le salut, l'indissolubilité du mariage, le célibat des prêtres, l'autorité pontificale sur l'Église universelle...

En dépit de l'échec de Poissy, Catherine croyait encore à la paix. Par l'édit de Saint-Germain du 17 janvier 1562, elle accorda aux huguenots la liberté de conscience et d'exercice du culte à l'extérieur des murailles urbaines, mais en présence d'officiers royaux. À l'intérieur, le culte devait être pratiqué en privé.

Le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, qui avaient formé un triumvirat catholique prêt à exercer le pouvoir, s'indignèrent de ces concessions. Quant au parlement de Paris, excité par les prêtres, il refusa d'enregistrer l'édit.

Quelques semaines plus tard, le 1^{er} mars, le duc François de Guise, passant par sa terre de Wassy, en Champagne, apprit que se tenait une réunion protestante dans une grange située à l'intérieur du bourg, en infraction par conséquent avec l'édit. Il donna ordre d'y mettre fin. Altercations, jets de pierres, rixes, l'incident dégénéra. L'escorte du duc massacra une soixantaine de huguenots et en blessa plus de cent cinquante, femmes et enfants compris.

Cet événement déclencha un soulèvement général. Ce fut la première guerre de Religion. Il y en aura huit, qui dureront trente-six ans, suite inextricable de fureurs, de passions, de haines, de pillages, de sacrilèges, d'atrocités, de sièges, de batailles rangées, prenant leur source, comme l'explique Denis Crouzet, dans une violence prophétique et eschatologique se caractérisant par l'attente de la fin imminente des temps. Par le fer et le sang les deux partis rivalisèrent de cruauté, leurs excès les plus féroces repoussant les limites de la sauvagerie.

En suivant les injonctions des états généraux d'Orléans, le chancelier L'Hospital avait fragilisé l'État par une politique de restriction des dépenses publiques, licenciant par exemple la garde écossaise et accroissant les pouvoirs des municipalités. D'où l'impuissance de l'armée royale, réduite à peu près au même niveau que les bandes protestantes qu'elle devait combattre. Des villes – Orléans, Poitiers, La Rochelle, Caen, Le Havre, Dieppe, Rouen... – tombaient, puis étaient reprises. Des mercenaires intervenaient dans les deux camps. En décembre 1562, au sud-est de Dreux, les troupes huguenotes de Condé et de l'amiral de Coligny, composées majoritairement de lansquenets et de reîtres allemands, se heurtèrent aux forces catholiques du triumvirat, comprenant des Suisses, des lansquenets germaniques et espagnols. Les catholiques eurent finalement le dessus après quatre charges difficiles. Condé dans un camp, Montmorency dans l'autre furent faits prisonniers ; Saint-André fut tué.

En février 1563, près d'Orléans, un gentilhomme protestant

d'Angoulême, Jean de Poltrot de Méré, tira sur François de Guise qui succomba quelques jours plus tard. L'assassin, arrêté, périt tenaillé au fer rouge et écartelé. Le gouvernement flottait entre répression et tolérance. La mort du héros catholique fut imputée à l'amiral de Coligny, connu pour ses exactions et ses violences : s'ensuivit une forme de vendetta entre les Guises et les Châtillon-Coligny. En septembre, au siège de Rouen, Antoine de Bourbon fut tué à son tour d'un coup d'arquebuse. Les grands chefs disparaissaient les uns après les autres. L'édit d'Amboise interrompit momentanément les affrontements.

Qui dit guerre civile dit presque nécessairement intervention étrangère. Par le traité d'Hampton Court, signé en 1562 entre les protestants français et Élisabeth d'Angleterre, il fut convenu qu'un secours de six mille hommes serait envoyé sur le continent, moyennant la livraison provisoire du Havre et la restitution ultérieure de Calais. Également subventionné par les Anglais, le duc de Deux-Ponts, Wolfgang de Bavière, ravagea pour le compte de Coligny les églises et abbayes de Bourgogne. Du côté catholique, Catherine et Charles IX durent se résigner à une entente avec l'Espagne de Philippe II.

DE LA DEUXIÈME À LA TROISIÈME GUERRE

Le 28 septembre 1567, Condé tenta par un coup d'audace de s'emparer du roi et de sa mère au château de Montceaux, en Brie, où ils prenaient quelques jours de repos : une réédition moins brutale du « tumulte d'Amboise ». Au dernier moment, Charles IX et Catherine parvinrent à s'échapper et à gagner Meaux. Le lendemain, jour de la Saint-Michel, à Nîmes, quatre-vingts prêtres et moines catholiques furent massacrés et jetés dans des puits. Ce fut la « Michelade ». Ces deux événements déclenchèrent la deuxième guerre de Religion. Toutefois, faute de moyens, en mars 1568, les belligérants tombèrent d'accord pour signer une nouvelle paix à Longjumeau. Les huguenots se voyaient garantir une place de sûreté, La Rochelle.

Cinq mois plus tard, la guerre – la troisième – reprit, ensanglantant à nouveau le royaume. Le camp protestant subit une lourde perte avec la mort à la bataille de Jarnac de Louis de Condé. Le traité de Saint-Germain du 8 août 1570 ramena la paix. Les réformés faisaient avancer leurs droits et privilèges comme un corps nouveau s'intégrant peu à peu dans la société d'ordres. Il fut convenu que la liberté de culte leur serait accordée dans deux villes par province ainsi que dans les demeures des seigneurs hauts justiciers, qu'ils bénéficieraient à égalité avec les catholiques de l'admission dans les universités, les

écoles, les hôpitaux, et que des cimetières particuliers leur seraient attribués. En plus de La Rochelle, trois autres places leur furent remises, Montauban, Cognac et La Charité-sur-Loire.

La pensée politique de Catherine de Médicis, comme l'aiguille de la boussole, changeait de direction sous l'influence de forces contraires, mais finissait toujours par reprendre le cap, celui d'un royaume uni et apaisé. Énergique et courageuse, elle s'imaginait en nouvelle Blanche de Castille s'efforçant de faire de ce chétif Charles IX un grand roi. Ne lui avait-elle pas donné pour précepteur un prélat érudit, humaniste et de grande culture, traducteur réputé de grec ancien, Jacques Amyot ? N'avait-elle pas fait avec lui durant plus de deux ans, de 1564 à 1566, le tour de la France, afin qu'il apprenne à connaître ses sujets ? Après la paix de Saint-Germain, elle l'aida à se rapprocher de l'Angleterre et du Saint Empire romain germanique. En novembre 1570, cette mère attentionnée le maria, à vingt ans, à Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II et de l'infante Marie d'Espagne.

L'année suivante, toujours dans un dessein de réconciliation, elle accepta le retour à la cour de l'amiral de Coligny, pourtant vrai brandon de discorde, qui s'était publiquement réjoui du meurtre de François de Guise. Elle fit mieux encore : elle conçut le mariage de sa fille Marguerite de Valois et du prince Henri de Navarre, converti au protestantisme sous l'influence de sa mère Jeanne d'Albret et devenu premier prince du sang à la mort de son père Antoine de Bourbon et de son oncle Louis, prince de Condé. Chez Catherine, tout était pensé, calculé, sauf l'impondérable...

LA NUIT DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

Le mariage se déroula le 18 août 1572 sous haute tension, dans un Paris dominé par les catholiques les plus intransigeants, que cette union « contre nature » révoltait d'autant plus que le pape n'avait pas délivré de dispense de consanguinité. L'héritier des Bourbons – roi de Navarre depuis la mort de sa mère le 9 juin précédent – n'ignorait rien de la situation. C'est pourquoi il était venu accompagné d'un millier de gentilshommes armés. Comme il avait refusé d'entrer dans Notre-Dame, l'échange des consentements se fit sur le parvis. Seule Marguerite – Margot, ainsi la surnommait familièrement le roi son frère – assista à la messe.

La cérémonie se poursuivit au Louvre par des réjouissances grandioses et des fêtes baroques, telles que les aimait la Florentine impétueuse : mascarades excentriques, pantomimes en forme de tournois, défilés de chars festonnés et empanachés, ballets cadencés de hautes fraises godronnées et de vertugadins aux chaudes couleurs... La

joie rayonnait, malgré les prônes exaltés du farouche curé de Saint-Paul, Simon Vigor, et le regard de basilic des âpres censeurs, exaspérés par cet « accouplement exécrationnel ». Tout bascula le vendredi 22 quand une arquebusade blessa au sortir du Louvre, rue des Poulies, Coligny, chef vénéré des réformés. On apprendra plus tard le nom du tireur maladroit, Charles de Louviers, seigneur de Maurevert, un ultracatholique. Qui avait commandité ce meurtre raté ? La reine mère ? Sûrement pas. Quel intérêt aurait-elle eu à saboter sa politique de paix ? Philippe II d'Espagne, inquiet de voir l'amiral prendre une place importante au Conseil du roi et pousser à une intervention française en faveur des révoltés néerlandais ? La correspondance de Madrid est muette. Le duc de Guise, pour se venger de la mort de son père, tué neuf ans auparavant ? Sans doute est-ce la piste la plus probable, car l'auteur du coup était longtemps resté en faction au rez-de-chaussée de la maison de l'un de ses fidèles. Ou bien ne s'agissait-il que du geste isolé d'un fanatique ?

Toujours est-il que, fous de colère, persuadés d'être tombés dans un traquenard, les capitaines huguenots présents à Paris accusèrent aussitôt le duc de Guise, réclamèrent une enquête impartiale et menacèrent de faire justice s'ils n'étaient pas entendus. La mine indignée, le roi et sa mère vinrent au chevet du blessé qui avait perdu l'index de la main droite et eu le bras gauche labouré par la balle. Ils lui promirent le châtement du coupable.

Que se passa-t-il ensuite ? Un ou plusieurs conseils – on ne sait trop – se tinrent à la hâte et de manière informelle dans la nuit du 23 au 24 août. La reine mère, son jeune fils le duc d'Anjou, le garde des Sceaux Birague et deux ou trois autres personnages étaient présents. À l'une de ces réunions, fut-il décidé autre chose que de fermer les portes de la ville et de confier le commandement des opérations de sécurité au duc de Guise et à son cousin Claude, duc d'Aumale ? Par exemple, de supprimer la cinquantaine de chefs militaires huguenots présents à Paris, de façon à décapiter cette faction nobiliaire menaçante ? Telle est l'hypothèse aujourd'hui retenue par la plupart des chercheurs. La décision aurait été collective, et Charles IX y aurait finalement consenti. Seuls les princes du sang devaient être épargnés, Henri de Navarre, le jeune marié, et Condé. Pour radicale qu'elle fût, cette résolution pouvait être interprétée non comme un assassinat, mais comme une mesure de salut public, prise dans la forme « extraordinaire ». Certains l'imputent au duc d'Anjou (futur Henri III) et aux Guises. L'affaire reste une énigme...

En tout cas, le massacre des « huguenots de guerre » se déclencha dans la nuit, à commencer par celui de l'amiral blessé, tiré de son lit, et dont le corps, lardé de coups de dague, fut précipité par la fenêtre,

émasculé, jeté dans la Seine, puis repêché pour être pendu au gibet de Montfaucon. Des dizaines d'autres réformés, poursuivis dans les couloirs du Louvre, furent embrochés dans la cour par les hallebardiers.

Cette première vague de tueries, fruit d'un « crime d'État » (Arlette Jouanna), fut suivie d'une seconde, totalement incontrôlée, qui dégénéra en massacre. Vers cinq heures du matin, à l'appel du tocsin, sonné au clocher du Palais de Justice et à Saint-Germain-l'Auxerrois, des milliers de Parisiens fanatisés, conduits par les capitaines de la milice, tous ultra-catholiques, se précipitèrent dans les maisons des protestants, résidents ou venus pour les fêtes. Ce fut une sinistre chasse à l'homme, s'accompagnant de pillages et de noyades. On tuait jusqu'aux femmes enceintes et aux nourrissons. Les corps étaient déshabillés, traînés dans les rues avec une sauvagerie inouïe. Des torrents de sang coulaient jusqu'à la Seine. On n'y repêchera pas moins de 1 900 cadavres.

Dès le matin, Charles IX, effaré par une situation qui lui échappait et dont il se sentait responsable, envoya des hérauts à tous les carrefours afin de faire cesser les violences. En vain. Une rumeur s'était répandue dans Paris : au cimetière des Saints-Innocents, un plant d'aubépine, desséché depuis plusieurs années, venait de reflleurir face à une image de la Vierge. Dans cette atmosphère de fanatisme mystico-sanguinaire, on était prêt à voir partout des signes approbateurs du Ciel.

La province prit le relais. Dans les jours qui suivirent on massacra pareillement à Orléans, Meaux, Angers, Saumur, Lyon, Bourges, Bordeaux, Troyes, Toulouse, Albi... Au total, il y eut peut-être 3 000 victimes à Paris et 7 ou 8 000 dans le reste de la France. Nombre de familles huguenotes partirent se réfugier à Genève. Sous la contrainte, Henri de Navarre était revenu au catholicisme de sa petite enfance.

L'ÉTAT « CREVASSÉ »

Le mardi 26 août, Charles IX tint un lit de justice au Parlement. Il endossa publiquement la responsabilité du carnage, justifié, déclara-t-il, par une « malheureuse conspiration » fomentée par l'amiral de Coligny. Prononcé au nom d'une douteuse raison d'État, ce désastreux discours avait pour dessein de prévenir l'embrasement généralisé du pays. Il ne faisait en réalité que renverser plusieurs des piliers qui avaient jusque-là soutenu l'édifice royal, en premier, évidemment,

celui du bien commun et de la justice. Charles IX n'était plus le souverain protecteur d'un seul peuple, mais celui de sa fraction catholique extrême. L'érudit protestant Philippe Duplessis-Mornay, qui avait échappé au massacre, le dit sans ambages : « L'État s'est crevassé et ébranlé depuis la journée de la Saint-Barthélemy, depuis que la foi (*la confiance*) du prince envers le sujet et du sujet envers le prince, qui est le seul ciment qui entretient les États en union, s'est si outrageusement démentie. »

Le pilier de la laïcité était pareillement à terre, on le comprend. Quant à l'universalisme, comment y prétendre encore ? L'Espagne, les Savoisiens, les Maltais et les Vénitiens s'étaient tous unis derrière la Sainte Ligue de Pie V dans la défense de la Contre-Réforme catholique. Le 7 octobre 1571, le demi-frère de Philippe II, don Juan d'Autriche, commandant la flotte des coalisés, avait anéanti celle du sultan à Lépante. Isolée, la France ne comptait plus sur le plan international. Le rayonnement de sa culture ? Il ne fallait pas y songer en ces temps de repli sur soi. Seul le pilier de l'assimilation restait debout, malgré la xénophobie du petit peuple parisien qui profita des troubles pour se débarrasser de quelques voisins étrangers. Quant au pilier central, celui de l'État unitaire, ce qu'il en subsistait allait subir de nouveaux ébranlements.

La quatrième guerre de Religion se déclencha aussitôt. Les troupes catholiques assiégèrent en vain La Rochelle durant huit mois. Finalement, l'édit de Boulogne du 11 juillet 1573 accorda aux huguenots le plein exercice de leur culte à La Rochelle, Nîmes et Montauban. Mais la confiance n'était pas rétablie pour autant.

Dans le camp protestant, une réflexion doctrinale nouvelle contestait les théories du pouvoir absolu et de droit divin. Ainsi, en 1573, un jurisconsulte protestant, François Hotman, défendait dans son *Franco-Gallia* l'idée d'un gouvernement représentatif et d'une monarchie élective. Deux ans plus tard, dans un essai politique consacré au *Droit des magistrats sur leurs sujets*, Théodore de Bèze, qui avait succédé à Calvin à la tête de l'université de Genève, admettait le « devoir de révolte » en cas de manquement grave des gouvernants à la piété et à la charité. Il développait une conception du contrat politique que l'on retrouvait dans un écrit intitulé *Vindiciae contra tyrannos*, paru en 1579 et attribué à Philippe Duplessis-Mornay, qui, lui, justifiait le régicide. C'était dire la gravité de la crise institutionnelle traversée par la monarchie française.

AVÈNEMENT D'HENRI III

Le 30 mai 1574, Charles IX mourut à moins de vingt-quatre ans

d'une pleurésie tuberculeuse, sans enfant mâle légitime. Son frère cadet, Henri, que les intrigues brillantes de sa mère avaient fait élire roi de Pologne après la mort de Sigismond II Auguste Jagellon, fut appelé d'urgence pour lui succéder.

Le nouveau souverain était de taille élancée, avec un port noble, distingué et, si l'on en croit les portraits de Clouet ou de Jehan Decourt, un visage aux traits fins. De santé fragile comme ses frères, souffrant d'indigestion et de sciatique, il cherchait le remède à ces maux dans des cures assidues à Bourbon-Lancy.

Très soigné de sa personne, élégant, il aimait les raffinements baroques des nouvelles modes, les vêtements recherchés, somptueusement passémentés d'or et d'argent. Il se faisait friser les cheveux au fer et portait des bijoux aux oreilles. Son côté efféminé lui a fait, à tort, la réputation d'un inverti. En réalité, ses relations avec le petit groupe de ses compagnons et favoris (François d'O, Maugiron, Caylus, Saint-Luc, Joyeuse, Épernon...), qu'on appelait les mignons, n'avaient rien d'équivoque. Les médisances venaient des libelles et pasquinades des polémistes calvinistes. On sait d'ailleurs qu'il avait eu de nombreuses aventures féminines avant d'épouser la femme de son choix, Louise de Vaudémont, de la maison de Lorraine, douce et belle personne.

Calme, courtois, de rapport agréable, tout en sachant au besoin user du ton du maître, il manifestait néanmoins une humeur changeante, sautant selon sa fantaisie d'un passe-temps à l'autre, de la chasse au jeu de paume, du bilboquet au soin de ses petits chiens. Un jour, il faisait une retraite dans un monastère, un autre il présidait une réunion de l'Académie du Palais, où devisaient aimablement Baïf, Pibrac et Ronsard. Les contemporains ont été saisis par sa personnalité brillante, sa vaste culture, son esprit vif et mordant et son intelligence sans commune mesure avec celle de ses frères défunts ou de son cadet François d'Angoulême, brouillon et immature. Sa réputation de guerrier, acquise au cours des deuxième et troisième guerres de Religion, était surfaite. On s'en aperçut vite. Il s'agissait d'un homme d'études et de cabinet, jaloux de son pouvoir, mais peu empressé de l'exercer. Une de ses premières résolutions fut d'éloigner sa mère des décisions, sans y parvenir totalement.

Sous son règne, l'appareil administratif se perfectionna, avec les « chevauchées » des maîtres des requêtes, missionnés pour collecter les impôts directs, enquêter, régler les contentieux fiscaux ou surveiller les gens de guerre.

Il sut mettre en place un système de cour très contrôlé, foyer de luxe, de raffinement artistique et intellectuel, dont les rouages ont été

étudiés par Jacqueline Boucher. Avant de domestiquer la noblesse – cela sera fait sous Louis XIV –, encore fallait-il étouffer la violence primitive des soudards rustiques à l'humeur ombrageuse qui la composaient. Le roi s'y efforça. Toutefois, en ce temps de troubles, la sociabilité curiale et l'adoucissement des mœurs ne furent jamais tels que, sous le velours et la soie, on pût se dispenser de la cotte de mailles ou de la cuirassine.

On notera également un phénomène important affectant la cour florissante des derniers Valois : son italianisation rapide. Les exilés napolitains, toscans, génois, milanais s'acclimataient bien. En une génération, les Gondi, les Gadagne, les Salviati, les Cappioni, les Fiesque, les Rucellai n'étaient plus véritablement des étrangers. Ils recevaient de hautes charges d'État et d'Église. Le Milanais Birague se vit confier les Sceaux, le *condottiere* florentin Pierre Strozzi devint maréchal de France, de même que son compatriote Albert de Gondi. Selon Jacqueline Boucher, 35,7 % des évêques entre 1535 et 1570 étaient italiens. Sur le plan artistique, l'acculturation de la civilisation transalpine se poursuivait depuis un demi-siècle parallèlement à l'arrivée d'artistes flamands ou espagnols. Les gens des « nations » italiennes, banquiers, prêteurs sur gages, marchands ou hommes d'affaires, s'inséraient aisément dans le paysage social des grandes villes de Lyon, Rouen, Nantes ou Marseille, ascension sociale et francisation s'opérant rapidement, même si la xénophobie perdurait.

LA GUERRE CIVILE CONTINUE

Malheureusement, le chaos se poursuivait. Le jeune duc d'Alençon, se dressant contre l'autorité de son frère, ajouta au désordre, réunissant les mécontents aux calvinistes d'Henri de Navarre qui venait de s'enfuir de la cour. À la paix de Loches du 6 mai 1576, Henri III conjura le péril en désavouant le massacre de la Saint-Barthélemy et en concédant huit places de sûreté ainsi que quelques gouvernements aux chefs protestants. Cette mansuétude détermina le gouverneur de Péronne, Jacques d'Humières, et un certain nombre de confréries à constituer « au nom de la Sainte Trinité » et pour la défense de la « Sainte Église catholique, romaine et apostolique » une puissante Ligue, dont le chef fut Henri de Guise, le fils de François assassiné en 1569, qui avait remporté comme lui sur les champs de bataille le surnom de Balafré : ce parti politique à l'ancienne, en principe respectueux de l'institution monarchique, se voulait plus catholique que le roi et revendiquait le retour aux vieilles franchises et aux chartes communales. Redoutable dessein. Henri III en perçut immédiatement le danger. À la faveur des états généraux de Blois,

tenus en décembre 1576, il se déclara chef de la Ligue, de façon à neutraliser Guise et ôter de son programme la soumission de la monarchie aux états généraux.

Pendant ce temps, Henri de Navarre, qui avait reçu le gouvernement de Guyenne, se faisait proclamer « protecteur de l'Union des protestants et des catholiques », avec l'autorité d'un « vice-roi », comme l'a écrit Jean-Pierre Babelon. De fait, les forces centrifuges œuvraient partout. Même si le terme de « Provinces-Unies du Midi » utilisé par certains historiens est trompeur, dès 1573 les cités huguenotes du Sud avaient gagné une large autonomie.

L'histoire confuse des guerres de Religion doit se lire avec la grille toujours féconde des résistances princières, aristocratiques et urbaines au pouvoir royal. Que celui-ci faiblisse, aussitôt l'anarchie féodale reprend le dessus ! Preuve que la France ne peut exister qu'unifiée autour d'un pilier central étatique. Le modèle germanique décentralisé, de nature corporatiste et fédéraliste du *Ständestaat* (d'un État d'états), tel qu'allait le théoriser le protestant Johannes Althusius, syndic d'Emden, lui était totalement étranger, contraire à sa nature.

LA GUERRE DES TROIS HENRI

Le décès en juin 1584 de François d'Alençon, premier prince du sang, emporté à vingt-neuf ans par la tuberculose, fut une catastrophe politique durement ressentie par les catholiques proches du pouvoir, à commencer bien entendu par sa mère Catherine de Médicis. Henri III n'ayant pas d'enfants, la Couronne allait revenir en vertu de la loi salique à Henri de Navarre, chef du parti protestant, qui n'avait cessé de multiplier les chevauchées guerrières contre son ancien compagnon d'enfance et qui passait pour un relaps, puisque, après avoir abjuré lors de la Saint-Barthélemy, il était retourné à la Réforme. Henri III, cependant, était prêt à le reconnaître comme héritier s'il se convertissait.

Avoir un roi protestant dans une France à 90 % catholique était impensable non seulement pour le duc de Guise et son parti, mais également pour le clergé romain qui s'efforçait, avec l'aide de la Compagnie de Jésus, de reconquérir le peuple chrétien sur les bases doctrinales du concile de Trente.

Bientôt éclata la guerre des « trois Henri » : Henri III qui cherchait non sans mal à asseoir son autorité dans son propre royaume, Henri de Navarre qui, malgré son excommunication prononcée par le pape Sixte Quint, entendait faire valoir ses droits à la Couronne, et Henri de Guise qui partageait la même ambition en vertu de son ascendance –

ou prétendue ascendance – carolingienne. En septembre 1584, à Nancy, celui-ci avait formé une ligue avec son frère Charles, duc de Mayenne, son autre frère, le cardinal, et ses cousins Charles, duc d'Aumale, et Philippe Emmanuel, duc de Mercœur. En décembre, Guise signa une convention secrète avec les envoyés de Philippe II. Moyennant un nouveau soutien financier de l'Espagne, il s'engageait, au décès d'Henri III, à favoriser le couronnement du cardinal Charles de Bourbon, oncle du roi de Navarre, premier prince catholique dans l'ordre successoral.

À Paris, les partisans des Guises avaient créé de leur côté une ligue populaire sous forme de société secrète dotée d'un directoire, le Comité des Seize, chargé de contrôler les seize quartiers de la capitale. Cette ligue était en relation avec celle des princes, tout en conservant ses revendications propres. Royaux et guisards avaient chacun leur armée, luttant de façon séparée contre le parti protestant.

Le 20 octobre 1587, Henri de Navarre écrasa le duc de Joyeuse et les troupes d'Henri III à Coutras. Un mois plus tard, Guise l'emporta à Auneau, près de Chartres. Pris en étau, le roi paraissait incapable de contrôler la situation.

Le 9 mai 1588, le Balafré, malgré l'ordre donné, fit son entrée dans Paris, acclamé en héros. Le duc et le roi eurent une entrevue polie mais tendue. Le premier n'osa prononcer la déchéance du second : il comptait sur l'émeute en préparation pour le forcer à abdiquer. Le second renonça à faire exécuter sommairement le premier. Quant à l'émeute, elle explosa le 12 au petit matin, après que Guise eut fait répandre le bruit que les royaux préparaient la « Saint-Barthélemy des catholiques ». La ville se réveilla couverte de barricades, constituées de pavés, de tonneaux, de bois de charpente et de sacs de terre ou de pierres. Le Conseil secret des Seize avait bien fonctionné. Le petit peuple des « barricadeux » (Pierre de L'Estoile) et les étudiants de l'université attaquèrent les forces royales près de la place de Grève et du pont Notre-Dame, se préparant à donner l'assaut au Louvre. Henri III et les membres du Conseil eurent à peine le temps de sortir des Tuileries par une porte dérobée. Ils galopèrent jusqu'à Rambouillet puis gagnèrent Chartres et Tours. La situation paraissait désespérée. Le 15 juillet, à Rouen, le roi fit mine d'accepter toutes les exigences de la Sainte Ligue : l'union des troupes royales et des ligueurs, la lutte à outrance contre l'hérésie, la vente des biens des protestants, la nomination du duc de Guise à la lieutenance générale du royaume, la remise pour six ans de places de sûreté aux principaux chefs du mouvement.

Henri III, profondément humilié, comptait profiter de la réunion des

états généraux à Blois pour rétablir son autorité, mais une partie des députés, acquis aux factieux, au lieu de lui consentir de nouveaux subsides, exigèrent la baisse de la taille et le droit de nommer les membres du Conseil. Selon Jean-Marie Constant, une crise constitutionnelle se greffait donc sur la guerre civile. Tout allait de mal en pis.

Averti qu'on s'apprêtait à le déposer, le monarque se résolut enfin à châtier les principaux responsables. Convoqué le 23 décembre à 6 h 30 du matin dans le « cabinet vieux » du château pour un Conseil extraordinaire, Henri de Guise s'y rendit sans méfiance. À peine eut-il franchi le corridor sombre qui y menait qu'il fut assailli par huit hommes des Quarante-Cinq, la fameuse garde personnelle du roi, qui le lardèrent de coups de poignard. « Mais vous allez perdre le royaume ! » s'exclama Catherine de Médicis en apprenant le drame. « Advienne que pourra ! repartit le roi ; je suis vengé. Il ne se parlera plus de lui. » Le lendemain, six autres argousins vinrent tirer de sa prison le cardinal de Guise, frère du défunt, et l'exécutèrent sur-le-champ.

Le choc fut immense. Le frère du Balafre, duc de Mayenne, fut proclamé chef de la Ligue, prit le titre inédit de « lieutenant général de l'État et Couronne de France » et organisa un contre-gouvernement qui s'appuyait sur un prétendu « Conseil général de l'Union », composé de représentants des trois ordres.

Le lendemain de Noël, à Paris, l'assemblée révolutionnaire de la Ligue populaire, bien entendu manipulée par la Ligue des princes, se réunit à l'Hôtel de Ville et proclama Charles d'Aumale gouverneur de Paris. D'impressionnantes processions de sombres pénitents, frémissants de haine, parcouraient les rues mousquet à la main. Le 7 janvier 1589, à l'unanimité des soixante-dix docteurs présents, la Sorbonne délia tous les sujets du royaume de leur serment de fidélité. C'était le coup de grâce. La souveraineté d'Henri III se réduisait désormais à trois villes, Blois, Tours et Beaugency.

Saisissant l'occasion, Henri de Navarre s'empessa de conclure une alliance avec son cousin de France, près de succomber. Et, miracle ! royaux et huguenots parvinrent à desserrer la redoutable étreinte de l'armée de Mayenne, qui pénétrait déjà dans les faubourgs de Blois. La situation se renversa. Les deux cousins vinrent mettre hardiment le siège devant un Paris fou de rage. Henri III s'installa au château de Saint-Cloud. Le 1^{er} août, muni d'une lettre du premier président du Parlement et d'un laissez-passer, un jeune moine dominicain, Jacques Clément, insista pour être reçu en audience privée. Le monarque venait de se lever de sa chaise percée lorsqu'il reçut un coup de

couteau au bas-ventre. L'assassin fut aussitôt transpercé par la garde, avant même d'être interrogé. Henri III mourut la nuit suivante, non sans avoir recommandé aux seigneurs de sa suite, en sanglots, de prêter serment de fidélité à son successeur légitime, Henri de Navarre.

Chapitre 14

Restaurer l'État

(1589-1617)

HENRI IV OU CHARLES X ?

La crise consécutive au régicide de Saint-Cloud, l'une des plus douloureuses et des plus chaotiques de l'histoire de France, affecta jusqu'à la légitimité du pouvoir central, point de référence essentiel de l'édification de la royauté. En d'autres termes, le pilier principal de l'État-nation était bel et bien à terre. Au milieu des fureurs mortifères des « guerriers de Dieu », il n'y avait plus, comme l'écrivait le grand juriste Étienne Pasquier, qu'« un cadavre de France ». Le poignard d'un moine ligueur fanatique semblait avoir fait fondre sur les fils de Saint Louis les foudres divines. Le Paris populacrier et ultra-catholique de la Ligue guisarde n'avait-il pas crié sa joie à la nouvelle du geste de l'assassin ?

Objet d'ingérences et de convoitises étrangères, le pays exsangue, ruiné par trente-six ans de guerre, infesté de brigands et de gueux errants, où des multitudes étaient réduites à la misère, se délitait. Les conflits, les épidémies, la famine avaient fait des centaines de milliers de morts. Pourtant, deux camps continuaient de s'affronter. Les troupes de la Ligue multipliaient les déprédations. La horde d'Antoine Scipion de Joyeuse, aidée du boucher Barudel, écumait le Languedoc, exécutant sans distinction prisonniers, femmes et enfants. Allié des Espagnols, le duc Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie, après avoir occupé le marquisat de Saluces en Italie du Nord, avait lancé les pillards de son armée en direction du Dauphiné. Reconnu par les ligueurs comme comte de Provence, il s'était emparé de Draguignan et d'Aix avant de pousser jusqu'à Fréjus. Pendant ce temps, Charles III de Lorraine avait fait main basse sur le Rethélois et une partie de la Champagne. À Nantes, Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, avait titré son fils « prince et duc de Bretagne » et accueilli avec enthousiasme l'arrivée au Blavet (Port-Louis) d'un contingent de plusieurs milliers d'Espagnols sous la conduite de don Juan d'Aguila...

Selon la loi salique – cette fable conçue pour écarter les femmes du

pouvoir et éviter « la tyrannie des Anglois » (l'expression est du juriconsulte Guillaume Du Vair) –, la Couronne revenait de droit au fils d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, qui prit immédiatement le nom d'Henri IV, roi de France et de Navarre. Mais sa religion calviniste, son excommunication par le roide et brutal Sixte Quint faisaient de lui un candidat à la légitimité discutable, aussi bien au regard de la tradition capétienne (un « hérétique » pouvait-il présider aux destinées de la « fille aînée de l'Église » ?) que de l'immense majorité de l'opinion qui le rejetait au nom du critère de catholicité remontant à Clovis.

La logique eût voulu que son oncle, le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, devînt roi. Il le devint d'ailleurs, reconnu sous le nom de Charles X, à la fois par la Ligue, le roi d'Espagne Philippe II, le parlement de Paris, siégeant en chambre des pairs, et six des huit autres parlements du royaume. La justice était rendue en son nom ; ses arrêts étaient légalement scellés et édictés, ses lettres de chancellerie, ses commissions signées dans les formes exigées. Bref, l'Éminence recouvrait toutes les apparences de la légitimité, un peu comme Henri V d'Angleterre au lendemain du traité de Troyes, face au pitoyable roi de Bourges, soupçonné de bâtardise.

En réalité, ce Charles X équivalait à une figure décorative, virtuelle et purement symbolique, à l'abri de laquelle l'ambitieux duc de Mayenne préparait sa propre accession au trône. À soixante-cinq ans, malade de la gravelle, il était toujours emprisonné à Fontenay-le-Comte, d'où personne ne songeait à le tirer. Lui-même avait des doutes, puisque, au début de novembre 1589, il envoya à son neveu un message reconnaissant ses droits à la Couronne, avant d'expirer six mois plus tard. À Paris, on continua néanmoins de frapper des pièces à son effigie, visage de profil, calotte de prélat surmontée de la couronne fermée, avec la devise « Carolus X Rex Francorum ». Charles X ou le roi fantôme !...

LE « PANACHE BLANC »

Pendant ce temps, Henri de Navarre, très habilement, avait adopté une politique d'ouverture et de conciliation. Il s'était engagé à conserver le royaume au sein du catholicisme. Cela n'allait pas de soi. Dans les Allemagnes, les sujets étaient contraints d'adopter la confession de leur prince ou seigneur en vertu de l'adage *Cujus regio, ejus religio*. Il promettait également de se faire instruire dans la religion romaine par « un bon, légitime et libre concile national ou général », ce qui était un signe encourageant.

À ce moment-là, il était probablement convaincu de la nécessité de

revenir dans le giron de l'Église catholique. Pour autant, il savait que cette décision n'était pas seulement une démarche de foi, mais un acte de haute politique, nécessitant une approche prudente. S'il avait annoncé d'emblée sa conversion, il était sûr de perdre dans l'heure la quasi-totalité de ses troupes, sans convaincre de sa sincérité la partie adverse. Déjà, sa première annonce lui avait valu le départ de plus du tiers d'entre elles !

Les armes allaient devoir trancher la querelle dynastique. Après les obsèques à Saint-Denis du dernier Valois, Henri avait levé le siège de Paris. Les villes lui fermaient leurs portes les unes après les autres. Ses forces se réduisaient à 20 000 combattants. Délaissant leurs bases arrière du Sud-Ouest, acquises au calvinisme, elles remontèrent vers le nord, le duc de Longueville couvrant la Picardie, le maréchal d'Aumont la Champagne et lui-même se réservant la Normandie avec 8 000 hommes. Du 15 au 19 septembre 1589, enfermé dans la forteresse d'Arques, près de Dieppe, il tint tête aux assauts vigoureux de 30 000 ligueurs conduits par le duc de Mayenne. Il allait succomber lorsque l'arrivée de 5 000 Anglais et Écossais, dépêchés par Élisabeth I^{re}, et de 500 arquebusiers dirigés par François de Coligny, fils de l'amiral, lui permit de rétablir brillamment la situation.

Il commença alors à conquérir les villes périphériques dans le dessein d'asphyxier la capitale. Le 14 mars 1590, entre Nonancourt et Ivry (rebaptisé plus tard Ivry-la-Bataille), les adversaires se rencontrèrent. Les royaux alignaient 8 000 hommes de pied, 2 000 cavaliers, quatre canons et deux couleuvrines. La Ligue disposait de près de 13 000 hommes, dont 1 200 lances espagnoles et des mercenaires allemands, 4 000 cavaliers (la moitié en provenance des Pays-Bas) et quatre canons. Henri se jeta dans la mêlée avec vaillance et entrain. Il aurait péri s'il n'avait été dégagé à temps par le capitaine de Rambures, un brave qu'il couvrira d'honneurs. La victoire fut totale, provoquant la débandade de l'armée de Mayenne. Elle donna au vainqueur la conviction absolue que Dieu avait exaucé ses prières et l'avait choisi pour régner.

Ce fut au cours de ce mémorable affrontement que le roi, qui avait surmonté son cimier d'un bouquet de plumes (il n'est pas sûr qu'elles aient été blanches), afin d'être mieux repéré, prononça sa fameuse phrase, relayée par Agrippa d'Aubigné : « Si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez point de vue mon panache : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire ! »

En mai, il se crut suffisamment fort pour tenter un nouveau siège de Paris, quatre mois durant. Tandis que les ventres creux rêvaient du

« bon pain de Gonesse » en écoutant les exhortations des curés des paroisses au verbe incandescent, les bourgeois, tout aussi affamés, demeureraient cloîtrés, terrorisés par les exactions des Seize, cette branche plébéienne de la Ligue, dont le duc de Mayenne avait dû tempérer l'ardeur destructrice par quelques exécutions publiques.

La capitale était sur le point de se rendre lorsque Alexandre Farnèse, duc de Parme, l'un des meilleurs généraux espagnols, arrivant des Pays-Bas à la tête de 13 000 hommes, contraignit Henri IV à se retirer une nouvelle fois. Quelques mois plus tard, se sentant en meilleure posture alors qu'il assiégeait Rouen, celui-ci accepta le combat et, d'une belle charge de cavalerie, repoussa l'armée espagnole au-delà de la Somme.

L'ABJURATION

À la vérité, chacun s'en rendait compte, cette guerre ne servait à rien. Il fallait sortir de l'impasse politique. L'année 1593 marque un tournant essentiel. Le 26 janvier, Mayenne réunit au Louvre les états généraux, à charge pour eux de désigner un nouveau roi pour « la conservation de la religion et de l'État ». Il espérait bien être celui-ci. Mais il n'était pas seul en lice. Petit-fils de François I^{er} par sa mère Marguerite de France, Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie s'était mis sur les rangs, dans l'espoir non de l'emporter, mais de faire main basse sur le Dauphiné et la Provence en cas de démembrement prévisible du royaume.

Philippe II, le calculateur et impavide « moine de l'Escorial » qui n'avait cessé d'envoyer de bonnes troupes et dont les largesses financières entretenaient nombre de clients zélés, espions et agitateurs, avait une plus grande chance d'être entendu. Il proposa sa fille aînée, l'infante Isabelle Claire Eugénie, âgée de vingt-six ans. Elle était par sa mère Élisabeth de Valois la petite-fille d'Henri II, la nièce du défunt roi. Il suffisait d'écarter la fiction de la loi salique pour constater qu'elle avait elle aussi toute légitimité à siéger sur le trône de France, comme, de l'autre côté de la Manche, Élisabeth à la tête de l'Angleterre tudorienne. Le légat du pape s'enthousiasma pour cette solution qui allait dans le sens d'un regroupement de la chrétienté sous l'égide du roi catholique.

La Ligue, en revanche, parut divisée. Si certains soutenaient la proposition espagnole, comme Charles, nouveau duc de Guise, qui envisageait à vingt-deux ans le mariage avec cette princesse, Mayenne, de son côté, qui était marié, voulait ceindre seul la Couronne, quitte à froisser momentanément son prestigieux et tout-puissant allié.

Au Louvre, les discussions s'enlisaient. Le 20 juin, les députés rejetèrent la candidature de l'infante, irrités par les excès de ses partisans. Ces derniers avaient installé au centre de la salle des séances son impressionnant portrait en pied par Sanchez Coello, qui l'avait représentée ruisselante de perles et de pierreries. Huit jours plus tard, le parlement de Paris crut bon d'ajouter son grain de sel au débat, rappelant qu'il était le gardien des lois de la monarchie. L'arrêt Le Maistre conforta la décision des états généraux. Il affirma que les règles de dévolution de la Couronne formaient un corpus constitutionnel comprenant la loi salique – avec obligation de masculinité – et le principe de catholicité, mais également – là était la nouveauté – l'interdiction de transférer ladite Couronne « ès mains d'un prince ou princesse étrangers ».

Pour importante qu'elle fût, cette décision ne réglait que partiellement la question. Qui élire ? Mayenne gardait ses chances. Henri IV qui ne voulait à aucun prix devoir son trône à une assemblée délibérative, puisqu'il se considérait comme roi de droit depuis la mort d'Henri III, comprit que le moment était venu de déclarer sa flamme à la France catholique.

Le dimanche 25 juillet, avant même la clôture des débats du Louvre, il abjura solennellement en la basilique Saint-Denis, en présence de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges et grand aumônier de France. Il avait fait enfin le « saut périlleux », comme il l'écrivait à sa maîtresse Gabrielle d'Estrées ! Joël Cornette a souligné la pertinence du choix de ce lieu de mémoire de la monarchie, où reposaient quatre lignées de souverains, mérovingiens, carolingiens, capétiens directs et valois.

Entouré d'une foule considérable, le néophyte alla ensuite se recueillir au monastère de Montmartre, jetant un regard mélancolique sur ces clochers de Paris qui lui restaient hostiles derrière les murailles grises de l'enceinte de Charles V. Apocryphe est le mot fameux qu'on lui prêtera plus tard : « Paris vaut bien une messe ! » Henri n'était certes pas un subtil théologien, mais sa conversion, sincère, ne se démentira plus. Le même jour, à dessein de rassurer ses amis huguenots, il réaffirma sa ferme intention de faire respecter la liberté de conscience dans son royaume. Il serait un roi de justice au service du bien commun, non un chef de clan.

Les violences de la dictature populaire des Seize, avec leurs hallucinantes processions de moines ligueurs encapuchonnés, corsetés de fer, saladier sur la tête et pertuisane à l'épaule, avaient fait définitivement basculer dans son camp les catholiques modérés, cette majorité silencieuse qui s'étendait des officiers royaux aux petits

commerçants, affolés par le délabrement grandissant des affaires.

La diffusion d'un pamphlet ironique et mordant à l'égard du parti guisard, rédigé par de « bons bourgeois », la *Satire Ménippée*, rencontra un succès prodigieux qui contribua à la renaissance du sentiment national. Il y était dénoncé la tentaculaire entreprise de vassalisation de la France par Philippe II, sous couvert de religion. Cet attachement à l'identité profonde de la « nation française » s'incarnant dans la lignée capétienne, combiné à la phobie de l'envahisseur espagnol, jouait désormais à plein en faveur d'Henri IV.

Le principal obstacle à son couronnement venait de ce que Reims se trouvait aux mains des ligueurs. Qu'à cela ne tienne ! On choisit Chartres, dont la cathédrale était un sanctuaire vénéré. La sainte ampoule de Reims étant pareillement inaccessible, on se rabattit sur une autre sainte ampoule, celle de l'abbaye de Marmoutier, dont le baume passait pour avoir guéri saint Martin. Les ligueurs iconoclastes avaient détruit la couronne de Charlemagne ? Qu'importe ! On en confectionna une autre. La cérémonie eut lieu le 27 février 1594, avec pour officiant l'évêque du lieu, Nicolas de Thou.

L'onction de Chartres eut pour effet de lui amener la fraction la plus raisonnable des ligueurs, contraignant Mayenne à replier ses quartiers à Soissons. Le Béarnais avait l'art de pardonner les offenses et de distribuer les prébendes. Partout où il passait, il amnistiait les rebelles, garantissait les privilèges et franchises des cités ralliées, arrosant généreusement au passage les grands féodaux, avides de pensions et d'honneurs. Tant pis pour le déficit qui se creusait ! C'est ainsi qu'il prit Paris. À son gouverneur, Charles II de Cossé-Brissac, il promit le bâton de maréchal et une gratification correspondant à 5 % des recettes fiscales d'une année.

À l'aube du 22 mars 1594, à la porte Neuve, Henri IV, chevauchant à la tête de ses troupes dans un brouillard pluvieux, reçut les clés de la ville des mains bienveillantes d'un Cossé tout sourire. Acclamé par une foule enthousiaste, il se rendit à Notre-Dame pour un *Te Deum*, puis déjeuna au Louvre. L'après-midi, il assista d'un balcon, l'air goguenard, au départ des lansquenets espagnols, avec leurs enseignes déployées, ornées de la croix de Saint-André, de gueules sur fond blanc. Paris, cœur du royaume, où toujours l'Histoire s'écrivait, qu'elle fût en lettres d'or, de feu ou de sang, fut l'étape décisive de la reconquête.

étranger et rétablir la paix religieuse. Le 27 février 1595, le roi déclara la guerre à Philippe II. Il obligeait ainsi catholiques et protestants à se déterminer en fonction des valeurs patriotiques. Les Espagnols furent défaits à Fontaine-Française, en Bourgogne, mais occupèrent Amiens et Calais.

Finalement, la paix fut signée à Vervins le 2 mai 1598. Philippe II reconnaissait la légitimité d'Henri IV, renonçait à intervenir dans les affaires de France, abandonnait la revendication de ses ancêtres sur les Flandres et l'Artois et cédait une partie de la Picardie, le Vermandois, Calais et Le Blavet. Il recevait en échange le Charolais et quelques places fortes.

Durant la campagne militaire, le pape Clément VIII avait levé l'excommunication pesant sur le roi (17 septembre 1595). Le 24 janvier de l'année suivante, les ducs de Mayenne, de Joyeuse et d'Épernon se soumirent enfin, comblés à leur tour de gratifications et de promotions.

Marseille, qui avait rêvé de devenir une république indépendante et ouvert le Vieux-Port aux galères espagnoles, capitula quelques jours plus tard. Restait un dernier réfractaire, le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, qui accepta en mars 1598 de déposer les armes et de marier sa fille Françoise au fils bâtard du roi, César de Vendôme. Jusque-là, il avait continué à battre monnaie à l'effigie de Charles X, décédé huit ans plus tôt !

En parallèle, Henri IV négocia la paix religieuse, qui aboutit à l'édit de Nantes du 13 avril 1598, retouché et complété le 2 mai. Celui-ci comportait quatre-vingt-douze articles officiels, cinquante-six secrets et deux « brevets ». Il reprenait certaines dispositions des édits antérieurs. Le catholicisme demeurait religion d'État, mais la liberté de conscience était reconnue aux calvinistes. Des privilèges importants leur étaient accordés. Ils bénéficiaient de lieux de culte dans les villes épiscopales, à l'exception de Paris, Lyon, Rouen, Toulouse et Dijon, réservés aux catholiques (alors qu'à Saumur, Sedan, Montauban, Montpellier et La Rochelle c'était l'inverse), et de l'égalité civile leur permettant d'accéder à tous les emplois publics. Des chambres mixtes, composées de magistrats catholiques et protestants, seraient appelées à trancher les litiges. Les huguenots recevaient en outre pour huit ans cent cinquante refuges, dont cinquante et une places de sûreté, défendues par des garnisons entretenues aux frais du roi, les plus importantes étant La Rochelle, Saumur, Niort, Montauban et Montpellier. Ils étaient autorisés à lever jusqu'à vingt-cinq mille hommes. Enfin, ils conservaient leur organisation presbytéro-synodale.

L'accord, loin d'être parfait, tout le monde en avait conscience, ne faisait que traduire le rapport des forces ; tel était le prix de l'apaisement. Henri IV avait cédé aux insistantes pressions de ses anciens coreligionnaires, La Trémoille et le duc de Bouillon. En réalité, dans cette société de corps de l'Ancien Régime, les huguenots ne formaient pas un ordre protestant, au même titre que les autres, mais un véritable État dans l'État, avec des places de guerre échappant au contrôle du pouvoir royal. Or pouvait-il y avoir deux France ? Bien que l'édit ait été déclaré « perpétuel et irrévocable », chacun savait qu'un jour ou l'autre il serait remis en cause, ce qui adviendra dès le règne de Louis XIII.

Consternant le camp catholique qui trouvait qu'on était allé trop loin, mécontentant le camp réformé qui aurait voulu une totale liberté de culte, il fut rejeté par le Parlement qui refusa de l'enregistrer. Henri IV se montra alors implacable. Il tint un discours cinglant à la délégation des magistrats venus au Louvre le 7 janvier 1599 : « Je suis roi maintenant et parle en roi et veux être obéi ! À la vérité, la justice est mon bras droit ; mais si la gangrène s'y prend, le gauche doit le couper. » Et qu'on ne doute pas de la sincérité de sa conversion ! « Ne m'alléguez point de la religion catholique. Je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous : je suis fils aîné de l'Église. Vous vous abusez si vous pensez être bien avec le pape. J'y suis mieux que vous. »

Ces messieurs de Bordeaux furent de même remis à leur place : « Je suis votre roi légitime, votre chef, déclara-t-il au président de Chessac. Mon royaume en est le corps ; vous avez cet honneur d'en être membres, d'obéir et d'y apporter la chair, le sang, les os et tout ce qui en dépend. » À leur tour, ceux de Toulouse furent morigénés : « C'est chose étrange que vous ne puissiez chasser vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'espagnol dedans le ventre... »

Ne nous méprenons pas sur le contenu de l'édit, magnifié sans doute à l'excès par la mémoire nationale. Bernard Cottret, analysant ses méandres et subtilités, en a reconstitué l'arrière-plan historique et le sens exact. Il ne s'agissait nullement de « tolérance » au sens moderne du mot, celui-ci d'ailleurs ne figure pas dans le texte, mais d'une coexistence pacifique de deux religions, d'une paix civile, avec pour idéal lointain une unité religieuse à retrouver. Dans aucun autre pays d'Europe semblable compromis n'avait été négocié. L'édit marquait bien évidemment une étape nouvelle dans l'avènement de notre laïcité. Jusque-là, en effet, la distinction n'avait porté que sur les pouvoirs temporel et spirituel ; cette fois, elle était faite entre le sujet, tenu d'obéir aux lois, et le croyant, libre de ses engagements religieux.

À quarante-quatre ans, le fils d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret était dans la force de l'âge. Avec sa carrure d'athlète, sa taille moyenne, son visage plein, son front ridé, son nez aquilin accentué, sa barbe grisonnante cachant un menton en galoche et sa longue moustache, le rustique Béarnais avait l'allure d'un montagnard bourru et généreux, qui tranchait avec le raffinement efféminé de son prédécesseur. Toujours botté et débraillé, il sentait l'ail, le cuir et le fumet d'écurie. Derrière sa bonhomie naturelle, la verdeur de son langage, sa jovialité méridionale et son solide bon sens se cachait l'énergie farouche d'un homme d'action, habile, fin manœuvrier, au tempérament autoritaire, d'autant plus sûr de lui qu'il se savait servi par une exceptionnelle intelligence.

Son mariage avec Marguerite de Valois, pourtant belle, fine et cultivée, avait été un échec. Chacun vivait de son côté en multipliant les aventures galantes. N'ayant pu avoir d'enfants avec elle, il obtint de Rome son « démariage » et épousa en décembre 1600 Marie de Médicis, nièce du défunt grand-duc de Toscane, apparentée au pape Clément VIII et à la maison d'Autriche ainsi que, plus lointainement, à Catherine, l'épouse d'Henri II. Elle lui apporta une fabuleuse dot de 600 000 écus d'or, qui pesa beaucoup dans sa décision. Belle femme épanouie, dévote et nonchalante, aimant les bijoux, les pierres précieuses et les spectacles baroques, elle lui donna six enfants en neuf ans, dont trois garçons, mais sa jalousie eut à souffrir des multiples infidélités de son mari.

Henri, en effet, était un paillard, un faune insatiable, polygame de tempérament, qui ne cessa de batifoler. Il y eut d'abord la touchante Diane d'Andoins, comtesse de Gramont, dite la belle Corisande, la plus désintéressée, qui l'aida généreusement de sa fortune à conquérir son trône, puis la splendide et avide Gabrielle d'Estrées, marquise de Montceaux et duchesse de Beaufort, l'intrigante et venimeuse Henriette d'Enragues, marquise de Verneuil, qui le grugea. Lui succédèrent Jacqueline de Bueil, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, et beaucoup d'autres, au total pas moins de cinquante-six maîtresses et favorites, à qui il fit de nombreux bâtards. Singulier et fascinant personnage, plus complexe qu'on ne le croit, et dont l'historien Jean-Pierre Babelon a brossé l'un des meilleurs portraits.

« Lorsque je serai roi paisible, écrivait-il à son ami Rosny (futur duc de Sully) la veille de son entrée à Paris, vous pouvez vous assurer que je n'épargnerai aucun travail, ni ne craindrai aucun péril pour élever ma gloire et mon État en leur plus grande splendeur. » L'accent était déjà louis-quatorzien.

Acte de refondation de l'État royal, l'édit de Nantes portait en lui une autre mutation que la laïcité, celle de la sacralisation de l'autorité monarchique, qui s'était située résolument au-dessus des religions tout en se rattachant au droit divin. C'est la raison pour laquelle il est pertinent de dater de ce moment la naissance de l'absolutisme en France.

S'appuyant sur les conclusions de Jehan Bodin dans les *Six livres de la République* (au sens de *res publica*, de pouvoir public, sans préjuger sa forme de gouvernement), les juristes royaux énonçaient sans ambages que la souveraineté résidait dans la seule personne du roi et ne pouvait en aucun cas être partagée, fût-ce avec les états généraux. Unique, elle n'était « pas plus divisible que le point en géométrie », renchérit en 1632 le conseiller d'État Cardin Le Bret.

La pratique du pouvoir révélait d'ailleurs cette mutation. Il ne s'agissait plus seulement de coiffer la vieille société de corps et d'ordres en essayant de respecter les équilibres fragiles comme les rois l'avaient fait jusque-là, mais bien de la transformer. Plus question par exemple de réunir périodiquement les états généraux. Henri IV gouverna avec pour seul appui son « Conseil étroit », composé d'hommes de confiance. Les princes du sang en furent exclus. Même les parlements furent remis au pas. Il n'était pas possible, en revanche, de revenir sur l'existence des grands états provinciaux (Bretagne, Normandie, Dauphiné, Languedoc...), qui jouissaient de privilèges fiscaux indéterminables ; le roi leur refusa pourtant le droit de discuter du montant de l'impôt direct pour ne leur laisser que celui de le répartir.

Remplaçant les chevauchées des maîtres des requêtes, des commissaires (futurs intendants) commencèrent à se fixer à demeure dans certaines généralités (Bourges, Troyes et Limoges) au côté du gouverneur, dont les attributions furent réduites à des fonctions honorifiques et militaires.

« Lorsque je serai un roi paisible... », avait-il dit. En réalité, il ne le fut jamais. En dépit de ses efforts pour réconcilier les Français, il y avait trop de haines accumulées. Il échappa à une vingtaine de tentatives d'assassinat, dont celle de Jean Châtel, un névrosé, ancien élève du collège jésuite de Clermont, le 22 décembre 1594. Celui-ci périt écartelé. Des soupçons de complicité se portèrent sur les Jésuites,

dont certains, tel l'Espagnol Juan de Mariana, avaient défendu des théories tyrannicides. Le Parlement, de tempérament gallican, connu pour son opposition aux soldats du pape, en profita pour bannir l'ordre de France en janvier 1595. Il fut rappelé en 1603 par le roi, qui appréciait ses compétences en matière éducative.

Nombre de grands féodaux ne voyaient pas sans inquiétude se développer la centralisation monarchique. Charles de Gontaut, duc de Biron, comblé d'honneurs par le roi, rêvait de devenir le souverain d'une nouvelle Lotharingie, placée sous la lointaine suzeraineté espagnole. Avec Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie, il fomenta l'assassinat de son bienfaiteur et le démembrement de la France. Il fut condamné à mort par le Parlement et décapité dans la cour de la Bastille en juillet 1602.

REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE

Solide guerrier huguenot, compagnon d'armes du roi, auquel il vouait une fidélité à toute épreuve, Maximilien de Béthune, baron de Rosny, créé duc et pair de Sully, occupa une place essentielle dans l'œuvre de redressement. Sans avoir le titre de principal ministre, il préfigurait le rôle qu'exerceront plus tard Richelieu puis Mazarin, ainsi qu'il ressort de la biographie de Bernard Barbiche et Ségolène de Dainville-Barbiche.

Entré au Conseil des finances en 1596, Sully devint surintendant deux ans plus tard, à charge pour lui de rétablir l'équilibre des comptes. Face à une situation catastrophique, l'État était aux abois. Ses dettes s'élevaient à 200 millions de livres. Le quart des recettes annuelles servait à couvrir les intérêts. Les privations étaient générales. Le roi se trouvait logé à la même enseigne. Au siège d'Amiens en 1597, il écrivait : « Je n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre ni un harnais complet que je puisse endosser ; mes chemises sont toutes déchirées ; mes pourpoints troués au coude ; ma marmite est souvent renversée et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. »

Que faire ? Aux grands maux les grands remèdes. Sully abaissa d'autorité les créances des traitants et financiers, fit traîner les remboursements, menaça de poursuites judiciaires les récalcitrants et rabota drastiquement le montant des rentes, malgré les cris d'orfraie des boutiquiers parisiens qui y avaient placé leurs économies.

Profitant du vif désir des titulaires d'offices de transmettre leur

charge à leur progéniture, il institua un « droit annuel » de 1,6 % de leur valeur d'achat, qu'on appela la « paulette », du nom du financier Charles Paulet chargé de son recouvrement. Cette disposition fit flamber le prix des offices et favorisa à terme la constitution d'une nouvelle caste, la noblesse de robe, qui allait durablement bouleverser les hiérarchies sociales.

Après avoir réduit par la force quelques jacqueries dans les provinces, Sully encouragea le retour à la terre de la petite et moyenne noblesse qui avait longuement combattu. Il s'appuya sur les travaux novateurs d'un agronome protestant, Olivier de Serres, auteur d'un traité à succès, le *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, qui donnait aux exploitants d'utiles conseils sur les méthodes de mise en valeur des terres. Pour assécher les marais et les zones inondées – le Marais poitevin, le Bordelais, la Limagne, la basse Seine... –, il n'hésita pas à faire appel à des spécialistes hollandais qui avaient travaillé dans les polders.

Grand ministre de la ruralité, connu (autrefois) par tous les petits écoliers pour sa célèbre formule tirée de ses *Économies royales* : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée et les vrais mines et trésors du Pérou », il régla la police des grains, interdisant les exportations de blé.

Sully ne dédaigna pas non plus l'industrie, accordant des monopoles à une quarantaine de manufactures, principalement textiles, à des chantiers navals, des imprimeries, des fonderies de canons. Un conseiller du roi, Barthélemy de Laffemas, contrôleur général du commerce en 1602, chaud partisan de l'intervention de l'État dans l'économie, encouragea le tissage de tapisseries (les Gobelins), de toiles fines (Rouen et Mantes), l'industrie de la soie (Tours et Lyon), implanta en France la culture du mûrier italien, du houblon anglais et de la garance flamande.

Il s'agissait dans l'optique de la doctrine mercantiliste de réduire les importations au strict nécessaire, de produire le maximum de biens à l'intérieur du royaume et de développer les exportations. La réussite de ce plan fit la prospérité de Marseille et de Lyon au début du ^{xvii}^e siècle.

Cette politique économique fut complétée par de grands travaux : amélioration des routes, percement du canal de Briare et, à Paris, aménagement de la place Royale et de la place Dauphine, édification du Pont-Neuf...

Ce qui frappe dans ce redressement vigoureux, c'est la rapidité avec laquelle il s'opéra, une dizaine d'années, preuve de la forte capacité de

rebond du pays au plus profond de ses malheurs.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Sur le plan international, on s'aperçut assez vite que l'Espagne et son fabuleux empire n'étaient pas si puissants : en 1588, son Invincible Armada avait été défaite par l'Angleterre ; en 1598, la paix de Vervins avait bloqué les entreprises de subversion de Philippe II en France ; en 1609, enfin, avec la trêve de Douze Ans, la partie nord des Pays-Bas avait quasiment acquis son indépendance sous le nom de Provinces-Unies. Si la puissance espagnole restait hégémonique, le rêve insensé de monarchie universelle s'éloignait. Quant aux Habsbourg de Vienne, absorbés par les difficiles relations à régler entre les princes du Saint Empire et les querelles religieuses, ils avaient perdu de leur influence.

Redevenant un État puissant qui comptait dans le concert des nations, la France mena dorénavant une politique extérieure active. L'œuvre de colonisation de l'Amérique du Nord, qui avait pris du retard avec les Valois, allait repartir de l'avant. En mars 1603, Aymar de Chaste, François Gravé, sieur du Pont, accompagnés d'un jeune cartographe, Samuel de Champlain, reprirent l'exploration du Saint-Laurent, initiée par Jacques Cartier. Ils signèrent le traité de la Grande Alliance avec plusieurs tribus amérindiennes. La même année, le monarque nomma un gentilhomme saintongeais, Pierre Dugua de Mons, son lieutenant général en Amérique septentrionale et lui concéda le monopole de la traite des fourrures. Les années suivantes, des établissements furent créés en Acadie, notamment dans l'île de Sainte-Croix puis à Port-Royal, à l'est de la baie Française (aujourd'hui en Nouvelle-Écosse), avec pour gouverneur Jean de Poutrincourt. En juillet 1608, Samuel de Champlain fonda la ville de Québec. Ce n'était que le début de la conquête d'une nouvelle frontière.

En Europe, en 1601, une brève et victorieuse campagne militaire contre Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie contraignit ce dangereux boutefeu à céder la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex en échange d'une renonciation au marquisat de Saluces, en Piémont.

Le Béarnais adopta surtout une politique destinée à contenir la puissance espagnole : il resserra ses liens avec l'Angleterre, avec les États italiens (Saint-Siège, Toscane, duché de Mantoue, Sérénissime République) et la Confédération helvétique. Il donna son appui aux protestants allemands qui avaient constitué en 1608 une Union évangélique. Malgré le traité de Vervins, il ne se gêna pas pour envoyer des subsides et des volontaires aux insurgés hollandais.

En 1609, de nouvelles tensions surgirent au cœur du Saint Empire. À la mort sans enfants du vieux duc de Clèves et Juliers, plusieurs candidats se firent connaître, dont deux princes protestants soutenus par Henri IV. Avançant ses pions, l'empereur germanique Rodolphe II décida alors de mettre sous séquestre les territoires contestés et d'y envoyer des troupes. Inquiet de cette progression de la maison d'Autriche en direction de la rive gauche du Rhin, le roi envisagea une riposte armée, quitte à déclencher la guerre contre l'Espagne. Finalement, il se ravisa et accepta le principe d'une conférence internationale. L'année suivante, toutefois, il reprit ses préparatifs militaires lorsqu'il apprit que son cousin, le prince Henri II de Condé, avait quitté la cour et emmené sa femme, la jeune et troublante Charlotte de Montmorency, à Bruxelles. À cinquante-six ans, il était en effet tombé follement amoureux de ce tendron de quinze ans ! Il imagina partir à la tête de son armée en direction de Clèves et Juliers, tout en faisant un crochet par la capitale des Pays-Bas espagnols pour y délivrer la « belle Hélène ». Mais la guerre de Troie n'eut pas lieu.

Le 14 mai, il fut assassiné de deux coups de couteau dans son carrosse, rue de la Ferronnerie à Paris, par un catholique exalté, Jean François Ravallac, « un grand rousseau, natif d'Angoulême », habillé d'un pourpoint vert à la flamande. Celui-ci fut immédiatement appréhendé et, après un procès bâclé, condamné à mort puis écartelé. Apparemment, l'homme, muré dans ses fantasmes, avait agi seul, mais il est très probable que, dans les derniers jours, il ait été en relation avec une équipe de tueurs venue de Bruxelles, chargée par l'archiduc Albert de Habsbourg, cosouverain des Pays-Bas espagnols, d'éliminer le trublion qui voulait envahir son pays.

La légende henricienne, déjà préparée par la propagande royale de son vivant, prit son envol avec sa fin tragique. On le compara à Salomon, à David, à Constantin, à Théodose, à Saint Louis. Les biographies, les tragédies fleurirent, participant à la construction d'un monument hagiographique qu'égalait seulement la légende napoléonienne. Oubliées, les faiblesses du héros, son exubérance brouillonne, ses fanfaronnades, ses inconséquentes promesses à ses maîtresses, il devint, à travers les écrits, les sermons, les panégyriques, les estampes, les médailles, le Jupiter, le Mars, l'Hercule gaulois, l'Atlas, le Persée, le preux chevalier couvert de lauriers. De là l'immense succès du poème épique de Voltaire *La Henriade* (1723), et le flot intarissable des *fioretti* et des images d'Épinal qui nous poursuivent encore (« la poule au pot tous les dimanches », le bon père de famille surpris par l'ambassadeur d'Espagne en train de jouer à quatre pattes avec ses enfants...). Cela explique pourquoi Henri IV, vrai génie politique et grand séducteur dans tous les sens du terme,

reste aujourd'hui le roi de France le plus populaire, un homme, disait Éléonore de Médicis, sœur de la reine, « à se faire aimer par les pierres elles-mêmes ».

UNE RÉGENCE CATASTROPHIQUE

Quand elle apprit la terrible nouvelle, avec l'arrivée à vive allure dans la cour du Louvre du carrosse qui contenait le corps inerte et ensanglanté de son mari, la reine eut une crise de nerfs, répétant au milieu des cris de désespoir : « Le roi est mort ! Le roi est mort ! » Digne et solennel, le chancelier Brulart de Sillery lui répondit, désignant son fils aîné, âgé de huit ans et demi : « Votre Majesté m'excusera, mais le roi ne meurt point en France. Voilà le roi vivant, madame ! »

Cette phrase montre à elle seule la différence entre le drame de la rue de la Ferronnerie, qui ne remettait pas en cause l'avenir de la dynastie, et celui du château de Saint-Cloud, vingt et un ans plus tôt, qui avait frappé la légitimité royale, renversé l'État et placé le pays en situation de péril absolu. Le crime de Ravallac, qui, certes, bouleversa la France jusqu'aux plus lointaines chaumières, n'eut donc pas de conséquences aussi graves que celui de Jacques Clément, même si, dans les deux cas, porter atteinte à la personne sacrée du souverain revenait à ôter la pierre d'angle de la cathédrale sociale, au risque de menacer l'édifice entier.

Au lit de justice du lendemain, 15 mai 1610, le Parlement conféra sans difficulté la régence à Marie de Médicis. À trente-cinq ans, elle était de belle taille, majestueuse, généreusement épanouie, ainsi que l'a représentée Rubens dans son grandiose cycle pictural du Luxembourg (aujourd'hui au Louvre). Elle allait malheureusement, durant sept ans, fournir la preuve qu'il ne suffisait pas de porter le nom de Médicis pour être une femme d'État ! Faible de caractère, d'une intelligence limitée, dépourvue de tout talent politique, la Florentine nonchalante prit un goût inattendu au pouvoir, surtout pour les vanités qu'il procurait.

Au début, elle eut la sagesse de s'appuyer sur les ministres de son défunt mari, les « barbons », comme on appelait ces quinquagénaires ou sexagénaires satisfaits, à la barbe fleurie et à la fraise godronnée : Villeroi, Jeannin, Sully et Brulart de Sillery. Sur leurs conseils, elle s'empessa de confirmer l'édit de Nantes, de faire sacrer le jeune roi à Reims, de limiter l'expédition militaire destinée à l'occupation de Juliers, de se réconcilier avec l'empereur et de se rapprocher de l'Espagne.

Comme toujours dans l'histoire de la royauté, les périodes de régence sont des moments particulièrement délicats. La monarchie se trouve affaiblie par la minorité du roi, celui ou celle qui assume à sa place l'autorité ne bénéficiant pas de l'auréole divine du sacre. Les princes du sang et les grands virent ainsi leur prestige augmenter et, sans tarder, alignèrent leurs exigences voraces.

Sully, qui n'était plus écouté, s'éloigna. Marie commença donc à puiser à pleines mains dans les tonneaux d'or que ce bon surintendant avait soigneusement entassés à l'Arsenal et dans une des tours de la Bastille. Elle distribua sans compter pensions, gratifications, prébendes et gouvernements dont profitèrent Charles de Bourbon, comte de Soissons, Henri II, prince de Condé, François, prince de Conti, Charles, duc de Guise, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon... Si elle refusait, ces messieurs « s'absentaient », levaient quelques troupes en province et la contraignaient à négocier, l'armée royale ayant été pour une large part démobilisée.

Elle avait pour conseillère discrète son amie d'enfance Eleonora Dori, dite Galigai, son ancienne coiffeuse devenue dame d'atour, une petite femme noireude, vive et décidée, particulièrement avide, qui exerçait sur elle une redoutable influence. Le mari de cette intrigante, Concino Concini, bellâtre florentin du genre aventurier, fasciné moins par l'argent que par le pouvoir et les honneurs, avait réalisé grâce à elle une ascension fulgurante : conseiller d'État, marquis d'Ancre, gouverneur de Roye, Péronne et Montdidier, premier gentilhomme de la Chambre en 1610, lieutenant général de Picardie et gouverneur d'Amiens en 1611, maréchal de France en 1613, habilité à siéger dans les conseils l'année suivante.

Il était devenu un grand parmi les grands, mieux, un favori au sens politique du terme, c'est-à-dire, comme nous l'avons vu, un personnage remplissant des missions à la fois publiques et privées, jouant au sein de la cour un rôle de pivot dans la distribution des grâces. Pour impressionner davantage, il se faisait passer pour l'amant de la reine, alors que la fortune de cet équilibriste frénétiquement ambitieux ne tenait qu'à l'amitié de celle-ci pour sa femme.

Le surgissement intempestif d'un ruffian de cet acabit ne pouvait que provoquer la haine viscérale de la noblesse et du petit peuple. Plus d'un millier de pamphlets et de libelles orduriers, attisant la xénophobie envers celui qu'ils appelaient Conchine, ont été recensés. Une rupture dans le processus d'intégration des Italiens de la cour s'était produite à cause de lui, estime l'historien Jean-François Dubost.

En février 1614, au nom des « malcontents » – il en fleurissait toujours ! –, Henri de Bourbon, premier prince du sang, lança une

attaque en règle contre les « mauvais conseillers » de la régente. Il était soutenu par les ducs de Nevers, Mayenne, Bouillon, Longueville, Luxembourg et Vendôme. Tous exigeaient la réunion des états généraux afin de réformer la monarchie dans un sens aristocratique. Lors de l'humiliant traité de Sainte-Menehould, signé avec eux comme avec une puissance étrangère, Marie de Médicis dut encore céder.

LES AVANT-DERNIERS ÉTATS GÉNÉRAUX

Les états ouvrirent leurs travaux à Paris le 26 octobre 1614, dans la salle capitulaire du couvent des Grands Augustins. Au lieu de chercher à dégager l'intérêt général, les trois ordres passèrent leur temps à se quereller, révélant les lignes de tension de la société française mal remise des années de troubles.

Appauvrie économiquement, nostalgique de la féodalité, l'aristocratie terrienne souffrait d'avoir perdu au fil du temps son pouvoir politique et se sentait menacée par l'ascension sociale des gens de robe, ces riches bourgeois aspirant à la noblesse, qui pouvaient désormais transmettre leurs offices à leurs enfants. D'où ses attaques contre la paulette dont elle demandait l'abolition. Elle toisait avec d'autant plus de superbe les gens du tiers, ces « fils de savetiers et de cordonniers », que les familles parlementaires en faisaient partie à cette époque. Le tiers état, pour sa part, réclamait la suppression des pensions de la noblesse qui pesaient à son détriment sur les comptes de l'État.

Les querelles entre catholiques et protestants s'étaient heureusement atténuées, mais les méfiances demeuraient. Les catholiques tenaient à voir les articles du concile de Trente devenir lois du royaume, ce qu'ils obtinrent au moins tacitement en août 1615, malgré l'opposition des parlements gallicans. Quant aux protestants, ils réclamaient toujours l'entière liberté de leur culte.

À la séance de clôture, le 23 février 1615, chacun fut impressionné par l'habile clarté du discours du porte-parole du clergé, l'évêque de Luçon, Armand Jean du Plessis de Richelieu, qui fit un éloge dithyrambique des « grâces infinies » que la régente avait reçues du Ciel, tout en regrettant l'éloignement des affaires dans lequel les prélats, gens pourtant peu intéressés, étaient tenus. C'était naturellement une proposition de service. Sur le plan pratique, les états s'achevaient sur un échec. Rien n'y avait été décidé. La régente s'était contentée de promesses, enrobées de paroles melliflues.

En dépit de l'opposition de l'inconstant et brouillon prince de Condé, retourné en province en compagnie de sa cohorte de mécontents, dont maints seigneurs huguenots, les deux mariages projetés par la régente afin de se rapprocher de la maison d'Autriche, celui de son fils Louis XIII avec l'infante d'Espagne Anne d'Autriche et celui de sa fille Élisabeth avec le prince des Asturies (futur Philippe III), furent célébrés sans incident.

En mai 1616, cependant, au traité de Loudun, Marie dut encore céder charges et gratifications en grand nombre. Le premier prince du sang, au comble de la fortune, de la popularité et de l'orgueil, fut alors incité par ses amis à s'emparer du trône : ne suffisait-il pas d'enfermer la reine mère dans un couvent, de faire annuler en cour de Rome son mariage avec Henri IV et de déclarer en conséquence Louis XIII illégitime ? Il n'osa franchir le Rubicon. À la demande de Concini, qui plus que jamais redoutait ses foudres, il fut arrêté et emprisonné, ce qui déclencha la troisième révolte des grands, derrière les ducs de Nevers, de Bouillon et de Mayenne. Les désordres n'en finissaient pas.

La Florentine forma alors un gouvernement de combat destiné à restaurer l'autorité de l'État. Concini en était l'inspirateur et M. de Luçon, autrement dit Richelieu, l'un des principaux membres, avec la double charge de secrétaire d'État à la Guerre et aux Affaires étrangères.

L'Italien, cependant, avait commis une grave erreur en négligeant le roi, majeur depuis 1614. Le tenant pour un parfait incapable, il avait multiplié à son endroit les insolences et les ostensibles marques de mépris. À seize ans, le jeune homme enrageait en silence. Il ne supportait plus d'être tenu en lisière par cet indigne *condottiere*, amant, croyait-il, d'une mère autoritaire qui s'accrochait au pouvoir et le renvoyait à ses chasses et ses jeux puérils.

Avec un petit groupe de fidèles, dont un gentilhomme provençal de trente-huit ans, Charles d'Albert de Luynes, grand fauconnier, son confident, en quelque sorte son père de substitution, il se mit à conspirer. Le marquis de Vitry, capitaine des gardes du corps, homme décidé et téméraire, fut chargé avec quelques *bravi* d'arrêter le maréchal d'Ancre. « Mais, sire, lui objecta l'officier, s'il résiste, doit-on le tuer ? » Louis demeura muet, consentant tacitement à son exécution. Le 24 avril 1617, cinq coups de pistolet et de carabine transpercèrent Concino Concini sur le pont d'entrée du Louvre. À cette nouvelle, Louis exulta. Dans la Petite Galerie – la future galerie d'Apollon –, il grimpa sur un billard, les larmes aux yeux. « Maintenant, répéta-t-il devant les courtisans stupéfaits, je suis roi !

Oui, Dieu soit loué, me voilà roi !... On m'a fait fouetter des mulets dix ans durant aux Tuileries, il est temps maintenant que je fasse ma charge ! » Sa mère fut sans délai exilée au château de Blois. Ce coup d'État était aussi un matricide.

Le corps de Concini fut enterré à la hâte sous les orgues de Saint-Germain-l'Auxerrois. Le lendemain, le petit peuple ivre de haine l'en tira, le traîna sous les vociférations et les crachats jusqu'au Pont-Neuf, le hissa tête en bas sur une potence et ne lui épargna aucun outrage, avant de le dépecer et de le faire rôtir. Quant à la Galigai, accusée de sorcellerie, elle fut décapitée à la suite d'un procès inique, la majeure partie de ses biens revenant au nouveau favori, Luynes.

Chapitre 15

La montée de l'absolutisme

(1617-1661)

LOUIS XIII ENTRE EN SCÈNE

Ses portraits, à l'âge adulte, par Philippe de Champaigne, Simon Vouet ou Justus van Egmont révèlent une physionomie ingrate, un visage émacié et froid, à l'épaisse moustache et à la barbe à la royale. Il s'en dégage l'impression d'un être indéchiffrable, austère et maussade. Les mémorialistes ont insisté sur sa passion de la chasse qui, plus qu'un simple dérivatif, semblait révéler un mal-être profond. Comment croire qu'un tel homme qui promenait sa solitude ennuyée dans les bois giboyeux de l'Île-de-France ait pu s'intéresser à la politique ?

Les romantiques, Vigny, Dumas, s'en sont donné à cœur joie pour parfaire l'image de ce soliveau, « esclave couronné », roi fainéant et sans charisme, « maigre Jupiter à la moustache pointue » (Michelet). Les manuels d'histoire ont fait chorus et ont même fini par l'escamoter.

Or l'image dévalorisée de Louis XIII ne correspond nullement à sa vraie personnalité, telle qu'elle ressort des journaux intimes de l'époque, à commencer par celui de son médecin personnel Jean Héroard – magnifique mine de renseignements ! –, des Mémoires du temps, des correspondances et rapports d'ambassade.

Il était né à Fontainebleau le 27 septembre 1601. Dans sa jeunesse, il était décrit comme un garçon aimable, charitable, aux goûts artistiques prononcés, passionné de dessin, de peinture et de musique (il composera plus tard des œuvres religieuses et au moins deux ballets), mais vite susceptible, autoritaire, tenace et colérique. D'être le futur roi lui donnait une très haute conscience de sa naissance et un indéniable complexe de supériorité vis-à-vis de ses frères bâtards légitimés qu'il haïssait (les deux Vendôme, le duc de Verneuil, le comte de Moret). Pour briser son orgueil, Henri IV n'avait pas hésité à le faire fouetter. Son impétuosité et ses accès de violence n'étaient probablement pas sans rapport avec les cruels dérangements

intestinaux qui l'assaillaient périodiquement. À partir de 1627, ceux-ci se transformèrent en entéropathie chronique (sans doute une maladie de Crohn), qui finit par le terrasser en mai 1643, à quarante-deux ans. À cette déficience physique s'ajoutait un bégaiement, à l'origine de sa timidité et de son mutisme habituel.

Le fond de son caractère était la mélancolie. On le comprend : il avait perdu très jeune son père chéri, tandis que sa mère, qui réservait ses caresses à son cadet Gaston, ne lui avait jamais témoigné la moindre affection. Méfiant, secret, ombrageux, il riait peu, plaisantait rarement et se trouvait paralysé devant les femmes (un comble pour le fils du Vert Galant !). Mais sa volonté demeurait inflexible. Louis entendait être obéi de tous. Malgré sa simplicité naturelle et son dédain du décorum, il avait le sens inné de la majesté et de la dignité royale, une jalousie aiguë de la grandeur, une passion immense non pour sa propre gloire, mais pour celle de son royaume.

Sans doute n'était-il pas pourvu d'une intelligence fulgurante. Il n'avait aucun goût pour les études. C'était un esprit pratique, concret, doué d'un sens remarquable de l'observation. Il collectionnait les armes, s'adonnait à l'escrime et aimait le travail de la forge.

Sa piété était sincère et scrupuleuse. Il croyait en la justice immanente et manifestait une dévotion particulière pour la Sainte Vierge. Après la reprise de Corbie et le spectaculaire rétablissement des armées françaises, il décida, en signe de remerciements, de vouer son royaume à Dieu par Marie : tel fut le fameux vœu de Louis XIII institué par les lettres patentes du 10 février 1638 et célébré le 15 août de chaque année. La naissance d'un héritier mâle – le futur Louis XIV – vint quelques mois plus tard : elle fut associée à ce vœu et considérée comme un signe du Ciel après tant d'années de stérilité de la reine.

LA RECONQUÊTE DU ROYAUME

Marie de Médicis ne lâcha pas prise. S'étant évadée de sa prison dorée de Blois avec la complicité du duc d'Épernon, l'ancien mignon d'Henri III, gouverneur de Metz, elle déclara la guerre à son fils et leva des troupes. Son unique objectif était de revenir siéger au Conseil. À l'été de 1620, Louis, à la tête d'une petite armée, écrasa ses partisans aux Ponts-de-Cé, sur les bords de la Loire, contraignant la terrible marâtre à capituler.

Il en profita, dans la foulée, pour faire une descente en Béarn et soumettre cette province huguenote qui refusait obstinément de rétablir le catholicisme, malgré les stipulations de l'édit de Nantes.

Arrivé à Pau, il restitua d'autorité aux évêques les biens confisqués par sa grand-mère Jeanne d'Albret. Cette brève expédition suffit à déclencher un soulèvement des calvinistes de province, animé par un grand seigneur d'origine bretonne, Henri duc de Rohan. Si Louis XIII souhaitait la conversion sincère des protestants de son royaume, il n'avait rien contre l'exercice de leur culte ; il n'admettait pas, en revanche, l'existence de places de sûreté, défendues par des armées privées, qui allaient à l'encontre de l'unité de son royaume. Les campagnes qu'il mena ne furent donc pas, à proprement parler, des guerres de Religion, mais des guerres pour la restauration de l'État. En avril 1622, à l'île de Riez, non loin de Saint-Gilles-sur-Vie, il chargea à la tête de sa cavalerie, sans même attendre l'arrivée de l'infanterie, et mit en déroute les troupes de Benjamin de Soubise, frère du duc de Rohan. Partout, en Guyenne, en Gascogne, il se conduisit avec une étonnante bravoure.

Il fut le dernier grand roi de guerre à la manière médiévale, n'hésitant pas à mener la vie précaire du soldat dans les camps, buvant dans son chapeau ou couchant sur la paille à la belle étoile. Il prit Saint-Jean-d'Angély, en fit abattre les murailles, échoua néanmoins devant Montauban et La Rochelle. En octobre 1622, au traité conclu avec Rohan, les protestants ne conservaient plus que ces deux places.

Luynes, comblé d'honneurs, fait duc et pair de France, connétable et gouverneur de Picardie, se révéla un ministre des plus médiocres. Or Louis XIII, vétilleux, terriblement soupçonneux, manquait de largeur de vues pour mener à bien seul le gouvernement. Il lui fallait un collaborateur fidèle et efficace sur lequel il pourrait se reposer en confiance.

Après la mort de Luynes, en décembre 1621, il écarta des affaires les compagnons de chasse qu'il tenait en grande amitié, tels Toiras, Baradas, Saint-Simon (père du futur mémorialiste) et plus tard Cinq-Mars. Certains, à propos de ces favoris, ont parlé d'homosexualité : c'est bien possible, mais ce ne fut dans ce cas qu'un penchant, car il est douteux, compte tenu de sa piété scrupuleuse, qu'il soit passé à l'acte, même avec le jeune et troublant marquis de Cinq-Mars qu'il avait nommé grand écuyer et qu'il laissera mourir sur l'échafaud pour haute trahison à vingt-deux ans en septembre 1642.

RICHELIEU

Quoi qu'il en soit, en avril 1624, grâce à l'intervention de la reine mère enfin admise au Conseil, il eut la chance de retrouver sur sa route Richelieu, l'ancien secrétaire d'État congédié après la mort de

Concini. À cette date, M. de Luçon, devenu cardinal deux ans plus tôt, entra au Conseil, où très vite il s'imposa comme principal ministre.

Homme énergique, d'une intelligence hors du commun, Armand Jean du Plessis de Richelieu est l'une des figures de proue de l'Histoire. Son portrait, déformé lui aussi par les romantiques, a été rectifié par l'historiographie moderne. Plus personne, après les travaux de Michel Carmona, Roland Mousnier, Jörg Wollenberg, Françoise Hildesheimer, du père Pierre Blet et d'Arnaud Teyssier, n'oserait le présenter comme un implacable despote machiavélien, imposant à tous son intolérable tyrannie, ou un sanguinaire sans pitié, occupé à faire tomber les têtes.

Philippe de Champaigne l'a peint en majesté, planté dans sa robe écarlate face à l'éternité, debout tel un souverain – alors que l'usage était de représenter assis les princes de l'Église –, le visage émacié, le regard acéré, le nez busqué et volontaire, la moustache et la barbe à la royale. L'artiste a forcé à dessein la perspective, réduisant la proportion de la tête par rapport au reste du corps, de façon à faire apparaître plus élancée sa stature. Quelle majesté imposante, en effet, quelle glaçante assurance !

Les portraits ne montraient pas en revanche l'hypersensibilité du personnage, sans cesse angoissé, sa santé chancelante, en butte aux fièvres, insomnies, névralgies, rhumatismes, rages de dents qui l'empêchaient de travailler, sans oublier la gravelle qui le torturait périodiquement.

Né à Paris le 9 septembre 1585, il était issu d'une famille d'épée d'origine poitevine, de petite mais vieille noblesse. Son père François avait été grand prévôt de France aux temps d'Henri III et d'Henri IV. Sa mère, Suzanne de La Porte, descendait d'un avocat au Parlement.

Armand Jean avait d'abord été destiné à la carrière des armes. Le désir de son frère aîné Alphonse, évêque de Luçon, de se faire moine le fit changer d'orientation, car il s'agissait, pour cette famille peu fortunée, de conserver dans son « patrimoine » cet évêché qu'elle occupait depuis vingt ans. Ce fut d'ailleurs un prélat zélé, d'une dévotion exemplaire, attaché à la Contre-Réforme catholique, auteur de traités édifiants, dont *L'Instruction du chrétien*.

En dépit d'une froideur naturelle se dégageait de cet homme dévoré d'ambition une étonnante puissance de séduction. « Il faut avouer le vrai », reconnaissait Goulas, le secrétaire de Gaston d'Orléans qui ne le portait pas dans son cœur, « cet homme avait de grandes qualités, la mine haute d'un grand seigneur, la parole agréable, la facilité de parler merveilleuse, l'esprit très présent et très délié, le procédé noble,

une dextérité inconcevable à traiter les affaires et une grâce à ce qu'il faisait et disait à ravir tout le monde ». Voilà qui nous change des clichés habituels du fourbe, perfide et cruel « homme rouge » présenté par Vigny, Hugo ou Dumas ! Il avait, en revanche, le goût du faste. Durant son ministère, il accumula une fortune considérable, composée de rentes, des revenus de quinze abbayes et de gouvernements, à laquelle il faut ajouter la cité de Richelieu, son immense château et ses terres avoisinantes en Poitou. Il est vrai que pour s'imposer aux princes du sang et aux grands il fallait avoir du répondant.

Les rapports entre le roi et le Cardinal, mélange d'admiration mutuelle et de crainte, furent plus agités qu'on ne le pense. Ces deux valétudinaires, se consolant mutuellement, gouvernèrent durant dix-huit ans, luttant contre les défaillances de leur propre corps. Ombrageux, Louis XIII avait admis la complémentarité de cet homme d'exception, mais supportait non sans mal son tempérament dominateur et envahissant. Fébrile et nerveux, le Cardinal, quant à lui, vivait dans la hantise constante d'être disgracié, pis, de connaître le sort de Concini.

Sur le plan de la science politique, Richelieu inaugurait une nouvelle figure, celle de premier ou principal ministre, qui n'était plus un favori – comme à l'époque le duc de Lerma pour Philippe III d'Espagne ou Buckingham pour Jacques I^{er} puis Charles d'Angleterre –, mais un homme qui mettait au service de son maître les réseaux politiques et administratifs qu'il avait constitués. Louis XIII, dont le nombre de fidèles restait fort limité, avait besoin des agents et clients du Cardinal pour mieux asseoir et faire progresser son pouvoir vis-à-vis des grands féodaux qui disposaient, grâce aux prébendes trop largement dispensées par sa mère, d'une multitude d'obligés. Il appuyait son ministre de toute son autorité ; en dernier ressort, lui seul tranchait et décidait, avec brutalité parfois. Même dans les périodes d'entente, leurs rapports n'étaient pas dépourvus d'épines. Armand Jean, autoritaire lorsqu'il s'agissait de faire respecter le pouvoir royal, n'hésitant pas à embastiller les grands et à multiplier les espions et les agents secrets, y compris dans l'entourage de Louis XIII, se faisait doux et humble devant le maître. « Je m'estime heureux, écrivait-il au cardinal de Bérulle, quand de quatre propositions deux lui sont agréables. » « Les quatre coins du cabinet du roi, avoua-t-il un jour, sont plus difficiles pour moi à conquérir que tous les champs de bataille d'Europe ! »

Marie de Médicis devint jalouse de l'ascendant pris sur le roi par son conseiller personnel. La crise de confiance éclata les 10 et 11 novembre 1630. Le 10, elle le démit de ses fonctions au sein de sa maison et tenta de le remplacer au ministère par le chef de file des

catholiques dévots, Michel de Marillac, garde des Sceaux. Le 11, Louis XIII, venu chez elle au palais du Luxembourg, supporta stoïquement sa fureur et se retira sans mot dire pour se rendre l'après-midi en sa gentilhommière de Versailles. Les courtisans se précipitèrent alors chez la reine mère, la félicitant d'avoir obtenu la disgrâce de l'homme rouge. Pendant ce temps, le roi fit appeler celui-ci, lui renouvela sa totale confiance, puis, le lendemain matin, fit arrêter Marillac. Quand les courtisans aperçurent le Cardinal entrant à Paris à la portière du carrosse royal, ils comprirent quel était le vainqueur et désertèrent sur-le-champ le Luxembourg, où la reine mère explosa une nouvelle fois en imprécations furibondes contre son fils et son ancien factotum. Telle fut la fameuse « journée des Dupes ». Le fils d'Henri IV une fois de plus avait créé la surprise et trompé son monde.

LES GRANDS DESSEINS DU CARDINAL

Richelieu avait une conception empirique de l'action politique, axée sur quelques principes. Il fallait d'abord abaisser les grands, en finir avec leur égoïsme, leur insubordination, déjouer leurs menées factieuses, anéantir cette morale à la fois héroïque et brouillonne de l'aristocratie belliqueuse que Paul Bénichou a résumée sous le nom de « sublime cornélien ».

En 1626, le jeune comte de Chalais, un Talleyrand-Périgord, maître de la garde-robe, qui avait projeté l'assassinat du Cardinal en accord avec Gaston d'Orléans et la duchesse de Chevreuse, amie de la jeune reine, fut condamné à la peine capitale et exécuté à Nantes. En 1627, deux bretteurs impénitents, les comtes de Montmorency-Bouteville et de Rosmadec des Chapelles, qui, par provocation, avaient bravé les édits interdisant le duel en se battant en plein Paris, place Royale, étaient pareillement décapités. En 1632, le maréchal Louis de Marillac, frère du garde des Sceaux disgracié, accusé de malversations, connut lui aussi ce qu'il appelait le « vent d'acier ». La même année, coupable d'avoir voulu soulever la province du Languedoc dont il était gouverneur, le puissant Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, connut un sort identique à Toulouse. En 1642, enfin, le jeune Cinq-Mars et son ami de Thou posèrent leur tête sur le billot, coupables d'avoir signé en temps de guerre un traité d'alliance secret avec l'Espagne. Le roi, au nom de la raison d'État, avait refusé leur grâce, malgré les supplications et les prières de leurs familles, convaincu que s'il faisait preuve de mansuétude les désordres n'en deviendraient que plus grands.

Il fallait en finir également avec les restes de puissance du parti huguenot en France et pour cela prendre La Rochelle, orgueilleuse cité, si attachée à ses franchises qu'elle était tentée de faire sécession. En dépit des assurances royales de ne pas toucher au culte calviniste, la ville refusait toute modification de son statut. En juillet 1627, le duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre, débarqua à l'île de Ré à la tête d'un corps expéditionnaire destiné à venir en aide à la cité rebelle. Il fut vigoureusement repoussé et contraint de rembarquer. Le siège dura plus de un an, de septembre 1628 à octobre 1629. L'armée, commandée par Richelieu, habillé en fringant homme de guerre, organisa le blocus avec une redoutable efficacité. Une digue haute de 20 m et longue de 1,5 km fut édiflée pour empêcher les Anglais de ravitailler par mer leurs coreligionnaires. Poussée par le fanatisme du maire Jean Guiton et de ses adjoints, la population préféra périr de faim plutôt que de se rendre. Quand la cité capitula, sur ses quelque 28 000 habitants, il n'en restait plus que 5 400, décharnés, dans un état digne de la tombe. La ville perdit ses privilèges et ses remparts, conserva sa religion et bénéficia de l'amnistie généreuse du souverain.

L'édit de grâce d'Alès du 28 juin 1629 mit fin aux troubles. Toutes les dispositions de l'édit de Nantes étaient confirmées, à l'exception de celles concernant les places de sûreté. Cet édit, d'une importance capitale, marquait la disparition du protestantisme en tant que corps constitué à l'intérieur du royaume. Du point de vue de nos piliers, il consacrait mieux que l'édit de Nantes la laïcité française à la royale, consolidant par ailleurs le pilier de l'État central unitaire.

Richelieu avait aussi le dessein d'entamer la puissance et l'ambition universaliste de la maison d'Autriche, réaffirmée par Philippe IV d'Espagne, arrière-petit-fils de Charles Quint. La défenestration à Prague des lieutenants de l'empereur Matthias par des seigneurs protestants le 23 mai 1618 fut le premier acte de la guerre de Trente Ans. Le nouvel empereur Ferdinand II de Habsbourg, déterminé à imposer la réforme catholique en Bohême, où il avait rendu la Couronne héréditaire, et dans le Saint Empire romain germanique, affronta les princes luthériens, bientôt soutenus par Christian IV de Danemark et le roi de Suède Gustave Adolphe. La puissante branche madrilène des Habsbourg, qui possédait les Pays-Bas catholiques, la Franche-Comté et le Milanais, apportait bien sûr son soutien à la branche autrichienne. La menace contre la France se précisait.

Louis XIII et Richelieu se lancèrent d'abord dans une « guerre couverte » par personnes interposées. Elle consistait à financer les princes rebelles, ennemis de l'empereur, et à encourager Gustave Adolphe, le « roi des neiges », le plus brillant général de son temps, à envahir et occuper l'Allemagne du Nord, puis, après la mort de ce

dernier à la bataille de Lützen en 1632, à se rapprocher de l'ambitieux *condottiere* au service de l'empereur, Albrecht von Wallenstein, qui s'apprêtait à trahir son maître quand il fut assassiné en février 1634.

En mai 1635, à la suite de l'enlèvement de l'archevêque électeur de Trèves, Philipp Christoph von Sötern, protégé du roi, il fallut se résoudre à entrer en guerre ouverte contre l'Espagne et les Impériaux. Au commencement, l'armée française, mal préparée, essuya une série de revers : Saint-Jean-de-Losne, en Bourgogne, fut assiégé, Saint-Jean-de-Luz et les îles de Lérins furent occupés, Corbie, à 120 km de Paris, se rendit le 15 août 1636. Quand le bruit courut qu'on avait aperçu les reîtres du farouche Jean de Werth près de Pontoise, la panique gagna la capitale. Les bourgeois s'enfuirent en de longues files de coches et de carrosses. Même Richelieu prépara ses bagages. Seule l'énergie déployée par Louis XIII, appelant à la mobilisation des corps constitués et à l'enrôlement de volontaires, permit de renverser la situation. Les années suivantes, les succès s'accumulèrent. Les régiments du roi reprirent Arras, occupèrent l'Artois, pénétrèrent en Barrois, en Lorraine et en Alsace. En 1641, Louis XIII, bénéficiant de la révolte des Catalans contre le pouvoir madrilène, fut proclamé comte de Barcelone et souverain de Catalogne. Dans la foulée, le Roussillon et Perpignan furent envahis.

LA FORTE POUSSÉE DE L'ÉTAT CENTRAL

L'entrée en guerre de la France fut un puissant accélérateur de la centralisation monarchique et de l'unification de l'État-nation, poussant le roi et Richelieu à restreindre l'autonomie des états provinciaux et des parlements et surtout à accroître la fiscalité. Le budget, qui se situait autour de 40 millions de livres par an entre 1620 et 1630, bondit à 208 millions en 1636, avant de redescendre à 120-140 millions. Alors que les dépenses militaires s'établissaient aux alentours de 20 millions annuels au début du règne de Louis XIII, elles atteignirent 80 millions entre 1635 et 1642.

Pour les financer, on usa de tous les expédients possibles : augmentation de la taille, de la gabelle et des octrois, réduction des gages des titulaires d'offices, mise en vente de nouveaux offices... La ponction fiscale n'avait jamais été aussi forte depuis Louis XI. L'administration royale, elle-même dépassée, dut renoncer à la perception des impôts indirects. Ceux-ci furent affermés à des compagnies de traitants ou de partisans.

En dépit de ces mesures, les ressources manquaient, contraignant

l'État à emprunter à taux usuraire à des financiers privés ou même à ses propres officiers comptables, receveurs ou trésoriers généraux. Une caste de manieurs d'argent issus de la robe et de l'aristocratie émergea, s'enrichissant rapidement, comme l'ont montré François Bayard et Daniel Dessert.

La violence fiscale s'ajoutait à la « dureté des temps ». La famine sévissant en raison des mauvaises récoltes et les effrayantes traînées de peste faisaient des milliers de victimes. Bouleversant l'équilibre fragile des communautés locales qui se sentaient menacées par la poussée du centralisme étatique, ce tour de vis était ressenti comme une agression inique et intolérable, portant atteinte à des immunités tenues jusque-là pour inviolables. D'où la flambée des révoltes provinciales : croquants du Périgord, du Poitou ou de Guyenne (1636-1637), du Maine et d'Anjou (1639), nu-pieds de Normandie (1642)...

Ces « émotions populaires » de grande ampleur avaient pour caractéristiques de souder contre l'impôt royal les habitants d'une même aire géographique, toutes catégories sociales confondues, curés, seigneurs, grands et petits propriétaires, marchands, paysans aisés et manouvriers. Les violences éclataient : on pourchassait, on massacrait les agents du fisc au son du tocsin. L'armée arrivait, écrasait les mutins et pendait sans discernement.

Louis XIII et Richelieu devaient donc lutter sur deux fronts : c'était le prix à payer si la France ne voulait pas disparaître.

L'ÉCONOMIE, LE COMMERCE ET LA MARINE

Durant cette période dramatique où se joua le destin du pays, l'œuvre du Cardinal fut considérable. Partageant la vision mercantiliste de l'époque, il estimait que la prospérité générale résidait dans le développement économique intérieur, axé sur une production de qualité, l'accroissement des exportations de produits manufacturés, la diminution des importations et l'accumulation d'or et d'argent provenant des recettes commerciales. Dans cet esprit, il encouragea les manufactures de draps, de verre, de miroirs à concurrencer les produits étrangers.

Convaincu de la nécessité d'un empire des mers, il poussa à la formation de compagnies commerciales, la Compagnie du Morbihan, celle de Nouvelle-France, celle des Îles d'Amérique notamment, et à l'implantation d'établissements au Canada. Champlain, de retour à Québec, un moment abandonné aux Anglais, transforma cette bourgade en un centre actif de colonisation. À son tour, plus

modestement, Montréal commença son expansion. Dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, les Saintes, furent occupées et l'île Saint-Christophe partagée avec les Anglais. Dans ces colonies, on assista à l'arrivée des premiers esclaves noirs, vendus par les négriers africains. Il y eut également un début d'installation en Guyane et à l'embouchure du fleuve Sénégal. La dernière compagnie, celle des Indes orientales, permettra la fondation de Fort-Dauphin à Madagascar, quelques mois après la disparition du Cardinal.

Richelieu savait qu'il ne pouvait y avoir de politique de grandeur sans l'existence d'une puissante flotte de guerre. À dessein, il s'appropriä la charge de « grand maître, chef et surintendant général de la navigation et commerce de France ». Afin d'extraire la marine de sa gangue féodale, il acheta au duc de Montmorency les amirautés du Ponant et acquit celle du Levant auprès du duc de Guise. Après avoir passé commande de quelques gros galions et vaisseaux ronds aux Hollandais ainsi que de plusieurs galères aux Maltais, il lança un effort de construction navale sans précédent. En 1635, la France, partie de rien, disposait déjà de 35 vaisseaux de ligne, 12 navires de soutien, 24 galères, 3 frégates, 10 brûlots, un brigantin et 4 felouques. Sortie en 1638 des chantiers de La Roche-Bernard, la *Couronne*, premier vaisseau de ligne à trois ponts, de 2 000 tonneaux et 88 canons, rivalisait avec le fleuron de la marine anglaise, le *Sovereign of the Seas* de 1 800 tonneaux et 102 canons. En 1642, avec 60 vaisseaux de ligne et 22 galères, la France était déjà la troisième puissance navale d'Occident, derrière l'Angleterre et les Provinces-Unies.

Richelieu mourut en décembre 1642, à cinquante-sept ans. Il avait fait de Louis XIII, dit Mme de Motteville, « l'un des plus grands monarques du monde », hissant la France, ajoutait le mémorialiste Montglat, « au plus haut point de grandeur où elle eût été depuis Charlemagne ».

LA FIN DU RÈGNE

L'œuvre extérieure de Richelieu fut poursuivie par son collaborateur principal depuis le décès du père Joseph, le cardinal Jules Mazarin, que Louis XIII appela sans tarder au Conseil, avant de mourir le 14 mai 1643.

La France connut à ce moment-là une profonde métamorphose qui la fit entrer dans les Temps modernes. Elle accoucha dans la douleur, les convulsions et les soubresauts internes de la société nouvelle et de l'État rationnel qui s'épanouiront dans la seconde partie du Grand Siècle. De cette mutation nécessaire, « Louis le Juste », activement

secondé par Richelieu, avait été l'un des artisans majeurs. Le règne de Louis XIV ne peut se comprendre sans celui de son père. Tout était en place pour l'épanouissement de la monarchie administrative qu'on appelle improprement monarchie absolue, y compris les grands outils de l'État, l'armée, la marine, la diplomatie, le renseignement, sans oublier les arts et les lettres en plein bouillonnement créatif. Louis XIV achèvera l'œuvre de son père en apportant la pièce manquante que la personnalité timide et effacée de ce dernier n'avait osé poser sur l'échiquier royal : la théâtralisation du pouvoir, la mise en scène de son propre personnage, la volonté de vivre en représentation. Le reste était déjà présent, le système allégorique, l'exaltation du soleil royal, jusqu'au petit pavillon de Versailles, fleur prête à s'épanouir...

L'EUROPE NOUVELLE DES TRAITÉS DE WESTPHALIE

Cinq jours après le décès du roi, un prince du sang de vingt et un ans, Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, fils d'Henri II de Condé, anéantissait les redoutables *tercios* espagnols de Francisco de Melo et du comte de Fontaine (Fuentès) dans la plaine de Rocroi. Un génie militaire était né. Grâce à lui, la France retrouvait son rang après des années d'éclipse. Le jeune et impétueux héros prit ensuite Fribourg, et, en 1645, aidé du vicomte de Turenne, maréchal de France, écrasa les forces bavaraises et impériales à Nördlingen en Allemagne. Enfin, le 20 août 1648, à Lens, Enghien, devenu entre-temps, par la mort de son père, prince de Condé – le Grand Condé ! –, l'emporta encore sur les Espagnols, malgré l'infériorité numérique de ses troupes. Turenne et les Suédois commençant à envahir la Bavière et la Bohême, l'empereur Ferdinand III se hâta d'entrer en négociation. Par suite des ravages des armées, des épidémies et autres calamités, illustrés par les saisissantes eaux-fortes du Lorrain Jacques Callot, le Saint Empire, exsangue, avait perdu entre 3 et 4 millions d'habitants sur un total de 17.

Signés en août et septembre 1648 à Osnabrück et Münster, les traités de Westphalie mettaient fin à la guerre de Trente Ans (le conflit se poursuivant néanmoins entre l'Espagne et la France). C'en était fini du concept de chrétienté occidentale, unie autour du souverain pontife. Désormais, les grands États européens définissaient leurs relations sur la base de leur souveraineté, chacun restant libre en matière religieuse.

La France se voyait enfin reconnaître les droits de seigneurie sur les Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun, obtenait le landgraviat de Haute et Basse-Alsace, la préfecture de la Décapole (les dix grandes villes alsaciennes, en dehors de Strasbourg) et acquérait Brisach ainsi que

Philippsbourg sur le Rhin. Son allié suédois recevait de son côté une partie du duché de Poméranie et trois beaux évêchés du nord de l'Allemagne.

Le Saint Empire était réorganisé et le rôle de l'empereur amoindri au profit des trois cent cinquante duchés, principautés, comtés, seigneuries et villes libres qui, en recevant le droit de conclure des traités avec des pays étrangers à condition de ne nuire ni aux intérêts de l'empire ni à ceux de l'empereur, gagnaient une quasi-souveraineté. La politique de ce dernier, dont la Couronne restait élective, devenait dépendante de la diète de Ratisbonne, où étaient représentées les principales entités bénéficiant, dans la pyramide féodale, de l'« immédieté impériale ». La France et la Suède étaient en outre déclarées garantes des « libertés germaniques », autant dire tutrices de cette zone centrale européenne. La maison d'Autriche, à qui revenait de tradition la Couronne impériale, sans que cela fût une obligation, restait, certes, maîtresse de ses possessions héréditaires, autrichiennes et danubiennes, mais était humiliée comme jamais. Oubliée, son ambition universaliste, oublié, son rêve de prépondérance européenne ! L'organisation décentralisée des Allemagnes, qui réduisait à néant les prétentions du corps germanique, devait durer cent cinquante ans, pour la plus grande satisfaction de la France, sans pour autant d'ailleurs empêcher l'émergence d'une nouvelle et redoutable puissance, la Prusse.

LE RENOUVEAU RELIGIEUX ET CULTUREL

Ce n'est que dans la première moitié du ^{xvii}^e siècle que les effets du concile de Trente (1545-1563) commencèrent à porter leurs fruits en France. La Contre-Réforme catholique fut une lame de fond à la fois théologique, catéchétique, sacerdotale, missionnaire, pastorale et ecclésiale. Supérieur du Carmel et ami des Jésuites, le cardinal Pierre de Bérulle s'attela à la formation de nouveaux prêtres en introduisant en France l'ordre de l'Oratoire, fondé par saint Philippe Néri.

Autre œuvre attachée à la sanctification du clergé, la Société des Prêtres de la Mission, installée au prieuré Saint-Lazare, créée par l'une des plus rayonnantes figures du temps, Vincent de Paul, qui avait été aumônier de la reine Marguerite de Valois et aumônier général des galères. Il multiplia les fondations : conférences du mardi, séminaires des Bons-Enfants et de Saint-Charles, missions lazaristes. En 1633, avec l'aide de Louise de Marillac, il institua les Filles de la Charité, ordre de « sœurs grises » non cloîtrées au service des pauvres et des malades, puis en 1638 l'œuvre des Enfants-Trouvés.

L'Introduction à la vie dévote de saint François de Sales, publiée en

1609, rééditée de très nombreuses fois, exerça une influence immense sur la spiritualité du temps. Lui-même et Jeanne de Chantal (grand-mère de Mme de Sévigné) fixèrent les règles de la congrégation des Filles de la Visitation, ouverte au monde et adonnée aux œuvres de miséricorde.

De son côté, Mme Acarie, en religion sœur Marie de l'Incarnation, animatrice de plusieurs œuvres, fit venir en France les carmélites espagnoles, dont les couvents essaimèrent rapidement, tout comme maintes fondations féminines, récollettes, capucines, hospitalières, bénédictines, ursulines, madelonnettes...

Rétablis en France en 1603, les Jésuites jouèrent un rôle majeur dans la reconquête des esprits, se réinstallant au collège de Clermont (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand) et ouvrant bien d'autres collèges.

Après les désastres des guerres de Religion, de nombreuses régions étaient devenues terres de mission. Des prédicateurs parcoururent les provinces, tel Jean Eudes, oratorien, qui évangélisa la Basse-Normandie, la Bretagne, l'Île-de-France, la Bourgogne, tel encore Julien Maunoir, jésuite, « l'apôtre de la Bretagne ». Les pèlerinages à Notre-Dame du Puy, Sainte-Anne d'Auray, Notre-Dame-de-Liesse, Notre-Dame de Rocamadour revivifiaient la pratique religieuse dans certaines contrées. Oui, le Grand Siècle fut bien, selon la formule du père Condren, successeur de Bérulle à l'Oratoire, reprise par Henri Bremond, le « siècle des saints ».

Face au protestantisme qui commençait à se replier sur lui-même, le renouveau du catholicisme était impressionnant. Il ne devait pas tarder à influencer la sphère politique. Se constitua à la cour un parti dévot, proche de l'Espagne, horrifié par les alliances de Richelieu avec la Suède et les princes luthériens. Le Cardinal parvint à l'écarter du pouvoir au moment de la journée des Dupes, mais il fut incapable de contenir la très discrète Compagnie du Saint-Sacrement fondée en 1629, qui s'était donné pour but d'assurer la police des mœurs et de catholiciser en profondeur la société sans passer par l'État, en traquant sans relâche les libertins, les prostituées, les comédiens, les protestants... Après avoir été officiellement dissoute en 1660 par Mazarin, la Compagnie ne disparaîtra que sous le règne de Louis XIV, en 1666.

Parallèlement était né un nouveau courant, issu de la « réformation catholique », le jansénisme, du nom de l'évêque d'Ypres, Cornelius Jansen, auteur de l'*Augustinus* publié en 1640. Caractérisé par une lecture rigoriste de saint Augustin, ce mouvement, dont il était malaisé de cerner les contours, connut ses premiers développements avec Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, directeur spirituel

de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs et de son abbesse Angélique Arnaud. Des laïques attirés par la vie ascétique, les solitaires, s'attachèrent à vivre ce catholicisme exigeant. Bientôt s'ensuivirent les premières controverses théologiques avec Antoine Arnaud, frère de l'abbesse, dit le Grand Arnaud, auteur en 1643 du traité *De la fréquente communion*. Le jansénisme connaîtra de multiples rebondissements, imbrications politiques et mutations aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles.

En dehors du domaine religieux qu'il surveillait d'un œil vigilant, Richelieu joua un rôle notable en tant que protecteur des arts et des lettres. C'est à lui que l'on doit la nouvelle Sorbonne, la Bibliothèque (future Bibliothèque nationale de France), l'Imprimerie royale et le Palais-Cardinal, légué à Louis XIII, qui devint le Palais-Royal.

En 1635, il créa l'Académie française, de quarante membres, avec Valentin Conrart comme premier secrétaire perpétuel. Cette académie avait pour fonctions d'établir les règles sûres de la langue, à travers une grammaire, un dictionnaire, une rhétorique et une poétique, de l'embellir, de la rendre « non seulement élégante, mais capable de traiter de tous les arts et toutes les sciences ». L'entreprise était éminemment politique. Par la défense et la codification d'une langue unique, il s'agissait de mobiliser une élite cultivée au service du rayonnement et de la gloire du royaume. Moment décisif pour notre pilier central de l'État-nation, dont la langue, puissant facteur d'unification, était devenue l'une des composantes essentielles.

ANNE ET JULES

Né à Saint-Germain le 5 septembre 1638, Louis XIV avait quatre ans et demi lorsqu'il devint roi. Le 18 mai 1643, quatre jours après le décès de son père, le Parlement anéantit les dispositions testamentaires du défunt, qui limitaient les pouvoirs de la régente, et restitua à celle-ci « l'administration libre, absolue et entière des affaires du royaume ».

Mariée à Louis XIII en 1615, Anne avait beaucoup souffert des soupçons de stérilité qui avaient pesé sur elle vingt-deux ans durant (elle avait fait en réalité quatre fausses couches). Persécutée par son morose époux, elle avait longtemps soupiré après sa terre natale et participé aux intrigues contre son pays d'adoption en compagnie du frère du roi, l'incorrigible Gaston d'Orléans, qui avouait ses trahisons après coup, laissait exécuter ses complices et était toujours pardonné du fait de son statut d'héritier du trône avant la naissance tardive de Louis XIV.

À quarante et un ans, malgré un nez un peu lourd et un léger double menton, sa peau d'albâtre, ses grands yeux verts expressifs, sa lèvre inférieure sensuelle, légèrement proéminente – signe de son ascendance habsbourgeoise –, et sa somptueuse chevelure châtain clair l'embellissaient.

En accédant au pouvoir, cette faible femme, inexpérimentée, tenue à l'écart, se métamorphosa subitement en une Blanche de Castille saisie par le sens de l'État, farouchement déterminée à défendre les droits de son fils. À peine installée, elle choisit à la surprise générale comme principal ministre le cardinal Mazarin, créature de Richelieu, son pire ennemi, que son mari avait désigné comme membre du Conseil de régence.

Né en 1602, Giulio Mazarini, originaire des Abruzzes, était fils de l'intendant du connétable de Naples. Après de solides études chez les Jésuites et un doctorat en droit, il avait exercé la charge de capitaine dans l'armée pontificale, puis était entré dans les services de la diplomatie vaticane, où il avait fait merveille. En 1630-1631, il avait réussi à imposer la paix entre la France et l'Espagne à propos de la succession de Mantoue, qui avait redonné à la première la ville et citadelle de Pignerol, sur le versant italien des Alpes cottiennes, occupées par elle de 1536 à 1574. Il avait été nommé ensuite vice-légat à Avignon puis, à partir de 1634, nonce à Paris. Bien que n'étant pas prêtre, il lui était permis de porter l'habit ecclésiastique et de se faire appeler *monsignore*.

Fasciné par sa brillante intelligence, sa souplesse et l'étendue de ses talents, Richelieu l'attacha à son service, lui fit délivrer des lettres de naturalisation et lui obtint le chapeau de cardinal. Peu avant de mourir, Louis XIII le choisit pour être le parrain de son fils aîné, manifestant par là son désir d'unir sa famille à celui qu'il considérait comme le meilleur élève du grand cardinal.

À quarante ans, Mazarin était un homme séduisant, raffiné, cultivé, déjà grand collectionneur. Avec sa fine moustache, ses yeux de velours et ses cheveux soyeux il ressemblait, disait-on, au favori de Charles I^{er}, le duc de Buckingham, dont la reine avait été secrètement éprise dans sa jeunesse.

Anne et Jules, deux étrangers à la tête du royaume, formaient un couple insolite qui allait gouverner la France pendant la minorité de l'enfant-roi et, pour le cardinal, jusqu'à sa mort en mars 1661. Que n'a-t-on dit, que n'a-t-on écrit à leur sujet ! Pourtant, bien des princes du sang et des grands auraient pu leur envier le sens de l'État.

Furent-ils secrètement mariés ? Cette rumeur est infondée, car à la

fin de sa vie Mazarin envisagea de se faire prêtre afin de postuler à la tiare. Leur correspondance, en revanche, emplit de signes cabalistiques, montre leur forte attirance. On était au temps de la préciosité et de l'hôtel de Rambouillet, où l'exaltation des sentiments platoniques était poussée à l'extrême. La reine sans nul doute fut amoureuse. Mazarin, plus courtisan et plus réservé, joua de cette passion pour se maintenir au pouvoir. Il est douteux néanmoins qu'ils aient été amants.

Il est certain, en revanche, que la mort du cardinal de Richelieu, redouté des grands, apporta à la cour une douceur de vivre inconnue jusque-là. « On voyait sur les degrés du trône, écrivait le cardinal de Retz, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plus que gouverné les humains, un successeur doux, bénin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permît pas de s'humilier autant qu'il l'aurait souhaité devant tout le monde. » La haute aristocratie en profita pour relever la tête. Ce fut la « cabale des Importants », fomentée par le duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV et Gabrielle d'Estrées, et par l'ancienne amie de la reine, Mme de Chevreuse. Eux et leurs complices furent arrêtés ou exilés avant d'avoir réalisé leur projet d'assassiner Mazarin.

La reine et le cardinal purent alors se consacrer pleinement à l'éducation du jeune Louis XIV, sa mère s'occupant de sa formation morale, l'Italien de l'enseignement politique, fort de son titre de « surintendant au gouvernement et à la conduite de la personne du roi ».

LA FRONDE PARLEMENTAIRE

Sur le plan intérieur, les nécessités de la guerre imposaient la poursuite de la rigueur fiscale, les dépenses annuelles de l'armée étant passées de 80 à 120 millions. On afferma la taille pour en accroître la rentabilité. Cette politique heurtait de plein fouet la bourgeoisie parisienne et les titulaires d'offices qui refusaient de partager l'effort de guerre, soutenus par le Parlement, à qui il fallut imposer l'enregistrement des édits bursaux par lit de justice. La tension monta. En janvier 1648, la décision de vendre une douzaine de charges de maître des requêtes supplémentaires mit le feu aux poudres. Sous l'impulsion d'un vieux conseiller, Pierre Broussel, les magistrats multiplièrent les mesures dilatoires. Le 13 mai, le Parlement, le Grand Conseil, qui traitait des requêtes judiciaires adressées au Conseil du roi, la Chambre des comptes, qui contrôlait les dépenses publiques, et la Cour des aides, qui jugeait en appel des affaires financières, rendirent un « arrêt d'union » et annoncèrent la constitution d'une

assemblée de députés chargée de réformer l'État. En d'autres termes, les juges royaux, tous gens propriétaires de leur office, faisaient un coup d'État au nom d'une légitimité qu'ils n'avaient reçue de personne... et surtout pas du roi, dont ils étaient en principe les conseillers ! Pour Anne d'Autriche, folle de rage, cette sédition était « une espèce de république dans la monarchie ». Largement soutenue par l'opinion parisienne, cette assemblée, appelée Chambre Saint-Louis du nom de la salle où elle siégeait, diminua drastiquement le montant de la taille (et ce en pleine guerre, alors que les armées n'étaient plus payées) et rédigea un plan de limitation du pouvoir royal, supprimant les intendants et les lettres de cachet (elles permettaient d'interner au nom de la raison d'État toute personne jugée dangereuse, sans passer par la procédure judiciaire), donnant au Parlement le droit de prendre des arrêts contre le roi lui-même : c'était en fait un gouvernement des juges qui s'instaurait.

En raison des négociations en cours en Westphalie, Mazarin fit mine de se soumettre, selon sa tactique habituelle : « Je dissimule, je biaise, j'adoucis, j'accommode tout autant qu'il m'est possible, écrivit-il un jour ; mais, dans un besoin pressant, je ferai voir de quoi je suis capable. » Les fameuses « mazarinades », ces libelles et pamphlets orduriers diffusés par milliers d'exemplaires, le traînaient dans la boue, lui et la reine-régente. Il ne répondait pas, attendant son heure.

En août 1648, enfin, l'éclatante victoire de Lens fut l'occasion d'une énergique reprise en main. Le 26, jour où l'on chanta à Notre-Dame un *Te Deum* en cet honneur, la régente et lui firent arrêter Broussel et son ami le président de Blancmesnil. La capitale répondit par l'insurrection : le 27 au matin, on dénombra plusieurs centaines de barricades, comme au temps de la Ligue.

Ce fut le début de ce que l'on a appelé la Fronde, du nom de ce jeu de lance-pierres que pratiquaient les gamins de Paris à la barbe du guet. Elle connut une multitude d'épisodes et de rebondissements. Dans la nuit des Rois, 5 et 6 janvier 1649, Louis XIV, alors âgé de dix ans, la reine, le cardinal et la famille royale s'enfuirent du Palais-Royal et gagnèrent le château de Saint-Germain, vide et glacial. La plupart furent contraints de coucher sur des bottes de paille. À Paris, sous l'influence des ultras, notamment du coadjuteur Paul de Gondi, futur cardinal de Retz, du duc de Beaufort, évadé de sa prison de Vincennes, et du duc de Bouillon, frère de Turenne, le Parlement bannit solennellement Mazarin du royaume. Revenu des frontières avec douze mille hommes, le vainqueur de Rocroi et de Lens organisa, pour le compte de la régente, le blocus implacable de la ville insurgée. Alarmés, les modérés du Parlement négocièrent. La paix de Rueil fut signée en mars 1649, les rebelles furent amnistiés, et Louis XIV revint

à Paris en août, après sept mois d'absence.

LA FRONDE DES PRINCES

À la Fronde parlementaire succéda bientôt la Fronde des princes, autant dire l'anarchie totale : un enchevêtrement calamiteux de luttes intestines, de jalousies, d'ambitions, de rivalités de clans et de clientèles, un chassé-croisé de complots accompagnés de brouilles spectaculaires, de réconciliations surprenantes et de coups de théâtre.

Brillant, mais orgueilleux et intraitable, le Grand Condé, s'estimant mal récompensé d'avoir sauvé la monarchie chancelante, se rebella après avoir insulté Mazarin et blessé la reine dans son honneur. Son arrestation et son emprisonnement en janvier 1650 en compagnie de son frère cadet Conti et de sa sœur, Mme de Longueville, ranima la guerre civile en province. Les familles de la grande noblesse entraînèrent avec elles des centaines de gentilshommes qui leur étaient dévoués, preuve de l'importance à cette époque du clientélisme nobiliaire. Le pouvoir royal dut reconquérir les provinces mutinées, la Normandie, la Lorraine, le Berry, le Poitou, l'Anjou, la Bourgogne. Gaston d'Orléans, allié au coadjuteur Gondi, intervint alors, exigea et obtint la libération des princes et le départ de Mazarin.

De fait, le jeune roi et sa mère étaient prisonniers des frondeurs. Dans la nuit du 9 au 10 février 1651, la foule, craignant une nouvelle fuite à Saint-Germain, pénétra au Palais-Royal et défila silencieusement devant le lit de l'enfant, qui faisait semblant de dormir, alors qu'il était tout habillé, prêt à partir. Louis n'oubliera jamais cette humiliation.

Pendant ce temps, des assemblées houleuses de gentilshommes à Paris et en province, se revendiquant du mouvement des « bailliages unis » derrière les marquis de Sourdis et le comte de Montrésor, réclamaient la tenue des états généraux. C'était la « troisième fronde » (Jean-Marie Constant), une agitation plus pernicieuse encore que celle de la chambre Saint-Louis, car il s'agissait de revenir sur les acquis de la monarchie capétienne et d'instaurer un système politique décentralisé, à l'exemple de la Pologne.

Retiré chez l'Électeur de Cologne, Mazarin n'avait pas abandonné la partie. En correspondance secrète avec Anne d'Autriche, il l'aidait à diviser ses adversaires, en se rapprochant de Gondi notamment. Condé finit par se rendre odieux. Turenne fit défection et rallia le camp royal. Le 2 juillet 1652 se déroula le fameux combat du faubourg Saint-Antoine, où Condé et Turenne s'affrontèrent, tandis que la Grande Mademoiselle, fille de Gaston, faisait tirer le canon de la Bastille sur

les troupes du roi.

Plusieurs mois s'écoulèrent avant le retour au calme. Achevant sa trahison, Condé quitta le royaume pour les Flandres. Il prit le commandement des troupes espagnoles combattant la France. Le 21 octobre, Louis XIV, majeur depuis plus de un an, fit son entrée dans Paris, où il fut accueilli en libérateur. Les princes rebelles furent exilés, y compris Gaston et sa fille. Quant à Condé, il fut déchu de sa qualité de prince du sang et condamné à mort par contumace. Un lit de justice réinstalla le Parlement épuré de ses éléments frondeurs. Mazarin, après un exil volontaire, afin de laisser retomber la pression autour de sa personne, fut rappelé par le roi et sa mère. Le 3 février 1653, il revint dans la capitale, acclamé en triomphateur par cette même foule qui quelques mois plus tôt l'aurait étripé comme son compatriote Concini. Bordeaux, dernier bastion de la fronde condéenne, tomba en juillet.

Le bilan de cette guerre civile était effrayant : plusieurs centaines de milliers de victimes, des blessés, des femmes violées en grand nombre, des régions, comme l'Île-de-France, la Picardie ou la Champagne, largement dévastées, des récoltes brûlées, des villages incendiés, des villes désertées, des épidémies de peste... Rien qu'à Paris erraient plus de soixante mille mendiants et vagabonds.

L'AFFERMISSEMENT DE L'ABSOLUTISME

La société d'Ancien Régime, composée d'ordres et de corps hiérarchisés, était une société étroitement compartimentée dans des structures communautaires, une société « holiste », pour reprendre l'expression de Louis Dumont, fondée sur les « cascades de mépris », le supérieur toisant son inférieur immédiat et ainsi de suite. Comme précédemment, l'État royal, incarnation du bien commun, occupait seul au-dessus du champ social l'espace du politique.

Pour contrer le pouvoir des grands, la monarchie avait, dès le ^{xvi}^e siècle, développé le monde des offices, d'où était sortie à son sommet la noblesse de robe. En 1665, on comptait quarante-cinq mille titulaires de ces charges, soit cinq fois plus qu'à la fin du règne de François I^{er}. Mais les officiers avaient échappé à l'emprise du pouvoir par la vénalité et la transmission héréditaire de leurs charges.

Comment s'opéra le retour à l'ordre, après la terrible crise des années 1635-1653 due à l'insupportable effort de guerre et à la fiscalisation forcée du royaume, cette « naissance dramatique de l'absolutisme », comme l'appelle Yves-Marie Bercé ? Pour échapper aux forces centrifuges de l'épée et de la robe, les cardinaux-ministres,

Richelieu puis Mazarin, firent émerger une catégorie nouvelle de fonctionnaires royaux, les commissaires, nommés par « commission » et révocables à volonté. L'exemple le plus connu est celui des intendants de justice, police et finance. Cet expédient se révélant insuffisant, ils furent conduits à créer leur propre réseau de clients, poussant dans les hautes fonctions de la cour ainsi qu'au sein des élites régionales leurs parents, leurs amis, leurs protégés. En devenant eux-mêmes courtiers du patronage royal, en distribuant des pensions, gratifications, bénéfices ecclésiastiques, lettres d'anoblissement et grâces de toutes sortes, ils entrèrent en concurrence avec les réseaux des grands, qui dès lors commencèrent à décliner. Cela, notons-le, se fit au prix d'un enrichissement aussi fabuleux que scandaleux. La fortune du cardinal Mazarin s'élevait à 35 millions de livres, le quart du budget annuel de l'État, tandis que celle de Richelieu avoisinait les 18 millions.

Dès 1654, le sacre de Reims donna au pouvoir royal la dimension transcendante qui lui permettait d'échapper à la concurrence des autres corps du royaume. À mesure que la souveraineté monarchique se réinstallait durablement et que la doctrine du droit divin était réaffirmée, une telle cérémonie renforçait singulièrement, en la sacralisant, l'autorité légitime. Ce fut dans les mains du souverain l'un des plus puissants moyens de cohésion sociale. Le Prince, être quasi divin, investi par Dieu pour régner en maître absolu sur ses peuples, attendait de ses sujets soumission et adulation. Par le sacre, il devenait maître des âmes. Désobéir au roi était un sacrilège, dira Bossuet dans la dernière partie du siècle.

LE LENT RETOUR À L'ORDRE

Il ne faudrait pas croire que la fin de la Fronde marqua le début du redressement du pays. La guerre avec l'Espagne continuait aux frontières, nécessitant toujours plus d'argent. Signes de la défiance des financiers, les taux d'intérêts grimpaient : 25 %, 30 %, 40 %, voire davantage. Mal payées, les armées menaçaient de se débander. Turenne fut obligé de transformer sa vaisselle d'argent en pièces de monnaie pour échapper au pire ! Nicolas Fouquet, procureur au parlement de Paris, resté loyal à la régente et au cardinal, avait été nommé surintendant des Finances. Il faisait de son mieux pour assurer les rentrées de numéraire en ces temps troublés, au prix d'acrobaties peu orthodoxes, non sans profiter personnellement des failles du système, ce qui lui sera plus tard reproché.

Le second siège d'Arras en 1654 fut le signe du repli sensible de la puissance espagnole en Europe. Les gens de « robe longue » en

profitèrent pour s'opposer aux nouvelles mesures fiscales. Le 13 avril 1655, deux ans après la fin de la Fronde, le jeune Louis XIV, âgé de seize ans, ayant appris que le Parlement, malgré l'interdiction qui lui en avait été faite, allait s'assembler pour discuter des derniers édits bursaux, se présenta devant lui en costume de chasse, sans avoir été annoncé. D'un air « sévère et hautain », il interdit aux magistrats toute nouvelle réunion. La légende, bientôt, s'empara de la scène. Des récits imaginaires présentèrent le roi, un fouet à la main, voulant dompter ces messieurs, leur déclarant avec superbe : « L'État, c'est moi ! » Plus grave, Mazarin, qui avait conçu ce petit scénario, fut contraint de transiger.

Le 14 juin 1658, l'éclatante victoire de Turenne sur l'armée espagnole de Condé et de don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, mit enfin l'Espagne à genoux. Le traité des Pyrénées, signé le 7 novembre de l'année suivante, scella la paix après un demi-siècle de guerre ouverte. La France annexait l'Artois, une partie de la Flandre wallonne, plusieurs places du Luxembourg et de la principauté de Liège, la Lorraine, la Cerdagne et le Roussillon. Philippe IV avait obtenu la restitution au Grand Condé de ses titres et biens. Enfin, le traité prévoyait le mariage de Louis XIV et de sa cousine l'infante, Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV et nièce d'Anne. L'union fut célébrée à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin 1660. Une dot particulièrement généreuse de 500 000 écus d'or avait été promise en échange de la renonciation de la jeune mariée à ses droits sur la Couronne d'Espagne, dot jamais réglée, que Louis XIV se gardera d'oublier...

Auréolé de la paix européenne qu'il avait rétablie, Mazarin mourut le 9 mars 1661, à cinquante-huit ans, sans avoir eu le temps d'achever la remise en ordre intérieure du pays. Comme son ancien « patron », il avait été l'un des très grands serviteurs de la monarchie.

Chapitre 16

Louis XIV : vers l'État moderne

(1661-1715)

LE RENOUVEAU DE L'HISTORIOGRAPHIE

Le règne de Louis XIV fut le plus long : soixante-douze ans, dont cinquante-quatre personnels. Si le Grand Roi occupe une place majeure dans l'histoire de France, force est de reconnaître que deux visions de sa personne, radicalement différentes, se sont longtemps opposées. Deux visions, autant dire deux légendes : la légende rose, celle de l'immortel créateur de Versailles, du protecteur éclairé de Molière, Racine, Boileau, Le Nôtre, Lully ou Hardouin-Mansart, qui donna un si éclatant relief à l'efflorescence des arts et des lettres de son temps, et la légende noire, celle de l'orgueilleux pharaon, dur, égoïste, se faisant rendre un culte idolâtre au milieu de ses maîtresses, celle du « roi de guerre », mégalomane aux ambitions expansionnistes, coupable de la dévastation du Palatinat et d'un chapelet de conflits militaires plus ravageurs les uns que les autres, celle enfin du bigot dont le fanatisme religieux porte la responsabilité des dragonnades, du désastreux édit de Fontainebleau d'octobre 1685 et du massacre des camisards.

Dans ces affirmations contrastées, tout n'est pas faux. Encore convient-il d'apporter de sérieuses réserves et corrections. On notera d'abord que thuriféraires et détracteurs se réfèrent à un modèle conventionnel ancien, celui d'une société classique, policée, ordonnée et disciplinée, ayant aisément triomphé des désordres baroques du premier ^{xvii}^e siècle, majestueusement figée dans le marbre. À l'admirable ordonnancement des jardins à la française aurait répondu l'irrésistible ascension de l'absolutisme. Or une telle perspective n'est plus recevable aujourd'hui. Sur les restes d'une féodalité n'en finissant pas de mourir, la modernisation du pays ne se fit qu'à petits pas, ainsi qu'il ressort des dernières grandes synthèses historiques, françaises ou anglo-saxonnes, celles de Lucien Bély, Joël Cornette et Olivier Chaline. Des portraits plus fouillés du monarque ont été également brossés par Thierry Sarmant et Alexandre Maral... Un tel renouvellement historiographique permet de mieux comprendre à la fois le roi, son

À vingt-deux ans, à la disparition du cardinal Mazarin, le fils de Louis XIII était un bel athlète à la complexion vigoureuse et à la vitalité campagnarde. N'en déplaise à une légende tardive, il était de grande taille, même sans perruque ni talons. Selon un contemporain, il mesurait cinq pieds huit pouces, soit 1,84 m. « Il a l'air haut, relevé, hardi, fier et agréable, majestueux dans le visage, les plus beaux cheveux du monde en leur couleur et en leur manière dont ils sont frisés, écrivait, énamourée, sa cousine germaine Mlle de Montpensier. [...] Enfin, à tout prendre, c'est le plus bel homme et le mieux fait de son royaume et assurément de tous les autres... »

N'exagérons rien ! Avec un nez un peu long, des joues grêlées par la petite vérole, des dents gâtées, on était loin de la perfection apollinienne ! Mais une ombre de moustache, une lèvre inférieure charnue, un rien dédaigneuse, des yeux brillants et doux lui donnaient un air noble et viril. Et quelle allure, quelle aisance lorsque, d'une voix sonore, les huissiers de la Chambre ouvraient les portes à deux battants d'un salon ou d'une galerie pour laisser passer ce demi-dieu grave, à la démarche lente et étudiée, au calme olympien : « Messieurs, le roi ! »

Sa jeunesse n'avait pas laissé l'impression d'un élève particulièrement studieux. Il est vrai que sa formation avait été bousculée par les imprévus de la guerre civile. À l'étude livresque il préférait les exercices physiques, l'équitation, la chasse, le tir ou le jeu de paume. Il raffolait aussi de la musique profane ou religieuse, et il pratiqua la danse avec un réel talent dans les divertissements de cour jusqu'à l'âge de trente-trois ans.

UN TIMIDE QUI SE DOMINE

Comme tous les Bourbons, à l'exception sans doute d'Henri IV, il était timide. Si surprenant que cela puisse paraître, il souffrit dans sa jeunesse d'un complexe d'infériorité, se sentant méprisé par ses camarades de jeu, les Brienne, Coislin, Vivonne, Lesdiguières, qui lui reprochaient sa lenteur et sa gaucherie. Avec la timidité venait ce qui lui fait cortège, la fierté, l'orgueil, la méfiance. Toutefois, quand il était en confiance et en restreinte compagnie, c'était un autre homme, détendu, spirituel, malicieux, relevant sans méchanceté les travers des courtisans.

L'intelligence ? On connaît la sanction de Saint-Simon dans ses *Mémoires* : « au-dessous du médiocre » ! Jugement cruel et injuste, qui n'étonne pas de la part de l'atrabilaire petit duc. Il n'était assurément pas un génie bondissant, mais, qu'on ne s'y trompe pas, doté d'une mémoire prodigieuse, il était capable de raisonnements pertinents et de vues profondes. Surtout, sa détermination était sans faille.

Dès son plus jeune âge, se sachant né pour commander, il brûlait du désir d'apprendre ce qu'il appellera le « métier de roi » et de l'exercer en plénitude. Entre deux parties de chasse ou deux répétitions de ballet, il s'enfermait dans son cabinet, étudiait, annotait les dossiers. « Vous ne le connaissez pas, confiait Mazarin au maréchal de Gramont, il y a en lui de l'étoffe de quoi faire quatre rois et un honnête homme ! »

On ne saurait mettre en doute le courage dont il fit preuve toute sa vie, à la guerre comme dans les épreuves ou les maladies. Cette fermeté de caractère tenait à son implacable volonté de se dompter en toutes circonstances, de donner de lui l'image d'un monarque sérieux, juste, attaché à ses devoirs, toujours maître de ses réactions. Il en savait le prix. « Il est bien plus facile d'obéir à son supérieur, écrivait-il dans ses *Mémoires*, que de se commander à soi-même, et quand on peut tout ce que l'on veut, il n'est pas aisé de ne vouloir que ce que l'on doit. »

« Ne vous méprenez pas, confiait l'archevêque de Lyon au jeune secrétaire d'État Loménie de Brienne, il ne dit pas un mot de ce qu'il pense. » S'accommodant de la solitude ordinaire des rois, étudiant ses gestes et ses pauses, dissimulant ses pensées derrière un masque d'impassibilité, il voulait demeurer pour tous un sphinx indéchiffrable. C'était un moyen de se protéger, de cacher ses hésitations, mais aussi de frapper comme l'éclair par de brusques coups d'éclat : ainsi, l'arrestation du cardinal de Retz en décembre 1652, celle de Nicolas Fouquet en septembre 1661, toutes deux préparées soigneusement, l'une avec l'aide de Mazarin, l'autre avec celle de Colbert et Le Tellier ; ainsi encore la soudaine disgrâce d'Arnauld de Pomponne, ministre et secrétaire d'État aux Affaires étrangères en novembre 1679, « parce que, avouera-t-il, tout ce qui passait par lui perdait de la grandeur et de la force qu'on doit avoir en exécutant les ordres d'un roi de France qui n'est pas malheureux ».

Aux sollicitations des courtisans il répondait par le fameux : « Je verrai » qui lui ménageait une liberté de décision. Le rituel de l'étiquette qu'il perfectionna à plaisir lui servait aussi de rempart pour marquer ses distances. Derrière un abord quelque peu froid et une parole rare, savamment distillée, il cherchait à plaire, compensant sa

raideur instinctive par une exquise courtoisie.

Ce n'était pas un cœur sec. On a même vu en lui un émotif, un sensible. Dans sa jeunesse, il avait la larme facile et la garda longtemps avant de cuirasser son cœur. Il pleura quand, en juin 1659, il dut se séparer de son égérie, Marie Mancini, pour épouser, sur ordre de sa mère et de Mazarin, l'infante Marie-Thérèse d'Autriche. Il pleura à nouveau lorsqu'en décembre 1670 il fut contraint par la reine, par Monsieur, son frère, par les princes du sang et ses principaux ministres, de refuser le mariage du comte de Lauzun avec sa cousine germaine, la Grande Mademoiselle.

Il devint au fil des ans d'un égoïsme monumental. Même avec les femmes sa politesse légendaire finit par s'émousser.

LA SANTÉ DU ROI

Son régime alimentaire était déplorable. Jamais il ne mit de limite à sa gloutonnerie (ce qui montre sans doute la faille du parfait contrôle de soi tant vanté). Madame Palatine raconte l'avoir vu manger à un repas « quatre assiettes de différentes soupes, un faisan tout entier, une perdrix, une grande assiette pleine de salade, du mouton coupé et dans son jus avec de l'ail, une assiette pleine de pâtisseries, de fruits et de confiture ».

Dès avant la trentaine, son appareil digestif avait commencé à se détraquer. Pour restaurer le mausolée délabré de son corps, les Diafoirus à clystère et bonnet carré prescrivait force bouillons purgatifs, lavements et saignées, dont il avait une sainte horreur. Vint le temps où ses misères physiques s'aggravèrent : les dents qui dégageaient des « odeurs cadavéreuses » et que les chirurgiens-barbiers durent arracher en 1685, la fistule anale dont il se fit opérer l'année suivante, sans pousser le moindre cri, à la stupéfaction de l'Europe (joli morceau de bravoure et de propagande, car, naturellement, l'intervention s'était faite sans anesthésie !), les rhumatismes qui l'obligèrent à renoncer à la chasse et à se promener en petite machine roulante autour du bassin d'Apollon (ainsi le représente un tableau de Pierre Denis Marin).

Témoin de cette inexorable tombée du soir, l'extraordinaire portrait en cire d'Antoine Benoist de 1705, criant de réalisme, le représente les traits tirés et la bouche amère : on saisit sur le vif le vieillard désabusé, n'attendant plus rien des hommes, que même le métier de roi semble lasser.

On a longuement disserté sur sa sensualité, ses multiples aventures amoureuses, son manque de délicatesse en ce domaine. « Tout lui était bon pourvu que ce fussent des femmes, notait encore sa belle-sœur, les paysannes, les filles de jardinier, les femmes de chambre, les dames de qualité ; elles n'avaient qu'à faire semblant d'être amoureuses de lui. »

Quand il se promenait en carrosse, les paysans s'esclaffaient en voyant à la portière celles qu'ils appelaient les « trois reines » : Marie-Thérèse d'Autriche et les deux favorites, Louise de La Vallière et Françoise – dite Athénaïs –, marquise de Montespan, contraintes de cohabiter !

Toutefois, pas plus les grandes que les petites maîtresses n'eurent d'influence politique, ni la douce La Vallière, qui se retira au couvent des grandes carmélites de la rue Saint-Jacques en 1674, ni l'impérieuse Montespan, « triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs » (Mme de Sévigné), dont le « règne » dura dix ans, ni l'éphémère Marie Angélique de Scorailles de Fontanges, envoûtante libellule de vingt ans, qui laissa le pâle souvenir d'une coiffure enrubannée.

Seule Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, veuve du poète burlesque Paul Scarron, que Louis épousa secrètement en octobre 1683, trois mois après la mort de la reine, fut davantage écoutée, surtout durant la guerre de Succession d'Espagne. Cette influence, en dehors du domaine de la religion naturellement, se limita en fait aux grâces, pensions et gratifications, loin de la haute politique. Il y eut cependant une exception, lorsqu'en août 1714 elle inspira au souverain vieillissant le regrettable testament qui séparait d'un côté l'éducation du jeune prince et le commandement des troupes de la Maison du roi, confiés au duc du Maine, et de l'autre le gouvernement revenant à un Conseil inamovible, présidé par le duc d'Orléans, sans qu'il eût le titre de régent.

La faveur de Mme de Maintenon dura plus de trente-cinq ans. « Qu'en pense Votre Solidité ? » interrogeait le vieux roi, se tournant vers le fauteuil à oreillettes de damas rouge où elle brodait, pendant qu'il travaillait avec un de ses ministres. Elle, toujours prudente, invoquait ses « faibles lumières ». À la vérité, il lui tenait la bride serrée.

Naturellement, son caractère s'était modifié aux épreuves de la vie. Un demi-siècle sépare le jeune roi galant et amoureux, qui escaladait nuitamment les toits du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, afin d'accéder à la chambre des filles d'honneur, du vieux souverain, confit en dévotion, écoutant en la chapelle royale de Versailles les motets sublimes de Lully, d'Henry Du Mont ou de Michel Richard de Lalande.

En réalité, il alliait tout à la fois l'aisance, la politesse, la bienveillance naturelle de l'« honnête homme » de son temps et la brutalité militaire d'un vieux colonel de cavalerie rogue, bourru, partagé entre ses élans de générosité et ses mesquineries, mais toujours avide de flatteries courtoises.

LA COUR À VERSAILLES

Longtemps itinérante, la cour transportait ses meubles d'un château à l'autre : Saint-Germain, le Louvre, les Tuileries, Compiègne, Fontainebleau, Chambord, avant de se fixer à Versailles en mai 1682. Le roi s'établit en ce lieu sauvage et retiré non par désir de fuir Paris dans la crainte d'une nouvelle Fronde, mais parce qu'il voulait imprimer sa marque dans l'Histoire, être un fondateur plutôt qu'un continuateur.

Plusieurs architectes ont participé à la création de ce prodigieux rêve de pierre, d'eau et de verdure : Louis Le Vau, François d'Orbay, Jules Hardouin-Mansart, sans oublier le grand jardinier paysagiste André Le Nôtre... Mais s'il est un artiste et un seul à qui l'on doit rendre hommage, c'est bien le roi : Versailles fut son œuvre personnelle, le fruit de sa volonté, de sa constance, de sa patience... ou de son impatience. Il ne cessa de suggérer, de décider, veillant aux détails, même lorsqu'il était aux armées. « Il aimait cette maison avec une passion démesurée », notait le marquis de Sourches.

S'il avait bon goût et sûreté de jugement, son œuvre n'en fut pas moins marquée par des improvisations, des tâtonnements, des repentirs, auxquels s'ajoutèrent les retards dus au manque d'argent et aux campagnes militaires, de sorte que, durant presque tout le règne, la cour vécut au milieu des échafaudages, des blocs de marbre, des statues en caisse et d'une armée tourbillonnante d'ouvriers.

De 1661 à 1665, il fit ajouter au petit château de Philibert Le Roy deux ailes pour les offices et les écuries, puis, à partir d'octobre 1668, les fêtes ayant montré l'exiguïté du lieu, il le fit envelopper par Le Vau et d'Orbay de trois façades de pierre blanche qui en triplèrent la superficie du côté des jardins. En 1678, ce fut l'aile du Midi, l'année suivante, la galerie des Glaces, de 1682 à 1684, le Grand Commun et les deux ailes des ministres, et, de 1685 à 1689, l'aile du Nord, qui donna à cette grande ruche de pierre la dimension monumentale qu'on lui connaît. Quant aux extérieurs, dont Le Nôtre fut le génial concepteur – longues allées, perspectives de verdure, parterres festonnés, statues, fontaines, cascades, arbres rares, orangers en caisse, eaux jaillissantes et Grand Canal –, Louis en était si fier qu'il rédigea de sa main, vers 1697, un opuscule intitulé *Manière de montrer*

les jardins de Versailles, qui se voulait une promenade initiatique.

L'ensemble coûta cher, pas tant cependant qu'on l'a prétendu : un peu plus de 70 millions de livres pour les bâtiments, le parc et les jardins, soit l'équivalent de deux campagnes militaires, auxquels s'ajoutèrent environ 3,5 millions pour la machine de Marly et près de 9 millions pour les travaux inachevés de la dérivation de l'Eure. Avec l'acquisition d'œuvres d'art, tentures, meubles, argenterie et les dépenses de fonctionnement, l'ensemble avoisina sans doute les 100 millions de livres. Qu'importe, cette réussite architecturale devint la manifestation la plus éclatante de l'absolutisme royal et l'instrument incomparable de la grandeur de la France. Versailles aujourd'hui encore ne demeure-t-il pas l'un des plus purs joyaux de notre roman national, symbole de l'universalité de son rayonnement ?

En 1664, la cour ne dépassait pas 600 personnes. Vingt ans après, les charges commensales, les services par quartiers (ou trimestres) ayant été démultipliés, surtout pour raison fiscale, elle présentait 7 à 8 000 personnes, dont 3 000 s'entassaient dans les 220 appartements et les 400 chambres du château. C'était la grande époque des fêtes, des ballets, des spectacles. Une étiquette rigoureuse organisait la vie du roi. « Avec un almanach et une montre, observait Saint-Simon, on pouvait dire à trois cents lieues d'ici ce qu'il faisait. » Tout était chronométré, ritualisé : petit lever, grande entrée, seconde entrée, messe, conseil, dîner, chasse, promenade l'après-midi, « Appartement » le soir (jeux, musique, collations offerts trois fois par semaine dans le Grand Appartement), souper au grand couvert ou en famille, puis cérémonie du coucher. Louis aimait ce métier de roi qu'il trouvait « grand, noble et délicieux ».

Il attira volontairement à Versailles la haute noblesse, dans le dessein de la surveiller ; il la poussa de la même manière à se ruiner afin de l'asservir à ses bienfaits. Il ne s'agissait nullement de convoquer l'ensemble de la noblesse de France – environ 200 000 personnes –, mais son élite, les princes, les ducs, les pairs, qui par leurs assises provinciales et leurs clientèles exerçaient une sensible influence sur la noblesse seconde (marquis, comtes) et la noblesse non titrée.

LE ROYAUME

Ramenée aux frontières actuelles, la France comptait environ 21 ou 22 millions d'habitants. C'était le pays le plus peuplé après la Russie. Et quelle diversité de cultures et d'habitats ! Langues, coutumes, droits applicables différaient d'une région à l'autre. Le royaume était relativement riche, comparé à ses voisins – Angleterre et Provinces-

Unies exceptées –, avec une assise terrienne impressionnante : quelque 90 % de la population appartenait à la paysannerie.

Les pauvres, manouvriers ou journaliers, étaient nombreux, mais il existait des paysans riches, « coqs de village », laboureurs ou vigneronns aisés, et une grande masse de petits et moyens tenanciers. En temps normal, l'économie rurale fonctionnait correctement. Il y eut de belles années de production céréalière. Néanmoins, les équilibres des écosystèmes restaient fragiles. Que survinssent quelques dérèglements climatiques prolongés aussitôt disettes et épidémies de fièvre et de dysenterie surgissaient.

Or le règne se situe dans une période de fortes perturbations, le « petit âge glaciaire » (1550-1850). Le schéma catastrophique s'enclenchait selon un processus identique : des intempéries en automne, du gel en hiver et au printemps, un été torride s'achevant par de gros orages donnant de maigres moissons. Le prix des blés s'envolait. Les hivers rigoureux étaient moins à craindre que les printemps et les étés humides, qui empêchaient les grains de mûrir. La crise frumentaire suivait. Les miséreux, les saisonniers se nourrissaient de « racines » (raves, navets), de fougères, d'écorces, de charognes déterrées, erraient, malades, décharnés, sur les routes et convergeaient vers les grandes villes. Les établissements de charité, les autorités municipales, les bureaux des pauvres étaient vite débordés par ces inquiétantes foules faméliques.

Il y eut ainsi quelques années de calamités climatiques et de disette, en 1643, 1648-1649, 1652, 1662, 1675, 1684. Sait-on que les années 1693-1694 représentent la plus gigantesque catastrophe météorologique de l'histoire de France, avec alternance de pluies diluviennes et de sécheresse ? Selon Marcel Lachiver, elle fit 1,3 million de morts, en plus de la mortalité habituelle, presque autant que la guerre de 1914-1918 pour une population moitié moindre ! Le « grand hyver » de 1709-1710, durant lequel on vit la mer geler jusque dans le Vieux-Port de Marseille, coûta encore la vie à plus de 630 000 personnes.

Le pouvoir royal, très faible en effectifs, paralysé par la lenteur des communications et des moyens de transport, n'avait évidemment pas de capacités de réaction comparables à celles de la puissance publique contemporaine. Notre pilier social demeurait bien chétif. Néanmoins, le roi, soucieux du bien commun, fit ce qu'il put pour soulager la misère de ses peuples. Il ordonna des réquisitions et des distributions de blés, fit poursuivre les accapareurs et les spéculateurs. En 1662, 1693 et 1694, il ordonna de cuire dans la cour du Louvre des dizaines de milliers de rations de pain destinées aux miséreux.

À la crise agricole s'ajoutait le poids des conflits. La France était une monarchie militaire, dans laquelle les dépenses de guerre représentaient en année de paix plus de la moitié du budget annuel. Ce taux bondissait jusqu'à 70-80 % durant les hostilités. Les canons de bronze et les fortifications de Vauban coûtaient cher, les impôts ne rentraient pas. Au bout de deux ou trois ans de campagne militaire, le poids des dépenses devenait si insupportable que le roi était contraint d'arrêter les combats et de négocier la paix, parfois au rabais.

Le talon d'Achille de la monarchie louis-quatorzienne résidait dans l'extravagant système fiscal, inégalitaire, inefficace, empilement de mesures héritées du passé, avec ses tailles et taillons, ses impôts indirects affermés, ses six ou sept régimes de gabelle, ses ventes d'offices en bloc ou au détail, ses compagnies de traitants et partisans et, à l'arrière-plan, comme l'a expliqué Daniel Dessert, ses bailleurs de fonds, les élites aristocratiques, ecclésiastiques et bourgeoises, qui s'enrichissaient de ce capitalisme fiscal totalement improductif. L'État royal vivait d'expédients. Cela dit, en dépit des guerres, des crises frumentaires, de la baisse des prix et des rentes, la France profonde parvint chaque année à tirer de ses réserves l'équivalent d'au moins 700 à 1 000 tonnes d'argent, et ce jusqu'à la fin du règne.

Dans ce contexte délicat, il faut souligner la persistance des résistances. Comme sous Louis XIII, nombreuses furent les « émotions populaires », toutes sévèrement réprimées : guerre dite de Lustucru en Boulonnais (1662), insurrection du Vivarais (1670), révolte du papier timbré et des bonnets rouges en Bretagne (1675), grandes traînées de « croquanderies » en Guyenne, en Languedoc, en Quercy... Un peu partout, les communautés locales résistaient aux gouverneurs, aux intendants, aux agents du fisc et à leurs « gabelles » (c'est-à-dire, par extension, toute taxe nouvelle). Ajoutons à cela l'existence de plusieurs complots aristocratiques contre la vie du roi, comme celui du chevalier de Rohan, exécuté avec ses complices en novembre 1674.

À la fin du règne, l'opposition nobiliaire s'installa à Versailles avec le chimérique « petit troupeau des saints », proche du duc de Bourgogne, dont faisaient partie les ducs de Beauvillier, de Chevreuse et de Saint-Simon. Composé par Fénelon, archevêque de Cambrai, son programme était celui d'une monarchie chrétienne néo-féodale, anéantissant à peu près tout de la centralisation louis-quatorzienne, pourtant bien modeste.

LA LENTE CONSTRUCTION DE L'ÉTAT

Sitôt Mazarin mort, Louis XIV annonça, le 10 mars 1661, qu'il ne prendrait plus de Premier ministre. Et pour qu'on se le tînt pour dit,

en septembre de la même année, il fit arrêter son surintendant des Finances Nicolas Fouquet, qui ambitionnait le poste et avait rassemblé dans cette perspective une vaste clientèle d'obligés. Il réorganisa ensuite le Conseil, organe suprême de décision, appelé désormais Conseil d'en haut (parce qu'il se tenait au premier étage du château de Saint-Germain, puis de Versailles), d'où il exclut les membres de droit, la reine mère, les princes du sang et le chancelier.

Le contrôleur général des Finances devint, sous son autorité directe, le personnage-clé. À l'État de justice se substituait l'État de finance, comme l'a noté Michel Antoine. Mais Louis n'avait pas de prise directe sur le pays. Les quarante-six mille titulaires d'offices de judicature, police ou finance, propriétaires de leur charge, elle-même transmissible, étaient de ce fait indépendants et indociles. Un secrétariat d'État ne représentait que cinq ou six bureaux, quelques commis, au total, pour l'administration centrale, sept à huit cents personnes, avec les intendants et les maîtres des requêtes, assesseurs du chancelier. Faute d'une bureaucratie solidement établie, disposant d'agents dévoués et nombreux s'appuyant sur des règles de procédure strictement définies, il choisit de partager ses faveurs entre deux clans principaux, les Colbert et les Le Tellier-Louvois, suscitant à dessein la concurrence au sein de l'appareil gouvernemental. Par ce jeu de bascule savamment dosé, il élargit son espace politique. À l'âge du ministériat, dans lequel le monarque se trouvait isolé face à un Premier ministre disposant d'une clientèle propre – c'était le système de Richelieu et de Mazarin –, succéda l'âge des clans : le roi gouvernait par arbitrage, mais les clans avec leurs réseaux de créatures subsistaient au cœur de l'État. Le souverain était obligé de compter avec eux.

Lorsque Louvois mourut en juillet 1691, Louis XIV, âgé de cinquante-deux ans, s'impliqua directement dans le travail ministériel, la « liasse ». Il devint son propre Premier ministre. Telle fut la dernière étape de la construction de la monarchie administrative. Les ministres, les commis, les conseillers lui rendaient compte directement. Ses collaborateurs n'étaient pas tous de médiocres Chamillart – songeons à Pomponne, à Colbert de Torcy ou aux deux Pontchartrain –, mais aucun n'avait les moyens d'animer un clan puissant cloisonnant l'État.

Cette modification du processus décisionnel – le roi cessant d'être l'arbitre entre les clans pour devenir le seul et unique gestionnaire du royaume, au point de vouloir régler les plus infimes conflits de cour – renforça l'isolement du pouvoir royal, qui avait déjà coupé tous les ponts avec la société, anesthésié ou encadré tous les canaux de communication traditionnels (états généraux, droit de remontrance des parlements, états provinciaux, échevinages et corps de ville).

Vivant dans son palais couvert d'or, le souverain était devenu inaccessible à ses peuples, à la différence de ses prédécesseurs.

En même temps, il était parvenu à domestiquer la haute noblesse. Le système de cour lui servit d'efficace instrument pour réguler les tensions et organiser la circulation des élites. Avec de petits riens, distribués librement, avec des vanités, des « chimères », selon le mot de Saint-Simon, des préséances qui avivaient la jalousie, il réussit à discipliner la haute aristocratie turbulente et frondeuse. Un battement de cils suffisait à ramener l'ordre là où naguère il fallait engager des régiments entiers ! À cette politique s'ajoutait la liturgie royale mise en place à Versailles, celle du dieu qui donne et pardonne, maître des grâces comme des disgrâces : on se disputait pour avoir droit à un tabouret au cercle de la reine, à un carreau (coussin) dans le chœur de l'église, à une porte s'ouvrant à deux battants au lieu d'un. On oubliait alors les guerres intestines des temps antérieurs.

Dans la construction de l'État louis-quatorzien, une place particulière était réservée à la propagande, objet de la Petite Académie. Fondée par Jean-Baptiste Colbert, elle fut l'ancêtre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle mobilisa écrivains et artistes au service de la louange du roi, avec la mise en scène des *Te Deum*, feux d'artifice, ballets de cour, carrousels et autres divertissements royaux.

Ainsi, pour faire face à la faiblesse chronique de l'administration d'Ancien Régime, à la vénalité des offices et à l'absence d'un droit unique couvrant l'ensemble du royaume, Louis XIV était parvenu à créer un embryon d'État non par l'autocratie ou l'envoi en province d'armées de fonctionnaires et de bureaucrates – il en eût été incapable –, mais par l'agrégation progressive autour de lui des réseaux de fidélité des grands, des clientèles ministérielles, par l'intégration des réseaux périphériques et de la haute aristocratie au corps politique.

UNE « DIALECTIQUE DE LA SUBVERSION »

Assurément, notre pilier central de l'État-nation avait sensiblement progressé, sans être achevé, loin s'en faut. L'action centralisatrice du monarque, pour appréciable qu'elle fût, restait incapable d'imposer des normes juridiques à l'ensemble du territoire ou même de supprimer l'effarant chevauchement des jurisprudences ou des coutumes locales. C'eût été faire table rase, méthode guère applicable dans le cadre du vieil État royal, qui coiffait tant bien que mal la tumultueuse et anarchique société d'ordres et de corps, hérissée de privilèges et de franchises. Même si les révoltes provinciales allèrent

en déclinant, Louis, plus qu'il ne l'a voulu, dut s'accommoder des structures existantes. Pour asseoir son pouvoir, il s'appuya sur les oligarchies locales, conclut des compromis, des pactes, confirmant ou étendant leurs privilèges. Les parlements, les états provinciaux, à condition de se cantonner dans leurs domaines de compétence, jouirent finalement d'une assez large autonomie. L'aristocratie locale, qui acceptait de soutenir le pouvoir, bénéficia, par le jeu des rétrocessions, d'une bonne part de la manne financière.

On ne peut pas dire pour autant que le pouvoir royal fut essentiellement conservateur. En choisissant ses grands commis au sein de la noblesse de robe ou de la grande bourgeoisie, le monarque pesait sur les stratifications sociales, modifiait les modèles de représentations. Tout lui était bon pour accroître son emprise. En contrôlant les dettes des communautés, il étendait sa mainmise sur l'administration des villes et des gros bourgs. Il ne convoquait plus certaines assemblées d'états provinciaux. À la fin du règne, les intendants de justice, police et finance, représentants de l'État dans les généralités (circonscriptions administratives et fiscales), longtemps en rivalité avec les gouverneurs de province, représentants du roi, avaient assis leur pouvoir, bénéficiant d'une meilleure marge de manœuvre à l'égard des réseaux de notables ou des autorités traditionnelles.

Comme tout bon Capétien, Louis XIV avait joué sur des registres contradictoires, rassemblant en père de famille affectionné les groupes sociaux, tout en veillant à maintenir un minimum de tensions entre eux et à couper les ailes des puissants. La monarchie absolue, a dit François Furet, ne cessa « de tisser une dialectique de subversion à l'intérieur du corps social ».

COLBERT, L'ÉCONOMIE ET LA FINANCE

Parler économie et finance sous Louis XIV implique évidemment d'aborder l'œuvre de Jean-Baptiste Colbert, l'ancien intendant de Mazarin, porté au pinacle par l'historiographie de la III^e République, à l'instar de nos autres gloires nationales, Sully, Richelieu ou Turgot. Issu d'un puissant lignage rémois enrichi par la banque et le négoce international, cet archétype du grand commis bourgeois, serviteur de la monarchie d'Ancien Régime, fut ministre d'État, contrôleur général des Finances, secrétaire d'État à la Maison du roi et à la Marine, surintendant des Bâtiments et Manufactures. Son domaine de compétence s'étendait également à la justice, au commerce, aux arts et lettres ainsi qu'à une partie de l'administration du royaume.

Bourreau de travail, froid, bourru et brutal, il ne porte pas d'emblée à la sympathie. Son rôle auprès de Mazarin, ses manœuvres

choquantes lors du procès de Fouquet révèlent sa face sombre et machiavélique. On sait aussi qu'il fut l'homme des galères et de la traite négrière. Il ne faudrait pas oublier toutefois sa métamorphose à partir de 1661 au contact du roi, dont il devint un inlassable serviteur, fidèle et dévoué.

Pour cet adepte du mercantilisme, l'économie avait autant d'importance que la conquête de nouveaux territoires. La France, si elle voulait devenir la puissance dominante en Europe et dans le monde, devait produire les plus belles toiles, les plus belles glaces, les plus belles tapisseries, les meubles les plus riches, de façon à faire entrer le maximum d'or et d'argent dans les caisses du roi et accessoirement dans les bas de laine des sujets de Sa Majesté. Pour contrer l'insolente prospérité de l'Angleterre et des Provinces-Unies, il suffisait donc de mener une « guerre d'argent », de façon à détourner vers le royaume les flux de métaux précieux, dont le stock global, estimait-il, était à peu près invariable (la thésaurisation compensant les arrivages des galions des Indes occidentales).

Son « patriotisme économique » doit être replacé dans le contexte international de l'époque, marqué par l'émergence d'un capitalisme ouvert sur l'expansion coloniale et l'antagonisme commercial des puissances européennes. Le « colbertisme » visait à assurer le triomphe de la France, sur terre et sur mer, grâce au protectionnisme et à l'intervention de l'État. Au final, le ministre de Louis XIV fut plus interventionniste que dirigiste, plus pragmatique que doctrinaire. Ceux qui ont perçu en lui un socialiste avant la lettre se sont trompés. Dans son esprit, l'action de l'État ne devait être que provisoire, à seule fin de stimuler l'initiative privée et de favoriser l'émergence d'une classe d'entrepreneurs capables de rivaliser avec leurs homologues néerlandais ou anglais. Il souhaitait sincèrement le développement du capitalisme privé et du marché. « La liberté, écrit-il en 1671, est l'âme du commerce. »

LES RÉALISATIONS

Concrètement, il s'attaqua aux finances, en mettant de l'ordre dans la comptabilité publique. Après une semi-banqueroute qui liquida une partie de la dette, il supprima certaines charges, réforma la gestion du domaine royal. À l'égard des particuliers, il chercha à déplacer le poids de l'impôt direct sur les taxes indirectes frappant la circulation des biens et la consommation, plus indolores et plus justes socialement puisqu'elles fiscalisaient les ordres privilégiés, clergé et noblesse. Pour accroître la masse des contribuables, il pourchassa les exemptés,

titulaires de certains offices, bourgeois des villes franches et usurpateurs de noblesse, qui échappaient à la taille par l'usage frauduleux de la particule. Enfin, il regroupa les fermes en un seul bail (les cinq « grosses fermes », à l'origine de la Ferme générale du XVIII^e siècle).

Louis XIV n'eut qu'à se féliciter du résultat : en dix ans, ses revenus nets firent plus que doubler. Le budget de l'État fut enfin équilibré. « L'art de l'imposition, confiait-il cyniquement, consiste à plumer l'oie pour obtenir le plus possible de plumes avec le moins possible de cris. » Il reste qu'il restaura les grands équilibres financiers et améliora la productivité de l'impôt.

Au plan économique, il veilla à la suppression des péages abusifs, à l'harmonisation des poids et mesures, à l'amélioration du réseau routier et du percement de canaux : c'est ainsi que, pour détourner une partie du commerce espagnol et stimuler l'économie languedocienne, il soutint activement le projet pharaonique de l'ingénieur Pierre-Paul-Riquet de construire le canal du Midi ou canal des Deux-Mers, reliant la Méditerranée à l'océan Atlantique.

Par ailleurs, ce maître Jacques s'occupa attentivement de l'aménagement des ports et des arsenaux, de la construction d'une flotte de guerre et de commerce. Il organisa certains métiers en jurandes ou corporations et encouragea la fondation de manufactures royales, dotées de monopoles et produisant des biens de qualité à des prix compétitifs : les Gobelins, Saint-Gobain, la tapisserie de Louis Hinard à Beauvais, les draperies de Van Robais à Abbeville...

Pour parvenir à ses fins, il ne répugna pas à pratiquer l'espionnage industriel ou la contrefaçon de produits de luxe étrangers, attirant au besoin sur le sol national des travailleurs spécialisés : souffleurs de Murano, dentellières flamandes, tisserands néerlandais, orfèvres germaniques, métallurgistes suédois...

Afin de restructurer le grand commerce international, il mit sur pied des compagnies commerciales destinées à exploiter les colonies : compagnies des Indes occidentales, des Indes orientales, du Nord, du Levant, du Sénégal, ne faisant en cela que reprendre l'œuvre du grand cardinal, dont il était un fervent admirateur.

En conséquence, il fut amené à allonger la durée du travail, à améliorer l'organisation et le contrôle de la productivité, à faire la chasse aux oisifs, aux rentiers et à renforcer le corset administratif et réglementaire (ordonnance de procédure civile, ordonnance criminelle, ordonnance de la Marine et ordonnance sur les colonies : le « Code noir », finalisé après sa mort et qui fixait le statut de

l'esclavage).

En dépit de réalisations fort impressionnantes, son bilan reste en demi-teinte, en raison notamment des guerres ruineuses, de l'insuffisance des capitaux alloués aux compagnies commerciales et surtout de son incapacité à vaincre l'inertie des Français, qui privilégiaient la rente au détriment de l'esprit d'entreprise.

LA MARINE DE GUERRE

Une de ses grandes œuvres fut également la constitution d'une puissante flotte de guerre, malgré la relative indifférence du roi, un « terrien » davantage intéressé par les affaires du continent que par celles de la mer. Grâce à lui et à son fils Seignelay, tous deux secrétaires d'État à la Marine, à leur énergie et à leur volontarisme, l'effort naval fut peut-être le plus important de toute l'histoire de France. Aux premières enquêtes statistiques menées auprès des intendants succédèrent les décisions d'aménagement des ports et arsenaux : Brest pour le Ponant, Toulon pour le Levant, secondairement Rochefort et Lorient. La maîtrise des approvisionnements – bois, chanvre, cuivre, fer... – fut leur plus constante préoccupation. Ainsi la législation sur les Eaux et Forêts, conçue essentiellement dans la perspective de fabriquer des coques et des mâts ; ainsi encore l'aménagement de forges, de fonderies, de corderies en suffisance. Sur le plan administratif, Colbert et Seignelay privilégièrent la « plume », c'est-à-dire les officiers comptables et gestionnaires qui restaient à terre, à l'« épée » ou Grand Corps, composé d'officiers combattants.

Les résultats se révélèrent spectaculaires. De 9 vaisseaux de guerre en 1661, la flotte passa à 120 en 1672, 130 en 1688 pour culminer à 154 en 1691. À ces chiffres il convient d'ajouter une quarantaine de galères, basées à Marseille et Toulon. De 1670 à 1691, la France posséda la flotte de guerre la plus importante du monde, devançant la Navy et la marine néerlandaise. Mais des faiblesses subsistaient : difficulté de recrutement des marins, malgré la mise en place progressive du système des classes, manque d'entraînement des équipages, absence d'un corps d'Amirauté équivalent à celui des Anglais...

L'excellente combativité des grands chefs comme Duquesne, Tourville, le chevalier Paul, Châteaurenault, Duguay-Trouin explique les belles victoires : Agosta, Palerme, la baie de Bantry, Beveziers, Lagos, Rio de Janeiro... L'humiliant et cuisant désastre de La Hougue en 1692 devant la flotte anglo-hollandaise eut pour cause l'excessive centralisation des ordres à Versailles, auxquels Tourville avait dû se

soumettre. Il n'anéantit pas toute la flotte française, mais il marqua une étape nouvelle. La France se tourna alors vers la guerre de course derrière Jean Bart ou Jacques Cassard. Puis les difficultés de la fin du règne entraînèrent le déclin d'une marine qui, à la vérité, ne fut jamais utilisée au plein de sa puissance.

« NE M'IMITEZ PAS DANS LES GUERRES »

En août 1715, devant son arrière-petit-fils qui allait lui succéder, Louis XIV regretta d'avoir multiplié les conflits (trente-trois années de guerre sur un règne personnel de cinquante-quatre) et insuffisamment soulagé ses peuples. Pourtant, les historiens ont tendance aujourd'hui à relativiser en partie ses entreprises belliqueuses en les replaçant dans le contexte du temps. Assurément, il a aimé la guerre (sans doute davantage la parade militaire), mais, au ^{xvii}^e siècle, celle-ci était considérée presque comme un état naturel. Tout conduisait à entretenir son caractère endémique : la progressive formation d'États-nations rivaux, la porosité des frontières, les rivalités dynastiques, exacerbées par les alliances matrimoniales, le protectionnisme né d'une conception mercantiliste de l'économie... Ce ne fut qu'à partir de la paix d'Utrecht de 1713, qui mit fin à la guerre de Succession d'Espagne, que les rapports entre États se transformèrent et que la paix fut considérée comme un progrès de la civilisation.

L'historienne britannique Ragnhild Hatton l'a souligné, Louis XIV fut certainement plus respectueux de la parole donnée que les autres souverains de son temps. À plusieurs reprises, il accepta et même encouragea les missions de bons offices ainsi que les médiations étrangères. L'empereur Léopold I^{er}, le roi d'Angleterre Guillaume III d'Orange, le duc de Savoie Victor-Amédée II ou le Grand Électeur Frédéric-Guillaume I^{er} de Brandebourg n'eurent pas ses scrupules. Quand Marlborough s'en allait en guerre en Bavière, ses ravages ne le cédaient en rien en cruauté aux deux sacs du Palatinat par Turenne et le comte de Tessé : récoltes incendiées, bétails tués, villes rasées et populations civiles déplacées.

La première guerre, celle dite de Dévolution de 1667-1668, entreprise au nom des droits de la reine Marie-Thérèse à une partie de l'héritage espagnol, ne s'imposait pas au moment où Louis XIV s'apprêtait à signer avec l'empereur Léopold un traité secret de partage des possessions madrilènes. C'est l'impétueux désir de gloire qui le poussa à l'entreprendre. Les Hollandais, soutenus par l'Angleterre et la Suède, ayant menacé de s'interposer s'il n'arrêtait pas sa conquête des Flandres, il céda, mais, pour se venger, se lança quatre ans plus tard dans la ruineuse guerre de Hollande (1672-1678).

Cette décision s'inscrit comme l'une des graves erreurs de son règne.

Les autres conflits – la politique des « réunions » et la courte confrontation avec l'Espagne (1683-1684), la guerre de Succession palatine, dite de la ligue d'Augsbourg (1688-1697), et celle de Succession d'Espagne (1701-1714) – relèvent davantage de ses maladresses ou de ses erreurs de jugement que d'une volonté délibérée : ils lui furent imposés par des puissances impatientes d'en découdre avec une France jugée trop arrogante et hégémonique. En politique étrangère, les objectifs du souverain ne visaient nullement à la « monarchie universelle », mais à la possession de frontières sûres, puis, à partir de 1700, quand son petit-fils Philippe duc d'Anjou accéda au trône d'Espagne sous le nom de Philippe V, à la défense de la politique dynastique des Bourbons. Cette guerre de Succession, qui mit aux prises la France, l'Espagne, l'Angleterre, les Provinces-Unies, l'empereur Léopold, la Savoie et une partie des princes allemands, fut la plus meurtrière de toutes. Les armées du roi essuyèrent de cinglantes défaites (Blenheim, Ramillies, Turin, Audenarde...).

On se doit de saluer le courage et la fermeté que le vieux monarque opposa, dans les moments les plus difficiles, aux terrifiantes tempêtes et aux arrogants défis du destin. Au printemps de 1709, la France se trouvait au bord de l'effondrement, menacée de démembrement. Louis était allé au bout des concessions, acceptant d'abandonner la Basse-Alsace, Lille et une partie de la Flandre. Les alliés, sentant sa faiblesse extrême et voulant l'humilier davantage, avaient refusé et lui avaient suggéré de déclarer la guerre à son petit-fils Philippe V. À cette infamie, il refusa de se résoudre, en dépit de la très forte pression des défaitistes de la cour. Non, il ne courberait pas la tête ! Le 12 juin, il lança un message à son peuple, expliquant les raisons de la poursuite des hostilités, dont étaient seules responsables les exigences des ennemis, « contraires à la justice et à l'honneur du nom de Français ». De la sueur, du sang et des larmes étaient encore nécessaires. Lu devant les troupes et dans toutes les paroisses du royaume, ce vibrant et pathétique appel au patriotisme était un procédé tout à fait nouveau dans la société d'Ancien Régime. Il déclencha l'enthousiasme. Dès le 11 septembre, à la bataille de Malplaquet, en Hainaut, le maréchal de Villars marqua un net arrêt à l'offensive de Marlborough et du prince Eugène.

Et à l'été de 1712, à près de soixante-quatorze ans, voyant une fois de plus le prince Eugène prêt à fondre sur Paris sans défense, le roi refusa de replier le gouvernement à Chambord et envisagea de se porter sur la Somme avec les dernières troupes, afin, dit-il au maréchal de Villars, « de périr ou de sauver l'État ». Le 24 juillet, heureusement, Villars remporta la splendide et inespérée victoire de

Denain sur les Austro-Hollandais. Grâce à l'indomptable énergie du souverain et au sursaut patriotique du pays, la France sauva son honneur à la paix d'Utrecht l'année suivante.

Quelques figures militaires de premier plan méritent leur place dans le roman national : le prince de Condé, le maréchal de Turenne, les maréchaux de Luxembourg et de Villars. Moins connus mais peut-être tout aussi valeureux furent Catinat, Boufflers, le duc de Vendôme, sans omettre un prince du sang, Petit-Fils de France, Philippe d'Orléans, futur Régent, vainqueur à Lérida et à Tortosa.

LA POLITIQUE RELIGIEUSE

La révocation de l'édit de Nantes le 18 octobre 1685, qui supprimait l'exercice public en France du culte calviniste, fut l'une des fautes majeures du règne, dont Louis XIV porte indiscutablement la responsabilité. Cette décision, qui choque à bon droit notre conscience moderne, n'était due ni au retour du roi à la religion ni à l'influence de Mme de Maintenon, de Bossuet ou du père de La Chaise. Il faut la comprendre dans l'atmosphère de Contre-Réforme triomphante de l'époque.

Il y avait en France environ huit cent mille protestants. Pendant des décennies, le clergé, les ordres religieux, les dévots, mais aussi tous les organes de l'État – le Conseil du roi, les ministres et secrétaires d'État, le lieutenant général de police, les parlements, les états provinciaux – n'eurent de cesse qu'ils n'aient détruit la charpente de la société huguenote, affaiblie, recroquevillée sur son organisation presbytéro-synodale et son particularisme biblique. Se mit en place un long processus d'étouffement, assorti de mesures discriminatoires, vexatoires et tracassières, visant à restreindre l'exercice du culte calviniste : interdiction de chanter des psaumes dans les rues, sur les places publiques, défense d'exercer certaines professions (magistrat, médecin, avocat, libraire...), destruction de temples construits illégalement, limitation des horaires d'enterrement...

À partir de 1681, certains intendants organisèrent systématiquement le logement des gens de guerre chez les réfractaires (il n'y avait pas encore de casernes), puis les visites domiciliaires. C'est ce qu'on a appelé les dragonnades. La soldatesque pillait les caves et les basses-cours, molestait les habitants jusqu'à ce que conversion s'ensuive.

Le roi avait condamné les violences, notamment celles de l'intendant Marillac, sans parvenir toutefois à les contenir. À la cour ne remontaient que les bonnes nouvelles : des abjurations massives en

Poitou, en Languedoc, en Béarn... Louis XIV exultait. Il se croyait un apôtre, dit Saint-Simon. L'hérésie allait être enfin extirpée ! Il était trompé sur le nombre et la qualité des abjurations par les ministres et secrétaires d'État, les gouverneurs, les intendants. L'information était tamisée à plusieurs niveaux. À bien des égards, la Révocation fut un drame de la communication.

Le 18 octobre 1685, persuadé qu'il n'y avait plus dans son royaume qu'un nombre résiduel de réfractaires, il signa donc, sous l'impulsion du chancelier Michel Le Tellier et de son fils Louvois, l'édit de Fontainebleau. Cette décision fut l'acte le plus populaire de son règne : les hommes du Grand Siècle étaient parfaitement hermétiques aux idées de liberté de conscience ou de culte. L'édit de Nantes paraissait une anomalie en Europe, face à des pays soucieux de réaliser leur unité religieuse. Les conséquences furent dramatiques : départ pour l'étranger de près de deux cent mille religionnaires, condamnation à des peines de prison ou de galère des pasteurs protestants « opiniâtres », impitoyable guérilla cévenole de 1702 à 1704. Beaucoup de « nouveaux catholiques » retournèrent à leur foi première et pratiquèrent le culte du Désert. La conversion des cœurs avait été un échec.

La Révocation endommageait fortement deux des piliers sur lesquels s'édifiait lentement l'identité de la France, celui de la laïcité, bien entendu, mais aussi celui de la justice et du bien commun, car une partie du pays persécutait l'autre, avec l'appui du souverain, dont le devoir était, au contraire, comme l'avait bien vu Henri IV, de protéger tous ses sujets sans discrimination.

À l'égard de l'Église catholique, la politique royale a varié sensiblement, passant, sur fond d'antijansénisme, du gallicanisme à l'ultramontanisme. Les tensions furent parfois très vives avec le Saint-Siège : lors de l'affaire de la garde corse en 1662, où le pape Alexandre VII fut humilié, lors de la crise de la Régale sous le pontificat d'Innocent XI, où l'on manqua de peu le schisme.

Plus tard, une mystique, amie de Mme de Maintenon, Jeanne Guyon, fut condamnée pour quiétisme. Fénelon, qui avait subi son influence, fut un moment inquiété. Mais les jansénistes surtout firent les frais des persécutions. En 1711, l'abbaye de Port-Royal-des-Champs fut rasée. En 1713, la bulle *Unigenitus*, quasiment arrachée au pape Clément XI par Louis XIV et condamnant cent une propositions contenues dans les *Réflexions morales* du père Quesnel, aura des conséquences désastreuses pour la monarchie. Ce que la Révocation avait réussi à créer, l'union du trône et de l'autel – déplorable assurément pour notre pilier d'une laïcité ouverte et tolérante –,

l'Unigenitus allait le miner en y introduisant des germes mortels de dissolution.

UN GRAND RÈGNE ?

La mort de Louis XIV à soixante-dix-sept ans, le 1^{er} septembre 1715, fut accueillie avec indifférence, voire avec soulagement. Un trop long règne, qui avait vu se succéder plusieurs générations, la misère profonde du petit peuple, éprouvé par de calamiteuses disettes, les pertes humaines et les difficultés financières liées à la guerre de Succession d'Espagne avaient épuisé le pays et suscité une immense lassitude. Le bilan du règne est pourtant loin d'être négatif.

À l'actif, il faut inscrire l'accroissement territorial de la France (Dunkerque, Lille et la Flandre wallonne, le Hainaut français, le Cambrésis, Strasbourg, la Basse-Alsace, Besançon et la Franche-Comté). Si l'on y inclut les conquêtes de la minorité et de la jeunesse (la Haute-Alsace en 1648, Arras et l'Artois, Perpignan et le Roussillon en 1659), on constate qu'à la fin du règne les frontières du « pré carré », protégées par la « ceinture de fer » de Vauban, étaient infiniment plus sûres que du temps de Louis XIII et Richelieu. L'Hexagone était en voie d'achèvement. Manquaient encore la Lorraine, la Corse, le Comtat Venaissin, la Savoie et Nice. Il est sûr en revanche que notre pilier de l'assimilation stagnait : même la simple intégration des peuples n'était pas réalisée. Quant à la langue française, elle n'était parlée que par la moitié de la population ! À l'instar de la monarchie espagnole, Louis avait préféré l'unité religieuse à l'unification politique et linguistique de son royaume. Cette insuffisance de centralisation pèsera beaucoup dans la dislocation de l'Ancien Régime.

Au crédit du roi, on mettra la remarquable administration de Colbert qui visait à la rationalisation de l'État et au développement économique : codification des ordonnances, développement des industries métallurgiques et textiles, contrôle de la qualité, essor naval et colonial... Les grandes réformes de l'armée, sous l'égide de Michel Le Tellier et de son fils Louvois, sortirent définitivement celle-ci de la gangue féodale qui l'enserrait encore au début du siècle.

L'épanouissement exceptionnel des arts et des lettres, le rayonnement culturel élèvent le Grand Siècle à l'un des plus hauts degrés de la civilisation occidentale. Homme de goût au jugement sûr, le Roi-Soleil a été un exceptionnel mécène, le protecteur éclairé d'une multitude d'artistes et d'écrivains : Molière, Racine, Boileau, Pellisson, Le Brun, Mignard, Rigaud, Coysevoix, les frères Coustou, Girardon,

Le Nôtre, Lully, Lalande... Il les encouragea, les pensionna et surtout fut en résonance avec eux. Il prit l'Académie française sous sa protection, donna son agrément à la création de l'Académie royale de danse, à celle de musique, à celle des sciences.

On n'aura garde, bien entendu, d'oublier son apport architectural : Versailles servira au XVIII^e siècle de modèle à l'Europe royale et princière, de Lisbonne à Saint-Pétersbourg, de Madrid à Stockholm, de Naples à Copenhague, de Schönbrunn à Hampton Court, en passant par Parme, Potsdam, Trèves, Cassel, Stuttgart, Würzburg ou Ansbach. On ajoutera le Grand Trianon et Marly, les chantiers de rénovation du Louvre et des Tuileries.

Durant le règne, Paris fut remarquablement transformé et embelli : la colonnade de Perrault, les portes Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Antoine et Saint-Bernard, l'église du Val-de-Grâce, le palais des Quatre-Nations, l'Observatoire, la Salpêtrière, les Invalides et les places Louis-le-Grand (future place Vendôme) et des Victoires.

Même le faste de la cour, même les grandes fêtes de Versailles, que Colbert trouvait si dispendieuses, eurent un effet bénéfique, lançant les modes, stimulant l'industrie du luxe et contribuant au prestige du pays à l'étranger.

La gloire du souverain était alors indissociable de celle de la France. Louis XIV n'a jamais dit : « L'État c'est moi ! », au sens d'une appropriation personnelle de la fonction royale et de la puissance publique. Tout au contraire, il déclara sur son lit de mort : « Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours ! »

UN GRAND ROI, MALGRÉ SES ERREURS

Cela étant, Louis a commis de graves fautes. Son tempérament orgueilleux, sa soif de magnificence ont été la cause de lourdes pertes humaines (songeons seulement aux milliers de morts inutiles, victimes de fièvres paludéennes, du canal de Maintenon, construit à seule fin d'amener un peu d'eau aux fontaines de Versailles). Sa politique a été perçue de façon extrêmement négative au-delà des frontières. Les Provinces-Unies, les Allemagnes, le Piémont se souvinrent longtemps des ravages des armées de Louvois.

S'il s'est voulu le plus grand roi du monde, s'il a donné à son pays, au moins pour un temps, une puissance inégalée, ce fut au prix de contraintes extrêmes, du renforcement autoritaire du pouvoir, de la pression accrue sur les peuples et d'une surveillance policière renforcée. Jamais les lettres de cachet ne furent plus nombreuses, jamais la Bastille ne compta tant de locataires involontaires !

Personnage hors du commun, qui marqua prodigieusement son époque, Louis XIV n'a cependant pas été le « grand révolutionnaire » que Roland Mousnier présentait. Il n'a pas modernisé le pays en profondeur, comme l'auraient voulu Colbert ou Vauban. S'intéressant peu aux affaires économiques et financières, il ne l'a pas doté d'un système fiscal juste et efficace, indispensable à sa politique de grandeur. Il n'a pas songé à créer une banque d'État capable de stimuler la croissance économique, telles la banque d'Amsterdam fondée en 1609 et celle d'Angleterre en 1694. La France conserva ses coureurs d'offices et de pensions, sa noblesse oisive et improductive, imbuë de ses privilèges, crispée sur ses droits, investissant dans la terre et la rente plutôt que dans le commerce international. Quant aux entreprises de colonisation (Canada, Louisiane, Antilles...), elles demeurèrent marginales.

De ce fait, la France, nation la plus peuplée d'Europe, en pleine croissance démographique, qui disposait de magnifiques atouts avec un territoire vaste, homogène, offrant plusieurs façades maritimes, n'a pas été en mesure de mobiliser à plein ses propres richesses, de tourner au maximum de ses capacités, même si d'appréciables efforts furent entrepris.

En dépit des pesanteurs sociologiques et des retards accumulés, ce règne représente une période d'intenses mutations. On passa, après la Fronde, d'une société « baroque », caractérisée par les nostalgies postféodales et le déchaînement des violences privées, à une société « classique » ordonnée et rationalisée. Les années 1660-1670 marquent une grande césure dans les mentalités et les structures sociales.

Les mutations étaient également visibles en politique. La monarchie était devenue sédentaire. En 1693, Louis XIV cessa de paraître à la tête de ses armées, transformant progressivement le régime de monarchie militaire en monarchie administrative. Incarnant l'autorité, le roi a joué un rôle essentiel : il a mis un terme aux comportements dévastateurs de la haute aristocratie en lui proposant un système de valeurs autre que l'honneur personnel et les traditions chevaleresques, a usé de sa fonction paternelle pour rassembler sous sa houlette ses fidèles sujets, s'est appuyé sur les clans familiaux pour asseoir son contrôle sur les lignages et les réseaux périphériques, bref a utilisé les rouages d'une société traditionnelle pour rationaliser l'autorité et fonder une société au service de l'État et donc de la France.

Chapitre 17

Crise du pouvoir royal et société bloquée

(1715-1774)

UNE NOUVELLE ÉPOQUE S'OUVRE

Louis quinzième du nom, âgé seulement de cinq ans, succéda à son arrière-grand-père. Le 2 septembre, lendemain de la mort du vieux roi, son neveu Philippe d'Orléans, premier prince du sang, fit casser par le parlement de Paris les dispositions du testament royal qui ne lui laissaient que la présidence nominative du Conseil et attribuaient le commandement des troupes de la Maison du roi ainsi que la surintendance de l'éducation du jeune Louis XV au duc du Maine, bâtard légitimé de Mme de Montespan. En échange de la plénitude de ses pouvoirs de régent, il dut malheureusement restituer aux magistrats leur droit de remontrance, qui avait été sérieusement encadré sous le règne précédent. Une mesure qui aura des conséquences catastrophiques pour l'avenir de la monarchie.

À quarante et un ans, Philippe, hormis une silhouette épaissie et le teint couperosé d'un bon vivant, présentait un indéniable air de majesté. Aimable et bienveillant, il était de surcroît brillant, intelligent, doué d'une mémoire remarquable, ayant une excellente connaissance des affaires, un jugement sûr et lucide. Dans sa jeunesse, ce remarquable collectionneur avait été passionné de peinture, de musique, de science, de chimie et de physique. Tant de dons se trouvaient malencontreusement gâchés par une forte dose de timidité, d'indécision et d'inconstance. Ses airs nonchalants cachaient un travailleur acharné, déterminé toutefois, en dépit de ses responsabilités nouvelles, à ne rien sacrifier de son existence personnelle. On sait qu'il aimait un peu trop les femmes et les plaisirs de la table. Un verre de champagne, disait sa mère, Madame Palatine, suffisait à le jeter dans un état second.

La Régence évoque bien des clichés convenus : les fêtes galantes de Watteau, les froissements de soie des Arlequins et Colombines, les suaves comédies sentimentales de Marivaux, les petits soupers du

Palais-Royal... Après l'atmosphère étouffante d'une dévotion hypocrite qui avait tant marqué, sous l'influence de Mme de Maintenon, la fin du règne précédent, elle apparaît comme une époque de libération, de plaisirs raffinés et de fol appétit de jouissance. C'était le retour des bals, des jeux, des loteries, des fêtes de nuit, particulièrement splendides dans le parc de Sceaux chez le duc et la duchesse du Maine. Les langues se déliaient, l'art délicat de la conversation recouvrait ses droits dans les salons et cafés parisiens.

On voulait moins de grandeur et de solennité compassée. Un art de vivre, une sociabilité nouvelle s'installaient. Témoin les changements intervenus dans la mode : fin des perruques imposantes et des hauts talons, justaucorps sans broderies et vestes à poches pour les hommes, robes de soie argentée, flottantes ou battantes, cheveux courts et frisés pour les femmes. Dans l'architecture comme dans l'ameublement, on assistait à la naissance d'un style où la fantaisie rococo remplaçait peu à peu la pompe classique louis-quatorzienne. Au majestueux et au solennel succédaient la grâce et la secrète tendresse.

Gardons-nous d'étendre ce mouvement d'émancipation, bien réel mais cantonné aux couches supérieures de la population, à la société dans son ensemble. Au plan religieux, par exemple, le renouveau spirituel ne cessait de porter ses fruits. Mis à part quelques abbés de cour, légers ou libertins, l'état moral du clergé était infiniment supérieur à ce qu'il était un demi-siècle auparavant. Les séminaires diocésains, qui s'étaient multipliés sous le règne de Louis XIV, donnaient de bons prêtres, mieux formés. La population française assistait dans sa grande majorité (95 %) à la messe dominicale, respectait les périodes d'abstinence, le jeûne du carême et faisait ses pâques. Jamais le nombre des naissances illégitimes (1 à 2 %) ni celui des conceptions prénuptiales (5 à 6 %) n'avaient été aussi faibles. Paradoxalement, la Régence correspond aussi à cette réalité. La cassure sera postérieure, dans la décennie 1740-1750, lorsque les signes visibles de déchristianisation commenceront à apparaître à Paris, avec une pratique dominicale se réduisant à 50 %. Quant à la « crise de la conscience européenne », que l'essayiste Paul Hazard croyait déceler dans la période 1680-1715, elle reste à démontrer. Ne nous y trompons pas, la Régence, à bien des égards, prolonge le Grand Siècle. On pourrait en dire autant des années postérieures jusqu'à la mort du cardinal de Fleury en 1743. Le temps des sociétés ne coïncide pas avec celui des règnes.

changements. Le petit roi de cinq ans et la cour quittèrent Versailles pour les Tuileries. À la place des secrétaires d'État, le Régent, influencé par ses amis ducs et pairs, institua un régime collégial de six conseils, que l'abbé Bernardin de Saint-Pierre qualifia de « polysynodie » : conseils de Conscience, des Affaires étrangères, de la Guerre, des Finances, de la Marine et du Dedans, auxquels s'ajouta ultérieurement un conseil du Commerce, le tout chapeauté par le conseil de Régence, remplaçant le Conseil d'en haut. Avec cette bizarrerie politique compliquée, la haute aristocratie s'installait au pouvoir, derrière le cardinal de Noailles, les maréchaux de Villars, d'Huxelles, de Villeroy et de Tessé, le comte de Toulouse, frère cadet du duc du Maine, et le duc d'Antin, leur demi-frère. C'était la revanche de l'épée sur la robe et la « vile bourgeoisie », ces bêtes noires du duc de Saint-Simon !

Sur le plan international, Philippe d'Orléans se heurtait à l'opposition sourde et obstinée de l'Espagne. Philippe V, sa seconde épouse, l'ambitieuse Élisabeth Farnèse, et son Premier ministre, le bouillant et tonitruant cardinal Giulio Alberoni, lui contestaient son titre de régent. Un autre brandon de discorde était l'insatiable empereur Charles VI qui, pas plus que l'Espagne, ne reconnaissait la nouvelle carte de l'Europe.

Encouragé par son ancien précepteur l'abbé Guillaume Dubois, le Régent comprit qu'il avait tout intérêt à rompre avec l'Espagne bourbonnienne qui s'enfonçait dans de redoutables chimères et à s'allier avec l'« ennemi héréditaire », la Grande-Bretagne de George I^{er}, acquise à la sauvegarde de la paix et au maintien des équilibres nés des traités d'Utrecht et de Rastadt de 1713 et 1714. Ainsi fut conclu, le 4 janvier 1717, avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, le traité de la Triple-Alliance, qui apportait à la France, dont les finances se trouvaient dans un état catastrophique, la certitude de pouvoir profiter d'une période d'accalmie pour refaire ses forces.

Cette entente cordiale avant la lettre fit rapidement la preuve de sa solidité et de sa puissance attractive. En août de la même année, l'Espagne déclara la guerre à Charles VI et, avec huit mille hommes, envahissait la Sardaigne. L'empereur se rapprocha alors des membres fondateurs de la Triple-Alliance et signa avec eux, en avril 1718, la Quadruple-Alliance. En août, une nouvelle armée espagnole ayant envahi la Sicile, l'escadre anglaise de l'amiral Byng, au nom des alliés, anéantit en quelques bordées tous les vaisseaux de Philippe V au large du cap Passaro.

L'obligation de lutter en France contre les partisans de l'Espagne poussait doucement la Régence vers un régime absolutiste. Tenu par le

jeune Louis XV, le lit de justice du 26 août 1718 ôta au duc du Maine sa qualité de prince du sang, que lui avait reconnue Louis XIV, et l'abaisse au rang de duc et pair. La brouillonne expérience de la polysynodie ayant fait la preuve de son inefficacité, en septembre de la même année le Régent la supprima sans états d'âme et rétablit les secrétaires d'État, avec lesquels il traita la plupart des dossiers en direct. Dubois reçut alors le département des Affaires étrangères.

Cependant, le parti pro-espagnol n'avait pas dit son dernier mot. En décembre, le duc et la duchesse du Maine, impliqués dans la conspiration du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne à Paris, furent arrêtés et exilés. Quelques semaines plus tard, à la suite d'une proclamation incendiaire de Philippe V, l'Angleterre et la France lui déclarèrent la guerre. Le conflit fut assez bref. Vaincue, l'Espagne se débarrassa d'Alberoni et adhéra à son tour à l'Alliance qui devint la Quintuple-Alliance. La paix, enfin.

LES FOLIES DU « SYSTÈME »

La Régence portait alors toute son attention sur un vaste chantier intérieur. Pour renflouer le budget de l'État et relancer l'économie chancelante, un ingénieur Écossais résidant à Paris, John Law, se proposait d'introduire un papier-monnaie intégralement convertible en or et argent. La richesse, expliquait-il, réside dans le commerce, et le commerce dépend d'une monnaie abondante et de crédits faciles. Le Régent, qui aimait les idées simples et neuves, fut séduit. En décembre 1718, la Banque générale de Law devint Banque royale. Elle émit un nouveau type de monnaie, la livre-papier, dont les premières coupures de 10 000, 1 000, 100 et 10 livres apparurent au début de 1719. Parallèlement, la Compagnie d'Occident, créée par l'entrepreneur financier pour exploiter les richesses de la Louisiane, se transforma en Compagnie des Indes et reçut le quasi-monopole du commerce maritime français. Elle cumulait en outre la ferme des tabacs, le bail des monnaies et la gestion des recettes générales (impôts directs...). Ainsi, l'appareil fiscal du royaume passa des mains des officiers comptables, fermiers généraux et traitants, dans celles de l'Écossais et de sa tentaculaire entreprise. Puis la Banque et la Compagnie fusionnèrent. Law devint surintendant des Finances, un titre jamais porté depuis Nicolas Fouquet.

On assista d'abord à une période d'euphorie. Billets, actions aux porteurs de la Compagnie, titres de rente circulaient de main en main. Les agioteurs – les « Mississippiens » – édifiaient des fortunes au montant incalculable. Ils étaient si pressés de signer une affaire qu'un bossu de la rue Quincampoix, lieu des échanges les plus frénétiques,

leur louait sa bosse à prix d'or en guise d'écritoire. La disette monétaire n'était plus qu'un souvenir ; les friches étaient à nouveau cultivées ; les fermiers payaient leurs baux rubis sur l'ongle ; les commerçants honoraient leurs traites à bonne date et les manufactures croulaient sous les commandes. Le système de Law avait entraîné en contrepartie une frénésie de dépenses, de jeux d'argent et de débauches, comme on n'en avait jamais vu, avec comme corollaire la prolifération du brigandage et de la criminalité, illustrés entre autres par la bande du célèbre Cartouche, qui finit roué vif un beau matin en place de Grève.

Brusquement, la confiance vint à manquer. À partir de janvier 1720, les particuliers, inquiets de détenir tant de papier-monnaie, se rendirent en masse aux guichets de la Banque, où ils les échangèrent contre de l'or et de l'argent, aussitôt investis en pierreries, biens fonciers ou immobiliers, offices et charges curiales. Pour enrayer le phénomène, Law donna cours forcé aux billets qui se dépréciaient, limita les retraits et enfin supprima leur convertibilité. Le 17 juillet 1720, une émeute rue Vivienne, siège de la Banque, fit une dizaine de morts. En octobre, le Régent mit fin à l'entreprise et renvoya l'aventurier écossais.

L'échec du système retarda malheureusement l'avènement en France d'une organisation de crédit efficace. Il reste que cette expérience, passionnante en soi, mais extravagante dans son imprudente démesure, ramena la dette de l'État de 2,2 milliards de livres en 1715 à 1,5 en 1723. Si l'inflation ruina nombre de rentiers, elle n'en eut pas moins des effets keynésiens qui stimulèrent les grands travaux urbains ou routiers.

La fin de la Régence fut marquée par le retrait des affaires du duc d'Orléans et la prodigieuse ascension de l'abbé Dubois : archevêque de Cambrai en mai 1720, cardinal en juillet 1721 et Premier ministre en août 1722, à l'égal d'un Richelieu ou d'un Mazarin. Stupéfiante promotion pour le fils d'un obscur apothicaire de Brive ! Nerveux et atrabilaire, Dubois accapara le pouvoir avec autorité, s'occupant de tout dans les moindres détails. Délaisant les Tuileries, le roi, la cour et le gouvernement reprirent possession de Versailles. C'était le retour à l'absolutisme total sous l'égide du cardinal. Le 25 octobre, Louis XV était sacré à Reims. Le 16 février 1723, entrant dans sa quatorzième année, il fut déclaré majeur. Dubois, confirmé dans ses fonctions, mourut le 10 août. Philippe d'Orléans, qui le remplaça comme Premier ministre, le suivit de peu, le 2 décembre, foudroyé à quarante-neuf ans par une crise d'apoplexie.

De 1724 à 1743 s'étend une longue période plutôt terne sur le plan intérieur, au cours de laquelle le pouvoir, après avoir été occupé durant deux ans par un prince du sang, Louis Henri duc de Bourbon – descendant direct du Grand Condé –, jusqu'à sa disgrâce en 1726, échut au cardinal Hercule de Fleury, prélat prudent, rusé, parcimonieux, cachant son orgueilleuse ambition derrière la modestie de son train de vie et une onctuosité toute pateline. Sa puissance venait de l'influence exceptionnelle qu'il exerçait sur le jeune Louis, son ancien pupille.

Deux événements importants marquèrent cette période. Le mariage du roi le 15 août 1725 avec Marie Leszczyńska, fille d'un modeste gentilhomme polonais, Stanislas Leszczyński, élu roi de Pologne en 1704, mais destitué en 1709, fut une déplorable mésalliance imaginée par la maîtresse du duc de Bourbon, l'autoritaire Mme de Prie, qui avait cherché à conserver son influence politique à la cour.

Le second événement fut la guerre de Succession de Pologne (1733-1738). À la mort du fastueux Auguste II, Stanislas fut réélu par les magnats avec le soutien de la France. De leur côté, l'empereur Charles VI et la tsarine Anna Ivanovna prirent fait et cause pour le candidat évincé, fils du défunt roi. Assiégé dans Dantzig, Stanislas ne reçut de Fleury qu'un modeste secours de mille cinq cents soldats, munis chacun d'un fusil et de sept balles. Le malchanceux beau-père de Louis XV dut s'enfuir par les marais déguisé en paysan avant de regagner la France. Le roman national a oublié, hélas, la vaillante résistance d'un noble breton, le comte de Plélo, au fort de Weichselmünde, qui périt « pour l'honneur » avec une poignée d'hommes dans une contre-attaque désespérée face à trente mille Russes. Il fut retrouvé lardé de coups de baïonnette, défiguré. À la paix de Vienne du 2 mai 1738, Stanislas reçut en compensation de son trône une nouvelle fois perdu le duché de Lorraine et le comté de Bar, promis à la France à son décès.

En janvier 1743, à la disparition de Fleury, Louis XV, âgé de trente-trois ans, prit enfin les affaires en main. Le personnage a été injustement décrié. Les manuels d'histoire de la III^e République l'ont présenté comme un égoïste insouciant, un paresseux, soumis à ses favorites et à ses ministres, et lui ont durement reproché le « désastreux traité de Paris » de 1763, qui fit perdre à la France les plus beaux bijoux de son premier empire colonial, les Indes et le Canada. « Il a été le plus mauvais roi de toute notre histoire, disait le Petit Lavis de 1900. Ce n'est pas assez de détester sa mémoire, il faut l'exécrer ! » En toute honnêteté, Louis XV et son très long règne –

cinquante-neuf ans, le plus long après celui de Louis XIV – méritent mieux que cette charge qui ne se comprend que dans le contexte nationaliste et colonisateur de la fin du ^{xix}^e siècle.

Impossible de cerner sa personnalité sans évoquer les drames de son enfance. À deux ans, en quelques jours, il perdit sa mère, son père le Dauphin et son frère aîné le duc de Bretagne, emportés par une épidémie de scarlatine infectieuse. À cinq ans, le petit garçon aux traits fins et réguliers, mais silencieux et sauvage, était roi. Son éducation fut confiée à l'ancien évêque de Fréjus, le futur cardinal de Fleury, qui se montra un sage et honnête formateur. En revanche, son gouverneur, le vieux maréchal de Villeroi, ami de jeunesse du Roi-Soleil, ne fut qu'un matamore incapable, qui voulait en faire le clone de son prédécesseur : l'enfant devait donc imiter son arrière-grand-père dans les moindres détails. Il lui répétait qu'il ne devrait jamais prendre de Premier ministre. Telle sera d'ailleurs la première décision de Louis XV, après la disparition de Fleury : une erreur naturellement, car la société avait fortement évolué. Elle s'était complexifiée. Un roi accaparé par ses devoirs de représentation ne pouvait plus s'occuper du courant des affaires comme Louis XIV en son temps.

Au physique, ce magnifique athlète était doté d'une taille bien cambrée, d'un port noble et impressionnant. Un beau visage harmonieux sous une perruque poudrée, une carnation mate, une bouche fermement dessinée, des sourcils très bruns, un regard velouté, tout respirait en lui l'intelligence, la séduction, l'élégance, mais aussi une certaine fragilité. On le savait sensible, délicat, raffiné, et l'on admirait sa remarquable mémoire, comme chez tous les Bourbons. Par contre, en grand timide, il fuyait les visages nouveaux, en homme inquiet, neurasthénique, sombre et cyclothymique, il vivait dans l'angoisse de la maladie et de la mort. Il était de plus distant, secret, souvent irrésolu. Hormis sa passion pour la chasse, il s'intéressait aussi à l'architecture, aux grandes découvertes scientifiques, à l'astronomie, aux techniques nouvelles et aux expéditions maritimes.

Il fut d'abord populaire. Alors qu'il était tombé gravement malade à Metz en 1744, la foule se précipita dans les églises pour obtenir sa guérison. Rétabli, il acquit le surnom de Bien-Aimé, qu'il ne garda pas longtemps.

Son caractère contribua certainement au déclin de la fonction royale. Il ne manquait ni d'intelligence, ni de bon sens, ni de clarté de vues, mais quand sentait-on son énergie, sa volonté de gouverner ? Ses goûts simples, son aspiration à une existence bourgeoise et retirée, son dédain des servitudes de la vie publique comme des fastes officiels lui faisaient remplir mollement ses devoirs. La belle horloge de l'étiquette

se détraqua vite : le cérémonial du lever et du coucher varia en fonction des nuits passées avec les maîtresses et du sommeil à rattraper. Mal à l'aise en société, Louis préférait se réfugier dans ses cabinets, dérober sa vie privée au regard d'autrui. Peut-on être monarque par intermittence ? Personnage sacré, au-dessus des autres mortels, un roi ne doit pas se comporter en simple particulier, vivre sur son quant-à-soi, en négligeant les rites d'État.

LES FEMMES

Il demeura fidèle durant huit ans à son épouse, la douce Marie Leszczyńska, qui lui donna dix enfants : huit filles et deux garçons, dont un seul survécut, le Dauphin Louis Ferdinand (il sera le père des trois derniers rois Bourbons, Louis XVI, Louis XVIII et Charles X).

À partir de 1733, se lassant de cette dévote effacée, repliée dans son cercle privé, il prit ses premières maîtresses parmi les sœurs d'une même famille de la noblesse d'épée, les Mailly-Nesle. Il passa de la plus ingrate, Louise, comtesse de Mailly, à la plus resplendissante, Marie-Anne, marquise de La Tournelle, duchesse de Châteauroux, après avoir vécu quelque temps avec Pauline, comtesse de Vintimille, et Diane Adélaïde, duchesse de Lauraguais, comme si, à travers cette graduation des canons de la beauté, il s'émancipait de ses inhibitions à l'égard des femmes.

Très représentatif de l'ascension de la noblesse de finances, le « règne » de Jeanne Antoinette Le Normand d'Étioles, née Poisson, devenue par la grâce de Sa Majesté marquise de Pompadour, s'étendit sur dix-huit années. Svelte, avec un visage d'un ovale parfait, de soyeux cheveux châtain clair, de grands yeux expressifs, un nez charmant, un sourire éclatant et deux fossettes, elle était une très jolie jeune femme, élégante, délicate et raffinée. Elle mit du temps à s'imposer à la cour en raison de son origine sociale et de la haine que lui portaient le Dauphin Louis Ferdinand et ses sœurs, mais elle y parvint par sa patience et sa douceur. Son goût et son sens artistique sûr jouèrent un rôle capital dans le mécénat royal, au point que l'on a parlé d'un style Pompadour. Louis utilisait également cette magicienne enchanteresse, qui le distrait, pour tenir à distance le tourbillon des quémandeurs et garder sa liberté de décision.

Elle n'était guère sensuelle. Aussi ses relations intimes avec le roi ne durèrent-elles que cinq ans, de 1745 à 1750. Pour se maintenir à son rang, elle se prêta au rôle d'entremetteuse en compagnie du valet de chambre Lebel : tous deux procuraient au roi de petites maîtresses ou de jeunes demoiselles de très modestes origines pour quelques nuits, dans une discrète maison du quartier du Parc-aux-Cerfs à Versailles.

La dernière favorite, Jeanne Bécu, comtesse Du Barry, stupéfiante beauté blonde aux yeux bleus, au visage clair, picoté de taches de rousseur, avait pour terreau la prostitution de luxe. Louis XV en fut envoûté. En la faisant admettre, après la mort de la reine, il voulait narguer les courtisans, dont il devinait l'hostilité, et leur montrer qui était le maître.

Malgré cette vie peu édifiante, il serait erroné de faire de Louis XV un libertin, comme son ami le maréchal de Richelieu ou les grands seigneurs de son temps. Si avec l'âge ses exigences sensuelles s'étaient exacerbées, cela ne l'empêchait pas de demeurer fort pieux et même scrupuleux. Les désordres de sa conduite, stigmatisés par des clercs moins complaisants et une opinion plus puritaine qu'au siècle précédent, rejaillirent sur son statut. En traitant le monarque plus sévèrement qu'un simple pécheur, en voulant l'humilier, les ecclésiastiques manifestaient une évidente volonté de puissance.

Enfermé dans un péché d'habitude, Louis XV avait fini par ne plus se confesser ni communier. Incapable de s'arracher aux faiblesses de la chair, il préférerait plutôt « s'abstenir des sacrements que de les profaner », comportement à mettre, assurément, à son crédit de chrétien sincère, mais désastreux pour son image. Comment, dans le climat de rigorisme moral que l'Église essayait de propager en réponse à l'incrédulité de l'époque, le Très-Christien pouvait-il représenter Dieu sur terre s'il n'était plus en état de grâce ?

Contrairement à Louis XIV, qui avait bénéficié de confesseurs indulgents, son arrière-petit-fils dut abandonner à plusieurs reprises le rite pluriannuel du toucher des écrouelles. Pareille défaillance ne fut pas sans conséquence au moment où les philosophes, Voltaire en tête, raillaient les superstitions de la royauté capétienne. Le caractère sacré du roi, oint du Seigneur, tendait à s'estomper. Menacée de laïcisation, l'institution monarchique s'en trouvait atteinte. Cette désacralisation, bien analysée par deux historiens américains, Jeffrey Merrick et Dale K. Van Kley, mettait en cause ses fondements mêmes.

CRISE JANSÉNISTE ET OPINION PUBLIQUE

La question janséniste empoisonna l'ensemble du règne, divisant l'Église de France et nuisant au gouvernement. La bulle *Unigenitus*, ce malencontreux document pontifical de circonstance, fit de terribles ravages, contribuant elle aussi à la progressive désacralisation du pouvoir royal, soudant l'opposition gallicane et parlementaire contre Rome, les Jésuites et leur allié le roi, provoquant un même rejet de la hiérarchie religieuse et de l'ordre monarchique. Il en résulta un puissant ébranlement social : une bonne partie de l'opinion perdit le

respect de la papauté et même le sens de la religion et du sacré.

Dès 1715, le jansénisme, marié au gallicanisme, était devenu un mouvement d'opposition politico-religieux. Celui-ci aurait peut-être pu se dégonfler si le cardinal de Fleury, obnubilé par sa farouche hostilité à son égard, n'avait voulu faire de la bulle *Unigenitus* une loi d'État qu'il fit enregistrer de force le 3 avril 1730 par lit de justice. La fronde repartit de plus belle : appel au concile, grève des magistrats, ordre d'exil... Plus tard, les maladresses choquantes de l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, avec son exigence des « billets de confession » et son refus des sacrements aux récalcitrants à l'article de la mort, prolongèrent la crise.

La querelle était d'autant plus inquiétante qu'elle se développait au moment où l'opinion publique s'affirmait comme un pouvoir spécifique. La naissance de ce phénomène peut être datée avec précision : 1728. Cette année-là parut un petit journal janséniste, imprimé clandestinement, tiré à six mille exemplaires, *Les Nouvelles ecclésiastiques*, qui circulait de main en main malgré la répression de la police. Insensiblement, on passa d'une opposition religieuse à une opposition politique. L'opinion devenait une force contrebalançant la puissance de la monarchie : celle-ci, qui entretenait une relation verticale avec le peuple et les différents corps sociaux, ne savait comment maîtriser cette forme nouvelle de communication horizontale.

À l'effervescence politico-religieuse s'ajoutaient des rumeurs assassines, sur les enlèvements d'enfants par exemple. En 1750, la police, chargée de conduire les vagabonds à l'hôpital général, avait eu la main lourde en appréhendant d'innocents gamins de quartier, fils d'artisans ou de commerçants, qui traînaient dans les rues. S'étaient ensuivies des plaintes, des cris, des mouvements de foule. On répandit le bruit qu'un « prince ladre » – autrement dit lépreux – avait besoin de bains de sang d'enfants pour se régénérer : il s'agissait naturellement de Louis XV ! L'image traditionnelle du monarque s'en trouvait inversée : le berger protecteur du troupeau n'était qu'un Hérode tyrannique, possédé par de monstrueuses passions. Les libelles ne cessaient de l'attaquer ainsi que Mme de Pompadour. Le roi en fut très atteint, mais au lieu de braver la rumeur et de tenter de regagner les faveurs de son peuple, il eut le tort de boudier Paris durant plusieurs mois, ce qui accrut son impopularité.

LA RÉACTION ARISTOCRATIQUE

Sous Louis XV, indiscutablement, la monarchie administrative s'était perfectionnée. Le travail du Conseil du roi se faisait avec plus de

méthode ; les commis royaux étaient plus nombreux, les bureaux plus étoffés. Avec ses fonctionnaires dévoués et ses services spécialisés (Domaine, Régie, Enregistrement, Vingtième...) le Contrôle général des finances représentait un organe moderne. De strictes procédures encadraient les administrations nouvelles : corps des Ingénieurs du roi, des Mines, des Ponts et Chaussées... Les enquêtes, les outils statistiques se multipliaient.

Ce décor s'apparentait pourtant à la façade ravalée d'un immeuble vétuste menaçant ruine. Soumis aux caprices des gens de robe, chargés de rendre la justice en son nom, l'État se trouvait structurellement en situation de faiblesse. Les édits, les arrêts, minutieusement préparés au sommet, restaient pour la plupart lettres mortes. Les intendants demeuraient plus longtemps en place ; leur action devenait en principe plus efficace. En réalité, ils épousaient de plus en plus le point de vue de leurs administrés, notables et grands seigneurs, au détriment de l'intérêt général. Avec ses vingt-cinq mille agents rémunérés et dotés d'un statut, sa puissance financière tentaculaire, la Ferme générale, qui depuis 1726 gérât le recouvrement des gabelles et d'autres impôts indirects, formait un État dans l'État, redoutable parce que bien organisé et présentant un front uni face à l'administration royale, contrairement au système plus lâche des fermes et des traitants du siècle précédent. Les effectifs de l'État demeuraient d'ailleurs fort modestes : cinquante mille titulaires d'offices – c'est-à-dire, rappelons-le, de charges de service public « privatisées », susceptibles d'être transmises aux enfants – et peut-être mille cinq cents fonctionnaires révocables, dont les nouveaux ingénieurs.

Malgré le développement spectaculaire de son appareil administratif, l'État dépérissait, étouffé par une haute société envahissante. Rayonnantes de puissance et de richesses, les différentes noblesses – d'épée, de robe et de finance – s'unifiaient peu à peu, mariant leurs enfants et étendant leur emprise sociale et politique. Pourquoi n'auraient-elles pas eu l'ambition de conquérir toutes les allées du pouvoir ? Dominant la cour, les bureaux, les parlements et les états provinciaux, elles prenaient goût à la direction des affaires du royaume, résistaient obstinément aux tentatives de réformes du gouvernement et ne songeaient qu'à récupérer les attributs de la puissance publique, dont elles avaient été dépossédées par Richelieu et Louis XIV.

S'opposant à la modernisation de la France, l'Église et la noblesse faisaient obstacle aux réformes fiscales. En 1749, le remarquable contrôleur général des Finances Machault d'Arnouville tenta sans succès d'instituer un impôt direct sur la plupart des revenus fonciers et

mobiliers, payable par tous, le « vingtième ».

Cette colonisation de l'État eut pour effet de transformer la monarchie absolue en monarchie aristocratique. En 1757, le duc de Belle-Isle, membre de la noblesse d'épée, accepta la charge de secrétaire d'État à la Guerre, fonction jusque-là remplie par des robins. En 1758, le duc de Choiseul entra au Conseil en qualité de ministre d'État. Le « roi Choiseul » était plein de mépris pour le souverain qui l'avait nommé. Le maréchal-prince de Soubise, l'année suivante, fut lui aussi promu ministre d'État. Grave dérive par rapport au règne de Louis XIV, où les princes, ducs et pairs restaient à la porte du Conseil d'en haut (à l'exception tardive du duc de Beauvillier).

L'envahissement du pouvoir royal par l'aristocratie se caractérisait sans doute par une certaine ouverture politique (car c'est bien à l'intérieur de ce courant que devait naître le premier libéralisme politique, Jacques de Saint-Victor l'a souligné dans ses *Racines de la Liberté*), mais aussi par une fermeture sociale. À partir de 1760, pour être admis à la cour, il fallait produire une généalogie noble antérieure à 1400. Plus tard, sous Louis XVI, l'édit de Ségur de mai 1781 empêchera les roturiers d'accéder aux grades d'officier. Au lieu de domestiquer la noblesse, cette fois-ci la noblesse domestiquait la monarchie !

Celle-ci avait perdu sa capacité de manipulation et de promotion sociales. Devant un corps qui faisait bloc, le roi ne pouvait plus jouer de la division des forces à l'intérieur des ordres, augmenter par exemple le nombre des anoblissements ou élever la petite et moyenne bourgeoisie au détriment des gens de robe. Incapable de maîtriser la compétition des élites, il ne parvenait à éviter l'asphyxie qu'en donnant satisfaction aux revendications des grands.

Cette évolution était d'autant plus dangereuse qu'elle se conjugua avec le développement d'un mouvement idéologique d'hostilité à l'absolutisme qui n'avait jamais vraiment disparu depuis la Ligue et la Fronde. Après la mort de Louis XIV, ces idées, sous l'influence de Fénelon, du comte de Boulainvilliers et de quelques autres théoriciens, avaient gagné une bonne partie du second ordre, qui rêvait de prendre sa revanche en mettant sous tutelle la monarchie capétienne.

Partant d'*a priori* différents, nombre de magistrats, à la suite du président de Montesquieu, recherchaient dans l'Histoire la justification de leur pouvoir face à la souveraineté royale. Pour eux, les parlements étaient les héritiers des assemblées franques d'hommes libres du temps de Charlemagne. De cette pure fiction, ils déduisaient qu'ils devaient « veiller à la conservation des droits légitimes des peuples ». Il s'agissait de revenir sinon au « temps gothique », du moins à une

monarchie tempérée et décentralisée, antérieure à Richelieu et à Louis XIV, où le roi, limité dans ses prérogatives, ne serait que le *primus inter pares* des grands barons. Pour certains, la référence était la Glorious Revolution anglaise de 1688, qui avait associé les élites nobiliaires au gouvernement du royaume.

On voit combien le pilier central de l'État-nation se trouvait au cœur des bourrasques. Il semblait même se dédoubler. D'un côté l'État royal, de l'autre la nation. Dès la Régence, la nation avait commencé à se penser comme un corps indépendant du roi, alors que, selon la doctrine monarchique classique, le roi ne faisait qu'un avec elle. C'est à cette époque que l'on vit se développer ce phénomène capital que l'on appellera plus tard le nationalisme (le mot, inventé par Maurice Barrès, date de la fin du ^{xix}^e siècle), qui s'épanouira sous la Révolution.

LES LUMIÈRES

De même que la nation semblait se dissocier du roi et que le lien affectif unissant celui-ci à son peuple se distendait, Paris détrônait Versailles. Les modes, le bon ton, le bon goût, les idées nouvelles jaillissaient de la capitale, tandis que la cour, qui avait perdu son pouvoir attractif, était régulièrement critiquée comme un lieu inutile de dilapidation et de dépravation. Fuyant la rigidité de l'étiquette, la jeunesse dorée préférait s'amuser dans les hôtels parisiens, où l'art de vivre était tourné vers le plaisir, le luxe et l'affranchissement des règles de castes. Splendeur et raffinement d'une civilisation brillant de tous ses feux, séduisante par sa gaieté et son appétit de jouissance, mais dont le roi avait cessé d'être le centre.

Au cours de la décennie 1750-1760 se développèrent nombre d'idées modernes s'opposant à la coutume et à la tradition : croyance dans le progrès des sciences et de l'homme, confiance en l'expérience, aspiration au bonheur individuel, apologie de la raison contre la foi et la révélation biblique... Tel fut le mouvement des Lumières. Publiée de 1751 à 1765, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert était un exposé complet des connaissances de l'époque. Y participèrent cent quarante auteurs, dont d'Holbach, Buffon, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, La Condamine, Duclos, Turgot, Marmontel, Condillac, Quesnay...

Signe des temps, le terme de « citoyen » commença à se répandre à la fin du règne de Louis XV et au début de celui de Louis XVI. Ainsi en 1775 l'avocat bordelais Guillaume-Joseph Saige faisait-il paraître le *Catéchisme des citoyens*. Une sociabilité nouvelle, de nature égalitaire et donc « démocratique », se développait à travers les académies provinciales, les sociétés de pensée, les loges franc-maçonnes, les

clubs, la presse plus ou moins clandestine. Ces différents groupes revendiquaient une pleine liberté de critique. Ce qui relevait autrefois des « mystères de l'État » se trouvait brusquement dévoilé et discuté publiquement.

Ce mouvement des Lumières, soutenu principalement par la haute aristocratie, était ambivalent. Fondé sur la rationalité, la connaissance scientifique de l'univers, mettant en doute l'apport de la tradition et de la religion, il ne conduisait pas nécessairement à la Révolution. Personne ne songeait à remettre en cause le principe monarchique, mais son fondement était parfois sapé. Paru en 1762, le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau faisait l'apologie de la souveraineté populaire et de la volonté générale : il servait de référent intellectuel à la réaction aristocratique. L'aspiration à la Liberté se mêlait chez la noblesse à la nostalgie des libertés, donc des privilèges.

GUERRES ET POLITIQUE ÉTRANGÈRE

On avait conseillé au jeune roi d'imiter en tout son prédécesseur, sauf dans son penchant pour la guerre. Or il y en eut trois. On a évoqué celle de Succession de Pologne. Celle de Succession d'Autriche était motivée au départ par l'alliance de la France avec Frédéric II de Prusse, l'Électeur Charles, Albert de Bavière et Auguste III de Saxe contre la pragmatique sanction de Charles VI qui organisait sa succession à la tête des états héréditaires de la maison d'Autriche au profit de sa fille Marie-Thérèse. Cette guerre, déclenchée dans l'enthousiasme nationaliste de la jeune aristocratie qui rêvait de gloire derrière son héros, le romanesque maréchal de Belle-Isle, n'était pas indispensable, car depuis 1701 les Habsbourg, très affaiblis, avaient perdu l'Espagne et son immense empire, sur lesquels régnait un Bourbon, devenu désormais un allié fidèle de la France. Après une suite de défaites (dont le fiasco humiliant de Dettingen en juin 1743) et des combats difficiles en Allemagne et en Bohême, les Français finirent par prendre le dessus dans les Flandres où, le 11 mai 1745, Maurice de Saxe remporta l'éclatante victoire de Fontenoy sur les Anglo-Hollandais du duc de Cumberland. Lointaine revanche de Crécy et d'Azincourt !

On cite souvent pour illustrer les guerres en dentelles la chevaleresque apostrophe du comte d'Anterrockes, lieutenant des grenadiers, à lord Charles Hay, capitaine de la compagnie de tête des *Guards* : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! » En réalité, ce n'était là ni bravade ni assaut de politesse. Selon la technique militaire de l'époque, ceux qui lançaient la première salve donnaient l'avantage à l'adversaire, car ils se trouvaient exposés, le temps de recharger

leurs fusils, au mitrailage ennemi.

Pour tout dire, la présence courageuse de Louis XV sur la butte d'Antoing et son refus obstiné de la quitter, alors que les boulets s'abattaient autour de lui, furent les causes de la défaite anglaise. Napoléon le dira : « Il faut reconnaître à chacun ce qui lui est dû. La victoire de Fontenoy est due à Louis XV qui est resté sur le champ de bataille. S'il eût repassé l'Escaut, comme le maréchal de Saxe le voulait, la bataille était perdue. » Les Français s'emparèrent de 31 canons, de près de 200 chariots de munitions, d'affûts de rechange pour l'artillerie. Il y eut 2 300 tués du côté français et 2 500 du côté allié, le total des blessés dépassant les 9 000. Dans l'art de la guerre, Fontenoy marqua un tournant : c'était l'« ordre mince », appuyé par l'artillerie, qui l'avait emporté sur l'« ordre profond » et l'attaque en colonnes serrées.

Parcourant à cheval avec son fils le désolant spectacle du champ de bataille, au milieu des cadavres et des blessés gémissants, le roi lui confia : « Voyez ce qu'il en coûte à un bon cœur de remporter des victoires. Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes, la vraie gloire est de l'épargner. »

La France était parvenue à conquérir l'ensemble des Pays-Bas autrichiens – l'actuelle Belgique –, réalisant ainsi le rêve de Louis XIV. Néanmoins, Louis XV refusa l'annexion, estimant que son royaume avait trouvé ses limites avec l'expectative de la Lorraine, qui devait lui revenir, comme convenu, à la mort de Stanislas. En outre, il ne voulait pas créer l'occasion d'une nouvelle guerre avec l'Angleterre, ce en quoi il se trompait. Le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 fut pour la France une paix blanche : des milliers de soldats s'étaient fait tuer « pour le roi de Prusse », son allié au départ, qui s'était emparé sans vergogne de la Silésie et ne l'avait pas rendue à Marie-Thérèse. « Bête comme la paix ! » disaient les femmes de la Halle en crachant par terre. La fibre patriotique, la fierté nationale, qui agitaient à peu près toutes les couches du pays, l'emportaient sur la fidélité monarchique.

Sous des airs indifférents, Louis XV se passionnait pour la politique étrangère. Mais, méfiant à l'égard de son Conseil où les avis étaient partagés et les intrigues nombreuses, il développa à partir de 1746, à l'insu de ses ministres, un service de renseignement et de diplomatie parallèle, travaillant sous ses ordres, assisté du prince de Conti, du commis des Affaires étrangères Jean-Pierre Tercier puis, un peu plus tard, du comte de Broglie. Le fameux chevalier d'Éon fit partie de ce « Secret du roi » qui agissait parfois dans une direction opposée à la politique officielle.

La troisième guerre du règne, celle de Sept Ans, que certains

historiens considèrent comme le premier conflit mondial, commença par le renversement des alliances, plutôt mal négocié par l'abbé de Bernis au premier traité de Versailles de 1756 : la France se rapprocha militairement de l'impératrice Marie-Thérèse afin de contrer l'Angleterre et la Prusse désormais alliées. Hélas, les défaites s'ajoutèrent aux défaites, sur terre comme sur mer : Rossbach, Louisbourg, Gorée, Chandernagor, Madras, Quiberon, Québec... En Amérique, l'Angleterre avait plus de un million de colons, alors que la France n'en comptait que cent mille. La marine alignait deux fois moins de bâtiments que sa rivale.

En 1763, au traité de Paris, le royaume, ruiné, humilié, abandonna l'Acadie, le Canada et l'Inde, mais sauvegarda les îles à sucre, la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Domingue, qui contribuaient grandement à la croissance économique (beaucoup plus que le Québec).

LE « COUP DE MAJESTÉ »

À cette époque, après la disgrâce de Bernis, à qui les échecs militaires étaient imputés, le personnage le plus important au sein du ministère était un protégé de Mme de Pompadour, Étienne François duc de Choiseul. Effronté et frivole, dévoré d'ambition, l'homme était intelligent et énergique, toujours optimiste. « Son nez au vent lui donnait un air plaisant », ironisait son ami le baron de Gleichen. Cumulant les fonctions de secrétaire d'État à la Guerre et aux Affaires étrangères, il était quasiment Premier ministre (Louis XV avait dû s'y résigner). Grâce à ses talents de négociateur, le troisième traité de Versailles de 1759 avec l'allié autrichien limita les engagements français, mais le mal était fait.

Le règne avait été marqué par de nombreux conflits avec le Parlement : en 1730, 1753, 1754-1755 et 1756. Tirant profit de la crise janséniste ou des tentatives de réformes fiscales, celui-ci n'avait cessé de vouloir partager le pouvoir législatif avec le roi, lequel avait été contraint de multiplier les lits de justice. Choiseul, qui avait besoin des magistrats pour enregistrer les hausses de taxes nécessaires au financement de la guerre, tenta une autre politique, celle des marchandages avec les gens de robe. En échange de leur bienveillance, il leur concéda en 1763 l'expulsion des Jésuites, en dépit du soutien de Louis XV.

Un moment apaisé par cette politique, le conflit ne tarda pas à se raviver. Les violences verbales de la magistrature atteignirent leur paroxysme lors de la querelle opposant le duc d'Aiguillon, commandant en chef de la province de Bretagne, au procureur général

La Chalotais, lié aux philosophes.

Esprit lucide et intelligent, Louis XV avait parfaitement conscience de l'anémie du pouvoir monarchique et des forces qui œuvraient à sa destruction. Dans les dernières années de son règne, il réagit avec vigueur. Son discours de la Flagellation du 3 mars 1766 exaltait comme jamais les droits du roi, au moment même où ceux-ci étaient contestés par de larges pans de la société : « C'est en ma personne seule que réside la puissance souveraine, dont le caractère propre est l'esprit de conseil, de justice et de raison. C'est de moi seul que les cours [*de justice*] tiennent leur existence et leur autorité. [...] C'est à moi seul qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage. [...] L'ordre public tout entier émane de moi. [...] Mon peuple n'est qu'un avec moi et les droits et les intérêts de la nation, dont on n'ose faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains... »

À la fin de 1770, le roi, furieux d'apprendre que Choiseul préparait sans lui en avoir parlé la guerre contre la Grande-Bretagne, le renvoya sur-le-champ. Cela faisait des années qu'il souffrait du mépris et des hauteurs de ce dandy blasonné. En même temps, il résolut de supprimer les parlements comme corps politique et de moderniser les institutions judiciaires. En janvier 1771, cent trente-deux magistrats ayant refusé de le soutenir furent exilés en province. En février, il abolit la vénalité des charges dans les cours supérieures et instaura la gratuité de la justice. L'immense ressort du parlement de Paris fut démembré au profit de six conseils supérieurs. Si le nouveau Parlement conservait l'enregistrement des textes du Conseil, son droit de remontrance fut sévèrement encadré.

Après vingt ans de luttes entre la Couronne et ses propres magistrats, ce « coup de majesté », mené par le roi et l'énergique chancelier Maupeou, était une révolution royale sans précédent. Se mit alors en place un gouvernement de combat comprenant, outre ce grand magistrat intègre, l'abbé Terray, contrôleur général, et le duc d'Aiguillon, ministre des Affaires étrangères. Réussie sur le plan technique, cette réforme était sans doute nécessaire pour restaurer l'autorité de l'État. L'avenir de l'Ancien Régime était-il pour autant assuré ? Rien de moins certain. En plus de ses nombreux défauts, le système absolutiste souffrait d'une carence capitale, l'absence de représentation des peuples.

À la fin du règne, la monarchie n'avait plus aucun moyen de museler l'opinion publique, qui s'était érigée en tribunal souverain prétendant débattre de tout en toute transparence. Les magistrats sanctionnés passèrent pour des martyrs. Rares furent ceux qui, comme

Voltaire, n'oubliant ni la condamnation de l'*Émile* ni celle de Calas et du chevalier de La Barre, voyaient avec lucidité leur égoïsme et leurs conceptions rétrogrades de la justice.

S'élabora à ce moment un processus idéologique de subversion de l'ordre établi, comme l'a parfaitement expliqué Michel Antoine. Un vaste courant de l'opinion, le Parti patriote, revendiquait la liberté de la presse et l'abolition des lettres de cachet, affirmait la souveraineté de la nation et exigeait un nouveau pacte constitutionnel limitant la monarchie. À l'encontre du droit divin et de la raison d'État, on parlait de chartes, de contrats, de supériorité de la Loi sur le Prince.

LE LEGS DE LOUIS XV : UN PAYS PROSPÈRE

Malgré ces tensions, prémices des cassures à venir, le royaume, à la mort de Louis XV, était prospère, sa démographie dynamique : il avait gagné 5 millions d'habitants en moins de soixante ans. La longévité et le niveau de vie des Français tendaient à s'élever. Il n'y avait plus de famines ni de révoltes dans les provinces comme au temps du Roi-Soleil. Dans la dernière décennie du règne, les récoltes étaient abondantes ; l'industrie avait commencé à décoller. Les classes moyennes se développaient avec l'urbanisation, et le nombre de gens instruits s'accroissait. En dépit de la perte du Canada et de l'Inde, le grand commerce international restait florissant, grâce notamment aux îles à sucre et, il faut en convenir, au « commerce triangulaire », c'est-à-dire à la traite des Noirs, sur laquelle reposait la prospérité de Nantes et de Bordeaux. Cette richesse générale transparaissait à Paris, que Louis XV embellit – l'École militaire, la Monnaie, l'église Sainte-Geneviève (le Panthéon), la place Louis-XV (aujourd'hui place de la Concorde)... –, et dans les grandes villes de province, où la noblesse et la grande bourgeoisie multipliaient les hôtels particuliers. N'oublions pas non plus que la France s'était agrandie de deux belles provinces, la Lorraine en 1766, à la mort de Stanislas Leszczyński, et la Corse, acquise auprès de Gênes en 1768. Face au Royaume-Uni qui régnait sur les mers, elle était la première puissance économique et politique du continent européen.

Quant à nos piliers, on a vu ce qu'il en était de l'État-nation, affecté, presque écartelé par la crise du pouvoir royal et la montée d'un courant patriote. Les autres n'avaient guère progressé par rapport à la période louis-quatorzienne, à l'exception de l'universalisme. Le rayonnement intellectuel et artistique de la France était inégalé et la langue française à son apogée. Les littérateurs, les philosophes avaient joué leur rôle indiscutablement, de Voltaire à Diderot en passant par le Bavarois Grimm. À cela s'ajoutait, bien entendu, le génie propre de

la langue, souligné par le *Dictionnaire* de Trévoux en 1771 : aisance dans l'expression des idées, clarté, souplesse qui « la rendaient propre à traiter, même élégamment, toutes les matières ».

Rédigés en français et non en latin, le traité de Rastadt de 1714, les préliminaires de la convention de Vienne de 1736 et surtout le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748 avaient consacré son rôle de langue internationale. Elle était utilisée dans les cours européennes, chez Frédéric II, Catherine II, Gustave III, mais également par les élites allemande, néerlandaise, russe, scandinave, polonaise... Bref, « l'Europe parlait français », comme l'a montré Marc Fumaroli, et le français était la langue d'une culture partagée. Écoutons Frédéric II ordonnant la publication des travaux de l'Académie de Berlin : « La science doit parler la langue universelle, et cette langue est le français. » Quelques années plus tard, répondant à un concours lancé par cette même Académie, Antoine de Rivarol publiera son *Discours sur l'universalité de la langue française*.

Chapitre 18

La fin de l'Ancien Régime

(1774-1786)

UN ROI SECRET ET SILENCIEUX

Louis XV mourut pieusement le 10 mai 1774, terrassé dans sa soixante-cinquième année par la petite vérole. Le 12, à la nuit close, son corps, après un cérémonial des plus réduits, fut transporté jusqu'à la nécropole de Saint-Denis, escorté seulement de quelques dizaines de pages et de gardes, dont les torches de cire blanche trouaient l'obscurité. Il s'en allait méprisé, haï. Après l'attentat de Damien en janvier 1757, pas moins de six cents messes avaient été célébrées à Paris pour son rétablissement. Dix-sept ans plus tard, on n'en compta que trois pour le salut de son âme.

« Le roi est mort ! Vive le roi ! » avait annoncé d'une voix solennelle le duc de Bouillon, grand chambellan, au seuil du salon de l'Œil-de-Bœuf. Son petit-fils de dix-neuf ans Louis Auguste lui succéda sous le nom de Louis XVI. Né le 23 août 1754, d'abord titré duc de Berry, il était le fils du Dauphin Louis Ferdinand et de sa seconde épouse, Marie-Josèphe de Saxe. En principe, il n'était pas appelé à régner. Malheureusement, son aîné, le duc de Bourgogne, était mort de la tuberculose à dix ans en 1761, et son père de la même maladie en 1765.

Peu de rois en France ont été autant dénigrés. On connaît les clichés habituels : un monarque débonnaire certes, mais gros et lourd, sans charisme, à l'intelligence limitée, ballotté par les circonstances, soumis à l'influence pernicieuse de son entourage. On s'est plu à le caricaturer en bras de chemise, affairé à sa forge dans les combles du château de Versailles, frappant le fer ou limant une serrure. Aboulique, velléitaire, dramatiquement faible, il fut surpris et saisi par la bourrasque révolutionnaire, sans rien comprendre aux temps nouveaux qui se levaient.

Pour telecharger plus d'ebooks

gratuitement et légalement, veuillez visiter notre site : [www.bookys- gratuit.com](http://www.bookys-gratuit.com)

Véhiculés par des générations de manuels scolaires et universitaires, traînant jusque dans certaines biographies modernes, ces stéréotypes ne nous livrent qu'un portrait à l'emporte-pièce du dernier roi de l'Ancien Régime.

Louis XVI était de haute taille (environ 1,90 m) et en 1774 fort maigre, ce qui, en raison de son manque d'aisance, lui donnait un air dégingandé. Ce n'est que vers vingt-cinq ans qu'il commença à s'empâter (cette tendance à l'embonpoint lui venait sans doute de son grand-père maternel, l'Électeur Auguste III, roi de Pologne, et de son arrière-grand-père maternel, Stanislas Leszczyński). Le prince de Ligne déplorait « sa grosse gaieté », Mme de Chastenet « son gros rire sans esprit », compensés par beaucoup de bonté, de droiture et d'honnêteté. Modeste et pieux, il était particulièrement charitable.

Assurément, sa passion principale était la chasse, dont il pratiqua à peu près toutes les formes (vénérerie, petite meute, vautrait, vol, tir...), affectionnant les exercices violents, comme les « hourailleries », battues au sanglier à l'épieu.

Cuirassée de mystère, sa personnalité est difficile à cerner. Son frère puîné, le comte de Provence (futur Louis XVIII), le comparait à « deux boules de billard huilées que l'on s'efforcerait en vain de tenir ensemble ». Plus timide encore que Louis XV, il n'osait regarder les gens en face. Parler en public lui était un supplice. Il impressionnait par ses silences. « J'aime mieux laisser interpréter mes silences plutôt que mes paroles », dira-t-il peu avant sa mort à Malesherbes, chargé de le défendre. « Le roi silencieux », ainsi l'a surnommé l'un de ses meilleurs biographes, le Britannique John Hardman. Son style bref et sec, cassant parfois, contrastait avec la sensibilité et les épanchements rousseauistes de son temps. Avec les années, son humeur sauvage s'atténua, tout en restant ombrageuse.

Il ne manquait pas d'intelligence. Il étonnait ses ministres par son sens de la synthèse, de la formule juste, corrigeait habilement leurs discours. S'il éprouvait peu d'intérêt pour les belles-lettres, la poésie ou la musique, il fut tôt attiré par les disciplines scientifiques. Adolescent, il était capable de résoudre des problèmes complexes de calcul algébrique. Le savant abbé Nollet, membre de l'Académie des sciences, lui avait donné des cours de physique, tandis que le

dessinateur Philippe Buache, premier géographe du roi, lui avait enseigné la cartographie. Minutieux, il se plaisait à dessiner de vastes cartes en couleurs (ainsi celle des environs de Versailles, d'une précision calligraphique étonnante). La navigation et les grandes découvertes maritimes l'avaient toujours attiré. Plus tard, il rédigea en partie les instructions de La Pérouse pour son voyage dans l'océan Pacifique.

Il connaissait trois langues vivantes, l'italien, l'espagnol et surtout l'anglais, dans lequel il excellait. Les institutions britanniques, dont il n'était pourtant pas un admirateur, ne comportaient aucun secret pour lui, au point qu'il pouvait sur ce sujet en remonter à Vergennes, son ministre des Affaires étrangères.

Malheureusement, son indécision en faisait un être influençable. « Il y avait en lui deux hommes, notait son biographe l'abbé Soulavie, l'homme qui connaît et l'homme qui veut. [...] Mais dans les grandes affaires de l'État, le roi qui veut et ordonne ne se trouvait presque jamais. » Pesant les avantages et les inconvénients de chaque situation, il en redoutait les conséquences et n'agissait pas.

Son gouverneur, le duc de La Vauguyon, lui avait inculqué une éducation étroite et dévote qui présentait de graves lacunes. Rien sur les finances, rien sur la guerre, ce qui était particulièrement étonnant en un temps où les souverains d'Europe – à l'exception notable du pacifiste Louis XV – s'étaient révélés de redoutables prédateurs, Frédéric II de Prusse, Marie-Thérèse d'Autriche, Catherine II de Russie. Ce n'est par exemple qu'en 1772 qu'il passa en revue pour la première fois son régiment de cavalerie, le Dauphin-Dragons. Or un roi, au XVIII^e siècle, se devait d'être un « roi de guerre », selon l'expression de Joël Cornette, la guerre demeurant une « composante majeure de la souveraineté ».

Les drames vécus dans sa jeunesse n'avaient fait que renforcer son isolement. Aucune sortie, aucun bal, aucun spectacle, chemin de damnation éternelle ! Personne n'avait pensé à lui faire connaître, autrement que dans les livres, la mer, la campagne, l'étendue de ses provinces, la diversité de ses peuples.

MARIE-ANTOINETTE

En mai 1770, il avait épousé l'archiduchesse Marie-Antoinette, quinzième des seize enfants de Marie-Thérèse de Habsbourg et François I^{er} de Lorraine. Cette union avait été le dernier acte diplomatique du duc de Choiseul dans le cadre de la consolidation de l'alliance autrichienne. Née le 2 novembre 1755, la petite Antonia,

comme on la surnommait, était de quelques mois plus jeune que son mari. Avec un visage allongé, un front haut et trop bombé, que dissimulaient des bouclettes, des dents mal implantées, des yeux à fleur de peau et des cheveux tirant sur le roux, elle était loin de la beauté parfaite. Mais de candides yeux pervenche, un teint unique de « lys et de rose », un port de tête majestueux qu'elle gardera jusqu'aux marches de l'échafaud, un ravissant nez aquilin, un sourire agréable donnaient un charme infini à cette gracieuse jeune fille à peine éclosée. Rayonnante de grâce et de fraîcheur, naturellement enjouée, papillonnante et primesautière, elle aimait plaire et surtout se distraire.

Commencées à Versailles dans un faste inouï, les cérémonies du mariage se terminèrent à Paris dans le drame : une fusée du feu d'artifice offert par la municipalité tomba sur un échafaudage qui s'enflamma. S'ensuivit une affreuse bousculade place Louis-XV, où vingt-trois ans plus tard Louis et Marie-Antoinette seraient exécutés : on releva sur le pavé cent trente-deux cadavres et des centaines de blessés. Sombre présage !

On s'est gaussé, bien sûr, de l'« empêchement » du Dauphin, longtemps attribué à un phimosis dont le jeune homme aurait tardé à se faire opérer. On le sait aujourd'hui, Louis n'a jamais eu la moindre malformation physique. Les blocages relevaient du domaine psychologique. Les mariés étaient très jeunes : quinze et quatorze ans, tous deux complexés par une éducation morale rigide. À cela s'ajoutaient des goûts différents : pour elle la danse, les bals, les mascarades, le chant, la musique et la parure ; pour lui la chasse et les travaux manuels. Ces distractions ont souvent été jugées indignes d'un prince, alors que Louis XV, dans ses petits appartements, s'était amusé à tourner le buis et l'ivoire sous la direction d'une artiste de renom, la demoiselle Maubois.

Un autre facteur contribua à l'inhibition du Dauphin : son épouse était autrichienne ! Or La Vauguyon, comme une bonne partie de la noblesse française, n'avait pas digéré le renversement des alliances : il l'avait donc éduqué dans la méfiance des Habsbourg. Bref, dans cette affaire d'« empêchement » qui n'avait rien d'anecdotique – elle était au contraire d'une importance capitale pour l'équilibre européen –, les torts étaient partagés. La consommation du mariage n'eut lieu que le 18 août 1777, sept ans plus tard. Entre-temps, tous deux étaient devenus roi et reine.

Dès lors, les naissances se succédèrent : Marie-Thérèse Charlotte, dite Madame Royale, future duchesse d'Angoulême, en 1778, le Dauphin Louis Joseph Xavier en 1781, Louis Charles, duc de

Normandie en 1785, futur Louis XVII, et une petite Sophie Hélène Béatrice en 1786, morte moins de un an plus tard.

PREMIERS PAS

À son avènement, la popularité du couple royal était immense, signe que la monarchie détenait encore de fortes capacités de rebond. Sur le plan politique, malheureusement, les leçons du règne précédent n'avaient pas porté. Les erreurs commencèrent à s'accumuler. En dépit de son manque d'expérience, Louis XVI refusa de prendre un Premier ministre. L'écrasant modèle louis-quatorzien, de plus en plus inadapté, continuait de prévaloir : première erreur !

Il lui fallait un conseiller. Il hésita entre l'austère Jean-Baptiste Machault d'Arnouville et le frivole Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas. Il choisit Maurepas. Cet ancien ministre de son grand-père, âgé de soixante-treize ans, paresseux, disert et persifleur, manquait de toute vision prospective. Deuxième erreur !

Sitôt en place, le nouveau mentor s'ingénia à faire renvoyer l'énergique triumvirat Maupeou-Terray-d'Aiguillon et à rappeler les anciens parlements, persuadé qu'ils s'étaient assagis en exil. Louis XVI, d'abord réticent, car il avait approuvé la réforme de Maupeou, finit par céder. Comme c'était à prévoir, les magistrats rentrèrent à Paris pleins d'arrogance, acclamés par la foule. Troisième erreur, capitale celle-là ! Imbus de leurs privilèges, ils reprirent leur opposition à l'autorité royale et bloquèrent par une obstruction quasi systématique les tentatives de réformes.

Sur les conseils de Maurepas, Louis XVI s'entoura d'hommes nouveaux, dont certains ne manquaient pas de qualités, tels Jacques Robert Turgot au Contrôle général, Charles Gravier, comte de Vergennes, aux Affaires étrangères, Armand Thomas Hue de Miromesnil aux Sceaux, Antoine de Sartine à la Marine, le comte Claude de Saint-Germain à la Guerre ou Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes à la Maison du roi.

Avec Turgot, qui avait écrit dans l'*Encyclopédie*, un philosophe assorti d'un physiocrate accédait pour la première fois au pouvoir. Bouillonnant de projets, cet ancien intendant du Limousin initia le roi aux vertus du libéralisme économique et à l'impérieuse nécessité de réformer l'État.

À l'égard des Lumières, Louis XVI n'avait ni les préventions radicales de son père ni la sourde méfiance de son grand-père. Il en

avait assimilé les bons côtés, l'amour de la justice, la tolérance, la volonté d'instaurer envers les protestants un esprit nouveau, alliant douceur et bienveillance. Le « bonhomme » Malesherbes n'avait d'ailleurs accepté d'entrer dans le ministère qu'après avoir reçu l'assurance du jeune souverain qu'il était « ami des réformes ». Une de ses premières tâches fut de réduire les dépenses de la cour et d'améliorer la déplorable situation des geôles parisiennes.

La liberté d'expression, quand elle ne tombait pas dans la licence, l'émancipation de la presse, si elle restait dans des bornes raisonnables, ne le rebutaient pas non plus. Mais il se refusait à abolir les lettres de cachet, comme l'aurait souhaité Malesherbes. C'eût été anéantir, selon lui, la « justice retenue », constitutive de la souveraineté royale, qui permettait de traiter discrètement, hors des juridictions ordinaires, des cas délicats, dans l'intérêt supérieur de l'État ou l'« honneur » des familles (grâce à de telles lettres des libertins et des débauchés notoires tels le comte de Mirabeau ou le marquis de Sade échappèrent à la peine capitale).

Profondément croyant, Louis avait une foi discrète : il ne s'abîmait pas en dévotions ostentatoires. En revanche, il rejetait les mauvais côtés de l'esprit philosophique – le dénigrement systématique de la religion, le rationalisme arrogant, l'athéisme. Dans la bonne tradition capétienne, il se méfiait des prêtres et se targuait même d'un certain anticléricalisme.

L'ÉCHEC DES RÉFORMES

Turgot avait à cœur trois grandes réformes. La première concernait la libéralisation du commerce des grains, que le Parlement enregistra par lettres patentes, malgré ses réticences, à la fin de 1774. Malheureusement, ces mesures d'ouverture se conjuguèrent avec un hiver rigoureux et une mauvaise récolte qui provoquèrent une vive hausse du prix du pain. Au printemps de 1775, l'armée dut réprimer une violente jacquerie en Île-de-France, la « guerre des farines ».

En janvier 1776, décidé à franchir une nouvelle étape, il prit deux édits importants pour la « régénération du royaume ». L'un remplaçait par une taxe payable par tous la corvée royale d'entretien des routes, instaurée sous Louis XV, à laquelle la paysannerie était astreinte quelques jours par an. Le second, au nom de la liberté du travail, proscrivait les jurandes et maîtrises ainsi que toute espèce d'association entre maîtres, compagnons ou apprentis. Seules quelques professions échappaient au couperet. Les économistes de l'époque se focalisaient sur les avantages de l'affranchissement du travail, sans en mesurer les terribles conséquences sur le sort des ouvriers et des

artisans. Cette réforme, dans une certaine mesure, portait donc atteinte au pilier de la justice et du bien commun, en dépit de la sclérose évidente du système corporatif en ce ^{xviii}^e siècle finissant.

Cette fois, le Parlement refusa net l'enregistrement des édits, rappelant, à propos de la taxe compensatrice de la corvée, qu'en vertu de la division trifonctionnelle de la société seule la « dernière classe de la nation », autrement dit le tiers état, devait s'acquitter des services rendus par les deux premiers ordres, par « le tribut, l'industrie et les travaux corporels ». En conclusion, les privilégiés n'avaient en aucune manière à payer ladite taxe.

Louis XVI dut imposer la réforme par lit de justice. Et deux mois plus tard, irrité par le caractère autoritaire, obstiné et envahissant de son contrôleur général, il le congédia. Avec lui disparaissait une forme d'absolutisme éclairé.

Un protestant, le banquier genevois Jacques Necker, le remplaça avec le titre de directeur général des Finances. Le boum économique de la fin du règne de Louis XV se poursuivait ; de grandes fortunes s'édifiaient dans l'industrie manufacturière et le commerce international (les Perier, les Dietrich, les Wendel...), tandis que l'État, en raison de son système fiscal archaïque et injuste, manquait de numéraire. Necker imposa des coupes sévères dans les dépenses de cour et l'administration des finances, qu'il jugeait pléthoriques. Puis, cédant à la facilité, il inaugura une politique d'emprunts et d'endettement.

Au regard du principe du secret qui régissait la monarchie française, il commit une faute grave, celle de rendre public en février 1781 son *Compte rendu au roi*, qui dévoilait les dépenses de l'État et démontrait par des artifices comptables que le budget était en excédent de plus de 10 millions de livres. C'était un plaidoyer *pro domo*. Piqué par l'ambition, Necker insista pour entrer au Conseil avec le titre de ministre d'État. Louis XVI, qui détestait qu'on lui forçât la main, refusa et le poussa à la démission.

LA MARINE ET LA GUERRE D'AMÉRIQUE

Dès sa jeunesse, le roi avait appris seul, dans les livres et en s'aidant d'un modèle réduit de vaisseau, les techniques de construction navale et de gréement, les armements, les modes de déplacement, y compris les manœuvres d'escadre... En 1786, lorsqu'il se rendit à Cherbourg pour l'inauguration des premiers éléments du port artificiel – ce fut son unique voyage en province, en dehors de celui de Reims pour son couronnement (juin 1775) et de sa malheureuse équipée de Montmédy

(juin 1791) –, il époustoufla les officiers d'état-major par ses connaissances alors qu'il n'avait jamais vu la mer.

Conscient de la nécessité de disposer d'une puissante flotte de guerre, il s'attacha à quadrupler de 1774 à 1778 le budget de la marine. Sartine, en accord avec lui, fixa un objectif de construction de 80 vaisseaux de ligne et de 60 frégates, selon trois modèles : le vaisseau de 110 canons, celui de 80 et celui de 74. À la fin des années 1770, même si la flotte française n'avait pas rattrapé la Royal Navy, forte de ses traditions séculaires et de sa discipline de fer (l'épisode du *HMS Bounty* date d'avril 1789), elle joua un rôle déterminant dans la victoire sur l'Angleterre et l'indépendance américaine.

À partir de 1775, le gouvernement français se demanda s'il fallait profiter du soulèvement des treize colonies anglaises d'Amérique pour prendre une revanche sur le Royaume-Uni et effacer l'humiliation du traité de Paris de 1763. Louis XVI hésita, car il apportait ainsi son soutien à des sujets en guerre contre l'autorité légitime de leur souverain. Cette *Realpolitik* lui répugnait. L'opinion publique, au contraire, s'enthousiasmait pour les Insurgents et faisait pression pour une intervention armée. Sous l'influence de Beaumarchais, qui joignait à ses talents d'essayiste et de dramaturge des goûts d'aventurier, le roi et Vergennes se résolurent à aider en sous-main la rébellion. Ils fermèrent les yeux sur le départ du jeune Gilbert Motier, marquis de La Fayette, et d'une bande de volontaires prêts à en découdre avec les « dos de homard » : des brevets leur avaient été offerts dans l'armée américaine.

La victoire de Saratoga, le 16 octobre 1777, modifia la donne : le roi et son ministre craignirent en effet une rapide réconciliation des Anglais et des Américains, qui pourraient tomber sur les Français et se partager leurs possessions dans les Antilles. Les tensions devenaient de plus en plus vives avec la Grande-Bretagne, qui entendait contrôler la navigation des navires marchands, même celle des nations neutres. Après l'arrivée à Paris d'un singulier philosophe et homme de lettres d'outre-Atlantique, Benjamin Franklin, devenu la coqueluche des salons parisiens, Louis XVI et Vergennes se rallièrent avec prudence à une politique d'intervention. Au début de 1778, ils signèrent avec « les provinces-unies de l'Amérique septentrionale » un traité de commerce officiel et surtout un traité d'alliance militaire secret.

Le 17 juin 1778, l'héroïque résistance d'une frégate légère de 26 canons, la *Belle-Poule*, attaquée par surprise et sans sommation par une flotte anglaise, fut célébrée comme un grand succès, témoin à cette époque de la force inouïe du patriotisme et du désir unanime de revanche des Français. Dans les couloirs de Versailles on n'entendait

qu'un seul cri : « Guerre ! Guerre ! » À Paris, on vendait des récits enjolivés et des estampes allégoriques du combat. Les élégantes arboraient de gigantesques coiffures dites « À la frégate » ou « À la Belle-Poule ». Louis, pour une fois en phase avec le sentiment national, bénéficiait d'une étonnante popularité. « La dignité de ma couronne et la protection que je dois à mes sujets exigent que j'use de représailles », écrivait-il au duc de Penthièvre, grand amiral de France.

En mai 1780, un premier corps expéditionnaire de cinq mille cinq cents hommes aguerris, commandé par le lieutenant général de Rochambeau, fut envoyé au secours des Insurgents : contribution non négligeable en comparaison des quatorze mille soldats peu disciplinés de l'armée régulière de George Washington et des quelques milliers de *minutemen*, ces miliciens vantards, mal équipés et pas toujours fiables, qui rentraient chez eux pour traire les vaches et faire les foin. D'autres renforts avaient été prévus, mais on y renonça faute de navires de transport en nombre suffisant.

En octobre 1781, à Yorktown, Rochambeau, épaulant l'armée de Washington et les volontaires de Virginie de La Fayette, contraignit le major général anglais Cornwallis à capituler. « Jamais la France n'eut un avantage aussi marqué sur l'Angleterre que celui-là », s'exclamera le Français au vu des 7 000 prisonniers, des 214 canons et 22 drapeaux confisqués. On raconte que les *red coats* défilant entre une haie de soldats du roi, impeccables dans leurs uniformes blancs à parements bleus, et une autre d'Américains aux costumes disparates jouaient l'air du *Monde à l'envers* (*The World turned upside down*) !

À son retour en France, La Fayette, adulé, couronné de fleurs à l'Opéra, célébré partout comme le valeureux « soldat de la Liberté » et le « héros des Deux Mondes », reçut de Louis XVI le grade de maréchal de camp.

Au cours de cette guerre, la marine française avait fait preuve de son excellente tenue face à sa rivale britannique qui disposait pourtant d'un nombre supérieur de navires. En juillet 1778, la flotte du Ponant du comte d'Orvilliers avait résisté honorablement lors du combat incertain d'Ouessant. Le même mois, dans la rade de Newport, le bailli de Suffren, avec seulement trois frégates et un vaisseau de 64 canons, avait audacieusement surpris les navires anglais au mouillage et causé de gros dégâts. En février 1779, le vice-amiral d'Estaing s'était emparé des îles Saint-Martin et Saint-Barthélemy et, en juillet, avait triomphé à la Grenade. En octobre 1779 s'était déroulé le combat acharné mais victorieux de la *Surveillante* du « brave Du Couëdic », mort de ses blessures, contre la frégate *HMS Québec*, dont Louis XVI commanda un tableau au peintre Auguste Louis de Rossel pour les écoles navales. Le

2 mai 1781, La Motte-Picquet reprit l'île Saint-Eustache. Mais sans équivalent fut la victoire de François Joseph Paul de Grasse, lieutenant général des armées navales, le 5 septembre 1781, dans la baie de Chesapeake sur les escadres de Graves et de Hood : sans elle, la prise de Yorktown eût été impossible.

La marine essuya aussi des revers et une très lourde défaite, celle de l'amiral de Grasse aux Saintes, dans les Antilles, le 12 avril 1782 : 7 000 morts, 7 gros navires capturés ou coulés.

À Ceylan et aux Indes également la France affrontait les Anglais : le brillant Suffren avait remporté plusieurs victoires, à Negapatam et à Gondelour entre autres.

Au traité de Versailles, le 3 septembre 1783, le Royaume-Uni reconnut le principe de la liberté des mers et la pleine indépendance des treize États unis d'Amérique. La France gardait le Sénégal et Gorée, la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie et acquérait Tobago. Aux Indes, elle récupérait ses comptoirs. Installé à Dunkerque depuis 1763, le commissaire anglais quittait la ville. Selon la volonté de Louis XVI, soucieux de ménager les vaincus, les gains territoriaux restaient modestes. En revanche, la honte du traité de Paris de 1763 était balayée. La France recouvrait dans le monde son rang de puissance majeure.

Le Royaume-Uni, a dit Fernand Braudel, avait perdu la guerre, mais il allait gagner la paix. En effet, les échanges économiques reprirent très vite avec les États-Unis, grâce à l'identité de langue, de mœurs et de ce qu'on pourrait appeler les affinités anglo-saxonnes. La France, en revanche, tira peu d'avantages du traité de 1778.

En lançant son royaume dans l'aventure américaine, Louis XVI avait mené sans s'en rendre compte une politique suicidaire. Beaucoup d'esprits éclairés se prirent à croire que l'indépendance de cette jeune république, dynamique et sûre d'elle-même, marquait le début d'une ère nouvelle pour le genre humain. « Au bruit des chaînes qui se brisent, écrivait l'abbé Raynal, il nous semble que les nôtres vont devenir plus légères... »

Il faut ajouter que Necker avait accru très fortement le déficit de l'État en finançant cette guerre par des emprunts internationaux à Genève ou à Amsterdam, et non par des impôts nouveaux qui auraient sans doute été accueillis sans grande difficulté par l'opinion tant était optimal son enthousiasme. Mais quand, au retour de la paix, le gouvernement voulut créer un nouveau vingtième pour rembourser les emprunts, ce fut un tollé général...

Si la cour demeurait encore brillante dans les fêtes et les grandes cérémonies, elle s'était enkystée dans une morosité oisive et parasitaire, éclatée en petites coteries où macéraient jalousies et rancœurs. La plupart des titulaires de charges vivaient dans la capitale et ne venaient au château que les jours de bals et de spectacles. L'attitude de la jeunesse, avide de plaisirs, qui rejetait la liturgie royale nimbée de sacré, contribuait pour beaucoup à cette décadence. Le comportement du couple royal y était pour bien davantage.

Désinvolte, impertinente, n'en faisant qu'à sa tête, Marie-Antoinette, en se soustrayant aux règles du protocole, s'était mis à dos Mesdames filles de Louis XV et, derrière elles, une bonne partie des courtisans qui ne cessaient de blâmer ses toilettes, ses bijoux, ses retraites à Trianon, son entourage de petits marquis et de favorites évaporées, comme la princesse de Lamballe ou sa chère Polignac.

L'Autrichienne ne tarda pas à devenir la proie de l'opinion publique. Malgré la police, libellistes, gazetiers et caricaturistes se déchaînaient contre elle. Des écrits orduriers et pornographiques la décrivaient comme une catin lascive, lubrique, nymphomane, lesbienne, perverse, sanguinaire, une panthère couronnée mariée à un « gros cochon » (car la popularité du roi était elle-même atteinte dans certains milieux populaires).

Le flot de boue devint un torrent tumultueux au moment de l'affaire du Collier, cette escroquerie montée par une aventurière, Jeanne de La Motte-Valois, avec la complicité involontaire de l'ambitieux cardinal de Rohan, dans laquelle la reine n'avait à se reprocher que sa légèreté et son imprudence.

De son côté, Louis tendait à négliger la vie publique et ses obligations de souverain, préférant ses petits soupers et ses retours de chasse, ses retraites de vieux garçon dans ses arrière-cabinets. Par modestie, il refusait les statues, les médailles, y compris celles commémorant les victoires américaines. Une mauvaise décision évidemment, qui sapait les fondements de la légitimité, car, sans l'exaltation constante de ses faits et gestes, sans la mise en images de son pouvoir sur le mode épique ou héroïque, la monarchie ne pouvait que s'étioler et se faner.

Le renversement était frappant. Délibérément, Louis XVI tournait le dos au système louis-quatorzien, dans lequel la littérature, les arts, l'action politique, voire la religion étaient mobilisés pour magnifier non seulement la personne du souverain – ce qui n'avait pas grand intérêt en soi –, mais ce qu'il représentait, l'incarnation de la nation.

Celle-ci finirait par se venger...

Chapitre 19

La révolution de la souveraineté

(1787-1789)

VERS LA RÉVOLUTION...

La chute de l'Ancien Régime se situe au point de confluence de quatre grandes crises : une crise structurelle, caractérisée par l'incapacité de la noblesse, affaiblie par les hécatombes de la guerre de Succession d'Espagne (elle ne comptait plus que cent vingt mille membres, au lieu de deux cent mille antérieurement), à intégrer les couches montantes de la bourgeoisie ; une longue crise idéologique, née du refus des privilégiés de partager équitablement le poids de l'impôt, jointe à leur volonté de limiter le pouvoir royal ; une crise financière, issue de l'imprudente politique d'endettement de Necker durant la guerre d'Amérique ; enfin, une très grave crise économique et sociale, provoquée par le dérèglement climatique des années 1788-1789, qui jeta sur les routes d'inquiétantes hordes de nécessiteux, prêts à toutes les violences.

La monarchie mourut de son extrême faiblesse, non, comme le pensait Alexis de Tocqueville, de son excès de centralisme. Loin d'être omnipotent, le pouvoir royal, qui représentait bon an mal an la force modernisatrice de l'État, périt étouffé par la coalition égoïste des groupes sociaux privilégiés – le haut clergé, l'aristocratie d'épée, les noblesses de robe et de finances. Assurément, la vieille société inégalitaire de corps et d'ordres était à bout de souffle. Toute la question était de savoir si la monarchie absolutiste, qui lui était intimement liée, pouvait s'en dégager.

L'ÉCHEC DU PLAN CALONNE

Tout commença à Versailles le 26 juillet 1786 lorsque Alexandre de Calonne, contrôleur général des Finances, remit à Louis XVI un mémoire sur l'état du royaume. La France, alors en paix, jouissait d'un prestige considérable en Europe après sa victoire sur l'Angleterre. Son économie connaissait un début prometteur d'industrialisation. Toutefois, des ombres étaient apparues au tableau. L'hiver rigoureux

de 1784 avait durement éprouvé le monde rural. La situation financière était exécrable, avec un déficit budgétaire abyssal de 130 millions de livres (600 millions de dépenses pour 470 millions de recettes) et un endettement gigantesque approchant les 2 milliards (la moitié des rentrées fiscales était affectée au service de la dette). Tous les prêteurs se dérobaient, la banqueroute menaçait.

Que faire ? Dans son mémoire, le sémillant contrôleur général, qui non sans insouciance avait poursuivi jusque-là prodigalités et emprunts publics, proposait une thérapie de choc : établir la liberté du commerce, supprimer les douanes intérieures, faire disparaître les particularismes provinciaux par la généralisation d'assemblées élues sans distinction d'ordres, enfin et surtout en finir avec les privilèges fiscaux en créant un impôt direct permanent, la subvention territoriale, payable en nature, frappant toutes les terres sans exception. C'était un mélange d'idées de Vauban et de Turgot. Bref, avec cette « nuit du 4-Août avant la lettre », selon la formule de Louis Blanc, il s'agissait de fonder une monarchie administrative rationalisée, régénérée, associant les propriétaires au maintien d'un pouvoir fort, représenté localement par les intendants.

Mais comment surmonter l'opposition prévisible des parlements ? Calonne, optimiste de nature, expliquait qu'il suffisait de recueillir l'accord préalable d'une assemblée de notables. La procédure n'était pas nouvelle : des assemblées de ce type, représentant les trois ordres, s'étaient tenues sous Henri IV et Louis XIII.

Louis XVI accueillit avec enthousiasme ce projet de révolution royale. Les Notables tinrent leur première séance le 22 février 1787 en l'hôtel des Menus-Plaisirs, ancien entrepôt de décors d'opéra, avenue de Paris à Versailles. Hélas, contrairement à ses attentes, Calonne se heurta à la vigoureuse opposition des privilégiés, qui prit la forme d'une fronde nobiliaire animée par Monsieur, frère du roi, comte de Provence, et soutenue par Necker, jaloux de son successeur, ainsi que par les salons parisiens.

Aidés d'un avocat célèbre, Pierre Gerbier, Louis XVI et Calonne lancèrent un « appel au peuple », sous forme d'une préface aux quatorze mémoires présentés à l'assemblée. Dans cet *Avertissement*, largement diffusé, dont les curés parisiens lurent en chaire un résumé, ils expliquaient que la fiscalisation du clergé et de la noblesse permettrait d'alléger de 30 millions les impôts pour les petites gens. « Des privilèges seront sacrifiés [...]. Oui, la justice le veut, le besoin l'exige. Vaudrait-il mieux surcharger encore les non-privilegiés, le peuple ? Il y aura de grandes réclamations [...]. On s'y est attendu. Peut-on vouloir le bien général sans froisser quelques intérêts

particuliers ? Réforme-t-on sans qu'il y ait des plaintes ? »

Le monarque tentait ainsi de renouer l'ancienne alliance de la royauté et du tiers état contre les baronnies et les féodalités. Malheureusement, cette adresse tomba à plat. Comme on l'a dit, depuis la réforme de Maupeou, un informel mais très efficace Parti patriote, hostile à l'absolutisme royal, avait émergé entre le haut clergé, les noblesses d'épée, de robe ou de finance, et les différentes couches de la bourgeoisie. Son programme, mélange d'idées issues des Lumières et de réaction nobiliaire, plaisait aussi bien aux féodaux rétrogrades, disciples du comte de Boulainvilliers, qu'aux anglomanes, proches des théories de Montesquieu, ou aux amis des Insurgents américains. Face à cette puissante coalition, la monarchie ne disposait d'aucun relais dans l'opinion. Pis encore, elle se trouvait en butte à l'hostilité d'une large partie de la cour.

Apprenant par les mémoires du contrôleur général l'état plus que délabré des finances, les Notables se mirent à réclamer la réunion des états généraux, seuls capables de voter de nouveaux impôts. Cette démarche cachait une manœuvre tactique. En effet, au sein de cette vieille institution, il était d'usage de voter par ordre : le clergé et la noblesse, unis par des liens sociaux et familiaux (notons que tous les évêques sous Louis XVI étaient nobles), disposeraient par conséquent de deux voix face à celle du tiers état. Ainsi pourraient-ils bloquer toute réforme.

LOMÉNIE DE BRIENNE

Devant cette résistance, le roi, ardemment pressé par son Conseil, par le garde des Sceaux Miromesnil, le comte de Provence et la reine, se résigna à renvoyer Calonne et à faire appel au chef de file de l'opposition, Mgr Étienne Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse. Celui-ci fut nommé ministre d'État, président du conseil royal des Finances, puis principal ministre d'État. C'était la seule manière d'éviter le retour de Necker. En même temps, amer, découragé, Louis XVI sombra dans une profonde dépression. L'échec de sa révolution fut l'un des grands drames de sa vie.

Bon administrateur, Loménie de Brienne était un prélat à la mode, agnostique, intelligent et souple. Sitôt arrivé aux affaires – la fonction transforme souvent l'homme –, il comprit, devant l'effervescence du pays, qu'il lui fallait non s'acharner sur l'autorité royale, mais au contraire la sauver. Il élaborait donc un compromis en amendant dans un sens aristocratique le plan Calonne. En vain ! À son tour, il se heurta à l'opposition de ses anciens amis des Menus-Plaisirs, au point qu'il dut les renvoyer le 25 mai 1787.

Son action à la tête du gouvernement ne fut toutefois pas négligeable. Il réforma l'administration, tailla dans les dépenses de la cour et de l'armée et imposa avec Malesherbes, esprit éclairé du siècle, un édit de tolérance en faveur des protestants, dépourvus d'état civil depuis la révocation de l'édit de Nantes. Ceux-ci purent régulariser leurs mariages clandestins et la naissance de leurs enfants ; toutefois, l'accès aux charges publiques leur demeurerait interdit. À la demande du roi, des mesures d'assouplissement furent prises également pour les communautés juives.

Fer de lance de la réaction nobiliaire, le parlement de Paris, de plus en plus arrogant, réclama alors la tenue des états généraux. « Rappelez-vous que les Anglais ont détrôné sept rois et coupé le cou au huitième ! » jeta le conseiller Robert de Saint-Vincent à la face du comte d'Artois, venu défendre la politique royale. Le 30 juillet, les magistrats repoussèrent l'enregistrement de la subvention territoriale, pourtant transformée par Brienne en un impôt temporaire, payable en numéraire. À la fronde des Notables s'ajoutait la fronde parlementaire ! Avidé de prendre sa revanche sur l'absolutisme louis-quatorzien, la vieille noblesse titrée – les ducs de Montmorency-Luxembourg, de La Rochefoucauld, de Praslin, d'Aumont, de Béthune-Charost, d'Uzès, de Luynes... –, avec pour chef de file le cousin du roi, Philippe, duc d'Orléans, lui apporta son soutien. Louis se trouvait isolé au sein de sa propre cour.

Le Parlement prétendait parler au nom de la nation, mais comment croire que celle-ci voulait le maintien des privilèges fiscaux ? Piqué, le souverain réagit : la révolte des grands et des robins lui était insupportable comme elle l'avait été à son grand-père Louis XV. Le 6 août, il convoqua un lit de justice afin de contraindre les récalcitrants à enregistrer les édits litigieux. Ce fut le début de l'escalade. Le lendemain, le Parlement, en séance plénière avec les ducs et pairs, déclara nul et non avenu cet enregistrement. Sa délibération fut aussitôt cassée comme attentatoire à l'autorité royale. Le 13, à l'instigation du conseiller Duval d'Épréménil, un des meneurs de la contestation, les magistrats appelèrent à la grève des impôts. En réaction, Louis XVI exila ces messieurs à Troyes, déclenchant des manifestations dans Paris et en province, où les autres parlements se déclarèrent solidaires. On mesure ici le paradoxe d'un pouvoir réformateur, modernisateur, cherchant à rationaliser les structures de l'État, à répartir plus équitablement la charge fiscale, bref agissant dans l'intérêt du peuple, et néanmoins contraint d'user de moyens coercitifs contre une vaste et hétéroclite coalition déterminée à bloquer les institutions. Toute proposition passait pour du despotisme.

Le déficit continuant de se creuser, l'archevêque de Toulouse se vit

obligé de négocier un compromis avec les exilés de Troyes : l'abandon de la subvention territoriale, l'émission à sa place de quelques emprunts et, en échange, l'engagement du roi de convoquer les états généraux pour 1792. Marché conclu !

Le 4 septembre, les « pères de la Patrie » revinrent tête haute dans la capitale, acclamés par la foule en délire. Louis XVI se montra magnanime. Au lieu d'un brutal lit de justice, il décida de faire enregistrer les emprunts au cours d'une simple « séance royale », mal définie juridiquement, durant laquelle les magistrats pourraient exprimer en sa présence leurs opinions et doléances. La séance se déroula le 19 novembre. L'assemblée paraissait prête à respecter ses engagements lorsque Duval d'Éprémèsnil, bondissant de son siège, demanda la convocation des états généraux pour 1789. Louis refusa sèchement : « J'ai promis les états généraux pour 1792. Ma parole doit suffire. J'ordonne l'enregistrement de mon édit. » Alors se produisit un événement inouï. Un prince du sang, le duc d'Orléans, osa s'écrier en présence de son roi légitime : « C'est illégal ! » Décontenancé, celui-ci balbutia en se raidissant : « Si, c'est légal parce que je le veux ! » Dès le lendemain, une lettre de cachet exilait l'impertinent trublion.

L'ÉCHEC DE LA RÉFORME LAMOIGNON

Loin de se calmer, l'agitation parlementaire reprit. Cette fois, il fallait frapper fort. Au début de 1788, Louis XVI, Brienne et le garde des Sceaux Lamoignon concoctèrent une ample réforme des institutions judiciaires, anéantissant les derniers restes des justices féodales et seigneuriales, supprimant en matière criminelle la « question préalable » (c'est-à-dire la torture), remplaçant les 13 parlements du royaume par 47 tribunaux de grand bailliage et créant une cour plénière chargée d'enregistrer et de conserver les actes royaux.

Ce fut un tollé dans le monde judiciaire. S'ensuivirent l'arrestation des deux principaux agitateurs, les conseillers Goislard de Monsabert et Duval d'Éprémèsnil (ce dernier se vantait de vouloir « débourbonnailler la France » !), au terme d'une séance houleuse de trente heures, les 5 et 6 mai 1788, puis l'enregistrement de la réforme Lamoignon deux jours plus tard par un lit de justice convoqué à Versailles.

On ne parvint même pas à constituer la cour plénière, principal objet du litige, la plupart des personnalités pressenties s'étant récuses. Tous les corps, les ordres étaient en ébullition. L'assemblée

du clergé, condamnant au passage l'édit de tolérance des protestants, refusa d'augmenter son don gratuit de quelques millions de livres et adressa de sévères remontrances à Sa Majesté, lui intimant à son tour de convoquer les états généraux.

Des manifestations éclatèrent à Rennes, à Paris et surtout à Grenoble, où elles tournèrent à l'émeute. Lors de la « journée des Tuiles » (8 juin), en soutien au parlement du Dauphiné, les insurgés jetèrent du haut des toits des pavés et des tuiles sur les fusiliers du Royal-Marine. Il y eut trois morts et de nombreux blessés. Le 21 juillet, les anciens états du Dauphiné se reconstituèrent au château de Vizille, sous l'égide de la noblesse et des notables locaux, qui invoquaient les privilèges indéracinables de la province depuis son rattachement à la Couronne en 1349. En signe de ralliement, les six cents séditeux arboraient des rubans aux couleurs du dernier Dauphin, Humbert II, aurore et bleu céleste.

Un tel événement d'éparpillement du pouvoir laissait la monarchie aux abois. Le 8 août, une dernière crise de trésorerie obligea Louis XVI à différer la réforme judiciaire et à convoquer les états généraux pour le 1^{er} mai de l'année suivante, puis, le 16, à proclamer la banqueroute partielle. Ce fut la panique. Brienne démissionna. Le roi se résigna à rappeler Necker, idole de la cour et du Parti patriote, jugé seul capable de maintenir le pays à flot par de nouveaux emprunts internationaux.

EN ATTENDANT LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Ainsi, la fronde nobiliaire l'avait emporté. La monarchie était en dépôt de bilan. Chateaubriand l'écrivait : « Les plus grands coups portés à l'antique constitution de l'État le furent par des gentilshommes. Les patriciens commencèrent la Révolution. » Le vieux rêve du deuxième ordre de dénaturer la monarchie par une forte dose d'aristocratie allait enfin se réaliser avec la réunion de cette archaïque institution du ^{XIV}^e siècle, lieu de toutes les revanches corporatives contre l'État central.

Le banquier genevois, dont on attendait des recettes miracles, se contenta de gérer les affaires courantes. Il abandonna la réforme judiciaire, rappela les parlements et força Lamoignon à partir. Des émeutes avaient éclaté dans Paris et les faubourgs, faisant plusieurs morts et blessés.

La question désormais était de savoir comment organiser les états généraux. Le 25 septembre, le parlement de Paris, consulté par Necker, conclut qu'ils devaient se tenir « suivant la forme observée en

1614 », date de leur dernière réunion, sans doublement des effectifs du tiers état, contrairement à l'attente impatiente d'une partie de l'opinion. Cela reviendrait à nier l'ampleur des mutations sociales survenues depuis la régence de Marie de Médicis. En outre, ces messieurs insistèrent pour que le vote se fit par ordre et non par tête. Avec pareil verrou, il devenait impossible aux non-nobles de briser l'alliance des ordres privilégiés.

Ce fut un moment important. Le Parlement, décrédibilisé, perdit son insolente popularité. Une cassure se produisit au sein du Parti patriote : d'un côté les réactionnaires, se réclamant d'une monarchie féodale et décentralisée, corsetée par les corps intermédiaires ; de l'autre les libéraux, marqués par les Lumières et *L'Esprit des lois*, aspirant à un système à l'anglaise, avec séparation des pouvoirs. Deux formes de libéralisme s'affrontaient, l'une tournée vers le passé, l'autre vers l'avenir. Avec la multiplication des clubs (dont le Club breton, futur club des Jacobins), des cafés, cabinets de lecture, sociétés de pensée, loges maçonniques, commença le processus d'autonomisation des diverses bourgeoisies, qui découvraient leurs propres valeurs, sans songer à copier la noblesse ni à s'agréger à elle (longtemps ces catégories sociales avaient été travaillées par l'attrait de la particule : le sieur Derobespierre ne se faisait-il pas appeler « M. de Robespierre », Danton « M. d'Anton », Brissot « Brissot de Warville », Pétion « Pétion de Villeneuve » et Barère « Barère de Vieuzac » ?...). Insensiblement, on changeait de paradigme.

Un espace politique nouveau s'ouvrait pour le pouvoir royal. Malheureusement, Louis XVI était retombé en dépression. Quant à Necker, qu'une certaine historiographie a présenté comme un progressiste, il louvoyait, soignant surtout sa popularité. Partageant en secret l'avis du Parlement du 25 septembre, son cœur penchait du côté des aristocrates et de la conservation sociale. Une seconde assemblée des Notables, tenue du 6 novembre au 12 décembre, le conforta dans son opinion : elle aussi se prononça contre la double représentation du tiers.

Or Louis XVI était acquis à cette réforme. Il joua un rôle décisif lors du Conseil du 27 décembre qui, après des discussions serrées, adopta cette disposition. Pour la délibération par tête, il fut convenu que ce serait aux ordres de régler la question selon la nature des sujets abordés. Un pas essentiel avait été fait : le roi avait admis la tenue d'états généraux périodiques. Formellement, c'en était fini de l'absolutisme louis-quatorzien. De façon surprenante, Marie-Antoinette, mortifiée par l'hostilité de la cour à l'égard de son protégé Loménie de Brienne, avait déclaré : « Je suis la reine du tiers ! »

Au milieu de ce tumulte la crise climatique s'invita. Le printemps et l'été de 1788 avaient été fort humides. Le 13 juillet, d'impressionnants orages de grêle avaient anéanti la quasi-totalité des récoltes du nord de la France. Un automne et un hiver extrêmement rigoureux avaient suivi, paralysant la circulation et les échanges commerciaux. À ces maux s'ajoutèrent les effets désastreux du traité de commerce franco-anglais Eden-Rayneval, signé en septembre 1786, notamment des faillites en chaîne dans l'industrie textile.

Les conséquences ne tardèrent pas : flambée vertigineuse du prix du pain, pillage de boulangeries, montée d'une effrayante misère dans les campagnes, beaucoup plus peuplées qu'auparavant... Au cours de l'hiver de 1788-1789, la région parisienne connut un afflux considérable d'individus suspects qui s'abattaient tels des essaims affamés sur les faubourgs populeux : marginaux déguenillés, chômeurs faméliques et « brigands » prêts à tous les coups de main. On dut ouvrir des ateliers de charité et créer des soupes populaires.

Dans ce contexte social tendu, en avril 1789 éclata, faubourg Saint-Antoine, une violente émeute contre deux riches industriels, le manufacturier de papiers peints Réveillon et le fabricant de salpêtre Henriot, accusés d'avoir « mal parlé du peuple ». La répression fut implacable. La troupe, appelée en renfort, eut une douzaine de morts. Du côté des civils, le nombre des victimes avoisina deux cents. L'émeute Réveillon fut l'un des plus sanglants épisodes de la Révolution, moins que la journée du 10 août 1792, mais plus que celle du 14 juillet 1789.

La campagne électorale se déroula dans ce climat alarmant. L'aile gauche du Parti patriote s'était regroupée dans la Société des Trente, derrière Adrien Duport, les ducs d'Aiguillon, de Noailles et de La Rochefoucauld-Liancourt, le marquis de La Fayette, Condorcet, les frères Lameth et l'évêque d'Autun Charles Maurice de Talleyrand-Périgord ; l'aile droite, derrière le Comité des Cent, le duc de Montmorency-Luxembourg, le comte d'Antraigues et Duval d'Éprémèsnil, partiellement revenu de sa phobie des Bourbons.

Deux brochures célèbres, aux conclusions opposées, jouèrent un rôle mobilisateur. La première, *Qu'est-ce que le tiers état ?*, de l'abbé Emmanuel Joseph Sieyès, insistait à la fois sur la notion de souveraineté nationale, dont le principe résidait dans le troisième ordre, et sur l'illégitimité de l'aristocratie, « caste inutile », « étrangère à la Nation », qui, pour justifier sa supériorité, prétendait descendre des guerriers francs. La seconde, *Mémoires sur les états généraux*, du comte d'Antraigues, représentait la quintessence de la pensée

aristocratique et contre-révolutionnaire, hostile à l'absolutisme royal de droit divin, mais s'appuyant, dans ses fondements philosophiques, sur le *Contrat social* et les idées rousseauistes de souveraineté populaire. Preuve que les Lumières ne menaient pas nécessairement à la Révolution !

Quelque soixante mille cahiers de doléances furent élaborés dans les villages, les bailliages et sénéchaussées. Rédigés par les curés, les notaires, les membres des sociétés de pensée ou des loges maçonniques, ils étaient destinés à être présentés aux états généraux. Tous exprimaient leur confiance en Louis XVI, « roi sauveur », « père du peuple », « régénérateur de la France », « monarque libérateur », « meilleur des rois »... À côté de revendications locales, comme l'abolition des monopoles de la chasse, du moulin banal ou des colombiers, réservés aux seigneurs, ils réclamaient la suppression des lettres de cachet, dont les ministres et leurs commis avaient fait de si grands abus, la réunion périodique des états généraux, le consentement à l'impôt, la liberté d'expression, l'égal accès aux emplois publics, la réforme de la dîme ecclésiastique... Dans l'ensemble, ils témoignaient d'une forte attente de l'alliance du tiers état et de la Couronne.

Aux termes du règlement électoral du 24 janvier 1789, tout Français âgé d'au moins vingt-cinq ans, inscrit sur les registres d'imposition, pouvait voter. Ce n'était pas encore le suffrage universel masculin, mais on s'en approchait : seuls étaient exclus les vagabonds et les domestiques. Quelques femmes purent même voter dans l'ordre de la noblesse, au titre des fiefs qu'elles possédaient.

LA FIN DE LA SOUVERAINETÉ MONARCHIQUE

La première réunion des états généraux se tint le 5 mai aux Menus-Plaisirs, après la procession la veille des 1 139 députés des trois ordres et la messe solennelle en l'église Saint-Louis. Pour bien montrer leur égalité, au moment du discours royal, les députés du tiers refusèrent de rester debout et découverts, selon le protocole établi. Ils s'assirent comme les privilégiés. Le roi parla peu, montra sa volonté de réformes, tout en condamnant le « désir exagéré d'innovations ». Ses propos furent bien accueillis. Le discours de Necker, en revanche, déçut. Il dura trois heures, s'éternisant dans des propos lénifiants et filandreux, débités d'un ton monocorde. Les jours suivants, l'assemblée s'attaqua à la vérification des pouvoirs de ses membres et se constitua en ordres séparés. Les tribunes, occupées par le public, applaudissaient les meilleurs orateurs et les fortes têtes qui commençaient à s'affronter, Mirabeau, Sieyès, Bailly, Barnave, Mounier, Le Chapelier,

Malouet... Ayant conscience de leur puissance, les élus du tiers s'étaient singularisés en prenant le nom de « députés des Communes », à l'imitation du « Parlement » britannique.

Louis XVI disposait encore d'une assez large capacité de manœuvre. La France pouvait peut-être à ce moment-là évoluer dans le calme vers une monarchie constitutionnelle, sauvant le principe de la souveraineté royale, comme l'Angleterre en 1688, lors de la Glorious Revolution. Cette chance fut gâchée pour plusieurs raisons. Il y eut d'abord la crispation de la cour, où une aile dure, hostile à tout changement, se constitua derrière le comte d'Artois, le prince de Condé et le clan Polignac. Il y eut ensuite l'incapacité de Necker à proposer un réel programme de réformes. Enfin, le 4 juin, à sept ans, mourut le Dauphin Louis Joseph, atteint de tuberculose osseuse. Le couple royal en fut profondément affecté. Les partisans de la manière forte en profitèrent pour empêcher le président de l'assemblée du tiers, l'astronome Bailly, de rencontrer Louis XVI.

Ce vide politique allait transformer en quelques semaines une assemblée réformatrice, respectueuse de la Couronne, en une assemblée révolutionnaire. Le refus obstiné de la noblesse de vérifier les pouvoirs de ses membres avec ceux du tiers fut l'élément déclenchant, comme l'a montré l'historien américain Timothy Tackett. Le 17 juin, les députés roturiers, sans mandat de leurs électeurs, mais considérant qu'ils représentaient « les quatre-vingt-seize centièmes de la Nation », décidèrent de transformer leur chambre en « Assemblée nationale ». « Ce décret, dirait avec pertinence Mme de Staël, était la Révolution même. » Le 20 juin, les membres du tiers, dans la crainte d'une dissolution des états généraux – les Menus-Plaisirs ayant été fermés pour travaux en prévision de la séance royale du 23 –, se réunirent dans la salle du Jeu de Paume près du château. Rejoints par quelques députés du clergé, ils prêtèrent le serment solennel de ne se séparer que lorsqu'ils auraient rédigé une Constitution maintenant « les vrais principes de la monarchie ».

Ce coup de force institutionnel – les états généraux n'étant qu'une assemblée consultative – mettait à bas ce qui restait de la monarchie traditionnelle et anéantissait le principe de la souveraineté royale. Il souleva dans l'opinion un immense espoir. Par cette rupture, on passait d'une représentation de la nation à l'ancienne, assise sur la juxtaposition des intérêts sociaux au sein d'une société pyramidale, à celle d'une nation moderne, fondée sur un corps politique unifié, englobant l'ensemble des citoyens. Événement majeur dans l'édification de l'État-nation !

Le 23 juin, Louis XVI s'adressa enfin aux députés. Son programme,

qui jetais les bases d'une monarchie constitutionnelle et libérale, avec trois chambres séparées, aurait sûrement été bien accueilli un mois et demi plus tôt, car de larges concessions étaient faites aux aspirations populaires. La révolution de la souveraineté opérée les 17 et 20 juin l'avait rendu obsolète. Ce discours s'était accompagné d'une fermeté de ton qui déplut dans les rangs : « Si vous m'abandonnez dans une si belle entreprise, seul, seul je ferai le bien de mes peuples ; seul je me considérerai comme leur véritable représentant... Je vous ordonne de vous séparer tout de suite et de vous rendre demain matin dans les salles affectées à votre ordre pour y reprendre vos délibérations. » C'était la raison pour laquelle Necker, en désaccord, n'avait pas paru aux Menus-Plaisirs et avait voulu démissionner.

Comme le grand maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, s'apprêtait à faire évacuer la salle, les députés du tiers se rebiffèrent. « Une Nation ne peut recevoir d'ordres ! » lança Bailly. Et le talentueux et tonitruant Mirabeau d'ajouter : « Allez dire à ceux qui vous ont envoyé que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la puissance des baïonnettes ! » Louis céda. Le 27 juin, devant la défection de la majorité du clergé et d'une partie de la noblesse, qui avaient déjà rejoint le tiers, il invita « son fidèle clergé et sa fidèle noblesse » à en faire autant. Le 9 juillet, l'Assemblée nationale se déclara Assemblée constituante. En elle désormais résidait la plénitude de la souveraineté.

LA CHUTE DE LA BASTILLE

Pendant ce temps, la situation économique et sociale s'était aggravée. Des manifestations avaient éclaté à Cambrai, Valenciennes, Rouen, Châteaulin et Dunkerque. On signalait des troubles en Bretagne, en Franche-Comté, en Provence, en Languedoc, avec un peu partout la présence de bandes de « brigands ». Le prix du pain augmentait de façon vertigineuse (il atteindrait le 14 juillet à Paris son cours le plus élevé depuis 1715 !). Les files d'attente s'allongeaient devant les boulangeries. Du 22 juin au 10 juillet, le roi fit converger vingt-cinq mille hommes de troupe en région parisienne. Les ordres donnés aux commandants de ces unités étaient purement défensifs, ainsi que l'attestent les pièces conservées au Service historique de la Défense. Il fallait prévenir le pillage des marchés et des convois de farine. Cependant, au sein de l'armée, où l'esprit révolutionnaire se répandait, les actes d'insubordination et les désertions se multipliaient.

Dans la capitale, la crainte d'une brutale réaction du pouvoir saisit l'opinion lorsque, le dimanche 12 juillet, elle apprit le renvoi de

Necker et son remplacement par le baron de Breteuil. La mission de cet homme à poigne – Munro Price l’a souligné – n’était pas de faire un coup de force contre l’Assemblée, mais de négocier un compromis avec elle.

Toujours est-il que la peur s’empara de la foule, excitée par des agitateurs plus ou moins stipendiés par le duc d’Orléans, comme Camille Desmoulins, ce petit avocat sans cause, à la tête chaude et aux idées violentes, qui, monté sur une table dans les jardins du Palais-Royal, en oublia son bégaiement pour dénoncer la prochaine « Saint-Barthélemy des patriotes » et appeler à l’insurrection. L’air surchauffé de Paris électrisait les foules.

Dans le jardin des Tuileries et sur la place Louis-XV – la future place de la Concorde –, des milliers de manifestants, auxquels s’étaient joints des déserteurs des Gardes françaises en armes, se heurtèrent aux cavaliers du Royal-Allemand, sabre au clair. Ils repoussèrent les soldats réguliers à coups de pierres et de chaises, jetées du haut de la terrasse des Tuileries. Dans la soirée, la situation était si critique que les troupes du roi préférèrent décrocher, abandonnant Paris à l’émeute.

Les pillages se multiplièrent durant la nuit. Au matin du 13 juillet, la capitale se réveilla au milieu des fumées d’incendies, au son du tocsin et du bruit sourd et régulier du canon. Quarante des cinquante-quatre barrières de l’octroi étaient en flammes. Le couvent Saint-Lazare, dont les provisions étaient destinées au secours des chômeurs et des nécessiteux, avait été mis à sac, de même que l’hôtel du lieutenant général de police et le Garde-Meuble. À la Force, les prisonniers de droit commun avaient été libérés.

Les braves bourgeois et honnêtes citoyens, qui soutenaient la rénovation politique entamée aux Menus-Plaisirs, ne voulaient à aucun prix de cette anarchie, pas plus que du retour à l’absolutisme. Dans la matinée, les électeurs de l’assemblée du second degré aux états généraux décidèrent de constituer à l’Hôtel de Ville un comité permanent présidé par Jacques de Flesselles, ancien intendant et conseiller d’État, élu prévôt des marchands en avril précédent. Une milice bourgeoise, future Garde nationale, fut mise sur pied et, dans la nuit du 13 au 14, pendit quelques malfaiteurs pris en flagrant délit.

Le 14 au matin, des centaines d’insurgés, qui redoutaient l’arrivée du comte d’Artois à la tête des régiments royaux, s’emparèrent aux Invalides de 32 000 fusils et de 12 canons. L’après-midi, ils se dirigèrent vers la Bastille pour y chercher de la poudre. La vieille forteresse du faubourg Saint-Antoine, qui ne renfermait plus que sept prisonniers, avait perdu son rôle de prison d’État. Le roi avait même

envisagé de la raser. Elle tomba en quelques heures, devenant bientôt, dans l'imaginaire révolutionnaire, le symbole de l'arbitraire et des lettres de cachet. La foule massacra son gouverneur, le marquis de Launey, quelques officiers et soldats, et même le prévôt Flesselles qui s'était refusé à distribuer des armes à l'Hôtel de Ville. Leurs têtes furent promenées dans les rues au bout d'une pique. Le refus de la nouvelle municipalité, terrorisée, de poursuivre les auteurs de ces crimes scella la redoutable alliance de la révolution juridique du 17 juin et du peuple enivré de sa toute-puissance. Les combats avaient fait une centaine de morts et une soixantaine de blessés.

Réveillé dans la nuit par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, le roi apprit la nouvelle avec effarement. « Mais, c'est une révolte ? se serait-il exclamé. — Non, sire, c'est une Révolution ! » Le lendemain, aux Menus-Plaisirs, les députés faisaient grise mine. Louis XVI, qu'on avait supplié de partir pour Metz sous la protection de sa maison militaire, refusa, à la différence du comte d'Artois et des Polignac qui bouclèrent en toute hâte leurs malles et prirent la route de l'exil.

Il lui fallait donc céder. Le 15, il annonça à l'Assemblée qu'il renvoyait les troupes dans leurs casernements et, le lendemain, rappela Necker. Le 17, accompagné d'une cinquantaine de députés, il se rendit à l'Hôtel de Ville, où il fut accueilli par le nouveau maire Bailly et La Fayette, promu commandant de la Garde nationale. On lui tendit une cocarde aux couleurs de Paris, bleu et rouge, entre lesquels le blanc royal semblait pris en otage. « Sire, lui dit Bailly, j'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté le signe distinctif des Français. » Avec son air bonasse et souriant, le roi l'accrocha à son chapeau, se montra aux fenêtres de la maison commune, où il fut accueilli par des vivats. « Heureusement, dit-il de retour à Versailles, il n'a pas coulé de sang. »

LA « GRANDE PEUR »

Du 20 juillet au 6 août se déroula dans les campagnes de France ce qu'on a appelé la Grande Peur : une panique propagée de village en village par les rumeurs les plus fantasmagiques annonçant l'arrivée imminente des fameux « brigands » et des aristocrates déterminés à égorger le peuple. Les paysans, armés de fusils, de sabres, de faux et de broches, attaquèrent les châteaux, les abbayes et les monastères, qu'ils pillèrent et incendièrent par centaines, faisant disparaître les terriers, les vieilles chartes médiévales et autres parchemins qui consacraient la servitude de la paysannerie, liquidant ainsi dans les flammes la structure plus que millénaire de la seigneurie.

À l'Assemblée, grands seigneurs et bourgeois du Club breton

n'eurent alors qu'une idée : sauver la propriété privée, quitte à renoncer à quelques droits « gothiques ». Dans la nuit du 4 août, à leur instigation, un cadet de famille désargenté, le vicomte de Noailles, et un seigneur immensément riche, le duc d'Aiguillon, proposèrent l'abolition des privilèges. Aussitôt, chacun dans un délire de surenchère renonça, qui aux droits féodaux, qui aux corvées et aux droits de chasse, qui aux garennes et aux colombiers, qui aux franchises urbaines, qui à la vénalité des offices... Tous convinrent néanmoins que les redevances féodales seraient rachetées au denier trente (3,33 %) ! Dans cette grande braderie, la haute noblesse s'en tirait mieux que les hobereaux de province, la possession de terres en pleine propriété lui demeurant fort avantageuse.

LA DÉCLARATION DES DROITS ET LA CONSTITUTION

Puis l'Assemblée s'attela à la rédaction d'une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en dix-sept articles, « catéchisme national » servant de préambule à la nouvelle Constitution. Davantage inspirée des doctrines philosophiques du XVIII^e siècle – Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, Condorcet – que des idées de John Locke ou de la Déclaration des droits de l'État de Virginie, ce texte énonçait, « en présence et sous les auspices de l'Être suprême », les « droits inaliénables et sacrés de l'Homme », qui devaient servir de socle à la société moderne, libérale et individualiste : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit » (art. 1^{er}) ; leurs « droits naturels et imprescriptibles » sont « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression » (art. 2) ; « le principe de toute souveraineté réside dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément » (art. 3) ; « la loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation » (art. 6) ; « nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la Loi... » (art. 7) ; « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi » (art. 10) ; « tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi » (art. 11) ; « la propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige... » (art. 17).

Adopté le 26 août par l'Assemblée, ce « Credo du Nouvel Âge », selon la formule de Michelet – incomplet puisqu'il omettait la condamnation de l'esclavage, l'égalité des sexes, le droit d'asile, le

droit d'association et les droits sociaux, dont celui de grève –, énonçait, dans la lignée du rationalisme des Lumières, un idéal à destination de l'humanité entière. Des principes qui lui donnaient sa puissance et son originalité.

Il renouvelait totalement notre pilier de l'universalisme. Au long de son histoire, la France avait toujours rêvé d'assumer un idéal qui la transcendât : championne du catholicisme et « fille aînée de l'Église » sous la monarchie capétienne, elle devenait « patrie des droits de l'Homme ». Une ambition qui allait bien au-delà de la simple affirmation de son identité propre : elle faisait corps avec elle, dans cette ambiguïté singulière où se mêlaient exaltation patriotique et générosité philanthropique.

Restait à écrire la Constitution et à la soumettre à l'acceptation royale. La monarchie de droit divin devait céder la place à une monarchie constitutionnelle reposant sur la souveraineté de la nation, la séparation des pouvoirs et le règne de la Loi. Une assemblée législative, unique, permanente et indissoluble, serait élue pour deux ans au suffrage censitaire à deux degrés. Seraient électeurs les « citoyens actifs » payant une contribution égale à la valeur de trois journées de travail. L'Assemblée se verrait attribuer l'initiative des lois, le vote des impôts et du budget. Elle autoriserait le roi à signer les traités. Chef du pouvoir exécutif, premier fonctionnaire de la nation, celui-ci, « roi des Français par la grâce de Dieu et la loi constitutionnelle de l'État », sanctionnerait les lois, choisirait les ministres hors de l'Assemblée, nommerait les hauts fonctionnaires, les militaires, les ambassadeurs et dirigerait la politique étrangère. Les ministres contresigneraient ses décisions.

On se trouvait en présence d'un strict régime de séparation des pouvoirs, avec prédominance du pouvoir législatif. Le roi, inamovible, n'avait aucune possibilité de dissoudre l'Assemblée, et celle-ci ne pouvait renverser les ministres, sauf à mettre en cause leur responsabilité pénale. Ainsi s'édifiait pas à pas, article après article, un singulier édifice...

Des réticences avaient d'ailleurs commencé à se manifester non de la part des « aristocrates » (l'abbé Maury, Cazalès, Duval d'Éprémèsnil...) qui siégeaient à la droite du président dans la salle du Manège depuis le 11 septembre 1789 (d'où la structuration de l'espace politique droite/gauche jusqu'à nos jours) – ils rejetaient l'idée même d'une Constitution écrite –, mais des « monarchiens » du centre droit, derrière Mounier, Malouet, Virieu, Lally-Tollendal et Clermont-Tonnerre. Ce groupe charnière souhaitait l'institution d'une Chambre haute, héréditaire ou élue par les assemblées provinciales, afin de

contrebalancer la représentation populaire. En septembre, au comité de Constitution, cette demande fut écartée. À défaut de bicaméralisme, les monarchiens se rabattirent sur l'idée d'un veto absolu dont disposerait le monarque sur les décisions du pouvoir législatif. Là encore, ils échouèrent devant l'opposition des « patriotes », plus nombreux, qui, derrière La Fayette, Condorcet, Mirabeau, l'abbé Sieyès, les frères Lameth ou Hérault de Séchelles, siégeaient à gauche. Finalement, il fut concédé au roi un droit de veto suspensif durant deux législatures, c'est-à-dire deux fois deux ans.

LES JOURNÉES D'OCTOBRE

À la fin de septembre 1789, la lancinante question du ravitaillement était devenue cruciale. Le petit peuple assiégeait les boulangeries vides aux cris de « Du pain ! Du pain ! », accusant les « accapareurs » – aristocrates, meuniers, fermiers ou communautés religieuses – d'être responsables de la disette. Le divorce s'accroissait entre lui et l'Assemblée. Dans les jardins du Palais-Royal, au club des Cordeliers, dans les colonnes de *L'Ami du peuple* de Marat, on ne cessait de vitupérer la modération des députés. Et Louis XVI recevait le surnom de « Monsieur Veto », bien qu'il ne s'en fût pas encore servi. Dans cette atmosphère survoltée, comment ne pas redouter une réaction de la cour ?

Le 4 octobre, la rumeur se répandit dans Paris que, lors du banquet offert à l'opéra de Versailles par les gardes du corps aux officiers du régiment de Flandre, récemment arrivés de Douai, la cocarde tricolore avait été foulée aux pieds. Le lendemain, encouragées par des agitateurs, quelques milliers de femmes en furie, la plupart sans ressources, marchèrent sur Versailles pour réclamer du pain au roi. Elles brandissaient des piques, des crocs de fer, des couteaux emmanchés sur des bâtons, et roulaient trois canons. Quelques sinistres individus, armés de fusils et de haches, les suivaient. Après plusieurs heures de discussions à l'Hôtel de Ville, le marquis de La Fayette, à la tête de la Garde nationale, obtint l'autorisation de rejoindre cette horde inquiétante afin de s'interposer en cas de nécessité.

Le héros d'Amérique vit Louis XVI dans la soirée, calma les esprits puis partit se coucher sans prévoir de protection spéciale au château. Le lendemain, aux premières heures de la matinée, la situation prit une tournure dramatique lorsque les femmes de la Halle, qui avaient bivouaqué toute la nuit sur la place d'Armes, envahirent la cour des Princes, embrochèrent deux gardes du corps et montèrent à l'étage. À

ce moment-là, Marie-Antoinette échappa de peu à la mort, se réfugiant chez le roi par un passage secret.

Pour calmer les émeutiers, le roi, la reine et le petit Dauphin Louis Charles parurent au balcon de la cour de Marbre. Incité par La Fayette, qui jouait les intermédiaires, Louis accepta de venir s'installer aux Tuileries. Le trajet fut lugubre. Encadrant le carrosse royal, les têtes sanglantes des deux gardes du corps assassinés se balançaient fichées sur de longues perches. Le cortège – marche funèbre de la monarchie – comprenait une centaine de voitures, dont quelques chariots de blé et de farine. « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron », clamait la foule triomphante. À son tour, l'Assemblée, qui s'était déclarée inséparable du roi, se résolut à venir à Paris.

Ces tragiques journées d'octobre eurent pour conséquence de placer sous la surveillance, voire la dépendance des meneurs parisiens et de leurs séides le monarque affaibli et les pouvoirs constituant et législatif. Le rôle grandissant des clubs, la prolifération des gazettes de ruisseau, rédigées par des journalistes frénétiques tels Jean-Paul Marat, Jacques Hébert, Jacques Pierre Brissot ou Camille Desmoulins, plombèrent l'atmosphère politique. Pendant ce temps, le chaos s'étendait, l'indiscipline gagnait l'armée, les rangs de l'émigration grossissaient.

Chapitre 20

La Révolution s'emballe...

(1789-1792)

LES RÉFORMES

Installée salle du Manège, non loin des Tuileries, l'Assemblée réorganisa en profondeur le pays à partir du principe de la table rase : les treize parlements et les quatre conseils souverains furent remerciés ; les anciennes provinces, pays d'états, pays d'élection, bailliages, sénéchaussées, échevinats, consulats disparurent avec la bigarrure de leurs statuts hérités de l'Histoire. La France fut divisée en quatre-vingt-trois départements de taille voisine, eux-mêmes subdivisés en districts, cantons et communes.

Sur le plan fiscal, la Constituante, guidée par le principe de l'égalité, supprima les impôts directs de l'Ancien Régime (dîme, taille, vingtième, capitation...), les impositions à monopole (gabelle, tabac, boissons...) et autres taxes ou péages, ne conservant que les droits de douane aux frontières. Elle simplifia les droits d'enregistrement, timbres et hypothèques et institua trois principales impositions : la contribution foncière, la contribution mobilière et la patente. Gratuite pour tous, la justice fut refondue dans le sens de la simplification et de l'efficacité, avec la création d'un juge de paix pour les petits litiges dans les communes, d'un tribunal civil au chef-lieu du district, d'un tribunal criminel dans les chefs-lieux de département et, au sommet de la hiérarchie, du tribunal de cassation à Paris (qui deviendra Cour de cassation en 1804).

Ainsi, ce que la vieille monarchie capétienne, tributaire de coutumes ancestrales, de privilèges accordés et de traités négociés, n'avait pu accomplir en plusieurs siècles, la Révolution le réalisa d'un trait de plume. Pour l'État-nation, quel gigantesque progrès ! On était parvenu, sans guerre civile ni révolte, à édifier les bases d'un système étatique rationnel, unifié administrativement. L'ensemble néanmoins comportait des fragilités, car toutes les fonctions y étaient électives : députés, juges, administrateurs départementaux et locaux. Il y avait dans cet excès de décentralisation, répondant aux aspirations profondes des aristocrates et des notables, un germe de dissociation

qui ne tarderait pas à se manifester lors des soulèvements « fédéralistes ».

Conséquence de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, les protestants furent admis à tous les emplois civils et militaires, et une loi rendit la citoyenneté française aux descendants des « expatriés pour cause de religion ». Plus tardive, l'émancipation totale des Juifs sera, quant à elle, reconnue en septembre 1791.

Le 2 novembre 1789, afin de remédier à la crise financière, l'Assemblée, sur proposition de Talleyrand, évêque d'Autun, résolut, par 568 voix contre 346, de vendre au profit de l'État les immenses biens du clergé, évalués entre 2 et 3 milliards de livres, et de prendre en charge, en compensation, le salaire des prêtres et le « soulagement des pauvres ».

Équitable sur le papier, cette nationalisation se révéla fort délicate dans sa mise en œuvre, car l'Église assumait, grâce à ses revenus et au dévouement de nombre de ses membres, une œuvre éducative et caritative immense. Le secteur de la santé et de l'assistance aux nécessiteux (hôpitaux-Dieu, hôpitaux généraux, hospices...) subit les conséquences de l'impréparation des nouvelles autorités, ce qui ébranlera, surtout à partir des tensions religieuses ultérieures, notre pilier du bien commun encore chétif. Ce fut indéniablement un aspect du *Grand déclassement* dont a parlé Pierre Chaunu. La Révolution n'eut guère la fibre sociale, c'est le moins que l'on puisse dire.

Comme les ventes aux enchères des biens immobiliers (presbytères, moulins, bois, vignes...) et mobiliers (bibliothèques...) devaient s'étaler dans le temps et que les caisses de l'État manquaient de numéraire, on émit d'emblée pour 400 millions de billets au taux d'intérêt de 3 %, assignés – d'où leur nom d'« assignats » – sur les possessions du clergé. Remis en échange d'espèces métalliques, ils servaient à l'acquisition de ces biens, pour être ensuite retirés de la circulation. Toutefois, ce dernier point fut vite oublié. Le 17 avril 1790, on décréta leur cours forcé. Toujours en manque de liquidités, l'État émit une seconde tranche de 800 millions, cette fois sans intérêt, et continua ainsi par vagues successives bien au-delà de la valeur des biens gagés. Divisés en coupures différentes, ils devinrent une monnaie à part entière, remplaçant l'ancienne. À soixante-dix ans de distance se renouvelait la malheureuse expérience de la planche à billets de Law. En juin 1789, la dette totale de l'État était évaluée à près de 2 milliards de livres. En août 1792, à la chute de la monarchie, la quantité d'assignats en circulation représentera un montant de 3,2 milliards, et 11 nouveaux milliards seront émis jusqu'à la mort de Robespierre.

La liquidation des biens nationaux au chef-lieu de chaque district rencontra un relatif succès, malgré les protestations des prélats criant à la spoliation (les mêmes avaient refusé à Louis XVI une modeste augmentation du « don gratuit » pour éviter la banqueroute de la monarchie en 1788 !). Quarante-vingt mille bourgeois et riches paysans se rendirent acquéreurs d'un peu moins de 6 % du sol national, surface modeste, mais qui, à moyen terme, eut pour conséquence d'associer à la défense du nouvel ordre politique les couches aisées de la population.

Le 17 mars 1791, le décret d'Allarde abolit définitivement les jurandes et corporations, après leur réforme limitée par Turgot. Ces communautés de métier, jugées sclérosées par les tenants de l'individualisme libéral, n'en présentaient pas moins un aspect protecteur pour les compagnons et apprentis. Promulguée le 14 juin, la loi Le Chapelier ajouta l'interdiction de toute association professionnelle, laissant les travailleurs totalement démunis face aux patrons. Ces mesures, prises à la veille de la révolution industrielle et de l'émergence du prolétariat, constituaient pour notre pilier social, décidément mal en point, une indéniable régression.

INCERTITUDES POLITIQUES

Dès le printemps de 1790, des troubles avaient éclaté à Nîmes, Toulouse, Montauban, dans la vallée du Rhône, en Provence, Poitou, Alsace, Franche-Comté. En août 1790, les royalistes s'étaient regroupés au camp de Jalès en Ardèche, d'où il avait fallu les déloger. Au même moment, une mutinerie de soldats gagnés aux idées d'extrême gauche avait éclaté dans la garnison de Nancy. Sur le conseil de La Fayette, inquiet de la « débandade générale », elle fut durement réprimée par le marquis de Bouillé, commandant le corps d'armée de l'Est (environ 300 morts et blessés, 33 condamnations à la pendaison et 41 à trente ans de galère).

Louis XVI, qui avait laissé partir sans regret Necker, dépassé par les événements, cherchait des solutions à la crise endémique qui frappait son royaume depuis un an. L'un de ses conseillers secrets, dont il payait les dettes, était l'ambitieux et trouble Mirabeau, qui aspirait à jouer le rôle de premier plan que ses collègues de l'Assemblée refusaient à son génie tumultueux. L'influent tribun, ancien collaborateur de Calonne, était le seul à avoir compris qu'en raison de la faiblesse structurelle de la noblesse la monarchie ne pouvait pas se transformer en un système aristocratique à l'anglaise. Il fallait aller jusqu'au bout de l'alliance de la Couronne et du peuple et installer, sur les ruines de ce fatras de corps parasites que la Révolution venait

fort opportunément de liquider, une solide démocratie royale. « J'ai toujours fait remarquer, écrivait-il dans un de ses rapports, que l'anéantissement du clergé, des parlements, des pays d'états, de la féodalité, des capitulations des provinces, des privilèges de tout genre est une conquête commune de la Nation et du Roi. » Richelieu, ajoutait-il, ne s'en serait pas affligé ! Malheureusement, l'Assemblée ne voulait en aucun cas d'un pouvoir monarchique fort. Il faudrait attendre le Consulat pour voir cette figure politique nouvelle émerger.

La Constitution n'était pas encore achevée qu'arriva le premier anniversaire de la chute de la Bastille. On voulut le célébrer avec solennité. Issu d'initiatives locales, un mouvement patriotique d'unité nationale avait gagné le pays dans son ensemble. Il aboutit à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790, au Champ-de-Mars à Paris. En présence d'une foule immense couvrant le coteau de Passy et la colline de Chaillot, le défilé des troupes – 50 000 soldats – dura toute la matinée. Le temps était maussade. Les spectateurs avaient déployé une multitude de parapluies multicolores qui composaient un chatoyant spectacle au milieu des flammes et des bannières tricolores détrempeées. Des salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée de la famille royale. En présence des quatorze mille délégués des gardes nationales de province, Talleyrand bénit leurs drapeaux et célébra la messe sur l'« autel de la patrie », entouré de trois cents prêtres. La Fayette, nommé major général de la Fédération, monta à l'autel, y déposa son épée et prononça le serment civique de fidélité « à la Nation, à la Loi et au Roi », tandis que tous les sabres jaillissaient du fourreau et que les bras se tendaient. Louis XVI, longuement ovationné par la foule, jura à son tour de « maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale » (du moins les articles qui avaient déjà été votés). La reine, chapeautée de plumes tricolores, leva plusieurs fois le Dauphin en costume de garde national, pour le présenter au peuple. Les cloches carillonnaient. L'enthousiasme était à son comble. Moment grandiose, exceptionnel dans l'Histoire : les anciennes provinces manifestaient leur libre adhésion à la nation rassemblée derrière son roi. La France cessait d'être, selon la formule de Mirabeau, « un agrégat inconstitué de peuples désunis ». Hélas, de nouveaux germes de dissolution n'allaient pas tarder à éclore...

LA RELANCE DU MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Alors qu'on pouvait s'attendre à une stabilisation progressive de la Révolution, la Constituante eut la maladresse d'arrêter des mesures attentatoires à la liberté religieuse, au mépris de la Déclaration des droits de l'homme. Par la loi du 13 février 1790, elle abolit les vœux

monastiques de l'un et l'autre sexe et les ordres contemplatifs, avec retour de leurs biens à la nation. Ainsi disparaissait le monachisme, installé depuis douze siècles, qui avait si précieusement contribué à l'éclosion de la civilisation occidentale et à la transmission de la culture chrétienne et gréco-latine.

Plus grave encore fut la réorganisation unilatérale du clergé séculier. Votée le 12 juillet, deux jours avant la fête de la Fédération, la Constitution civile du clergé, rédigée sous l'influence des avocats jansénistes Camus et Lanjuinais et de l'abbé Grégoire, créait une Église de France, autonome à l'égard de Rome et soumise, comme toutes les autorités administratives nouvelles, au principe électif. Si aucune atteinte n'était portée aux dogmes chrétiens, c'était un immense bouleversement par rapport au concordat de Bologne qui régissait depuis 1516 les rapports entre l'Église et la monarchie capétienne. Calqués sur l'organisation départementale, les 135 évêchés de France étaient réduits à 83. Simples fonctionnaires du culte, les évêques et curés étaient désignés par les citoyens actifs, catholiques ou non. L'investiture canonique des curés revenait aux évêques, celle des évêques aux dix métropolitains, le pape recevant seulement notification de leur nomination. L'idée, chez certains constituants, était de réduire l'Église à une morale sociale (« La théologie est à la religion ce que la chicane est à la justice ! » avait lâché sérieusement l'avocat et député d'extrême gauche Jérôme Pétion). En dépit de ce risque, certains prélats français, comme Mgr de Boisgelin de Cucé, engagèrent Louis XVI, réticent, à donner son accord, ce qu'il fit le 28 juillet 1790.

Pie VI pouvait-il admettre pareille réforme qui consacrait la victoire du gallicanisme ? Sur le plan des principes, sans doute pas, mais il est des circonstances où parfois les accommodements permettent d'éviter un plus grand désordre : il l'avait compris lors de la crise du « josphisme », instituant une Église nationale en Autriche. Cette fois, devant cette brutale immixtion dans les affaires du catholicisme français, il préféra temporiser.

Le 27 novembre, les députés impatients, devinant derrière les lenteurs romaines l'aversion du souverain pontife pour les principes nouveaux, exigèrent des prêtres, curés, évêques et archevêques la prestation d'un serment à la Constitution civile. Ils forçaient donc la main de ceux qui, par discipline ecclésiastique, attendaient la décision du Saint-Siège. La moitié du bas clergé n'eut aucun mal à prêter serment. En revanche, sur les cent trente-cinq évêques du royaume, seuls quatre le firent (dont Loménie de Brienne et Talleyrand).

La condamnation de Pie VI finit par tomber le 10 mars 1791. Elle

avait été fortement inspirée par le cardinal de Bernis et ses amis émigrés. Les prêtres assermentés ou « jureurs » étaient *suspens a divinis* (interdits d'administrer les sacrements) et excommuniés s'ils ne se rétractaient pas dans les quarante jours, tout comme les fidèles de la nouvelle Église.

Le schisme était consommé. Les prêtres « réfractaires », c'est-à-dire non jureurs, ou ceux qui s'étaient rétractés entrèrent en dissidence, avant, pour certains, d'émigrer et de rejoindre la Contre-Révolution, ce qui aura de lourdes conséquences pour l'histoire politique du ^{xix}^e siècle. À ses débuts, en effet, la Révolution n'était ni anticléricale ni antireligieuse. La donne était changée.

De fait, le pilier de la laïcité, dans lequel l'équilibre entre forces temporelles et spirituelles avait toujours nécessité un subtil réglage, se trouvait à terre. L'intervention intempestive du législateur, aussi bien dans le domaine des vœux monastiques que dans celui de l'organisation d'une Église nationale, était en totale contradiction avec une saine définition de la laïcité.

VARENNES ET SES CONSÉQUENCES

Louis XVI, dont la piété n'avait cessé de grandir depuis la mort du premier Dauphin, vécut la décision romaine comme un déchirement. Le lundi saint 18 avril 1791, voulant se rendre à Saint-Cloud pour y recevoir discrètement la communion de la main d'un prêtre réfractaire, il vit sa voiture bloquée place du Carrousel par une foule de manifestants et des gardes nationaux qui l'abreuverent d'injures et d'obscénités, le contraignant finalement à rebrousser chemin. « Il serait étonnant, se plaignit-il en rentrant aux Tuileries, qu'après avoir donné la liberté à la Nation, je ne fusse pas libre moi-même ! »

Il valida alors le projet de départ pour la place forte de Montmédy en Lorraine, que préparaient depuis quelque temps le baron de Breteuil, le marquis de Bouillé et le comte de Fersen. Mirabeau avait un autre plan : un appel des assemblées départementales à la dissolution de la Constituante, suivi de manifestations en faveur de la famille royale et de son départ de Paris sous protection armée. Mais il était mort le 2 avril.

Dans la nuit du 20 au 21 juin, la famille royale échappa à la surveillance de La Fayette et quitta les Tuileries. L'équipée tourna mal en raison de la lenteur de la berline – une somptueuse voiture peinte en vert bouteille, les roues en jaune, tendue de velours d'Utrecht blanc à l'intérieur – et des bavardages imprudents du roi aux relais. Reconnus à Sainte-Menehould par le maître de poste Jean-Baptiste

Drouet, les fugitifs furent finalement arrêtés à quelques lieues de là, à l'entrée du bourg de Varennes-en-Argonne, à onze heures du soir. Le 25 juin, ils étaient de retour à Paris. La Garde nationale qui bordait les boulevards avait la crosse en l'air comme lors d'un enterrement. Les roulements de tambour donnaient à la scène un air de fin du monde. La berline, surchargée de soldats et de patriotes, et au sommet de laquelle étaient ligotés les trois gardes du corps du roi ayant conduit l'évasion, semblait minuscule au milieu d'un champ de baïonnettes ondoyant comme des épis mûrs. Des affiches avaient averti les badauds : « Celui qui applaudira le roi sera bâtonné ; celui qui l'insultera sera pendu. »

Pour ne pas encourir la déchéance et être remplacé par son cousin honni, le duc d'Orléans, Louis n'avait nullement cherché à quitter la France. Son idée était de renégocier en position de force ses attributions constitutionnelles, comme le montre le manifeste laissé à son départ.

Les autorités furent extrêmement embarrassées. Bailly et La Fayette feignirent de croire à un enlèvement de la famille royale contre son gré. Les adhérents des sociétés populaires, se nourrissant depuis des mois de libelles injurieux et obscènes sur le roi imbécile et glouton, sur l'Autrichienne altière et assoiffée du sang des patriotes, n'en crurent rien. Il s'ensuivit une haine décuplée de la royauté. On gratta les fleurs de lys des enseignes et des armoiries, on déchira les estampes de Louis XVI. Dès le 21, au club des Cordeliers, plus à gauche que les Jacobins, les militants exigèrent la proclamation de la république.

Craignant les débordements de la rue, la majorité des parlementaires, derrière La Fayette et les « triumvirs » du centre gauche, Du Port, Lameth et Barnave, décida de rétablir le roi dans ses fonctions. Pour répondre à certaines de ses demandes, elle accepta de lui restituer le droit de grâce et de lui attribuer une garde constitutionnelle. Le 15 juillet, dans un brillant discours, Barnave expliqua qu'il fallait « terminer la Révolution ». Comme l'a montré Mona Ozouf, l'affaire de Varennes marque un tournant essentiel, consacrant la rupture entre les hommes de 89, devenus conservateurs, et l'extrême gauche désireuse d'aller plus avant.

Le raidissement des premiers, cramponnés à la monarchie par crainte de la révolution sociale, entraîna une violente crise au sein des Jacobins, qui se scindèrent : la majorité, regroupant les amis de La Fayette et de Lameth, s'installa au couvent des Feuillants ; la minorité resta au couvent des Jacobins avec Robespierre, Pétion, Brissot et Le Chapelier.

Les Cordeliers, les sociétés fraternelles, les artisans des faubourgs voulurent déposer sur l'autel de la patrie, toujours en place au Champ-de-Mars, une pétition de six mille noms qui réclamait un vote populaire sur le sort du « perfide » monarque. Par prudence, Robespierre et ses amis refusèrent de s'associer à cette manifestation interdite.

Le dimanche 17 juillet, à sept heures du soir, la Garde nationale, commandée par La Fayette, entra au pas de course dans l'enceinte en déployant le drapeau rouge de la loi martiale. Aux jets de pierres des pétitionnaires, elle répondit par des coups de feu. Une cinquantaine de morts roulèrent à terre. Pour la première fois, les soldats de la Révolution tiraient sur le peuple de la Révolution ! Les jours suivants, la répression s'abattit sur les auteurs de troubles, les sociétés populaires et leurs journaux. Danton s'enfuit en Angleterre ; Santerre, le populaire brasseur du faubourg Saint-Antoine, Marat et Camille Desmoulins entrèrent dans la clandestinité.

Le 14 septembre, Louis XVI prêta serment à la Constitution enfin achevée. En quelques semaines, le jeu des forces politiques avait sensiblement évolué. Les Jacobins minoritaires étaient parvenus, par leurs correspondances avec les clubs de province, à inverser les rapports en leur faveur et à construire un parti homogène, prêt à en découdre avec le roi. Grâce à l'amnistie votée pour les manifestants du Champ-de-Mars après la promulgation de la Constitution, l'extrême gauche avait également relevé la tête. Les partisans de la monarchie constitutionnelle, monarchiens, fayettistes, lamethistes, ne disposaient plus à l'Assemblée que d'une étroite assise, d'autant que les derniers députés aristocrates, qui n'avaient pas émigré, refusaient de leur servir d'appoint. Plutôt que d'aider ce « traître » de Louis XVI, qu'ils rendaient responsable de la situation, ceux-ci avaient opté pour la politique du pire. Ils préféraient le chaos à la monarchie constitutionnelle !

LA LÉGISLATIVE

À la Constituante, qui avait terminé ses travaux, succéda à compter du 1^{er} octobre l'Assemblée législative. Elle était composée de têtes nouvelles, puisque, sur la suggestion de Robespierre, les sortants avaient décrété leur non-rééligibilité. Élu par seulement 23 % du corps des citoyens « actifs » (il y avait eu en effet 77 % d'abstention), selon un système censitaire à deux degrés, elle révélait un net glissement à gauche. À la place des aristocrates siégeaient désormais les Feuillants, déportés mécaniquement à droite. Ils étaient 264, dont

Mathieu Dumas, Pastoret et Beugnot. À gauche se trouvaient les Jacobins, dont l'homme fort était le publiciste Jacques Pierre Brissot, fondateur de la Société des amis des Noirs, soutenu par le Varois Isnard et un petit groupe d'élus du département de la Gironde, d'où leur nom de Girondins (Vergniaud, Guadet, Gensonné...). À l'extrême gauche s'était placée une poignée de Jacobins radicaux, derrière Robespierre, Chabot, Couthon et Merlin de Thionville, surnommés les Montagnards, parce qu'ils occupaient les bancs les plus élevés. Le reste, soit environ 345 députés « indépendants », formait le Marais ou la Plaine. Les défauts de la Constituante depuis son installation à Paris se trouvèrent amplifiés sous la Législative. Les vociférations tumultueuses des tribunes interrompaient constamment la rhétorique enflammée et déclamatoire des représentants du peuple. Tout cela donnait l'impression d'un théâtre d'ombres dans une nef en perdition.

De son côté, Louis XVI, souffrant des humiliations que lui infligeait avec constance l'Assemblée, faisait le gros dos, persuadé que les Français finiraient par revenir vers lui, comme l'enfant prodigue de l'Évangile. En attendant, défendant pied à pied les prérogatives que lui avait reconnues la Constitution, il s'efforçait de respecter scrupuleusement le texte, ne fût-ce que pour en souligner les incohérences.

Dans le pays, l'atmosphère s'était assombrie en raison de l'aggravation des tensions économiques et de l'effondrement de la valeur des assignats. Hostiles aux bourgeois et à leur politique libérale, les compagnons, ouvriers, petits artisans et boutiquiers des quartiers populaires et des faubourgs, bref ceux qu'on appelait désormais les « sans-culottes » (en raison des pantalons à rayures bleues et blanches qu'ils portaient, à la différence des culottes et bas de soie, réservés aux riches), réclamaient, parfois avec véhémence, voire avec violence, la taxation des denrées. Ils faisaient des émules jusque dans les petites villes de province. C'est ainsi que le pays dans son ensemble fut secoué par le lâche assassinat à Étampes du maire Simoneau lors d'une émeute frumentaire.

Émus par le sort réservé à la famille royale depuis son retour de Varennes, l'empereur Léopold II, frère de Marie-Antoinette, et le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II avaient fait taire leurs différends pour signer le 27 août 1791, à la demande des émigrés français, la déclaration dite de Pillnitz. Ils manifestaient leur solidarité à l'égard de leur infortuné cousin, afin qu'il pût affermir « les bases d'un gouvernement monarchique, également convenable aux droits des souverains et au bien-être de la nation française ».

Brissot et les Girondins, désireux de radicaliser la Révolution,

feignirent de voir dans ce texte nébuleux et peu contraignant, qui traduisait en fait l'attentisme impuissant des dirigeants européens, une véritable déclaration de guerre. Sous leur influence, l'Assemblée législative durcit sa politique nationaliste et annexionniste. Le 21 septembre 1791, elle reconnut le rattachement à la France du Comtat Venaissin, demandé par des assemblées de patriotes avignonnais à la légitimité douteuse. En novembre, elle adopta plusieurs décrets : le premier enjoignait aux émigrés de rentrer dans leur pays dans les deux mois, faute de quoi ils seraient déclarés suspects de conspiration (donc passibles de la peine de mort) et verraient leurs biens saisis. Le deuxième sommait Monsieur, comte de Provence, d'en faire autant sous peine de perdre ses droits à la régence. Le troisième réitérait aux ecclésiastiques l'obligation de prêter serment à la Constitution civile du clergé, s'ils ne voulaient pas devenir rebelles à la Loi et à la Nation. À noter que les brutalités à leur égard s'étaient multipliées. Au club des Jacobins, un ancien de la Constituante avait même proposé de marquer leurs joues au fer rouge !

Ces décrets étaient autant de pièges destinés à tester le roi. Celui-ci ne se laissa pas intimider : il accepta celui contre Monsieur, mais, trouvant trop rigoureux ceux visant les émigrés et les prêtres réfractaires, il leur opposa son veto suspensif, ce qui, bien entendu, déchaîna l'ire des sans-culottes.

Constatant la volonté délibérée de l'Assemblée de le déstabiliser, Louis finit par admettre l'idée qu'un congrès des principales puissances européennes menaçant la France révolutionnaire éviterait la guerre.

Cette guerre, Marie-Antoinette, au contraire, la souhaitait, tout comme les Girondins et Brissotins pour des raisons opposées. La reine espérait que la guerre délivrerait définitivement sa famille et elle du cauchemar révolutionnaire, alors qu'eux y voyaient la meilleure voie pour accéder au pouvoir. « Dix millions de Français, clamait Isnard à l'Assemblée, embrasés du feu de la liberté, armés du glaive, de la plume, de la raison et de l'éloquence, pourraient seuls, si on les irrite, changer la face du monde et faire trembler tous les tyrans sur leurs trônes d'argile ! » Il s'agissait donc de mettre les forces vives de la nation au service d'une « croisade de la liberté ». La Déclaration des droits de l'homme devait atteindre les confins de l'univers et le drapeau tricolore libérer le monde entier ! Jamais, à la vérité, le pilier universaliste n'avait été si fort honoré ! En même temps, dans l'esprit des Girondins, la guerre avait pour but d'inciter le roi à se démasquer et, par voie de conséquence, de le renverser et de proclamer la république.

Seul Robespierre jugeait ce calcul et cette politique dangereux, risquant de conduire soit au rétablissement de la monarchie absolue, soit à la dictature militaire. Mais, devant l'enthousiasme patriotique qui avait saisi l'ensemble du corps social, il était inaudible.

En mars 1792, Louis XVI n'eut aucun moyen de résister à la pression de l'Assemblée et de l'opinion. Il fut contraint de renvoyer ses ministres et de faire place, contre son gré, à un ministère de combat, composé de Girondins, dont l'ambitieux général Dumouriez aux Affaires étrangères et Roland de La Platière à l'Intérieur. Le 20 avril, il dut se rendre à l'Assemblée afin de déclarer la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie », autrement dit François II, qui venait de succéder à son père Léopold, sans avoir encore ceint la Couronne impériale. Lorsqu'il prononça les mots fatidiques, ses yeux s'embuèrent, ainsi que le rapporte Mme de Staël, témoin de la scène.

LA PATRIE EN DANGER

Mal équipée, désorganisée par l'émigration de 6 000 officiers, rongée par l'indiscipline, l'armée française, forte sur le papier de 172 000 hommes (en réalité de 122 000), engagée sur plusieurs fronts, connut immédiatement des revers face au duc de Brunswick et à ses 80 000 hommes, dont 5 000 émigrés français (l'armée de Condé, celle des princes, la Légion noire du vicomte de Mirabeau, dit Mirabeau-Tonneau).

Sous la conduite de Rochambeau, le héros de Yorktown, les Français prirent l'offensive en Belgique. Mais, des trois colonnes composant son armée, deux, celle de Biron, qui marchait sur Mons, et celle de Dillon, qui se dirigeait sur Tournai, se débandèrent. De retour à Lille, Dillon fut lynché par ses propres soldats. Devant ce désastre, La Fayette, qui commandait le corps principal, avec comme objectif Namur, s'était arrêté. Déphasé par rapport à la politique parisienne, redoutant la « tourbe jacobine » dont il était la bête noire depuis l'effusion de sang du Champ-de-Mars, il se demandait s'il ne devait pas profiter du reste de sa popularité au sein de l'armée pour sauver le roi et la Constitution (il finira par s'enfuir après la chute de la royauté).

Pendant ce temps, à Paris, l'Assemblée durcissait sa politique. Elle vota le principe de la déportation des prêtres réfractaires, prononça la dissolution de la garde constitutionnelle, soupçonnée d'abriter des contre-révolutionnaires, et celle des congrégations régulières accusées de connivence avec les émigrés (Oratoriens, Eudistes, Frères des écoles chrétiennes, Filles du Bon Pasteur, Sœurs de la Charité, Filles de la Sagesse...). Enfin, elle décida la formation près de Paris d'un camp de vingt mille gardes nationaux, destinés à surveiller les intrigues des

Tuileries plutôt qu'à défendre les frontières. Louis XVI opposa son veto aux décrets sur les prêtres et le camp et, le 12 juin, renvoya le ministère girondin.

Le 20, excités par les orateurs des clubs, qui accusaient le roi de trahison, plusieurs milliers de sans-culottes et de processionnaires munis de piques, conduits par Santerre, défilèrent au chant du *Ça ira !* devant la salle du Manège, où une nombreuse délégation fut reçue. Puis ils envahirent le palais des Tuileries afin de forcer « Monsieur Veto » à céder. Celui-ci ne se démonta pas. Impassible, se prêtant à la mascarade, il coiffa le bonnet rouge, but du vin au goulot à la santé de la nation, mais refusa de revenir sur les deux veto, parfaitement légaux, qu'il avait signés. Les jours suivants, de nombreux messages de soutien affluèrent. Beaucoup avaient été scandalisés de la façon dont il avait été traité.

Bientôt, la situation s'aggrava aux frontières. Le 3 juillet, la Prusse entra en guerre. Le 11, l'Assemblée proclama la « Patrie en danger » et leva une armée de quarante-deux bataillons de volontaires. Qu'il y eût des réticences à cette opération dans les provinces est certain. Il reste qu'à Paris ce fut un immense succès. Les dimanche 22 et lundi 23 juillet, d'heure en heure, le canon d'alarme du parc d'artillerie du Pont-Neuf tirait une décharge de trois coups. Deux cortèges de cavaliers, trompettes, sapeurs et tambours, accompagnés d'huissiers municipaux portant des couronnes civiques, parcoururent la ville, avant de converger vers la place de Grève, où, sous dix-huit tentes ornées de banderoles tricolores, des commissaires empanachés s'occupaient de l'enrôlement. Vieillards, hommes mûrs, jeunes gens, bourgeois, ouvriers, manœuvres, commerçants, employés, artistes, étudiants, femmes et enfants se pressaient pour se faire inscrire et recevoir une arme. Au total, pas moins de quinze mille volontaires furent retenus.

Le 3 août, on vit arriver, traînant deux canons, le bataillon poussiéreux des Marseillais, dépenaillés, cuivrés par le soleil, ardents et farouches sous leurs bonnets rouges ornés de feuillage vert. Ils chantaient un hymne patriotique qu'un jeune officier du génie, Claude Joseph Rouget, dit de Lisle, venait de composer à Strasbourg sous le nom de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* et qui, en raison de cet épisode, prendrait le nom de *Marseillaise*.

LA CHUTE DE LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Sous l'influence de Marie-Antoinette et de Fersen, le duc de Brunswick, commandant en chef des troupes coalisées, commit alors une grave maladresse : dans un manifeste signé à Coblenz le

25 juillet, il menaçait les révolutionnaires de « livrer Paris à une exécution militaire et à une subversion totale si la famille royale recevait la moindre atteinte ». Cela suffit, s'il en était besoin, à stimuler l'ardeur des chefs sans-culottes, Santerre, Alexandre, Westermann et quelques autres, qui, depuis l'échec de la journée du 20 juin, préparaient méthodiquement l'insurrection destinée à renverser le roi et la Constitution.

Dans la nuit du 9 au 10 août, les commissaires députés par les sections chassèrent la municipalité légale de l'Hôtel de Ville et la remplacèrent par une « Commune insurrectionnelle », derrière Huguenin, Santerre, Danton, Manuel, Hébert et Rossignol. Au matin du 10, deux colonnes d'émeutiers, composées de sans-culottes parisiens, de fédérés brestois et marseillais, l'une de 1 100 hommes, commandée par Alexandre, l'autre de 1 500 hommes, dirigée par Santerre, se lancèrent à l'assaut des Tuileries, défendues par plusieurs centaines de gendarmes, de grenadiers, de gardes nationaux ainsi que par deux à trois cents gentilshommes dévoués et neuf cents Suisses. Compte tenu des forces en présence, le palais pouvait faire face à l'attaque. Mais, persuadés par le procureur général syndic de Paris Roederer que toute résistance était vaine, Louis XVI et sa famille quittèrent le palais et trouvèrent refuge à l'Assemblée. En dépit de l'ordre de cessez-le-feu répété par le roi – mal transmis –, les Suisses continuèrent de résister un certain temps. Quand ils déposèrent enfin les armes, six cents furent sauvagement massacrés. Dans la salle du Manège, l'Assemblée, terrorisée, vota la suspension du monarque, sa propre dissolution et l'élection d'une Convention nationale chargée de rédiger une nouvelle Constitution. La première Révolution était morte, une seconde naissait.

Un pouvoir autre, issu de la rue, des sections et des clubs populaires, s'était imposé. Ne dépendant ni du département ni de l'Assemblée, il ne se débarrassa pas de la représentation nationale ; il la contraignit au contraire à subir son joug par la peur et l'intimidation. Plutôt que la victoire de la démocratie sur le libéralisme, comme l'a longtemps soutenue une certaine historiographie – de Louis Blanc à Marcel Reinhard –, il faut y voir celle d'une autre légitimité qui, au nom du salut public et du peuple en armes, prenait la place des élus de la nation. Elle portait l'idée que l'insurrection était l'état permanent de la Révolution. En vérité, ce n'était pas la souveraineté du peuple qui triomphait, mais une coalition de factions violentes et intolérantes, quelques milliers de fédérés et de sectionnaires qui s'étaient arrogé le droit de s'exprimer en son nom.

Réunis dans les sections, adoptant des motions par acclamation, les

sans-culottes à bonnet rouge et à pique pratiquaient la « démocratie directe », ou plus exactement ce que Jacob Leib Talmon appela la « démocratie totalitaire », dans laquelle il n'était pas bon d'exprimer une opinion minoritaire.

La Commune insurrectionnelle s'empressa d'arracher à l'Assemblée législative la famille royale et l'enferma à la prison du Temple, sous sa surveillance. En attendant la désignation de la nouvelle Convention nationale, cette assemblée, subordonnée aux forces populaires, interdit la presse libre, fit arrêter plusieurs milliers de suspects et, dans le dessein de châtier les « contre-révolutionnaires », créa un tribunal criminel extraordinaire constitué de juges élus par les sections parisiennes.

Pendant ce temps, aux frontières, les Austro-Prussiens s'étaient emparés de Longwy. Verdun tomba le 1^{er} septembre. À Paris commencèrent les « massacres de Septembre », qui durèrent du 2 au 6. Des hordes de tueurs – les « septembriseurs » – pénétrèrent en toute impunité dans la prison de l'Abbaye, aux Carmes, au Châtelet, à la Conciergerie, à la Force, aux Bernardins, à la Salpêtrière, à Bicêtre et, entre deux rasades de vin ou d'eau-de-vie, assassinèrent à coups de couteau, de sabre ou de pique, parfois après d'odieux simulacres de jugement, plus de la moitié des détenus, prêtres, religieux, aristocrates, gardes suisses, femmes, repris de justice, vagabonds, faussaires, prostituées ou fous... Au total, entre 1 244 et 1 411 victimes périrent, parmi elles 223 ecclésiastiques ou religieux (un archevêque, deux évêques, des jésuites, des capucins, des carmes...) et 37 femmes (dont la princesse de Lamballe, amie de Marie-Antoinette). Danton, ministre de la Justice, ferma les yeux, se boucha les oreilles et couvrit les massacreurs de son autorité. « Je me fous bien des prisonniers, aurait-il dit. Qu'ils deviennent ce qu'ils pourront ! »

Comment expliquer pareilles pulsions de sauvagerie ? Selon Frédéric Bluche, il ne s'agit pas d'un mouvement spontané et irrationnel du petit peuple sous l'emprise de la peur, comme le pensaient Mortimer Ternaux ou Albert Soboul. Malgré les nouvelles alarmantes du front, malgré le tocsin et les roulements de tambour, Paris était resté plutôt calme. Il faudrait y voir la logique révolutionnaire de surenchère et d'élimination de l'adversaire. Si l'on s'en rapporte aux travaux de George Rudé, ce furent les gens de la Commune insurrectionnelle, les journalistes Marat et Stanislas Fréron (ce dernier ayant expressément appelé à la « purge des prisons ») ainsi que les chefs sans-culottes qui firent courir la rumeur d'un soulèvement imminent des détenus royalistes contre les « patriotes », à seule fin de déclencher un vaste et sanguinaire règlement de comptes et de peser sur les élections de la

Quelques jours plus tard, la situation aux frontières se redressa. Le 20 septembre, la victoire de Valmy sauva le pays de l'invasion et marqua le reflux des forces ennemies. Autour d'un modeste moulin aux ailes noires, il y eut moins de cinq cents morts, mais la canonnade fut d'une extrême intensité. La brusque retraite des Prussiens démoralisés s'explique par l'enthousiasme et le patriotisme des jeunes volontaires français, menés par Dumouriez et Kellermann au chant du *Ça ira !* et des cris de « Vive la Nation ! », sans qu'il soit besoin d'invoquer des hypothèses hasardeuses, comme la complicité maçonnique de Dumouriez et Brunswick. Par sa force symbolique, Valmy, brève bousculade transformée en épopée, occupe une place de premier choix dans le roman national. Goethe proclamera même : « D'aujourd'hui et de ce lieu date une ère nouvelle dans l'histoire du monde ! », celle des peuples prenant en main leur destin.

Avec 15 % des suffrages exprimés dans les assemblées primaires contre 85 % d'abstention, la Convention nationale était encore plus mal élue que la Législative. « Le peuple est rentré chez lui », s'affligeait Michelet, qui en avait fait le moteur de la Révolution. Cette assemblée n'en était pas moins omnipotente, puisqu'en elle résidaient à la fois le pouvoir constituant, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Dans la salle du Manège, la frontière entre les groupes politiques semblait floue, avec cependant un glissement à gauche. À droite, en effet, où Constitutionnels et Feuillants avaient disparu, se rangeaient désormais les Girondins, cent soixante députés environ, derrière Brissot, Pétion, Condorcet, Isnard, Vergniaud, Guadet et Gensonné. Aiguillonnés par leur égérie, l'intelligente et passionnée Mme Roland, dont ils fréquentaient le salon de la rue Guénégaud, ces bourgeois aisés, souvent provinciaux, notables, avocats, négociants, étaient résolument attachés au droit de propriété, à la liberté du commerce et à la large décentralisation de 1790. Ils étaient moins des démocrates idéalistes, admirateurs de Montesquieu, comme les a présentés Lamartine dans sa monumentale et romantique *Histoire des Girondins*, que des hommes politiques opportunistes, de plus en plus conservateurs. Les diatribes incendiaires d'un Marat, les dérapages incontrôlés des démagogues de la Commune insurrectionnelle renforçaient leur détermination à réduire le poids de Paris « à un quatre-vingt-troisième d'influence », autrement dit à n'en faire qu'un département parmi les autres.

Les Montagnards n'appartenaient pas à des catégories sociales très différentes de celles de leurs adversaires, mais pour eux l'alliance avec le petit peuple était essentielle, en vue de réaliser leur programme social et leur projet de république unitaire, fortement centralisée. Ils avaient fait main basse sur le club des Jacobins, d'où ils avaient exclu Brissot et ses amis. On connaît leurs noms : Danton, Marat, Robespierre, Fabre d'Églantine, Desmoulins, Saint-Just, Couthon, Carnot, Fouché... Parmi eux figurait un membre de l'ancienne famille régnante, Philippe d'Orléans, qui avait pris le nom de Philippe Égalité.

Entre ces deux tendances s'étendait la Plaine, c'est-à-dire les « députés du Marais », aux convictions moins tranchées. Un seul nom émergeait parmi des dizaines d'anonymes, Sieyès, qui avait eu son heure de gloire aux premiers temps de la Révolution.

Le 21 septembre, sur proposition du Montagnard Collot d'Herbois, la Convention décréta l'abolition de la royauté. Le lendemain, sur celle d'un autre Montagnard, Billaud-Varenne, elle décida que « tous les actes publics porteraient dorénavant la date de l'an premier de la République ». Le 25, enfin, à la requête d'un proche de Robespierre, Georges Couthon, elle proclama la république « une et indivisible » : du point de vue historique, c'était le sommet du pilier central de l'État-nation.

LA MORT DU ROI

La question du procès du roi domina vite les débats. Pour l'intransigent et hautain Saint-Just, le plus jeune élu de la Convention, qui hériterait bientôt du surnom d'Ange de la Terreur, Louis XVI étant l'ennemi du genre humain, il suffisait de l'exécuter comme une bête. Tel était également l'avis de son ami Robespierre qui ajoutait que, « traître à la Nation française », il devait être déclaré « criminel contre l'humanité ». « Si Louis XVI est innocent, expliquait de son côté le pasteur Jeanbon Saint-André, nous sommes tous rebelles ! » Malgré ces opinions extrêmes de la Montagne, les Girondins, soutenus par les députés du Marais, imposèrent un procès, mais un simulacre de procès, truqué, bâclé, dont ils inventaient la procédure au fur et à mesure, sans trop savoir où elle les mènerait.

Le 15 janvier 1793, « Louis Capet » fut reconnu coupable de « conspiration contre la liberté publique et contre la sûreté générale de l'État » par 691 voix sur 749 et condamné à la mort immédiate par 366 voix (soit 6 voix de majorité), dont celle de son cousin Philippe Égalité. Le 18, à la suite de contestations, on procéda à un nouveau

vote : la mort l'emporta cette fois par 361 voix (une voix de majorité). Depuis, les historiens se sont aperçus qu'un vote avait été inversé et qu'un député n'ayant pas la nationalité française ne pouvait s'exprimer. Louis XVI fut donc exécuté à la suite d'une erreur de calcul.

Il faut saluer le courage, l'élévation spirituelle avec lesquels le malheureux accueillit la mort. Son admirable testament écrit le jour de Noël de 1792 était celui d'un grand chrétien, sans doute pas celui d'un roi.

Le 21 janvier, place de la Révolution (anciennement place Louis-XV, et actuelle place de la Concorde), où se pressaient les troupes sur le pied de guerre et une foule immense, il monta à l'échafaud. « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute, cria-t-il tandis qu'on lui liait les mains. Je pardonne aux auteurs de ma mort et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. » Sa voix fut couverte par les tambours de Santerre. Sa tête tomba à 10 h 23 du matin.

Ce ne fut pas seulement le double corps du roi qui fut décapité le 21 janvier 1793 – l'homme et le roi constitutionnel de 1791, accusé de parjure et de trahison –, mais aussi le corps politique du Très-Christien qui avait reçu l'onction de Reims, ce que Michelet appelait « le mystère de l'incarnation monarchique ».

Cet acte majeur, qui revêtit une force symbolique considérable, représente dans l'histoire de France une rupture essentielle, une césure tragique, alors que la Révolution aurait pu se dérouler différemment. Il en subsiste un malaise dans notre mémoire nationale. Après avoir quitté la présidence de la République en 1920, Raymond Poincaré dira : « Maintenant que j'ai le temps de méditer, je me demande si la cause de nos maux ne remonte pas à l'échafaud de Louis XVI... »

Chapitre 21

La République une et indivisible

(1793-1798)

LA CONTRE-OFFENSIVE DES COALISÉS

La propagation de l'idéologie des droits de l'homme en Europe inquiétait davantage William Pitt le Jeune que l'exécution de Louis XVI et la fin de la monarchie française. Derrière cette croisade messianique et prométhéenne appelant les peuples à se soulever contre leurs dirigeants, il discernait clairement la volonté expansionniste des conventionnels. D'ailleurs, pas plus Danton que Carnot ne le cachaient : la France devait retrouver ses « limites anciennes et naturelles », le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Après Valmy, les armées de la Révolution avaient pris l'offensive en Allemagne : Worms, Mayence, Francfort étaient tombés aux mains du général de Custine, un vétéran de la guerre d'Indépendance américaine. La difficile victoire de Jemmapes près de Mons, le 6 novembre 1792, remportée au chant de la *Marseillaise* par la charge des baïonnettes de l'intrépide Ferrand, avait ouvert à Dumouriez les portes des Pays-Bas autrichiens, Anvers compris. Deux semaines plus tard, la Convention proclamait que « la Nation française accorderait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient jouir de la liberté ». Les patriotes belges, hollandais, italiens, allemands, genevois exultaient, fondaient des clubs ou des journaux révolutionnaires locaux. Certains étrangers avaient été faits citoyens d'honneur, tel le Prussien Anacharsis Cloots, dit l'Orateur du genre humain, auteur en février 1792 d'une *République universelle*.

Tout en célébrant la fraternité des peuples, la Convention nationale rêvait de bâtir la Grande Nation par annexion et assimilation. Le décret du 15 décembre 1792 sur l'« administration révolutionnaire française des pays conquis » était caractéristique à cet égard : il abolissait dans ces régions les privilèges, les droits féodaux, les dîmes, séquestrait les biens du clergé, de façon à émettre de nouveaux assignats, et introduisait un système électif à degrés, où ne seraient admis que les citoyens ayant « prêté serment à la Liberté », le tout sous le contrôle étroit des commissaires nationaux et des députés

français envoyés sur place. Qui donc encore se souvenait de la défunte Constitution de 1791 portant en préambule à son titre VI cette déclaration d'intention : « La Nation française renonce à déclarer aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple » ?

Le 27 novembre 1792, la Savoie, occupée par Montesquiou, général en chef de l'armée du Midi, et la Légion des volontaires des Allobroges, devint le 84^e département, celui du Mont-Blanc. Le 31 janvier 1793, le comté de Nice et l'est du Var prirent le nom de département des Alpes-Maritimes, sans consultation populaire.

Intrépide, la République déclara, le 8 février, la guerre à l'Angleterre. La réaction ne se fit pas attendre : au printemps de 1793, la Grande-Bretagne était à la tête d'une vaste coalition comprenant l'Autriche, la Prusse, les princes allemands, la Russie, l'Espagne, le Portugal, le roi de Naples, la Sardaigne, les ducs de Parme et de Modène. Cette coalition alignait 375 000 hommes face aux 190 000 Français. Sans compter les frégates et les corvettes, la Royal Navy disposait de 158 gros vaisseaux de ligne contre 66 pour la République (tous ne pouvaient pas naviguer, car l'immense majorité des officiers de marine avait émigré). Malgré leur enthousiasme, leur héroïsme flamboyant, leur rage de vaincre, les armées de la Révolution, avec des volontaires mal entraînés, insubordonnés et dans un grand dénuement (certains, faute de souliers, allaient en sabots ou pieds nus), furent battues à Neerwinden le 18 mars. Peu après, Dumouriez, menacé d'être traduit devant le Tribunal révolutionnaire pour ses liens avec les Girondins et ses tractations avec les Autrichiens, décida de passer à l'ennemi.

Forts de leur supériorité numérique, les alliés s'engagèrent sur quatre théâtres d'opérations, la Flandre, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, pendant que leurs escadres bloquaient les côtes françaises. Durant l'été, Condé et Valenciennes tombèrent, le Palatinat fut reconquis, Mayence, assiégée par les Prussiens, capitula avec les honneurs de la guerre, Nice et la Savoie furent reprises. Au début de novembre, Strasbourg fut contraint d'amener le drapeau français.

LE SOULÈVEMENT VENDÉEN

La Vendée, où la ferveur royaliste et la piété catholique étaient demeurées vivaces, ne se souleva pas à la mort du roi, mais à l'annonce par la Convention, à la fin de février, de la levée en masse de trois cent mille hommes par tirage au sort parmi les célibataires et les veufs de chaque paroisse. Cette mobilisation, qui rappelait trop à la paysannerie la milice de l'Ancien Régime, venait perturber les

équilibres de cette société rurale traditionnelle qui souffrait de l'antagonisme opposant les bourgeois nantis des villes, en mesure d'acquérir des biens nationaux, et les métayers des campagnes, écrasés d'impôts. À ces causes économiques et politiques s'ajoutaient bien entendu des causes religieuses : nombreux et influents dans le bocage, les prêtres réfractaires tenaient la Constitution civile du clergé, et par conséquent la République, pour une abomination. Le 11 mars, à Machecoul, chef-lieu de district de Loire-Inférieure, des milliers de paysans vendéens massacrèrent entre cent cinquante et cent quatre-vingts gardes nationaux (les « habits bleus ») sans omettre quelques « messieurs » de la ville.

Ces bandes rurales, armées de fourches, de couteaux et de piques, qui bénéficiaient de la complicité des prêtres et des populations locales, se donnèrent pour chefs des roturiers, Stofflet et Cathelineau, ou des gentilshommes, Charrette, Bonchamps et La Rochejaquelein. La révolte fit tache d'huile. Le 14, Cholet tomba.

Prenant conscience du danger au moment où la menace extérieure n'avait jamais tant pesé, la Convention décréta que toute personne prise les armes à la main ou arborant une cocarde blanche serait exécutée dans les vingt-quatre heures. Le 5 avril, les compétences du Tribunal révolutionnaire à peine reconstitué étaient élargies : l'accusateur public recevait pouvoir de faire arrêter, poursuivre et juger les individus soupçonnés de conspiration sur dénonciation de simples citoyens. Le lendemain était créé un Comité de salut public de neuf membres, chargé de coordonner les « mesures générales de défense extérieure et intérieure ».

L'extrême gauche jugeait insuffisantes ces mesures. Marat réclamait des têtes, encore des têtes, toujours des têtes – cent mille s'il le fallait ! – et l'instauration d'une inflexible « dictature de la liberté pour écraser le despotisme des rois ». Le groupe dit des Enragés, derrière Varlet et le vicaire Jacques Roux (le « curé rouge »), exigeait la mise en place d'une démocratie sociale, assortie du contrôle direct des élus par le peuple, et surtout des mesures immédiates : le cours forcé des assignats, un tarif maximum pour les denrées de première nécessité, des secours aux familles pauvres...

Devant ces surenchères radicales, le 13 avril, les Girondins firent arrêter Marat, alors président du club des Jacobins. Mal leur en prit. Celui-ci fut acquitté le 24 par le Tribunal révolutionnaire, couronné de lauriers et porté triomphalement par une foule en délire. Un mois plus tard, ils obtinrent l'incarcération d'Hébert et de Varlet, qui appelaient au soulèvement populaire. À une délégation de la Commune de Paris venue à la barre de la Convention réclamer leur libération, le Girondin

Isnard lança ce terrible avertissement : « Si, par ces insurrections renaissantes, il arrivait que l'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti : bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé ! »

Loin d'effrayer Marat, Danton et Robespierre, ce « nouveau manifeste de Brunswick » stimula leur ardeur. Soutenus par l'Hôtel de Ville et la majorité des sections parisiennes, ils lancèrent un appel à l'action. Le 31 mai, au son du tocsin, plusieurs dizaines de milliers de sans-culottes entourèrent l'Assemblée, réclamant l'exclusion des chefs de la Gironde, l'arrestation des suspects, l'épuration des administrations, la taxation des riches et le pain à trois sous.

La manifestation reprit le dimanche 2 juin, avec un surcroît de vigueur. François Hanriot, ancien commis de l'octroi, propulsé commandant en chef de la Garde nationale, encercla la Convention avec quatre-vingt mille hommes. « Canonniers, à vos pièces ! » hurla-t-il lorsqu'il vit les députés tenter de sortir derrière leur président Hérault de Séchelles. Ceux-ci refluèrent précipitamment dans la salle des séances et acceptèrent de leur livrer vingt-neuf députés girondins. Ainsi la sans-culotterie parisienne avait-elle fait prévaloir la supériorité de la souveraineté populaire, violente et spontanée, qu'elle prétendait incarner, sur la souveraineté nationale. Notons que figurait parmi ses revendications l'attribution du droit de vote à ses seuls membres !

Il s'ensuivit un puissant mouvement de résistance dans certaines grandes villes de province, Caen, Évreux, Rennes, Nîmes, Lyon, Marseille, Toulon, où les principaux chefs girondins, Buzot, Gorsas, Pétion, Brissot, Rabaut Saint-Étienne, s'étaient réfugiés. C'était la guerre civile, mettant aux prises des armées improvisées de plusieurs milliers d'hommes. En juin, la moitié des départements se retrouvaient en état d'insurrection. Les Girondins, auxquels s'étaient joints des royalistes modérés, étaient accusés de « fédéralisme » (autrement dit de vouloir détruire la République une et indivisible), alors qu'en réalité ils luttaienent contre les prétentions dictatoriales de la Commune et des sans-culottes.

Le 13 juillet, venue de Caen, une jeune fille de vingt-cinq ans, Charlotte Corday, républicaine de cœur, se présentait au domicile du citoyen Marat, 20, rue des Cordeliers (actuelle rue de l'École-de-Médecine), et le tuait dans sa baignoire de plusieurs coups de couteau. Immédiatement neutralisé, l'« ange de l'assassinat », comme l'appellerait Lamartine, fut jugé par le Tribunal révolutionnaire et guillotiné quatre jours plus tard. Son geste tisonna la fureur des

quartiers populaires et des faubourgs, dont le directeur de *L'Ami du peuple* était l'idole absolue. Les restes de la victime seraient « panthéonisés » en novembre.

Pendant ce temps, l'insurrection royaliste proprement dite avait étendu son ère d'influence. En Poitou, en Anjou, les soldats-paysans des bandes vendéennes et des « compagnies de paroisse », auxquelles s'étaient agrégés quelques déserteurs républicains, avaient réussi à s'unifier derrière le drapeau blanc frappé des armes de France de l'armée catholique et royale. Saumur et Angers étaient tombés entre leurs mains. Seul Le Mans, qui avait un faible pour les « Bleus », avait tenu bon derrière ses remparts médiévaux.

Le 1^{er} août, la Convention répliqua par la guerre totale contre les « brigands » de Vendée : « Les forêts seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes coupées et les bestiaux seront saisis. Les femmes, les enfants et les malades seront conduits à l'intérieur ; il sera pourvu à leur subsistance et à leur sûreté avec tous les égards dus à l'humanité. »

Aux frontières, la situation était devenue critique. Le 23 août, la levée en masse fut décrétée. La nation devait mobiliser ses énergies, habiller ses bataillons ou ses escadrons, fournir les charrois, fondre les cloches des églises pour en faire des canons ! Lisons le rapport de Bertrand Barère à la Convention : « Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis de la République auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois et l'unité de la République. »

Un ancien officier du génie, Lazare Carnot, membre du Comité de salut public chargé des affaires militaires, réorganisa l'armée. S'appuyant sur les bataillons de volontaires, amalgamés aux vieilles troupes, il choisit de promouvoir de jeunes généraux enthousiastes, Jourdan, Hoche ou Pichegru, à qui il insuffla sa doctrine de l'attaque en masse sur des objectifs limités, visant à obtenir de rapides et spectaculaires victoires.

LA TERREUR

La situation économique était non moins catastrophique. Les salaires payés en assignats se dépréciaient à vue d'œil. Les convois

d'approvisionnement pénétrant dans Paris se raréfiaient. La limitation du prix des grains et farines par un « maximum » départemental, décrété par la Convention, ou l'institution d'une carte de rationnement du pain par certaines sections ne suffisaient plus.

Poussés par les Enragés, les Hébertistes, la Commune, les Jacobins et les Cordeliers, quelques milliers de sans-culottes manifestèrent les 4 et 5 septembre 1793 devant l'Assemblée, réclamant du pain, des lois agraires et des mesures contre les trafiquants et les contre-révolutionnaires. Une fois de plus, les forces d'extrême gauche faisaient pression sur la représentation nationale dans le dessein de soumettre l'exécutif à la rue.

Les députés cédèrent, comme lors du 2 juin, et instituèrent une armée révolutionnaire de 6 000 hommes et 1 200 canonniers, sous le commandement du général Ronsin, avec mission d'aider au ravitaillement de la capitale et de lutter contre les ennemis de l'intérieur. Ils refusèrent toutefois de lui livrer les guillotines demandées.

Le 17 septembre, la « loi des suspects » restreignit comme jamais la protection dont bénéficiaient les inculpés. Elle stipulait l'arrestation immédiate de tous ceux qui, « soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, s'étaient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme et ennemis de la liberté », ce qui incluait les « ci-devant nobles », les émigrés, les prêtres « insermentés », les fonctionnaires destitués, les accapareurs, les individus dépourvus de certificat de civisme et les vagabonds incapables de justifier de moyens d'existence.

Le 29 septembre, la Convention, toujours sous pression, vota la loi du « maximum général » : blocage des prix et des salaires, fixation d'un prix plafond pour les produits de première nécessité. Cette intrusion maladroite d'une économie administrée dans un pays exsangue eut pour effet immédiat d'accroître la pénurie – les greniers et magasins furent dévalisés, les récoltes dissimulées. La seule réponse des responsables politiques fut de menacer de la guillotine les contrevenants.

Le gouvernement révolutionnaire reposait sur deux organes exécutifs émanant de l'Assemblée et placés sous son contrôle direct : le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale. Le premier, d'abord dominé par la puissante figure de Danton, qui s'était réservé les Affaires étrangères, se réorganisa en juillet avec l'arrivée de Barère, élégant et insaisissable caméléon que l'Anglais Edmund Burke surnommait l'Anacréon de la guillotine, de Robespierre et de deux de ses amis, Saint-Just et le paralytique Couthon, partisans d'une

démocratie sociale, puis, à la demande des sans-culottes, de deux autres Montagnards, l'ancien acteur Collot d'Herbois et l'avocat Billaud-Varenne, de vrais durs. Ce fut le « grand Comité de l'an II ». De son côté, le Comité de sûreté générale, avec notamment Vadier, Amar, le peintre David, Rühl (célèbre pour avoir brisé la sainte ampoule de Reims en octobre 1793), était chargé de traquer les suspects. On l'appellera le « ministère de la Terreur ».

Le Tribunal révolutionnaire avait pour président Martial Herman puis René-François Dumas, et pour accusateur public le fameux Fouquier-Tinville. De mars 1793 à mai 1795, cette instance examinera le cas de 5 343 suspects, prononcera 2 747 condamnations à mort, 239 condamnations à la déportation ou à des peines supérieures à vingt ans et 2 357 acquittements ou non-lieux.

Parmi ses victimes figureront la reine Marie-Antoinette, sa belle-sœur Madame Élisabeth, Mme Du Barry, Philippe Égalité, l'amiral d'Estaing, Malesherbes, les carmélites de Compiègne, Barnave, l'astronome Bailly, Mme Roland, Olympe de Gouges, le pasteur Rabaut Saint-Étienne, le poète André Chénier, Hérault de Séchelles, Duval d'Éprémesnil, Fabre d'Églantine, Hébert, Chaumette, Robespierre, Couthon, Saint-Just, le président du tribunal Dumas et son procureur général Fouquier-Tinville.

En province, menée par des représentants en mission dotés des pleins pouvoirs et soutenus par les sociétés populaires locales, l'extermination fut tout aussi massive. Selon l'historien américain Donald Greer, il y aurait eu 500 000 arrestations et 16 600 exécutions « officielles ». Obéissant à ce que Patrice Gueniffey appelle la « rhétorique implacable et meurtrière » de la Convention, la stratégie de la Terreur était de forger par la peur et la soumission un homme régénéré et une république idéale, celle précisément de la Constitution de l'an I, auréolée de toutes les vertus, adoptée le 24 juin 1793 et présentée par Hérault de Séchelles. Précédée d'une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, celle-ci reconnaissait le droit de propriété, le droit au travail, le droit à l'assistance et même le droit de « résistance à l'oppression ». Elle garantissait la liberté d'opinion, le libre exercice des cultes, une justice protectrice des libertés et honorait « la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale, le malheur ». En attendant la mise en application de cette hypothétique merveille institutionnelle, d'inspiration rousseauiste, l'épuration des éléments indésirables se poursuivait avec frénésie.

La « théorie des circonstances », longtemps développée par les historiens marxistes (Albert Mathiez, Albert Soboul, Claude Mazauric...), pour qui la Terreur d'État mise en place à partir de la loi

des Suspects était une fâcheuse nécessité, liée à la guerre, a été balayée par François Furet et Denis Richet, qui ont souligné que le pic extrême des violences se situait précisément au moment où les armées révolutionnaires étaient redevenues victorieuses.

LA GUERRE SUR TOUS LES FRONTS

Encadrés par des officiers jeunes et enthousiastes, les soldats de l'an II avaient en effet pris la contre-offensive. La *furia francese*, avec sa passion patriotique, son goût des charges héroïques, avait repoussé les Anglo-Autrichiens, moissonnant partout les lauriers, sous les roulements de tambour, le *Chant du départ* et les *Carmagnole* vengeresses : Hondschoote (6-8 septembre 1793), Wattignies (15-16 octobre), Woerth-Fröeschwiller (22 décembre), Wissembourg (26-29 décembre), Landau (31 décembre)... L'heure de gloire était arrivée pour les généraux issus du rang, à l'instar du talentueux Lazare Hoche, fils de palefrenier, qui avait commencé sa carrière comme simple fusilier et que Carnot, l'« organisateur de la victoire », avait nommé à la tête des armées de Moselle et du Rhin.

À l'intérieur, dans un pays à feu et à sang, la répression s'abattit implacablement sur les insurrections « fédéralistes ». Le 25 août 1793, après la défaite de l'armée rebelle à Cadenet, Marseille fut reprise. Pour la punir de sa sédition, les représentants en mission Barras et Fréron y instaurèrent la Terreur et l'appelèrent Ville-sans-nom. À Bordeaux, le représentant en mission Tallien fit arrêter cinq mille personnes et en guillotiner trois cents. À la fin de septembre et au début d'octobre, Lyon, aux mains des républicains modérés et des royalistes, fut encerclé par l'armée des Alpes et ravagé par quarante-quatre mille bombes incendiaires. Terrassé, vaincu, Lyon devint Ville-Affranchie. Pour aller plus vite, les représentants en mission Collot d'Herbois et Fouché substituèrent les mitrailles collectives aux fusillades individuelles. Au total, près de deux mille personnes furent exécutées par la commission de justice militaire et la commission de justice populaire : prêtres, religieux, aristocrates, négociants, artisans, ouvriers, domestiques... Toulon, affamé, qui s'était livré à la flotte anglaise de l'amiral Hood à la fin d'août 1793, fut repris grâce à l'intervention de l'énergique général Dugommier et de son adjoint, Bonaparte, jeune officier d'artillerie. Renommée Port-la-Montagne, la ville fut pareillement traitée par Fréron : huit cents fusillés, cent quatre-vingt-dix guillotins parmi les « amis de Louis XVII ». Douze mille terrassiers furent requis pour la raser.

Mais rien ne fut comparable aux hécatombes de l'Ouest. En Vendée, combattue par les sans-culottes Rossignol ou Ronsin, l'armée

catholique et royale, avec ses milliers de soldats-paysans se mobilisant en quelques heures, avait tenu bon, remportant parfois quelques notables succès. L'arrivée des troupes de la garnison de Mayence, sous la conduite du général expérimenté Jean-Baptiste Kléber, changea la donne. Les Vendéens furent battus à Cholet le 17 octobre. Conduite par La Rochejaquelein, la « virée de galerne » en direction de Granville échoua tragiquement au Mans (12 décembre) et à Savenay (23 décembre), où les Bleus anéantirent les restes de l'armée royaliste. « Il n'y a plus de Vendée, écrivait le général Westermann au Comité de salut public ; elle est morte sous notre sabre libre, avec ses femmes et ses enfants. Je viens de l'enterrer dans les marais de Savenay, selon les ordres que vous m'avez donnés. J'ai écrasé les enfants sous les pieds de mes chevaux, massacré les femmes qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un seul prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... »

En fait, la répression n'était pas achevée. Elle fut d'une férocité inouïe. Des colonnes mobiles, dites colonnes infernales, conduites par le général Turreau, proche des Hébertistes, ravagèrent systématiquement la région, incendiant fermes et villages, détruisant récoltes et bétail, violant, torturant, passant au fil de l'épée des familles entières, coupant en morceaux les femmes et les enfants ou les jetant vivants dans des fours à pain, empalant les nouveau-nés au bout de leurs baïonnettes (aujourd'hui, le Mémorial de la Vendée, inauguré en 1993 par Alexandre Soljenitsyne, rend hommage aux victimes de ces massacres, notamment aux 564 habitants des Lucs-sur-Boulogne dont 110 enfants de moins de sept ans).

À Nantes, un conventionnel alcoolique et sanguinaire, Jean-Baptiste Carrier, pratiqua des noyades massives dans la Loire dans des bateaux équipés de trappes. Au total, sur les 13 000 prisonniers incarcérés dans l'ancienne capitale de la duchesse Anne, 10 000 moururent, dont 2 à 4 000 par noyade, 2 000 par la guillotine ou le peloton d'exécution, et le reste de mauvais traitements. La terreur angevine fit un nombre à peu près équivalent de victimes, en particulier des prêtres.

Cette guerre qui embrasa non seulement la Vendée, mais également le département de Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure et les Deux-Sèvres, a donné lieu dans les années 1980 à un vif débat entre historiens. Reynald Secher, qui estimait le nombre total de victimes à plus de cent dix-sept mille, parlait de « génocide franco-français », en s'appuyant sur certaines instructions de Barère et de Carnot. Jean-Clément Martin, qui fournissait un chiffre supérieur (environ deux cent mille), contestait le caractère génocidaire de ces tueries de masse, en raison de l'absence d'une identité particulière – religieuse, sociale

ou raciale – qui aurait été directement visée. Pour lui, il fallait imputer ces atrocités à un « défaut d'État » plutôt qu'à un « excès d'État ». Patrice Gueniffey évoque néanmoins un « crime sans équivalent dans l'histoire de la Révolution, crime que l'on peut qualifier aujourd'hui de crime contre l'humanité et que la tradition républicaine, peu soucieuse de revendiquer cet épisode sans gloire de son moment inaugural, a longtemps occulté ou nié ». À l'époque, Gracchus Babeuf avait inventé le mot de « populicide » pour traduire cette atroce réalité. Plus récemment, Alain Gérard et le Centre vendéen de recherche historique de La Roche-sur-Yon ont exploré le plus objectivement possible les terrifiantes « archives de l'extermination ». Reprenant avec soin les chiffres, Jacques Hussenet dénombre 170 000 morts du côté des Blancs et 20 000 du côté des Bleus sur une population de la « Vendée militaire » estimée entre 550 et 600 000 habitants.

LE MOMENT ROBESPIERRE

Étrange personnage que Maximilien Robespierre ! On connaît son portrait : taille médiocre, air chétif, visage crispé, cheveux blonds, yeux bleus, regard myope. L'homme était froid, réservé, solitaire et chagrin. Après une enfance malheureuse – une mère décédée, un père en fuite –, une brillante scolarité au collège Louis-le-Grand à Paris et une licence en droit obtenue sans difficulté, il avait entamé une médiocre carrière d'avocat à Arras, sa ville natale, doublée d'une fonction de juge au tribunal épiscopal. Est-ce ce relatif échec social qui l'avait aigri, rendu envieux, infatué de lui-même ? Élégant, « habillé, écrivait Chateaubriand, comme le régisseur d'une bonne maison ou comme un notaire de village soigneux de sa personne », il avait fréquenté l'Académie royale des belles-lettres d'Arras et le cénacle littéraire des Rosati, restant toujours discret sur ses relations féminines.

Nerveux, sensible, impressionnable, il abhorrait le sang. On ne l'avait vu ni à la fusillade du Champ-de-Mars, ni au 10-Août, ni aux abords des prisons lors des massacres de Septembre. Jeune député artésien à la Constituante, il avait même plaidé pour l'abolition de la peine de mort, avant de voter pour l'exécution du « tyran » et de devenir l'un des plus chauds adeptes du « rasoir national ». Il est juste de dire qu'il lui arriva d'exprimer de beaux élans de générosité et qu'il combattit à plusieurs reprises avec conviction pour l'abolition de l'esclavage et l'attribution du droit de vote aux gens de couleur.

Les interprétations psychologisantes – impuissance, autisme, schizophrénie... – n'épuisent pas, tant s'en faut, le mystère de ce rhétoricien tranchant et opiniâtre, à la voix rauque, à l'éloquence

chicaneuse et acrimonieuse, dont les interminables harangues ne développaient que des vues abstraites, sous-tendues de propos féroces et vengeurs.

Ce serait une erreur pourtant d'en faire un banal dictateur. Ni meneur d'hommes, ni chef de guerre, ni grand législateur, ce promeneur solitaire, disciple de Jean-Jacques, fuyait les honneurs et le devant de la scène. Agissant par la bande, avec l'appui des sans-culottes, de ses amis les Jacobins et de la Commune, l'« Incorrupible » se cachait derrière les décisions collectives. Il se considérait comme un inspireur, pur et désintéressé, comme un imprécateur habité par le sentiment redoutable d'incarner l'âme de la Révolution, d'exprimer à lui seul, par les intuitions de son esprit, la « volonté générale », chère à l'ermite d'Ermenonville.

Ce grand donneur de leçons, exaltant la terreur et la vertu, voyait partout des intrigants, des conspirateurs, des corrompus. « La terreur, déclarait-il dans un rapport présenté à la Convention le 5 février 1794, n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible ; elle est donc une émanation de la vertu ; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de démocratie appliqué aux plus pressants besoins de la patrie. »

Sans doute y avait-il dans son inlassable dénonciation des traîtres, des ennemis de l'intérieur et des agents du « complot de l'étranger » une part de délire obsessionnel. On ne saurait néanmoins passer sous silence les manœuvres tortueuses des agents royalistes (le baron de Batz, Duval d'Éprémèsnil, Benoist d'Angers...), visant à jeter les factions les unes contre les autres. Grâce à l'or anglais, ceux-ci avaient développé au sein du mouvement révolutionnaire « deux branches », l'une de corruption (affaire de la Compagnie des Indes), l'autre de diffamation (campagnes des Hébertistes). Fabre d'Églantine et ses amis agitateurs, Proly, Desfieux, Pereira, passaient pour éminemment suspects. Chabot, Danton et beaucoup d'autres étaient achetés ; le prudent Pache, maire de Paris, l'inquiétant Barère l'étaient probablement aussi. L'élégant Hébert, substitut du procureur de la Commune et directeur de l'ordurier *Père Duchesne*, semble avoir entretenu des liaisons dangereuses avec maints contre-révolutionnaires.

Robespierre réagit sans ménagement, envoyant au Tribunal révolutionnaire, puis à la mort, le 24 mars 1794, dix-huit condamnés, dont Hébert, Ronsin et Anacharsis Cloots (de xénophile, la République était devenue xénophobe !). Le 5 avril, Danton et ses amis Indulgents montèrent à l'échafaud, pour avoir voulu mettre un terme à la Terreur. L'Incorrupible n'avait pas eu la moindre compassion pour le

cher Camille Desmoulins, son camarade de Louis-le-Grand, dont il avait été témoin de mariage. Une semaine plus tard, son épouse, la douce et rêveuse Lucile, partait elle aussi pour le lieu du supplice en compagnie de Chaumette, de l'ex-évêque Gobel, du général Arthur Dillon et de la veuve Hébert.

LA DÉCHRISTIANISATION

L'an II de la République (septembre 1793-septembre 1794) fut dominé par de violentes vagues de déchristianisation. Celles-ci avaient commencé dès le mois d'août 1792 à Paris, où, sous l'impulsion de la Commune et de son procureur-syndic Chaumette, des mesures antireligieuses avaient été prises : interdiction des processions et du port d'habits ou d'insignes sacerdotaux.

L'année suivante, en province, cette politique se manifesta sur une vaste échelle par la fermeture et le pillage de nombreuses églises, la destruction de calvaires, de clochers, de reliques, le martelage des portails des cathédrales et des autels, la mutilation des gisants, les autodafés de missels, tableaux et images pieuses, les mascarades impies, les processions burlesques avec chasubles, ciboires et ostensoirs, les profanations d'hosties... Certains représentants en mission radicaux s'en étaient fait une triste spécialité. Foncièrement hostile au catholicisme depuis ses études au séminaire de l'Oratoire à Nantes, Joseph Fouché, en mission dans la Nièvre et la Côte-d'Or, avait rendu obligatoire le mariage des prêtres et fait apposer l'inscription « La mort est un éternel sommeil » sur les portes d'entrée des cimetières.

Le 24 octobre 1793, la Convention remplaça le calendrier grégorien par le calendrier républicain commençant le 22 septembre 1792 (défini comme le premier jour de l'an I) et élimina le dimanche au profit du « décadi ». Serrés dans des charrettes brimbalantes, hués, humiliés, près de deux mille cinq cents prêtres, réfractaires ou jureurs, furent conduits dans les ports de Nantes, Bordeaux et Rochefort, pour être déportés en Guyane. Dans ces deux derniers ports, plusieurs centaines d'entre eux, entassés sur trois ou quatre pontons vermoulus, moururent de faim et de soif, au milieu d'immondices, sans même avoir le droit de prier ni de faire un signe de croix.

Dans la capitale, où l'on déplora des actes de vandalisme dans la plupart des églises, la châsse de sainte Geneviève avait été fondue en novembre 1793 et les restes de la patronne de Paris brûlés en place de Grève, comme autrefois les sorcières. La cathédrale Notre-Dame, où l'évêque constitutionnel Gobel avait été contraint d'abjurer, avait été transformée par la Commune insurrectionnelle en Temple de la

Raison, et une fille de l'Opéra à demi nue, nommée pour l'occasion « déesse Raison », y avait été exhibée au cours de la fête de la Liberté.

DE LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME AU 9 THERMIDOR

Robespierre avait été écœuré par ces campagnes antireligieuses. Ce grand lecteur du *Vicaire savoyard* avait cessé depuis sa jeunesse de croire aux dogmes chrétiens, mais gardait au fond du cœur une vague religiosité, un sentiment divin, sans lesquels, disait-il, ne pouvait subsister de société libre. C'est dans cet état d'esprit que, le 7 mai 1794, il fit voter par la Convention le curieux décret stipulant que le peuple français reconnaissait « l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ». « L'athéisme est immoral et aristocratique, insistait-il dans son interminable homélie ; l'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme est un rappel continu à la justice ; elle est donc sociale et républicaine. » D'où sa volonté de mettre en place un déisme d'État et un culte public sans clergé, exaltant la fraternité et la vertu républicaine.

On voit combien le pilier de la laïcité était malmené durant cette trouble période. Après la Constitution civile du clergé, qui instaurait une religion gallicane et démocratique coupée de Rome, après la persécution brutale du catholicisme par ceux qui voulaient imposer par le viol des consciences un athéisme d'État, on en revenait à la confusion du spirituel et du temporel.

Le 8 juin, aidé du peintre David qui excellait dans ce genre de solennités, Robespierre organisa la fête de l'Être suprême au Champ-de-Mars, gigantesque cérémonie à laquelle participèrent les députés de la Convention, les représentants des sections, entourés de chanteuses couronnées de roses, de jeunes filles en blanc portant des corbeilles de fleurs et d'enfants des écoles. Le cortège partit du jardin des Tuileries au son des tambours et des musiques militaires. Frisé, poudré, le chapeau empanaché de plumes tricolores, Robespierre, qui présidait à cette époque la Convention, portait un habit bleu-violet et une élégante culotte de nankin. Pour la première fois il se poussait en avant, lui qui toujours avait préféré l'ombre à la lumière. Il mit le feu à une statue de bois et de chiffon symbolisant l'athéisme puis, toujours suivi de la foule, traversa la place de la Révolution, où l'on avait ôté l'échafaud et lavé le sol ensanglanté. Le Champ-de-Mars offrait le spectacle d'un décor de théâtre : une colline artificielle, surmontée d'un autel antique et d'un chêne vigoureux, une haute colonne, des grottes, une pyramide, bref une composition à la Hubert Robert. Robespierre, exalté, marchait en tête vers le sommet où il pérora longuement. Canonnade, tambours et trompettes, chœurs de François-

Joseph Gossec achevèrent à la nuit close cette épuisante journée. Partout sur son passage on avait crié : « Vive Robespierre ! » Pourtant, l'Incorruptible enrageait d'avoir capté les ricanements étouffés de ses collègues, contraints de le suivre. Se sentant une fois de plus entouré d'ennemis, ulcéré, il ruminait sa vengeance.

Beaucoup croyaient à la fin de la Révolution et à l'amnistie générale. Or, au lieu de tourner la page de la Terreur, comme le succès des armées aux frontières pouvait le laisser espérer, deux jours plus tard, Robespierre fit voter par les députés, toujours tétanisés, la terrifiante loi du 22 prairial an II (10 juin 1794) qui dédoublait les sections du Tribunal révolutionnaire, accélérât la procédure pour les « ennemis de la patrie » : suppression de l'enquête préalable, de l'interrogatoire, de l'audition des témoins et des avocats de la défense ; jugement dans les vingt-quatre heures par un jury populaire, sans appel, avec pour seules sentences possibles l'acquittement ou la mort. Les semaines suivantes, en application de cette loi d'abattoir, les lugubres charrettes dépêchèrent à la guillotine 1 376 personnes.

Aveuglé par la crainte de nouveaux complots et de trahisons, Robespierre préparait la liste des prochaines victimes expiatoires, sans percevoir la lassitude de l'opinion... Le Comité de salut public ayant refusé de le suivre sur cette pente dangereuse, il choisit de se retirer, sans toutefois démissionner, comptant pour imposer ses vues sur la Commune de Paris, l'armée révolutionnaire, le petit peuple des faubourgs et les Jacobins qui tous l'acclamaient.

Malheureusement, comme le disait Barère, « les victoires s'acharnaient sur lui » ! Celle de Fleurus, éclatante, décisive, remportée le 26 juin par Jourdan, Kléber et Championnet sur l'armée du prince de Saxe-Cobourg, rendait caduque la doctrine du salut public. Gand allait tomber. Le territoire national était libéré. Paris pavoisait.

Dans l'ombre, les ennemis du surnois « calotin » s'agitaient, déterminés à mettre un terme à ses excentricités. Vadier, du Comité de sûreté générale, un Ariégeois gouailleur qui ne faisait pas mystère de son athéisme, monta de toutes pièces un « dossier », afin de compromettre sa réputation. Il aurait fréquenté la secte saugrenue d'une illuminée, Catherine Théot, dite « la mère de Dieu ».

Une coalition se noua entre les « terroristes », persuadés d'être ses prochaines victimes (Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, Carnot, Barras, Tallien...), leurs amis montagnards et les députés de la Plaine, glacés d'effroi. Certains ne couchaient plus dans leur lit.

La séance du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) fut particulièrement

houleuse. Tallien, Billaud-Varenne chargèrent Robespierre. Brouhaha, sifflets, huées, invectives, trépignements frénétiques empêchèrent celui-ci de répondre. Lui, son frère Robespierre le jeune, le député Le Bas, Saint-Just et Couthon furent décrétés d'accusation, mais Hanriot, général en chef de l'armée parisienne, vint les délivrer. Réfugié dans une salle de l'Hôtel de Ville, soutenu par une foule venue en masse des quartiers populaires à l'appel du tocsin, Robespierre, au lieu de marcher sans désespérer sur le Manège, s'assit, prit une plume et s'attela à rédiger ce qu'il savait le mieux faire : un discours. L'Incorruptible était incorrigible. Quand ses soutiens se furent dispersés et que les soldats d'Hanriot eurent regagné leurs quartiers, il fut arrêté par les hommes de Barras, nommé par la Convention commandant général de la force armée. Après avoir tenté de se suicider avec un pistolet (en 1802, un personnage hâbleur, le gendarme Merda, dit Meda, prétendra sans preuves avoir tiré sur lui), il fut traîné le lendemain à l'échafaud, la mâchoire fracassée, avec ses partisans de la Commune, au milieu des applaudissements et des cris de joie.

LES THERMIDORIENS

Que voulaient les nouveaux maîtres de la France, ceux que l'on a appelés les Thermidoriens ? En finir à la fois avec la Terreur et la menace royaliste, stabiliser les conquêtes de la Révolution, protéger les lois, défendre la propriété, développer les arts et les sciences en s'appuyant sur les élites républicaines et profiter de leur victoire. Quand on posa la question à Sieyès sur ce qu'il avait fait durant ces mois tragiques, il répondit simplement : « J'ai vécu ! » C'était précisément ce à quoi ces gens aspiraient et, avec eux, les bourgeois, les classes moyennes : vivre, jouir de la tranquillité, de la paix civile recouvrées.

« La réaction dansante fut soudaine, impétueuse, terrible, écrivait dans ses *Souvenirs* un témoin, Georges Duval, clerc de notaire parisien. [...] Sur tous les points de la capitale, les sons joyeux de la clarinette, du violon, du tambourin, du galoubet, convoquaient aux plaisirs les survivants de la Terreur qui s'y pressèrent en foule. » Aux sans-culottes débraillés avaient succédé les Merveilleuses et les Incroyables, aux tenues extravagantes, légères et osées. Période de libération, mais aussi de corruption des mœurs ! C'étaient les « années folles » de ce ^{xviii}e siècle finissant ! Vite, il fallait dissimuler les fosses communes de la Terreur. En décembre 1794, Carrier, l'auteur des noyades de Nantes, fut guillotiné ; en février 1795, on tira du Panthéon le cercueil

de Marat et on cadenassa les portes du club des Jacobins.

Malheureusement, les dérèglements climatiques aggravèrent la situation économique et sociale, déjà tendue. Après un printemps sec et un été pluvieux, l'hiver de 1794-1795 fut très rigoureux, rappelant celui de 1788 et même celui de 1709, avec pour conséquences l'échaudage des blés, l'extrême médiocrité des récoltes et les désordres frumentaires, également dus à la guerre, au blocus anglais, à l'effondrement des assignats (tombés à 8 % de leur valeur). Il fallut acheter dans l'urgence des céréales à l'étranger et organiser le rationnement.

Au printemps de 1795, des émeutes éclatèrent à Paris et en province. La plus importante fut celle du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795) : les sans-culottes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel forcèrent l'entrée de la Convention aux cris de : « Du pain et la Constitution de l'an I ! » Une femme ayant déchargé son pistolet sur le député Féraud, ses compagnons tranchèrent la tête de ce dernier et la présentèrent au bout d'une pique au président de séance, Boissy d'Anglas, lequel, sans se décontenancer, la salua respectueusement avant de suspendre la séance. Les deux jours suivants, les bataillons fidèles de la Garde nationale rétablirent l'ordre. Les sections de Paris furent désarmées, quatorze députés de la Montagne parmi les plus extrêmes, les « Crétois », furent arrêtés, six d'entre eux condamnés à mort.

LA POUSSÉE ROYALISTE

L'opposition de droite, revigorée par les premiers retours d'émigrés et de prêtres réfractaires, était non moins menaçante pour les Thermidoriens. La jeunesse dorée des Muscadins de Fréron se bagarrait à coups de canne avec les « buveurs de sang » robespierristes, tout en chantant des airs d'Ange Pitou. À Lyon, dans le Midi, à Marseille, à Tarascon, Nîmes, Montélimar, des bandes violentes – Alexandre Dumas les rattachera à une société secrète ultra, les Compagnons de Jésus, dont l'existence n'a jamais été établie – s'en prenaient aux anciens Jacobins et militants sans-culottes qu'elles bastonnaient, mutilaient, noyaient ou égorgeaient. Cette « Terreur blanche », née des haines et des vengeances locales, fit plusieurs centaines de morts dans la vallée du Rhône.

En juin 1795, à la mort au Temple du petit Louis XVII, emporté à dix ans par la tuberculose et les mauvais traitements, le comte de Provence prit le nom de Louis XVIII. De Vérone, il lança une proclamation maladroite, dans laquelle il annonçait la restauration intégrale de l'Ancien Régime, « ce gouvernement qui fut pendant

quatorze siècles la gloire de la France ». Tout en promettant le pardon aux brebis égarées venant « se jeter au pied du trône », il menaçait de punitions exemplaires les régicides, « monstres abominables que la postérité ne nommera qu'avec horreur ».

Le 23 juin, dans le dessein de prêter main-forte à la chouannerie et aux derniers lambeaux de l'armée de M. de Charette, une troupe d'émigrés de plusieurs milliers d'hommes, transportée par une imposante flotte anglaise, débarqua sur la plage de Carnac. Mal préparée avec des chefs divisés, l'opération tourna au désastre dans la presqu'île de Quiberon, où Hoche, une fois de plus, fit preuve de sa supériorité tactique. Tallien, membre du Comité de salut public, présida à l'exécution de sept cent cinquante prisonniers de guerre.

L'ŒUVRE DE LA CONVENTION

En dépit de la violence de la guerre civile et des conflits extérieurs, la Convention réalisa d'importantes réformes : l'assainissement des finances et l'institution du Grand livre de la dette publique par Joseph Cambon, qui reconnaissait les dettes de l'Ancien Régime (24 août 1793), l'abolition sans indemnités des droits féodaux, l'abolition de l'esclavage (4 février 1794), l'introduction du système décimal et du système métrique (7 avril 1795). Elle posa les bases d'une instruction publique renouvelée, avec une école primaire pour mille habitants et au moins une école centrale de l'État par département pour le secondaire. L'enseignement supérieur fut le plus choyé, avec la création de l'École polytechnique (militarisée en 1804), de l'École normale, du Conservatoire national des arts et métiers, de l'École des langues orientales et la renaissance de l'École des mines, créée sous Louis XVI. À noter aussi la transformation de l'ancien Jardin du roi en Muséum d'histoire naturelle et, au tournant du nouveau régime du Directoire, la fondation de l'Institut.

Le 18 septembre 1794, la Convention, sur le rapport de Cambon, vota la première séparation des Églises et de l'État et, le 21 février 1795, supprima l'entretien budgétaire du clergé constitutionnel (pourtant présenté en 1790 comme la contrepartie à la nationalisation des biens de l'Église). Le culte devait se pratiquer en privé, de façon presque clandestine, sans église, ni annonce, ni signe extérieur (croix ou inscriptions sur les bâtiments affectés, sonneries de cloches, processions traditionnelles ou port de vêtements ecclésiastiques dans l'espace public), le tout placé sous la haute « surveillance des autorités constituées ». Cette séparation brutale, qui traduisait le climat antireligieux de l'époque, rendait difficile l'éclosion d'une laïcité équilibrée, comme elle finira par s'établir après

maturation et interprétation ouverte de la loi de 1905. Indiscutablement, les mesures de la Législative – la prise en charge de l'état civil par les communes ou l'institution du divorce – avaient représenté un progrès plus constructif au regard de notre pilier de la laïcité. Cette fois, il en allait autrement.

Notons également la sévérité avec laquelle les conventionnels entreprirent l'unification linguistique de la France. « Le fédéralisme et la superstition parlent bas breton ! » avait écrit Barère en mars 1793. Pour se débarrasser du particularisme provincial, la Convention estima qu'il fallait lutter contre les langues régionales (alsacien, breton, basque, catalan, provençal ou corse) et les dialectes locaux. Membre du comité d'Instruction publique, l'abbé Grégoire, déjà auteur en août 1790 d'une enquête sur « les patois et mœurs des gens de la campagne », fut l'un des plus ardents promoteurs de la généralisation du français. Le 4 juin 1794, il présentait encore un rapport sur « la nécessité et les moyens d'universaliser l'usage de la langue française », cette « langue de la liberté », disait-il, destinée à « fondre tous les citoyens dans la masse nationale » et à « créer un peuple ».

Une semaine avant la chute de Robespierre, un décret prévoyait la destitution et une peine de six mois de prison pour tout officier public qui dresserait, dans l'exercice de ses fonctions, des procès-verbaux, contrats ou actes « en idiomes ou langues autres que le français ». Le décret fut rapporté peu après, mais celui du 17 novembre 1794, inspiré par Lakanal, rendit obligatoire l'enseignement du français.

Cette politique de francisation – rapide, rude, on en conviendra – renforçait le pilier central de l'État-nation et celui de l'assimilation. Les provinces s'intégraient peu à peu par l'usage de la langue, aidées aussi par la conscription. Ce que la monarchie avait échoué à réaliser, la République y parvint, ou du moins tenta de le faire, car les habitudes résistèrent pendant plus de un siècle encore.

LA NOUVELLE CONSTITUTION

Promulguée le 22 août 1795 (5 fructidor), la Constitution de l'an III était précédée d'une nouvelle Déclaration des droits, qui supprimait plusieurs articles de celle de 1793 (la résistance à l'oppression, le droit au travail, à l'assistance, à l'instruction) et omettait les libertés de religion et d'opinion, prévues dans celle de 1789. Elle était couplée à une Déclaration des devoirs, empreinte de paternalisme et de moralisme (« Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon fils, bon père, bon frère, bon ami, bon époux »), qui soulignait l'importance de la propriété et du service armé comme creuset de la nation.

Signe du conservatisme bourgeois qui prévalait, le suffrage universel était récusé au profit du suffrage censitaire à deux tours. Tout Français majeur, domicilié depuis un an au même lieu et payant une contribution, pouvait participer à la désignation d'électeurs, au nombre de trente mille, tous propriétaires. Le vote devait se faire à bulletin secret : innovation majeure pour la démocratie ! À leur tour, ces électeurs désignaient le Corps législatif, composé de deux chambres : le Conseil des Cinq-Cents, qui proposait les lois, et celui des Anciens, de deux cent cinquante députés, qui les examinait et les votait. Il fallait être âgé d'au moins trente ans pour accéder à la première, de quarante pour la seconde.

Le pouvoir exécutif était exercé par un collège de cinq directeurs élus par les Anciens sur une liste établie par les Cinq-Cents. La méfiance à l'égard du pouvoir personnel était telle que chaque année le directoire était renouvelé par cinquième. Le même principe de rotation rapide avait été adopté pour les assemblées, renouvelables par tiers tous les ans.

REPRISE DE L'AGITATION ROYALISTE

Contrairement aux chouans ou aux émigrés, les royalistes de Paris étaient en majorité partisans d'une monarchie constitutionnelle. Ils espéraient renverser le régime par les voies légales et avaient noyauté un grand nombre de sections¹ de la capitale. Afin de les contenir et de perpétuer leur pouvoir, les conventionnels, peu avant de se séparer, décidèrent, par les décrets dits « des deux tiers » (22 et 30 août 1795), que deux membres sur trois des nouveaux conseils proviendraient de leurs rangs, étant précisé que les soixante-huit députés montagnards décrétés d'arrestation seraient quant à eux inéligibles : manipulation électorale parfaite ! Un référendum approuva la nouvelle Constitution par un million de voix contre 50 000 ; un second accepta le décret des deux tiers par 206 000 voix contre 109 000 (et plusieurs millions d'abstentions).

Refusant de s'incliner, le 13 vendémiaire (5 octobre), sept sections parisiennes, appuyées par des gardes nationaux, soit une vingtaine de milliers d'hommes, se déclarèrent en état d'insurrection et marchèrent sur l'Assemblée. Sur ordre de Barras, le jeune général de brigade Bonaparte, aidé de Joachim Murat, chef d'escadron, organisa la répression. Il fit tirer à mitraille durant trois quarts d'heure sur les séditeux groupés sur le parvis de l'église Saint-Roch. La fusillade fit trois cents morts, mais la République était sauvée. On remit alors en vigueur les lois anticléricales de 1792-1793.

Les élections des 12 et 21 octobre furent néanmoins favorables aux

royalistes. Avec les républicains modérés, ils obtinrent près de 300 élus sur 750 aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Toutefois, les Thermidoriens réussirent à faire élire cinq directeurs de leur camp, tous régicides : Barras, Reubell, La Révellière-Lépeaux, Letourneur et Carnot, qui amnistèrent assez largement les Jacobins pour contrer les royalistes. Toujours subsistait le même jeu de bascule.

L'opposition d'extrême gauche s'en trouva renforcée. Il fallut sévir et fermer son nouveau club, celui du Panthéon. Elle se lança alors, derrière François Noël dit Gracchus Babeuf, dans la « conjuration des Égaux », dont l'objectif était d'instaurer par un coup d'État un régime collectiviste et égalitaire. Babeuf fut arrêté en mai 1796 et guillotiné. À nouveau, la répression s'abattit sur les Jacobins.

Les royalistes espérèrent en profiter, comptant beaucoup sur le ralliement du général Pichegru qui, en janvier 1795, avait envoyé audacieusement un escadron de hussards capturer la flotte hollandaise bloquée dans les eaux gelées du Texel (cas unique d'une flotte prise d'assaut par une charge de cavalerie !). Ils se réunissaient dans un hôtel de la rue de Clichy, d'où leur nom de Clichyens. Dirigés par le magistrat d'André, ancien membre de la Constituante, Dupont de Nemours et Boissy d'Anglas, ils préparaient le prochain renouvellement du tiers des Conseils. À cet effet, ils mirent sur pied, dans une soixantaine de départements, des « instituts philanthropiques » regroupant la droite modérée.

Ayant gagné les élections d'avril 1797, après une campagne active pour la paix et la fin de la guerre de conquête, ils portèrent Pichegru à la présidence des Cinq-Cents et Barbé-Marbois à celle des Anciens. Un des cinq directeurs, Barthélemy, leur était acquis ; un autre, Carnot, semblait favorable, Barras hésitait. Les mesures de leur programme furent votées par les assemblées : abrogation des lois contre les prêtres réfractaires, retour des émigrés, épuration des néo-Jacobins des administrations, réorganisation de la Garde nationale...

Les deux directeurs restés républicains, La Révellière-Lépeaux et Reubell, rejoints par Barras, réagirent alors par un coup de force. Dans la nuit du 4 septembre 1797 (18 fructidor an V), les principaux chefs royalistes, dont Barthélemy et Pichegru, furent arrêtés. Les élections furent cassées dans la moitié des départements ; 120 députés furent destitués, dont 33 déportés en Guyane (la « guillotine sèche »). Au nom de la défense de l'ordre républicain, la représentation nationale était encore bafouée. La traque des émigrés et des prêtres réfractaires reprit de plus belle. Suspects, les généraux Moreau et Kellermann furent démis. Des commissions militaires, siégeant dans les grandes villes, prononcèrent près de trois cents condamnations à mort. Les

historiens ont parlé de « terreur directoriale » ou « fructidorienne ». La conquête du pouvoir par les voies légales leur étant interdite, les royalistes se réorganisèrent dans la clandestinité. Des soulèvements éclatèrent à Toulouse, à Bordeaux, en Vendée et en Bretagne, vite réprimés.

Les clubs furent à nouveau autorisés. Les Jacobins sortirent de leurs tanières. Aux élections d'avril 1798, la poussée de la gauche affola les directeurs. Les lois des 18 et 22 floréal an VI (7 et 11 mai) invalidèrent l'élection de cent six députés. L'administration fut épurée. C'était le « coup d'État permanent » ! Un député, Jourdan, s'en indignait : « Il est bien évident qu'un régime où on s'arrange pour que, systématiquement, les élections soient invalidées, afin de créer une assemblée qui plaise au gouvernement, n'est plus une république, mais une dictature. »

RAPIDE BILAN

Enracinée dans l'imaginaire national, la Révolution occupe une place unique dans l'histoire de France et dans celle de l'humanité, car elle s'est voulue un modèle exportable et a été accueillie comme tel : de fait, le drapeau tricolore et la *Marseillaise* feront le tour du monde, les principes de 1789 seront invoqués par tous les grands mouvements révolutionnaires d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, de Russie, d'Amérique latine, plus tard, de Chine et du Viêt Nam. Ce serait l'amoindrir que de la considérer comme un simple avatar des « révolutions atlantiques » des années 1770-1800. Persuadés que leur pays bénéficiait d'une destinée particulière, les Français se sentaient investis d'une mission providentielle ; en retour, les accusations d'arrogance ne manquèrent pas de fuser.

La Révolution ne fut sûrement pas un « bloc », selon le mot de Clemenceau. Il y eut bien deux révolutions : l'une, née les 17 et 20 juin 1789, s'appuya sur la souveraineté nationale ; l'autre, renversant la première le 10 août 1792, proclama la République, mais vécut une constante crise de légitimité.

Longtemps le débat idéologique sur la césure révolutionnaire et son « dépassement » par les événements de 1917 en Russie a dominé l'historiographie française, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive, au moment du bicentenaire et de la chute du mur de Berlin, que l'on était entré dans une ère démocratique nouvelle, où les filiations et les enjeux anciens s'étaient fortement estompés. Fondamentaux ont été à cet égard les travaux de François Furet et de Mona Ozouf.

Pour en terminer, on observera que la Révolution, qui se voulait

libératrice et émancipatrice, resta fort timide dans son affirmation du droit des femmes, en dépit des combats politiques et civiques menés par quelques figures emblématiques, Théroigne de Méricourt (qui tenta de créer une Garde nationale féminine), Olympe de Gouges (auteur d'une « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »), Jeanne-Marie, dite Manon, Philipon, devenue Mme Roland, ou Thérèse Cabarrus, épouse de Tallien, qui sauva un grand nombre de prisonniers durant la Terreur (on la surnomma Notre-Dame de Bon-Secours, puis Notre-Dame de Thermidor). Les femmes qui participèrent parfois avec violence aux journées révolutionnaires (les fameuses tricoteuses) ne furent finalement ni électrices ni éligibles. Si le divorce fut institué *in extremis* par la Constituante (20 septembre 1792) et l'égalité successorale reconnue par la Convention (7 mars 1793), les Jacobins parvenus au pouvoir firent fermer sans états d'âme les clubs féminins. Très représentatif de ce courant, le rustre Chaumette, procureur de la Commune, osa même se féliciter des exécutions d'Olympe de Gouges et Mme Roland, au prétexte que ces péronnelles avaient oublié leurs devoirs de femme, d'épouse et de mère !

Notes

1. Divisions territoriales et administratives créées à Paris en juin 1790.

Chapitre 22

Bonaparte à la conquête du pouvoir

(1798-1804)

LA JEUNESSE DU « PETIT CAPORAL »

S'il existe bien un roman national, c'est sans doute parce que la France, premier État-nation de l'Histoire, a toujours aspiré à se tailler dans le monde un destin singulier, s'incarnant parfois dans un homme exceptionnel, voire providentiel. Napoléon Bonaparte fut l'un d'eux, même s'il reste à bien des égards un personnage controversé. Il continue d'exercer près de deux siècles après sa mort une fascination sur nombre d'admirateurs passionnés. On ne compte plus les biographies qui lui ont été consacrées. Au-delà de l'hagiographie naïve, véhiculée par certains récits du XIX^e siècle ou les films lyriques d'Abel Gance, le sujet a été renouvelé en profondeur par des historiens comme Jean Tulard, Jacques-Olivier Boudon, Thierry Lentz, Pierre Branda ou Patrice Gueniffey. Il en ressort une approche plus nuancée de sa personne et un jugement plus équilibré sur la singularité de l'épisode napoléonien.

Né à Ajaccio le 15 août 1769, moins de un an après l'acquisition de la Corse par la France, il appartenait à une famille de notables désargentés, qualifiée de *nobile* dans les actes du début du XVIII^e siècle, mais qui dut recourir à une lointaine lignée toscane pour se faire reconnaître dans le second ordre par les juges d'armes de la noblesse royale. De sa femme Letizia Ramolino, Charles, son père, eut quatre autres fils, Joseph (1768), Lucien (1775), Louis (1778) et Jérôme (1784), et trois filles, Élisabeth (1777), Pauline (1780) et Caroline (1782).

À dix ans, Napoléon, qui ne parlait bien que le corse, variante du génois, perfectionna son français en trois mois au collège d'Autun, puis entra comme boursier à l'école royale de Brienne-le-Château. Petit, maigre, brun, le visage anguleux, l'œil bleu-gris, le regard acéré, les cheveux châtaines raides et longs, il souffrit longtemps des railleries de ses camarades qui se gaussaient de son accent. En 1784, il intégra l'École militaire de Paris, d'où il sortit l'année suivante 42^e sur 58, avant d'être affecté à Valence comme lieutenant en second dans la

compagnie de bombardiers du régiment de La Fère. Il connut alors la vie de garnison : Valence, Lyon, Douai, Auxonne et de nouveau Valence. Il était plutôt de caractère sombre et taciturne.

Imprégné de la culture des Lumières, rêvant d'une carrière littéraire, immature, il s'était lancé dans l'écriture de contes, de romans, d'essais philosophiques et d'une *Histoire de la Corse*. En 1789, il accueillit avec enthousiasme la Révolution. À Ajaccio, il fut élu officier de la Garde nationale dirigée par Pascal Paoli, dont il appréciait les idées avancées et le passé militant. Mais, en juin 1793, le soulèvement séparatiste déclenché par cette figure emblématique de l'île l'obligea avec sa famille, victime des rivalités claniques, à se réfugier sur le continent. Dans une brochure rédigée à cette époque, *Le Souper de Beaucaire*, le jeune officier ne cachait pas ses sympathies jacobines et montagnardes. Intégré au 4^e régiment d'artillerie avec rang de capitaine-commandant, il participa à la répression de l'insurrection marseillaise, puis, de septembre à décembre, au siège de Toulon. Ses efficaces batteries de canon – la fameuse artillerie Gribeauval – jouèrent un rôle décisif et lui valurent un début de notoriété. Dans les armées révolutionnaires, les promotions étaient rapides pour les braves. Augustin Robespierre, frère cadet de Maximilien, représentant en mission dans le Var, le fit passer du grade de chef de bataillon à celui de général de brigade : il avait vingt-quatre ans !

Toutefois, au moment de Thermidor, ses liens avec l'Incorruptible lui valurent une assignation à résidence à Nice. Sitôt libre, monté à Paris, son sens de l'opportunité lui permit de se rapprocher des hommes du Directoire, Carnot, Cambon, Tallien et surtout Barras, l'homme fort du régime. Le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire an IV), ce dernier lui confia la tâche de réprimer l'insurrection royaliste qui venait d'éclater. D'avoir sauvé la république lui valut, outre le surnom de « général Vendémiaire », le grade de général de division et le commandement militaire de la capitale.

Il fut alors admis dans les salons renommés du Directoire. Barras lui présenta une jeune femme de son entourage (qui n'était sans doute pas sa maîtresse), Marie-Josèphe Rose Tascher de La Pagerie, veuve d'Alexandre de Beauharnais, ancien commandant de l'armée du Rhin, guillotiné en 1794. Bonaparte tomba sous le charme de cette langoureuse et coquette Créole qu'il rebaptisa Joséphine. De six ans son aînée, elle était mère de deux enfants, Eugène, qui deviendra vice-roi d'Italie, et Hortense, qui se mariera avec son frère Louis et donnera naissance au futur Napoléon III et au duc de Morny. Il l'épousa civilement le 8 mars 1796, avant de partir prendre le commandement en chef de l'armée d'Italie.

La guerre, en effet, malgré le retrait de la coalition de la Prusse, de la Hollande et de l'Espagne, se poursuivait contre l'Angleterre, le Piémont et l'Autriche. Carnot, chargé des opérations militaires, avait mis sur pied trois armées : la première, commandée par Jourdan, devait se diriger vers Vienne par la vallée du Main. La deuxième, aux ordres de Moreau, avait mission de descendre la vallée du Danube. À la troisième, inférieure en nombre et moins bien équipée, derrière Bonaparte, était confiée une simple opération de diversion dans la plaine du Pô et les Alpes autrichiennes.

Mais, retournement de situation : tandis que Jourdan et Moreau accumulaient les défaites, Bonaparte, volant de victoire en victoire, s'arrogea le rôle essentiel. « Soldats, avait-il lancé à ses hommes au début de la campagne, vous êtes nus, mal nourris. Le gouvernement vous doit beaucoup ; il ne peut rien vous donner. [...] Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir, vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats d'Italie, manquerez-vous de courage, de constance ? »

Entre le 12 et le 22 avril, aidé de deux vétérans, Masséna et Augereau, il se débarrassa des Piémontais à Montenotte, Millesimo et Mondovi, les contraignit à signer l'armistice de Cherasco, puis la paix de Paris, aux termes de laquelle Victor-Amédée III reconnut l'annexion par la France du comté de Nice et de la Savoie.

Franchissant ensuite le Pô, il affronta l'armée autrichienne du général de Beaulieu au pont de Lodi, sur l'Adda, et entra dans Milan le 15 mai. Stupéfiantes prouesses ! Quelle maestria ! Quelle gloire ! « Je me regardai alors, pour la première fois, dira-t-il plus tard, non plus comme un simple général, mais comme un homme appelé à influencer le sort des peuples. Je me vis dans l'Histoire. »

Ne s'avouant nullement vaincu, l'empereur François II dépêcha des troupes fraîches. Celles-ci furent défaites à Castiglione le 5 août et à Bassano le 8 septembre. Advinrent l'épisode – magnifié – du pont d'Arcole (17 novembre) et la victoire de Rivoli (15 janvier 1797), acquise de justesse grâce à l'arrivée de Masséna. À son tour, une troisième armée autrichienne, sous le commandement du général Wurmser, fut battue et contrainte de livrer Mantoue.

Sans s'y attarder, le fougueux Bonaparte prit la route de Vienne, balayant les régiments disloqués de l'archiduc Charles. Le 18 avril, de son propre chef, omettant d'en référer au Directoire, il signa avec l'Autriche l'armistice de Leoben, transformé le 17 octobre en traité de

paix à Campoformio : en échange de la cession de la Vénétie à l'Autriche (c'était la fin de l'indépendance de la Sérénissime), la France se voyait reconnaître la rive gauche du Rhin et les îles Ioniennes. En outre était créée une république Cisalpine, qui lui était inféodée, avec pour capitale Milan.

Cette foudroyante campagne renfloua les caisses du Directoire. Des convois de chariots rapportèrent de l'autre côté des Alpes un immense butin : or, argent, armes, vivres et surtout œuvres d'art (des Titien, des Raphaël, des Corrège, des Michel-Ange, des Véronèse...). Cessait donc la guerre de libération des peuples, chère aux soldats de l'an II ! Il est vrai que la Convention s'était déjà illustrée dans ce genre de « réquisitions ». Grâce à elles et à quelques autres, Paris n'allait pas tarder à devenir la capitale européenne des arts.

Aussitôt, ce formidable stratège qu'était le vainqueur de Rivoli se trouva porté au pinacle. Il lui était tentant de se lancer à la conquête du pouvoir. Pourtant, il eut l'intelligence de ne pas se laisser enivrer et de comprendre que son heure n'était pas venue. « La poire n'était pas mûre », dira-t-il. Il fallait gagner du temps, prendre du champ. Au lieu d'accepter le commandement de l'armée destinée à envahir le sud de l'Angleterre, qu'on lui avait proposé, il obtint, avec l'appui de Talleyrand, ministre des Relations extérieures, une autre mission : se rendre dans la province ottomane d'Égypte, afin de couper la route commerciale des Indes à l'ennemi héréditaire et accessoirement de conduire une mission à caractère scientifique. Barras et ses amis n'étaient pas mécontents d'éloigner un personnage qui avait déjà, à leurs yeux, acquis trop de gloire. Le 18 mai 1798, il s'embarqua à Toulon avec 38 000 hommes sur 13 vaisseaux de ligne, 14 frégates et plus de 300 navires de transport. L'accompagnaient 141 savants, ingénieurs géographes, ingénieurs des Ponts, mathématiciens, astronomes, économistes, zoologistes, botanistes, dessinateurs, graveurs, sculpteurs, antiquaires et historiens.

LA TENTATION D'ORIENT

Déjouant l'escadre anglaise d'Horatio Nelson, il vint mouiller devant Malte, conquise par quelques bordées de canon, puis débarqua le 1^{er} juillet dans l'anse caillouteuse du Marabout à 13 km d'Alexandrie, avant d'entamer la conquête de la basse et de la moyenne-Égypte, recommandant à ses hommes de respecter scrupuleusement la religion mahométane des natifs des lieux. Le 21 juillet, la victoire des Pyramides lui ouvrit la route du Caire.

Malheureusement, l'anéantissement par Nelson de la flotte française, embossée dans la rade d'Aboukir, condamna le corps expéditionnaire à rester cloué sur place. La bataille dura deux jours, les 1^{er} et 2 août 1798. Le vice-amiral Brueys fut tué. Le capitaine de vaisseau Aristide du Petit-Thouars s'y distingua par un courage et un héroïsme inouïs : commandant du *Tonnant*, il contraignit le *HMS Bellerophon* à amener son pavillon et le *HMS Majestic* à se retirer après de lourdes pertes. Les deux bras et une jambe emportés, il se fit déposer dans un baquet de son pour continuer à donner ses ordres jusqu'au bout, faisant enclouer le drapeau tricolore en haut du mât afin de ne pas avoir à l'abaisser.

De septembre 1798 à juin 1799, le général Desaix acheva de soumettre la Haute-Égypte tenue par les mamelouks. Bonaparte, de son côté, s'avança en Syrie, conquit Gaza et Jaffa. Grâce au tableau du baron Gros de 1804, l'épisode de sa visite aux pestiférés de cette ville sera un magnifique succès de propagande. Le silence, en revanche, couvrira longtemps le massacre à la baïonnette, durant deux jours et deux nuits, des trois mille prisonniers sur la plage. Un indiscutable crime de guerre. « Que veulent-ils que je fasse de tant de prisonniers ? » avait lâché cyniquement l'impétueux Corse. Ayant échoué devant Saint-Jean-d'Acre, il fit retraite, avant de pulvériser, le 25 juillet 1799, les redoutables cavaliers d'Allah à Aboukir, non loin de sa flotte engloutie, laissant leurs longs turbans blancs joncher la grève durant plusieurs jours.

Entre-temps, les savants de l'expédition avaient engrangé une fructueuse moisson de données sur la civilisation des pharaons. Les mathématiciens Gaspard Monge et Joseph Fourier avaient fondé l'Institut d'Égypte. La découverte de la pierre de Rosette par le lieutenant Bouchard, jeune polytechnicien, permettra vingt ans plus tard à Jean-François Champollion de déchiffrer les hiéroglyphes.

Le rêve, un moment caressé par le vainqueur d'Aboukir, de se bâtir un empire en Orient s'évanouit devant les nouvelles de France, où la situation économique était dramatique et le désordre à son comble. Le peuple souffrait des réquisitions, des emprunts forcés et des levées de troupes. La soldatesque mécontente menaçait de se débander (la loi Jourdan de septembre 1798 avait institué la conscription obligatoire pour les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans). Des hordes de brigands, les « chauffeurs », parcouraient les routes et grillaient les pieds des paysans pour leur faire avouer où se trouvait leur magot.

Sur le front extérieur, le Directoire, victorieux et expansionniste, avait annexé l'évêché de Bâle, Mulhouse, Genève et le Piémont, avait envahi les États pontificaux, Rome comprise, emprisonné le pape

Pie VI à Valence et créa une République romaine. En outre, il avait chassé les Bourbons de Naples et fondé une nouvelle « république sœur », la république Parthénopéenne. Avec cette fringale territoriale, on était loin du principe des frontières naturelles ! L'Angleterre avait alors constitué une deuxième coalition rassemblant l'Autriche, la Russie, la Turquie, la Suède, les Deux-Siciles et quelques princes allemands. Étrillant Moreau et Jourdan, le vieux feld-maréchal Souvorov avait expulsé les armées révolutionnaires d'Italie et rétabli Charles-Emmanuel IV sur son trône. Enfin, non moins inquiétant, un corps russo-britannique, sous le commandement du duc d'York, s'apprêtait à débarquer dans la région d'Alkmaar, en Hollande...

Devant la menace du chaos, Bonaparte laissa le commandement à son adjoint Kléber et s'embarqua. Objectivement, il s'agissait d'un abandon de poste ! En son absence, d'ailleurs, tout finira par s'effondrer : Kléber sera assassiné au Caire en juin 1800 par un musulman fanatique ; privé des secours de la métropole, le corps expéditionnaire, sous la conduite du peu efficace Menou, devra capituler devant les Anglais en septembre de l'année suivante.

LE COUP DES 18 ET 19 BRUMAIRE

Bonaparte accosta à Fréjus le 8 octobre 1799. Accueilli en sauveur tout au long de la route, il n'avait pas encore regagné Paris que la situation était rétablie aux frontières par la victoire de Masséna sur les Russo-Germaniques à Zurich et celle de Brune sur les Anglo-Russes à Bergen, en Hollande. Devant la menace d'une prise de pouvoir par les néo-Jacobins, l'un des directeurs, l'ingénieux Sieyès, avait conçu un coup d'État destiné à renverser, en la réformant, la Constitution de l'an III. Disposant des financements nécessaires grâce à quelques riches banquiers, il ne cherchait plus qu'une « épée ». Il avait d'abord songé à Joubert, mais celui-ci avait été mortellement blessé à Novi. L'arrivée du Corse tombait à point.

Sieyès comptait des partisans dans le Conseil des Anciens, et son ami Lucien Bonaparte présidait celui des Cinq-Cents. Talleyrand, mis dans la confidence, persuada Barras de se retirer afin de permettre le succès de l'opération. Il fut convenu d'abord d'éloigner les assemblées à Saint-Cloud sous prétexte d'une menace « anarchiste ». Bonaparte, nommé commandant de la garnison de Paris, fut chargé de superviser ce transfert. Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), au petit jour, ses principaux officiers occupèrent les Tuileries, les postes du Luxembourg, l'École militaire, le Palais-Bourbon et les points stratégiques de la capitale.

Le lendemain après-midi, à Saint-Cloud, le coup d'État ne se déroula

pas comme prévu. Devant le déploiement militaire, les Jacobins hurlaient à tue-tête : « Point de dictature ! Vive la Constitution ! » Lorsque le général parut au Conseil des Anciens, on le traita de « nouveau César » et de « Cromwell ». Ses réponses furent maladroites. On le sentait décontenancé. Puis il pénétra dans l'Orangerie du château, où se tenait le Conseil des Cinq-Cents. Là, on voulut le déclarer « hors la loi ». Il fut sauvé par Lucien qui, s'esquivant de la séance de plus en plus houleuse, courut dans la cour haranguer les grenadiers de Murat. Aussitôt, ceux-ci dégagèrent *manu militari* la salle faiblement éclairée par des quinquets. Les fuyards, en robe blanche, manteau écarlate et toque carrée de velours bleu, sautèrent affolés par les fenêtres. Il ne resta plus qu'à récupérer en ville une centaine d'entre eux et à leur faire voter le remplacement des directeurs par trois consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès et l'obscur Roger Ducos, en attendant la rédaction d'une nouvelle Constitution par une « commission intermédiaire ».

Très vite, le populaire général supplanta les deux autres consuls provisoires. Du projet de Sieyès, il ne retint que ce qui lui plaisait, écartant la fonction de Grand Électeur, sorte de monarque décoratif servant d'instance de régulation, qu'on lui destinait. « Je ne serai pas un cochon à l'engrais ! » lança-t-il à l'abbé. « Vous voulez donc être roi ? » rétorqua celui-ci. Pas de réponse.

LA CENTRALISATION NAPOLEONNIENNE

Adoptée le 13 décembre 1799, la Constitution de l'an VIII confiait le pouvoir exécutif à trois consuls : le « citoyen Bonaparte, ex-consul provisoire », Premier consul, Jean-Jacques Régis de Cambacérès, éminent juriste, ancien conventionnel qui n'avait pas voté la mort de Louis XVI, Deuxième consul, et Charles François Lebrun, ancien secrétaire du chancelier Maupeou, excellent technicien des affaires financières, Troisième consul. Les deux premiers étaient nommés pour dix ans, le dernier pour cinq ans.

En réalité, seul comptait le Premier consul, les deux autres n'ayant qu'une voix consultative. Il avait l'initiative des lois, nommait les officiers de l'armée, les conseillers d'État, les ambassadeurs, les juges, les préfets et sous-préfets, les fonctionnaires, les membres des conseils généraux et d'arrondissement... On revenait sur le système électif généralisé, adopté en 1790, qui avait introduit tant de désordres dans l'administration, la police et la magistrature.

Face au pouvoir exécutif, quatre assemblées étaient prévues : le Conseil d'État, qui rédigeait les projets de lois, le Tribunat, qui les discutait, le Corps législatif, qui les votait sans discussion, et le Sénat,

qui servait de chambre constitutionnelle. Leurs membres étaient choisis par le Premier consul sur une liste d'élus au suffrage universel. « La confiance vient d'en bas, mais le pouvoir vient d'en haut ! » répétait Sieyès. La Révolution devenait de plus en plus conservatrice.

« Qu'y a-t-il dans la Constitution ? » demandait naïvement le Français moyen. « Il y a Bonaparte ! » lui répondait-on, ce qui le rassurait. Tout reposait sur lui en effet. Si le régime conservait la forme républicaine et consolidait les acquis de 1789, le Corse en était bien le « roi » ! Débarrassé des contrepoids de l'Ancien Régime, il était plus puissant qu'aucun de ses prédécesseurs.

Un référendum approuva le texte constitutionnel par 3 millions de voix contre 1 500. Près de 4 millions d'électeurs s'étaient abstenus. En réalité, Lucien Bonaparte, en bon ministre de l'Intérieur, avait massivement truqué les chiffres : il y avait sans doute eu moins de 1,5 million de « oui ». « La Révolution, proclama le Premier consul, est fixée aux principes qui l'ont commencée ; elle est finie. » Et de résumer son programme par cette formule rejetant les extrêmes : « Ni bonnet rouge ni talon rouge, je suis national ! »

Il instaura un État fortement centralisé et encadré, irriguant la société de ses arrêts. Tel était sans doute le prix à payer pour achever l'unité et l'indivisibilité de la République. La loi du 17 février 1800 fixa, et pour longtemps, l'organisation administrative du territoire, divisé en départements, arrondissements, cantons et municipalités. Les maires des communes de plus de 5 000 habitants étaient nommés par lui, les autres, par le préfet. En mars, la loi sur la réorganisation de la justice institua une hiérarchie nouvelle des magistrats, remplaçant les juges élus par des juges nommés. Une autre innovation fut la mise en place d'une administration fiscale moderne et efficace, avec une pyramide de percepteurs et de receveurs.

La loi générale sur l'Instruction publique du 1^{er} mai 1802 créa un enseignement secondaire uniformisé pour toute la France, l'enseignement primaire étant laissé aux communes. Dans les nouveaux lycées, destinés à former la future élite du pays, les programmes étaient identiques et la discipline toute militaire (le réveil se faisait aux roulements de tambour). Malgré l'opposition des anciens Jacobins craignant la renaissance d'une aristocratie, Napoléon, s'inspirant de la croix de Saint-Louis et de son ruban rouge supprimés en 1792, institua, le 19 mai 1802, l'ordre national de la Légion d'honneur (l'insigne ne fut créé qu'en 1804). Placé sous l'égide d'un grand chancelier – lui-même étant grand maître –, cet ordre avait pour but de récompenser les mérites militaires et civils.

Autre pièce essentielle du système, le ministère de la Police, dirigé

par l'ancien conventionnel Fouché, qui avait joué un rôle important lors du coup d'État, avait mission d'espionner et de traquer les opposants, royalistes ou jacobins extrêmes. La plupart des journaux furent supprimés, les survivants, comme *Le Moniteur* ou le *Journal des Débats*, priés de ne rien publier de « contraire au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées ». Les temps avaient changé. Dans cette autocratie, l'héroïsme sur les champs de bataille éclipsait les houleuses palabres d'assemblée.

LA PAIX D'AMIENS

Au printemps de 1800, le Premier consul troqua son rutilant costume de velours rouge galonné d'or contre l'uniforme bleu sombre et la cape rouge de général. Avec une audace digne d'Hannibal, il fit franchir à son armée – 40 000 hommes et 6 000 chevaux – les Alpes au col du Grand-Saint-Bernard (2 469 m). Peinant au milieu des congères sculptées par le vent, tirant leurs quarante canons et leurs caissons de munitions, les soldats s'étaient transformés en bêtes de somme. Le 14 juin, enfin, Bonaparte disputa à l'ennemi la victoire de Marengo. Le feld-maréchal von Melas y fut défait, mais le brave Desaix y perdit la vie. Quelques mois plus tard, le 3 décembre, Moreau remporta la bataille décisive de Hohenlinden, à proximité de Munich.

À la paix de Lunéville, le 9 février 1801, l'empereur François II reconnaissait à la France la possession de la rive gauche du Rhin et le regroupement de l'Italie du Nord en une république Cisalpine et une république Ligurienne. Il conservait la Vénétie, mais cédait la Toscane à un prince de Bourbon-Parme, afin de satisfaire l'Espagne, alliée de la France. Les Russes, pour leur part, signèrent le traité de Paris d'octobre 1801.

Quant à la Grande-Bretagne, restée seule en lice, épuisée financièrement, elle se résigna à conclure le 25 mars 1802 le traité d'Amiens, par lequel elle restituait à la France ses colonies des Antilles, Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que les cinq comptoirs des Indes. Elle acceptait en outre ses conquêtes en Belgique. En contrepartie, elle recevait Ceylan, prélevé à la Hollande, et la Trinité à l'Espagne. Elle s'engageait à rétablir la souveraineté de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem sur Malte. La France abandonnait Rome et Naples. Enfin, d'un commun accord, l'Égypte était évacuée et rendue aux autorités turques.

Le retour de la paix, après neuf ans de guerre, fut accueilli des deux côtés de la Manche par un immense soulagement. Cette paix, malheureusement, ne devait durer que treize mois : les hostilités recommenceraient pour ne s'achever qu'à Waterloo. Bonaparte sur ce

point s'était fait des illusions. Pour les Anglais, Amiens n'était qu'une trêve. Selon leur politique constante depuis des siècles, réaffirmée par le Premier ministre William Pitt le jeune, tant que la France tiendrait les bouches de l'Escaut, il ne pourrait être question de paix durable !

Profitant de l'accalmie, Bonaparte tenta de reprendre en main les colonies françaises. Il le fit de façon autoritaire et maladroite. Sous l'influence du lobby colonial (et non de Joséphine, comme on l'a prétendu), il rétablit l'esclavage dans certaines îles des Antilles et mit fin aux émeutes de Guadeloupe. Afin de combattre le soulèvement de Saint-Domingue, conduit par un affranchi, le général Toussaint Louverture, il envoya son beau-frère Charles Leclerc, premier mari de sa sœur préférée, Pauline, à la tête d'un corps expéditionnaire de trente-deux mille hommes. La guérilla s'étendit, caractérisée par des atrocités de part et d'autre. Plus de vingt et un mille Français périrent, la plupart de maladie. Capturé, Toussaint Louverture finit ses jours au fort de Joux, dans le Jura, ce qui n'empêcha pas son lieutenant Jean-Jacques Dessalines de proclamer l'indépendance d'Haïti en janvier 1804, de se faire introniser empereur sous le nom de Jacques I^{er} et d'ordonner l'élimination des derniers colons français (à l'exception des médecins).

Enfin, en avril 1803, n'ayant pas les moyens de défendre la Louisiane, cédée par l'Espagne en échange de l'agrandissement du duché de Parme, Bonaparte décida de vendre aux États-Unis cet immense territoire, allant des Grands Lacs à l'embouchure du Mississippi, pour la modique somme de 15 millions de dollars. Il n'avait ni le sens des affaires ni celui de la colonisation.

LA MENACE ROYALISTE

L'anéantissement de la Vendée en 1794 n'avait nullement pacifié l'Ouest, où la chouannerie entretenait une agitation endémique sous la conduite de quelques chefs réputés.

Bonaparte parvint à s'entendre avec la plupart d'entre eux, mais fit fusiller l'intraitable animateur de la branche normande, Louis de Frotté. Restait Georges Cadoudal, charismatique général de l'armée catholique et royale de Bretagne, qui avait refusé catégoriquement un commandement dans les armées de la République.

Le Premier consul n'en continua pas moins à multiplier les gestes en direction des royalistes. Il supprima la fête du 21 janvier célébrant l'exécution de Louis XVI, rappela les proscrits du coup d'État du 18 fructidor et octroya une amnistie générale aux émigrés, les autorisant à revenir et à récupérer ceux de leurs biens qui n'avaient pas été

vendus.

Ces décisions laissèrent de marbre les irréductibles. Le 24 décembre 1800, Bonaparte échappa de peu à un attentat rue Saint-Nicaise, alors qu'il se rendait à l'Opéra avec Joséphine. L'odieux était qu'une fillette de quatorze ans avait été priée, pour douze sous, de tenir la bride du cheval attelé à la charrette contenant la « machine infernale ». La malheureuse fut déchiquetée. Il y eut en tout vingt-deux morts et une centaine de blessés.

Malgré l'avis de Joseph Fouché, ministre de la Police, Bonaparte attribua l'attentat à la gauche jacobine. En conséquence, cent trente-trois anciens conventionnels et membres de la Commune furent bannis. On ne tarda pas à découvrir les vrais responsables : deux officiers de Cadoudal, les colonels de Limoëlan et de Saint-Régeant, et un homme de main, Carbon. Saint-Réjant et Carbon furent exécutés. Limoëlan parvint à gagner les États-Unis.

LE CONCORDAT

Soucieux d'éloigner le clergé de la Contre-Révolution royaliste et d'instaurer une véritable paix religieuse, Bonaparte inaugura de nouveaux rapports avec l'Église. Lui-même était agnostique. Son grand mérite, cependant, fut d'agir avec pragmatisme. « Ma politique, expliquait-il au Conseil d'État en août 1800, est de gouverner les hommes comme le plus grand nombre veut l'être. C'est là, je crois, la manière de reconnaître la souveraineté du peuple. C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi en Égypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les esprits en Italie. Si je gouvernais un peuple de juifs je rétablirais un temple de Salomon ! »

En dépit de la chute du nombre de prêtres, passé de 55 000 en 1789 à 25 000 en 1800, le climat religieux s'améliorait. Après des années de déchristianisation, les églises se remplissaient à nouveau. Les pèlerinages recouvraient une certaine vitalité. Bientôt, *Le Génie du christianisme* de Chateaubriand, qui tournait le dos au rationalisme desséchant des Lumières pour exalter la beauté formelle de la foi, allait contribuer au renouveau des mentalités.

Le 15 juillet 1801, un concordat fut conclu avec le cardinal Ercole Consalvi, secrétaire d'État, puis ratifié un mois plus tard par Pie VII. Ce document reconnaissait le catholicisme comme la religion « de la grande majorité des Français », garantissait la liberté du culte et assurait un traitement au clergé. En contrepartie, le pape admettait la vente des biens d'Église et la réintégration, après une démission

générale, de certains évêques jureurs. À l'exemple du roi au temps de l'ancienne monarchie, le Premier consul nommait les évêques, l'institution canonique relevant de Rome.

Au Concordat, promulgué en 1802, Bonaparte ajouta des « articles organiques » non négociés avec le Saint-Siège, qui renforçaient la tutelle de l'État sur l'Église, soumettant par exemple la tenue de conciles nationaux et la publication en France des bulles pontificales à l'approbation préalable du gouvernement. Les deux autres religions du pays, le protestantisme et le judaïsme, furent réorganisées de la même façon par le pouvoir consulaire en 1802 et 1807.

LES « MASSES DE GRANIT »

Dès le mois d'août 1800, Bonaparte chargea une commission de juristes d'élaborer un code général du droit. Ce fut le Code civil, promulgué le 21 mars 1804, synthèse de préceptes tirés du droit romain, de l'ancien droit coutumier et des principes de 1789. La liberté et l'égalité civiles y étaient consacrées, la non-confessionnalité de l'État proclamée, la propriété déclarée « inviolable et sacrée », la puissance paternelle et maritale renforcée et le statut de la femme abaissé (elle est, affirmait brutalement Bonaparte, « la propriété de son mari comme l'arbre à fruits celle du jardinier » !). Les filles ne pouvaient se marier avant vingt et un ans sans l'accord du chef de famille. L'union civile était un contrat, susceptible d'être dissous, mais le divorce restait strictement encadré. Balayant les derniers restes du système féodal ou aristocratique, le Code allait devenir le socle fondateur de la société nouvelle. Dans certaines campagnes, où subsistait la coutume du droit d'aînesse, le partage égalitaire de l'héritage qu'il consacrait (avec quelques réserves, il est vrai) eut pour inconvénient le morcellement des exploitations. On l'a comparé, de façon exagérée, à une « machine à hacher le sol ».

Bonaparte avait médité à la fois sur les défauts de l'Ancien Régime et les erreurs de la Révolution. Partisan de l'ordre, il était résolu à stabiliser la société par ce qu'il appelait des « masses de granit ». Le Code civil était l'une d'elles. D'autres virent le jour, telle la Banque de France, dotée le 17 février 1800 du monopole d'émission de la monnaie. Une institution qui avait tant manqué à l'Ancien Régime ! Elle était dirigée par des régents élus par les deux cents plus gros actionnaires (d'où l'expression des « deux cents familles »). Enfin, couronnant le tout, œuvre du ministre des Finances Gaudin, la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803) créa le franc germinal, qui attribuait aux pièces de un franc un poids de 5 grammes d'argent et admettait le bimétallisme selon un rapport fixe de 15,5 entre l'or et l'argent.

Cette stabilisation monétaire, assortie de bonnes récoltes, permit en quelques mois le redressement économique. La production agricole, le commerce maritime, l'industrie reprirent leur essor. La république consulaire fut une période relativement heureuse et calme. On semblait retrouver le bonheur de vivre perdu depuis longtemps.

Paris – deuxième ville d'Europe après Londres, avec 580 000 habitants – connut un vaste mouvement de modernisation. Les architectes Percier et Fontaine transformèrent à partir de 1806 la capitale dans le style néo-classique : arc de triomphe du Carrousel, église de la Madeleine, colonne Vendôme... Chalgrin aménagea la place de l'Étoile en attendant le nouvel arc de triomphe (1806-1836). Accumulant de vastes collections d'œuvres d'art, le musée du Louvre fut installé avec faste par un ancien de l'expédition d'Égypte, Dominique Vivant Denon, graveur, diplomate et écrivain.

VERS L'EMPIRE

Bonaparte, dont les projets de loi rencontraient une forte opposition au Tribunat, songea à renforcer son pouvoir. Il fit agir ses alliés, notamment Cambacérès. Le 10 mai 1802, par 3,57 millions de voix contre 9 000, un plébiscite lui accorda le consulat à vie ainsi qu'aux deux autres consuls. Le sénatus-consulte organique du 16 thermidor an X (4 août 1802) lui donna le droit de désigner son successeur (disposition qui n'excluait pas son fils, s'il en avait un). On glissait insensiblement vers la monarchie héréditaire.

Certains s'en indignaient, notamment Pichegru, ancien commandant de l'armée de Rhin-et-Moselle, déporté en Guyane après le coup d'État du 18 fructidor et qui s'en était évadé. En Angleterre, où il s'était réfugié, il rencontra Cadoudal. Tous deux projetèrent d'enlever ou d'assassiner le Premier consul pour installer Louis XVIII sur le trône. L'argent de Pitt ne leur fit pas défaut. Ils gagnèrent Paris, où ils trouvèrent le soutien discret et hésitant de Moreau, qui s'estimait mal récompensé de sa victoire de Hohenlinden. Mais la police de Claude Régnier, également ministre de la Justice, veillait. Les trois hommes furent arrêtés.

Un rapport secret erroné accusa un prince du sang, le duc d'Enghien, d'être l'instigateur du complot. Bonaparte ordonna son enlèvement à Ettenheim, dans le margraviat de Bade. L'infortuné jeune homme fut conduit à Vincennes, condamné à mort après un simulacre de jugement et, le lendemain 21 mars 1804, à trois heures du matin, passé par les armes dans les fossés du château. Ce crime, qui s'assimilait à un régicide, était un acte politique destiné à rassurer les anciens montagnards qui avaient voté la mort du roi et à rendre

impossible toute réconciliation avec les royalistes. Pichegru s'étrangla dans sa cellule avec sa cravate, Cadoudal fut guillotiné en place de Grève le 25 juin. Très populaire dans l'armée, Moreau, coupable de ne pas avoir dénoncé le complot, fut pour sa part condamné à deux ans d'emprisonnement et exilé aux États-Unis.

Bonaparte profita de cette affaire pour modifier une nouvelle fois la Constitution. Puisqu'on s'était attaqué à la République en voulant supprimer sa personne, le mieux pour la sauver n'était-il pas d'ajouter l'hérédité à son autorité et d'assurer ainsi la continuité ? Un comparse, ancien conventionnel, Jean-François Curée, déposa une motion en ce sens. Seul Carnot s'y opposa. Promulgué le 18 mai, le sénatus-consulte confia donc « le gouvernement de la République à un empereur des Français ». Mille ans après, le sceptre de Charlemagne, accaparé par la Germanie, revenait à la France ! Le 2 août, un dernier plébiscite approuva cette modification institutionnelle par 3,5 millions de voix contre 2 600. Du Consulat, on passait à l'Empire, et du général Bonaparte à Napoléon I^{er}.

Quelle était la nature du pouvoir impérial qui se mettait en place ? Reposant, en principe, sur la souveraineté directe du peuple et sur la souveraineté nationale (Corps législatif, Tribunat, collèges électoraux), il ne pouvait se prévaloir du droit divin ni de la légitimité historique des rois de France. Il fallait trouver une autre assise. Telle est la raison pour laquelle Napoléon le rattacha à l'héritage carolingien. Le personnage de l'« empereur à la barbe fleurie » était enveloppé de légendes si ombreuses qu'il permettait bien des interprétations. Les Capétiens n'avaient pas manqué, eux aussi, d'invoquer son nom prestigieux, mais la construction idéologique de la monarchie par les légistes ne s'y référait pas ; ceux-ci préféraient comme source du pouvoir suprême le baptême de Clovis, répliqué dans l'onction de Reims. Napoléon, au contraire, comme l'a bien développé Thierry Lentz, fut obsédé par la référence carolingienne. À sa légitimité charismatique (il était là parce qu'il était « le meilleur » !), confortée par l'onction plébiscitaire, il voulait joindre une légitimité monarchique et historique. À peine élu empereur, il alla donc s'incliner devant le tombeau de son lointain prédécesseur à Aix-la-Chapelle. Cette revendication se combinait à merveille avec la vogue de l'Antiquité et le néo-classicisme officiel, Charlemagne ayant prétendu assumer l'héritage romain. Symbole du nouveau régime, l'aigle éployée était d'ailleurs son emblème. Quant aux abeilles d'or, destinées à remplacer les lys des Bourbons, elles étaient plutôt d'origine mérovingienne.

Il fallait un sacre au nouvel empereur. Le fils de Pépin le Bref avait été couronné à Rome par le pape. Napoléon, qui refusait de tenir son

trône de Dieu ou du souverain pontife, imagina une cérémonie au cours de laquelle il se couronnerait lui-même en présence du Saint-Père, puis couronnerait son épouse avant de prononcer son serment constitutionnel. Cette solennité baroque eut lieu le 2 décembre 1804 à Notre-Dame. On connaît le gigantesque tableau de David, bientôt nommé premier peintre de l'empereur. Y figurent Pie VII, qui s'était résigné à venir à Paris dans l'espoir d'obtenir l'abrogation des articles organiques, Joséphine, qui la veille avait épousé religieusement son mari, et « Madame Mère », Letizia, qui, en réalité, en désaccord avec son fils au sujet du couronnement, séjournait à Rome.

À l'issue de la cérémonie, Napoléon, voulant donner des gages aux néo-Jacobins qu'indisposait ce faste monarchique, jura sur les Évangiles de respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile et l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux. Tous furent rassurés.

Chapitre 23

Le nouvel empereur d'Occident

(1805-1814)

LA TROISIÈME COALITION

La paix d'Amiens, on l'a dit, ne dura que treize mois, le temps pour l'Angleterre de reconstituer ses forces. Son Premier ministre, le farouche William Pitt le jeune, toujours violemment indisposé contre la France depuis la création de la République batave par la Convention thermidorienne, exigea son évacuation. Paris ayant opposé une fin de non-recevoir, la « perfide Albion », contrairement à ses engagements, refusa de se retirer de Malte et, sans avertissement, s'empara des mille deux cents bâtiments de commerce français qui y mouillaient. La déclaration de guerre suivit ce gigantesque acte de piraterie.

Durant la trêve, Bonaparte avait poursuivi la mise en place d'un glacis d'États satellites : la république Cisalpine, née en 1797, transformée en 1802 en République italienne, dont il s'arrogea la présidence ; la Confédération helvétique, fondée en 1798 sur le modèle centralisé français, qui le désigna comme Médiateur ; enfin le Saint Empire romain germanique, réorganisé par le recès de la Diète du 25 février 1803, regroupant, sous protection française, en quelques grandes entités, ses cent douze États, villes libres et principautés ecclésiastiques.

Il n'en resta pas là. Le 26 mai 1805, ceignant la couronne de fer du roi des Lombards, il se fit sacrer roi d'Italie dans la cathédrale de Milan, son beau-fils Eugène de Beauharnais devenant vice-roi. Pour les vieilles monarchies européennes, ces simagrées provocatrices relevaient une fois de plus de la manifestation de l'expansionnisme français.

À l'été de cette année-là, l'Angleterre travailla à la constitution d'une troisième coalition avec la Russie, l'Autriche, les Deux-Siciles et la Suède. Le premier engagement naval se déroula le 21 octobre. Ce fut la fameuse bataille du cap Trafalgar, non loin de Cadix, qui vit la cinglante défaite de l'escadre franco-espagnole des amiraux de

Villeneuve et Gravina, battue par une flotte de la Royal Navy, inférieure en nombre mais mieux équipée, mieux entraînée, et la mort du héros du jour, le glorieux amiral Nelson ; 23 navires, dont 13 français, furent capturés ou coulés, 4 500 marins tués, 2 500 blessés et plus de 7 000 faits prisonniers.

Après le désastre d'Aboukir, Bonaparte, assisté du contre-amiral Decrès, ministre de la Marine, avait mis en chantier de nouveaux vaisseaux. À la vérité, cet insulaire était un continental dans l'âme (son père avait d'ailleurs échoué à en faire un marin !). « La défaite de Trafalgar eut le même effet que celle de La Hougue, constate Jacques Bainville : la France se désintéressa de la mer, l'abandonna aux Anglais. » Ceux-ci en profitèrent pour y conforter leur règne sans partage et y poursuivre à grande échelle le commerce international ainsi que la traite négrière (qu'ils arrêtaient en 1807).

Dans l'immédiat, Trafalgar contraignit l'empereur à renoncer à son plan d'invasion des îles Britanniques, méthodiquement préparé au camp de Boulogne, où un matériel considérable avait été rassemblé. Il manquait trop de navires de guerre pour protéger la traversée de la Manche par les barges de débarquement.

Il lui restait les champs de bataille de l'Europe... Levant subrepticement ses bivouacs du littoral, il lança à marche forcée (40 km par jour) son armée, forte de 180 000 hommes, dont 40 000 cavaliers, et de 350 canons – c'était déjà la Grande Armée –, en direction de la plaine bavaroise, où l'attendait de pied ferme le feld-maréchal autrichien Mack. Après la belle victoire du maréchal Ney près de l'église abbatiale d'Ober-Elchingen, le 20 octobre, Ulm capitula. Négligeant les conseils de Talleyrand, partisan de l'équilibre européen, Napoléon refusa de ménager l'Autriche. Il entra sans coup férir dans Vienne le 15 novembre, contraignant les Habsbourg humiliés à s'enfuir.

L'affrontement avec les forces austro-russes eut lieu en Moravie, près du village d'Austerlitz, le 2 décembre 1805, un an jour pour jour après le sacre : immense et glorieuse « bataille des trois empereurs » (Napoléon, le tsar Alexandre I^{er} et François II), où le Petit Caporal, comme le surnommaient ses hommes, fit preuve, une fois de plus, de son époustouflant génie guerrier.

Ayant choisi avec soin le terrain, il tendit son piège en abandonnant les hauteurs de Pratzen, que l'armée adverse, en nette supériorité numérique, occupa. Puis il simula une retraite en direction de Vienne. C'était inciter les ennemis à dégarnir le plateau par la gauche afin d'attaquer l'aile droite française et lui barrer la route de la capitale, ce qu'ils commencèrent à faire dès quatre heures du matin en s'avancant

sur quatre colonnes. Pendant que cette aile, soutenue par le corps du maréchal Davout, supportait vaillamment le choc aux villages de Telnitz et Sokolnitz, pris et repris dans d'intenses combats, le centre, derrière le maréchal Soult, profitant des nappes de brouillard qui avaient envahi la plaine, monta vers neuf heures à l'assaut du plateau de Pratzen pour en chasser l'état-major d'Alexandre et de François. La surprise fut totale. En dépit des efforts du généralissime russe Koutouzov pour reconquérir le plateau – ce qui ne fit qu'accroître la confusion entre unités descendantes et montantes –, la victoire fut acquise aux Français lorsque, timide et pâle, le soleil d'Austerlitz perça les nuages du matin. L'aile gauche russe, disloquée, s'enfuit en direction des étangs gelés de Menitz et Satschan, dont la glace fut brisée par quelques boulets français (bien que l'épisode ait été amplifié par la légende, on retrouvera dans ces marais peu profonds 36 canons russes... et un petit nombre de noyés). Enfin, à la chute du jour, on put apercevoir la lueur des torches russes et autrichiennes faisant retraite. Les coalisés comptaient 4 000 morts, 12 000 blessés et 11 000 prisonniers, les Français un peu moins de 1 500 morts et 7 000 blessés, selon les historiens Danielle et Bernard Quintin ; 180 canons (ils serviront à l'élévation d'une partie de la colonne Vendôme) et 45 drapeaux avaient été pris.

Cette mémorable victoire – une des grandes pages assurément du roman national ! – frappa de stupeur les coalisés. Marquant la fin de la troisième coalition, elle permit de redessiner la carte de l'Europe. Au traité de Presbourg, l'Autriche, démoralisée, céda le Tyrol à la Bavière, alliée de la France, Venise, l'Istrie et la Dalmatie au royaume d'Italie. La Prusse, qui s'apprêtait à rejoindre l'Angleterre, s'empressa de conclure une alliance avec le vainqueur, échangeant la principauté de Neuchâtel contre le Hanovre.

Le 12 juillet 1806, la formation de la Confédération du Rhin autour des rois de Bavière et de Wurtemberg, du grand-duc de Berg et de Clèves (qui n'était autre que Murat), de l'archevêque de Mayence et des princes de Bade, de Hesse-Darmstadt et de Nassau, sonna le glas du Saint Empire romain germanique. Napoléon devenait le Protecteur et le chef de l'armée de cette nouvelle entité, vassale de la France. François II dut abandonner son titre d'empereur des Romains pour ne conserver que celui d'empereur d'Autriche, sous le nom de François I^{er}. Destituant Ferdinand I^{er} des Deux-Siciles parce qu'il avait violé son engagement de neutralité, Napoléon confia le royaume de Naples à son frère Joseph. Enfin, il transforma la République batave en royaume de Hollande, plaçant à sa tête son autre frère, Louis, époux d'Hortense de Beauharnais.

Dans le dessein de se réconcilier avec l'Angleterre, Napoléon lui avait proposé maladroitement la restitution du Hanovre, alors qu'il venait de le céder à la Prusse. Indigné, poussé de surcroît par Alexandre I^{er} qui n'avait pas digéré sa défaite, Frédéric-Guillaume III somma la France de dissoudre la Confédération du Rhin avant le 1^{er} octobre. Cela équivalait à une déclaration de guerre déguisée.

L'empereur rassembla en Haute-Franconie les cent quatre-vingt mille hommes de la Grande Armée et marcha en direction de la Prusse. « Soldats ! lança-t-il dans sa proclamation, nous sommes provoqués par une audace qui demande vengeance ! » Le 14 octobre 1806, en dépit de quelques erreurs tactiques, il battit le prince de Hohenlohe à Iéna. Le même jour, le maréchal Davout, à la tête du 3^e corps, repoussa brillamment le duc de Brunswick à Auerstaedt malgré son infériorité numérique. Double victoire qui permit aux Français de faire trente mille prisonniers et d'entrer tambour battant le 27 octobre dans Berlin, déserté par le roi et sa femme, l'énergique reine Louise. Le 28, l'infanterie de Lannes, aidée de la cavalerie de Murat, captura les troupes du prince de Hohenlohe à Prenzlau ; le 7 novembre, Blücher à son tour capitula à Lübeck. C'en était fini de la réputation d'invincibilité de l'armée du grand Frédéric ! Symbole de l'humiliation prussienne, le quadriges de la porte de Brandebourg fut envoyé en grande pompe à Paris, rejoignant le Lion ailé et les chevaux de Saint-Marc, joyaux de la Sérénissime République !

Restait à vaincre les Russes qui avaient dépêché soixante mille hommes au secours des Prussiens. Napoléon, vivement irrité du comportement d'Alexandre, cet insaisissable Protée qu'il n'avait pourtant pas maltraité à la paix de Presbourg, occupa Varsovie le 26 novembre. L'affrontement principal eut lieu deux mois et demi plus tard, le 8 février 1807, dans la triste plaine d'Eylau, dans le nord de la Prusse-Orientale, où, pour la première fois, la Garde impériale – l'élite de l'élite – fut engagée et combattit à l'arme blanche dans un terrible corps à corps. De son côté, Murat y dirigea une des plus grandes charges de cavalerie de l'Histoire. Cette difficile victoire coûta 4 000 morts aux Français et 7 à 8 000 aux Russes. Le célèbre tableau du baron Gros donne une idée de l'horreur de cette mêlée grisâtre et sanglante sur une terre gelée et enneigée, où s'amoncelaient les cadavres. Fait rare, Napoléon avoua à Joséphine son émotion devant une telle hécatombe.

Après les habituels quartiers d'hiver, le 14 juin, à Friedland, au sud-est de Königsberg, il infligea au général Bennigsen, aristocrate

allemand au service du tsar, une défaite décisive. Ce fut probablement, avec Austerlitz, l'une de ses victoires les plus complètes. Les Russes, étrillés, assommés, furent obligés de composer.

Le 25 juin, sur un radeau aménagé au milieu du Niémen, « la nouvelle frontière du monde » selon Napoléon, eut lieu son entrevue avec le tsar. Le vainqueur flatta le vaincu, dont il avait perçu, derrière le caractère mobile et dissimulé, l'orgueilleuse vanité. C'était César dans les bras d'Alexandre, l'empereur d'Occident feignant de traiter en égal celui d'Orient. Chacun jura à l'autre, non sans arrière-pensée, « paix et amitié ». Puis, après avoir rêvé du partage de l'Empire ottoman, on discuta du réaménagement de l'est de l'Europe, que concrétisèrent les deux traités de Tilsit. Par le premier du 7 juillet, la Russie se rapprochait de la France et s'engageait à proposer sa médiation à l'Angleterre ; en échange, elle était autorisée à arracher la Finlande à la Suède. Par le second, la Prusse, sévèrement punie, était réduite au Brandebourg, à la Poméranie et à la Silésie. Le reste, à l'ouest de l'Elbe, soit la moitié de ses territoires, forma le royaume indépendant de Westphalie, organisé selon le modèle français et dont la Couronne fut placée sur la tête de Jérôme Bonaparte, tandis qu'à l'est les duchés polonais de Poznań et de Varsovie constituèrent le duché de Varsovie, sous la suzeraineté du roi de Saxe. Ce dernier État ainsi que la Westphalie adhèrent à la Confédération du Rhin.

Quelle place occupa la reconstitution de la malheureuse Pologne dans le système impérial ? L'empereur songea-t-il à en faire un royaume indépendant ou à la maintenir comme un simple glacis, sans accès à la mer, destiné à contenir la puissance russe ? Ce point n'a jamais été élucidé. Quant au rôle joué par Marie Walewska, ravissante et touchante comtesse patriote de dix-neuf ans, que Talleyrand avait jetée dans ses bras, il semble avoir été surévalué par la mythologie nationale. Les historiens polonais actuels admettent que, dans la politique napoléonienne à l'égard de leur pays, il y avait davantage de calculs géopolitiques, de cynisme mâtiné de prudence que d'élans généreux.

Si aucun État ne pouvait s'opposer à l'« Ogre » français sur le continent, la Grande-Bretagne lui résistait opiniâtement. Du 1^{er} au 5 septembre 1807, une de ses escadres bombarda rageusement Copenhague avec une arme nouvelle : trois cents fusées incendiaires conçues par l'ingénieur William Congreve. L'objectif était d'anéantir l'armée navale danoise, avant qu'elle ne ralliât le camp français. L'Europe s'indigna et la Russie lui déclara la guerre, ce qui n'empêcha pas le cabinet anglais de s'allier à la Turquie et à la Perse.

N'ayant pas les moyens de reconstituer rapidement une flotte de

combat, Napoléon avait décidé de « conquérir la mer par la puissance de la terre », autrement dit d'employer l'arme économique. Tel fut le Blocus continental. Décidé à Berlin le 21 novembre 1806, il était destiné à interdire à ses alliés tout commerce avec l'Angleterre. En réponse, l'Amirauté britannique imposa sur l'ensemble des mers un droit de visite aux navires étrangers, y compris neutres.

Les conséquences du Blocus furent extrêmement sévères pour la Grande-Bretagne en proie à la pénurie alimentaire, au chômage, à l'inflation et aux émeutes. Elle manqua de peu l'effondrement, d'autant qu'à partir de juin 1812 les États-Unis, exaspérés par sa tyrannie navale, lui déclarèrent la guerre. Elle ne dut sa survie qu'à la pratique massive de la contrebande.

Pour la France aussi, le Blocus se révéla désastreux. Souffrant de la paralysie des marchés coloniaux et de l'asphyxie du grand commerce maritime, l'économie portuaire de Nantes, Bordeaux et Marseille connut un marasme certain. Faute de canne à sucre, on dut se reporter sur la production betteravière. Il est vrai, en revanche, que la prohibition des cotonnades et des produits filés importés fouetta de façon spectaculaire l'industrie textile nationale : efforts insuffisants toutefois pour rattraper l'avance de l'Angleterre, dont la production manufacturière, comme l'a souligné François Crouzet, doublera de 1789 à 1815. Quant aux autres marchés continentaux européens, ils furent eux aussi sévèrement frappés, suscitant des tollés en Belgique, en Hollande et surtout en Russie, où de gigantesques stocks de bois et de céréales s'amoncelaient sur les quais de la Baltique.

Par une logique échappant à sa propre volonté, Napoléon se trouvait condamné à étendre toujours plus loin le contrôle des côtes – édit de Milan (17 décembre 1807), décret de Trianon (5 août 1810), édit de Fontainebleau (18 octobre 1810) – et à pratiquer des annexions incessantes. C'était la fuite en avant. D'où la guerre d'Espagne...

LE SOULÈVEMENT ESPAGNOL

Sur la façade ouest de l'océan Atlantique, le petit Portugal commerçait paisiblement avec l'Angleterre. Le seul moyen de l'en empêcher était de passer par l'Espagne, alliée de la France depuis 1795. Signé en octobre 1807 avec l'intrigant Manuel Godoy, chancelier de Charles IV et amant de la reine, le traité de Fontainebleau organisa la partition du pays. Quelques semaines plus tard, le général Junot dit « la Tempête », vieil ami de l'empereur, traversa la péninsule Ibérique à la tête de vingt-cinq mille hommes. Appuyé par des contingents espagnols, il balaya les troupes

portugaises et pilla Lisbonne, contraignant l'infortuné régent et futur Jean VI à trouver refuge dans sa colonie du Brésil. Sous prétexte d'appuyer Junot, un second corps français, derrière Murat, franchit sans scrupules la frontière et s'installa à Madrid.

Napoléon ne s'arrêta pas là. Profitant de la haine viscérale opposant Charles IV à son fils Ferdinand, prince des Asturies, qui l'avait détrôné, il les convoqua tous deux à Bayonne le 5 mai 1808 et, après un invraisemblable psychodrame, les força à lui remettre leurs droits à la Couronne, avant de les envoyer en résidence surveillée. À la suite de cette basse manœuvre, Joseph Bonaparte, sur ordre de son frère, céda son royaume de Naples à Murat, l'époux de Caroline, sœur de Napoléon, et devint roi d'Espagne sous le nom de Joseph I^{er}.

Ce changement de dynastie par la contrainte fut une erreur fatale. Dès le 2 mai, les Madrilènes s'étaient soulevés contre l'occupant. La brutale répression de Murat ensanglanta la capitale, faisant quelques milliers de victimes. Peints en 1814, les célèbres tableaux de Goya, le *Dos de mayo* et le *Tres de mayo*, perpétueront le souvenir de cette implacable ouverture de la guerre d'Espagne.

Appuyé par les Anglais et le clergé espagnol, horrifié par les atrocités des soldats de l'« Antéchrist », le mouvement insurrectionnel gagna la Castille, les Asturies, le León et le reste du royaume. Il ne prit pas seulement la forme d'une féroce et fiévreuse guérilla. Trois semaines plus tard, encerclés à Baylen, en Andalousie, par plusieurs corps d'armée, les vingt-quatre mille soldats du général Dupont de l'Étang furent contraints à la reddition. Traqué, Joseph dut abandonner Madrid. Le retentissement de ces événements fut considérable en Europe. Les armées napoléoniennes n'étaient pas invincibles ! Les prisonniers français allèrent finir leurs jours sur les pontons de Cadix ou dans le camp d'internement de Cabrera aux Baléares, dans des conditions épouvantables. Quant à Dupont, de retour en France, il fut destitué de ses grades, décorations et dotations et incarcéré au fort de Joux. Un malheur ne venant jamais seul, un remarquable général, excellent tacticien, prêt à en découdre avec l'infâme « Boney », Arthur Wellesley, futur duc de Wellington, débarqua au Portugal en plein soulèvement antifrçais. En septembre, après avoir vaincu Junot à Vimeiro, il obtint sa capitulation avec les honneurs de la guerre.

Déterminé à terrasser l'insurrection ibérique, Napoléon partit rencontrer Alexandre à Erfurt : il avait besoin d'assurer ses arrières, d'autant que l'Autriche, ayant reconstitué ses forces armées avec le soutien de Londres, piaffait d'effacer l'humiliation d'Austerlitz. L'entrevue d'Erfurt renouvela celle de Tilsit. Talleyrand, à qui

Napoléon avait retiré son portefeuille des Relations extérieures en août 1807 au profit du docile comte de Champagny, l'avait accompagné au titre de conseiller. L'ancien évêque d'Autun condamnait *in petto* la folie guerrière de son maître. Habitué aux jeux troubles, il le trahit pleinement cette fois en avertissant le tsar de la gravité du guêpier espagnol et de l'impopularité grandissante de l'Empereur en France. Puis il lui suggéra de se rapprocher de Vienne. « Sire, que venez-vous faire ici, c'est à vous de sauver l'Europe ! » Alexandre n'avait aucun moyen pour l'heure de rompre, mais il limita au maximum ses engagements, précisant que son alliance n'était valable qu'en cas d'agression autrichienne.

Revenu à Paris, Napoléon partit aussitôt pour l'Espagne. Le 10 novembre 1808, ses lieutenants Soult et Bessières prirent Burgos. Le 4 décembre, Madrid fit sa soumission dans une atmosphère d'apocalypse : les cloches de ses deux cents églises ne cessaient de sonner le tocsin ! Sans désespérer, l'Empereur rétablit Joseph sur le trône, anéantit le régime féodal, confisqua les biens du clergé régulier et abolit l'Inquisition. Mais les nouvelles de l'Autriche le contraignirent à rentrer en France. Engluée dans le borbier hispano-portugais jusqu'en 1813, l'armée française serait défaite à Talavera, devant les lignes de Torres Vedras, aux Arapiles et surtout à Vitoria. Le seul siège de Saragosse en janvier 1809 avait entraîné la mort de 40 à 50 000 soldats dans les deux camps.

NOUVELLE CAMPAGNE CONTRE L'AUTRICHE

Ce fut l'Autriche qui déclencha les hostilités de la cinquième coalition. Le 8 avril 1809, ses armées pénétrèrent en Saxe, en Bavière et dans le grand-duché de Varsovie, alliés de la France. Elles finirent bientôt par récupérer le Tyrol, où un aubergiste patriote, Andreas Hofer, menait une guerre de partisans.

À nouveau Napoléon fit preuve de ses exceptionnelles capacités militaires. Avec les jeunes recrues inexpérimentées des classes 1809 et 1810, il battit l'archiduc Charles, frère de l'empereur, à Eckmühl, en Bavière, sans parvenir toutefois à anéantir ses forces (Davout, qui s'y était distingué, fut fait prince d'Eckmühl). Ensuite, il bombarda et occupa Vienne. Charles aligna ses troupes entre les villages d'Essling et d'Aspern et résista aux assauts de la Grande Armée qui avait franchi le Danube à l'île Lobau. La bataille, indécise, fit dix mille morts. Masséna, qui avait sauvé l'armée, reçut le titre de prince d'Essling, mais le brave Lannes, grièvement blessé par un boulet, y laissa la vie. « Quelle perte pour la France et pour moi ! » sanglota Napoléon.

L'affrontement décisif eut lieu à Wagram, non loin de là. Il dura trente-cinq heures, les 5 et 6 juillet. Les Autrichiens de l'archiduc, défaits cette fois, perdirent 50 000 hommes et la Grande Armée 34 000.

La paix de Vienne du 14 octobre était draconienne pour les Habsbourg qui abandonnaient la Pologne autrichienne, partagée entre le grand-duché de Varsovie et la Russie. Trieste, le Frioul, la Croatie et la Carniole constituèrent les provinces Illyriennes. Rattachées à l'Empire et confiées à Marmont, duc de Raguse (aujourd'hui Dubrovnik), elles furent découpées en onze départements.

Subtil et habile diplomate, le chancelier autrichien Metternich, qui redoutait le remariage de Napoléon avec la grande-duchesse Anna Pavlovna, s'empessa de lui offrir la main de l'archiduchesse Marie-Louise, âgée de dix-huit ans. Rien ne pouvait faire plus plaisir au vainqueur de Wagram. Certes, il était marié et, malgré de multiples infidélités de part et d'autre, aimait sa languide Créole qui ne pouvait lui donner d'enfants. L'union avec la fille aînée de François I^{er} d'Autriche (petite-nièce, par conséquent, de Marie-Antoinette) lui permettait de nourrir cette espérance, et – grisantes perspectives ! – d'entrer, lui, le petit gentillâtre corse, dans l'une des plus prestigieuses familles régnantes d'Europe. Après son divorce d'avec Joséphine et la dissolution de son mariage religieux, le 2 avril 1810, il épousa Marie-Louise dans le salon carré du Louvre, recevant la bénédiction de son cher oncle, le cardinal Fesch, grand aumônier de l'Empire et primat des Gaules. Il avait quarante ans. En mars de l'année suivante, la jeune femme lui donna un fils qui fut prénommé Napoléon et titré roi de Rome. L'avenir de la IV^e dynastie semblait assuré.

L'EMPIRE NAPOLEONNIEN

Jetons un œil sur la carte de l'Europe en 1811. Elle ne ressemblait en rien à celle de 1789. Peuplée désormais de 44 millions d'habitants, la France nouvelle couvrait 750 000 km². Elle était divisée en cent trente départements, de Hambourg à Rome, de la Baltique à l'Adriatique. Elle comprenait la rive gauche du Rhin, les provinces belges, la Hollande, les villes hanséatiques, Genève, Gênes, le Piémont, la Toscane, Rome et la côte croate. On y ajouterait encore quatre départements catalans. Napoléon était à la fois empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la Confédération du Rhin et médiateur de la Confédération helvétique. Son empire dépassait en superficie celui de Charlemagne, comme si les pesanteurs historiques, les évolutions divergentes des peuples et des nationalités depuis un millénaire s'étaient trouvées annihilées d'un coup de baguette magique !

La puissance française reposait essentiellement sur sa démographie : 27,3 millions d'habitants dans ses limites de 1800 contre 22 pour les Allemands, 17 pour les États italiens, 10 pour la Grande-Bretagne et à peu près autant pour l'Espagne. L'accroissement de la nuptialité contrastait cependant avec le recul de la natalité, signe de la crise du modèle français depuis la Révolution (à terme, la progression du contrôle des naissances dans les couches populaires fera reculer son poids relatif en Europe).

Napoléon avait le sens de la famille. Il l'avait installée dans les États voisins, entrés en vassalité : Joseph, roi d'Espagne, Jérôme, roi de Westphalie, son beau-frère Murat, roi de Naples, sa sœur Élisa, grande-duchesse et gouverneur général de Toscane, Camille Borghèse, mari de Pauline, gouverneur général des départements français au-delà des Alpes, sa fille adoptive Stéphanie de Beauharnais, mariée à l'héritier de Bade.

La plupart des autres États européens, l'Autriche, la Russie, le Danemark, la Suède étaient ses alliés. Cette dernière s'était même donné pour prince régent, avec droit de succession, l'un de ses maréchaux, Bernadotte, époux de Désirée Clary, son ancienne fiancée marseillaise. Seules restaient en dehors l'Angleterre, la Sicile et la Sardaigne.

Le système impérial prenait appui sur trois grandes forces unificatrices. D'abord, la Grande Armée, outil militaire exceptionnel. De moins en moins française, elle comptait des contingents de toutes les nationalités soumises, ce qui bientôt serait un facteur de dislocation. Ensuite l'administration impériale. Structurée, fortement centralisée, elle bénéficiait de relais de postes efficaces et du télégraphe optique des frères Chappe. Enfin, le Code civil diffusait à travers l'Europe la pensée rationnelle des Lumières.

L'HOMME NAPOLÉON

En définitive, tout reposait sur la personnalité hors du commun du maître. « En sa qualité d'homme d'État, notait Metternich, il n'admettait aucun sentiment, il ne se décidait ni par affection ni par haine. Il écrasait ses ennemis, sans consulter autre chose que la nécessité ou l'intérêt de s'en débarrasser. Ce but atteint, il les oubliait et ne les persécutait pas. » Omniprésent, il voulait tout savoir, tout décider, tout contrôler. Les rois, les ministres, les maréchaux, les généraux, dépourvus d'initiative, étaient ses commis. Pas un acte du gouvernement qui ne vînt de lui. La presse, l'édition lui étaient subordonnées. Les lettres, les arts s'épuisaient dans la froideur du style Empire. Lui-même manquait de goût et de raffinement, quoiqu'il

aimât l'opéra et la tragédie (il admirait la diction de Talma et surtout, croyait-on, les charmes de Mlle George).

Au physique, il s'était empâté. Depuis Le Caire, il portait les cheveux courts à la Titus (d'où son surnom affectueux dans l'armée de « Petit Tondus »). Travailleur acharné, il demeurait des heures à son bureau, écrivant ou consultant des cartes jusque dans sa berline spécialement équipée. Il dormait peu, rattrapant à volonté dans la journée, par de courtes pauses, le sommeil perdu.

Malgré ses défauts, l'homme restait fascinant. On retrouvait en lui la même mémoire, la même capacité d'assimilation que dans sa jeunesse. Il avait le jugement rapide et pertinent, avec une fulgurance stupéfiante à saisir les rapports de force. Toujours expéditif, il passait vite de l'amabilité à la colère. Soucieux de l'exécution méticuleuse de ses ordres, il se montrait d'une folle exigence avec ses collaborateurs, admettant de moins en moins la contradiction, restant sourd aux conseils de prudence d'un Talleyrand ou d'un Fouché. Orgueilleux, cynique, goujat avec les femmes, ce solitaire comptait peu d'amis, même si dans la vie courante il était « tout à fait bonhomme », selon l'expression de Caulaincourt.

Nourri des théoriciens militaires du XVIII^e siècle, il savait à merveille exploiter les avantages du terrain, user de la mobilité et de l'effet de surprise. « La force d'une armée, disait-il, comme la quantité de mouvement en mécanique, s'évalue par la masse multipliée par sa vitesse. » À quoi bon s'embarrasser de longues et oiseuses discussions d'état-major : tout sortait de son cerveau bouillonnant ! De plus, il maîtrisait l'art de la communication. Promenant sur les champs de bataille son éternelle redingote grise et son bicorne noir, il électrisait par son courage et sa simplicité autant les jeunes conscrits que les vieux grognards qui « grognaient mais suivaient toujours ».

L'écriture, on l'oublie souvent, lui importait. Ressortent dans sa correspondance, ses proclamations, ce sens inné de la formule qui transfigure l'Histoire, ces images créatrices de rêve. Derrière cet homme, le romantique affleurait et le démagogue n'était pas loin.

STABILISATION ET FISSURES

Après la tourmente révolutionnaire, la société s'était stabilisée. Bien traitée, la bourgeoisie prospérait. Il en allait de même de la frange supérieure de la paysannerie. Les ouvriers et artisans, s'ils parvenaient à éviter la conscription (70 % d'une classe d'âge, à vrai dire, y échappait), bénéficiaient à peu près tous d'un emploi. Jusqu'à la fin de 1809, l'industrie tourna à plein. Elle avait dépassé de moitié l'indice

de production de 1789. Puis, malheureusement, en raison du Blocus, la situation se dégrada.

De nouvelles institutions avaient complété ou renforcé les « masses de granit » du Consulat. La refonte de la justice avait été poursuivie, avec le Code de procédure civile en 1806, le Code de commerce en 1807, le Code d'instruction criminelle en 1808 et le Code pénal en 1810.

En 1806 avait été créée l'Université impériale. Louis, marquis de Fontanes, ancien président du Corps législatif, en fut le grand maître à partir de 1808. L'enseignement secondaire s'était développé. À la fin de l'Empire, plus de cent lycées formaient chaque année quelque deux mille bacheliers.

Pour s'attacher des fidèles, Napoléon utilisa largement la distribution des croix de la Légion d'honneur et, en 1808, créa une noblesse d'Empire. Les titres réapparurent et leur transmission héréditaire fut assurée par le biais du majorat (dotation de biens mobiliers ou de titres de rente). Les Tuileries, où il s'était installé dès le Consulat, les châteaux de Saint-Cloud, Fontainebleau et Compiègne furent remeublés. Les fastes de la cour, inspirés du cérémonial louis-quatorzien, ressuscitèrent.

Même le style de communication de l'Ancien Régime fut repris : illuminations, défilés, *Te Deum* chantés à l'occasion des victoires militaires, des traités de paix ou des mariages princiers émaillèrent son règne... En 1806, on abandonna le calendrier républicain pour revenir au calendrier grégorien. Deux ans plus tard, la mention « République française » disparut des pièces de monnaie.

Le caractère autoritaire du régime s'était peu à peu accentué. À proprement parler, il ne s'agissait pas d'une dictature militaire, même si les dépenses de guerre représentaient les trois quarts des recettes. L'armée, qui n'avait aucun mot à dire en politique, respecta toujours la prépondérance du pouvoir civil. Pourtant le Conseil d'État n'était plus écouté, le Tribunat avait disparu en 1807 et les autres organes législatifs survivaient, mais dans un état végétatif. Bref, dans le cadre de ce despotisme de moins en moins éclairé, les intellectuels étaient dédaignés, voire bâillonnés, tels les « idéologues » Destutt de Tracy, Cabanis ou Volney, ou contraints à l'éloignement, comme Germaine de Staël, Chateaubriand ou Benjamin Constant.

Par ailleurs, des signes de tension étaient apparus en Europe. Pie VII, qui voulait contraindre Napoléon à renégocier les articles organiques, faisait la grève des investitures canoniques. En février 1808, devant son refus d'appliquer le Blocus sur ses côtes,

l'Empereur avait envoyé une armée d'occupation sous la conduite du général de Miollis, avant d'annexer Rome et les États pontificaux l'année suivante. En réaction, le pape excommunia son persécuteur, lequel, loin de se soumettre, le fit enlever de nuit au palais du Quirinal et interner à Savone. Refusant de céder, Sa Sainteté continua de rejeter toute nouvelle investiture canonique. Un moment, Napoléon pensa transférer le Saint-Siège à Paris, puis, comme Louis XIV, il essaya de jouer la carte gallicane : il convoqua un concile national en 1811, mais les évêques français refusèrent de le soutenir. L'année suivante, pendant la campagne de Russie, il fit conduire le Saint-Père affaibli au château de Fontainebleau, tentant vainement de l'enjôler ou de l'intimider (le fameux *Comediante ! Tragediante !* de Vigny). Finalement, le valeureux Pie VII récupéra ses États et regagna triomphalement Rome en 1814.

D'autres dissensions étaient nées. À la suite d'un premier complot à l'hiver 1808-1809, lié à la rumeur de sa mort, Talleyrand et Fouché furent abreuvés d'injures. Le premier perdit son poste de grand chambellan, le second fut chassé. Tous deux finirent par rentrer en grâce. Ils étaient indispensables.

Au sein des Napoléonides, les relations restaient tendues. Joseph en Espagne, Murat à Naples se plaignaient de la tyrannie du chef de famille qui ne supportait pas d'autre initiative que la sienne. Jaloux de ses prérogatives, épousant la cause de ses sujets malmenés par le Blocus, Louis, roi de Hollande, abdiqua en juillet 1810. La même année, Lucien quitta Rome pour manifester son opposition à la transformation de la Ville éternelle en chef-lieu du département français du Tibre.

CAMPAGNE ET RETRAITE DE RUSSIE

Alexandre I^{er} attendait son heure. S'exaspérant des ravages provoqués dans l'économie de son pays par le Blocus, il commença ses préparatifs militaires, avant de se dégager de l'accord de Tilsit à la fin de 1810. Après avoir longuement hésité, l'Autriche et la Prusse acceptèrent de s'allier avec la France contre lui.

Le 22 juin 1812, Napoléon, prenant les devants, déclara la guerre à Alexandre. Deux jours plus tard, il franchissait le Niémen. La Grande Armée comprenait alors une majorité de contingents étrangers : 350 000 hommes sur un total de 650 000. Après la prise de Vilnius, il fallut s'enfoncer dans les profondeurs monotones de la plaine russe. La distance parut tout de suite l'ennemi principal. Comment nourrir tant d'hommes et de chevaux dans des convois s'étirant à perte de vue ? Pratiquant la tactique de la terre brûlée, les Russes se dérobaient selon

une stratégie mûrement réfléchie, comme l'a souligné Marie-Pierre Rey. La chaleur était accablante et les campagnes dévastées. À Smolensk, le 18 août, Napoléon trouva la ville abandonnée et en feu. En dépit des efforts de l'intendant général Daru, les difficultés de ravitaillement se firent cruellement sentir. Les maréchaux conseillaient une pause. Napoléon refusa. Il fallait atteindre Moscou au plus vite. À la canicule succédèrent soudain des pluies diluviennes qui transformaient les chemins en ornières boueuses.

Le 7 septembre, près du village de Borodino, à 125 km à l'ouest de Moscou, eut lieu la première grande rencontre entre les armées ennemies : la bataille de la Moskova. Le vieux Koutouzov, qui avait repris le commandement de l'armée du tsar, résista longtemps à la canonnade des Français avant de se retirer en bon ordre. Il avait perdu quarante-quatre mille hommes, tués ou blessés, la Grande Armée trente mille. Chacun revendiqua la victoire. Malade, Napoléon s'était révélé moins bon stratège.

Une semaine plus tard, rétabli, il entra enfin dans Moscou en général vainqueur, mais dans une ville fantôme, abandonnée par ses habitants et enveloppée de silence. Le lendemain, une surprise l'attendait : obscurcissant le ciel, la fumée et les flammes d'un gigantesque incendie, allumé par ordre du gouverneur Rostopchine (le père de la comtesse de Ségur), embrasa la capitale, dévorant les derniers stocks de nourriture. La situation devenait critique. N'ayant reçu aucune réponse d'Alexandre à ses offres de négociations, Napoléon décida la retraite. Trop tard ! En raison de l'hiver précoce, la neige et le froid glacial ne tardèrent pas à faire leur apparition. Les partisans russes barrant la route du Sud-Ouest, l'Empereur dut se rabattre sur l'itinéraire de l'aller, où tout était pillé, détruit, désolé.

Le 9 novembre, la Grande Armée atteignit Smolensk. Le 11, elle arriva sur les bords du Dniepr. Pour franchir la Bérézina, le charismatique général Éblé, du corps du génie, déploya des efforts inouïs. Il improvisa des ponts, faits de troncs d'arbres et de planches, les pontonniers travaillant dans l'eau glacée jusqu'à la poitrine. Parfois, ces ouvrages, dépourvus de piles de soutènement et dont les poutres n'étaient pas clouées, s'effondraient sous le poids des chariots et des canons. En même temps, il fallait résister aux attaques imprévues des Cosaques et des paysans. La neige durcie était le linceul des soldats. Les températures atteignaient par endroits 30 à 35° C au-dessous de zéro.

Napoléon apprit à cet instant l'échec à Paris de l'invraisemblable conspiration du général Malet. Encouragé par quelques royalistes, cet obscur et intrigant général à la retraite, s'esquivant de la maison

médicale où il demeurerait en résidence surveillée, s'était présenté à la caserne de Popincourt et avait exhibé devant le commandant de fausses lettres annonçant la mort de l'Empereur, « frappé d'une balle devant Moscou ». Puis, avec une escouade de gardes nationaux et quelques officiers qu'il avait fait libérer, il s'était emparé du ministère de la Police et de l'Hôtel de Ville... Finalement, son subterfuge avait été éventé. Il avait été arrêté et tout était rentré dans l'ordre. Néanmoins, cet épisode avait témoigné de la fragilité du régime. Napoléon, abandonnant le commandement de la Grande Armée à Murat, revint le plus vite possible à Paris, en traîneau puis en chaise de poste.

La débâcle s'acheva en tragédie. À Vilnius, pillé par les Français, on dut abandonner vingt mille blessés et malades. De l'impressionnante Grande Armée qui avait franchi le Dniepr, il ne restait que trente mille soldats, terrassés par l'hiver russe. La campagne avait causé la mort de deux cent mille hommes, dont la moitié au combat, le reste, victime du froid, de la faim ou de la maladie. Le nombre de prisonniers dépassait 150 000 et celui des déserteurs 130 000.

LA FIN DE L'AVENTURE

De retour aux Tuileries le 18 décembre 1812, Napoléon, constatant que la France était à bout, chercha à obtenir la médiation de l'Autriche. Parallèlement, il leva une nouvelle armée de trois cent cinquante mille hommes. Après le temps des grognards venait celui des Marie-Louise, comme on surnommait ces jeunes gens inexpérimentés qui avaient l'âge de l'impératrice.

En Europe, le vent avait tourné. Partout où les armées françaises étaient passées, elles avaient déclenché en retour le sursaut des nationalités. Chacun luttait désormais pour sa « mère patrie ». Dès décembre 1807, dans Berlin occupé, Fichte avait prononcé ses *Discours à la nation allemande*, appelant le peuple à la fondation d'un authentique État national sur les ruines du Saint Empire. Autorisée à n'entretenir qu'une armée limitée, la Prusse avait secrètement reconstitué ses forces par le système des *krumpers*, permettant la formation par rotation rapide d'un grand nombre de soldats. L'heure de la revanche et de la vengeance allait sonner.

Bientôt, la Suède de Bernadotte entra dans la sixième coalition, déjà composée de l'Angleterre et de la Russie, rejointes par la Prusse de Frédéric-Guillaume III. Napoléon appela deux cent cinquante mille nouveaux conscrits, sans réussir à les réunir en totalité du fait

des insoumis et des déserteurs. Vite, sa berline gagna Erfurt où se concentraient les restes de la Grande Armée. En dépit des revers de Russie, son génie militaire restait intact. En mai 1813, à Lützen et Bautzen, il battit les Prussiens et les Russes.

Un armistice de sept semaines, qu'il accepta, permit aux coalisés de refaire leurs forces et à l'Autriche d'entrer à son tour en guerre. Trois armées furent ainsi constituées : une sous la direction du Prussien Blücher, une autre sous celle de l'Autrichien Schwarzenberg et la troisième sous celle de Bernadotte.

Après la victoire de Napoléon à Dresde le 27 août, la rencontre décisive eut lieu à Leipzig du 16 au 19 octobre. Ce fut la « bataille des Nations ». Cent soixante mille Français, Polonais, Italiens et quelques contingents allemands, qui firent volte-face en plein combat, affrontèrent trois cent vingt mille Russes, Prussiens, Autrichiens et Suédois. Malgré un nombre plus grand de morts et de blessés dans le camp adverse – environ 60 000 – que dans le camp français – 38 000 –, Napoléon fut battu. L'Aigle avait cessé de vaincre ! Il repassa le Rhin à Mayence, après avoir infligé une défaite aux Bavares qui, eux aussi, avaient tourné casaque.

De ce moment date le reflux avant l'hallali. Le Wurtemberg rejoignit à son tour la coalition. Jérôme Bonaparte déserta son royaume de Westphalie. Les armées françaises évacuèrent leurs positions en Espagne, en Hollande et dans les provinces Illyriennes. La Confédération du Rhin fut dissoute. Les Anglais réussirent un débarquement en Toscane. De son côté, Murat, qui avait regagné Naples, entra en négociation avec les Autrichiens dans le dessein de sauver son trône.

« Ton ambition te perdra », avait prédit Lannes à Napoléon avant de mourir. Elle allait le perdre en effet, comme le quitta cette bonne étoile à laquelle son orgueil superstitieux ne cessait de croire. La proposition de Metternich de mettre fin à la guerre, tout en laissant à la France la rive gauche du Rhin, était des plus honnêtes. Trop confiant dans ses capacités militaires, il refusa. En janvier 1814, Blücher avait franchi le Rhin à Coblenz, Bernadotte avait libéré la Hollande, Schwarzenberg était entré dans Montbéliard. Les Russes occupaient Haguenau. Bientôt Dijon tomba.

La campagne de France, menée par l'Empereur, fut un chef-d'œuvre de tactique – mais « un chef-d'œuvre inutile » (Bainville). Avec seulement soixante mille hommes, des maréchaux fatigués et des soldats traînant les pieds sous les denses pluies d'automne, Napoléon gagna bataille après bataille, opérant une brillantissime retraite : Saint-Dizier, Brienne, Champaubert, Montmirail, Château-Thierry,

Vauchamp, Montereau... À la vérité, au vol de l'Aigle à travers les grandes plaines de l'Europe centrale se substituait le chant du cygne. Le 1^{er} mars, par le pacte de Chaumont, les quatre alliés principaux, Autriche, Russie, Prusse et Angleterre, s'engagèrent à ne signer aucune paix séparée durant vingt ans. Des négociations s'étaient ouvertes à Châtillon-sur-Seine. Napoléon acceptait de revenir aux frontières de l'ancienne France, augmentée de Nice, de la Savoie et de l'île d'Elbe, demandant en outre que la Couronne d'Italie fût attribuée au prince Eugène, son beau-fils. Cette paix eût été honorable. Les coalisés la refusèrent, de façon à lui faire porter la responsabilité de la poursuite des hostilités. Le 30 mars à six heures du matin, Blücher se présenta sur les hauteurs de Montmartre. Irrémissiblement vaincu, Napoléon avait pris la route de Fontainebleau avec ses derniers compagnons de gloire. Après de longues heures de résistance, notamment à la barrière de Clichy, défendue par Moncey et les gardes nationaux, Marmont, profitant de la médiation de Talleyrand, signa l'armistice dans la nuit. Tout était fini.

UN BILAN CONTRASTÉ

L'aventure napoléonienne avait quelque chose de stupéfiant : un obscur Corse, soldat de fortune, se révélant en peu de temps aussi prodigieux chef de guerre qu'admirable législateur, à la fois César et Solon, subjuguant par son allant et son magnétisme un vieux peuple de paysans, l'appelant à la gloire, conduisant une entreprise démesurée, imposant à la Révolution une métamorphose monarchique et impériale, conquérant l'Europe et y taillant sans vergogne des royaumes qu'il distribuait à ses proches, bref marquant l'Histoire comme sans doute aucun homme jusque-là, pour le meilleur et pour le pire. « Être inimitable, abrégé du monde », disait de lui Goethe. De fait, plus rien, pas plus en France qu'en Europe, ne serait pareil.

La postérité hésite entre la légende dorée et la légende noire, entre le guerrier étourdissant, l'administrateur de génie et le funeste *condottiere* jouant un jeu personnel. Le fait est qu'il mit fin aux convulsions et aux désordres de la Révolution, y compris à la corruption thermidorienne. En même temps, cette Révolution, il l'avait fixée, gravée dans des institutions solides, dont beaucoup subsistent aujourd'hui.

En dépit des efforts accomplis dans l'« Europe française » (construction de routes, aménagement de canaux et de ports, introduction du système métrique, d'une fiscalité moderne et d'une instruction publique bâtie sur un modèle unique), force est de reconnaître que la reconstitution largement artificielle de l'Empire

carolingien n'aboutissait en réalité qu'à une dilatation de la France dans un espace trop vaste pour son génie propre. Sans respect pour la diversité des peuples, cette entreprise était contraire aux leçons de l'Histoire et à l'empirique construction d'un État-nation, tel que l'avait conçu la monarchie capétienne. Gardons-nous de faire de Napoléon le précurseur du « marché commun » ou le père de l'Europe actuelle. Il s'agissait pour lui d'un système d'exploitation en coupe réglée des conquêtes, un moyen d'asseoir la prépondérance française, non d'instituer un « grand système fédératif » traitant les nations sur un pied d'égalité, comme il l'avait laissé entendre.

On ne saurait évidemment oublier les innombrables pertes humaines – environ 1,4 million durant la Révolution et l'Empire. En définitive, ces guerres, outre la méfiance envers la France qu'elles ont fait naître, renforcèrent les puissances européennes, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche, la Prusse. L'image catastrophique que la Grande Nation laissa en Russie, en Allemagne et surtout en Espagne, lui nuirait gravement durant des décennies.

Indiscutablement, Napoléon a nourri le roman national. Mais, victime de sa démesure, il a été incapable de s'arrêter aux limites du raisonnable. Avant de disparaître sur le rocher aride de son exil, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, recueil de propos notés et souvent embellis *a posteriori* par le fidèle Las Cases, il orchestra son destin, mettant en scène sa légende et sa propre disparition. À travers le rappel de souvenirs émouvants, on découvre, à sa lecture, le souffle d'une épopée à la fois grandiose et chimérique qui, malgré tant de folies, laisse à la France un étrange goût de nostalgie.

L'HÉRITAGE NAPOLEONIEN ET LES CINQ PILIERS

Napoléon a fait progresser grandement l'unité politique du pays autour de l'héritage le plus positif de la Révolution, l'égalité, la propriété, la promotion au mérite. Il a restauré l'État de façon spectaculaire, achevé la construction administrative entreprise depuis Louis XIV, réduisant les forces centrifuges, par-delà la rupture révolutionnaire. On lui doit une précieuse codification, un remarquable système éducatif et des institutions administratives de grande valeur à l'origine de la conception actuelle de la fonction publique. Cela dit, l'État napoléonien n'était pas sans défauts : caporalisme, excès de centralisme, absence de corps intermédiaires autonomes et surtout de libertés.

Passons à l'État social, protecteur au service du bien commun. Fortement écrêté sous la Révolution, qui avait supprimé la protection des travailleurs par les jurandes et les corporations, il restait en

mauvais état. Le Code civil interdisait le droit de grève ou de coalition. Les rares sociétés fraternelles de secours ou les confréries artisanales existantes étaient cantonnées à la solidarité professionnelle. Destinés en principe à soulager la misère des indigents – veuves, invalides, filles mères ou retraités sans ressources –, les bureaux cantonaux de bienfaisance se limitaient souvent, faute de moyens financiers, à des centres de tri pour les dépôts de mendicité. Seule exception notable, l'hôtel impérial des Invalides accueillait en permanence plus de trois mille pensionnaires. En 1803, les ouvriers furent contraints de présenter à leur employeur un « livret » de police détaillant leurs dettes et leurs emplois successifs. On notera cependant la création très moderne de caisses de retraite par répartition dans la plupart des ministères, avec une retenue de 3 % sur le salaire.

Si l'on considère le troisième pilier, celui de la laïcité au sens large, à première vue, l'affirmation du caractère non confessionnel de l'État, découlant du Concordat, aurait pu passer pour une amélioration en France des rapports entre les deux puissances, temporelle et spirituelle. Il n'en fut rien. La balance penchait d'un seul côté, celui de l'asservissement de l'Église à l'État et à l'Empire. Pour Napoléon, la religion équivalait à un instrument de cohésion sociale, permettant de contenir l'anarchie et de faire oublier les injustices d'ici-bas. Dans sa conception totalement sécularisée, l'ecclésiastique était un auxiliaire du pouvoir, un simple fonctionnaire. Le Concordat exigeait de lui un serment d'obéissance et de fidélité prêté « sur les saints évangiles ». Le catéchisme impérial apprendrait un peu plus tard aux enfants qu'« honorer et servir notre empereur, c'est honorer et servir Dieu ».

Quant au critère des valeurs universelles, on sait combien ce pilier est ambigu dans sa nature, puisqu'il a toujours mêlé, suivant des dosages variés, l'exaltation de la grandeur de notre pays à un message destiné au monde entier. Même si le Consulat et l'Empire ont tourné le dos à l'idéalisme révolutionnaire prétendant apporter aux peuples opprimés la liberté et les droits de l'homme, la prépondérance française en Europe se traduisit néanmoins par la diffusion de quelques idéaux universalistes : l'égalité civile, la justice pour tous, la suppression du servage et du système féodal ou seigneurial. Le Code civil (devenu Code Napoléon en 1807) a été assez largement répandu par les armées napoléoniennes, imposant une forme de modernité issue des Lumières à des contrées vivant encore à l'heure médiévale, « gothique », selon l'expression d'alors. Un mouvement en profondeur qui ne devait pas être oublié après la chute de l'Empire.

Enfin, en ce qui concerne l'État assimilateur, il est certain que de sensibles progrès furent accomplis dans ce domaine. Partisan du droit du sol, hérité de l'Ancien Régime, Napoléon s'était rallié dans le Code

civil à un mélange souple des deux systèmes, *jus soli* et *jus sanguinis*, permettant les naturalisations sous certaines conditions.

L'armée et l'école servirent naturellement de creusets à l'unification linguistique. Dans ce qu'était le territoire français des premiers temps de la Révolution, l'Empereur a contribué au déclin relatif des langues régionales et des patois locaux, poursuivant sur ce plan la politique de la Convention. Il reste qu'en 1814, en Bretagne, au Pays basque, en Alsace, en Moselle, et *a fortiori* dans les pays annexés, de langue allemande ou italienne, on ignorait encore largement le français. Quant à envisager l'assimilation des populations de son vaste empire ou même leur simple intégration, il n'en eut pas le temps.

Chapitre 24

La Restauration

(1814-1830)

LE RETOUR DES BOURBONS

Le 31 mars 1814, Autrichiens, Allemands, Russes et Prussiens défilaient en bon ordre place de la Concorde à Paris, avant d'aller bivouaquer sur les Champs-Élysées et de pendre leur linge aux grilles des Tuileries. C'était la honte, l'humiliation pour la France vaincue ! De Montmartre, un officier allemand écrivait : « Il y avait neuf siècles et demi que notre empereur Otton avait planté ses aigles sur ces collines. » L'épopée napoléonienne qui, par certains côtés, s'inscrivait en rupture avec la tradition française de l'État-nation s'achevait dans la déroute. Déchu par le Sénat, Napoléon fit une tentative de suicide à Fontainebleau le 4 avril, avant d'abdiquer d'abord en faveur de son fils, puis deux jours plus tard sans condition. Restait à organiser la succession. Les Alliés n'avaient pas d'idées bien arrêtées : une régence de Marie-Louise, une Habsbourg-Lorraine ? Une monarchie avec Bernadotte, roi de Suède ? Avec Eugène de Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie ? Le retour des Bourbons ? Une république modérée ? L'essentiel pour eux était d'avoir un pays faible, placé sous la haute surveillance du concert européen. Par le traité de Fontainebleau du 11 avril, Napoléon se voyait offrir la souveraineté viagère de l'île d'Elbe, au large de la côte italienne, avec le titre d'empereur et une pension annuelle de 2 millions versée par le gouvernement français, Marie-Louise, son épouse, recevant pour sa part le duché de Parme. Après une dernière et émouvante mise en scène, les adieux déchirants au dernier carré des fidèles dans la cour du Cheval-Blanc, le maître déchu de la France impériale s'embarquait huit jours plus tard à Fréjus pour l'île de son exil, ne gardant qu'un nombre réduit de serviteurs et de vieux grognards. Le 3 mai, Louis Stanislas Xavier, frère de Louis XVI, arrivait en calèche attelée de huit chevaux blancs et s'installait aux Tuileries, où l'on avait hissé le drapeau blanc fleurdelisé. Les Bourbons revenaient non pas comme on l'a dit « dans les fourgons de l'étranger », mais grâce à l'exceptionnelle habileté de Talleyrand, ancien grand chambellan et ministre des Relations

extérieures de l'Empire, qui avait réussi à convaincre le tsar Alexandre I^{er} des avantages de cette solution. C'était un « dix-huit brumaire à l'envers », selon l'expression d'Emmanuel de Waresquiel.

Louis XVIII avait cinquante-neuf ans. Malgré un port de tête noble et majestueux, l'homme, petit, obèse, était desservi par un physique disgracieux. Remarquablement intelligent, impénétrable, fourbe, il avait dans sa jeunesse multiplié les actes de déloyauté à l'égard de Louis XVI qu'il jalousait. Après sa fuite en juin 1791, Monsieur, comme on le nommait alors, avait traversé une quantité invraisemblable de tribulations et d'épreuves. À la mort de son frère aîné, il avait pris le titre de régent, puis à celle de son neveu, le petit Louis XVII, celui de roi. Roi enfin ! Oui, mais sans royaume. Au fil du temps, de ses errances à travers l'Europe en guerre (Bruxelles, Coblenze, Vérone, Kalmar, Riga, Mitau, Londres...), fuyant la marche des armées napoléoniennes, il était devenu prudent et réaliste. Il revenait avec un esprit de conciliation, non de vengeance, soucieux de refermer les blessures passées. « Je ne veux pas être le roi de deux peuples », assurait-il.

C'est encore grâce à Talleyrand, nommé par lui ministre des Affaires étrangères, que la paix conclue fut relativement clément. Le traité de Paris du 30 mai ramenait la France à ses limites de janvier 1792 : elle conservait une partie de la Savoie, Nice et le Comtat Venaissin, Montbéliard, Mulhouse, Philippeville, Sarrelouis et Landau, mais restituait la Belgique et la rive gauche du Rhin. Outre-mer, elle abandonnait à l'Angleterre Tobago, Sainte-Lucie et l'île de France (Maurice). Quatre jours plus tard, les troupes étrangères commençaient l'évacuation du territoire.

LA MONARCHIE SELON LA CHARTE

Après une quinzaine d'années de despotisme, l'opinion, saturée d'aventures et de combats, lasse de la guerre, excédée du pouvoir personnel, aspirait à la paix et à la liberté. Une monarchie tempérée, à l'image du régime anglais qui avait tenu bon dans la tempête, lui semblait le meilleur parti. La Charte constitutionnelle du 4 juin 1814 traduisait dans son ensemble cette aspiration. Proclamant une amnistie politique, elle reconnaissait l'essentiel des acquis révolutionnaires et napoléoniens : le Code civil, la hiérarchie des tribunaux, les droits de l'homme, les libertés essentielles, l'égalité devant la loi et l'impôt, l'admissibilité de tous aux emplois civils et militaires. Tout en consacrant la religion catholique, apostolique et romaine comme « religion de l'État », elle admettait sans restriction la liberté de conscience et de culte.

Une monarchie constitutionnelle – mais non parlementaire – était ainsi instaurée. Le roi possédait l'initiative des lois. Ses actes étaient contresignés par un ministre, responsable seulement en cas de trahison ou de concussion. La représentation du pays était assurée par une Chambre des pairs, dont les membres étaient nommés à vie ou héréditairement, et une Chambre des députés élue pour cinq ans au suffrage censitaire, toutes deux chargées de voter les lois.

Pour être électeur, il fallait avoir au moins trente ans et payer un cens (c'est-à-dire un impôt direct) de 300 francs, pour être éligible, un âge minimal de quarante ans et un cens de 1 000 francs. Le collège électoral excédait à peine 100 000 personnes sur 30 millions de Français. C'est dire l'étroitesse du pays légal.

En même temps, soucieux de rattacher la monarchie restaurée à la grande lignée capétienne, Louis, « par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre », affirmait sa volonté de « renouer la chaîne des temps que de funestes écarts avaient interrompue » (l'ancien comte de Provence data le document de « l'an de grâce 1814 et de notre règne le dix-neuvième », ce qui prêta à l'ironie : dix-neuf années de pages blanches !). La Charte n'était nullement un pacte à l'ancienne, consacrant l'union du roi et de la nation, mais une Constitution « octroyée », une concession gracieuse du monarque qui tenait toujours en théorie son sceptre de Dieu seul (le préambule parlait de « divine Providence »), comme ses ancêtres. Elle revenait par conséquent sur l'événement institutionnel majeur de la Révolution : l'accaparement par les états généraux des pouvoirs législatif et constituant en juin 1789. C'était d'ailleurs une des raisons pour lesquelles Louis XVIII, par la déclaration de Saint-Ouen du 2 mai, avait rejeté le projet constitutionnel du 6 avril, rédigé par le Sénat impérial à la demande du tsar.

La souveraineté ne revenait ni à la nation ni au peuple, mais au roi seul, personne « inviolable et sacrée », qui acceptait par ce texte de poser les limites de sa propre autorité. La logique eût voulu qu'il se fît sacrer à Reims. Il y avait songé, mais s'il était fort attaché à l'étiquette, l'homme, d'un naturel simple, ne prisait guère les grandes cérémonies. Et puis, comment imaginer un roi podagre, se soutenant avec des béquilles, guérissant les écrouelles ?

CENT JOURS DE TROP...

Les émigrés de retour n'avaient, selon la formule du chevalier Panat, « rien oublié ni rien appris ». Dans cette France occupée par des armées étrangères, leur morgue conjugée aux graves maladresses du clergé, animé par l'esprit de revanche (il refusait par exemple les

sacrements aux détenteurs de biens nationaux), firent craindre aux anciens Jacobins, aux bonapartistes et aux libéraux un retour intégral à l'Ancien Régime. À ces inquiétudes s'ajouta le mécontentement des soldats démobilisés (près de 60 % de ce qui restait de la Grande Armée) et de leurs officiers placés en demi-solde.

Là-dessus survint le fulgurant, le stupéfiant « vol de l'Aigle » : Napoléon, en redingote grise et bicorne noir légendaire, débarqua à Golfe-Juan accompagné de onze cents « grognards », monta vers Paris par Grenoble et Lyon et rallia sur sa route tous les Jacobins, tous les anticléricaux, tous les La Bédoyère de l'Empire... et Ney, bien sûr, « le brave des braves », qui avait juré à Louis XVIII de ramener « Buonaparte » dans une cage de fer ! Sauve qui peut ! Le 19 mars, peu avant minuit, affolé, le roi, accompagné de ses fidèles, dont Chateaubriand, et de quelques gendarmes de la compagnie rouge – le jeune Alfred de Vigny en faisait partie –, monta en calèche, quitta piteusement les Tuileries sous la pluie et, le lendemain matin, se retrouva à Gand.

Au drapeau blanc succéda le drapeau tricolore, célébré par cent coups de canon. La censure fut supprimée. Acclamé par les foules, l'exilé qui revenait n'était pas le monarque absolu, mais le Bonaparte de la Révolution, le « général Vendémiaire », le Petit Caporal. L'expérience d'un bonapartisme populaire, hostile aux nobles et aux prêtres, semblait alors possible. Cependant, Napoléon, préférant le diadème de lauriers d'or au bonnet phrygien, refusa de donner trop de gages à la gauche. Optant pour une ouverture libérale mesurée, il chargea son vieil adversaire du groupe de Coppet, Benjamin Constant, de rédiger un Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire, partiellement inspiré des mécanismes institutionnels de la Charte. L'Acte fut ratifié par plébiscite, avec toutefois une très faible participation. Quant aux élections législatives, elles donnèrent une écrasante majorité aux libéraux.

Le 1^{er} juin, devant l'École militaire, se tint une immense parade : messe, discours, prestation de serment, distribution d'aigles et salves d'artillerie, l'Empereur trônant en manteau nacarat et culottes de satin blanc, coiffé d'une toque de velours noir ornée de plumes blanches. Telle fut l'assemblée dite « du Champ de Mai » qui visait à ressourcer la légitimité du régime dans les souvenirs carolingiens. Après les lourdes défaites, il voulait ressusciter la nostalgie d'un passé lointain et sublimé, créer un nouvel imaginaire impérial, différent de celui des Capétiens, mais s'inscrivant lui aussi dans la trame de la longue histoire. Il n'en eut pas le temps.

Sans ouvrir la moindre discussion avec l'« Ogre », qui avait pourtant

accepté le traité de Paris, les puissances étrangères, réactivant le pacte de Chaumont, reprirent les armes. Napoléon fut donc contraint, avec 71 600 hommes et 266 canons, de marcher sur la Belgique, où se concentraient les 68 000 Anglo-Néerlandais du duc de Wellington et les 50 000 Prussiens du vieux maréchal Blücher. Au début de la campagne, son génie militaire crut l'emporter en usant, comme d'habitude, de la surprise et de la rapidité dans l'action. Mais, le 18 juin, sur le champ de bataille de Mont-Saint-Jean, près du village de Waterloo, il ne parvint pas à empêcher la jonction des deux adversaires en raison de la pluie, de la mauvaise transmission de ses ordres, de leur ambiguïté, des retards dans leur exécution, des erreurs tactiques de son frère Jérôme et de Ney. Après avoir battu les Prussiens l'avant-veille à Ligny, d'où ils s'étaient repliés en bon ordre, l'Empereur attendait Grouchy ; ce furent l'aigle noir et les uniformes bleu et gris de Blücher qui parurent à l'horizon. Les Français se battirent héroïquement à un contre deux. La Garde mourut, mais ne se rendit pas. Il y eut, côté français, 9 500 tués, 30 000 blessés et près de 10 000 prisonniers. Un irréparable désastre ! À la vérité, l'aventure était désespérée. Napoléon eût-il vaincu cette fois-ci, il aurait été délogé la fois suivante par l'Europe coalisée. Politiquement, le vol de l'Aigle fut néfaste pour la France.

LES ULTRAS ET LA TERREUR BLANCHE

Après l'abdication de Napoléon le 22 juin et son exil définitif à Sainte-Hélène, dans l'Atlantique sud, où il devait mourir d'un cancer de l'estomac le 5 mai 1821, les Bourbons revinrent d'exil. La Charte de 1814 fut remise en vigueur, dans un climat bien différent. Une épuration sévère visa les préfets, les magistrats, les policiers, les enseignants. Les cours prévôtales traquèrent les suspects. Ney, La Bédoyère et plusieurs officiers généraux furent fusillés par décision des conseils de guerre. Malgré les efforts de Louis XVIII pour limiter la répression, une vague de vengeance populaire contre le personnel de l'Empire se propagea, exacerbant les passions et ravivant les haines. Telle fut la « Terreur blanche », encouragée par les ultra-royalistes. L'un des plus violents orateurs, François Régis de La Bourdonnais, réclamait à cor et à cri « des fers, des bourreaux, des supplices », ce que réalisèrent dans le Midi des bandes en furie de « miquelets » ou « verdets » (portant au bras la couleur du comte d'Artois), qui firent quelques centaines de morts. Le maréchal Brune, resté fidèle au drapeau tricolore, fut lâchement assassiné à Avignon, son corps jeté dans le Rhône. À Toulouse, le maréchal de camp Ramel, une première

fois blessé par les « verdetts », fut achevé dans son lit.

Autre conséquence des Cent-Jours, le congrès de Vienne se montra plus sévère avec la France : au second traité de Paris du 20 novembre, celle-ci perdit Bouillon, Philippeville, Mariembourg, Sarrelouis, Sarrebruck, Landau, le pays de Gex et la Savoie, fut condamnée à payer une indemnité de guerre de 700 millions de francs et à entretenir une armée d'occupation de cent cinquante mille hommes durant cinq ans. Le même jour, les signataires, la Grande-Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Prusse conclurent la Quadruple-Alliance, chargée de veiller sur les nouveaux équilibres européens.

LA VICTOIRE DU PARTI ULTRA

Les élections d'août 1815 à la Chambre des députés donnèrent une écrasante majorité aux ultra-royalistes : 350 élus sur 402. Ils étaient pour la plupart de petits gentilshommes provinciaux ou d'anciens émigrés, ennemis par principe des Constitutions écrites, qui trouvaient la Charte beaucoup trop libérale. Pour autant, ils ne préconisaient pas le retour à l'absolutisme. Pour ces décentralisateurs, nostalgiques des temps féodaux, il ne fallait pas trop évoquer Louis XIV ! Étaient-ils vraiment « plus royalistes que le roi » ? Même pas. Prenant conscience de leur nombre et de leur force parlementaire, ils en vinrent paradoxalement à défendre le principe du gouvernement représentatif, à l'encontre de Louis XVIII qui préférait choisir ses ministres en dehors de la majorité. L'opuscule de Chateaubriand *De la Monarchie selon la Charte* reflétait assez bien leur état d'esprit.

Pour eux, l'Histoire s'arrêtait en 1789. La Révolution française, produit d'un complot maçonnique contre la religion et l'ordre social, était radicalement mauvaise. Englobant dans une même détestation le jacobinisme, l'organisation administrative et militaire des Temps modernes, l'université impériale et généralement toute forme de centralisation contraignante, ils imaginaient la Restauration sous les traits d'une monarchie tempérée, limitée par des corps intermédiaires autonomes – clergé, noblesse héréditaire, corporations, provinces, paroisses –, respectueuse des rangs et des privilèges ancestraux. À leur manière, ces ultras étaient des libéraux, mais des libéraux d'Ancien Régime, à l'instar de ceux qui avaient comploté contre Louis XIII et le cardinal de Richelieu et qui rêvaient de libertés aristocratiques !... Ils ambitionnaient de rétablir l'Église dans ses biens, ses droits et ses privilèges. Certains, comme le jeune abbé de Lamennais, auteur d'un *Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1817-1823), étaient ultramontains, d'autres comme Louis de Bonald, pesant doctrinaire de

l'ultracisme, de fermes gallicans. Sur le plan littéraire, le jeune romantisme royaliste, auquel adhéraient Victor Hugo, Charles Nodier ou Alfred de Vigny, coexistait avec le classicisme hérité du siècle passé. C'est un fait qui mérite d'être souligné : le romantisme, en France, commença non à gauche dans l'emballlement des barricades ou de la légende napoléonienne, mais à droite dans l'exaltation nostalgique des « temps gothiques ». « Enfoncés les romantiques ! » s'écria Blanqui le 30 juillet 1830, revenant des combats de rues, son fusil encore fumant à la main.

Le parti ultra, sans avoir la structure des partis modernes, était bien organisé. Il prolongeait son action en province grâce à des comités départementaux et se doublait d'une association occulte, les Chevaliers de la Foi, animée par le comte Ferdinand de Bertier de Sauvigny et conçue sur le mode maçonnique. L'assise sociologique du mouvement résidait dans les hôtels du faubourg Saint-Germain, les manoirs de la gentilhommerie provinciale, les évêchés et les presbytères. Une bonne partie des masses rurales dans le Midi, l'Ouest, le Lyonnais et la Franche-Comté le soutenait, alors que les classes moyennes et urbaines penchaient vers les idées libérales, intégrant les acquis de 1789.

LE GOUVERNEMENT DES MODÉRÉS

Le roi se refusant à faire appel au parti majoritaire, la « Chambre introuvable », comme il l'avait surnommée, se révéla ingouvernable. En septembre 1816, il décida de la dissoudre. De nouvelles élections permirent l'arrivée aux affaires des modérés du parti constitutionnel, tels le duc de Richelieu, ancien gouverneur d'Odessa, le comte de Serre, le général-marquis Dessolles, le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr ou Élie Decazes, le favori du roi (dans la bonne tradition monarchique). Grâce à l'action du duc de Richelieu qui avait succédé à Talleyrand, l'indemnité de guerre fut remboursée en trois ans et l'évacuation des troupes obtenue avec deux ans d'avance, ce qui permit à la France en septembre 1818, au congrès d'Aix-la-Chapelle, d'intégrer la Sainte-Alliance, sorte d'union européenne chrétienne destinée à préserver les trônes de la contagion révolutionnaire, formée trois ans plus tôt par les puissances alliées à l'instigation du tsar. L'énergique, mais irascible baron Louis, trois fois ministre des Finances sous la Restauration, fut lui aussi un remarquable gestionnaire.

Aux élections partielles de 1817 et 1818, les ultras virent de nouveau leurs forces se réduire au profit des royalistes modérés et des « doctrinaires » du « juste milieu », dont les inspireurs étaient Pierre-

Paul Royer-Collard et un jeune et brillant historien, François Guizot, tandis qu'une opposition « de gauche », appelée « tiers parti », faisait son apparition à la Chambre, avec les libéraux Benjamin Constant, La Fayette, l'avocat Jacques-Antoine Manuel, les banquiers Laffitte et Casimir Perier.

L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY

Le climat politique changea du tout au tout à la mort à trente-deux ans de Charles-Ferdinand, duc de Berry, fils cadet du comte d'Artois, poignardé le dimanche 13 février 1820 à la sortie de l'Opéra par l'ouvrier sellier bonapartiste Louvel. Le duc était le seul prince dont on pouvait espérer un héritier mâle, Louis XVIII n'ayant pas eu d'enfants de sa femme, Marie-Joséphine de Savoie, et son neveu, le duc d'Angoulême, marié à Madame Royale, fille de Louis XVI et Marie-Antoinette, ne pouvant en avoir. On ignorait alors que la femme du défunt, Marie-Caroline, duchesse de Berry, était enceinte d'un garçon qui naîtrait sept mois plus tard, le duc de Bordeaux, futur comte de Chambord, l'« enfant du miracle ».

Le drame de la rue de la Loi (aujourd'hui rue de Richelieu) jeta les modérés dans les bras des ultras, plus enragés que jamais, qui triomphaient sur l'air de « on vous l'avait bien dit » ! L'événement marqua un tournant capital dans l'histoire de la Restauration. Louis XVIII renvoya à contrecœur son cher Decazes et rappela le duc de Richelieu. Sous la pression des ultras, la Chambre adopta la loi du double vote qui assurait la prédominance des grands propriétaires terriens. Les élections partielles de novembre 1820 et d'octobre 1821 leur redonnèrent la majorité absolue. Richelieu, jugé tiède, fut remplacé par le comte Joseph de Villèle, un des principaux chefs royalistes toulousains, affilié aux Chevaliers de la Foi. Ce n'était pas pour autant un fanatique, mais un politicien avisé, plutôt réaliste, habile tacticien et remarquable technicien des finances publiques (il réussit la gageure d'obtenir un budget en excédent de 1822 à 1826). Il resta sept ans Premier ministre, un record sous la Restauration.

Pour réaliser le programme de son parti, il disposa d'une majorité écrasante aux élections générales de mars 1824 : 410 ultras environ sur 430 députés. Ce fut la « Chambre retrouvée ». Pendant ce temps, le vieux roi, malade, goutteux, impotent, désabusé, s'éloignait des jeux politiques. Il mourut de la gangrène à soixante-huit ans le 16 septembre 1824.

Dernier des petits-fils de Louis XV, le comte d'Artois était né le 7 octobre 1757. Après trente et un ans d'exil, il était revenu imbu d'indéracinables préjugés, sans avoir médité, comme son frère, les leçons de l'Histoire. Sur le long visage de ce vieux jeune homme triste – devenu fort dévot à la mort en 1804 de son grand amour, Louise de Polastron – se lisaient encore les traits d'une jeunesse frivole et déréglée au temps de ses marivaudages et de ses courses folles en carriole avec la pétulante Dauphine, sa belle-sœur. Certes, on ne lui dénierait pas l'élégance, le charme, les manières chevaleresques ni le sens inné de la majesté, mais ses idées restaient courtes et surannées. « Le roi pense longtemps, disait la duchesse de Maillé, mais il pense vite et ne sait pas réfléchir. » Il n'avait ni l'intelligence politique ni la pondération de son prédécesseur. Ce dernier avait essayé d'être le « régulateur » du gouvernement, un peu comme l'avait théorisé Benjamin Constant avec son « pouvoir neutre » ou impartial. Il avait régné sans gouverner, du moins avait-il essayé. « J'ai louvoyé entre les partis et je meurs dans mon palais », avait-il admis sur son lit de mort. Charles X entendait au contraire tenir ferme la barre dans la même direction, quitte à précipiter la fragile nef royale sur les récifs. Absolutiste de tempérament, il estimait que les concessions avaient perdu son malheureux aîné Louis XVI. Après une brève période d'ouverture, au cours de laquelle il rétablit la liberté de la presse et décréta une amnistie pour les prisonniers politiques, il se rallia à la politique des ultras, soutenue par le clergé, les anciens émigrés, l'administration et l'armée.

Renouant avec l'antique tradition inaugurée par Pépin le Bref, le sacre de Reims se voulait l'illustration de cette orientation nouvelle. On avait conservé quelques gouttes du contenu de la sainte ampoule, brisée sous la Terreur, et ressorti de la naphthaline le toujours semillant marquis de Dreux-Brézé, grand maître des solennités des temps abolis. Si elle ne souleva pas de violentes réactions sur le moment – elle fut même exaltée par Nodier, Hugo, Lamartine et Vigny –, la cérémonie fut accueillie dans le pays avec un enthousiasme mitigé. Elle paraissait anachronique avec sa pompe désuète, ses rites oubliés, ses habits courts à la mode henricienne, bleu galonné d'or, ses toques surmontées de plumes blanches, ses opulentes chapes brodées, ses hautes mitres incrustées de pierreries et ses crosses ouvragées scintillant de gemmes. Chansonnier et polémiste bonapartiste, Béranger commit pour l'occasion un libelle assassin, *Le Sacre de Charles le Simple*. À la vérité, c'en était fini du mariage mystique de la dynastie capétienne et de la France. On aboutissait à l'agonie d'un système de représentation et d'imagerie pieuse qui faisait encore frémir les foules en 1722 et 1774. La France n'était pas l'Angleterre avec son art inimitable de mêler tradition et modernité...

Certaines lois choquèrent l'opposition : celle indemnisant les nobles dont les biens avaient été confisqués à la Révolution (le « milliard des émigrés », en réalité 630 millions, versés sous forme d'une rente de 30 millions), celle punissant de façon rigoureuse les sacrilèges, tels les profanations d'hosties, les déprédations d'églises ou les vols d'objets sacrés (la loi, en réalité, ne fut jamais appliquée). Des projets de textes législatifs inquiétèrent encore, comme celui visant à rétablir partiellement le droit d'aînesse afin d'éviter le morcellement des grands domaines. Ils restèrent lettres mortes.

Faute de pouvoir s'exprimer pleinement dans les urnes, l'opposition de gauche se manifestait par des campagnes de libelles (ceux de Paul-Louis Courier en particulier, grincheux propriétaire, féroce pamphlétaire, mais éblouissant styliste) ou de grandes démonstrations populaires et pacifiques, comme ces foules immenses suivant les obsèques du général bonapartiste Foy ou celles du député Manuel. Libéralisme et bonapartisme faisaient désormais bon ménage et se retrouvaient dans l'exaltation du sentiment national.

Il y eut également des complots menés par une association secrète, la Charbonnerie, calquée sur les *carbonari* italiens, forte de plusieurs milliers d'adhérents, dont la Haute Vente (le comité directeur) comprenait Buchez, Bazard et La Fayette. Dès 1822, les quatre sergents de La Rochelle, accusés d'avoir voulu renverser la monarchie, avaient été guillotins à Paris. Leur mort avait suscité une émotion considérable.

Cependant, la victoire des ultras était trop belle. Ils ne tardèrent pas à se quereller. Une extrême droite intransigente derrière le farouche La Bourdonnaye trouvait trop timorée la politique de Villèle. À cette opposition vint se joindre la défection de M. de Chateaubriand, ministre des Affaires étrangères brutalement disgracié. « Congédié comme un laquais », selon son expression, le talentueux écrivain forma une contre-opposition de droite luttant contre l'autoritarisme gouvernemental et défendant la liberté de la presse ainsi que l'alliance de la monarchie et du peuple.

Le gouvernement subit un troisième assaut d'un indépendant, le comte de Montlosier, vieille tête échauffée de délires féodaux, qui s'inquiétait du progrès des idées ultramontaines et de la puissance occulte des Jésuites. Dans un *Mémoire à consulter* publié en 1826, qui rencontra un immense succès, il dénonçait le « parti prêtre » et la Congrégation (confondant la nébuleuse des œuvres pieuses sans activité politique avec la société des Chevaliers de la Foi). Ni le clergé ni les ultras n'étaient en majorité ultramontains, mais ils désapprouvèrent cette diatribe insensée qui faisait le miel de

l'opposition. À la revue de 1827, la Garde nationale parisienne manifesta son opposition en criant : « Vive la Charte, à bas les ministres, à bas Villèle ! » Elle fut aussitôt dissoute.

LES « TROIS GLORIEUSES »
(27, 28, 29 JUILLET 1830)

Villèle escomptait ramener le calme en renvoyant les députés devant leurs électeurs. Malgré les impressionnants filtrages et garde-fous du système électoral, le résultat fut désastreux pour lui. Il était victime de l'usure du pouvoir et de la crise agricole qui sévissait et agitait les campagnes, restées calmes jusque-là (Ouest, Centre, est du Bassin parisien). À contrecœur, Charles X le remplaça par un modéré du centre droit, le vicomte de Martignac. En août 1829, voulant reprendre l'offensive, il constitua un nouveau ministère avec son vieil ami le prince Jules de Polignac, l'ultracisme incarné, le général de Bourmont qui avait trahi Napoléon deux jours avant Waterloo et le comte de La Bourdonnaye qui s'était illustré par sa violence verbale au moment de la Terreur blanche. C'était un gouvernement de combat que le *Journal des Débats* qualifia en une formule restée célèbre : « Coblenz, Waterloo, 1815 ». La Chambre répliqua au discours du Trône par une adresse au souverain, qui recueillit 221 voix contre 181, lui demandant fermement de respecter les vœux du peuple. Charles X refusa de renvoyer le gouvernement. Rien ne l'y obligeait formellement. L'épreuve de force était engagée.

Le 16 mai 1830, le roi, maladroitement, renvoya la Chambre. Une nouvelle campagne s'ouvrit. En dépit des fortes pressions électorales, l'opposition libérale enleva à nouveau la majorité avec 274 députés. Se refusant à une interprétation parlementaire de la Charte, usant au contraire de l'article 14 lui conférant les pleins pouvoirs en cas de circonstances exceptionnelles, le dimanche 25 juillet, le monarque signa les célèbres ordonnances suspendant la liberté de la presse, dissolvant la nouvelle Assemblée (qui n'avait pas encore siégé), modifiant la loi électorale et convoquant les électeurs afin de désigner une nouvelle Chambre. À ce coup d'État légal (mais illégitime au regard des libéraux), le petit peuple de Paris, le Paris de Gavroche – ouvriers, artisans, maraîchers –, les élèves des grandes écoles et d'anciens militaires des guerres napoléoniennes, tous tisonnés par l'habile Adolphe Thiers et les journalistes libéraux du *National*, répondirent le 28 par des barricades dans l'est et le centre de la capitale. Passant outre la proclamation de l'état de siège, les émeutiers s'emparèrent du Louvre et des Tuileries, contraignant l'impopulaire maréchal de Marmont, qui commandait la troupe, à se replier. Il y eut plus de 800 morts et 2 000 blessés.

Le 30 juillet, lorsque Charles X retira ses ordonnances, il était trop tard. Beaucoup poussaient le marquis de La Fayette, auréolé de sa gloire passée, à proclamer la République. Il hésita et fut devancé par un petit groupe de libéraux, dont Laffitte, Casimir Perier et Thiers, qui fit afficher dans la nuit un appel anonyme au duc d'Orléans, ce héros de la Révolution qui avait servi à Jemmapes, expliquant que « la République nous exposerait à d'affreuses divisions et nous brouillerait avec l'Europe ».

Alors, sous les plis du drapeau tricolore, à la fenêtre du premier étage de l'Hôtel de Ville, La Fayette et le duc s'embrassèrent devant une foule en liesse, criant des vivats à s'époumoner. Le 7 août, afin de donner un semblant de légitimité à l'opération, une moitié de la Chambre dissoute (219 députés contre 33, sur un total de 430) et 89 pairs contre 10 déclarèrent le trône vacant et firent appel à Louis-Philippe, duc d'Orléans. Les républicains voyaient ainsi leur victoire escamotée. « Les mains calleuses firent la besogne pour les mains gantées », dira Armand Carrel dans *Le National*. Réfugiés à Rambouillet, Charles X et son fils le duc d'Angoulême abdiquèrent au profit du petit duc de Bordeaux et partirent pour l'exil. Amer, désabusé, mais fidèle à la branche aînée, Chateaubriand écrivait : « Le temps des rois est passé [...]. La monarchie n'est plus une religion. »

BILAN DE LA RESTAURATION

Quelle leçon faut-il tirer des quinze ans de Restauration ? Ce fut avant tout, notons-le, une période de paix, fait non négligeable après le traumatisme révolutionnaire et la longue séquence guerrière allant de 1792 à 1815 (assortie d'une courte pause entre 1802 et 1804), qui avait coûté 1,4 million de vies. Le pays pansa ses plaies. Cela dit, la nostalgie de la *furia francese* subsistait dans les esprits, faisant oublier les défaites et les victimes laissées sur les champs de bataille. On commençait à s'ennuyer dans les faubourgs et les chaumières. On ne se souvenait plus que de la gloire, de cette gloire qui faisait tant défaut à la monarchie restaurée, et que ne compensaient ni l'héroïque prise du fort du Trocadéro, dans la baie de Cadix, en août 1823, enlevé à la baïonnette, à marée basse, par les soldats du duc d'Angoulême aux révolutionnaires espagnols, ni la victoire navale de Navarin en octobre 1827 par la flotte franco-russo-britannique sur la flotte turco-égyptienne, prélude à l'indépendance grecque, ni le drapeau blanc flottant sur Alger après la capitulation de Hussein Dey le 5 juillet 1830.

Sur le plan intérieur, les historiens, le père de Bertier de Sauvigny, Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert ou Jean-Paul Clément, ont une

perception de la Restauration moins négative qu'autrefois. Elle apparaît comme une période d'apprentissage de la vie politique et d'enracinement progressif du principe constitutionnel et représentatif. Si l'on excepte l'explosion finale de 1830, imputable aux lourdes erreurs du roi, on constate l'ouverture de l'espace public, avec des journaux de qualité (*Le Constitutionnel*, *Le Conservateur*, *Le Journal de Paris...*), des salons, voire des pamphlétaires, des chansonniers ou des caricaturistes. « Sous la Restauration, écrivait Victor Hugo dans *Les Misérables*, la nation s'était habituée à la discussion dans le calme, ce qui avait manqué à la République, et à la grandeur dans la paix, ce qui avait manqué à l'Empire. »

Ce fut également une période culturelle riche, marquée par l'envol du romantisme, avivé par le style troubadour, l'engouement pour les romans de Walter Scott et la naissance d'une toute jeune discipline historique interrogeant la grandeur des siècles passés avec Thiers, Mignet ou Augustin Thierry.

La Révolution française et l'Empire avaient créé de nouvelles institutions, un État fort, centralisé, débarrassé des particularismes provinciaux, imposé une langue unique. La monarchie restaurée pérennisa ce cadre, notamment les grands corps, l'administration préfectorale, les départements, la Légion d'honneur, la noblesse d'Empire. Pourquoi se serait-elle privée de ces commodités et efficaces moyens d'action ? Pas question, en dépit des rêveries embrumées de quelques ultras, de reconstituer les parlements, les anciennes provinces, les états provinciaux, qui avaient tant entravé le développement de l'Ancien Régime ! Pas davantage question de renoncer aux grands principes de liberté et d'égalité civile, à la vente des biens nationaux, à l'instruction publique (sinon pour en « royaliser » les cadres) ou de remplacer le Code civil par les anciennes ordonnances royales ! Le pouvoir des Bourbons tenait trop aux acquis de cette modernité. Ces « blocs de granit » étaient désormais impossibles à dynamiter. Ils étaient devenus parties prenantes de l'ADN français. Il existe dans notre histoire des évolutions, des progrès, des reculs, parfois profonds, mais également des effets de cliquet qui rendent vains les retours en arrière. C'est ainsi que se sont élevés les cinq piliers constitutifs de l'identité française.

Parmi les reculs ou les tentatives de recul, il faut assurément noter sous Charles X le retour en force d'un cléricalisme tapageur, contraire à une saine séparation des pouvoirs temporel et spirituel. On vit d'immenses manifestations religieuses en réparation des outrages de la Révolution, organisées par les missions catholiques, avec le concours zélé de l'appareil étatique, préfets, magistrats, généraux. Cette alliance du pouvoir politique et du pouvoir religieux menait à une dangereuse

confusion des domaines. En 1821, l'enseignement secondaire fut placé sous la surveillance des évêques et l'Instruction publique fut rattachée aux Affaires ecclésiastiques. Deux ans plus tard, Mgr Frayssinous, grand maître de l'Université, devenait le ministre de cet attelage hétéroclite. D'aucuns songeaient à restituer l'état civil au clergé. Ces excès d'un catholicisme de combat, contre-révolutionnaire et vengeur, qui allaient à l'encontre de l'intérêt bien compris de la religion, ne firent que susciter en retour des flambées d'anticléricalisme à gauche et à droite, inconnues jusque-là. Dans ses fougueuses attaques contre le parti prêtre, Montlosier n'avait pas totalement tort. L'impartialité et l'autorité de l'État, défenseur du bien commun, s'en trouvaient atteintes. Réagissant à cette fonctionnarisation de la religion, une équipe de jeunes catholiques, derrière Lamennais, Montalembert et Lacordaire, fonda en octobre 1830 le journal ultramontain *L'Avenir* qui réclamait la séparation de l'Église et de l'État, la liberté religieuse ainsi que l'indépendance absolue du clergé dans l'ordre spirituel.

La Restauration avait cru revenir, par-delà la révolution de la souveraineté de juin 1789, au principe de la souveraineté monarchique. L'échec fut tout aussi patent, faute de légitimité ou d'assise populaire suffisantes. En réalité, deux légitimités s'affronteraient durant une bonne partie du ^{xix}^e siècle, rendant finalement la « monarchie impossible », selon la formule de Pierre Rosanvallon : la légitimité monarchique, fondée sur le droit héréditaire, et la légitimité nationale, émanant du principe de la souveraineté nationale. L'effacement progressif de la première, surtout après la mort du comte de Chambord en 1883, renforça le socle de l'État-nation.

Il est certain que Charles X ne pouvait à la fois maintenir le droit divin et garder le gouvernement effectif du royaume. Pour conserver le premier, il lui aurait fallu nécessairement abandonner le second à une assemblée représentative, comme l'avaient fait au long du ^{xviii}^e siècle les monarques britanniques. C'est cette incompréhension radicale de la modernité et de la citoyenneté qui en découlait qui lui coûta le trône. On le créditera d'être resté cohérent avec lui-même : « J'aimerais mieux scier du bois, s'était-il exclamé un jour, que d'être roi aux conditions des rois d'Angleterre ! »

La révolution de 1830 fut une révolution essentiellement politique, anticléricale, avec comme préoccupations centrales la liberté de la presse, le rejet du despotisme royal, le refus de l'union du trône et de l'autel. Avec elle, ce qui restait de l'Ancien Régime semblait définitivement vaincu.

De façon paradoxale, cette modeste mais néanmoins sanglante

révolution, œuvre des journalistes du *National*, d'une minorité bourgeoise et parisienne, appuyée par les faubourgs, en ravivant les grands mythes révolutionnaires – celui du drapeau tricolore et de la sainte insurrection au nom de la Liberté –, allait nourrir durablement l'imaginaire politique de la nation, renforçant par là même un autre de nos cinq piliers, celui d'un État marqué par des valeurs universelles. Deux réalisations en témoignent de façon éclatante : le célèbre tableau de Delacroix à l'automne de 1830, *La Liberté guidant le peuple*, au symbolisme fort et puissant, mêlant lyrisme et violence, et la colonne de la Bastille, édiflée à partir de 1835 en commémoration de la révolution de Juillet, surmontée de son génie de la Liberté aux ailes d'or. N'est-ce pas au nom de cette contagieuse liberté à la française que s'étaient soulevés dans la foulée des Trois Glorieuses les Belges et les Polonais ?

Chapitre 25

La monarchie de Juillet

(1830-1848)

LE ROI BOURGEOIS

Voici donc Louis-Philippe d'Orléans intronisé. À cinquante-sept ans, il était encore bel homme, grand et imposant, le visage épanoui, un peu empâté (d'où les caricatures piriformes de Philippon et Daumier et les plaisanteries du *Charivari*, vingt fois poursuivi pour outrage). Né le 6 octobre 1773, titré duc de Valois puis duc de Chartres, il était le fils de Philippe d'Orléans – le tristement célèbre Philippe Égalité – et de Louise Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre. Physiquement, il ressemblait à Louis XIV, dont il descendait du côté maternel par le comte de Toulouse et du côté paternel par Mlle de Nantes et la seconde Mlle de Blois, tous trois enfants légitimés de Mme de Montespan. Il fut élevé par la maîtresse de son père, Félicité du Crest, comtesse de Genlis, femme de lettres, passionnée de pédagogie moderne et soucieuse de faire de lui un modèle de prince ouvert et généreux. L'emprise sur l'adolescent de cette femme habile et manœuvrière fut certainement profonde.

Comme son père, Louis-Philippe accueillit avec enthousiasme les débuts de la Révolution de 1789 et les idées de liberté et d'égalité. La société nouvelle ne l'effrayait pas, bien au contraire. Il côtoya le personnel politique de l'époque, Mirabeau, La Fayette, Danton, adhéra au club des Jacobins, servit dans la Garde nationale, puis se couvrit de gloire dans les armées révolutionnaires, à Valmy, Jemmapes et Neerwinden, avec le rang de lieutenant général, malgré ses dix-neuf ans.

Après la chute de la monarchie, s'inquiétant de la montée des violences, il supplia son père de se tenir à l'écart du procès du roi et de partir pour l'Amérique avec toute sa famille. En vain. Philippe Égalité vota la mort de son cousin. Cette décision lui fut fort préjudiciable lorsque, en avril 1793, suivant Dumouriez, il franchit la frontière belge et rejoignit l'émigration. Il y fut très mal accueilli, rejeté des milieux royalistes qui lui reprochaient ses compromissions

avec la Révolution. Après l'exécution de son père, en novembre de la même année, il devint le nouveau duc d'Orléans.

Il voyagea beaucoup, séjourna en Suisse sous une fausse identité, puis à Hambourg et en Scandinavie, s'aventura jusqu'en Laponie. En 1796, il se rendit à Philadelphie et, trois ans plus tard, à La Havane, avant de s'installer à Londres, où il s'enticha des mœurs et des institutions britanniques. Sa réconciliation avec Louis XVIII fut de courte durée, naturellement. L'entourage du prétendant ne pouvait le supporter. Mme de Rémusat ne disait-elle pas : « Il est du sang des Bourbons, et il en est couvert ! » ? Il se réfugia alors en Sicile et, en novembre 1809, épousa Marie-Amélie, fille de Ferdinand I^{er} des Deux-Siciles et de Marie-Caroline, sœur aînée de Marie-Antoinette, dont il aura dix enfants.

Sous la Restauration, ayant récupéré son immense fortune, il vécut à l'écart de la cour, le plus souvent au Palais-Royal ou dans sa belle propriété de Neuilly, se comportant ostensiblement en bon et honnête bourgeois, soucieux d'une sage économie domestique. Humain, pondéré, mais tenace et autoritaire, il était fort intelligent et non moins conscient de sa valeur. Un de ses derniers biographes, Munro Price, a insisté sur l'influence de sa sœur Adélaïde, femme de tête ambitieuse, qui fut sa conseillère privée. Personnellement agnostique, il respectait les « devoirs de la religion ». Il apparaissait en tout cas comme un homme d'expérience et de vaste culture, parlant plusieurs langues et, comme l'écrivait Victor Hugo, « chantant avec conviction la *Marseillaise* ».

Si son accession au trône en 1830 fut le fruit des circonstances, il s'y était préparé de longue date, nouant de multiples contacts avec les milieux d'opposition, les libéraux, les bonapartistes, les gens d'affaires. Roi des barricades, issu du tumulte de Juillet, il demeurait très attaché à ses origines, refusant toujours de se considérer envers les autres souverains comme un simple mandataire du peuple... Au lieu du nom de Philippe VII qu'il était prêt à prendre, on le convainquit d'adopter celui de Louis-Philippe I^{er} et le titre de roi des Français (comme Louis XVI en 1791), afin de marquer nettement la rupture avec l'Ancien Régime.

LA CHARTE RÉVISÉE

La révolution de 1830 n'avait pas seulement remplacé la branche aînée des Bourbons par la branche cadette des Orléans, descendant de Monsieur, frère de Louis XIV. Elle installait un régime différent du précédent, tant par son esprit, son équilibre institutionnel que par son assise sociale. Les manuels d'histoire qui englobent dans un même

ensemble les deux régimes, couvrant la période de 1815 à 1848, rendent insuffisamment compte de leurs spécificités.

La Charte, révisée par les Chambres, abrogeait le préambule et l'article 14 relatif aux ordonnances, partageait l'initiative des lois entre le roi et la représentation nationale, sans reconnaître la responsabilité des ministres devant cette dernière ni le principe de leur solidarité, ce que la pratique parlementaire instaura dans les faits. Pour fonctionner, le ministère dut bénéficier de la double confiance du monarque et des assemblées. C'était un système politique dualiste. Enfin, le catholicisme cessait d'être « religion de l'État » pour redevenir celle « de la majorité des Français », selon les termes du Concordat.

Une page capitale se tournait. De la monarchie chrétienne de l'Ancien Régime, qui remontait aux origines de la France, on passait à une monarchie laïque, adaptée à une société sécularisée par la Révolution. La prestation de serment à la Charte constitutionnelle faite par le roi devant les Chambres, réunies le 9 août 1830, remplaçait l'onction sainte du sacre de Reims. Il n'y eut ni Bible ni crucifix. Ainsi, Louis-Philippe, qui s'était contenté de jurer « en présence de Dieu », devait son trône à un pacte passé entre lui et les représentants de la nation. De sujets du roi, les Français redevenaient citoyens.

Pour autant, les fondements du nouveau régime souffraient d'un manque patent de légitimité. Le prince avait été porté au pouvoir par une moitié d'Assemblée, composée de pairs de France nommés par Louis XVIII et Charles X et de députés issus du suffrage censitaire, dans le cadre de la royauté de droit divin. Aucun n'avait mandat pour parler au nom de la nation et réformer la Constitution. À quel titre régnait-il donc ? On ne pouvait invoquer ni le principe d'hérédité, qui bénéficiait au jeune duc de Bordeaux, comte de Chambord, ni celui du suffrage populaire. Il était simplement le chef d'une monarchie élective et contractuelle. L'idée de soumettre sa nomination à la ratification des Français avait été rejetée par les pères fondateurs. « L'appel au suffrage populaire, expliquait Guizot, eût donné à la monarchie précisément le caractère que nous avons à cœur d'écarter. Il eût mis l'élection à la place de la *nécessité* et du *contrat*. C'eût été un principe républicain... »

LE RÈGNE DE LA BOURGEOISIE

Complétant la Charte, la loi du 19 avril 1831 supprima le double collège, abaissa l'âge de l'électorat de trente à vingt ans et le montant du cens de 300 à 200 francs, ce qui élargissait quelque peu le nombre de citoyens inscrits : 167 000 au lieu de 94 600 (l'enrichissement de la

moyenne bourgeoisie au fil des ans permettra d'en dénombrer 241 000 en août 1846). Quant au cens requis pour être éligible, il passa de 1 000 à 500 francs et l'âge de l'éligibilité de quarante à trente ans.

Avec une assise du pays légal si étroite, le régime ne profitait qu'aux milieux aisés : la grande bourgeoisie d'affaires – par exemple, Jacques Laffitte, modeste fils de charpentier devenu « roi des banquiers et banquier des rois », qui fut un temps président du Conseil –, les opulents propriétaires fonciers, qui avaient recouvré leurs biens, et la frange supérieure de la noblesse d'Empire, à l'instar du maréchal Soult, duc de Dalmatie, créateur de la Légion étrangère, trois fois chef du gouvernement, ou du maréchal Mortier, duc de Trévise, ministre de la Guerre et lui aussi président du Conseil.

À côté de ces appuis essentiels, il convient de réserver une place éminente aux élites intellectuelles. L'essayiste Albert Thibaudet qualifiait le régime de Juillet de « monarchie de professeurs » (Abel-François Villemain, François Guizot, Victor Cousin, Antoine Isaac Silvestre de Sacy...). Il aurait pu ajouter « ... et de journalistes ». Le *Journal des Débats* fut ainsi élevé à la hauteur d'une institution quasi officielle, et les équipes rédactionnelles du *Globe* et du *Courrier français* furent étroitement associées au pouvoir.

Il serait injuste de ne voir dans ce règne que le vil triomphe du dieu Argent. Les orléanistes attachaient grande importance au mérite personnel, admettant, à l'encontre de la société d'Ancien Régime, l'égalité des droits et des chances. L'ascension du talentueux Adolphe Thiers, petit boursier du lycée de Marseille, devenu avocat, homme de lettres, journaliste, si elle restait exceptionnelle, n'en représentait pas moins la frappante illustration. Admirateur à titre personnel de Bonaparte, ce partisan déterminé d'un régime parlementaire intégral avait été l'un des premiers à prêcher en faveur d'un changement de dynastie, à l'exemple de la Glorious Revolution anglaise de 1688.

C'est sans doute cette reconnaissance théorique de l'égalité qui rendit le régime si populaire à ses débuts. Le garde national qui payait son fusil et son uniforme et le grand brasseur d'affaires riche à millions se reconnaissaient parfaitement dans la monarchie de ce roi-citoyen, attaché aux conquêtes révolutionnaires. Triomphe donc de la bourgeoisie ! Balzac nous le fait découvrir, peu de classes sociales offraient alors une telle diversité de conditions : bourgeoisies parisienne, provinciale, industrielle, commerçante, universitaire, parlementaire, sans compter la petite et moyenne bourgeoisie des employés d'administration, des artisans, épiciers et autres boutiquiers.

Politiquement, l'événement majeur des années 1830 fut la formation d'une autre droite, s'opposant à la droite légitimiste par sa doctrine, son programme et son personnel politique : l'orléanisme. Au départ, il correspondait au centre gauche, celui des constitutionnels et des doctrinaires de la Restauration, qui avait glissé à droite à partir de mars 1831, date à laquelle le roi, après avoir essayé une politique d'ouverture avec le parti du Mouvement (Jacques Laffitte, Odilon Barrot), en vint à une politique plus conservatrice avec le parti de la Résistance (Casimir Perier, Victor de Broglie, Adolphe Thiers, François Guizot).

« L'orléanisme, expliquait encore Albert Thibaudet, ce n'est pas un parti, c'est un état d'esprit. » Aussi n'est-il pas surprenant qu'il ait survécu à tous les régimes depuis le ^{xix}^e siècle. Sa fidélité aux Orléans ne fut que l'aspect secondaire de sa doctrine. Comme l'a montré René Rémond, les orléanistes constituèrent la forme première d'une droite destinée à se perpétuer au-delà de la monarchie de Juillet : la droite libérale ou libérale-conservatrice que l'on retrouve aujourd'hui.

Libéraux, les orléanistes l'étaient pleinement, aussi bien au plan philosophique, religieux, politique qu'économique. Adeptes des Lumières, ils faisaient confiance à la raison individuelle pour trouver la mesure de toute chose. Leur rationalisme se gardait toutefois de verser dans le pur matérialisme. S'ils supportaient difficilement la rigueur dogmatique du catholicisme, ils s'accommodaient volontiers du protestantisme libéral d'un Guizot ou de l'éclectisme d'un Victor Cousin. Ils se voulaient tolérants en matière religieuse, ce qui ne les empêchait pas d'être anticléricaux, ni même, pour certains, anticatholiques. En 1833, Guizot eut de sérieux démêlés avec le clergé à propos de sa grande loi sur l'enseignement primaire. Thiers énonça quant à lui des jugements sévères contre les Jésuites. Mais, dans l'ensemble, après la forte poussée d'anticléricalisme consécutive à la révolution de Juillet, ils évitèrent d'envenimer les rapports avec l'Église. À partir des années 1840-1845, on pressent même, au sein des élites bourgeoises, le revirement qui les conduira dans la seconde moitié du siècle à répudier leur scepticisme voltairien et à retrouver la foi catholique.

L'orléanisme affectait d'occuper le « juste milieu » entre la droite légitimiste et la gauche républicaine, ambitionnant de réconcilier les Français autour d'une monarchie tricolore, alliant l'héritage royal de l'ancienne France au legs révolutionnaire de la nouvelle, avec pour « point fixe », appelé à clore un cycle historique, la Charte révisée de 1830.

Les grandes figures du régime, souvent des historiens, pensaient avec Guizot que l'avènement de la bourgeoisie en 1789 était l'achèvement d'un long et inévitable processus de prise de conscience commencé au Moyen Âge avec le mouvement communal. À leurs yeux, l'ultracisme représentait une vaine réaction, contraire au sens de l'Histoire. Les Trois Glorieuses effaçaient la parenthèse chimérique de la Restauration pour clore le mouvement de 1789. Il s'agissait bien des principes de 1789, et non de ceux de 1793, car les orléanistes opéraient une soigneuse distinction entre la phase libérale et la phase égalitaire de la Révolution, la première, sage et utile, la seconde, négative et criminelle.

Fervents partisans de la décentralisation, ils avaient naturellement en exécution le régime impérial et son administration tentaculaire. Tel était peut-être leur seul point commun avec les ultras. Mais les réformes qu'ils firent en ce domaine, particulièrement la loi municipale de mars 1831, restèrent très en deçà de leurs idéaux. Preuve qu'il était difficile de s'attaquer au pilier de l'État-nation souverain et centralisé, solidement enraciné depuis la Révolution et l'Empire.

En matière économique, ils soutenaient le « laissez faire, laissez passer » des « classiques » comme Jean-Baptiste Say, auteur d'un *Traité d'économie politique* paru en 1803, ou Frédéric Bastiat, hardi défenseur des idées libérales et libre-échangistes dans le *Journal des économistes*. Pour eux, l'État devait se borner au rôle d'un « État gendarme », au budget strictement équilibré, ayant mission de faire respecter l'ordre et la légalité, sans jamais fausser les saines lois de la concurrence.

Cela dit, un abîme sépara la théorie de la pratique. Les orléanistes mettaient de côté leurs grands principes lorsque de puissants groupes de pression économiques n'y trouvaient pas intérêt. Plus que le désir de maintenir l'État en dehors du champ des affaires, ils cherchaient à lui arracher le maximum d'avantages : ainsi, la loi du 11 juin 1842 sur les chemins de fer laissait à la puissance publique le soin de financer et d'élever les infrastructures, les ouvrages d'art et les stations et aux compagnies privées la pose des voies, la construction du matériel roulant et l'exploitation des lignes.

La vérité est qu'il ne s'agissait pas uniquement de libéraux, mais aussi de conservateurs. Une formule célèbre résumait leur credo politique : l'ordre et la liberté. Effrayés par la force du mouvement de 1830 qu'ils avaient canalisé *in extremis*, ils souhaitaient limiter les réformes, afin d'empêcher toute nouvelle explosion plébéienne. De la démocratie, ces grands bourgeois louis-philippards ne voulaient résolument pas, car, pensaient-ils, le nivellement égalitaire

qu'entraînerait l'établissement du suffrage universel mettrait fin au gouvernement des notables auquel, bien entendu, allaient leurs préférences.

LES FORCES D'OPPOSITION

Rejetés à droite, les partisans de la branche aînée n'en demeuraient pas moins une force politique vivante, le parti de la fidélité : fidélité chevaleresque aux Bourbons, représentée après la mort de Charles X en 1836 par le comte de Chambord, Henri V, fidélité pieuse à l'Église catholique, fidélité nostalgique à une société rurale et artisanale menacée de lent déclin. Refuser les lois de l'« usurpation » et le drapeau tricolore leur semblait une question d'honneur. Rares furent ceux qui, à l'image de l'avocat Berryer, acceptèrent de poursuivre une carrière politique sous le régime abhorré. Infatuée de préjugés, réfugiée dans une boudeuse abstention, la vieille noblesse se claquemura dans ses hôtels du boulevard Saint-Germain ou se retira sur ses terres, accomplissant le mouvement inverse de celui qui, un siècle et demi plus tôt, avait amené les familles les plus titrées et les plus en vue à la cour du Roi-Soleil. Cette émigration de l'intérieur facilita du reste la tâche de leurs adversaires au pouvoir dans le renouvellement des cadres politiques, administratifs et militaires du pays. En revanche, ce que la société aristocratique perdait dans le présent, elle le regagnerait dans l'avenir. En s'enracinant à nouveau en province, en reconstruisant ses châteaux, en étendant son emprise sur le monde rural et provincial, elle trouvera un regain d'influence, prélude à de nouvelles percées politiques.

L'opposition de gauche paraissait moins visible. À côté de la gauche dynastique d'Odilon Barrot, représentée à la Chambre, les autres forces, exclues du système, s'exprimaient à travers des sociétés populaires, comme Aide-toi, le Ciel t'aidera, Les Amis du peuple, Les Droits de l'Homme, Les Familles devenues Les Saisons, ou se retrouvaient dans la franc-maçonnerie et ce qui restait de la Charbonnerie. François Arago, Alexandre Ledru-Rollin, Louis Antoine Garnier-Pagès, Armand Carrel, Godefroy Cavaignac, Armand Barbès, Auguste Blanqui, Louis Blanc étaient les principaux représentants de ce courant multiforme. Appelés « radicaux » comme en Angleterre, ils aspiraient à la chute de la monarchie et à l'instauration d'une république démocratique et sociale.

Au-delà des partis, de larges pans de la France intellectuelle, morale, religieuse ou économique, travaillés par une effervescence d'idées et de sensibilités nouvelles, échappaient au cadre légal étriqué.

Ainsi, le romantisme, qui, après la bataille d'*Hernani* et le courant des Jeunes-France, était passé, par horreur du conformisme bourgeois et du « juste milieu », de la droite à la gauche, du traditionalisme à la démocratie, de la nostalgie des temps « gothiques » à l'exaltation des mouvements de libération hellène et polonais, avait repris le flambeau du message universaliste de la Révolution française. Quelle grande époque pour la littérature – Lamartine, Chateaubriand, Balzac, Hugo, Vigny, Mérimée, Stendhal, Dumas, Musset, Gautier, Sainte-Beuve, Nerval, George Sand... –, pour la peinture – Géricault, Corot, Delacroix... –, pour la sculpture – Rude et David d'Angers –, pour la musique aussi – Meyerbeer, Halévy, Berlioz !

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Contemporaines des débuts de la révolution industrielle, les années de la monarchie de Juillet revêtent une importance particulière dans l'histoire du capitalisme. Les progrès scientifiques et techniques eurent pour effet d'entraîner le lent déclin de l'économie agro-artisanale, l'exode massif des paysans vers les villes et parallèlement l'essor du salariat. Sur les 35 millions d'habitants, la population urbaine ou semi-urbaine représentait déjà 24 %. Avec plus de un million d'habitants en 1840 contre 550 000 sous le Premier Empire, Paris accueillait un nombre croissant de migrants venus des départements du Nord, de l'Est ou du Massif central, alors que Marseille et Lyon n'atteignaient pas 200 000 habitants. Au total, entre 1831 et 1851, on chiffre les flux migratoires à environ 800 000 personnes.

Mines de charbon du Nord ou du Massif central, forges des Ardennes ou de la Nièvre, ateliers métallurgiques parisiens, filatures mécaniques de coton de Normandie, fabriques de draps d'Elbeuf ou de Languedoc, soieries de Lyon ou de Saint-Étienne, entreprises d'indiennage de Nantes ou d'Alsace, ailleurs usines d'engrais et d'acides, mégisseries, minoteries, brasseries, sucreries, savonneries, papeteries, témoignaient de la naissance de ce nouvel ordre manufacturier qui s'appuyait sur un système bancaire et boursier émergent. Aux 32 000 km de routes royales, aux voies fluviales avec leurs antiques chemins de halage s'ajouta la construction des chemins de fer. La première ligne de voyageurs entre Paris et Le Pecq fut inaugurée en août 1837 par la reine Amélie et ses filles. Audacieuse et frémissante aventure à près de 40 km à l'heure ! « On va avec une rapidité foudroyante, écrivait Mme de Girardin, et cependant on ne sent pas tout l'effroi de cette rapidité. » Moins de deux ans plus tard, il est vrai, la catastrophe ferroviaire de la tranchée de Bellevue à Meudon, le 8 mai 1842, qui fit quarante-cinq morts dont l'amiral Dumont-d'Urville, frappa d'horreur les esprits. Était-ce donc cela le

progrès ?

En 1840, la France ne possédait que 433 km de voies ferrées contre 2 500 en Grande-Bretagne ; elle en aurait 1 800 en 1848, sa grande rivale 5 000. Constitué en toile d'araignée, mais manquant de transversales, le réseau devait contribuer à renforcer la centralisation parisienne et la puissance de l'État.

Vaincu en 1815, épuisé par les guerres de la Révolution et de l'Empire, le pays, encore en convalescence sous Louis-Philippe, faisait pâle figure devant une Angleterre à la prospérité insolente, vrai bloc de charbon et de fer, marquée avec trois décennies d'avance par la révolution industrielle, superpuissance commerciale conquérant les marchés d'outre-mer, y compris les anciennes colonies espagnoles, où la France était restée longtemps bien implantée. « Si l'on se livre à l'exercice, contestable pour l'historien mais stimulant pour l'économiste, écrit Jacques Marseille, de simuler ce qu'aurait dû être la France de 1815 si l'élan du XVIII^e siècle n'avait pas été ralenti à partir de 1792, la population aurait dû être supérieure de 5 % à 10 %, le produit industriel d'un tiers, le commerce extérieur aurait dû être le double. » Signes de ce que Pierre Chaunu appela le « grand déclassement ».

Certes, entre 1815 et 1848, le redressement était en bonne voie, avec une production industrielle soutenue (2 % par an, contre 2,6 % en Grande-Bretagne), mais des signes inquiétants se faisaient jour : le vieillissement de la population, l'insuffisance de la natalité, due au contrôle des naissances et à un malthusianisme en opposition au dynamisme démographique des autres pays d'Europe, Russie, Angleterre, Prusse... C'est toujours une ou deux générations après que les classes creuses présentent l'addition. Il est en général trop tard.

DÉBUT DE LA CRITIQUE SOCIALE

La dynamique industrielle allait de pair avec la constitution d'une foule de prolétaires mal payés (6 millions d'ouvriers en 1847, dont 1,3 travaillant en fabrique), l'entrée des femmes et des enfants, garçons et filles, dans les usines, avec pour corollaire la dislocation des familles en voie de paupérisation. Les rapports des premiers enquêteurs et hygiénistes, comme celui commandé en 1840 par la jeune Académie des sciences morales au docteur Villermé, étaient de véritables cris d'alarme, soulignant les torsions insupportables subies par le tissu social.

Aux préoccupations morales, humanitaires ou métaphysiques chères aux hommes du XVIII^e siècle succéda une recherche centrée sur les

problèmes économiques et sociaux. De jeunes catholiques, derrière Lacordaire, Montalembert ou Lamennais, s'interrogeaient sur la place de l'Église et la responsabilité des chrétiens devant l'extension de la misère ouvrière. Alban de Villeneuve-Bargemon, préfet du Nord, Armand de Melun, fondateur de la Société d'économie charitable, Frédéric Ozanam, animateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, rejetaient l'individualisme libéral, condamnaient fermement la marchandisation des travailleurs déracinés par les nouveaux féodaux, annonçant le catholicisme social de la seconde partie du siècle.

À gauche naissait le mouvement socialiste – un socialisme assez vague et largement utopique –, réplique à la fois pacifique et subversive au monde inhumain que le développement anarchique du capitalisme installait en Europe. Le mot de socialisme parut pour la première fois en novembre 1831 dans le journal *Le Semeur*, puis en février 1832 dans *Le Globe*. Le polytechnicien Pierre Leroux opposait dans la *Revue encyclopédique* ce socialisme humaniste et solidaire à l'individualisme ravageur. Républicain convaincu, auteur en 1840 de *L'Organisation du travail*, Louis Blanc se laissa gagner lui aussi par ces idées généreuses, comptant avant tout sur l'État pour protéger les classes populaires.

Les disciples du comte de Saint-Simon (mort en 1825), chantre visionnaire de l'industrialisme, qui avait prévu le parlement européen et la technocratie (« l'administration des choses » remplaçant « le gouvernement des hommes »), parlaient également de socialisme, voire de socialisme chrétien ou évangélique avec Philippe Buchez, fondateur en 1840 d'un des premiers journaux ouvriers, *L'Atelier*. Pendant que certains, comme Bazard et Enfantin, versaient dans une mystique philanthropique, d'autres songeaient à transformer le pays par l'industrie, la banque et une politique de grands travaux. Indépendamment du courant saint-simonien, un original à l'imagination débordante, Charles Fourier, ennemi juré du capitalisme libéral et pourfendeur halluciné du petit commerce, entendait remplacer le salariat par un système social fondé sur la libre association, le jeu des passions et la liberté sexuelle, permettant l'édification d'une économie du désir sur les ruines d'une économie du profit, le tout à l'intérieur de « phalanstères » composés de 1 620 hommes et femmes. Ses disciples cherchèrent vainement à mettre en pratique ses visions, qui donneront naissance plus tard, il est vrai, au très utile mouvement coopératif.

De son côté, un ancien avocat radical, passé par la Charbonnerie, Étienne Cabet, fondait une première forme de parti communiste et tentait d'entraîner ses troupes vers la construction d'une communauté utopiste au Texas. « Allons en Icarie ! » lança-t-il en mai 1847 dans

son journal *Le Populaire*. Héritier politique de Babeuf, Philippe Buonarroti, qui avait fait éditer à Bruxelles *La Conjuración des Égaux*, était pour sa part très actif dans les sociétés secrètes et le mouvement maçonnique. Au milieu de cet intense bouillonnement intellectuel, Karl Marx, qui avait publié en février 1848 à Londres son *Manifeste communiste*, restait pour l'heure totalement inconnu en France.

TROUBLES ET MOUVEMENTS SOCIAUX

La société française n'était en rien une société apaisée. Les débuts du règne de Louis-Philippe furent marqués par des troubles, des révoltes, des attentats ou des mouvements sociaux, tous fermement réprimés. Ce fut d'abord, en février 1831, une émeute anticléricale qui saccagea l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, suivie à Lyon d'une révolte des canuts, ces ouvriers tisserands – 8 000 chefs d'atelier et près de 40 000 compagnons –, désespérés devant l'arrivée des nouvelles machines textiles annonciatrices de chômage, qui se battaient pour un salaire minimal. Partis de la Croix-Rousse derrière le drapeau noir, ils envahirent la ville aux cris de : « Vivre libre en travaillant ou mourir en combattant. » Le pouvoir envoya contre eux 20 000 hommes de troupe et 150 canons. Jamais la peur de la sédition sociale n'avait saisi à ce point les possédants. « Les barbares qui menacent la société, écrivait alors le *Journal des Débats*, ne sont point dans le Caucase ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières. » En juin 1832, une bataille rangée se déroula le jour des funérailles du général républicain Lamarque et se poursuivit le lendemain autour de la barricade du cloître Saint-Merri, qui inspirerait Victor Hugo dans *Les Misérables*. Il y eut plus d'une soixantaine de morts dans la troupe et la Garde nationale et près d'une centaine parmi les insurgés républicains qui avaient pris le drapeau rouge pour emblème. À peu près au même moment se déroula en Vendée l'équipée de la romanesque Marie-Caroline, duchesse de Berry, grande lectrice de Walter Scott. Elle s'efforçait de soulever les provinces de l'Ouest en faveur de son fils, le comte de Chambord, sans parvenir à planter en un seul lieu son drapeau blanc. L'aventure tourna court et s'acheva par la pitoyable arrestation de la jeune femme à Nantes, réfugiée durant dix-sept heures dans un réduit secret accessible par une plaque de foyer tournant sur ses gonds.

Le 9 avril 1834, une nouvelle insurrection des canuts gagna le monde artisanal et ouvrier de Lyon, avec le soutien de la Société des droits de l'homme et le conseil exécutif des sociétés ouvrières de secours mutuel. Menée par Thiers, la répression, implacable, fit six cents victimes. Le 13 avril, une émeute similaire éclata à Paris. En

représailles d'un coup de feu tiré sur un officier, les douze habitants d'une maison de la rue Transnonain (l'actuelle rue Beaubourg), hommes, vieillards, femmes, enfants, furent massacrés. La diffusion de la très réaliste lithographie d'Honoré Daumier illustrant cet épisode sanglant – une bavure policière, dirait-on aujourd'hui – fut interdite.

En juillet 1835, un ancien soldat de la Grande Armée, Giuseppe Guelfi, dit Fieschi, qui avait fait de la prison pour délinquance, conçut une machine infernale destinée à tuer le roi et son fils aîné lors d'une revue de la Garde nationale boulevard du Temple. Composée de vingt-cinq canons de fusil accolés et chargés à mitraille (on peut encore la voir aux Archives nationales), elle fit une vingtaine de morts et une quarantaine de blessés, mais rata son objectif. Le régicide fut guillotiné avec deux de ses complices. L'horreur de cet attentat – il y en eut onze contre le roi – détourna la gauche des républicains les plus extrêmes, ce qui n'empêcha pas la loi du 9 septembre 1835 de limiter la liberté de la presse. Renouant avec la tradition du Paris révolutionnaire, la Société des Saisons, derrière Armand Barbès et Auguste Blanqui, souleva le 12 mai 1839 une partie des quartiers de l'Est. Les émeutiers s'emparèrent de la préfecture de police et de l'Hôtel de Ville. Au prix d'une centaine de morts, la troupe reprit le contrôle de la situation. Barbès et Blanqui, condamnés à mort, virent leur peine commuée en détention au Mont-Saint-Michel.

D'autres secteurs de l'opinion ne restaient pas inactifs. La mort en juillet 1832 du duc de Reichstadt (Napoléon II) n'avait pas mis fin au mouvement bonapartiste, qui avait trouvé un chef en la personne du neveu de l'Empereur, Louis Napoléon Bonaparte, fils de la reine Hortense et de Louis de Hollande. Ce nouveau prétendant donna bien du fil à retordre à la police lors de ses tentatives de *pronunciamiento* de Strasbourg (octobre 1836) et de Boulogne-sur-Mer (août 1840).

Plus que tous ces mouvements sociaux, ces conspirations et ces soulèvements, c'est la mort, le 13 juillet 1842, de Ferdinand-Philippe d'Orléans, prince royal de France, tué accidentellement à Neuilly, qui fragilisa le régime. Le jeune homme, populaire, aux idées ouvertes et généreuses, héros de la conquête de l'Algérie, représentait l'espoir des démocrates. Son fils, âgé seulement de quatre ans, pourrait-il un jour monter sur le trône d'une monarchie sans charisme, écartelée entre la nostalgie légitimiste et le rêve national et révolutionnaire ? Sur le registre des condoléances, Alexandre Dumas a tracé ces mots prémonitoires : « Dieu vient de supprimer le seul obstacle qui existait entre la monarchie et la république. »

En politique extérieure, hormis quelques menues implantations sur les côtes gabonaises et ivoiriennes, la découverte de la terre Adélie, l'installation de comptoirs à Mayotte, Tahiti, Wallis-et-Futuna, les orléanistes demeuraient hostiles à toute aventure. Louis-Philippe tirait son pacifisme à la fois de la répulsion que lui avait inspirée le spectacle des guerres révolutionnaires et de son besoin de se faire accepter par les souverains étrangers. D'où son rapprochement avec l'Angleterre – l'« entente cordiale », selon l'expression de Guizot –, qu'il s'attacha à ne pas froisser au moment du détachement de la Belgique du royaume hollandais. La conférence de Londres, à laquelle participèrent Talleyrand, ambassadeur extraordinaire à Londres, et lord Palmerston, secrétaire aux Affaires étrangères, reconnut l'indépendance et la neutralité du nouveau royaume. Refusant le trône pour son fils cadet, Nemours, Louis-Philippe accepta pour roi des Belges le candidat anglais, Léopold de Saxe-Cobourg, veuf de la fille de George IV, qu'il maria à sa fille Louise d'Orléans. En 1832, toujours avec la bénédiction des alliés d'outre-Manche, il chargea un corps expéditionnaire français d'enlever Anvers au roi des Pays-Bas qui faisait de la résistance. C'en était fini du rêve de son ancêtre Louis XIV d'annexer le pays d'outre-Quévrain.

Cependant, Louis-Philippe refusa de voler au secours de l'insurrection polonaise, sauvagement écrasée par l'armée russe. « Le sang des Français n'appartient qu'à la France », avait doctement déclaré le président du Conseil Casimir Perier. Alors qu'en Europe s'affirmait le droit des « nationalités », cette politique prudente et sans panache tournait le dos au message humaniste et à la vocation universaliste de la France, pourtant l'un des grands piliers de son histoire multiséculaire.

En contrepoint, comme pour répondre aux frustrations du pays qui se sentait toujours humilié par les traités de 1815, Louis-Philippe fit achever l'arc de triomphe de l'Étoile, puis créa à partir de 1834, au château de Versailles, le musée de l'Histoire de France, dédié « à toutes les gloires de la France » : contribution essentielle au roman national, illustrée par de grandes compositions picturales, installées dans la galerie des Batailles et les salles des Croisades, au total 6 000 tableaux et 3 000 sculptures. Le culte du passé devait faire oublier la grisaille du temps présent et réconcilier les Français autour du trône.

Rien n'y fit. « La France est une nation qui s'ennuie », écrivait Lamartine en janvier 1839. Un an et demi plus tard, le 15 juillet 1840, éclatait la crise d'Égypte. Déterminés à freiner l'ambitieux pacha Méhémet-Ali, Anglais, Autrichiens, Prussiens et Russes décidèrent, par le traité dit des quatre puissances, d'apporter leur soutien au sultan ottoman Abdülmecid I^{er}. Les Français, écartés des discussions

internationales, appuyaient au contraire le pacha sécessionniste. La tension monta entre la France et l'Angleterre. L'opinion publique, nostalgique de la Grande Nation et de l'épopée napoléonienne (se répandait alors le *Mémorial de Sainte-Hélène*, composé par Las Cases à partir des souvenirs de Napoléon), poussait à la guerre. Thiers, volontiers anglophobe, était prêt à exalter les passions nationales, mais Louis-Philippe, viscéralement attaché à la paix, le força à démissionner le 20 octobre et le remplaça par Guizot. Le pacha d'Égypte dut se retirer de Syrie. Dans cet agenouillement des Orléans devant la puissance anglaise, Lamartine dénonça un « Waterloo diplomatique ».

Il fallut trouver une nouvelle compensation à cette humiliation. Le 15 décembre 1840 eut lieu la grandiose cérémonie du retour des cendres de l'Empereur. L'association du régime au culte impérial donna certes du baume au cœur des Français, mais insuffisamment pour nourrir leur imaginaire patriotique et guerrier. La monarchie bourgeoise devait démontrer que le prestige militaire du pays n'était nullement entamé : la poursuite de la conquête de l'Algérie en offrit l'occasion. Après la prise d'Alger en 1830, on avait hésité à rembarquer le corps expéditionnaire, comme le conseillaient les Britanniques. Les belliqueuses tribus arabes étaient franchement hostiles. La France ne voyait pas quel profit tirer des terres incultes de l'intérieur. Finalement, on se convainquit de pacifier le littoral et d'y implanter des colons. Menés par le général Bugeaud, célèbre pour sa casquette, les combats s'intensifièrent. Les douars furent ravagés systématiquement, certaines grottes enfumées. Contre les Français l'émir Abd el-Kader se mit à prêcher le djihad, avant de subir en mai 1843 un cinglant revers avec la prise de la Smala, à Taguin, près de Médéa, par le valeureux duc d'Aumale, fils de Louis-Philippe. En décembre 1847, l'émir non moins vaillant se rendit au général de Lamoricière et au duc, qui venait de succéder à Bugeaud comme gouverneur général. Il y avait déjà à ce moment-là en Algérie 110 000 colons européens et 52 000 Français.

Malgré l'inquiétude des Britanniques de voir la France s'installer durablement de l'autre côté de la Méditerranée, l'Entente cordiale se poursuivit sous le ministère Guizot. La reine Victoria rencontra Louis-Philippe au château d'Eu en 1843 et 1844, et celui-ci vint à Windsor en 1844.

LA FIN DE LA MONARCHIE DE JUILLET

Les signes avant-coureurs de la crise du régime n'apparurent qu'en 1847. Des scandales financiers, comme l'affaire Teste-Cubières, une

sordide histoire de pots-de-vin dans laquelle deux ministres furent impliqués, suivie de l'affaire Choiseul-Praslin, un pair de France assassinant sa femme et se suicidant en prison, jetèrent le discrédit sur l'entourage royal.

Depuis près de deux ans, la France traversait une mauvaise conjoncture économique : crise agricole, terreur de la disette, hausse des prix, surproduction industrielle, dépression dans le textile et l'industrie, faillites, chômage... On manquait surtout de blés et de pommes de terre (affectées par le mildiou). De Berlin à Dublin l'Europe était atteinte. En Irlande, la « grande famine » de 1846-1851 fit un million de victimes. Âgé de soixante-quatorze ans, entêté, de plus en plus conservateur, le roi était sourd à la colère qui grondait, particulièrement à Paris et dans les grandes villes, où la population ouvrière et la misère n'avaient cessé de croître.

En juillet 1847, les deux oppositions de gauche, la première modérée derrière Odilon Barrot (qui incarnait ce qui restait du parti du Mouvement), la seconde républicaine, firent campagne pour un abaissement du cens à 100 francs, ce qui eût porté le corps électoral à 500 000. Un progrès appréciable. Mais l'imperturbable Guizot, président du Conseil, demeura hostile à cette mesure. « Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne, ne cessait-il de répéter, et vous deviendrez électeurs. »

La liberté de réunion n'étant pas reconnue, ces oppositions organisèrent ensemble des campagnes de banquets, avant d'agir séparément après celui de Lille, le 7 novembre, au cours duquel Alexandre Ledru-Rollin réclama le suffrage universel. Partisan d'une vraie monarchie constitutionnelle, Odilon Barrot ne souhaitait qu'un simple aménagement de la loi de 1831, non un tel saut dans l'inconnu. Il refusa donc de porter le toast « à la réforme électorale et parlementaire ». Malgré cette cassure entre réformistes et radicaux, le mouvement n'en était pas moins en marche. Il y eut près de soixante-dix banquets dans toute la France.

Au lieu de chercher à comprendre l'opinion et à composer, Louis-Philippe se raidit davantage et, en décembre, refusa toute modification du régime électoral. « J'abdiquerai cent fois, déclara-t-il, plutôt que de faire la réforme électorale », rejoignant ainsi Charles X qui s'était rêvé en scieur de bois... « Ce ne sont pas les banquets de veau froid ni les Bonaparte qui me désarçonneront », grommela-t-il encore devant le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique.

Le 22 février 1848, une manifestation interdite se déroula entre la Madeleine et le Palais-Bourbon, siège de la Chambre des députés. Des heurts éclatèrent et se poursuivirent le lendemain boulevard des

Capucines. C'est alors que la Garde nationale fraternisa avec la population. Un détachement du 14^e régiment de ligne tira et fit cinquante-deux victimes. Pour attiser la vengeance et stimuler le soulèvement général, la foule promena leurs corps en charrette dans la capitale, à la lumière des torches. On jouait la révolution de 1789, dont les souvenirs, ravivés par les analyses historiques de Lamartine, Michelet ou Louis Blanc, semblaient rejoindre, dans l'imaginaire social, les mythes populaires des *Mystères de Paris* d'Eugène Sue...

Guizot remit sa démission. Louis-Philippe fit appel au comte Molé, qui se refusa, puis à Thiers qui avait rejoint l'opposition dynastique de Barrot. Peine perdue. Le 24 février au matin, un millier de barricades, faites de pavés, de vieilles planches et de sacs de terre, avaient surgi dans la nuit. Louis-Philippe n'avait plus qu'une carte à jouer : dissoudre l'Assemblée, ce qu'il fit le jour même. Mais la colère populaire ne pouvait se satisfaire de cette issue. Aux Tuileries, lors de la revue de la Garde nationale – le principal soutien du régime –, le vieillard couronné essuya à sa grande surprise des cris d'hostilité. Thiers, lucide, comprenant que contrairement à 1830 il n'existait aucune solution médiane, renonça à son tour à former un ministère. Démoralisé, Louis-Philippe abdiqua en faveur de son petit-fils, le comte de Paris, puis, habillé en bourgeois couleur muraille, abandonna la capitale à l'émeute, se réfugiant à Dreux, avant de partir pour l'Angleterre. Les Tuileries et le Palais-Royal furent mis à sac.

Au Palais-Bourbon et à l'Hôtel de Ville, deux lieux de pouvoir symboliques envahis par les insurgés, deux gouvernements provisoires se constituèrent, avant de fusionner derrière Lamartine, Ledru-Rollin, Dupont de l'Eure, Louis Blanc, Arago, Garnier-Pagès, l'ouvrier Albert. Dans la soirée, Lamartine proclama la République, la deuxième de l'histoire de France. Ainsi, une nouvelle fois, le Paris populaire, ouvrier, tumultueux, d'instinct républicain et jacobin, avait donné le ton et imposé sa révolution au pays, sans laisser le temps à la province de réagir ni de faire connaître son avis. Dans un discours au patriotisme enflammé tenu devant les grilles de l'Hôtel de Ville, le poète avait réussi à imposer le maintien du drapeau tricolore. « Le drapeau rouge que vous rapportez, disait-il en s'adressant aux émeutiers des faubourgs, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple en 91 et en 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. »

La monarchie de Juillet avait été libérale, mais sûrement pas démocratique. Des élites étroites – la presse, toutes tendances confondues, comptait deux cent mille abonnés – dominaient un peuple peu éduqué, essentiellement rural. La faible importance du corps électoral avait permis l'emploi, sur une échelle assez large, de la corruption et de manœuvres administratives, si bien décrites par Stendhal dans son *Lucien Leuwen* (1834).

Quand on fait le bilan de ces années, il semble difficile assurément de laver les orléanistes du reproche d'égoïsme social et d'immobilisme que leurs détracteurs n'avaient pas manqué de leur faire. Cela paraît évident en matière sociale. Alors qu'avec le développement industriel la condition ouvrière s'était fortement détériorée, le sort des plus miséreux – des centaines de milliers de mendiants, des millions d'indigents – leur inspira peu de compassion ou de pitié. C'est à la charité privée et aux bureaux de bienfaisance, répétaient-ils, qu'il revient de s'occuper d'eux ! Même les hôpitaux généraux de l'Ancien Régime, financés par la puissance publique, étaient condamnés par l'idéologie libérale. Le travail des enfants dès l'âge de cinq ans était un scandale. « Ils restent seize à dix-sept heures debout chaque jour, écrivait le docteur Villermé, dont treize au moins dans une pièce fermée, sans presque changer de place ni d'attitude. Ce n'est pas là un travail, une tâche, c'est une torture. » Il faudra attendre 1841 pour qu'une loi vienne interdire le travail des enfants de moins de huit ans et limiter à huit heures la journée de ceux de moins de douze ans, loi qui du reste ne fut guère appliquée, faute d'une véritable inspection du travail. Sous le règne de Louis-Philippe le pilier social de l'État protecteur au service du bien commun fit peu de progrès... L'exigence de tolérance et de laïcité s'y était en revanche clairement affirmée. Récusant le cléricalisme ostensible de la Restauration, le pouvoir s'était efforcé de rester neutre à l'égard des opinions religieuses. Les évêques avaient été déclarés inaptes aux fonctions administratives et leurs frais de représentation supprimés. La Congrégation avait perdu son influence.

Au cours de son règne, Louis-Philippe commit trois erreurs principales. La première fut d'avoir installé sciemment une monarchie bourgeoise, économe, sans mystique, celle du brave roi-citoyen « au chapeau gris, à l'habit brun, au large parapluie sous le bras, qui donnait de tous côtés des poignées de main hasardées » (Alfred de Vigny). Qu'est-ce qu'une royauté sans le frémissement sacré d'une transcendance ni l'ambition de la grandeur ? Non sans raison, Victor Hugo reprochait au régime d'avoir été « modeste au nom de la France ».

La deuxième fut de ne pas avoir compris la nécessité de s'effacer

politiquement au profit du jeu parlementaire naissant. Lui aussi, comme Charles X, voulut à la fois régner et gouverner, faire sentir le poids de ce qu'il appelait « sa part personnelle », tandis que le pouvoir royal aurait dû rester au-dessus de la mêlée. Tout au long de son règne, il n'eut cesse de harceler de son esprit jaloux, tatillon et inquisitorial ses ministres. Pour lui, le trône ne devait pas rester un « fauteuil vide ». En dix ans, de 1830 à 1840, il usa quinze combinaisons ministérielles, certaines personnalités étant nommées à plusieurs reprises : Laffitte, le brillant Casimir Perier (mort en 1832, lors de l'effroyable épidémie de choléra qui fit plus de 100 000 victimes), le maréchal Soult, Victor de Broglie, le général Gérard, le maréchal Mortier, Thiers, le comte Molé... Puis il contribua à la formation derrière son cher Guizot d'un « parti du château » et d'un « ministère de la Cour », prêts à batailler contre les groupes parlementaires. Ce huguenot gourmé était à lui seul l'altière incarnation d'un immobilisme inflexible et d'une sclérose obstinée qui allaient être fatals à la monarchie. En 1830, les orléanistes avaient cru arrêter la Révolution en 1789 en exorcisant les lugubres souvenirs de 1793. Illusion ! C'était oublier ce que François Furet appelait la « dynamique incontrôlable » de la Révolution, au moins à cette époque : « Il y a du 1793 dans tout 1789. » Et c'était bien ce que voulaient faire revivre les républicains radicaux : l'aventure jacobine, Robespierre, la Convention montagnarde et les soldats de l'an II !

La troisième erreur fut de ne pas prendre suffisamment en compte l'extrême fragilité des assises politiques du régime. Les historiens de cette période, de Paul Thureau-Dangin à Gabriel de Broglie, de Hugh Collingham à Arnaud Teyssier, l'ont tous souligné. Un décalage grandissant apparaissait entre l'enrichissement des classes moyennes et ce système politique clos, réservé à une étroite minorité. Sa seule voie de salut consistait sans doute à élargir le collège électoral, peut-être jusqu'au suffrage universel, de façon à dissoudre la menace du Paris révolutionnaire ne rêvant que plaies et bosses dans le conservatisme paisible des masses rurales. À l'époque, bien peu d'observateurs l'avaient compris.

Chapitre 26

L'éphémère République

(1848-1851)

L'ESPRIT QUARANTE-HUITARD

Dans l'histoire de la France, il est de grands et rares moments d'euphorie générale, d'enthousiasme universel, de ferveur communicative. Il en fut ainsi de la soudaine révolution de février 1848, qui ouvrit une ère de bons sentiments et d'intense communion sociale. La couronne du roi en redingote avait roulé sur les pavés parisiens à l'issue d'un mouvement populaire dépourvu du feu des passions haineuses. La république nouvelle, humanitaire et pacifiste, réconciliait vainqueurs et vaincus, « républicains de la veille » et « républicains du lendemain ». Après avoir annoncé le suffrage universel, proclamé la République au pied de la colonne de Juillet, révoqué les préfets, dissous les Chambres, supprimé les titres de noblesse, le gouvernement provisoire, sous l'influence d'un ancien journaliste, Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies, abolit l'esclavage dans les Antilles, l'île Bourbon (redevenue la Réunion) et au Sénégal. Date capitale pour la dignité humaine ! Le mouvement avait été préparé notamment par la monarchie de Juillet, qui avait conféré l'état civil aux Noirs, et par le combat généreux en Guyane de mère Anne-Marie Javouhey, fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. La liberté de la presse, la liberté de réunion furent instaurées, et la peine de mort, en matière politique, fut abolie. On se préoccupa également du sort misérable des ouvriers. La commission du gouvernement pour les travailleurs, dite commission du Luxembourg, limita la durée de la journée de travail à dix heures à Paris, onze heures en province. Reprenant, en la dénaturant, la démarche de son président, le socialiste Louis Blanc, qui voulait multiplier des « ateliers sociaux » autogérés, appelés à concurrencer le secteur privé capitaliste et à terme à l'éliminer, elle institua des « ateliers nationaux », encadrés par des élèves de l'École centrale et chargés d'occuper les chômeurs à des travaux de terrassement ou de voirie, moyennant la modique rémunération de 2 francs par jour (ce qu'on appellera plus tard le traitement social du chômage).

Chacun voulait être à l'unisson. À la différence de 1830, même les catholiques étaient de la fête. « Les prêtres, notait Tocqueville, avaient retrouvé le dogme de l'égalité dans l'Évangile, et ils affirmaient qu'ils l'y avaient toujours vu. » Dans les villages, ils bénissaient les arbres de la Liberté. Derrière Charles de Montalembert et le journaliste Louis Veuillot, le « parti catholique », libéral et ultramontain, se réjouissait dans son quotidien *L'Univers* que disparaissent les derniers lambeaux du gallicanisme, freins à une saine indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, Église qui « n'est tout à fait libre que dans la grande et glorieuse république des États-Unis ». Des fouriéristes se convertissaient au catholicisme, des catholiques sociaux se laissaient gagner par les idées associationnistes. C'était, comme l'observait Maurice Agulhon, la rencontre entre les utopistes et le mouvement populaire. L'ensemble baignait dans un christianisme nébuleux et diffus, dépourvu le plus souvent de toute transcendance et confondant démocratie et idéal évangélique : ainsi, la féministe Pauline Roland évoquait sans rire « cette utopie que Jésus de Nazareth appelait Royaume de Dieu et que nous nommons la République démocrate-socialiste » ! Hostile aux compromissions de l'Église avec les pouvoirs, condamné pour ses idées libérales par le conservateur et autoritaire Grégoire XVI, Félicité de Lamennais, qui avait dérivé vers la gauche, rompu avec la prêtrise et publié ses *Paroles d'un croyant* (1834), était assez représentatif de cette atmosphère irréelle et lénifiante qui s'était emparée de larges secteurs de l'opinion, et dont l'historien américain Frank Paul Bowman a livré une description détaillée dans son *Christ romantique* et son *Christ des barricades*.

De son côté, le grand quotidien populaire *La Presse* d'Émile de Girardin réaffirmait haut et fort la mission universaliste et sacrée de la France à l'égard des autres nations, mission que la monarchie louis-philipparde avait mise sous le boisseau : « La République française proclamée le 24 février doit fortifier la paix en éclairant le monde. Qu'elle en soit le flambeau ! » Écoutons Victor Hugo, célébrant le 2 mars la plantation d'un arbre de la Liberté près de chez lui, place des Vosges : « Mes amis, mes frères, mes concitoyens, établissons dans le monde entier, par la grandeur de nos exemples, l'empire de nos idées. Que chaque nation soit heureuse et fière de ressembler à la France ! » Comment, en effet, ne pas rêver d'une république fraternelle s'édifiant sur les ruines des monarchies héritières de la Sainte Alliance, quand la Prusse, l'Autriche, la Confédération germanique, l'Italie connaissaient à leur tour leur « printemps des peuples » ? Une nouvelle laïcité, un appel à l'universalisme imprégné d'orgueil national : deux au moins de nos piliers historiques retrouvaient de la vigueur.

Le 20 avril, une fête de la Fraternité, célébrant l'instauration du suffrage universel, rassembla autour de l'Arc de triomphe plusieurs centaines de milliers de personnes, ivres de joie. Avec cet état d'esprit nouveau – qu'on appellera l'esprit quarante-huitard – était apparu un tourbillon de clubs, de sectes, d'écoles philosophiques, de sociétés de libre-pensée, de journaux philanthropiques, d'associations ouvrières, « un volcan de livres, écrivait Michelet, une éruption d'utopies, de romans socialistes ». Dans l'enthousiasme de février, on vit surgir aussi quantité de systèmes miracles que faisaient miroiter de généreux mais chimériques esprits. « L'un, disait Tocqueville, prétendait détruire l'inégalité des fortunes, l'autre l'inégalité des lumières, le troisième entreprenait de niveler la plus ancienne des inégalités, celle de l'homme et de la femme ; on indiquait des spécifiques contre la pauvreté avec des remèdes à ce mal du travail qui tourmente l'humanité depuis qu'elle existe. » Autodidacte, penseur libertaire et fédéraliste, Pierre-Joseph Proudhon, qui s'était fait une réputation avec sa fameuse formule « la propriété c'est le vol », récidiva avec une autre, « l'anarchie, c'est l'ordre sans le pouvoir ! ». *Philosophie de la misère* était le titre d'un de ses livres paru en 1846. *Misère de la philosophie !* lui avait rétorqué le sarcastique Karl Marx dans une brochure, en signe de rupture. Pour les féministes, ce fut aussi, en dépit des rires et quolibets de leurs adversaires goguenards, un grand moment, derrière George Sand, Flora Tristan, Jeanne Deroin, Marie-Reine Guindorf ou Pauline Roland.

Tout un vocabulaire révolutionnaire et romantique, où les mots Humanité, Peuple, Fraternité, Solidarité, resurgissent du passé, trouvait de nouvelles résonances, comme si on les prononçait pour la première fois. Cette effusion de bons sentiments ne se limitait pas à l'utopie. À cette époque les principaux courants de la pensée politique contemporaine, le socialisme démocratique, le socialisme chrétien, le catholicisme social, commençaient à émerger. Bien des propositions avancées ne visaient nullement à reconstruire le monde, mais plus modestement à améliorer le sort des déshérités. Pour la première fois peut-être, l'homme avait le sentiment vertigineux qu'il pouvait écarter la fatalité.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

Comme toujours, l'illusion d'unanimité nationale, le débordement des bons sentiments furent de courte durée. L'« aurore resplendissante » de 1848, pour reprendre la formule de Baudelaire, se chargea vite de nuages. Conscient de son déficit de légitimité, le gouvernement provisoire s'était donné pour but de convoquer une

Assemblée constituante élue au suffrage universel masculin et direct, une initiative inédite (la Convention de 1792 ayant été élue au suffrage à deux degrés). Même l'Angleterre n'avait pas atteint ce stade !

La gauche extrême, prise de vertige devant le suffrage universel, commença à s'inquiéter. Si le peuple réel lui manquait ? S'il votait mal ? Si les députés monarchistes revenaient en force ? Ne fallait-il pas attendre d'avoir alphabétisé et éduqué politiquement les masses rurales, avant de se lancer dans l'aventure ? Ne fallait-il pas passer par une étape intermédiaire ? « Nous voulions descendre d'un degré, on nous faisait sauter un étage ! » s'affligeait Béranger.

Derrière Barbès, Blanqui, Ledru-Rollin et Louis Blanc, les jacobins sociaux et les socialistes, bref ceux qu'on appelait les « rouges », organisèrent deux journées de manifestations intenses, les 17 mars et 16 avril, pour retarder la mise en application du suffrage universel. On n'écoula pas ces têtes chaudes. Les élections eurent lieu le 27 avril. Elles dilatèrent brusquement le corps électoral, qui passa de 246 000 à 9 millions d'électeurs potentiels. La participation fut exceptionnelle : 83,6 % des inscrits. Du jamais vu sous la grande Révolution, où l'abstention était la règle majoritaire ! Ce que redoutaient les « progressistes » s'était produit : conduits par le maire, le châtelain ou le curé, derrière le drapeau ou le tambour du garde champêtre, les paysans âgés de plus de vingt et un ans s'étaient rendus massivement aux urnes au chef-lieu de canton, où il n'y avait pas d'isoloir. C'était le jour de Pâques.

La majorité de l'Assemblée constituante revint aux quatre cent cinquante républicains nationaux, conservateurs et modérés, issus de la petite ou moyenne bourgeoisie, qui représentaient le centre droit. Parmi eux, Lamartine, animateur du gouvernement provisoire et ministre des Affaires étrangères, s'était taillé un beau succès dans la capitale avec 260 000 voix et avait été élu en province dans dix départements (on pouvait alors se présenter en plusieurs lieux, avant de choisir son siège). Les orléanistes affirmés étaient environ deux cents, dont Thiers, Molé, Odilon Barrot. Un appréciable succès quand on songe au discrédit qui avait frappé leur monarchie ultra-censitaire. Les légitimistes, partisans du comte de Chambord, obtenaient une cinquantaine d'élus, dont leur grand orateur Berryer. Désunies hier, les deux droites se trouvaient désormais associées dans l'opposition. Avec deux cents députés, les républicains avancés faisaient grise mine. Louis Blanc avait été élu de justesse en vingt-septième position avec 121 000 voix.

Cette assemblée de centre droit et de droite était la réponse du

berger à la bergère, de la France rurale au Paris révolutionnaire, de la majorité silencieuse à la minorité agissante. Les démocrates socialistes ne l'entendirent pas de cette oreille. Le peuple réel ne pouvait être le vrai peuple, qu'eux seuls incarnaient. La légitimité révolutionnaire devait l'emporter sur la légalité des urnes. Resurgit le conflit entre les deux souverainetés qui avait tant divisé la Révolution, la souveraineté nationale, s'exprimant dans les urnes, et la souveraineté populaire, revendiquée par une avant-garde se disant porteuse de la lumière.

Présidée par l'astronome et physicien François Arago, une commission exécutive avait succédé au gouvernement provisoire. Méfiante à l'égard des grands élans humanitaires, elle refusa d'envoyer des secours aux Polonais, à nouveau insurgés. Un tel égoïsme, si contraire à la fougue patriotique qui avait saisi la capitale et ses faubourgs, servit de prétexte à une réaction de l'extrême gauche dans la pure tradition de 1793. Le 15 mai, une foule hurlante, en blouse grise ou noire, bras tendus, poings fermés ou agitant des drapeaux rouges, envahit la salle provisoire du Palais-Bourbon, siège de la nouvelle Assemblée, puis se dirigea vers l'Hôtel de Ville où, dans le brouhaha et la confusion générale, un semblant de gouvernement insurrectionnel se constitua derrière Blanqui, Ledru-Rollin, Raspail et Cabet. La reprise en main fut immédiate. Les meneurs furent arrêtés et traduits devant la Haute Cour de Bourges.

SANGLANTES JOURNÉES DE JUIN

Le marasme économique persistant, la misère progressait et les tensions sociales s'accroissaient. Le 20 juin, l'Assemblée prononça la dissolution des ateliers nationaux en faillite. Les cent quinze mille assistés – leur nombre avait quadruplé –, dangereusement désœuvrés, furent priés de s'enrôler dans l'armée ou de partir pour le chantier de la Sauldre en Sologne plutôt que de traîner sur les boulevards. Karl Marx et plus tard le fougueux Henri Guillemin ont vu dans cette décision une machiavélique manœuvre des possédants pour se débarrasser dans le sang de la « vermine » socialiste. Cet enchaînement reste à démontrer.

Toujours est-il que le 23 juin, aux cris de : « Du pain ou du plomb ! Du plomb ou du travail ! », l'émeute éclata dans le quartier du Temple, rue Saint-Denis, aux abords du Panthéon ainsi que dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Martin. À nouveau surgirent des barricades, en très grand nombre cette fois, au moins quatre cents. L'Assemblée, épouvantée, chargea de la répression le général Eugène Cavaignac, ministre de la Guerre, un sec, énergique et loyal

républicain qui avait longtemps fait le coup de feu en Kabylie avant d'être nommé gouverneur de l'Algérie. Le nouveau prêteur s'appuya sur la Garde mobile, une partie de la Garde nationale (l'autre ayant changé de camp) et sur les unités régulières de l'armée en province, appelées à la rescousse. Il mit trois jours, du 24 au 26 juin, à écraser l'insurrection au prix de terribles batailles rangées, de fusillades nourries, de corps à corps féroces à coups de sabre et de baïonnette, au son du canon et du tocsin, dans la fumée noire et l'âcre odeur de la poudre. Parmi les corps sanglants, s'entassant sur les pavés des barricades disloquées, ceux de quelques filles publiques échevelées gisaient fauchés par la mitraille... Une vision d'apocalypse, une guerre civile et – comment en douter – une guerre de classes. Tragique conséquence de la révolution industrielle et de la dislocation des communautés de travail d'autrefois.

Le nombre des victimes varie selon les études historiques. Si l'on en croit Sylvie Aprile, l'une des meilleures spécialistes de la révolution de 1848, il y aurait eu environ quatre mille morts ou blessés pour soixante-dix à cent mille combattants des deux côtés. L'archevêque de Paris, Mgr Affre, républicain modéré, qui avait tenté de s'interposer à la grande barricade de la Bastille y fut tué, tandis que le général Bréa venu parlementer à la barrière d'Italie avait été appréhendé et exécuté sur-le-champ. S'ajoutèrent des centaines de fusillés sans jugement, dix-huit mille arrestations (suivies rapidement, il est vrai, de six mille libérations), des centaines de prisonniers conduits sur les pontons de l'Atlantique, quatre cent cinquante déportés en Algérie et une quarantaine à Cayenne. Pour Tocqueville, cette insurrection fut « la plus grande et la plus singulière qu'il y ait eue dans notre histoire et peut-être dans aucune autre ». C'en était fini des illusions et des naïvetés bucoliques. Qu'elle était loin en juin la république fraternelle de février ! L'âpreté de la répression consacra naturellement la rupture entre la gauche radicale et les républicains du centre, alliés aux forces de droite. Chacun en ressortit hébété, sidéré. Reflétant la grande peur des bien-pensants, *L'Univers* écrivait : « Répétons que ces hommes sont des monstres, frémissons à la pensée que nous n'avons peut-être affaire qu'à l'avant-garde d'une armée de cannibales. »

LA CONSTITUTION DE 1848

Après avoir désigné le roide Cavaignac comme président du Conseil des ministres, supprimé la liberté de la presse et interdit les réunions, l'Assemblée se remit au travail. L'ancrage républicain n'était nullement remis en cause, bien au contraire. La Constitution du 4 novembre 1848 fut le reflet à la fois de la tuerie qui venait de se

dérouler, des luttes de tendances à l'intérieur des groupes parlementaires et des souvenirs toujours enflammés de la grande Révolution que les néo-Jacobins et les néo-Girondins, barbus, débraillés et ventripotents, ne cessaient de rabâcher dans des discours copiant ceux des « grands ancêtres ». « Il me semblait toujours qu'on fût occupé à jouer la Révolution française plus encore qu'à la continuer », observait avec acuité Tocqueville.

Le préambule de la Constitution exposait que la République française avait « pour principe la liberté, l'égalité et la fraternité » et « pour base la Famille, le Travail, la Propriété et l'ordre public ». Le pilier social, celui d'un État protecteur au service du bien commun, n'était nullement oublié. Au lieu de l'illusoire droit au travail, les constituants affirmaient hautement le devoir de la collectivité de procurer aux nécessiteux « du travail dans la limite de ses ressources ». Lisons l'article 13 : « La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires et l'établissement par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés ; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et vieillards sans ressources, que leurs familles ne peuvent secourir. » Annonces théoriques sans doute, inspirées par le catholicisme social, mais essentielles pour l'avenir. Pour la première fois la puissance publique se reconnaissait un devoir d'action et de protection des citoyens les plus fragiles, qui ne relevait plus seulement de la charité ou de la philanthropie patronale. Il faudra un siècle avant que ce pilier fondamental soit achevé à partir de ce texte fondateur.

Le pouvoir législatif revenait à une Assemblée unique, appelée législative, à l'imitation de la Constitution de 1791. Elle siégeait pour trois ans. Face à elle, on avait tenu à élever un pouvoir exécutif fort, fruit évident des journées de juin. Ce pouvoir était exercé par un président de la République élu par le peuple pour quatre ans, comme aux États-Unis, dont les institutions avaient d'ailleurs servi de modèle (à noter que l'immortel auteur de *La Démocratie en Amérique* était membre de la commission constitutionnelle). Néanmoins, au lieu de fixer à deux le nombre de ses mandats consécutifs, on le limita à un seul. L'Assemblée n'avait aucun moyen de renvoyer le président qui nommait et révoquait les ministres (sauf cas de haute trahison), et celui-ci ne pouvait dissoudre la représentation nationale. Le défaut du système sautait aux yeux : rien n'était prévu en cas de conflit entre ces pouvoirs forts, procédant tous deux du suffrage universel direct. On voulait croire qu'il y aurait, comme aux États-Unis, des moyens

discrets de *lobbying* et de compromis. C'était évidemment négliger les « passions françaises », si bien analysées par l'historien britannique Theodore Zeldin.

LE RETOUR D'UN BONAPARTE

Les élections locales et les législatives partielles de l'été avaient montré l'efficacité de la coalition des légitimistes et des orléanistes. Celle-ci formait alors le « parti de l'ordre », dont le comité directeur était composé notamment de Thiers, Molé et Berryer. Les orléanistes qui dominaient y imposaient leur style et leur thématique : la défense de l'ordre et de la propriété. Ce premier effort d'unification des monarchistes trouva sa récompense aux élections présidentielles du 10 décembre 1848.

Sur 7,5 millions de suffrages, leur candidat officieux, Louis Napoléon Bonaparte, neveu de l'Empereur, fut élu avec 5,4 millions de voix contre 1,4 au général Cavaignac, l'homme des républicains modérés, le candidat naturel de la majorité de l'Assemblée, 371 000 voix à Ledru-Rollin, républicain avancé ou démocrate-socialiste, 37 000 à Raspail et 17 000 seulement à Lamartine l'idéaliste, qui s'imaginait déjà chef d'État. La stratégie des droites avait porté ses fruits. Le prince Louis Napoléon prêta serment, s'installa au palais de l'Élysée et appela l'un des membres du parti de l'ordre, Odilon Barrot, orléaniste, à diriger le gouvernement et à prendre la tête du ministère de la Justice, le comte Alfred de Falloux, légitimiste, devenant pour sa part ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Restait à désigner l'Assemblée législative, puisque la Constituante avait achevé sa tâche. Les élections eurent lieu en mai 1849. Après une active campagne menée contre ceux qu'on appelait les démoc-soc, les conservateurs, dont le comité siégeait rue de Poitiers, obtinrent environ 450 sièges sur 713. Une victoire incontestable. Sur ce nombre, les légitimistes, venus de l'Ouest, du Sud-Ouest, du Languedoc et du Vaucluse, étaient environ 200. Les républicains modérés n'avaient que 70 sièges. D'une façon générale, la province et le monde des petites villes se retrouvaient au centre de la vie politique. Paris, le Paris des barricades qui s'enflammait comme l'amadou, semblait détrôné. Cela explique pourquoi la forte poussée de l'extrême gauche (180 élus – la « Montagne », comme sous la Révolution –, Ledru-Rollin en tête), venue notamment des milieux ruraux, inquiéta particulièrement les vainqueurs : dans une France à dominante paysanne, le socialisme agraire apparaissait comme une menace contre les notables.

Pour la majorité de l'Assemblée, l'élection pour quatre ans à la présidence de la République de Louis Napoléon Bonaparte n'était

qu'un pis-aller. On attendait le retour d'un roi. Mais lequel ? Le comte de Chambord, vingt-neuf ans, Henri V pour les légitimistes, ou le comte de Paris, le prétendant des Orléans ? La mort, le 26 août 1850, de Louis-Philippe au château de Clarendon, dans le Surrey, fit naître chez certains l'espoir d'une fusion des deux branches dynastiques. La comtesse de Chambord étant stérile, pourquoi le comte de Paris ne succéderait-il pas dans ses droits dynastiques au chef de la maison de Bourbon ? La « fusion », comme on l'appelait, se révéla impossible. On buta tout de suite sur une question de principe. Le roi serait-il de droit divin ou procéderait-il de la volonté nationale ? Le drapeau serait-il blanc ou tricolore ? Associées mais rivales, les deux traditions de droite échouèrent dans leur tentative de rapprochement en raison de leurs divergences fondamentales. Tandis que les légitimistes rêvaient d'une Contre-Révolution catholique et royale qui ferait renaître le temps délicieux de Charles X, les orléanistes acceptaient pleinement la société moderne issue de la Révolution. Les uns étaient réactionnaires au sens propre du terme, les autres n'avaient jamais été aussi conservateurs.

LA POLITIQUE CONSERVATRICE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres du parti de l'ordre s'entendaient en revanche sur la politique antirépublicaine à mener. La crise italienne allait cristalliser les positions. Marqués par le « printemps des peuples », qui dans la péninsule italienne avait pris la forme d'un mouvement d'unification nationale, le *Risorgimento*, le royaume de Piémont et plusieurs villes d'Italie s'étaient coalisés contre la puissance autrichienne. À la fin de 1848, le pape Pie IX avait dû fuir ses États, laissant les partisans du radical Giuseppe Mazzini proclamer la république de Rome. En France, en accord avec le prince-président, la majorité de l'Assemblée vota l'envoi d'un corps expéditionnaire sous la conduite du général Oudinot. Il s'agissait à l'origine de protéger Rome contre toute intervention autrichienne. Mais, bien vite, sous la pression des catholiques, l'objectif se transforma en une restauration de la puissance pontificale. Le 11 juin, rappelant à la tribune de l'Assemblée que le préambule de la Constitution interdisait toute entreprise contre « la liberté d'aucun peuple », le chef de la Montagne Ledru-Rollin demanda la mise en accusation immédiate des ministres et celle du président de la République. Prétexte en réalité pour déclencher dès le surlendemain une nouvelle journée révolutionnaire et constituer un gouvernement provisoire insurrectionnel au Conservatoire des arts et métiers. Le putsch échoua piteusement. La troupe, dirigée par le général Changarnier, renversa les trois barricades improvisées et tira pour disperser les manifestants boulevard des Capucines. Lyon,

Grenoble, Valence, Strasbourg connurent aussi leurs cortèges et leurs victimes. Tandis que Ledru-Rollin se réfugiait à Londres, les journaux d'extrême gauche furent interdits, les instituteurs soupçonnés de socialisme révoqués et les libertés publiques restreintes. « Il est temps que les bons se rassemblent et que les méchants tremblent », avait dit sentencieusement le prince-président.

Depuis les journées de juin, la peur des révolutionnaires effarouchait à ce point le camp conservateur que les bourgeois voltairiens et anticléricaux préféraient le noir ou le violet au rouge. « Courons nous jeter dans les bras des évêques, avait confié Victor Cousin à M. de Rémusat, eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui. » Tel fut l'esprit dans lequel l'Assemblée vota la loi Falloux établissant la liberté de l'enseignement secondaire et la possibilité pour les départements et les communes de subventionner dans certaines limites les établissements libres.

Les élections partielles destinées à remplacer les Montagnards déchus, eurent lieu les 10 mars et 28 avril 1850. Devant le succès des candidats d'extrême gauche, l'Assemblée décida de restreindre l'exercice du suffrage universel. La loi du 31 mai 1850 posa comme conditions pour être électeur l'obligation de payer l'impôt, ce qui éliminait les indigents, et la justification d'un domicile de trois ans dans la même commune, ce qui écartait les ouvriers et autres journaliers, contraints à de fréquentes migrations. Un tiers des citoyens se trouvèrent ainsi radiés de la vie politique. Dans certaines villes industrielles, ce pourcentage atteignait 70 %. Le prince-président, durant ce débat, avait étrangement fait le mort. Il attendait son heure.

LOUIS NAPOLEON

En décembre 1848, en soutenant discrètement la candidature de Louis Napoléon qui leur semblait un aventurier de peu d'envergure, à la parole atone, un « crétin que l'on mènera », disait Thiers, les apprentis sorciers du parti de l'ordre n'avaient pas saisi sa réelle personnalité.

Né à Paris le 21 avril 1808, il était le fils de Louis Bonaparte, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais, elle-même fille de Joséphine, première épouse de l'Empereur. Très vite, des doutes s'étaient élevés sur la paternité réelle de Louis, car le couple battait de l'aile. À l'époque de la conception du futur Napoléon III, on prêtait à sa volage épouse quelques amants : le jeune Élie Decazes, futur ministre de Louis XVIII, l'amiral hollandais Ver-Huelli, comte d'Empire, ou encore le vicomte de Bylandt, fringant écuyer néerlandais¹.

Louis Napoléon était un homme sans prestance, de taille moyenne, les jambes courtes, la tête enfoncée dans les épaules, avec un visage ordinaire, des cheveux châains, le nez un peu fort, des lèvres sensuelles, la moustache blonde et la barbe brune. Ce qui frappait surtout, c'étaient ses yeux gris, presque vitreux, étonnamment fixes, souvent mi-clos, comme dissimulant le puits insondable de ses pensées. Un sphinx indéchiffrable et inquiétant ! Toutefois, un charme grave et mélancolique se dégageait de sa personne, comme l'ont souligné ses biographes, de Louis Girard à Pierre Milza. Il sut en user. Pour preuve, son éternel donjuanisme.

Ce solitaire à la nature rêveuse et romantique avait été éduqué en exil au château d'Arenenberg, près du lac de Constance, par l'helléniste Philippe Le Bas, fils de l'ami de Robespierre, qui lui avait inculqué les idéaux de la Révolution française. À Rome, où il suivit sa mère, il subit l'influence des libéraux italiens, anticléricaux et antimonarchistes. Peut-être s'affilia-t-il très tôt aux *carbonari* ? La question est discutée. En tout cas, en 1831, il participa à leur soulèvement en Romagne, combattant les troupes pontificales de Grégoire XVI. Cette expérience renforça en lui le goût des conspirations. Réfugié en Suisse, il obtint la nationalité de ce pays et devint même capitaine dans le régiment d'artillerie de Berne.

Après les décès de son frère aîné, Napoléon Louis, et de l'Aiglon, il était devenu l'héritier du trône impérial, habité par l'idée fixe de prendre le pouvoir et de restaurer l'Empire à son profit. En octobre 1836, sous la monarchie de Juillet, il tenta avec une poignée de partisans de soulever la garnison de Strasbourg, puis récidiva en août 1840 à Boulogne : extravagante équipée qui lui valut une condamnation à la réclusion à perpétuité.

Ses conditions de détention au vieux fort de Ham, en Picardie, étaient fort libérales. Il en profita pour collaborer à des journaux républicains, rédiger quelques textes dont sa fameuse brochure sur *L'Extinction du paupérisme*, publiée en 1844 et aussitôt interdite, qui montrait son sincère désir d'améliorer la condition des plus humbles : « La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire. Elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. [...] Il faut lui donner des droits et un avenir, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline... » Louis Napoléon, en d'autres termes, était intéressé à conforter le pilier de la solidarité sociale, que la Constitution de 1848 présentera comme un objectif.

Le 25 mai 1846, il s'évadait tranquillement de sa prison sous la blouse de travail d'un jeune maçon nommé Pinguet (déformé par

dérision en Badinguet, c'est-à-dire un plaisantin), portant une planche lui dissimulant le visage. Il gagna Saint-Quentin, la Belgique et l'Angleterre. Vint la révolution de 1848. Aux élections complémentaires de mai et de septembre, il fut élu spontanément dans quatre puis cinq départements. Il revint alors en France pour siéger à l'Assemblée. Charles de Rémusat, comme tous les conservateurs, fut rassuré en le voyant : « Première impression : figure ingrate, gaucherie maniérée. Au total, ce qui domine chez lui, c'est l'insignifiance. » Avec un personnage aussi falot, pourquoi ne pas abroger la loi d'exil de 1816 ? On ne risquait rien...

Son élection le 10 décembre 1848 à la présidence de la République s'était faite non sur sa personne ou ses idées, mais sur un nom, celui de Bonaparte, et sur la légitimité de la gloire qui avait tant profité à son oncle mais qui n'était pour lui qu'une gloire par héritage. Malgré les années, la légende napoléonienne, étroitement associée à l'idéal de la gauche libérale, avait conservé un pouvoir magique sur l'électorat paysan. Dans les campagnes certains illettrés avaient cru élire le grand empereur en personne ! Le 31 octobre 1849, celui qu'on appelait désormais le prince-président déclarait dans son message à l'Assemblée : « Tout un système a triomphé le 10 décembre, car le nom de Napoléon est à lui seul un programme. Il veut dire, à l'intérieur, ordre, autorité, religion et bien-être du peuple, dignité nationale. » C'était le premier acte d'émancipation de ces messieurs de la rue de Poitiers. Le même jour, un gouvernement de techniciens, ne dépendant plus de l'Assemblée, était confié au général Alphonse Henri d'Hautpoul.

LE BONAPARTISME

Non seulement les membres du parti de l'ordre n'avaient pas compris la vraie personnalité de leur favori, mais ils ne s'étaient pas rendu compte qu'ils avaient ouvert la boîte de Pandore, libérant une force politique imprévue, le bonapartisme. Dès les élections de mai 1849, les partisans du prince-président avaient fait une campagne indépendante du parti de l'ordre. En Champagne ou dans les Charentes, ils avaient eu des élus sous leur propre drapeau. Ce n'est que lorsque le péril radical s'était trouvé localement menaçant que le mouvement s'était allié aux conservateurs. Ailleurs, ils représentaient un courant différent. Voter dans les campagnes pour les candidats bonapartistes signifiait souvent voter contre l'emprise des notables et pour le maintien des conquêtes de la Révolution. Là résidait l'ambiguïté pour les conservateurs qui l'avaient poussé à la magistrature suprême.

Les bonapartistes se présentaient comme une force politique moderne, soucieuse de développer la civilisation industrielle, d'enrichir le pays grâce au progrès économique et social. Dans leur profession de foi, ils parlaient volontiers de réformes à accomplir, de routes à tracer, de chemins de fer à construire. Il y avait du saint-simonisme en eux. À ce moment-là, le bonapartisme n'était ni à droite ni à gauche. Il correspondait à un centrisme instable, pouvant aussi bien verser dans un bonapartisme de gauche, populaire, démocratique et anticlérical, que dans un bonapartisme de droite, conservateur, clérical, défenseur de la propriété contre la menace des « rouges ». Il ne se confondait en tout cas avec aucune des deux traditions de droite, comme l'ont montré André Siegfried et René Rémond.

LE COUP D'ÉTAT

Souhaitant exercer un second mandat dans la foulée du premier, mais ne pouvant le faire légalement, le prince-président se devait d'obtenir la révision de la Constitution. Le vote de la loi électorale du 31 mai 1850 qui était si maladroitement revenu sur le suffrage universel lui offrait un boulevard qu'en homme habile il emprunta. Se démarquant des conservateurs, il n'hésita pas à multiplier les voyages en province – à Lyon, Besançon, Cherbourg, Dijon... – et partout à se faire acclamer, s'appuyant sur les préfets, suscitant des pétitions de citoyens réclamant la révision de la Constitution, relevant de ses commandements le général royaliste Changarnier. « La France, disait-il à Dijon, ne veut ni le retour à l'Ancien Régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire de l'un et de l'autre qu'elle a placé sa confiance en moi. » Le 10 octobre, au camp de Satory, la cavalerie l'avait salué aux cris de : « Vive Napoléon ! Vive l'empereur ! »

Il ne fallait pas être grand clerc pour percer ses intentions. « Qu'est-ce que la prolongation des pouvoirs ? s'exclamait Victor Hugo ; c'est le Consulat à vie. Où mène le Consulat à vie ? À l'Empire. [...] Quoi ! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit ? »

Le 19 juillet 1851, sa proposition de révision n'obtint pas la majorité requise et, le 17 novembre, son projet de rétablissement du suffrage universel fut repoussé à son tour. La voie était libre pour le coup d'État, qu'il avait soigneusement préparé avec quelques-uns de ses proches, dont Persigny, son compagnon d'exil, ministre des Finances, son demi-frère, Morny, fils naturel du général de Flahaut et de la reine Hortense, le général de Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, un baroudeur. Le dossier secret de l'opération portait sur sa

couverture un seul mot : « Rubicon ».

Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, date anniversaire du sacre impérial et de la victoire d'Austerlitz, d'ordre du président, l'Assemblée nationale fut occupée par un détachement militaire. Une affiche officielle placardée sur les murs de la capitale annonçait sa dissolution, le rétablissement du suffrage universel et la mise en chantier d'une nouvelle Constitution, avec un président nommé pour dix ans, un Conseil d'État, un Corps législatif et une seconde chambre. En prévision d'une réaction des républicains, Morny, nommé ministre de l'Intérieur, avait fait arrêter quelques personnalités de droite et de gauche et mobilisé vingt-cinq mille hommes de troupe afin de prévenir tout mouvement de rue.

Deux cents parlementaires qui voulurent prononcer la déchéance du président à la mairie du X^e arrondissement (actuels VI^e et VII^e) furent immédiatement arrêtés. Le Quartier latin, la rive droite et les faubourgs, notamment Belleville, entrèrent en rébellion. Quelques barricades furent élevées à la hâte le 3. Sur l'une d'elles, près de la Bastille, l'obscur député de l'Ain Alphonse Baudin passera à la postérité en se faisant tuer, après s'être exclamé devant les ouvriers qui lui reprochaient son indemnité parlementaire : « Vous allez voir, citoyens, comme on meurt pour 25 francs par jour ! » La fusillade sur les boulevards fit trois cents morts et ramena le calme. Beaucoup plus vigoureuse fut la résistance provinciale dans toutes les régions qui avaient vu le succès des « démoc-soc » aux élections de mai 1849 : le Centre-Est (Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Jura, Allier...) et la plupart des provinces méridionales. Il s'ensuivit une forte répression : 26 800 arrestations, internements et déportations en masse, en Algérie surtout. Trente-deux départements furent mis en état de siège. Ces jacqueries rouges semaient l'inquiétude.

Dans la bonne tradition bonapartiste, les 20 et 21 décembre suivants, Louis Napoléon soumit au suffrage universel, sous forme de plébiscite, la question suivante : « Le Peuple français veut-il le maintien de l'autorité de Louis Napoléon Bonaparte et lui délègue-t-il les pouvoirs nécessaires pour établir une nouvelle Constitution sur les bases prononcées dans sa proclamation du 2 décembre ? » Il recueillit 7 145 000 « oui », contre 640 000 « non » (dont 80 000 à Paris). Dans l'esprit du prince-président, le vote des Français lavait le sang du coup d'État.

C'en était fini de la II^e République. Place au césarisme plébiscitaire !

Notes

1. Il semble bien, d'après une analyse ADN, que Louis Napoléon ne serait pas génétiquement le neveu de Napoléon. Si l'on admet toutefois que Louis était bien son père, ce qui n'a rien d'impossible, ce dernier ne serait alors que le demi-frère de l'Empereur : l'aventure extraconjugale remonterait à Madame Mère...

Chapitre 27

Le Second Empire

(1852-1870)

LA RÉPUBLIQUE PLÉBISCITAIRE

La dynamique interne du coup d'État, la répression de l'agitation républicaine qui avait suivi, la nécessité de trouver des cadres parmi les notables conservateurs condamnaient inmanquablement le régime à pencher à droite, même si la nationalisation des biens de la famille d'Orléans et l'intention proclamée d'en distribuer le produit à des institutions charitables avaient pu faire croire un instant le contraire. « C'est le premier vol de l'Aigle ! » avait ironisé Dupin, l'ancien président de l'Assemblée.

La nouvelle république consulaire et autoritaire – rien à voir, évidemment, avec les dictatures du ^{xx}e siècle – était de tonalité monarchique. Quelques faits en témoignaient : le changement de domicile du prince-président, qui transporta ses meubles de l'Élysée au palais des Tuileries, sa décision de se faire appeler Altesse impériale et le fier retour des aigles sur la hampe des drapeaux tricolores.

La mise en sommeil de la vie politique fut immédiate. L'opposition fut muselée, la presse étroitement surveillée et une soixantaine de députés de droite et de gauche exilés. Recherché par la police, Victor Hugo, qui avait rompu avec Louis Napoléon au moment de l'affaire romaine, s'enfuit à Bruxelles, devançant le décret de bannissement. L'année suivante, il gagna Jersey, où il rédigea son féroce pamphlet *Napoléon le Petit*. À Guernesey enfin, du haut de son atelier vitré dominant la mer, il eut encore le plaisir de bombarder l'héritier des Bonaparte de ses véhéments anathèmes en vers, *Les Châtiments*, prenant la pose devant la postérité pour refuser d'avance toute amnistie : « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! »

Sans surprise, la Constitution du 14 janvier 1852 organisait le pouvoir autour d'un président, désigné au suffrage universel pour dix ans, lequel nommait et renvoyait librement les ministres. Ce puissant exécutif était à peine contrebalancé par trois assemblées spécialisées : un Corps législatif également élu au suffrage universel pour six ans,

réduit à 261 députés au lieu des 750 précédents, chargé de voter les lois et le budget en bloc, un Sénat ou Cour constitutionnelle, composé de 150 membres nommés à vie, et un Conseil d'État rédigeant les textes législatifs. C'était à peu de chose près la duplication de la Constitution de l'an VIII. L'empereur disposait du droit de dissoudre à tout moment le Corps législatif. Aucun parti n'était admis.

Soulignant la rupture avec l'Ancien Régime, le pacte fondateur reconnaissait et garantissait « les grands principes proclamés en 1789 qui sont la base du droit public des Français ». L'accent était mis sur la centralisation, fruit des efforts accomplis au cours des siècles : « Dans notre pays, monarchique depuis huit cents ans, expliquait le préambule, le pouvoir central a toujours été en s'augmentant. La royauté a détruit les grands vassaux ; les révolutions elles-mêmes ont fait disparaître les obstacles qui s'opposaient à l'exercice rapide et uniforme de l'autorité. » On voit combien le pilier central, constitutif de l'État-nation, importait à Louis Napoléon.

À la vérité, le régime n'était pas seulement centralisé, mais verrouillé. Les fonctionnaires prêtaient serment de fidélité au président, tout comme les députés. Les préfets, rouages essentiels du bonapartisme, qui avaient reçu une ampliation de leurs pouvoirs en matière d'approvisionnement et d'aménagement du territoire, représentaient dans les départements l'« unité gouvernementale ». Ils avaient mission de nommer et de surveiller les maires (et bientôt les instituteurs), mais surtout d'organiser les élections – de « bonnes » élections, avec de bons « candidats officiels ». Le système se révéla à peu près étanche : les élections de février 1852 ne laissèrent accéder au Corps législatif que huit opposants, quatre royalistes et quatre républicains.

DE LA RÉPUBLIQUE À L'EMPIRE

Cependant, la vigueur inattendue de la réaction au coup d'État incita le prince-président à préparer, en tacticien sûr, la proclamation de l'Empire, dernière étape de la transformation institutionnelle. Il testa d'abord sa popularité lors de plusieurs voyages en province : à Strasbourg, Roanne, Lyon, Marseille... Partout, on l'acclama. À Bourges, il entendit avec délice les foules scander : « Vive l'empereur ! » Mais c'est à Bordeaux, le 9 octobre, qu'il jeta le masque : « Par esprit de défiance, certaines personnes se disent : l'Empire, c'est la guerre ! Moi, je dis : l'Empire, c'est la paix ! » Il s'agissait, bien sûr, de rassurer les souverains étrangers, car à l'universalisme des principes de 89 restaient encore étroitement associées les ambitions territoriales de la Grande Nation.

Le 7 novembre 1852, enfin, le Sénat proposa « le rétablissement de la dignité impériale en la personne de Louis Napoléon Bonaparte avec hérédité dans sa descendance directe et adoptive ». La loi fut ratifiée par le peuple sous forme de plébiscite les 21 et 22 novembre. Un résultat sans appel : 7 824 000 voix « pour », 250 000 « contre », avec néanmoins 2 126 000 abstentions. C'en était fini de l'éphémère présidence décennale. La légitimité du prince était une nouvelle fois ressourcée à la fontaine de jouvence du suffrage universel. Le 2 décembre 1852, l'Empire fut proclamé, et Louis Napoléon prit le nom de Napoléon III. La question du sacre ne se posa pas : n'ayant pas l'outrecuidance de l'oncle à convoquer le pape à Notre-Dame, le neveu n'allait pas s'humilier à faire le voyage de Rome. On n'était plus au temps de Charlemagne !

Élégant dandy de quarante-quatre ans, affable et chevaleresque, le nouvel empereur ne manquait ni de prestance ni de charme, du moins selon les canons de l'époque. Il suffit de voir ses portraits ou ses photos : visage marmoréen un peu mat, barbiche évasée et longue moustache de chat aux pointes bien cirées. L'exercice de l'autorité suprême avait accentué les traits de son caractère, celui d'un rêveur à l'esprit bouillonnant. « La tête de Napoléon, s'amusait lord Palmerston, est une garenne où les idées se renouvellent comme les lapins ! » En même temps, ce visionnaire loin d'être un génie restait un pragmatique attaché aux mesures concrètes. Admirons ce sphinx au regard infiltré de brouillard, parlant peu – une conversation « rare et stérile », notait Tocqueville –, aimant par-dessus tout créer la surprise. Il méditait, hésitait, puis annonçait avec éclat une décision inattendue. Sans être grand orateur – sa voix était un peu sourde et nasillarde –, il possédait le sens de la formule, comme cette justification hardie du 2-Décembre : « Je ne suis sorti de la légalité que pour rentrer dans le droit. » Souple, avenant, désireux de plaire, il savait enrober, convaincre, cachant sous les oscillations permanentes d'un équilibriste indécis la plus farouche obstination.

Face au peuple, il construisait sa légende, faisant diffuser à des centaines de milliers d'exemplaires des images d'Épinal, des almanachs impériaux, des estampes ou des photographies, mettant ainsi les techniques modernes au service de sa gloire. Il n'hésitait pas à se rapprocher de ses sujets, comme en juin 1856, lorsqu'il se rendit, toutes affaires cessantes, auprès des victimes des inondations du Rhône pour leur distribuer des secours, ou à témoigner de sa liberté d'esprit lorsqu'il permit à Édouard Manet d'exposer son fameux *Déjeuner sur l'herbe* au Salon des refusés de 1863, malgré les véhémentes protestations de l'Académie des beaux-arts et des critiques.

En privé, en revanche, quoiqu'il travaillât souvent tard le soir, il était habité par une indéracinable procrastination. « Il se lève ennuyé, écrivait sa filleule Hortense Cornu, passe le jour ennuyé, va au lit ennuyé. Je crois qu'il s'amuse en projetant des fêtes, et deux minutes après que la fête a commencé l'ennui revient. » Sa sexualité débridée – cette « passion de jouissances vulgaires », blâmait Tocqueville, qui « alanguissait chaque jour son énergie » – était sans limites avec les facilités du pouvoir. Ses aventures d'alcôve lui avaient déjà valu quatre ou cinq bâtards.

VIOLETTES IMPÉRIALES

Devenu empereur héréditaire, il lui fallait se marier et avoir un héritier. Il y allait de l'avenir de la dynastie. Sa maîtresse en titre, l'actrice Miss Howard, qui avait financé ses *pronunciamentos* ratés et son coup d'État réussi, ne pouvait faire l'affaire, en raison de ses origines (elle était la fille d'un bottier-cordonnier) et de son passé douteux. En 1849, il avait rencontré dans le salon de sa cousine germaine Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte, une demoiselle d'une exceptionnelle beauté, à la taille souple et mince, aux épaules nacrées, à la chevelure rousse dissimulée sous une mantille, aux vifs yeux bleus et aux dents éclatantes. Eugénie de Palafox, comtesse de Montijo y Teba, était fine, élégante, racée, pleine d'esprit, mais terriblement ambitieuse et calculatrice. Son père, grand aristocrate espagnol, avait mené huit campagnes dans le camp français. Sa mère se rattachait à la noblesse écossaise. Catholique fervente, élevée au couvent du Sacré-Cœur à Paris, elle parlait parfaitement le français. Il la vit, la revit entre deux éclipses en Espagne, en tomba follement amoureux et lui fit une cour assidue, la couvrant de fleurs, de parfums, la conviant à des spectacles ou à des chasses à courre. Après s'être entendu dire fièrement par la belle Andalouse que le chemin de son lit passait par la chapelle, il l'épousa le 29 janvier 1853, malgré une différence d'âge de dix-huit ans. Les milieux bonapartistes critiquèrent cette union en raison de la coquetterie de la jeune personne, voire de sa liberté d'allure – une « écuyère », s'indignait Maxime Du Camp –, mais surtout parce qu'ils eussent préféré une fille de roi : aucune tête couronnée, malheureusement, n'avait voulu livrer une des siennes à ce « parvenu » ! Et l'empereur, humilié, toujours habile à transformer une défaite en victoire, d'expliquer à ses peuples : « J'ai préféré une femme que j'aime et que je respecte à une femme inconnue dont l'alliance aurait eu des avantages mêlés de sacrifices... » Commentaire du vieux comte Molé : « Parce qu'il n'a pas pu l'épouser à la housarde, l'empereur va se marier comme un sous-lieutenant ! »

La cour devint alors la plus brillante d'Europe. Telle fut la « fête

impériale », mélange de faste et de simplicité, de clinquant et d'ennui, avec ses dîners d'apparat, ses grands bals, ses valse de Strauss, ses quadrilles, ses polkas, ses farandoles, ses opéras bouffes d'Offenbach, ses divertissements costumés dans le décor raffiné et restauré du Louvre et des Tuileries, sans omettre ses voyages ritualisés à Saint-Cloud et Fontainebleau et les « séries de Compiègne », à l'étiquette moins contraignante. Fièr et digne, l'impératrice passait de long moments à parfaire ses listes d'invitations. Elle vivait dans le culte de Marie-Antoinette, aimait les robes couleur parme et posait en ample crinoline au milieu de ses dames d'honneur alanguies dans les œuvres flatteuses, mais déjà surannées, de Winterhalter. Après une fausse couche, elle donna enfin naissance à un fils le 16 mars 1856, Napoléon Eugène Louis, titré prince impérial de France, dont le pape Pie IX accepta d'être le parrain.

Heureuse ? Pas vraiment. En dépit d'une évidente sécheresse de cœur, elle supporta avec peine les frasques de son insatiable époux – de la volcanique comtesse de Castiglione aux yeux verts à l'extravagante Esther Lachmann, marquise de Païva, rousse flamboyante, croqueuse de bijoux, qui s'était fait construire un somptueux hôtel aux Champs-Élysées, en passant par le tout-venant des cocodettes incongrues, telle la délurée Julie Leboeuf, dite Marguerite Bellanger, dite encore « Margot la Rigoleuse ». Il arrivait à l'altière Espagnole de se lancer dans de terribles scènes...

L'EMPIRE AUTORITAIRE

Sur le plan politique, Napoléon III, fidèle en amitié et méfiant à l'égard des têtes nouvelles, s'appuyait sur sa garde rapprochée. Son demi-frère Charles de Morny – voluptueux séducteur lui aussi – était ministre de l'Intérieur au moment du coup d'État (« une opération de police un peu rude », concédait-il). Il se brouilla avec le prince-président au moment de la confiscation des biens des Orléans, puis revint en grâce sous l'Empire et présida le Corps législatif de 1854 à 1865. Riche, mondain, grand collectionneur, créé duc en 1862, cet affairiste enragé et aigrefin de haute volée recherchait les informations confidentielles pour s'adonner à de gigantesques spéculations immobilières.

Eugène Rouher, ancien avocat, n'avait pas son brio, mais sa pénétrante intelligence en faisait un excellent collaborateur. Ministre de la Justice, puis de l'Instruction publique et des Cultes, enfin ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, il présida le Conseil d'État et devint, de 1863 à 1869, ministre d'État chargé de représenter l'empereur devant le Sénat. Homme à poigne, ce

« vice-empereur », selon la formule d'Émile Ollivier, était un ferme tenant de la censure et des déportations politiques.

Victor Fialin, futur comte puis duc de Persigny, avait été républicain sous la Restauration, avant de se convertir au bonapartisme à la lecture du *Mémorial de Sainte-Hélène*. Ce vieux compagnon d'infortune, énergique, remarquable organisateur, avait participé à toutes les tentatives de Louis Napoléon avant 1848. Avec des idées autoritaires assez voisines de celles de Rouher, il occupa à plusieurs reprises le ministère-clé de l'Intérieur.

Parmi les autres piliers du régime, signalons Alexandre Colonna, comte Walewski, fils naturel de Napoléon I^{er} et Marie Walewska, ministre des Affaires étrangères, ouvert et libéral, et Achille Fould, fils d'un célèbre banquier juif de Lorraine, ministre des Finances, tenant de l'économie libérale, qui fut l'un des rares dans l'entourage de l'empereur à s'opposer aux idées saint-simoniennes.

Fils cadet de Jérôme Bonaparte, ancien roi de Westphalie, Napoléon Jérôme, prince Napoléon, Plon-Plon pour les intimes et les caricaturistes, ressemblait physiquement à son glorieux oncle, en plus empâté. Ce démocrate anticlérical aux idées de gauche était une personnalité marginale au sein de la famille. Jusqu'à la naissance du prince impérial en 1856, il n'en demeurait pas moins l'héritier dynastique. Il présida l'Exposition universelle de 1855 et fut un éphémère ministre de l'Algérie.

L'opinion publique étant parfaitement soumise, il n'y avait pas lieu de constituer un parti bonapartiste qui aurait pu embarrasser l'empereur. D'où le mot prêté à celui-ci : « L'impératrice est légitimiste, Morny est orléaniste, le prince Napoléon est républicain et moi-même je suis socialiste. Il n'y a qu'un seul bonapartiste, Persigny, mais il est fou ! »

En réalité, les ralliés furent nombreux : les militaires, cela allait de soi, les notables par peur du « spectre rouge », les milieux d'affaires, attachés au maintien de l'ordre, les paysans qui appréciaient les sollicitudes du pouvoir à leur égard, et enfin les dirigeants du parti catholique et clérical, Louis Veuillot en tête, qui espéraient faire abolir les articles organiques et rétablir l'Église dans ses privilèges d'antan.

En revanche, les légitimistes se retirèrent. Ils prirent, comme ils en avaient désormais l'habitude, le chemin de leurs châteaux, s'occupant de leurs domaines, consacrant leurs loisirs à la chasse ou à la lecture de *La Gazette de France* et de *L'Union*. Quant aux orléanistes, qui avaient perdu le soutien de la bourgeoisie d'affaires, ils se contentèrent d'une boudeuse opposition de salon. On retrouvait leurs

chefs à l'Académie française où siégeaient Guizot, Thiers, Molé, Rémusat, Montalembert, le duc de Broglie et Prévost-Paradol.

La grande faiblesse du régime tenait au fait de ne reposer que sur un seul homme, ce qui explique les attentats fomentés contre lui. Le plus connu fut celui de Felice Orsini qui reprochait à l'empereur d'avoir provoqué la chute de la République romaine de Mazzini. Le 14 janvier 1858, à 20 h 30, rue Le Peletier, devant le péristyle de l'Opéra, ce patriote italien du *Risorgimento* jeta avec deux complices trois bombes en direction du carrosse impérial. La verrière vola en éclats, souffla les réverbères au gaz et sema la panique. La déflagration fit 12 morts et 156 blessés, principalement parmi les lanciers de la Garde impériale. Grâce aux plaques de blindage de leur voiture, Napoléon et Eugénie en ressortirent indemnes. Lui n'eut qu'une estafilade au nez, mais un projectile traversa son chapeau ; elle reçut le sang d'une proche victime sur sa robe blanche. Tous deux assistèrent impavides à la représentation lyrique. Les coupables furent condamnés à mort et exécutés. Napoléon, cœur sensible, avait songé à les gracier, mais son entourage l'en avait dissuadé. La loi de sûreté générale, adoptée le 19 janvier 1859, permit d'arrêter ou d'expulser tous les suspects, y compris ceux qui étaient étrangers à cette affaire.

LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE

En 1851, la France comptait environ 35 millions d'habitants. Dans ses assises, la société était stable en raison de la prépondérance impressionnante des masses paysannes et de la relative richesse des campagnes. Le mouvement d'urbanisation se poursuivait néanmoins, avec l'érosion parallèle du nombre des ruraux, qui passèrent en vingt ans de 70 à 66 % de la population.

Dans son discours de Bordeaux, le prince-président, qui croyait fermement au progrès et à l'avenir, avait esquissé la nouvelle frontière à conquérir, celle de la prospérité économique et de l'ancrage dans la société moderne : « Nous avons d'immenses territoires à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemins de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'Ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. »

Napoléon, qui adhérait aux idées saint-simoniennes, débarrassées de leur caractère utopique, avait été témoin en Angleterre de l'essor agricole et industriel. Pour ce chaud partisan de l'intervention de l'État, il n'était pas question de tout abandonner au « laissez faire » des

économistes classiques, n'en déplaise à son ami Fould. On devait agir par la loi, de façon à entraîner l'initiative privée. Sous son impulsion et l'action conjuguée des chefs d'entreprise et des hauts fonctionnaires, le Second Empire allait entrer dans l'ère du « grand bond en avant », pour reprendre la formule de Jean-Claude Yon : une prodigieuse époque de réalisations techniques, mais aussi – comme toujours en ce cas – d'enrichissements rapides et scandaleux. Ce fut l'âge d'or des nouveaux féodaux, les Rothschild, les Pereire, les Schneider, les Wendel... L'argent nivelait par le haut les couches supérieures : la société aristocratique, qui subsistait encore sous les derniers Bourbons et les Orléans, avec ses rites distanciés et son quant-à-soi, se trouva peu à peu absorbée par la grande bourgeoisie d'affaires. La vieille noblesse redorait son blason sans vergogne. Quant à la fausse, elle n'avait jamais tant prospéré.

Grâce à l'arrivée des charrues Fowler, des batteuses à vapeur, des moissonneuses lieuses McCormick, grâce à l'utilisation d'engrais nitrates ou phosphatés, une réelle prospérité se diffusa dans les campagnes. Le niveau de vie des paysans, y compris des brassiers et manouvriers, s'éleva de façon sensible.

Le monde changeait de dimension. L'or qui affluait des nouvelles mines de Californie et d'Australie stimulait l'économie mondiale. Selon l'historien Maurice Lévy-Leboyer, le produit intérieur brut français serait passé de 11,7 milliards de francs en 1851 à 20,2 en 1869.

Des routes, des chemins départementaux et vicinaux en grand nombre avaient été tracés. La Sologne avait été drainée, les Dombes et la Brenne asséchées et les dunes landaises fixées par des plantations de pins. Regroupé en six grandes compagnies, le réseau ferré, qui comptait 3 550 km de voies en 1851, en afficha 17 440 en 1870. Durant la même période, les grands ports, Le Havre, Dunkerque, Marseille, Bordeaux, connurent une modernisation sans précédent. Celui de Saint-Nazaire fut créé. Pour les voyages au long cours se constituèrent la Compagnie générale maritime et les Messageries maritimes. Réalisé par le saint-simonien Ferdinand de Lesseps, le percement de l'isthme de Suez entre 1859 et 1869 fut une prouesse technique et, comme le disait pertinemment Napoléon III, une « œuvre due à la persévérance et au génie français ». Il fut inauguré par le yacht impérial, l'*Aigle*, qui, le premier, engagea fièrement son panache gris dans le chenal. À son bord, l'impératrice et Ferdinand de Lesseps.

Les vieilles industries cotonnières d'Alsace et de Normandie, les soieries de Lyon furent régénérées à leur tour par la machine à vapeur. Avec l'invention en 1856 du four Bessemer, la production d'acier

quadrupla, celle de la fonte tripla. L'industrie de l'aluminium naquit grâce au traitement de la bauxite réalisé par le chimiste Sainte-Claire Deville. Parallèlement, de nouvelles banques essaimèrent : Crédit mobilier, Crédit foncier, Crédit industriel et commercial, Crédit Lyonnais, Société générale. L'expansion des affaires suivit, stimulée par les dispositions législatives sur la société anonyme.

Conçu par l'économiste Michel Chevalier, disciple de Saint-Simon, le traité de libre-échange signé en 1860 avec l'Angleterre abaissa fortement les droits de douane. Ce fut un choc à la fois économique et psychologique qui n'eut pas partout des conséquences heureuses, notamment dans le textile et la petite métallurgie au charbon de bois, mais qui dopa ailleurs les investissements et les exportations.

Au début du Second Empire, Paris paraissait une ville vieillissante, enkystée dans la noirceur et la saleté, sujette aux épidémies de choléra. Napoléon III décida de confier à un remarquable administrateur, Eugène Haussmann, nommé à la préfecture de la Seine, la mission d'en faire une capitale moderne. Après l'annexion des onze communes limitrophes (Auteuil, Passy, Montmartre, La Villette, Belleville, Bercy...), la cité compta près de 1,6 million d'habitants. L'œuvre réalisée fut prodigieuse : installation d'un réseau d'égouts, d'adduction d'eau potable et de gaz, destruction des quartiers insalubres (bon moyen d'en finir avec les barricades), percement d'immenses avenues rectilignes, édification d'immeubles et de nouveaux monuments – l'Opéra, les Halles... –, construction de ponts, de casernes, d'églises, de squares, aménagement de parcs (Montsouris, les Buttes-Chaumont) et de bois de proximité (Vincennes et Boulogne). Ce fut l'époque aussi des grands magasins, décrite par Zola dans *Au Bonheur des dames* : le Bon Marché, le Louvre, le Bazar de l'Hôtel-de-Ville, le Printemps, la Belle Jardinière et la Samaritaine. Une des conséquences malheureuses de ces grands travaux fut d'accentuer la ségrégation sociale : beaux quartiers à l'ouest, quartiers populaires à l'est, au nord et au sud-ouest, et banlieues abandonnées au prolétariat.

Si Paris, aujourd'hui, est peut-être la plus belle capitale du monde, c'est au Second Empire qu'elle le doit. Certes, beaucoup regretteront le manque de discernement de l'expéditif baron, responsable du massacre du quartier médiéval de l'île de la Cité. Le passé ne fut pas pour autant rejeté. Au même moment, Prosper Mérimée, inspecteur général des Monuments historiques, entreprit la sauvegarde et le classement des grands sites du pays, et son ami d'enfance, l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, avec sans doute quelques résultats contestables, restaura son patrimoine le plus remarquable : la basilique de Vézelay, la cité de Carcassonne, le Mont-Saint-Michel, la cathédrale Notre-

LE PILIER SOCIAL

Le locataire des Tuileries avait gardé le même intérêt pour la question ouvrière que le pensionnaire du fort de Ham écrivant *L'Extinction du paupérisme*. « C'est parmi les populations laborieuses des villes et des campagnes, disait-il à Auxerre en mai 1866, que je trouve le vrai génie de la France. » La situation des ouvriers et des petits salariés d'ateliers, privés d'associations professionnelles depuis la terrible loi Le Chapelier, restait excessivement précaire. Leurs conditions de travail et d'embauche étaient toujours aussi redoutables, d'autant que leur nombre, 1,3 million en 1848, atteignait presque 3 millions à la veille de la guerre de 1870. Beaucoup vivaient dans un monde proche de celui décrit dans *L'Assommoir*.

Conscient de cette situation, Napoléon, philanthrope, compatissant à la misère humaine, créa des foyers pour indigents, des cités ouvrières modèles, des asiles pour vieux travailleurs, subventionna le développement des sociétés de secours mutuel (250 000 participants en 1851, 750 000 quinze ans plus tard). Après l'État stratège naquit l'État arbitre social : les préfets furent invités à apaiser les conflits entre patrons et ouvriers, à inciter à des augmentations de salaires. Une loi établit l'égalité de témoignage entre l'employé et l'employeur, ce qui n'allait pas de soi.

En 1862, une forte délégation d'ouvriers et d'artisans reçut l'autorisation de se rendre à l'Exposition universelle de Londres. Elle en profita pour rencontrer des syndicalistes et s'initier au fonctionnement des *trade-unions*. Quelques mois plus tard, derrière un actif ouvrier proudhonien, Henri Tolain, que l'empereur avait reçu en personne, ces militants ouvriers signèrent le *Manifeste des soixante*, réclamant sur un ton mesuré l'émancipation sociale des travailleurs, des candidatures ouvrières et le droit de grève. En 1864, abondant dans ce sens, le Corps législatif abrogea le délit de coalition. Quant au droit de réunion, il finit par être toléré. Cette sollicitude impériale semblait sincère. Une partie de sa liste civile passait dans des œuvres de charité. « Ce tyran avait un cœur d'or », reconnaissait l'écrivain Arsène Houssaye. L'impératrice consacrait de même beaucoup de son temps aux veuves, aux orphelins, aux jeunes filles pauvres.

Le régime ne se préoccupait pas seulement du bien-être des ouvriers. Il généralisa la médecine gratuite dans les campagnes pour les plus démunis, encouragea la fondation de nombreux hospices et

hôpitaux. Sur le plan éducatif, bien avant les lois Ferry des années 1880, il multiplia les efforts en vue de donner à tous les enfants les connaissances de base : le taux de scolarisation de 50 % en 1851 s'éleva à 70 % en 1870, date à laquelle presque tous les villages avaient leur école primaire. Ce fut essentiellement l'œuvre du ministre Victor Duruy qui s'occupa également de l'éducation des jeunes filles. Les résultats furent tangibles dans les différentes couches de la population. En 1870, 80 % des conscrits savaient lire.

MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Parmi les évolutions de fond de la société du ^{xix}^e siècle, on soulignera des phénomènes contradictoires qui allaient nourrir les tensions ultérieures. En premier lieu, la progression du positivisme, du scientisme et du matérialisme dans les milieux intellectuels ou étudiants. Edgar Quinet, par exemple, prônait l'éradication des religions dans le même temps qu'Ernest Renan, dans sa biographie de *Jésus*, remettait en cause sa divinité. Dans une société encore largement christianisée cela faisait scandale. Notons aussi le développement au sein du monde ouvrier d'un socialisme nettement plus critique que celui de 1848, attaquant l'idée de patrie, prônant la guerre des peuples contre les tyrans ou encore le désarmement général. En 1864 se créa au Saint-Martin's Hall de Londres l'Association internationale des travailleurs – la Première Internationale – dans laquelle se retrouvaient des ouvriers français, de sensibilité proudhonienne, s'opposant à Karl Marx et aux marxistes. Henri Tolain organisa la section française, dont le siège était rue des Gravilliers et qui compta plus de trois mille adhérents. Rejetant le républicanisme bourgeois, elle commença à dériver vers un socialisme révolutionnaire, avant d'être dissoute en 1868.

Un autre phénomène était l'importance du renouveau de la foi catholique, qui avait peu à peu balayé la religiosité quarante-huitarde, son christianisme romantique et ses abbés démocrates. Tout y concourait : le rayonnement spirituel du saint curé d'Ars, Jean-Marie Vianney, mort en 1859, les apparitions de la Vierge à La Salette en 1846 et à Lourdes en 1858, qui avaient entraîné des conversions en grand nombre, la construction de sanctuaires ainsi que la naissance de gigantesques pèlerinages. L'afflux des vocations était manifeste – 36 000 prêtres en 1815, 44 000 en 1848, 56 000 en 1870 –, de même que le développement des petits et grands séminaires, des congrégations religieuses – le nombre des religieuses, 66 000 en 1850, doubla sous le Second Empire.

Par ailleurs, beaucoup d'orléanistes s'étaient rapprochés du

catholicisme. La loi Falloux sur la liberté de l'enseignement de mars 1850 en avait été la première manifestation. Une fraction non négligeable de la bourgeoisie, élevée dans le culte de Voltaire, avait redécouvert la morale religieuse, utilisée consciemment ou non comme un moyen de protection de l'ordre social. Dans une sorte de chassé-croisé, le gallicanisme, rejeté par la droite ultra après 1830, avait trouvé refuge dans le camp du libéralisme, où il finit par régresser, tandis qu'en retour se réalisait l'alliance du catholicisme ultramontain et du légitimisme. Au *Syllabus* de Pie IX, catalogue des « erreurs modernes », faisait écho l'anathème du comte de Chambord contre la société révolutionnaire.

Dans les deux camps les positions se durcissaient. Les anticléricaux et les ennemis de la religion souhaitaient réduire la puissance de l'Église. Les catholiques ultramontains rêvaient d'une société totalement façonnée par le christianisme, ce qu'elle n'était déjà plus depuis la Révolution. Les milieux ouvriers dans leur ensemble étaient devenus parfaitement indifférents. Difficile dans ces conditions, pour le pilier laïque, de s'imposer sereinement et de se fortifier.

L'EMPIRE, C'EST LA GUERRE !

La formule du discours de Bordeaux : « L'Empire, c'est la paix » se révéla fausse. À partir de 1856, les guerres s'enchaînèrent. La première fut celle de Crimée, qui avait pour origine l'offensive russe contre l'Empire ottoman. Le tsar Nicolas I^{er}, qui voulait protéger les orthodoxes de l'empire turc, envahit les principautés de Moldavie et de Valachie, placées sous la lointaine suzeraineté turque, canonna et coula la flotte du sultan en mer Noire, ce qui alarma les Anglais, soucieux d'empêcher l'entrée des navires de guerre russes dans les mers chaudes.

La France n'avait aucun intérêt direct dans ce conflit, mais l'occasion était trop belle pour ne pas profiter de la mésentente des trois alliés, anglais, autrichiens et russes, qui lui avaient imposé les frontières de 1815. En mars 1854, la Grande-Bretagne et elle scellèrent une entente contre la Russie tsariste, avec le soutien actif du royaume de Piémont-Sardaigne.

La guerre se déroula dans la presqu'île de Crimée. Elle fut longue et meurtrière. Malgré quelques faits d'armes remarquables, comme la prise de l'Alma, du Mamelon-Vert et de la tour de Malakoff par les zouaves du général de Mac Mahon (d'où son mot historique : « J'y suis, j'y reste ! »), préludes à la chute de Sébastopol, l'armée révéla bien des carences. La paix signée à Paris le 30 mars 1856 rétablit la

liberté des Détroits. Même si elle ne tira aucun avantage territorial de ce conflit, la France était revenue sur la scène internationale, fière de la revanche prise sur le congrès de Vienne.

Attentif au « catéchisme de Sainte-Hélène », dans lequel Napoléon I^{er} avait tardivement exalté l'idée d'émancipation des peuples historiques, son neveu, préoccupé de réviser le *statu quo* européen, en fit l'un des fondements de sa politique étrangère. Quand la France tire l'épée, disait-il noblement, « ce n'est pas pour dominer, mais pour affranchir » (on retrouve ici la tradition de l'universalisme révolutionnaire). Il se consacra d'abord à l'unité italienne.

Il avait été vivement impressionné par l'attentat d'Orsini et la lettre que le terroriste lui avait fait parvenir la veille de son exécution : « Que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud ; qu'elle délivre ma patrie, et les bénédictions de vingt-cinq millions de citoyens la suivront dans la postérité ! »

Quelques mois plus tard, le 21 juillet 1858, à Plombières, dans les Vosges méridionales, où il soignait ses troubles digestifs, il rencontra en grand secret le comte de Cavour, Premier ministre du royaume de Piémont-Sardaigne, qui avait déjà posé la question de l'unité italienne lors du congrès de Paris.

Le principe d'une alliance militaire en vue de chasser les Autrichiens de la péninsule y fut arrêté. En échange de la formation d'un royaume de Haute-Italie, sous l'égide de celui de Piémont-Sardaigne, comprenant la Lombardie et la Vénétie, arrachées à l'Autriche, les duchés de Modène et de Parme ainsi que la Romagne pontificale, la France recevrait la Savoie et le comté de Nice, après consultation des habitants. Le nouvel ensemble italien formerait ensuite une confédération présidée par le pape, avec le royaume de Naples, un royaume central de Toscane et d'Ombrie et les États du pape, réduits à Rome et au Latium, où Napoléon avait maintenu une garnison depuis l'expédition du général Oudinot.

Ce projet ne satisfaisait pas pleinement Cavour qui espérait rassembler tous les territoires de langue italienne sous la houlette de son maître Victor-Amédée II de Savoie, mais il s'en accommoda. Le traité franco-sarde fut signé le 26 janvier 1859 sous la forme d'une alliance offensive et défensive. L'empereur des Français ne pouvait aller au-delà, en raison de l'hostilité déjà sensible des milieux d'affaires et des catholiques, pour qui la préservation de l'intégrité des États pontificaux était essentielle.

La guerre fut déclenchée par un ultimatum de l'empereur François-

Joseph dénonçant la mobilisation piémontaise. Le 30 mai, l'armée franco-sarde, à la tête de laquelle se plaça Napoléon III, battit l'armée autrichienne du feld-maréchal Gyulai à Magenta, entra triomphalement dans Milan et se heurta à François-Joseph sur la colline de Solferino, au sud du lac de Garde. Il s'ensuivit un féroce combat qui fit dans les deux camps 14 000 morts et environ 26 000 blessés. La vue désolante de ce champ de bataille, où tant de malheureux couverts de sang, mutilés, gémissant, râlant, assoiffés dans la chaleur torride, incita un jeune journaliste suisse, Henri Dunant, à appeler à la création d'un service de secours aux blessés sans distinction de nationalité. Ainsi naîtra la Croix-Rouge en 1864.

Est-ce à ce moment que Napoléon III réalisa qu'il ne serait jamais de la trempe de l'homme de bronze de la colonne Vendôme ? La veille de la bataille, en tout cas, il avait reçu de l'impératrice, qui exerçait la régence aux Tuileries, des nouvelles préoccupantes : la Prusse, restée neutre, mobilisait près de quatre cent mille hommes sur le Rhin. On ne pouvait se battre sur deux fronts. L'armistice fut donc signé à Villafranca le 11 juillet 1859, après une entrevue entre les deux empereurs. Quatre mois plus tard, par le traité de Zurich, l'Autriche céda la Lombardie au royaume de Piémont-Sardaigne.

LE CASSE-TÊTE ITALIEN

On n'en avait pourtant pas fini avec l'Italie. Cavour, furieux de cette paix précipitée, qui laissait la Vénétie à l'Autriche, avait démissionné. Il revint bientôt aux affaires pour proclamer, au printemps de 1860, l'annexion de la Toscane, de Parme, de Modène et de la Romagne pontificale, où des gouvernements révolutionnaires favorables au rattachement s'étaient comme par hasard installés. Napoléon se résigna. Il aurait voulu rester en bons termes avec Pie IX et retrouver le soutien des catholiques français. Trop tard ! Ce fut la rupture avec Rome. Il mesurait ainsi les limites du principe des nationalités. Conformément aux engagements pris, une consultation populaire des habitants de Nice et de la Savoie fut organisée. Elle donna une écrasante majorité au rattachement à la France (85 % et 96 %). Les frontières de 1815 étaient enfin modifiées. L'Hexagone était achevé.

Cependant, les troubles continuaient en Italie. Avec le soutien secret de Cavour, Garibaldi, l'ancien général de la République romaine, avait constitué un corps de volontaires, les Mille, ou Chemises rouges, qui débarqua en Sicile, libéra l'île et chassa de Naples le roi François II. Le « héros des deux mondes », comme on appelait le *condottiere* niçois, soutenu par les républicains mazziniens, voulut poursuivre sa marche victorieuse jusqu'à la Ville éternelle, quitte à se heurter à la garnison

française. Cette fois, Napoléon ne pouvait fermer les yeux. Cavour en profita pour envoyer avec son assentiment des troupes piémontaises restaurer l'ordre à Naples, tout en s'engageant à respecter Rome et le Latium.

Ne comptant pas sur les Français honnis, Pie IX fit appel au général Lamoricière, proscrit lors du coup d'État et ennemi de l'empereur, pour organiser la défense de Rome. C'est ainsi que se constitua un corps de volontaires internationaux, les zouaves pontificaux, qui comptèrent notamment des Hollandais, des Belges, des Suisses, des Allemands et des Français. Mais cette troupe, insuffisamment équipée et entraînée, fut battue par les Piémontais à Castelfidardo le 18 septembre 1860.

L'unité italienne progressait à grands pas : après des plébiscites organisés dans le royaume de Naples et de Sicile, en Ombrie et dans les Marches, Victor-Emmanuel II fut proclamé roi d'Italie le 17 mars 1861. Ne manquaient au tableau de chasse de son habile ministre Cavour, qui allait s'éteindre trois mois plus tard, que la Vénétie, toujours sous domination autrichienne, et un lambeau d'État pontifical réduit à Rome et à sa province environnante.

En septembre 1864, aux termes d'une convention passée entre Napoléon et Victor-Emmanuel, il fut convenu que l'empereur accepterait d'évacuer Rome dans les deux ans à condition que l'Italie renoncât à l'occuper. Mais peu après le départ des Français, en octobre 1867, l'infatigable Garibaldi à la tête de huit mille Chemises rouges envahit les États pontificaux avec la complicité tacite du gouvernement italien. Napoléon III dut envoyer contre eux un corps expéditionnaire de vingt-deux mille hommes pour les arrêter. Les garibaldiens furent défaits le 3 novembre à Mentana, à 20 km de Rome. « Nos fusils Chassepot ont fait merveille ! » écrivit le général de Failly. « Mentana a tué Magenta ! » répliquèrent les nationalistes italiens. Les Français ne se retirèrent de la Ville éternelle qu'au début de la guerre de 1870. L'armée italienne prit leur place sans coup férir. Refusant cette situation de fait, la papauté se considéra comme prisonnière dans son enclave jusqu'aux accords du Latran de 1929 créant l'État indépendant du Vatican.

COLONIES ET FIASCO MEXICAIN

La France fut présente sur d'autres théâtres extérieurs. En 1860, au nom de son rôle historique de protecteur des chrétiens d'Orient et en vertu d'un mandat donné par une conférence internationale réunie à Londres, l'empereur envoya au Liban un corps expéditionnaire qui mit fin à la guerre civile entre chrétiens maronites et musulmans druzes.

Trois ans auparavant, Anglais et Français étaient intervenus à Canton, afin de forcer l'ouverture du marché intérieur chinois. Ce fut la seconde guerre de l'Opium, manifestation de la « diplomatie de la canonnière ». Pékin fut occupé en 1860, et le palais d'Été de l'empereur de Chine odieusement pillé et incendié. Le deuxième traité de Tientsin ouvrit onze ports au commerce français et anglais. En Indochine, la France annexa la Basse-Cochinchine par le traité de Saigon et signa avec le roi du Cambodge Norodom I^{er} un traité de protectorat pour son pays, jusque-là vassal du Siam (1863).

En septembre 1853, le contre-amiral Febvrier Despointes avait pris possession de la Nouvelle-Calédonie. En Afrique, un énergique chef de bataillon, Louis Faidherbe, avait conquis et pacifié le Sénégal. Avec un total de un million de kilomètres carrés, c'étaient les prémices du second empire colonial français, qui prendra toute son extension sous la III^e République.

Napoléon, de son côté, portait un grand intérêt à l'Algérie, dont l'armée achevait la pacification en soumettant non sans violence la Grande Kabylie et le Sud. « On ravage, on brûle, on pille, on détruit les moissons et les arbres », se vantait quelques années plus tôt le général de Saint-Arnaud, dont les états de service, disait Victor Hugo, étaient ceux « d'un chacal ». L'empereur visita le pays à deux reprises, en 1860 et 1865, avec le souci d'apaiser les tensions entre colons et indigènes à propos de l'attribution des terres agricoles. « Il faut convaincre les Arabes, écrivait-il au gouverneur, le maréchal Pélissier, que nous ne sommes pas venus en Algérie pour les opprimer et les spolier, mais pour leur apporter les bienfaits de la civilisation. [...] L'Algérie n'est pas une colonie proprement dite, mais un royaume arabe. [...] Je suis aussi bien l'Empereur des Arabes que l'Empereur des Français. » À condition de renoncer à la polygamie et au divorce, les musulmans purent ainsi être déclarés français.

L'expédition du Mexique, quant à elle, se révéla un désastre. Le projet de Napoléon était de créer un grand empire latin, lié économiquement et culturellement à la France, contrebalançant la puissance des États-Unis et limitant leurs visées impérialistes (ceux-ci avaient déjà acheté au Mexique, indépendant depuis 1821, le Texas, puis annexé militairement la Californie et le Nouveau-Mexique). L'impératrice Eugénie, poussée par un ami d'enfance, le Mexicain José Hidalgo, attaché d'ambassade à Paris, s'enthousiasma à l'idée de placer cette nouvelle couronne sur la tête d'un prince catholique, l'archiduc Maximilien, frère de l'empereur François-Joseph et époux de Charlotte, fille du roi des Belges.

En décembre 1860, le gouvernement conservateur de Miramón avait

été renversé par l'indigène zapotèque Benito Juárez, chef du parti libéral et laïque, qui décida de suspendre le paiement de la dette mexicaine. Les principaux créanciers – la Grande-Bretagne, l'Espagne et la France – organisèrent une expédition punitive destinée à intimider le dictateur. Au passage, l'inimitable Morny, président du Corps législatif, réussit à incorporer dans la facture les créances douteuses d'un banquier suisse hâtivement naturalisé français, Jecker, moyennant une commission de 30 %, ce qui fit scandale.

Le débarquement allié eut lieu à Vera Cruz en décembre 1861. Mais l'Angleterre et l'Espagne se retirèrent bientôt, laissant les Français seuls face aux Mexicains. Napoléon lança alors son entreprise de conquête, envoyant renforts sur renforts. Puebla tomba en mai 1863 et Mexico en juin. Le maréchal Bazaine succéda au général Forey et se comporta en opulent vice-roi.

Secrètement aidée par les Américains du Nord, après la fin de la guerre de Sécession en 1865, la guérilla de Juárez gagna du terrain. Devant l'hostilité grandissante des populations et la menace d'une intervention nord-américaine au nom de la doctrine Monroe, le rapatriement du contingent français fut décidé. Il se fit sans gloire durant l'année 1866. Le falot empereur Maximilien, qui avait joué son jeu personnel, sans concertation avec la France, fut arrêté et fusillé à Querétaro par les guérilleros de Juárez le 19 juin 1867. Sur les 38 500 soldats français envoyés au Mexique, 6 600 étaient morts. Un terrible gâchis.

Le seul souvenir glorieux de cette expédition fut la résistance héroïque qu'opposèrent à la fin d'avril 1863, durant plus de vingt-quatre heures, dans une hacienda du village de Camerone, 62 soldats de la Légion étrangère sous les ordres du capitaine Danjou, aux assauts furieux de 800 cavaliers et 1 200 fantassins mexicains. Il s'agissait de protéger le passage d'un convoi. Malgré la chaleur, la faim, la soif, la mission fut accomplie. Les six survivants, à court de munitions, se rendirent à condition de pouvoir soigner leurs blessés et garder leurs armes. « On ne refuse rien à des hommes comme vous ! » répondit l'officier mexicain. Ce haut fait est célébré annuellement par la Légion avec la plus grande solennité. C'est cela aussi le vrai roman national !

VERS L'EMPIRE LIBÉRAL

À partir de 1860, le régime connut un important tournant politique. Les historiens hésitent sur la date exacte de la césure, mais notent tous les inflexions politiques nouvelles conduisant à plus de libertés. Il ne s'agissait nullement, comme l'historien Éric Anceau l'a mis en lumière, d'instaurer un régime parlementaire à l'anglaise, ce qui eût impliqué

l'effacement politique de l'empereur.

La question romaine avait détaché de l'Empire les catholiques qui ne pardonnaient pas à Napoléon III d'avoir laissé amputer les États de l'Église. Mgr Pie qui osa parler de Ponce Pilate fut déféré au Conseil d'État. *L'Univers* de Louis Veuillot fut suspendu, le comité central des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul dissous. La bourgeoisie industrielle, protectionniste par principe et par intérêt, s'était à son tour braquée contre le traité de libre-échange avec l'Angleterre. Cela suffit à aviver chez elle des nostalgies orléanistes.

Perdant ainsi l'appui des notables, le régime chercha un second souffle du côté des libéraux. Le 24 novembre 1860, l'empereur accorda au Corps législatif le droit d'Adresse, en réponse au discours du Trône, et autorisa la publication *in extenso* au *Moniteur* de la sténographie des débats parlementaires. En 1861, un sénatus-consulte admit le vote du budget ministère par ministère.

L'opposition profita de cette politique des petits pas pour relever la tête. Aux élections du 31 mai 1863, les orléanistes, les catholiques et les républicains modérés formèrent une Union libérale, qui obtint 32 sièges au Corps législatif (17 républicains dont Émile Ollivier, Jules Favre et Jules Simon, et 15 royalistes dont Berryer et Thiers, de retour en politique). Paris était passé à l'opposition. Bientôt se constitua un groupe de soixante-trois « indépendants », réunissant des bonapartistes conservateurs, des catholiques et des royalistes modérés. Tel fut le « tiers parti », décidé non à renverser le régime, mais à l'infléchir dans un sens parlementaire, afin de prévenir toute politique d'aventure. On pensait alors que l'expédition du Mexique n'aurait jamais eu lieu s'il avait existé un ministère responsable devant le Corps législatif. Thiers formula le programme de cette double opposition libérale. En 1864, dans un discours resté célèbre, il réclama les « cinq libertés nécessaires » : liberté individuelle, liberté de la presse, liberté des élections, droit d'interpellation et responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée.

Le 19 janvier 1867, l'empereur, toujours imprévisible, annonça la suppression de l'Adresse et son remplacement par un droit, plus large mais encadré, d'interpellation du gouvernement. L'année suivante, la liberté de la presse et la liberté de réunion furent en partie rétablies. On vit alors surgir de nouveaux titres d'orientation radicale, comme *La Tribune* d'Eugène Pelletan, dans laquelle écrivait le jeune Clemenceau, *Le Réveil* de Delescluze, qui se réclamait des mânes de Robespierre, ou *La Lanterne* du polémiste Henri Rochefort, dont l'éditorial du premier numéro s'ouvrait par ces lignes : « La France contient, dit l'Almanach impérial, trente-six millions de sujets, sans

compter les sujets de mécontentement ! » (Cent mille exemplaires furent aussitôt vendus.) Dans les réunions de café, bousculant les « vieilles barbes » et les « vieilles marmottes » de 1848, comme ils les appelaient, de jeunes audacieux retrouvaient les redoutables accents du Saint-Just de 1793. Lors du procès de Delescluze, accusé d'avoir ouvert une souscription provocatrice dans *Le Réveil*, afin d'ériger un monument au député Baudin, mort « pour vingt-cinq francs » sur les barricades du 3 décembre 1851, un avocat inconnu, à l'allure bohème et à l'accent du Midi, mais aux paroles vibrantes et enflammées, Léon Gambetta, fit un percutant procès de l'Empire. « Qu'avons-nous donc fait à ce jeune homme ? » demanda, étonnée, l'impératrice le soir du procès. Son réquisitoire fut publié dans toute la France.

Aux élections de mai 1869, après une campagne animée, l'opposition récolta 3 355 000 voix, contre 4 438 000 aux bonapartistes, soit une augmentation de 1 300 000 voix par rapport au scrutin antérieur. L'écart se resserrait. Le tiers parti eut près de cent vingt élus – remarquable succès –, les légitimistes et orléanistes en comptèrent une quarantaine, tandis que trente républicains entraient au Palais-Bourbon. Les grands perdants étaient les bonapartistes autoritaires (les « Mamelouks » comme on les surnommait) qui n'avaient pas cent représentants.

Gambetta, élu à Paris contre le quarante-huitard Hippolyte Carnot, avait présenté un programme politique, dit « programme de Belleville », qui allait longtemps inspirer la gauche radicale : suppression des armées permanentes, séparation de l'Église et de l'État, instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, droit d'association et de réunion, élaboration d'une fiscalité sociale. Aucun compromis possible avec pareil homme !

Il y en avait un, en revanche, avec Émile Ollivier, républicain modéré du tiers parti, qui ne s'était jamais enfermé dans une opposition systématique. C'est lui qui, en juillet 1869, incita cent seize députés à exiger la transformation du régime en un système parlementaire, grâce à la constitution d'un « gouvernement responsable devant l'empereur et la Chambre ».

Après un moment d'hésitation, Napoléon III comprit qu'il devait poursuivre le mouvement de libéralisation. Le 15 août, jour de son saint patron, il amnistia les proscrits de 1851. Le 8 septembre, un sénatus-consulte accorda aux députés la faculté de proposer des lois et stipula que les ministres délibéreraient en conseil, sous la présidence de l'empereur. Enfin, le 27 décembre, il chargea Émile Ollivier de constituer un cabinet homogène, reflétant la majorité du Corps législatif. On était tout près d'un régime parlementaire. Le

bonapartiste autoritaire Haussmann, durement brocardé par le jeune Jules Ferry dans les *Comptes fantastiques d'Haussmann*, fut destitué.

Au début de janvier 1870, le nouveau ministère était formé. Il se heurta d'emblée aux assauts des « vrais républicains » (de Jules Favre à Gambetta) et des Mamelouks, de plus en plus déboussolés. En même temps, il se trouva menacé de défection par certains orléanistes, pour qui l'évolution libérale restait insuffisante. Mais il triompha de l'orage.

Un bonapartisme orléaniste était-il possible ? Pouvait-on concilier les principes de la monarchie parlementaire et ceux du gouvernement plébiscitaire, comme tentait de le faire le sénatus-consulte du 21 mai 1870, qui transformait le Sénat en seconde chambre et, sans le dire explicitement, laissait entendre que les ministres étaient responsables devant les Chambres aussi bien que devant l'empereur ? Les événements n'ont pas permis la poursuite de l'expérience.

Toujours est-il que, le 8 mai, Napoléon, une nouvelle fois, ressourça habilement sa légitimité par un plébiscite. Il s'agissait de donner son accord à la formule : « Le peuple approuve les réformes libérales depuis 1860... », et d'acquiescer à la proclamation impériale qui précédait : « Vous conjurerez les menaces de la révolution, vous assoirez sur une base solide l'ordre et la liberté, et vous rendrez plus facile la transmission de la Couronne à mon fils. » Une question en cachait donc une autre. Accepter l'évolution libérale revenait à voter la poursuite de l'Empire héréditaire. C'était d'autant plus important pour le chef de l'État que sa santé s'était fortement dégradée. Il souffrait de la maladie de la pierre (lithiase urinaire) et envisageait d'abdiquer dans quatre ans.

Même si le nombre des abstentions fut élevé, l'approbation populaire fut massive : 7 360 000 « oui », 1 570 000 « non ». Gambetta en gémit de douleur : l'Empire est « plus fort que jamais » ! Il reste que la tentative de séduction des ouvriers avait été un échec et que l'ouverture aux notables demeurait problématique.

BILAN PROVISOIRE

La fin de l'Empire a tragiquement oblitéré le jugement de l'Histoire. Si Napoléon III était mort en juin 1870, sans doute aurait-il laissé le souvenir d'un grand monarque, en dépit des erreurs manifestes de sa politique extérieure. Il faut en effet lui rendre justice et sortir des idées reçues. Même en novembre 1870, après la défaite, Louis Pasteur n'hésitait pas à écrire au maréchal Vaillant : « Malgré les vaines et stupides clameurs de la rue et les lâches défaillances de ces derniers

temps, l'Empereur peut attendre avec confiance le jugement de la postérité. Son règne restera un des plus glorieux de notre Histoire. »

S'appuyant sur l'héritage de 1789, le régime correspondait assez bien à l'esprit du temps et à sa société rurale en voie d'industrialisation, mieux en tout cas que la Restauration et la monarchie de Juillet. Le Second Empire fixa définitivement un système qui, sous Napoléon I^{er}, conservait encore son caractère hybride, lui permettant ainsi de dégager sa nature profonde. Le bonapartisme était un césarisme à la fois conservateur et démocratique qui se proposait de concilier sur le mode autoritaire, comme l'orléanisme sur le mode libéral, l'ordre et le progrès. « L'Empereur, disait Napoléon III à propos de son glorieux oncle, fut le médiateur entre deux siècles ennemis. Il tua l'Ancien Régime en rétablissant tout ce que ce régime avait de bon. Il tua l'esprit révolutionnaire en faisant triompher les bienfaits de la Révolution. »

Le bonapartisme alliait au souci de l'État fort le désir de réformes sociales lui permettant de s'appuyer sur le peuple par-dessus les notables. D'où l'ambiguïté fondamentale de ce courant qui prétendait échapper à la division droite-gauche, inscrite dans le jeu politique depuis la Révolution. André Siegfried parlait de « fausse droite ». Sous des formes et avec des dosages différents, on retrouvera l'ensemble de ces éléments dans les avatars ultérieurs de la droite autoritaire jusqu'au gaullisme.

Jamais les cinq piliers ne s'étaient élevés si haut ! Napoléon III avait restauré le prestige de l'État, rendu aux Français la fierté de leur pays et conféré à l'armée – dont les uniformes imitaient ceux du Premier Empire – un indiscutable panache. Ses victoires en Crimée et en Italie du Nord avaient flatté la fibre patriotique et valu au régime un surcroît de prestige, tandis que l'intégration de Nice et de la Savoie à la mère patrie avait effacé l'humiliation de 1815. Au congrès de Paris ou au traité de Zurich, la diplomatie française avait retrouvé son rang, celle de la première puissance continentale, exerçant, dira Pie IX, « la prépondérance en Europe et hors d'Europe ». La capitale en plein bouleversement avait eu l'insigne privilège d'accueillir deux Expositions universelles en 1855 et 1867 (5 et 11 millions de visiteurs). Sur le plan intérieur, l'État, solide, puissant, mieux organisé, avait aménagé intelligemment le territoire et renoué avec un heureux colbertisme, canalisant sans les étouffer les initiatives privées dans le sens de l'intérêt général. Désenclavant les départements isolés, les chemins de fer avaient achevé l'unification du pays autour de Paris. Sans doute la centralisation demeurait-elle excessive. Le pilier de l'État-nation supporte parfaitement une dose raisonnable de décentralisation permettant à la vie locale de s'épanouir et aux

administrés de participer aux décisions les concernant. Napoléon III en avait d'ailleurs conscience. À plusieurs reprises, il avait promis d'accroître les attributions des conseils municipaux et départementaux, mais ne l'avait pas fait.

Le pilier social, on l'a vu, n'en était pas moins affermi. Par un interventionnisme social manifestant la solidarité de la nation, l'État avait enfin pris la mesure des calamités engendrées par la révolution industrielle. Avant Napoléon III, ce grand novateur déterminé à assurer le bonheur du peuple, aucun souverain n'avait tant œuvré en faveur des plus démunis.

Le pilier de l'assimilation restait modeste, mais il progressait avec l'afflux ininterrompu des migrants provinciaux dans les grandes villes, facilité par le rail. Intégrés dans la nation, un grand nombre d'entre eux – surtout ceux venant de régions périphériques où l'on ne s'exprimait qu'en patois ou en dialectes locaux – avaient besoin de se « franciser » par la langue, les usages communs, par la scolarisation de leurs enfants. À côté de cette assimilation en vase clos, qui durait depuis longtemps, on assista sous le Second Empire à la première immigration d'ouvriers européens, due aux besoins pressants de main-d'œuvre : Belges, Suisses, Allemands, Espagnols et Piémontais ou Italiens (ces derniers étaient déjà 100 000 sur un total de 380 000)... Beaucoup étaient des saisonniers. Pour les sédentaires, il ne s'agissait que d'un timide début d'intégration, mais l'assimilation se faisait sans difficulté une génération plus tard. Émile Zola était le fils d'un ingénieur italien installé en France, Léon Gambetta le petit-fils d'un pêcheur ligure.

Le pilier de l'universalisme fut, certes, plus délicat à élever, tant il mettait en jeu des forces opposées : la grandeur de la France et l'idée de nationalités à émanciper. À trop vouloir soutenir la naissance d'États nouveaux, Napoléon III n'avait-il pas versé dans un angélisme néfaste aux intérêts nationaux ? Il s'était empêtré de toute évidence dans ses contradictions et, tel l'apprenti sorcier, avait déclenché un mouvement qu'il ne maîtrisait plus.

Seul le pilier de la laïcité restait en chantier... Il allait le demeurer encore pour quelque temps, en raison du rude affrontement du catholicisme et du monde profane, du cléricalisme et de l'anticléricalisme.

Chapitre 28

De la débâcle à la République incertaine

(1870-1879)

BISMARCK ET LE PROJET D'UNITÉ ALLEMANDE

Adepte du principe des nationalités, Napoléon III ne pouvait qu'être favorable au resserrement des liens entre les membres de la Confédération germanique, dont le redoutable chancelier de Prusse Otto von Bismarck avait fait l'axe essentiel de sa politique. Il mit du temps à mesurer le danger qu'une telle puissance représenterait aux frontières de la France. Au cours d'entretiens qu'il eut avec lui à Biarritz en octobre 1865, Bismarck, manœuvrant habilement, obtint la certitude qu'il resterait neutre en cas de conflit austro-prussien. Seule en effet importait pour Napoléon à cette époque la cession de la Vénétie à son allié italien, conformément à ses engagements antérieurs.

Ayant les mains libres, le chancelier se tourna contre l'Autriche qu'il voulait évincer des affaires allemandes. La défaite des armées de François-Joseph et de ses alliés le 3 juillet 1866 à Sadowa fut totale. La Prusse put annexer sans vergogne la plupart des territoires germaniques du Nord (« La France, commentait Adolphe Thiers, n'a pas eu de plus grand malheur en huit cents ans ») et l'Italie recevoir la Vénétie. Napoléon III se réveilla un peu tard de ce cauchemar, lorsque, pour prix de sa neutralité dans l'union projetée entre la nouvelle Confédération du Nord et les États du Sud (Bavière, Wurtemberg et Bade), il réclama timidement des compensations territoriales : la rive gauche du Rhin, la Belgique ou encore le Luxembourg, se heurtant chaque fois au refus méprisant de Bismarck qui qualifiait ces démarches de « politique des pourboires ». C'était à Biarritz qu'il eût fallu parler avec fermeté ! C'était en mobilisant sur le Rhin, au moment où le corps de bataille prussien étirait ses lignes sur le plateau de Sadowa, qu'il eût fallu exiger ces compensations, comme le lui avait d'ailleurs suggéré son ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys, qui démissionna. Hélas, Napoléon III n'était ni Talleyrand ni

Bonaparte.

La déroute autrichienne fit l'effet d'un effrayant coup de tonnerre. Jusque-là, les milieux intellectuels français, de Taine à Renan, d'Émile de Girardin à Francisque Sarcey, étaient prussophiles et germanophiles. Ils ne voyaient les douces Allemagnes qu'à travers les traits de la sublime Hortense Schneider dans *La Grande-Duchesse de Gérolstein* ! La même illusion, à plus de un siècle d'intervalle, avait bercé Voltaire devant le paisible joueur de flûte de Sans-Souci. De Sadowa date la fin de la haine viscérale de la majorité des Français pour l'Autriche et la crainte de la Prusse, pays moderne, industriel, expansionniste, à l'armée puissante, excellentement équipée et entraînée. On changeait d'ennemi héréditaire avec, pour symbole de cette inquiétude nouvelle, *La Terreur prussienne*, roman d'Alexandre Dumas paru en 1867.

Cette prise de conscience n'empêchait pas l'opinion de rester dans l'ensemble hostile au service militaire obligatoire. La loi Niel, votée en janvier 1868 par le Corps législatif, prévoyait la création d'une Garde nationale mobile et un service de cinq ans par tirage au sort, suivi de quatre ans dans la réserve. Cette mesure demeurait insuffisante face aux sept cent trente mille hommes alignés par la Prusse, d'autant plus qu'une partie des crédits nécessaires à cette loi fut refusée par les députés. Un pacifisme naïf avait gagné la gauche et l'extrême gauche. « Quand il n'y aura plus de rois, il n'y aura plus de guerre ! » proclamait sentencieusement l'exilé de Guernesey. La guerre et la science sont antinomiques, expliquait Émile de Girardin. Lorsque tous les peuples seront libres, renchérisaient Erckmann et Chatrian, le militarisme disparaîtra !

On passa soudainement d'un excès à l'autre. La candidature du prince Léopold de Hohenzollern-Sigmaringen au trône d'Espagne, vacant par suite de l'abdication de la reine Isabelle II, raviva la hantise de l'encerclement et déclencha une poussée de fièvre nationaliste. Il y avait une sorte de schizophrénie à croire que l'avènement à Madrid d'un prince de la branche catholique des Hohenzollern allait reconstituer avec la Prusse luthérienne l'empire de Charles Quint ! Les leçons mal apprises de l'Histoire empêchent d'appréhender lucidement une situation. En tout cas, devant les cris d'orfraie des Français, Guillaume I^{er}, roi de Prusse, attaché à la paix, obtint de son cousin le retrait de sa candidature. Rasséréné, Napoléon III poussa un soupir de soulagement. Bismarck, au contraire, qui souhaitait la confrontation avec la France, afin de réaliser par le fer et le feu l'unité allemande, en fut si désappointé qu'il songea un moment à démissionner. On aurait pu en rester là.

L'affaire fut malencontreusement relancée par les Français. Le duc Agénor de Gramont, ministre des Affaires étrangères, et surtout l'impératrice Eugénie, orgueilleuse et irréfléchie, exigèrent une garantie supplémentaire : le non-renouvellement de cette candidature. Soutenue par les bonapartistes autoritaires, Cassagnac et Jérôme David, qui rêvaient de se débarrasser de l'Empire libéral, elle voulait humilier la Prusse. Malade, affaibli, le teint blafard et la mine ravagée, Napoléon, qui supportait de plus en plus mal les scènes de sa fière Andalouse, céda sans élever la moindre objection. La décision fatale fut prise à Saint-Cloud dans l'après-midi du 12 juillet 1870, au cours d'un conciliabule entre Gramont, elle et lui. Pas plus Émile Ollivier que le Corps législatif ne furent informés. « J'ai eu le tort d'être un homme galant envers l'impératrice au lieu d'être un galant homme envers la France », regrettera Gramont en 1890. C'est de ce stupide engrenage qu'allèrent naître une guerre européenne, celle de 1870, et par contrecoup deux guerres mondiales... S'il est vrai qu'Eugénie n'a pas dit « c'est ma guerre », comme Thiers le lui reprocha, on peut affirmer qu'elle fit tout pour qu'il en fût ainsi.

Le 13 juillet, mandaté par Gramont, l'ambassadeur de France Vincent Benedetti insista à deux reprises auprès de Guillaume, en cure à Ems, pour obtenir ce nouvel engagement. Celui-ci, agacé, refusa mais en termes courtois, considérant qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur une affaire réglée. Bismarck, au vu du compte rendu de cet entretien, arrangea alors le texte et lui conféra un ton insultant et provocateur, destiné à produire sur « le taureau gaulois l'effet d'une étoffe rouge ». « Sa Majesté a refusé de recevoir à nouveau l'ambassadeur et lui a fait savoir par l'aide de camp de service qu'elle n'avait plus rien à lui communiquer. » Telle fut la fameuse dépêche d'Ems.

À cause de ce bout de papier la France déclara la guerre à la Prusse le 16 juillet. Émile Ollivier commit la maladresse d'ajouter devant le Corps législatif qu'il avait pris cette décision d'un « cœur léger », bévée qu'il portera le reste de sa vie comme une dévorante tunique de Nessus.

S'il faut rendre responsables de ce conflit le chancelier de fer, l'impératrice et Napoléon III, les deux derniers tombant dans le piège du premier, on n'oubliera pas non plus l'opinion publique, du moins l'opinion parisienne, chauffée à blanc par un chauvinisme guerrier, entretenu par la presse, qui voulait venger l'insulte. « La guerre ! La guerre ! À Berlin ! » hurlait-on dans les rues. Thiers, un des rares opposés à cette folie, fut insulté, qualifié de traître, et sa belle maison de la place Saint-Georges échappa de peu à l'incendie (les communards se rattraperont un peu plus tard...).

Pendant ce temps, le maréchal Lebœuf, ministre de la Guerre, fanfaronnait : « L'armée prussienne n'existe pas. » « Nous sommes prêts et archi-prêts, la guerre dût-elle durer un an, il ne manquerait pas un bouton de guêtre à nos soldats ! » Tragique vantardise !

En réalité, le désordre le plus complet régna tout de suite dans le processus de mobilisation. La France alignait 285 000 fantassins et cavaliers et 984 canons, contre 518 000 hommes et 1 506 canons pour les deux confédérations germaniques, désormais unies. Elle n'avait aucun allié, pas même Victor-Emmanuel, gavé de territoires grâce à l'empereur, qui réclamait encore comme condition à sa participation le droit d'occuper Rome, auquel il avait bien fallu opposer un *Non possumus*.

Par folle gloriole, Eugénie incita Napoléon à prendre la tête de l'armée, malgré son état alarmant. Au début d'août, les nouvelles des premières défaites aux frontières parvinrent dans la capitale : Wissembourg, Fröschwiller, Forbach, Rezonville... En femme de caractère, l'impératrice tenta de faire face, présidant les conseils de régence. Tout à ses rêves de grandeur, elle ne voulait pas du retour de son mari à Paris, ce mari qu'en femme bafouée elle n'avait jamais aimé. Son seul désir était de voir son fils monter sur le trône au plus vite. Émile Ollivier ayant été renversé par le Corps législatif, elle constitua illégalement en août un ministère de combat autour du général Cousin-Montauban, comte de Palikao. La guerre ramenait au pouvoir les bonapartistes autoritaires.

Napoléon III, désespéré, ordonna un repli général. Au lieu de regrouper ses armées en un puissant corps de bataille en vue d'une offensive, il pria le maréchal Bazaine de rejoindre le camp retranché de Metz avec cent soixante-dix-sept mille hommes et envoya le maréchal de Mac Mahon à celui de Châlons-sur-Marne, afin d'y constituer une force de cent quarante-cinq mille hommes. De plus en plus malade, il passa le commandement à Bazaine, sans revenir à Paris, selon la volonté de l'impératrice. La suite ne fut qu'un enchaînement de désastres, qui conduisirent l'armée de Mac Mahon, à la recherche d'une impossible contre-offensive pour libérer Metz, à se faire repousser à Sedan.

L'empereur souffrait le martyre. Des témoins le virent s'avancer sous la mitraille au pas lent d'une monture aux brides mal tenues, les yeux hagards, cherchant la mort qui se refusait à lui. Pathétique image ! Enfin, le 2 septembre, pendant que Bazaine était encerclé dans Metz, voulant épargner la vie de ses soldats, il fit hisser le drapeau blanc sur le château de Sedan, le château des Bouillon. Il fut fait prisonnier avec cent mille hommes. Jamais depuis Crécy, Poitiers ou Azincourt la

France n'avait connu pareille humiliation !

À défaut de victoires, le roman national put s'enorgueillir des exploits de vaillants soldats qui sauvèrent l'honneur : la résistance opiniâtre des lignards et tirailleurs algériens de la division Douay à Wissembourg, qui avec 7 000 hommes et 18 canons tinrent tête à 70 000 Allemands appuyés par 144 canons ; la charge désespérée des cuirassiers des généraux Michel et Bonnemaïn à la bataille de Frœschwiller (dite de Reichshoffen), destinée à couvrir la retraite du gros de l'armée ; le dévouement épique des hussards et chasseurs d'Afrique du général Margueritte sur le plateau de Floing, arrachant cette exclamation au roi de Prusse qui observait la bataille à la lorgnette : « Oh ! les braves gens ! » ; le courage inouï enfin des marsouins de la division bleue faisant face à des milliers de Bavares dans la « maison de la dernière cartouche » de Bazeilles...

LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE EST PROCLAMÉE

Le désastre de Sedan fut connu dans la capitale au matin du 3 septembre. Dans la confusion la plus totale, l'Assemblée se réunit dans la nuit suivante et délibéra fébrilement, sans savoir que faire. Les vingt-huit députés républicains prirent l'initiative de déclarer l'Empire déchu, mais l'un des leurs, Gambetta, insista pour qu'on ne proclamât pas dans la foulée la République, afin de ne pas l'associer au désastre insigne qui venait de fondre sur le pays. « Ne parlez pas de la République, parlez de la Nation ! » répéta-t-il le lendemain matin, alors qu'une foule de plusieurs milliers de personnes – des bourgeois en redingote, des ouvriers en sarrau bleu, des boutiquiers en veston de coutil, des gardes nationaux en armes, des femmes, des enfants, venus de la place de la Concorde – se pressait aux grilles du Palais-Bourbon. Casquettes, canotiers, hauts-de-forme et képis se mêlaient sous un soleil radieux. Le nombre des manifestants ne cessait de grossir. « À l'Hôtel de Ville ! » criait-on de toute part, car ce n'était que là, pensait-on, qu'on pouvait proclamer la République. L'enceinte parlementaire ayant été finalement envahie, Gambetta et Jules Favre cédèrent à la pression populaire, d'autant que des blanquistes, Charles Delescluze, Gustave Flourens et Félix Pyat, rejoints par Henri Rochefort libéré de Sainte-Pélagie et porté en triomphe, occupaient déjà le palais municipal. Arrivés sur place, les députés républicains de Paris remplacèrent le drapeau rouge qui avait été hissé par un drapeau tricolore et constituèrent un gouvernement de la Défense nationale d'une quinzaine de membres, avec pour président le général Louis Trochu, gouverneur de Paris, catholique et breton, considéré comme antibonapartiste, Jules Favre, vice-président et ministre des Affaires

étrangères, Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur, et Jules Ferry, délégué du gouvernement. Rochefort servait de caution d'extrême gauche. Les députés bonapartistes du Corps législatif, déconsidérés, furent incapables de reprendre la main. Quant à l'impératrice, après s'être exclamée qu'un Napoléon ne pouvait se rendre et qu'elle aurait préféré apprendre sa mort, elle s'était enfuie du Louvre en fiacre et était parvenue à gagner l'Angleterre.

Le 19 septembre, Paris se trouva totalement encerclé par les armées allemandes. Ne se sentant pas en mesure de lancer l'assaut, malgré le mauvais état des fortifications, les Prussiens en commencèrent le siège avec l'intention de l'affamer. À Jules Favre parti le rencontrer secrètement au château de Ferrières, propriété des Rothschild, Bismarck fit connaître ses exigences : la cession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine avec Metz, ainsi que le versement d'une lourde indemnité de guerre. Inacceptable.

Une proclamation, due vraisemblablement à Gambetta, plus énergique et déterminé que jamais, fut affichée dans la capitale : « Nous ne sommes pas le gouvernement d'un parti, nous, nous sommes le gouvernement de la Défense nationale. Nous n'avons qu'un but, une volonté : le salut de la patrie par l'armée et par la nation groupées autour du glorieux symbole qui fit reculer l'Europe il y a quatre-vingts ans. Aujourd'hui comme alors, le nom de République veut dire : union intime de l'armée et du peuple pour la défense de Paris. »

Tous avaient en tête les images guerrières de la Grande Révolution, la levée en masse, les soldats de l'an II et la gloire de Valmy. La mythologie nationale une fois de plus agissait comme catalyseur. De nombreux Parisiens s'enrôlèrent. Sur le papier, on arriva à une force de cinq cent mille hommes, dont trois cent cinquante mille pour la seule Garde nationale. En réalité, l'immense majorité manquait d'armes et d'entraînement ; c'étaient des civils à peine déguisés en soldats.

Le 7 octobre eut lieu le pittoresque départ de Léon Gambetta en ballon, épisode vite transmué en légende par l'imagerie d'Épinal. S'élevant des hauteurs de Montmartre, l'aérostat traversa les lignes ennemies et finit sa course sur un arbre près de Montdidier. Échappant aux patrouilles des uhlans, le jeune avocat de trente-deux ans parvint à Amiens, puis gagna Tours, où il prit en main l'organisation de la résistance, s'emparant, avec une audace stupéfiante, de la charge de ministre de la Guerre, avant même l'accord de ses collègues de Paris sidérés. Oui, ce serait la guerre à outrance ! « Levons-nous donc en masse, lançait-il dans sa proclamation du 9, plutôt que de subir le démembrement. » Épais et bouffi, borgne à la barbe hirsute et au gilet

maculé, Gambetta était un tribun au style sonore et ampoulé, dont la gouaille populacière rappelait le Danton des meilleurs moments. Son magnétisme suppléait à tout. Galvanisant les énergies, il entreprit de nombreux déplacements dans les villes de province, où l'attendaient respectueusement les préfets qu'il avait nommés en tant que ministre de l'Intérieur.

Cette dictature de salut public était un impératif, car de grandes métropoles comme Lyon, Toulouse ou Marseille se trouvaient déjà en proie au désordre. Le travail accompli fut remarquable : mobilisation des gardes mobiles de vingt à quarante ans, création de onze camps régionaux pour former les recrues, promotion de jeunes officiers et même d'officiers généraux, commande massive d'armes aux manufactures ou à l'étranger... Quatre armées représentant près de six cent mille hommes surgirent ainsi du néant : armées du Nord, de Bretagne, de l'Est et de la Loire. Cette dernière, la plus nombreuse, créée à partir de troupes rappelées d'Algérie, fut confiée au général légitimiste d'Aurelle de Paladines, avec mission de marcher sur Paris.

C'est alors que survint la nouvelle de la capitulation de Bazaine, enfermé dans Metz avec les meilleures unités de l'armée. Les historiens se sont interrogés et s'interrogent encore sur les raisons de cette décision catastrophique qui abandonnait la grande métropole lorraine à l'ennemi : incompétence, défaitisme, immobilisme, intrigues avec l'impératrice pour renverser la République et restaurer l'Empire au profit du prince impérial ? Lors de son procès en 1873, il invoquera l'état tragique dans lequel se trouvaient ses hommes. Toujours est-il qu'il ne tenta rien. « Le maréchal Bazaine a trahi, écrivit Gambetta dans une nouvelle proclamation. Il s'est fait l'agent de l'homme de Sedan, le complice de l'envahisseur, et, au milieu de l'armée dont il avait la garde, il a livré, sans même essayer un suprême effort, cent vingt mille combattants, vingt mille blessés, ses fusils, ses canons, ses drapeaux et la plus forte citadelle de France, vierge jusque-là des souillures de l'étranger. »

Le 9 novembre, d'Aurelle de Paladines bouscula un corps bavarois à Coulmiers et reprit Orléans. Malheureusement, l'arrivée massive des troupes allemandes, libérées par la levée du siège de Metz, condamnait immanquablement à la défaite les armées improvisées et mal équipées de d'Aurelle, Bourbaki, Chanzy, Faidherbe, épaulées par le vaillant petit corps franc des Vosges que Garibaldi, malade, s'était vu offrir (« Je viens donner à la France ce qu'il reste de moi »). L'armée de la Loire dédoublée échoua à Beaune-la-Rolande, à Orléans et au Mans. Celle du Nord ne fut pas plus heureuse à Saint-Quentin. Celle de l'Est reprit Dijon, mais fut bientôt anéantie. Quant aux offensives du pauvre Trochu en vue de percer les lignes ennemies au

Bourget, à Champigny, à Buzenval, elles s'achevèrent par de coûteuses débandades. En revanche, la place de Belfort, sous le commandement d'un officier du génie, le colonel Pierre Philippe Denfert-Rochereau, opposa une résistance héroïque. Assiégée durant cent quatre jours par les quarante mille Prussiens du maréchal von Moltke, elle ne se rendit que sur l'ordre du gouvernement. Les rapports militaires, les Mémoires du temps, les récits haletants de la presse populaire, la peinture académique et plus tard les manuels scolaires chargés de l'éducation républicaine se feront un devoir de rappeler la geste de la France patriotique face à la mitraille prussienne. En accord avec Gambetta, les catholiques légitimistes furent associés aux combats : les zouaves pontificaux, revenus de Rome et devenus les volontaires de l'Ouest, guerroyèrent vaillamment sous la bannière du Sacré-Cœur, derrière les généraux de Sonis, Charette et Gougéard, à Patay, Loigny et Auvours près du Mans.

Pendant ce temps, Paris, bombardé par les nouveaux canons rayés Krupp en acier de 6, 12 et 24 se chargeant par la culasse, souffrait atrocement. L'hiver était rude. Il neigea puis il gela. Le thermomètre descendit jusqu'à - 15 °C. Les habitants manquaient de tout, de bois, de charbon. Tenaillés par la faim, ils mangeaient les chevaux, les chiens, les chats et faisaient la course aux rats. Les queues devant les boulangeries et les laiteries s'allongeaient interminablement. On mourait de froid et de malnutrition.

Le 18 janvier 1871, au château de Versailles, dans la galerie des Glaces, sous les ors flamboyants du Roi-Soleil, la France humiliée assista à la proclamation de l'empire allemand par le comte Otto von Bismarck, en uniforme blanc de cuirassier, devant tous les princes et officiers de l'armée, sabre au clair, brandissant leur casque à pointe en signe de victoire, comme les représente le célèbre tableau d'Anton von Werner. L'estrade avait été installée du côté du salon de la Guerre, à l'opposé du trône de Louis XIV. Tout un symbole. L'unité allemande était enfin réalisée, et Guillaume I^{er}, dans un tonnerre de hourras dix fois répétés, était proclamé *Deutscher Kaiser*, empereur allemand du second Reich. Dix jours plus tard, Paris capitula et Jules Favre, à Versailles, signa un armistice de trois semaines, afin, comme l'avaient demandé les Allemands, d'élire une assemblée chargée de désigner un gouvernement légitime avec lequel ils pourraient traiter. Gambetta, en désaccord, démissionna.

L'ASSEMBLÉE DE BORDEAUX

Les élections du 8 février offraient le choix entre les républicains patriotes qui venaient d'échouer et les monarchistes et les

conservateurs pacifiques, autrement dit entre Gambetta et Thiers. La guerre ou la paix ? La réponse de la nation fut claire. Sur environ 675 sièges à pourvoir, les républicains, qui s'attendaient à un triomphe, n'eurent que 230 élus. Ils étaient fort divisés, avec, outre une poignée négligeable de socialistes révolutionnaires à l'extrême gauche, une aile radicale, derrière Louis Blanc, Ledru-Rollin et Gambetta, et une aile modérée, avec les quatre Jules, Grévy, Favre, Simon et Ferry. Le reste revenait aux monarchistes de toutes obédiences. La province avait désapprouvé massivement le Paris républicain et sa guerre patriotique. L'entrée en force des notables sur la scène politique signifiait le retour d'une certaine sagesse terrienne, après la politique aventuriste qui avait conduit au désastre. On avait d'ailleurs voté moins pour une forme de régime que pour la question cruciale de la paix ou de la guerre.

Sur les bancs de l'Assemblée se retrouvaient dans les différents groupes les grands noms de l'aristocratie, les La Rochefoucauld, Noailles, de Broglie d'Harcourt, Tocqueville, ou de la haute bourgeoisie parisienne, les Guizot, Bocher ou Anisson-Duperron. Mais la plupart étaient des hobereaux, sans passé ni expérience politiques, élus par les campagnes catholiques.

Les légitimistes, fidèles au comte de Chambord, étaient 182, avec une frange d'ultras soupçonnés de vouloir rétablir l'intégralité de l'Ancien Régime. Cette famille faisait une réapparition étonnante après une éclipse d'une vingtaine d'années. Ses élus incarnaient la vieille France rurale que n'avait pas encore entamée la civilisation industrielle et mercantile. Les méfaits du capitalisme avaient accru leurs préoccupations sociales. À la stérile lutte des classes, ils opposaient la collaboration sociale et le corporatisme d'association. Dans cette perspective, Albert de Mun créerait l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers.

Les orléanistes, au nombre de 214, reflétaient l'image d'une France plus moderne, celle des affaires et de la richesse mobilière. Entre les nobles libéraux et les nouveaux barons de l'industrie des liens étroits s'étaient tissés. Peu de chose, à vrai dire, séparait désormais les orléanistes des grands bourgeois républicains. Sur le plan doctrinal, l'orléanisme n'offrait guère de nouveauté par rapport à la période précédente. « Les réformes sociales de 1789 et le gouvernement parlementaire, bon gré mal gré, répétait Augustin Cochin, c'est là ce qu'on appelle la civilisation. » Souhaitant trouver des contrepoids au suffrage universel direct, ils réclamaient le renforcement des libertés locales et la constitution d'un Grand Conseil ou Sénat, composé de notables. Quant aux bonapartistes, hier encore prépondérants, la défaite les avait totalement discrédités. On peinait à en dénombrer

une vingtaine, dissimulés sous des étiquettes diverses.

Au centre, entre les monarchistes et les républicains, existait un petit groupe de libéraux, avec Thiers, Dufaure et Auguste Casimir-Perier, fils de l'ancien président du Conseil de la monarchie de Juillet.

L'Assemblée, qui siégeait dans le grand théâtre de Bordeaux, porta à sa présidence le républicain modéré Jules Grévy et s'accorda à confier à Adolphe Thiers, soixante-treize ans, élu dans vingt-six départements, les fonctions provisoires de « chef du pouvoir exécutif de la République française ». Dans les périodes d'incertitude, on a toujours besoin d'un sauveur à qui se raccrocher. En 1871, le choix se porta donc sur le petit Marseillais (1,58 m) en redingote et lunettes, bon écrivain, excellent orateur, pétillant d'intelligence et d'esprit, qui avait joué un rôle décisif dans la naissance de la monarchie de Juillet et l'élection de Louis Napoléon en 1848. Il avait été chargé par le gouvernement de la Défense nationale de trouver auprès des puissances européennes des soutiens contre l'envahisseur, vainement hélas.

Les divisions subsistaient quant à la forme définitive à donner au nouveau régime : république, monarchie traditionnelle, monarchie parlementaire, empire ? Les députés convinrent par un accord appelé pacte de Bordeaux qu'il serait statué ultérieurement sur les institutions du pays, l'urgence étant de signer la paix avec l'envahisseur.

Il revenait à Thiers d'en négocier avec Bismarck les conditions, fort rigoureuses : cession de l'Alsace, de la Lorraine mosellane avec Metz, deux terres françaises depuis 1552 et 1648, indemnité de guerre s'élevant à 5 milliards de francs-or, maintien des troupes d'occupation jusqu'à son versement complet. Sur ces bases, les préliminaires de paix furent signés à Versailles et ratifiés trois jours plus tard. Toutefois, cent sept députés de gauche, dont tous les députés de Paris, votèrent contre. Le traité définitif fut conclu à Francfort le 10 mai. La France perdait un territoire de 14 522 km² et 1 549 700 Alsaciens-Lorrains, les mines de houille, de fer et de sel de Lorraine ainsi que l'industrie cotonnière de la plaine d'Alsace.

LA COMMUNE

En échange de la rétrocession de Belfort, qui s'était vaillamment battu, Bismarck avait exigé de faire défiler ses troupes sur les Champs-Élysées, ce qui avait soulevé le 1^{er} mars une intense émotion. Vieux renard au flair aiguisé, Thiers avait installé l'Assemblée à Versailles. Voulait-il débrider une fois pour toutes l'abcès de l'ouvriérisme parisien des quartiers de l'Est ? En tout cas, sa décision d'abroger le

moratoire des loyers dans une ville qui venait de subir un siège de quatre mois et demi et de supprimer la chétive solde des trois cent cinquante mille gardes nationaux, souvent dépourvus d'autres ressources, parut une nouvelle provocation.

Le 18 mars, les troupes régulières tentèrent de récupérer les deux cent vingt-sept canons de la Garde nationale, regroupés à Montmartre. Or ce vaste parc d'artillerie avait été financé par les Parisiens, qui y voyaient le gage de leur liberté. La foule s'opposa à cette saisie, fit prisonniers les officiers et incita les soldats du 88^e de ligne à fraterniser avec elle. Pis encore, les généraux Lecomte et Clément-Thomas furent fusillés sommairement. L'insurrection gagna alors tous les quartiers. Le drapeau rouge flotta sur les bâtiments officiels, notamment l'Hôtel de Ville.

« On ne traite pas avec des assassins », répliqua Jules Favre, qui rompit les négociations. Thiers, pour sa part, appliqua la tactique qu'il avait mise en œuvre en 1834 pour venir à bout de l'insurrection de Lyon : il évacua la ville pour mieux l'encercler et la réduire. De Versailles, il chargea le général Gaston de Galliffet de prendre la tête de l'armée.

Paris était aux mains de gardes nationaux qui avaient constitué une Fédération de la Garde nationale (d'où leur nom de fédérés) et adopté un manifeste politique. Dès le 26 mars, ils organisèrent des élections municipales. Les arrondissements bourgeois s'étant vidés de leurs habitants, la gauche extrême l'emporta, sans être toutefois homogène. Ferré et Rigault étaient blanquistes, Delescluzes jacobin, Vaillant et Varlin membres de l'Internationale, Jules Vallès anarchiste, tandis que le colonel Louis Rossel, jeune polytechnicien qui avait échappé au siège de Metz, n'était qu'un patriote fervent. Les plus violents étaient les blanquistes. L'assemblée municipale décida de s'appeler la Commune.

Le programme des factieux, qui déniaient toute légitimité à la représentation nationale, était antiétatique et ultra-décentralisateur. Il s'agissait ni plus ni moins de pulvériser l'État-nation, si laborieusement élaboré au cours des siècles, et de bâtir sur ses ruines une libre fédération de communes autonomes et de villes affranchies, lointaine réminiscence du mouvement communal du ^{XII}^e siècle, revu et corrigé dans le sens du fédéralisme proudhonien. Dans cette société sans contrainte, il n'y aurait plus d'armée permanente, mais une simple garde nationale, issue du peuple et dont les officiers seraient directement élus par les soldats.

La surenchère révolutionnaire marginalisa vite les éléments les plus modérés. La liberté de la presse fut suspendue pour les journaux les

plus hostiles, un Comité de salut public instauré, le calendrier républicain de Fabre d'Églantine rétabli et la colonne Vendôme, « insulte permanente des vainqueurs aux vaincus », renversée. Ce n'était pas seulement du romantisme révolutionnaire. On rejouait 1793 avec la frénésie d'un sans-culottisme débridé. Terreur sur la ville. Il fallait traquer les « traîtres », les propriétaires oisifs et le clergé catholique. Deux cents prêtres et l'archevêque de Paris, Mgr Georges Darboy, furent arrêtés.

Le 7 avril, Thiers chargea le maréchal de Mac Mahon de mener l'offensive. Les communards, qui n'avaient aucun chef militaire de valeur, furent balayés aux forts d'Issy et de Vanves. Le 21 mai commença la « Semaine sanglante ». L'armée des versaillais pénétra par la porte du Point-du-Jour et entreprit la reconquête de la capitale, d'ouest en est, enlevant l'une après l'autre les cinq cents barricades des communards. Le 23, ceux-ci, pris d'une rage destructrice, incendièrent les Tuileries, l'Hôtel de Ville, la préfecture de police, le Palais-Royal, la Cour des comptes, le Conseil d'État, l'hôtel de la Légion d'honneur, et environ deux cents immeubles (contrairement à la légende, aucune prétendue « pétroleuse » n'y participa). Des dizaines d'otages furent impitoyablement fusillés : Mgr Darboy à la prison de la Roquette avec d'autres prêtres, les dominicains d'Arcueil et les otages de la rue Haxo, en particulier un saint prêtre des Religieux de Saint-Vincent-de-Paul, Henri Planchat, apôtre des pauvres et des ouvriers.

Reflet de la peur qui avait saisi la France profonde, la répression de Thiers fut d'une férocité absolue. Il fallait purger Paris de tous les « rouges », femmes et enfants compris. Tout insurgé pris les armes à la main était fusillé. « Ceux qui brûlent et qui massacrent, écrivait Émile Zola, ne méritent pas d'autres juges que le coup de fusil d'un soldat. » Cent quarante-trois communards, entre autres, furent alignés le long d'un mur du Père-Lachaise, ce fameux « mur des fédérés » qui cristallisera au sein de la gauche socialiste et communiste une ample geste révolutionnaire, sorte de fête funèbre et sacrée trouvant dans *Le Temps des cerises*, la chanson de Jean-Baptiste Clément écrite en 1866, sa métaphore poétique, celle des « cerises d'amour » tombant « sous la feuille en gouttes de sang ».

Le bilan fut infiniment plus lourd que les journées de juin 1848 : 900 morts du côté des forces gouvernementales, 6 à 7 000 communards tués dans les combats ou fusillés (selon l'estimation de l'historien britannique Robert Tombs), 43 500 individus arrêtés, 11 000 d'entre eux condamnés par les conseils de guerre à des peines d'emprisonnement ou de déportation (4 600 rien qu'en Nouvelle-Calédonie, comme la célèbre anarchiste Louise Michel, la « Vierge rouge »).

Bien que cet épisode marquât la victoire de la province sur Paris, Thiers se garda de toucher à la centralisation de l'État et à l'administration préfectorale héritée de l'Empire. Ce n'était nullement la victoire des Girondins sur les Jacobins ! Si les conseils généraux et municipaux furent élus dans le cadre d'une saine décentralisation, les préfets, de leur côté, virent leurs missions de tutelle renforcées. À Paris et dans les grandes villes les maires furent nommés par le pouvoir central.

THIERS LE PROCONSUL

La répression de la Commune eut une conséquence inattendue : en dissociant la République de la révolution sociale, elle allait fonder un régime nouveau aux yeux de la majorité des Français. La République n'avait-elle pas signé la paix, rétabli la liberté des cultes ? Elle présentait désormais l'avantage de rassurer.

Le pays ne s'y trompa pas. Aux élections partielles du 2 juillet 1871, il accorda ses voix aux républicains (99 élus sur 114). Tirant la leçon de cette situation, Thiers annonça son ralliement définitif à cette forme de gouvernement. Il se voyait volontiers chef d'une république à la fois consulaire, conservatrice et parlementaire. « La République existe, constatait-il le 13 novembre 1872 devant l'Assemblée, elle est le gouvernement légal du pays ; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. »

En attendant de convaincre la majorité de l'Assemblée, il lança un grand emprunt afin de répondre aux exigences de l'occupant. Les 5 milliards demandés furent couverts dix fois ! Les Français avaient puisé dans leurs bas de laine pour se débarrasser au plus vite des shapskas et des aigles noires de l'armée allemande. La convention d'évacuation fut signée le 15 mars 1873. En septembre, avec dix-huit mois d'avance sur le calendrier, les troupes d'occupation repassèrent la frontière.

Les monarchistes n'avaient pas la sérénité du « libérateur du territoire », qui, dès le 31 août, avait reçu le titre provisoire de « président de la République ». Ils s'inquiétaient de la montée du radicalisme. Le 28 avril 1873, à Paris, un inconnu, Désiré Barodet, libre-penseur et franc-maçon, l'emportait sur un prestigieux notable, Charles de Rémusat, membre de l'Académie française, ministre des Affaires étrangères en exercice, ami de Thiers. Ce coup de tonnerre sema l'épouvante dans les rangs de la droite, qui y vit la preuve d'une impossible république modérée. Une coalition des trois courants monarchistes se forma autour d'un orléaniste, catholique libéral, le duc Albert de Broglie. Le 19 mai 1873, celui-ci interpella le

gouvernement sur la nécessité de faire une politique « résolument conservatrice ». Thiers répliqua par un nouveau plaidoyer en faveur de la République, « régime qui nous divise le moins » : « La monarchie est impossible. On n'occupe pas un trône à trois ! » Le 24 mai, l'Assemblée rejeta l'ordre du jour de confiance au gouvernement par 360 voix contre 344. Le soir même, elle portait à la présidence de la République le vieux maréchal Patrice de Mac Mahon, que Napoléon III avait fait duc de Magenta. Ce soldat loyal et courageux, sans grande compétence politique, confia aussitôt au duc de Broglie le soin de diriger un nouveau cabinet composé de représentants des trois droites.

L'ORDRE MORAL

Commença alors le régime dit de l'Ordre moral, dont le maréchal définit l'esprit dans son premier message à l'Assemblée : « Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'esclave de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre de libération du territoire et le rétablissement de l'ordre moral dans le pays. »

L'armée, l'Église, la magistrature, les notables furent invités à se mobiliser pour la défense de la moralité publique. Les enterrements civils devaient désormais avoir lieu avant le lever du jour ; les débits de boissons étaient réglementés, les instituteurs radicaux surveillés par les préfets et les journaux républicains poursuivis. De nombreux fonctionnaires furent révoqués. Une loi de janvier 1874 confia au gouvernement la nomination de tous les maires. On s'éloignait d'une conception laïque, même souple, de l'État.

Prolongeant la renaissance catholique sous l'Empire, l'atmosphère était à un cléricalisme tapageur avec la bénédiction du clergé légitimiste et ultramontain. Processions, manifestations et missions religieuses étaient encouragées dans les campagnes. La Congrégation des Augustins de l'Assomption œuvrait dans le sens d'un catholicisme de combat, à la fois mystique et ligueur, unissant les préceptes de la Contre-Réforme aux thèmes de la Contre-Révolution. Les pères assomptionnistes organisaient d'immenses pèlerinages à Lourdes, La Salette, Pontmain, Saint-Martin de Tours, Saine-Anne-d'Auray ou Paray-le-Monial. Ils disposaient d'une presse moderne et bien organisée, avec entre autres le quotidien *La Croix* et l'hebdomadaire *Le Pèlerin*. Leurs prédications insistaient sur la pénitence que la France devait accomplir pour obtenir le pardon des fautes commises. À cette préoccupation répondait la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Déclarée d'utilité publique, consacrée à « l'expiation des crimes de la Commune », la construction de la basilique de Montmartre fut

financée à partir de cette époque par une souscription nationale. « Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur ! » chantaient les pèlerins.

La renaissance d'un catholicisme populaire, visant à ressouder l'union du Trône et de l'Autel, satisfaisait les ultras, mais heurtait la sensibilité discrète des autres catholiques attachés à une forme de piété personnelle, plus intime. Aussi ceux-ci refusèrent-ils de s'associer à la campagne lancée par certains pour la restauration du pouvoir temporel des papes. Gallicans modérés, ils pensaient que les deux pouvoirs, politique et spirituel, ne devaient pas se fondre et redoutaient la résurgence de l'anticléricalisme contre le « parti prêtre ».

L'Ordre moral ayant fait disparaître les insignes républicains des mairies et proscrit le mot même de république, tout semblait prêt pour la restauration du trône. Le 5 août 1873, le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe, fit une visite protocolaire à Frohsdorf, dans les Alpes autrichiennes, où résidait le comte de Chambord. Il le reconnut pour roi légitime, et celui-ci, à son tour, le prit pour héritier. La fusion des branches rivales des Bourbons et des Orléans, qui avait échoué en 1850, était enfin réalisée. Le prétendant avait cinquante-trois ans, dont quarante-trois passés en exil. Il compensait une intelligence laborieuse par de vastes lectures, de longues consultations et quelques réflexions. Il prenait quotidiennement connaissance de la presse française et internationale, s'intéressant aux questions politiques et sociales. Dans sa *Lettre sur la décentralisation* et sa *Lettre aux ouvriers*, il acceptait le suffrage universel, mais avec un pouvoir royal fort, défendait la liberté de l'enseignement, rêvait de recréer peu ou prou les anciennes provinces, souhaitait l'« émancipation de la classe ouvrière » dans la lignée du catholicisme social et préférait, en matière de politique étrangère, la récupération des provinces perdues à l'expansion coloniale. Il subissait en fait l'influence de la petite cour étriquée et surannée qui l'entourait. Même s'il acceptait de voir sa souveraineté limitée par une assemblée votant le budget, estimant tenir sa légitimité de sa naissance et non d'un pacte national, il était sans doute plus proche de la Charte de 1814 que de celle de 1830.

ÉCHEC AU ROI !

À la fin d'octobre 1873, tout était prêt pour la nouvelle Restauration et l'entrée triomphale d'Henri V dans sa bonne ville de Paris. Le marquis de Dreux-Brézé avait passé commande de deux carrosses de gala, de douze autres pour la suite royale, d'un uniforme de lieutenant général, d'un cordon et d'une plaque de la Légion d'honneur ornée

d'une fleur de lys. Le cheval qui devait conduire le roi, obèse comme Louis XVIII, de la gare de l'Est à Notre-Dame avait été dûment choisi et entraîné dans les cours de l'École militaire, afin de s'accoutumer aux roulements de tambour. Tout était prêt, donc, cocardes, fanions, brassards et lampions. Par malchance, Henri V n'avait pas le génie d'Henri IV, pour qui Paris valait bien une messe !

Le retour de la monarchie buta au dernier moment sur un obstacle que l'entourage du prince avait plus ou moins dissimulé : la question du drapeau tricolore que le prétendant légitimiste refusait obstinément de reconnaître en lieu et place du drapeau blanc. En réalité, cette couleur n'avait jamais été celle de la monarchie d'Ancien Régime, dépourvue d'emblème national, mais celle de la Restauration de 1815 à 1830. Au Moyen Âge, Philippe I^{er} avait pris pour symbole l'oriflamme couleur sang du grand saint Denis ; la bannière de Philippe Auguste était d'azur ; Louis VII avait associé les fleurs de lys à la couleur bleue ; Charles VII et Louis XI avaient fait apposer la croix blanche sur les étendards royaux, et si Henri IV avait exhorté les siens à se rallier à son panache blanc, sa cornette était bleue fleurdelisée à la ville et rouge à croix blanche à l'armée. Quant à Louis XIV, son étendard personnel était un carré bleu orné d'un soleil d'or.

Cette crispation extravagante sur un symbole mineur cachait le rejet inflexible d'Henri V de la société issue de la Révolution française et, derrière elle, du principe de la souveraineté nationale et du parlementarisme. « Je ne puis consentir, écrivait-il, à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse [...]. Ma personne n'est rien, mon principe est tout. » Belle et orgueilleuse jactance qui augurait son suicide politique !

LA RÉPUBLIQUE EST FONDÉE

Une fois encore, l'Assemblée, navrée, se résigna à attendre sa disparition (« De grâce, soupirait un vieux prélat mondain, si Dieu ne veut pas ouvrir les yeux de Monseigneur, qu'il les lui ferme ! »). Par la loi du Septennat du 20 novembre 1873, le mandat de Mac Mahon fut fixé à sept ans. Telle fut la « République des ducs », selon l'expression de Daniel Halévy. La Commission des Trente, chargée de préparer les lois constitutionnelles, fit traîner en longueur ses travaux.

Le temps jouait néanmoins contre la monarchie. La coalition des droites se disloquait. Les légitimistes les plus ultras, les « cheval-légers », du nom de l'impasse versaillaise où ils se réunissaient, se mirent à pratiquer la politique du pire. Le 16 mai 1874, mêlant leurs voix à celles des radicaux, ils contribuèrent au renversement du ministère de Broglie.

La remontée inattendue du bonapartisme aux élections partielles, où ils eurent cinq nouveaux élus, précipita le rapprochement des orléanistes et des républicains modérés. Réorganisé par Eugène Rouher sous le nom d'« Appel au peuple », disposant d'une presse solide (*Le Pays*, *Le Gaulois*, *L'Ordre*), le parti possédait de sérieux appuis dans l'armée et l'administration. Quatre ans après Sedan, le rétablissement de l'Empire entraînait à nouveau dans l'ordre des possibilités. Napoléon III était mort au manoir de Camden Place à Chislehurst, en Angleterre, en janvier 1873, au moment où, éternel conspirateur, il mijotait un dernier vol de l'Aigle. Son fils, le prince impérial, jeune homme de dix-sept ans, offrait à ses partisans le visage séduisant de Napoléon IV. Si les orléanistes avaient, par tactique, accepté le concours des bonapartistes pour renverser Thiers, ils se refusaient en revanche à admettre le retour du césarisme plébéen et plébiscitaire. Mieux valait encore la république parlementaire et conservatrice. L'amendement d'un honorable député, historien, professeur à la Sorbonne, Henri Wallon, voté le 31 janvier 1875 à une voix de majorité, fonda la République. Il était anodin en apparence : « Le président de la République est élu par le Sénat et la Chambre réunis en Assemblée nationale. » Le septennat de Mac Mahon était personnel ; la nouvelle présidence, elle, devenait impersonnelle.

Trois lois constitutionnelles adoptées les 24, 25 février et 16 juillet 1875, sans préambule ni référence à la Déclaration des droits de l'homme, en tout trente-quatre articles (le tiers de la Constitution de 1848), établissaient un régime parlementaire, avec une Chambre des députés élue au suffrage universel direct, équilibrée par une Chambre haute – le Sénat –, désignée en majorité au suffrage universel indirect et représentant les communes de France. Sur les 300 sénateurs âgés d'au moins quarante ans, 75 étaient toutefois inamovibles : cette disposition sera abolie en 1884. Les actes du président devaient être contresignés par un ministre, mais le chef de l'État disposait du droit de dissolution.

Au total, avec un pouvoir exécutif fort, les lois de 1875 instituaient une forme de monarchie orléaniste sans monarque, une Constitution incomplète, en partie « coutumière », comme l'observait Theodore Zeldin. Les constituants avaient ainsi oublié de créer la fonction de président du Conseil (ou de vice-président du Conseil, si l'on veut, puisque le Conseil était présidé par le président en personne). Ce n'est qu'en 1934 qu'elle sera officialisée avec l'affectation à son titulaire d'un budget et de l'hôtel Matignon.

Le renversement de tendance en faveur de la République s'effectua peu à peu dans le pays, sous l'influence des propagandistes de gauche, de leurs discours et de leur presse, mais aussi sous l'action en profondeur des petits propriétaires ruraux, des médecins des bourgs et des campagnes, des vétérinaires, des instituteurs sortis des écoles normales créées sous l'Empire par Victor Duruy et des loges maçonniques. Les élections législatives de mars 1876 donnèrent aux républicains 363 élus et aux monarchistes 160, dont moitié de bonapartistes. Ce fut le triomphe du fougueux Gambetta, accueilli dans les villages par les notables ravis et les fillettes tenant des bouquets de fleurs. Sa présence électrisait les banquets des radicaux et des libres-penseurs.

Les autres chefs, Jules Ferry et Jules Grévy en tête, se méfiaient de l'immense popularité de leur collègue, romantique et incontrôlable. Ils manœuvrèrent pour l'empêcher d'accéder au pouvoir. De mars à décembre 1876, le vieux Jules Dufaure, soixante-dix-huit ans, modéré de centre gauche, ancien garde des Sceaux, exerça les fonctions de président du Conseil. Il fut remplacé par Jules Simon, ancien professeur de philosophie, républicain et franc-maçon, qui avait été ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement de la Défense nationale. L'expérience ne dura que quelques mois. À la suite d'un désaccord, le maréchal-président le poussa à la démission le 13 mai 1877 et fit revenir aux affaires le duc Albert de Broglie. Trois jours plus tard, l'Assemblée refusa la confiance au nouveau ministère. Mac Mahon, qui s'opposait à faire appel à Gambetta et aux radicaux, le maintint pourtant en place et, avec l'accord du Sénat, demeura monarchiste, renvoya les députés devant les électeurs. Le débat électoral se situait sur deux plans. À l'opposition droite-gauche se superposait un problème d'ordre constitutionnel : le président pouvait-il mener une politique personnelle contraire à celle de l'Assemblée ? On sait que la personnalisation du pouvoir républicain irritait fort la gauche depuis la Révolution. En effet, la seule source de légitimité résidait pour elle dans la représentation nationale.

Une campagne très animée s'engagea, à laquelle Mac-Mahon prit une part active, soutenant des listes officielles, comme sous le Second Empire. Le duc de Broglie ne répugna pas à employer les méthodes autoritaires : 40 préfets, 1 743 maires, des centaines de fonctionnaires suspects furent révoqués, plusieurs journaux poursuivis.

L'Église était à nouveau compromise dans cette joute. Les positions se crispaient. C'était l'époque où, sous l'influence du scientisme, du positivisme et du matérialisme, le Grand Orient de France rayait de

ses statuts la double croyance en un grand Architecte de l'Univers et en l'immortalité de l'âme. Dans l'autre camp, le dogme de l'infailibilité pontificale, proclamé par le concile du Vatican en 1870, semblait conforter le courant ultramontain et les combats de Pie IX contre les « quatre-vingts erreurs de notre temps », énoncées dans son *Syllabus* de 1864 (panthéisme, naturalisme, socialisme, libéralisme philosophique...). « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » s'était exclamé Gambetta le 6 mai en réponse à un discours de Mgr Ladoue, combatif évêque de Nevers. En même temps, l'orateur radical, qui avait mis de l'eau dans le vin du programme de Belleville, prônait une laïcité tolérante. Point de vue assez rare à l'époque pour être souligné : « L'État, énonçait-il, doit être laïque pour que la liberté civile engendre la liberté politique. [...] La mise en œuvre de la liberté de conscience consiste d'abord à mettre l'État et les pouvoirs publics en dehors et au-dessus des dogmes et des pratiques des différentes confessions religieuses, à mettre la France à l'abri aussi bien des empiètements du sacerdoce que de l'empire. » Malheureusement, l'affrontement bloc contre bloc interdisait toujours au pilier laïque de progresser.

Le 14 octobre 1877, les républicains obtinrent 323 élus et la droite 208, dont une moitié de bonapartistes. La république parlementaire avait été choisie par 54 % des électeurs. Il fallait donc « se soumettre ou se démettre », avait déclaré Gambetta. Le duc de Broglie se retira et Mac Mahon, après une brève tentative de résistance, choisit de se soumettre, reconnaissant que le droit de dissolution ne pouvait être érigé en « système de gouvernement ». S'achevait ainsi l'ère des « notables » (Daniel Halévy).

Un an plus tard, en janvier 1879, le Sénat étant passé aux républicains, le maréchal démissionna et fut remplacé par Jules Grévy, ancien président de la Chambre des députés. En juin de la même année, la *Marseillaise* était adoptée comme hymne national. Le 14 juillet 1880 fut célébrée pour la première fois la fête nationale, avec bals, banquets et lampions. Adieu Versailles ! Paris était redevenu la capitale, la Chambre des députés s'installant au Palais-Bourbon, le Sénat au palais du Luxembourg.

La III^e République commençait réellement, avec un président cantonné dans des fonctions honorifiques et un pouvoir exécutif en retrait par rapport à l'Assemblée législative. Après avoir longtemps cherché une forme de gouvernement – la Restauration, la monarchie de Juillet, la II^e République, la République plébiscitaire et le Second Empire –, les institutions se stabilisaient derrière un régime d'assemblée fragile et faible. Adeptes de l'histoire longue, François Furet datait de cette époque la fin du cycle révolutionnaire.

Chapitre 29

La République opportuniste

(1879-1885)

LA « CONSTITUTION GRÉVY »

Singulier destin que celui de ce Jurassien de Mont-sous-Vaudrey, partisan de la suppression de la présidence de la République en 1848, qui acheva sa carrière sous les ors de l'Élysée, avant d'être contraint à la démission. Grand bourgeois froid et austère, Jules Grévy, aux favoris si caractéristiques de la mode masculine des années 1880, les yeux toujours perdus dans le lointain, incarnait à la perfection cette « République des Jules » dans ce qu'elle avait de solennel, de compassé et de parfaitement ennuyeux. Positiviste, franc-maçon, ancien bâtonnier du barreau de Paris, l'homme était fin juriste, très attaché à ses convictions, mais incapable, en raison d'un esprit jaloux et négatif, de tracer un grand dessein pour la France. Dès son élection, il avait juré le total abaissement de la fonction présidentielle : « Soumis avec sincérité à la grande loi du régime parlementaire, je n'entrerai jamais en lutte contre la volonté nationale exprimée par ses organes constitutionnels. » S'était-il rendu compte que lui aussi en était – chef de l'exécutif, élu par les deux chambres –, et que, par ce comportement, il amoindrisait les institutions républicaines ? La « Constitution Grévy » – c'est ainsi que le recteur Prélot appelait cette interprétation restrictive des textes – devint la règle non écrite. Renonçant au droit de dissolution et de message au Parlement, Grévy veilla de surcroît à ne point doter le président du Conseil d'une autorité trop marquée, transformant ainsi la III^e République en un pur régime d'assemblée, avec tous les dangers inhérents à ce système, jusqu'à son effondrement dramatique en 1940.

Contrairement au cérémonieux maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, il n'aimait ni le faste ni les réceptions. Il voulut être un président ordinaire, et il le fut en effet, non sans une certaine dose de médiocre indolence et d'inconvenante absence de savoir-vivre (« Jules, lui disait sa femme, une ancienne grisette, à propos de son invité, le prince de Galles, futur Édouard VII, reconduis donc monsieur... »). La seule prérogative à laquelle il tenait était la possibilité de choisir les

ministres en fonction de ses préférences, et, disons-le, de ses mesquineries. Il appréciait le flegmatique William Waddington, fils d'un filateur écossais, aimait bien le pâle et chétif Charles de Freycinet, « la souris blanche », qui ne faisait d'ombre à personne, tolérait sous la pression de l'opinion Jules Ferry, tout en souffrant de sa forte personnalité, et haïssait franchement Léon Gambetta, ce débraillé volcanique, rabelaisien du Midi, qui n'appartenait pas à son monde et dont il fit tout pour retarder l'accession au pouvoir. Les antipathies, les zizanies, les combinaisons florentines ou byzantines jouèrent de ce fait un rôle malsain dès les débuts de cette république enfin devenue républicaine. Les ministères se succédaient dans une grande instabilité – pas moins de 52 gouvernements et 279 ministres de 1875 à 1914 –, cachant en réalité sous cette folle sarabande une grande permanence dans le personnel politique : toujours les mêmes têtes, partageant la même culture et les mêmes amitiés, qui s'échangeaient maroquins et sous-maroquins, à la lassitude grandissante de l'opinion !

Avant la création du parti socialiste en 1905, il n'existait pas de partis politiques au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais des comités et des groupes aux frontières mal définies, sur lesquels étaient collées des étiquettes sans signification profonde (« Gauche républicaine » de Jules Ferry, « Union républicaine » derrière Gambetta, « Gauche radicale » de René Goblet...). Par les fraternités de l'ombre, le Grand Orient étendait ses ramifications et jouait en sous-main un rôle non négligeable, qu'il ne faudrait pas cependant surestimer, car bien des chefs républicains ne furent pas initiés en loge, à commencer par Clemenceau et Jaurès.

À noter aussi que la gauche ne formait pas un courant politique homogène. Si l'on met de côté les socialistes, sans influence à cette époque à la Chambre, on distinguait d'une part les modérés, qui entendaient appliquer leur programme étape par étape et que leurs adversaires qualifiaient d'« opportunistes », et d'autre part les radicaux, prônant des réformes fortes et immédiates (impôt sur le revenu, séparation des Églises et de l'État...). Jules Ferry d'un côté, Clemenceau de l'autre. Ces deux courants partageaient une commune détestation du cléricalisme et une hostilité affichée envers l'Église catholique. Cependant, les opportunistes, émanation de la bourgeoisie libérale et laïque, étaient socialement conservateurs. Ils se méfiaient des radicaux plus à gauche qu'eux et redoutaient par-dessus tout les revendications ouvrières et la propagande socialiste. Grande était leur tentation de se rapprocher des conservateurs de droite contre les « partageux », radicaux ou socialistes.

Les républicains se consacrèrent en premier lieu à consolider leur conquête du pouvoir et à rendre impossible toute restauration monarchique. La haute administration, le Conseil d'État, le corps préfectoral, le Quai d'Orsay, la magistrature, les académies, l'armée, la marine, la gendarmerie furent sévèrement épurés. La magistrature particulièrement, dont l'inamovibilité avait été suspendue sans vergogne, subit une véritable chasse aux sorcières, conduisant à la mise à la retraite anticipée de près de mille membres qui « pensaient mal ». À gauche, au contraire, les condamnés de la Commune furent amnistiés en juillet 1880. Louise Michel, Jean Allemane, Benoît Malon, Charles Longuet (gendre de Karl Marx), Arthur Ranc (ami de Gambetta) et beaucoup d'autres rentrèrent en France.

Aux élections de 1881, les droites ne totalisaient que 88 sièges sur 545. Ainsi, quelques années avaient suffi pour effacer leur triomphe du 8 février 1871 et les chasser des marches du pouvoir. La fin tragique du prince impérial le 1^{er} juin 1879, transpercé par les sagaies des guerriers zoulous en Afrique du Sud, où il servait sous l'uniforme anglais, porta un coup mortel au parti bonapartiste qui se divisa entre partisans du prince Napoléon Jérôme (Plon-Plon), anticléricaux et plébiscitaires, et ceux de son fils, le prince Victor, conservateurs et cléricaux. Le 24 août 1883, Henri V exhalait son dernier soupir au château de Frohsdorf, en Autriche. Avec lui, peut-on dire, s'éteignaient les derniers feux de la France d'Ancien Régime. Le rameau légitimiste et contre-révolutionnaire subsista mais étiolé, à la remorque du prétendant orléaniste, le comte de Paris, petit-fils du roi-citoyen, qui manquait lui aussi de charisme.

Néanmoins, les droites même en désagrégation se maintenaient. Les « conservateurs », comme ils préféraient s'appeler désormais, détenaient d'enviables positions dans l'Église, l'armée, la marine, le corps diplomatique, le monde des affaires, les professions libérales, les grands journaux politiques. « Sauf les protestants et les israélites, notait Charles Seignobos, presque toutes les familles aisées restaient hostiles à la République. » À côté de ces forces sociales dominantes, la montée des nouvelles couches annoncées par Gambetta était inexorable, particulièrement dans le tissu de la France régionale, où la ligne de fracture sur les principes de 1789 demeurerait ouverte : d'un côté les tenants d'une société hiérarchisée, de l'autre ceux d'une société démocratique et égalitaire. Cette structuration, façonnée par les traditions familiales et l'éducation, n'évoluait que lentement. Elle appartenait au temps long de l'Histoire. Dans son *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la III^e République* (1913), un classique de la science politique, André Siegfried montrait la stabilité des votes d'une

génération à l'autre, la permanence des grands courants, consolidés par le scrutin uninominal à deux tours.

JULES FERRY

Propulsé à la présidence de la Chambre des députés, royalement installé dans l'hôtel de Lassay – un véritable petit Élysée –, Léon Gambetta glissait doucement du radicalisme à l'opportunisme (« la politique est l'art du possible », professait-il désormais). Il était le vrai chef de la majorité parlementaire, plaçant ses amis aux postes-clés, faisant et défaisant les ministères, étendant son influence sur la presse, mais collectionnant en même temps un nombre infini d'ennemis.

À côté du tribun populaire et chaleureux, l'homme qui indiscutablement domina la première phase de la République opportuniste, de 1879 à 1885, fut Jules Ferry. À quarante-sept ans, il était plutôt laid, petit, rond, le dos légèrement voûté, le teint jaune, le front dégarni, le nez volumineux, les joues flasques prolongées par d'épais et broussailleux favoris. Cet introverti malaimé, d'un abord glacial, aux rapports épineux (« mes roses sont en dedans », disait-il), critiqué à droite pour son anticléricalisme et à gauche pour son colonialisme, fut sans aucun doute l'un des grands hommes d'État de la III^e République, l'un des pères fondateurs de l'identité française contemporaine, dont l'œuvre politique se rapproche de celle de Bonaparte par sa cohérence et son importance. Mais l'accouchement de cette œuvre ne se fit pas sans douleur. Il ne sera statufié qu'après sa mort.

Vosgien de Saint-Dié, qui appartenait à une vieille famille de fondeurs de cloches, il avait été durant le Second Empire avocat et journaliste. Il se fit connaître en 1868 par un pamphlet sur les *Comptes fantastiques d'Hausmann*. Élu l'année suivante député républicain de Paris, il intégra le gouvernement de la Défense nationale en 1871. Maire de la capitale, il dut fuir au moment de la Commune. Ensuite, député des Vosges, il conserva son siège jusqu'en 1889. Après une brève ambassade extraordinaire en Grèce (1872-1873), il devint le chef de file des républicains modérés.

À partir de la démission de Mac Mahon, il occupa les fonctions de ministre de l'Instruction publique, fut deux fois président du Conseil de septembre 1880 à novembre 1881, puis de février 1883 à fin mars 1885, et dans l'intervalle une nouvelle fois ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Il tint plus brièvement le portefeuille des Affaires étrangères. Orateur moyen, au ton monocorde et sentencieux, mais écrivain raffiné, doué d'une remarquable habileté manœuvrière, il avait le sens naturel de l'autorité et des

responsabilités. Passionné par l'État, il était au fond de la race des grands légistes de l'ancienne monarchie, tels les chanceliers d'Aguesseau ou Guillaume de Lamoignon et le garde des Sceaux Machault d'Arnouville. À la différence d'un Grévy, il demeurerait convaincu de la nécessité de maintenir en démocratie un gouvernement à la fois fort dans ses moyens d'action et modéré dans ses orientations.

Libre-penseur, positiviste, marqué par l'optimisme philosophique des Lumières et la morale kantienne, anticlérical, franc-maçon (il fut membre de la loge française et écossaise de la Clémentine Amitié de Paris, puis de celle d'Alsace-Lorraine), il s'opposait à la fois aux « blancs » et aux « rouges », au catholicisme « politique », qui faisait cause commune avec la monarchie, et au socialisme, qui visait à porter atteinte à ce droit de propriété « inviolable et sacré » auquel ses compatriotes vosgiens étaient si attachés. Socialement, à la différence des radicaux jacobins, il demeurerait fermé aux difficultés grandissantes du prolétariat des grandes villes. « Nous avons conquis, disait-il, le suffrage universel des campagnes, gardons-le bien, ne l'inquiétons pas, ne le laissons pas. » Ses principaux appuis se trouvaient parmi les hommes d'affaires de la banque et de l'industrie, soucieux eux aussi de stabilité. Il avait d'ailleurs épousé la fille fortunée d'un industriel alsacien de Thann, lié au puissant clan des Scheurer-Kestner.

Lorsque Ferry fut renversé une première fois, en novembre 1881, Grévy se sentit obligé de faire appel à Gambetta, dont le groupe parlementaire avait remporté le plus grand nombre de sièges aux élections législatives précédentes. Mais, alors que l'opinion de gauche s'enthousiasmait pour ce « grand ministère » tant attendu, le président, toujours sournois, manœuvra dans la coulisse, avec la complicité des sénateurs et de l'extrême gauche radicale de Clemenceau, et le fit tomber au bout de soixante-treize jours.

Gambetta mourut quelques mois plus tard, le 31 décembre 1882, à quarante-quatre ans, d'une septicémie (ou peut-être d'un cancer). Peu auparavant, il s'était blessé en manipulant son pistolet dans des conditions restées mystérieuses. Lui succédèrent Freycinet, Duclerc et Fallières, avant le retour de Ferry.

L'ŒUVRE FERRYSTE

Le nom de Jules Ferry est associé à juste titre à toutes les grandes lois libérales adoptées à cette époque, qui structurent aujourd'hui encore notre espace démocratique : liberté de réunion, liberté de la presse (1881), liberté syndicale (1884), sans oublier la liberté de colportage et d'ouverture des débits de boissons, ces micro-espaces de

vie collective (assortie de la répression de l'ivresse publique). Reprenant et complétant des dispositions antérieures, la loi municipale du 5 avril 1884 instaura un régime juridique uniforme pour toutes les communes, fondé sur l'élection du conseil municipal au suffrage universel pour quatre ans (durée portée à six ans à partir de 1929), la désignation du maire par ce conseil, la libre administration des affaires locales, sous la tutelle du préfet. Seule exception, Paris, réputé pour ses turbulences, bénéficiait d'un statut spécial avec une double tutelle du préfet de police et du préfet de la Seine, et la nomination des maires d'arrondissement. Jules Ferry, comme l'explique Mona Ozouf, chaud partisan de la décentralisation sous le Second Empire, se convertit au centralisme tempéré sitôt son accession au gouvernement : il ne fut pas question de remettre en cause l'appareil bonapartiste des préfets ni la concentration des pouvoirs régaliens dans la capitale.

Ces grandes lois sur les libertés fondamentales complétaient la Constitution de 1875 dans un sens démocratique. La sélection du nouveau personnel politique n'était plus fondée sur les élites héréditaires ou la cooptation des notables, mais sur le suffrage universel. Il revenait désormais au peuple de juger des capacités de ses élus.

Ferry est surtout connu pour sa réforme de l'enseignement et sa création d'une authentique école de la République. Derrière des propos provocateurs pour la droite catholique – comme sa volonté affirmée de lutter contre l'« obscurantisme » ou d'« organiser l'humanité sans roi et sans Dieu » –, il visait avant tout l'indépendance et la neutralité religieuse du système éducatif. Dans son discours du 23 décembre 1880, il expliquait que la Révolution, ayant commencé à séculariser les institutions, transformant, par exemple, la famille en un contrat civil, le mouvement devait nécessairement se poursuivre dans la sphère scolaire et même dans la morale publique.

Concrètement, son plan se traduisit par la réforme du Conseil supérieur de l'instruction publique et des conseils académiques : ce fut la loi du 27 février 1880. La bataille politique se concentra autour de l'article 7 du projet de loi : « Nul n'est admis à diriger un établissement public ou privé, de quelque ordre que ce soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée. » Son caractère antilibéral choqua jusque dans les rangs républicains (ainsi le sénateur Jules Simon, ancien président du Conseil, ou encore le jeune Jaurès, alors élève à l'École normale supérieure).

Contrairement au clergé diocésain toujours soumis au concordat de

1801, qui permettait un contrôle de l'État, les congrégations dont le nombre avoisinait cinq cents (les plus nombreuses étant les jésuites, les dominicains et les maristes) relevaient directement de Rome. L'article 7 ayant été rejeté à deux reprises par le Sénat, Ferry fit signer par le président de la République le 29 mars 1880 deux décrets dissolvant la Compagnie de Jésus et laissant trois mois aux autres congrégations pour déposer une demande d'autorisation, stipulant en outre que celles qui ne l'obtiendraient pas seraient dissoutes dans les six mois. Après la chute de Ferry, la loi Goblet du 30 octobre 1886 alla plus loin en sécularisant totalement le personnel des écoles primaires publiques, interdisant aux Frères des écoles chrétiennes et aux religieuses d'y enseigner.

Ces mesures entraînèrent de nombreuses démissions parmi les membres du parquet et les commissaires de police chargés de les faire appliquer. Au terme de cette implacable bataille, où les passions avaient fait rage des deux côtés, et qui laissait de douloureuses rancœurs dans le camp des vaincus, 261 couvents furent fermés et 5 643 religieux expulsés.

S'agissant de l'enseignement primaire, Jules Ferry, s'inspirant du vaste plan de réformes de son ami Paul Bert, fit adopter par le Parlement deux grandes lois scolaires, celle du 16 juin 1881, instaurant la gratuité de l'enseignement primaire, et celle du 28 mars 1882, établissant la scolarité obligatoire et la laïcité de l'enseignement. Ce sont des textes importants, même s'il ne faut pas en exagérer le caractère novateur : la loi Guizot de 1833 avait créé l'école primaire publique dans les communes (mais elle était en grande partie aux mains du clergé) et Victor Duruy, sans pouvoir réaliser la généralisation de l'enseignement primaire, avait fondé douze mille écoles nouvelles par la loi de 1867.

Pour les jeunes filles, Ferry mit en place l'École normale supérieure de Saint-Cloud et étendit à tous les départements l'obligation d'avoir une école normale primaire d'institutrices. L'ouverture aux femmes de l'enseignement secondaire et supérieur constitua une révolution des mœurs qui ne fit sentir ses effets qu'au début du ^{xx}e siècle.

« LES HUSSARDS NOIRS » DE LA RÉPUBLIQUE

Dans son ensemble, le projet ferryste s'insérait dans sa vision démocratique des institutions. L'instruction devait offrir à tous les petits Français l'égalité des chances pour s'épanouir dans la vie. Les maîtres – les fameux « hussards noirs » de Charles Péguy – avaient mission de leur inculquer le goût du travail bien fait, de l'effort, de la justice, de l'obéissance et de les intégrer dans la communauté

nationale. D'où l'importance de la morale laïque, calquée sur la morale religieuse, avec son système de récompenses, bons points ou croix d'honneur, et de punitions, mauvais points ou bonnet d'âne. Quelques coups de baguette du maître ou de la maîtresse suffisaient à remettre l'écolier en blouse grise dans le droit chemin. L'obligation d'utiliser la seule langue française joua un rôle considérable dans le processus d'assimilation des provinciaux et d'unification du pays. Parler en patois ou en dialecte régional était passible de punition. L'abbé Grégoire en avait rêvé !

La suppression des matières religieuses garantissait à tous la liberté de conscience. L'enseignement du catéchisme n'était pas interdit, bien entendu, mais il devait se faire en dehors de l'école. Jules Ferry respectait les croyances. Sa laïcité se voulait neutre. Ni sectaire ni antireligieuse, elle ne se confondait sûrement pas avec l'athéisme militant : « Nous sommes institués pour défendre les droits de l'État contre certain catholicisme que j'appellerais le catholicisme politique... Quant au catholicisme religieux, qui est une manifestation de la conscience d'une si grande partie de la population française, il a droit à notre respect et à notre protection [...]. Oui, nous avons voulu la lutte anticléricale, mais la lutte antireligieuse, jamais, jamais ! »

Dans les programmes, à côté des matières classiques, des « leçons de choses » et des cours de gymnastique, obligatoires depuis 1880, on notera la place essentielle accordée à la géographie et, naturellement, à l'histoire de France. Celle-ci, contrairement au *Manuel d'instruction civique* de Paul Bert, ne commençait nullement en 1789. Le « petit Lavis » et ses semblables inscrivaient l'identité républicaine dans la continuité historique, dans l'enracinement séculaire de la nation, insistant sur une certaine forme du roman national qui nous semble baignée de naïveté et de chauvinisme. Loin des repentances mortifères d'aujourd'hui, l'accent était mis sur les grands personnages, Vercingétorix, Clovis, Charlemagne, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, le chevalier Bayard, Turenne, Louis XIV, Napoléon I^{er}, sur la mort sacrificielle de Roland, du chevalier d'Assas ou de Joseph Bara, le petit tambour, sur les serviteurs zélés de la monarchie, Michel de L'Hospital, Sully, Richelieu, Colbert, Turgot, Necker...

Telle fut *La République des instituteurs*, pour reprendre le titre d'un livre célèbre de Jacques et Mona Ozouf, qui marqua si profondément l'ADN de la France contemporaine. Dans tous les villages prévalait le même décor : les pupitres des écoliers avec leurs encriers blancs emplis d'encre violette, le maître avec sa baguette sur son estrade et, au mur, accrochés en bonne place à côté du tableau noir, le système métrique, les planches géographiques de Vidal de La Blache, éditées par Armand Colin, et une grande carte de la France laissant l'Alsace-

Lorraine dans un entre-deux équivoque plein de nostalgie. Dans un coin se tenait le drapeau tricolore roulé, que le premier de la classe déployait le 14 juillet, avant les vacances et le début des moissons. Pour les prix, le directeur remettait au lauréat, au cours d'une séance solennelle, de beaux livres à couvertures rouges et tranches dorées, exaltant les héros de l'histoire de France. Et la photographie de classe n'était jamais oubliée.

Les cours d'instruction civique avaient pour but d'éveiller la conscience des futurs électeurs, d'entretenir dès leur plus jeune âge le sentiment national et le patriotisme. D'où la distribution dans les écoles du *Chant du soldat* de Paul Déroulède ou du best-seller de G. Bruno (pseudonyme d'Augustine Fouillée) *Le Tour de la France par deux enfants*, tiré à plusieurs millions d'exemplaires. Dans le même esprit, la Ligue de l'enseignement de Jean Macé, créée en Alsace en 1866, qui militait pour une école « gratuite, obligatoire et laïque », avait adopté pour devise : « Pour la patrie, par le livre et par l'épée. » Deux de ses membres éminents furent de proches collaborateurs de Ferry, Paul Bert et Ferdinand Buisson.

En 1880, environ 25 % des hommes et 35 % des femmes étaient illettrés. Dix ans plus tard, ces chiffres s'établissaient respectivement à 15 % et 24 %. C'était un remarquable succès. Après bien des polémiques, des heurts, de furieuses batailles qui se muèrent parfois en croisade antireligieuse, après de pénibles moments, comme l'expulsion des congrégations enseignantes, les opportunistes acceptèrent d'appliquer les lois laïques dans un sens plus conciliant et de délivrer des dérogations à certaines congrégations. Ferry, assagi devant la menace boulangiste, préconisa une politique d'apaisement : « À côté des besoins de paix sociale, assurait-il, il y a le besoin de paix religieuse. »

L'enseignement confessionnel ne disparut donc pas : en 1894, il restait encore cinquante-deux mille élèves dans le secondaire contre quatre-vingt-quatre mille dans les lycées d'État. Les grands établissements confessionnels parisiens comme Stanislas, Gerson, Bossuet, Saint-Jean-de-Passy, Saint-Louis-de-Gonzague conservaient leur sélection élitiste, même si les formations dispensées à Henri-IV, Louis-le-Grand ou Lakanal atteignaient, elles aussi, le niveau d'excellence. Le principe de la laïcité laissait subsister au moins partiellement le pluralisme.

Au-delà de l'école et de l'enseignement en général, il est certain que la laïcisation en profondeur de la société progressait. C'est dans cet esprit que fut votée la révision constitutionnelle de 1884 stipulant la suppression des prières publiques à l'Assemblée, l'inéligibilité des

princes à la présidence, l'impossibilité de modifier la forme républicaine du régime ainsi que la suppression des sénateurs inamovibles.

La société civile s'éloignait du modèle purement catholique, bien que le catholicisme restât la religion de l'immense majorité des Français. Le divorce, autorisé en 1792, en partie supprimé en 1804 par le Code civil, interdit en 1816, fut rétabli non par consentement mutuel, mais pour faute de l'un des conjoints (loi Naquet du 27 juillet 1884). Pour autant, le laïque Jules Ferry ne soutenait pas la séparation de l'Église et de l'État. Empirique et prudent, il jugeait que le Concordat était un « bon contrat », constatant qu'en Allemagne, qui n'en avait pas, l'État rencontrait des difficultés inextricables avec sa politique du *Kulturkampf*.

« Y PENSER TOUJOURS, N'EN PARLER JAMAIS »

Cette phrase de Gambetta visait naturellement la revanche à prendre un jour sur le Reich. La revanche, on y pensait sans cesse et beaucoup ne pouvaient s'empêcher d'en parler, tant l'amour-propre national était à vif. Quand donc reverrait-on les trois couleurs flotter sur la flèche de la cathédrale de Strasbourg ? La France indignée n'écoutait plus que les gémissements des grand-mères contre les incendiaires de granges et les voleurs d'horloges, cette « horde au poil fauve » qu'invectivait Leconte de Lisle.

Ce serait ne rien comprendre aux débuts de la III^e République que de minimiser le choc affectif et moral de l'« année terrible », 1870-1871, ce traumatisme fondamental, ce cauchemar cataclysmique dont la puissance émotionnelle avait saisi la France entière : l'invasion du territoire, le désastreux traité de Francfort, l'abandon de l'Alsace-Lorraine. Dans sa thèse sur *La Crise allemande de la pensée française, 1870-1914*, parue en 1959, Claude Digeon en a exploré toutes les conséquences intellectuelles jusque dans leurs ultimes replis. La France, blessée, diminuée, amoindrie, amputée, souffrait dans sa chair du membre qui lui manquait, d'autant plus qu'elle y voyait une odieuse injustice : la perte des marches de l'Est s'était faite par le simple droit de la conquête, sans le consentement des peuples, contrairement à ce qui s'était passé pour Nice et la Savoie.

Si une minorité – soixante mille personnes environ – avait profité du traité de paix pour s'installer dans la mère patrie ou en Algérie, on savait que l'immense majorité des Alsaciens-Lorrains, restés chez eux, était française de cœur. Des années durant, ils refusèrent la germanisation du vainqueur. Des incidents éclataient souvent. En 1874, les quinze députés alsaciens-lorrains envoyés au Reichstag

affirmaient leur volonté de résistance. Cinq ans plus tard, on comptait dix mille déserteurs sur les quarante mille conscrits du *Reichsland Elsass-Lothringen* incorporés sous l'aigle noir.

Arrêtons-nous un instant sur cette étrangeté. L'Alsace, intégrée à la France depuis le règne de Louis XIV, n'était encore, même après la Révolution et l'Empire, qu'en voie d'assimilation. Les Alsaciens parlaient un dialecte d'origine allemande, le lisaient, l'écrivaient, participaient peu ou prou à l'univers culturel germanique ; pourtant, la puissance attractive du modèle français en avait fait de profonds patriotes. La mythologie nationale, soulignant la souffrance des provinces annexées, ne pouvait que rappeler l'émouvant sermon d'Isaac Lévy, prononcé le 6 juillet 1872 au temple israélite de Colmar, ou le récit de la « dernière classe » de l'instituteur français dans les *Contes du lundi* d'Alphonse Daudet, et qu'inlassablement les chères têtes blondes recopiaient consciencieusement dans leurs dictées, jusqu'à en oublier les vers de Hugo et le pot de confiture de Jeanne...

Le patriotisme français ou, si l'on préfère, le nationalisme au sens large du terme s'était jusque-là confondu avec la tradition révolutionnaire dont il semblait former chimiquement un élément inséparable. Tout au long du siècle, il resta greffé sur le libéralisme. À la fois humanitaire et belliciste, mystique et centralisateur, il était une vivante protestation contre les traités de 1815 et les régimes « obscurantistes » qui subsistaient en Europe. Ce premier nationalisme, qu'illustrèrent Béranger, Michelet et plus tard Victor Hugo, fut à l'origine de la légende napoléonienne. Après le triomphe des libéraux, il devint une force d'opposition liée au républicanisme. À certains égards, la Commune a fait figure d'insurrection nationaliste contre les « traîtres » et les pacifistes qui avaient livré à l'ennemi l'Alsace-Lorraine.

Après 1871, ce nationalisme ne changea pas de nature. S'il conservait sa filiation révolutionnaire, le désastre militaire lui avait fait perdre sa résonance humanitaire, autrement dit le pilier de l'universalisme qui lui conférait cette mission quasi providentielle d'annoncer les droits de l'homme et de libérer les nationalités opprimées. On tombait de haut. Songeons à ce qu'écrivait en 1846 Michelet dans *Le Peuple* : « France, glorieuse mère qui n'êtes pas seulement la nôtre, mais qui devez enfanter toute nation à la liberté, faites que nous nous aimions en vous ! » Songeons au discours de Gambetta à Thonon le 20 septembre 1872 : « Ah ! nous sommes cruellement éprouvés, mes amis. La France, à proprement parler, depuis la Réforme, depuis la grande moitié du ^{xv}^e siècle, a été tour à tour, pour tous les peuples de l'Europe, le guide, l'initiateur et le martyr. C'est de son sang, de son dévouement, de ses sacrifices et de

ses servitudes que sont faites la gloire, l'émancipation et la liberté des autres peuples. » Cette fois, c'en était fini – au moins provisoirement – de la Grande Nation libératrice et conquérante. On se laissait aller à un amour jaloux, exclusif, charnel presque, de la terre de France, où tant de sang avait coulé. Un repli identitaire manifeste. « Quant à la fraternité des peuples, nous en reparlerons le jour où Caïn nous aura rendu ce qu'il nous a pris », déclarait dans sa rageuse amertume Paul Déroulède, le poète de la revanche. « Nous qui élevions nos enfants dans le bienveillant respect pour les peuples étrangers ! s'exclamait le paisible Émile Littré. Il faut changer tout cela ; il faut les élever dans la défiance et dans l'hostilité : il faut leur apprendre que les exercices militaires sont la première de leurs tâches ; il faut leur inculquer qu'ils doivent toujours être prêts à tuer et à être tués... » Dans la société de plus en plus laïcisée, d'où le sacré semblait expulsé, le patriotisme se muait en religion de substitution, avec ses rites, ses héros, ses saints, tout en se recroquevillant dans la xénophobie et le militarisme.

Dans l'angoisse de la grandeur qui se défaisait, la fascination-répulsion du modèle allemand avait saisi les intellectuels – Renan, Taine, Fustel de Coulanges notamment – et les obligeait à faire le douloureux inventaire de leurs certitudes. Fallait-il imiter la « barbarie vandale », pour reprendre le mot d'Edgar Quinet ? récuser l'humanisme des Lumières ? se départir des illusions libérales de notre culture si belle, mais si émolliente ? sacrifier la légèreté à la française pour l'obéissance à l'allemande ?

« Nous avons remplacé la gloire par l'argent, se lamentait Jules Simon dans son célèbre discours aux cinq Académies, le 26 octobre 1871, le travail par l'agiotage, la fidélité et l'honneur par le scepticisme, les luttes de partis et de doctrine par les compétitions d'intérêts, l'école par des clubs, Méhul et Lesueur par des chansonnettes. [...] Ne devons-nous pas confesser que nous étions vaincus avant Sedan ? [...] Oui, nous avons à guérir l'âme de la France. »

Qu'est-ce donc au fond qu'une patrie, une nation ? À l'historien allemand Mommsen, qui justifiait l'annexion de l'Alsace par l'appartenance ethnique et linguistique de ses habitants à la culture germanique, Fustel de Coulanges répliquait que ce n'était ni la race ni la langue qui faisaient la nationalité, mais la « communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances ». « Il se peut que l'Alsace soit allemande par la race et par le langage. Mais par la nationalité et le sentiment de la patrie elle est française. [...] Elle a suivi toutes nos destinées. [...] Elle a partagé nos victoires et nos revers, notre gloire et nos fautes, toutes nos joies et toutes nos douleurs ! »

Dans sa célèbre conférence prononcée à la Sorbonne le 11 mars 1882, Ernest Renan partageait cette conception. « Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple. » La nation suppose un passé, mais elle reste fondée sur le consentement ; c'est « un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de la vie ».

LA REVANCHE

Alors, comment réagir ? Sempiternelle préoccupation de la génération de la défaite. Tout autant que l'école et ses « bataillons scolaires » inventés par Paul Bert, qui défilaient en uniforme au son du clairon, l'armée devait servir de creuset à l'unification nationale et préparer le retour des provinces perdues dans le giron de la mère patrie. C'est la raison pour laquelle les chefs républicains, Gambetta en tête, avaient veillé à la fois à la dépolitiser et à conserver les officiers compétents issus de l'aristocratie, y compris dans le haut état-major. Il fallait l'associer, la rallier au nouveau régime. Dès la loi Thiers du 27 juillet 1872 le principe du service militaire obligatoire de cinq ans avait été voté. L'armée devait être une école de discipline et de courage. Le premier 14-Juillet de l'histoire de la République, célébré en 1880, avait été marqué par une prodigieuse cérémonie militaire à l'hippodrome de Longchamp où, dans le chatoiement des plumets, des plastrons chamarrés, des dolmans à passepoil et des épaulettes à fourragère, le président de la République avait distribué les drapeaux aux quatre cents colonels commandant les régiments, en remplacement de ceux qui avaient été perdus en 1870. « J'ai senti remuer au fond de mon âme, écrivait avec lyrisme Gambetta, mes plus ambitieuses et mes plus sacrées espérances, et les grands desseins dont je ne puis m'abstraire aussitôt que je suis en présence de nos jeunes régiments. »

La société civile entendait œuvrer à la restauration d'une conscience nationale. Ainsi, la Ligue des patriotes, créée en mai 1882, dont le président était l'historien Henri Martin et le vice-président Félix Faure, avait pour but « l'organisation de l'éducation militaire et patriotique par le livre, la gymnastique et le tir ». Elle se voulait apolitique, mais se réclamait de l'idéal universaliste et démocratique de défense des droits de l'homme. À l'époque du boulangisme, elle comptait environ deux cent mille membres. Aucun mouvement politique ou syndical ne lui était comparable.

Durant ses deux gouvernements, Jules Ferry allait se lancer dans une active politique de conquête coloniale. À cette époque, l'empire demeurait modeste et d'origine royale principalement. Si l'on met à part les départements algériens (pleinement délimités en 1902), il comprenait la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, les cinq comptoirs de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Yanaon et Karikal), Tahiti, la Réunion, l'île Sainte-Marie au nord-est de Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, la vallée du fleuve Sénégal, la côte de Guinée et les dernières conquêtes, la Cochinchine et le Laos.

Le traité international signé à l'issue du congrès de Berlin le 13 juillet 1878, précisant les zones d'influence des grandes puissances, avait placé la Tunisie dans l'orbite de la France. Deux ans et demi plus tard, prenant prétexte d'incidents de frontière avec les tribus pillardes de Kroumirs, Jules Ferry envoya un corps d'armée par la terre, qui occupa Tabarka, et un autre par la mer qui débarqua à Bizerte. Les troupes de Sadok Bey n'opposèrent qu'une résistance symbolique. Le 12 mai 1881, par le traité du Bardo, la Tunisie devenait protectorat français. Gambetta, jusque-là très réticent à l'égard de la politique d'expansion coloniale, exulta : « Il faudra bien que les esprits chagrins en prennent leur parti, un peu partout. La France reprend son rang de grande puissance. » Les révoltes à Sfax, Gabès ou Kairouan furent écrasées en quelques semaines.

La France s'installa ensuite au royaume merina (Madagascar), luttant contre l'influence des missionnaires britanniques qui avaient réussi à convertir au protestantisme la reine Ranavalona II. En 1883, Majunga, Tamatave et Fort-Dauphin furent occupés. En décembre 1885, Ranavalona III, sa nièce, signa un traité de protectorat, en des termes d'ailleurs assez flous, et céda la zone de Diégo-Suarez. Parallèlement, la France étendit son influence au Congo, Savorgnan de Brazza s'installant à Nkuma (future Brazzaville) afin de faire pièce aux visées belges.

Une conquête en entraînait une autre. Dans le dessein de sécuriser la Cochinchine et le Laos, la France pénétra en Annam. Par le traité de Saigon de 1874, le fleuve Rouge avait été ouvert à la libre circulation. En 1881, à la suite du harcèlement des navires français par des mercenaires chinois, les Pavillons noirs, la guerre éclata avec la Chine. La France entreprit alors la conquête du Tonkin. Ferry avait obtenu du Parlement les crédits nécessaires. À l'été de 1883, après la mort de l'héroïque commandant Rivière, tué à Hanoi par les Pavillons noirs, l'amiral Courbet, à la tête d'une division navale de trois cuirassés,

dont le nouveau *Bayard* de 6 000 tonnes à coque de fer et propulsion mixte, et d'un croiseur, bombardarda sans désenclaver les défenses côtières de Hué, puis entreprit le blocus de Formose.

La prise de Lang Son au Tonkin fut suivie d'une contre-offensive chinoise, au cours de laquelle fut grièvement blessé le général de Négrier. Son successeur, le colonel Herbinger, craignant un encerclement, ordonna le 28 mars 1885 le repli tactique de l'armée. Cette modeste « retraite de Lang Son », malencontreusement transformée par une dépêche de l'agence Havas en un désastre militaire ayant contraint la France à abandonner le delta du fleuve Rouge, entraîna la chute de la Bourse de Paris. Interpellé à la Chambre au cours d'une séance particulièrement houleuse, Jules Ferry fut renversé par une coalition comprenant les monarchistes catholiques et les radicaux de Clemenceau, ce dernier justifiant une fois de plus sa réputation de « tombeur de ministères ». La droite désapprouvait l'engagement colonial de la France pour des raisons économiques (il détournait du territoire national les investissements nécessaires) ou morales, l'extrême gauche radicale pour des raisons politiques (il faisait oublier l'objectif de la revanche). La popularité de « Ferry le Tonkinois » était au plus bas.

Le 28 juillet, celui-ci prononça devant les députés un long plaidoyer justifiant *a posteriori* sa politique coloniale. Il s'agissait, expliquait-il, de servir la grandeur de la France, de trouver des débouchés pour ses produits manufacturés et des bases militaires pour sa flotte de guerre, mais aussi de civiliser les peuples autochtones. « Il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. [...] Ces devoirs ont souvent été méconnus dans l'histoire des siècles précédents... »

Le mot « race », bien entendu, n'est pas à prendre dans son sens contemporain, mais comme synonyme de peuple. Il reste que ces propos choquèrent Clemenceau ; il fut à peu près le seul : « J'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation, et de prononcer : homme ou civilisation inférieurs. » Pour lui, cette théorie hypocrite équivalait à « la proclamation de la primauté de la force sur le droit ». « Combien de crimes atroces, effroyables ont été commis au nom de la justice et de la civilisation. Je ne dis rien des vices que l'Européen apporte avec lui : de l'alcool, de l'opium qu'il répand, qu'il impose s'il lui plaît. »

Ainsi, au nationalisme ouvert sur la conquête coloniale de Jules Ferry, qui devait permettre de retrouver par des voies détournées sa vocation humanitaire, s'opposait le nationalisme continental de Clemenceau, dont l'unique obsession ne pouvait être que la « ligne

bleue des Vosges ».

Mais Ferry persistait et signait. La « patrie des droits de l'homme », assurait-il, se devait de lutter contre l'esclavagisme indigène, de préserver les populations locales des maladies tropicales, de transmettre les bienfaits de la civilisation aux peuples colonisés.

C'était un réflexe typiquement français (à situer dans la perspective de notre pilier universaliste), car, à la même époque, l'Angleterre, prospère, besogneuse, à la mentalité utilitaire et pragmatique, ne retenait dans ses entreprises outre-mer que l'intérêt économique. Le patriotisme mêlé d'idéalisme humanitaire de Victor Hugo rejoignait celui de Ferry : « Versez votre trop-plein dans cette Afrique, et du même coup résolvez vos questions sociales, changez vos prolétaires en propriétaires », disait le grand poète en mai 1879 à l'occasion d'un banquet commémorant l'abolition de l'esclavage. Il considérait toutefois que cette colonisation « pour le commerce et pour la fraternité » ne devait être que temporaire.

Mis à part les encouragements de la Société de géographie de Paris ou du jeune économiste Paul Leroy-Beaulieu, auteur en 1874 d'un livre sur *La Colonisation chez les peuples modernes*, l'expansion française outre-mer n'avait rencontré à ses débuts aucun appui dans l'opinion. Elle s'était réalisée presque en catimini jusqu'au coup d'éclat de Lang Son. Faire carrière dans la coloniale tentait peu les militaires. Le patronat, les milieux d'affaires se méfiaient des risques financiers liés à de telles expéditions et à leur manque de rentabilité. Seul Bismarck y avait vu son intérêt : il espérait que le Tonkin et la Tunisie feraient oublier aux Français l'Alsace-Lorraine.

Chapitre 30

Mutations, crises et scandales

(1885-1899)

INQUIÉTUDES ÉCONOMIQUES

Au tournant des années 1880, la France se remettait doucement de la guerre. Elle était la quatrième puissance économique du monde, derrière la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'Allemagne, cette dernière, en fort développement, la dépassant de peu. Elle exploitait à plein son charbon et le minerai de fer qui lui restait après la perte du bassin mosellan. Grâce à l'utilisation du procédé Thomas, dérivant du convertisseur Bessemer, elle commençait à moderniser ses fonderies. Son industrie textile, vigoureuse, fournissait des emplois à des dizaines de milliers d'ouvriers et d'ouvrières. L'Exposition universelle de Paris, en 1878, à l'occasion de laquelle avait été construit le palais du Trocadéro, avait remporté un grand succès avec 12 millions de visiteurs. Le plan Freycinet de construction des chemins de fer départementaux soutenait la croissance.

Cependant, cette dernière commençait à donner des signes d'essoufflement. Si la consommation des produits agricoles par les villes avait augmenté, les déséquilibres structurels subsistaient dans le secteur primaire : 2 millions de tout petits paysans exploitaient des parcelles inférieures à un hectare, 2 millions et demi vivaient sur des terres allant de un à dix hectares. L'exode rural ralentissait et chacun s'accrochait à son lopin. Par ailleurs, la viticulture était victime de *Phylloxera vastatrix*. Ce puceron ravageur s'attaquant aux pieds de vigne anéantit en quelques années la majeure partie du vignoble français : la production, de 83 millions d'hectolitres en 1874, était tombée à 25 en 1879.

En 1882, la faillite de l'établissement financier catholique l'Union générale, due à des imprudences de gestion et des investissements douteux et non aux manœuvres conjuguées de la haute banque protestante, de la franc-maçonnerie et des milieux d'affaires juifs, comme le prétendait la droite, entraîna une chute de la Bourse ainsi qu'une hausse de l'or et des titres d'État. S'ensuivirent le quasi-doublement du taux d'escompte, le ralentissement de l'économie, la

faillite en cascade de nombreuses entreprises, petites et moyennes, l'apparition du chômage et la multiplication inquiétante des grèves, notamment dans le Nord. Les épargnants semblaient désorientés, les rentiers scandalisés. Or le décalage était sensible entre le monde économique et le monde politique, composé de notables, d'avocats, de journalistes ou d'hommes de lettres n'ayant aucune réponse à apporter à cette première crise du capitalisme moderne.

LE « BRAV' GÉNÉRAL »

Profitant de cette brusque dépression et de la lassitude de l'opinion devant les mœurs parlementaires, royalistes et bonapartistes s'unirent derrière un énergique bonapartiste rallié à l'orléanisme, le baron Armand de Mackau, député de l'Orne. L'Union des droites ne présenta qu'une liste aux élections législatives d'octobre 1885, se gardant de poser la question du régime. Elle obtint 201 députés contre 271 républicains opportunistes, 100 radicaux et radicaux-socialistes et 12 socialistes. L'adoption du scrutin de liste ouvrait une ère d'instabilité politique : sept ministères en quatre ans.

C'est alors qu'un officier sans grand talent militaire, mais doué d'un sens prodigieux de la communication, le général Georges Boulanger, excitant la fibre patriotique, devint en quelques mois un personnage auréolé d'un prestige presque aussi extraordinaire que les deux empereurs en leur temps. Signe manifeste d'un besoin de personnalisation du pouvoir, cet engouement avait pris comme un feu de brousse.

**Pour telecharger plus d'ebooks
gratuitement et légalement, veuillez
visiter notre site : [www.bookys-
gratuit.com](http://www.bookys-gratuit.com)**

Assurément, il s'agissait d'un fier et beau gaillard, flamboyant et pétulant, surtout lorsqu'il paraissait sur son cheval noir à poil lustré, bicorne à plumes blanches sur la tête, avec son teint hâlé, ses yeux bleus rêveurs et sa barbe blonde aux reflets roux. Que de jolis cœurs ne faisait-il pas chavirer ! En réalité, le mythe du « brav' général », héros empanaché à la belle prestance, contrastait avec la médiocrité, la naïveté et la sotte vanité du personnage. Boulanger fut vite dépassé par le boulangisme, comme le montre son biographe, Jean Garrigues.

Né en 1837, d'origine bretonne, appartenant à une modeste bourgeoisie sans fortune, il avait mené une carrière militaire rapide : Saint-Cyr, quatre campagnes (Grande Kabylie, Italie, Cochinchine, guerre de 1870), six blessures, et en 1884 propulsé le plus jeune général de division de sa promotion. Brillant soldat, il étonnait moins par ses capacités d'analyse que par un prodigieux aplomb et un arrivisme fanfaron qu'aucun scrupule n'arrêtait. « Qu'on réunisse cent généraux, disait l'un de ses camarades, et c'est lui presque seul qu'on verra ! »

Officier de gauche, soutenu par le jacobin Clemenceau, le Rastignac galonné entra donc en politique et devint en janvier 1886 ministre de la Guerre dans le cabinet Freycinet, fonction qu'il occupa ensuite dans le gouvernement Goblet. Rue Saint-Dominique, il mit au pas les généraux et accomplit des réformes populaires, voire démagogiques. Il améliora ainsi l'ordinaire des soldats, qui purent coucher à la caserne sur un sommier plutôt que sur une pailleasse, manger dans une assiette et non dans une gamelle... et porter la barbe. Il aménagea les périodes de permission en fonction des travaux agricoles et fit repeindre en tricolore les guérites. Sans états d'âme, il prononça la radiation des cadres de l'armée des princes de la maison de France (dont le remarquable duc d'Aumale, son ancien protecteur, à qui il devait pourtant ses deux premières étoiles), fit adopter le fusil à répétition Lebel, capable de tirer 20 coups par minute, et réduisit à trois ans la durée du service militaire, fixée à cinq ans par la loi de 1872, supprimant les dispenses aux enseignants, aux élèves des grandes écoles et aux séminaristes, mais maintenant le tirage au sort. La gauche anticléricale se réjouit de voir « les curés sac au dos ».

Sa fermeté vis-à-vis du Reich allemand, sa volonté à peine dissimulée de revanche rencontraient l'adhésion enthousiaste d'une large fraction de l'opinion. Avait-il un plan d'attaque ? une stratégie ? une vision de la guerre moderne ? Nullement. Il suffisait, expliquait-il aux officiers généraux, de foncer « comme un sanglier ». On en riait discrètement, d'un air gêné, dans les états-majors. Le hautain général de Galliffet (surnommé « le marquis aux talons rouges », rouges du sang des communards, bien sûr), qui venait de réorganiser avec méthode la cavalerie française et qui l'exécrait, s'exclamait : « Si un pareil fumiste nous conduit pendant que nous aurons les Prussiens dans le ventre, nous sommes foutus ! »

En avril 1887, lors de l'incident Schnæbelé (du nom de ce commissaire de frontière, d'origine alsacienne, enlevé à Pagny-sur-Moselle par des agents allemands sur l'accusation d'espionnage), Boulanger passa pour avoir fait reculer Bismarck. La vérité était que le chancelier de fer ne voulait pas envenimer la situation et que le

prudent Grévy, aidé de Flourens, ministre des Affaires étrangères, régla pacifiquement l'affaire. Prêt à déchirer le traité de Francfort, le frétilant ministre de la Guerre avait, au contraire, menacé de décréter la mobilisation générale et de lancer un ultimatum à Berlin. Il n'en fallut pas davantage pour faire de ce jeune bravache, qui n'avait jamais commandé le moindre corps de troupe, un héros national, le « général Revanche », qui allait rendre à l'armée française sa combativité perdue derrière les lignes de Sedan de triste mémoire.

Clemenceau, l'« inventeur » de Boulanger, qui s'était réjoui de ses réformes démocratiques dans les casernes, s'était alors exclamé d'un air inquiet que « la guerre est une chose trop grave pour être confiée à des militaires ». Quant aux républicains opportunistes et aux conservateurs, attachés à la paix, ils s'affligeaient des rododromades de ce cabotin botté, impulsif, léger et manifestement irresponsable. Jules Ferry alla jusqu'à le traiter de « Saint-Arnaud de café-concert ». Pour la première fois dans l'histoire de la III^e République se forma un ministère d'ouverture au centre, celui du Marseillais Rouvier, qui eut le soutien des monarchistes et des républicains modérés, laissant dans l'opposition les radicaux. En échange de l'appui de la droite, le nouveau président du Conseil s'était engagé à ne pas laïciser les écoles restées sous la direction des congrégations ni poursuivre les derniers fonctionnaires conservateurs.

Boulanger n'était plus ministre. Pour l'éloigner, on le nomma commandant du 13^e corps d'armée de Clermont-Ferrand. Son départ au soir du 8 juillet 1887 donna lieu à une manifestation monstre à la gare de Lyon. Afin de l'empêcher de quitter Paris, ses partisans se couchèrent sur les voies. Il fallut le faire monter en catimini sur une locomotive, qui s'élança à toute vapeur...

LE MYTHE

Dans l'opinion, l'épopée ne faisait que commencer. Un culte était né. On diffusait des almanachs, des photographies, des gravures, des images d'Épinal, des assiettes, des cendriers, des médailles à son effigie et des chansons en grand nombre (pas moins de 370, dont la plus célèbre, *En revenant d'la revue* du chansonnier Paulus, créée à l'Alcazar).

En octobre 1887 éclata le « scandale des décorations ». On apprit que le gendre du président Grévy, Daniel Wilson, député d'Indre-et-Loire, installé à l'entresol de l'Élysée où il disposait de cinq secrétaires, s'adonnait au trafic d'influence à grande échelle, en particulier à la vente de Légions d'honneur (de 25 000 à 100 000 francs selon les grades). En tout, vingt-trois mille demandes lui étaient parvenues.

L'émotion fut immense. Il s'agissait du premier grand scandale du régime. La République était souillée. Écœurée, la Ligue des patriotes versa dans l'antiparlementarisme et le nationalisme autoritaire, sous l'impulsion de son animateur Paul Déroulède, « Don Quichotte déguisé en moulin à vent », ironisait Maurice Dreyfous, dont les ailes semblaient avoir poussé « aux épaules de sa macfarlane ».

Raillé par les bandes dessinées de Caran d'Ache, hué par la rue qui chantait le refrain satirique d'Émile Carré « Ah ! quel malheur d'avoir un gendre ! », harcelé surtout à la Chambre des députés, Grévy, qui exerçait, à quatre-vingts ans, son deuxième mandat, tenta de finasser, arguant que ses fonctions le rendaient irresponsable sauf en cas de haute trahison, mais, devant la grève prolongée des ministères, il se résigna à démissionner le 2 décembre 1887.

Jules Ferry aurait aimé lui succéder. Le « Tonkinois » était tellement haï qu'on redoutait en haut lieu une flambée émeutière dans le style de la Commune. Les Chambres lui préférèrent un personnage effacé, Sadi Carnot, petit-fils du célèbre conventionnel et ancien ministre des Finances. « Il n'est pas très fort, disait de lui Clemenceau, mais il porte un nom républicain. » Malgré ses diplômes prestigieux (Polytechnique, major des Ponts et Chaussées), il paraissait plutôt falot. « C'est la tyrannie de la médiocrité qui commence », avait soupiré Edmond de Goncourt. Pourtant, le nouveau président sut redonner du lustre à la fonction, avec ses fastueuses réceptions à l'Élysée, ses nombreux voyages présidentiels et l'arbre de Noël pour les enfants déshérités, créé à l'initiative de son épouse Cécile.

Les amis du « brav' général » profitèrent du climat d'antiparlementarisme pour présenter la candidature de leur héros à plusieurs élections partielles, où il recueillit un nombre très appréciable de suffrages. La réaction gouvernementale fut immédiate : il fut mis en disponibilité, puis rayé des cadres de l'armée. On était en mars 1888. Boulanger se jeta alors dans l'action politique, regroupant autour de lui les mécontents : des radicaux dissidents, des blanquistes, des bonapartistes et surtout les militants de la Ligue des patriotes. Plusieurs journaux le soutenaient, *La Lanterne* d'Eugène Mayer, *L'Intransigeant* de Rochefort, *La France militaire*, *La Revanche*, *La Cocarde*. Ses réunions attiraient des foules transportées d'émotion : au milieu des faisceaux de drapeaux tricolores et des martiales strophes de la *Marseillaise* chantées avec ivresse, on sentait comme le réveil frémissant de la Grande Nation blessée, prête à se donner à ce demi-dieu pour qu'il lui rende son rang et son honneur.

Les monarchistes furent d'abord hésitants : pacifistes, ils ne voulaient pas de revanche ; cependant ils furent vite débordés par

leurs électeurs. Le baron de Mackau, prêt à toutes les combinaisons pour renverser la « gueuse », le rencontra secrètement, espérant trouver en lui un nouveau Monk, ce général anglais qui avait restauré les Stuart au ^{xvii}^e siècle. Boulanger, matois, jouait sur les mots, biaisait, trichait, se coupait, mentait.

Le programme du Parti républicain national – tel fut le nom du mouvement boulangiste – tenait en trois maîtres mots : « Dissolution, Révision, Constituante ». Les idées politiques du candidat étaient plutôt courtes : élargissement du collège électoral chargé de désigner le chef de l'État, incompatibilité des fonctions ministérielles et parlementaires, recours à la procédure du référendum. Il ne fallait pas lui en demander davantage. À un député qui se souciait de savoir quelle serait, dans cette Constitution rénovée, la responsabilité du président, il répondit : « Nous nous perdons dans les détails ! » Sur le plan social, Boulanger se prononçait pour l'amélioration du sort des ouvriers et, en matière religieuse, pour une politique tolérante, ce qui d'ailleurs faisait grincer des dents son aile gauche. Tout cela était bien vapoureux.

Il fallait de l'argent. L'aide financière que lui apporta avec une générosité débordante une noble salonnière aux convictions royalistes, la duchesse d'Uzès, arrière-petite-fille de la veuve Clicquot, permit aux révisionnistes de monter de vastes campagnes à l'américaine, à grand renfort de publicité, ce qui, de mémoire de républicain, ne s'était jamais vu.

Boulanger fut élu dans trois élections partielles, le Nord, la Somme et la Charente-Inférieure. Le 27 janvier 1889, il le fut une nouvelle fois, et triomphalement, à Paris, contre un candidat radical, le « pauvre » Jacques, président du conseil général de la Seine. Or Paris était considéré comme un fief radical indéracinable. On lui fit un triomphe. Il fut pressé par la foule de marcher sur l'Élysée. « C'est Boulanger qu'il nous faut ! oh ! oh ! » scandaient les manifestants avec frénésie. Adrien Dansette, l'historien du boulangisme, avait sans doute raison lorsque, décrivant la fièvre impétueuse qui avait saisi ce soir-là, vers onze heures, les rues de la capitale, il affirmait que « Paris ne connaîtrait plus de pareille allégresse jusqu'au 11 novembre 1918 ». La police municipale, la garde républicaine, une partie des soldats du 76^e régiment d'infanterie stationné à proximité du palais présidentiel, étaient boulangistes. Soudain, la baudruche se dégonfla. Sûr de son succès aux prochaines élections générales, le héros velléitaire, qui dînait chez Durand, place de la Madeleine, au milieu de ses amis surexcités, refusa de s'engager dans la voie de l'illégalité.

Un instant décontenancés, les républicains se ressaisirent,

entamèrent des poursuites contre la Ligue des patriotes, interdirent les candidatures multiples, rétablirent le scrutin d'arrondissement et laissèrent croire à l'arrestation imminente du « brav' général ». Celui-ci prit peur et s'exila pitoyablement à Bruxelles puis à Londres.

Les élections d'octobre 1889 opposèrent à nouveau deux blocs : d'un côté, les républicains, opportunistes et radicaux cette fois unis, de l'autre, la coalition des conservateurs et des boulangistes. Les premiers l'emportèrent largement, scellant l'échec des droites et l'effondrement du mouvement boulangiste qui n'obtint qu'une quarantaine d'élus. Par crainte des invalidations, l'habile Mackau abandonna ses alliés de la veille et se rapprocha des opportunistes.

Quant à Boulanger, retiré de la vie politique, il se suicidera d'un coup de pistolet en septembre 1891 au cimetière d'Ixelles, au sud de Bruxelles, sur la tombe de sa tendre maîtresse, Marguerite de Bonnemains, morte deux mois auparavant. Féroce comme toujours, Clemenceau, Pygmalion désabusé de ce connétable équivoque, fit son oraison funèbre : « Il est mort comme il a vécu, en sous-lieutenant. »

CONSÉQUENCES DU BOULANGISME

Tout éphémère qu'elle ait été, l'épopée boulangiste n'en marqua pas moins en profondeur la vie politique française. Le boulangisme du début n'avait pas la même nature ni le même aspect que celui des dernières heures ; celui de l'état-major du parti différait de celui du petit peuple parisien ou du monde rural. Ces nuances n'empêchaient pas le mouvement de représenter une force politique originale.

Le général avait regroupé sous sa bannière les autoritaires de tous les partis : jacobins, blanquistes, bonapartistes, conservateurs, catholiques, à l'exception des socialistes marxistes et de quelques contre-révolutionnaires, que la rigidité de leur carapace doctrinale avait maintenus à l'écart de ce phénomène passionnel. Se retrouvaient idéologiquement dans le parti révisionniste les principales composantes de la droite autoritaire, dont le bonapartisme avait été la première manifestation en France : l'appel au soldat, l'antiparlementarisme, le patriotisme jacobin, les idées de réformes sociales, la tendance à attirer une partie de l'électorat populaire. Analysant les scrutins boulangistes, les politologues ont remarqué des similitudes frappantes entre les résultats obtenus dans certaines circonscriptions par le général et Louis Napoléon Bonaparte. À quarante ans de distance, on assistait à la résurgence d'un même courant.

Les conséquences furent durables. Issu de l'extrême gauche, le

boulangisme avait entraîné dans son sillage fulgurant une partie de l'électorat radical : le petit peuple de la capitale, qui votait « rouge » et qui allait glisser progressivement à droite. Au même moment, le radicalisme, abandonnant son nationalisme pointilleux et son programme de révision constitutionnelle, évoluait vers le centre gauche et se rapprochait de l'opportunisme. Faiblissant sur ses positions urbaines, il gagnait du terrain en province et dans les campagnes tandis que, plus à gauche, on assistait à la naissance d'un puissant mouvement pacifiste et antimilitariste sous l'influence des groupes socialistes et internationalistes.

Parallèlement, le nationalisme trouvait écho dans des milieux qui lui étaient restés hostiles jusque-là. Légitimistes et orléanistes s'étaient toujours montrés attachés à la paix européenne et refusaient toute entreprise belliqueuse (sauf lorsqu'il s'agissait de défendre le pouvoir temporel du pape). Après le boulangisme, la situation s'était inversée.

Avec ses 25 millions de visiteurs, l'Exposition universelle, qui se tint une fois de plus à Paris en octobre 1889, fit oublier l'épisode boulangiste. Elle n'avait pas pour seul but de célébrer le centenaire de la Révolution française, mais de révéler les prouesses techniques du monde développé. La France y était brillamment représentée par l'immense galerie des Machines, que Huysmans comparait à une cathédrale du ^{xix}^e siècle, le palais des Beaux-Arts et des Arts libéraux, le palais de l'Industrie avec son grand dôme central entièrement éclairé à l'électricité et, bien entendu, la tour de l'ingénieur Gustave Eiffel, fleuron symbolique du nouvel âge de fer, illuminée durant les festivités par dix mille becs de gaz.

LE RALLIEMENT

L'aventure boulangiste dans laquelle les royalistes s'étaient fourvoyés avait largement discrédité le principe monarchique (Boulanger fut, selon Philippe Levillain, le « fossoyeur de la monarchie »). Les troupes du comte de Paris s'étiolaient. Dès 1886, une loi avait frappé d'exil les descendants des familles ayant régné sur la France. Devant cette situation, une partie de la droite – encore faible, il est vrai – était prête à adhérer à la forme républicaine du régime. Le 12 novembre 1890, au cours d'un toast porté devant l'amiral Charles Duperré et l'état-major de l'escadre de la Méditerranée en visite à Alger, le populaire cardinal Lavigerie, archevêque de la ville, fondateur des Pères blancs, grand apôtre de la lutte antiesclavagiste, invita les catholiques à admettre la République : « Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée ; que la forme d'un gouvernement n'a rien en soi de contraire [...] aux principes qui

seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il faut, pour arracher enfin son pays aux abîmes qui le menacent, l'adhésion, sans arrière-pensée, à cette forme de gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite... »

Ce discours, prononcé avec l'accord secret du souverain pontife, fut ponctué d'une stupéfiante *Marseillaise*, l'hymne honni de la droite monarchiste, joué par la fanfare du collègue religieux Saint-Eugène. Grand pape politique, attaché à définir une doctrine du bien commun pour les Temps modernes, Léon XIII répéta cette invitation dans sa lettre encyclique *Au milieu des sollicitudes* du 16 février 1892. Les catholiques devaient distinguer « pouvoirs constitués » et « législation », « accepter la Constitution pour changer la législation », bref faire évoluer le régime de l'intérieur. S'agissait-il de construire un État déconfectionnalisé mais imprégné des valeurs chrétiennes, comme le préconisera plus tard la démocratie chrétienne ? Probablement pas. Cette volonté d'ouverture n'allait pas jusqu'à l'acceptation des principes de 1789 et de la philosophie des Lumières. C'est dans cet esprit que se constitua, autour d'Albert de Mun, Jacques Piou et Étienne Lamy, un parti catholique et républicain, l'Action libérale.

L'initiative d'Alger eut un double effet. Elle provoqua la colère des radicaux, qui y virent un cheval de Troie pénétrant dans la citadelle de l'athéisme républicain, et déboussola les catholiques habitués à unir dans une même ferveur le trône et l'autel. Si par réalisme les orléanistes se rallièrent en grand nombre à la République – des liens de famille et d'intérêts les rapprochaient de la bourgeoisie opportuniste –, les légitimistes, démoralisés, boudèrent largement la pressante invitation pontificale.

Au centre gauche, en revanche, Jules Ferry approuva cette conversion. Élu président du Sénat en janvier 1893 (il allait mourir en mars), il prononça un discours baigné d'irénisme : « Notre République est ouverte à tous, elle n'est la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, ce groupe fût-il celui des hommes qui l'ont fondée. Le grand mouvement du ralliement qui s'opère est conduit par la force des choses et par les intérêts les plus élevés de la Patrie. »

Aux élections de septembre 1893, les ralliés n'eurent que 35 élus contre 60 aux monarchistes. Albert de Mun et Jacques Piou furent battus. Le Ralliement avait cassé la droite, mais il préparait une évolution inévitable à long terme. Hormis dans le Nord et l'Ouest, les voix catholiques s'étaient portées au second tour sur les « républicains de gouvernement ».

Superbement ignorée des républicains, de Thiers à Jules Ferry, en passant par Gambetta, pour qui il ne pouvait y avoir que des cas particuliers, la question sociale se posait avec une acuité plus grande que jamais et s'invitait dans le débat politique.

Si Léon XIII, avec le Ralliement, avait voulu séparer définitivement la cause de la religion de celle de la royauté, c'était pour inciter la masse des catholiques français à œuvrer à l'édification d'un ordre social chrétien, dont son encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891 avait tracé les prolégomènes. Ce document, qui fit date, condamnait fermement le libéralisme économique, autrement dit le capitalisme sauvage, le « laissez faire laissez passer » des économistes classiques, source de misère et de pauvreté. Il affirmait que le patron devait respecter l'ouvrier dans sa « dignité d'homme », tenir compte de ses capacités de travail en fonction de son âge ou de son sexe, et lui verser un « juste salaire ». Étaient également condamnés le collectivisme et la lutte des classes, préconisés par le matérialisme marxiste ou les différentes formes de socialisme. Le pape réaffirmait le droit de propriété comme un droit légitime, et la famille, cellule indispensable dans toute société, comme relevant du droit naturel. L'État, selon lui, avait le devoir de protéger les travailleurs par une législation appropriée, imposant le repos hebdomadaire, la sécurité et le bien-être en général. En revanche, les travailleurs étaient encouragés à ne pas tout attendre des pouvoirs publics, mais à s'organiser dans des structures corporatives (annonce du syndicalisme chrétien). On retrouvait dans ce texte fondateur la justification de notre pilier social. Pour l'heure, les hommes politiques ne concevaient la puissance publique que comme un « État-gendarme », se limitant aux fonctions régaliennes traditionnelles, non comme un « État-providence ».

Il y avait pourtant urgence à agir, tant la condition ouvrière s'était dégradée. Une grande détresse, due aux effets de la révolution industrielle, avait saisi les populations. Mais ce ne fut pas dans cette direction que les masses ouvrières, qui avaient largement rompu avec le catholicisme, se dirigèrent. Elles se retrouvaient davantage dans les différentes formes de contestation socialiste qui, après une longue période de glaciation consécutive à la Commune, se développaient à nouveau.

Jules Bazile dit Jules Guesde, fondateur du Parti ouvrier français, était parvenu en 1879 à écarter l'influence proudhonienne au profit du marxisme. À côté de ce mouvement « guesdiste », homogène et fortement caporalisé, préparant le « grand soir », il y avait les blanquistes du Comité central révolutionnaire, tenants de

l'insurrection spontanée, les anarchisants comme Jules Vallès qui voulaient supprimer toute contrainte sociale, les « possibilistes » du docteur Brousse de la Fédération des travailleurs socialistes, préfiguration de la social-démocratie petite-bourgeoise, et leurs rivaux prolétariens du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire du typographe Allemane, ancien bagnard, qui préconisait la grève générale comme moyen de transformation de la société capitaliste. Ces partis embryonnaires, groupuscules à caractère parfois sectaire, ne négligeaient aucun moyen d'action pour faire parler d'eux : grèves, syndicats et élections.

Le 1^{er} mai 1891, à Fourmies, dans le Nord, lors d'une manifestation ouvrière réclamant la journée de huit heures, la troupe tira, tuant dix personnes et en blessant trente autres. Le curé Margerin, au péril de sa vie, avait adjuré les soldats de cesser le feu. Parmi les victimes on devait relever plusieurs enfants ou jeunes gens, dont la touchante Maria Blondeau, dix-huit ans, qui tenait encore à la main une branche d'aubépine que son amoureux lui avait offerte pour la traditionnelle fête du Printemps.

Autorisés par la loi Waldeck-Rousseau de 1884, les syndicats commençaient à être infiltrés par le socialisme. Leurs structures ainsi que celles des Bourses du travail, où se réunissaient les syndicats des métiers d'une même ville, permettaient à cette force nouvelle de former des militants rayonnant ensuite à travers le monde ouvrier, puis le monde rural, à la conquête du « prolétariat des champs », journaliers ou valets de ferme.

Forts de ces bastions acquis de haute lutte, les socialistes n'hésitaient plus à se présenter aux élections, d'abord municipales, dans le Nord notamment, puis législatives. En 1893, l'arrivée à la Chambre d'une cinquantaine de députés guesdistes, broussistes, blanquistes, allemanistes et socialistes indépendants fit sensation. Parmi ces derniers figuraient Alexandre Millerand, René Viviani, Aristide Briand et un rallié récent, Jean Jaurès, brillant normalien, agrégé de philosophie, universitaire et homme de grande culture, élu député républicain du Tarn en 1885, qui allait jouer un rôle essentiel au sein de cette extrême gauche en plein essor. En août 1892, il n'avait pas hésité à rejoindre les mineurs de Carmaux pour soutenir leur grève.

PANAMÁ, LE SCANDALE

Le percement de l'isthme de Panamá, entrepris par Ferdinand de

Lesseps, tout auréolé de son prestige de Suez, se révéla beaucoup plus difficile et plus coûteux que prévu (fièvre jaune, tremblement de terre, nécessité supplémentaire de construire dix écluses, selon les plans de Gustave Eiffel...). Pour refinancer la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panamá, que l'entrepreneur avait fondée en 1880, il avait fallu proposer à l'épargne privée 300 millions d'obligations à lot. En dépit de cette injection massive de capitaux, la Compagnie fit faillite en 1889, ce qui causa la ruine de quatre-vingt cinq mille souscripteurs qui avaient mis tout ou partie de leurs économies dans ce mirifique projet.

En septembre 1892, les dessous de l'affaire furent révélés par *La Cocarde*, ancien organe boulangiste, et surtout par *La Libre Parole* d'Édouard Drumont, récemment fondée. Des pots-de-vin avaient été versés à des députés pour qu'ils votent la loi autorisant la création des obligations à lot ; des journaux avaient été achetés pour qu'ils vantent aux petits épargnants les profits à attendre de cette « grande cause nationale ». Plusieurs personnalités compromises étaient d'origine juive, tels le banquier Jacques de Reinach, qui venait de mourir dans des conditions suspectes, un brasseur d'affaires américain d'origine allemande, le docteur Cornelius Herz, et Marc Lévy-Crémieu, président de la Banque franco-égyptienne. Des talons de chèque portant des noms furent retrouvés. Panique à la Chambre ! Une commission d'enquête parlementaire, qu'il fallut bien désigner sous la pression de la rue, rendit publique une liste de cent quatre députés : parmi les « chéquards » compromis se trouvaient l'ancien ministre des Finances Rouvier, les présidents du Conseil Floquet et Freycinet ainsi que maints députés opportunistes. On apprit ainsi que le redoutable et redouté Clemenceau, le « Tigre » comme on le surnommait, n'avait pas les pattes blanches : il avait reçu des fonds de Cornelius Herz pour son journal *La Justice*. Quel immense scandale ! D'autant que les parlementaires impliqués furent tous acquittés, sauf un, qui avait eu le malheur d'avouer.

Derrière Paul Déroulède, la droite nationaliste exploita à fond cette crise qui provoqua la chute de deux ministères. Parallèlement à l'antiparlementarisme, présent depuis le boulangisme, l'antisémitisme connut un brusque réveil. Ses origines idéologiques étaient doubles : il y avait d'un côté un antisémitisme de gauche, se nourrissant des stéréotypes du Juif comme incarnation du capitaliste oisif et improductif, du spéculateur opprimant les travailleurs (Charles Fourier, son disciple Alphonse Toussenel, Pierre Joseph Proudhon, Benoît Malon, Auguste Chirac avaient été fortement antisémites), de l'autre un antisémitisme catholique, conservateur et populaire, hérité de l'antijudaïsme chrétien, qui avait pris une forme nouvelle avec la

dénonciation des « actions occultes et sataniques » de la franc-maçonnerie (ainsi l'ouvrage du père Chabauty, *Les Juifs nos maîtres*, 1882). Un homme opéra la synthèse de ces deux courants, Édouard Drumont, à l'origine homme de gauche, anticapitaliste, converti au catholicisme. Il était à la fois l'auteur d'un épais *best-seller*, *La France juive* (1886), où s'étalait à chaque page son délire obsessionnel (« Tout vient du Juif ; tout revient au Juif »), le fondateur en 1889 de la Ligue antisémite de France, dont la devise était « la France aux Français », et surtout du quotidien *La Libre Parole* qui tirait à deux cent mille exemplaires et avait repris les thématiques du grand journal catholique de l'époque, *La Croix*, dirigé par les assumptionnistes.

LE TERRORISME LIBERTAIRE

La République paraissait bien fragilisée. À la crise de Panamá s'ajouta un nouveau péril, celui des attentats anarchistes. Dénonçant pêle-mêle les inégalités sociales, les lois bourgeoises, la propriété, l'État, l'administration, la magistrature, la police, les accapareurs, l'armée, l'Église et la superstition, les adeptes de la nouvelle religion libertaire ne voulaient rien laisser subsister du vieux monde. Ils entendaient le dynamiter pour faire place à l'« émancipation intégrale » de l'homme. « Ni Dieu, ni maître » était leur mot d'ordre. Longtemps discutée dans les cercles proches de Bakounine et du prince Kropotkine, la « propagande par le fait » (provocations, assassinats, incendies) devait servir de prélude à la révolution et à l'instauration immédiate du communisme total. Le principe en fut adopté au congrès anarchiste de Londres de juillet 1881, auquel participait Louise Michel. Une vague d'attentats s'était déjà abattue en Europe et en Russie, où le tsar Alexandre II avait été tué.

En France, elle commença en 1892 avec une bombe qui explosa contre un immeuble du boulevard Saint-Germain, où résidait un président de chambre qui avait dirigé des débats contre des anarchistes, puis à la caserne Lobau, suivie d'une autre rue de Clichy. L'auteur de ces attentats, qui avaient fait plusieurs victimes, était un certain François Koenigstein, dit Ravachol (du nom de sa mère), déjà condamné pour un crime de droit commun. Le 9 décembre 1893, Auguste Vaillant lança dans l'hémicycle de la Chambre des députés un engin artisanal rempli de clous et de grenaille qui blessa quelques personnes. Imperturbable au milieu de la confusion générale, le président Charles Dupuy, du haut du « perchoir », s'écria à l'adresse de ses collègues : « Messieurs, la séance continue ! »

Le 12 février 1894, un autre anarchiste, Émile Henry, jeta une bombe sur le café Terminus, près de la gare Saint-Lazare : il y eut un

mort et seize blessés. Le 24 juin, à Lyon, où il s'était rendu pour assister à l'Exposition universelle, internationale et coloniale, le président de la République Sadi Carnot fut assassiné d'un coup de poignard par l'Italien Sante Jeronimo Caserio se revendiquant de la même mouvance politique...

La répression fut sans pitié. Les tribunaux condamnèrent à mort les criminels, et le Parlement adopta en juillet 1894 des mesures restrictives à la liberté d'expression, interdisant notamment la presse anarchiste, qui n'avait pas hésité à donner des conseils pour la fabrication des bombes. L'extrême gauche, Jean Jaurès en tête, dénonça les « lois scélérates » et la présence d'agents provocateurs parmi les nihilistes. À partir de ce moment, sans disparaître complètement, le terrorisme diminua d'intensité. Les anarchistes se tournèrent vers l'action syndicale. D'où l'anarcho-syndicalisme, dont l'idéologie d'indépendance par rapport au mouvement socialiste contribua à la création de la Confédération générale du travail en 1895.

L'ESPRIT NOUVEAU

Tant de bouleversements eurent des conséquences sur les forces politiques. Les « républicains de gouvernement », qu'on nommait désormais non plus les opportunistes, mais les « progressistes » (en raison du caractère progressif des réformes ouvrières ou fiscales qu'ils préconisaient), effrayés par le triple danger radical, socialiste et anarchiste, commencèrent à évoluer vers le centre droit et, pour gagner l'appui des électeurs modérés, à mettre un frein aux mesures de laïcisation de la société. Telle fut la naissance de ce que l'on a appelé « l'esprit nouveau », formule lancée par le ministre des Cultes Eugène Spuller (qui avait accompagné Gambetta en ballon) et qu'illustra une génération de jeunes ministres républicains, aspirant à une démocratie apaisée, plus conciliante à l'égard de l'Église catholique : Raymond Poincaré, Louis Barthou, Georges Leygues, Paul Deschanel, Théophile Delcassé, Gabriel Hanotaux. Les catholiques semblaient sortir du ghetto politique dans lequel ils avaient été maintenus depuis le départ du maréchal de Mac Mahon, tandis qu'une partie des radicaux s'était rapprochée des socialistes. Le ministère Casimir-Perier et surtout celui de Méline, qui dura deux ans, correspondaient à cet « esprit nouveau ». Malheureusement, l'affaire Dreyfus allait retarder pour longtemps l'intégration pleine et entière des catholiques dans la République.

Sur cette affaire d'État fort complexe, qui a occupé une place essentielle dans notre histoire contemporaine, de nombreuses études se sont efforcées de dissiper les derniers mystères, celles de Marcel Thomas, de Jean-Denis Bredin, de Philippe Oriol, de Pierre Birnbaum, de Vincent Duclert et Bertrand Joly notamment. Le 22 décembre 1894, la condamnation par un conseil de guerre au bagne à perpétuité, à la dégradation et à la déportation à l'île du Diable, au large de la Guyane, d'un officier français, le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus, n'avait rencontré qu'un écho limité dans l'opinion, en dépit de quelques articles à sensation dans *Le Petit Journal* ou dans des organes notoirement antisémites comme *La Croix* et *La Libre Parole*. Juif alsacien de Mulhouse ayant opté pour la France, brillant polytechnicien, diplômé de l'école d'application de Fontainebleau, ancien stagiaire au 4^e bureau de l'État-major, l'homme était jugé coupable de crime de haute trahison pour avoir livré à l'Allemagne des documents secrets (portant notamment sur le canon de 75, les troupes de couverture et le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne...). La liste figurait sur un bordereau retrouvé en morceaux dans la poubelle d'un bureau de l'ambassade germanique à Paris par une femme de ménage, employée par les services secrets français. La comparaison des écritures, effectuée par un colonel, un graphologue et Alphonse Bertillon, l'inventeur de l'anthropométrie, avait prouvé le forfait, malgré quelques flottements dans les conclusions des experts, dont deux sur trois manquaient de qualification. Quant à l'intéressé, il n'avait cessé de protester de son innocence, refusant de se servir du pistolet qu'on lui avait tendu machiavéliquement. Un « dossier secret » (encore mal connu aujourd'hui), qui ne fut pas communiqué à l'avocat de la défense, avait finalement renforcé la conviction des juges militaires. Un traître avait été démasqué, il devait payer, voilà tout. Certains députés à l'extrême gauche, tel Jean Jaurès, trouvaient même la sentence bien clémentine : on aurait dû le fusiller.

En 1896, sa femme Lucie, son frère Mathieu, aidés du journaliste Bernard Lazare, entreprirent une campagne de réhabilitation. Elle n'eut pas plus d'écho. Le lieutenant-colonel Georges Picquart, nommé alors à la tête du service de renseignement, rouvrant le dossier, établit que le bordereau au centre de l'accusation était de la main non d'Alfred Dreyfus, mais d'un autre officier français, ancien membre du contre-espionnage, le commandant Ferdinand Walsin Esterházy, aventurier à la moralité douteuse, criblé de dettes, qui travaillait, on en avait la preuve, pour l'attaché militaire allemand à Paris von Schwartzkoppen. Au lieu de chercher à réparer au plus vite l'erreur judiciaire, l'État-major, embarrassé, muta Picquart dans le Sud

tunisien. On ne revient pas sur la chose jugée. Il y allait de l'honneur de l'armée ! Les Juifs y étaient d'ailleurs mal vus. Nombre d'officiers généraux considéraient que Dreyfus était d'évidence le seul coupable possible. À quoi bon chercher ailleurs ?

Cependant, le mouvement dreyfusiste gagnait du terrain. Le vice-président du Sénat Scheurer-Kestner, les députés Joseph Reinach et Jean Jaurès, Octave Mirbeau, Anatole France, Émile Zola, Lucien Herr, bibliothécaire de l'École normale supérieure, étaient tous convaincus de l'innocence de Dreyfus.

Le 16 novembre 1897, Mathieu Dreyfus accusa publiquement Esterházy d'avoir rédigé le bordereau et d'être le seul et unique traître. Interpellé au Sénat, le général Billot, ministre de la Guerre, se récria : « Dreyfus a été justement et légalement condamné. » Le président du Conseil, Méline, renchérit : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus ! »

Une instruction fut néanmoins ouverte contre Esterházy, que l'État-major avait décidé de couvrir. Le 11 janvier 1898, le conseil de guerre l'acquitta à l'unanimité après trois minutes de délibéré, sous les applaudissements frénétiques des militants nationalistes.

Le surlendemain, le quotidien de gauche *L'Aurore* récemment fondé par Clemenceau publia en première page la fameuse lettre d'Émile Zola au président de la République Félix Faure intitulée : « J'accuse... ! » Qui accusait-il ? Tous ceux qui avaient été mêlés de près ou de loin à l'erreur judiciaire, le colonel du Paty de Clam, le général Mercier, le général Billot, le général de Boisdeffre, chef d'État-major général, le général Gonse, le général de Pellieux, les experts en écriture et les bureaux de la Guerre qui avaient protégé Esterházy. « Ma protestation enflammée, concluait-il, n'est que le cri de mon âme. » Ce fut un choc extraordinaire dans Paris, où l'on s'arracha les deux cent mille exemplaires du quotidien. On avait donc envoyé au bagne un innocent !

Zola fut poursuivi pour diffamation devant la cour d'assises. À l'examen du dossier, il avait de bonnes raisons d'espérer être relaxé. Le pugnace écrivain fut condamné à un an de prison et une lourde amende. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté, il préféra s'exiler à Londres. L'affaire, déjà complexe, connut un nouveau rebondissement : peu après, le nouveau ministre de la Guerre Godefroy Cavaignac voulut en finir en donnant toutes les preuves de la culpabilité, notamment une lettre de l'attaché militaire allemand à son homologue italien affirmant que s'il était interrogé il nierait toute « relation avec ce Juif ». Il se rendit compte ensuite que la pièce était un faux, ce qu'avoua le colonel Henry. Aussitôt arrêté et conduit au

fort du Mont-Valérien, ce dernier fut retrouvé mort le lendemain dans sa cellule, la gorge tranchée. Cavaignac (fils du général, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1848) et le général de Boisdeffre démissionnèrent, Esterházy s'enfuit en Angleterre.

Se déchaîna alors un torrent de passions, de haines et de prédications furieuses. Malgré la volonté d'apaisement du gouvernement, le pays se déchira en deux camps irréconciliables, les dreyfusards, partisans de l'innocence et de la réhabilitation de Dreyfus, pour qui la justice et les droits de l'homme l'emportaient sur tout, et les antidreyfusards, hostiles aux Juifs et attachés, au nom de la raison d'État, à préserver l'honneur de l'armée, cette armée indispensable face à la menace allemande. La querelle divisait les familles (« Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus ! », « Ils en ont parlé », sous-titraient deux amusants dessins de presse de Caran d'Ache, montrant le spectacle d'un dîner très sérieux ayant tourné au pugilat).

Une nouvelle fois, la politique, cessant d'être ce champ clos où s'affrontait la caste des politiciens professionnels, descendait dans la rue. L'affaire révéla la toute-puissance de la récente presse populaire, devenue un quatrième pouvoir (*Le Petit Journal*, *L'Écho de Paris*, *Le Matin*, *Le Journal*...). Elle conduisit à des reclassements politiques et à l'engagement des écrivains, des intellectuels et des savants : à gauche, Émile Zola, Charles Péguy, Lucien Herr, Marcel Proust, Anatole France, Stéphane Mallarmé, Maurice Maeterlinck, Charles Seignobos, Émile Durkheim ; à droite, Maurice Barrès, François Coppée, Paul Bourget, Ferdinand Brunetière, Jules Lemaître. D'un côté l'Université et le Collège de France, de l'autre l'Académie française. C'était le début du « siècle des intellectuels », si finement analysé par Christophe Charle et Michel Winock.

Enfin, l'affaire modifia les formes du combat politique. Des organisations de masses – les ligues – supplantaient et débordaient les vieilles formations de notables représentées au Parlement : la Ligue de l'enseignement, la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, chez les dreyfusards, la Ligue des patriotes, la Ligue antisémitique française et la Ligue de la patrie française chez les antidreyfusards.

Au milieu du déchaînement des passions, on en oubliait la personne du capitaine Dreyfus, isolé à l'île du Diable, face à l'océan, dans sa misérable case de pierre palissadée. En octobre 1898, le gouvernement demanda enfin la réouverture du dossier. La Cour de cassation, toutes chambres réunies, annula pour irrégularité absolue le jugement de 1894. En août 1899, en vertu de cette décision, Dreyfus comparut devant le conseil de guerre de Rennes. Refusant de se déjuger mais

contrainte de faire un geste, la justice militaire reconnut l'accusé coupable de haute trahison avec « circonstances atténuantes ». Elle le condamna à dix ans de prison. Absurde jugement à la Salomon. Pour calmer le jeu, le nouveau président de la République, Émile Loubet, signa sa grâce. Alfred Dreyfus ne fut pleinement réhabilité par la Cour de cassation qu'en juillet 1906 et réintégré dans l'armée avec le grade de chef d'escadron, tandis que le lieutenant-colonel Picquart, qui avait été calomnié, persécuté, emprisonné pour avoir voulu le défendre, fut promu général de brigade. Lorsque l'ancien prisonnier de l'île du Diable, après avoir reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur à l'École militaire, entendit crier ses amis et partisans « Vive Dreyfus ! », cet homme plutôt froid et raide, qui les avait parfois désespérés, rectifia avec noblesse et dignité : « Vive la République ! Vive la vérité ! » Épilogue de cette longue et douloureuse affaire, le 4 juin 1908, les cendres d'Émile Zola furent transférées au Panthéon.

LES CONSÉQUENCES POLITIQUES

Pour bien comprendre les enjeux de cet affreux déchirement – version moderne de l'éternel affrontement de Créon et Antigone –, il importe de considérer les transformations intervenues en quelques années dans l'armée française, devenue un corps moderne et puissant, à la pointe du progrès technique. Grâce à des budgets satisfaisants, régulièrement votés, elle avait perfectionné ses systèmes d'armement (avec les canons de 75 à tir rapide, les pièces de 120 et 155) et sa technique de mobilisation générale de 2,5 millions de réservistes (grâce au « plan XXIII » du général de Boisdeffre). Ses soldats disciplinés et bien entraînés tranchaient avec les pioupious dépenaillés de la campagne du Mexique du maréchal Leboeuf. Elle était surtout, au regard de l'opinion, une force morale impressionnante, une prestigieuse institution d'unification nationale, pour laquelle la grande majorité des Français éprouvait un immense respect. En même temps, par un mécanisme classique de reproduction des élites, l'armée s'était transformée en une forteresse conservatrice, voire réactionnaire, où régnait un état d'esprit bien peu républicain. Le dénouement de l'Affaire marqua la fin de cette caste, véritable État aristocratique dans l'État républicain.

Rejetant toute idée de révision du procès, les partis de droite et d'extrême droite avaient préféré l'éventualité d'une injustice au désordre, à la ruine du sentiment patriotique, à la démoralisation de l'armée, à l'atteinte portée à l'honneur de la « France éternelle ». Retrouvant l'éclat tapageur du boulangisme, ils s'étaient laissé gagner par un nationalisme irraisonné et, fait nouveau, un antisémitisme

virulent apparu avec le krach de l'Union générale et la crise de Panamá. Le 23 février 1899, aux obsèques du président Félix Faure (frappé d'une congestion cérébrale dans le salon d'Argent de l'Élysée, alors qu'il se trouvait en compagnie de sa maîtresse à demi nue, Marguerite Steinheil), Paul Déroulède tenta de faire tourner bride au général Roget et à ses troupes afin de marcher en direction de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. « À l'Élysée, mon général ! s'écria-t-il. Ayez pitié de la France ! » Le trublion et les quelques braillards antisémites qui l'entouraient furent immédiatement appréhendés puis traduits en haute cour (Déroulède sera condamné au bannissement). Au grand steeple d'Auteuil, un royaliste, le baron Christiani, frappa d'un coup de canne le gibus du président Loubet, qui avait été président du Conseil au moment de l'affaire de Panamá. Sacrilège ! Il écopa de quatre ans de prison ferme. En août 1899, Jules Guérin, président de la Ligue antisémitique de France et président de l'hebdomadaire *L'Anti-Juif*, tint tête aux forces de l'ordre durant trente-huit jours dans un immeuble de la rue de Chabrol, ravitaillé par les toits (d'où le nom de « Fort Chabrol » donné à cet épisode rocambolesque). Les Français étaient las des excès des factieux et du nationalisme outrancier.

L'engagement de la majorité des catholiques aux côtés des antidreyfusards, les campagnes antisémites des assomptionnistes, dans les quotidiens *La Croix* de Paris et de province et l'hebdomadaire *Le Pèlerin*, avaient rendu impossibles la réconciliation des droites avec le régime et la poursuite de « l'esprit nouveau ». Les élections législatives de mai 1898 n'avaient donné qu'une centaine de députés nationalistes et conservateurs, contre 254 républicains modérés, 180 radicaux, 57 socialistes. En juin 1899 se constitua une majorité de gauche dite « de défense républicaine » qui, sous la conduite de Waldeck-Rousseau, reprit le flambeau de la politique anticléricale. Les républicains de gouvernement se divisèrent. La minorité, avec Louis Barthou, Georges Leygues et Raymond Poincaré, qui redoutait davantage le péril clérical que la menace collectiviste, se tourna vers la gauche et forma l'Alliance républicaine démocratique. La majorité, derrière Jules Méline et Charles Dupuy, fut rejetée dans l'opposition et s'organisa dans la Fédération républicaine. Une partie des fondateurs de la III^e République était donc passée à droite. Elle occupait la place des orléanistes dont elle avait repris la tradition affairiste et l'idéologie libérale du « juste milieu » : l'ordre et la liberté, le protectionnisme, la tolérance en matière religieuse.

L'affaire Dreyfus provoqua également l'apparition à l'extrême droite d'une nouvelle famille politique : le nationalisme. Terme équivoque assurément, tant il recouvre des réalités sensiblement différentes. Il importe d'en distinguer deux types : un nationalisme de sentiment et un autre de doctrine.

Le premier ne constitue pas en soi une idéologie autonome. C'est une attitude politique qui peut apporter sa coloration, son style à des courants très divers. Ses origines, on l'a vu, remontaient au ^{xviii}^e siècle au moins, lorsque l'idée de nation s'était progressivement dissociée de la figure emblématique du roi. Il s'était exprimé sous la Révolution avec le patriotisme exacerbé, le chauvinisme cocardier des Jacobins. Durant la première partie du ^{xix}^e siècle, il avait fait bon ménage avec le libéralisme. Jules Michelet était le typique représentant de cette forme de nationalisme. En 1887, on décelait sa trace aussi bien chez les révisionnistes du général Boulanger que chez les radicaux de Clemenceau.

Le nationalisme de doctrine, en revanche, formait à lui seul une idéologie autonome. Ce courant d'extrême droite se cristallisa à l'occasion de l'affaire Dreyfus. On peut le caractériser comme une réaction instinctive, passionnelle, brutale, faisant de la grandeur nationale sa préoccupation essentielle. Rejetant les puissances d'argent, les féodalités financières internationales, il s'affirmait volontiers anticapitaliste, prenait la défense des ouvriers, des petits épargnants trompés par le capitalisme apatride. Il était xénophobe, antisémite et antimaçonnique (« la dictature judéo-maçonne »).

Dans sa frange la plus extrême, certains groupuscules, comme les bandes du marquis de Morès et de Jules Guérin, le syndicat des Jaunes de Pierre Biétry, annonçaient des thématiques préfascistes. Au plan intellectuel, le darwinisme social développé dans quelques milieux scientifiques conduisait même à un strict déterminisme biologique et racial : le professeur Jules Soury et l'anthropologue Vacher de Lapouge énonçaient une théorie opposant la race supérieure des indo-européens à la race inférieure des sémites, renvoyant dans les magasins de l'Histoire le vieux racisme romantique d'Arthur de Gobineau datant du Second Empire. Des travaux analogues étaient menés à la même époque en Allemagne, derrière Otto Ammon, Ludwig Woltmann ou Houston S. Chamberlain. Leurs théories, amalgamées au vieux pangermanisme, conduiront directement au national-socialisme. Il convient toutefois de bien délimiter les contours de ces courants politiques ou philosophiques, sans s'aventurer dans des comparaisons hasardeuses, comme certains l'ont fait. Impossible par exemple d'assimiler à du fascisme ou du préfascisme la Ligue des patriotes reconstituée après le boulangisme, et encore moins celle de

la patrie française. Ce dernier mouvement, formé par Jules Lemaître en décembre 1898, prônait simplement une « république de tous », avec un exécutif fort, enseignant l'amour du pays et de l'armée, respectant les cultes et les associations et protégeant les ouvriers par des lois sociales.

Cherchant à dépasser toutes ces réactions confuses, Maurice Barrès, romancier à succès, ancien député boulangiste, tenta de donner à ces forces montantes une assise intellectuelle plus solide. Dandy rêveur et hautain, il était passé du « culte du moi » à l'exaltation de l'« énergie nationale » et de la « race », en découvrant avec fascination l'immense dette que l'on doit toujours à ses ancêtres. Pour lui, le nationalisme équivalait à l'« acceptation d'un déterminisme », la prise de conscience de l'emprise de la terre et des morts sur le présent. L'homme n'est pas libre, expliquait-il, il est solidaire de l'œuvre sacrée de ses ancêtres qu'il a reçue en héritage et qui lui commande d'agir en conformité avec elle. Plus tard, l'auteur de la trilogie du *Roman de l'énergie nationale* (*Les Déracinés*, 1897, *L'Appel au soldat*, 1900, *Leurs figures*, 1902) évoluera vers le catholicisme et la défense de l'ordre établi.

Barrès restait républicain. Le poète et écrivain provençal Charles Maurras, né à Martigues en 1868, passionnément antidreyfusard et antisémite, se convertit au contraire au royalisme après son voyage en Grèce en 1896. La monarchie, conçue en tant que pouvoir, représentait pour lui le seul vrai nationalisme, le « nationalisme intégral », expliquait-il dans son *Enquête sur la monarchie*. L'originalité de sa pensée résidait dans la puissance de sa construction dogmatique, synthèse de courants jusque-là séparés : outre le nationalisme, le traditionalisme contre-révolutionnaire (Joseph de Maistre, Louis de Bonald...) avec ses thèmes anti-individualistes, organicistes et ses idées régionalistes, le positivisme en partie hérité d'Auguste Comte, qui permettait à Maurras de récuser la mystique royale fondée sur le droit divin (« cette solennelle sottise »), et enfin un socialisme antiétatique, « libéré de ses éléments démocratiques et cosmopolites ». Cette dernière composante disparaîtra de l'idéologie maurassienne après la Grande Guerre. Il s'agissait de combattre en priorité la République, gouvernement des « quatre états confédérés », juif, protestant, franc-maçon et mètèque. Enfermé dans sa surdité physique, le maître de Martigues se révélait à la fois terriblement doctrinaire et polémiste rageur, en contraste avec son goût du classicisme à la française. Son mouvement, qui attira des personnalités aussi diverses qu'Henri Vaugeois, Jacques Bainville, Henri Massis, Léon Daudet, Maxime Real del Sarte, Jules Lemaître ou Jacques Maritain (plus tard Bernanos, Thierry Maulnier, Pierre Boutang), exerça pendant près d'un demi-siècle un immense rayonnement intellectuel dont l'influence

déborda sur une large partie de la droite.

La Ligue d'action française, fondée en 1905, avec pour organe, à partir de 1908, le quotidien *L'Action française*, eut en revanche plus de mal à traduire ses idées en une force comptant sur l'échiquier politique, malgré l'agitation de rue de ses célèbres camelots du roi.

Républicain avec Barrès, néo-monarchiste avec Maurras, le nationalisme apparaissait, au tournant du siècle, étroit et replié sur lui-même, très différent en tout cas de celui de Renan, fondé non seulement sur l'Histoire, mais aussi sur la libre adhésion à une communauté de destins. Il correspondait à une période de fermeture de la pensée consécutive à l'affaire Dreyfus.

L'UNITÉ MALGRÉ TOUT

En dépit de cette effervescence, le sentiment républicain progressait, s'enracinait, tendait peu à peu à unifier la nation autour de lui. Depuis 1875, le régime avait surmonté victorieusement les crises et les scandales : le boulangisme, le trafic des décorations, les « chéquards » de Panamá, la flambée anarchiste et l'épreuve morale la plus redoutable de toutes, l'affaire Dreyfus. La République avait forgé ses rites, ses symboles, multiplié les signes, comme les Marianne de plâtre coiffées d'un bonnet phrygien installées dans les mairies, avait construit un imaginaire fait de ferveur collective. Le 19 novembre 1899, on inaugura place de la Nation la statue du *Triomphe de la République*, œuvre de Jules Dalou, ancien communal, devant une foule immense qui impressionna tant Charles Péguy. Le 22 septembre 1900, pour le cent huitième anniversaire de la proclamation de la République, on organisa un gigantesque banquet réunissant dans le Jardin des Tuileries 20 777 maires : une sorte de fête de la Fédération pour élus, témoignant de l'unité en profondeur du pays, par-delà les étiquettes politiques. On n'aura garde d'oublier, dans un registre voisin, les grandes cérémonies funèbres : des centaines de milliers de Parisiens avaient suivi les obsèques d'Adolphe Thiers le 8 septembre 1877, de Léon Gambetta le 6 janvier 1883, de Victor Hugo les 31 mai et 1^{er} juin 1885, avec son entrée au Panthéon, du président assassiné Sadi Carnot le 1^{er} juillet 1894. Une nation est composée d'émotions accumulées et partagées. « En fait de souvenirs nationaux, observait Renan, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort commun. »

Chapitre 31

La Belle Époque

(1900-1905)

LE MODÈLE FRANÇAIS SE PERFECTIONNE

Il est temps de faire le point sur nos cinq piliers. En trois décennies, que de prodigieux progrès accomplis ! En dépit d'institutions fragiles, exclusivement parlementaires, soumises aux emballements erratiques de l'opinion et dépourvues d'un exécutif fort susceptible de fixer un cap, la consolidation de l'État-nation était impressionnante. Puissance pleinement souveraine, fière d'elle-même, maîtresse de son destin et de ses décisions, la France avait recouvré son rang de grande puissance. La centralisation du territoire ne cessait de se renforcer grâce au réseau ferré, aux « hussards de la République » (mais aussi aux « bons pères » et aux « bonnes sœurs » de l'école privée), qui diffusaient les vertus patriotiques, et à la grande presse qui participait à la culture de masse. Fixée par une loi de 1905, la conscription obligatoire et égale pour tous (avec suppression du tirage au sort, des remplacements et des exemptions, encore prévus en 1889) fut une autre étape essentielle. Rite d'incorporation, la séance du conseil de révision était le prélude au grand brassage des classes sociales durant les vingt-quatre mois de service militaire et, pour la jeunesse rurale, l'annonce de l'intégration et de l'assimilation. La diffusion grandissante de la presse parisienne et régionale contribuait au même mouvement d'unification.

Sans être encore généralisé, l'usage du français se répandait. Les langues locales (le breton, l'auvergnat, le basque, l'occitan, même l'arabe et le kabyle en Algérie), les dialectes, vite qualifiés de patois, se trouvaient définitivement marginalisés, ce qui n'empêchait pas l'école d'enseigner l'amour de sa patrie. Élargissant ses horizons, le monde rural s'éloignait de la France d'Ancien Régime.

Dans cette république, où le libéralisme économique régnait en maître et où toute intervention de l'État était tenue pour du collectivisme, le pilier social avait en revanche pris bien du retard, mais son élévation recommençait : en 1898, une loi sur les accidents

du travail fut adoptée, en 1900, une autre limita à dix heures la durée du travail des enfants dans les usines, en 1905, la journée de huit heures fut décrétée pour les mineurs, en 1906, date de la création d'un ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, une loi généralisa le repos hebdomadaire et, en 1910, un premier embryon de retraite ouvrière et paysanne fut mis en place après de longs et difficiles débats. Un nouveau droit social était en gestation ; il n'existait toutefois ni assurance maladie ni protection contre le chômage. En comparaison, quinze ou vingt ans auparavant, l'Allemagne de Bismarck s'était dotée d'une législation sociale particulièrement moderne, protectrice des travailleurs : assurance maladie obligatoire (1883), assurance accidents du travail (1884), assurance vieillesse-invalidité assortie d'une retraite à partir de soixante-dix ans (1889).

Derrière la montée de l'anticléricalisme, l'idée laïque cheminait grandement, surtout depuis la fin de l'affaire Dreyfus. Bientôt, la séparation des Églises et de l'État apportera la réponse française à cette question, non sans remous ni crises de conscience. La France deviendra au ^{xx}e siècle cet État laïque aux racines chrétiennes qu'elle est toujours aujourd'hui.

Le dénouement final de l'affaire Dreyfus en faveur de la vérité renforça à l'étranger la réputation qu'avait la France d'être un pays de valeurs universelles. On a vu que le projet impérial et colonial utilisait la même thématique (et le même prétexte) : apporter aux peuples de la terre les bienfaits et les valeurs de la civilisation, les éduquer, les soigner.

Quant à notre dernier pilier, celui d'un État assimilateur, force est de reconnaître qu'en raison du nationalisme de repli imprégnant une partie de la société française il stagnait, voire diminuait. Il y avait au tournant du siècle plus de un million d'étrangers, réfugiés politiques (socialistes et Juifs russes) et travailleurs (Italiens, Belges, Espagnols, Suisses), venus compenser l'affaissement de la démographie. Il est difficile de dire comment fonctionnaient d'ordinaire les mécanismes intégrateurs, mais l'actualité se focalisa sur quelques grippages inquiétants. Des sentiments xénophobes se manifestaient parmi le petit peuple qui considérait que l'immigré venait ôter le pain de la bouche des Français. Des rixes éclataient périodiquement entre Français et Italiens. En juin 1881, à Marseille, au retour des troupes de Tunisie, des sifflets se firent entendre dans la foule et déclenchèrent des violences contre les nombreux Italiens vivant dans la cité phocéenne (les « vêpres marseillaises » firent trois morts et vingt et un blessés). En août 1893, à Aigues-Mortes, dans la cité de Saint Louis, se déroula une véritable chasse à l'homme, assortie de scènes de cruauté, qui se solda par neuf morts et une centaine de blessés. L'assassinat de Sadi

Carnot par l'anarchiste italien Caserio entraîna à Lyon des pillages de commerces et ateliers italiens, aux cris de : « À mort les assassins, à l'eau les macaronis ! » Cela dit, ces phénomènes restaient marginaux. Il ne faudrait probablement pas en tirer l'idée d'un rejet massif de l'immigration. La grande nouveauté venait de ce qu'il fallait désormais assimiler des populations étrangères nombreuses et plus seulement des provinciaux. La France était déjà une grande terre d'accueil. Introduit dans la législation en 1851, le droit du sol avait été renforcé en 1889 : devenait automatiquement Français tout enfant d'étranger né en France.

LA FRANCE, GRANDE PUISSANCE MONDIALE

De 1896 à 1914, la France, dans la foulée de la seconde révolution industrielle, connut une croissance économique forte après la dépression des années 1882-1895. L'extension des chemins de fer s'était poursuivie. À la fin du siècle, le pays comptait 42 000 km de voies contre 37 000 en Angleterre. Le capitalisme s'était développé rapidement, avec les banques et la mobilisation de l'épargne vers les investissements productifs. Le pays commençait à se départir de sa frilosité habituelle. En quinze ans, la production de fer et d'acier avait quadruplé, l'extraction de la houille augmenté de plus de 40 %. La bauxite de Provence avait fait de la France le deuxième producteur d'aluminium du monde. On notera, par exemple, la modernisation et l'expansion des Aciéries de Longwy en Lorraine, ou, dans le secteur des technologies nouvelles, le dynamisme de la Compagnie générale d'électricité, de la Compagnie Michelin, de l'Air liquide, des établissements Louis Renault. La fabrication en série des automobiles avait commencé (cent mille véhicules en 1913). Lyon, Paris et la région parisienne constituaient une vaste zone industrielle (quartiers de Grenelle et de Javel, plaine Saint-Denis...). Les premiers avions étaient construits par Blériot-Aéronautique et Morane-Saulnier.

La cinquième Exposition universelle à Paris au printemps de 1900 – un gigantesque succès avec 50 millions de visiteurs – avait apporté la preuve éclatante que le pays se situait dans le peloton de tête des nations développées. Il dominait certains secteurs nouveaux : la cinématographie avec les frères Auguste et Louis Lumière, l'aviation où la plupart des pionniers étaient français (Clément Ader, Louis Blériot, Henri Farman, Roland Garros...). Grâce à des centaines de milliers d'épargnants, le franc-or était l'une des monnaies les plus solides au monde. Le prestige de la science française était à son zénith, avec le chimiste et microbiologiste Louis Pasteur, le mathématicien

Henri Poincaré, le chimiste Berthelot, les physiciens Branly, Becquerel, Pierre et Marie Curie (deux prix Nobel couronnèrent les travaux de cette dernière).

Sans doute le monde rural, qui représentait encore 44 % de la population active (contre 32 % au secteur industriel et artisanal et 24 % au secteur tertiaire), s'était-il replié, avec les tarifs douaniers de Méline, dans un protectionnisme favorisant le conservatisme social, au détriment d'un développement industriel plus intense comme en Allemagne. Mais on reconnaîtra là une nécessité et une logique : il s'agissait d'accompagner en douceur, dans le plus grand pays agricole européen, ce que l'historien américain Eugen Weber a appelé la « fin des terroirs », ce basculement des systèmes routiniers ancestraux et des particularismes locaux vers la modernité. Au reste, l'agriculture se transformait avec l'emploi massif d'engrais. Premier producteur de vin, la France était le deuxième pour le blé, le troisième pour la pomme de terre, le quatrième pour la betterave. L'élevage et les cultures maraîchères étaient prospères, stimulés par la hausse des prix.

Si les disparités sociales et salariales restaient immenses, si la misère, les logements insalubres subsistaient, particulièrement chez les mineurs des bassins du Nord, le niveau de vie des catégories les plus défavorisées s'était amélioré, la prospérité économique ayant favorisé la hausse des salaires.

Dans la France de 1900, des points noirs subsistaient, comme l'alcoolisme ou la baisse de la natalité, redoutable à long terme. En quarante ans, la population était passée de 36 à 39 millions d'habitants contre une progression de 41 à 67 millions dans le Reich allemand. Les naissances annuelles stagnaient à 800 000 contre 1,3 million quelques années auparavant. La politique du « fils unique » commençait à faire ses ravages.

Pour l'heure, on ne s'en rendait pas compte. Riche de 2,8 millions d'habitants, Paris, Ville lumière, phare de la culture et de la civilisation européenne, prisé pour son bon goût mais aussi pour son avant-gardisme culturel, avec ses spectacles, ses fêtes, ses salons, ses restaurants, ses cafés-concerts et cabarets réputés, attirait les personnalités du monde entier. Les boulevards s'emplissaient de voitures et de tramways et les premières lignes du métropolitain commençaient à apparaître, avec leurs bouches aux lignes ondulantes, typiques de l'Art nouveau, dues à Hector Guimard.

faisait preuve également d'une exceptionnelle vitalité intellectuelle, d'une extraordinaire explosion d'audacieuse créativité en matière artistique. L'art pictural partait à la quête d'horizons inexplorés. L'impressionnisme puisait ses sujets dans l'observation de la nature, les paysages ou les scènes de la vie quotidienne, retravaillés à la lumière de la sensibilité de chacun (Claude Monet, Edgar Degas, Camille Pissarro, Berthe Morisot). Le néo-impressionnisme le prolongeait dans une multitude de quêtes et de styles (Paul Cézanne, Paul Gauguin), jusqu'à exprimer les angoisses hallucinées de drames intérieurs (Vincent Van Gogh) ou l'humanité souffrante et dégradée (Henri de Toulouse-Lautrec). De leur côté, Georges Seurat s'illustrait dans le pointillisme, le groupe des Nabis (Bonnard, Vallotton, Denis) rejetait le naturalisme et l'impressionnisme, au nom d'une libération du réel ; Matisse, Vlaminck se lançaient dans le fauvisme ; Braque, Léger et Picasso, installés au Bateau-Lavoir de Montmartre, partaient à la quête d'un univers de formes renouvelé par le cubisme (*Les Demoiselles d'Avignon*), pendant que le Morave Alfons Mucha explorait les arcanes de l'Art nouveau et que Vassily Kandinsky se lançait dans la déconstruction totale du réel et l'art abstrait.

En littérature, une nouvelle génération avec Proust, Valéry, Apollinaire, Gide, Claudel bousculait les formes classiques du roman ou de la poésie, auxquelles restaient fidèles Paul Bourget, Anatole France, Pierre Loti... Même tendance à l'innovation audacieuse en sculpture, avec Rodin, Maillol et Bourdelle, en musique, derrière Debussy, Ravel, Fauré et Paul Dukas. En 1909, l'arrivée des Ballets russes de Diaghilev avait été un choc, renouvelé par la première du *Sacre du printemps* le 29 mai 1913 au théâtre des Champs-Élysées.

LA RÉPUBLIQUE IMPÉRIALE

Mis à part l'Algérie, la seconde colonisation fut essentiellement l'œuvre de la République. De 1870 à 1914, l'espace colonial se dilata au point d'être multiplié par dix et de former le deuxième empire du monde, derrière celui de la Grande-Bretagne : 10,5 millions de kilomètres carrés (vingt fois la superficie de la métropole) et plus de 55,5 millions d'habitants. Après Jules Ferry, l'entreprise se poursuivit comme elle avait commencé, de façon désordonnée, sans plan préétabli ni véritable soutien dans l'opinion. Elle fut l'œuvre de quelques aventuriers, appuyés par des effectifs militaires réduits, et ne déclencha qu'une émigration limitée, à l'exception des départements algériens où, au fil des années, cinq cent mille Français et Européens s'étaient installés.

À la Chambre, le lobby colonial s'exprimait à travers un intergroupe

parlementaire fondé en 1892, qui rassemblait une centaine de membres sous la direction de l'actif député d'Oran, Eugène Étienne, un ancien gambettiste. L'Afrique de l'Ouest fut conquise de 1883 à 1896. Le capitaine Gouraud, après avoir mis la main sur le coriace chef mandingue Samory Touré, avait étendu l'influence française sur les vastes territoires au sud du fleuve Niger. Puis était venu le Sahara vers 1900. Avait suivi la construction d'une ligne de chemin de fer jusqu'à Colomb-Béchar.

À l'est du continent africain, Madagascar, après une campagne militaire longue et laborieuse, était devenue une colonie en 1896, la reine Ranavalona III ayant été déchue et le brutal général Joseph Gallieni promu gouverneur général.

L'ensemble manquait d'unité administrative. En 1891 fut instituée la Confédération indochinoise, avec une colonie (la Cochinchine) et quatre protectorats (Cambodge, Tonkin, Annam, Laos). En 1894, le sous-secrétariat d'État aux Colonies fut transformé en ministère à part entière. En 1895 se constitua l'Afrique-Occidentale française, en 1910 l'Afrique-Équatoriale. L'Algérie, seule colonie de peuplement, dépendait du ministère de l'Intérieur, les protectorats tunisien et marocain du ministère des Affaires étrangères, l'Afrique-Occidentale, l'Afrique-Équatoriale, Madagascar et la Nouvelle-Calédonie du ministère des Colonies.

Oubliant son anticléricalisme, la République s'appuya sur les congrégations missionnaires catholiques qui, outre l'annonce de l'Évangile aux peuples indigènes, luttèrent contre l'esclavagisme, contre les maladies tropicales. Elles étaient souvent arrivées bien avant les soldats de la République et gardaient leurs propres objectifs de développement.

Comme du temps de Colbert, le capitalisme français, plus frileux que l'anglais, s'investissait peu dans les territoires d'outre-mer, à l'exception de l'Algérie, qui jouissait d'une certaine autonomie depuis la création d'un Conseil algérien de gouvernement, de la Tunisie et de l'Indochine, où œuvrait la Banque de l'Indochine, banque d'émission française fondée en 1875. Moins de 10 % des capitaux exportés en 1914 allaient à destination de l'outre-mer.

Il est sûr que la colonisation ne se fit pas sans violence : des insurrections implacablement réprimées par l'armée, des razzias, des spoliations de terres, des exactions à caractère raciste (avec, en métropole, le glissement de l'image du « bon sauvage » rousseauiste à la négation de l'humanité des « Vénus hottentotes » exposées comme des animaux). La plupart des sociétés locales furent déstructurées, sans qu'il y ait eu néanmoins – n'en déplaise à certains commentateurs

contemporains, focalisés de façon obsessionnelle sur la culpabilité nationale – de processus d’extermination ou de « nettoyage ethnique », à l’image de ceux subis par les Indiens d’Amérique du Nord ou les aborigènes d’Australie. À côté de ces aspects négatifs, l’honnêteté oblige à reconnaître que la colonisation, même s’il est mal vu actuellement de le dire, apporta beaucoup en termes de construction d’infrastructures – hôpitaux, routes, ports, chemins de fer (Djibouti-Addis-Abeba, Dakar-Saint-Louis, Tananarive-Tamatave, le Transindochinois...) –, d’alphabétisation et de formation des populations (avec, naturellement, le petit Lavisser comme catéchisme républicain : « nos ancêtres les Gaulois »)...

Certains pays conquis étaient de vieux royaumes ou des États en voie de développement, tels le Maroc, Madagascar, l’Annam, le Cambodge, le Laos, d’autres, des provinces semi-autonomes, comme la Tunisie ; d’autres encore, l’Algérie par exemple, n’avaient que des structures tribales et guerrières, sans conscience nationale. L’administration variait d’une colonie à l’autre, avec maintien des pouvoirs locaux dans les protectorats, instauration de résidents ou de gouverneurs généraux.

Les motivations étaient toujours les mêmes : non la puissance économique ou commerciale, mais la grandeur de la France – le colonialisme fut le substitut de la Revanche – et, ce qui allait de pair dans l’imaginaire français de l’époque, l’idée d’une mission civilisatrice. Lisons Jaurès en 1903 : « En dehors de toute entreprise, de toute violence militaire, la civilisation [que la France] représente en Afrique auprès des indigènes est certainement supérieure à l’état présent du régime marocain. » À côté de pillards, de gredins, rejetés par la métropole, qui allèrent faire fortune dans les pays d’outre-mer, on relèvera quelques belles figures, celles notamment de Pierre Savorgnan de Brazza au Congo, du docteur Jean-Victor Augagneur à Madagascar et du général Lyautey au Maroc, des humanistes soucieux de la promotion et de l’émancipation des indigènes, de la protection des cultures locales et des civilisations précoloniales, sans compter les innombrables membres des communautés religieuses, hommes ou femmes, anonymes, dévoués à l’annonce de l’Évangile et au développement des populations.

Que faire de l’empire ? On l’avait bâti de guingois, en prenant ce que l’Angleterre avait laissé, sans trop se poser la question. Fallait-il instruire les indigènes, les civiliser pour ensuite les assimiler à la République une et indivisible, comme d’aucuns le préconisaient ? former leurs élites aux grands idéaux de liberté et d’égalité, propres à la vocation de la France éternelle, pour les aider plus tard à préparer leur émancipation ? Le débat n’était toujours pas tranché lorsque le

pays se heurterait, au ^{xx}^e siècle, aux déferlantes de la décolonisation.

Il reste qu'une contradiction fondamentale affectait l'empire colonial : les idéaux démocratiques de liberté et d'égalité véhiculés par l'enseignement et la culture française se heurtaient au maintien de l'incapacité civique des peuples soumis, assorti d'une politique de naturalisation très restrictive.

L'ATTENTE DU « ROULEAU COMPRESSEUR »

La politique coloniale ne suffisait pas à rendre à la France sa puissance et son rayonnement. Encore lui fallait-il rompre son isolement diplomatique en Europe. Ainsi s'esquissa, sous l'action du ministre des Affaires étrangères Gabriel Hanotaux, le rapprochement avec la Russie. À la fin de 1888, la Bourse de Paris s'était prise d'un engouement extravagant pour les emprunts russes. En juillet 1891, l'escadre de l'amiral Gervais rendit une visite de courtoisie à la flotte de la mer Baltique à Cronstadt : le tsar Alexandre III feignit de s'émerveiller devant le vieux et poussif cuirassé *Marengo* et, au cours de la réception qui suivit au château de Peterhof, se mit au garde-à-vous pour écouter la *Marseillaise*, chant révolutionnaire interdit dans son pays. En août 1892, des conventions secrètes avaient défini les termes de l'alliance militaire franco-russe. Le 13 octobre de l'année suivante, l'escadre russe, commandée par le contre-amiral Avellan sur le cuirassé *Empereur Nicolas I^{er}*, fleuron de la flotte de la Baltique, rendit à la marine française sa politesse en pénétrant, flammes et oriflammes déployées, dans la rade de Toulon. Cette visite eut un succès décuplé en octobre 1896, lorsque le jeune Nicolas II et sa femme la tsarine Alexandra vinrent en France. La capitale, pavoisée, où des milliers de provinciaux avaient déferlé, palpitait, chavirait de joie. Le canon tonnait. On admirait l'uniforme de hussard du tsar, la robe brodée et l'ombrelle blanche de l'impératrice. Rencontre improbable entre la démocratie et l'autocratie ! Nostalgie française devant les fastes d'une monarchie venue de l'étranger...

En vérité, dans ce rapprochement, chacun trouvait son compte. La France, longtemps isolée diplomatiquement, était en extase devant cet invincible allié qui allait faire pièce à l'Allemagne tant redoutée – c'était l'alliance de revers, le « rouleau compresseur » fantasmé. La Russie, plus prosaïquement, se réjouissait de placer ses emprunts, encore et toujours, auprès des épargnants français, afin de financer son budget, ses chemins de fer, sa sidérurgie et son industrie lourde. Tout allait pour le mieux. On banquetait sous les cocardes russes et françaises entrelacées. Oublié le vieux contentieux qui remontait aux deux Napoléon ! C'était le moment où la reprise économique

commençait à se faire sentir après huit ans de crise. Tout le monde en France, à l'exception de quelques anarchistes, était devenu russophile. Le pont qui devait être construit sur la Seine en prévision de l'Exposition universelle reçut le nom du père du tsar régnant, Alexandre III. L'année suivante, en 1897, le président Félix Faure se rendit à son tour à Saint-Petersbourg et assista à des manœuvres militaires à Krasnoïe Selo.

LA FRANCE S'INCLINE À FACHODA

Tout n'était pas bleu cependant dans le ciel diplomatique. Des tensions étaient apparues avec l'Italie, à propos de la colonisation de la Tunisie, avec l'Espagne, au sujet du Maroc, et surtout avec l'Angleterre, qui avait pris le contrôle de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez et mis la main sur l'Égypte, profitant de l'irrésolution française.

Le 10 juillet 1898, la mission d'exploration Congo-Nil du commandant Jean-Baptiste Marchand – cent cinquante tirailleurs sénégalais et une douzaine d'officiers et sous-officiers, accompagnés de porteurs en grand nombre – prenait possession, après une éprouvante traversée africaine, d'un petit poste égyptien à 650 km au sud de Khartoum, Fachoda. Les Anglais s'en étaient retirés depuis la chute de la capitale du Soudan et la mort du général Gordon en 1885, lors de la révolte des mahdistes. Sur ce petit tertre de terre déserté, les Français plantèrent le drapeau tricolore, rebaptisèrent le site Fort Saint-Louis, le palissadèrent et résistèrent victorieusement à l'attaque de trois mille derviches mahdistes, soutenus par deux steamers remontant le Nil Blanc. Un héroïque exploit !

Le sang de lord Kitchener, tout-puissant *sirdar* de l'armée d'Égypte inféodée à Sa Gracieuse Majesté, ne fit qu'un tour lorsqu'il apprit que les Français s'étaient avancés dans ce qu'il considérait comme une zone d'influence britannique. Il vint à la rencontre de Marchand et exigea son départ, sans agressivité mais avec fermeté. Immédiatement prévenu, le cabinet de Londres, remonté par la rue, fut prêt à déclencher la guerre. « Ils ont des soldats, nous n'avons que des arguments ! » gémit le ministre des Affaires étrangères Théophile Delcassé, qui aurait aimé en découdre. La démonstration de quelques grosses unités de la Royal Navy au large de Brest et de Bizerte suffit à calmer ses ardeurs. Il fallut en passer par les exigences du gouvernement Salisbury et se retirer du Soudan. Après la défaite de Lang Son au Tonkin, l'extrême droite présenta cette reculade comme un « Sedan colonial ». Mais la France, fragilisée par l'affaire Dreyfus, l'instabilité ministérielle endémique, avec une alliance russe encore

incertaine, n'avait sûrement pas les moyens d'affronter la Grande-Bretagne. Le 11 décembre, Marchand, mué de héros en victime par la presse populaire, amena les couleurs.

Le fiasco humiliant de cette expédition mal préparée créa un sentiment de panique dans les états-majors français, particulièrement dans la marine, où l'on se lança aussitôt dans un programme de construction de nouveaux cuirassés. Réaliste et courageux, Delcassé amorça alors une politique de rapprochement avec la « perfide Albion », qui aboutira à la conclusion de l'Entente cordiale le 8 avril 1904. La ligne bleue des Vosges resterait l'obsession ! Tant pis pour la revanche sur Trafalgar et Fachoda.

WALDECK-ROUSSEAU ET LES CONGRÉGATIONS

Grand bourgeois, fils d'un maire de Nantes, avocat d'affaires, républicain opportuniste, Pierre Waldeck-Rousseau était un homme grave, sérieux, raide, plus froid encore que Jules Ferry, « un brochet figé dans la gelée », le brocardait Barrès. Ministre de Gambetta puis de Ferry, il avait été à l'origine de la loi sur les syndicats de 1884, puis était devenu sénateur. En juin 1899, au moment où l'Affaire battait son plein et que personne ne se bousculait pour assumer le pouvoir, le président Loubet le chargea de constituer un ministère de concentration, dit « de Défense républicaine », unissant les forces de gauche pour faire pièce aux menaces factieuses des ligues nationalistes. S'appuyant sur quatre groupes parlementaires, les progressistes dissidents, les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes, Waldeck-Rousseau réussit la gageure de réunir dans un même ministère le général de Galliffet et le socialiste indépendant Alexandre Millerand. Son cabinet dura près de trois ans, pratiqua une politique économique modérée (pas question d'appliquer le programme collectiviste de Vaillant et de Jules Guesde), assortie sur le plan social de quelques progrès, comme la loi du 30 mars 1900 sur le travail des femmes et des enfants et celle du 30 septembre de la même année abaissant à onze heures la durée légale du travail journalier et à soixante heures la semaine de travail pour les hommes. Enfin sont prévues des caisses de retraites ouvrières et paysannes. Après des années d'abandon, le pilier de l'État protecteur au service du bien commun repartait de l'avant.

L'unité de cette coalition idéologiquement hétéroclite résidait dans l'anticléricalisme. Sans vouloir se laisser entraîner par son aile gauche qui réclamait la séparation des Églises et de l'État – un des points essentiels du vieux et mythique programme de Belleville de 1869 –, Waldeck-Rousseau fit voter en novembre 1899 une loi interdisant la

prédication aux membres des congrégations non autorisées. « Aujourd'hui, clama-t-il, on voit véritablement dans ce pays trop de moines ligueurs et de moines d'affaires : les poursuivre, ce n'est pas sortir du Concordat, c'est y rentrer. » Étaient visés en premier lieu les assomptionnistes, qui avaient mené une campagne violemment antidreyfusarde et antirépublicaine. Dès 1890, *La Croix* s'était vantée d'être « le journal catholique le plus antijuif de France ». L'Église paya pour ces dérives, malgré les protestations de la droite.

Dans son discours-programme de Toulouse du 28 octobre 1900, le président du Conseil condamnait l'existence de deux jeunesses, éduquées séparément, conduisant à la formation de deux sociétés, l'une « de plus en plus démocratique, emportée par le large courant de la Révolution, l'autre de plus en plus imbuë de doctrines qu'on pouvait croire ne pas avoir survécu au grand mouvement du ^{xviii}^e siècle ». Bref, pour ressouder l'unité morale du pays, il fallait une loi créant un statut légal des associations et en particulier des congrégations religieuses.

Cette loi, promise et attendue depuis vingt ans, fut votée le 1^{er} juillet 1901 : les associations non religieuses pouvaient se fonder librement, sous réserve d'une déclaration préalable en préfecture, les autres ne pouvaient l'être que par une loi. Le débat à la Chambre et au Sénat fut long et houleux. Waldeck-Rousseau, qui, dans la bonne tradition de Jules Ferry, ne visait que les ordres trop engagés dans la vie politique, fut dépassé par sa majorité antireligieuse qui dénatura son projet primitif. C'est elle qui, au lieu d'un simple décret d'autorisation, imposa la nécessité d'une loi et des règles de surveillance draconiennes. Le président du Conseil se rallia à ces amendements, de même qu'à l'article voté en commission interdisant l'enseignement privé à tout membre d'une congrégation non autorisée.

Les élections législatives de 1902 se firent dans une atmosphère houleuse : à l'extrême droite et à droite, les nationalistes et conservateurs, dont la figure dominante était alors l'un des ralliés de 1893, Jacques Piou, avec pour programme « la défense des libertés religieuses, civiques, économiques, menacées par la tyrannie maçonnique, jacobine et socialiste » ; au centre droit, mais ayant intégré le bloc des droites, les progressistes de Jules Méline et Alexandre Ribot, républicains parlementaires dans la tradition de Jules Ferry, devenus très modérés, dont la devise était « Ni révolution ni réaction », et qui accusaient Waldeck-Rousseau et ses amis « d'allumer la guerre religieuse et de préparer la révolution sociale » ; à gauche, derrière Waldeck, les progressistes gouvernementaux, dissidents de l'Alliance républicaine démocratique, qui avaient fait scission avec les autres progressistes (ou anciens opportunistes), les

radicaux et radicaux-socialistes, soutenus par la franc-maçonnerie, et, enfin, à l'extrême gauche, les socialistes. Ces derniers se divisaient sur le cas Millerand : fallait-il accepter la présence d'un socialiste au gouvernement, de façon à infiltrer peu à peu les rouages de la société capitaliste en attendant son effondrement (thèse de Jaurès), ou privilégier la doctrine de la lutte des classes et refuser de servir d'otage aux bourgeois (thèse de Jules Guesde et des blanquistes) ? La question fut tranchée au congrès de l'Internationale en faveur de la non-participation.

Les résultats furent sans appel : 220 députés de droite et du centre droit contre 366 gouvernementaux. La France profonde approuvait massivement la politique anticléricale. Les grands vainqueurs étaient les radicaux, qui s'étaient constitués en parti en 1901. Issus de cette société provinciale étriquée et mesquine, si bien restituée par Anatole France dans *L'Orme du Mail*, ils arrivaient à la Chambre deux fois plus nombreux que les amis de Waldeck-Rousseau. Leur idéologie s'articulait autour de quelques thèmes : la défense des « petits » contre les « gros », de l'individu contre l'État, de la ruralité. Les socialistes progressaient très sensiblement eux aussi.

Le président du Conseil, grand bourgeois modéré, était laïque et anticléric, certes, mais nullement antireligieux. Jugeant par l'expérience passée qu'il ne parviendrait pas à tenir en main ses troupes qui criaient déjà haro sur l'Église, souffrant de surcroît d'un cancer qui l'emporterait deux ans plus tard, il préféra se retirer.

ÉMILE COMBES, LA GUERRE LAÏQUE ET LE « RÉGIME ABJECT »

Pour le remplacer, Émile Loubet, à la surprise générale, désigna le sénateur Émile Combes, un radical bon teint, discret et peu connu, âgé de soixante-six ans, qui forma un nouveau cabinet le 7 juin 1902. Ce médecin de Pons, en Charente-Maritime, avait connu le cursus traditionnel d'un politicien de gauche de l'époque : conseiller municipal, maire, conseiller général, sénateur, puis éphémère ministre de l'Instruction publique et des Cultes dans le cabinet dirigé par le radical Léon Bourgeois en 1895, où il n'avait pas fait d'étincelles. Il avait ensuite présidé au sein de la Haute Assemblée la commission chargée de rapporter la loi sur les associations. Détail d'importance, ce fils d'un modeste tailleur d'habits avait été poussé par un oncle prêtre, trop persuasif, vers le grand séminaire d'Albi, où il avait été tonsuré et ensoutané, sans toutefois recevoir les ordres majeurs. Après avoir passé sa thèse sur saint Thomas d'Aquin, il avait enseigné au lycée privé de Pons comme professeur de rhétorique, puis, ayant perdu la foi, s'était tourné vers la médecine. Devenu vaguement spiritualiste et

furieusement anticlérical, il s'était affilié au Grand Orient. Au physique, il s'agissait d'un petit homme insignifiant, avec un front fuyant, un long nez aquilin, moustache tombante et barbiche blanche : des traits qui se prêteront à la caricature.

À la différence de son prédécesseur, qui avait animé la politique gouvernementale d'une main ferme, le « petit père Combes », comme on l'appelait, se soumit entièrement aux décisions de la Délégation des gauches, comité parlementaire composé des groupes de la majorité. Le pouvoir tombait aux mains des partis, et singulièrement des socialistes, dominés par la figure écrasante de Jean Jaurès.

Deux obsessions guidaient ce « monsieur Homais au pouvoir », vrai « imbécile doublé d'un flic », comme le décrit Maurice Agulhon : épurer l'administration, la magistrature, l'université, les purger de tous les éléments qui ne pensaient pas comme lui et soutenir à leur place les « camarades », selon le mot en vogue au Parti radical, par une politique clientéliste avouée. La circulaire destinée aux préfets était claire : « Votre devoir vous commande de réserver les faveurs dont vous disposez seulement à ceux de vos administrés qui ont donné des preuves non équivoques de fidélité aux institutions républicaines. » Dans les villes et les bourgs s'installèrent des comités radicaux, avec délégués locaux, chargés d'encadrer, de surveiller, voire de dénoncer.

La seconde et la plus importante de ses obsessions était naturellement l'anticléricalisme, auquel se mêlaient les insurmontables rancœurs d'un passé de séminariste. Combes incarnait le « mangeur de curés ». Il commença par appliquer la loi sur les associations de 1901 avec une rigueur implacable, en la faisant rétroagir, contrairement à toutes les traditions démocratiques : environ trois mille écoles primaires de congrégations autorisées, ouvertes avant la loi, furent fermées, malgré les protestations du nonce apostolique, des évêques et les manifestations de rue de catholiques.

Pour les demandes d'autorisation des congrégations, Combes choisit, selon son bon plaisir, de n'en admettre que cinq pour les hommes, dont celles des chartreux et des cisterciens de Lérins, faisant rejeter en bloc par la Chambre les cinquante-quatre autres dossiers, sans le moindre examen. Celles-ci furent donc dissoutes, éliminant d'un coup 15 964 enseignants qui durent plier bagage. Il en fut de même pour les congrégations féminines.

À la fin de 1903, Combes poussa le fanatisme antireligieux jusqu'à interdire l'enseignement à toutes les congrégations, même celles en règle avec la loi de 1901, ce qui lui permit de se débarrasser encore de 2 398 écoles. Pour la bonne et prompt application de cette loi

liberticide, les préfets furent priés de s'appuyer sur les comités radicaux et leurs délégués.

En définitive, plus de quatre cents congrégations disparurent, les moines et les religieuses étant expulsés – parfois *manu militari* comme à la Grande Chartreuse en avril 1903, devant une foule scandalisée levant la canne en signe de protestation. Dix-sept mille maisons religieuses, écoles, foyers de charité, dispensaires, furent expropriés. Des dizaines de milliers de religieux et religieuses quittèrent la France pour l'Espagne ou la Belgique. On notera au passage que c'est l'anticléricalisme qui explique pour une large part le refus d'accorder aux femmes le droit de vote avant 1944. La gauche redoutait un basculement de la majorité vers la droite.

Combes chercha ensuite l'affrontement avec le Saint-Siège, nommant en particulier des évêques sans entente préalable, contrairement à ce que prévoyait le Concordat, affrontement qui aboutit à la rupture des relations diplomatiques le 30 juillet 1904. En novembre, un projet de loi de séparation des Églises et de l'État fut déposé à la Chambre.

Ce « régime abject », comme les catholiques français appelaient le gouvernement Combes, tomba avec la sinistre affaire des fiches, révélatrice des pratiques policières secrètes du gouvernement. Des fiches individuelles avaient été établies par les services du général Louis André, ministre de la Guerre, sur des renseignements venus des « vénérables maîtres » des loges du Grand Orient de France, notant les officiers français selon leurs opinions politiques et surtout religieuses (« va à la messe », « va à la messe avec un livre », « a assisté à la communion de sa fille », « cléricafard », « cléricanaille », « calotin pur sang », « jésuitard », « a reçu la bénédiction du pape à son mariage par télégramme »...). Les « bons » avaient de l'avancement ; les « mauvais » pouvaient patienter.

Ce système de renseignement et de surveillance des consciences, dévoilé par le secrétaire adjoint du Grand Orient au député nationaliste de Neuilly Jean-Baptiste Bidegain, provoqua un énorme scandale. Comment pouvait-il exister pareil espionnage, pareil système de délation dans un pays républicain, démocratique, se réclamant des droits de l'homme et des idées de liberté et d'égalité ? Combes perdit une partie de ses soutiens à gauche. Paul Doumer, lui aussi radical, lui reprochait d'être un « républicain récent attaché aux procédés bonapartistes ». Il mariait, en tout cas, l'anticléricalisme et le jacobinisme centralisateur. Il dut s'en aller le 18 janvier 1905.

Chapitre 32

L'avant-guerre

(1905-1913)

LA CRISE DE TANGER

Des photographies sépia nous montrent l'empereur Guillaume II, casque à pointe sur la tête, plastron scintillant de décorations, défilant à cheval le 31 mars 1905 dans les rues de Tanger, au milieu d'une imposante escorte. Il rendait une visite impromptue mais théâtrale au sultan Moulay Abdelaziz. « Je suis décidé, déclarait-il à l'agence Havas, à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour sauvegarder efficacement les intérêts de l'Allemagne au Maroc, puisque je considère le Sultan comme souverain absolument libre. » Son objectif était d'enfoncer un coin dans l'alliance franco-britannique (la question du partage des zones d'influence coloniale restant délicate entre les deux pays) et de confirmer qu'il avait troqué la *Realpolitik* de Bismarck pour la *Weltpolitik* d'expansion coloniale.

L'affaire se régla en avril suivant au cours de la conférence internationale d'Algésiras, en Espagne. La Grande-Bretagne soutint la France au terme d'une sorte de troc des zones d'influence : à elle l'Égypte, aux Français le royaume chérifien. Entre-temps, sous la pression de l'Allemagne, Delcassé, ardent gambettiste, avait été poussé à la démission.

Le « coup de Tanger » fit l'effet d'un électrochoc. L'opinion avait bien évolué : la volonté de revanche si ferme au temps de la débâcle s'était émoussée. Le pacifisme avait gagné de larges secteurs, des milieux intellectuels avant-gardistes qui se délectaient des analyses dreyfusardes de *La Revue blanche* – bimensuel illustré accueillant des signatures aussi diverses que celles de Léon Blum, Bernard Lazare, Charles Péguy, Marcel Proust, Guillaume Apollinaire ou André Gide – aux militants socialistes acquis à l'internationalisme révolutionnaire. Même dans le très bourgeois *Mercure de France*, Remy de Gourmont et Jules Renard se targuaient de ne pas être patriotes. Quant à Gustave Hervé, professeur socialiste de Sens, iconoclaste rédacteur du *Pioupiau de l'Yonne*, journal antimilitariste distribué aux conscrits et

régulièrement poursuivi, il préconisait tout simplement la grève des réservistes en cas de conflit, voire l'insurrection. « La guerre, disait-il, est une ignoble mégère. »

Après l'épisode de Tanger, le patriotisme retrouva brusquement tout son lustre. Délaissant *Sous-Offs* de Lucien Descaves et *Le Train de 8 h 47* de Georges Courteline, on se mit à lire ou relire les *Chants du Soldat* de Déroulède et son fameux « Clairon », à se délecter des vers empanachés et cocardiers de *Cyrano de Bergerac* et de *L'Aiglon* (joué dans un style emphatique par Sarah Bernhardt) : ils faisaient si chaud au cœur qu'on se dressait dans les salles pour les applaudir ! Les jours de fête, on se ruait en famille à la Concorde fleurir la statue de Strasbourg en vierge couronnée assise sur son canon. Chaque 8 mai, Jeanne d'Arc, béatifiée en 1909 par Pie X, transformée en icône patriotique par la gauche laïque, fut pareillement honorée en sa statue équestre de la place des Pyramides.

Une violente réaction antiallemande nourrissait ce patriotisme inquiet. De très sérieuses études scientifiques, assorties de chiffres, insistaient sur la puissance acquise par le Reich allemand dans tous les domaines, démographique, industriel, commercial, militaire, naval. Comment résister à de si redoutables voisins ?

La France se sentait attaquée et voulait se défendre. Chacun avait conscience qu'une menace décisive et imminente pesait sur le destin national. « Être ou ne pas être, écrivait alors Clemenceau dans *L'Aurore*, voilà le problème qui nous est posé pour la première fois depuis la guerre de Cent Ans par une implacable volonté de suprématie. » Charles Péguy, longtemps pacifiste et antimilitariste, qui qualifiait Barrès de « tartuffe moisi », bascula dans le camp de la défense patriotique. De *Notre Patrie* publié en octobre 1905 à *L'Argent* en février 1913, ce ne fut plus qu'un immense hymne d'amour à la France de toujours. Au nom de l'histoire longue et de sa continuité, le poète mêlait avec son talent littéraire inimitable les deux traditions, celle de la royauté et celle de la république, de la fille aînée de l'Église et de la Déclaration des droits de l'homme. Or toutes se trouvaient soudainement menacées par la « barbarie » d'outre-Rhin.

On s'était endormi. Voici qu'on découvrait avec stupéfaction que le monde était tragique et la menace mondiale. En Extrême-Orient, la base navale russe de Port-Arthur était tombée aux mains des Japonais le 2 janvier 1905 et toute l'escadre du Pacifique coulée. Des grèves, des manifestations gigantesques, des occupations de grands domaines fonciers secouaient la Russie tsariste. En mai, les quarante-cinq navires de la flotte de la Baltique furent à leur tour anéantis par les salves des croiseurs cuirassés et les torpilles des destroyers japonais dans le

détroit de Tsushima. En mer Noire, le cuirassé *Potemkine* se révolta et hissa le drapeau rouge. La France chercha à renforcer ses liens avec la Grande-Bretagne et à se rapprocher de l'Italie, liée par la Triplice à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. L'Angleterre, de plus en plus inquiète de la politique navale du grand amiral von Tirpitz, se lança dans la construction de super-cuirassés *dreadnoughts* à l'artillerie extrêmement puissante et signa une alliance avec la Russie, qui fut ensuite étendue à la France. Ce fut la Triple-Entente.

LES DRAMES DE LA SÉPARATION

La loi de Séparation fut finalement votée le 9 décembre 1905 sous l'éphémère gouvernement Rouvier, joyeux affairiste de la « République des camarades » (« Ce n'est pas un ministère, s'exclamait Clemenceau, c'est un conseil d'administration ! »), avec pour rapporteur le socialiste modéré Aristide Briand. Ainsi se terminait le système des concordats, par lequel la France, au terme d'un traité international, reconnaissait officiellement une religion et l'organisait sur son territoire. Désormais le système américain de neutralité allait prévaloir, laissant la religion – les religions, pour être plus exact, puisque la loi visait aussi les protestants et les juifs – en dehors de la sphère publique. Notre pilier de l'État laïque était achevé. Mais, au lieu de se faire par consentement mutuel, le divorce s'opéra dans la douleur.

L'article premier de la loi ne suscitait aucun commentaire : « La République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt public. » Il en allait de même de l'article 2 : « La République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte. » L'État et les communes conservaient la nue-propriété des biens ecclésiastiques, dont la jouissance gratuite devait être cédée aux fidèles. Les difficultés commencèrent avec l'article 4 : « Après inventaire et estimation, les biens mobiliers et immobiliers des Églises catholique, protestante, juive seront, dans un délai d'un an, transférés aux associations cultuelles légalement formées dans les anciennes circonscriptions. »

Les radicaux étaient insatisfaits du texte de Briand, car ils voulaient aller au-delà de la simple séparation et s'immiscer dans l'administration de l'Église en lui imposant une gestion « démocratique », non soumise à la hiérarchie épiscopale. Ils se réjouissaient du moins de l'article 8 qui stipulait qu'en cas de conflit entre plusieurs associations cultuelles ce serait au Conseil d'État de trancher et non à ces messieurs de la prêtrise.

Le 11 février 1906, le nouveau pape, Pie X, moins conciliant que le souple Léon XIII, condamna ce dispositif comme violant la Constitution de l'Église, « corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur ». L'administration du culte ne pouvait évidemment pas revenir à une association de personnes laïques, au risque d'un schisme. On était loin de fait du système à l'américaine où les affaires internes au culte relevaient de la hiérarchie des Églises.

La procédure des inventaires suscita de nombreux conflits. Une circulaire provocatrice de la direction générale de l'enregistrement exigea l'ouverture forcée des tabernacles, où reposaient les ciboires, contenant, pour les catholiques, le corps du Christ. On cria au sacrilège, à la profanation. Soutenus par leurs ouailles, des curés s'enfermèrent dans leur église. En Bretagne, en Lozère, on brandit des fourches. La gendarmerie et l'armée durent intervenir pour dégager les barricades d'arbres, de pierres et de carrioles, crocheter les portes, les enfoncer à coups de bélier. Les inventaires de Sainte-Clotilde et de Saint-Pierre-du-Gros-Cailhou à Paris donnèrent lieu à de violentes échauffourées à coups de chaises. À Montjoie-en-Couserans, dans l'Ariège, les montagnards attachèrent deux ours sauvages à l'entrée de leur église. À Boeschepe, dans le Nord, un paroissien fut tué d'un coup de fusil à l'intérieur du sanctuaire ; un second le fut à Montregard en Haute-Loire. Trop, c'était trop ! Le gouvernement tomba. Un autre lui succéda tout aussi éphémère. Clemenceau, devenu ministre de l'Intérieur, mit fin aux incidents en déclarant : « La question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine. »

LES ÉLECTIONS DE MAI 1906

Elles donnèrent lieu à un nouvel affrontement bloc contre bloc. La déroute de l'opposition était claire (167 élus conservateurs, nationalistes ou progressistes), tout comme le triomphe du radicalisme (247 députés). Une fois de plus la France avait majoritairement approuvé la lutte anticléricale. La poussée du républicanisme dans certaines régions et la lente déchristianisation des campagnes, hormis les bastions de l'Ouest, de l'Est et du Massif central, en étaient évidemment les causes.

Les socialistes, toutes tendances confondues, progressaient de manière sensible (59 sièges). D'abord divisés en deux mouvements, le Parti socialiste français, derrière Jaurès, Briand et Viviani, qui prônait le réformisme, et le Parti socialiste de France de Jules Guesde, attaché à la lutte des classes et au « grand soir », ils avaient fusionné en 1905 pour former la Section française de l'Internationale socialiste (SFIO),

organisation centralisée et disciplinée d'inspiration marxiste et révolutionnaire, dont le quotidien *L'Humanité* créé l'année précédente par Jaurès était l'organe officiel. Refusèrent d'y entrer quelques « indépendants » comme Millerand, Viviani et Briand qui préféraient une carrière ministérielle à l'embrigadement. Jaurès, lui, s'était soumis, non sans déchirement, à cette exigence unitaire. Il s'imposa vite comme le chef naturel du nouveau parti, dominant par son intelligence, son prestige et la magie de son verbe Jules Guesde, doctrinaire crispé, sectaire et mauvais orateur. Par suite des décisions de la II^e Internationale, il n'accéda jamais au pouvoir, n'exerçant que le « ministère de la parole ». Si, au physique, l'homme, court et massif, manquait d'allure, sa puissance tribunitienne, son lyrisme pétri de culture gréco-latine et sa voix de bronze dominaient les débats. Quelle force, quel entrain lorsqu'il interpellait les ministres à la Chambre ! Lui aussi était patriote. On connaît son fameux aphorisme : « Un peu d'internationalisme écarte de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène » ; « L'amour de notre patrie, disait-il encore, est sans doute celui qui s'accorde le mieux avec le respect de la personne et le culte de l'humanité. » Il rejetait toutefois le nationalisme qui faisait de la patrie une idole païenne. Lui aussi, bien entendu, participait à l'idéal universaliste. Il était collectiviste, communiste, il ne s'en cachait pas, mais il conjugait ces convictions avec la république, la démocratie et une forme d'humanisme à la française, dont l'implacable doctrine de Marx et Engels – revisitée à la même époque dans le sens de la terreur révolutionnaire par un petit avocat russe, un certain Vladimir Ilitch Oulianov, bientôt surnommé Lénine – était totalement dépourvue.

CLEMENCEAU AU POUVOIR

Lorsque, le 25 octobre 1906, le président Armand Fallières l'appela à la présidence du Conseil, Georges Clemenceau avait soixante-six ans. C'était un vieux briscard de la politique. Petit, chauve, la face jaune d'un Chinois, l'air irrémédiablement bourru avec ses sourcils en bataille et sa moustache à la gauloise, il était certainement, par la puissance ravageuse de son verbe, son despotisme farouche et son orgueil cassant, la plus forte personnalité du monde politique du temps. Un tempérament indomptable, impulsif, sarcastique, solitaire, cachait cependant, derrière un mépris affiché du genre humain, une sensibilité et une souplesse plus grandes qu'on ne le soupçonnait. Ce républicain dans l'âme, « bleu » de Vendée, médecin, avait connu une carrière politique en zigzag. Maire de Montmartre avant la Commune, député radical en 1876, il avait échoué dans le Var en 1893, après l'affaire de Panamá. Ministre de l'Intérieur dans l'incolore gouvernement Sarrien (« Ça ? rien ! » ironisait-il), il dominait de loin

les autres ministres. Devenu président du Conseil d'octobre 1906 à juillet 1909, il conserva le portefeuille de l'Intérieur. « Il y a en moi, avoua-t-il un jour, un mélange d'anarchiste et de conservateur dans des proportions qui restent à déterminer. »

C'est durant son ministère que, grâce à l'action apaisante d'Aristide Briand à la Chambre, un compromis fut trouvé sur la question religieuse. Le pape ayant interdit aux catholiques français de constituer des associations cultuelles, comment organiser légalement le culte dans le cadre de la loi de Séparation ? Briand, à la suite d'entretiens confidentiels et même amicaux avec le clergé, eut l'idée d'assimiler les offices catholiques à des réunions publiques, puis de faire voter le 24 mars 1907 une loi libérale autorisant les réunions de toute nature sans déclaration préalable. Les droits reconnus aux catholiques étaient de simples droits particuliers et non collectifs. Ils occupaient les églises sans titre juridique. Quant au budget des cultes il disparut, obligeant les pratiquants à prendre en charge la rémunération des prêtres. Les compromis autant que les ruptures ont fait avancer l'histoire de France.

Ainsi, la dure épreuve de la Séparation avait mis en relief deux formes bien différentes de laïcité. L'une, laïcité de combat porteuse d'une idéologie antireligieuse, se fixant pour objectif d'éliminer la foi chrétienne de la terre (cette haine allait parfois très loin : libertaire et franc-maçon, le poète Laurent Tailhade n'avait-il pas lancé en 1902 dans *La Raison* un appel au meurtre des prêtres, ces « chiens enragés » ?), l'autre, simple technique juridique, aménageant la neutralité confessionnelle de l'État démocratique, dans le respect des croyances de chacun et de leur libre expression, dans la sphère privée et de façon plus restreinte dans la sphère publique. Ces deux formes subsistent aujourd'hui, ce qui donne au débat sur la « laïcité à la française » toute son ambiguïté. Mais, comme le remarquait René Rémond, il est malaisé d'isoler un courant correspondant à une authentique laïcité, l'anticléricalisme étant souvent associé à une hostilité envers la religion elle-même.

À terme, l'Église catholique en France se trouva soulagée par la loi de Séparation, car la laïcité n'était pas seulement l'indépendance du pouvoir civil par rapport à la sphère religieuse, elle était aussi l'inverse. Le Concordat avait fait peser sur le clergé un contrôle parfois tatillon que celui-ci supportait mal. Libéré de la tutelle de l'État depuis Bonaparte, il recouvrait sa liberté de parole et d'action, de la même manière que la papauté, soulagée des soucis de son pouvoir temporel en Italie, allait connaître un rayonnement spirituel exceptionnel. Une conséquence de la loi de 1905 fut la disparition du gallicanisme au profit de la centralisation romaine. Ce n'est sans doute pas une

coïncidence si, à partir de cette époque, se produisit dans le catholicisme français un renouveau intellectuel, qu'illustrèrent entre autres Jacques Maritain, Henri Massis, Charles Péguy, Ernest Psichari, petit-fils de Renan. Sous l'influence d'Henri Bergson (*L'Évolution créatrice*), le spiritualisme dissipait les ombres stériles du positivisme. Ce fut pourtant à ce moment qu'éclata dans l'Église une de ses plus graves crises, celle du modernisme, qui remettait en cause la plupart des certitudes dogmatiques ou théologiques sur lesquelles reposait la foi chrétienne – une atmosphère illustrée par exemple par le roman *Jean Barois* de Roger Martin du Gard.

Clemenceau eut plus de difficultés avec la question sociale. Il était partisan de la manière forte. La catastrophe de Courrières – un coup de grisou qui avait fait en mars 1 099 morts – déclencha une série de longues grèves, soutenues activement par la CGT. Pour rétablir l'ordre républicain, Clemenceau n'hésita pas à envoyer la troupe (il n'y avait pas encore de gendarmerie mobile). En juin et juillet 1908, à Draveil-Vigneux et à Villeneuve-Saint-Georges, où le 27^e régiment de dragons affronta des carriers déterminés, on déplora neuf morts et deux cents blessés. « Premier flic de France », comme il aimait s'appeler, Clemenceau n'hésitait pas à faire infiltrer les manifestations par des agents provocateurs. Dans le Midi, les vigneronns étaient dans un état de quasi-insurrection en raison de la surproduction et de la mévente du vin. Ils étaient soutenus par la majeure partie des municipalités, qui avaient hissé le drapeau noir, sonné le tocsin et organisé la grève administrative. À Carcassonne, deux cent cinquante mille personnes s'étaient rassemblées pour manifester leur colère. Un cafetier-vigneron fort en gueule, s'exprimant en langue d'oc, Marcelin Albert, prit la tête d'un soulèvement sur ces vieilles terres albigeoises qui n'avaient pas tout à fait oublié les razzias des chevaliers du Nord. Il y eut cinq morts devant l'hôtel de ville de Narbonne. Perpignan se trouva provisoirement en état de siège. Le 17^e régiment d'infanterie, envoyé pour rétablir l'ordre, se mutina. Les soldats, crosse en l'air, chantèrent *L'Internationale*. Heureusement, les prix remontèrent dans la viticulture et la crise s'apaisa.

L'agitation prit le relais dans la fonction publique, où les fonctionnaires de l'enseignement primaire et ceux des Postes réclamaient le droit de se syndiquer. Sans désespérer, Clemenceau révoqua plus de deux cents grévistes postiers. Jaurès et ses amis socialistes de la Chambre étaient vent debout contre cette politique. Le bravache Vendéen ne se laissa pas intimider. Reprochant à son opposition de gauche de « flatter le peuple et de pousser aux violences », il soutenait qu'un gouvernement « qui gouverne est un gouvernement qui révoque ».

Soulignons que ces grèves – au nombre de 1 309 durant l'année 1906 avec 438 500 grévistes – étaient non seulement illégales, mais présentaient pour la plupart un caractère insurrectionnel, clairement encouragé par l'anarcho-syndicalisme prévalant alors au sein de la CGT depuis son congrès d'Amiens. Avec des ouvriers très politisés, partisans de l'action violente, la révolution sociale n'était pas une crainte chimérique.

Clemenceau réussit à se maintenir au pouvoir jusqu'en juillet 1909, malgré un Bloc des gauches de plus en plus fissuré. Jusque-là, les effets du dreyfusisme, ce réflexe d'union des républicains contre les droites, s'étaient fait sentir en imprimant dans la vie politique une certaine stabilité ministérielle. De 1909 à 1914, le système des partis et des alliances fut la cause d'un changement incessant de cabinets : onze en cinq ans.

BRIAND, L'HOMME DU COMPROMIS

Au rigide Clemenceau succéda l'ondoyant Briand. Fils d'un cafetier nantais et d'une lingère, avocat connu pour sa longue moustache gauloise et son air débraillé, journaliste anticlérical, socialiste vagabond et nonchalant, politicien jusqu'au bout des ongles, souple, subtil, habitué des congrès et des fins de banquet, si rompu à l'art oratoire qu'il retournait les salles de sa fameuse voix de crécelle, il dirigea non sans énergie plusieurs cabinets, fruits de multiples combinaisons partisans, où son socialisme rosissait de plus en plus.

Après lui, Joseph Caillaux, grand et riche bourgeois de Mamers, fils d'un ancien ministre orléaniste, ingénieur des Ponts et Chaussées, inspecteur des finances, crâne d'œuf, œil de lynx et moustache en croc, était un roide technocrate bouffi d'orgueil, inspirant le respect plus que la confiance. Ce radical, anticlérical comme il se doit, mais républicain modéré – vrai Sarthois en somme –, avait été ministre des Finances de Waldeck-Rousseau et Clemenceau. Le président Fallières l'appela à quarante-six ans à la présidence du Conseil en juin 1911. Deux idées l'obsédaient : l'introduction d'un impôt progressif sur le revenu et la paix internationale, autrement dit l'apaisement franco-allemand. Cela tombait plutôt mal. Le Sénat ne voulait à aucun prix de cette réforme fiscale, dont l'adoption nécessitait par ailleurs de multiples tractations entre groupes. Quant à la situation internationale, elle prit soudain un tour particulièrement inquiétant.

NUAGES À L'HORIZON

La tension montait en effet sur le Vieux Continent. La première crise

fut la crise bosniaque. En 1878, le congrès de Berlin avait placé la Bosnie et l'Herzégovine, deux anciennes provinces ottomanes qui s'étaient soulevées, dont une partie de la population avait été islamisée, sous mandat de l'Autriche-Hongrie. En 1908, Vienne ayant décidé d'annexer ces provinces moyennant compensation financière aux Turcs, la Russie et la Serbie s'apprêtèrent à partir en guerre contre François-Joseph. L'Allemagne calma le jeu, sans mettre un frein à la rivalité austro-russe.

Une autre crise éclata. Le 1^{er} juillet 1911, dans la brume de chaleur qui couvrait la baie d'Agadir, on vit soudain apparaître la silhouette grise d'une canonnière battant pavillon de la Kaiserliche Marine. C'était le *SMS Panther*, armé de deux canons de 105. Nouvelle provocation de Guillaume II dans cette zone sud-marocaine que les Français considéraient comme leur chasse gardée ! À la mi-juillet, un croiseur léger, le *SMS Berlin*, qui servait habituellement d'escorte au yacht impérial le *Hohenzollern*, vint relayer le *Panther*, en compagnie de la canonnière *SMS Eber*. Le message était clair : l'Allemagne, qui n'avait pas accepté la récente arrivée de troupes françaises à Fès et à Meknès, entendait imposer la négociation sous la menace.

Six ans après le coup de Tanger, la sidération en France fut totale. L'Allemagne, qui souffrait d'arriver trop tard dans le partage du monde, menaçait l'empire français, et donc la France. On était au bord de la guerre. Même la Grande-Bretagne lança un avertissement à Berlin. Caillaux, lucide, convaincu que l'on s'approchait du désastre absolu, surtout après l'avis pessimiste du maréchal Joffre, préféra négocier et céder une vaste zone représentant plus de la moitié du territoire national au Gabon, au Moyen-Congo et en Oubangui-Chari, qui furent rattachés au Kamerun allemand. Moyennant quoi, la France, gardant les mains libres au Maroc, put imposer un traité de protectorat au sultan Moulay Abdelhafid, avec pour résident général un brillant officier, catholique, royaliste, Hubert Lyautey, habitué des opérations de pacification coloniale, notamment en Indochine et au Maroc, et qui s'était fait connaître en 1891 par un fulgurant article sur « le rôle social de l'officier », paru dans la *Revue des Deux Mondes*. En attendant, le gouvernement Caillaux, honni par la droite et une partie de la gauche dont Clemenceau, était tombé le 11 janvier 1912.

POINCARÉ ET LA LOI DE TROIS ANS

Son successeur, Raymond Poincaré, sur lequel on dispose aujourd'hui de la solide biographie de François Roth, appartenait lui aussi à une famille de patriciens. Abonné dans sa jeunesse aux prix d'excellence, remarquable juriste, avocat, député, sénateur, ministre,

académicien, doué d'une mémoire et d'une puissance de travail prodigieuses, il était connu pour sa « solidité lorraine », son tempérament sec et flegmatique. Du talent et de la compétence à revendre, mais de caractère point ! « Une âme de lapin dans une peau de tambour », s'amusait Clemenceau qui, lui, n'en manquait pas ! Trop bon élève, trop fort en thème. Des discours au plan impeccable, mais sonnante creux, « caravane de lieux communs, s'affligeait Paul Morand, dans un désert d'idées ». Moyennement dreyfusard, plus laïque qu'anticlérical, il glissait doucement par sa modération vers le centre droit. L'élection de ce patriote, partisan d'une stricte rigueur budgétaire, était due en bonne partie à l'humiliation nationale ressentie par le compromis du Congo.

Son gouvernement fut surtout dominé par les inquiétudes internationales. Chacun sentait sourdement que Guillaume, l'instable kaiser au regard bleu acier et au bras gauche atrophié qui le complexait tant, passionné d'uniformes, de parades militaires et de revues navales, ne se contenterait pas de ce que Caillaux lui avait abandonné en Afrique... Au cours des deux guerres balkaniques, qui mirent aux prises en 1912 et 1913 la Russie, la Serbie, la Turquie, la Grèce, le Monténégro et la Bulgarie, la France chercha à jouer les médiateurs.

En janvier 1913, Armand Fallières acheva son septennat. Avec ce souriant méridional du Sud-Ouest, à la bedaine rassurante et à la longue barbe blanche couvrant sa lavallière à pois, c'était la Belle Époque qui s'en allait. Au congrès de Versailles, Poincaré fut aussitôt porté à la présidence de la République, avec le soutien de la droite. Dans son message au Parlement, il déclara sans ambages qu'« il n'était possible à un peuple d'être pacifique qu'à la condition d'être toujours prêt à la guerre. Une France diminuée, une France exposée, par sa faute, à des défis, à des humiliations, ne serait plus la France ».

Lui et son ami, le nouveau président du Conseil Louis Barthou, étaient partisans de porter de deux à trois ans la durée du service militaire obligatoire. À l'armée active allemande dont les effectifs venaient d'être portés le 14 janvier 1914 de 750 000 à 870 000 hommes, la France, en effet, n'opposait que 540 000 hommes. La nouvelle loi allait lui permettre d'en rassembler 750 000.

Or, sur ce point, le pays était divisé. Sans doute, la presse à grand tirage – *Le Petit Parisien*, *Le Matin*, *Le Journal*, *Le Petit Journal* – était acquise à la défense républicaine et à la remilitarisation de la France. Sans doute aussi une bonne partie de la jeunesse universitaire, celle de l'enquête d'Agathon (Henri Massis et Alfred de Tarde), privilégiait le

nationalisme intégral de Charles Maurras ou le patriotisme ombrageux de Charles Péguy (la fête de Jeanne d'Arc, devenue fête nationale, avait été célébrée avec faste et enthousiasme). Mais la crainte de la guerre et d'une nouvelle défaite devant l'impérialisme allemand avait ravivé le pacifisme et l'antimilitarisme dans de larges secteurs de la gauche. Depuis quelques années, les hussards de la République avaient cessé d'éduquer la jeunesse dans le culte de la revanche. La célébration du centenaire des victoires napoléoniennes en Europe avait même été escamotée.

Dès novembre 1912, un congrès extraordinaire de la CGT avait inscrit dans son programme la grève générale en cas de guerre. Pour Jaurès, un service militaire court, assorti d'un système d'autodéfense à la suisse et, en cas d'invasion, d'une levée en masse, devaient suffire, comme en 1792. Insurrection prolétarienne, disait Marcel Cachin ; sabotage, complétait Gustave Hervé. Plus modéré, Joseph Caillaux se montrait lui aussi très hostile à ce projet de loi. Il estimait qu'il était encore possible de se rapprocher de l'Allemagne dans une perspective d'apaisement.

Dans un climat de manifestations et de contre-manifestations rassemblant des dizaines de milliers de personnes – drapeaux rouges contre drapeaux tricolores –, traduisant la division de l'opinion, la loi fut finalement votée le 7 juillet 1913. Les élections d'avril-mai 1914 se firent autour du thème de son maintien ou non. Il en résulta une forte majorité de gauche avec 104 socialistes, 172 radicaux, 23 républicains-socialistes de Viviani. La droite ne comptait que 121 élus. La loi de trois ans risquait d'être abolie.

Le président de la République détenait fort peu de pouvoirs, on le sait, mais il avait la liberté de choisir le président du Conseil. Or Raymond Poincaré, le patriote lorrain, n'envisageait qu'une seule solution, sauver cette loi. Telle fut la raison pour laquelle il choisit un ancien socialiste indépendant, devenu très modéré, René Viviani, qui avait occupé le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et qui accepta de maintenir la loi de trois ans contre le vote de l'impôt sur le revenu. Trop tard cependant pour empêcher la guerre.

Lorsque, dans toutes les communes de France, le soir du 14 juillet 1914 vit s'éteindre les derniers lampions et mourir les stridences des feux d'artifice, nul ne réalisa que le ^{xix}e siècle s'achevait, ce « stupide ^{xix}e siècle », pour reprendre la formule de Léon Daudet, qui allait faire place, hélas, au tragique ^{xx}e...

Chapitre 33

La Grande Guerre

(1914-1918)

ÉTÉ 14 : SOLEIL FUNÈBRE

C'est de la poudrière balkanique que jaillit l'étincelle qui allait embraser l'Europe. Le 28 juin, à Sarajevo, capitale de la Bosnie-Herzégovine, sur le quai du pont Latin enjambant la Miljacka, un bosniaque de dix-neuf ans, Gavrilo Princip, assassinait de plusieurs coups de pistolet l'archiduc François-Ferdinand, neveu de l'empereur François-Joseph, ainsi que son épouse morganatique, Sophie Chotek, duchesse de Hohenberg. Voyageant en coupé découvert, tous deux faisaient une visite officielle dans cette province récemment annexée, où des manœuvres militaires étaient prévues. Avec six autres complices, Princip était membre d'une société secrète nationaliste, très influente dans l'armée et l'administration serbes, la Main noire, dont le but était de rassembler en un État unique tous les Slaves du Sud.

Le gouvernement autrichien fut partagé sur la réponse à donner. Son ministre des Affaires étrangères, le comte Berchtold, se rendit à Berlin où il rencontra le chancelier Bethmann Hollweg. Celui-ci l'incita à la fermeté vis-à-vis de l'État serbe qui ne pouvait ignorer les agissements de ces terroristes. Plutôt que de réagir sur-le-champ, les Austro-Hongrois préférèrent attendre la fin du voyage du président français Poincaré et du président du Conseil Viviani en Russie, afin de ne pas se trouver gênés par une déclaration commune apaisante.

Le 23 juillet, soit près de quatre semaines après la mort de l'héritier de la Couronne impériale, alors que l'émotion était retombée dans le reste de l'Europe, l'Autriche-Hongrie adressa un ultimatum humiliant et très dur à Belgrade, accusée d'avoir « toléré » sur son sol les organisateurs du crime. La Serbie était priée de cesser toute propagande antiautrichienne, de diligenter une enquête et de poursuivre les complices de l'attentat. Elle avait quarante-huit heures pour répondre. Sur les dix points présentés par l'implacable mémorandum, le gouvernement serbe en accepta neuf. Il rejeta le dixième, prévoyant la présence sur son territoire d'officiers de police

de la Double Monarchie, comme contraire à sa souveraineté, et proposa en échange une intervention de la Cour internationale de justice. Guillaume II, qui avait écourté sa croisière en Baltique, écrivait alors dans son journal : « C'est un brillant résultat, un grand succès pour Vienne, il fait disparaître toute raison de guerre. » Pour lui, le dramatique incident de Sarajevo était clos. Sans doute, en novembre précédent, l'impulsif et imprévisible Hohenzollern avait-il confié au roi des Belges Albert I^{er} que la guerre était « nécessaire et inévitable », mais, dans son esprit, elle ne devait pas éclater à ce moment-là.

Le même jour, 28 juillet, François-Joseph, sans plus attendre, refusant d'avance tout règlement diplomatique international, signa la déclaration de guerre à la Serbie. Le lendemain, des monitors fluviaux et des batteries flottantes autrichiens bombardèrent Belgrade et ses ponts. Personne à cet instant ne pensait que ce grave incident dégénérerait en un conflit mondial.

Le tsar Nicolas II, ferme soutien des Slaves serbes, réagit aussitôt, malgré les conseils de modération de la France. Il ordonna la mobilisation partielle de son armée, puis annula sa décision après avoir reçu un télégramme accommodant de son cousin germain Guillaume II (tous deux, petits-fils de la reine Victoria, correspondaient familièrement en signant Nicky et Willie). La paix pouvait encore être sauvée. Malheureusement, sous la pression de ses militaires, Nicolas se ravisa. Le jeudi 30 juillet à dix-huit heures, la mobilisation générale de l'armée russe fut décrétée. L'implacable et fatal engrenage se mettait en route. Le lendemain, sous l'influence du chef d'État-major, le maréchal Helmuth von Moltke, neveu du vainqueur de 1870, l'« état de danger de guerre » fut proclamé dans le Reich.

Tandis que sir Edward Grey, chef du Foreign Office, proposait une conférence à quatre, en France, l'opinion indifférente devant l'abîme qui se creusait se focalisait sur l'acquiescement d'Henriette Caillaux qui avait occis d'un coup de pistolet, en mars précédent, le directeur du *Figaro*, Gaston Calmette, en raison d'une intense et vile campagne de presse menée par lui contre son mari.

Poincaré et Viviani, arrivés à Dunkerque le même jour, gagnèrent Paris au plus vite et s'efforcèrent de calmer le jeu. Au Conseil des ministres il fut décidé le repli des troupes à 10 km de la frontière. Le président prit contact avec l'Angleterre en vue d'une action commune, essentielle à ses yeux : « Si l'Allemagne, écrivait-il à son *cher et grand ami* George V, avait la certitude que l'Entente cordiale s'affirmerait le cas échéant jusque sur les champs de bataille, il y aurait les plus

grandes chances pour que la paix ne fût pas troublée. » Le Premier ministre lord Asquith fit la sourde oreille. Il le répéta encore le 2 août : « Nous ne sommes en aucune manière tenus de prêter une assistance militaire ou navale à la France ou à la Russie. »

JAURÈS ASSASSINÉ

Le 31 juillet, Jean Jaurès était assassiné de deux coups de revolver, au café *Le Croissant*, rue Montmartre, par un déséquilibré de vingt-huit ans, Raoul Villain, membre de la nationaliste Ligue des jeunes amis de l'Alsace-Lorraine. Émotion considérable. L'éloge fut unanime dans la classe politique ; même à droite on s'inclina devant sa mémoire. Assurément, il s'agissait d'un homme de valeur, d'une grande conscience morale, d'un orateur hors pair, mais sûrement pas d'un homme d'État responsable ! Idéaliste, éloigné des réalités, il ne fut pas même un visionnaire : le 15 juillet, au congrès extraordinaire de la SFIO, il se déclarait convaincu que les ouvriers allemands se soulèveraient plutôt que de combattre leurs frères d'outre-Rhin ! Trois semaines plus tard, à Berlin, les députés du parti social-démocrate, balayant les rêves d'internationalisme prolétarien, votaient massivement les crédits de guerre. À Paris, leurs homologues français de la SFIO en firent autant. Cependant, la force du verbe était telle à cette époque que le directeur de *L'Humanité* fut quasi divinisé. C'était l'âge d'or du discours parlementaire, et le brillant normalien de Castres en avait été l'indiscutable roi.

L'EUROPE SE SUICIDE

À l'annonce de la mobilisation russe, l'Allemagne adressa un ultimatum au tsar, lui enjoignant de stopper l'opération dans les douze heures. Bethmann Hollweg était convaincu que la Grande-Bretagne ne réagirait pas. La France, quant à elle, était priée de rester neutre en cas de conflit. Viviani répondit sèchement que le pays agirait « selon ses intérêts ». L'ultimatum que reçut Paris comprenait une disposition ajoutée au dernier moment par les militaires du haut État-major de Berlin et qu'ils savaient inacceptable : la remise à titre de gage des places fortes de Toul et de Verdun.

Le 1^{er} août, le tsar rejeta l'ultimatum. La France ne pouvait demeurer inerte militairement, au risque de se placer dans une position de faiblesse insupportable. Le même jour, à neuf heures, elle répondit donc par la mobilisation générale sur l'ensemble de son territoire. Comme une immense et pathétique onde sonore se transmettant de clocher en clocher, le tocsin sonna dans tout le pays.

« Ça y est ! » disait-on avec une inquiétude mêlée de résignation. Le soir, l'Allemagne déclara la guerre à la Russie. Le lendemain 2, elle demanda à la Belgique, pays neutre, de laisser passer ses troupes. Albert I^{er}, après consultation de son gouvernement, refusa. À ce moment-là, l'armée allemande avait déjà pris position dans le grand-duché de Luxembourg, et le territoire français avait été violé par une incursion à Cirey-sur-Vezouze, près de Longwy.

Le 3, le Kaiser déclara la guerre à la République française, sous le prétexte (imaginaire) qu'un de ses avions avait lâché des bombes au-dessus de Nuremberg. Ses troupes déferlèrent aussitôt sur le plat pays belge. À l'aube du 4, à quelques centaines de kilomètres de là, un croiseur de bataille germanique, le *SMS Goeben*, escorté du croiseur léger *SMS Breslau*, bombardait les ports de Bône et Philippeville en Algérie, où devait s'embarquer l'armée d'Afrique.

Le 5, la Grande-Bretagne, qui ne pouvait accepter l'occupation du port stratégique d'Anvers – c'eût été, selon la formule de Napoléon, « un pistolet braqué sur son cœur » –, révisa du tout au tout sa position et déclara la guerre à l'Allemagne. Le 6, l'Autriche fit de même à la Russie, et la France à l'Autriche. En deux ou trois ans, l'Europe entière (la Bulgarie du côté des Empires centraux ; la Roumanie, la Grèce et l'Italie, du côté de la Triple-Entente), suivie des États-Unis, du Japon, des États de l'Amérique du Sud (également du côté de l'Entente) et de la Turquie (du côté des Empires centraux), se trouvèrent engagés dans la plus vaste et la plus atroce guerre qu'ait connue l'humanité.

Les historiens débattent toujours aujourd'hui des responsabilités. Des accusations aussi violentes qu'infondées furent portées contre Raymond Poincaré, notamment en raison de la loi des trois ans, « Poincaré-la-guerre », comme le surnommaient les pacifistes d'extrême gauche. Sa fermeté vis-à-vis de l'Allemagne n'était évidemment pas la cause du militarisme pangermanique. Rien n'établit qu'il ait souhaité la confrontation. Le point essentiel, ainsi que l'a démontré en 1925 l'historien Pierre Renouvin, fut la mobilisation russe : l'État-major allemand tablait sur un audacieux plan d'attaque de la France, appelé plan Schlieffen, du nom du général qui l'avait mis au point entre 1891 et 1905. Ce plan prévoyait de vaincre à l'ouest en six semaines, en violant la neutralité belge, en contournant Paris par une manœuvre enveloppante et en prenant comme dans une nasse l'armée française des frontières, avant de se retourner en force contre les Russes, dont la mobilisation sur son immense territoire était très lente. Même si d'autres facteurs ont joué comme le poids des états-majors respectifs, les systèmes d'alliances, le nationalisme des peuples européens et la dispendieuse course anglo-

germanique à la suprématie navale, le déclenchement de la Première Guerre mondiale fut bel et bien dû aux Empires centraux et au rêve d'hégémonie allemande. En 1961 et encore en 1969, le professeur Fritz Fischer de l'université de Hambourg, après analyse minutieuse des sources germaniques inédites, confirma cette thèse.

L'UNION SACRÉE

Les travaux de Jean-Jacques Becker ont de même balayé l'idée selon laquelle les soldats français se mobilisèrent au nom de la Revanche et de la reprise de l'Alsace-Lorraine. Non, ils étaient tout simplement révoltés par l'agression germanique ! Le 2 août, les Parisiens sortirent en masse dans la rue, sans slogans ni cris de haine. On les sentait habités par un fort sentiment d'unité, comme le constatait Julien Benda : « La volonté des Français d'être une nation ne s'est vraiment réalisée qu'au bout de vingt siècles, le 2 août 1914. Ce jour-là, et ce jour-là seulement, je vois la totalité des Français, nobles et roturiers, hommes d'armes et marchands, hommes des villes et hommes des campagnes, démocrates et absolutistes, capitalistes et ouvriers, communier dans l'unique sentiment de leur appartenance à un même groupe ; ce jour-là, et ce jour-là seulement, je vois se dresser, pour défendre la France, les habitants de cette terre sans exception. » La Grande Nation sortie du fond des âges, la France de Bouvines, de Denain et de Valmy était prête une nouvelle fois à résister à l'envahisseur.

Le 4 au matin, une importante foule, grave et recueillie, suivit les obsèques de Jean Jaurès. L'après-midi du même jour, Viviani lut à la Chambre le message du président Poincaré appelant le pays à l'« union sacrée ». « Dans la guerre qui s'engage, déclara-t-il, la France aura pour elle le droit », car « elle représente aujourd'hui une fois de plus, devant l'univers, la Liberté, la Justice et la Raison ». Qu'aurait fait Jaurès ? Sans doute se serait-il rallié à l'union sacrée, comme le firent à ce moment-là toutes les grandes figures de l'extrême gauche, d'Édouard Vaillant à Jean Longuet, en passant par le syndicaliste Léon Jouhaux. Même Gustave Hervé, dont le fonds de commerce était l'antimilitarisme forcené, se transforma au premier coup de canon en un des nationalistes les plus jusqu'au-boutistes. On vit ainsi à la Chambre deux redoutables vieillards que tout opposait, Édouard Vaillant, l'ancien communard, et le comte Albert de Mun, l'ancien officier versaillais, se serrer la main pour la première fois de leur vie.

Le 26 août, Poincaré constitua un cabinet d'« Union nationale », dans lequel figuraient Delcassé, Briand, Doumergue, Millerand et deux ministres SFIO, Jules Guesde et Marcel Sembat. Alexandre Millerand

était à la Guerre, le radical Louis Malvy, protégé de Caillaux, à l'Intérieur. Quatorze mois plus tard, le 29 octobre 1915, Denys Cochin, grand défenseur des libertés religieuses et des congrégations, entrerait dans le gouvernement du successeur de Viviani, Aristide Briand. On préféra, en revanche, laisser de côté deux fortes personnalités, Joseph Caillaux, malgré l'acquittement de sa femme, et Clemenceau. L'apaisement était à l'ordre du jour. Le gouvernement décida de suspendre l'application des lois contre les ordres religieux et, parallèlement, de ne pas incarcérer les antimilitaristes figurant sur le fameux « carnet B » (2 501 noms, dont celui de Pierre Laval).

Des centaines de milliers de paysans, d'ouvriers, d'artisans, d'employés de bureau, des dizaines de milliers de fonctionnaires, des milliers d'ecclésiastiques, de bourgeois allaient se retrouver côte à côte dans les tranchées et ne porter qu'un seul nom, les poilus. Tous partageaient une même et « grande illusion » que la guerre serait courte et qu'ils seraient de retour chez eux au plus tard pour la fête de Noël. Si, dans quelques gares parisiennes, les mobilisés montèrent dans les wagons de troisième classe en criant : « À Berlin ! », dans l'ensemble prédominait un sentiment mêlé de résignation et de devoir à accomplir. « La plupart des hommes n'étaient pas gais, observait Marc Bloch dans son journal de guerre ; ils étaient résolus, ce qui vaut mieux. » « Nous sommes partis pour le désarmement général et la dernière des guerres », notait de son côté, lyrique, le lieutenant Péguy, qui devait être fauché le 5 septembre, près de Villeroy, en Seine-et-Marne, tels « les épis mûrs et les blés moissonnés », comme il l'avait écrit de façon prémonitoire dans son beau poème *Ève*.

Cette guerre fut longue, en effet, et terriblement meurtrière, surtout dans les premiers mois, en raison du perfectionnement de l'artillerie et de la puissance de feu, incomparablement supérieure à celle de 1870. La guerre industrielle avait tout changé, la tactique, les méthodes de combat, l'armement (fusils Berthier, les mitrailleuses, plus tard les mortiers de tranchée, dits crapouillots...). Toutefois, à la différence des autres pays, qui avaient adopté de nouveaux uniformes gris, verts ou vert-de-gris, se fondant dans le paysage, la France avait gardé le pantalon garance qui fit de ses fantassins des cibles idéales. Quant aux premiers casques, on s'en avisa tardivement : ils ne furent distribués qu'à la fin de l'année.

BATAILLE SUR LA MARNE

Offensive éclair à l'ouest, guerre défensive à l'est : le plan Schlieffen fut appliqué à la lettre et fonctionna à merveille, du moins au début. En quelques jours, les quarante divisions du maréchal von Moltke,

réparties en trois armées, occupèrent Liège, Bruxelles, Dinant, Charleroi et franchirent la Meuse tambour battant, commettant en Wallonie, dans les Flandres, les Ardennes, des atrocités qui nuisirent à la réputation internationale du Reich.

Les Alliés, auxquels se joignirent les héroïques Belges du roi Albert, durent battre en retraite, ce que firent à la fois le corps expéditionnaire du général britannique John French et la V^e armée du général Lanrezac (bientôt limogé, en compagnie de huit autres commandants de corps d'armée et trente-huit de divisions, et remplacé par le général Franchet d'Esperey). Le 2 septembre, un mouvement de panique gagna Paris : plus de cinq cent mille habitants s'enfuirent vers le sud en abandonnant tout. Le gouvernement Viviani partit à son tour pour Bordeaux, contraignant Poincaré à suivre. Ils ne reviendront qu'au début de décembre.

Le généralissime Joseph Joffre avait vu sa stratégie – le plan XVII – échouer pitoyablement. Du 20 au 22 août, cent trente mille hommes étaient morts ou disparus en Alsace en tentant de percer les lignes allemandes. Sans désespérer, il concentra une nouvelle armée sur la Somme, aux ordres du général Maunoury, et chargea le général Foch de contre-attaquer. Ce dernier était comme lui un adepte de l'offensive à outrance : « Pressé fortement sur ma droite, mon centre cède, impossible de me mouvoir, situation excellente, j'attaque. » Hélas, la pression ennemie fut telle qu'elle força encore les Français à reculer. L'heure était grave. L'austère Joseph Gallieni, qui avait pris sa retraite de général, fut rappelé et reçut mission de défendre Paris. Des détachements de uhlans avaient été repérés dans les bois d'Île-de-France.

Des aviateurs français en vol de reconnaissance s'aperçurent alors que les colonnes de la I^{re} armée allemande d'Alexander von Kluck, au lieu de se diriger vers Paris, obliquaient vers le sud-est, présentant leur flanc droit sans protection. Exploitant cette erreur tactique, Joffre décida de se battre sur la Marne, aidé du corps de French. Terminé le repli tactique ! Avancer, sinon tenir. Ordre du jour du généralissime, le 6 septembre : « Une troupe qui ne peut plus avancer devra coûte que coûte garder le terrain conquis et se faire tuer sur place plutôt que de reculer. »

La victoire fut remportée à la suite d'épuisants mais héroïques combats entre le 5 et le 12 septembre : batailles de l'Ourcq, des Deux-Morin, des marais de Saint-Gond, de Vitry et de Rémilly, au cours desquelles s'illustrèrent les généraux Maunoury, Franchet d'Esperey, Foch, Langle de Cary, Sarraill, de L'Espée et French. L'histoire des six cents taxis parisiens – en majorité des Renault AG-1 (8 chevaux,

45 km/heure) – réquisitionnés par Gallieni pour faire monter, avec quelques vieux cars brimbalants, une brigade de quatre mille hommes de la 7^e division d'infanterie sur le théâtre d'opération, n'est pas une légende, même si leur rôle a été enjolivé. Ce n'est pas eux qui ont sauvé Paris. Au regard des centaines de milliers d'hommes engagés dans cette titanesque mêlée, leur action fut limitée. Toutefois, l'effet psychologique – essentiel en temps de guerre – créa le mythe.

Bref, l'armée allemande recula de 60 à 150 km, pour s'établir sur l'Aisne. Moltke, qui avait modifié le plan Schlieffen, fut désavoué et remplacé par Erich von Falkenhayn. Inutile de dire que le pays entier exulta devant le « miracle de la Marne » : on n'avait rien vu de pareil en 1870-1871. Rien de pareil depuis les guerres napoléoniennes. Les « Boches » pliaient devant les Français. Malheureusement, ceux-ci, épuisés, n'eurent pas la force de pousser plus avant leur avantage.

Le front étant pour un temps stabilisé, on se lança dans ce qu'on a appelé la « course à la mer ». Il s'agissait d'occuper les ports de la Manche et de la mer du Nord avant les Allemands, afin de permettre l'arrivée de nouveaux *tommies* : bataille de Picardie, bataille d'Arras, bataille de l'Yser, bataille d'Ypres.

Puis c'en fut fini de la guerre de mouvement. Commença alors, pour de longs mois et dans des conditions insoutenables, la terrible guerre de tranchées : la boue, le froid, la pluie, la neige, l'ardeur invincible du soleil, la faim, la soif, la vermine, l'odeur pestilentielle de la mort, les poux, les rats, le bruit assourdissant des bombes, les sifflements stridents des obus qui ensevelissaient les galeries palissadées qu'il fallait sans cesse reconstruire, les sorties sous la mitraille, les barbelés à franchir, les mines à éviter, les corps à corps à la baïonnette ou au couteau et, le plus effrayant à partir de la fin de 1917, l'alerte au gaz moutarde tiré par des obus de 155, tout cela pour gagner au mieux une crête ou une colline à 100 m de là. Les tranchées furent le lieu de l'héroïsme obscur, au quotidien, de ces millions de poilus, venus pour la plupart de leurs villages, soudés dans leur misère, leur peur, leur abîme de douleur et de souffrance, et ayant encore le courage du sacrifice. Comment le vrai roman national pourrait-il l'oublier ? Et ces as du ciel – les Fonck, les Guynemer, les Nungesser, les Madon, les Boyau – affrontant, sous les hourras des gars des tranchées, les escadrilles ennemies avec les voilures de libellule de leur Caudron, de leur Nieuport ou de leur Morane-Saulnier. Cocardes tricolores contre croix teutoniques noires !

Des tentatives de percée en Artois et en Champagne en mai et juin 1915 coûtèrent encore 349 000 hommes, pour un résultat dérisoire. Après avoir reçu des promesses d'annexion aux dépens de

l'Empire austro-hongrois, l'Italie entra en guerre contre François-Joseph. Un nouveau front s'ouvrit donc dans le Tyrol et les Dolomites. Les Allemands, de leur côté, avaient réussi à entraîner les Ottomans. À l'est, les armées tsaristes, mal équipées, mal organisées, cumulaient les échecs, au grand désespoir de leurs alliés.

La tentative des Anglo-Français d'ouvrir en avril 1915 un nouveau front dans les Dardanelles, afin de contrôler les détroits de la mer Noire, se révéla un désastre. L'idée venait de Winston Churchill, premier lord de l'Amirauté, mais elle n'avait rencontré qu'un soutien mitigé du ministre de la Guerre, lord Kitchener (l'homme de Fachoda). La presqu'île de Gallipoli dut être évacuée après des mois d'enlissement et de nombreuses pertes (180 000 soldats alliés, dont 30 000 Français). La résistance des Turcs, fortement encadrés par des officiers allemands, avait été menée par un remarquable général, Mustafa Kemal Pacha, promis à un bel avenir politique. Le second front ne fut ouvert qu'avec l'expédition de Salonique, quand l'armée d'Orient des généraux Sarrail et Franchet d'Esperey vint en soutien, puis en sauvetage de l'armée serbe.

« VERDUN, ON NE PASSE PAS ! »

Le 21 février 1916, alors que les Alliés préparaient méthodiquement une offensive d'envergure sur la Somme, Falkenhayn lança une très violente attaque dans le secteur de Verdun, plutôt mal défendu, l'opération Gericht : pilonnage d'artillerie de sept à seize heures par 1 257 canons, dont 542 obusiers géants, des Krupp, des Skoda et des pièces de marine de gros calibre opposés à 281 canons français – un déluge de feu –, suivi de l'assaut des troupes baïonnette au fusil. Le 25, le fort de Douaumont, le plus puissant système casematé, tomba. Falkenhayn aurait expliqué son objectif à Guillaume : saigner à blanc l'armée française en créant un abcès de fixation.

Chargé par Joffre de défendre la place, un certain Philippe Pétain – simple colonel en passe de prendre sa retraite en août 1914, nommé coup sur coup général de brigade, général de division, et enfin général de corps d'armée, grade sous lequel il s'était distingué durant l'offensive d'Artois – réserva d'abord ses efforts à élargir et protéger l'unique route stratégique, reliant Verdun à Bar-le-Duc en épousant le relief vallonné sur 75 km. Par elle les Français firent transiter nuit et jour, à l'aide d'une noria de plus de trois mille camions, des renforts humains, des munitions, du matériel de guerre et du ravitaillement. Seize bataillons furent affectés à l'entretien de cette voie Sacrée, comme la baptisera après guerre Maurice Barrès. De violents combats d'artillerie et d'infanterie se déroulèrent sur la rive gauche de la

Meuse, au milieu du chaos des trous d'obus, des troncs d'arbre calcinés, des pluies de terre et des tornades de braises, dans des paysages apocalyptiques, sur la hauteur de Mort-Homme, au bois des Corbeaux, au bois de Cumières, à la cote 304, au bois de Malancourt-Avaucourt, au bois Carré... Des visions d'épouvante ! Un sergent du 48^e R.I. écrivait : « À perte de vue, la terre est recouverte de cadavres : tout est changé, les vivants sont sous terre et les morts sur la terre. » On luttait à la grenade, au lance-flammes. Parler de l'enfer de Verdun n'est pas une image littéraire, même s'il semble bien que l'épisode de la « tranchée des baïonnettes » fût en partie légendaire.

Le 10 avril 1916, Pétain signa son fameux ordre du jour : « On les aura ! » Le fait est qu'il fit réellement de son mieux pour ménager les hommes et entretenir leur moral. Cependant, en mai, Joffre, agacé par son attentisme déjà légendaire, le fit nommer commandant des armées du Centre et le remplaça par le général Robert Georges Nivelle, polytechnicien, artilleur déterminé, à la brutale énergie, adepte des attaques frontales, qui, lui, fit si peu cas de la vie humaine que le surnom de « boucher » l'accompagna le reste de sa vie. En juin, une nouvelle tentative du tempétueux Mangin échoua devant Douaumont. La pression des Allemands ne se relâchait pas. Le fort de Vaux, à son tour, tomba.

Juillet ramena l'espoir avec la grande attaque des Franco-Britanniques sur la Somme, et celle des Russes à l'est. L'étau enfin se desserra autour de la ville martyre, ce qui permit la reprise de Douaumont, de Vaux et de la rive droite de la Meuse. Presque tous les régiments en état de combattre étaient passés par roulement en ce « lieu sacré », investi d'une haute valeur symbolique, qui deviendra bientôt un lieu de mémoire et de terrifiant silence : celui des petites croix de bois blanches à perte de vue. Quelle hécatombe : 360 000 morts côté français, 335 000 côté allemand ! Beaucoup de troupes coloniales – notamment la fameuse « force noire » de Mangin – avaient versé l'impôt du sang sans la moindre plainte. Elles s'étaient comportées héroïquement, avec le sentiment d'être devenues françaises, et grâce à elles, grâce à tous, Verdun avait tenu.

CARNAGE SUR LA SOMME

La bataille de la Somme, du 1^{er} juillet au 18 novembre 1916, fut plus meurtrière encore. Quarante divisions tricolores furent engagées dans cette fournaise. Les forces britanniques supportèrent cette fois le plus lourd fardeau. Vingt semaines de combat pour gagner un seul saillant de 10 km. Falkenhayn avait été remplacé à la tête du Grand

État-major général par le maréchal Paul von Hindenburg, vétéran de Sadowa et de la guerre franco-prussienne, vainqueur des Russes à Tannenberg en août 1914. Avec l'hiver 1916-1917, il fallut renoncer à l'offensive. On fit les comptes : 630 000 tués ou disparus, dont les deux tiers britanniques, côté Alliés, 500 000 côté allemand.

Et pourtant, malgré les critiques de plus en plus nombreuses de l'arrière devant cette gestion désastreuse des vies humaines par le haut commandement, malgré les poussées de pacifisme et les bouffées de défaitisme, le moral des Français ne s'était pas effondré ! Un ancien syndicaliste, disciple de Jaurès, ancien maire de Champigny, Albert Thomas, remarquable organisateur, coordonnait la production d'armement en liaison avec les usines de l'industriel Louis Renault, les manufactures de Saint-Étienne, de Châtellerault et beaucoup d'autres, tout en apaisant les tensions avec les ouvriers et en s'efforçant de soulager leur sort. De leur côté, bourgeois, petits et grands, fonctionnaires, paysans soutenaient l'effort de guerre en souscrivant des bons de la Défense nationale.

Le 2 décembre, Joffre, taciturne et entêté comme un bœuf de labour, était de plus en plus critiqué pour son autocratie et le choix des officiers généraux. Pour le récompenser de son action, on le nomma maréchal de France – le premier de la III^e République – et on l'écarta du commandement général au profit de Nivelle. Après des mois d'attente, la lassitude et le découragement gagnèrent les troupes. Le moral était atteint. On commençait à parler de paix blanche. Les tentatives de médiation ou de « bons offices » n'avaient pas manqué, derrière le pape Benoît XV ou le président américain Woodrow Wilson. À la mort du vieux François-Joseph en décembre 1916, même les Empires centraux firent des ouvertures en ce sens. C'était sans doute une manœuvre destinée à impressionner les diplomates américains. En tout cas, les puissances de l'Entente rejetèrent ces offres. Quelques mois plus tard, en mars 1917, le nouvel empereur Charles I^{er} de Habsbourg-Lorraine fit une proposition de paix séparée, par l'intermédiaire de ses beaux-frères, Sixte et François de Bourbon-Parme, mais celle-ci fut en partie sabotée par son propre ministre des Affaires étrangères, le comte Czernin. De toute façon, elle ne pouvait satisfaire l'Italie, qui voulait comme promis sa part de l'Empire austro-hongrois.

LA RUSSIE, LA GUERRE NAVALE ET LES ÉTATS-UNIS

Rien de nouveau à l'ouest, mais à l'est, si. La déroute de l'armée russe en Pologne, les manifestations et les grèves entraînèrent la chute du régime tsariste en mars 1917. Après l'abdication de Nicolas II et la

période de chaos qui suivit l'arrivée aux affaires du prince Lvov puis celle de Kerenski, les bolcheviks, derrière Lénine et Trotski, s'emparèrent du pouvoir en novembre (octobre selon le calendrier julien) par un coup d'État à Petrograd et signèrent l'armistice. C'en était fini du front de l'Est. Grâce à la défection des Soviets, les Allemands allaient pouvoir rabattre leurs forces vers l'ouest. La paix fut signée à Brest-Litovsk le 3 mars 1918, au prix d'énormes pertes territoriales consenties par le nouveau pouvoir révolutionnaire.

Par ailleurs, on n'oubliera pas la guerre navale. La marine française, restée fidèle aux vieilles traditions de la Royale, mais qui n'occupait plus que le quatrième rang, derrière la Royal Navy, la Kaiserliche Marine, et l'US Navy, avait été pionnière en matière de technologie durant tout le ^{xix}^e siècle (cuirassés et sous-marins notamment). En 1914, elle alignait à côté de vénérables unités à bout de souffle beaucoup de bâtiments anciens et quelques beaux spécimens. Des changements de stratégie et la valse des ministres rue Royale avaient retardé le plan de modernisation de l'amiral Boué de Lapeyrère qui devait s'achever en 1920... Au lieu de fonctionner à plein régime, les chantiers navals virent, pendant la guerre, leur activité ralentir, du fait du départ au front des ouvriers. Cela dit, elle combattit vaillamment – sans pour autant participer aux grands affrontements anglo-allemands – et paya un lourd tribut aux mines et aux torpilles sous-marines. Elle perdit une dizaine de cuirassés et croiseurs cuirassés, dont le *Bouvet*, le *Danton*, le *Gaulois*, le *Suffren*, le *Léon-Gambetta*...

Le torpillage du paquebot *Lusitania* le 7 mai 1915, fleuron de la Cunard Line, qui fit plus de mille deux cents victimes civiles, la guerre sous-marine à outrance, étourdissement décrétée en février 1917 par le Kaiser contre tous les navires de commerce, même neutres, ravitaillant la Grande-Bretagne, enfin le fameux télégramme du secrétaire d'État aux Affaires étrangères allemand Zimmermann proposant au Mexique d'annexer une partie du sud des États-Unis, firent basculer l'opinion publique américaine. Le 6 avril, le président Woodrow Wilson déclara la guerre aux Empires centraux. Les pays de l'Entente, après avoir perdu un allié finalement peu efficace, la Russie, en gagnaient un autre – et quel allié ! –, la plus grande puissance économique du monde depuis 1913, peuplée de 95 millions d'habitants et disposant de ressources à l'échelle d'un continent. Mais il fallait patienter avant la formation et l'arrivée de son corps expéditionnaire.

LE CHEMIN DES DAMES

En attendant, Nivelles échoua dans sa tentative de percer sur 30 km le front entre Reims et Soissons, en dépit de l'ampleur des moyens mis

en œuvre : 850 000 hommes, 2 300 canons lourds, 2 700 canons de 75 et l'emploi pour la première fois, à la surprise générale, de chars d'assaut : 194 Mark I (anglais) et Schneider CA 1 (français). Commencé le 16 avril 1917 à six heures du matin, sous la pluie et la neige fondue, après une puissante préparation d'artillerie qui avait transformé les pentes boueuses du chemin des Dames en paysage lunaire et gluant, l'assaut échoua totalement. Les combats se poursuivirent des semaines durant, sans autre résultat que quelques gains minimes comme le fort de Condé et le village de Bray. Les pertes s'élevèrent à environ deux cent mille victimes du côté français.

Cette boucherie déclencha les premiers refus d'obéissance, puis les premières mutineries dans 79 régiments (sur 318), principalement dans les unités de réserve. Les soldats étaient épuisés, excédés, prêts à la révolution prêchée par quelques meneurs. Au lieu de *La Madelon*, les révoltés chantaient *L'Internationale* ou la *Chanson de Craonne*, du nom d'un des villages de la zone totalement rasés, en brandissant des drapeaux rouges. À Soissons, deux régiments s'apprêtèrent à marcher sur Paris afin d'exiger du Parlement la paix immédiate. En mai et juin, les grèves s'étendirent aux arsenaux et aux usines d'armement. Dans la région parisienne, on comptait cent trente et un mille grévistes. La propagande pacifiste battait son plein.

Le 15 mai, le général Nivelle avait été limogé et remplacé à la tête du Grand Quartier général de Beauvais par le général Pétain. La répression des mutineries fut menée sans faiblesse, quoique la justice militaire se montrât plutôt clément. Sur 50 000 procédures, il n'y eut que 554 condamnations à mort dont 49 réellement exécutées, au cours de ce que Pétain appelait des « cérémonies expiatoires » devant les troupes rassemblées. Parallèlement, celui-ci, attentif aux souffrances et à la détresse des poilus, s'efforça d'améliorer leurs conditions de vie et leur moral : cantonnements salubres, cuisines roulantes, permissions systématiques de dix jours par période de quatre mois, explication au moins sommaire des manœuvres... À la différence de son prédécesseur, il admettait que, vu la situation du front, les offensives n'étaient plus possibles. Il fallait donc « user l'adversaire avec le minimum de pertes » en donnant priorité au matériel, les petits chars d'assaut Renault à faible tonnage, qui furent construits en grande quantité, et les avions de bombardement Breguet ou Farman. « J'attends les chars et les Américains », répétait-il. Le 24 octobre, son offensive limitée sur le fort de la Malmaison, qui contrôlait l'accès de la crête du chemin des Dames, mieux préparée, fut un succès.

Au même moment, malheureusement, l'armée italienne s'effondra, vaincue par les Autrichiens à Caporetto, sur l'Isonzo, et abandonna une partie de la Vénétie.

Si l'on considère les institutions politiques qui se sont succédé au ^{XIX}^e siècle, il n'y avait pas cher à parier sur celles un peu bancales de la III^e République, version Jules Grévy. Or non seulement elles ne furent pas balayées dans la tourmente, mais elles jouèrent parfaitement leur rôle. Y compris dans les pires moments du conflit, la vie démocratique à la Chambre continua son cours. Le pouvoir exécutif surveillait le haut commandement militaire, et lui-même était placé sous la dépendance des députés qui siégeaient en permanence. À partir de juin 1916 furent créés des comités secrets pour suivre de plus près les opérations. Le Parlement voulait tout savoir, tandis que l'État-major s'efforçait d'en dire le moins possible. Pour avoir refusé de parler devant l'un de ces comités, par crainte de fuites, le général Lyautey, qui avait pris le ministère de la Guerre, fut contraint à la démission. À côté de ce contrôle démocratique, la propagande jouait un rôle primordial, afin de ne pas répandre le défaitisme dans les rangs, et la censure intervenait pleinement avant la parution des journaux.

La valse des cabinets se poursuivait, avec des remaniements constants, des replâtrages et des combinaisons variées où les ambitions personnelles s'exacerbaient : au ministère Viviani succédèrent deux ministères Briand, un ministère Ribot, un ministère Painlevé. Les mutineries, les grèves avaient atteint le moral des gouvernants, inlassablement harcelés par celui qu'on avait eu le tort de laisser de côté, Clemenceau. À la Chambre comme dans son journal, *L'Homme libre*, qu'il avait transformé en *L'Homme enchaîné* après les poursuites de la censure, le Tigre fustigeait Caillaux et Malvy, qu'il assimilait à des traîtres, parce qu'ils fréquentaient des individus prédisant la défaite. Malvy fut ainsi contraint à la démission de l'Intérieur le 31 août 1917. Le cabinet Ribot tomba. Paul Painlevé tint deux mois.

Une des grandes erreurs de Poincaré fut de ne pas avoir profité des circonstances exceptionnelles de la guerre pour assumer un rôle plus actif, comme il en rêvait et comme la lettre de la Constitution le lui permettait. N'était-il pas chef des armées, chargé de négocier et de ratifier les traités ? Légiste timoré et scrupuleux, il laissa une partie de l'autorité de l'État à des politiciens médiocres, sans s'imposer comme l'arbitre nécessaire entre les pouvoirs civil et militaire. Un « soliveau », tranchera sévèrement l'énergique Foch dans ses *Mémoires*.

En novembre, l'hôte de l'Élysée dut se faire une raison. Pour continuer la guerre, il n'y avait qu'une solution : appeler au gouvernement cet enragé de Clemenceau, son plus redoutable ennemi, mais la seule personnalité capable de mener à la victoire. À soixante-

seize ans, le Tigre avait gardé toutes ses griffes, son inflexible volonté et sa farouche énergie. « Ma politique étrangère et ma politique intérieure, déclara-t-il devant la Chambre, c'est tout un. Politique intérieure : je fais la guerre. Politique étrangère : je fais la guerre. Je fais toujours la guerre. »

Son gouvernement ne fut pas, comme on l'a dit, une dictature à la Robespierre, car la Convention avait ajourné l'application de la Constitution de 1793, mais un pouvoir républicain fort, laissant en place les institutions parlementaires. Les socialistes qui n'avaient pas oublié le briseur de grèves de 1906 avaient, bien entendu, quitté l'Union sacrée.

Clemenceau n'hésita pas à faire traduire Malvy devant le Sénat, transformé en Haute Cour, et à faire arrêter Caillaux pour « intelligence avec l'ennemi » (il avait été en relation avec l'espion Bolo Pacha et Almereyda, directeur du *Bonnet rouge*, une feuille pacifiste subventionnée par l'Allemagne). Bourru, dédaigneux et même brutal avec le personnel politique, malmenant Poincaré jusqu'à l'humiliation, il était au contraire attentif à rencontrer les soldats, à arpenter les tranchées, le dos légèrement voûté, un casque de poilu sur la tête, une capote bleu horizon sur les épaules, sa canne à la main. On le vit même, impavide, défier les Allemands sur les parapets, au risque d'être tué. Il était devenu un peu sourd, ce qui n'était pas trop grave, il n'avait jamais écouté personne !

LA FIN DE LA GUERRE

L'Allemagne, cependant, ayant enfin les mains libres à l'est après le traité de Brest-Litovsk signé avec les bolcheviks, s'apprêta à lancer une foudroyante offensive à l'ouest, destinée à écraser les Alliés avant l'arrivée massive des troupes américaines. La guerre de mouvement reprit donc, après son arrêt en 1914.

L'attaque, menée le 21 mars 1918 par le général Erich Ludendorff, commandant l'armée de terre avec son supérieur Paul von Hindenburg, contraignit les Français et les Anglais à reculer fortement. Elle engageait 180 divisions contre 211 alliées (dont 104 françaises). Le front de la Somme, tenu avec beaucoup de courage par les troupes anglaises, fut enfoncé. Le 27 mai, après d'intenses bombardements d'artillerie, les Allemands attaquèrent à nouveau le chemin des Dames, puis s'emparèrent de Château-Thierry, avant de mener l'offensive vers Compiègne.

Pendant ce temps, remplaçant les zeppelins, trop vulnérables, les bombardiers Gotha G jetaient leurs « torpilles » de 300 kg au-dessus

de Paris. Du 23 mars au 3 août 1918, la capitale fut également atteinte par des obus tirés à près de 120 km de leur cible par une gigantesque pièce d'artillerie de 34 m de long. Monté sur voie ferrée, le *Pariser Kanone*, surnommé par les Français la Grosse Bertha, avait été construit par les usines Krupp d'Essen. Il semble que deux, voire trois obusiers de ce type aient été installés au pied du mont de Joie, près de Crépy-en-Laonnois, puis déplacés. L'objectif était de créer une psychose telle parmi les Parisiens qu'elle aurait contraint le gouvernement à demander l'armistice. Les 367 obus qui tombèrent sur la capitale firent 256 morts et 600 blessés (l'un d'eux s'abattit sur l'église Saint-Gervais pendant l'office du vendredi saint provoquant à lui seul la mort de 92 personnes), mais le mouvement de panique escompté ne se produisit pas.

Le 26 mars, Clemenceau imposa l'unité de commandement aux Anglais et aux Français et désigna Ferdinand Foch comme généralissime. C'est sur lui que reposa la seconde bataille de la Marne, qui commença le 18 juillet. Moins de trois semaines plus tard, les troupes françaises et britanniques, appuyées par quatre cent cinquante chars Renault, firent une percée en direction d'Amiens. Les Américains arrivés en France commencèrent à monter au front. Contrairement à celui des Britanniques, leur engagement resta limité. À l'été de 1918, sur les 211 divisions dont disposait Foch, 15 seulement étaient américaines, commandées par le général Pershing et équipées par les Français de 144 chars, 3 000 canons et 500 avions. Ces troupes lancèrent une première offensive du côté de Saint-Mihiel le 12 septembre. L'arrivée continuelle de renforts – en tout 1 894 000 combattants d'outre-Atlantique – convainquit les Allemands de l'inéluctabilité de leur défaite.

Dans les Balkans, Franchet d'Esperey, à la tête des troupes françaises, anglaises et serbes (l'armée serbe avait été reconstituée après sa déroute à travers l'Albanie), mena une rude campagne dans les montagnes de Macédoine et battit les Germano-Bulgares à Skopje, contraignant la Bulgarie à demander l'armistice en octobre 1918. L'armée du Danube sous les ordres du général Berthelot, qui avait réorganisé les troupes roumaines, atteignit Bucarest le 1^{er} décembre.

En octobre, l'armée austro-hongroise s'effondra. L'armistice avec la Double Monarchie fut signé le 4 novembre, une semaine avant l'abdication de l'empereur. Pendant ce temps, Foch, avec cent divisions, préparait une nouvelle attaque en Lorraine, à laquelle Ludendorff n'avait plus que dix-sept divisions à opposer.

Les ordres d'appareillage donnés par l'amiral Scheer afin de livrer un ultime combat à mort contre la Royal Navy ne furent pas

appliqués. Les marins de la flotte de haute mer se révoltèrent à Wilhelmshaven puis à Kiev. L'insurrection révolutionnaire gagna toutes les grandes villes. L'Allemagne s'effondrait. Le 9 novembre, Guillaume II fut contraint d'abdiquer et de se réfugier aux Pays-Bas. Max de Bade, nouveau chancelier allemand, demanda l'armistice. Celui-ci fut signé à Rethondes, une clairière de la forêt de Compiègne, le 11 novembre à cinq heures du matin.

La paix après cinquante mois de guerre fut accueillie dans un prodigieux délire, une joie immense qu'on ne retrouvera qu'en 1944. Les cloches sonnaient à toute volée. On riait, on pleurait, on s'embrassait.

UN TRAGIQUE BILAN

Pourtant, la France avait supporté l'un des chocs les plus éprouvants de son histoire. Son atout par rapport au Reich allemand – ensemble fédéral récent, composé de royaumes, de grands-duchés, de duchés, de principautés et de villes libres – et à la Double Monarchie danubienne – marqueterie complexe de peuples et de langues –, qui tous deux venaient de se décomposer, résidait dans la solidité de son État-nation, cet État unitaire, centralisé, produit de l'Histoire, construit siècle après siècle autour d'une capitale incontestable et d'une langue unique, soudant les populations en une même culture à vocation universaliste. Elle avait résisté à la bourrasque, malgré les graves dommages liés à l'occupation et à la dévastation d'une partie de son territoire. Il existait en son sein de grandes différences sociales, mais infiniment moins que dans l'Empire russe qui était mort de l'absence de classes moyennes solides.

Le bilan humain était effrayant : 1,4 million de militaires tués et 3,2 millions de blessés (sur 7,8 millions de mobilisés). À ces chiffres s'ajoutaient 210 000 victimes civiles et 400 000 morts de la terrible épidémie de grippe espagnole qui sévit en 1918-1919, un million d'invalides de guerre, 300 000 mutilés, 600 000 veuves et 700 000 orphelins. La pyramide des âges en fut durablement affectée au ^{xx}e siècle. La société avait changé. Les rapports sociaux s'étaient modifiés. Pour faire vivre leur foyer en l'absence de leurs maris, de nombreuses femmes avaient travaillé dans les usines ou les administrations, les petits commerces. C'était le prélude à leur émancipation. Les modes de vie s'étaient rapprochés. Le brassage des Français venus des provinces les plus diverses avait porté un coup fatal aux patois et aux parlers régionaux. Paradoxalement, l'État-nation, par ailleurs si cruellement atteint, en sortait davantage unifié.

L'apothéose pour Clemenceau, surnommé le « Père la Victoire », fut

le 11 novembre à quatre heures de l'après-midi, quand, après avoir été accueilli au Palais-Bourbon par les ovations frénétiques et les tonnerres d'applaudissements des députés, il lut d'une voix brisée par l'émotion les conditions de l'armistice. « Et puis, ajouta-t-il, honneur à nos grands morts qui nous ont fait cette victoire... Grâce à eux, la France, hier soldat de Dieu, aujourd'hui soldat de l'Humanité, sera toujours le soldat de l'Idéal. » Il réaffirmait clairement la réconciliation des deux France, par-delà la coupure révolutionnaire et la vocation universaliste du patriotisme français.

Chapitre 34

La paix gâchée

(1919-1924)

LE TRAITÉ ET LE DÉFILÉ

Après le triomphe du Père la Victoire, voici celui de la France entière ! Les actualités cinématographiques en témoignent. Le 28 juin 1919, cinq ans jour pour jour après le coup de pistolet de Sarajevo, une file ininterrompue de voitures automobiles traversa l'avant-cour du château de Versailles devant les troupes alignées, présentant les armes comme au temps de Louis XIV. C'étaient les délégations des vingt-six pays venues signer le traité de paix.

Quel spectacle ! Partout la foule, piquets de soldats, casque sur la tête, laquais à la française, officiels en haut-de-forme, femmes, boa autour du cou, généraux en uniformes chamarrés, gardes républicains... Dans la galerie des Glaces, pas de casques à pointe ni de sabres au clair comme en 1871, mais des huissiers à chaîne, des fonctionnaires chargés de dossiers et de grandes tables recouvertes de tapis verts. Puissant symbole et revanche de l'Histoire ! À seize heures, Clemenceau, président de la Conférence, apposa sa signature après celles des autres délégations. Puis tout le monde s'égailla dans les jardins de Le Nôtre, où jaillissaient les grandes eaux. Les plénipotentiaires de la jeune République allemande, Johannes Bell, ministre des Transports, Hermann Müller, ministre des Affaires étrangères, étaient accablés.

Quinze jours plus tard, le 14 juillet, eut lieu le défilé de la victoire, immense et fabuleux sacre national, doré par le soleil matinal, sur un parcours s'étirant de la porte Maillot à la place de la République. Un spectacle comme Paris n'en avait jamais vu, au milieu d'une mer humaine de plusieurs millions de personnes, immense, lente, apaisée, et de frissonnantes forêts de drapeaux que semblaient agiter les fanfares militaires jouant en boucle la *Marche lorraine* ou *Le Régiment de Sambre-et-Meuse*. À tout seigneur, tout honneur, le défilé fut inauguré par les mutilés et les grands blessés en chaises roulantes. Puis, chevauchant botte à botte, on vit les deux maréchaux, Joffre,

trapu et bedonnant, et Foch, mince et sec. Venaient ensuite Pétain, saluant la foule à droite, à gauche, de son bâton étoilé, et la cohorte glorieuse des généraux de Castelnau, Gouraud, Mangin, Degoutte, Humbert, Berthelot, Fayolle, sans oublier Ronarc'h, l'héroïque amiral commandant les fusiliers marins qui s'étaient illustrés dans la zone des armées du Nord... Toutes les nationalités engagées dans la lutte contre les Empires centraux étaient de la fête, Britanniques, Américains, Belges, Italiens, Japonais, Portugais, Roumains, Serbes, Polonais, Tchèques, Slovaques, Siamois... Après un intermède silencieux surgit théâtralement l'armée française : poilus, couverts de décorations et de fourragères, baïonnette au canon, régiments de cavalerie aux chevaux mal assurés sur le pavé parisien, spahis marocains et tunisiens en leurs plus belles tenues, tirailleurs sénégalais reconnaissables à leurs chéchias rouges, et, fermant le ban, les petits chars Renault fumants et pétaradants, qui s'étaient illustrés dans les marnes gluantes des bords de Somme. L'armée française ? La première du monde puisqu'elle était victorieuse ! Les Français qui applaudissaient, canotier sur la tête, en étaient unanimement convaincus.

LA PAIX ÂPREMENT NÉGOCIÉE

En vieux jacobin considérant que le politique devait l'emporter sur le militaire, Clemenceau, fort du blanc-seing de la Chambre, avait tenu à négocier seul le traité de Versailles, écartant non seulement le président Poincaré, mais les grands chefs militaires qui auraient vu d'un bon œil l'annexion de la rive gauche du Rhin ou à tout le moins le retour aux frontières de 1814, celles d'avant les Cent-Jours.

Le Tigre était partagé entre ses idéaux républicains et son nationalisme. Sur les ruines des « vieilles monarchies oppressives », il voulait instaurer une « Europe du droit », fondée sur la démocratie et la liberté des peuples, tout en endiguant la turbulente Germanie dans des limites sûres, en un moment où celle-ci se trouvait menacée par la contamination du virus bolchevique (la révolte spartakiste de Berlin avait été matée en janvier 1919 par les corps francs au prix de violents combats de rues). Il souhaitait bien entendu une paix victorieuse, une paix dure, à la Bismarck, conclue « sur le tambour », ce qui ne l'empêchait pas, en politicien lucide, conscient des fragilités de la France d'après guerre, d'être persuadé que cette paix ne pourrait être garantie que par la double alliance franco-britannique et franco-américaine, prolongeant l'Entente des États démocratiques. Même s'il n'écartait pas l'idée d'une extension ultérieure des frontières françaises en direction du Rhin, il ne voulait rien faire sans les Alliés. Il avait

désapprouvé la volonté fanfaronne des Italiens de rompre avec les Américains à propos du statut de Fiume (Rijeka), comme il avait désavoué la tentative intempestive du fougueux Mangin, gouverneur général de Mayence, de créer dans la foulée de l'occupation une République rhénane autonome.

De toute façon, quels que fussent ses souhaits intimes, il n'était pas seul à décider. Dans la reconfiguration de l'Europe, le poids des Britanniques et des Américains était décisif. Or ceux-ci étaient désireux de rapatrier au plus vite leurs troupes. Les premiers, retournant derrière Lloyd George à leur égoïsme sacré et à leur politique d'équilibre continental, souhaitaient ne pas trop enfoncer l'Allemagne industrielle, pour reprendre rapidement le commerce avec elle – *business is business* ! – et faire contrepoids à une France que la victoire pourrait rendre arrogante. Venu spécialement en Europe en décembre 1918 pour imposer ses vues, le président Woodrow Wilson, austère fils d'un pasteur presbytérien de Virginie, avait énoncé la volonté de la première puissance économique du monde de dicter sa paix, une paix marquée par un idéalisme, sans doute généreux, mais servant naturellement la grandeur des États-Unis (car ceux-ci, comme la France, étaient l'un des rares pays à vouloir appuyer les ambitions de leur nation sur le pilier des valeurs universelles). Onze mois plus tôt, dans un célèbre discours au Congrès prononcé le 8 janvier 1918, il avait énuméré les Quatorze Points destinés à consolider une paix perpétuelle entre les peuples : pas d'annexions injustifiées de la part des vainqueurs, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, liberté absolue des mers, diplomatie ouverte bannissant le secret, limitation des armements, suppression « autant que possible » de toutes les barrières économiques, organisation de la sécurité collective de la planète par une « association générale des nations » à créer (ce sera la Société des Nations), etc. L'Amérique triomphante mettait ainsi fin à presque un siècle d'isolationnisme.

Dans ce contexte, Clemenceau dut en rabattre sur les prétentions françaises, d'autant qu'une partie des députés de gauche, les socialistes de la SFIO notamment, étaient acquis d'emblée à ce « wilsonisme » si enthousiasmant et à une « paix des peuples » ne faisant ni vainqueurs ni vaincus.

Le traité de Versailles, précédé du pacte constitutif de la Société des Nations (SDN), fut donc un compromis dans lequel, du reste, la France eut la part belle. Elle récupérait les provinces perdues de l'Est, sans référendum de ratification, contrairement aux revendications allemandes. Les cantons d'Eupen et Malmédy étaient cédés à la Belgique et le Schleswig du Nord au Danemark. La rive gauche du Rhin et une bande de 50 km sur la rive droite étaient démilitarisées

ainsi que quelques têtes de pont sur la rive droite, face à Mayence, Cologne et Coblenze. La Rhénanie était occupée par les Alliés et la Sarre placée sous tutelle de la SDN en attendant qu'un plébiscite décidât de son sort quinze ans plus tard.

Les effectifs de l'armée allemande étaient limités à cent mille hommes, ceux de la marine à quinze mille avec une flotte de guerre ne devant pas dépasser les cent mille tonnes. L'Allemagne n'avait droit ni aux chars d'assaut, ni aux canons lourds, ni aux sous-marins, ni aux avions. Ceux qui existaient devaient être détruits. Les gaz de combat étaient interdits. Le Grand État-major et les écoles de guerre étaient dissous. Le traité prévoyait également que la marine militaire, qui avait été livrée à la Grande-Bretagne, serait partagée entre les Alliés, mais, une semaine avant la signature, ses principaux vaisseaux – 11 cuirassés *dreadnoughts*, 5 croiseurs de bataille, 5 croiseurs légers et 32 destroyers –, au mouillage dans la baie de Scapa Flow, au nord de l'Écosse, s'étaient sabordés.

Restait le problème des « réparations » dues par les Allemands au titre des destructions immenses dont ils s'étaient rendus coupables sur le territoire national. « Le plus terrible compte de peuple à peuple s'est ouvert, il sera payé », avait martelé Clemenceau au Sénat. Une campagne de presse menée par *Le Matin*, avec pour titre accrocheur « Le Boche paiera », avait trouvé un puissant écho dans l'opinion. En incluant dans les indemnités des vaincus tous les frais de guerre, on avait la conviction que les difficultés du pays se trouveraient résolues, le chômage, la vie chère... Une large partie de la Chambre des députés, derrière Louis Marin, élu de Nancy et rapporteur général du budget, s'accrochait à cette formule magique. Clemenceau, bien sûr, bataillant avec Lloyd George et Wilson, l'avait ardemment soutenue.

La question ne pouvait être éludée par le traité. L'Allemagne fut reconnue coupable avec ses alliés d'avoir déclenché la guerre. Le principe des indemnités dues par elle fut inscrit dans l'acte, mais, faute de chiffrage, la fixation de leur montant fut repoussée à plus tard. En attendant, le traité prévoyait que les mines de charbon du bassin de la Sarre seraient transférées à la France en compensation de celles du Nord et du Pas-de-Calais, noyées par les Allemands. Sur le plan économique, l'Allemagne perdait tous ses brevets, qui avaient été l'un des moteurs de son expansion, et s'engageait à accorder la clause de la nation la plus favorisée aux belligérants. Elle cédait ses colonies, dont une partie du Togo et du Cameroun confiée à la France sous mandat de la SDN.

Au total, le traité de Versailles laissait à l'Allemagne une souveraineté réduite et sous tutelle. Même si, en dehors des provinces restituées, elle n'était nullement démembrée et gardait quasi intact son potentiel économique, cette décision suffit à révolter l'opinion d'outre-Rhin : jamais on n'avait vu pareille paix imposée par les vainqueurs sans la moindre négociation, un vrai *diktat* ! La plupart des Allemands considéraient que l'armée, n'ayant pas été vaincue sur le sol de la Vaterland, avait été trahie par les politiciens.

Pour beaucoup de Français, au contraire, notamment à droite et dans les cercles militaires, le traité ne donnait pas de garanties suffisantes. Selon le maréchal Foch, il « n'assurait pas la sécurité de la France ». « Ce n'est pas une paix, ajoutait-il prophétiquement, c'est un armistice de vingt ans. » Il est « trop doux pour ce qu'il a de dur et trop dur pour ce qu'il a de doux », écrivait de son côté l'historien Jacques Bainville, membre de l'Action française. Quant à Poincaré, il regrettait qu'on n'eût pas achevé la déroute de l'Allemagne avant de signer avec elle. Clemenceau l'avait plus ou moins concédé devant la commission des Affaires étrangères du Sénat le 5 février 1919 : « Si nous avions été mieux renseignés, nous aurions imposé des conditions plus dures », ce qui valut au Père la Victoire le surnom de Perd la victoire...

Les Américains n'étaient nullement de son avis. Impatients de tourner la page, ils se demandaient s'il ne fallait pas atténuer les effets du traité. En tout cas, le 19 novembre 1919, le Congrès américain, désavouant le président Wilson, refusa de le ratifier et d'adhérer à la SDN. Clemenceau, qui avait cédé sur la Rhénanie en raison de l'engagement allié d'intervenir en cas de nouvelle agression, se trouvait dupé. Les garanties des Anglais et des Américains ? « De la monnaie de singe », avait grommelé Foch.

Les traités de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919 et de Trianon du 4 juin 1920 furent plus sévères à l'égard de l'empire des Habsbourg, puisque celui-ci volait en éclats pour donner naissance principalement à deux nouveaux États : la Tchécoslovaquie – formée de la Bohême-Moravie, arrachée à l'Autriche, et de la Slovaquie, rattachée antérieurement à la Hongrie – et le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, qui prendra en 1929 le nom de Yougoslavie.

La Pologne, qui avait disparu en 1815, partagée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, fut ressuscitée et se vit attribuer la Posnanie et une partie de la Prusse occidentale, enlevées à l'Allemagne. Deux alliées de l'Entente, l'Italie et la Roumanie, reçurent leur part des dépouilles austro-hongroises : la première eut le Tyrol du Sud, le Trentin, le Frioul, l'Istrie et Trieste ; la seconde la Transylvanie, le

Banat oriental et la Bucovine. De ce fait, la Hongrie perdit près des deux tiers de sa superficie. Quant à l'Autriche, elle fut réduite, selon le mot de Clemenceau, à « ce qui restait », c'est-à-dire à sa partie germanique, faisant de sa vaste capitale, Vienne, une tête sans corps. En même temps, il lui était formellement interdit de se rattacher à l'Allemagne nouvelle.

Moins par souci de construire un nouvel équilibre européen que par détestation des Habsbourg catholiques, Clemenceau laissa faire l'implosion de l'Autriche-Hongrie, gangrenée par les nationalités. Opérée au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, cette liquidation ne fut ratifiée par aucun plébiscite local. Elle avait l'inconvénient de créer des minorités insatisfaites pour lesquelles, en raison de la complexité des découpages, on avait écarté l'application du même principe : Allemands des Sudètes, inclus dans les frontières tchécoslovaques, Hongrois de Transylvanie en Roumanie, Tyroliens du Sud en Italie, autant de sources de futures revendications. « Les chirurgiens de Versailles, commenta Bainville, ont recousu le ventre de l'Europe sans avoir vidé l'abcès. » Le nouvel équilibre européen, enchevêtré et ambigu, reposait sur la France et l'Angleterre, dont les diplomaties commençaient à diverger.

TRIOMPHE AMER

La victoire de 1918 avait fait naître en France l'illusion d'un nouvel âge d'or. Quelle émotion de voir le drapeau tricolore flotter sur la massive gare en grès gris de Guillaume II à Metz ou sur la flèche élancée de la cathédrale de Strasbourg, après quarante-huit ans d'occupation prussienne ! Quelle joie aussi d'admirer ces jeunes Alsaciennes en coiffe noire à grand nœud, avec leur châle rouge et leur chemisier blanc, souriantes, heureuses d'avoir retrouvé la mère patrie ! Leurs photos figuraient partout, sur les calendriers, les almanachs et les cartes postales.

Hélas, le bilan était lourd, tragiquement lourd. Non seulement le pays avait été saigné humainement, mais il était meurtri, désolé : le quart du territoire ravagé, des pertes matérielles considérables, Reims et Saint-Quentin en grande partie démolis ; Lille, Cambrai, Arras, Péronne, Amiens, Soissons, Calais victimes de gros dégâts ; 620 villages détruits ou rasés, 800 000 bâtiments, dont 600 000 maisons d'habitation et 11 000 édifices publics, anéantis ou endommagés ; 116 000 ha de terres ravagées ; 62 000 km de routes impraticables, 6 000 km de voies ferrées inutilisables, des centaines d'usines bombardées, certaines sabotées par l'armée allemande. Dans les régions occupées, cette dernière avait usé de violences contraires au

droit international : réquisitions, travaux forcés, déportations de populations, y compris dans des camps de concentration. Comment croire encore, avec les philosophes des Lumières, au perfectionnement infini de l'humanité ? Paul Valéry l'écrivait : « Nous autres civilisations, nous savons maintenant que nous sommes mortelles. »

Bref, pour la France, il s'agissait d'une victoire aux fruits amers, une victoire à la Pyrrhus. Bientôt, chaque village, avec son monument aux morts, portera la cicatrice visible de ses enfants disparus. Au culte de la patrie allait se surimposer la liturgie funèbre des morts au champ d'honneur ayant payé l'impôt du sang. Un rite national nouveau apparut avec la tombe du Soldat inconnu – symbole de tous les militaires tués au combat et dont les pauvres restes, ramassés sur le front parmi ceux de huit corps non identifiés, avaient été enterrés sous l'Arc de Triomphe : flamme éternelle du souvenir brûlant au-dessus de la « dalle sacrée », minute de silence et sonnerie aux morts... La Mémoire se superposait à l'Histoire.

L'année 1919 avait été sur le plan intérieur particulièrement difficile pour le gouvernement Clemenceau, qui avait dû affronter près de deux mille grèves, dont plusieurs à caractère révolutionnaire. Le coût de la vie, les salaires bloqués depuis 1914, l'explosion du chômage, par suite du retour des soldats démobilisés, en étaient la cause. Pour la base syndicale de la CGT très politisée (mineurs, cheminots, métallurgistes...), le mouvement semblait être le prélude au « grand soir ». En avril, des troubles s'étaient déclarés dans l'escadre française envoyée en mer Noire combattre les bolcheviks. Le chef mécanicien d'un torpilleur, André Marty, avait été arrêté alors qu'il s'apprêtait à livrer aux communistes russes le bâtiment ancré à Galatz en Roumanie. La mutinerie avait éclaté peu après à Sébastopol, où le gros de la flotte était au mouillage. Les rebelles avaient hissé le drapeau rouge et chanté *L'Internationale*. Il y eut de lourdes condamnations par les conseils de guerre (vingt ans de travaux forcés pour Marty), suivies pour tous d'une amnistie en 1922.

LA CHAMBRE « BLEU HORIZON »

La France s'était crue redevenue la Grande Nation, et Paris, la capitale du monde. Bien peu se rendaient compte que la guerre de 1914 avait marqué la fin de la suprématie européenne sur le monde, le déclin d'une certaine forme de civilisation au profit de celle des États-Unis, dominée par la course effrénée à l'argent et à la rentabilité.

La nature des grands problèmes avait changé avec la guerre : ils

devenaient sociaux, démographiques, économiques, financiers. Mais la classe politique dans son ensemble n'avait pas bougé. Méconnaissant largement les réalités nouvelles, elle n'avait pas conscience des données qui bouleversaient l'univers. Phénomène d'autant plus inquiétant que la politique était devenue la condition essentielle de la vie des Français. Tout passait par elle : la reconstruction, les réformes sociales, la régulation économique. Plus personne ne pouvait dire comme Anatole France autrefois : « La République gouverne mal, mais je lui pardonne de gouverner mal parce qu'elle gouverne peu. » Les Français attendaient l'achèvement de ce pilier social qui modifierait leur vie. De ce décalage résulta une crise quasi permanente des institutions, une instabilité chronique des gouvernements et des partis : quarante-trois cabinets ministériels entre 1920 et 1940.

La Chambre des députés, élue en décembre 1919 à un nouveau mode de scrutin mêlant proportionnelle et prime majoritaire, fut surnommée Chambre bleu horizon en raison de la couleur de la capote des nombreux poilus qui la composaient. Elle était la plus à droite que le pays ait connue depuis 1871. La gauche et l'extrême gauche totalisaient 180 députés, dont un peu plus d'une centaine de radicaux et républicains-socialistes. Regroupant le centre et la droite, le Bloc national républicain détenait 433 sièges sur 613. Prolongeant la mystique de l'Union sacrée, il perpétuait au Parlement la camaraderie des tranchées. Moment important dans l'histoire de la République : après les drames de la séparation de l'Église et de l'État, les catholiques se sentaient enfin réintégrés dans la communauté nationale. Les « curés sac au dos » avaient payé eux aussi leur dette patriotique.

Lors de la campagne électorale, les partis de droite, individualistes par nature, avaient su taire leurs divisions. Ils avaient formé une « machine électorale », avec comités locaux et nationaux, à l'image de ceux existant aux États-Unis. Leurs caisses étaient financées par des organismes patronaux.

Désarmer l'Allemagne, la contraindre à payer une lourde indemnité de guerre, tel était l'axe politique de cette droite nationale, méfiante à l'égard du pacifisme wilsonien et de la Société des Nations. Sur le plan financier, elle ne voulait ni augmentation des dépenses publiques ni aggravation de la fiscalité directe, préférant, pour équilibrer les comptes, l'emprunt et l'impôt indirect. Farouchement anticomunisme, elle s'inquiétait des progrès bolcheviques et des troubles révolutionnaires qui éclataient ici et là en Europe. De surcroît, les grèves de 1919 avaient éveillé de vives inquiétudes dans les régions rurales les plus reculées. Une partie de la campagne électorale s'était faite contre le « péril rouge » et l'« homme au couteau entre les

dents ».

La coalition des droites ne signifiait pas qu'elles eussent perdu toute originalité. Il ne restait presque rien des anciennes formations monarchistes. L'Action française n'avait que quelques représentants, Léon Daudet notamment, inscrit comme indépendant, avec une poignée d'élus bonapartistes ou plébiscitaires. La question du régime ne se posait plus. La III^e République était sortie consolidée de l'épreuve du feu. Le 11 novembre 1920, le gouvernement du Bloc national organisa une gigantesque cérémonie, associant le transfert du cœur de Léon Gambetta au Panthéon et celui du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe.

La droite catholique et traditionaliste se retrouvait à l'Entente républicaine démocratique, nouvelle appellation de la Fédération républicaine, qui, en glissant plus à droite, avait abandonné l'héritage orléaniste. Elle représentait la civilisation rurale, encore dominante. Ses élus, dont le plus connu était Louis Marin, étaient des notables, issus des régions où la pratique religieuse résistait à la lente déchristianisation du pays. Cette sensibilité politique avait la sympathie de plusieurs grands chefs militaires, Lyautey, maréchal de France en 1921, les généraux de Castelnau et Weygand. Attachée aux valeurs ancestrales, rejetant la société individualiste et centralisée créée par la Révolution française, elle défendait la propriété, les libertés individuelles, les communautés naturelles (familles, métiers, régions) et la décentralisation. Cléricale tout en ne remettant pas en cause la loi de Séparation de 1905, puisant sa force dans l'appui du clergé, elle voulait aller plus loin sur le terrain de l'école libre avec la répartition des fonds scolaires au prorata des effectifs (RPS).

La seconde droite était la droite libérale, héritière des orléanistes, des opportunistes et progressistes. En dehors de l'Alliance démocratique, on la trouvait dans des groupes aux consonances républicaines : Indépendants de gauche, Républicains de gauche, Gauche républicaine, car le terme de droite suscitait toujours la même répulsion dévalorisante. L'événement nouveau était que le Bloc national réconciliait les deux fractions des progressistes qui s'étaient séparées en 1899, lors de l'affaire Dreyfus.

Raymond Poincaré, Louis Barthou, Georges Leygues, Pierre-Étienne Flandin, Paul Reynaud incarnaient ce courant libéral et conservateur. Sans être anticléricaux, ils étaient attachés à la laïcité. Défenseurs de la civilisation industrielle, ils entretenaient de multiples liens avec le monde de l'économie et de la finance, en particulier avec les milieux patronaux de la Confédération générale de la production française.

En janvier 1920, Poincaré ayant manifesté sa volonté de ne pas se représenter à la présidence de la République, Clemenceau se porta candidat. Aussitôt se réveilla la cohorte puissante de ses ennemis, Briand en tête, à laquelle se joignirent les députés catholiques. Tous lui préférèrent Paul Deschanel, président de la Chambre et républicain de centre droit, bel homme du monde aux yeux rêveurs, un tantinet coquet, mais dépourvu de caractère. À la suite de cette défaite cuisante en pleine gloire, le Père la Victoire, amer, se retira de la vie publique. Alexandre Millerand, ancien socialiste indépendant, qui, au terme d'une trajectoire impressionnante, était devenu l'un des chefs de la droite la plus assumée, lui succéda à la présidence du Conseil.

À cette époque se tint le procès de Joseph Caillaux intenté par Clemenceau devant le Sénat transformé en Haute Cour. Il s'acheva en février 1920 par la condamnation du prévenu à trois ans de prison pour « correspondance avec l'ennemi », à la grande indignation de la gauche et de la Ligue des droits de l'homme.

Millerand gouverna sept mois, affrontant avec fermeté comme son prédécesseur une nouvelle vague de grèves révolutionnaires, multipliant répressions et réquisitions. Le 1^{er} mai 1920, la CGT proclama la grève générale, provoquant le débrayage d'un million et demi de travailleurs durant quinze jours, accompagné de violences. Dix-huit mille cheminots furent révoqués. Millerand fit même poursuivre la centrale syndicale devant le tribunal correctionnel de la Seine, qui en prononça la dissolution (la sentence néanmoins ne fut jamais appliquée).

Au printemps de 1920, Paul Deschanel, nerveux et neurasthénique, donna les premiers signes d'un dérangement cérébral. Le 23 mai, il devait se rendre en train à Montbrison pour l'inauguration du monument aux morts. On retrouva le lendemain matin son compartiment vide : il était tombé de voiture lors d'un ralentissement et avait été récupéré en pyjama, légèrement blessé, par un garde-barrière, à qui il s'était présenté – quelle invraisemblance ! – comme le président de la République. Chansonniers et caricaturistes s'en donnèrent à cœur joie. Sous la pression de son entourage, il démissionna. Alexandre Millerand fut élu à sa place le 24 septembre 1920 par 695 voix contre 69. Lui succéda à la présidence du Conseil l'effacé Georges Leygues.

Le Bloc national, sans revenir sur la loi de Séparation, pratiqua une laïcité ouverte, qui répondait aux attentes de l'électorat catholique. Les congrégations qui avaient été expulsées, et dont nombre de ses membres avaient fait preuve au front d'un grand zèle patriotique,

purement se réinstaller en France. Le 24 juin 1920, la Chambre des députés institua la fête de Jeanne d'Arc, canonisée par l'Église le mois précédent. Dans l'imaginaire des Français, les deux figures historiques de la pieuse Pucelle vénérée par les chrétiens et de la fille de Lorraine se battant contre l'envahisseur se réconciliaient ainsi. Couronnant le tout, en mai 1921, les relations diplomatiques furent rétablies avec le Saint-Siège par Briand – l'homme de la loi de 1905 –, qui avait succédé à Georges Leygues (le septième ministère de sa carrière, qui en comptera onze).

Ce climat d'apaisement chiffonnait fortement les radicaux et les socialistes, réactivant chez eux les vieux réflexes anticléricaux. D'autres sujets de préoccupation dominaient. Après l'affaiblissement du mouvement ouvrier dû à la politique répressive du Bloc national survint, au sein de la SFIO, une brutale scission entre socialistes et communistes. Au congrès de Tours, dans la nuit du 29 au 30 décembre 1920, la majorité, acquise à la révolution léniniste, décida de rallier sans réserve la III^e Internationale (ou Komintern), créée en mars à Moscou. Prenant la dénomination de Section française de l'Internationale communiste (futur Parti communiste français), elle fit main basse sur *L'Humanité* de Jaurès, dont le tirage avoisinait les deux cent mille exemplaires. Commença alors une phase de bolchevisation et d'épuration au cours de laquelle les déviants, anarchistes, anarcho-syndicalistes et autres socialistes libertaires furent brutalement exclus, suivie d'une phase de stalinisation.

La minorité avait maintenu la SFIO, la « vieille maison », trouvant son chef en la personne de Léon Blum, député de la Seine. Fidèle au socialisme à la française, elle était écartelée entre réforme et révolution. Sans renier son marxisme, elle misait sur une révolution par la loi et le suffrage universel plutôt que par la rue et la dictature du prolétariat. Après une pénible période de reconstruction, autour de ses sections squelettiques et du quotidien *Le Populaire*, ses effectifs repartirent à la hausse.

La CGT, de son côté, qui avait perdu un grand nombre d'adhérents, connu peu après une scission identique, avec la création d'une CGTU (unitaire) qui adhéra à l'Internationale syndicale rouge, à la différence près que cette dernière était minoritaire.

LES RÉPARATIONS ET LA QUESTION FINANCIÈRE

Ces deux grandes questions étaient évidemment liées. En 1921, la commission des réparations, créée par le traité de Versailles, avait fixé celles-ci à 226 milliards de marks-or, puis, devant le tollé outre-Rhin, les avait réduites à 132 milliards de marks-or, payables en trente

annuités, en espèces ou en nature. La France ne devait en percevoir que 52 %, alors que le total des dommages subis était estimé à 140 milliards de francs, soit près de quatre fois son PIB de 1913.

Aristide Briand opta d'abord pour la fermeté, menaçant la jeune république de Weimar « d'une main ferme qui s'abattrait sur son collet ». Il fit occuper Ruhrort, Duisbourg et Düsseldorf. « Nous sommes dans la position d'une nation créancière ayant des droits sur son débiteur ; sur un débiteur de mauvaise foi, déclara-t-il au Sénat, nous prenons un gage. »

En réalité, le gouvernement social-démocrate allemand, soutenu par son opinion publique et l'ensemble des partis politiques, s'opposait au règlement des indemnités de guerre. Il trichait, sabotait, ne livrait pas les quantités de charbon ou de bois prévues. L'Angleterre, redevenue un partenaire économique important de l'Allemagne, ne bougeait pas. Briand, se rendant compte qu'il n'obtiendrait rien sans elle, fut contraint de jouer la carte de l'apaisement.

En janvier 1922, à la conférence de Cannes, les Britanniques proposèrent de conclure un nouveau traité, aux termes duquel, en échange d'une garantie des frontières, la dette allemande serait fortement allégée. Briand se montra favorable à cette solution. Mais Millerand désavoua le « coup de canne » et le contraignit à démissionner. Poincaré, qui après avoir quitté l'Élysée s'était fait élire sénateur de la Meuse, le remplaça. Français et Anglais étaient plus ou moins brouillés.

Signe du mépris anglo-saxon, à la conférence navale de Washington du 6 février 1922, la France se vit imposer, en l'absence de sa délégation, une limitation du tonnage de ses navires de guerre selon une humiliante clé de répartition : coefficient 5 pour les marines britannique et américaine, 3 pour la marine nipponne, et 1,7 pour l'Italie et elle. C'était faire fi du positionnement de l'Hexagone sur plusieurs façades maritimes et de ses responsabilités de grande puissance coloniale, dispersée sur toutes les mers du globe.

LE COUP DE TONNERRE DE RAPALLO

Dans l'est de l'Europe, la situation se compliquait. La France, manquant de moyens pour aider les Polonais dans leur lutte contre les troupes bolcheviques, se contenta de leur dépêcher une mission militaire commandée par le général Weygand. De même, elle fut prise de court par la constitution de la Petite-Entente, unissant la Roumanie, la Tchécoslovaquie et le royaume des Serbes, pour faire pièce à la menace hongroise de révision des frontières. Elle finit par s'en

accommoder, poussant même les Polonais à rejoindre cette alliance, de façon à boucler le cordon sanitaire séparant la Russie révolutionnaire, infréquentable, de l'Allemagne. Malheureusement, Tchèques et Polonais étaient en désaccord sur le sort de la ville de Teschen, en Silésie, coupée en deux à la conférence de Spa de 1920.

Soudain le 16 avril 1922 éclata la nouvelle du traité de Rapallo entre Berlin et Moscou, mettant fin à l'isolement des Soviets voulu par l'Occident. L'accord avait été négocié par Walter Rathenau, ministre des Affaires étrangères de la république de Weimar, et les commissaires Christian Rakovski et Adolf Joffé, pour le compte de la république socialiste fédérative soviétique de Russie. Les deux pays renonçaient à leurs dettes et réparations mutuelles, rétablissaient leurs relations diplomatiques et commerciales et s'accordaient réciproquement la clause de la nation la plus favorisée.

Il était évident que l'Allemagne cherchait par tous les moyens à échapper à ses engagements et à redevenir une puissance indépendante et respectée. De fait, on le sait aujourd'hui, elle n'attendit pas l'arrivée d'Hitler au pouvoir pour réarmer secrètement. Dès 1920, sous l'impulsion du général Hans von Seeckt, parallèlement à une Reichswehr autorisée, se transformant rapidement en armée de métier, se constitua une Reichswehr noire, bénéficiant de subventions camouflées de la part de riches industriels et expérimentant, sous couvert de matériels agricoles modernes, de nouveaux prototypes de chars. Une clause secrète du traité de Rapallo prévoyait l'entraînement de militaires allemands en territoire soviétique. Dans ce cadre furent construits une école de gaz de combat à Saratov, un établissement d'aviation près de Lipetsk ainsi qu'un centre d'étude et d'essai de chars à Kazan.

LA RUHR OCCUPÉE

Pour Poincaré, Rapallo – dont il ignorait bien entendu les dispositions secrètes – représentait une menace pour la paix, d'autant que l'Allemagne, qui laissait filer l'inflation dans son propre pays, jouait à merveille de l'opposition grandissante entre Français et Alliés. En juillet 1922, le chancelier Cuno demanda un moratoire pour le paiement des réparations, aussitôt accepté par les Anglo-Saxons. De leur côté, les Américains accentuaient leur pression sur la France pour obtenir le versement intégral de ce qui leur était dû (l'équivalent de 16 milliards de francs), et ce à brève échéance. Se souvenaient-ils d'avoir été de très mauvais payeurs un siècle et demi plus tôt ? Louis XVI, qui leur avait procuré l'indépendance, avait généreusement accepté d'échelonner leur dette, pour finalement, comme sœur Anne,

ne rien voir venir !

Poincaré se cabra, refusa énergiquement le moratoire et décida de « se payer sur la bête ». En janvier 1923, les troupes françaises et belges franchirent le Rhin et occupèrent la Ruhr. Les Allemands répondirent par des manifestations, des grèves, des sabotages et la résistance passive généralisée de la population, encouragée par le gouvernement. Par chance, les techniciens français purent remettre en marche l'appareil de production. Le 29 juin, Poincaré déclarait encore : « L'Allemagne n'exécutera rien sans la contrainte. Cette contrainte doit donc être constante et maintenue sans faiblesse. »

Tandis que la république de Weimar s'engageait dans une hyperinflation et une crise économique sans précédent, avec des taux de chômage record, se faisant audacieusement passer pour victime du militarisme de Poincaré, la France réalisait qu'elle n'avait plus les moyens de sa politique. Prise en tenaille entre des créanciers implacables et des débiteurs insolvables, elle se heurtait à de grosses difficultés financières. Le franc commençait à se déprécier sur les marchés des changes. Le budget était en déficit de 4 milliards, la croissance économique faible. À l'automne, le président du Conseil, contesté jusque dans sa majorité, accepta la mise en place d'un comité international d'experts chargé de réviser le montant des réparations. Première reculade.

En janvier 1924, appliquant une politique de rigueur, il augmenta de 20 % les impôts directs et emprunta à la Banque d'Angleterre et à la banque Morgan. Ces mesures lui permirent de restaurer le cours du franc. Une réussite technique, sans doute – on parla non sans exagération d'un « Verdun financier » –, qui plaçait néanmoins le pays dans la dépendance de la finance internationale.

« L'Allemagne paiera », disait-on en 1919. Cinq ans plus tard, on devinait qu'elle échapperait à ses obligations. Épuisée physiquement et moralement, isolée diplomatiquement, la France, qui avait subi les pertes les plus lourdes durant la guerre, semblait rongée par la hantise du déclin. Allait-elle disparaître dans l'abîme de l'Histoire ?

Chapitre 35

Les mutations de l'entre-deux-guerres

(années vingt et trente)

LES ANNÉES FOLLES

Un immense besoin de libération individuelle, après tant de souffrances et d'horreurs vécues durant la guerre, explique l'effervescence qui s'empara des années vingt, les « Années folles », comme on les appelle. « Il y eut, écrit Léon Blum, quelque chose d'effréné, une fièvre de dépense, de jouissance et d'entreprise, une intolérance de toute règle, un besoin de nouveauté allant jusqu'à l'aberration, un besoin de liberté allant jusqu'à la dépravation. »

Illustrant l'évolution des mœurs, *La Garçonne*, roman de Victor Margueritte, publié en 1922, connut un énorme succès (un million d'exemplaires en sept ans), tout en laissant dans son sillage un parfum de scandale : coiffure à la Colette et libertinage féminin, bisexualité et amours multiples, critique sociale et fumerie d'opium... Un tableau suffisant au président Millerand pour radier l'auteur, commandeur de la Légion d'honneur, du grand ordre de la nation. À l'époque, on ne plaisantait pas avec la « morale bourgeoise » !

En octobre 1925, une métisse noire et amérindienne, Freda Josephine McDonald, dite Joséphine Baker, fit sensation au Théâtre des Champs-Élysées en interprétant la *Danse sauvage*, vêtue d'un simple pagne de fausses bananes, sur le rythme endiablé d'une musique inconnue en Europe, le charleston, que les cabarets à la mode adoptèrent au même titre que le jazz. La vieille France était dépassée.

Les Années folles, c'était aussi le mouvement dada, né à Zurich en 1916, « nihilisme social et culturel », selon l'expression d'Annette Becker, avec ses provocations iconoclastes ou burlesques et sa volonté de dynamiter l'ordre établi, qu'illustrèrent entre autres André Breton, Louis Aragon, Philippe Soupault, Francis Picabia, Tristan Tzara. Lui succéda le surréalisme, avec pour chef de file le même André Breton, fondateur de la revue *La Révolution surréaliste*, et pour épigones Antonin Artaud, Louis Aragon, Paul Éluard, Luis Buñuel, Salvador Dalí, Jean Cocteau... Peintres, sculpteurs, photographes, cinéastes se

lançaient dans la recherche passionnée de nouveaux langages et d'expressions inconnues, transcendant les disciplines académiques et tournant en dérision le divin et le sacré.

Les mentalités évoluaient. On se méfiait de l'exaltation patriotique d'autrefois, on stigmatisait le militarisme, on prônait le désarmement, on en appelait à la fraternité des peuples et l'on révisait jusqu'aux manuels scolaires, ceux des « hussards noirs ». À des degrés divers, les intellectuels, les romanciers adhéraient à la vague nouvelle du pacifisme ambiant quand ils ne la suscitaient pas : le philosophe Alain, Louis-Ferdinand Céline, Georges Duhamel, Roland Dorgelès, Joseph Delteil, Jean Giraudoux, Roger Vercelet... Certains comme Henri Barbusse ou Romain Rolland versaient dans l'internationalisme et servaient les intérêts de Moscou. D'autres, comme Jean Guéhenno, prônaient l'objection de conscience ou, comme Jean Giono, le pacifisme intégral. Du pacifisme au défaitisme, il n'y avait qu'un pas. « Si douloureuse qu'elle puisse être, écrivait en décembre 1933 Félicien Challaye (après l'arrivée d'Hitler au pouvoir), l'occupation étrangère serait un moindre mal que la guerre. » Dès 1925, un manifeste signé par des intellectuels, l'*Appel aux consciences*, réclamait la suppression du paragraphe 231 du traité de Versailles rendant l'Allemagne responsable de la guerre.

Si politiquement le pays s'enfonçait dans la médiocrité, s'adonnant au jeu délétère des ambitions partisans, sans résoudre son problème institutionnel, Paris, plus que jamais Ville lumière, rayonnait de tous ses feux sur le monde fasciné. Picasso, Modigliani, Kupka, Van Dongen avaient retrouvé la chaude atmosphère bohème des cabarets de Montparnasse ou de Montmartre, *La Coupole*, *La Rotonde*, *Le Dôme* ou *Le Bœuf sur le toit*, temples du jazz et du swing. D'autres peintres étrangers les y avaient rejoints, Chagall, Soutine, Kisling, Poliakoff, Kandinsky... Les grandes tendances artistiques façonnaient sans exception le paysage culturel du Paris des années vingt et trente, d'André Lhote à Raoul Dufy, en passant par Robert et Sonia Delaunay, sans oublier Georges Braque et le vieux Claude Monet, dont la salle des *Nymphéas* avait été inaugurée en 1927 à l'Orangerie, quelques mois après sa mort.

Le public se passionnait aussi pour l'innovation : ainsi l'Exposition internationale des arts décoratifs de 1925 sur l'Esplanade des Invalides avait confirmé la naissance d'un art nouveau. Un jeune et audacieux architecte, Charles-Édouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier, qui rêvait d'abolir la laideur des banlieues uniformes, y avait d'ailleurs édifié le pavillon de « L'esprit nouveau ».

Dans le domaine du roman, des écrivains de talent rencontraient un

large succès, Giraudoux et les quatre « M », Morand, Mauriac, Montherlant, Maurois... L'industrie du disque était prospère et populaire, grâce aux voix de Mistinguett ou de Maurice Chevalier, en attendant celles de Tino Rossi, d'Édith Piaf et de Charles Trenet.

Mais ce fut surtout le cinéma qui connut son heure de gloire, avec ses nouveaux brevets de sonorisation. Devançant largement le music-hall et les cafés-concerts, l'engouement du public allait à des réalisateurs tels Jean Renoir, René Clair, Abel Gance, Julien Duvivier ou Marcel Carné, tandis que les acteurs Jean Gabin, Arletty, Michel Simon, Fernandel, Raimu, Pierre Fresnay étaient au pinacle, ce qui n'empêchait pas la puissante machine hollywoodienne de conquérir toujours plus de nouvelles salles. Or cette prospère industrie immatérielle était à peine balbutiante à la Belle Époque.

LA FRANCE PROFONDE

Au sortir de la guerre, la société française était restée stable dans ses profondeurs. Elle le devait à la solidité du monde agricole, formé d'une majorité de petits propriétaires, exploitant généralement leurs terres en faire-valoir direct et pratiquant la polyculture. La population active rurale représentait 40 % de l'ensemble. Plus que les autres catégories sociales, elle avait payé son atroce tribut au champ d'honneur. Dans le travail de la terre, d'importantes mutations s'opéraient : réduction des surfaces cultivées, mécanisation progressive des exploitations agricoles, usage d'engrais azotés, sources de profit pour des usines comme les Potasses d'Alsace redevenues françaises. Le développement parallèle des coopératives était spectaculaire.

Le brassage des populations par la conscription et la fraternité des tranchées avait généralisé le français, y compris dans les régions où la pratique des langues régionales et des patois locaux était restée vivace. L'uniformisation linguistique, l'urbanisation croissante (en 1931, la population des villes dépassa celle des campagnes), mais aussi l'attachement à la République, tout allait dans le même sens, renforçant comme jamais le pilier de l'État-nation souverain et centralisé.

Politiquement, ces mutations s'étaient accompagnées de frustrations sociales. On vit ainsi s'ancrer un communisme rural, se substituant dans certaines « terres rouges » au vieux radical-socialisme (Cher, Lot-et-Garonne, Corrèze...), naître un syndicalisme corporatiste et des mouvements protestataires, par exemple le Parti agraire et paysan français de Fleurant-Agricola, avec ses drapeaux verts et ses fourches, ou plus tard les Comités de défense paysanne d'Henri Dorgères, dont la rhétorique antiparlementaire et anticommuniste fera crier au

« fascisme vert ».

La mécanisation industrielle issue de la Grande Guerre avait augmenté le nombre des ouvriers et modifié leur mode de vie. La taille des entreprises et des unités de production avait pris de l'ampleur, notamment dans le secteur automobile, avec les usines Renault de l'île Seguin (1926-1937) et les usines Citroën du quai de Javel, construites en 1915 pour fabriquer des obus, ou encore l'usine Berliet de Vénissieux. Sur les chaînes de montage, les cadences étaient inhumaines. L'utilisation massive des machines-outils et le recours aux principes fordistes et tayloristes d'organisation du travail avaient donné naissance à une nouvelle catégorie de salariés, l'ouvrier spécialisé, à côté du manoeuvre et de l'ouvrier qualifié.

Consolidant le pilier de la justice sociale, deux lois améliorant la condition du travail furent votées en 1919, l'une sur les conventions collectives, l'autre sur la journée de huit heures – vieille revendication du monde ouvrier –, même si elles furent d'application difficile en raison du mauvais vouloir des employeurs. Parallèlement, le syndicalisme ouvrier progressait par des adhésions massives à la CGT (entre 1,5 et 2 millions de membres). Outre la CGTU communiste, une nouvelle organisation naquit à cette époque, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), qui récusait les analyses marxistes ou anarcho-syndicalistes et s'inspirait de la doctrine sociale de l'Église. Minoritaire par rapport à la CGT, elle était néanmoins très présente dans certains secteurs, comme le textile et les mines en Alsace-Moselle.

Prolongeant le mouvement d'ascension et de diversification sociales de la Belle Époque, la prospérité économique des années vingt, associée à un système scolaire et universitaire de qualité, favorisa l'expansion spectaculaire des classes moyennes qui en 1931 comptaient 12 millions de Français sur un total de 41,8 millions : rentiers, travailleurs indépendants, petits patrons, artisans, commerçants, membres des professions libérales, fonctionnaires... C'était un facteur de stabilité. Ces catégories hétérogènes se retrouvaient dans un mode de vie et des aspirations semblables : un nombre d'enfants limité, un appartement en ville, une voiture, éventuellement une femme de ménage.

Transcendant les classes sociales, la « génération du feu », avec pas moins de 45 % de l'électorat, représentait, comme l'a montré Antoine Prost, une puissance morale et politique impressionnante, occupant les devants de la scène. Plusieurs milliers d'associations locales ou nationales s'étaient donné pour mission de défendre les intérêts matériels des 6 millions d'anciens combattants et de perpétuer la

flamme du souvenir. Des mesures furent prises en leur faveur, notamment l'attribution d'une carte de combattant, permettant à son titulaire de toucher une petite retraite.

L'immense majorité de ceux qui avaient connu la boue des tranchées et vécu dans leur chair l'horreur des combats se sentait à la fois patriote et pacifiste, favorable à un rapprochement franco-allemand. Leur haine du « Boche » s'était transmuée en haine de la guerre. Leurs associations étaient en phase avec la démobilisation assez générale des esprits, à l'exception toutefois des Croix-de-Feu, fondées par un écrivain combattant, blessé dans les tranchées, Maurice d'Hartoy. En 1931, un énergique et ambitieux lieutenant-colonel à la retraite, François de La Rocque, ancien membre de l'état-major du maréchal Foch, en prit la présidence et transforma cette paisible association de briscards en une ligue nationaliste, antiparlementaire et anticomuniste, qui accueillit les enfants des anciens combattants et se doubla d'une Ligue des volontaires nationaux destinée aux jeunes ainsi qu'aux non-combattants. Elle se dota d'une structure paramilitaire et, pour tenir ses troupes de choc en haleine, organisa des rassemblements de plusieurs milliers de militants.

Un autre phénomène social d'importance fut l'émancipation féminine, qui fit des progrès sous l'influence des mouvements de suffragettes et du militantisme de quelques personnalités connues comme Marguerite Durand ou Louise Weiss. Le baccalauréat féminin fut instauré en 1919, ouvrant aux femmes les voies de l'enseignement supérieur. En 1931, il y avait déjà 18 % d'avocates. Certains métiers se féminisaient rapidement, en particulier celui d'instituteur.

Sans tomber dans les excès du roman de Victor Margueritte, les femmes gagnaient en autonomie, se libéraient doucement des tutelles patriarcales. L'attention du public se portait sur quelques figures exceptionnelles, héroïnes des Temps modernes : l'aviatrice Hélène Boucher, qui avait engrangé six records de vitesse avant de mourir dans son aéroplane à l'âge de vingt-six ans, ou Maryse Bastié, cinq records entre 1928 et 1936, qui fera de la résistance durant la Seconde Guerre mondiale sous couvert de la Croix-Rouge. Fille de Marie Curie, couronnée par deux prix Nobel, Irène Joliot-Curie reçut elle aussi en 1935 avec son mari un prix Nobel pour leurs travaux sur la radioactivité artificielle et fut pendant deux mois sous-secrétaire d'État à la Recherche scientifique dans le gouvernement de Léon Blum. Dans le domaine de la mode et de la haute couture, on ne saurait oublier Gabrielle Chanel, dite Coco Chanel, qui acquit une réputation mondiale, construisant dans l'entre-deux-guerres un véritable empire commercial du luxe. Son célèbre parfum, N° 5, date de 1921.

Ces réussites individuelles – y compris celle de Suzanne Lenglen, « la divine », aux Internationaux de tennis, rivalisant en popularité avec les quatre mousquetaires, Jean Borotra, Jacques Brugnon, Henri Cochet et René Lacoste – ne doivent pas occulter le fait que les femmes restaient enfermées dans leur statut de mineures juridiques, défini par le Code civil, même si quelques progrès furent faits en 1938 sous le gouvernement Chautemps. Leurs salaires restaient sensiblement inférieurs à ceux des hommes (sauf dans la fonction publique) et le droit de vote aux élections continuait de leur être refusé, malgré trois tentatives au Parlement, toujours à cause de l'obstruction de la gauche anticléricale (le pape ne s'y était-il pas déclaré favorable en 1919 ?).

LOIS SOCIALES ET FAMILIALES

De nouvelles lois sociales virent le jour dans l'entre-deux-guerres, avant l'avènement du Front populaire. La loi Loucheur de 1928 sur la construction d'habitations à bon marché visait à faire disparaître les taudis insalubres et la zone de bidonvilles des anciennes fortifications de Paris. Entre 1928 et 1930 furent créées des assurances sociales obligatoires pour les salariés et les agriculteurs, qui couvraient les risques maladie, maternité, invalidité, décès et vieillesse ; toutefois, les caisses de chômage restaient à la charge des collectivités locales.

Le pays avait pris conscience du vieillissement de sa population et de sa faiblesse démographique structurelle. En 1921, la France était retombée à son niveau de 1872. Au déficit des jeunes hommes à marier, pesant sur la nuptialité, s'ajouta la reprise des comportements malthusiens. Des mesures furent prises pour redresser la situation. En 1920, le Parlement criminalisa l'avortement et interdit toute propagande anticonceptionnelle. Une association nataliste, d'inspiration républicaine, l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, multiplia les campagnes d'affichage : « Sans enfants aujourd'hui, plus de France demain ! » Un entrepreneur breton, Émile Marcesche, venu du catholicisme social, lança des caisses privées d'allocations familiales, de façon à verser un complément de salaire aux familles nombreuses.

Ces initiatives furent encouragées par le Conseil supérieur de la natalité, mis en place par le gouvernement. En 1922, les employeurs furent contraints de s'affilier à une caisse de compensation permettant la distribution d'allocations familiales à leur personnel. Dix ans plus tard, la loi Landry du 11 mars 1932 étendit le système aux salariés ayant au moins deux enfants. En juillet 1939, généralisant ces

dispositions, le gouvernement adopta le Code de la famille et de la natalité, élaboré par le Haut Comité de la population, qui venait conforter notre pilier social. Les mesures adoptées comprenaient l'augmentation des allocations familiales et l'institution d'une prime au premier enfant, né dans les deux ans du mariage. L'État avait enfin compris la nécessité de s'ouvrir à une authentique politique familiale. Il y allait de la survie de la nation.

Ses effets tardifs ne parvinrent pas à enrayer le déclin démographique. De 780 000 naissances en 1923-1924, on passa à 616 000 en 1938. Dès 1935, le taux de mortalité l'emportait sur le taux de natalité. Face à une Allemagne nataliste, la France fabriquait davantage de cercueils que de berceaux.

LA PREMIÈRE PÉRIODE D'IMMIGRATION MASSIVE

Le déficit démographique et les immenses besoins liés à la reconstruction expliquent ce phénomène relativement nouveau. En 1914, on recensait un peu plus de un million d'étrangers sur le sol français. La politique volontariste des pouvoirs publics de suppléer aux effets de la mobilisation générale conduisit à des recrutements ciblés, particulièrement au Portugal, en Espagne et en Grèce, accroissant d'environ cinq cent mille personnes le flux des immigrés. C'était encore insuffisant, d'autant qu'une fois la guerre terminée les retours au pays furent nombreux. De 1921 à 1931, grâce à un appel massif, on passa de 1,5 million à 2,7 millions d'individus, dont 808 000 Italiens, la première communauté étrangère, suivie des Polonais (508 000), des Espagnols (352 000) et des Belges (254 000), sans oublier les Algériens (105 000). Beaucoup étaient des ouvriers agricoles et des travailleurs saisonniers. Près de la moitié des Polonais étaient employés dans les houillères du Nord et du Pas-de-Calais et dans les mines de fer et de charbon de Lorraine.

Cette impressionnante vague migratoire incluait les demandeurs d'asile : réfugiés politiques, juifs ou non-juifs, fuyant l'Allemagne nationale-socialiste, Russes échappés du « paradis bolchevique », Arméniens... La tradition d'accueil du pays des droits de l'homme ne se démentait pas, non plus que sa tradition d'assimilation, fondée sur une immigration choisie. En vertu de la loi de 1889, précisant celle de 1851 sur le droit du sol, les enfants nés d'étrangers eux-mêmes nés en France acquéraient la nationalité française. Il en allait pour ainsi dire pareillement pour les enfants d'étrangers nés en dehors du sol national. La loi du 10 août 1927 facilita encore les naturalisations en réduisant de dix à trois ans de séjour légal la durée nécessaire pour obtenir la carte d'identité française.

L'intégration de ces populations nouvelles se fit de façon progressive, passant par une période d'entre-soi communautaire, plus longue chez les Polonais en raison de la forte concentration de leurs foyers et de leur vie associative intense. Le processus commençait par l'apprentissage de la langue, la scolarisation des enfants, parfois les mariages mixtes et la fréquentation de la caserne pour les jeunes naturalisés. Le modèle républicain d'assimilation, qui allait désormais prévaloir, reposait sur la tradition du droit du sol et du droit du sang du Code civil, combinée à l'enracinement équilibré dans une double culture.

Pour autant, gardons-nous de tout irénisme. L'absorption par la communauté française – malgré sa puissante capacité au *melting-pot* comme aux États-Unis, indiscutablement liée à son refus de l'ethnisme et à l'universalisme de sa culture – se révéla difficile du fait de l'ampleur de cette première migration de masse. Elle donna lieu à des situations discriminatoires ainsi qu'à d'odieuses campagnes de xénophobie de la part de journaux d'extrême droite, particulièrement *Gringoire*, dans lequel on pouvait lire la prose haineuse du polémiste Henri Béraud, toujours prompt à dénoncer « l'immense flot de la crasse napolitaine, de la guenille levantine, des tristes puanteurs slaves, de l'affreuse misère andalouse, de la semence d'Abraham et du bitume de Judée... ». On notera cependant que le nombre de rixes et d'agressions à l'égard des étrangers diminuait par rapport aux dernières années du XIX^e siècle.

Le renversement conjoncturel et la dépression des années trente furent évidemment moins favorables à l'absorption des flux migratoires en raison d'une économie tournant au ralenti, mais la France demeurait le pays le plus ouvert en la matière, même si des rapatriements massifs de Polonais sans travail durent être organisés. La loi du 10 août 1932 « protégeant la main-d'œuvre nationale » autorisa l'instauration de quotas d'étrangers par branche ou secteur d'activité. On restait néanmoins dans un système d'immigration contrôlée, avec un fort consensus républicain sur la nécessité ultime de l'assimilation.

L'arrivée au début de 1939, après la chute de Barcelone, de près de cinq cent mille réfugiés espagnols, dont deux cent mille militants communistes, socialistes révolutionnaires ou anarcho-syndicalistes, posa de gros problèmes d'accueil. Il fallut rapidement désarmer les combattants de la *Retirada* et ouvrir des camps d'internement à Gurs, au Vernet d'Ariège et aux Milles, où les conditions de vie furent misérables, terribles même. Quelques milliers rejoignirent la Légion étrangère ou les régiments de volontaires étrangers, d'autres s'illustrèrent dans la Résistance. Après la Libération, les cent

quarante ou cent cinquante mille républicains espagnols restés en France reçurent le statut de réfugiés et purent s'intégrer. Quant à leurs enfants, ils furent complètement assimilés, grâce aux précieux outils de l'État-nation : l'école républicaine, l'armée, le bistrot et le bal des conscrits.

LA « GLOIRE DE L'EMPIRE »

La France se flattait de posséder le deuxième plus vaste empire colonial du monde. Ses territoires d'outre-mer avaient fourni six cent mille combattants, dont la majeure partie était venue se battre sur le sol européen. Confortée par une première traversée du Sahara deux ans auparavant, la fameuse « croisière noire » d'octobre 1924 à juin 1925, qui avait jeté sur les pistes incertaines d'Afrique, d'Alger à Tananarive, une caravane de huit autochenilles Citroën, avait fait naître l'enthousiasme du grand public et rendu tangible, grâce à la pellicule, la présence lointaine de la France sur tous les continents. D'autres manifestations glorifiant la mission éducatrice et civilisatrice de la mère patrie s'étaient égrenées dans les années vingt, à Marseille, Bordeaux, Tours et Strasbourg. Le point d'orgue en fut en 1931 la gigantesque et prodigieuse Exposition coloniale de la porte Dorée et du bois de Vincennes. Rassemblant cent vingt mille exposants, des dizaines de pavillons, un zoo, un musée, des spectacles de son et lumière, une reconstitution du temple d'Angkor Vat et d'un Tata fortifié du Niger, elle draina 8 millions de visiteurs. Prodigieux succès qui contribua à perpétuer l'illusion des grandeurs d'antan. En réalité, les colonies, sans grands investissements rentables, n'étaient pas la « vache à lait » de la métropole, ainsi que le dénonçaient les partis marxistes, socialistes ou communistes. Jacques Marseille l'a souligné : à la différence des colonies anglaises, mieux exploitées, elles coûtaient plus qu'elles ne rapportaient.

Verrouillées par les lobbies de colons qui refusaient aux indigènes tout progrès dans le domaine du droit et de la citoyenneté, elles ne s'étaient pas adaptées aux aspirations d'émancipation de ces derniers. Les appels lyriques d'Albert Sarraut, ancien gouverneur de l'Indochine devenu ministre des Colonies, prônant la mise en valeur économique de l'outre-mer et l'institution d'un « pacte d'association », dont le plus faible comme le plus fort seraient les bénéficiaires, restèrent sans écho. « Dans l'argile uniforme des multitudes primitives, s'exclamait-il dans un de ses discours au congrès du Parti radical, la colonisation doit modeler le visage lumineux de la nouvelle humanité. Dans cette doctrine, les colonies cessent d'être seulement des marchés, des dépôts de matières premières, pour devenir des entités vivantes, des créations

de l'humanité, des parties solidaires du territoire national que l'on doit, au même degré et par les mêmes moyens de science, de morale, de justice et d'équité, promouvoir au même destin que toutes les parties du continent civilisateur. »

Ce discours novateur ne satisfaisait qu'une partie des élites indigènes, tout en se heurtant à l'immobilisme de l'administration issue de l'École coloniale. Les premiers mouvements nationalistes commençaient à apparaître, telle l'Étoile nord-africaine, fondée au printemps de 1926 par le communiste algérien Messali Hadj, qui remporta un certain succès parmi les Nord-Africains de métropole.

Il y eut surtout la guerre du Rif, née d'un soulèvement tribal islamique conduit par le berbère Abd el-Krim, d'abord contre les Espagnols, dont le protectorat s'étendait sur la côte méditerranéenne, puis contre les Français. Abd el-Krim, qui s'était proclamé émir, avait écrasé l'armée espagnole et déclaré l'indépendance du Rif. Puis, à partir du printemps de 1925, il se mit à soulever les tribus du nord du Maroc, restées jusque-là fidèles à la France. Pour lutter contre les rebelles, bien équipés en artillerie moderne, le Résident général, le maréchal Lyautey, réclama des troupes et du matériel, espérant néanmoins parvenir à un accord négocié. Mal perçu par le Cartel des gauches, il fut plus ou moins désavoué et remplacé dans la direction des opérations par le maréchal Pétain qui, avec quatre-vingt mille hommes, des obusiers de 152, de l'aviation et des chars Renault, ne vint à bout de l'insurrection qu'un an plus tard. Cette guerre du Rif avait été une vraie guerre coloniale. Il y eut encore dans l'empire quelques autres soulèvements de moindre ampleur, un dans le djebel Druze de Syrie en 1925, réprimé par le général Gamelin, un autre en Afrique-Équatoriale, celui du Kongo-Warra, qui s'éternisa jusqu'en 1931.

Chapitre 36

La décennie décisive

(1924-1935)

LE CARTEL DES GAUCHES

Récusant la politique d'austérité financière et d'apaisement religieux du Bloc national, les radicaux de toutes obédiences, les socialistes et les républicains-socialistes formèrent un « Cartel des gauches » qui remporta les élections le 11 mai 1924, avec 286 élus, auxquels s'adjoignirent les 41 députés de la Gauche radicale (groupe charnière centriste), face aux 233 élus de la droite. Les 28 députés communistes étaient restés quant à eux dans une opposition totale aux « partis bourgeois » et à leurs complices, les « socio-traîtres » de la SFIO. À une chambre dominée par les anciens combattants et les notables succéda une assemblée d'avocats et de fonctionnaires, dont nombre d'enseignants. Le Cartel allait être, selon le mot d'Albert Thibaudet, la République des professeurs.

Une bonne partie de la campagne s'était faite pour ou contre le projet d'Alexandre Millerand de réviser la Constitution dans un sens plus présidentieliste. Celui-ci s'était engagé personnellement dans la bataille. Il avait donc perdu. Déterminée à le chasser de l'Élysée, la nouvelle majorité fit la grève des présidents du Conseil. Les pressentis se dérobant les uns après les autres, Millerand finit par démissionner. C'était encore une occasion manquée de rééquilibrer les institutions.

Députés et sénateurs s'entendirent pour le remplacer par un radical modéré, Gaston Doumergue, président de la Haute Assemblée, lequel, conformément à la tradition démocratique, appela le vainqueur des élections, le président du Parti radical Édouard Herriot, à former le nouveau ministère.

Herriot ? Un bon vivant replet, au contact facile, qui s'était imposé davantage par son talent d'orateur et son habileté manœuvrière que par l'originalité de ses idées. Politicien rompu aux joutes parlementaires, représentant typique de l'esprit radical – pacifiste, anticlérical, attaché à la défense des « petits » contre les « gros » –, il était un solide travailleur, doublé d'un homme de vaste culture, passé

dans sa jeunesse par la rue d'Ulm. Maire de Lyon depuis 1905, sénateur depuis 1912, il avait été nommé en décembre 1916 ministre des Travaux publics, des Transports et du Ravitaillement. En 1922, il avait été si favorablement impressionné par sa visite au pays des Soviets qu'il reconnâtra *de jure* leur gouvernement deux ans plus tard, sans partager naturellement leur projet politique.

Les socialistes, qui formaient derrière Paul Faure et Léon Blum l'aile gauche de la coalition, ayant décliné son offre d'entrer au gouvernement, Herriot composa son équipe d'hommes issus du centre gauche : Camille Chautemps à l'Intérieur, Henri Queuille à l'Agriculture et Édouard Daladier aux Colonies. « Toutes les places et tout de suite », titrait le 11 mai *Le Quotidien*, organe du Cartel. Le système des dépouilles joua à plein dans l'administration. C'est ainsi que les amis politiques du nouveau pouvoir furent largement servis. La République des professeurs était aussi celle des camarades.

En réponse au Bloc national qui avait transféré le cœur de Gambetta au Panthéon, le Cartel fit de même avec la dépouille de Jaurès. La « panthéonisation » du grand tribun socialiste, exhumé du cimetière d'Albi, fut, comme le dit Pierre Nora, un « événement monstre », une théâtralisation à gros budget, mobilisant un demi-million de personnes : honneurs militaires, cercueil noir, catafalque d'argent, long corbillard accompagné par les « gueules noires » de Carmaux, pioche et lampe en main, corps constitués, syndicalistes, écoliers parisiens en blouse grise tenant un ruban tricolore, bannières, palmes, trompettes d'*Aïda*, cuivres de Beethoven et de Wagner, tout avait été soigneusement préparé dans cette scénographie républicaine qui rappelait, en plus moderne, les cérémonies parareligieuses de David sous la Révolution. Un second cortège, inattendu, s'invita à la fête, celui des bolcheviks, brandissant des drapeaux rouges, chantant *L'Internationale* au pas cadencé et appelant au « grand soir » : il sema l'épouvante dans les beaux quartiers.

LA PAIX DES DUPES ?

À peine nommé, Herriot, qui s'était réservé le portefeuille des Affaires étrangères, se précipita à Londres où il fit un semblant d'allégeance au Foreign Office sans contrepartie sérieuse, inaugurant la politique de soumission de la diplomatie française à la « gouvernante anglaise », selon l'expression de l'époque, qui allait être la ligne à peu près constante du Quai d'Orsay jusqu'à la guerre.

Briand, revenu aux Affaires étrangères en 1925, poursuivit cette politique autour du triptyque « arbitrage, sécurité, désarmement ».

Son homologue germanique, Gustav Stresemann, libéral et patriote, qui jouissait de la confiance du nouveau chancelier Wilhelm Marx, se montra lui aussi, du moins en façade, partisan d'un rapprochement avec la France. En réalité, cet ancien professeur, passionné d'histoire et d'économie, qui avait été un éphémère mais efficace chancelier en 1923, au plus fort de la crise de la Ruhr, n'avait qu'une idée en tête : suivre la formule que Metternich adopta en Autriche après 1809, *finassieren*, comme il l'avait écrit en 1925 au Kronprinz, le fils de Guillaume II. Il finassa donc.

L'Allemagne était au bord de l'effondrement, secouée par la baisse des revenus, une inflation gigantesque et une monnaie se dévalorisant à vue d'œil dans des proportions à peine imaginables : un œuf, qui coûtait 0,25 mark en 1918, se vendait 80 milliards de marks cinq ans plus tard ! Une livre de beurre coûtait 210 milliards ! Il fallait des tombereaux de papier pour l'acquérir ! La droite française accusait les vaincus d'organiser sciemment l'anarchie pour échapper aux réparations. En 1924, la situation commença à se stabiliser grâce à l'apport d'une aide américaine très substantielle et à la création par le docteur Schacht, commissaire de la république de Weimar, d'une nouvelle monnaie, le rentenmark, bientôt appelé reichsmark (4,2 milliards de marks-papier équivalaient à 4,2 rentenmarks).

Le plan élaboré à Londres par le banquier américain Charles Dawes, ancien intendant du corps expéditionnaire américain, prévoyait un échelonnement de la dette et l'évacuation de la Ruhr par les Français et les Belges. Briand hésita, puis accepta, souhaitant en échange renforcer les moyens d'action de la SDN. Il n'obtint rien. Néanmoins, pour recouvrer sa pleine souveraineté, l'Allemagne consentit d'importantes concessions : au traité de Locarno signé le 16 octobre 1925, elle reconnut la restitution de l'Alsace-Lorraine et la démilitarisation de la Rhénanie, mais refusa de s'engager pour ses frontières de l'Est. Cosigné par la Grande-Bretagne, l'Italie et la Belgique, cet accord semblait inaugurer une ère de paix et apporter les garanties durables qui avaient manqué aux traités de 1919-1920. Il n'en inquiéta pas moins les pays de l'Europe orientale, que la France semblait abandonner.

Les deux anciens belligérants, enfin réconciliés, s'engageaient à ne plus jamais recourir à la guerre. Activement aidé par son directeur de cabinet, Alexis Leger (le poète Saint-John Perse), Briand pouvait s'adonner au rêve d'une Europe fédérale et envisager le désarmement général.

Cette politique pacifiste se poursuivit les années suivantes, même après la fin du Cartel, toujours conduite par Briand, adulé par

l'opinion publique et à qui sa renommée mondiale valut, conjointement avec Stresemann, le prix Nobel de la paix. Bénéficiant du soutien de sir Austen Chamberlain, ministre des Affaires étrangères britannique, l'Allemagne démocratique obtint son admission à la SDN le 10 septembre 1926. À cette occasion, Aristide Briand, le nouvel « apôtre de la paix », prononça à Genève, devant cet auguste mais impuissant aréopage, un discours resté célèbre : « Messieurs, la paix, pour l'Allemagne et pour la France, cela veut dire : c'en est fini de la série des rencontres douloureuses et sanglantes dont toutes les pages de l'Histoire sont tachées ; c'en est fini des longs voiles de deuil sur des souffrances qui ne s'apaiseront jamais ; plus de guerres, plus de solutions brutales et sanglantes à nos différends ! [...] Arrière les fusils, les mitrailleuses, les canons ! Place à la conciliation, à l'arbitrage, à la paix ! » Pendant ce temps, dans les lointaines plaines de la Russie centrale, conformément aux clauses secrètes de Rapallo, les officiers de la Reichswehr noire s'entraînaient au fusil, à la mitrailleuse et au canon, et organisaient leurs premières unités de chars et de gaz de combat. Près de Berlin, des ingénieurs en balistique, dont le célèbre von Braun, mettaient au point les moteurs d'une fusée à propergol liquide et, en Baltique, de nouveaux sous-marins faisaient leurs essais clandestins.

Le 28 août 1928, le « pacte Briand-Kellogg », du nom du ministre des Affaires étrangères français et de celui du secrétaire d'État américain, réunissait quinze puis cinquante-sept autres États qui s'engageaient à mettre la guerre « hors la loi » et à se soumettre à l'arbitrage international. L'initiative venait de la France. Cette politique mêlant lyrisme et générosité, utopie et bons sentiments, était pour le moins en avance sur son temps... André Tardieu avait vu clair et lâché : « Le briandisme, c'est la politique du chien crevé au fil de l'eau ! »

En attendant, la dette germanique fut une nouvelle fois aménagée selon le plan du banquier américain Owen D. Young, signé à Paris le 7 juin 1929. Limitée à 109,8 milliards de marks-or, elle était remboursable en cinquante-neuf annuités, soit jusqu'en 1988... La France, satisfaite, consentit, cinq ans à l'avance, à évacuer la Rhénanie. Ses dernières troupes quittèrent Mayence en juin 1930. L'esprit de Locarno et l'idéologie genevoise avaient balayé toute inquiétude.

L'ÉCHEC DE LA POLITIQUE INTÉRIEURE

Dans le domaine de la politique intérieure, les mécanismes qui

conduisirent dès 1926 à la faillite du Cartel des gauches sont bien connus, notamment grâce aux travaux de Jean-Noël Jeanneney. Lors de la campagne électorale, socialistes et radicaux, dont les opinions divergeaient sur le plan économique et financier, avaient mis en avant un de leurs rares points de convergence, l'anticléricalisme. Vieille recette resservie ! Il s'agissait de réactiver les lois contre les congrégations enseignantes, de supprimer les écoles libres, l'ambassade française au Vatican et le concordat napoléonien, maintenu en Alsace-Moselle depuis 1918.

La réaction des catholiques ne se fit pas attendre. Menacés d'expulsion, les religieux anciens combattants se groupèrent en une ligue de défense animée par un aumônier militaire plusieurs fois décoré, le père Paul Doncœur, à l'origine du scoutisme catholique français. Celui-ci, dans une lettre ouverte à Édouard Herriot intitulée « Pour l'honneur de la France », écrivait non sans hardiesse : « Nous ne partirons pas ! Pas un homme, pas un vieillard, pas un novice, pas une femme ne repassera la frontière, cela jamais ! »

De leur côté, les évêques, très remontés contre la résurgence de cette laïcité de combat, encouragèrent leurs ouailles à rejoindre dans les diocèses les antennes de la nouvelle Fédération nationale catholique, placée sous la présidence du général Édouard de Castelnau, ancien adjoint de Joffre, à qui l'anticlérical Clemenceau avait refusé le prestigieux bâton étoilé en raison de sa foi. Les grandes manifestations organisées par cette puissante ligue firent reculer le gouvernement.

Notons le malaise créé en Alsace par la volonté de la gauche de placer la région sous la loi de 1905 : il donna naissance à un fort courant autonomiste, voire séparatiste, le Heimatland. Aux élections législatives de 1928 et de 1932, les partisans de ce courant, malgré les répressions, les arrestations et les procès, remporteront la majorité locale : preuve que l'incorporation de l'Alsace au pilier central de l'État-nation n'était pas encore achevée. Elle ne le sera qu'après la Seconde Guerre mondiale.

Sur le terrain des finances publiques, le gouvernement cartelliste poursuivit la politique de ses prédécesseurs, alimentant l'énorme dette flottante née de la guerre par l'émission de nouveaux bons du Trésor remboursables à trois mois, couverts par des avances de la Banque de France et crevant allégrement les plafonds autorisés par la loi. Mais il ne résista pas à la crise de confiance des épargnants, déjà à moitié ruinés par les emprunts russes et de plus en plus inquiets du déficit budgétaire. Le franc chuta dramatiquement devant la livre sterling, contraignant Herriot à la démission. Quatre cabinets lui succédèrent :

deux dirigés par Paul Painlevé, un autre par Briand et un dernier à nouveau par Herriot, renversé le jour même de sa formation, le 26 juillet 1926. Le Cartel était mort. La panique des possédants, petits épargnants et gros capitalistes – le fameux « mur d'argent » dénoncé par Herriot –, et son incapacité à gérer correctement les finances publiques avaient eu raison de lui.

La débâcle monétaire et la fuite des capitaux, vécues comme un sentiment d'humiliation nationale, suscitèrent l'apparition de ligues antiparlementaires cherchant à mobiliser l'opinion : le Faisceau de Georges Valois, inspiré de l'exemple mussolinien, le Redressement français du magnat de l'électricité Ernest Mercier, et les Jeunesses patriotes de Pierre Taittinger, avatar bonapartiste de la Ligue des patriotes, aspirant à une république autoritaire. L'Action française atteignit alors son apogée. Le journal tirait entre 60 000 et 100 000 exemplaires et la ligue comptait 60 000 membres, dont un service d'ordre de choc de 2 000 camelots du roi en région parisienne, connus pour leurs menaçantes cannes en acajou dont ils se servaient durant les manifestations. Les camelots criaient autour du Palais-Bourbon : « Les députés à la Seine ! La République à la poubelle ! À mort Herriot ! »

LE RETOUR DE POINCARÉ

Afin de conjurer l'agitation de rue, le président Doumergue rappela Raymond Poincaré, qui constitua un gouvernement d'Union nationale, comprenant cinq anciens chefs de gouvernement, Barthou, Briand, Leygues, Painlevé et Herriot, des radicaux et quelques hommes de droite dont André Tardieu et Louis Marin. Les socialistes restaient dans l'opposition, tout comme, bien entendu, les communistes.

Laissant à Briand le soin de poursuivre le rapprochement avec l'Allemagne, Poincaré focalisa son action sur le retour au calme et le redressement de la monnaie. Son plan, combinant réduction des dépenses publiques, augmentation des impôts directs et indirects et création d'une caisse d'amortissement des bons du Trésor, rassura les industriels et les milieux aisés : la livre sterling qui avait valu 244 francs à la chute du dernier gouvernement Herriot redescendit à 125 francs.

Cependant, il lui parut impossible de revenir au franc-or de 1914. Le 25 juin 1928, il fit adopter une nouvelle définition du franc, stabilisé au cinquième de la valeur du franc germinal à 65,5 milligrammes d'or, mais redevenu convertible. Tel fut le « franc

Poincaré » qui eut cours jusqu'en 1936.

Dès son arrivée aux affaires, la fièvre antiparlementaire retomba. Les ligues perdirent de leur influence. Le 26 décembre 1926, le pape Pie XI condamna l'Action française. Préoccupé par le néo-paganisme en germe dans le maurrassisme et souhaitant renouveler l'invitation des catholiques à se rallier à la forme républicaine du gouvernement, il interdit la lecture de *L'Action française* (interdiction qui ne sera levée qu'en juillet 1939). L'Église de France, remise au pas, aggrava la sentence pontificale en refusant la communion aux membres de la ligue, en leur interdisant mariages et enterrements religieux. Cruel déchirement pour les nombreuses familles royalistes dont la fidélité au catholicisme était inséparable de celle vouée au duc de Guise, arrière-petit-fils de Louis-Philippe et chef de la maison de France. Retrouvant des accents gallicans, certains refusèrent de se soumettre, d'autres, tel Jacques Maritain, se détachèrent du mouvement. « Toute notre vie est à refaire », soupirait Bernanos. De son côté, Rome encouragea l'essor du syndicalisme chrétien et des mouvements de jeunesse d'inspiration démocrate-chrétienne.

Les élections législatives de 1928, qui se firent au scrutin majoritaire à deux tours, marquèrent le triomphe des « poincaristes » : 440 élus sur 607. Les radicaux, Édouard Herriot en tête, décidèrent alors de faire une « cure d'opposition ». Le dernier gouvernement du « sauveur du franc » ne bénéficia que du soutien de la droite et du centre. Malade, Poincaré se retira de la vie politique six mois plus tard.

L'œuvre de ce Lorrain froid et sans charisme fut infiniment plus marquante à l'hôtel Matignon qu'à l'Élysée. Il laissait sinon une doctrine, du moins une attitude politique, le « poincarisme », mélange d'honnêteté, de rigueur et de fermeté. Il fut le dernier des grands leaders républicains de la tradition opportuniste – après Gambetta, Ferry et Waldeck-Rousseau –, que le glissement idéologique de la vie politique à gauche avait peu à peu déportée à droite.

DES « SIX GLORIEUSES » AUX EFFETS DE LA GRANDE CRISE

Une des surprises récentes des historiens de l'économie, longtemps préoccupés par les tensions monétaires et les prémices de la crise de 1929, est la découverte du spectaculaire dynamisme que connut la France en six années, de 1924 à 1930, les Six Glorieuses, avec une croissance de la production industrielle de l'ordre de 5 % par an, des gains de productivité stupéfiants et des secteurs porteurs comme l'énergie, la métallurgie, la construction mécanique, la construction électrique ou la chimie des colorants. D'aucuns ont parlé de Texas

français ou de Far West. En 1930, le taux d'investissement s'élevait à 21 % du PIB contre 16 % aux États-Unis, 12 % en Allemagne et 9 % au Royaume-Uni. Si l'on s'en rapporte à une étude de Jacques Marseille, en partant d'une base 100 en 1920, l'indice de production d'acier atteignait en France 359 en 1929, contre 213 en Allemagne, 133 aux États-Unis, 106 au Royaume-Uni ; celui de la production automobile était de 514 contre 456 aux États-Unis, celui de la production d'électricité, de gaz et d'eau était de 300 contre 210 aux États-Unis, 209 en Allemagne et 148 au Royaume-Uni. Quant à la balance commerciale, elle était devenue excédentaire. Non, la France n'avait pas dit son dernier mot ! Elle était capable de redevenir une grande puissance, de s'insérer dans l'économie mondiale grâce à son ouverture et à son dynamisme plutôt qu'à son empire colonial. Cela dit, le pays présentait certaines faiblesses structurelles par rapport à l'Allemagne ou aux pays anglo-saxons : manque de main-d'œuvre, prédominance de trop petits ateliers et de boutiques artisanales au détriment des grosses PME.

Cette belle prospérité fut anéantie par la grande crise, née à New York, du Black Thursday du 24 octobre 1929. À la fin de 1931, le ralentissement de l'activité était patent. Les exportations passèrent de 51 milliards en 1928 à 16 milliards en 1936 et le déficit de la balance commerciale fut multiplié par 5.

La crise fut plus tardive en France – encore que les historiens de l'économie se montrent aujourd'hui assez réservés sur ce point –, moins sévère qu'ailleurs mais plus longue, puisqu'elle ne s'acheva qu'en 1938, date à laquelle le pays retrouva le niveau de sa production de 1929.

Grâce à son abondant stock d'or, entassé dans les caves de la Banque de France, les Français avaient cru un moment demeurer dans une oasis de prospérité au milieu de la tempête mondiale. Là aussi, il fallut déchanter.

Il est vrai que le chômage – 500 000 sans-emploi – frappa beaucoup moins qu'aux États-Unis (12 millions), qu'en Allemagne (6 millions) et qu'en Grande-Bretagne (2,3 millions) et qu'il fut géré sans graves dégâts sociaux, même si le retour des femmes au foyer et celui des immigrés dans leur pays ou la pratique du travail partiel n'étaient pas des solutions satisfaisantes.

Servant d'amortisseur, la société restait très rurale, avec un crédit rare, des loyers faibles et des besoins consuméristes modérés. Sans doute n'existait-il pas d'assurance-chômage au niveau national – personne n'ayant vu venir la crise –, mais les chômeurs ne se trouvèrent pas totalement démunis grâce à l'aide des caisses de

secours, des mairies, des œuvres de charité privées et des bureaux de bienfaisance.

LA RÉPUBLIQUE MALADE

On entra alors dans une période de grande instabilité politique. Jusqu'à la fin de la législature, pas moins de neuf ministères se succédèrent : un onzième gouvernement Briand, le premier de Tardieu, celui de Chautemps, un Tardieu II, un Steeg, puis trois cabinets Pierre Laval, enfin, en février 1932, un Tardieu III.

Deux personnalités de droite dominent cette insaisissable époque : André Tardieu et Pierre Laval. Le premier, brillant normalien, ancien secrétaire de Waldeck-Rousseau, chroniqueur remarqué de politique étrangère au journal *Le Temps*, avait été le principal collaborateur de Clemenceau lors des traités de paix de 1919 et 1920. Député, membre de l'Alliance démocratique, ministre sous Poincaré, il fut président du Conseil à trois reprises de novembre 1929 à mai 1932, animé par une profonde volonté de moderniser et de simplifier la vie politique. Il réclamait le renforcement du pouvoir exécutif, l'institution d'un parlementarisme équilibré par le *two parties system*. S'inspirant de Disraeli, il rêvait d'un « torysme français » ou d'un « orléanisme à l'américaine », répudiant le laisser-faire et le dirigisme. En vain.

Pierre Laval était tout autre. Cet Auvergnat au teint olivâtre et à la moustache à la gauloise, l'air toujours débraillé, même en redingote et haut-de-forme, était finaud et opportuniste. Né en 1883, ce fils de cabaretier, qui avait payé ses études en travaillant comme surveillant dans divers lycées de la région lyonnaise, avait d'abord été avocat des syndicalistes révolutionnaires de la CGT. Venu du blanquisme, pacifiste, antimilitariste, il avait adhéré à la SFIO, puis avait été élu député une première fois en 1914, une deuxième en 1919 et une troisième en 1924. Deux ans plus tard, prenant ses distances avec le Cartel des gauches, il entama son évolution vers la droite. Maire d'Aubervilliers, il se fit élire sénateur de la Seine en 1927 sur une vague liste d'Union nationale républicaine, fut neuf fois ministre et quatre fois président du Conseil entre 1925 et 1936. De plus, en avocat prospère et en homme d'affaires averti, ce madré paysan s'était constitué une estimable fortune qui lui avait permis de contrôler plusieurs journaux politiques et de devenir le châtelain de son village natal de Châteldon.

À l'élection présidentielle de mai 1931, pour remplacer Gaston Doumergue, le centre et la droite, derrière Laval et Tardieu, s'opposèrent à la candidature de Briand, soutenue par Léon Blum et la gauche. Ils firent élire Paul Doumer, président du Sénat, qui avait eu

le malheur de perdre quatre de ses fils à la guerre. Celui-ci fut assassiné le 6 mai 1932 par un émigré russe exalté, Paul Gorgulov, qu'on s'empessa de guillotiner. Un modéré, le Lorrain Albert Lebrun, président du Sénat, ancien major de Polytechnique, ancien ministre des Colonies, lui succéda. Timide et intègre, studieux et appliqué, celui qui devait être le dernier président de la III^e République était dépourvu de tout caractère.

Les élections législatives de mai 1932 virent à nouveau la victoire de la gauche : 157 radicaux, 129 SFIO, mais seulement 12 communistes (de plus en plus enfermés dans leur sectarisme). Herriot revint aux affaires pour six mois. Il y eut ensuite une succession de cinq ministères : Paul-Boncour, Daladier I, Sarraut I, Chautemps II, Daladier II. Inutile de s'y appesantir. Les questions financières et budgétaires dominaient et, avec elles, se manifestait l'impuissance des gouvernants, qui donnaient l'impression, dans le théâtre d'ombres du Palais-Bourbon, de jouer la même pièce, avec les mêmes acteurs, se contentant d'échanger leurs rôles devant un parterre de plus en plus clairsemé.

La politique extérieure pesait lourdement. Briand, qui devait mourir en mars 1932, doutait de ses efforts : « La paix, j'y travaille, mais je n'en suis pas le maître. S'il y a la guerre, il faut être prêt. » L'Allemagne, victime du krach de 1929, s'enfonçait à nouveau dans la crise. À la conférence de Lausanne de juillet 1932, il fut décidé de réduire les réparations à cinq petits milliards symboliques, payables après un moratoire de trois ans. Cette décision ne fut jamais ratifiée, et les cinq milliards jamais payés par le nouveau maître des terres germaniques, Adolf Hitler.

LE TOURNANT DU 6 FÉVRIER 1934

En France, les scandales politico-financiers se succédaient, mettant aux prises aigrefins de la finance et hommes politiques (affaire Marthe Hanau, krach de la banque Oustric...), entretenant le discrédit sur le régime. À nouveau, les ligues de droite avaient le vent en poupe. En 1933, les Croix-de-Feu et leurs organisations satellites comptaient environ cent mille membres et s'étaient fait remarquer par plusieurs grandes manifestations contre la gauche pacifiste. La Rocque avait repris les thématiques des autres ligues avec plus de modération : il en appelait à un exécutif fort, au redressement moral et financier, au dépassement de la lutte des classes par des ententes entre patrons et ouvriers, à une économie encadrée par l'État et, en matière extérieure, à la vigilance à l'égard de l'Allemagne. Catholique fervent, il se réclamait de la doctrine sociale de l'Église, rejetait la violence et la

haine raciale.

Né de l'instabilité ministérielle et de l'impuissance des politiciens à résoudre la crise, l'antiparlementarisme avait gagné par contagion une large fraction de la droite conservatrice qui, en période d'accalmie politique et financière, se serait contentée d'une république un peu plus ferme. La presse joua à cet égard un rôle essentiel : le quotidien *L'Écho de Paris*, les hebdomadaires *Candido* et *Gringoire*, la presse d'Action française soutenaient les ligues. Avec l'ardeur d'un néophyte, un parfumeur corse, immensément riche, François Coty, se lança dans la bataille. Il contrôlait *Le Figaro*, *Le Gaulois* et, en 1928, lança un journal à bon marché, *L'Ami du peuple*, dont l'idéologie populiste assimilait pêle-mêle dans une même réprobation la bureaucratie inhumaine, la finance apatride, l'internationale juive et pangermaniste.

Au début de 1934, un dernier scandale mit le feu à la poudrière. Le crédit municipal de Bayonne avait émis des bons de caisse gagés sur de faux bijoux pour une valeur de 25 millions de francs, avec la complicité du député-maire Joseph Garat. Plus de 200 millions avaient été ainsi détournés. À l'origine de cette affaire se trouvait un escroc intrigant plusieurs fois condamné, Serge Alexandre Stavisky, Juif apatride d'origine russe, qui avait trouvé des appuis complaisants auprès de quelques parlementaires radicaux. Le 8 janvier, il fut retrouvé mort dans son chalet près de Chamonix, assiégé par la police. Un suicide selon la version officielle, aussitôt mise en doute par *Le Canard enchaîné* qui titrait alors : « Stavisky s'est suicidé d'une balle tirée à trois mètres. Ce que c'est que d'avoir le bras long ! » De fait, le rapport d'autopsie fit état de deux balles dans la tête ! Éclaboussés par l'escroquerie, Albert Dalimier, ministre radical des Colonies, et Camille Chautemps, président du Conseil, démissionnèrent.

La presse d'extrême droite se déchaîna et les camelots du roi tinrent une fois de plus le haut du pavé. Le radical Édouard Daladier – le « taureau du Vaucluse » – qui remplaça Chautemps au gouvernement entendit rétablir l'ordre républicain. Il commit la maladresse de déplacer le préfet de police de Paris Jean Chiappe, beau-frère d'Horace de Carbuccia, directeur de *Gringoire*. Très populaire dans les milieux conservateurs, il avait réprimé avec vigueur les manifestations communistes.

Le 6 février, les militants des ligues – camelots du roi, jeunesses patriotes, francistes, Croix-de-Feu, membres de la Solidarité française et de la Fédération des contribuables – ainsi que les anciens combattants, y compris ceux proches du parti communiste, descendirent dans la rue aux cris de : « À bas les voleurs ! Les députés

à la Seine ! » Cette nouvelle éruption de fièvre antiparlementaire vira à l'émeute. Face à des groupes factieux résolus à en découdre, la police défendit le pont de la Concorde et le Palais-Bourbon. Débordés, les gardes mobiles tirèrent sur la foule : la fusillade fit 17 morts et 2 300 blessés. Y eut-il un complot pour renverser la République ? La rivalité des ligues, leur manque de coordination semblent infirmer cette hypothèse. Seul La Rocque était en mesure de tenter le coup de force. Il s'y refusa. Faute de chef, l'émeute tourna court.

Le 7 février, Daladier qui venait de recevoir la confiance de la Chambre démissionna. C'était la première fois qu'un gouvernement républicain était renversé par la rue. Albert Lebrun rappela au pouvoir l'ancien président de la République Gaston Doumergue, radical modéré, qui, tel Cincinnatus, s'était retiré dans sa propriété ensoleillée de Tournefeuille dans le Midi. Il coiffa tout souriant le béret des anciens combattants, fut ovationné et constitua un ministère d'Union nationale, dans lequel figuraient André Tardieu et le maréchal Pétain (à la Défense nationale). Le vieil homme ne résolut rien, mais apaisa les ligues.

On s'est interrogé sur ces revirements qui conduisaient au milieu d'une législature, deux ans après la victoire de la gauche, au retour aux affaires de la droite. Ce fut le cas en 1926 avec Poincaré, en 1934 avec Doumergue. Ce le sera également en 1938 avec l'arrivée de Daladier, qui glissera à droite après l'échec du Front populaire. Fallait-il accuser le « mur de l'argent », contre lequel inmanquablement se brisait l'élan réformateur des partis progressistes ? S'il est exact que le programme des socialistes effrayait les possédants et provoquait la fuite des capitaux, il faut surtout incriminer l'attitude du groupe charnière que constituait le Parti radical à cette époque. Une majorité parlementaire pouvait difficilement se dégager sans son concours. Or les motions de synthèse de ses congrès cachaient mal son écartèlement entre son tropisme de gauche et les dures réalités du pouvoir. Au moment des élections, les radicaux, faisant jouer la « solidarité républicaine », recherchaient l'entente avec les socialistes sur le terrain toujours fertile de l'anticléricalisme. Mais lorsqu'il s'agissait de gouverner, eux qui étaient des libéraux en matière économique ne parvenaient pas à s'entendre avec leurs alliés. La coalition se dénouait. Ils se rapprochaient alors du centre droit. Toutefois, cette entente ne durait pas, car ils éprouaient vite la nostalgie du mariage avec les socialistes. D'une combinaison à l'autre, le mouvement de balancier n'était pas rigoureusement symétrique. Celui-ci accentuait son amplitude à droite, où les radicaux avaient tendance à se déporter.

La question de savoir si les ligues de l'entre-deux-guerres étaient des mouvements fascistes a suscité le débat parmi les historiens. Certains, comme l'Israélien Zeev Sternhell ou l'Allemand Ernst Nolte, ont répondu par l'affirmative ; d'autres, plus nombreux, tels René Rémond, Raoul Girardet, Pierre Milza, Serge Bernstein ou Michel Winock, ont démontré au contraire la spécificité du nationalisme français, né du bonapartisme, du boulangisme et des crises de la III^e République, de Panamá à l'affaire Dreyfus.

On trouve, en effet, dans le fascisme ou le national-socialisme, la fureur nihiliste d'éléments déclassés, d'aventuriers déracinés, de prolétaires exaspérés, qu'on chercherait en vain dans les ligues. En dépit de leur mépris de la démocratie parlementaire et de leur antisémitisme, qui leur étaient communs, leurs sociologies et leurs inspirations restaient différentes. Déroulède, Jules Lemaître, Barrès avaient été des conservateurs. Il en allait de même de Charles Maurras, de Pierre Taittinger ou du colonel de La Rocque, bêtes noires de la gauche extrême entre les deux guerres. Ce n'était pas la restauration d'un régime ancien que le fascisme appelait de ses vœux, mais l'instauration d'un ordre nouveau à la fois nationaliste, socialiste et surtout impérialiste. Ne confondons pas les chemises noires ou brunes avec les bérets basques et les brassards des Croix-de-Feu !

Les tentatives de créer un fascisme à la française furent limitées : le Faisceau de Georges Valois associait les thèmes du syndicalisme révolutionnaire au nationalisme d'Action française ; le Francisme de Marcel Bucard exaltait le culte du chef, de l'ordre et de la violence ; la Solidarité française de François Coty et du commandant Renaud parodiait piteusement le rituel mussolinien. Aucun de ces mouvements ne dépassa le stade du groupuscule. Seuls quelques intellectuels, parmi lesquels Pierre Drieu la Rochelle ou Robert Brasillach, étaient alors fascinés par la mystique païenne du fascisme ou du national-socialisme, son ordre viril, ses défilés aux flambeaux et ses « cathédrales de lumière ».

Il reste qu'à cette époque la société politique, de droite comme de gauche, éprouvait un évident besoin de renouveau. Une génération d'intellectuels – celle des « non-conformistes des années trente » – s'investit dans de petites revues cherchant des solutions hors des sentiers battus : *Réaction* de Jean de Fabrègues, *Revue française* de Jean-Pierre Maxence, *L'Ordre nouveau* d'Alexandre Marc et Robert Aron, *Esprit* d'Emmanuel Mounier... Avec la grande crise, le libéralisme était devenu de plus en plus régressif et malthusien. Ici et là naissaient des tentatives de rajeunissement : personnalisme avec Mounier et Aron, néo-libéralisme avec Jacques Rueff, libéralisme organisateur issu du New Deal, interventionnisme technocratique avec

le flamboyant Jean Coutrot et ses amis du « Plan du 9 juillet 1934 »... Le phénomène était identique à gauche, avec la scission de la SFIO et l'apparition d'un néo-socialisme autoritaire derrière Marcel Déat (avant guerre, ce n'était pas encore du fascisme). Même au vieux Parti radical, on vit surgir un groupe de « jeunes-turcs » bien décidés à changer les mœurs parlementaires, derrière Pierre Cot, Jean Zay, Bertrand de Jouvenel, Pierre Mendès France ou Gaston Bergery. Le mouvement Front commun, création de ce dernier, fusionna en 1934 avec la Troisième force de Georges Izard pour devenir le Parti frontiste, se distinguant du radicalisme classique comme du socialisme de la SFIO.

LE GOUVERNEMENT DE LAVAL

Pour résorber la crise, Laval, qui prit les rênes du gouvernement en juin 1935, appliqua en toute conscience les mauvais remèdes : au lieu de dévaluer comme l'avaient fait avec réalisme les Britanniques en 1931, les Américains en 1933 et comme le réclamait avec lucidité Paul Reynaud, il préféra s'accrocher au franc fort, qui faisait souffrir l'économie, quitte à élever les barrières douanières. Méconnaissant largement la science économique, comme tous les hommes politiques de sa génération, il refusa de procéder à une relance par le déficit budgétaire et l'argent à bon marché – c'était le remède qu'allait théoriser l'Anglais John Maynard Keynes –, recherchant la voie d'un impossible équilibre budgétaire par la hausse des impôts et la compression des dépenses, accélérant de fait la déflation. Par les décrets-lois pris en juillet, il réduisit d'autorité de 10 % toutes les dépenses publiques : traitements des fonctionnaires, pensions, intérêts de la dette. Il abaissa de même les prix du gaz, de l'électricité, du charbon, des loyers, des baux et du pain.

Cette orthodoxie de bon père de famille, qui ne voulait pas dépenser plus qu'il ne gagnait, se révéla catastrophique. Le mécontentement engendré par cet assainissement malséant et ce malthusianisme de mauvais aloi contribua grandement à la victoire du Front populaire.

Sur le plan extérieur, Laval abandonna plus ou moins la ligne de conduite de Louis Barthou, l'énergique ministre des Affaires étrangères tué à Marseille en octobre 1934 au côté du roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie, victime des séparatistes croates, qui visait à constituer en Europe des alliances de revers contre le péril national-socialiste, avec la Petite-Entente, l'URSS, et même l'Italie fasciste, inquiète après l'assassinat par des SS du chancelier autrichien Dollfuss.

Laval, qui avait succédé à Barthou au Quai d'Orsay, préféra la détente avec l'Allemagne. Il se rendit à Rome et à Moscou. S'il était

parvenu à conclure un traité d'assistance mutuelle avec les Soviets, celui-ci se trouva dépourvu de toute convention militaire afin de ne pas braquer l'Allemagne.

Des complications internationales surgirent après son arrivée à la présidence du Conseil. En octobre 1935, Mussolini, qui rêvait d'un nouvel empire romain en Méditerranée et dans le nord-est de l'Afrique, attaqua avec quatre cent mille hommes l'Éthiopie, pays indépendant, membre de la SDN. Cette SDN, fruit du wilsonisme et du traité de Versailles, qui comptait 44 membres lors de sa fondation en 1920 et 60 en 1935, avait été jusque-là condamnée à l'impuissance, en raison de la règle de l'unanimité imposée à son Conseil. Elle réussit pourtant à voter des sanctions économiques à l'encontre de l'Italie. Laval s'associa à ces sanctions, tout en cherchant à en atténuer les effets. Ce double jeu provoqua des remous à l'intérieur, particulièrement à gauche, mais surtout déclencha l'ire du Duce, qui s'était rapproché des Anglo-Français à la conférence de Stresa. C'est à ce moment que le dictateur italien commença à se tourner vers l'Allemagne et son rival Hitler. Cette liquidation de la politique de Barthou fut un terrible fiasco.

LE RÉARMEMENT ALLEMAND S'ACCÉLÈRE

La montée du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP) tout au long de ces années devenait particulièrement préoccupante. En raison de la crise économique et du chômage endémique sévissant en Allemagne, le nombre de ses élus au Reichstag n'avait cessé de croître. De 12 en 1928, ils étaient passés à 107 en septembre 1930. Certes, lors de l'élection présidentielle d'avril 1932, Adolf Hitler avait dû s'incliner devant le vieux et prestigieux maréchal Hindenburg, mais il n'en avait pas moins réuni sur son nom 37 % des suffrages. Le 31 juillet suivant, son parti, avec 230 élus, devenait le premier du pays. Toutefois, aux législatives de novembre, il régressa, perdant 2 millions de voix sur 17. Profitant de ce recul, le docteur Schacht et le chancelier von Papen voulurent se servir d'Hitler pour enrayer la montée des bolcheviks. Le 30 janvier 1933, celui-ci fut appelé à la chancellerie par Hindenburg. Pour les conjurés, rien ne se passa comme prévu. Le Führer (le « Guide ») provoqua en mars de nouvelles élections, qui marquèrent cette fois une forte poussée nationale-socialiste : 288 sièges et 44 % des suffrages. En octobre, l'Allemagne quitta la conférence mondiale du Désarmement et la SDN, comme l'avait fait le Japon quelques mois plus tôt.

À la mort d'Hindenburg en août 1934, Hitler cumula les fonctions de président et de chancelier. Des pleins pouvoirs, il passa à la

dictature la plus implacable, l'immense parti national-socialiste devenant le parti unique, quadrillant la société dans son ensemble. Avec les autres nations, Hitler finassa, comme Stresemann, donna le change, multiplia les déclarations apaisantes et les offres de paix, tout en déployant avec cynisme son plan de conquête de l'Europe.

En janvier 1935, conformément au traité de Versailles, la Sarre eut à choisir son destin. Fortement travaillée par la propagande nazie, la population se prononça à 90 % en faveur du rattachement à l'Allemagne. Le gouvernement français s'inclina. Deux mois plus tard (15 mars), afin de combler le déficit des classes creuses, il fit voter une loi portant le service militaire à deux ans (il avait été ramené à un an en 1927), malgré les clameurs scandalisées des pacifistes.

Hitler profita de cette décision pour annoncer, au mépris du traité de Versailles, la reconstitution d'une force militaire aérienne, la Luftwaffe, et d'une flotte de guerre, la Kriegsmarine, la renaissance de l'Académie de guerre dissoute en 1919, la Kriegsakademie, et l'introduction du service militaire obligatoire, sans dérogation, ce que l'armée impériale n'avait jamais osé faire. Une parade militaire impressionnante à Berlin punctua ces déclarations fracassantes.

En mai, la vieille Reichswehr, « l'armée de la honte » pour les Allemands, était transformée en Wehrmacht, avec un nouveau commandement, de nouveaux uniformes et une doctrine militaire axée sur l'offensive. Ses effectifs étaient portés à 36 divisions et 550 000 hommes, auxquels s'ajoutaient les puissants groupes paramilitaires du parti national-socialiste, SA et SS, ainsi que les Jeunesses hitlériennes, elles aussi entraînées à la guerre. Désormais, soldats et officiers étaient contraints de prêter un serment d'allégeance personnel à « Adolf Hitler, Führer du Reich et du peuple allemand ». La nazification de l'armée était en marche, les généraux récalcitrants mis au pas.

Devant ces événements, la France protesta, mais laissa faire. La Grande-Bretagne blâma elle aussi ce comportement militariste, puis changea subitement d'attitude : le 18 juin, par un traité bilatéral avec le Reich, conclu sans concertation avec son allié français, elle concéda à la Kriegsmarine la possibilité de porter sa flotte à proportion de 35 % du tonnage de la sienne et de construire des sous-marins à proportion de 45 %. Cette violation du traité de Versailles représentait une menace directe contre les côtes françaises. Aussitôt, Hitler mit en chantier deux cuirassés, deux croiseurs de bataille, seize destroyers et vingt-huit sous-marins.

Si les Anglais avaient cru calmer l'appétit du dictateur germanique, ils se trompaient. Le 7 mars 1936, trois bataillons de la Wehrmacht

entrèrent à Cologne, Aix-la-Chapelle, Düsseldorf, Mayence, Trèves et Sarrebruck : faisant fi de ce qui restait du traité de Versailles et des engagements solennels de Locarno qui avaient conditionné le retrait des troupes françaises au respect de sa démilitarisation, Adolf Hitler occupa la rive gauche du Rhin. En soixante-douze heures, tout était achevé. Le dernier verrou préservant l'Hexagone d'une invasion sautait. Chef du gouvernement, le radical-socialiste Albert Sarraut se contenta d'un discours martial radiodiffusé : « La France n'est pas prête à laisser Strasbourg sous le feu des canons allemands ! »

Elle n'était surtout pas prête à riposter. Comment décréter la mobilisation même partielle à six semaines des élections législatives, alors que toutes les forces de gauche faisaient campagne pour « le pain, la paix et la liberté » ? Celles-ci voulaient combattre les « ligues fascistes », sûrement pas le fléau national-socialiste, jugé moins menaçant.

Faisant l'autruche, la Grande-Bretagne ne considéra pas le geste d'Hitler comme une menace pour sa propre sécurité ou celle de son alliée. Après tout, le chancelier du Reich se réinstallait sur son propre territoire et rendait à son pays sa pleine souveraineté. Le gouvernement Baldwin estima par conséquent que l'engagement de Locarno n'avait pas à jouer. Quant à la SDN, elle fut incapable d'arrêter une position commune condamnant cette violation. Le système de sécurité collective rêvé par Woodrow Wilson défaillait.

On sait aujourd'hui, par des documents découverts en 1945, qu'Hitler, dont l'armée n'était pas encore en état d'affronter les Français, avait joué un coup de poker. Il avait redouté une réaction de leur part, même limitée, qui l'aurait contraint à un humiliant recul. Ses généraux l'avaient d'ailleurs mis en garde.

Or il s'agissait pour la France de l'intervention de la dernière chance. Jamais le devoir d'ingérence, dont elle s'était prévaluée à plusieurs reprises dans son histoire, n'avait autant coïncidé avec ses intérêts fondamentaux ! Non seulement il lui était indispensable de protéger ses intérêts vitaux, mais, pour une fois que ceux-ci correspondaient à sa vocation universaliste, elle se devait de mettre fin à ce régime barbare et dictatorial qui exaltait, à ses frontières, la force et la violence, brûlait les livres, enfermait les opposants dans des camps de concentration, éliminait les handicapés, édictait des lois raciales contre les Juifs, assassinait ses rivaux à l'intérieur du parti nazi et même le dernier chancelier allemand von Schleicher et sa femme, lors de la nuit des longs couteaux (30 juin 1934). Le 16 mars 1936, le pape Pie XI glissait à l'ambassadeur Charles-Roux : « Si vous aviez tout de suite fait avancer deux cent mille hommes dans la zone

réoccupée par les Allemands, vous auriez rendu un immense service à tout le monde. »

Une version piratée de *Mein Kampf*, le manifeste qu'Adolf Hitler avait écrit en prison en 1924-1925, avait été diffusée dans les milieux politiques et intellectuels. Elle n'avait provoqué pour ainsi dire aucune réaction. On s'en tenait aux propos apaisants du maître de l'Allemagne, à ses protestations d'amitié, oubliant ses vociférations, ses discours hystériques et illuminés qui magnétisaient les foyers allemands derrière leur poste de TSF. Après tout, le caporal Hitler n'était-il pas un ancien combattant qui avait vécu la tragédie de la Grande Guerre ? Bref, le pays restait anesthésié, drogué au briandisme. Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste, osa même dénoncer l'impérialisme et le militarisme de la France.

Les conséquences de cette pusillanimité furent dramatiques. Le Reich, renforcé dans sa détermination, allait pouvoir construire la ligne Siegfried qui lui laisserait les mains libres à l'ouest et lui permettrait d'annexer en toute quiétude l'Autriche et les Sudètes, et plus tard d'envahir la Pologne. Devant l'attitude française, l'Italie fasciste conclut le 1^{er} novembre 1936 l'Axe Rome-Berlin ; les pays de l'Europe danubienne qui comptaient jusque-là sur la parole et le soutien de Paris se rapprochèrent à leur tour d'Hitler. Bref, ce fut un redoutable échec sur toute la ligne, décrédibilisant la France, ravalée au niveau d'une puissance de second rang.

SCLÉROSE ET NÉCROSE

Les films techniquement brillants d'une admiratrice d'Hitler, Leni Riefenstahl, donnaient, dans leurs redoutables et époustouflantes chorégraphies, que ce fût *Le Triomphe de la volonté* de 1935 ou *Les Dieux du stade* des Jeux olympiques de l'été 1936, l'image d'un peuple jeune, ardent, fier de lui, discipliné jusqu'au fanatisme, ivre de sa force et de sa puissance, prêt à la guerre totale. En regard, la France, enfermée dans le malthusianisme démographique, vieillissait et s'épuisait. Briand l'avait avoué : « Je fais la politique de notre natalité. » En 1938, le pays ne comptait que 42 millions d'habitants contre 67 pour le Reich à la veille de l'annexion de l'Autriche. De 1900 à 1939, l'accroissement de sa population n'avait été que de 3 %, et encore, grâce à l'apport migratoire extérieur, alors que le taux allemand était de 36 %, celui de l'Italie de 33 % et celui de la Grande-Bretagne de 27 %.

L'armée, qu'on disait la plus puissante du monde en 1919, s'était endormie sur ses lauriers vite fanés : des chefs à tête blanche, un haut commandement conformiste et bureaucratisé, une baisse des crédits,

avec pour conséquence une modernisation trop lente du matériel – quelques bons prototypes, certes, mais dans l'ensemble du matériel surclassé –, une doctrine des conflits périmée, enseignée à l'École supérieure de guerre. Héritée de la levée en masse des guerres napoléoniennes, cette doctrine était fondée sur l'emploi de gros bataillons d'infanterie faiblement motorisés, s'appuyant sur la réserve, le tout conjugué à l'idée qu'un État démocratique et républicain ne pouvait se doter d'une stratégie offensive. La coûteuse ligne Maginot (du nom du ministre de la Guerre), construite de 1930 à 1936, censée protéger le pays des invasions de l'Est, aggravait cet enfermement doctrinal. Immobilisant des effectifs considérables, elle avait l'inconvénient de s'arrêter à Charleville. Pour ne pas vexer les Belges, on avait refusé de la prolonger jusqu'à la mer. Pourtant, lorsqu'en octobre 1936 ceux-ci, déçus de la faiblesse française, proclamèrent leur neutralité, réitérée en avril 1937, le gouvernement s'y résolut en édifiant des forts plus légers et donc plus vulnérables.

Chapitre 37

Le dangereux avant-guerre

(1936-1939)

L'UNITÉ POPULAIRE

Si le péril fasciste en France était un pur fantasme, il n'en donna pas moins naissance à un réel et puissant courant antifasciste, qui allait être pour une part à l'origine du Front populaire. À partir du 6 février 1934, en effet, les événements s'enchaînèrent. Le 9 se déroula une manifestation communiste contre le pouvoir et ses alliés objectifs, les « socio-traîtres » de la SFIO, accusés de « faire le lit du fascisme ». Il y eut de violents combats de rues, durement réprimés, du côté de la gare de l'Est, qui firent neuf morts et de nombreux blessés. Les « rouges » en étaient restés à la stratégie de l'isolement.

Le 12, la CGT, proche des socialistes, appela à son tour à un grand rassemblement place de la Nation. Les communistes et leurs fidèles alliés de la CGTU en firent autant. C'est alors que survint un événement inattendu, en tout cas aux yeux des observateurs extérieurs. Les deux cortèges – deux cent cinquante mille personnes chacun – se rejoignirent et fusionnèrent aux cris de : « Unité ! Unité ! » Que s'était-il passé ? Cette étrange fraternisation de la base avait sa source dans une décision prise à Moscou, où la ligne « classe contre classe », défendue jusque-là par le Parti communiste français, venait d'être abandonnée au profit de l'union des forces de gauche contre le fascisme. Staline s'inquiétait du danger hitlérien. Le rapprochement des frères ennemis séparés depuis le congrès de Tours était enclenché.

De son côté, l'*intelligentsia* parisienne se mobilisa. Elle constitua plusieurs carrefours de discussion, dont le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes, le Comité Amsterdam-Pleyel et le Congrès des écrivains pour la défense de la culture, qui militaient pour le rassemblement des forces populaires.

Le 27 juillet 1934, le nouveau secrétaire général du PCF Maurice Thorez accepta la main tendue des socialistes de la SFIO et signa avec eux un « pacte d'unité d'action » afin de « lutter contre le fascisme, la guerre, la préparation à la guerre et les ligues factieuses ». Le 31, les

deux partis commémorèrent ensemble la mort de Jean Jaurès. Dans leur rhétorique nouvelle, les communistes s'approprièrent subitement le passé de la France populaire, exaltant non seulement la Commune – c'était fait depuis longtemps –, mais le patriotisme, les droits de l'homme et les « grandes heures de la Révolution »...

Le 24 octobre, à la veille du 31^e congrès du Parti radical à Nantes, Thorez proposa à Daladier, qualifié il y a peu de « fusilleur », et à ses amis de former avec les socialistes un « front populaire pour le pain et la liberté et contre le fascisme et la guerre ».

Le 14 juillet 1935, une manifestation populaire d'un demi-million de Parisiens sur le parcours de la Bastille à la République, mêlant drapeaux rouges et drapeaux tricolores, fut suivie d'un meeting au stade Buffalo à Montrouge, organisé par la Ligue des droits de l'homme, les divers comités antifascistes, l'Association républicaine des anciens combattants, d'obédience communiste, ainsi que quelques personnalités de gauche comme André Chamson et Jean Guéhenno. Il s'acheva par *L'Internationale* et la *Marseillaise*, pour la première fois associées. Daladier, Blum et Thorez siégeaient côte à côte. L'antifascisme avait remplacé l'anticléricalisme comme utile ciment des gauches.

Le Rassemblement populaire se fit autour d'un « programme commun » suffisamment modéré pour ne pas effrayer les radicaux et les petits bourgeois des classes moyennes que l'on cherchait à séduire : réforme de la Banque de France, création d'un Office du blé et d'une Caisse nationale d'indemnisation des chômeurs, réduction du temps de travail, nationalisation des industries de guerre et de plusieurs services publics. Ce n'était pas du socialisme et encore moins du communisme.

LA VICTOIRE DU FRONT POPULAIRE

Reflets de la division de la société française, en proie à la crise économique, les élections de mai 1936 virent une fois de plus l'affrontement de deux blocs. La droite, sur la défensive, souffrait de la politique déflationniste de Pierre Laval. La gauche, au contraire, en pleine ascension, s'était rassemblée, confortée par les grèves de janvier 1936 et la réunification en mars de la CGT derrière Léon Jouhaux et Benoît Frachon. Poursuivant sa politique d'ouverture, téléguidée de Moscou, Thorez avait même tendu la main aux catholiques et aux anciens combattants ayant adhéré aux Croix-de-Feu.

L'ensemble des forces de gauche, des communistes aux radicaux, recueillit 5,4 millions de voix, contre 4,2 à la droite. Cette sensible

avance se trouva amplifiée par le double effet du scrutin majoritaire et de la discipline dite républicaine : le Front populaire eut 380 élus, la droite 220. Sa victoire suscita un immense enthousiasme dans les couches sociales défavorisées qui piaffaient d'impatience dans l'attente des réformes de structures.

Dans le camp des vainqueurs, l'équilibre des forces s'était modifié. Le Parti radical, qui avait dominé la vie politique depuis l'affaire Dreyfus, donnait un premier signe de déclin. N'avait-il pas accompli son programme, épuisé ses promesses ? En tout cas, il avait perdu sa prééminence, n'obtenant que 106 élus contre 147 aux socialistes et 51 aux « divers gauches ». Le Parti communiste, pour sa part, avait profité à plein de son changement de tactique : ses représentants passaient de 12 à 72. Le centre de gravité de la gauche unie résidait désormais dans la SFIO. Ce fut donc en bonne logique démocratique que le président Lebrun confia à son principal chef, Léon Blum, le soin de former le nouveau gouvernement.

Étonnant personnage que ce descendant d'une vieille famille de commerçants juifs en soieries et rubans, originaire d'Alsace, né à Paris le 9 avril 1872, qui allait devenir l'une des figures de proue du socialisme français. Au physique, il s'agissait d'un dandy proustien raffiné, avec son chapeau, sa canne, son monocle et ses gants gris. Doué mais nonchalant, esthète de salon, un peu emprunté de sa personne en raison de sa grande taille, il était desservi par une voix tremblotante et flûtée, qui lui donnait un côté efféminé, attirant les sarcasmes effrénés de l'extrême droite (Léon Daudet le traitera d'« hybride ethnique et hermaphrodite » et Pierre Gaxotte de « jument palestinienne »).

Reçu à l'École normale supérieure, mais n'y achevant pas son cursus par manque d'assiduité, licencié ès lettres et en droit, conseiller d'État, écrivain, critique littéraire et dramatique dans la *Revue Blanche* des frères Natanson, il fut l'auteur en 1907 d'un essai sur le mariage qui fit scandale (n'étendait-il pas aux jeunes filles le droit aux expériences préconjugales ?) et en 1914 d'une étude admirative sur *Stendhal et le beylisme*. Il avait été bien entendu dreyfusard et s'était converti au socialisme dès 1902. Décisive avait été sa rencontre avec Jaurès. Avec lui, il participa à la fondation de *L'Humanité*. Puis il devint chef de cabinet de Marcel Sembat au ministère des Travaux publics dans le gouvernement Viviani d'Union nationale. Il fut député de la Seine de 1919 à 1928. Battu par le communiste Jacques Duclos, il se rabattit sur une circonscription de l'Aude de 1929 à 1940. Au congrès de Tours de 1920, il avait opté pour le maintien de la SFIO, rejetant le léninisme et sa stratégie violente de prise du pouvoir.

Brillant intellectuel, à la fois démocrate, socialiste et révolutionnaire, il était honnête, scrupuleux, pétri d'humanisme et rayonnant d'une incontestable autorité morale. Comme président du groupe parlementaire socialiste chargé de rédiger les éditoriaux du *Populaire*, il avait théorisé la notion d'« exercice du pouvoir », qui consistait à s'associer aux réformes d'un gouvernement bourgeois, lorsque la situation l'exigeait. Il la distinguait de la « participation au pouvoir », à rejeter en régime capitaliste, et de la « conquête du pouvoir », qui, elle, devait permettre en cas de victoire totale d'appliquer l'intégralité du programme collectiviste.

Son socialisme, très éloigné du bolchevisme, était fondé sur la justice et l'égalité, les valeurs universalistes et la transformation démocratique. Il prolongeait celui de Jaurès, en insistant davantage sur le rôle de l'État unitaire et centralisé, qui, selon lui, n'était pas exclusivement en France un État de classes, comme instrument émancipateur du prolétariat. En tant que haut fonctionnaire, il était d'ailleurs très attaché aux idées de service public.

Bien qu'agnostique et ayant récusé dans sa jeunesse les « superstitions familiales », il tenait à sa judéité. En même temps, il se sentait fier d'être français, ce qui ne l'empêcha pas de concentrer sur lui le déchaînement des caricatures, des quolibets et des attaques antisémites. En février 1936, il fut même agressé et blessé par des camelots du roi revenant des obsèques de Jacques Bainville, qui avaient brisé la vitre de sa voiture.

Le 6 juin, lors de son investiture, Xavier Vallat, grand mutilé de guerre, vice-président du groupe parlementaire de la Fédération républicaine et orateur réputé, s'écria dans l'hémicycle, au milieu du tumulte et de l'indignation : « Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné... par un Juif ! » Héritier intellectuel d'Édouard Drumont, Vallat serait le premier commissaire aux Questions juives du gouvernement de Vichy. Maurras alla plus loin et le qualifia dans *L'Action française* du 9 avril 1935 de « détritrus humain à traiter comme tel, [...] un homme à fusiller, mais dans le dos ! ».

Trente ans après la fin de l'affaire Dreyfus, la rhétorique antisémite faisait un retour fracassant à droite et à l'extrême droite. Comment expliquer un tel déferlement de haine ? À côté des nombreux Juifs intégrés, voire assimilés dans la société depuis des décennies et même des siècles (ils étaient 110 000 en 1900), la France avait connu à partir de 1933 un afflux considérable de nouveaux venus d'Allemagne, d'Europe centrale et orientale (environ 200 000), fuyant le national-socialisme. Cet afflux avait provoqué des tensions xénophobes dans certaines professions, que la presse populaire et les partis extrémistes

avaient exploitées. Les mécanismes d'intégration s'étaient mis en marche, mais ils étaient lents et suscitaient bien des rejets dans une large fraction de l'opinion.

LES DÉBUTS DU GOUVERNEMENT BLUM

La composition du gouvernement de Léon Blum ne reflétait pas exactement la coalition des gauches, le parti communiste ayant décidé de soutenir l'expérience sans y participer. Édouard Daladier eut le ministère de la Défense nationale, avec rang de vice-président du Conseil, Vincent Auriol, socialiste, celui des Finances, Yvon Delbos, radical-socialiste, les Affaires étrangères, Jean Zay, également radical-socialiste, l'Éducation nationale et les Beaux-Arts. Léo Lagrange, socialiste, reçut le tout nouveau sous-secrétariat d'État aux Sports et à l'Organisation des loisirs, sous la tutelle d'Henri Sellier, socialiste, ministre de la Santé publique. Trois femmes se virent également confier des sous-secrétariats d'État, Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore et Irène Joliot-Curie : audacieuse innovation politique, puisque les femmes n'avaient pas encore le droit de vote.

La victoire du Front populaire se traduisit en mai et juin par une explosion de grèves spontanées, comme il n'y en avait jamais eu en France, même en 1920. Elles commencèrent le 11 mai aux usines Breguet du Havre, se poursuivirent deux jours plus tard chez Latécoère à Toulouse, puis gagnèrent la région parisienne, affectant à peu près tout le secteur privé, de l'industrie au commerce et aux services, épargnant seulement la fonction publique.

Ces débrayages, qui paralysaient l'économie du pays, s'accompagnèrent d'occupations d'usines, d'ateliers ou de magasins. Au début de juin, on recensait près de 2 millions de grévistes et environ neuf mille occupations d'usines. C'étaient des « grèves sur le tas », avec parfois des séquestrations de patrons, qui se passaient en général dans une atmosphère festive de camaraderie et de solidarité. Au milieu des machines muettes, les ouvriers partageaient leur casse-croûte et leur bouteille de rouge, riant, chantant ou dansant sur des airs d'accordéon, tout en prenant soin du matériel et des locaux. Animés d'une espérance invincible, ils se sentaient libérés de la soumission éternelle, rétablis dans leur dignité. Une contre-culture populaire se mit en place à cette époque, qu'on retrouvera dans bien des grèves ultérieures.

La bourgeoisie, les patrons, les cadres, les professions libérales, les commerçants, les agriculteurs considéraient avec horreur cette déferlante terrifiante, spectre de la révolution bolchevique. Ils s'inquiétaient des drapeaux rouges flottant sur les usines, jugeaient

inadmissibles les atteintes à l'ordre social et à la propriété et s'affligeaient de la dangereuse montée de l'utopie. « Tout est possible aux audacieux », avait écrit Marceau Pivert dans *Le Populaire*.

Deux France s'opposaient. Bientôt, on vit surgir dans les quartiers aisés de la capitale une floraison de drapeaux tricolores, en réponse à cette tentative de subversion sociale. Où allait-on ? Était-ce le début du chaos léniniste, de la guerre civile ?

En réalité, la situation n'était nullement insurrectionnelle. Dans leurs cahiers de revendications, les grévistes se limitaient à des mesures concrètes touchant les salaires, les locaux, les heures de travail, la sécurité, l'hygiène. À aucun moment ils n'évoquaient l'idée d'abolir le capitalisme, de collectiviser toutes les entreprises ou d'installer partout des soviets. La France de 1936 tranchait totalement avec la Russie de 1917. D'ailleurs, Moscou considérait que les conditions de la conquête du pouvoir n'étaient pas réunies.

Le mouvement, parti de la base, avait pris de court les syndicats. Mais ceux-ci l'avaient récupéré. Des sections syndicales s'étaient constituées un peu partout. Les adhésions avaient flambé. La CGT réunifiée comptait 4 millions d'adhérents, la CFTC en avait cinq cent mille. Du côté des chefs d'entreprise, des associations, inspirées du catholicisme social, comme le Centre des jeunes patrons, étaient apparues, à côté d'organismes moins ouverts au dialogue social, tels le Comité des forges, celui des houillères et surtout la Confédération générale de la production française (CGPF).

L'ÉDIFICATION DU PILIER SOCIAL REDÉMARRE

L'essence, le charbon manquaient. Pour Léon Blum, qui venait de constituer son gouvernement et de recevoir la confiance de la Chambre, il fallait assurer au plus vite la reprise du travail. À la demande du patronat, excédé, il accepta de jouer les bons offices et de provoquer une rencontre à l'hôtel Matignon entre les dirigeants de la CGT et ceux de la CGPF, s'engageant à garantir l'application des mesures négociées, y compris par voie législative.

Le patronat se fit tordre le bras. De là naquirent les fameux « accords de Matignon » : hausse des salaires de 7 à 15 % selon les catégories et branches (les salaires les plus bas étant les plus favorisés), acceptation du principe de discussion des conventions collectives, reconnaissance de la liberté syndicale et de l'élection de délégués d'ateliers...

Sur le terrain, il y eut de grosses difficultés à faire repartir la production, les grévistes cherchant à jouer la surenchère. Toutefois, le

parti communiste pesa de tout son poids. « Il faut savoir terminer une grève dès que satisfaction est obtenue », déclara Thorez le 11 juin.

Soutenant l'action gouvernementale, la majorité parlementaire vota sans difficulté, entre le 11 juin et le 24 juillet, la série de lois promises : l'une définissait le cadre des conventions collectives. En 1919, une disposition législative avait institué la semaine de quarante-huit heures, à raison de huit heures par jour durant six jours. Partant du principe séduisant, mais erroné en raison des coûts induits, selon lequel le partage du temps de travail permettrait de réduire le chômage, le gouvernement Blum abaissa sa durée légale hebdomadaire à quarante heures (cinq fois huit). Autre innovation, non prévue au départ : il fixa à deux semaines la durée des congés payés à la charge de l'employeur. Étape capitale dans l'aménagement du travail, cette mesure de libération dans l'assujettissement du prolétariat fut la plus populaire. Beaucoup de familles et d'enfants découvrirent émerveillés la mer, la campagne ou la montagne, le tourisme social, le camping, le sport à bicyclette ou en tandem... Léo Lagrange avait obtenu des compagnies de chemin de fer 40 % de réduction sur les « billets de congé populaire annuel ». Nul doute que le pilier social atteignit une belle hauteur grâce au gouvernement du Front populaire.

Le 14 juillet, aggravant l'angoisse des dirigeants d'entreprise, des cadres et des classes moyennes, plusieurs centaines de milliers de personnes défilèrent poing levé, chantant la *Marseillaise* et *L'Internationale*, devant une tribune où se tenaient Thorez et Daladier.

Le Front populaire ne se limita pas à ces mesures spectaculaires. L'étendue de son œuvre législative fut considérable. Léon Blum voulait vraiment un New Deal à la française. La création d'un Office national interprofessionnel du blé avait pour objet de réguler les cours de cette céréale. La mesure, efficace, assura un meilleur revenu aux agriculteurs. La reprise par l'État de la Banque de France, avec la fin du conseil des régents aux mains de puissants actionnaires privés (les fameuses « deux cents familles »), fut une autre disposition utile à la politique monétaire du pays. Suivant un même esprit de contrôle économique, le gouvernement nationalisa plusieurs entreprises d'armement et de construction aérienne. Regroupées, les compagnies de chemin de fer formèrent le 1^{er} janvier 1938 la SNCF.

Dans le domaine de l'Éducation nationale, Jean Zay fit voter la prolongation de la scolarité obligatoire de treize à quatorze ans. D'autres mesures encore témoignaient de la riche créativité du Front populaire : sport, tourisme social, colonies de vacances, trains de neige, auberges de jeunesse. On assista également à l'ébauche d'une

politique culturelle en subventionnant les théâtres. La France découvrait avec délices la société des loisirs, pendant que de l'autre côté du Rhin les usines d'armement tournaient jour et nuit à plein régime.

LA GUERRE D'ESPAGNE ET LES DIFFICULTÉS INTÉRIEURES

La guerre civile espagnole plongea le gouvernement français dans un dilemme profond. En juillet 1936, le *pronunciamiento* du général Francisco Franco contre le gouvernement de *Frente popular*, qui avait gagné les élections de février, incita Léon Blum, par empathie idéologique, à porter assistance aux républicains. Il dut y renoncer et cesser ses exportations de matériel militaire à cause de la vive opposition de ses ministres radicaux, de la crainte de violents troubles et de la neutralité affichée de la Grande-Bretagne, qui avait tôt fait savoir à son partenaire français qu'elle ne le soutiendrait pas s'il s'impliquait dans ce conflit. Il fallut donc, une fois de plus, se soumettre à la « gouvernante anglaise ». La conscience torturée, Blum se rallia à une politique de non-intervention, d'autant plus navré que l'Allemagne et l'Italie s'engageaient ouvertement en faveur des franquistes (six mille hommes rien que pour la Légion Condor de soutien aérien formée de volontaires allemands). Il toléra cependant quelques transferts d'armes clandestines et ferma les yeux sur le recrutement de volontaires par les Brigades internationales, communistes et anarchistes.

La montée de la menace à l'extérieur, avec deux régimes dictatoriaux aux frontières est et sud-est et une guerre civile au-delà des Pyrénées, avec son lot effrayant d'atrocités dans les deux camps, eut des répercussions sur les alliances servant de socle au Front populaire. Les communistes, qui prônaient l'intervention directe de la France, ne cachaient pas leur vive irritation devant l'attentisme du gouvernement. « Des canons, des avions pour l'Espagne ! » clamaient-ils.

L'opposition de droite, quant à elle, relevait la tête, fulminait contre Blum et exploitait ces fissures. Les attaques antisémites avaient repris. On avait ressorti un poème antimilitariste de Jean Zay écrit à dix-neuf ans, dans lequel il crachait sa haine du drapeau tricolore (cette « saloperie », cette « immonde petite guenille... de la race vile des torche-culs... »). On accusait Pierre Cot d'avoir désarmé l'aviation française en livrant clandestinement, en accord avec Blum, cent cinquante appareils à l'Espagne républicaine. Une campagne calomniatrice et infamante, lancée par un journal communiste dès 1922, reprise par *L'Action française* et *Gringoire*, accusa le ministre de

l'Intérieur, maire de Lille, Roger Salengro, d'avoir déserté pendant la Grande Guerre, ce qui poussa le malheureux, déjà touché par la mort de sa femme, à se suicider. Il fallut voter une loi aggravant les peines de diffamation par voie de presse.

Dès le mois de juin 1936, Salengro avait veillé à dissoudre les ligues d'extrême droite : Mouvement social français (ex-Croix-de-Feu), Jeunesses patriotes, Solidarité française... Le lieutenant-colonel de La Rocque transforma alors son mouvement en un parti de droite classique, le Parti social français (PSF), d'allure bonapartiste certes, mais modéré dans ses options et récusant le fascisme et l'antisémitisme. Cette nouvelle formation, que certains compareraient plus tard au RPF du général de Gaulle, visait à rallier les classes moyennes contre le Front populaire et à préparer les élections de 1940. Son mot d'ordre était « social d'abord » (par opposition au « politique d'abord » de Maurras). S'entourant d'une nébuleuse d'associations, centres sociaux, sociétés sportives, elle compta un nombre considérable d'adhérents – probablement plus de un million –, autant que les trois partis de gauche réunis. Redoutant un coup de force communiste, elle organisa de grands rassemblements motorisés en région parisienne qui épouvantèrent la gauche. Pour autant, le PSF tranchait avec le fascisme. Son vice-président était l'aviateur Jean Mermoz, un des as de l'Aéropostale, le héros de la cordillère des Andes et de l'Atlantique sud, qui disparaîtra en mer en décembre 1936 dans son avion la *Croix-du-Sud*.

L'espace laissé libre à l'extrême droite par les autres ligues dissoutes fut occupé par un nouveau parti nationaliste, à la fois antibolchevique, xénophobe et pacifiste, le Parti populaire français (PPF), fondé par un ancien dirigeant communiste exclu en 1934, Jacques Doriot, tribun populaire et charismatique. Mouvement fascisant, assurément, avec sa gestuelle paramilitaire, ses drapeaux et ses saluts à la romaine, qui attira quelques intellectuels comme Ramon Fernandez, Pierre Drieu la Rochelle, Alfred Fabre-Luce, Bertrand de Jouvenel et tenta vainement de créer avec les autres partis de droite un Front de la liberté. Comptant environ cent trente mille adhérents (ouvriers, chômeurs, anciens combattants), il évoluera lentement vers le fascisme pur et en 1940 vers la Collaboration, rejoignant les thèses de l'hebdomadaire de Robert Brasillach, *Je suis partout*.

LE FIASCO DU FRONT POPULAIRE

Cependant, on allait vite buter sur les limites de l'utopie sociale et découvrir le principe de réalité. Un équilibre s'impose toujours entre les possibilités offertes par l'état de l'économie et le légitime élan de la

générosité sociale. Les quarante heures, écrira en 1965 l'économiste Alfred Sauvy dans son *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, furent « l'acte le plus dommageable commis depuis la révocation de l'édit de Nantes. Nous n'osons pas encore le reconnaître tant il est malséant de s'en prendre à un progrès social ». Les embauches massives dans les services publics, le cumul des augmentations de salaires, le coût des congés payés, combiné à la réduction du temps de travail, eurent pour effet de diminuer sensiblement la compétitivité des produits français à l'exportation (ils étaient de 25 % plus chers que les produits étrangers).

Tout allait de mal en pis sur le front de l'économie : hémorragie sévère des capitaux, inflation, faiblesse du franc, baisse des recettes fiscales, progression du chômage. Or les dépenses publiques étaient appelées à augmenter du fait de la décision de Léon Blum, longtemps nourri au pacifisme briandiste, de lancer un plan de réarmement de 14 milliards sur quatre ans devant l'extension à deux ans du service militaire en Allemagne. Après les lendemains qui chantaient, c'étaient les surlendemain qui déchantaient. Le petit peuple était passé de la tourbillonnante allégresse de juin, des joyeux bals musettes de l'été à la grise morosité et au pessimisme de la rentrée.

À la fin de septembre, Blum se rendit à l'évidence, il fallait dévaluer. Le franc flotta entre deux limites de son poids d'or, 43 et 49 milligrammes, soit une dévalorisation de 25 à 34 %. Le « franc Auriol », dit « franc élastique », remplaça le « franc Poincaré ». Rentiers et épargnants poussèrent des cris d'orfraie. L'économie bénéficia d'une bulle d'air, mais la dévaluation, insuffisante et trop tardive, compensa à peine les effets néfastes de la loi des quarante heures. Le 13 février 1937, Blum annonça à la radio une « pause » dans les réformes. La retraite des vieux travailleurs et le fonds national de chômage attendraient. Des grèves éclatèrent. L'agitation sociale s'amplifiait.

Le 16 mars, une réunion à Clichy de militants du PSF, que le gouvernement avait autorisée, fut perturbée par plusieurs centaines de militants CGT et communistes, à l'appel du maire. La police s'interposa : il y eut 5 morts et 200 blessés parmi les contre-manifestants. Le choc dans l'opinion fut extrême. La gauche tirait contre l'extrême gauche ! Des centaines de milliers de personnes suivirent les funérailles des victimes, dénonçant derrière les communistes « Blum le fusilleur ». Le Front populaire était décidément mal en point.

Le 22 juin, le président du Conseil, qui avait demandé les pleins pouvoirs pour rétablir la situation financière (depuis 1935 les réserves

de la Banque de France avaient fondu de moitié), fut mis en minorité au Sénat par le vieux radical Joseph Caillaux et ses amis, et contraint de démissionner. Camille Chautemps, radical bon teint, lui succéda, Blum restant vice-président. Ce nouveau gouvernement fit flotter la monnaie pour constater sa dévaluation de fait. L'heure était grave, d'autant que de nouveaux débrayages se déclarèrent. C'était le moment où la République se trouvait menacée par une organisation clandestine, le Comité secret d'action révolutionnaire (CSAR), surnommé la Cagoule, dirigé par un déçu du maurrassisme, Eugène Deloncle. Cette dangereuse organisation, nationaliste et antisémite, préparait méthodiquement un putsch militaire anticomuniste. Elle commit une série d'attentats à la bombe contre les immeubles des syndicats patronaux, de façon à faire croire à une implication de l'extrême gauche et à créer les conditions de la guerre civile. Elle avait reçu de Mussolini de l'argent et des armes pour liquider deux réfugiés antifascistes italiens, les frères Rosselli, ce dont elle s'était acquittée. Découverte, elle fut rapidement démantelée et ses stocks d'armes saisis.

Chautemps cependant fut incapable d'empêcher les grèves et d'enrayer la dégradation de l'économie. Un replâtrage de son gouvernement, composé cette fois presque exclusivement de radicaux, ne donna aucun résultat tangible. Il démissionna le 12 mars 1938, au lendemain de la proclamation de l'*Anschluss* par Hitler. Léon Blum tenta de reprendre la main en constituant autour de lui un gouvernement d'union et de salut public, allant de Maurice Thorez à Paul Reynaud, l'un des chefs de la droite.

C'en était fini du Front populaire, qui allait rester, par ses idées résolument novatrices et les immenses espoirs suscités dans la classe ouvrière, comme une référence historique, un puissant marqueur de la gauche et plus encore comme un mythe récurrent.

LE GOUVERNEMENT DALADIER

Blum ne tint pas un mois, remplacé le 10 avril 1938 par Édouard Daladier qui conservait le portefeuille de la Défense. Ce gouvernement reçut un appui massif de la Chambre : 575 voix pour et 5 contre. Il ne comprenait aucun socialiste, mais des radicaux en grande majorité et quelques personnalités qui avaient combattu la défunte union des gauches, dont Georges Mandel et Paul Reynaud. Il fallait remettre « la France au travail », prendre les problèmes financiers à bras-le-corps et accélérer la production de guerre. Les dépenses militaires passèrent, en francs constants, de 14 millions en 1934 à près de 19 millions en

1936, pour atteindre 25,5 millions en 1938 et 78 millions en 1939. Un effort considérable, mais encore insuffisant.

Les décrets-lois pris le 12 novembre 1938 par Paul Reynaud supprimèrent la semaine de quarante heures, remplacée par un maximum de quarante-huit heures (la durée moyenne effective atteindra quarante-deux heures en 1939). La semaine de travail fut fixée à cinq jours et demi. La grève générale déclenchée par la CGT le 30 novembre se heurta à la fermeté de Daladier, qui usa de coercition et de réquisitions. L'économie redémarra, malgré la hausse des impôts et des droits de douane. Les capitaux rentrèrent. Les lingots d'or regagnèrent les caves de la Banque de France par chariots entiers. Daladier avait réussi là où le Front populaire avait échoué.

Sur le plan international, des divergences s'exprimaient au sein du gouvernement. Alors que Mandel et Reynaud étaient résolus à résister à la menace hitlérienne, le ministre radical des Affaires étrangères Georges Bonnet restait convaincu qu'on pouvait encore s'entendre avec le dictateur allemand au prix de quelques concessions.

Or, à peine l'annexion de l'Autriche achevée, le Führer avait annoncé son programme : réunir au Reich les minorités qui parlaient allemand, avec en priorité les 3 millions de citoyens tchèques vivant dans les monts des Sudètes qui dominaient la plaine de Bohême. La France pouvait-elle accepter le démembrement de la jeune république de Tchécoslovaquie, créée à son initiative sur les ruines de l'Autriche-Hongrie, et avec laquelle elle avait signé en 1925 un traité d'alliance ? Moralement non. Pourtant, une première crise en mai laissa voir sa volonté vacillante. Devant le refus du Foreign Office de s'engager dans la moindre action militaire, Paris s'entendit avec Londres pour faire pression sur Prague afin de l'engager à des concessions sur l'autonomie de ces régions germaniques. En septembre, la crise rebondit, Hitler exigeant cette fois le dépècement de l'État tchécoslovaque et le rattachement des Sudètes au Reich. Tandis que le très pacifiste Premier ministre britannique, Neville Chamberlain, crut pouvoir calmer l'appétit insatiable du chancelier allemand à Bad Godesberg, Paris répliqua par la mobilisation de sept cent cinquante mille réservistes. La guerre paraissait imminente.

LE LÂCHE SOULAGEMENT ET LA HONTE

Sur proposition de Mussolini s'organisa alors la conférence de Munich, réunissant le Duce, le Führer, le Premier ministre britannique Chamberlain et le président du Conseil français Daladier. Pour sauver la paix, à laquelle tout le monde tenait, y compris pour le moment Hitler, on s'accorda sur l'annexion par l'Allemagne d'une large partie

des Sudètes, sans même un référendum. La convention – une véritable capitulation des Franco-Anglais – fut signée dans la nuit du 29 au 30 septembre 1938. Le gouvernement tchécoslovaque d'Edvard Beneš qui n'avait pas été invité à Munich fut mis devant le fait accompli. Daladier avait conscience d'être tombé dans un traquenard. Mais, devant l'état d'impréparation de l'armée française et la fermeté de la position britannique, quelle autre décision prendre ?

Dans l'avion du retour qui atterrit au Bourget, il se préparait à endurer les huées des Parisiens. La porte de la carlingue s'ouvrit, il s'engagea sur l'échelle de coupée. Et là, ô surprise ! des ovations immenses, des cris de joie l'accueillirent et l'accompagnèrent de l'aéroport à l'Arc de Triomphe. « Ah, les c...s ! S'ils savaient ! » glissa-t-il à son voisin, Alexis Leger, secrétaire général du Quai d'Orsay.

Édouard Daladier, au physique carré et énergique, passait pour un homme fort. Il était en réalité un velléitaire, un « roseau peint en fer ». « Le taureau du Vaucluse, ironisait le journaliste Pertinax, a des cornes d'escargot. »

À l'Assemblée, sa déclaration recueillit l'accord de tous les partis à l'exception des communistes, inféodés à Staline, et d'un député de droite, Henri de Kérillis, ancien officier de cavalerie puis aviateur, patriote intransigeant, qui avait quitté la direction de *L'Écho de Paris*, qu'il jugeait ambigu, pour fonder le quotidien *L'Époque*. Blum, de son côté, ne cachait pas son inquiétude : « Je me sens partagé entre le lâche soulagement et la honte », écrivait-il dans *Le Populaire*. « Nous avons choisi de sauver la paix, ajoutait Antoine de Saint-Exupéry, mais en sauvant la paix, nous avons mutilé des amis. »

Sous l'influence des crises extérieures – montée de l'hitlérisme, guerres d'Éthiopie et d'Espagne –, de nouvelles lignes de fracture étaient apparues à l'intérieur des formations structurant l'espace politique français. Une partie de la droite, naguère hostile au briandisme, était devenue ultrapacifiste, refusant de se lancer dans une folle aventure contre les dictatures fascistes. S'ajoutait à cela la peur du bolchevisme qui faisait dire à certains : « Plutôt Hitler que Blum. »

La gauche semblait pareillement divisée. Si une fraction était passée de l'antimilitarisme au bellicisme, un puissant courant tenait encore la guerre pour le mal suprême et préférait l'asservissement à la mort. Ainsi, le socialiste Paul Faure, au congrès de la SFIO de décembre 1938, réclamait-il l'abandon de « la politique de Richelieu et de Louis XIV en laissant les Allemands d'Europe centrale entre eux ». Entre ces deux tendances, un centre mou se persuadait de la bonne foi de « Monsieur Hitler » qui avait assuré ne plus avoir de

nouvelles revendications territoriales.

Les antimunichois groupaient des antifascistes socialistes ou communistes, soucieux de défendre la démocratie aussi bien en Espagne qu'en Allemagne, et des patriotes sincères, conscients que renier ses engagements internationaux portait atteinte à l'honneur du pays et à son rayonnement. « La France est rendue à la belotte et à Tino Rossi, écrivait, méprisant, Henry de Montherlant dans *L'Équinoxe de septembre* [...]. Sur le demi-cadavre d'une nation trahie, sur les demi-cadavres de leur honneur, de leur dignité et de leur sécurité, des hommes, par millions, dansent la danse de Saint-Guy de la Paix. » Commentant l'infâme reculade, Churchill avait prophétisé : « Ils ont eu le choix entre le déshonneur et la guerre. Ils ont choisi le déshonneur, et ils auront la guerre. » En attendant, la France avait perdu tout prestige en Europe.

Chapitre 38

La France foudroyée

(1939-1940)

LA CRISE TCHÈQUE

Les accords de Munich ne tardèrent pas à voler en éclats, révélant ce qu'ils étaient : un pur marché de dupes. Le 15 mars 1939, après des menaces et des pressions insensées exercées sur le président tchèque Emil Hácha, impérieusement convoqué la veille à Berlin, l'insatiable Adolf lança, sous une forte tempête de neige, ses brigades motorisées en direction de la Tchécoslovaquie – ou de ce qu'il en restait – et coucha le soir même au Hradschin, sur lequel il avait fait hisser l'étendard rouge et noir à croix gammée. Le lendemain, la radiodiffusion annonça la constitution d'un protectorat de Bohême-Moravie, simple camouflage international d'une annexion qui se traduisit par la remise à l'occupant des usines Skoda, de l'armement complet, en bon état, des quarante divisions tchèques qui n'avaient pas combattu – 600 chars et 1 000 avions – et, comme en Autriche, de toutes les réserves d'or de la Banque nationale. Parallèlement, une République slovaque « indépendante » fut proclamée... et aussitôt des unités aux uniformes *feldgrau* occupèrent le pays.

À la fin du même mois, enhardi par la sidérante inaction des Français et des Anglais, le dictateur berlinois avança de nouvelles prétentions, réclamant l'annexion de la ville libre de Dantzig et de son territoire, placés par le traité de Versailles sous la protection de la SDN, et la disparition du corridor polonais séparant l'Allemagne de la Prusse Orientale. Le naïf Neville Chamberlain, comprenant enfin que le « Führer du Reich grand Allemand » n'était décidément pas un *gentleman*, fit savoir que la Grande-Bretagne ne tolérerait pas la moindre agression contre la Pologne. Il était bien temps de réagir après avoir empêché son allié français d'établir une « paix de sécurité » en 1919 ! Paris, toujours à la traîne, lui emboîta le pas. Le 8 avril, Mussolini fit main basse sans vergogne sur l'Albanie, avant de signer quelques semaines plus tard avec Hitler le pacte d'Acier. Le 28 avril, Hitler dénonça son accord naval avec la Grande-Bretagne et accéléra la construction de ses cuirassés et sous-marins. La moitié de

son budget allait à l'armement.

Depuis les accords de Munich, la France n'était plus qu'un grand corps malade, dont la maladie s'appelait la paix, qui refusait obstinément qu'on lui dise la vérité. Miné par un pourrissement sournois, le tissu national se gangrenait. De vastes secteurs de l'opinion, tant à gauche qu'à l'extrême droite, étaient démoralisés, gagnés par le pacifisme, voire le défaitisme. Dans *Le Pays socialiste* du 7 avril 1939, Paul Faure, secrétaire général de la SFIO et ancien ministre, assurait que la cession d'une portion du territoire national valait finalement mieux que « la mort d'un seul vigneron du Mâconnais ». Dans *L'Œuvre* du 4 mai 1939, le néo-socialiste Marcel Déat exhortait les Français à ne pas « mourir pour Dantzig ». L'article fit sensation. Cependant, dans son ensemble, l'opinion publique se retournait : une très large majorité estimait qu'il ne fallait plus rien céder aux deux despotes ; 76 % des Français, selon le tout nouvel Institut français de l'opinion publique (IFOP), se disaient prêts à en découdre.

LA POLOGNE ET LA DRÔLE DE GUERRE

Au soir du 22 août, à la stupeur générale, on apprit la signature par Staline d'un pacte de non-agression de dix ans avec l'Allemagne hitlérienne. Cette alliance de revers signifiait que la conflagration était imminente. Durant l'été, Français et Anglais avaient pareillement cherché à s'entendre avec les Soviets : ils venaient d'être doublés par l'accord Ribbentrop-Molotov. Encore ignoraient-ils qu'un protocole secret prévoyait l'attribution à l'Allemagne de la majeure partie de la Pologne et de la totalité de la Lituanie, laissant le champ libre à l'URSS pour s'emparer de la Finlande, des pays Baltes et de la Bessarabie roumaine ! Ce protocole ne serait découvert dans les archives du III^e Reich qu'en 1945.

Dès le 1^{er} septembre, à 4 h 45 du matin, la Wehrmacht – 70 divisions, dont 7 panzerdivisions de 200 à 300 chars chacune, soutenues par près de 2 500 avions de la Luftwaffe – pénétrait en Pologne. Pour l'hésitant Daladier, impossible cette fois de se dérober. La mobilisation générale – près de 5 millions d'hommes – fut décrétée et, le 3 septembre, à dix-sept heures, la France et la Grande-Bretagne déclarèrent la guerre à l'Allemagne. Exception faite des communistes français, contraints à d'affligeantes contorsions pour justifier la position soviétique, l'opinion, accablée, approuva la décision gouvernementale et se résigna par devoir plus que par enthousiasme à affronter le tyran germanique. On allait à la guerre à reculons, mais y

avait-il une autre issue ? La droite, jusqu'alors divisée, se trouva même soulagée de n'avoir plus à choisir entre la peste brune et le choléra rouge.

Le président du Conseil remania son cabinet, ce qui n'empêcha pas les divergences de persister entre les partisans d'un énième compromis, comme Georges Bonnet, chef de file des ultra-pacifistes, et ceux de la guerre totale, tels Paul Reynaud, ministre des Finances, et Georges Mandel, ministre des Colonies.

Commença alors ce qu'on a appelé la « drôle de guerre ». Pendant que les Polonais, mal équipés, dotés d'une seule brigade motorisée et d'une chétive aviation, étaient écrasés sous un déluge de bombes venues du ciel, que leur cavalerie légère chargeait avec un courage désespéré les blindés allemands au sabre et à la lance, les soldats français, démoralisés et oisifs, jouaient à la belote dans leurs cantonnements ou applaudissaient les spectacles du théâtre aux armées, attendant que la Wehrmacht daignât s'occuper d'eux. En moins de quatre semaines la Pologne fut liquidée, sans secours de l'extérieur. Cet infortuné pays en était à son quatrième partage, après ceux de 1772, 1793 et 1795. L'audacieux pari d'Hitler de ne laisser qu'une faible couverture de troupes, sans aucun char d'assaut, derrière la ligne Siegfried inachevée était gagné.

En France, le parti communiste avait été dissous et déclaré hors la loi, ses journaux interdits et – fait sans précédent depuis l'exclusion des députés girondins sous la Révolution – ses élus frappés de déchéance. Certains furent arrêtés et déportés en Algérie. Les militants de la révolution prolétarienne entrèrent alors en clandestinité. Leur chef, le sergent Maurice Thorez, d'ordre de Staline, déserta son unité et rejoignit Moscou (considéré comme traître à sa patrie, il fut déchu de la nationalité française).

Cependant, les jeux politiques continuaient. Le 19 mars 1940, ayant perdu l'appui des parlementaires modérés, Daladier démissionna. Paul Reynaud lui succéda. Plus ébloui par ses propos martiaux qu'animé d'une détermination à la Clemenceau, il échoua dans sa tentative de recréer l'Union sacrée (extrême gauche exclue) et n'obtint l'investiture qu'à une seule voix de majorité, l'essentiel de la droite ayant voté contre lui. Égarés dans leurs âpres querelles internes et leurs ambitions dérisoires, les partis avaient perdu le sens de l'intérêt national. Au lieu de se revigorer dans la lutte comme en 1914, le régime de 1875 vacillait sur ses bases.

Sans désespérer, Reynaud lança plusieurs emprunts de la Défense nationale, très vite couverts, et poursuivit l'effort de réarmement avec plus d'acharnement que ses prédécesseurs. Le général en chef des

armées françaises, Maurice Gamelin, s'appuyait toujours sur la même doctrine défensive parfaitement fossilisée : pour s'imposer à l'ennemi, il suffisait de s'enfermer dans l'infranchissable ligne Maginot, de renforcer son armement par des fournitures américaines selon la loi *Cash and Carry* et de profiter de la supériorité navale britannique. Cet homme louvoyant espérait que la confrontation n'aurait pas lieu ou, si elle avait lieu, qu'elle tournerait à leur avantage... « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ! » avait déjà déclaré Paul Reynaud le 10 septembre 1939. La timide offensive sur Sarrebruck à seule fin de répondre aux appels à l'aide des Polonais n'avait pourtant rien donné et la tentative anglo-française sur les côtes norvégiennes, afin, comme le fanfaronnait encore Paul Reynaud, de « couper la route du fer », se termina par un fiasco, malgré le succès des chasseurs alpins du général Béthouart à Narvik.

L'INVASION ET L'EXODE

Le 10 mai à six heures du matin, la Wehrmacht pénétra aux Pays-Bas, en Belgique et en France, selon le plan du général Erich von Manstein, imposé par Hitler à son état-major sceptique. Les Allemands avaient engagé 145 divisions, 3 500 bombardiers et avions de chasse. Les Français avaient sur le papier autant de chars que les Allemands, mais disséminés dans les divisions d'infanterie et donc mal employés, avec quelques bons prototypes et beaucoup de matériel en réserve dans la perspective d'une guerre longue. Ils manquaient d'armes antichars, de DCA, d'unités parachutistes. Leur aviation, même associée à la Royal Air Force, ne totalisait pas plus de 1 200 appareils en première ligne (dont 300 mis à disposition par les Britanniques, qui réservaient leurs 900 autres pour la bataille d'Angleterre). Cette flotte fut très vite balayée par la chasse ennemie plus moderne et les tirs des batteries antiaériennes de la Flak (la DCA germanique, équipée de canons Flak 30 et 38). Le ciel était devenu allemand.

Le 14, les panzers de von Kleist, Guderian et Rommel, appuyés par des bombardiers en piqué Junkers Ju-87 à croix noire – les fameux stukas – équipés de sirènes hurlantes semant la terreur, franchirent la Meuse à Sedan, Givet et Dinant, grâce à des ponts édifiés par le génie, et effectuèrent une percée foudroyante à travers la zone boisée des Ardennes, que les spécialistes français tenaient unanimement pour infranchissable. Un orage de fer ! La charnière de Sedan ayant craqué, le front fut rompu. Les Allemands se ruèrent non sur Paris, mais sur Abbeville, selon un mouvement destiné à couper les arrières des quarante-sept divisions franco-britanniques – dont les meilleures françaises d'active –, qui s'étaient imprudemment portées en Belgique

pour contrer une attaque allemande de diversion. Celles-ci se trouvèrent prises à revers par ce « coup de faucille » (Churchill), menacées d'enfermement. Le 15 au soir, les Pays-Bas capitulèrent. Les Belges abandonnèrent les deux ponts du canal Albert, avant de cesser le combat sans en avertir les Franco-Britanniques. Fait inédit, des commandos d'attaque avaient été parachutés ou déposés par des planeurs.

Le 17, Paul Reynaud limogea l'incompétent Gamelin, enkysté dans l'inaction, qui n'avait tiré aucun enseignement de la *Blitzkrieg* de Pologne (à la différence du colonel de Gaulle qui, en janvier 1940, lui avait envoyé un mémorandum d'une trentaine de pages sur *L'Avènement de la force mécanique* ainsi qu'à quatre-vingts autres personnalités, militaires ou hommes politiques). Il fut remplacé par le général Maxime Weygand, ancien bras droit de Foch, rappelé d'urgence de Syrie. Bien tard, hélas ! Du reste, Weygand n'était qu'un « brillant second », pour l'heure hanté par le spectre de la décadence française et la menace d'une révolution communiste. Le désordre régnait dans l'armée, faute de carburant et de mauvaises communications. Le 20, les Allemands étaient à Abbeville. Le 25, les Anglais, jugeant la situation désespérée, ordonnèrent le repli de leurs troupes sur les plages de Dunkerque, afin de les évacuer. Telle fut l'opération Dynamo qui dura jusqu'au 4 juin : 225 000 Britanniques et 123 000 Français parvinrent ainsi à s'embarquer sur des destroyers, des navires marchands, des *ferry-boats* et plusieurs centaines de bateaux de pêche et à gagner l'Angleterre. Pour la première fois, la Royal Air Force, avec son nouvel avion de chasse, le Spitfire, tint tête à la Luftwaffe d'Hermann Göring. Malheureusement, la tentative de Weygand de colmater la percée allemande avec 49 divisions et 400 chars, sur une ligne allant de la Somme à l'Aisne, échoua. Le miracle de la Marne ne s'était pas reproduit.

Pendant ce temps, par vagues successives, 9 à 10 millions de Français et de Belges, en proie à la panique, affolés par les fausses nouvelles (la « cinquième colonne », les parachutistes allemands...), fuyaient leur domicile et se jetaient sur les routes en direction du sud, en voiture, en fourgon, en charrette brimbalante attelée à des chevaux de labour, à bicyclette, avec leurs landaus, leurs valises en carton bouilli, leurs ballots ficelés, leurs chiens, leurs chats et leurs cages à oiseaux... Cette ruée des civils à la dérive (plusieurs dizaines de milliers de parents avaient égaré leurs enfants), copieusement mitraillés par les stukas, paralysait les derniers mouvements de troupes. Les images filmées de cet immense et tragique exode, auquel se mêlaient des colonnes de soldats hagards, vareuse déboutonnée, sans casque ni fusil, ayant perdu leurs unités disloquées ou

volatilisées, révèlent la détresse de la France profonde qui n'avait pas connu semblable désastre depuis la défaite de Poitiers de 1356 et le traité de Brétigny de 1360. Une atmosphère de désolation ! Devant l'afflux pitoyable de ces nomades affamés et assoiffés à la recherche d'un gîte et d'un peu de nourriture, les maisons se fermaient par crainte des pillages. On logeait les foules dans les écoles, les dispensaires, les mairies, où on les ravitaillait tant bien que mal. Des villes entières s'étaient vidées. Tout se vendait à prix d'or, de l'essence jusqu'au simple verre d'eau. L'armée se disloquait, la nation se liquéfiait.

PÉTAÏN, REYNAUD, DE GAULLE

Sur le plan politique, la situation avait suivi la même déliquescence. Dès le 18, le maréchal Pétain, figure hautement symbolique, unanimement vénérée, entra au gouvernement, avec rang de ministre d'État et de vice-président du Conseil. À quatre-vingt-quatre ans, le dernier maréchal de la Grande Guerre restait pour l'opinion déboussolée l'héroïque vainqueur de Verdun, le chef humain qui avait ménagé les vies des poilus, le prestigieux et providentiel trophée des temps glorieux sur lequel on pouvait s'appuyer sans crainte pour sauver la nation. Son calme visage marmoréen et son regard bleu en imposaient. Commandant suprême de l'armée jusqu'en 1934, ministre de la Guerre dans le gouvernement Doumergue, il passait pour un « général républicain ». Rappelé de son ambassade d'Espagne, il arrivait avec la prudence somnolente du vieux chef qui en avait vu d'autres. Son pessimisme habituel, que l'âge avait renforcé, l'avait convaincu de l'inéluctabilité de la défaite et de la nécessité de reconstruire le pays après une période de malheurs due aux excès de « jouissance » de l'après-guerre qui l'avaient emporté sur « l'esprit de sacrifice ». C'était surtout un homme du XIX^e siècle qui ignorait tout de la guerre moderne. Né en 1856, il avait appris la stratégie à Saint-Cyr sur les plans d'état-major des guerres napoléoniennes et médité sur la défaite de 1870. En 1938, les avions restaient encore pour lui des « engins énigmatiques ». Un jour, au Conseil des ministres, alors qu'on évoquait les difficultés de transmission entre unités, on l'entendit regretter l'insuffisance du service des pigeons voyageurs, au moment où les chars de Guderian communiquaient entre eux par radio !

Tout le monde, il est vrai, était désesparé, hébété. Le 19, Paul Reynaud et plusieurs ministres de son gouvernement se rendirent à Notre-Dame pour implorer la Vierge d'épargner la France. Le 26, on promena la châsse de Sainte-Geneviève autour de l'église Saint-

Étienne-du-Mont. Du jamais vu sous la République laïque ! Le président Lebrun, réélu en avril 1939 pour un nouveau septennat, commença à parler d'armistice. Un remaniement ministériel le 5 juin permit au président du Conseil de faire entrer au gouvernement comme sous-secrétaire d'État à la Guerre son protégé Charles de Gaulle, général de brigade à titre temporaire depuis le 25 mai. Théoricien de la guerre des blindés, celui-ci venait de démontrer quelques jours auparavant, à la tête de la 4^e division cuirassée, hâtivement constituée, l'efficacité des contre-offensives de chars, tant à Montcornet, au nord-est de Laon, qu'à Abbeville. Hélas, l'absence de soutien aérien les avait fait échouer.

Le 9 juin, Paul Reynaud quitta Paris, déclaré ville ouverte, et replia son gouvernement en Touraine, où celui-ci se dispersa dans différents châteaux, ce qui ne facilitait pas les communications. Le lendemain, l'Italie fasciste déclara la guerre à la France, avec l'intention de lui arracher sa part de butin : Nice, la Savoie, la Corse, la Tunisie, une partie de l'Algérie et la Côte française des Somalis... « Un coup de poignard dans le dos », selon le mot du président américain Roosevelt. À cela s'ajouta une première crise de confiance entre la France et l'Angleterre. Le nouveau Premier ministre anglais Winston Churchill, qui, dans son discours inaugural devant la Chambre des communes, avait promis à son peuple « du sang, du labeur, de la sueur et des larmes », se rendit immédiatement compte que les Français étaient sur le point de craquer, malgré leur engagement du 28 mars de ne pas négocier de paix séparée. Comme on était loin de la farouche détermination de Gambetta en 1870 ! La pression s'accroissant, Pétain, soutenu par Weygand qui s'aventurait de plus en plus sur le terrain politique, envisagea de demander l'armistice, seul moyen d'éviter la capitulation et de faire porter la responsabilité de la situation sur le pouvoir civil et non sur l'armée. Voulant rester fidèle à l'allié anglais, Paul Reynaud s'y refusa. Certains de ses ministres, dont l'énergique et lucide Georges Mandel, l'appuyaient. Deux solutions furent explorées : un « réduit breton » lié par mer à l'Angleterre, mais comment le mettre en œuvre en si peu de temps alors que les panzers fondaient vers Rennes et Lorient ? Un repli du gouvernement en Afrique du Nord, où, protégé par la flotte intacte et la Royal Navy, il pourrait mobiliser les immenses ressources de l'Empire ? Cette solution, défendue par Reynaud, était peut-être la meilleure, car Hitler, obnubilé par sa volonté de faire plier l'Angleterre et sachant que sa marine de guerre était nettement inférieure à celle des Alliés, n'était pas en mesure d'organiser un débarquement sur les côtes algériennes. Elle fut pourtant combattue avec la dernière énergie par Pétain et Weygand qui jugeaient irréaliste de poursuivre la lutte hors de la métropole. Pour eux, la guerre était finie. L'Angleterre, qui avait peu

contribué à la défense de la France, allait bientôt tomber, faute d'une aide des États-Unis.

La confrontation décisive eut lieu les 12 et 13 juin au Conseil suprême interallié de Tours ainsi qu'aux deux Conseils des ministres tenus en présence du président Lebrun au château de Cangé, à Saint-Avertin. Weygand écarta fermement l'idée de partir pour l'Afrique du Nord, dût-il « être mis les fers aux pieds ». Quant au Maréchal, il conclut : « Je déclare en ce qui me concerne que hors du gouvernement s'il le faut, je me refuserai à quitter le sol français. Je resterai parmi le peuple français pour partager ses peines et ses misères. L'armistice est à mes yeux la condition nécessaire à la pérennité de la France. » Pour Reynaud, au contraire, l'armistice était déshonorant. Les exigences allemandes seraient bien pires qu'en 1871. « Vous prenez Hitler pour Guillaume I^{er}, vieux gentilhomme qui nous a pris l'Alsace-Lorraine, Hitler, c'est Gengis Khan ! » Néanmoins, en cette heure dramatique, peut-être influencé par son impérieuse maîtresse, la jacassante Hélène de Portes (« une dinde, lâchera de Gaulle, comme toutes les femmes qui font de la politique »), il refusa de trancher dans le vif et de se débarrasser du Maréchal, du haut commandement et de la moitié de ses ministres. Ce velléitaire, fragile et virevoltant, manquait de courage.

Le 15 juin, lendemain de l'entrée des troupes allemandes dans Paris, le gouvernement se retira à Bordeaux. Jules Jeanneney, président du Sénat, et Édouard Herriot, président de la Chambre, tenants de la résistance militaire, incitaient le président du Conseil à « ne jamais déposer les armes ». Un coup de fil du général de Gaulle, envoyé à Londres par Paul Reynaud, annonça à celui-ci la proposition de Churchill : créer après la victoire commune une « nation franco-britannique indissoluble », avec une armée et un Parlement uniques, projet utopique aux contours mal définis, qui en vérité n'avait d'autre objet que d'empêcher les Français de traiter unilatéralement avec les Allemands (l'idée venait d'un ancien négociant en cognac, un certain Jean Monnet...). Le 16, le chef du gouvernement fut seul à soutenir cette proposition devant un Conseil tétanisé, déchiré par des oppositions irréconciliables. Incapable de s'imposer comme l'avait fait en 1917 Clemenceau, il démissionna le jour même, laissant Albert Lebrun faire appel à Pétain. En adepte scrupuleux de la Constitution Grévy, le falot président s'était refusé à entrer dans l'arène, même en ces heures dramatiques. « Au fond, comme chef d'État, commentera de Gaulle, deux choses lui avaient manqué : qu'il fût un chef ; qu'il y eût un État. »

Le vieux Maréchal, qui avait déjà une liste des ministres dans sa poche, constitua un gouvernement homogène – le dernier de la

III^e République –, composé exclusivement de partisans de l'armistice, avec Camille Chautemps à la vice-présidence du Conseil, Maxime Weygand à la Défense nationale et François Darlan, « amiral de la flotte » depuis quelques jours (un titre créé pour lui), à la Marine. À minuit, la demande de cessez-le-feu fut présentée à l'ennemi.

L'« ÉTRANGE DÉFAITE »

Le 17 juin, les Français, abasourdis par la défaite, entendirent à la radio la voix chevrotante du Maréchal s'adresser à eux : « C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat. Je me suis adressé cette nuit à l'adversaire pour lui demander s'il est prêt à rechercher avec moi, entre soldats, après la lutte et dans l'honneur, les moyens de mettre un terme aux hostilités... »

Cette déclaration assomma les derniers éléments de l'armée française qui tentaient encore courageusement de s'opposer à la progression allemande, d'autant que Pétain déclara aussitôt villes ouvertes les cités de plus de 20 000 habitants, ce qui interdisait d'en faire sauter les ponts, alors que l'armistice ne serait signé que six jours plus tard.

Ce même 17 juin, Charles de Gaulle, de retour à Bordeaux, mais déterminé à poursuivre le combat, repartit pour Londres dans un avion anglais, emportant « avec lui l'honneur de la France », écrira Churchill dans ses *Mémoires*. Bien peu de monde entendit son célèbre appel, prononcé à la BBC le lendemain 18 à vingt heures :

« ... La défaite est-elle définitive ? Non !... Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire... Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays, cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France, cette guerre est une guerre mondiale ; foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là. Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. »

Le 22 juin, tandis que de Gaulle fondait à Londres le Comité de la France libre, dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, on avait fait rouler le vieux wagon de bois où le maréchal Foch avait

signé l'armistice avec les généraux du Kaiser. C'est là que se déroula la cérémonie expiatoire voulu par Adolf Hitler. Une revanche ? Plus encore, une vengeance ! Chef de la délégation française, le général Huntziger se vit contraint, à quelques points techniques près, de céder sur les vingt-trois articles de ce désastreux armistice, y compris les plus déshonorants moralement comme la remise à l'ennemi des réfugiés politiques allemands et autrichiens (dont les Juifs), en contradiction avec l'inviolable droit d'asile et la tradition d'accueil de la France.

Les conditions étaient sans commune mesure avec celles imposées aux Allemands en 1918. La France était séparée en deux zones : une « zone occupée » située au nord d'une ligne Genève-Tours-Bordeaux, avec une large bande le long du littoral atlantique jusqu'à la frontière espagnole. Dans cette zone, le vainqueur, tout en reconnaissant au gouvernement le soin de s'occuper de l'administration, se réservait « tous les droits de la puissance occupante ». Le reste, la zone dite « libre », ne représentait que les deux cinquièmes du territoire. Le pays était condamné à payer une indemnité quotidienne exorbitante (400 millions de francs). Les prisonniers de guerre – 1 845 000 au total – resteraient en Allemagne jusqu'à l'accord de paix. Ils étaient otages. L'armée, réduite à cent mille hommes, dotée d'un armement léger, devait rester encasernée en zone sud tandis que la flotte – l'une des meilleures du monde avec 500 000 tonnes de navires de combat – serait désarmée dans ses ports d'attache. La France conservait son empire colonial, mais restituait les anciens territoires de Guillaume II. Moins rigoureux, l'armistice signé avec Mussolini prévoyait l'occupation de Menton et d'une bande de 800 km² touchant les départements limitrophes de l'Italie (c'était la volonté formelle d'Hitler de ne pas affaiblir davantage la France). Ces deux accords furent accueillis avec un immense soulagement. L'honneur et les intérêts du pays n'étaient-ils pas dans les mains du Maréchal ?

Telle fut l'« étrange défaite » dont Marc Bloch, en témoin militaire privilégié (il était capitaine d'état-major) et en historien lucide, a montré les causes : sclérose incroyable du haut commandement, faillite des élites et délitement moral et politique du pays dans les années d'avant guerre. Un désastre programmé.

Pour autant, il serait faux de dire que les Français n'ont pas combattu courageusement face à la déferlante germanique. Comme en 14-18, il y eut de nombreux actes de bravoure. Malgré des défaillances et des lâchetés, beaucoup de soldats affrontèrent l'ennemi en de furieux combats. Du 10 au 23 mai, la moitié des panzers engagés furent mis hors de combat. La Luftwaffe perdit près de 1 400 avions dont 460 chasseurs. De l'aveu des Allemands, cette campagne de

France ne fut pas une promenade de tout repos. Rommel, Guderian et même le maréchal Keitel reconnurent « le courage et l'héroïsme » des troupes françaises. Lors de la bataille de Dunkerque, sans la résistance acharnée des généraux Janssen, Beaufrère, Barthélemy, Fagalde et de l'amiral Abrial, sans le sacrifice héroïque de certaines unités tricolores (quatre-vingt mille Français furent faits prisonniers dans la poche de Dunkerque), l'armée britannique n'aurait pu embarquer en si grand nombre, ce qui eût sans doute modifié la suite des événements.

Dans les Alpes, les six divisions du vaillant général Olry tinrent tête à trente-deux divisions italiennes. Sous le commandement du colonel Michon, les cinq cent cinquante élèves aspirants de l'École d'application de l'arme blindée et de la cavalerie de Saumur se battirent du 19 au 21 juin pour empêcher le passage de la Loire à deux divisions blindées. Attaqués des deux côtés à la fois, certains forts de la ligne Maginot résistèrent avec l'énergie du désespoir jusqu'au début de juillet. Au cours de la seule campagne de France, les Allemands déplorèrent 42 000 morts et 118 000 blessés, les Français 62 000 morts et 200 000 blessés, auxquels il faut ajouter environ 15 000 civils tués. Au nom de l'idéologie de la race, la Wehrmacht et les SS avaient exécuté deux à trois mille soldats, prisonniers ou blessés, des troupes coloniales.

LA FIN DE LA III^e RÉPUBLIQUE

Un homme politique, cependant, était persuadé de voir son heure revenir à la faveur de la débâcle : Pierre Laval, le vaincu du Front populaire, le pacifiste invétéré, sénateur de la Seine. Dans les rapports entre vainqueurs et vaincus, qui s'annonçaient difficiles, il estimait avoir une partie à jouer pour préserver au mieux les intérêts du pays. Son insinuante souplesse lui permit de circonvenir l'influençable Maréchal, qui le fit nommer le 22 juin ministre d'État, en même temps que le néo-socialiste Adrien Marquet.

Le nouveau cabinet, qui ne reçut jamais l'investiture du Parlement, quitta Bordeaux, en zone occupée, pour Clermont-Ferrand, en zone libre, puis Vichy, station thermale qui disposait d'un nombre d'hôtels suffisant pour loger les services de l'État. Pétain s'installa à l'hôtel du Parc. La France fut le seul pays occupé dont les gouvernants n'avaient pas fait le choix de l'exil.

La République vaincue abdiqua le 10 juillet 1940, lorsque, par 570 voix contre 80 et 17 abstentions, les parlementaires réunis en Assemblée nationale au casino de la ville confièrent au maréchal

Philippe Pétain tous les pouvoirs afin d'établir « une nouvelle Constitution de l'État français » garantissant « les droits du travail, de la famille et de la patrie ». Parmi les 80 qui n'avaient pas flanché, il y avait 3 anciens communistes, 36 socialistes dont Léon Blum et Marx Dormoy, 26 radicaux, 7 membres d'autres groupes de gauche et 8 membres de la droite (démocrates populaires et indépendants). Tous d'ailleurs ne seront pas des résistants. Un peu moins de deux cents parlementaires n'avaient pas pris part au vote. Parmi eux, vingt-six députés et un sénateur s'étaient embarqués à Bordeaux sur le paquebot *Massilia* afin de continuer la lutte en Afrique du Nord, dont Édouard Daladier, Georges Mandel, Jean Zay et Pierre Mendès France, mais leur équipée échoua pathétiquement. Retardé par de nombreux incidents, le navire n'arriva à Casablanca que le 24 juin. Plusieurs députés, d'ordre du nouveau gouvernement, furent traduits en justice pour « désertion devant l'ennemi ».

Redoutable tacticien, prodigieux manœuvrier de couloir, qui ne songeait qu'à prendre sa revanche sur la République qui l'avait évincé, le subtil Laval avait été à la manœuvre pendant dix jours. Exploitant le désarroi, la peur et la pusillanimité des députés et sénateurs qui avaient pu gagner Vichy (667 sur 850), l'Auvergnat s'était chargé de les convaincre dans la coulisse, parlant tantôt en son nom tantôt en celui du Maréchal, usant de la menace ou de la séduction. Coup d'État légal, tour de passe-passe, toujours est-il que la démocratie parlementaire accepta de se suicider en utilisant la procédure de révision constitutionnelle prévue par les textes de 1875. Léon Blum était sidéré : « L'attentat était sans précédent dans notre histoire ; cela passait le 18 brumaire et le 2 décembre. »

Un événement avait joué dans le même sens, propageant un vif sentiment d'anglophobie dans l'opinion : l'attaque de la marine anglaise le 3 juillet contre l'escadre du vice-amiral Marcel Gensoul, au mouillage à Mers el-Kébir, dans la rade d'Oran (1 297 marins tués, 350 blessés ; un cuirassé coulé, la *Bretagne*, le cuirassé *Provence*, le croiseur de bataille *Dunkerque* et le contre-torpilleur *Mogador* mis hors de combat). Un ultimatum avait été lancé aux Français : soit rallier l'Angleterre combattante, soit gagner les ports américains, anglais ou la Martinique pour y être désarmés, soit se saborder. Un compromis était sur le point d'être signé lorsqu'une malencontreuse dépêche d'un adjoint de Darlan, indiquant que les flottes de Toulon et d'Alger allaient porter secours à celle de Mers el-Kébir, détermina l'amiral anglais Somerville à faire feu. Ordonnée par Winston Churchill, craignant de voir la flotte française (la 4^e du monde) tomber dans l'escarcelle des Allemands malgré la promesse de sabordage de l'amiral Darlan, cette tragique opération Catapult consacra la rupture

entre les alliés de la veille et la fin des relations diplomatiques entre les deux nations.

Les 11 et 12 juillet, fort des pleins pouvoirs, Pétain – avec derrière lui Laval à la manœuvre – se proclama « chef de l'État français », supprima la présidence de la République, concentra entre ses mains tous les pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, et ajourna le Sénat et la Chambre des députés « jusqu'à nouvel ordre ». Une monarchie personnelle et absolue s'installait. La III^e République, délégitimée par la défaite, regrettée de personne, avait été balayée, comme l'avaient été le Premier Empire en 1814 et 1815 et le Second en 1870.

Chapitre 39

Le gouvernement de Vichy

(1940-1944)

UNE « DICTATURE PLURALISTE »

De même que la défaite de 1871 avait conduit la France vaincue et traumatisée à revenir vers ses élites traditionnelles, légitimistes ou orléanistes, de même le désastre de 1940 provoqua le retour sur le devant de la scène des éléments les plus conservateurs. Ayant perdu confiance en ses maîtres d'hier, le pays se porta au-devant de ceux qui lui paraissaient les moins responsables des tragiques événements. Ainsi en 1940, ce fut la résurgence – au moins partielle – de la Contre-Révolution. Un recul à la mesure de la catastrophe. Non seulement les institutions parlementaires étaient abolies, mais cent cinquante ans d'histoire paraissaient soudainement effacés. Tel était le sens du mot de Charles Maurras, « la divine surprise » : d'un mal extrême surgissait un immense espoir, l'arrivée d'un chef tel que le Maréchal.

Gardons-nous de simplifier et de systématiser, car le régime de Vichy fut beaucoup plus complexe, tant par la diversité de ses origines doctrinales que par l'évolution historique qu'il devait connaître en un peu plus de quatre ans. Au long de son existence et de ses métamorphoses, il se présenta non comme un bloc monolithique, mais, selon la formule du politologue américain Stanley Hoffmann, comme une « dictature pluraliste ». Plusieurs couches du passé semblaient remonter à la surface.

L'opinion, lasse du régime qui s'était effondré, n'aspirait qu'à la paix, à la reconstruction du pays et au retour des prisonniers. Massivement, elle se raccrochait au vainqueur de Verdun, accueillant avec soulagement l'installation au pouvoir du prestigieux Maréchal qui faisait « don de sa personne à la France » pour alléger le fardeau de son malheur.

Le vieux chef apparaissait ainsi « comme un aimant qui attirait tous les éléments que la III^e République avait combattus, mécontents, inquiétés ou déçus » (André Siegfried). Son entourage, au moins au début, se composait d'hommes de droite ou d'extrême droite, marqués

par le nationalisme républicain ou l'Action française : Maxime Weygand, ministre de la Défense nationale jusqu'au 6 septembre 1940, Raphaël Alibert, garde des Sceaux, Paul Baudouin, ministre des Affaires étrangères, Marcel Peyrouton, ministre de l'Intérieur, Pierre Caziot, ministre de l'Agriculture, Jacques Chevalier, secrétaire d'État à l'Instruction publique et à la Jeunesse, Henri Dumoulin de Labarthète, chef de cabinet du Maréchal, le général de La Porte du Theil, animateur des Chantiers de jeunesse, René Gillouin, auteur de certains discours du chef de l'État...

Le ralliement de la droite modérée n'avait rien d'étonnant non plus. Spontané et largement majoritaire fut l'appui apporté au nouveau régime par le patronat, les milieux d'affaires, le monde rural, particulièrement le syndicalisme agricole catholique (Jacques Le Roy Ladurie, éphémère ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, avant de rejoindre la Résistance), sans compter les cadres de l'armée, la marine en particulier. On ne comptait pas les officiers de la Royale, hostiles aux Anglais, redevenus les ennemis héréditaires, qui gravitaient autour de l'hôtel du Parc. De son côté, la hiérarchie catholique était heureuse, avec le vainqueur de Verdun, de prendre sa revanche sur l'anticléricalisme républicain. « Pétain est la France et la France est Pétain », proclamait le cardinal Gerlier, primat des Gaules. La majorité des protestants était à l'unisson.

Il paraît plus surprenant à première vue de retrouver à Vichy une partie de la gauche non marxiste. C'était en vérité la conséquence de la profonde fracture entre munichois et antimunichois de 1938. Nombre de radicaux, de membres de la SFIO, de militants syndicaux avaient été pacifistes avant guerre. Le défaitisme assumé de Pétain leur convenait. Ainsi, Gaston Bergery, député radical-socialiste, actif soutien du Front populaire, Camille Chautemps, trois fois président du Conseil, Georges Bonnet, plusieurs fois ministre, ou René Belin, numéro deux de la CGT qui devint ministre du Travail... Gaston Bergery fut l'une des plumes du Maréchal, de même que l'écrivain Emmanuel Berl, ancien directeur du journal de gauche *Marianne*.

LES FONDEMENTS IDÉOLOGIQUES

Rien n'est simple avec le régime de Vichy, syncrétisme de courants différents : le « nationalisme intégral » de l'Action française, l'antiparlementarisme d'extrême droite, le conservatisme de la droite libérale, le personnalisme chrétien né dans les années trente et la gauche nationale et antimarxiste. Les maîtres à penser de l'heure étaient Le Play, La Tour du Pin, Proudhon, Taine, Sorel, Péguy, Maurras et Mounier. Couronnant cet ensemble hétéroclite, un thème

central faisait de la défaite, comme en 1871, la juste sanction des fautes et des errements collectifs. Il fallait, dans un esprit de repentance et de mortification, battre sa coulpe, expier la « décadence morale » par « patriotisme sacrificiel » (Nicolas Beaupré). Le rachat ne se concevait qu'au prix d'une profonde régénération, débouchant – mais seulement au terme d'un long chemin de croix – sur la rédemption.

L'idéologie vichyssoise se résume ainsi en une série de réactions contre le système précédent :

1^o) Réaction contre la démocratie et la souveraineté nationale. Le pouvoir, affirmait-on, vient d'en haut et non d'en bas. Le chef est l'incarnation du peuple. Il est entouré de conseils chargés de l'éclairer, mais il décide seul, car il est en dernier ressort l'unique responsable devant la nation et devant l'Histoire (« C'est moi seul que l'Histoire jugera », assurait Pétain) ;

2^o) Réaction contre l'individualisme libéral né de la Révolution française. Il s'agissait de construire une société organique et pluraliste composée d'une « hiérarchie de familles, de professions, de communes, de responsabilités administratives, de familles spirituelles ». Cette thématique organiciste des corps intermédiaires et des « communautés naturelles », qui dans une certaine mesure procédait de la doctrine sociale de l'Église, était déjà à la mode avant guerre. On la retrouvait dans le petit ouvrage du philosophe catholique Gustave Thibon, *Diagnostic*, publié en 1940.

3^o) Réaction contre le jacobinisme et la centralisation napoléonienne. La nécessaire autorité de l'État devait se conjuguer avec l'existence de libertés collectives et concrètes. Sous l'influence de l'académicien Joseph de Pesquidoux, Vichy voulait remettre à l'honneur le folklore régional, ressusciter les anciennes provinces supprimées par la Révolution. « Des gouverneurs seront placés à la tête des grandes provinces françaises, expliquait Pétain le 11 juillet 1940, et ainsi l'administration sera concentrée et décentralisée. »

**Pour telecharger plus d'ebooks
gratuitement et légalement, veuillez
visiter notre site : [www.bookys-
gratuit.com](http://www.bookys-gratuit.com)**

4^o) Réaction contre les excès de la société industrielle. Attaché aux

vertus paysannes ainsi qu'aux thèses de l'agrarisme conservateur, le Maréchal s'affligeait de l'exode rural. Il prônait l'« ordre éternel des champs », le « retour à la terre », cette terre « qui ne ment pas ». Vantant les bienfaits sécurisants de la civilisation traditionnelle, du vaillant artisan et du bon laboureur, il aspirait à consolider l'exploitation familiale, « principale base économique et sociale ». « La France, concluait-il dans son discours de Tulle du 20 avril 1941, redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : une nation essentiellement agricole. Elle restaurera les antiques traditions artisanales. » Toutes choses qui ne pouvaient qu'emplir d'aise l'occupant allemand.

LA RÉVOLUTION NATIONALE

La mise en application de ces principes ne tarda pas. À la devise trinitaire et universaliste de la République, « Liberté, Égalité, Fraternité », le régime substitua celle plus concrète de « Travail, Famille, Patrie » (c'était la formule inversée des Croix-de-Feu). Exaltant les vertus familiales, il interdit le divorce pendant les trois premières années du mariage, rendit l'avortement passible de la peine de mort. Il rétablit dans les écoles publiques une instruction religieuse facultative, subventionna les écoles libres, abrogea la loi de 1904 excluant de l'enseignement les congrégations et songea même à un nouveau concordat avec Rome.

Les syndicats professionnels, tant ouvriers que patronaux, furent dissous. Les hauts fonctionnaires, polytechniciens ou inspecteurs des Finances – les Pucheu, les Barnaud, les Bichelon, les Lehideux –, adeptes des planistes des années trente, étaient à la manœuvre. Un tel phénomène ne s'était jamais vu en France. Il devait se poursuivre sous la IV^e et la V^e République. Tel était le versant modernisateur d'un régime archaïque qui fut « à certains égards plus novateur que le Front populaire » (René Rémond). Vichy ou la naissance de la technocratie. La loi du 16 août 1940 créa des Comités d'organisation par branche d'activité économique, dont l'action, souvent décriée, n'en fut pas moins positive pour la réorganisation des forces productives, bouleversées par la période de pénurie. Parallèlement se constitua le 2 décembre 1940 une Corporation paysanne, dans laquelle furent intégrées d'office toutes les organisations agricoles. Enfin, la Charte du travail du 4 octobre 1941 définit de nouveaux rapports sociaux, fondés sur la collaboration des classes et l'organisation corporative de la société.

Les fonctionnaires, magistrats et policiers compris, se virent imposer

un serment de fidélité personnelle au Maréchal (14 août 1941). Un hommage lige à la mode féodale ! Pas question d'y déroger : les récalcitrants étaient immédiatement révoqués. Dénoncés par les campagnes de presse du régime, les francs-maçons comme les communistes furent pourchassés, surtout dans l'enseignement. Les principaux hommes politiques accusés d'avoir conduit au désastre militaire, Blum, Reynaud, Daladier, auxquels on adjoignit le piètre généralissime Gamelin, furent traduits devant une Cour suprême de justice créée *ad hoc*. Ce fut le procès de Riom, dont le but inavoué était de démontrer les responsabilités de la III^e République dans la guerre et la défaite. Il tourna court. Blum affirma preuves à l'appui que durant sa présidence du Conseil jamais l'effort de guerre n'avait été aussi soutenu depuis la Première Guerre mondiale, à la différence des gouvernements auxquels Laval et Pétain avaient participé, qui eux avaient réduit le budget des armées. Daladier aussi résista pied à pied. Cela devint embarrassant pour le régime. Les Allemands firent pression pour mettre fin à ce procès politique, dont ils attendaient la mise en accusation de la démocratie. Pétain, en vertu de son pouvoir judiciaire, n'en condamna pas moins Reynaud, Mandel, Blum, Daladier et Gamelin à la détention dans une enceinte fortifiée.

C'en était fini aussi de la symbolique républicaine. Le 14-Juillet se transforma en une « cérémonie en l'honneur des Français morts pour la Patrie ». Autour du vainqueur de Verdun s'élabora une imagerie pieuse et sentimentale faisant de lui un monarque et un père pour les Français. La chanson *Maréchal nous voilà !*, hymne populaire du nouveau régime, en était l'illustration (même si la *Marseillaise* n'était pas abandonnée, sauf en zone occupée). Dans les écoles et les administrations, l'effigie du héros, inlassablement déclinée sur les timbres, les monnaies, les cocardes tricolores, remplaçait le visage stylisé de Marianne. La Francisque gallique, symbolisant la hache à double tranchant des guerriers francs (toujours ce goût de la régression psychanalytique vers le passé lointain), devint la décoration destinée à récompenser les meilleurs serviteurs de la Révolution nationale. Le récipiendaire devait lui aussi prononcer un serment : « Je fais don de ma personne au maréchal Pétain comme il a fait don de la sienne à la France... » Des rues de villes et de villages furent débaptisées pour porter le nom du chef de l'État, à qui les enfants des écoles étaient invités à écrire leur attachement et leur admiration. Lui-même se rendait omniprésent en multipliant les discours et allocutions radiodiffusés. Ce côté monarchique se retrouvait jusque dans la formule des décrets signés : « Nous, maréchal de France, chef de l'État français, le Conseil des ministres entendu, décrétons... »

Diverses organisations de masse furent créées : la Légion française

des combattants, mouvement civique regroupant les anciens combattants des deux guerres ainsi que des non-combattants (avec plus de un million de membres, cette organisation constitua l'armature politique du régime, étendant ses ramifications jusque dans les bureaux des petites mairies), le Mouvement des compagnons de France, sorte de scoutisme officiel, et les Chantiers de jeunesse, service civique à la campagne avec stage obligatoire de huit mois. Ces deux derniers mouvements avaient pour but inavoué de créer, par un entraînement sportif intense, les bases d'une nouvelle armée. L'idée chez certains militaires vichystes était en effet de préparer discrètement la revanche, comme l'avait fait la Prusse de la reine Louise après sa terrible défaite de Iéna en 1806. Tel était le cas du capitaine Pierre Dunoyer de Segonzac, maréchaliste mais très antiallemand, à qui fut confiée la responsabilité de l'École nationale des cadres de la jeunesse, installée à Uriage, près de Grenoble, et qui deviendra l'un des chefs de la Résistance. En vérité, jamais on n'avait tant fait l'éloge de l'hygiénisme, du sport, de l'esprit d'équipe et de la nature, ce qui donnait au régime l'aspect d'un scoutisme national un peu puéril et bien-pensant. Après 1941-1942, la génération des moins de vingt ans profitera de ce réarmement moral pour se retourner contre les abandons de Vichy et la désastreuse politique de collaboration.

L'ANTISÉMITISME D'ÉTAT

Il y avait beaucoup plus inquiétant que ce parfum suranné d'Ancien Régime et d'ordre moral. La loi du 3 octobre 1940 « portant statut des Juifs » définissait comme membre de la « race juive » « toute personne issue de trois grands-parents de race juive et de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif ». Certains métiers, certaines professions leur étaient interdits (haute administration, cours de justice, journalisme, cinéma, enseignement, cadres des armées de terre, air et mer, à l'exception, pour les autres fonctions publiques, des anciens combattants ou des décorés...), tandis que d'autres étaient verrouillés par un *numerus clausus*. Même le décret Crémieux de 1870 conférant la nationalité française aux Juifs d'Algérie et à leurs descendants fut abrogé. La loi du 4 octobre fixa l'internement des Juifs étrangers. Celle du 2 juin 1941 ordonna le recensement général des Juifs afin d'éliminer « toute influence juive dans l'économie nationale ». Un second statut des Juifs français, plus rigoureux encore, leur interdisant l'accès à d'autres professions, fut promulgué le 14 juin 1941. Se rattachant à *La France juive* de Drumont, pour qui le Juif était

par essence inassimilable, puisant aux vieilles haines nées de l'affaire Dreyfus, ravivées par l'arrivée en 1936 de Léon Blum, l'antisémitisme de Vichy ne devait rien à l'Allemagne hitlérienne. Ses mesures législatives n'en servirent pas moins, par le biais de la politique de collaboration, les déportations et la Shoah.

Les Allemands, de leur côté, avaient commencé depuis longtemps les persécutions antijuives dans les zones occupées. En septembre 1940, ils avaient interdit aux Juifs français et étrangers de franchir la ligne de démarcation. Créé en mars 1941 sous la pression des Allemands, le commissariat aux Questions juives se mit à pourchasser impitoyablement les Juifs étrangers et à s'emparer de leurs biens. La loi du 22 juillet étendit l'aryanisation économique à l'ensemble du territoire national.

VICHY ET LES ALLEMANDS

En théorie, malgré l'occupation des trois cinquièmes du pays, la France demeurait un État souverain, conservant sa diplomatie et sa représentation extérieure. Si les relations avec la Grande-Bretagne avaient été rompues à la suite de l'agression de Mers el-Kébir, les autres États, y compris l'URSS et le Vatican, s'étaient empressés de reconnaître le nouveau régime. Le président Roosevelt délégua même auprès du Maréchal l'un de ses plus proches conseillers, l'amiral Leahy.

La difficulté venait de ce que le gouvernement avait signé l'armistice – au départ simple suspension d'armes figeant les positions – dans la perspective d'un rapide traité de paix. La prolongation de la guerre et son extension à tous les continents le plaçaient dans une position intenable, le soumettant à la pression grandissante de l'occupant. Enfermés dans une vision hexagonale et neutraliste, les dirigeants se révélèrent incapables de prendre la dimension planétaire du conflit.

Ceux qui pensaient, comme Weygand, foncièrement antiallemand, que l'armistice, pour implacable qu'il fût, avait limité les dégâts et allait permettre à la France de préparer la revanche, se trompaient totalement. Le démembrement du pays se poursuivit. Violant ce qui lui restait de souveraineté théorique en zone nord, Hitler transforma la ligne de démarcation en une véritable frontière, annexa au Reich l'Alsace et la Moselle et y nomma deux *Gauleiters* (administrateurs civils), dont la mission était de germaniser et nazifier ces territoires (l'usage de la langue française y fut combattu). Il rattacha les

départements du Nord et du Pas-de-Calais au commandement militaire en Belgique, dans la perspective de constituer un vaste protectorat germanique englobant également le Luxembourg. Il instaura une « zone interdite », comprenant, outre les deux départements du Nord, dix autres départements : Somme, Aisne, Ardennes, Marne, Haute-Marne, Côte-d'Or, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Doubs, dans lesquels une société agricole, l'*Ostland*, fut chargée de s'emparer des terres en friche, abandonnées par les réfugiés et les prisonniers, et d'y installer des fermiers allemands et des travailleurs polonais. Enfin, il constitua le long de l'Atlantique une bande littorale, où à partir de 1942 furent édifiés par l'organisation Todt des milliers de blockhaus et autres batteries fortifiées du mur de l'Atlantique. Dès le 16 août 1940, les Allemands s'étaient arrogé le contrôle des lois avant leur parution au *Journal officiel*. Incapable de réagir à ces violations délibérées de l'armistice autrement que par des protestations restées secrètes, la France, démantelée, n'était plus qu'un pays asservi.

Dans l'histoire de Vichy, les historiens distinguent généralement trois périodes de durée inégale, toutes dominées par ses rapports avec l'occupant. La première, qui va du 10 juillet au 13 décembre 1940, fut celle du couple Pétain-Laval. Nommé le 12 juillet vice-président du Conseil, Pierre Laval fut aussitôt désigné par le Maréchal comme son Dauphin, appelé à le remplacer en cas d'empêchement. Ce vieux politicien de la III^e République, vaniteux et rusé, toujours sûr de lui, s'intéressait moins à la fondation d'un « ordre nouveau » qu'à l'entretien de bonnes relations avec les Allemands, convaincu qu'un rapprochement avec Hitler, obtenu par son entregent, permettrait d'atténuer la pression sur la France. Un tournant essentiel se produisit lorsque, le 24 octobre 1940, à son instigation et à celle de l'ambassadeur Otto Abetz, Pétain rencontra le chancelier du Reich à Montoire-sur-le-Loir et annonça qu'il entamait la « politique de collaboration » avec l'Allemagne, « dans l'honneur et la dignité ». Cette poignée de main du vaincu au vainqueur déboussola l'opinion, ébranla les consciences. Mais comment douter du patriotisme du vieux chef ? La surprise et le soulagement vinrent avec le renvoi de Laval le 13 décembre. Pétain le fit arrêter et conduire sous escorte à sa résidence de Châteldon, dans le Puy-de-Dôme. En réalité, on le sait aujourd'hui, cette décision avait été prise moins en raison de sa politique de collaboration que de son autoritarisme envahissant, qui bridait la dignité orgueilleuse du vieux chef.

La collaboration fut initiée par le maréchal Pétain non par sympathie idéologique pour le national-socialisme, mais dans l'intention d'obtenir d'Hitler des concessions précises (la relève des prisonniers par des travailleurs volontaires, l'allègement des frais

d'occupation, l'assouplissement de la ligne de démarcation) et, comme l'a montré Marc Ferro, dans le dessein de poursuivre sur le plan intérieur la Révolution nationale. Chez Pierre Laval, qui se souciait comme d'une guigne de cette réforme intellectuelle et morale, elle était guidée par le désir de se trouver dans le camp du vainqueur lors de la paix finale, fût-ce au prix de finasseries et de maquignonnages avec l'ancien ennemi de Germanie. Ce fut un marché de dupes, dans lequel la France céda beaucoup (son industrie contribuant massivement à la machine de guerre du Reich) sans rien obtenir ou presque en échange.

DE FLANDIN AU RETOUR DE LAVAL

Après l'éviction de Laval s'ouvrit la seconde période allant du 13 décembre 1940 au 18 avril 1942. Le pouvoir fut exercé jusqu'en février 1941 par un libéral-conservateur, Pierre-Étienne Flandin, ancien président du Conseil, membre de l'Alliance démocratique. Au moment de Munich, s'il avait adressé un télégramme de félicitations à Adolf Hitler comme aux autres participants, il avait fait preuve ensuite d'une volonté de résistance face aux prétentions du dictateur. Sous son gouvernement la collaboration marqua un certain recul. Les Allemands s'en rendirent vite compte et exigèrent son départ.

L'arrivée de l'amiral François Darlan en tant que vice-président du Conseil, le 9 février 1941, relança le processus. Réaliste, pragmatique, marqué par le radicalisme du Sud-Ouest, Darlan n'avait pas plus que Laval un penchant prononcé pour la Révolution nationale. Persuadé de la victoire finale des forces de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon), il envisageait la collaboration, comme le dit Henry Rousso, « non comme un jeu tactique, mais comme une stratégie globale à long terme, politique, économique, voire militaire », ce qui était plus grave. Par le protocole de Paris des 27 et 28 mai, sans se départir officiellement de la neutralité française, il autorisa les Allemands à utiliser les bases navales de Bizerte et Dakar ainsi que les aérodromes de Syrie, moyennant la libération de quatre-vingt-dix mille prisonniers et la réduction des frais d'occupation de 400 à 300 millions de francs par jour. Weygand, qui avait renforcé clandestinement l'armée française d'armistice en Afrique du Nord, tenta de s'opposer à cet accord qui risquait de précipiter trop tôt le pays dans la guerre européenne.

La collaboration fut en réalité liée à l'évolution du conflit. Elle se renforça avec les succès allemands, s'atténua avec les difficultés de l'opération Barbarossa en Russie et la progression des Alliés en Afrique du Nord. La popularité du Maréchal varia, quant à elle, en fonction de

la perception que l'on avait de sa résistance. Son discours du 1^{er} janvier 1942 laissant entendre qu'il était prisonnier des Allemands fut très apprécié.

L'EFFRAYANTE DÉRIVE DU RÉGIME

Dès l'année 1941, les illusions s'étaient dissipées : non seulement la Révolution nationale ne faisait pas recette, mais elle s'opérait dans un sens imprévu. En dépit de son plan de régionalisme et de revitalisation des anciennes provinces, le régime se révéla, dans les faits, extrêmement centralisateur, réglementant et légiférant sur tout. Les élections municipales furent supprimées ; les maires dans les villes de plus de 2 000 habitants furent nommés par le gouvernement. Les nouveaux préfets de région intervenaient dans les questions de ravitaillement et d'organisation économique. Sous la poussée bureaucratique, le nombre de fonctionnaires s'accrut de près de 30 %. Le corporatisme, qui devait régler les difficultés économiques et sociales en dehors de l'État, déboucha sur la planification, le dirigisme tatillon et l'interdiction des grèves. Même la politique agrarienne, si chère au Maréchal, fut contrebalancée par le développement considérable de la technocratie et l'influence grandissante des patrons de l'industrie. Il est vrai que l'essentiel de la production de fer, de charbon et des usines sidérurgiques se trouvait aux mains des Allemands et fonctionnait à leur unique bénéfice.

Accaparés par les difficultés de la vie quotidienne, le chômage et le ravitaillement, les Français manquaient de tout, de charbon, d'essence et de denrées de première nécessité ou de consommation courante – pain, pâtes, lait, beurre, fromage... Tout était rationné. Il fallait se contenter d'*ersatz*. La chicorée avait remplacé le café et la saccharine le sucre ; aux pommes de terre introuvables on avait substitué rutabagas et topinambours. Les files d'attente s'allongeaient devant les magasins d'alimentation, le marché noir prospérait. Il en allait de même du troc et de la fraude. Les spéculateurs édifiaient de belles fortunes, avant pour certains de le payer cher à la Libération. À Paris et dans les grandes villes réapparurent des chevaux et des fiacres au milieu des autobus à gazogène et des vélos-taxis. On s'en remettait au « système D », mais les pénuries nourrissaient toutes les frustrations.

Bientôt, le thème de la défense de l'ordre contre les « terroristes » (les résistants) remplaça celui de la Révolution nationale. En juillet 1941 fut créée la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF), qui enrôla des combattants français pour le front de l'Est sous l'uniforme de la Wehrmacht. À l'hiver 1941-1942, l'image de Vichy s'était fortement dégradée.

Peu à peu, les notables conservateurs ou traditionalistes furent remplacés par des techniciens, des hauts fonctionnaires. Ancien industriel lié aux milieux patronaux, pur technocrate sans états d'âme ni franche opinion affirmée (bien qu'il ait un moment appartenu aux Croix-de-Feu puis au PPF), Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur de juillet 1941 à avril 1942, subit à son tour la pression de l'occupant. Après l'assassinat de l'aspirant de marine Moser à la station Barbès-Rochechouart, le 21 août 1941, par un militant communiste, Pierre George (futur colonel Fabien), il dut mettre en place des tribunaux d'exception, les « sections spéciales », chargés de traquer et de condamner à mort les résistants communistes et les anarchistes. Il se compromit également lors de l'exécution des otages de Châteaubriant : il avait fourni à l'ennemi des listes d'internés.

Le 18 avril 1942 s'ouvrit la troisième phase du régime avec le retour aux affaires de Pierre Laval, imposé par les Allemands. L'acte constitutionnel du 19 lui accordait les pleins pouvoirs avec le titre de chef du gouvernement. Pétain s'était de lui-même marginalisé. Les Allemands multiplièrent alors les exigences face à une administration vichyssoise tétanisée. Le 22 juin, jour anniversaire de l'attaque germanique contre la Russie soviétique, Laval prononça la fameuse phrase qui pesa d'un poids très lourd dans sa condamnation à mort après la Libération : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que sans elle, demain, le bolchevisme s'installera partout. » Pour autant, Laval n'était pas le plus collaborationniste de tous.

LES COLLABORATIONNISTES

À Paris, en effet, le PPF de Jacques Doriot, son frère ennemi le RNP de Marcel Déat et le groupe Collaboration d'Alphonse de Châteaubriant reprochaient au régime ses hésitations vis-à-vis de l'Allemagne hitlérienne, méprisaient son esprit réactionnaire et son cléricalisme, dénonçaient l'entourage « revanchard et anglophile » du chef de l'État. Eux prônaient une collaboration totale. Au commencement, tous n'étaient pas fascistes ou nazis, comme l'a bien montré Pascal Ory. Le clan des pro-hitlériens, constitué avant guerre par Otto Abetz sous prétexte d'échanges culturels, était ultra-minoritaire, et le livre de Châteaubriant *La Gerbe des forces* (1937), délirant panégyrique d'Adolf Hitler, avait été mal reçu. Certains « collabos » venaient de la gauche radicale et socialiste et avaient été pacifistes et munichois avant guerre ; ainsi, l'équipe de *L'Atelier* de Gabriel Lafaye ou celle de la « revue de la pensée socialiste française », *Le Rouge et le Bleu*, de Charles Spinasse, ancien ministre du Front

populaire, acceptaient la franche collaboration mais se défendaient de tout antisémitisme.

Contrôlés et subventionnés par la *Propagandastaffel*, les journaux parisiens avaient été investis progressivement par les « nouveaux messieurs » de la Collaboration, dont Jean Luchaire, président de la Corporation nationale de la presse, était le parfait modèle. Le ton de ces publications – *Aujourd'hui*, *L'Œuvre*, *Le Petit Parisien*, *Paris-soir*, *La Gerbe*, *Au pilori* ou *Je suis partout...* – se distinguait radicalement de celui de la presse pétainiste repliée en zone sud, *Le Figaro*, *Le Journal*, *L'Action française*, *La Croix*, *Le Temps*, *Candide* ou *Gringoire...* Quelques écrivains de renom dominaient le clan des collaborationnistes, Pierre Drieu la Rochelle, Lucien Rebatet et Robert Brasillach.

De son côté, Abetz s'efforçait de susciter un courant pro-hitlérien au sein de l'opinion en contrôlant les théâtres et le cinéma ou en favorisant les groupes fascistes. Mais les effectifs du PPF et du RNP demeurèrent faibles. Plus squelettique encore, le Mouvement social révolutionnaire (son acronyme MSR lui servait de devise : « aime et sert ») du cagoulard Deloncle finit par fusionner avec le RNP.

Ces égarés ne s'entendaient pas entre eux. Les divisions d'avant guerre s'immisçaient au sein de la nébuleuse collaborationniste : l'extrême droite fasciste haïssait la gauche pronazie. Chaque petit chef rêvait d'éliminer son rival. Doriot, qui voulait être l'« homme du Maréchal », inquiétait par son ambition politique et son programme : faire de la France « un pays totalitaire », raciste et national-socialiste, totalement intégré à l'« Europe nouvelle ». D'ultra-nationaliste, il était devenu européiste. Contre lui, Laval soutenait Marcel Déat. À la fin de 1942, il incita les groupes autres que le PPF à s'unir dans un Front révolutionnaire national. En vain.

VICHY ET LA SHOAH

Après le retour de Laval, les mesures discriminatoires à l'encontre des Juifs furent appliquées avec plus de rigueur. L'intervention du commissariat général aux Questions juives, où Louis Darquier de Pellepoix, fondateur avant guerre du Rassemblement antijuif, avait succédé au maurrassien Xavier Vallat, se fit plus active. À Paris, en zone occupée, les premières rafles avaient eu lieu dès le 20 août 1941. Elles se multiplièrent l'année suivante, après le passage à la Solution finale, décidé par la conférence secrète de Wannsee (20 janvier 1942). On parquait les Juifs dans les camps de Drancy ou de Compiègne. De là, ils étaient envoyés par convois ferroviaires à l'est...

En mai 1942, le port de l'étoile jaune fut imposé en zone occupée à

tous les Juifs, quels que fussent leur âge, leur sexe et leur nationalité. Après les accords entre le général SS Carl Oberg et René Bousquet, secrétaire général de la police ayant rang ministériel, neuf mille policiers et gendarmes français jouèrent un rôle essentiel, à côté de la Gestapo, dans les rafles massives des Juifs ordonnées par les nazis, en particulier celle du vélodrome d'hiver des 16 et 17 juillet 1942 (12 884 personnes arrêtées, dont près du tiers d'enfants de moins de seize ans, comme l'avait proposé Laval de sa propre initiative). La loi d'aryanisation du 22 du même mois organisa la spoliation des biens des Juifs tombant sous le coup de la législation antisémite.

Après sa résurgence dans les années trente, l'antisémitisme était resté relativement répandu dans l'opinion française, mais, à mesure que les persécutions s'étaient étendues aux femmes et aux enfants, un vif sentiment d'indignation l'emporta. Les gestes courageux de solidarité et d'entraide se multiplièrent, permettant à de nombreux Juifs d'échapper à la déportation et aux camps de la mort (il en fut ainsi de quarante-cinq mille enfants de moins de quinze ans cachés à la campagne). C'est l'une des raisons pour lesquelles la communauté juive française ne fut pas anéantie, contrairement à ce qui se passa dans d'autres pays, aux Pays-Bas notamment. Deux cardinaux (Mgr Gerlier et Mgr Saliège), cinq évêques, de nombreux prêtres et pasteurs protestants seront proclamés « Justes parmi les nations » pour avoir apporté leur aide à ces malheureux. Le village du Chambon-sur-Lignon sera pareillement honoré pour avoir sauvé deux mille cinq cents Juifs.

Aux 300 000 Juifs vivant en France à la veille de la guerre (dont 110 000 établis depuis plusieurs générations, 70 000 naturalisés et 120 000 étrangers et apatrides) s'ajoutèrent 47 000 Juifs venus de Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et d'Allemagne. Selon les travaux de Serge Klarsfeld, sur les 76 000 déportés vivant en France (dont 24 500 Français), 2 500 seulement revinrent des camps. Ces chiffres ne tiennent pas compte des milliers de Juifs morts de mauvais traitements dans les camps français ou assassinés par la Milice. Si la proportion de Juifs étrangers tués fut plus grande que celle des Juifs français (39 % contre 12 %), la politique de dénaturalisation de Vichy en était en partie responsable puisqu'elle avait augmenté le nombre des apatrides.

UN ÉTAT TOTALITAIRE ENTIÈREMENT ASSERVI

Les événements se précipitèrent en novembre 1942. Le 8, les forces anglo-américaines débarquèrent sur les côtes marocaines et algériennes, sous le commandement du général Dwight Eisenhower (l'opération Torch) : 107 000 hommes, 200 bâtiments de guerre, 110

navires de transport. Les défenses de Vichy s'effondrèrent rapidement. Le 11, Hitler répliqua par l'opération Attila : les forces allemandes occupèrent la zone sud. Le 27, sur ordre des amiraux Marquis et de Laborde la majeure partie de la flotte française, restée intacte, se saborda pour échapper aux blindés des nazis partis d'Aix-en-Provence, mais aussi pour éviter d'avoir à se mettre au service des Alliés : trois cuirassés, le *Strasbourg*, la *Provence* et le *Dunkerque*, 7 croiseurs, le porte-hydravions *Commandant-Teste*, 15 contre-torpilleurs, 13 torpilleurs, 6 avisos, 12 sous-marins, un navire-école et une cinquantaine de bâtiments auxiliaires s'abîmèrent. Seuls quelques sous-marins, dont le *Casabianca* de l'héroïque commandant L'Herminier, échappant à ce déshonneur, rallièrent l'Afrique du Nord. « Toutes les guerres, observait Marc Bloch, nous apprennent qu'il y a des militaires de profession qui ne seront jamais des guerriers. »

En tout cas, la situation était totalement changée, puisque la convention d'armistice – ou ce qu'il en restait – était déchirée. Malgré cela, le vieux Maréchal refusa de quitter la France. Il préféra rester et conserver un semblant de pouvoir, alors même que la souveraineté de l'État français, dépourvu de territoire, d'armée, de marine et d'empire, n'était plus qu'une « fiction insoutenable » (Georges Duby), ce qui eut pour conséquence malheureuse de prolonger la collaboration quasi totale de l'administration française.

Installées en zone nord, l'administration militaire du MBF (Militärbefehlshaber in Frankreich) et celle, rivale, de la SS étendirent leurs ramifications tentaculaires en zone sud. Les indemnités d'occupation furent portées à 500 millions par jour et les entreprises agricoles ou industrielles qui avaient échappé jusque-là aux saisies ou aux réquisitions furent intégrées dans l'économie de guerre nationale-socialiste. On estime qu'en 1943 30 à 40 % de la production industrielle française tournaient pour le Reich.

La dégradation du régime s'accéléra. Les besoins de main-d'œuvre des Allemands étaient énormes. Après le système de la « relève » (pour trois jeunes travailleurs partant outre-Rhin, un prisonnier était libéré), le gouvernement institua, le 16 février 1943, le Service du travail obligatoire (STO), sous la pression du *Gauleiter* Sauckel : les classes 1920, 1921 et 1922 étaient mobilisables pour aller servir en Allemagne. Environ six cent cinquante mille Français furent requis. Leur départ désorganisa les récoltes et l'économie.

En janvier 1943, il créa la Milice française à partir d'un groupe restreint issu de la Légion française des combattants, le Service d'ordre légionnaire (SOL). Un ancien entrepreneur niçois, Joseph Darnand, héros des deux guerres, fidèle au Maréchal, maurrassien converti à

l'ordre national-socialiste, prit la tête de cette police supplétive, qui compta près de trente mille hommes. Par l'intermédiaire de ses unités militarisées de la Franc-Garde, la Milice, au nom de la croisade contre « la dissidence gaulliste, le bolchevisme, la lèpre juive et la franc-maçonnerie », entreprit la chasse aux résistants, notamment aux maquisards du Vercors. Elle n'hésitait pas à recourir à la torture et aux exécutions sommaires : ainsi furent « liquidés » Maurice Sarraut, directeur de *La Dépêche de Toulouse*, Victor Basch, un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme, et les anciens ministres Jean Zay et Georges Mandel. En décembre 1943, sous la pression des Allemands, Darnand, devenu officier SS et ayant à ce titre prêté serment à Hitler, fut nommé secrétaire général au Maintien de l'ordre, succédant à René Bousquet à la tête de la police. À la même époque et pour répondre à la même exigence, deux autres collaborationnistes forcenés, Marcel Déat et le journaliste Philippe Henriot (il sera assassiné par les résistants en juin 1944) entrèrent au gouvernement. Ce dernier acte achevait de transformer ce régime conservateur et paternaliste, proche de celui de Salazar au Portugal, en un État policier à caractère totalitaire, bien que dépourvu de parti unique.

Il est sûr que Pétain n'approuvait pas tout ce qui se faisait en son nom. Il tenta même de révoquer Laval une nouvelle fois, mais les Allemands au bout d'un mois le firent rentrer dans le rang, le contraignant en novembre 1943 à lui céder le droit de signer seul les décrets et les lois.

Après le débarquement de Normandie, il fut emmené, le 20 août 1944, en résidence surveillée à Sigmaringen, le château des Hohenzollern, où une poignée d'aventuriers et de dévoyés – tels Marcel Déat, Fernand de Brinon, Joseph Darnand, Jean Luchaire, Lucien Rebatet et le docteur Destouches *alias* Louis-Ferdinand Céline – rêvaient encore de bâtir une France nationale-socialiste au sein d'une Europe hitlérienne. Ce fut Jacques Doriot, de retour du front, où il avait combattu sous l'uniforme allemand, qui, au dernier moment, parvint à rassembler les ultra-collaborateurs dans un Comité français de la libération, gouvernement fantoche qui se voulait la réplique sur le sol allemand de l'entreprise gaulliste. L'opération désespérée du « Führer français » tourna court : le 22 janvier 1945, des avions de nationalité inconnue attaquèrent en rase-mottes sa voiture et la mitraillèrent. Entre-temps, Pétain avait essayé de contacter le général de Gaulle et Laval de se servir d'Henriot pour renouer avec le personnel de la III^e République.

Un des traits de caractère du Maréchal était un mélange d'attentisme et d'incurable aboulie, qui en fit un chef ballotté par son entourage, conduit à couvrir de son nom prestigieux l'inacceptable.

L'affaiblissement de ses capacités physiques et intellectuelles (il avait quatre-vingt-huit ans) aggrava la situation. « La vieillesse est un naufrage, écrivait de Gaulle dans ses *Mémoires de guerre*, [...] la vieillesse du maréchal Pétain allait s'identifier avec le naufrage de la France. » Si l'homme n'était plus la sainte icône providentielle de 1940, il conserva longtemps son aura. Le 26 avril 1944, à quelques semaines du débarquement, lors de sa brève visite à Paris, il fut encore acclamé par une foule très dense, massée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Il est vrai qu'on pouvait être maréchaliste et rejeter le vichysme et la collaboration.

ET NOS CINQ PILIERS ?

Innombrables ont été les ouvrages consacrés à Vichy, période de douleur, de luttes fratricides, d'opprobre et d'affrontements mémoriels. Longtemps ont prévalu les thèses de Robert Aron présentant le régime comme un bouclier protecteur, et la collaboration comme un double jeu servant à atténuer la rigueur des exigences allemandes. Rompant avec l'historiographie dominante, le livre de l'Américain Robert O. Paxton, *La France de Vichy*, paru en 1972, montra au contraire, à partir des archives allemandes, que la collaboration avait été délibérément recherchée par les Français plus que souhaitée par les Allemands, qui la dédaignèrent ou l'utilisèrent pour affermir leur domination. Même si certains propos de Paxton ont été depuis nuancés ou corrigés (Marc Ferro, par exemple, lui a reproché de sous-estimer le poids de la terreur nazie en France), les derniers travaux sur cette période n'ont pas remis en cause fondamentalement sa thèse, ceux notamment de Jean-Pierre Azéma, Henry Rousso, Jean-Paul et Michèle Cointet ou Bénédicte Vergez-Chaignon. L'historien allemand Eberhard Jäckel a d'ailleurs souligné, dans son ouvrage sur *La France dans l'Europe de Hitler*, la haine viscérale du Führer pour notre pays, qui rappelait encore le 2 avril 1945 dans son bunker le devoir de « méfiance et de vigilance » à son égard : « Que les Allemands prennent garde à ne jamais se laisser endormir par cette sirène ! »

Si l'on en revient à nos cinq piliers constitutifs de l'identité française, on voit à quel point le régime de Vichy fut étranger à ses traditions multiséculaires, tant royales que républicaines. En juillet 1940, Laval eut beau flatter le Maréchal en lui susurrant qu'il avait plus de pouvoir que Louis XIV, la France, soumise aux hordes germaniques à croix gammée et réduite à un petit royaume de Bourges, n'était plus la France. L'application léonine des conditions d'armistice en avait fait dès le début une nation colonisée et asservie.

Tout ce que les rois puis la République avaient construit au prix d'un effort millénaire s'était trouvé soudainement renversé. Est-il besoin de s'attarder sur le pilier central de l'État-nation ? Plus d'indépendance, un territoire démantelé, une souveraineté réduite puis annihilée, une économie mise en coupe réglée.

Si Vichy n'osa revenir sur le principe fondamental de la laïcité – cet indispensable espace de paix religieuse –, se gardant de rendre l'enseignement religieux obligatoire, il est certain qu'un cléricalisme digne de l'ordre moral de 1873 fut appliqué.

Plus graves furent les atteintes portées à l'idéal universaliste de la France et à sa tradition d'accueil et d'assimilation : les discours sectaires stigmatisant les « Français de fraîche date » et se concentrant sur des boucs émissaires, la volonté d'expulser du corps social et national une partie de ses citoyens – les Juifs principalement, enfermés dans un statut discriminatoire –, en prenaient le contre-pied.

Le pilier social fut le moins endommagé. Les textes législatifs de Vichy visant la politique familiale ou agricole, l'inspection du travail, le principe du salaire minimum, la création des comités sociaux d'entreprise, des ordres professionnels, l'indemnisation du chômage ou la retraite des vieux travailleurs, furent parfois modifiés mais nullement remis en cause à la Libération. C'est aussi de Vichy que date la généralisation de la fête des Mères et la reconnaissance des organisations familiales.

Reste la question de la légalité et de la légitimité du régime. Un grand juriste résistant, le professeur René Cassin, contesta la légalité du vote du 10 juillet 1940 sur le fait que les Chambres n'avaient nullement, en vertu des institutions de 1875, le droit de déléguer à un seul homme le pouvoir constituant. Il n'avait pas tort d'un point de vue formel.

Mais où était la légitimité en cet été de 1940 ? Comme dans les périodes troubles – souvenons-nous de la Révolution – elle semblait perdue ou du moins écartelée entre deux causes. Si elle correspond à l'adhésion massive du peuple, au-delà des fractures politiciennes, il fait peu de doute qu'elle revenait à Philippe Pétain. N'y avait-il pas alors en France, comme le disait Henri Amouroux, « quarante millions de pétainistes » ? Certes, mais en juin-juillet 1944, les quarante millions de pétainistes étaient devenus quarante millions de gaullistes ! Entre ces deux dates, l'incertitude ne prévaut-elle pas ? La légitimité ne s'était-elle pas perdue dans un trou noir ? Beaucoup le pensent. Pourtant, si l'on considère la légitimité historique de la France, telle qu'elle se dégage de nos cinq piliers, le doute n'est guère permis. Le régime du Maréchal a représenté une compromission

inacceptable au regard de la nation, de sa souveraineté et de son histoire millénaire. La collaboration et la politique antisémite, les deux étant finalement liées, ont été les marques au fer rouge qui l'ont estampillé d'un sceau d'infamie indélébile. Une partie de sa législation était en rupture avec la légalité républicaine, la démocratie et les droits de l'homme, fondements de l'identité française depuis la Révolution.

Même si le régime vichyste s'appuyait sur l'administration issue de la III^e République, laquelle appliqua souvent avec zèle ses consignes, en résultait-il pour autant une continuité de l'État ? Le 25 août 1944, dans Paris à peine libéré, lorsqu'on le pressa de proclamer la République à l'Hôtel de Ville, comme en 1848 et en 1870, Charles de Gaulle répondit : « La République n'a jamais cessé d'être. La France libre, la France combattante, le Comité français de libération nationale l'ont tour à tour incorporée. Vichy fut toujours et demeure nul et non avenu. Moi-même suis le président du gouvernement de la République. Pourquoi irais-je la proclamer ? » Bref, c'était lui qui depuis le 18 juin 1940, à Londres, avait assumé non seulement l'honneur, mais la légitimité française.

La leçon du tragique épisode de Vichy, qui a voulu se construire en reniant de larges pans de l'Histoire, mérite d'être méditée pour les temps contemporains. Oui, il y a bien une identité profonde de la France qui sans doute s'est forgée au fil des siècles, s'est enrichie d'apports successifs, au besoin par des ruptures et des révolutions, mais qui toujours va dans le même sens, celui d'un État souverain et unitaire, rassemblé autour de puissantes valeurs communes. La France combattante d'ailleurs ne s'y trompa pas. Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) se donna pour principale mission de restaurer les piliers renversés de l'identité française : « défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ».

Chapitre 40

Charles de Gaulle et la Résistance

(1940-1945)

DE GAULLE, DU MILITAIRE AU POLITIQUE

On a tout dit de Charles de Gaulle, de sa personnalité hors mesure, de la magie envoûtante de son verbe et de sa plume, de son goût des tempêtes et des défis fulgurants, du romantisme de son imagination et du classicisme de sa pensée, de ses ruses et jeux de glaces dignes d'un grand comédien, de son tempérament impérieux comme de ses hautaines rancunes. Une profusion d'études, d'articles, d'ouvrages ont été consacrés à ce personnage flamboyant qui occupe – comment en douter ? – une place majeure dans notre histoire.

Né à Lille le 22 novembre 1890, il était le troisième des cinq enfants d'une vieille famille de notables catholiques, marquée par les valeurs patriotiques et le goût du service de l'État. Son père, enseignant puis directeur d'école dans le privé, « monarchiste de regret et républicain de raison », lisait *L'Action française* (il n'est pas sûr, comme on le dit souvent, qu'il ait été dreyfusard). Charles de Gaulle fit ses études chez les Frères des écoles chrétiennes de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin à Paris, puis, après la crise religieuse du début du siècle, au collège du Sacré-Cœur, installé au château d'Antoing en Belgique. À quinze ans, déjà hanté par de grands rêves, il avait été l'auteur d'un petit récit prémonitoire dans lequel il se décrivait sauvant la France sous l'uniforme de général... Après une année au collège Stanislas à Paris, il entra à Saint-Cyr, dont il sortit diplômé en 1912. Trois fois blessé lors de la Grande Guerre, fait prisonnier en mars 1916, interné trente-deux mois dans une dizaine de camps, il tenta cinq fois de s'évader sans succès. Ses camarades, saisis par sa distance orgueilleuse et son caractère cassant, l'avaient surnommé le Connétable. Après deux séjours en Pologne, où il exerça les fonctions d'instructeur puis de directeur de l'enseignement des officiers, il fut chargé de cours à Saint-Cyr à son retour en France. À l'École supérieure de guerre, ses idées novatrices sur l'armée le firent mal noter (ses professeurs blâmaient sa « tendance à la suffisance », sa « rigueur pour les attitudes des autres et son attitude de roi en exil »).

Le maréchal Pétain, cependant, frappé par sa vive intelligence, son exceptionnelle mémoire et sa vaste culture, l'attacha à son état-major et l'imposa comme conférencier. Après un commandement à Trèves en Allemagne, puis au Levant, le chef de bataillon Charles de Gaulle fut affecté au secrétariat général de la Défense nationale, ce qui lui permit de s'initier à la préparation des lois militaires. Il développa ses conceptions sur le commandement, l'emploi d'unités blindées et de troupes professionnelles dans trois ouvrages, *La Discorde chez l'ennemi* (1924), *Le Fil de l'épée* (1932) et *Vers l'armée de métier* (1934). Une querelle d'auteur le brouilla ensuite avec Pétain, dont il était la plume. Grand lecteur de Barrès, Bergson et Péguy, il se sentit proche un moment de Maurras et de l'Action française, dont le rayonnement intellectuel dominait la droite française, mais il lisait aussi *Temps présent*, journal catholique de gauche, favorable aux républicains espagnols. Il s'était, bien sûr, intéressé aux idées du général Estienne, théoricien de l'arme blindée, et avait fréquenté le salon du colonel Émile Mayer, connu pour ses idées de modernisation du corps militaire. Les méfaits du parlementarisme ne cessaient de le désoler. La capitulation de Munich l'affligea profondément : « La France a cessé d'être une grande nation », écrivait-il à sa femme. Il s'éloigna alors de Maurras dont il condamnait le pacifisme. Son entrée au gouvernement Reynaud, avec un modeste strapontin de sous-secrétaire d'État à la Guerre, allait décider de son destin, permettant au « grand Charles » de faire sa première incursion dans l'Histoire.

LA FRANCE LIBRE

À partir du 18 juin 1940, quand il proclama à Londres, sur les ondes de la BBC, qu'il refusait l'armistice et la défaite, il cristallisa petit à petit toutes les énergies de la Résistance et des forces françaises combattantes. Cet appel, peu entendu, ne manquait pas de courage de la part d'un officier général français de quarante-neuf ans : son acte caractérisé de rébellion en temps de guerre faisait de lui un hors-la-loi (il fut bientôt condamné à mort par contumace). En soi un acte de folie ! Le 19, il fit un pas supplémentaire dans l'illégalité, donnant à sa décision un sens non seulement militaire, mais politique, de très haute politique puisqu'il se situait au seul niveau adéquat, celui de la légitimité : « À l'heure où nous sommes, tous les Français comprennent que les formes ordinaires du pouvoir ont disparu. Devant la confusion des âmes françaises, devant la liquéfaction d'un gouvernement tombé sous la servitude ennemie, devant l'impossibilité de faire jouer nos institutions, moi, général de Gaulle, soldat et chef français, j'ai conscience de parler au nom de la France. Au nom de la France, je déclare formellement ce qui suit : Tout Français qui porte

encore des armes a le devoir absolu de continuer la résistance... »

Le gouvernement du maréchal Pétain ayant trahi sa mission essentielle de préserver l'indépendance de la nation, c'était donc à lui seul d'« assumer » le destin de la France, sa légitimité historique, au-delà de la légalité républicaine en faillite. Pour cette raison, il deviendra, selon le mot d'Emmanuel d'Astier de La Vigerie, le Symbole : symbole de la liberté et de l'indépendance nationale, symbole de la continuité républicaine et démocratique, symbole de la rénovation future des institutions. Autour de ces thématiques se retrouvera au fil du temps une coalition d'union nationale de plus en plus vaste, allant des communistes à d'anciens cagouards.

En attendant, il était isolé à Londres, où le Foreign Office se méfiait de lui et où Winston Churchill attendait des hommes politiques plus notoires et de plus prestigieux officiers généraux que cet obscur général de brigade à titre temporaire. Cependant, impressionné par sa détermination et sa force de caractère, le « vieux Lion » accepta le 28 juin de le reconnaître comme « chef de tous les Français libres où qu'ils se trouvent ». Le 7 août, il intronisa la « France libre » comme seul organisme combattant, sans pour autant lui donner le statut d'État, avec ses prérogatives politiques, diplomatiques et militaires.

Les cinq minutes quotidiennes allouées au général par la BBC étaient insuffisantes pour susciter l'adhésion immédiate de ses compatriotes militaires de Londres, rescapés pour la plupart de la poche de Dunkerque. Sa notoriété peinait à s'imposer. On cite toujours les cent quarante et un marins-pêcheurs de l'île de Sein. Si l'on ajoute quelques centaines de légionnaires et de chasseurs alpins revenus de Narvik, cela faisait peu. Au 15 août, les Forces françaises libres (FFL), équipées avec l'argent anglais, n'alignaient pas trois mille hommes.

Le ralliement des hommes politiques se fit pareillement au compte-gouttes. Seuls les députés Pierre-Olivier Lapie et Paul Antier, l'un penchant à gauche, l'autre à droite, le rejoignirent tout de suite. S'ajoutèrent quelques personnalités isolées : le professeur de droit René Cassin, l'homme d'affaires René Pleven, l'ancien chef de cabinet de Paul Reynaud Gaston Palewski, l'ancien directeur de cabinet de Léon Blum Georges Boris ou le jeune journaliste Maurice Schumann, qui animera de sa voix chaleureuse l'émission *Honneur et Patrie* sur les ondes de Radio Londres. Du côté des militaires, mentionnons le général d'armée Catroux (cinq étoiles), plus élevé en grade que de Gaulle, qui lui fit allégeance en tant que chef politique, le colonel de Larminat, les capitaines Philippe de Hauteclocque, dit Leclerc et Marie Pierre Koenig, le sous-lieutenant Alain de Boissieu et, du côté de la marine, le capitaine de corvette Thierry d'Argenlieu et le vice-amiral

Muselier. C'est ce dernier qui proposa à de Gaulle d'adopter pour emblème la croix de Lorraine, afin de l'opposer à la croix gammée. Le drame de Mers el-Kébir ralentit la croissance des effectifs.

LA LENTE MONTÉE EN PUISSANCE

Venu de la droite catholique et traditionnelle, longtemps monarchiste de cœur, mais en rupture avec son milieu qu'il jugeait passériste, de Gaulle fut vite obligé de gauchir son discours et de situer son action dans la continuité républicaine. Son but était de rétablir la légalité démocratique. C'est ce qu'il affirma le 27 octobre 1940 dans son discours de Brazzaville.

Il était convaincu qu'on reprendrait le combat à partir de l'empire colonial et singulièrement de l'Afrique française. Dans ces vastes étendues, hors de portée des Allemands, devaient se refonder l'armée et la souveraineté. Mais là encore, les ralliements tardèrent, en dehors de Félix Éboué, gouverneur du Tchad. À l'été de 1940, si l'AEF, Tahiti, la Nouvelle-Calédonie, les comptoirs de l'Inde avaient fait dissidence, la majeure partie de l'empire demeurait fidèle au vainqueur de Verdun. Pas plus l'Algérie, placée sous l'autorité du général Weygand, que le Maroc du général Noguès ou que l'AOF ne se rallièrent. Fin septembre, mal mené, le raid anglo-français sur Dakar, dont l'objectif était de s'emparer du Sénégal, fut un échec. Les canons français tirèrent sur des militaires français. Il en fut de même en juin 1941 en Syrie et au Liban, où après la vive résistance de l'armée de Vichy suivie de sa reddition, la vieille rivalité coloniale entre l'Angleterre et la France réapparut. Londres, tout en reconnaissant à la France libre dans ces deux pays une « position dominante et privilégiée », refusa là encore de lui laisser exercer les mandats d'avant guerre, incitant au contraire les populations à réclamer l'indépendance.

Heureusement, il y eut des faits d'armes plus glorieux. En janvier-février 1941, Philippe de Hauteclocque, parti de Fort-Lamy (N'Djamena), avec une colonne de quatre cents hommes (dont des méharistes, des tirailleurs tchadiens et camerounais), traversa 1 600 km de désert avant de s'emparer du fort libyen de Koufra, tenu par les Italiens. Il prononça alors le célèbre serment de ne cesser le combat que lorsque « nos couleurs, nos belles couleurs flotteront sur la cathédrale de Strasbourg ». En mai et juin 1942, la 1^{re} brigade française libre du général Koenig résista victorieusement durant seize jours à l'Afrika Korps de Rommel au village de Bir Hakeim en Libye, permettant aux Britanniques, en mauvaise posture, de se redéployer et de vaincre à El-Alamein.

Avec les Américains, entrés en guerre en décembre 1941 après

l'attaque japonaise sur Pearl Harbor, les tensions furent vives. Le président Roosevelt témoignait à Charles de Gaulle un mépris sidéral. Il le tenait pour un dangereux aventurier, un apprenti dictateur illuminé, à qui il déniait toute légitimité. « Que voulez-vous, s'affligeait-il, que je fasse avec un homme qui se prend à la fois pour Jeanne d'Arc et Napoléon ! » Même le Premier ministre britannique, tout en faisant confiance au général, car son action servait les intérêts de la Grande-Bretagne, pestait contre son caractère épineux, ses exigences incessantes et son arrogante prétention à parler haut et fort au nom de son pays. Leurs rapports, orageux, allèrent parfois jusqu'au bord de la rupture.

LES DÉBUTS DE LA RÉSISTANCE INTÉRIEURE

Une autre difficulté de la France libre venait de ce qu'elle était pour ainsi dire coupée de la résistance intérieure. Celle-ci naquit dans une éclosion spontanée d'initiatives individuelles et d'actes isolés. Qui donc rassemblait-elle ? Des réfractaires à l'armistice et à la collaboration, d'anciens officiers de l'armée de Vichy, des jeunes d'Uriage, des cadres et des ouvriers du rail, des radicaux, des socialistes antifascistes, des francs-maçons, des Juifs persécutés, des démocrates-chrétiens horrifiés par les crimes nazis et des citoyens ordinaires qui se résignaient mal à l'Occupation. Seuls les communistes, du fait du pacte germano-soviétique, se tenaient à l'écart. Au cours d'un épisode qu'ils s'efforceraient d'occulter, ils avaient cherché l'accord des autorités d'occupation pour faire reparaître *L'Humanité* en zone occupée.

Ces « hommes de la nuit », qui formaient le « peuple de l'ombre », étaient très minoritaires. Le 11 novembre 1940, quelques centaines de lycéens et d'étudiants manifestaient à l'Arc de Triomphe aux cris de : « Vive de Gaulle ! » Le recrutement était souvent professionnel ou régional. Le groupe du musée de l'Homme créé par Boris Vildé comprenait des bibliothécaires, des chercheurs, comme l'ethnologue Germaine Tillion, le directeur du musée des Beaux-Arts Jean Cassou ou le journaliste Pierre Brossolette. La sensibilité de ce réseau était socialiste et antifasciste. La Résistance compta également nombre de gens de droite : des nationalistes, militants ou sympathisants de l'Action française, Jacques Renouvin, organisateur des groupes francs, Honoré d'Estienne d'Orves, Pierre Guillain de Benouville, Georges Loustaunau-Lacau, officier d'ordonnance de Pétain, ou Marie-Madeleine Fourcade, qui lui succéda à la tête du réseau Alliance... La complexité de la Résistance rejoignait celle de Vichy.

Résister prenait de multiples formes : faire autour de soi de la

contre-propagande, dessiner des croix de Lorraine sur les murs, coller des affiches manuscrites, distribuer des tracts ou des journaux ronéotypés, fabriquer de faux papiers, cartes d'identité ou de ravitaillement, exfiltrer des aviateurs anglais ou des prisonniers évadés, organiser des filatures, saboter des machines, fournir des renseignements à l'Intelligence Service britannique ou au BCRA (Bureau central de renseignements et d'action) gaulliste... Les risques encourus étaient considérables : torture, déportation, exécution sommaire. La Résistance recensera trente mille fusillés et plus de cent mille déportés.

Les groupes étaient cloisonnés. En zone nord naquirent Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération, l'Organisation civile et militaire, Libération-Nord, Défense de la France. En zone sud, on vit apparaître Franc-Tireur, Libération-Sud et surtout Combat du capitaine Henri Frenay, évadé de guerre, resté longtemps maréchaliste.

Gardons-nous de tomber dans le mythe du « résistancialisme » et du roman national frelaté. Au pur élan patriotique se mêlaient chez beaucoup de jeunes le goût de l'aventure ou plus tard le désir légitime mais peu glorieux de fuir le STO. Longtemps, les Français restèrent attentistes. Il n'y avait que vingt et un mille résistants actifs en France à la fin de 1941. Les effectifs de ces mouvements suivaient l'évolution inverse de l'attachement de l'opinion à Vichy et à la personnalité du Maréchal. Il reste que la Résistance fut une grande épopée, qu'exprime à sa manière la sourde et lancinante mélodie du *Chant des Partisans* d'Anna Marly, sur des paroles de Joseph Kessel et Maurice Druon :

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?

Ohé, partisans, ouvriers et paysans, c'est l'alarme

Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes....

À partir du 22 juin 1941, date de l'invasion de l'Union soviétique, le Parti communiste français qui, la veille encore, stigmatisait à la fois les « traîtres de Vichy » et le mouvement gaulliste « d'inspiration réactionnaire et colonialiste » rejoignit la Résistance et y apporta son sens aigu de l'organisation et de la vie clandestine qu'il expérimentait depuis sa dissolution officielle par le gouvernement Daladier en 1939. Il se lança bientôt dans les coups de main, les sabotages et les assassinats ciblés, menant cette stratégie de la violence indépendamment des autres mouvements. Les semaines et les mois suivant l'assassinat de l'enseigne de vaisseau Moser à la station Barbès-Rochechouart le 21 août 1941, d'autres Allemands périrent dans les mêmes conditions, dont le *Feldkommandant* de la place de Nantes Hotz. « À chacun son boche », clamaient les Francs-tireurs et

partisans (FTP) de Charles Tillon, une des structures clandestines parallèles du parti avec le Front national, l'Organisation spéciale (OS) et les Milices patriotiques. La méthode terroriste des communistes et de leurs compagnons de route suscita des réprobations : contraire aux lois de la guerre, elle entraînait en représailles l'exécution de nombreux otages. Mais il entraînait dans la stratégie révolutionnaire du parti stalinien de dresser le peuple contre l'occupant allemand et son complice vichyssois. Il le paiera très cher. À la Libération, il se prévaudra très exagérément d'être le « parti des 75 000 fusillés », soit un chiffre largement supérieur à celui de l'ensemble des résistants tués pendant la guerre¹.

JEAN MOULIN ET L'UNIFICATION DE LA RÉSISTANCE

Dans la nuit sombre et froide du 31 décembre 1941 au 1^{er} janvier 1942, un avion anglais parachutait dans les Alpilles, à 15 km de Saint-Andiol, trois Français, dont un certain Rex, qui n'était autre que Jean Moulin. Né en juin 1899, ce fils d'un professeur d'histoire-géographie de Béziers, radical-socialiste, laïque et franc-maçon, avait suivi des études de droit avant d'entrer dans l'administration préfectorale. Ne cachant pas ses sympathies pour la gauche républicaine et progressiste, Moulin avait été chef de cabinet de Pierre Cot au ministère de l'Air pendant le Front populaire, puis préfet de l'Aveyron et d'Eure-et-Loir. C'était une personnalité riche, ouverte, sensible, un ami de Max Jacob, poète, aquarelliste, dessinateur, illustrateur, caricaturiste, passionné d'art contemporain et collectionneur de tableaux. Il avait tout tenté pour intégrer l'école des mitrailleurs, mais les autorités l'avaient forcé à rester en poste. Le 17 juin 1940, arrêté à Chartres, torturé, il avait refusé de dénoncer de prétendues atrocités commises par des tirailleurs sénégalais et avait tenté de se trancher la gorge avec un débris de verre. Il s'en était sorti, mais avait été révoqué en novembre de ses fonctions de préfet par Vichy. Il était alors entré dans la clandestinité et avait rejoint Londres par l'Espagne et le Portugal, muni d'un faux passeport. De Gaulle apprécia immédiatement l'intelligence organisatrice, l'ambition et la détermination de ce patriote sans faille et en fit son délégué civil et militaire pour la zone libre. Sa mission était d'unifier sur le territoire français les trois grands réseaux de résistance, Combat, Franc-Tireur et Libération-Sud.

DE GAULLE S'IMPOSE EN AFRIQUE DU NORD

Pour Roosevelt, la France étant « finie », il fallait trouver, dans la perspective du débarquement en Afrique du Nord, un militaire

prestigieux, capable de rallier à lui les troupes françaises, mais sans ambition politique, contrairement à de Gaulle. Le choix se porta sur le général d'armée Henri Giraud, évadé de façon spectaculaire de la forteresse de Königstein et qui avait rejoint Vichy. Il s'agissait à la fois d'un homme de droite, proche de la Révolution nationale, et d'un patriote antiallemand, anticommuniste et antigaulliste.

Le 8 novembre 1942 eut enfin lieu l'opération Torch sous la direction du général Eisenhower. De Gaulle n'en avait pas été averti. Les Alliés découvrirent alors la présence fortuite à Alger de l'amiral Darlan, venu rendre visite à son fils. L'homme était souple, opportuniste et pour tout dire trouble. Ils entrèrent aussitôt en négociation avec lui et conclurent un accord qu'ils considéraient comme « provisoire ». Le ralliement du Dauphin de Pétain, qui se prévalait d'un « accord intime » avec lui, modifiait sensiblement la donne. Vichy allait-il basculer ?

En cet automne finissant de 1942, la capitale de l'Algérie, qui comptait de nombreux vichystes, était le carrefour d'intrigues embrouillées et de complots confus. Dans cet imbroglio, Darlan fut assassiné le 24 décembre par un jeune royaliste de vingt ans, Bonnier de La Chapelle, fusillé deux jours plus tard. Celui-ci avait été manipulé on ne sait trop par qui, les services secrets anglais, les gaullistes ou les partisans du comte de Paris, alors au Maroc, qui s'efforçait de rentrer dans le jeu politique après avoir soutenu le Maréchal. Les Américains reprirent donc la carte Giraud et en firent le commandant civil et militaire de l'Afrique du Nord. Réorganisée par Weygand au nom du gouvernement de Vichy, l'armée française était devenue une force appréciable d'environ trois cent mille hommes, dont une majorité d'Algériens, de Marocains et de Tunisiens.

Les combattants de la croix de Lorraine – moins de quarante mille hommes – pesaient peu devant elle. Charles de Gaulle néanmoins refusa de se placer sous l'autorité de son rival. Le 30 mai 1943, il fut fraîchement accueilli à Alger. Sa force résidait, outre sa pugnacité et son expérience politique, dans le soutien grandissant qu'il recevait de la Résistance intérieure. Il fallait obtenir un compromis avec Giraud, qui de son côté avait rompu définitivement avec Vichy. En accord avec Churchill et Roosevelt, le 3 juin fut créé le Comité français de libération nationale (CFLN), coprésidé par les deux hommes. Cette boiteuse dyarchie dura jusqu'au 1^{er} octobre, date à laquelle l'homme des Américains céda le pas au chef de la France libre, avant d'être marginalisé. En novembre, l'armée française reprit le combat contre les Allemands qui s'étaient installés en Tunisie, ce qui n'empêcha pas les tensions entre gaullistes de la première heure comme Leclerc, et Juin et de Lattre, qui avaient servi dans l'armée

La prise de contrôle de la Résistance intérieure par les gaullistes s'était poursuivie parallèlement. En octobre 1942, sous l'impulsion de l'énergique Jean Moulin, Henri Frenay de Combat, Emmanuel d'Astier de La Vigerie de Libération-Sud et Jean-Pierre Lévy de Franc-Tireur avaient reconnu l'autorité du général de Gaulle et accepté de rejoindre l'Armée secrète du général Charles Delestraint. Le 26 janvier 1943, les mouvements de la zone sud s'étaient regroupés dans le MUR (Mouvements unis de la Résistance).

À partir de cette année, qui marqua la défaite de l'Allemagne à Stalingrad, le sort de la guerre semblait acquis à plus ou moins long terme. En France, l'opinion avait pris conscience que le vent de l'histoire tournait en défaveur des Allemands. Les émissions de la France libre à la BBC étaient de plus en plus suivies. Les effectifs des résistants étaient passés de 21 000 en 1941 à 55 000 en 1942. Dans le courant de l'année 1943, pas moins de cent trente mille réfractaires au STO rejoignaient les maquis constitués dans les zones désertiques ou montagneuses, tandis que le maréchal Pétain, totalement dépassé par les événements, s'inquiétait d'un air accablé de tous ces « mauvais vents ».

Après nombre de tractations, le 27 mai, dans un appartement parisien de la rue Dufour, Jean Moulin créa le Conseil national de la Résistance rassemblant les représentants de huit groupes de combattants de l'ombre : ceux de la zone sud – Combat, Libération-Sud et Franc-Tireur –, auxquels s'ajoutèrent Libération-Nord, le Front national, l'Organisation civile et militaire, Ceux de la Résistance, Ceux de la Libération et deux centrales syndicales, la CGT et la CFTC, des délégués de six formations politiques, le Parti communiste français, la SFIO, le Parti radical, les démocrates populaires, l'Alliance démocratique et la Fédération républicaine.

Malheureusement, le 21 juin suivant, Jean Moulin fut arrêté à Caluire, dans la maison du docteur Dugoujon, où se tenait une importante réunion, puis torturé à la prison Montluc par le chef de la Gestapo de Lyon, Klaus Barbie. On n'a jamais su comment les Allemands avaient pu le capturer. Il mourut en martyr muet en gare de Metz dans le train Paris-Berlin. À la tête du CNR lui succéda un professeur d'histoire, démocrate-chrétien, Georges Bidault.

Toutefois, pour de Gaulle, ce n'était pas le CNR qui devait exercer le pouvoir, mais le CFLN, embryon de gouvernement constitué à Alger. À

son délégué général, Alexandre Parodi, il recommandait de « parler toujours très haut et très net au nom de l'État ».

Complétant ce dispositif politique assez complexe, il mit en place le 3 novembre 1943 une Assemblée consultative provisoire de 84 membres : 40 représentants de la France métropolitaine, 12 membres de la Résistance, 20 députés et sénateurs ayant refusé les pleins pouvoirs à Pétain et 12 représentants des conseils généraux d'outre-mer. Des anciens ministres de la III^e République, radicaux comme Henri Queuille ou Pierre Cot, ou socialistes comme Vincent Auriol, revenaient sur le devant de la scène. On s'éloignait de l'esprit londonien de juin 1940, mais pour Charles de Gaulle, c'était le prix à payer pour gagner en légitimité.

Le 1^{er} février 1944, enfin, l'unification de la Résistance armée était faite derrière les Forces françaises de l'Intérieur (FFI), regroupant l'Armée secrète et les Francs-tireurs et partisans, sous le commandement du général Kœnig.

ENFIN LA LIBÉRATION !

Le recul de l'Allemagne hitlérienne s'accélérait et la France libre y prenait sa part. En octobre 1943, la Corse était libérée, grâce à l'assistance des maquis et avec la complicité des forces italiennes d'occupation. En Italie, l'armée du général Juin remportait aux côtés des Américains d'appréciables succès.

Le 3 juin 1944, à Alger, alors que tout était prêt du côté des Alliés pour le débarquement en Normandie, le CFLN, s'appuyant sur un vote unanime de l'Assemblée consultative provisoire, prit le nom de Gouvernement provisoire de la République française (GPRF), avec mission de préparer la réorganisation administrative du pays et de rétablir la démocratie ainsi que les institutions légitimes de la République.

Cette fois, le général de Gaulle avait été informé des projets des Anglo-Américains, avec bien du retard il est vrai. Une nouvelle menace pointait cependant. Se méfiant toujours des gaullistes et des résistants, Roosevelt avait prévu de traiter la France en territoire occupé, au même titre que l'Allemagne et les autres États européens, en y installant une administration militaire, l'Allied Military Government of the Occupied Territories (l'AMGOT), avec des fonctionnaires civils américains, formés à Yale et Charlottesville, et une nouvelle monnaie – billets et pièces dits « tirages de Philadelphie » –, aussitôt mise en circulation en remplacement des francs du maréchal Pétain. On mesure dans quel néant la France était

tombée. Président du GPRF, de Gaulle se devait de devancer ce plan d'occupation d'un nouveau genre et d'installer, dès la reconquête du pays, des responsables dans toutes les mairies, les préfectures et sous-préfectures.

Le 6 juin eut lieu le débarquement sur les plages de Normandie d'un corps expéditionnaire de 155 000 soldats alliés, au moyen de 1 213 vaisseaux de guerre, 736 navires de soutien, 834 cargos, 4 226 véhicules et barges, soutenus par 12 000 avions : une gigantesque opération, menée à la barbe de Rommel, responsable du mur de l'Atlantique, qui s'attendait à un débarquement dans le Pas-de-Calais. Les Français y contribuèrent peu, même si de Gaulle annonça le jour même au micro de la BBC : « C'est la bataille de France et c'est la bataille de la France. »

Le 15 août se déroula un second débarquement, en Provence, entre Saint-Raphaël et Le Lavandou : 350 000 hommes, 250 bâtiments de guerre (dont une trentaine français), 600 navires de transport, 1 270 barges, avec l'appui de 2 000 avions et planeurs transportant 5 000 parachutistes anglais. La participation française était cette fois très impressionnante, avec les 230 000 hommes de l'armée B du général de Lattre de Tassigny, comprenant de nombreux soldats coloniaux.

Le 24 août, sur l'insistance de De Gaulle auprès d'Eisenhower, la 2^e division blindée de Leclerc, partie intégrante de la 3^e armée de Patton débarquée en Normandie, entra dans la capitale, où, cinq jours auparavant, avait éclaté un soulèvement populaire à l'instigation des FFI du communiste Rol-Tanguy, ancien des Brigades internationales. Elle obtint rapidement la reddition du général von Choltitz.

Dans les mois et les semaines précédents, la Résistance intérieure, enfin armée par les Alliés, avait joué un rôle non négligeable dans la paralysie relative des forces d'occupation, en les harcelant, en leur tendant des embuscades, en minant les ponts et les voies de chemin de fer, en sectionnant les lignes téléphoniques (en tout 800 déraillements, 3 000 sabotages). Il est vrai que la répression et les représailles avaient été d'une extrême violence : destruction du maquis des Glières et du Vercors, massacre de Tulle (99 victimes) et des 642 habitants du village d'Oradour-sur-Glane par la division SS Das Reich...

Le 25, de Gaulle, à l'Hôtel de Ville, prononça un discours passé à la postérité : « Paris ! Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé ! Mais Paris libéré ! Libéré par lui-même, libéré par son peuple avec le concours des armées de la France, avec l'appui et le concours de la France tout entière, de la France qui se bat, de la seule France, de la vraie France, de la France éternelle. »

Le lendemain, les Parisiens en délire acclamèrent le grand Charles, entouré des membres du gouvernement, des généraux et des chefs résistants, descendant l'avenue des Champs-Élysées avant de se rendre en voiture décapotable à Notre-Dame. Radieuse journée et apogée de la première phase de la geste gaullienne. « Ah, c'est la mer ! s'exclamera le héros du jour dans ses *Mémoires de guerre*. Une foule immense est massée de part et d'autre de la chaussée. Peut-être deux millions d'âmes. Les toits aussi sont noirs de monde. À toutes les fenêtres s'entassaient des groupes compacts, pêle-mêle avec des drapeaux. Des grappes humaines sont accrochées à des échelles, des mâts, des réverbères. Si loin que porte ma vue, ce n'est qu'une houle immense, dans le soleil, sous le tricolore. [...] À chaque pas que je fais sur l'axe le plus illustre du monde, il me semble que les gloires du passé s'associent à celle d'aujourd'hui... » Sur le parvis de Notre-Dame, un mouvement de panique, provoqué par les rafales de mitraillette des derniers Allemands ou des derniers miliciens – on ne sait trop –, s'empara de la foule. De Gaulle, impavide, pénétra dans la cathédrale et assista au *Te Deum*. Une apothéose, un couronnement républicain digne du dernier « roi de guerre », le lendemain même de la Saint-Louis !

Cependant, des difficultés persistaient. La monnaie de l'AMGOT, qualifiée par de Gaulle de « fausse monnaie », fut néanmoins répandue dans la France libérée, notamment en Normandie. Mais, traitée avec méfiance par les habitants, elle eut peu de succès, avant de disparaître définitivement en janvier 1947. Il y avait plus grave. Sortis de l'ombre, les résistants communistes s'étaient emparés du pouvoir dans plusieurs départements du Sud-Ouest. La mise en place d'un gouvernement insurrectionnel menaçait. De Gaulle fut contraint de négocier avec Staline le désarmement des milices en échange de l'amnistie du déserteur Thorez et de la participation de ministres communistes au gouvernement. Tel était le prix à payer pour ne pas déchirer davantage le pays.

Le 12 septembre, le 1^{er} régiment de fusiliers marins des Forces navales françaises libres, venu de Provence, faisait sa jonction à quelques kilomètres de Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or, avec le 1^{er} régiment de spahis marocains, en provenance de Normandie. Le 23 novembre, la division Leclerc était la première à entrer dans Strasbourg et à hisser le drapeau tricolore, conformément au serment de Koufra. De Gaulle avait bataillé ferme pour empêcher les Américains, face à l'offensive des Ardennes, d'évacuer la capitale alsacienne. Avec la liquidation de la poche de Colmar le 9 février 1945, à laquelle participèrent la 1^{re} et la 2^e armée française, dans les conditions extrêmes du rude hiver 1944-1945 (entre – 15° et – 20 °C),

la France était enfin entièrement libérée. Le 4 mai 1945, des éléments de la 2^e DB entrèrent dans le « nid d'aigle » d'Hitler à Berchtesgaden. Le Führer, quant à lui, s'était suicidé le 30 avril à Berlin en ruine, dans le bunker de la chancellerie.

DE GAULLE, LE MYTHE ET L'HISTOIRE DE FRANCE

Figure majeure et contrastée que celle de Charles de Gaulle, qui a suscité des admirations sans bornes et des haines inexpiables ! Pourtant force est de reconnaître la puissance de ses intuitions prophétiques et la fermeté de son courage. Il était demeuré fidèle – y compris dans les pires moments d'abattement – à « une certaine idée de la France », faite d'épopée, d'héroïsme et de grandeur. Sans lui, la plus vieille nation de l'Europe aurait été libérée, mais que serait-elle devenue dans le concert international ? Un État déclassé, de deuxième ou troisième rang. C'est grâce à son caractère indomptable, à sa pugnacité, à son intraitable volonté de défendre bec et ongles l'indépendance nationale, à ses combats souvent épineux contre Roosevelt et Churchill, qu'il parvint à faire reconnaître, mieux, à imposer sa propre légitimité et celle de la Résistance, installant la France nouvelle dans le camp des vainqueurs. Pourtant, celle-ci n'avait été invitée ni à la conférence de Yalta (février 1945) ni à celle de Potsdam (juillet-août 1945), où s'était dessinée la nouvelle carte du monde.

Ce fut finalement à titre d'alliée à part entière, malgré le refus des Soviétiques, qu'elle fut présente à la capitulation des armées allemandes le 8 mai 1945 à Karlshorst, près de Berlin. « Quoi, les Français aussi ! s'indigna stupéfait le *Generalfeldmarschall* Wilhelm Keitel. Il ne manquait plus que cela ! » Quel plus bel hommage ! Constatant l'absence du drapeau tricolore dans la salle, le général de Lattre de Tassigny exigea qu'on en confectionnât un.

Ce sera encore avec ce même titre d'alliée à part entière qu'elle se verra confier une zone d'occupation militaire en Allemagne. Représentée par le général Leclerc de Hauteclocque, elle cosignera la capitulation japonaise le 2 septembre sur le cuirassé *USS Missouri*, ancré dans la baie de Tokyo. Enfin, lors de la création en 1945 de l'Organisation des Nations unies, qui remplaça la SDN, elle sera l'une des cinq puissances à occuper un siège permanent au sein du Conseil de sécurité.

Charles de Gaulle a été l'une des figures essentielles du roman national, d'une France sans doute plus rêvée que réelle, mais qu'il

s'était inlassablement efforcé de hisser à la hauteur de sa longue et glorieuse histoire. « J'ai conduit la France par des songes », dira-t-il. Au plus fort de la tourmente, celle-ci n'avait demandé que cela.

Notes

1. Selon certains chercheurs, sur les 4 500 Français fusillés (on ne parle ici ni des massacrés, ni des déportés, ni des morts au combat), il y aurait eu 2 500 communistes...

Chapitre 41

La Libération

(1945-1947)

ÉPURATION ET CONDAMNATIONS

Comme une puissante lame de fond, la Libération balaya pétainistes et collaborationnistes. Elle s'accompagna malheureusement de nombreux actes de violence sauvage et de colère spontanée, fruits de drames locaux et de vindictes privées : règlements de comptes, spoliations, arrestations préventives, internements arbitraires et exécutions sommaires, dont il reste difficile aujourd'hui encore d'évaluer le nombre (entre 8 000 et 9 000 selon les dernières études). Les massacres de la Saint-Barthélemy, ceux de septembre 1792 ou de la Terreur blanche ne furent pas aussi sanglants. C'était en tout cas le signe de l'absence d'État dans maintes régions, notamment celle du Midi, où les FTP et les comités locaux de libération, à dominante communiste, avaient pris le pouvoir. Par ailleurs, environ vingt mille femmes furent tondues, tatouées de croix gammées et promenées dans les rues pour « collaboration horizontale », sous les huées, les crachats et dans de féroces explosions de haine et de sadisme.

Mieux connue, l'épuration légale fut l'œuvre de tribunaux spéciaux : Haute Cour et cours de justice, chambres civiques, commissions d'épuration administratives frappèrent sans vraiment discerner les authentiques « collabos » des simples partisans du Maréchal, le tout se passant dans une atmosphère d'effervescence vengeresse. Sur plus de 311 000 dossiers transmis, près de 128 000 firent l'objet d'une procédure : il y eut plus de 7 000 condamnations à mort (dont environ 770 sentences exécutées et un nombre équivalent provenant des tribunaux militaires, preuve que l'épuration légale fut plus clémentine que dans d'autres pays occupés), 38 000 peines de prison et de travaux forcés, 50 000 peines d'indignité nationale et 26 000 acquittements. Entre 22 000 et 28 000 fonctionnaires furent révoqués et 3 220 officiers de l'armée d'armistice sanctionnés ou mis à la retraite. En outre, des peines d'inéligibilité furent prononcées à l'encontre des parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain.

Pour de Gaulle, au nom de l'exigence morale, on ne pouvait laisser impunies les horreurs et les exactions du régime qui venait de s'effondrer : « Passer l'éponge sur tant de crimes et d'abus, c'eût été laisser un monstrueux abcès infecter pour toujours le pays. Il fallait que justice passe. Elle passa... » Du 23 juillet au 15 août 1945, dans les touffeurs de la salle bondée de la 1^{re} chambre du Palais de Justice – le palais de Saint Louis –, se déroula le procès de Philippe Pétain, maréchal de France, accusé d'attentat contre la sûreté de l'État et d'intelligence avec l'ennemi. Hommes politiques, généraux, amiraux, fonctionnaires se succédèrent à la barre de la Haute Cour de justice pour témoigner à charge ou à décharge devant le président Mongibeaux et ses assesseurs, le procureur général Mornet, les vingt-sept jurés, parlementaires et résistants, ainsi que les journalistes accrédités. Un procès historique nécessairement politique. Sourd, affaibli, Pétain avait décidé de rester muet. En raison de son âge (il allait sur ses quatre-vingt-dix ans), ce grand soldat égaré fut condamné à mort, mais bénéficia de la part du général de Gaulle d'une commutation de peine en emprisonnement à perpétuité, comme l'avait d'ailleurs souhaité la Cour dans son arrêt. Il fut interné au fort du Portalet dans les Pyrénées (où, juste retour de l'Histoire, avaient été détenus pendant quelque temps Daladier, Reynaud, Blum, Mandel et Gamelin), puis à l'île d'Yeu, où il mourut le 23 juillet 1951, gardé par un peloton de gardes mobiles casqués et armés.

Le procès de Pierre Laval fut plus expéditif, bâclé même, il faut en convenir. Il s'ouvrit le 4 octobre et s'acheva cinq jours plus tard par une sentence de mort. L'ancien chef du gouvernement de Vichy tenta de s'empoisonner au cyanure dans sa cellule de Fresnes. Ranimé, il fut conduit en bordure du chemin de ronde, près du château d'eau, et se laissa lier au poteau. Par sa politique de maquignonnage avec l'ennemi, il avait attenté, comme l'écrira de Gaulle dans ses *Mémoires de guerre*, « à l'honneur du pays, à l'indépendance de l'État, à la fierté nationale... »

D'autres sentences de mort furent prononcées, notamment à l'encontre de Joseph Darnand, secrétaire général de la Milice qui avait traqué sans merci les maquisards, et de l'écrivain Robert Brasillach, poète, romancier, critique cinématographique fort doué, mais intellectuel pervers. Le premier fut exécuté au fort de Châtillon, le second au fort de Montrouge. En dépit de la violence inouïe de ses articles dans *Je suis partout*, de nombreuses personnalités du monde des lettres, dont Colette, François Mauriac, Paul Valéry, Paul Claudel, Jean Cocteau, Daniel-Rops, Roland Dorgelès et Georges Duhamel, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sollicitèrent auprès de De Gaulle la grâce du romantique auteur de *Comme le temps passe* et des

Sept couleurs. Elle fut rejetée, peut-être, si l'on en croit Jean Lacouture, pour ne pas donner aux communistes l'impression qu'il leur refusait tout. « Le talent, se contenta d'écrire le Général, est un titre de responsabilité. »

La peine capitale fut également prononcée contre Lucien Rebatet, journaliste à *Je suis partout*, critique d'art et de cinéma, à qui l'on devait un livre de souvenirs antisémites, *Les Décombres*, contre Henri Béraud, l'hystérique journaliste de *Gringoire*, et Jacques Benoist-Méchin, élégant écrivain, historien et musicologue, ami d'Otto Abetz. Tous furent graciés. Le vieux Maurras, enfermé à perpétuité par décision judiciaire, bénéficia d'une grâce médicale en 1952. Radié de l'Académie française, comme Pétain et Maurras, Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale en 1942 et ultra de la collaboration, fut condamné à mort par contumace. En revanche, Jérôme Carcopino, Pierre Benoit, Sacha Guitry bénéficièrent d'un non-lieu et Jean Giono fut libéré sans avoir été inculpé.

LE TRISTE BILAN

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 195 000 soldats tués, soit pendant la campagne de France, soit en captivité ou en déportation, plus de 460 000 civils morts, dont 73 000 Juifs disparus dans les camps, 60 000 victimes dans les bombardements alliés des grandes villes, pas toujours justifiés (Nantes, Brest, Le Havre, Saint-Nazaire, Caen, Rouen, Paris...), 36 000 morts dans les combats de la Libération, 3 700 résistants ou otages fusillés, 6 800 exécutés sommairement dans les dernières semaines de l'Occupation et près de 33 000 Alsaciens-Lorrains tués sous l'uniforme allemand (ils n'étaient pas tous des « malgré nous »)... Le retour des rescapés des camps de concentration et d'extermination – fantômes squelettiques en pyjamas rayés, victimes déshumanisées des hallucinantes atrocités nazies de l'opération *Nacht und Nebel*, « Nuit et Brouillard »... – stupéfia le pays et ajouta à ses souffrances.

On dénombra 460 000 immeubles démolis, près de un million endommagés, des ports, des gares bombardés, 1 900 ponts et viaducs détruits, 3 000 km de voies ferrées, des usines ravagées, sans compter 500 000 ha à déminer. Il y avait un million de sans-logis. Si les pertes humaines furent moindres que la boucherie de 14-18, les dégâts matériels, eux, furent infiniment plus importants.

L'agriculture manquait de bras, même après le retour des prisonniers français, de matériel moderne et d'engrais. La récolte de blé n'atteignait pas la moitié de celle de 1939. La production industrielle représentait le tiers de celle d'avant guerre. On sortait du

cauchemar, mais on était loin des lendemains qui chantent ! Frappée par la pénurie, anémiée, la France mourait de faim, avec des rations alimentaires dramatiquement faibles (900 calories pour les Parisiens). Vides étaient les présentoirs des boulangeries.

LE NOUVEAU RÔLE DE L'ÉTAT

Le premier souci de Charles de Gaulle fut évidemment de restaurer l'autorité de l'État à Paris et dans les départements, où partout des commissaires de la République furent désignés, d'après une liste établie par un de ses proches, Michel Debré. Ce dernier créa également à sa demande l'École nationale d'administration (ENA). Pour se faire connaître en province, de Gaulle entreprit de visiter les grandes capitales régionales, Grenoble, Marseille, Toulouse, Bordeaux. Le 9 septembre 1944, afin d'unir les forces politiques traditionnelles et les mouvements issus des maquis et de la Résistance extérieure, il modifia la composition du GPRF. Y entrèrent deux communistes, quatre socialistes, trois démocrates-chrétiens, trois radicaux et un modéré. Les Affaires étrangères furent confiées à Georges Bidault, président du CNR, l'Intérieur au socialiste Adrien Tixier et l'Économie à Pierre Mendès France, radical-socialiste, le Général gardant la Défense nationale.

À côté de la reprise en main politique, son principal souci était la reconstruction : il fallait pourvoir aux urgences de la situation économique, tout particulièrement du ravitaillement, et, au-delà, remporter la « bataille de la production », afin de redonner au pays la maîtrise de son destin. Ce n'était pas simple. La hausse considérable des salaires et celle plus vertigineuse des prix se poursuivant, les Français pestaient contre le nouveau ministre du Ravitaillement Paul Ramadier (surnommé Ramadan ou Ramadiète par *Le Canard enchaîné*).

Il faut ici mentionner un épisode souvent oublié dans les manuels d'histoire, à savoir les conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles plus de sept cent cinquante mille prisonniers de guerre allemands furent employés dans les opérations de déminage, les houillères ou encore dans l'agriculture. Mal nourris, maltraités, subissant la vengeance des habitants, beaucoup ne revirent jamais leur pays natal. Malgré les protestations de la Croix-Rouge, cette utilisation massive d'une main-d'œuvre forcée dura, dans certains cas, jusqu'en 1948. Or tous ces soldats n'étaient pas des SS ou des tortionnaires nazis. On peut comprendre le vif ressentiment des citoyens après quatre années de souffrance, de privations et d'atrocités hitlériennes, mais, il faut le reconnaître, l'histoire de France comporte aussi ses

pages peu glorieuses.

Bientôt, deux lignes politiques s'opposèrent au sein du gouvernement : celle, radicale, de Pierre Mendès France qui préconisait une thérapie de choc dans le dessein de casser le marché noir, avec blocage des prix et des salaires, échange des billets et gel des comptes en banque ; celle, plus complaisante, de René Pleven, ministre des Finances, désireux de gérer l'économie de façon pragmatique, au risque de laisser filer l'inflation et d'entraîner des dévaluations infinies. De Gaulle opta pour la seconde solution, persuadé que la potion amère, peut-être économiquement salubre, risquait de jeter le malade « dans de périlleuses convulsions ». C'était, estiment aujourd'hui la plupart des économistes, le mauvais choix. Mendès France démissionna le 6 avril 1945, laissant l'image d'un homme intègre, au franc-parler et aux principes rigoureux. Il fut remplacé par l'accommodant Pleven, ami de la planche à billets.

Les réformes de structures se réalisèrent grâce à l'intervention active et maîtrisée de l'État, à qui désormais était assigné un rôle majeur. Les grandes lois économiques et sociales adoptées entre 1944 et 1946 s'inspiraient du programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944, arrêté sous la présidence de Georges Bidault, dans lequel on pouvait lire la volonté d'une rénovation du pays par l'intervention forte de la puissance publique. Il s'agissait d'évincer les « grandes féodalités économiques et financières » et d'organiser la « participation des travailleurs à la direction de l'économie ». La coloration politique était à la fois jacobine, dirigiste, socialiste et démocrate-chrétienne.

Dès le 14 décembre 1944, les Houillères du Nord et du Pas-de-Calais furent nationalisées. Un mois plus tard, les usines Renault devinrent une régie nationale et une entreprise pilote : une mesure prise à titre de sanction pour punir un grand patron, Louis Renault (mort en détention en octobre 1944 avant son procès), qui avait activement collaboré à l'appareil de guerre ennemi. En mai 1945, le constructeur de moteurs d'avions Gnome et Rhône fut étatisé et transformé en Société nationale d'études et de construction de matériel aéronautique (SNECMA). Les sociétés de transport aérien connurent, elles aussi, une réforme radicale qui donna naissance à un géant mondial, Air France. Dans le secteur bancaire, la Banque de France passa dans le domaine public ainsi que les quatre plus grands établissements de dépôt, le Crédit Lyonnais, la Société générale, le Comptoir national d'escompte de Paris et la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, le tout s'accompagnant de la création d'un Conseil national du crédit. Seules échappèrent au mouvement les banques d'affaires, grâce aux députés du MRP. Le secteur des assurances vit trente-deux de ses compagnies

nationalisées. Quant à celui de l'énergie, il fut regroupé pour former Électricité de France et Gaz de France, détenant le monopole de la production, du transport et de la distribution. Tombèrent de même dans le giron de l'État la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des messageries maritimes. Des sanctions s'abattirent également sur la presse d'occupation : cinquante-six quotidiens en zone nord et cinquante et un en zone sud furent interdits, leur matériel réquisitionné sans indemnités et distribué aux nouvelles entreprises de presse par l'intermédiaire de la Société nationale des entreprises de presse. Ainsi naquirent par exemple *Le Parisien libéré* et *Le Monde*. Fondée au même moment et contrôlée par l'État, l'Agence France-Presse diffusait les informations. Il n'y avait encore aucune radio privée. Jamais la France n'avait connu réorganisation économique si importante, faisant passer pour timides les lois du Front populaire.

Si elle pouvait satisfaire les partis de gauche, la constitution d'un puissant secteur public ne visait nullement à édifier une économie collectiviste, mais à constituer un outil efficace, subordonnant les intérêts particuliers à l'intérêt général, protégeant les individus et ayant un rôle d'entraînement vis-à-vis du secteur privé. Le capitalisme ne disparaissait pas, mais il était encadré dans les secteurs-clés par un « État-stratège ». Dans le même esprit furent constitués un commissariat à l'Énergie atomique (CEA), avec à sa tête Frédéric Joliot-Curie et Raoul Dautry, et surtout un commissariat général au Plan d'équipement et de modernisation, dont la responsabilité fut confiée à Jean Monnet, financier influent, très proche des milieux d'affaires anglo-saxons. La planification à la française n'avait rien à voir avec la planification autoritaire et contraignante du *Gosplan* soviétique. Indicative et incitative, sa mission consistait à prévoir les évolutions, à définir les secteurs de croissance prioritaires et à fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs à cinq ans, en accord avec les partenaires sociaux. S'insérant dans le système capitaliste, le Plan devait être un « réducteur d'incertitudes », selon l'expression d'un de ses commissaires futurs, Pierre Massé.

Dans le programme du CNR figurait également la mise en place par la loi d'une nouvelle démocratie au service des valeurs collectives, dépassant la simple participation des citoyens aux élections. Cela se traduisit par d'importants progrès sociaux, notamment l'obligation d'avoir un comité d'entreprise pour toutes les sociétés privées de plus de cent salariés, seuil abaissé à cinquante en 1946. La mesure phare fut la création, par les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, de la Sécurité sociale, couvrant les risques maladie, accident du travail, invalidité, décès. Mise en œuvre par Pierre Laroque, celle-ci unifiait

les systèmes d'assurance sociale et l'enchevêtrement des différentes caisses. Fondant la solidarité nationale, elle était financée par des cotisations patronales et ouvrières, laissant encore de côté les régimes particuliers des fonctionnaires, des cheminots et des mineurs. Les très appréciables avantages sociaux du nouvel État-providence né sur les ruines de la guerre, dont les conséquences furent particulièrement sensibles dans le domaine de la santé publique, représentent les dernières pierres du pilier social, constitutif de l'identité française. Ultérieurement, cette protection s'étendra à d'autres catégories de la population, agriculteurs, membres des professions libérales, travailleurs indépendants, veuves civiles.

LE RETOUR DE LA DÉMOCRATIE

La vie politique reprit son cours. Elle avait bien changé. L'ordonnance du 21 avril 1944, signée à Alger par le général de Gaulle, avait enfin donné aux femmes le droit de vote, comme dans les autres grandes démocraties. Les premières élections au suffrage universel, masculin et féminin, furent les municipales d'avril-mai 1945.

Le 21 octobre de la même année, les électeurs et les électrices furent appelés aux urnes pour un référendum couplé avec une élection législative. Le référendum (une procédure qui n'avait pas été utilisée depuis le Second Empire, sous l'appellation ambiguë de plébiscite) comportait deux questions :

1^o) « Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour soit constituante ? »

2^o) « Si le corps électoral a répondu à la première question, approuvez-vous que les pouvoirs publics soient, jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution, organisés conformément au projet ci-contre ? »

Le projet en question prévoyait d'encadrer la Constituante par des garde-fous : la nouvelle Constitution établirait impérativement un régime parlementaire et devrait être élaborée dans un délai de sept mois, pour être soumise ensuite à référendum.

Une réponse négative à la première question impliquerait la restauration de la III^e République. En cas de réponse positive, au contraire, l'Assemblée législative, issue du suffrage universel, deviendrait constituante et procéderait, en attendant la fin de ses travaux, à l'élection d'un gouvernement provisoire.

Moment de vérité pour les partis. Ceux-ci se divisèrent. Nostalgiques de la III^e République, les radicaux firent campagne pour un double

« non ». Le parti communiste se prononça pour un « oui » à la première question et un « non » à la seconde : comme sous la Révolution française, tous les pouvoirs devaient revenir à la Constituante sans la moindre limite. De Gaulle, suivi par la SFIO et les petits partis issus de la Résistance (UDSR, Union démocratique et socialiste de la Résistance...), défendait la double réponse positive. La majorité des Français le suivit, répondant « oui » à 96 % à la première question et à 66 % à la seconde. Plus personne, hormis une minorité, ne voulait des institutions de la III^e République, qui avaient si dramatiquement failli en 1940.

L'Assemblée législative désignée le même jour par les Français devenait donc constituante. Éluë non plus au scrutin d'arrondissement (celui des « mares stagnantes », disait-on) comme autrefois, mais à la proportionnelle intégrale, elle reflétait le poids des forces politiques : le PCF accédait au rang de premier parti de France avec 26,2 % des suffrages et 159 sièges. Il était suivi du tout nouveau Mouvement républicain populaire (MRP), issu du Parti démocrate populaire, des catholiques sociaux et du syndicalisme chrétien, avec 23,9 % des suffrages et 150 députés. Bien qu'il fût socialement à gauche, une bonne partie de la droite conservatrice et modérée s'y était ralliée par crainte des partis marxistes. La SFIO, derrière Daniel Mayer et Léon Blum, revenu de captivité en mai, venait ensuite avec 23,4 % et 142 élus. Les trois partis se partageaient les trois quarts des suffrages et les quatre cinquièmes des sièges. La droite, déconsidérée par l'expérience de Vichy (républicains indépendants, paysans...), ne dépassait pas 16 % avec 53 élus. Quant aux radicaux et radicaux-socialistes d'Édouard Herriot, bons derniers, ils étaient laminés et devaient se contenter du maigre score de 9,3 % et de 29 députés (les élus UDSR étant pour leur part 42). C'était la décadence du plus ancien parti de France, mis subitement hors jeu. Au total, ces élections traduisaient l'arrivée aux affaires d'une nouvelle génération, issue du gaullisme et des maquis.

Le Général, au-dessus de la mêlée, ne s'était pas ouvertement prononcé, mais on avait compris qu'il se sentait proche du MRP qui comptait nombre d'anciens compagnons, tels Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen ou François de Menthon, et se présentait comme le « parti de la fidélité et de l'espérance ».

La poussée communiste paraissait impressionnante : aux municipales précédentes, près de mille cinq cents communes (contre trois cents en 1935) étaient tombées dans l'escarcelle du parti de Maurice Thorez et Jacques Duclos. Le PCF jouissait d'un prestige considérable en raison de sa participation active à la Résistance. En même temps, jouant sur les deux tableaux, il bénéficiait de

l'exaspération populaire devant la persistance de la pénurie et du marché noir. Ses adhérents, répartis en cellules, sections et fédérations, dans une structure verticale très caporalisée, avec un système décisionnaire dit de « centralisme démocratique », étaient près de neuf cent mille. Soutenu par de nombreux intellectuels, attirés par le prestige du marxisme (les « compagnons de route »), il s'était doté d'une constellation d'organisations de masse – Union des femmes françaises, Union des jeunes filles de France, Mouvement de la jeunesse républicaine de France... – qui faisaient de cet ensemble, inconditionnellement inféodé au Komintern stalinien, une contre-société d'une puissance considérable. *L'Humanité* tirait davantage que *Le Figaro*. La presse communiste l'emportait sur la presse catholique, pourtant florissante. Des cellules communistes noyautaient la haute fonction publique, l'armée, la police. Quant à la CGT, « courroie de transmission » du Parti en direction du monde du travail, elle comptait alors 6 millions de syndiqués.

De Gaulle, confirmé à l'unanimité le 13 novembre dans ses fonctions de chef du gouvernement provisoire, constitua un cabinet tripartite reflétant la majorité de la Chambre, avec des ministres communistes, socialistes et MRP. Refusant, malgré leurs exigences, de confier aux communistes des ministères régaliens – les Affaires extérieures, l'Intérieur ou la Guerre –, dans la crainte d'une prise de pouvoir révolutionnaire, il leur abandonna quelques portefeuilles, l'Économie nationale, le Travail, l'Armement, la Production industrielle. Maurice Thorez, l'ancien mineur de fond, « le meilleur fils de Staline », comme on le qualifiait dans le Parti, le déserteur de 1940 qui venait de récupérer sa nationalité française prit en charge le portefeuille de la Fonction publique, avec rang de ministre d'État. Bidault restait aux Affaires étrangères, Pleven aux Finances, Tixier à l'Intérieur. Le Général enfin s'adjoignit quelques fidèles comme l'ethnologue Jacques Soustelle ou André Malraux, chargé de l'Information.

DE GAULLE S'EN VA

Les tensions ne tardèrent pas à naître entre le chef du gouvernement provisoire et la Constituante, très attachée, comme toute constituante, à sa haute mission et à ses prérogatives. Le Général envisageait non sans inquiétude le retour du système des partis. Rien de plus vexant, de plus cinglant que de s'entendre dire par le rapporteur général de la commission chargée d'élaborer la Constitution, François de Menthon, qu'il n'avait pas à se mêler du débat, n'étant pas constituant ! Le 20 janvier 1946, à son retour d'un voyage dans le Sud, il convoqua ses ministres à l'hôtel de Brienne, rue Saint-Dominique, où il avait installé

ses bureaux. C'était un dimanche à midi. Il apparut dans son uniforme kaki de général, képi à deux étoiles en tête, et, debout, leur annonça – coup de théâtre ! – qu'il démissionnait, sa tâche étant terminée. Il les remercia de leur concours puis se retira, raide et solennel.

Il jugeait, en réalité, incompatibles la légitimité historique qu'il considérait incarner depuis le 18 juin 1940 et la légitimité démocratique de l'Assemblée, émanation de la souveraineté nationale. Il s'en est expliqué dans un passage de ses *Mémoires*, très révélateur de ses conceptions et de sa place dans la destinée du pays :

« Avec de Gaulle s'éloignaient ce souffle venu des sommets, cet espoir de réussite, cette ambition de la France, qui soutenaient l'âme nationale. Chacun, quelle que fût sa tendance, avait, au fond, le sentiment que le Général emportait avec lui quelque chose de primordial, de permanent, de nécessaire, qu'il incarnait de par l'Histoire et que le régime des partis ne pouvait pas représenter. Dans le chef tenu à l'écart, on continuait de voir une sorte de détenteur désigné de la souveraineté, un recours choisi d'avance. On concevait que cette légitimité restât latente au cours d'une période sans angoisse. »

C'est bien là, en effet, que résidait la source du gaullisme. Cette légitimité historique assumée et revendiquée, surtout en période de turbulence, fait de lui un cas exceptionnel dans notre roman national. Georges Clemenceau, président du Conseil, n'a jamais prétendu exercer une telle responsabilité. Jeanne d'Arc s'était prévalu d'une légitimité divine, mais limitée à sa mission de bouter les Anglais hors du royaume, non de gouverner, et moins encore de régner. Le pouvoir dont Charles de Gaulle se voulait le détenteur était de nature monarchique. Il trouvait sa source en dehors même de l'élection, ce qui le rapprochait de Louis XIV et de Napoléon, à ceci près qu'il ne prétendait nullement fonder une dynastie et s'imposer au peuple par son seul charisme. Il souhaitait conjuguer légitimité historique et légitimité démocratique. Respectueux du suffrage universel, il s'inclinait devant l'Assemblée élue, procédant directement de la souveraineté nationale.

Devant le vide abyssal qu'il pensait créer, il s'attendait, en vérité, à être rappelé. Or il n'y eut aucune supplication d'hommes politiques, pas même du MRP, aucun chœur de pleureuses, aucune pétition, aucun cortège, ni pancarte ni défilé. Ingratitude des peuples ! Il s'en allait, mais il n'avait pas dit son dernier mot.

Une personnalité sans relief, le socialiste Félix Gouin, président de l'Assemblée nationale, le remplaça à la tête du gouvernement provisoire. Les trois principaux partis s'entendirent pour signer un pacte d'union et de non-agression leur permettant de diriger ensemble le pays. Ce fut le début de ce qu'on a appelé le « tripartisme », vite en butte à des tensions. Fruit du rapprochement des communistes et de nombreux socialistes, le projet de Constitution confiait les plus larges pouvoirs à une assemblée unique, sans contrepoids, élue pour cinq ans, elle-même désignant le président de la République, dépourvu de toute responsabilité, et le président du Conseil, chargé du gouvernement, mais étroitement dépendant de l'Assemblée. Le rapporteur du projet était Pierre Cot, ancien ministre de l'Air du Front populaire, passé du radicalisme au « progressisme », proche des communistes (les historiens ont débattu pour savoir si ce personnage controversé avait été ou non un agent soviétique aux États-Unis pendant la guerre ; le seul fait acquis est qu'il reçut en 1953 le prix Staline pour la paix). Les autres composants de la Constituante, MRP, radicaux et modérés, s'opposèrent à ce projet qui fut rejeté le 5 mai 1946 par 52,8 % des Français.

De Gaulle ne s'était pas prononcé publiquement, mais on savait qu'il en désapprouvait les termes, ce qu'il confirma *a posteriori* dans son fameux discours de Bayeux du 16 juin, dans lequel il esquaissa à grands traits le régime auquel allaient ses préférences : un système bicaméral, hybride, mi-parlementaire mi-présidentiel, avec un chef d'État élu par un collège élargi, arbitre au-dessus des partis, nommant le Premier ministre. Ce régime n'était pas sans rappeler la III^e République avant la démission de Mac Mahon et préfigurait surtout la V^e.

En attendant, le 2 juin, il fallut élire une autre Constituante. Après la déconvenue socialo-communiste, le MRP, qui avait le vent en poupe, revint avec 166 députés, davantage que les communistes (153) et les socialistes (123). La droite comptait 78 députés, avec quelques représentants des colons d'Algérie. Georges Bidault présida alors le gouvernement provisoire.

Le nouveau projet constitutionnel n'allait pas dans le sens souhaité par le Général. Il maintenait le régime d'assemblée, tout en revenant sur le monocaméralisme qui avait été une des principales critiques des projets antérieurs. Il instituait en effet deux chambres, une Assemblée nationale et un Conseil de la République, dépourvu du pouvoir de l'ancien Sénat de renverser le gouvernement. Élu par le Congrès réunissant ces deux chambres, le président de la République disposait de pouvoirs limités, mais suffisants malgré tout, en raison de sa prérogative de désigner le président du Conseil pour exercer sur la vie politique une « magistrature d'influence ».

Le projet, condamné par de Gaulle dans son discours d'Épinal le 29 septembre 1946, fut adopté le même jour par 440 voix contre 106, dont les formations de droite (Antoine Pinay, René Coty...), et approuvé par référendum le 13 octobre 1946, mais seulement par un tiers des électeurs. Il devint la Constitution de la IV^e République.

Celle-ci contenait en préambule une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, complétant celle de 1789 sur de nombreux points : égalité de droit des hommes et des femmes, droit d'asile pour les réfugiés persécutés dans leur pays, droit à l'emploi, liberté syndicale, droit de grève « dans le cadre des lois qui le réglementent », droit des travailleurs à « la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises », vocation des entreprises ayant acquis les « caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait » à devenir « la propriété de la collectivité », garanties sociales et protections accordées aux familles, à l'enfant, à la mère, aux vieux travailleurs, droit à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture, avec un enseignement gratuit et laïque à tous les degrés...

Étaient réaffirmées la vision universaliste de la France, constitutive de l'un de nos cinq piliers fondamentaux, et l'ouverture à de nouveaux droits, notamment collectifs. Il restera, il est vrai, à les préciser et à les concrétiser dans les années, voire les décennies suivantes. La Constitution instituait enfin avec les peuples d'outre-mer une Union française « fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion », « écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire », garantissant à tous l'égal accès « aux fonctions publiques et à l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ».

Conçue pour éviter les travers de la III^e République, avec un droit de dissolution très encadré, la IV^e n'allait pas tarder à retomber dans les erreurs de l'avant-guerre et l'instabilité ministérielle, usant en douze années vingt-quatre gouvernements et seize présidents du Conseil. Immédiatement s'était instaurée l'habitude, après la désignation et l'investiture du président du Conseil par l'Assemblée, de soumettre par un nouveau scrutin le choix de ses ministres : un usage qui restaurait la suprématie de l'Assemblée sur le gouvernement.

LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS

Le 10 novembre, la première Assemblée nationale de la IV^e République fut élue. Le parti communiste redevint le premier parti de France avec 28 % des suffrages exprimés et 182 députés, devançant de peu le MRP avec 26 % et 152 élus, et la SFIO en régression, avec

moins de 18 % et 102 sièges. Suivaient les petites formations, les radicaux-socialistes et la droite modérée, regroupée derrière le Parti républicain de la liberté, et enfin, ce qui aurait pu fournir la matrice à un travaillisme à la française, la petite UDSR.

Que d'élections ! Jamais les Français, après avoir été privés de leur droit d'expression depuis 1936, n'avaient été tant consultés en si peu de temps !

Ne manquaient que quelques pièces au puzzle institutionnel : l'élection du Conseil de la République, celle du président de la République par les deux chambres réunies et la formation du gouvernement. Elles vinrent le compléter au début de 1947.

Le 16 janvier, sous un premier et pâle soleil, le château de Versailles accueillit les membres du Congrès qui portèrent à la fonction suprême de chef de l'État le socialiste Vincent Auriol, ancien ministre des Finances et ancien garde des Sceaux du Front populaire, ancien résistant et président de l'Assemblée nationale. Le soir même, les grilles de l'ancien hôtel d'Évreux, restées fermées pendant près de sept ans, s'ouvrirent solennellement devant son nouvel occupant, acclamé par la foule massée aux Champs-Élysées et rue du Faubourg-Saint-Honoré. Ce fils de boulanger de Haute-Garonne, à l'inimitable accent du Sud-Ouest, disciple de Jaurès, bon père de famille, n'entendait pas être un « président soliveau ». Il utilisa au mieux les prérogatives que lui avait concédées la Constitution, agit avec autorité et une remarquable impartialité, se situant d'emblée au-dessus des partis. Son sens inné de l'apparat et son goût des réceptions mondaines rehaussèrent le prestige de la fonction et restituèrent au palais de l'Élysée un éclat oublié depuis bien longtemps. Son *Journal* constitue une très appréciable source documentaire.

Vingt-quatre heures après son entrée en fonction, Vincent Auriol, tenant compte des équilibres parlementaires, désigna le président du Conseil en la personne d'un autre socialiste, Paul Ramadier, franc-maçon sans complexe, juriste et grand travailleur, ministre de la Justice dans le dernier gouvernement provisoire de Léon Blum (décembre 1946-janvier 1947). Enfin, le mercredi 29, sous les ors et les lustres de cristal du salon Murat, se tint le premier Conseil des ministres, rassemblant notamment Maurice Thorez, Félix Guin, Georges Bidault, Robert Schuman, Jules Moch. Le benjamin, ministre des Anciens Combattants et des Victimes de guerre, avait trente ans. Il s'appelait François Mitterrand.

Chapitre 42

La mal aimée

(1947-1958)

DU DÉSASTRE ÉCONOMIQUE À LA FIN DU TRIPARTISME

Riche en fureurs et en bruits, 1947 fut l'année de tous les dangers. Le marasme économique s'aggravait ; les réserves d'or étaient épuisées ; la production stagnait du fait de la vétusté de l'outillage industriel et de la pénurie de main-d'œuvre ; le revenu national n'atteignait que 80 % de celui de 1938, qui n'avait pourtant pas été une année faste. De surcroît, en raison d'une mauvaise conjoncture météorologique, la récolte de blé ne dépassait pas le tiers de l'avant-guerre. On dut rétablir la carte de rationnement du pain. D'autres denrées de première nécessité manquaient, comme la viande, les matières grasses, le sucre. Des pillards attaquaient les dépôts de farine. L'inflation était prodigieuse : les prix doublèrent en sept ou huit mois. Le pouvoir d'achat des catégories populaires s'effondrait.

L'aide américaine, chichement dispensée au lendemain de la Grande Guerre, fut, il faut en convenir, généreuse. Négociés l'année précédente, les accords Blum-Byrnes annulaient une part de la dette française (2 milliards de dollars) et accordaient une aide remboursable en trente-cinq ans ainsi qu'un prêt bancaire pour un total de 950 millions en échange de l'engagement de réduire de moitié la diffusion de films nationaux et d'ouvrir largement le marché français à la production hollywoodienne.

Sur le plan international, les relations entre les USA et l'URSS s'étaient fortement dégradées. La crainte que l'Europe bascule dans le camp stalinien incita en juin 1947 les États-Unis à proposer un programme d'aide économique de grande ampleur, le plan Marshall. L'Ouest, Grande-Bretagne comprise, accepta, l'Est refusa. Tel fut le début de la guerre froide, qui allait voir en deux ans des régimes communistes s'installer un peu partout à l'est, le choc du blocus de Berlin et la naissance de l'OTAN.

Le refus du PCF de voter le blocage des salaires contraignit, le 5 mai 1947, le président du Conseil Paul Ramadier à chasser les ministres

communistes du gouvernement. Cette rupture marqua la fin du tripartisme.

NAISSANCE DU GAULLISME POLITIQUE

Le 7 avril 1947, à Strasbourg, devant une foule enthousiaste, Charles de Gaulle annonça la création du Rassemblement du peuple français (RPF), destiné à « faire triompher par-dessus les différences d'opinions le grand effort de salut commun et de réforme profonde de l'État ».

Le nouveau mouvement, qui admettait la double appartenance, devint un parti de masse avec des effectifs avoisinant les huit cent mille adhérents. La gauche et l'extrême gauche s'inquiétant du style paramilitaire de l'organisation, de la brutalité de son service d'ordre, parlaient de néo-fascisme.

Outre la critique du « système » et la réforme de l'État, les principaux thèmes du Rassemblement étaient l'association capital-travail, inspirée du catholicisme social, le refus du réarmement allemand et le maintien de la présence française outre-mer, le tout sur fond d'un vigoureux anticommunisme, car, comme le clamait le Général, l'Armée rouge n'était qu'à « une étape du tour de France ». Dans son discours de Rennes du 26 juillet, il qualifia même les communistes français de « séparatistes » en raison de leur allégeance totale à Moscou. Il est vrai que beaucoup à ce moment-là prenaient très au sérieux la menace d'une invasion soviétique et d'une Troisième Guerre mondiale.

Aux élections municipales d'octobre, le RPF remporta un large succès avec 38 % des suffrages exprimés dans les communes de plus de 9 000 habitants. Les treize plus grandes villes de France, Lille et Marseille comprises, où les socialistes étaient traditionnellement bien implantés, élurent des municipalités gaullistes. À Paris, le conseil municipal porta à sa présidence le propre frère du général, Pierre de Gaulle. Enhardi par cette victoire, le mouvement fit campagne pour la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation de nouvelles élections au scrutin majoritaire.

LA TROISIÈME FORCE

Politiquement menacés à droite par le gaullisme, à gauche par le communisme, les partis qui soutenaient la IV^e République, socialistes, MRP, UDSR et divers radicaux, se retrouvèrent dans une fragile coalition qu'on appela Troisième Force. Au socialiste Paul Ramadier

succéda un démocrate-chrétien d'une grande rigueur morale, Robert Schuman. Lorrain de culture germano-luxembourgeoise, il allait devenir la cheville ouvrière de la construction européenne.

Les derniers mois de l'année 1947 furent les plus dramatiques. Attisées par la CGT et les communistes, dans une atmosphère insurrectionnelle de lutte des classes, de violentes grèves dans les transports, les charbonnages, la métallurgie, la construction automobile et le textile paralysèrent l'économie. Des lignes téléphoniques furent coupées, des gares occupées, et des voies sabotées provoquèrent le déraillement du train postal Paris-Lille qui fit une vingtaine de morts le 3 décembre 1947.

Énergique ministre de l'Intérieur du gouvernement Schuman, le socialiste Jules Moch utilisa les grands moyens pour rétablir l'ordre : pouvoirs exceptionnels accordés aux préfets, mobilisation des gendarmes mobiles et des CRS, rappel de quatre-vingt mille réservistes de la classe 43, utilisation de blindés et d'hélicoptères. Le mouvement révolutionnaire s'essouffla en décembre. Les éléments non communistes de la CGT firent scission pour créer un nouveau syndicat, la CGT-Force ouvrière.

À partir de 1948, année où il n'y eut plus qu'une seule grande grève, celle des mineurs en octobre, très dure il est vrai, la situation économique commença à se redresser. Si la France avait échappé à une prise de pouvoir de type bolchevique, elle ne le devait à nul autre qu'à Joseph Staline qui, respectant le partage de Yalta, considérait qu'elle n'appartenait pas à sa zone d'influence.

Le pays se remit donc à l'ouvrage, et ce avec d'autant plus d'ardeur qu'il apercevait le bout du tunnel. Ouvriers, contremaîtres, cadres et ingénieurs travaillaient bien au-delà de la durée légale hebdomadaire de quarante heures. À ce rythme, le plein emploi fut assez rapidement atteint, et l'on dut faire appel à l'immigration étrangère, espagnole ou italienne.

L'intervention bien maîtrisée de la puissance publique, le rôle joué par le commissariat général au Plan, par les entreprises et les banques nationalisées ainsi que par la Caisse des dépôts et consignations se révélèrent de précieux atouts, permettant à la France – aidée par les crédits Marshall qui injectèrent dans l'économie près de 2 000 milliards de francs entre 1947 et 1952 – de se relever de ses ruines.

En revanche, l'instabilité ministérielle, conjuguée aux intrigues d'appareil, continuait de faire sentir ses effets négatifs. Rien que de 1948 aux élections de juin 1951, il n'y eut pas moins de neuf

ministères : Robert Schuman, André Marie, Robert Schuman II, Henri Queuille I, Georges Bidault I, Georges Bidault II, Henri Queuille II, René Plevén et Henri Queuille III.

LES DÉBUTS DE LA CRISE COLONIALE

Après la défaite des puissances de l'Axe, même si la très grande majorité des Français, communistes inclus, demeurait attachée à l'idéologie de l'Exposition coloniale de 1931 et de la France des 100 millions d'habitants, cette idéologie en la réalité était morte. Un peu partout le feu couvait. De nombreux Africains et Nord-Africains, engagés dans l'armée de la Libération, aspiraient désormais à l'émancipation de leur terre natale. Les États-Unis, de loin la plus grande puissance économique et militaire du monde, étaient en raison même de leur histoire hostiles au colonialisme européen et avaient fait incorporer en 1945 dans la Charte des Nations unies le principe de l'indépendance pour les pays qui le souhaiteraient, principe que l'Inde britannique et l'Indonésie néerlandaise s'empressèrent de saisir.

Pour la France, dont les échanges économiques avec l'empire étaient substantiels, la prise de conscience se fit beaucoup plus lentement. Dès janvier 1944, cependant, la conférence de Brazzaville, réunissant autour du général de Gaulle dix-neuf gouverneurs des colonies françaises d'Afrique et de Madagascar, avait conduit à envisager de nouvelles relations entre la métropole et les peuples indigènes : ceux-ci pourraient élire des assemblées représentatives, accéder à toutes les professions et participer à la « gestion de leurs propres affaires ».

La décolonisation commença en 1946 avec la départementalisation des quatre « vieilles colonies », Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, qualifiées de départements d'outre-mer (DOM), dans lesquels s'appliquaient les lois de la République. Les autres furent transformées en territoires d'outre-mer (TOM) : leurs habitants reçurent la nationalité française, avec la possibilité d'élire quelques représentants au Parlement, mais sans rapport avec le poids de leur population. Les pays sous mandat international, Cameroun et Togo, devinrent des territoires associés. Enfin, le statut voisin d'État associé fut accordé aux anciens protectorats, Viêt Nam, Laos, Cambodge, Maroc et Tunisie.

Ces innovations ne suffirent pas à apaiser les revendications nationalistes. En mars 1947, une violente insurrection éclata à Madagascar. Plusieurs centaines de colons et de Malgaches, hommes, femmes et enfants, furent attaqués, torturés, mutilés par des hordes furieuses, munies de sagaies, de couteaux et de haches. Ordonnée par

le gouvernement de Paul Ramadier, la « pacification » fut implacable : plus de onze mille morts, chiffre qu'il faut sans doute multiplier par quatre, si l'on tient compte des rebelles enfuis dans les forêts, qui périrent de maladie ou de malnutrition.

Au Maroc, le système de l'administration directe avait anéanti l'autonomie du protectorat et suscité en retour l'opposition des élites locales, gagnées aux thèses nationalistes du parti de l'Istiqlal. Le 10 avril 1947, dans un retentissant discours à Tanger, le sultan Mohamed Ben Youssef (futur Mohamed V) que de Gaulle avait décoré de la croix de compagnon de la Libération pour sa résistance au régime de Vichy, réclama à son tour l'indépendance. Il fallut envoyer le général Juin en tant que résident général pour éviter l'embrasement.

LE « GUÉPIER INDOCHINOIS »

Le 2 septembre 1945, un militant léniniste formé à Paris, Hô Chi Minh, fondateur en 1930 du Parti communiste indochinois, avait profité de la capitulation de l'occupant japonais pour proclamer à Hanoi la république démocratique du Viêt Nam et lancer sa Ligue révolutionnaire pour l'indépendance du Viêt Nam, le Viêt-minh. Il avait saisi la contradiction fondamentale entre les grands principes universalistes proclamés par la Révolution française et les statuts dérivés du pacte colonial qui ne respectaient pas l'égalité en droit des individus.

À l'été de 1945, le général de Gaulle, qui prévoyait déjà à terme l'accession des pays colonisés à l'indépendance, ainsi qu'il l'avait confié au président Truman, se raidit et désigna un homme à poigne, le vice-amiral Georges Thierry d'Argenlieu, vrai moine-soldat, ancien supérieur des Carmes, comme haut-commissaire de France et commandant en chef en Indochine. Puis il envoya, sous la conduite du populaire général Leclerc, un corps expéditionnaire de 35 000 hommes, dont les effectifs montèrent jusqu'à 127 000 en 1954, auxquels s'aggrégèrent près de 60 000 autochtones.

Les Français parvinrent à chasser le Viêt-minh, encore mal équipé, du Cambodge, de Cochinchine et du Sud-Annam. En mars 1946, Hô Chi Minh, qui avait le sens du repli tactique, consentit à négocier avec le commissaire de la République Jean Sainteny. L'accord signé reconnaissait l'existence d'un État libre du Viêt Nam au sein de l'empire français (le mot d'indépendance n'y figurait pas). Leclerc en approuva les dispositions, particulièrement le maintien de l'Indochine dans l'Union française, « même si, disait-il, Hô Chi Minh persistera à vouloir se débarrasser de nous ». Malheureusement ce grand homme

quitta le pays en juillet. Il trouva la mort dans un accident d'avion à Colomb-Béchar en novembre 1947. Son supérieur hiérarchique Thierry d'Argenlieu campait, au contraire, sur la ligne dure. Il interpréta le texte dans un sens restrictif et, en violation de l'accord, fit proclamer le 1^{er} juin la république autonome de Cochinchine.

Le 23 novembre, une violente fusillade survint dans le port d'Haiphong entre une patrouille française et une autre vietnamienne, à propos d'un contrôle douanier controversé. Elle fit vingt-quatre morts, dont un commandant français venu parlementer avec un drapeau blanc. En réponse, trois navires de guerre, les croiseurs *Suffren*, *Émile-Bertin* et l'escorteur *Chevreuil* bombardèrent les quartiers chinois et tonkinois. Il y eut plusieurs milliers de victimes. On en était revenu, de façon absurde et choquante, à la politique de la canonnière du ^{XIX}^e siècle. Dans la nuit du 19 au 20 décembre, les milices vietnamiennes répliquèrent en massacrant une quarantaine de civils français. La guerre devait durer huit ans.

À partir de la proclamation de la république populaire de Chine, en octobre 1949, par Mao Tsé-toung, le conflit s'internationalisa. Le Viêt-minh bénéficia de l'aide massive du bloc communiste ; la France reçut un très gros soutien financier et militaire des États-Unis. Dès lors, l'éloignement de la métropole, les difficultés du terrain, exploitées par une guérilla mieux équipée, rendirent plus périlleuses les opérations de pacification. Au début d'octobre 1950, quatre mois après le déclenchement de la guerre de Corée, huit bataillons français furent anéantis dans une embuscade sur la route coloniale 4, près de Cao Bang. Deux mille hommes furent tués ou blessés et trois mille faits prisonniers. Un désastre !

Envoyé d'urgence en Indochine, le général de Lattre de Tassigny, le « roi Jean », rétablit en partie la situation au Tonkin, où il remporta plusieurs victoires sur les troupes du Viêt-minh. Parallèlement, il entreprit la formation d'une armée nationale, hostile aux communistes, placée sous l'autorité théorique de l'ex-empereur d'Annam Bao Dai, que la France avait réinstallé à la tête d'un Viêt Nam indépendant, qui conservait toutefois des liens économiques et culturels avec elle. Dans cet imbroglio, on ne savait plus très bien pourquoi on continuait de se battre, sinon pour endiguer la poussée communiste en Asie du Sud-Est. En janvier 1952, de Lattre, emporté par un cancer, fut remplacé par le général Salan.

L'ALGÉRIE FRANÇAISE ET SON STATUT

L'Algérie restait toujours un cas à part, puisqu'elle était considérée comme une province française, divisée depuis 1848 en départements

(il y en eut jusqu'à quinze). À la différence du Maroc et de la Tunisie, à l'identité collective bien définie, l'idée de nation algérienne n'existait pas encore. La guerre d'indépendance la créerait de toutes pièces.

En dépit d'un discours intégrationniste de plus en plus affirmé, l'existence de deux catégories de population persistait : les Européens (Français, émigrés espagnols ou italiens), au nombre de un million à peine, qu'on surnommait les pieds-noirs, et les indigènes, Arabes et Kabyles, estimés à 8,5 millions, avec des douars façonnés par des structures tribales et des fellahs misérables, pour la plupart analphabètes, mais en croissance démographique exponentielle, conséquence de l'aide sociale généreusement dispensée par la France. Tous étaient détenteurs de la nationalité française, à la réserve près que les musulmans ne disposaient pas de tous les droits liés à la citoyenneté.

En 1936, le projet Blum-Viollette avait envisagé d'accorder le droit de vote aux vingt-cinq ou trente mille indigènes les plus « francisés ». La difficulté venait de ce que ceux-ci bénéficiaient également d'un statut de loi coranique en matière de transmission des biens, de répudiation des épouses et de mariage polygamique, ce qui les rendait inassimilables. Le projet s'était heurté au violent rejet des Européens d'Algérie, attachés au *statu quo* colonial, et des premiers nationalistes du Parti du peuple algérien (PPA) de Messali Hadj, qui réclamaient tout bonnement l'indépendance. L'ordonnance du 7 mars 1944 du Comité français de libération nationale avait repris le projet Blum-Viollette en l'élargissant aux décorés ou aux titulaires du certificat d'études et en égalisant la situation pénale des habitants de l'Algérie.

Ces dispositions ne répondaient toujours pas aux aspirations des nationalistes qui préparaient une insurrection dans le dessein de créer une « zone libérée » placée sous le gouvernement de Messali Hadj. À Sétif, le 8 mai 1945, jour de la victoire des Alliés, une manifestation dégénéra. L'émeute gagna Guelma dans le Constantinois et Kherrata dans la région montagneuse de Petite Kabylie. Aux cris du « djihad », des fermes furent attaquées, des colons assassinés et des femmes violées. La répression fut d'une grande férocité, avec des massacres de populations civiles. Il y eut 102 morts du côté européen, et, selon plusieurs historiens français, entre 3 000 et 8 000 du côté musulman (45 000 selon l'histoire officielle algérienne).

Le statut de septembre 1947 créa pour gérer les affaires locales une assemblée de cent vingt membres, élus pour moitié par deux collègues, le premier composé des Européens et d'une élite musulmane, le second du reste de l'électorat. L'objectif était toujours de contenir

institutionnellement le déséquilibre démographique. Ce compromis, qui tournait le dos au principe de base du suffrage universel – un homme, une voix –, fut naturellement rejeté par les nationalistes ou autonomistes algériens, particulièrement par l'un de leurs leaders, Ferrat Abbas, pharmacien de Sétif, qui ralliera plus tard le Front de libération nationale (FLN).

LE GRAND RETOUR DE LA DROITE

Pendant ce temps, à Paris, la valse coutumière des ministères se poursuivait, avec un parti communiste devenu très anticolonialiste, selon les consignes du Kominform, la nouvelle Internationale siégeant à Moscou. La grande innovation de cette période fut la signature, le 18 avril 1951, à l'initiative de Robert Schuman, du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre la France, l'Allemagne, l'Italie et le Benelux. Il représentait la première pierre de la construction européenne, après la création des deux organismes intergouvernementaux, le Conseil de l'Europe en 1949 et la Convention européenne des droits de l'homme en 1950.

Aux élections du 17 juin 1951 qui se déroulèrent à la proportionnelle, la droite classique, encore imprégnée des souvenirs de Vichy, fit son grand retour à l'Assemblée nationale, avec 14 % des suffrages exprimés et 96 élus sous l'étiquette des Républicains indépendants ou du Centre national des indépendants.

Les gaullistes eurent pour leur part plus de 21 % des suffrages exprimés et 121 élus. Ayant capté une large partie de l'électorat du MRP et des modérés ainsi que de nombreuses voix populaires, ils constituaient la deuxième formation politique du pays après les communistes (26 %, mais avec seulement 103 députés). Pourtant, ce n'était pas le raz-de-marée espéré. De Gaulle s'attendait au moins à 200 députés sur un total de 625, de façon à prendre en tenaille le « système », avec la complicité des communistes. Or la Troisième Force, droite incluse, en avait environ 400, soit la majorité absolue. Ne disposant d'aucun moyen de provoquer la crise pour laquelle il avait été conçu, le RPF peu à peu se disloqua. Il faut préciser que la loi électorale avait été modifiée par l'introduction d'un mécanisme complexe d'apparentements donnant une prime aux coalitions de listes, dans le dessein d'isoler à gauche le Parti communiste et à droite le mouvement gaulliste.

L'intégration des indépendants dans la Troisième Force obligeait à prendre en compte une partie de leur programme en matière scolaire. Si plus personne à l'époque ne contestait la nécessité d'un service public de l'enseignement, les tenants d'une laïcité de combat – partis

de gauche, Syndicat national des instituteurs et Ligue de l'enseignement – refusaient de subventionner l'école privée, ce qui rendait dans la pratique impossible la liberté de l'enseignement confessionnel. Adoptée le 21 septembre 1951 par le gouvernement Pleven, la loi Marie accorda pour la première fois des bourses aux élèves des établissements privés et la loi Barangé du 28 du même mois des subventions à ces mêmes établissements. Notre pilier de la laïcité n'en était que mieux équilibré, car, on l'a dit, la laïcité, qui doit permettre au pluralisme religieux d'exister, n'est pas le laïcisme anticlérical. L'adoption de ces deux lois poussa la SFIO dans l'opposition. De ce fait, l'axe de la vie politique se déplaçait à droite, mettant fin à la Troisième Force et à son immobilisme.

D'ANTOINE PINAY À JOSEPH LANIEL

Le 6 mars 1952, Antoine Pinay, soutenu par les radicaux, le MRP et les indépendants, reçut l'investiture de l'Assemblée. « L'homme au petit chapeau rond » possédait toutes les qualités pour plaire au patronat comme aux classes moyennes. Né en 1891 d'un modeste industriel du Centre, il avait un passé irréprochable d'ancien combattant. Sans le moindre diplôme, pas même le baccalauréat, il avait gravi lentement les échelons du cursus politique traditionnel : conseiller municipal de Saint-Chamond, dans la Loire, à trente-sept ans, maire à trente-huit, conseiller général à quarante-trois, député de l'Alliance démocratique à quarante-quatre, ministre à cinquante-sept et président du Conseil à soixante. Il avait fait partie du Conseil national de Vichy, mais n'avait pas collaboré.

Le Français moyen se retrouvait en ce petit notable pragmatique, éloigné des querelles politiciennes, qui entendait gérer le pays en sage père de famille. Le « mythe Pinay » naquit de la réussite étonnante de sa politique économique, fondée sur la liberté d'entreprise, la confiance et le bon sens. Il réduisit le train de vie de l'État, combattit l'inflation, stabilisa les prix, défendit le franc sur les marchés des changes, rassura les détenteurs de capitaux et encouragea les industriels. Se plaçant dans le sillon du poincarisme, avec toutefois moins de prestance que l'ancien président, Antoine Pinay arrivait en un temps où l'opinion attendait le desserrement des contraintes mises en place à la Libération. Son grand emprunt, la « rente Pinay », indexé sur l'or et exonéré de droits de succession, suscita un vif engouement jusqu'à son extinction et coûta d'ailleurs fort cher au Trésor.

Favorable à la construction européenne, le président du Conseil était par ailleurs un fervent soutien des États-Unis et de l'Alliance atlantique, à laquelle les communistes s'opposaient avec toujours

autant de vigueur. À la fin de mai 1952, la police dut réprimer de violentes manifestations organisées par eux contre l'OTAN et son nouveau commandant, le général américain Ridgway, successeur d'Eisenhower.

En janvier 1953, succédant à Antoine Pinay et René Mayer, un autre homme de droite, Joseph Laniel, eut à affronter une puissante grève des services publics (SNCF, EDF, RATP, PTT, mineurs). En décembre, les partis de gauche subirent un nouveau revers avec l'élection à la présidence de la République, en remplacement de Vincent Auriol, de René Coty, vice-président du Conseil de la République, homme intègre et bienveillant, qui devint vite populaire. Son épouse, qui mourut en 1955, sut par sa modestie et ses qualités de cœur gagner la sympathie de la majorité des Françaises.

La droite classique ne se composait pas seulement des indépendants. Il fallait désormais y englober la majorité des radicaux, les autres, nostalgiques de l'alliance à gauche, restant, plus par tactique que par idéologie, proches des socialistes. C'était une singulière trajectoire qu'avait accomplie le Parti radical en trois quarts de siècle. Venu de l'extrême gauche, où il incarnait le militantisme anticlérical et le jacobinisme « rouge », il avait glissé au centre à la fin de la III^e République. Après la Libération, il parut repoussé à droite par un fort courant démocrate-chrétien aux idées sociales plus hardies. Identifié à un passé dont personne ne voulait plus, il semblait avoir atteint tous ses objectifs d'avant la Première Guerre mondiale : les réformes démocratiques, les libertés individuelles, la liberté de la presse, la séparation de l'Église et de l'État, le vieux programme de Belleville, en somme. Lorsque les libéraux et les conservateurs se rallièrent sans réserve à la démocratie, rien, hormis sans doute une conception plus combative et anticléricale de la laïcité, ne les séparait du radicalisme : économiquement, ceux-ci défendaient, comme les héritiers de Jules Méline, la libre entreprise, la propriété privée, l'initiative individuelle. Ils étaient anti-dirigistes et naturellement anticomunistes.

AMPLIFICATION DE LA CRISE COLONIALE

En Tunisie, il fallut bientôt affronter l'agitation nationaliste du parti du Néo-Destour, fondé dès 1934 par Habib Bourguiba. Grèves, violences, guérilla rurale furent brutalement réprimées dans la presque île du cap Bon. Au Maroc, les résidents généraux successifs, Juin et Guillaume, avaient pris le contre-pied du comportement pragmatique de Lyautey, en favorisant les grands féodaux, comme Thami El Glaoui, pacha de Marrakech. L'agitation politique, épaulée

par des grèves, secoua les grandes villes, dont Casablanca.

En août 1953, El Glaoui, fort du soutien de 19 pachas et de 317 caïds, marcha sur Rabat à la tête de ses fiers cavaliers berbères, en burnous blanc, long fusil arabe à la main. Il arrêta le sultan et le remplaça par son lointain cousin alaouite, Moulay ben Arafa. Le gouvernement français s'inclina devant ce coup de force, opéré avec la bénédiction de la résidence générale et des colons. Le souverain chérifien Mohamed Ben Youssef fut déporté en Corse puis à Madagascar.

À ce moment-là la situation en Indochine vira au cauchemar. En octobre 1953, le général Navarre, qui avait remplacé Salan à la tête du corps expéditionnaire français, décida de créer un puissant camp retranché près du petit village de Diên Biên Phu, dans la province haut-tonkinoise de Lai Châu, afin de protéger la route du Laos et de desserrer la poussée du Viêt-minh sur le delta tonkinois.

C'était compter sans la détermination du farouche général Võ Nguyên Giáp, ancien professeur d'histoire, militant révolutionnaire de la première heure et grand admirateur de Napoléon. Bénéficiant plus que jamais de l'appui chinois, il réussit le tour de force de masser sur les collines entourant la cuvette de Diên Biên Phu quatre divisions, soit trente-cinq mille hommes. Cet exploit était dû aux dizaines de milliers de *coolies* et de partisans communistes poussant leurs vélos Peugeot chargés de lourds ballots (« nos taxis de la Marne », dira-t-il), qui avaient transporté de nuit du ravitaillement, et surtout du matériel lourd en pièces détachées, comme des canons de 105 et des lance-roquettes Katioucha ou orgues de Staline. Dès janvier 1954, le camp était encerclé. L'attaque commença le 13 mars. Bientôt privés de leur piste d'aviation, les Français, dont la survie ne dépendait plus que des parachutages de vivres et de munitions, ne purent plus évacuer leurs blessés.

Résistant colline après colline, les parachutistes, les légionnaires et leurs alliés vietnamiens se battirent avec un courage et un héroïsme admirables, face à un ennemi près de cinq fois supérieur. Volontaires, certains blessés firent même le coup de feu. Le 7 mai, après 57 jours et 57 nuits de combats ininterrompus, le camp tomba sans se rendre, faute de munitions.

On dénombra du côté français 3 000 morts, plus de 3 500 blessés, 11 700 prisonniers emmenés dans des camps de concentration et de rééducation marxiste-léniniste, où, maltraités et sous-alimentés, les officiers eurent à subir des séances de « lavage de cerveau » et d'autocritique. Trois mille trois cents militaires en revinrent dans un état sanitaire catastrophique, épuisés par la faim, les maladies, les

longues marches dans la jungle, tous marqués à vie. Certains captifs avaient été exécutés sommairement. Parmi les survivants de cette tragédie, on citera le commandant du camp, le général de Castries, le colonel Langlais, le lieutenant-colonel Bigeard et l'« ange de Diên Biên Phu », Geneviève de Galard, convoyeuse de l'armée de l'air, qui servit d'infirmière, consolant les mourants et remontant le moral des blessés.

Dans ses *Mémoires*, Giap, dont il faut reconnaître les brillantes qualités de stratège de la guerre révolutionnaire (plus tard, il tiendra en échec la plus puissante armée du monde), ne désapprouva pas le choix du général Navarre d'installer le camp dans cette plaine couverte de rizières et de champs. La double erreur des Français fut d'avoir négligé l'emploi du béton armé dans la construction de fortins et surtout mésestimé – mais qui pouvait l'imaginer ? – la capacité de l'ennemi à transporter, à travers la jungle montagneuse, une puissance de feu si gigantesque.

Du fait que le conflit indochinois n'avait concerné que des militaires de carrière et des engagés, l'opinion publique n'avait suivi son déroulement que d'un œil distrait. Elle se réveilla avec la défaite de Diên Biên Phu, qui ne rappelait que trop celle de 1940.

MENDÈS FRANCE ACCÈDE AU POUVOIR

Le 12 juin 1954, le gouvernement Laniel tomba. Il fut remplacé par Pierre Mendès France, radical de centre gauche qui obtint l'investiture avec une très confortable majorité de 419 voix contre 43 et 143 abstentions. Pour la première fois, les communistes, sortant de leur splendide isolement, avaient voté pour lui. Le nouveau président du Conseil disposait de suffisamment de soutiens au sein des socialistes, de l'UDSR, des Républicains sociaux (gaullistes ex-RPF) pour défalquer leur centaine de voix du calcul de sa majorité.

Né en janvier 1907, issu d'une vieille famille séfarade portugaise – les Mendes de França –, installée au ^{xvii}^e siècle dans le Bordelais, Pierre Mendès France était un brillant sujet. Bachelier à quinze ans, il avait été le plus jeune avocat de France à vingt et un ans, après des études à la faculté de droit et à l'École libre des sciences politiques.

Il fut élu député de l'Eure en 1932, maire de Louviers en 1935, promu sous-secrétaire d'État au Trésor dans le court deuxième gouvernement Blum. Au début de la guerre, il quitta Bordeaux à bord du *Massilia*, fut arrêté au Maroc et accusé de désertion par le régime de Vichy, alors qu'il entendait poursuivre la lutte contre l'Allemagne. Jugé à Clermont-Ferrand, condamné à six ans de prison, il parvint à

s'évader et à gagner Londres, où il s'engagea dans les Forces aériennes de la France libre. Commissaire des Finances au sein du Comité français de libération nationale, il fut à la Libération un éphémère ministre de l'Économie.

Franc-maçon, laïque, c'était à la fois un moraliste, ayant une haute conscience des valeurs républicaines et civiques, un homme d'autorité et un pédagogue, convaincu du pouvoir de la raison. Il fut l'un des rares à comprendre l'importance de la radio comme moyen de communication moderne : ses discours explicatifs, inspirés des causeries au coin du feu du président Roosevelt (de 1933 à 1944), dans lesquels il s'adressait directement aux Français, en choquèrent plus d'un dans la classe politique où l'on était prompt à redouter le pouvoir personnel.

Son gouvernement, avec Edgar Faure aux Finances, François Mitterrand à l'Intérieur, le général Kœnig à la Défense nationale et Jacques Chaban-Delmas aux Travaux publics, bénéficiait de l'appui des socialistes. Mendès France s'était réservé le portefeuille des Affaires étrangères, de façon à suivre directement la conférence de Genève sur les problèmes de Corée et d'Indochine, qui s'était ouverte le 26 avril 1954 en présence des représentants de dix-neuf pays, dont les États-Unis, l'Union soviétique, la Chine, la Grande-Bretagne, les deux États vietnamiens et la France. Il s'était engagé à démissionner si, au bout de quatre semaines, il ne parvenait pas à conclure un cessez-le-feu en Indochine. À une nuit près, son pari fut tenu.

L'accord international, signé le matin du 21 juillet, consacrait en effet les nouveaux rapports de force en Indochine. La partition du Viêt Nam se faisait au 17^e parallèle, en attendant la tenue dans les deux ans d'élections libres (elles n'eurent jamais lieu). Le Cambodge et le Laos devenaient indépendants. La France, quant à elle, devait évacuer le Tonkin. En avril 1956, ses dernières troupes quitteront la péninsule après quatre-vingt-quatorze ans de présence.

Le bilan était lourd : près de 20 000 soldats de métropole, 11 000 légionnaires, 15 000 Africains et Nord-Africains, 46 000 Indochinois alliés tués, plus de 100 000 blessés et 28 000 prisonniers. Les pertes du Viêt-minh avoisinaient sans doute les 500 000 victimes (Giap n'avait jamais été économe du sang de ses hommes). Refusant la dictature communiste du Nord, neuf cent mille réfugiés tonkinois, dont beaucoup de familles catholiques, gagnèrent le Sud dans d'éprouvantes conditions. Amère, l'armée française avait le sentiment d'avoir été abandonnée par les hommes politiques, incapables de définir des objectifs clairs et d'élaborer un plan à long terme.

La Tunisie fut le premier pays où l'agitation indépendantiste reprit.

Conscient de la nécessité de réaménager les rapports avec l'empire, Pierre Mendès France, dans son discours de Carthage du 31 juillet, annonça au souverain Lamine Bey l'octroi « sans arrière-pensée » de l'autonomie interne de son pays.

L'ÉCHEC DE LA CED

Bientôt surgit une nouvelle crise, celle de la Communauté européenne de défense (CED), dont les débuts remontaient à près de quatre ans. En septembre 1950, en effet, après le déclenchement de la guerre de Corée, les Américains, qui ne voulaient pas se battre sur tous les fronts, avaient sommé les États européens d'accepter le réarmement allemand, faute de quoi ils ne garantiraient plus leur sécurité. « Je veux des Allemands en uniforme pour l'automne 1951 », avait dit péremptoirement Dean Acheson, secrétaire au département d'État. On imagine le trouble des Français cinq ans après la chute du national-socialisme.

Devant la menace soviétique grandissante, René Pleven, sous l'influence de Jean Monnet, proche de Washington, avait alors conçu le plan d'une Communauté européenne de défense. Il s'agissait de créer une nouvelle institution supranationale, qui placerait les armées des pays membres de la CECA sous un commandement unique dépendant de l'OTAN. Pour les fédéralistes européens, la CED était le moyen de mettre fin à l'antagonisme franco-allemand et de faire avancer l'intégration européenne sous la houlette de l'Oncle Sam.

Projet ambitieux qui ne visait cette fois non plus des mines et industries métallurgiques à reconstruire, mais la souveraineté, l'indépendance, l'existence même de la France en tant que grande puissance, puisqu'elle était appelée à se fondre dans de futurs États-Unis d'Europe, comme le prévoyait l'article 38 du traité. Au lieu d'avancer masqués comme ils l'avaient fait jusque-là, en procédant étape par étape, sans rien révéler de l'objectif final, Monnet et ses amis atlantistes, forts de leur premier succès de « fédéralisme partiel » avec la CECA, avaient commis une lourde erreur en s'aventurant sur le terrain régalien, celui du pilier de l'État-nation.

Entre « cédistes » et « anticédistes », les débats furent très vifs. Raymond Aron les comparait à l'affaire Dreyfus. Le parti communiste se montra radicalement hostile au projet, tout comme le général de Gaulle, chantre de l'indépendance nationale. Le MRP, une partie des radicaux et des socialistes, pro-européens, furent pour, tandis que les radicaux les plus jacobins (Herriot et Daladier) ou les socialistes les plus proches de la Résistance (Vincent Auriol, Daniel Mayer et surtout Jules Moch) se déclarèrent contre. Voté par cinq autres pays,

l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, le traité, signé par Antoine Pinay au nom de la République française le 27 mai 1952, n'avait pas été ratifié. Les États-Unis s'impatientsaient.

Mendès France, dont le gouvernement comportait des partisans et des adversaires du texte, était déterminé à régler la question. Pour trouver une majorité à l'Assemblée, dont il pressentait l'hostilité grandissante, il proposa à ses partenaires européens d'ajouter au traité des protocoles additionnels, limitant les effets de la supranationalité. Celui-ci supposait en effet l'abandon par la France de ses exportations militaires et du programme d'armement nucléaire qu'elle commençait à envisager. Ces protocoles ayant été refusés, les députés rejetèrent la ratification du traité le 30 août 1954, par 319 voix contre 264. Se sentant désavoué, Jean Monnet démissionna de la présidence de la CECA.

Pour desserrer la pression américaine, Mendès obtint, aux accords de Paris du 23 octobre, la création d'une armée allemande, strictement encadrée par une Union de l'Europe occidentale, organisme de sécurité et de défense plus souple, à laquelle adhéra la Grande-Bretagne.

LA FIN DU GOUVERNEMENT MENDÈS

Bientôt, Mendès dut affronter une nouvelle crise, la plus grave de toutes, la rébellion algérienne. Dans la nuit de la Toussaint, soixante-dix attentats furent perpétrés dans une trentaine de lieux du territoire algérien, une bombe à la grande poste d'Alger et de multiples assassinats dans les Aurès et en Kabylie. Des soldats français furent mitraillés, mais aussi des civils, dont un jeune couple marié depuis deux mois, les Monnerot, arrivés depuis une semaine comme volontaires pour enseigner dans le bled. Un tract du FLN revendiquait la responsabilité de ces tueries et exigeait l'ouverture immédiate de négociations en vue de l'indépendance. La réponse du gouvernement français ne tarda pas. « La seule négociation, c'est la guerre », déclara François Mitterrand, ministre de l'Intérieur. « L'Algérie, c'est la France », renchérit-il deux jours plus tard. Même fermeté de ton chez le président du Conseil : « On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation, l'unité, l'intégrité de la République. Les départements d'Algérie constituent une partie de la République française. Ils sont français depuis longtemps et d'une manière irrévocable... » C'était alors l'opinion quasi unanime du monde politique, parti communiste inclus.

Le président du Conseil n'en oublia pas pour autant la modernisation de l'économie. Il n'hésita pas non plus à entamer la lutte contre l'alcoolisme et le privilège des bouilleurs de cru. Particulièrement soucieux de l'avenir des jeunes, il créa un Haut Comité de la jeunesse, rattaché à la présidence du Conseil. Enfin, pour contrer la dénutrition, il lança la distribution chaque matin dans les écoles d'un verre de lait aux enfants, malgré les railleries de la presse et des chansonniers.

À la vérité, l'homme, fondamentalement droit et honnête, mais solitaire et rigide, suscitait autant l'enthousiasme que la haine et la calomnie. Détesté par l'extrême droite pour ses origines juives, rejeté par les partisans de l'intégration européenne à cause de l'affaire de la CED, il était traité de bradeur de l'empire par la droite nationale et la gauche jacobine, surtout après l'affaire tunisienne et la cession à l'Inde indépendante, le 1^{er} novembre 1954, des quatre derniers comptoirs français. Sa popularité s'effritait fortement. Il restait cependant l'un des rares hommes de la IV^e République à trouver grâce devant de Gaulle, qui appréciait son volontarisme républicain. Le 5 février 1955, son gouvernement fut renversé par une coalition hétéroclite, associant aux communistes la droite, le MRP et une partie des radicaux.

EDGAR FAURE ET LES ÉLECTIONS DE 1956

Un autre radical-socialiste, mais penchant à droite, lui succéda, Edgar Faure, avocat talentueux, grand amateur de formules chocs, universitaire brillant, musicien, romancier, politicien habile et subtil dialecticien, qui avait été député du Doubs, président du Conseil pendant cinq semaines en 1952 et ministre des Finances dans les gouvernements Laniel et Mendès France.

Étant donné l'instabilité des forces au sein de l'Assemblée, il gouverna avec des majorités de rechange, des « majorités d'idées », comme il se plaisait à le dire, ce qui convenait à merveille à sa stupéfiante capacité d'adaptation. Il régla d'abord le problème marocain en réinstallant à Rabat le sultan, qui prit le nom de Mohamed V, et en accordant au protectorat, selon sa formule à l'ambiguïté désirée, « l'indépendance dans l'interdépendance ».

Pour l'Algérie, en revanche, il n'était pas question de céder, mais de contenir la rébellion qui avait gagné du terrain, sans pour autant rallier les foules musulmanes attentistes. En avril 1955, on instaura l'état d'urgence et on rappela des réservistes.

Le 23 janvier 1956, abandonné par Pierre Mendès France, qui avait repris en main le Parti radical, le gouvernement d'Edgar Faure fut

renversé à la majorité absolue des députés. Les conditions constitutionnelles étant remplies pour une dissolution, le président du Conseil ne s'en priva pas. Pour la première fois depuis Mac Mahon en 1877, ce droit, tombé en désuétude, était utilisé !

Les législatives du 2 janvier 1956 se firent avec le même mode de scrutin proportionnel qu'en 1951. Elles se présentaient toutefois dans une configuration différente. L'opinion se préoccupait autant des problèmes sociaux que de ce que l'on appelait pudiquement les « événements d'Algérie ». À gauche s'était constitué un Front républicain, par référence au Front populaire, créé vingt ans plus tôt, avec pour symbole le bonnet phrygien. Il comprenait la SFIO de Guy Mollet, les radicaux fidèles à Mendès France, les Républicains sociaux de Jacques Chaban-Delmas venus du RPF, et le parti charnière issu de la Résistance de François Mitterrand, l'UDSR. Pierre Mendès France était le grand inspirateur de cette coalition. Dans le camp d'en face, celui d'Edgar Faure, s'étaient regroupés la fraction non mendésiste des radicaux, sous le nom de Rassemblement des gauches républicaines (un parti de droite en réalité), le MRP, qui lui aussi avait glissé à droite, et les indépendants et modérés, fidèles à Antoine Pinay et Joseph Laniel.

Aucun des deux principaux camps n'obtint la majorité. Le Front républicain, avec 28 % des suffrages exprimés et 172 élus, dont 94 de la SFIO, était dépassé par le bloc de droite, qui avait engrangé 33 % des suffrages et obtenu 214 sièges. Les communistes atteignaient leur record historique : 26 % et 148 députés. Les gaullistes, en revanche, privés de l'appui de leur chef, qui s'était retiré de la vie publique le 2 juillet 1955, poursuivaient leur déclin : les Républicains sociaux ne comptabilisaient plus que 800 000 voix (contre 4,3 millions au RPF en 1951) et moins d'une vingtaine de sièges.

Perturbant le jeu des partis de gouvernement, à l'extrême droite, une nouvelle formation faisait son entrée fracassante à l'Assemblée : le Mouvement Poujade. Né d'une manifestation à Saint-Céré, dans le Lot, le 23 juillet 1953, un syndicat indépendant, l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA), s'était constitué sous l'impulsion d'un modeste papetier, Pierre Poujade, fils d'un militant d'Action française. Cette organisation mettait en cause les « grands monopoles » et les « trusts capitalistes ». Saint-Céré, faut-il le préciser, appartenait à l'ancienne vicomté de Turenne, où jusque sous le règne de Louis XV on ne payait pas l'impôt du roi ! Après avoir bénéficié de l'appui des communistes locaux, le mouvement s'était rapproché de l'extrême droite. À son apogée en 1955, l'UDCA comptait quelques dizaines de milliers d'adhérents. Avec le slogan : « Pour en sortir, sortez les sortants », ses listes Union et Fraternité française (UFF) remportèrent

un succès inattendu : 2,5 millions de voix, près de 13 % des suffrages et 52 élus (dont un jeune militant, promis à un grand avenir, Jean-Marie Le Pen). Orateur populiste, n'hésitant pas à se mettre en bras de chemise à la tribune, le papetier de Saint-Céré fut surnommé Poujadolf par *L'Express*, l'hebdomadaire mendésiste de Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Un nouveau fascisme venait-il de naître ? Nullement. C'était un simple surgeon du vieux nationalisme ligueur de la III^e République, mêlant antiparlementarisme, xénophobie et rêveries corporatistes. Il était à la fois touchant et irritant de voir comment le roman national de l'école primaire pouvait être instrumentalisé : il fallait réunir les « états généraux », rédiger des « cahiers de doléances » et bien sûr faire une nouvelle « nuit du 4-Août » pour abolir les privilèges des « féodalités financières ». Les Français étaient alors intoxiqués d'histoire... Le poujadisme s'adressait surtout au monde rural et à la France pauvre, souffrant de la modernisation de la société – la France de Simenon en quelque sorte, nostalgique de l'avant-guerre, avec ses bistrots et ses petits commerces.

LE RETOURNEMENT DE GUY MOLLET

Conformément à la politique de détente préconisée par Nikita Khrouchtchev, premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique, le PCF fit savoir qu'il était prêt à soutenir un gouvernement de gauche animé par les socialistes, en dépit de leurs engagements atlantistes. René Coty s'adressa alors au secrétaire général de la SFIO, Guy Mollet, ancien résistant, ancien professeur d'anglais, maire d'Arras, homme d'appareil, qui avait longtemps représenté l'aile gauche du socialisme. Le nouveau cabinet obtint 420 voix contre 71, le MRP et le parti communiste ayant voté pour.

Dans sa déclaration d'investiture, le nouveau président du Conseil avait insisté sur son programme algérien, bâti sur le triptyque « Cessez-le-feu, élections, négociations ». En signe d'ouverture, il remplaça Jacques Soustelle, gouverneur général, par une personnalité réputée libérale, le général Catroux, ancien haut-commissaire au Levant, compagnon de la Libération, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur. Le 6 février, Guy Mollet débarqua à l'aéroport de Maison-Carrée, près d'Alger. Mais là, ô surprise ! il fut conspué et accueilli par des jets de tomates et d'œufs pourris. Les pieds-noirs le soupçonnaient de vouloir brader l'Algérie.

Ce cuisant épisode incita le destinataire des projectiles à faire volte-face. Il pria Catroux de s'effacer devant son vieil ami Robert Lacoste, socialiste et syndicaliste, connu pour son ferme attachement à

l'Algérie française, et demanda au Parlement les pouvoirs spéciaux les plus étendus, qui lui furent accordés, y compris par les communistes. Puis il rappela les classes du contingent, portant ainsi, en mai 1956, le nombre de militaires en Algérie à quatre cent mille, et allongea progressivement la durée du service à vingt-sept mois.

Tenant de la tradition coloniale républicaine, comme Jules Ferry, il était persuadé de la mission universelle de la France. Il estimait que celle-ci devait conduire les peuples sur la voie du progrès, de l'égalité des droits et de l'émancipation par l'éducation, la diffusion du savoir scientifique et le rejet de l'obscurantisme, notamment de l'islam. La découverte du vaste gisement de pétrole d'Hassi Messaoud dans le Sud saharien venait conforter ses projets de développement économique du pays.

En attendant, en mars 1956, achevant le processus entamé par Mendès France et Edgar Faure, Guy Mollet reconnut l'indépendance sans réserve du Maroc et de la Tunisie. Restait l'Afrique noire. En juin de la même année, à la demande de Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer, et de Félix Houphouët-Boigny, ministre délégué à la présidence du Conseil, une loi-cadre fut adoptée, avec pour dessein l'évolution vers l'autonomie de ces territoires.

En octobre 1956, un DC 3 marocain à équipage français, se rendant de Rabat à Tunis, fut détourné, ce qui permit l'arrestation de cinq des principaux chefs du FLN, dont Ahmed Ben Bella. Un coup dur sans doute pour la rébellion, qui n'empêcha pas le colonel Nasser, l'homme fort du Caire, de continuer à la soutenir et à l'armer massivement.

Profitant de la nationalisation unilatérale du canal de Suez, décrétée par ce dernier, Français et Anglais, associés aux Israéliens, combinèrent un plan d'intervention destiné à replacer l'ouvrage de Ferdinand de Lesseps sous contrôle international et à se débarrasser du raïs égyptien. Telle fut la malheureuse expédition de Suez au début de novembre 1956, qui consista en l'envoi d'une puissante force navale franco-britannique et d'un corps expéditionnaire de quinze mille hommes avec des barges de débarquement et des blindés. Pendant que l'armée israélienne envahissait la bande de Gaza et le Sinaï, les parachutistes et les commandos de marine des deux pays s'emparèrent de la zone du canal de Suez les 5 et 6 novembre.

La pression des États-Unis et de l'URSS, la menace d'une riposte nucléaire par Nikita Khrouchtchev qui, dans le même temps, réprimait dans le sang l'insurrection hongroise, firent céder le Premier ministre anglais Anthony Eden puis le président du Conseil français. Le cessez-le-feu fut signé aussitôt. La politique de la canonnière menée par les deux plus grandes puissances coloniales avait abouti à un fiasco

humiliant.

La décolonisation était régulièrement inscrite à l'ordre du jour des assemblées générales de l'ONU. Mise en accusation, la France soutenait qu'il s'agissait d'une question intérieure, l'Algérie étant partie constitutive de la République une et indivisible.

À Alger, cependant, le FLN redoubla ses attaques, faisant exploser des bombes devant les écoles, les arrêts d'autobus, dans les cinémas, les bals, les stades, mitraillant les consommateurs aux terrasses des cafés. Il s'attaquait non seulement aux Européens, mais aux Arabes profrançais, aux notables locaux et même aux partisans de Messali Hadj, de façon à renforcer par la terreur son audience encore limitée sur les masses musulmanes.

Le 17 mars 1956, un décret avait renforcé les pouvoirs de la justice militaire en Algérie. Le 17 janvier 1957, le ministre résident Robert Lacoste confia au général Massu, commandant la 10^e division parachutiste, la mission de rétablir l'ordre à Alger. Ce dernier, dans le dessein de prévenir de nouveaux attentats, de démanteler les réseaux, de trouver des caches d'armes ou d'explosifs, pratiqua presque systématiquement la torture des suspects. Il gagna ainsi au bout de dix mois la « bataille d'Alger », pacifiant la Casbah, où le FLN s'était fortement implanté. Mais ses procédés violents et expéditifs soulevèrent de nombreuses protestations parmi les anciens résistants, les intellectuels, les mouvements de gauche et les milieux chrétiens. La France, patrie des droits de l'homme, de tradition chrétienne, avait-elle le droit d'utiliser la même barbarie que ses adversaires ? Plus tard, au soir de sa vie, Massu regretterait les pratiques employées, tandis que l'un de ses adjoints, Paul Aussaresses, se vanterait d'avoir « liquidé » sommairement de nombreux terroristes.

Dans les Aurès comme dans le Constantinois, afin de traquer les maquisards et d'instaurer des relations de confiance avec les populations locales, les légionnaires et les parachutistes se servirent des techniques de contre-guérilla apprises en Indochine : quadrillage du terrain, regroupement des douars, armement des supplétifs musulmans, les harkis, ou des groupes locaux d'autodéfense. Dépassant les simples activités militaires, les officiers des Sections administratives spéciales (SAS) fournissaient aux habitants des services sanitaires ou sociaux, s'occupaient des écoles.

Sur les autres fronts intérieurs, les difficultés n'avaient pas disparu. À côté des dépenses sociales supplémentaires, les opérations de maintien de l'ordre en Algérie coûtaient de plus en plus cher. L'inflation était repartie à la hausse tout comme le déficit budgétaire. Dans ce contexte délicat, Guy Mollet eut la sagesse de ne pas rallumer

la guerre scolaire. Malgré les engagements du Front républicain, il se garda d'abroger les lois Marie et Barangé. Il entra même en contact avec le Vatican afin de régler les questions pendantes entre l'Église et l'État : écoles privées, statut des congrégations et des missions d'outre-mer... Un nouvel état d'esprit avait gagné la gauche en dépit des aigreurs du Cartel national d'action laïque.

Après l'échec de la CED, Edgar Faure avait également relancé le processus de construction européenne. En octobre 1956, le contentieux franco-allemand sur la Sarre était réglé par le rattachement de cette région à la République fédérale, à la suite d'un référendum local refusant un statut spécial dans le cadre de l'UEO. Aux conférences de Messine (juin 1955) et de Venise (mai 1956), il fut décidé de créer deux nouvelles institutions. La Communauté européenne pour l'énergie atomique (Euratom) visait à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et la Communauté économique européenne (CEE) se fixa pour objectif, après une période d'acclimatation et de transition, de créer un marché commun librement ouvert à la circulation des hommes et des biens. Ces deux institutions furent établies par le traité de Rome du 25 mars 1957.

LA IV^e RÉPUBLIQUE À L'AGONIE

La dislocation des forces politiques entraîna la chute du gouvernement de Guy Mollet le 13 juin 1957. Après trois semaines de crise ministérielle, le choix du président de la République se porta sur Maurice Bourgès-Maunoury, un radical du Sud-Ouest, polytechnicien, résistant, compagnon de la Libération, qui avait été une quinzaine de fois secrétaire d'État et ministre. Celui-ci tenta d'élaborer un statut d'autonomie pour l'Algérie, qui fut rejeté des deux côtés. En même temps, il entreprit l'édification le long de la frontière algéro-tunisienne d'une ligne de barbelés électrifiés et minée, dite ligne Morice, du nom du ministre de la Défense nationale, qui allait réduire très sensiblement le passage des fellaghas entre les deux pays. Son gouvernement ne tint pas plus de trois mois et demi.

Au terme d'une crise de trente-cinq jours, symptôme du délitement du régime, il eut pour successeur Félix Gaillard, inspecteur des finances, député radical de la Charente, puis ministre des Finances. Ce fut, à trente-huit ans, le plus jeune président du Conseil de la République. La situation financière du pays était des plus tendues, avec une armée de près de un million d'hommes à entretenir.

Lui aussi chercha d'abord une issue politique au conflit algérien. Il conçut ainsi une loi-cadre destinée à entrer en vigueur trois mois après

le retour à l'ordre, ce qui ne résolvait en rien le conflit. À la vérité, le fardeau de cette guerre exacerbait les tensions, divisait les partis, menaçait le franc et les grands équilibres économiques du pays. La paix, chacun la voulait, mais à quel prix ?

Chapitre 43

Le retour du « Commandeur »

(1958-1962)

L'IMPUISSANCE ET L'EXPLOSION

Survint alors un grave incident à la frontière algéro-tunisienne. Affichant un soutien sans faille au FLN, le président Habib Bourguiba avait laissé les rebelles s'entraîner sur son territoire et lancer des raids contre l'armée française. Le 11 janvier, trois cents fellaghas avaient ainsi attaqué un convoi de militaires français, en avaient tué quatorze, blessé deux et fait quatre prisonniers.

Le 8 février 1958, en représailles à des tirs essuyés par un avion d'observation, onze bombardiers Douglas A26, six chasseurs-bombardiers Corsair et huit chasseurs Mistral prirent pour cible un camp de l'ALN – le bras armé du FLN –, installé aux abords du village de Sakiet Sidi Youssef, à quelques kilomètres de la frontière. C'était jour de marché. Il y eut environ 70 morts, dont 12 écoliers, et près de 150 blessés. Immense fut l'émotion dans le monde entier. La Tunisie déposa une plainte à l'ONU, rappela son ambassadeur à Paris et exigea le départ des Français de la base navale de Bizerte. Personne sur le moment ne savait que ce raid, qui avait peut-être reçu l'aval du ministre de la Défense, Jacques Chaban-Delmas, mais non celui du président du Conseil Félix Gaillard, allait faire une autre victime : la IV^e République, déjà entrée dans sa phase crépusculaire.

Sous la contrainte internationale, le gouvernement dut accepter les « bons offices » de deux diplomates anglo-saxons, qui n'aboutirent à rien. On était dans l'impasse. Le pays était exsangue, avec un déficit budgétaire considérable, une balance des paiements déséquilibrée, une encaisse-or au plus bas. Le 15 avril, Félix Gaillard démissionna. Recomença alors le ballet des voitures officielles dans la cour de l'Élysée durant trois semaines, discréditant une fois de plus le régime. Pressentis pour former un nouveau cabinet, Georges Bidault et René Pleven jetèrent l'éponge. Le 9 mai, René Coty se tourna vers le président du MRP, Pierre Pflimlin, homme politique discret, qui avait été treize fois ministre. Celui-ci accepta. Comme il avait la réputation

d'être un « libéral », il fut vite soupçonné de vouloir négocier avec les rebelles.

Sortant de leur devoir de réserve, le général Salan, commandant en chef en Algérie, et tous les officiers généraux sous ses ordres s'en émurent dans un télégramme comminatoire au président de la République : « L'armée française, d'une façon unanime, sentirait comme un outrage l'abandon de ce patrimoine national. » Pareille immixtion de la « grande muette » ne s'était jamais vue en régime démocratique ; elle se comprenait néanmoins dans le contexte d'un corps militaire encore traumatisé par la défaite en Indochine.

Dans l'ombre, les réseaux gaullistes, qui avaient survécu à l'aventure du RPF, préparaient le retour du Général, avec l'aide de quelques hommes-clés : Jacques Chaban-Delmas, Jacques Soustelle et Michel Debré, sénateur d'Indre-et-Loire et directeur d'un hebdomadaire particulièrement combatif, *Le Courrier de la colère*.

Nombreuses étaient alors les manœuvres obscures des « treize complots du treize mai », pour reprendre le titre de l'enquête des journalistes Merry et Bromberger, où se croisaient radicaux jacobins, socialistes patriotes, nationalistes, poujadistes et contre-révolutionnaires royalistes. Charles de Gaulle, qui n'avait cessé, dans l'amertume de sa retraite solitaire de Colombey-les-deux-Églises, de recevoir des visiteurs, était informé de tout. Il écoutait les conseils, recueillait les informations, laissait faire, sans dissuader ni encourager personne, attendant son heure. Lui qui estimait incarner la légitimité historique depuis l'acte fondateur du 18-Juin refusait toutefois de s'imposer par un nouveau 2-Décembre. Il ne souhaitait revenir au pouvoir qu'appelé par un vaste mouvement de l'opinion, sans avoir à se présenter devant l'Assemblée. Or cette exigence orgueilleuse, contraire à la Constitution, semblait difficile à admettre par le président René Coty qui l'avait contacté discrètement.

LA CRISE DU 13 MAI

Le 13 mai, les partisans de l'Algérie française, étudiants, militants d'extrême droite ou d'origine communiste, riches colons et pieds-noirs, commerçants ou fonctionnaires, Français de souche ou d'adoption, avaient prévu une démonstration de force sur le forum d'Alger afin de rendre hommage à trois soldats français fusillés par le FLN et montrer leur irréductible détermination à rester sur leur terre.

La manifestation, qui rassembla peut-être cent mille personnes, dégénéra. Le bâtiment du gouvernement général fut envahi, ses bureaux saccagés, les dossiers jetés par les fenêtres. Un Comité de

salut public (toujours la référence à l'Histoire) se constitua et porta à sa présidence le populaire général Jacques Massu, avec la bénédiction de son supérieur le général Salan qui cherchait, dans une loyauté ambiguë à l'égard de Paris, à contrôler l'émeute, dont il partageait les objectifs.

Au soir du 13 mai, en attendant la prise de fonction du nouveau président du Conseil, Félix Gaillard démissionnaire confia à Salan les pleins pouvoirs, manière de sauver les apparences, alors que l'Algérie, manifestement, venait d'entrer en dissidence. Le jeudi 15, en fin de matinée, au balcon du gouvernement général, ce dernier, devant la foule une nouvelle fois assemblée, lança le cri de : « Vive de Gaulle ! »

C'était l'occasion pour l'homme de Colombey de tenter son retour. Dans un communiqué laconique publié dans l'après-midi, il se déclara « prêt à assumer les pouvoirs de la République ». Le processus était enclenché. Une lame de fond en sa faveur se manifesta, aussi bien en France métropolitaine qu'en Algérie, où même les Arabes se joignirent aux Européens avec d'étonnantes marques de fraternisation. Les femmes enlevèrent leur voile islamique afin de montrer leur volonté d'émancipation et d'assimilation.

Avec un art politique consommé, de Gaulle fixa au lundi 19 la date d'une conférence de presse au palais d'Orsay. Ce jour-là, devant cinq cents journalistes, il choisit soigneusement son angle d'attaque, non le maintien de l'Algérie dans la République, mais la réforme de la Constitution de 1946, tragiquement défectueuse et jugée responsable de la décadence. Pour répondre à ses détracteurs de gauche qui le soupçonnaient d'aspirer à un pouvoir consulaire reçu des factieux, il eut cette formule restée célèbre qui fit rire l'auditoire : « Croit-on qu'à soixante-sept ans je vais commencer une carrière de dictateur ? »

Gagner la sympathie de l'opinion était une chose. S'imposer à la classe politique et enrayer les mécanismes institutionnels mortifères, ce qu'il n'avait pu réaliser lors de l'aventure du RPF, en était une autre. Il y réussit par un stupéfiant mensonge destiné à créer un processus irrémédiable. Sensible aux innombrables appels en faveur du retour du Général, le président Coty avait conseillé à Pierre Pflimlin, dont le gouvernement avait obtenu la confiance de l'Assemblée le 14, de le rencontrer discrètement. L'entrevue eut lieu à Saint-Cloud dans la nuit du 26 au 27, deux jours après le ralliement enthousiaste des Corses aux hommes en tenue léopard du 1^{er} bataillon de choc parachutiste de Calvi. Il n'en sortit rien, le président du Conseil, légalement investi, n'étant nullement prêt à s'effacer malgré la menace grandissante d'une opération aéroportée des généraux d'Alger en métropole.

L'ancien chef de la France libre, forçant alors la porte du destin, publia, sans en avertir son interlocuteur, un communiqué déclarant avoir « entamé le processus régulier nécessaire à l'établissement d'un gouvernement républicain capable d'assumer l'unité et l'indépendance du pays [...] ». J'attends des forces terrestres, qu'elles demeurent exemplaires sous les ordres de leurs chefs ». Pris de court, Pflimlin démissionna. Tout était prêt pour le putsch, dont le ralliement de la Corse n'avait été que le prélude. L'armée avait mis au point un plan d'occupation des bâtiments publics et d'arrestation des principaux hommes politiques, baptisé Résurrection.

Pour s'opposer à la menace d'un coup d'État « fasciste », deux cent mille personnes, à l'instigation des partis et syndicats de gauche, défilèrent le 28 de la Nation à la République, derrière Pierre Mendès France, François Mitterrand, Jacques Duclos et le vieil Édouard Daladier. Cette protestation servait les plans du Général, désireux d'apparaître comme l'ultime solution républicaine susceptible d'éviter la guerre civile, ce dont Guy Mollet finit par se persuader. Son ralliement fut décisif. Le 29 mai, René Coty fit savoir au Parlement qu'après la démission de Pierre Pflimlin il avait décidé de faire appel « au plus illustre des Français ».

L'homme du 18-Juin avait réussi à se placer au centre du jeu, sans avoir à désavouer les militaires d'Alger ni à abattre sa dernière carte en cas de résistance du « système » : l'arrivée à Paris des parachutistes de la base de Pau et des chars de Rambouillet, dont il était informé heure par heure des préparatifs par Michel Debré. Les contrordres furent donnés *in extremis*.

Reçu à l'Élysée, il composa un large gouvernement d'union nationale comprenant trois anciens présidents du Conseil, Pinay, Mollet et Pflimlin, des fidèles comme Michel Debré et André Malraux et un représentant des députés d'outre-mer, Félix Houphouët-Boigny, rejoints quelques jours plus tard par l'encombrant Jacques Soustelle, l'idole des pieds-noirs. Ancien ambassadeur à Bonn, excellent connaisseur des relations internationales, Maurice Couve de Murville devint ministre des Affaires étrangères, fonction qu'il conserva dix ans. Il faisait partie de ce personnel politique de valeur ayant travaillé pour Vichy, sans s'être impliqué dans la collaboration, que de Gaulle avait repris à son service.

De Gaulle se présenta devant l'Assemblée le 2 juin. L'investiture lui fut accordée par 329 voix contre 224. Sa majorité allait de la droite (à l'exception de maître Isorni, l'ancien avocat du maréchal Pétain) à une large fraction des socialistes. Le nouveau cabinet obtint la reconduction des pouvoirs spéciaux destinés à lutter contre le FLN, le

droit durant six mois de prendre des ordonnances et les pleins pouvoirs pour une même durée afin de préparer une nouvelle Constitution. Il était stipulé que celle-ci serait transmise à un comité consultatif constitutionnel composé pour deux tiers de parlementaires puis soumise au vote populaire par voie de référendum. On avait en mémoire le coup de force de Pierre Laval au casino de Vichy, le 10 juillet 1940.

Charles de Gaulle, on l'oublie souvent, fut le dernier président du Conseil de la IV^e République. Son gouvernement acheva les grands projets en cours et s'attacha à réduire l'endettement inquiétant du pays. Mis en œuvre le 28 décembre 1958, le plan Pinay-Rueff visait à éradiquer l'inflation, en partie liée à l'échelle mobile des salaires, tout en préservant la croissance des investissements publics et des entreprises nationales. Une nouvelle dévaluation de 17,5 % après celle de l'été 1957 fut annoncée, couplée à la création d'une nouvelle monnaie, le « franc lourd » (appelé plus tard nouveau franc), valant 100 anciens francs. Contrairement à sa politique socialisante de la Libération, de Gaulle prit alors le pari du libéralisme économique en abaissant les tarifs extérieurs à hauteur de 90 % afin d'accélérer la mise en place du Marché commun. Au total, l'activité réformatrice de ce gouvernement fut considérable, touchant à peu près tous les domaines : réforme des transports en commun, politique du logement, Défense nationale, création des CHU, début de l'intéressement des salariés. L'économie s'en trouva revivifiée.

BILAN ÉCONOMIQUE

La IV^e République a été décriée pour la faiblesse de son système des partis, son instabilité ministérielle chronique et sa trop grande dépendance vis-à-vis des crédits de Washington. Elle avait été incapable de résister aux tragiques secousses de la décolonisation. Avec le recul, les historiens ont atténué la sévérité de ces jugements. « Les Français pourraient peut-être admettre enfin, écrit Jean-Pierre Rioux dans sa *France de la IV^e République* (1983), que ce régime faible et méprisé n'a pas tout à fait démérité. Rétrospectivement, nous serions même tentés de porter à son crédit sa persévérance à gouverner peu, qui permit sans doute à la France d'afficher librement des hardiesses imprévues, assumées et fécondes. Mieux encore, par contraste et sans nostalgie inutile, le souvenir de ces années où vitalité et modernité vont d'un bon pas convaincre ce vieux pays qu'il sait percer à l'occasion les secrets de son éternelle jeunesse, qu'il peut prendre le risque de concevoir un avenir et l'assurer que, si l'échec est

toujours surmontable, l'ambition, elle, n'a pas de prix. » Les travaux de Georgette Elgey, qui a consacré six volumes à cette « mal aimée », sont précieux à cet égard.

Si la bonne santé d'un pays se mesure à sa démographie, le *baby-boom* d'après guerre, autrement dit l'augmentation brusque et très forte du taux de natalité, après des décennies de recul, était un indicateur indiscutable. La politique familiale de la fin des années trente et du gouvernement de Vichy avait préparé le terrain ; la renaissance de l'espoir après la Libération fit le reste. En 1949, le nombre des naissances atteignit 869 000, contre un peu moins de 600 000 avant la guerre. Modifiant très sensiblement la pyramide des âges, les berceaux l'emportaient enfin sur les cercueils ! Au recensement de 1968, un tiers des Français auraient moins de vingt ans.

L'exode rural s'était poursuivi. En 1958, près de 70 % de la population habitaient en ville. L'agglomération parisienne dépassait les 8 millions d'habitants. Malgré l'aménagement du territoire, des régions s'étaient développées à un moindre rythme, s'étaient même désertifiées, comme le Centre ou le Sud-Ouest.

À partir de 1948-1949, la reconstruction de l'outil industriel commença à porter ses premiers fruits. En 1953, grâce au plan Marshall et au bas coût de l'énergie (pétrole, électricité et gaz), la production nationale dépassait de près de 40 % le niveau de 1946. Deux ans plus tard, la balance commerciale laissait pour la première fois un solde positif.

En 1958, l'indice de la production industrielle représentait le double de celui de 1939. Avec des taux de croissance annuels parmi les plus élevés du monde, variant de 5 à 7 %, la France était entrée dans l'ère des « Trente Glorieuses », chère à l'économiste Jean Fourastié, qui devait s'achever avec le premier choc pétrolier de 1973.

Après la construction de grands barrages de retenue, comme ceux de Génissiat ou Donzère-Mondragon, permettant de satisfaire aux besoins croissants de la consommation électrique, l'économie française s'était hissée dans les premiers rangs des grands pays industriels de l'après-guerre, affichant des réussites spectaculaires : la 4CV Renault, la Citroën DS 19, la *Caravelle* de Sud-Aviation, premier moyen-courrier à réaction, le Dassault Mystère IV, avion de chasse vendu en grand nombre à l'étranger, la mise en chantier du pont de Tancarville ou du paquebot *France*... Le haut niveau de compétence des ingénieurs français ressortait également dans le secteur de l'énergie nucléaire, avec les réacteurs de Saclay et de Marcoule, ou dans l'industrie pétrolière avec l'exploitation du gaz de Lacq.

En même temps, le revenu des ménages avait augmenté. L'acquisition dans les foyers du réfrigérateur, de l'aspirateur, de la machine à laver allégea les tâches domestiques. La richesse s'était largement diffusée, y compris au sein du monde ouvrier et de la paysannerie. Chacun, même avec un budget modeste, pouvait accéder à de nouveaux modes de vie : l'automobile, les week-ends, les vacances, voire pour les plus aisés la résidence secondaire. Les Français se précipitaient aux rendez-vous attractifs de la capitale, le Salon de l'automobile, celui des arts ménagers ou la Foire de Paris. À partir du 2 juin 1953, date de la retransmission en direct du couronnement de la reine Élisabeth II d'Angleterre, la télévision, encore en noir et blanc, se développa de façon spectaculaire (24 000 récepteurs en 1952, un peu moins de un million en 1958), la radio restant de loin le média le plus puissant (10 millions de postes en 1958).

La construction européenne avait pris un bon départ, permettant le rapprochement des peuples meurtris par les luttes fratricides de la première moitié du ^{xx}e siècle. Charles de Gaulle n'y était nullement hostile, au contraire. Dès mars 1949, en pleine guerre froide, il avait préconisé la réconciliation franco-allemande afin de construire un bloc européen uni, qui pourrait ainsi se tourner vers la Russie, « dût-elle changer de régime », ajoutait-il. S'il avait condamné la CECA et surtout la CED, il avait accepté le Marché commun pour deux raisons essentielles : d'abord, parce que la France était le seul pays continental de l'Ouest à avoir le statut de grande puissance – elle n'était dépassée sur le plan économique que par une Allemagne coupée en deux, sur qui pesait encore l'opprobre du national-socialisme ; ensuite, parce que la CEE écartait toute construction fédérale contraignante, contraire à la souveraineté nationale. Ce n'est qu'après la clôture du dossier algérien que le Général précisera ses vues sur une Europe de l'Atlantique à l'Oural, indépendante des États-Unis, sensiblement différente de celle de Jean Monnet et Robert Schuman.

PROGRÈS DU PILIER SOCIAL

La croissance régulière et soutenue de l'économie avait arraché ce vieux pays à l'univers de la fatalité et de la misère millénaire pour le faire entrer dans la société moderne de consommation, se caractérisant par une diversification sociale plus grande.

Toutefois, l'abondance laissait subsister des poches de pauvreté. Les équipements sociaux, scolaires et hospitaliers demeuraient insuffisants. La modernisation de l'agriculture tardait et les paysans manifestaient leur grogne dans la rue. La politique des grands

ensembles, qui remplaçaient les bidonvilles sans souci d'esthétique (la « sarcellite »), n'avait pas résolu la crise de l'habitat, liée à la vétusté des logements, aux destructions de la guerre et à la poussée démographique. Le généreux combat en faveur des sans-abri ou des mal-logés mené par l'abbé Pierre, de son vrai nom Henri Grouès, résistant, ancien député MRP, fondateur de la Communauté d'Emmaüs, sensibilisa l'opinion sur la misère des plus démunis.

La croissance régulière permit d'ajouter quelques pierres supplémentaires à notre pilier de la justice sociale sans menacer, comme sous le Front populaire, de déséquilibrer le faîtage. Dès 1950, malgré l'opposition de gauche, le gouvernement Bidault créa le salaire minimum interprofessionnel garanti ou SMIG (qui deviendra SMIC, salaire minimum interprofessionnel de croissance en 1970, pour bien montrer son caractère évolutif). Ce minimum vital pour une durée de travail de quarante-cinq heures par semaine, s'imposant à toutes les professions, était circonscrit à la métropole en raison des trop grandes disparités dans les pays d'outre-mer. Une vingtaine de « zones de salaire » avaient été découpées en fonction des budgets-types de dépenses d'un ménage. Au début, il concerna environ 16 % des travailleurs. Indexé sur l'inflation à partir de 1952, il fut complété par un salaire minimum agricole garanti (SMAG), au taux plus faible.

Parmi les autres mesures prises sous la IV^e République, on citera l'allongement à trois semaines de la durée des congés populaires, adopté d'abord au sein de la Régie Renault, qui se voulait un laboratoire du progrès social. Par ailleurs, le gouvernement fit gérer par la Caisse des dépôts un Fonds national de solidarité assurant une retraite minimale aux personnes âgées nécessiteuses, infirmes ou malades. La politique du logement fut l'objet de nombreuses dispositions législatives : en 1948, la loi sur la limitation des loyers, en 1949 celle fixant les normes des habitations à loyer modéré (HLM), en 1953, la création du 1 % patronal destiné à financer de nouvelles constructions, en 1954, à la suite de l'appel de l'abbé Pierre, l'aménagement de douze mille appartements en cités d'urgence, en 1957, la loi-cadre définissant les zones d'urbanisation prioritaire (ZUP) et annonçant la création de trois cent mille logements sociaux par an ainsi que l'amélioration de l'habitat rural. De moins en moins de forces politiques remettaient en cause l'interventionnisme économique et social de l'État, qui n'obéissait pas à des préoccupations idéologiques, mais à la simple nécessité d'améliorer la vie quotidienne des Français.

La chape de plomb de la censure qui s'était abattue sur la création artistique durant l'Occupation n'avait pas empêché l'apparition sur scène d'œuvres remarquables : *Le Soulier de satin* de Paul Claudel, monté à la Comédie-Française, *l'Antigone* de Jean Anouilh, *La Reine morte* d'Henry de Montherlant, *Huis clos* de Jean-Paul Sartre, ni quelques manifestations originales comme celle des « zazous de la peinture » à la galerie Braun (Bazaine, Fougeron, Dubuffet...). Au cinéma, dans la continuité des créatives années trente, le public avait pu voir *Le Corbeau* d'Henri Georges Clouzot, *Les Visiteurs du soir* et *Les Enfants du paradis* de Marcel Carné, *Goupi Mains rouges* de Jacques Becker. Dans la clandestinité avaient été publiés *Le Silence de la mer* de Vercors, le poème d'Éluard *Liberté* ou celui d'Aragon *La Rose et le réséda*.

À la Libération, des auteurs tels Morand, Giono, Céline, Montherlant, Chardonne, Guitry furent ostracisés, inquiétés ou même emprisonnés. Cela n'empêcha ni le bouillonnement culturel, ni l'émergence de nouvelles générations, à côté d'un André Gide couronné par le prix Nobel en 1947 : le jeune Albert Camus, déjà connu pour sa pièce *Caligula* (1939), son essai sur *Le Mythe de Sisyphe* et son roman *L'Étranger* (1942), se fit remarquer par *La Peste* (1947) et *L'Homme révolté* (1951).

La mode littéraire était à l'engagement. Dans les cafés de Saint-Germain-des-Prés, on s'extasiait devant l'œuvre foisonnante de Boris Vian ; au Vieux Colombier, on écoutait religieusement les compositions de jazz de Claude Luter et naturellement on se précipitait aux pièces de théâtre du pape de l'« existentialisme » Jean-Paul Sartre, *La Putain respectueuse*, *Morts sans sépulture* (1946), *Les Mains sales* (1948), *Le Diable et le Bon Dieu* (1951). On lisait avec passion la dernière livraison de ses *Temps modernes* ou le dernier tome de ses *Chemins de la liberté* (1945). En 1949, sa compagne Simone de Beauvoir recueillit un immense succès avec *Le Deuxième Sexe*, livre culte du féminisme qui se vendit à plusieurs millions d'exemplaires dans le monde. L'année suivante, Marguerite Duras écrivait son roman d'inspiration autobiographique *Un barrage contre le Pacifique*, manquant de peu le prix Goncourt. De son côté, François Mauriac, Prix Nobel en 1952, poursuivait son impressionnante œuvre romanesque, sans cesser d'écrire son « Bloc-notes » dans *La Table ronde*, *Le Figaro*, puis plus tard dans *L'Express*.

Ce fut une période fastueuse pour le théâtre, que Jean Vilar s'efforça de démocratiser avec le Théâtre national populaire (TNP), où le public découvrit un éblouissant et talentueux jeune premier, Gérard Philipe. On vit également se développer le « théâtre de l'absurde », derrière Eugène Ionesco (*La Cantatrice chauve*, 1950), Arthur Adamov (*La*

Parodie, 1950) et Samuel Beckett (*En attendant Godot*, 1953).

Les interrogations philosophiques s'installaient de même dans la littérature en attendant l'arrivée du « nouveau roman » (Nathalie Sarraute, Alain Robbe-Grillet...) et sa glaciale élimination de la psychologie humaine et de l'intrigue. L'abstraction avait conquis l'art pictural et la musique (musique dodécaphonique puis sérielle, avec Messiaen ou Boulez), pendant qu'en sculpture César et Arman partageaient à la recherche d'un nouveau surréalisme provocateur. En peinture, à côté des « anciens » de l'« école de Paris » (Picasso, Matisse, Derain, Braque...), d'autres créateurs cherchaient des voies nouvelles (Gruber, Nicolas de Staël, Bernard Buffet...). Autant d'exemples qui n'épuisent pas la richesse culturelle de cette époque.

Devenu un art majeur, le cinéma était florissant, avec des réalisateurs de grand talent, Claude Autant-Lara (*Le Diable au corps*, 1947), Jacques Tati (*Jour de fête*, 1949), René Clément (*Jeux interdits*, 1952), Henri Georges Clouzot (*Le Salaire de la peur*, 1953), Robert Bresson (*Un condamné à mort s'est échappé*, 1956), sans oublier Roger Vadim (*Et Dieu créa la femme*, avec Brigitte Bardot, 1956).

Au début de la IV^e République, le terrorisme intellectuel sévissait. Témoin les oukases des *Lettres françaises* de Claude Morgan puis d'Aragon et la dérive stalinienne du Comité national des écrivains. Toutefois, son emprise sur la littérature et les arts peinait à s'imposer. Comment la jeunesse, occidentalisée par l'arrivée des modes américaines à la Libération, le jazz, le be-bop, les cigarettes et le whisky, aurait-elle pu se mouler dans les principes jdanoviens du « réalisme soviétique » ? Les débats et les controverses étaient vifs et tendus entre Louis Aragon, Jean-Paul Sartre, Maurice Merleau-Ponty, Jean Genet, Albert Camus, François Mauriac ou Raymond Aron, ce dernier dénonçant la grande illusion marxiste dans *L'Opium des intellectuels* (1955).

En ces années cinquante émergea aussi une jeune droite littéraire, dont les thématiques n'étaient pas sans rappeler celles des années trente : ainsi, la revue *Arts* qui vira de bord en 1952 et dont Louis Pauwels devint rédacteur en chef, ainsi encore, le groupe de *La Parisienne*, avec Roger Nimier, Jacques Laurent, Antoine Blondin et Michel Déon, appelant à la liberté d'écriture et à la réhabilitation de l'art pour l'art. Tels étaient les « hussards », comme les appela Bernard Frank, qui partageaient un même état d'esprit d'impertinence frivole.

Le tournant culturel essentiel fut le rapport de Khrouchtchev au XX^e congrès du Parti communiste de l'Union soviétique sur la déstalinisation en février 1956 et l'insurrection de Budapest en octobre de la même année. Des intellectuels rendirent leur carte

d'adhérent du PCF. Vercors et Sartre tournèrent le dos au communisme, alors qu'Aragon justifiait la répression. Pour beaucoup la page était tournée. De nouvelles aspirations s'exprimaient, que l'on retrouvait, par exemple, dans le désenchantement des romans intimistes de Françoise Sagan, *Bonjour tristesse* (1954) ou *Un certain sourire* (1956). Prémices d'une autre époque.

LA NAISSANCE DE LA V^e RÉPUBLIQUE

Charles de Gaulle, qui avait le sens aigu des symboles et de la mise en scène, présenta son projet de Constitution lors d'un grand discours public place de la République le 4 septembre 1958, quatre-vingt-huit ans jour pour jour après la proclamation de la république. Conçu par une équipe de juristes et d'experts du Conseil d'État sous la supervision du garde des Sceaux Michel Debré, admirateur du système parlementaire britannique, ce projet s'inspirait en bonne partie des idées du discours de Bayeux de 1946.

Le président de la République, véritable chef de l'exécutif, était élu non par le Parlement, comme sous les deux régimes précédents, mais par un collège d'un peu plus de quatre-vingt mille grands électeurs, composé de parlementaires, conseillers généraux, maires et délégués des conseillers municipaux. Il nommait le Premier ministre et, sur proposition de celui-ci, les ministres. Il présidait le Conseil. En outre lui était reconnu le droit de dissoudre l'Assemblée nationale et de soumettre au peuple, directement ou par l'intermédiaire du Parlement, des projets de loi référendaires sur le fonctionnement des pouvoirs publics. En cas de crise grave, il avait la faculté d'exercer des pouvoirs spéciaux très étendus, après consultation des présidents de l'Assemblée et du Sénat (article 16). Le Général avait naturellement songé à l'impuissance du président Albert Lebrun en 1940.

Le gouvernement, qui, selon l'article 20, déterminait et conduisait la politique de la nation, était responsable devant l'Assemblée nationale, élue au suffrage universel pour cinq ans. Celle-ci pouvait le renverser par une motion de censure votée à la majorité absolue ou, en réponse à une question de confiance posée par lui, à la majorité simple. Remplaçant le Conseil de la République, le Sénat, élu au suffrage universel indirect par les représentants des collectivités locales, participait au pouvoir législatif sans avoir la faculté de censurer le gouvernement. Enfin, un Conseil constitutionnel était créé pour vérifier la conformité des lois à la Constitution – ce qui ne s'était jamais vu – et un Conseil économique et social, hérité de la IV^e, subsistait dans un rôle consultatif.

On se trouvait en présence d'un régime mixte, mi-présidentiel, mi-parlementaire, établissant, comme sous la monarchie de Juillet, un « dualisme parlementaire » de fait (le Premier ministre était responsable devant l'Assemblée nationale et également, même si cela n'était pas prévu dans le texte, devant le chef de l'État qui avait latitude de le révoquer).

La Constitution instituait un « parlementarisme rationalisé » : l'article 49 alinéa 3, imaginé par Guy Mollet, permettait en effet au gouvernement d'engager sa responsabilité sur un texte, qui se trouvait automatiquement adopté si une motion de censure de l'opposition recueillait moins de la majorité des voix. Cette disposition ingénieuse empêchait, comme sous la IV^e République, un gouvernement d'assister au rejet ou au démantèlement d'un projet de loi qu'il considérait comme essentiel, tout en étant maintenu en place, de façon pour les parlementaires à éviter la dissolution. Bref, les constituants avaient soigneusement tenu compte des leçons du passé.

Au regard de l'histoire longue de notre pays, de son passé tumultueux, la V^e République instaurait ainsi une monarchie républicaine, combinant les avantages de la personnalisation de l'exécutif et ceux de la démocratie parlementaire. Elle faisait en quelque sorte la synthèse entre la France royale et la France révolutionnaire. Le peuple exerçait sa souveraineté en élisant deux pouvoirs d'égale légitimité, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Mais l'existence d'un Premier ministre responsable, d'un côté, et la restauration pleine et entière du droit de dissolution, de l'autre, évitaient les inconvénients d'un régime présidentiel de stricte séparation des pouvoirs, comme sous la II^e République. Le président, adoubé par le suffrage populaire, substitut de l'onction de Reims, incarnait la nation dans ses profondeurs, son identité, son histoire et ses intérêts vitaux, y compris dans sa dimension souvent négligée de « roi de guerre », comme l'ont montré Nicolas Roussellier et Pierre Servent. Restait naturellement ce que de Gaulle appelait l'« équation personnelle » de celui qui tenait la barre : il y aura de bons et de mauvais barreaux...

Soumise au référendum populaire le 28 septembre 1958, la Constitution fut adoptée par 79,25 % des suffrages exprimés. Le PCF et une minorité de radicaux et de socialistes, derrière Pierre Mendès France et François Mitterrand, qui avaient préconisé le « non », étaient désavoués.

À la fin de novembre, les élections législatives au scrutin majoritaire uninominal à deux tours modifièrent en profondeur le jeu des partis. La droite comme le centre avaient fait campagne sur le nom du

général de Gaulle. Le nouveau mouvement gaulliste, l'Union pour la nouvelle République (UNR), recueillait le plus grand nombre de suffrages (26 %) et avait 198 élus. Les modérés remportaient un succès très significatif avec 24 % des suffrages et 133 élus, faisant suite à leur percée sous la IV^e République. Le MRP tombait de 83 élus à 54. Plus lourde encore était la défaite des socialistes (44 élus contre 94) et celle des radicaux (23 élus). Chez les communistes c'était une vraie débandade (10 élus contre 148). Quant aux poujadistes, ils avaient disparu du paysage, Jean-Marie Le Pen se faisant réélire sous l'étiquette « indépendant de Paris ». L'Algérie avait envoyé 72 députés, en grande majorité de tendance « Algérie française ».

Le renouvellement du personnel politique était frappant. Parmi les caciques battus, on relevait les noms de Jacques Duclos, Gaston Defferre, Robert Lacoste, Jules Moch, François Mitterrand, Édouard Daladier, Edgar Faure, Pierre Mendès France, Joseph Laniel.

Le 21 décembre, le général de Gaulle fut élu premier président de la V^e République par 78,5 % des grands électeurs. Le 8 janvier 1959, après douze ans d'exil intérieur, il prit officiellement ses fonctions en remplacement de René Coty.

Comme il avait changé physiquement, le grand Charles ! Sans lui ôter sa superbe, sa silhouette et son pas alourdis, ses traits empâtés, ses yeux fatigués, ses cheveux blancs raréfiés lui procuraient une certaine bonhomie qui atténuait le profil aigu, l'allure hautaine et cassante de l'homme du 18-Juin. Il s'était résigné à occuper l'ancienne demeure de la marquise de Pompadour, trop « bourgeoise » à son goût, après avoir envisagé de s'installer au château de Vincennes, jugé plus digne de la fonction.

Le même jour, il désigna Michel Debré comme Premier ministre. Ce grand travailleur, dans la lignée d'un Colbert, ayant le sens de l'État, était un homme d'une fidélité indéfectible. Le nouveau gouvernement différait peu du précédent, à l'exception de Guy Mollet et de la plupart des socialistes qui n'en faisaient plus partie.

DE GAULLE ET LA DÉCOLONISATION

Lors du vote de la Constitution, le choix avait été offert aux pays de l'Union française d'accéder à l'indépendance totale ou à l'autonomie interne au sein de la nouvelle Communauté française, qui remplaçait l'Union française. Seule la Guinée entraînée par un syndicaliste communiste, Sékou Touré, ancien député de l'Assemblée nationale, choisit l'indépendance immédiate. Les autres États africains de l'AOF et de l'AEF ainsi que Madagascar optèrent pour la formule de l'État

associé.

La grande vague de décolonisation qui traversait le monde eut raison de cette structure. Dès 1960, ces pays obtinrent à leur tour leur pleine souveraineté, tout en conservant des liens privilégiés avec l'ancienne métropole : soutiens financiers, accords bilatéraux de coopération économique ou militaire. La France parraina même leur entrée à l'ONU. Un renversement spectaculaire ! « Hier isolée, écrit René Rémond, en posture d'accusée devant le tribunal de l'opinion internationale sous l'inculpation de colonialisme, elle y siégeait désormais entourée d'une constellation de nations amies parlant sa langue et votant ordinairement comme ses représentants. »

Comme toujours, le cas algérien était à part. C'est une idée assez répandue aujourd'hui que de Gaulle l'avait abordé en ayant en tête des vues parfaitement définies, impliquant des négociations avec le FLN et l'octroi de l'indépendance. Pareille opinion ne rend pas compte de la chronologie, des hésitations et des propos contradictoires du Général.

Qu'assez tôt il ait rejeté l'idée d'une intégration des douze départements algériens au sein de la République française est certain, à cause de la disproportion des populations d'origine européenne et arabe. « L'intégration », confiait-il à Pierre Lefranc, compagnon de la Libération, le 7 juin, au lendemain même du discours de Mostaganem, au cours duquel pour la première et dernière fois il avait crié : « Vive l'Algérie française », « c'est quatre-vingts députés musulmans à l'Assemblée, ce sont eux qui feraient la loi ». Il avait compris qu'à terme la bombe démographique rendrait illusoire cette perspective. Les confidences faites à Alain Peyrefitte le 5 mars 1959 suscitent la polémique aujourd'hui, mais elles éclairent le fond de sa pensée : « C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns. Ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle. Mais à condition qu'ils restent une petite minorité. [...] Nous sommes quand même avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne [...]. Vous croyez que le corps français peut absorber dix millions de musulmans, qui demain seront vingt et après-demain quarante ? Si nous faisons l'intégration, si tous les Arabes et les Berbères d'Algérie étaient considérés comme Français, comment les empêcheriez-vous de venir s'installer en métropole, alors que le niveau de vie est tellement plus élevé ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-deux-Églises mais Colombey-les-deux-Mosquées. »

Que ces propos aient été tenus exactement en ces termes importe peu. Il est sûr que de Gaulle était préoccupé par le pilier de l'État

assimilateur. Il estimait pour sa part qu'une présence de l'islam à forte dose dans l'Hexagone n'était pas compatible avec la culture et la tradition républicaines.

Au début, il souhaitait probablement l'émancipation des masses musulmanes dans le cadre d'un territoire autonome, avec ses lois sociales propres, mais étroitement associé à la France. Les contours fédératifs assez flous de la Communauté, inspirés du Commonwealth britannique, avaient sans doute été conçus à cet effet. L'Algérie, dotée d'un statut particulier, y aurait rejoint les États africains de l'AOF et de l'AEF. Pour lui, l'important était de conserver la maîtrise du pétrole du Sahara et du désert pour y expérimenter les essais nucléaires.

Dès le 4 juin 1958, au balcon du gouvernement général, devant une foule innombrable, il avait lancé, accueilli par une immense clameur, sa fameuse formule : « Je vous ai compris... » Il annonça la fin du double collège et du système inégalitaire entre citoyens et communautés : « La France considère que dans toute l'Algérie il n'y a qu'une seule catégorie d'habitants, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. » Ses propos avaient enthousiasmé à la fois les foules arabes et européennes, alors qu'elles s'étaient vivement opposées jusque-là au collège unique.

Dans un premier temps, le Général, tout en poursuivant l'effort militaire de pacification, lança un vaste programme d'investissements économiques et de développement social (le plan de Constantine du 3 octobre) et offrit aux combattants du FLN « la paix des braves » (23 octobre). Celle-ci ayant été rejetée par les dirigeants indépendantistes, il ne restait plus qu'à intensifier les opérations militaires. Elles furent confiées au général Maurice Challe, adjoint de Salan, rappelé en métropole. Aux 400 000 soldats du contingent mobilisés qui faisaient vingt-sept mois de service s'ajoutaient plus de 200 000 supplétifs arabes ou kabyles. De très sérieux coups furent portés à l'ALN, qui perdit 36 000 hommes (26 000 tués et 10 000 prisonniers) sur 46 000 fellaghas. Les attentats terroristes avaient fortement diminué. Au moment du remplacement de Challe en avril 1960, la guerre était à peu près gagnée. Mais aucune solution politique n'avait été trouvée.

VERS L'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE

Si « l'Algérie de papa était morte », ainsi que de Gaulle l'avait déclaré à Alain de Sérigny, directeur de *L'Écho d'Alger*, il fallait dégager une élite musulmane modérée avec laquelle discuter. Là résidaient les difficultés. « Moi vivant, disait-il en août 1959, jamais le drapeau FLN ne flottera sur l'Algérie ! » Écartant l'assimilation pure et

simple, qu'il appelait « francisation », avec un peuple unique s'étendant de « Dunkerque à Tamanrasset », rejetant l'indépendance qu'il nommait « sécession » et qui ne conduirait qu'à un « affreux chaos », le Général montrait que ses préférences allaient à une troisième voie, celle de l'État associé. Telle fut la triple solution proposée dans son discours radiotélévisé du 16 septembre 1959 : il était entendu qu'aucune solution ne serait imposée et que les habitants d'Algérie auraient à décider de leur destin par un référendum prévu à la cessation des combats. Il fallait construire quelque chose de nouveau. « Il n'y a jamais eu d'unité, soulignait-il, et à plus forte raison de souveraineté algérienne : Carthaginois, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes de Syrie, Arabes de Cordoue, Turcs, Français ont tour à tour pénétré le pays sans qu'à aucun moment et d'aucune façon il y ait eu un État algérien. »

Ce discours de l'autodétermination, suivi du brusque rappel en métropole du populaire général Massu, déclencha une insurrection limitée des ultras d'Alger, retranchés dans le quartier des facultés, la « Semaine des barricades », du 24 janvier au 1^{er} février 1960. L'armée dans son ensemble n'ayant pas suivi, le mouvement échoua. Ses meneurs, dont le jeune député Pierre Lagaille qui avait joué un rôle essentiel dans la prise du gouvernement général le 13 mai 1958, furent arrêtés.

Comme aucun mouvement d'ampleur ne se dessinait en faveur de sa solution, de Gaulle, tout en cherchant à rassurer l'armée sur le terrain (« la tournée des popotes » en mars 1960), en vint à l'idée de l'indépendance totale négociée avec le FLN, multipliant par touches successives les petites phrases. L'Algérie sera « algérienne » (mars), elle aura un « gouvernement » (juillet), elle sera un « État avec ses institutions et ses lois » (novembre). Le jeu politique complexe contraignait le Général à rester dans l'équivoque, à finasser, comme il l'avouera lui-même, car il s'agissait de ne pas décourager les interlocuteurs algériens tout en désamorçant l'un après l'autre les barils de poudre que représentaient les pieds-noirs, les activistes et les colonels ultras.

Dès juin 1960, les premières négociations s'ouvrirent à Melun avec des représentants du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), émanation du FLN, siégeant au Caire. Elles échouèrent, la France refusant un interlocuteur unique. S'ensuivirent les manifestations de décembre 1960, encadrées par l'organisation terroriste. Des foules musulmanes descendirent des hauteurs d'Alger en brandissant les drapeaux du FLN, vert et blanc, frappés du croissant et de l'étoile à cinq branches de l'islam.

L'opinion en métropole avait sensiblement évolué. Elle rejeta d'un côté la minorité d'intellectuels, de militants trotskistes, de syndicalistes et de chrétiens de gauche qui soutenait activement la rébellion algérienne par des collectes de fonds et de remises de faux papiers (les « porteurs de valises » du réseau Janson) ou signait derrière Jean-Paul Sartre le « manifeste des 121 » appelant à l'insoumission (6 septembre 1960), et de l'autre le courant « Algérie française », puissant mais devenu minoritaire. La majorité des Français avait hâte d'en finir avec cette guerre de sept ans, où les soldats du contingent risquaient leur vie. Elle faisait confiance au président pour se débarrasser au plus vite du fardeau algérien qui coûtait plus cher qu'il ne rapportait.

Au référendum du 8 janvier 1961 sur l'autodétermination en Algérie, 75 % des votants l'approuvèrent (70 % dans les départements algériens). Une bonne partie de l'armée se sentit trahie. Pourquoi abandonner l'Algérie au FLN, alors que la bataille venait d'être gagnée et que les rebelles, partout traqués, étaient au bord de la reddition ?

LE PUTSCH

Le 21 avril 1961, conduit par les généraux Challe, Salan, Jouhaud et Zeller et quelques colonels, théoriciens de la guerre révolutionnaire, un putsch militaire éclata à Alger. Le 1^{er} régiment étranger de parachutistes, dirigé par le commandant Hélie Denoix de Saint Marc, glorieux résistant, ancien déporté de Buchenwald, s'empara sans difficulté des points stratégiques d'Alger. Mal organisé, sans plan d'action, le soulèvement échoua au bout de quatre jours. La détermination du général de Gaulle qui parut à la télévision en uniforme pour marquer la gravité de la situation, interdisant aux soldats français de suivre les ordres de ce « quarteron de généraux en retraite », fut décisive. Il se saisit des pleins pouvoirs en vertu de l'article 16 de la Constitution.

Les appelés du contingent, qui avaient écouté son discours sur leurs postes de radio à transistors, suivirent massivement ses consignes. Le général Challe, le commandant Denoix de Saint Marc, le général Zeller se rendirent. L'armée fut épurée. Se constitua alors un mouvement armé clandestin, l'Organisation de l'armée secrète (OAS). Présidé par le général Salan, avec pour adjoint le général Jouhaud, composé de légionnaires déserteurs et d'activistes d'extrême droite, il bénéficia du soutien d'une large partie des pieds-noirs et de quelques personnalités qui avaient plongé dans la clandestinité, dont Jacques Soustelle et Georges Bidault. Ce mouvement terroriste se livra en Algérie à des attentats ciblés puis, emporté par une spirale suicidaire de violences, à

des mitrailleurs de musulmans, dans l'espoir de déclencher la guerre civile et de faire basculer l'armée.

En France métropolitaine, les membres du FLN avaient multiplié eux aussi les attentats, visant la police (47 tués et 140 blessés de 1958 à 1961) et leurs rivaux indépendantistes du Mouvement national algérien (MNA) du vieux leader Messali Hadj (plusieurs centaines de tués).

C'est dans ce contexte dramatique que le couvre-feu fut imposé aux Nord-Africains et qu'une manifestation prévue le 17 octobre 1961 par la Fédération de France du FLN fut interdite. Elle eut néanmoins lieu. Des milliers de sympathisants algériens descendus des bidonvilles convergèrent vers Paris. La répression de la police, exaspérée par la recrudescence des attentats dirigés contre elle, fut sanglante. Selon Benjamin Stora, il y aurait eu une centaine de morts.

De son côté, l'OAS continuait de poser des bombes au plastic en région parisienne. Le 7 février, une petite fille de quatre ans et demi perdit un œil lors d'un attentat contre le domicile du ministre de la Culture André Malraux à Boulogne-Billancourt. L'opinion se mobilisa. Le lendemain, il y eut neuf morts lors de la dispersion par la police parisienne d'une manifestation communiste au métro Charonne. Profondément choquées, deux cent mille personnes assistèrent à leurs funérailles au Père-Lachaise.

LES ACCORDS D'ÉVIAN

Pendant ce temps, les négociations qui avaient repris avec le GPRA en mai 1961 butaient sur l'exigence des indépendantistes d'annexer le Sahara et de contrôler son pétrole. De Gaulle, qui mesurait les dégâts causés à l'image de la France à l'étranger par la prolongation du conflit, voulait en finir à quelque prix que ce fût. Il céda sur tous les points de friction, sans exiger la moindre contrepartie. Les négociations aboutirent le 18 mars 1962 à la signature des accords d'Évian et à l'annonce du cessez-le-feu.

Il était prévu deux référendums, l'un en France, l'autre en Algérie, une période de transition avec mise en place d'un exécutif franco-algérien provisoire, des garanties pour les ressortissants français qui avaient trois ans pour choisir leur nationalité. L'Algérie indépendante resterait dans la zone franc. La France conserverait la base de Mers el-Kébir et pour cinq ans poursuivrait l'exploitation du pétrole du Sahara.

Ces accords furent suivis de nouveaux drames. Le dimanche 26 mars, à Alger, près de la poste de la rue d'Isly, l'armée, pour

rétablir l'ordre, tira sur les manifestants pieds-noirs désarmés qui avaient forcé un barrage. La fusillade fit 69 morts et 200 blessés. Ce massacre, joint à la politique de terreur et de terre brûlée de l'OAS, fut le signal du départ vers la métropole de sept cent mille personnes, qui préférèrent « la valise au cercueil ».

Le 8 avril 1962, les Français de métropole approuvèrent les accords d'Évian. La page algérienne se tournait. Elle avait été particulièrement sanglante. On compta 27 000 morts dans les rangs de l'armée française, 140 000 combattants du FLN et, sans que l'on pût en établir le décompte exact, quelques centaines de milliers de civils.

Le 14, de Gaulle mit fin aux fonctions de Premier ministre de Michel Debré, longtemps déchiré entre sa passion pour l'Algérie française et sa fidélité au Général. Il le remplaça par Georges Pompidou, son ancien directeur de cabinet à Matignon, qui avait participé aux négociations avec le FLN.

Les accords d'Évian n'étaient qu'un chiffon de papier. À peine signés, ils furent violés par les nationalistes algériens, qui tuèrent ou enlevèrent plusieurs centaines d'Européens à Oran, tandis que les forces françaises, commandées par le général Katz, qui avait ordre de respecter le cessez-le-feu, laissaient faire, l'arme à la bretelle.

Quant aux supplétifs algériens de l'armée, les harkis, qui avaient fait confiance à la France, de Gaulle les jugeait indésirables et avait interdit de les rapatrier. Environ quatre-vingt-dix mille hommes, femmes et enfants y trouvèrent malgré tout refuge, grâce au courage de certains officiers qui bravèrent les instructions. Nombre de ces Français musulmans furent longtemps internés dans des camps. Il fallut des décennies avant que le statut d'ancien combattant leur fût attribué. Ceux qui étaient restés en Algérie et qui avaient été désarmés par les Français – entre soixante et soixante-dix mille probablement – furent considérés par les nationalistes comme des « collaborateurs », des traîtres, torturés et massacrés dans d'atroces conditions.

L'indépendance de l'Algérie était inévitable, et il n'était pas simple de dénouer les fils tissés avec cette ancienne colonie de peuplement, française depuis cent trente-deux ans, irriguée,ensemencée, modernisée, transformée économiquement en un pays d'avenir par le courage de ses habitants. Dans ce drame brûlant, le Général, manquant de compassion, a fait preuve, comme le dira Alain Peyrefitte, d'une « inutile cruauté ». Ce fut sans doute une des plus sombres pages de l'histoire du gaullisme et de l'histoire de France.

Chapitre 44

De Gaulle et la France

(1962-1968)

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Au cœur de la vision politique du général de Gaulle résidait l'idée d'une double légitimité, à la fois historique et démocratique. La première remontait au 18 juin 1940 et au lien mystique inaltérable qui l'unissait à la France. La seconde était née de son élection à la tête de la V^e République. Cette double légitimité, unique dans l'Histoire, le Général n'hésitait pas à la revendiquer : « En vertu du mandat que le peuple m'a donné et de la légitimité nationale que j'incarne depuis vingt ans, déclarait-il le 20 janvier 1960, je demande à tous et à toutes de me soutenir quoi qu'il arrive. » « Voilà vingt et un ans que j'ai la charge d'assumer l'intérêt de la France », expliquait-il à Aix-en-Provence en novembre 1961. Dans une interview télévisée du 15 décembre 1965, il rayera même de l'Histoire la IV^e République : « J'ai marché droit à la tête de la République et de la France depuis vingt-cinq ans. » Aucun de ses successeurs, il en avait conscience, ne bénéficierait d'un tel statut. Qu'adviendrait-il alors de la fonction présidentielle ?

Vu son âge, la mort le guettait à tout instant. Et par deux fois déjà, on avait tenté de l'assassiner. Le 22 août 1962, à 20 h 20, au Petit-Clamart, la DS 19 dans laquelle il se trouvait en compagnie de son épouse fut attaquée et mitraillée par un commando de douze hommes. Sur 187 balles tirées, on releva 14 impacts sur la voiture. Les occupants s'en sortirent miraculeusement. « Cette fois, c'était tangent ! » soupira-t-il en arrivant à la base aérienne de Villacoublay. Les deux principaux responsables, deux « soldats perdus » de l'OAS, furent arrêtés et condamnés à mort par la Cour militaire de justice, une juridiction d'exception. Alain de Bougrenet de La Tocnaye sera gracié. En revanche, son chef, le lieutenant-colonel Jean-Marie Bastien-Thiry, sera exécuté au fort d'Ivry. Le refus de sa grâce fut sans doute motivé, au moins en partie, par le fait que la vie d'une femme avait été en jeu.

À la suite de cet attentat, le Général décida de soumettre aux Français par référendum un projet de loi constitutionnelle instituant l'élection du président de la République au suffrage universel, dont se méfiaient les républicains depuis le coup d'État du prince-président le 2 décembre 1851. Il s'agissait de léguer à son successeur le poids politique qu'il tenait de sa légitimité historique. Il y songeait depuis longtemps. L'indépendance des départements algériens, qui avait restreint le corps électoral, et l'attentat du Petit-Clamart lui offraient enfin la possibilité de mettre en œuvre ce projet.

S'ensuivit un débat technique d'interprétation de deux articles de la Constitution (11 et 89). La quasi-totalité des juristes, la majorité des membres du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel estimèrent que l'utilisation de la procédure référendaire ne pouvait être lancée sans un vote préalable du Parlement. Pour de Gaulle, au contraire, le peuple étant souverain et lui-même garant des institutions, le recours à la consultation populaire directe était possible.

Désireux de ressourcer sa légitimité démocratique par un vote populaire massif, il choisit de faire de cette réforme une affaire personnelle. Le 18 octobre, il déclarait dans une allocution télévisée : « Si votre réponse est *Non* comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux pour se lancer dans la subversion, ou même si la majorité des *Oui* est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. Car que pourrais-je faire ensuite sans la confiance chaleureuse de la nation ? » Indiscutablement, ce référendum prenait l'allure d'un plébiscite.

Les partis se levèrent vent debout contre le projet. Gaston Monnerville, président du Sénat, parla de « violation délibérée, voulue, réfléchie, outrageante de la Constitution » et stigmatisa la « forfaiture du Premier ministre » Georges Pompidou. À l'Assemblée nationale, la fronde était menée par le vieux chef de la droite modérée Paul Reynaud qui avait autrefois « découvert » le colonel de Gaulle et ses théories militaires d'avant-garde, mais qui restait l'héritier des traditions parlementaires de l'orléanisme. « Pour nous, Républicains, la France est ici et non ailleurs ! » À la conception gaullienne d'une démocratie directe et plébiscitaire fondée sur la souveraineté populaire, il opposait la république des notables, découlant du principe de la souveraineté parlementaire : « Les représentants du peuple, ensemble, sont la nation, et il n'y a pas d'expression plus haute de la volonté du peuple que le vote qu'ils émettent après une délibération publique. » Les députés, sensibles à de telles déclarations, votèrent la censure du gouvernement. En réponse, de Gaulle prononça la dissolution de l'Assemblée le 10 octobre. Il y aurait donc deux

consultations consécutives.

Au référendum du 28 octobre 1962, les « oui » l'emportèrent par 62 % des suffrages exprimés contre 38 %. Un succès appréciable, atténué toutefois par une abstention s'élevant à 23 %.

LES LÉGISLATIVES DE 1962

Les élections législatives des 18 et 25 novembre permirent au Général de régler son compte au « régime désastreux des partis ». L'affrontement était inévitable. Trop heureuse de se décharger sur lui du fardeau de la guerre d'Algérie, la classe politique lui avait apporté majoritairement son soutien. Certes, la droite classique et l'extrême droite s'étaient fortement opposées aux négociations directes avec le FLN, mais les formations de gauche, notamment la SFIO, qui, après avoir quitté le gouvernement en 1958, était demeurée dans une opposition constructive, lui avaient offert leur appui. Une fois signés les accords d'Évian, le président se trouvait dépourvu d'une majorité cohérente et constante.

Or le référendum du 28 octobre avait simplifié la vie politique. Les législatives profitèrent de cette clarification. D'un côté, les candidats du pouvoir – l'UNR, quelques démocrates-chrétiens, des indépendants ralliés et les gaullistes de gauche de l'Union démocratique du travail (UDT) – se présentaient munis du label de l'Association pour la Cinquième République, créée par André Malraux. De l'autre, le « Cartel des Non » regroupant les vaincus du référendum, la SFIO, les radicaux, le MRP, le Centre national des indépendants et paysans (CNIP) et divers candidats de gauche isolés, présentèrent une candidature unique, afin de barrer la route aux gaullistes. Le parti communiste, le Parti socialiste unifié, fondé en avril 1960 par des déçus de la SFIO, ainsi que les membres des divers clubs de gauche soucieux de rénover le socialisme, sans adhérer au cartel, s'opposaient aussi à la V^e République.

Alors qu'aux législatives de novembre 1958 de Gaulle était resté au-dessus de la mêlée, dans son message télévisé du 7 novembre 1962, il descendit de son piédestal élyséen pour entrer dans l'arène électorale. Il indiqua clairement que pour poursuivre sa politique un groupe parlementaire dévoué lui était nécessaire, modifiant de ce fait l'image de l'arbitre incarnant la nation dans ses profondeurs.

Les élections législatives de novembre 1962 furent un triomphe. L'UNR, qui avait eu 198 élus en 1958, en comptait 233, soit à 9 voix près la majorité absolue. Les indépendants fidèles, qui adoptèrent la dénomination de Républicains indépendants, étaient 36 derrière leur

jeune et brillant leader Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques. Quant au CNIP, il essayait dans l'opposition une défaite retentissante, avec seulement 12 sièges. Il n'y avait plus que 65 députés SFIO, 41 communistes, 37 MRP et 2 PSU.

Le personnel politique se renouvela en profondeur. La victoire des gaullistes représentait le plus souvent celle des « parachutés » contre les professionnels de la politique. Le nom prestigieux de l'homme du 18-Juin, brandi comme un drapeau par les nouveaux élus, l'avait emporté sur celui du notable connu dans sa circonscription. Pierre Mendès France et Paul Reynaud furent battus. Ne restaient au Palais-Bourbon que 147 députés de la précédente législature. Aucun contrepoids ni aucun frein ne pouvaient désormais entraver le Général qui allait déployer sa politique planétaire.

Le couronnement de cette évolution institutionnelle fut sans doute l'extraordinaire conférence de presse du 31 janvier 1964 au cours de laquelle il s'affirma comme le chef d'une monarchie électorale, détenteur d'un pouvoir presque sans limites : « Il doit être évidemment entendu que l'autorité indivisible de l'État est confiée tout entière au président par le peuple qui l'a élu, qu'il n'en existe aucune autre, ni ministérielle, ni civile, ni militaire, ni judiciaire, qui ne soit conférée et maintenue par lui, enfin qu'il lui appartient d'ajuster le domaine qui lui est propre avec ceux dont il attribue la gestion à d'autres. »

LE GOUVERNEMENT DE GEORGES POMPIDOU

À nouveau désigné comme Premier ministre, Georges Pompidou reçut mission de mener la politique intérieure. Quand il avait remplacé Michel Debré en avril 1962, l'homme était presque inconnu. Né à Montboudif dans le Cantal en juillet 1909, ce fils d'un couple d'instituteurs était le produit remarquable de la méritocratie républicaine : premier prix au concours général de version grecque, études au lycée Louis-le-Grand à Paris, aux côtés d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor, admission à l'École normale supérieure, agrégation de lettres à vingt-trois ans (reçu major), École libre des sciences politiques, professeur à Marseille puis à Paris au lycée Henri-IV, officier de renseignement pendant la guerre. En 1944, un ami gaulliste, René Brouillet, lui obtint le poste de chargé de mission au cabinet du général de Gaulle, alors président du Gouvernement provisoire. Il entra ensuite comme maître des requêtes au Conseil d'État et, de 1954 à 1958, à la banque Rothschild où il exerça les fonctions de directeur général. À son retour au pouvoir, de Gaulle le prit comme directeur de cabinet, puis l'envoya siéger au Conseil constitutionnel et le chargea de participer aux épineuses négociations

avec le FLN.

Au physique, le visage épanoui, l'œil malin sous d'épais sourcils charbonneux, le sourire ironique, une Winston toujours aux lèvres, il donnait l'impression d'un bon vivant, nonchalant, caustique et goguenard. « Un air de Raminagrobis », le qualifiait François Mauriac.

Étrange mélange de tradition et de modernité, humaniste pétri de culture classique, grand amateur de poésie – son *Anthologie de la poésie française* parut en 1961 –, il était un épicurien raffiné, fin gastronome, aimant l'île Saint-Louis, les Porsche et les vacances à Saint-Tropez, s'intéressant aux artistes d'avant-garde tels Niki de Saint Phalle, Hans Hartung, Marc Chagall ou Sonia Delaunay

En réalité, sous des dehors débonnaires, cet observateur aigu était doté d'une grande puissance de travail et d'une éblouissante capacité de synthèse. Combatif, il excellait aussi dans l'art de la polémique avec les politiciens les plus retors. Très vite, il s'imposa. Son gouvernement, qui dura plus de six ans, fut le plus stable depuis Guizot.

L'époque était aux grandes réalisations dans des domaines très variés : le centre nucléaire de Cadarache, le nouvel aéroport d'Orly, l'ouverture du tunnel du Mont-Blanc, la création de la Maison de la Radio, l'inauguration de l'usine marémotrice de la Rance, le lancement du paquebot *France*, les quatre hauts-fourneaux ultra-modernes d'Usinor à Dunkerque, le plan calcul, etc. En 1963 et 1964, la politique d'aménagement du territoire avait essayé de mieux répartir les activités entre « régions de programme ». Cinq villes nouvelles, destinées à rééquilibrer l'Île-de-France, avaient été créées.

On se trouvait au plein milieu des Trente Glorieuses. Le taux de croissance annuel du PIB atteignait, voire dépassait les 5 %. En dix années, de 1957 à 1967, l'indice de la production industrielle passa de 204 (le double de 1938) à 335, soit une progression de près de 6 % par an. Le dirigisme rigide cédait la place à un libéralisme bien tempéré : la part de l'État dans l'investissement global avait diminué ; les prélèvements obligatoires avaient chuté de 26 % à 21 %. Des mesures fiscales encourageaient l'épargne. Parallèlement, le président s'était attaché à rembourser la dette extérieure et à constituer un stock d'or et de devises, gages visibles de la puissance économique du pays. Mieux, pour lutter contre l'hégémonie mondiale du dollar, il lança en 1965 une campagne en faveur de l'étalon-or.

La mutation de l'agriculture était également phénoménale : mécanisation, disparition des petites exploitations familiales peu rentables, remembrement foncier, ouverture à l'économie de marché,

exode rural. La part des agriculteurs dans la population active, 36 % en 1946, avait diminué de plus de la moitié alors que la production agricole avait augmenté des deux tiers.

Sous l'effet conjugué de l'industrialisation rapide et de l'uniformisation des comportements due à la généralisation de la télévision, la France rurale du ^{xix}^e siècle disparaissait, celle du charbon et du textile déclinait. Le pays se dotait d'entreprises de taille internationale, dont les fleurons avaient pour nom Saint-Gobain, Pechiney, Renault, Peugeot, Citroën, Michelin, Alsthom, Schneider, Ugine-Kuhlmann, Compagnie générale d'électricité, Dassault, Sud-Aviation... Elle était l'une des trois ou quatre puissances exportatrices de la planète.

Avec l'essor de la grande industrie et l'automatisation des tâches, qui faisait peu à peu disparaître la culture ouvrière traditionnelle, une nouvelle classe sociale d'ouvriers spécialisés (OS) et de techniciens était née. Le besoin de main-d'œuvre avait entraîné le début d'une immigration massive. Aux travailleurs espagnols ou italiens avaient succédé des Portugais, des Maghrébins et des Africains. Le brassage des populations, l'exode rural, l'arrivée en métropole des rapatriés d'Afrique du Nord avaient causé quelques turbulences, mais l'assimilation se faisait sans trop de heurt. Au reste, le regroupement familial n'ayant pas encore été introduit dans la législation, la plupart des étrangers ne venaient travailler qu'à titre provisoire, avant de retourner dans leur pays.

En corollaire de cette effervescence, la France, il est vrai, commençait à souffrir des maux de la modernité : la disparition des commerces de proximité, victimes des grandes surfaces, la ségrégation de l'habitat, la multiplication des grands ensembles déshumanisants, la dissolution du lien social.

La poussée des salaires avait relancé l'inflation. Il fallut prendre des mesures impopulaires pour ralentir la surchauffe de l'économie. Intervenant directement dans le domaine du Premier ministre et dans celui du ministre de l'Économie et des Finances, le président imposa un plan de stabilisation des plus orthodoxes : encadrement du crédit, politique des revenus freinant la hausse des salaires, réduction du train de vie de l'État. Pour la première fois depuis Poincaré les budgets furent votés à l'équilibre en 1964 et 1965.

L'enrichissement sensible du pays – on pouvait désormais parler de sa prospérité – se mesurait à la construction de logements neufs, à l'explosion du crédit à la consommation et à l'accroissement du parc des voitures automobiles. Ce progrès favorisa une nouvelle poussée du pilier social avec la quatrième semaine de congés payés, adoptée

d'abord à la Régie Renault, puis généralisée en 1963.

Tout n'était pas parfait dans le meilleur des mondes gaulliens : à partir de mars 1963 éclata une longue grève des mineurs de trente-cinq jours, maladroitement réprimée par un décret de réquisition du personnel des cokeries. La popularité du chef de l'État tomba au-dessous de 45 % d'opinions favorables.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

En ce domaine, l'idée essentielle du Général était de restituer au pays sa liberté d'action sur la scène mondiale, qu'il avait perdue depuis Poincaré, et de lui faire jouer un rôle bien supérieur à sa puissance réelle, en lançant une sorte de défi permanent au système international en place. Il s'agissait d'affaiblir les tutelles américaine et soviétique, de mobiliser autour de ce thème une partie des États du tiers-monde ainsi que les mécontents des deux camps. À terme, l'objectif était non pas d'instaurer un mondialisme démocratique à la Wilson, où les petites puissances deviendraient en droit les égales des grandes, mais de remplacer l'ordre bipolaire par un monde multipolaire, laissant un rôle accru à une puissance moyenne comme la France.

La pensée gaullienne s'appuyait sur une conception empirique des rapports diplomatiques, fondée sur la géographie et la permanence des États : les idéologies n'étaient que des masques camouflant les ambitions nationales. Derrière la propagande soviétique perçaient l'impérialisme de l'éternelle Russie et sa stratégie expansionniste ; bien que divisée, l'Allemagne restait l'Allemagne avec ses vieux démons qu'elle peinait à exorciser et l'Amérique était la fille de l'Europe ; quant à la Chine de Mao, c'était « la Chine de toujours ».

Le réalisme gaullien débouchait ainsi sur une *Realpolitik* qui ne prêtait aux États que des appétits et des intérêts et fondait les relations internationales sur la puissance et la ruse. « De Gaulle, écrivait François Mauriac, c'est la force des choses à la fois acceptée et maîtrisée, jamais dissimulée, jamais niée. » Pour lui, la nation représentait la plus haute communauté humaine intégrée possible. Toutes les idéologies – il en était convaincu – viendraient tôt ou tard se briser sur les rochers des nations et des peuples. La paix du monde devait reposer sur l'entente et la coopération des États et non sur des constructions chimériques ou hasardeuses comme l'ONU (qu'il qualifia un jour de « machin »).

Le 14 septembre 1958, il adressa au président américain Eisenhower

un mémoire confidentiel réclamant la constitution d'un directoire à trois, États-Unis, Grande-Bretagne et France, destiné à conduire la politique atlantique. Cette initiative, comme c'était à prévoir, ne recevant aucune réponse, le 11 mars 1959, il retira la flotte de Méditerranée du commandement intégré de l'OTAN.

Plus encore, le Général avait compris que l'« équilibre de la terreur » entre les deux grands, réalisé par une accumulation considérable de bombes nucléaires, excluait l'Europe de la protection des armes stratégiques des États-Unis, réservées à leur seul sanctuaire national. Si une Troisième Guerre mondiale éclatait, les pays européens seraient le champ de bataille où se mesureraient les armées conventionnelles du Pacte atlantique et celles du pacte de Varsovie, avec éventuellement une montée graduelle en puissance d'armes nucléaires tactiques, entraînant de terribles dégâts. La France ne pouvait pas reproduire l'erreur de 1940. Il lui fallait disposer de la panoplie complète des armes nucléaires, couplée à une stratégie de dissuasion massive. Même en cas d'attaque atomique surprise et d'anéantissement du pays, la force de frappe française devait être capable de porter des coups redoutables aux grandes agglomérations et aux centres militaires ennemis, grâce à ses sous-marins à propulsion nucléaire, à ses bombardiers supersoniques et à ses fusées intercontinentales. Dès le 11 février 1960, la première bombe atomique française explosait à Reggane, dans le Sahara algérien, faisant entrer le pays dans le club très limité des puissances nucléaires : États-Unis, URSS et Grande-Bretagne. La première bombe H française fut expérimentée avec succès en août 1968.

Rejetée par les communistes et les atlantistes, cette politique de dissuasion déplaisait à l'opinion qui se gaussa longtemps de la « bombinette » du Général, sans en mesurer l'importance. La jugeant essentielle pour l'indépendance de la France, celui-ci resta ferme, poursuivant inlassablement cette entreprise qu'aucun président de la République après lui, de droite ou de gauche, n'osera remettre en cause.

UNE POLITIQUE PLANÉTAIRE

Profiter des crispations de la guerre froide pour mener une politique internationale indépendante, refuser tout alignement sur les deux superpuissances ne signifiait pas, dans l'esprit du Général, rejeter pour autant son adhésion loyale au bloc occidental. Ainsi, le fastueux accueil réservé en mars 1960 au premier secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique, Nikita Khrouchtchev, ne l'empêcha nullement d'accorder son soutien aux États-Unis lors de l'érection du

mur de Berlin en août 1961 ou de la crise des missiles de Cuba en octobre 1962.

Cela dit, sitôt qu'il le pouvait, de Gaulle lançait d'insidieux défis à Washington. Le 27 janvier 1964, la France fut le premier pays occidental à reconnaître la Chine populaire de Mao Tsé-toung. En juin, il refusa de s'associer à la célébration du vingtième anniversaire du débarquement en Normandie. La même année, une grande tournée triomphale à travers l'Amérique latine lui permit de visiter le Mexique, le Venezuela, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, le Chili, l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay, le Brésil, autant de pays faisant partie de la zone d'influence de l'Oncle Sam, depuis la déclaration du président Monroe de 1823.

Le Général ne s'opposait pas à la construction européenne. En attendant la constitution d'une Europe unie « de l'Atlantique à l'Oural », il estimait que celle-ci devait se faire dans le respect des peuples et de leurs gouvernants. Dans le sillage de Robert Schuman, il œuvra à la réconciliation franco-allemande, socle de la politique de paix et de coopération entre les pays du Vieux Continent. Dès septembre 1958, il avait reçu à Colombey le chancelier Konrad Adenauer. Leur rencontre officielle, en juillet 1962, fut marquée par toute la solennité requise. Après avoir passé ensemble en revue les troupes, les deux dirigeants assistèrent à une messe en la cathédrale de Reims, si riche de souvenirs historiques. Puis, en septembre, dix-sept ans seulement après le suicide d'Adolf Hitler, de Gaulle fit un voyage en République fédérale, où chaque étape fut un triomphe. Le 22 janvier 1963, il signa avec Adenauer le traité de l'Élysée, scellant l'amitié franco-allemande : un événement d'une portée considérable, qui mettait fin à l'antique rivalité des Francs et des Germains. Cependant, à la suite de l'actif « lobbying » de Jean Monnet et des Américains auprès des parlementaires allemands, le Bundestag dénatura en partie le texte, remplaçant le partenariat franco-allemand dans le cadre exclusif de l'Alliance atlantique et accordant la priorité à l'alliance germano-américaine.

Si le Général se défiait de la Commission de Bruxelles, dont les tendances techno-bureaucratiques ne cessaient de s'affirmer, il voyait dans le Marché commun une première étape dans l'émergence d'une Confédération d'États souverains, « l'Europe des patries », telle que l'avait définie le plan Fouchet, du nom de l'ambassadeur de France à Copenhague. Il s'agissait de bâtir un outil politique permettant aux vieilles nations, berceaux de la civilisation occidentale, de recouvrer une partie de leur puissance et de leur influence. La France, en prenant la tête de cette « Europe européenne », indépendante des deux blocs, affirmerait sa grandeur et pérenniserait son rayonnement

international. De Gaulle ne s'en cachait pas, l'Europe devait être un « levier d'Archimède ».

Le plan Fouchet fut rejeté par les pays du Benelux comme contraire à leur vision supranationale. De son côté, le 15 janvier 1963, de Gaulle refusa de prendre en considération la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE en raison de ses relations privilégiées avec les États-Unis et de son défaut de volonté d'adaptation aux exigences communes. Ce pays, observait-il, « en vertu de sa géographie, par conséquent de sa politique, n'a jamais admis de voir le continent s'unir, ni de se confondre avec lui ». La Communauté n'avait donc pas besoin d'un cheval de Troie à l'intérieur de ses murailles ! En 1967, le Général s'opposerait une seconde fois à son entrée dans le Marché commun.

À partir de juillet 1965, une crise éclata à Bruxelles, siège de la CEE, à propos de la politique agricole commune que de Gaulle considérait comme le pendant indispensable de la construction industrielle. Devant le refus de ses cinq partenaires, il pratiqua la « politique de la chaise vide ». Il obtint gain de cause en janvier 1966 avec le compromis de Luxembourg, admettant le droit pour un État d'opposer son veto à des dispositions portant atteinte à ses intérêts essentiels.

LES PRÉSIDENTIELLES DE 1965

La politique européenne du président n'avait pas manqué de provoquer quelques remous chez les fédéralistes, disciples de Jean Monnet, animateur du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Sa conférence de presse du 15 mai 1962 fut un ferme plaidoyer en faveur de l'Europe des patries et de la diversité des cultures : « Je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens, etc. Dante, Goethe, Chateaubriand appartiennent à toute l'Europe dans la mesure même où ils étaient respectivement italien, allemand et français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et s'ils avaient pensé, écrit en quelque esperanto ou volapük intégré... » Ces propos provoquèrent la démission immédiate des cinq ministres membres du MRP, dont Maurice Schumann et Pierre Pflimlin.

Cependant, la principale question que se posaient les états-majors des partis était de savoir si, en décembre 1965, terme de son mandat, le Général rechercherait à nouveau le sacre de l'élection, cette fois au suffrage universel direct. Dans l'affirmative, nul ne doutait qu'il serait réélu triomphalement. Le jeudi 4 novembre 1965, après avoir habilement entretenu l'incertitude durant des mois, de Gaulle, qui

allait fêter ses soixante-quinze ans, annonça dans une allocution télévisée qu'en effet il solliciterait du peuple un nouveau mandat. Les ministres apprirent la nouvelle en même temps que les Français. Selon son habitude, il dramatisa la situation, demandant « l'adhésion franche et massive des citoyens », faute de quoi il ne prolongerait pas ses fonctions. La presse traduisit ce discours par une formule percutante : « Moi ou le chaos ! »

Il abordait l'épreuve du suffrage avec deux convictions. La première était que, malgré quelques signes de mécontentement, les électeurs, dans l'isolement, réaffirmeraient leur soutien et qu'il serait réélu avec une très large majorité ; la seconde, conséquence de la première, était qu'une campagne électorale serait inutile. D'ailleurs, lorsque l'on est entré dans l'Histoire, peut-on donner l'impression de quêter les voix et se rabaisser au niveau des autres candidats ? L'orgueil gaullien se refusait à l'admettre. Il annonça donc qu'il n'utiliserait pas son temps de parole à la radio ni à la télévision, prévu par le règlement de la campagne. Il écarta l'idée de se faire soutenir par les militants d'un parti, fût-ce le sien, interdisant à ses ministres d'intervenir en sa faveur. Seule fut mandatée l'Association pour le soutien du général de Gaulle, animée par deux fidèles, Pierre Lefranc et Jacques Foccart, avec pour mission de ne pas trop s'impliquer.

Les résultats du premier tour surprirent. Sur son nom ne s'étaient portés que 10,8 millions de voix, soit 44,65 % des suffrages exprimés. La gauche, après l'échec du regroupement tenté avec les centristes autour du maire socialiste de Marseille, Gaston Defferre, s'était largement ralliée à François Mitterrand, dirigeant d'une fédération de clubs, la Convention des institutions républicaines. Investi par la SFIO, soutenu par le PCF, le PSU et les radicaux, l'ancien garde des Sceaux du gouvernement Mollet avait obtenu 31,72 %. Une partie de la droite et du centre avait porté ses voix sur le candidat « démocrate, social et européen » Jean Lecanuet, président du MRP, dont les Français avaient découvert grâce au petit écran le sourire et la jeunesse : il réalisait 15,57 %. Sa candidature, qui représentait tout ce que de Gaulle exéçrait, l'europhisme et l'atlantisme, l'avait donc mis en ballottage, tandis que l'extrême droite derrière Jean-Louis Tixier-Vignancour, maurrassien, avocat du général Salan et de Bastien-Thiry, ne comptabilisait que 5,2 % des voix, malgré le soutien des rapatriés d'Afrique du Nord et la campagne active menée par son bras droit Jean-Marie Le Pen.

De Gaulle en ballottage ! L'humiliation était cuisante. Aussitôt, l'homme du 18-Juin songea à se retirer. Finalement, encouragé par ses partisans, il repartit au combat. La machine électorale de l'UNR se mit en branle. Les barons du régime et les ministres multiplièrent les

discours et les débats. Le vibrant lyrisme d'André Malraux se donna libre cours. Dans un style moins échevelé, Georges Pompidou coordonna l'ensemble des opérations. Un journal éphémère, *France-Avenir*, tira à 15 millions d'exemplaires. Un déluge d'affiches, de tracts s'abattit sur le pays. Enfin, le Général consentit à descendre de l'Olympe en accordant trois entretiens télévisés au journaliste Michel Droit. Surprise, un autre de Gaulle apparut à l'écran : non plus le chef hautain qui monologuait sur les graves problèmes de la planète, mais le vieil homme débonnaire, compréhensif, qui évoquait avec une aimable gouaille les soucis matériels de la ménagère. Au passage, il égratigna les centristes : « Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe ! l'Europe ! l'Europe !... mais cela n'aboutit à rien et ne signifie rien ! »

TOUCHÉ, MAIS PAS COULÉ !

En dépit de ces efforts, la victoire du Général ne fut pas écrasante : 55,20 % contre 44,80 % à François Mitterrand. On assistait à la fin d'une phase du gaullisme. Conséquence logique et implacable du système mis en place en 1962, le monarque républicain au pouvoir charismatique faisait place au leader d'une majorité élu démocratiquement.

À partir de ce moment, écrivait Pierre Viansson-Ponté, « de Gaulle n'est plus, il ne sera plus jamais le même. Il a dû se comporter en candidat, se réinsérer dans un univers partisan, faire référence à une équipe et à une majorité. Il a été conduit à présenter un programme. Il s'est désacralisé, ramené du plan de la mystique au plan de la politique ».

Cette évolution institutionnelle ne modifia pas pour autant son comportement sur la scène internationale. Il continua de recevoir avec faste ses hôtes étrangers au Grand Trianon, qui avait été restauré et aménagé. Les années 1966 et 1967 marquèrent l'apogée de sa politique de grandeur et d'indépendance nationale.

Le 7 mars 1966, la France se retira du commandement militaire intégré de l'OTAN, tout en demeurant dans l'Alliance atlantique. Le Général reprit ses voyages à l'étranger, qui confortaient sa stature internationale. En juin, il se rendit en Union soviétique, chaleureusement accueilli par Leonid Brejnev, puis en Éthiopie et à Djibouti. Le 1^{er} septembre, il prononça un discours dans le stade olympique de Phnom Penh, capitale du Cambodge, devant plus de cent mille personnes, condamnant sévèrement l'intervention américaine en Indochine.

L'année suivante, au moment de la guerre des Six-Jours, il décréta l'embargo sur les livraisons d'armes aux pays du « champ de bataille », mesure qui visait uniquement Tel-Aviv. Lors de sa conférence de presse du 27 novembre, ses propos qualifiant les Israéliens de « peuple d'élite, sûr de soi et dominateur », indisposèrent la communauté juive française.

Poussant plus loin la provocation, au cours de son voyage au Canada, le 24 juillet 1967, à Montréal, il lança à la foule son « Vive le Québec... libre ! Vive le Canada français ! », qui enthousiasma les foules francophones, irrita au plus haut point les autorités d'Ottawa et sidéra une bonne partie de la classe politique hexagonale.

LES PREMIERS DOUTES

Dès l'été de 1966, les gaullistes avaient préparé activement les législatives de l'année suivante. Georges Pompidou, une fois reconduit dans ses fonctions après l'élection présidentielle, reçut la responsabilité de mener à bien cette nouvelle bataille. Tandis que l'opposition de gauche réorganisait ses forces autour de François Mitterrand et d'une Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), Pompidou créa le Comité d'action pour la V^e République qui comprenait des élus UNR-UDT, des Républicains indépendants et quelques candidats hors partis. À ce comité revint la tâche de désigner le candidat unique qui porterait dans chaque circonscription les couleurs du gaullisme. Les élections se déroulèrent les 5 et 12 mars 1967. Au premier tour, les candidats « Cinquième République » recueillirent 37,75 % des suffrages. Un succès qui demandait à être confirmé au second tour. Déception. À gauche, le report des voix s'opéra avec une grande discipline, même dans le cas du désistement d'un candidat fédéré en faveur d'un communiste. Au centre, l'électorat manifesta son mécontentement en suivant davantage la gauche que prévu. En réalité, alors qu'on attendait 260 ou 280 députés « Cinquième République », on n'en compta que 247, soit juste la majorité absolue et ce grâce à l'appoint de l'outre-mer : environ 200 UNR-UDT et une quarantaine de Républicains indépendants. La FGDS obtenait 121 élus, le parti communiste 73, gagnant 32 sièges, et le Centre démocrate de Jean Lecanuet, issu du défunt MRP, 41.

Georges Pompidou qui n'avait cessé d'insuffler son autorité poursuivit sa tâche. Cependant, à partir de cette époque, le projet gaulliste ne rencontra plus dans le pays le même assentiment. La politique de grandeur lassait. Le rapprochement entrepris avec le monde arabe, les prises de position à l'égard d'Israël provoquaient la

colère des milieux pro-sionistes. L'incident du Québec libre avait suscité des critiques jusque dans les rangs de la majorité. Désacralisé, de Gaulle apparaissait comme un homme isolé.

Sur le plan économique, l'année 1967 se révéla décevante. On s'inquiétait du chômage qui affectait deux cent cinquante mille personnes. Valéry Giscard d'Estaing, remplacé en janvier 1966 à l'Économie et aux Finances par Michel Debré, avait apporté un soutien critique à la majorité (« oui, mais... »). Il haussa le ton, flétrissant l'« exercice solitaire du pouvoir ».

LE GAULLISME

L'action du Général, mais aussi ses écrits, ses discours, ses interventions publiques, avaient en tout cas permis de cerner ses conceptions politiques. Plus qu'un corps de doctrine figé dans d'immuables dogmes, le gaullisme apparaissait comme une pensée et une méthode d'action imprégnées de pragmatisme et de réalisme. Cette pensée s'ordonnait autour d'une conception historique de la nation, au nom de laquelle le peuple était convié à se rassembler en vue d'accomplir une œuvre de rénovation, digne de son génie propre et de sa tradition millénaire. Sans cesse chez lui revenait le parallèle entre les pages glorieuses de la France et la tendance naturelle des Français à la dispersion, au renoncement, à l'effacement, au « déclinisme », comme on dirait aujourd'hui. « Toute notre histoire, clamait-il à Bayeux le 16 juin 1946, c'est l'alternance des immenses douleurs d'un peuple dispersé et des fécondes grandeurs d'une nation libre groupée sous l'égide d'un État fort. » L'essence du gaullisme résidait dans cette volonté de créer un État solide et uni permettant au pays de recouvrer son rang dans le concert des grandes puissances. De ce rêve grandiose d'une nation héroïque et généreuse animée d'une ardente ambition – rêve auquel le Général avait fini par identifier son destin personnel – découlaient les grandes lignes de force de son action politique : la grandeur, l'indépendance et la puissance, la première étant l'objectif, la deuxième la condition et la dernière le moyen. Nous retrouvons ici les cinq piliers de l'identité française.

GRANDEUR, INDÉPENDANCE ET PUISSANCE

La grandeur ? Quand il écrivait que la France ne se conçoit « qu'au premier rang » et qu'elle ne peut être elle-même « sans la grandeur », de Gaulle n'avait évidemment pas la chimérique ambition de ressusciter sa puissance des siècles antérieurs. Il croyait néanmoins que son destin ne s'était pas arrêté au défilé de la Victoire de 1919. Si

elle devait recouvrer le sens du passé et la conscience de son identité, c'était en assumant les valeurs profondes qui irriguaient l'universalité de sa culture, les idéaux de liberté, de dignité et de promotion humaine. Par son action, elle devait œuvrer pour la paix du monde, aider les pays sous-développés et se poser en championne désintéressée des peuples. « Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde », déclarait-il à Londres le 1^{er} mars 1941. « La nature de son génie, insistait-il encore dans sa conférence de presse du 31 juillet 1964, a fait d'elle, de tout temps, un champion de la libération humaine. » Partout où il se rendait, il reprenait l'antienne de la vocation universaliste de la Grande Nation : « La magistrature de la France est morale, confiait-il à Alain Peyrefitte. En Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, notre pays est le symbole de l'égalité des races, des droits de l'homme et de la dignité des nations. » Personne avant lui n'avait souligné à ce point le lien unissant le pilier de l'État-nation et celui de l'universalisme.

Qu'il y ait eu dans ces affirmations généreuses une large part d'illusion et d'ambiguïté est certain. On a vu que le message universaliste, qui correspond indiscutablement à un trait fort de la sensibilité nationale, avait maintes fois donné bonne conscience à des visées plus égoïstes.

L'indépendance ? Dans le discours gaullien, ce thème accompagnait celui de la grandeur, car pour être grand encore fallait-il exister en tant que nation libre et souveraine. Le rejet de toute allégeance extérieure constituait – est-il besoin de le souligner ? – la raison d'être du gaullisme depuis le 18-Juin. C'est dans cette perspective qu'il faut situer son refus obstiné après guerre de s'aligner servilement sur l'un des deux blocs, son opposition inébranlable au partage dit « de Yalta ». L'impératif d'indépendance excluait la moindre idée de subordination, d'intégration d'un État à un autre ou d'intervention dans les affaires d'autrui.

La puissance ? De Gaulle avait conscience que l'empire colonial, la paysannerie traditionnelle, le protectionnisme douanier, bref tout ce qui avait fait la force de la France du ^{XIX}^e siècle, entravaient son épanouissement.

La puissance ne se mesurait plus seulement en termes d'armements conventionnels ou de territoires occupés. Désormais, l'économie, la monnaie, les technologies de pointe prenaient place dans la compétition pacifique que se livraient les grandes nations. Contrairement à la légende, démentie par l'intéressé, il n'a jamais dit : « L'intendance suivra ! » Il s'était résolument engagé dans la voie de la modernisation économique, misant sans crainte sur le progrès

technique, l'ouverture des frontières. On ne peut assimiler le gaullisme à un simple nationalisme de nostalgie.

Toutefois, la croissance économique ne constituait pas un objectif en soi. L'essentiel, pour de Gaulle, n'était pas d'accroître à court terme la prospérité des citoyens, d'améliorer leur bien-être matériel, mais de fournir au pays une arme supplémentaire dans sa conquête de la grandeur. Il fallait pour cela créer une économie de puissance plutôt qu'une économie de consommation, accroître les exportations plutôt que la consommation intérieure, accumuler d'importantes réserves d'or et de devises dans l'espoir d'ébranler la suprématie impériale du dollar, poursuivre l'aide au tiers-monde, quitte à freiner l'essor des régions sous-développées de l'Hexagone. Au lieu de mettre l'accent sur la rentabilité et le profit, critères habituels de l'économie de marché, la stratégie gaulliste impliquait de choisir d'abord des solutions de prestige mettant en valeur les prouesses de la technique française : *Concorde*, plan calcul, procédé Secam de télévision en couleur, filière nationale de l'énergie atomique... Choix politiques onéreux, créateurs de rigidités nouvelles, qui expliquent en partie l'explosion de mai 1968.

LE PILIER SOCIAL

Enfin, il était dans la logique unitaire du gaullisme de vouloir la réconciliation sociale. Pour rassembler les Français autour d'une « certaine idée de la France », il convenait au préalable d'apaiser leurs querelles et de mettre un terme à la lutte des classes qui « empoisonnait les rapports humains, affolait les États, brisait l'unité des nations, fomentait les guerres ». Le Général ne condamnait pas les conflits ouvriers ni les légitimes revendications des travailleurs, mais il préconisait l'instauration de procédures permettant de progresser sans violence sur la voie de la justice sociale. Une telle démarche supposait que le patronat renonçât à son style d'autorité et que le monde ouvrier cessât de placer dans la révolution son suprême espoir. Il s'agissait d'œuvrer à la construction d'un système économique d'un type nouveau à la fois efficace et humain, une formule à mi-chemin du capitalisme libéral et du socialisme collectiviste.

Dès 1946, il réclamait l'association des travailleurs à la conduite des entreprises dans le prolongement des mesures prises à la Libération (comités d'entreprise, délégués du personnel). Du temps du RPF la formule la plus couramment utilisée était l'« association », l'« association capital-travail » n'étant qu'une de ses manifestations. Sous la V^e République, la même idée réapparut sous les vocables d'intéressement et de participation. Il n'y avait du reste rien de

vraiment neuf : le gaullisme ne faisait qu'emprunter des thèmes en vogue dans l'entre-deux-guerres. Plus tard, il s'inspira des théories pancapitalistes de Marcel Loichot. Concrètement, les réformes, sans être négligeables, restèrent limitées. L'ordonnance du 7 janvier 1959 sur l'intéressement facultatif ne livra pas les résultats escomptés. Le paragraphe 4 de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1965, dit amendement Vallon, prévoyait bien le dépôt d'un projet de loi définissant le droit des salariés sur l'accroissement de la valeur d'actif des entreprises dû à l'autofinancement, mais l'aboutissement fut l'ordonnance assez timide du 17 août 1967 qui, en dépit de ses aspects positifs, ne bouleversa nullement l'existence des salariés. Ces vues du général de Gaulle, sans doute partiellement mythiques et empruntant à un certain paternalisme, partaient d'un souci généreux d'accorder aux ouvriers une dignité nouvelle en les associant aux bénéfices du progrès. Elles révèlent en tout cas qu'à côté de sa conception de la France il avait aussi une certaine idée de la société.

Chapitre 45

L'orage

(1968-1969)

LA DOUBLE EXPLOSION

En quinze ou vingt ans, les mentalités avaient évolué. À la génération de l'immédiat après-guerre, celle de Saint-Germain-des-Prés, de Jean-Paul Sartre, de Boris Vian ou de Juliette Gréco, une nouvelle, plus nombreuse, plus impatiente peut-être, avait succédé, avec ses « idoles » – les Beatles, Sylvie Vartan, Johnny Hallyday, Richard Anthony... –, son « style yéyé », ses émissions de radio et sa presse (*Salut les copains !* tirait à un million d'exemplaires). Pour la première fois, la jeunesse, qui représentait plus du tiers de la population, semblait former une catégorie autonome, axée sur ses codes et ses rites propres.

Le nombre des étudiants avait quadruplé en moins de dix ans pour atteindre cinq cent huit mille en 1968. Les difficultés à trouver des débouchés pour les diplômés de certaines disciplines, comme la psychologie et la sociologie, le manque d'effectifs pour mettre en application la réforme du ministre de l'Éducation nationale Christian Fouchet adoptée l'année précédente, la crainte de la sélection à l'entrée de l'université, souhaitée par le Général, et de la réorientation des enseignements en fonction des besoins de l'économie, étaient exploités par les groupuscules gauchistes qui avaient proliféré depuis la lutte contre la « sale guerre » du Viêt Nam menée par les Américains : communistes antistaliniens exclus de l'Union des étudiants communistes, libertaires, trotskistes, maoïstes, spontanéistes, situationnistes, anarchistes, disciples d'Herbert Marcuse, admirateurs de Fidel Castro ou de Che Guevara...

Le mouvement contestataire commença le 22 mars 1968 par l'occupation de la faculté de Nanterre, qui eut pour conséquence sa fermeture par le rectorat le 2 mai. Il trouva un nouveau relais le lendemain 3 avec la manifestation de cinq cents étudiants dans la cour de la Sorbonne, évacuée l'après-midi par la police. S'enclencha alors la spirale des désordres de rue, à la tête desquels émergèrent quelques

figures jusque-là inconnues, Daniel Cohn-Bendit, étudiant en sociologie, militant libertaire de nationalité allemande et animateur du Mouvement du 22-Mars, Alain Geismar, secrétaire général du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESUP), et Jacques Sauvageot, vice-président de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF). À son tour, la Sorbonne fut fermée. Le 6, de nouvelles manifestations s'achevèrent la nuit par des affrontements. On dénombra environ six cents blessés. Le 7, quelques milliers d'étudiants chantèrent *L'Internationale* devant la tombe du Soldat inconnu. Le 10 au soir, au Quartier latin, les jeunes contestataires se mirent à construire une soixantaine de barricades et à abattre des arbres. Aux jets de pavés et de cocktails Molotov, aux cris de « CRS = SS » ou de « À bas l'État policier », les forces de l'ordre répondirent par des grenades lacrymogènes et des charges musclées. Le 11 au matin, la montagne Sainte-Geneviève donnait un spectacle de guerre civile. Il y avait eu 367 blessés, 460 interpellations, 188 véhicules brûlés ou incendiés. On avait rejoué sur le mode mineur – sans fusillade ni massacre – l'insurrection de 1848 ou celle de la Commune.

La réaction de l'exécutif tarda. La réouverture de la Sorbonne le 11 mai et la libération des étudiants condamnés en flagrant délit, décidées par Georges Pompidou, de retour d'un voyage en Afghanistan, n'eurent aucun effet. À partir du 13, le mouvement, qui avait gagné Caen, Angers, Nantes, Lyon, Bordeaux, fut relayé par une grève générale lancée par la CFDT (branche majoritaire et déconfessionnalisée de la CFTC) et la FEN (Fédération de l'Éducation nationale). Dans les usines, les services publics, les administrations, éclatèrent des débrayages de vaste ampleur. Trois à quatre cent mille personnes défilèrent de la gare de l'Est à Denfert-Rochereau aux cris de : « Dix ans, c'est assez ! », « Charlot, des sous ! » Dans le cortège on relevait la présence de François Mitterrand, Pierre Mendès France, Guy Mollet et Waldeck Rochet, successeur de Maurice Thorez à la tête du PCF.

Le mouvement fit tache d'huile. Le 20 mai, la France comptait près de 10 millions de grévistes. Le pays était paralysé : plus d'avions, de trains, de métro, de courrier ni de télévision, les usines occupées. Les Français étaient suspendus aux reportages en direct des deux seules radios non publiques émettant encore, RTL et Europe 1. Les produits de première nécessité commençaient à manquer dans les magasins. À Lyon, un commissaire de police fut tué, écrasé par un camion.

« SOUS LES PAVÉS LA PLAGES »

À la Sorbonne, au théâtre de l'Odéon, à l'École des beaux-arts, à

Sciences Po, c'était la fête, une libération de la parole, un défolement cathartique. Sous les portraits de Marx, de Lénine, du Che ou de Mao, on refaisait le monde en énonçant dans une logorrhée surréaliste les thèmes les plus saugrenus (« À Cuba, il n'y a plus d'accidents du travail », « On devrait vivre sans vêtements »...). Sur les murs, les slogans fleurissaient : « Cours camarade, le vieux monde est derrière toi », « Sous les pavés la plage », « Soyez réalistes, demandez l'impossible », « Il est interdit d'interdire », « Prenez vos désirs pour des réalités », « J'ai quelque chose à dire mais je ne sais pas quoi »... On critiquait le « capitalisme monopoliste d'État », on voulait « changer la vie », révolutionner la morale sexuelle et ses interdits pour « jouir sans entraves ».

Dans tous les domaines, on constatait le rejet du principe d'autorité, la revendication de l'autonomie primordiale de l'individu, l'exaltation de la subjectivité, l'éloge de la permissivité et de la pornographie. Les mouvements d'émancipation féminine avaient également pris de l'ampleur (la première législation sur la contraception datait de 1967), assortis de beaucoup d'excès dans leurs discours. Sur le plan politique, certains, rêvant de briser le carcan de l'État-nation et de la centralisation napoléonienne, réclamaient le retour aux langues régionales, l'autonomie, voire l'indépendance de la Bretagne, de la Corse, de l'Occitanie. Même l'Église de France, en pleine crise postconciliaire, se mit à condamner le pouvoir gaulliste : « Dieu n'est pas conservateur ! » s'était exclamé le nouvel archevêque de Paris François Marty.

Pour autant, tout n'était pas qu'utopie dans cette remise en cause du progrès matériel, du primat de l'économie et de la société de consommation. S'était développée la prise de conscience des méfaits d'une croissance débridée. Les préoccupations écologiques avaient ainsi fait leur apparition, même si elles s'épuisaient souvent dans des rhétoriques bucoliques et rétrogrades dans la lignée d'Henry David Thoreau.

Le 24 mai, Charles de Gaulle, qui avait abrégé d'une journée son voyage en Roumanie, crut reprendre la main en annonçant un référendum sur la « rénovation universitaire, sociale et économique ». Son discours tomba à plat. À tous, y compris à ses plus fidèles compagnons, la procédure parut maladroite, inopportune. Durant quelques jours, le vieux chef (il était dans sa soixante-dix-huitième année) sentit la situation lui échapper. Lui, le thaumaturge des grandes crises nationales, ne parvenait plus à prévoir et moins encore à maîtriser les événements. Humilié à la face du monde par les étudiants et les lycéens en colère, paralysé par les grèves, il était prêt à renoncer à tout. Dans l'épreuve, il perdait pour la première fois la

fermeté inébranlable qui l'avait toujours caractérisé. Comme il devait l'avouer un peu plus tard, la situation était devenue « insaisissable ». Son instinct naturel de militaire, attaché à l'ordre, l'eût porté à user de la manière forte contre ce qu'il appelait la « chienlit ». Il se laissa néanmoins convaincre par son Premier ministre d'adopter une souplesse tactique. Il fallait d'abord désamorcer la bombe sociale.

Pompidou, assisté de Jean-Marcel Jeanneney, ministre des Affaires sociales, de Jacques Chirac, secrétaire d'État à l'Emploi, et d'Édouard Balladur, membre de son cabinet, présida les négociations de Grenelle avec les syndicats du 25 au 27 mai. Celles-ci aboutirent à un accord sur un relèvement de 35 % du SMIG, une hausse des salaires de près de 10 %, en deux étapes, le paiement à 50 % des heures de grève, la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. L'apaisement attendu se déroba : la base ouvrière hua Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, venu présenter à Billancourt les concessions gouvernementales.

Le même soir se tint un meeting « révolutionnaire » au stade Charléty, en présence de Pierre Mendès France, qui, au milieu de quarante mille militants gauchistes de l'UNEF et du PSU de Michel Rocard, donna l'impression de vouloir récupérer politiquement le mouvement de la rue. Ce fut pire le lendemain, lorsque François Mitterrand, se prenant pour Lamartine en 1848, appela à la formation d'un gouvernement provisoire présidé par Mendès France et annonça sa candidature à la présidence de la République. Les communistes n'étaient pas sur la même longueur d'ondes. Se méfiant des gauchistes et particulièrement de l'anarchiste allemand Cohn-Bendit, qui les avait traités de « crapules stalinienne », ils réclamaient un gouvernement populaire classique, unissant les forces de gauche, comme en 1936.

LE RETOUR À L'ORDRE

Dans la « tragédie du général » (J.-R. Tournoux), la journée du 29 mai fut décisive. Le héros, gagné par la lassitude et le découragement, prit du recul, recréa le nimbe autour de sa personne, avant de revenir en scène comme un extraordinaire acteur, apaisé, lucide, sûr de lui. La fuite à Baden-Baden, où résidaient le général Massu et l'état-major de l'armée d'Allemagne, fut le contraire de la fuite à Varennes. Elle fut une réussite politique. Qu'il y ait eu dans ce bref épisode quelque chose de concerté et de prémédité est beaucoup moins sûr qu'on ne l'a dit. D'après la relation postérieure de Jacques Massu, confirmée par divers témoignages et recoupements, de Gaulle était arrivé abattu à sa résidence de Baden-Os, indécis, prêt à tout abandonner, avant que son interlocuteur ne lui remontât le moral.

En tout cas, sa déclaration radiodiffusée du 30 à 16 h 30 déclencha un phénoménal revirement, cristallisant l'attente de la « majorité silencieuse », épuisée par des semaines de grèves, choquée par les véhicules incendiés de la rue Gay-Lussac et les arbres abattus du boulevard Saint-Michel. Il annonça, en tant que « détenteur de la légitimité nationale et républicaine », qu'il ne se retirait pas, qu'il maintenait le Premier ministre et qu'il dissolvait l'Assemblée nationale (c'était ce que lui avait suggéré avec insistance Pompidou). Puis il dénonça une entreprise de subversion totalitaire, visant explicitement le parti communiste. « En l'espace de cinq minutes, écrit Jean Lacouture, la France changea de maître, de régime et de siècle. Avant 16 h 30, on était à Cuba. Après 16 h 35, c'était presque la Restauration. »

La manifestation gaulliste, prévue au même moment de la Concorde à l'Étoile, se gonfla aussitôt de plusieurs centaines de milliers de personnes, peut-être un million. Dans un immense élan de patriotisme, comme à la Libération, une forêt de drapeaux tricolores s'était dressée soudainement face aux drapeaux noirs et rouges de la révolte ! Un cliché de l'époque montre André Malraux, Maurice Schumann et Michel Debré, bras dessus bras dessous, au comble de l'exaltation ! L'hôte de l'Élysée, qui entendait de son palais les clameurs immenses de la foule, vivait cet instant comme un extraordinaire succès personnel. Le lien mystique qui l'unissait au peuple de France renaissait.

La démocratie avait repris ses droits : le recours au suffrage universel balaya l'idée que la souveraineté appartenait à la rue et aux minorités agissantes (cette fameuse souveraineté populaire qu'on avait déjà vue apparaître sous la Révolution avec les sans-culottes). Le retour de l'essence dans les pompes pour le week-end de la Pentecôte eut raison des coûteuses rêveries soixante-huitardes. Les services publics et les grandes entreprises redémarrèrent. Le 16 juin, la Sorbonne, évacuée, entreprit son nettoyage avant sa réouverture.

UNE CRISE DE CIVILISATION

La contestation universitaire avait commencé quelques mois plus tôt sur les campus américains ou européens, mais c'est seulement en France qu'elle se transforma en une lame de fond qui gagna toute la société. Pour autant, la situation n'était pas révolutionnaire. Si la CFDT avait adopté le discours estudiantin, la CGT, courroie de transmission du parti communiste depuis la guerre, avait limité ses revendications aux salaires et aux conditions de travail. Moscou, en effet, d'où venaient les grandes directives et qui suivait de près les

événements, avait considéré qu'un soulèvement révolutionnaire en Occident était impossible.

Le Premier ministre fut l'un des rares hommes politiques à saisir l'ampleur de la crise, une crise de civilisation caractérisée par l'effondrement de la discipline, la libération des mœurs, mais également par l'ébranlement des valeurs spirituelles constitutives de la nation. « Quoi d'étonnant, disait-il le 14 mai devant l'Assemblée nationale, si le besoin de l'homme de croire à quelque chose, d'avoir solidement ancrés en soi quelques principes fondamentaux se trouve contrarié par la remise en cause constante de tout ce sur quoi l'humanité s'est appuyée pendant des siècles : la famille est souvent dissoute, en tout cas relâchée, la patrie discutée, souvent niée. Dieu est mort pour beaucoup et l'Église elle-même s'interroge sur les voies à suivre et bouleverse les traditions. »

La crise de mai révéla brutalement les insuffisances de la politique intérieure et les blocages de la société française qui, en une décennie, avait connu l'une des plus phénoménales mutations. Les grandes priorités, comme la politique étrangère, la politique monétaire, la force de frappe, qui avaient permis de rétablir le rang et le prestige international de la France, semblaient remises en cause par le flot des revendications catégorielles. Pourtant, la misère avait fortement régressé ; le niveau de vie continuait de s'élever très régulièrement et l'ascension sociale était devenue une perspective prometteuse. Un fils d'employé sur trois et près de un fils d'ouvrier sur six avaient déjà accédé aux fonctions d'encadrement.

Mai 1968 fut une crise d'un type nouveau : un caprice de riches sans doute, et certainement la première expression des changements intervenus dans le système des valeurs et les comportements collectifs. Les origines de la société hédoniste et du « gauchisme culturel » d'aujourd'hui sont à chercher assurément dans cette vague libertaire. On ne peut à cet égard que renvoyer aux pertinentes analyses du sociologue Jean-Pierre Le Goff.

Si les étudiants contestataires critiquaient, avec la délectation d'intellectuels déchargés des responsabilités, la « société de consommation », celle-ci n'en continuait pas moins d'exercer son attrait sur ceux qui voulaient y participer davantage. Ainsi se noua la contradiction du mouvement de mai. D'un côté, la transformation économique de la France, sa remarquable prospérité, à laquelle le gaullisme avait indiscutablement présidé, poussaient le monde du travail à réclamer des avantages immédiats, au détriment d'une politique toute de prestige et de grandeur. De l'autre, les grises perspectives d'une société productiviste soulevaient la contestation des

enfants du *baby-boom*, à la recherche d'un idéal peut-être généreux mais mal défini.

LA NOUVELLE « CHAMBRE INTROUVABLE »

Aux élections législatives des 23 et 30 juin, les gaullistes dont la formation avait pris le nom d'Union de défense de la République (UDR) et leurs alliés giscardiens l'emportèrent très largement avec 358 sièges sur 485 (dont 61 Républicains indépendants), ne laissant aux socialistes que 57 élus contre 121 et 34 aux communistes contre 73. Mendès France était battu.

Pendant, cette nouvelle « Chambre introuvable » représentait davantage la victoire des partisans du Général que le triomphe personnel de celui-ci. Au fond, seul Georges Pompidou sortait grandi de ces folles semaines. Pour la majorité silencieuse qui, depuis 1967, commençait à montrer des signes de désaffection à l'égard du chef de l'État, cet homme à la fois ferme et conciliant, au jugement mesuré, apparaissait comme un Dauphin rassurant.

Alors qu'il se définissait au départ comme un groupe de fidèles inconditionnels (les « godillots du Général », selon l'expression du député Valabrègue), le parti gaulliste, par le poids de ses pesanteurs sociologiques, se révéla une force autonome désireuse de survivre au fondateur de la V^e République. Les gros bataillons de la droite conservatrice, attachés à l'ordre et allergiques au changement, étaient revenus en force au Palais-Bourbon. Le second tour des élections de 1967 avait montré que les électeurs du centre, lorsqu'ils se trouvaient placés en situation d'arbitrage entre le gaullisme et la gauche, choisissaient d'apporter en majorité leur soutien à la gauche. En 1968, le contraire se produisit, preuve de l'intégration de l'électorat centriste à celui de la majorité. À l'exception de quelques irréductibles, comme maître Isorni, viscéralement allergiques à toute forme de gaullisme, la droite extrême, qui attendait l'amnistie dont allaient bénéficier les anciens de l'OAS et de l'Algérie française (le général Salan, le colonel Argoud, Jacques Soustelle, Georges Bidault...), s'était rapprochée du pouvoir, par aversion du gauchisme et du communisme. Pour la première fois depuis la naissance de la V^e République, le courant gaulliste n'avait plus d'ennemi à droite, ce qui ne pouvait que contribuer davantage à le faire pencher dans cette direction.

De ce fait, le Général, décidé à réactiver sa « révolution » de la participation et de l'intéressement des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, se trouvait isolé au milieu de ses partisans encombrants.

Conscient des effets pervers d'une politique trop exclusivement orientée vers l'extérieur, il voulait renverser l'ordre des priorités et donner à cette ambition toute l'importance requise.

Il changea d'abord de Premier ministre, contre lequel il gardait une secrète rancune pour son rôle apaisant dans la gestion des événements, et choisit pour le remplacer un homme compétent et discret, dont la fidélité lui était acquise depuis plus de dix ans, Maurice Couve de Murville.

Afin de résoudre la crise universitaire, le toujours inventif Edgar Faure, nouveau ministre de l'Éducation nationale, fit voter en novembre 1968 la loi d'orientation qui prévoyait la création de nouvelles universités, à la fois pluridisciplinaires et autonomes, à la gestion desquelles devaient contribuer enseignants et étudiants.

La situation économique et sociale n'était pas des plus favorables. Les accords de Grenelle, négociés à chaud, avaient prévu une trop forte hausse du SMIG. Ils avaient fragilisé la compétitivité des entreprises et la situation du franc sur le marché des changes. La dévaluation s'imposait si la Banque de France ne voulait pas voir ses réserves fondre à vue d'œil. De Gaulle néanmoins se crispa et refusa pour des raisons de prestige.

LE RÉFÉRENDUM RATÉ

Dans ce contexte il voulut prendre par référendum sa revanche sur les élections législatives trop conservatrices à son goût, faire un succès sur son nom et restaurer le charisme de ses débuts. Depuis un certain temps, il avait compris la nécessité d'introduire une dose raisonnable de décentralisation dans le vieil État napoléonien. « L'effort multiséculaire de centralisation, disait-il déjà à Lyon le 24 mars 1968, qui fut si longtemps nécessaire à notre pays pour réaliser et maintenir son unité, ne s'impose plus désormais. Au contraire, ce sont les activités régionales qui apparaissent comme les ressorts de sa puissance économique de demain. » Le projet, préparé par Jean-Marcel Jeanneney, ministre d'État, prévoyait, d'une part, la création d'un nouveau type de collectivité, la région, dotée d'un conseil élu aux trois cinquièmes au suffrage universel et comportant pour le reste des représentants des chambres professionnelles, des syndicats et des associations, et, d'autre part, la fusion du Sénat et du Conseil économique et social, la nouvelle chambre devenant purement consultative. C'était bien la fin du bicaméralisme. Les deux questions différentes posées aux Français, l'une sur la décentralisation, l'autre sur la réforme du Sénat, étaient couplées : on ne pouvait répondre que par un « oui » ou un « non ».

Concentrant la mauvaise humeur des centristes, de Valéry Giscard d'Estaing à Jean Lecanuet, l'opposition farouche de la gauche, pour qui le référendum ne pouvait être qu'un « nouveau chèque en blanc », le mécontentement des notables qui voyaient dans la réforme du Sénat une atteinte directe à leur influence, le chef de l'État fut battu : le « oui » n'obtint que 46,29 % des suffrages exprimés. Sentant définitivement rompu le lien direct qui l'unissait au peuple français, il décida sur-le-champ de se retirer de la vie publique. Le 28 avril, à minuit dix, un communiqué laconique de Colombey-les-deux-Églises l'annonça : « Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi. »

Plus tard, André Malraux, dans un souci littéraire de réinterpréter l'Histoire, affirmerait que le Général avait choisi délibérément de partir sur ce référendum suicide afin d'éprouver l'ingratitude de ses concitoyens. Divers témoignages montrent en réalité qu'il n'en fut rien. De Gaulle ne se rendit compte que dans les derniers jours précédant la consultation, au vu des sondages, que la partie était perdue. Il était alors trop tard pour reculer.

Le 9 novembre 1970, on apprit sa mort d'une rupture d'anévrisme, à quelques jours de son quatre-vingtième anniversaire. Il fut enterré dans la plus grande simplicité dans le cimetière de son village, tandis qu'à Notre-Dame plus de quatre-vingts chefs d'État ou de gouvernement vinrent lui rendre hommage. « La France est veuve », déclara alors Georges Pompidou.

Chapitre 46

Du gaullisme pompidolien au libéralisme giscardien

LA CONTINUITÉ

Après la démission du Général, le président du Sénat Alain Poher, conformément à la Constitution, exerça l'intérim dans l'attente de l'élection présidentielle. Georges Pompidou annonça aussitôt sa candidature. Outre la majorité des gaullistes, il rallia les Républicains indépendants ainsi que quelques centristes d'opposition (René Pleven, Jacques Duhamel, Joseph Fontanet...). À gauche, François Mitterrand, déconsidéré depuis son faux pas de mai 1968, ne pouvait se présenter. Gaston Defferre, l'inamovible maire de Marseille, se lança donc dans la bataille avec l'appui de son parti, la SFIO. Croyant renforcer ses chances, il annonça le nom de son Premier ministre, Pierre Mendès France, oubliant que celui-ci avait perdu une partie de sa crédibilité pour avoir frayed au stade Charléty avec les gauchistes de l'UNEF. De son côté, le parti communiste voulut compter ses forces, ce qu'il n'avait osé faire en 1965. Il présenta un vieil *apparatchik* des temps staliniens, ancien pâtissier à l'accent rocaillieux des Pyrénées, Jacques Duclos, un dur sous ses allures rondes et son air bonasse. À l'extrême gauche, deux personnalités postulèrent : Michel Rocard, inspecteur des finances, secrétaire général du Parti socialiste unifié (PSU), brillant dialecticien, doctrinaire passionné de l'autogestion à la mode yougoslave, et le trotskiste Alain Krivine de la Ligue communiste, fidèle à la IV^e Internationale. Alain Poher, qui venait de se faire connaître du grand public, tenta lui aussi sa chance. Personnage affable, il avait été l'un des chefs de file de l'opposition au référendum perdu du Général. Il fédéra autour de lui une partie des centres et la droite antigauilliste. Toutefois, il marqua vite le pas en raison de son manque de charisme et de son style IV^e République.

Au premier tour, Georges Pompidou recueillit 44,5 % des suffrages, Alain Poher 23 %, Jacques Duclos 21 % (un score appréciable pour le PCF) et Gaston Defferre 5 % (une terrible déroute pour le parti de Jaurès). Les 3,6 % de Michel Rocard et le petit 1,1 % d'Alain Krivine démontraient la faiblesse électorale du gauchisme.

Si Gaston Defferre se désista en faveur d'Alain Poher, le parti communiste appela à l'abstention. Pour Jacques Duclos, en effet, Poher et Pompidou, c'était « blanc bonnet et bonnet blanc »... Le 15 juin, Georges Pompidou l'emporta par 58,21 %, devenant ainsi le deuxième président de la V^e République. Les institutions, taillées pour la personnalité hors du commun de leur fondateur, avaient survécu à son départ. La continuité l'emportait sur la rupture.

Cependant, avec Georges Pompidou point d'épopée ni d'envolée lyrique vers les sommets, point d'« orages désirés », chers à Chateaubriand et à Charles de Gaulle. Un gaullisme pragmatique et réaliste, mâtiné d'orléanisme et de « juste milieu » à la Guizot s'installait, avec pour ambition de moderniser, de développer l'économie et de faire de la France une des premières nations industrielles du monde.

Conscient des fragilités de la société depuis le traumatisme de mai 1968, le nouveau chef de l'État était persuadé qu'on ne pourrait réformer le pays qu'avec prudence. Son erreur fut sans doute de choisir un Premier ministre dont les idées étaient diamétralement opposées aux siennes. Grand baron du gaullisme, Jacques Chaban-Delmas, inspecteur des finances, héros de la Résistance, maire de Bordeaux depuis 1947, longtemps radical valoisien, ancien dirigeant du RPF puis des Républicains sociaux, avait fait partie de ceux qui, selon le mot du Général, étaient allés « à la soupe » : sous la IV^e République, il avait été successivement ministre de Mendès France et de Guy Mollet ; sous la V^e, il avait occupé dix ans le « perchoir », autrement dit la présidence de l'Assemblée nationale. L'homme était souple, aimable, conciliant, cultivant à cinquante-quatre ans l'image d'un jeune premier sportif et élégant, grimpant quatre à quatre les marches de l'Élysée, fort séduisant somme toute, nonobstant un filet de voix aigrelet et nasillard.

Son gouvernement comprenait, outre Michel Debré à la Défense nationale et Maurice Schumann aux Affaires étrangères, des indépendants tel Valéry Giscard d'Estaing, de retour de trois ans de disgrâce, aux Finances et des centristes comme René Pleven, Jacques Duhamel ou Joseph Fontanet. Rue du Faubourg-Saint-Honoré, après la photographie officielle devant l'impressionnante tapisserie d'« Héliodore chassé du Temple », tous gagnèrent le salon Murat, où devaient désormais se tenir les Conseils des ministres.

L'urgence était la crise monétaire qui se profilait, conséquence des accords de Grenelle trop généreux. L'inflation était repartie et les exportations fléchissaient. Le 8 août 1969, Pompidou et Chaban-Delmas se résolurent à dévaluer le franc de 11,1 %. Comme toujours

en pareil cas, l'opération s'accompagna d'un plan de stabilisation orthodoxe, comportant hausse d'impôts, blocage des prix et encadrement du crédit.

Le 16 septembre 1969, Jacques Chaban-Delmas, conseillé par deux hommes de sensibilité mendésiste, Simon Nora et Jacques Delors, prononça devant l'Assemblée nationale son célèbre discours sur la « nouvelle société », qui traduisait une nette volonté d'ouverture et de rénovation politique : un mélange de « participation » gaulliste et de social-démocratie. Il s'agissait d'en finir avec les rigidités et les blocages, dénoncés en particulier par le sociologue Michel Crozier, d'améliorer la compétitivité des entreprises, de rajeunir les structures de dialogue et de généraliser les procédures de concertation. Pompidou s'offusqua de ne pas avoir été consulté, mais se tint coi.

Parmi les grandes orientations de ce discours fondateur, un chapitre concernait l'information. En conséquence, Chaban-Delmas libéralisa la radio et la télévision (l'ORTF) et supprima le ministère de l'Information. Un autre chapitre visait la décentralisation. Une loi du 5 juillet 1972 créa une nouvelle strate territoriale, la région, aux compétences limitées (on en revenait donc sur ce point au projet de référendum raté de 1969). Les progrès furent sensibles dans le domaine social : mensualisation des salaires des ouvriers, jusque-là payés à l'heure, développement de l'intéressement des salariés, avec pour modèle la Régie Renault, remplacement du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) par un Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC), indicé sur la croissance de l'économie, généralisation du droit à la formation professionnelle... C'était l'époque où les conventions collectives se multipliaient au sein des entreprises.

Cette progression sociale supportait la comparaison avec celles du Front populaire, de la Libération, de la IV^e République et des débuts de la V^e. Elle n'empêcha pas les fractures tant redoutées par Georges Pompidou de s'accroître : mouvements de protestation paysans, agitation gauchiste (il avait fallu dissoudre le groupuscule maoïste ultra-violent de la Gauche prolétarienne, animé par Alain Geismar, poursuivre son organe, *La Cause du peuple* de Serge July, soutenu par Jean-Paul Sartre, et instaurer une loi dite « anticasseurs »), manifestation populaire de deux cent mille personnes le 4 mars 1972, derrière Jean-Paul Sartre et Michel Foucault, à l'occasion des obsèques d'un militant maoïste-spontanéiste, Pierre Overney, tué par un vigile des usines Renault, renaissance d'un néo-poujadisme de coups de main derrière le syndicaliste indépendant Gérard Nicoud, et résurgence des revendications autonomistes ou séparatistes en Corse, en Bretagne, en Occitanie.

Plus inquiétante pour le pouvoir fut la recomposition de la gauche après son dur échec de 1968. Le PCF avait surmonté l'épreuve de la contestation soixante-huitarde. Un nouveau secrétaire général avait remplacé le rigide Waldeck Rochet des temps poststaliniens : Georges Marchais, ancien mécanicien ajusteur, faussement jovial, sûr de lui, rusé et redoutable dialecticien. Des signes d'ouverture semblaient se manifester ; le Parti avait même condamné l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. De son côté, en juillet 1969, la SFIO, déconsidérée par ses propres militants depuis la politique algérienne de Guy Mollet, s'était fondue dans un Nouveau Parti socialiste en compagnie de quelques clubs fédérés. Au congrès d'Épinay, en juin 1971, cette formation fusionna à son tour avec la Convention des institutions républicaines, porta à sa tête François Mitterrand, jeune converti au socialisme de cinquante-quatre ans, et mit le cap à gauche toute.

Ces efforts aboutirent le 26 juin 1972 à la signature entre communistes et socialistes d'un Programme commun de gouvernement, prévoyant une réforme de la Constitution, une « vraie » décentralisation, la réduction du temps de travail, l'augmentation des salaires, la nationalisation d'une douzaine de grands groupes industriels, bancaires et financiers, l'abandon de la force de frappe nucléaire, la réduction du service militaire à six mois, la réforme de l'Éducation nationale... Le texte dénotait une influence marxiste certaine (le CERES – Centre d'études, de recherches et d'éducation socialiste – fondé en 1966 par Jean-Pierre Chevènement, aile gauche du Parti socialiste, avait activement participé à sa rédaction). Pour les signataires il s'agissait de « rompre avec le système capitaliste ». Quelques semaines plus tard, une fraction des radicaux, rassemblés en un Mouvement des radicaux de gauche (MRG), y apposèrent leur signature.

Le Programme commun représentait un événement sans précédent dans l'histoire politique française. Les regroupements antérieurs – Cartel des gauches de 1924, Front populaire de 1936, Front républicain de 1956 – n'avaient été que des accords électoraux. Cette fois, l'objectif était d'exercer le pouvoir sur une ligne réformatrice limitée – ce qui explique le ralliement des radicaux –, mais parfaitement définie. Il n'était pas question de basculer dans le collectivisme.

À droite, au contraire, de vifs signes de friction étaient apparus

entre gaullistes et giscardiens. Des « affaires » avaient éclaté (scandales des abattoirs de la Villette et de la Garantie foncière, société immobilière présidée par le député UDR Rives-Henrÿs). Fidèle lieutenant du ministre de l'Économie et des Finances, Michel Poniatowski avait dénoncé la « République des copains et des coquins ». L'opinion publique se troubla lorsqu'en janvier 1972 *Le Canard enchaîné* publia la déclaration de revenus du Premier ministre, révélant qu'il ne payait pour ainsi dire pas d'impôts, grâce à l'utilisation, parfaitement légale, d'une disposition fiscale.

Face à la montée des mécontentements, Georges Pompidou crut reprendre la main en proposant un référendum sur l'élargissement de l'Europe à la Grande-Bretagne (toujours refusé par le général de Gaulle), au Danemark et à l'Irlande. Il pensait de la sorte fédérer à la fois la droite et le centre et enfoncer un coin dans l'union de la gauche, divisée sur la question européenne, ce qui ne manqua pas de se produire : les communistes se déclarèrent contre, les socialistes pour. Le 23 avril 1972, sans doute le « oui » l'emporta-t-il largement avec 68,32 % des votes, mais le taux d'abstention avoisinant les 40 % affaiblissait la portée de sa manœuvre.

PIERRE MESSMER, PREMIER MINISTRE

À l'approche des élections législatives, la majorité devenait fébrile. Aiguillonné par ses deux éminences grises, Marie-France Garaud et Pierre Juillet, Pompidou s'irritait des initiatives de son Premier ministre. « Il faudrait savoir qui commande ici ! » l'entendit-on tonner au Conseil des ministres. Se sentant lâché, Chaban-Delmas tenta une manœuvre audacieuse : prendre appui sur le Parlement pour s'imposer et rester à Matignon. Le 23 mai, il demanda un vote de confiance sur une déclaration de politique générale. Ayant obtenu le soutien d'une très large majorité de députés – 368 contre 96, un vrai triomphe ! –, il fut convaincu de sa réussite.

Il semblait ignorer la prééminence du président et la loi non écrite de la V^e République lui donnant toute latitude pour démettre son Premier ministre. Piqué au vif, Pompidou, qui ne voulait pas jouer les rois fainéants à l'Élysée, réaffirma son autorité en forçant Chaban-Delmas à quitter Matignon le 5 juillet. C'en était fini de la politique d'ouverture. Il fut aussitôt remplacé par un fidèle du général de Gaulle, Pierre Messmer, droit et loyal, qui ne lui ferait pas d'ombre. Cet ancien camelot du roi rallié en 1940 aux Forces françaises libres avait participé à la bataille de Bir Hakeim au sein de la 13^e demi-brigade de la Légion étrangère. Compagnon de la Libération, médaillé de la Résistance, il avait été dix ans ministre des Armées avant de

devenir ministre d'État chargé des DOM-TOM dans le gouvernement Chaban-Delmas. Gaulliste et conservateur, il était en phase avec le président.

Aux élections législatives de mars 1973, les gaullistes et leurs alliés, sous l'étiquette « Union des Républicains de Progrès pour le soutien au Président de la République », perdirent une centaine de sièges, mais conservèrent la majorité face à l'union de la gauche, en progression. Le bon report des voix centristes du Mouvement réformateur (parti radical de Jean-Jacques Servan-Schreiber et centre démocrate de Jean Lecanuet) avait favorisé la victoire de la droite.

Un nouveau gouvernement Messmer, plus marqué à droite, vit le jour, avec l'entrée du maire de Tours Jean Royer, de l'académicien Maurice Druon et de Michel Poniatowski. Aux Affaires étrangères, Michel Jobert, secrétaire général de l'Élysée, succéda à Maurice Schumann. Personnalité brillante, originale et inclassable, à l'humour caustique, très ancrée dans la tradition gaulliste d'indépendance nationale, il se fit remarquer par sa ferme opposition aux velléités d'ingérence du secrétaire d'État américain Henry Kissinger dans les affaires européennes.

Cependant, le nouveau gouvernement se heurta à d'amples mouvements sociaux : l'affaire Lip, entreprise horlogère de Besançon menacée de liquidation, que les salariés voulaient reprendre pour en faire un modèle de société autogérée, prélude pour les maoïstes et les anarcho-syndicalistes au dépassement du capitalisme ; la fronde contre le projet d'implantation d'un camp militaire sur le plateau du Larzac ; l'agitation estudiantine contre la loi Debré réformant le système des sursis d'incorporation, qui conduisit à de violents affrontements avec la police. Le ministre de l'Intérieur, l'énergique Raymond Marcellin, dut prononcer la dissolution de la Ligue communiste et, à l'extrême droite, celle du mouvement Ordre nouveau.

À la vérité, les dossiers étaient de plus en plus centralisés à l'Élysée et non à Matignon, le Premier ministre étant réduit à un rôle d'exécutant. Une telle évolution n'empêchait pas Georges Pompidou de se heurter aux réticences de sa propre majorité. En octobre 1973, il dut renoncer à son projet de transformer le septennat en quinquennat, disposition pourtant votée par les deux Assemblées, mais qui, en raison de l'opposition de certains gaullistes, n'atteignit pas le quorum des trois cinquièmes prévu par la procédure du Congrès.

Sur le front économique, la situation se dégradait. L'inflation était passée de 5,5 % en 1971 à 7,3 % en 1973. Le chômage était reparti à la hausse et les investissements à la baisse. La décision du président américain Richard Nixon, en mars 1973, d'adopter le régime des

changes fluctuants avait pulvérisé le système stable de l'étalon-or mis en place en 1944 à Bretton Woods. Les marchés internationaux en avaient été bouleversés. La guerre israélo-arabe du 6 au 24 octobre 1973 eut pour conséquence économique le quadruplement du prix du baril de pétrole. Ce fut le premier choc pétrolier, qui marqua la fin des Trente Glorieuses et le début d'une récession mondiale. En janvier 1974, la France se résigna à laisser flotter le franc, équivalent d'une nouvelle dévaluation.

LA MORT DE GEORGES POMPIDOU

Dans la soirée du 2 avril 1974, par un flash d'information diffusé à la télévision, les Français apprirent avec stupéfaction la mort à soixante-deux ans de Georges Pompidou en son domicile du quai de Béthune. Personne ne s'attendait à une fin si rapide, même si le monde politique s'inquiétait depuis plusieurs mois de son irritabilité et surtout de sa transformation physique : boursoufflé par les corticoïdes, son visage avait pris une inquiétante couleur bronze. On saura plus tard qu'il était victime d'un cancer hématologique rare s'attaquant à la moelle osseuse, la maladie de Waldenström. Le pays entier salua le courage de l'homme qui avait affronté son calvaire dans une lutte silencieuse et pathétique. Le 6 avril, un hommage solennel lui fut rendu à Notre-Dame de Paris, auquel assistèrent une cinquantaine de chefs d'État ou de gouvernement.

Ainsi disparaissait un grand homme, qui s'était montré capable d'autorité, de fermeté, mais aussi de conciliation. Son quinquennat avait acclimaté la république gaullienne et contribué à la modernisation de la France, devenue l'une des principales puissances exportatrices du monde. En réponse au choc pétrolier, il avait décidé le lancement d'un vaste programme électronucléaire comprenant la construction d'un parc de treize centrales. Cette mutation, assurément, ne s'était pas accomplie sans désordres : urbanisation massive, édification de grands ensembles déshumanisés (Pompidou rêvait, sans en mesurer les conséquences, de « forêts de tours »), déracinement social, montée de la délinquance...

Sur le plan culturel, soucieux de laisser sa trace dans l'Histoire, reprenant la tradition des souverains bâtisseurs, il avait inauguré dans la capitale la politique des grands travaux présidentiels avec le centre Beaubourg (futur centre Pompidou), à l'architecture résolument moderniste et provocatrice, ouvert à tous les publics, mêlant bibliothèque, musée et création contemporaine.

Tandis qu'Alain Poher, président du Sénat, se réinstallait à l'Élysée, il fallut préparer dans l'urgence l'échéance électorale imprévue. À gauche, François Mitterrand s'imposa. Il reçut le soutien des communistes, des radicaux de gauche, du PSU, de la CGT, de la CFDT et de la FEN. L'extrême gauche présenta deux candidats trotskistes, Alain Krivine, déjà sur les rangs en 1974, et sa rivale Arlette Laguiller, militante syndicale au Crédit Lyonnais, adhérente à Lutte ouvrière, qui forgera sa notoriété au cours de cinq autres élections présidentielles.

À droite, moins de quarante-huit heures après le décès de Pompidou, Jacques Chaban-Delmas se précipita au micro pour annoncer sa candidature. Il obtint le ralliement de l'UDR et de quelques centristes dissidents. Le 8, avec une lenteur calculée, Valéry Giscard d'Estaing, ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances, de sa mairie de Chamalières, en Auvergne, se lança à son tour dans l'arène : « Je voudrais, assurait-il, regarder la France au fond des yeux, lui dire mon message et écouter le sien. »

D'autres candidats se firent connaître, dont un écologiste, l'agronome René Dumont, le royaliste Bertrand Renouvin et l'ancien député poujadiste Jean-Marie Le Pen, leader d'une petite formation nationaliste presque inconnue, le Front national, constitué en 1972 par d'anciens militants d'Ordre nouveau, qui regroupait une partie de l'extrême droite antigauilliste, des monarchistes et des catholiques traditionalistes.

La crise éclata à droite. Chaban-Delmas, qui se présentait à la fois comme l'héritier du gaullisme et le tenant de la « nouvelle société », ne parvint pas à convaincre tous les pompidoliens. Une partie d'entre eux doutaient de sa crédibilité face au candidat de la gauche unie. C'est alors que Jacques Chirac, ministre de l'Intérieur, après avoir vainement tenté de pousser en avant Pierre Messmer, se rallia publiquement à Valéry Giscard d'Estaing, entraînant derrière lui quarante-trois députés UDR. « Trahison » aux yeux des soutiens du maire de Bordeaux !

Fort de l'appui des Républicains indépendants, des clubs Perspectives et Réalités qu'il avait créés et des réformateurs de Jean Lecanuet, le ministre de l'Économie et des Finances mena une campagne dynamique sur le thème du changement, où, pour la première fois, le petit écran joua un rôle central.

Le 5 mai, François Mitterrand arriva en tête avec 43,25 % des suffrages, preuve de la remontée spectaculaire du Parti socialiste. Giscard d'Estaing obtint 32,60 %, distançant largement Chaban-Delmas (15,11 %). Après un débat télévisé au cours duquel Giscard d'Estaing, selon les observateurs, domina son adversaire de gauche,

usant de formules qui firent mouche, comme « Vous n'avez pas, M. Mitterrand, le monopole du cœur... », le dimanche 19 mai, la victoire lui fut acquise de justesse : 50,81 %, soit 425 000 voix d'écart. Pour la première fois la magistrature suprême échappait à un gaulliste de stricte obédience. Plus que jamais la France paraissait coupée en deux.

LE « LIBÉRALISME AVANCÉ »

Né le 2 février 1926, Valéry Giscard d'Estaing est le fils d'Edmond Giscard d'Estaing, inspecteur des finances et économiste, membre de l'Institut. À dix-neuf ans, il s'était engagé dans la 1^{re} armée du général de Lattre et s'était battu en Allemagne. Après Polytechnique et l'ENA, il avait intégré le corps de l'inspection des finances. Un passage au cabinet d'Edgar Faure et une élection à trente ans en 1956 dans la circonscription du Puy-de-Dôme l'avaient initié à la politique. Réélu en 1958, il était devenu secrétaire d'État au Budget auprès d'Antoine Pinay, avant de remplacer Wilfrid Baumgartner au ministère des Finances et des Affaires économiques.

Les députés étaient éblouis par sa mécanique intellectuelle, son brio, sa clarté, ses dons pédagogiques, sa mémoire exceptionnelle qui le rendait capable, lors des débats budgétaires, de déverser sur son auditoire abasourdi une pluie de chiffres sans la moindre erreur. En octobre 1962, il avait pris la tête de la minorité des indépendants qui s'était rangée derrière le général de Gaulle. Heurté de ne pas avoir été reconduit rue de Rivoli à la suite de la réélection de ce dernier, il avait commencé à prendre ses distances et à faire entendre sa « petite musique personnelle » jusqu'à sa condamnation du projet de loi référendaire de 1969, qui avait contribué au départ du Général et permis son propre ralliement à Georges Pompidou.

Accédant à quarante-huit ans à la magistrature suprême, il représentait la génération ouverte sur la modernité économique. « De ce jour, lança-t-il à la manière de Goethe accueillant la Révolution, date une ère nouvelle de la politique française, celle du rajeunissement et du changement de la France ! » Il ne s'agissait nullement de rompre les amarres et de partir à l'aventure, mais de « décriper » la politique, d'« épouser son temps ». Son programme, résumé dans la formule du « libéralisme avancé », prouvait qu'il n'était pas vraiment le représentant de la droite classique d'Antoine Pinay, mais celui d'une forme originale de centrisme empruntant certains de ses thèmes à la social-démocratie. Admirateur de Montesquieu et de Tocqueville, il aimait situer son action dans les pas de deux grands républicains, Waldeck-Rousseau et Poincaré.

Animé du désir de surprendre et de séduire, il choisit avec un soin particulier les gestes symboliques. Ainsi, le 27 mai, jour de son installation à l'Élysée, on le vit, grand, mince, le crâne dégarni, souriant et décontracté, remonter à pied les Champs-Élysées en complet veston. Il renonça à porter le grand collier de la Légion d'honneur, posa pour la photo officielle en costume civil et non en jaquette, ralentit le tempo de la *Marseillaise*... Il avait déjà montré son souci affecté de faire simple à son ministère rue de Rivoli, en conduisant sa voiture, en recevant les journalistes en pull-over ou en jouant de l'accordéon, son instrument préféré, confiait-il. Devenu président, il invita les éboueurs du quartier à prendre leur petit déjeuner en sa compagnie, puis il se rendit à plusieurs reprises dans des foyers modestes, accompagné naturellement de cameramen. Mises en scène qui lui attirèrent bien des railleries.

En même temps, habité par une certaine morgue aristocratique qui rendait difficile la relation avec ses collaborateurs, il instaura une nouvelle étiquette présidentielle, quasi monarchique. Il fit hisser au mâât du palais son fanion personnel – un drapeau tricolore orné d'un faisceau palmé de lecteur –, ce qui ne s'était jamais vu depuis la naissance de la III^e République. « Son problème, avait dit de Gaulle, c'est le peuple. »

Conscient de l'extrême fragilité de sa base électorale et récusant la bipolarisation droite-gauche, il souhaitait parvenir à une vaste alliance des centres, allant des libéraux conservateurs aux sociaux-démocrates, représentant le groupe sociologique central, soit « deux Français sur trois » : tel était d'ailleurs le titre de son essai paru en 1984.

De ce point de vue, il commit une erreur en ne dissolvant pas l'Assemblée, ce qui lui aurait sans doute permis de façonner une majorité à la mesure de ses ambitions. Il lui fallut donc composer avec le parti gaulliste. Tout naturellement, il désigna celui qui, par sa dissidence, lui avait apporté la victoire, Jacques Chirac.

Cet énarque de quarante-deux ans, passé par la Cour des comptes, et grand admirateur de Georges Pompidou, avait commencé sa carrière politique au secrétariat général du gouvernement avant de se faire élire en 1967 député d'Ussel, circonscription de gauche réputée imprenable. Il avait été tour à tour secrétaire d'État aux Problèmes de l'emploi, puis à l'Économie et aux Finances, ministre délégué aux Relations avec le Parlement, ministre de l'Agriculture (grâce à ces dernières fonctions il avait noué de solides liens avec le monde rural et fait preuve de fermeté à Bruxelles) et enfin ministre de l'Intérieur. Il n'était en rien un théoricien, mais un pragmatique, doué d'une grande puissance de travail et d'une énergie stupéfiante (« mon bulldozer », le

qualifiait Pompidou). Bref, un jeune loup débordant d'ambition, redoutable politicien, mais souriant et chaleureux.

Son ministère, composé directement par le président, ne comportait que cinq ministres issus des rangs de l'UDR sur seize. Les autres, centristes, occupaient des fonctions-clés : Michel Poniatowski à l'Intérieur, Jean Lecanuet à la Justice, Michel d'Ornano à l'Industrie, Christian Bonnet à l'Agriculture. Pour la première fois une femme accédait à un ministère à part entière, Simone Veil, magistrate, rescapée des camps de la mort, qui reçut la Santé publique. Un ministre, celui des Réformes, ne resta que douze jours en place : il s'agissait du journaliste antigauilliste Jean-Jacques Servan-Schreiber, fondateur de *L'Express*, auteur d'un livre à succès, *Le Défi américain*, qui fit l'erreur de rompre la solidarité gouvernementale en condamnant les essais nucléaires. Chirac obtint sa révocation immédiate. Un peu plus tard, la journaliste Françoise Giroud, directrice de *L'Express*, reçut le nouveau secrétariat d'État à la Condition féminine.

RÉFORMES SOCIALES ET « SOCIÉTALES »

Derrière une façade de dilettante décontracté et une souplesse tactique lui donnant une fausse réputation de fragilité, Giscard d'Estaing dissimulait un tempérament aussi autoritaire que celui de son prédécesseur, sinon plus. Non seulement il s'empara des arbitrages budgétaires, ordinairement réservés au Premier ministre, mais sa tutelle tatillonne descendit dans les moindres détails. Ses conseillers traitaient directement avec les ministres, négligeant le premier d'entre eux. Ces pratiques accentuèrent le caractère présidentieliste du septennat. L'impulsion venait très clairement de l'Élysée.

C'est ainsi que furent adoptées nombre de réformes tournant le dos au conservatisme pompidolien et accompagnant le mouvement de libéralisation des mœurs et de permissivité issu de mai 1968. Il abaissa la majorité à dix-huit ans, institua le « collège unique » (loi Haby), qui visait à la démocratisation de l'enseignement secondaire, régularisa le divorce par consentement mutuel, créa la commission Informatique et Libertés, supprima la censure au cinéma, libéralisa la législation sur la contraception et dépénalisa l'avortement, tout en encadrant strictement l'interruption volontaire de grossesse, au titre d'une morale de détresse, sorte de dérogation au principe réaffirmé du respect de « tout être humain dès le commencement de la vie ». Prévue à titre expérimental pour cinq ans, la loi Veil n'instituait pas un « droit à l'avortement », comme le réclamaient le MLF (Mouvement de libération des femmes), le Planning familial ou le « Manifeste des

343 » du 5 avril 1971 (« Je me suis fait avorter »). Il souleva de longs débats passionnés, se heurtant en particulier à la forte opposition des milieux catholiques. Elle ne fut votée qu'avec l'appui des députés de gauche. Il en sera de même en 1979, lors de son renouvellement à titre définitif, la majorité du groupe gaulliste refusant de la proroger.

Ces réformes étaient naturellement à replacer dans le cadre de l'évolution de la société française de cette époque : baisse sensible du nombre de mariages, hausse des divorces et des naissances illégitimes, chute de la fécondité, révolution des mœurs (« Rapport sur le comportement sexuel des Français », sous la direction du docteur Pierre Simon, avec la collaboration de l'IFOP, 1972).

Le gouvernement étendit la protection de la Sécurité sociale à des catégories restées jusque-là en dehors, arrêta des mesures en faveur des handicapés, instaura une pension pour les veuves démunies...

À ce moment, le navire commença à tanguer sous l'effet du premier choc pétrolier. Les comptes publics s'étaient dégradés. En 1976, on déplorait près de un million de demandeurs d'emploi. L'inflation atteignait 12 %. Le gouvernement opta pour une relance économique et une politique sociale généreuse, mais sans doute contre-productive : autorisation administrative en cas de licenciements collectifs, indemnisation du chômage à hauteur de 90 % du salaire antérieur. On l'a déjà vu à propos du Front populaire ou de Mai-68, le pilier social ne peut s'élever sans déséquilibre grave que dans un environnement économique stable et favorable.

On notera enfin une autre réforme importante du septennat giscardien : l'élargissement à une soixantaine de députés ou sénateurs de la faculté de saisine du Conseil constitutionnel, réservée jusque-là au président de la République, au Premier ministre et aux présidents des deux Assemblées. L'État de droit s'en trouva renforcé.

DE JACQUES CHIRAC À RAYMOND BARRE

L'alliance de Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac n'était qu'une association de circonstance de deux fortes personnalités aux caractères dissemblables. La mésentente au sein du couple exécutif ne tarda pas à se manifester. Le Premier ministre, qui supportait mal l'envahissement du pouvoir élyséen, s'inquiétait du mécontentement politique, de la montée en puissance de l'opposition, derrière un Parti socialiste revigoré par le ralliement de Michel Rocard, des cadres du PSU et de syndicalistes de la CFDT, tous passés du gauchisme au réformisme social-démocrate. Il jugeait la politique de décrispation et d'ouverture du président comme autant de cadeaux faits à l'opposition

(notamment la taxation des plus-values spéculatives). Les deux hommes n'avaient pas non plus les mêmes conceptions de l'Europe ni des relations atlantiques. Dès décembre 1974, Chirac s'était emparé par surprise du secrétariat général de l'UDR non pour « giscardiser » le mouvement gaulliste, comme le président l'avait cru, mais pour en faire un instrument personnel de conquête du pouvoir.

Pour aller vite et rétablir l'équilibre des comptes, Jacques Chirac souhaitait gouverner par ordonnances, c'est-à-dire par délégation d'une partie des pouvoirs législatifs sous réserve d'une approbation ultérieure par le Parlement des mesures arrêtées dans ce cadre. Il pensait en outre qu'il ne fallait pas attendre la date normale des élections législatives, prévues en 1978, mais dissoudre l'Assemblée de façon à se présenter devant les électeurs en position favorable. Le 25 août 1976, sur le refus du président, il remit sa démission et l'annonça au pays d'un ton ferme et tendu, qui révélait l'ampleur de leur discord : « Je ne dispose pas des moyens que j'estime aujourd'hui nécessaires pour assurer efficacement mes fonctions de Premier ministre et, dans ces conditions, j'ai décidé d'y mettre fin. » Il avait placé le chef de l'État devant le fait accompli : c'était une première dans l'histoire de la V^e République !

Le président le remplaça par le ministre du Commerce extérieur, Raymond Barre, un professeur agrégé d'économie de cinquante-deux ans, inconnu de la plupart des Français. Qualifié par lui d'« un des meilleurs économistes de France », il enseignait à l'Institut d'études politiques de Paris. Il avait dirigé le cabinet de Jean-Marcel Jeanneney au ministère de l'Industrie dans le gouvernement Debré, puis avait été pendant six ans vice-président de la Commission européenne chargé des affaires économiques et financières. D'emblée, il cumula les fonctions de Premier ministre avec celles de ministre de l'Économie et des Finances.

Lancé en septembre 1976, son projet de loi de finances visait à réduire le déficit budgétaire, l'inflation et le chômage, au moyen des techniques les plus classiques, à l'époque efficaces : hausse des impôts, blocage des prix et des loyers, plafonnement des hauts salaires, encadrement du crédit, contrôle de la masse monétaire. La France, expliquait-il, « vit au-dessus de ses moyens ». Il fallait donc « casser les anticipations inflationnistes », de façon à revenir à une « régulation par le marché ».

Le « plan Barre » fut suivi d'un second en avril 1977. Les deux se heurtèrent au mauvais vouloir des syndicats et aux critiques de l'UDR, qui préconisait la relance de la consommation. Pour placer la majorité devant ses responsabilités, le gouvernement dut user à plusieurs

reprises de la procédure de l'article 49-3. Les premiers résultats encourageants apparurent en 1978. Le nouveau ministre de l'Économie René Maunoury desserra le carcan du dirigisme : ainsi les boulangers reçurent l'autorisation de fixer librement le prix du pain, ce qui ne s'était pas vu depuis l'Ancien Régime !

Dès sa démission, Jacques Chirac partit à la conquête de l'Élysée. Le 5 décembre 1976, sous son impulsion, l'UDR se transforma en Rassemblement pour la République (RPR), avec pour ambition de devenir un parti de masse, à l'exemple du RPF.

En mars 1977 eurent lieu les élections municipales. Le statut de Paris, dont la République se méfiait depuis la Commune, avait été enfin aligné sur le régime ordinaire des grandes villes. Chirac prit la tête de la liste RPR et, l'emportant sur Michel d'Ornano, candidat de l'Élysée, fut élu maire de la capitale. Cette victoire éclipsa la forte poussée de la gauche : 158 villes de plus de 30 000 habitants étaient tombées dans son escarcelle. Certains bastions traditionnellement de droite, comme l'Ouest, avaient basculé sous l'influence du clergé progressiste et du syndicalisme chrétien. Les constantes de la géographie politique, dégagées par André Siegfried dans son livre fondateur de la sociologie électorale, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République* (1913), résumées par la formule un peu caricaturale : « le granit vote à droite, le calcaire à gauche », s'en trouvaient bouleversées.

LES LÉGISLATIVES DE 1978

Cependant, entre socialistes et communistes, les tensions n'avaient cessé de croître. Agressif et gouailleur, Georges Marchais faisait un triomphe à la télévision, où il mettait les rieurs de son côté. Derrière le cabotin, le stratège avait pris conscience que la progression des socialistes se faisait au détriment de son parti. Il exigea une actualisation – en réalité un durcissement inacceptable pour ses partenaires – du Programme commun, en plaçant notamment sous la tutelle des syndicats (et donc de la CGT procommuniste) la direction des entreprises à nationaliser. Les socialistes ayant refusé, le 23 septembre 1977 la rupture de l'Union de la gauche fut consommée. Chacun irait seul à la bataille des législatives. L'opinion à l'égard du communisme s'était modifiée. *L'Archipel du goulag*, le best-seller d'Alexandre Soljenitsyne publié à Paris en décembre 1973, avait révélé à un large public la vérité sur le système concentrationnaire soviétique, ce que d'autres avaient dénoncé avec moins d'impact. Déjà fortement atteint par la répression de la révolution hongroise de 1956 et les événements de Prague en 1968, le communisme cessait d'être

pour les milieux intellectuels de gauche l'idéal à atteindre.

La droite libérale et le centre, de leur côté, cherchèrent à se rassembler, de façon à constituer un pôle crédible face au parti néogaulliste de Jacques Chirac. En février 1978, la mouvance giscardienne – Parti républicain (ex-Républicains indépendants), Centre des démocrates sociaux, Parti radical valoisien – constitua un cartel électoral, appelé à devenir une nouvelle structure partisane, l'Union pour la démocratie française (UDF), dont la dénomination fut empruntée au titre du livre du président *Démocratie française* paru en 1976. S'opposant dans plusieurs domaines, RPR et UDF passèrent néanmoins un accord électoral en vue du second tour des législatives.

Le 12 mars, au premier tour, gauche et droite arrivèrent à peu près à égalité en nombre de voix (49,8 % et 48,8 %). Brillamment reconstitué par François Mitterrand au congrès d'Épinay en juin 1971, sur la base de l'union de la gauche, le Parti socialiste et son appendice radical de gauche devançaient le parti communiste de cinq points. Au second tour, gaullistes et giscardiens obtinrent, par l'effet amplificateur du mode de scrutin, 291 sièges à l'Assemblée (154 RPR, 137 UDF), alors que la gauche n'en compta que 201 (86 communistes et 115 socialistes ou apparentés). La majorité au pouvoir poussa un soupir de soulagement. L'élan unitaire des socialistes et des communistes avait été brisé par l'échec du Programme commun. Le gouvernement de Raymond Barre n'en était pas quitte pour autant : il allait se heurter à la fronde persistante des chiraquiens, bien décidés à en découdre.

LA FRANCE ET LE MONDE

Plus que jamais, la France était au cœur des bouleversements mondiaux. Le 16 mars 1978, les questions écologiques firent une brutale irruption dans le débat politique, avec le naufrage catastrophique du pétrolier libérien *Amoco-Cadiz*, affrété par une compagnie américaine, qui déversa ses 220 000 t de pétrole brut iranien et ses 3 000 t de fioul sur les côtes du Finistère.

En mai 1978, des rebelles katangais venus d'Angola, encadrés par des officiers cubains et est-allemands, s'étaient emparés de Kolwezi au Zaïre (ex-Congo belge) et avaient commencé à massacrer les populations européennes. Devant l'urgence et malgré les réticences du gouvernement de Bruxelles, Valéry Giscard d'Estaing prit la résolution d'organiser une opération aéroportée. Le 19 mai, six cents parachutistes du 2^e REP sautaient sur Kolwezi, bientôt rejoints par des unités belges. La rapidité audacieuse de ce raid, dite « opération Bonite », permit de libérer deux mille huit cents ressortissants

européens. Cette action humanitaire resta l'une des réussites de l'armée française durant ce septennat.

Moins heureux fut, en octobre, l'accueil d'un des plus virulents opposants au shah d'Iran, l'ayatollah Khomeyni, figure prestigieuse et vénérée du chiisme, dont le turban noir indiquait l'appartenance à la descendance du Prophète. Pour ne pas voir ses activités restreintes, l'homme se garda de demander l'asile politique. Installé dans un pavillon de Neauphle-le-Château, près de Paris, il se mit à préparer méthodiquement la révolution islamique, qui éclata l'année suivante. Ses discours avaient impressionné des intellectuels de gauche comme Michel Foucault ou Jean-Paul Sartre.

La même année 1978, décidément riche en événements planétaires, vit l'élection à Rome du premier pape polonais, Karol Wojtyla, qui prit le nom de Jean-Paul II, un pontife au rayonnement spirituel exceptionnel, pasteur, théologien et prophète, qui devait jouer un rôle capital dans la naissance du syndicat indépendant polonais Solidarność et la chute finale du bloc communiste.

Pour la première fois, des élections au Parlement européen eurent lieu en 1979 au suffrage universel. Ainsi en avait décidé le Conseil des ministres européens du 20 septembre 1975. Jusque-là les représentants des neuf pays de la Communauté étaient désignés par les Parlements nationaux. Néogaullistes et giscardiens n'étaient pas sur la même longueur d'onde, les premiers s'inquiétant d'une dérive des institutions européennes vers la supranationalité que souhaitaient les seconds.

Le 6 décembre 1978, Jacques Chirac, immobilisé à l'hôpital Cochin par suite d'une fracture, lança un appel en faveur d'une politique d'indépendance et de souveraineté nationale. Le texte, vigoureux dans la forme, mais outrancier dans le ton, était dû aux plumes de Pierre Juillet et Marie-France Garaud, les anciens conseillers de Pompidou. Il dénonçait la dérive de la CEE vers une zone de libre-échange qui menaçait des pans entiers de l'industrie française et s'en prenait insidieusement aux centristes de l'UDF et même au président. « Comme toujours quand il s'agit de l'abaissement de la France, le parti de l'étranger est à l'œuvre avec sa voix paisible et rassurante. Français, ne l'écoutez pas. C'est l'engourdissement qui précède la paix de la mort. »

Malgré un fort taux d'abstention, ces élections ne modifièrent pas les rapports des forces à gauche (20,45 % au PCF et 23,5 % aux PS et MRG). À droite, en revanche, l'UDF, avec près de 28 % des voix, l'emporta sur le RPR qui payait, avec ses 16 %, les formules excessives de l'« appel de Cochin ». Simone Veil, qui avait conduit la liste

giscardienne, quitta le gouvernement et fut élue présidente de la nouvelle Assemblée de Strasbourg.

LA CRISE ET LA VICTOIRE DE LA GAUCHE

Raymond Barre réussit à redresser les comptes et la balance des échanges, tandis que le Système monétaire européen, qui succéda en mars 1979 au défectueux Serpent monétaire européen, arrivait à une meilleure solidarité entre les monnaies des États membres de la CEE, en contrôlant les marges de fluctuation des devises autour d'une monnaie fictive appelée l'ECU (*European Currency Unit*).

Le président et son Premier ministre poursuivirent également le développement de l'énergie nucléaire, initié par Georges Pompidou, afin de doter le pays d'une autonomie complète sur le cycle de ce combustible, en mettant en service plusieurs centrales et en lançant la construction de l'usine de traitement des déchets de La Hague et du surgénérateur de Creys-Malville.

Les efforts du président en matière de politique étrangère pour pérenniser la présence de la France dans le monde – en dépit de sa crainte de la voir disparaître de la scène internationale lorsqu'elle ne représenterait pas plus de 1 % de la totalité de la population –, sa volonté de renforcer la construction européenne, grâce à la relation chaleureuse entretenue avec le chancelier Helmut Schmidt et à la pratique régulière des « sommets » des chefs d'État européens, n'empêchèrent pas les critiques de plus en plus vives de se déchaîner contre son style de gouvernement et sa personne. Lancée en octobre 1979, l'accusation du *Canard enchaîné* d'avoir accepté en cadeau des diamants d'un bouffon sanguinaire, le dictateur africain Jean-Bedel Bokassa, contribua à la chute de sa popularité.

En outre, les premiers résultats du plan Barre furent en large partie anéantis par la survenance du second choc pétrolier, décidé par les pays producteurs et leur organisation, l'OPEP. Le doublement du prix des hydrocarbures relança l'inflation qui passa de 10 % à 13,6 % en 1980. La balance commerciale se dégradait, le nombre de chômeurs progressait (1,5 million). Une situation préoccupante. Des industries vieillissaient sans se renouveler, l'acier était en crise, les agriculteurs s'endettaient et les dépenses de santé s'accroissaient.

Bref, les élections présidentielles se présentaient dans des conditions difficiles. Quatre principaux candidats s'affrontèrent : outre Valéry Giscard d'Estaing briguant un second mandat, Jacques Chirac, soutenu par le RPR, François Mitterrand, candidat du Parti socialiste, et

Georges Marchais du PCF. Au premier tour, le président sortant obtint 28,3 % des suffrages, Mitterrand 25,8 %, Chirac 17,9 %, et Marchais 15,3 %. Au second tour, les communistes appelèrent à voter Mitterrand. Chirac, plus équivoque, annonça qu'il soutiendrait à titre personnel Giscard d'Estaing, mais n'appela pas ses électeurs à faire barrage au candidat de la coalition socialo-communiste.

S'appuyant sur un slogan, « la force tranquille », cherchant à rassurer par une affiche représentant un paysage rural, avec son village et son clocher, François Mitterrand l'emporta le 10 mai, avec 51,7 % des suffrages. On estime à environ huit cent mille le nombre d'électeurs gaullistes qui avaient voté pour lui, plus ou moins encouragés par les cadres du RPR. Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, la gauche accédait au pouvoir suprême.

Chapitre 47

L'échec du socialisme à la française

(1981-1986)

LE PRINCE DE L'AMBIGUÏTÉ

À soixante-quatre ans, le visage mince, le crâne dégarni, le profil grave et impérieux d'un sénateur romain, le menton de Bonaparte, François Mitterrand, somptueux et troublant artiste de la politique, avait atteint le pinacle. Sa victoire traduisait celle d'un camp, la gauche, écarté du pouvoir depuis vingt-trois ans, mais surtout le triomphe de la volonté et de la persévérance.

Fascinante à plus d'un titre, la longue marche de ce personnage hors norme, placé sous les auspices du Secrétaire florentin, a attiré une quantité impressionnante de biographes, romanciers, essayistes ou cinéastes. Parmi les études qui lui ont été consacrées, citons celles d'Alain Duhamel, Jacques Attali, Jean Lacouture, Franz-Olivier Giesbert, Catherine Nay, Éric Roussel et Michel Winock, auxquelles on ajoutera le livre de révélations de Pierre Péan portant sur ses premières années en politique, *Une jeunesse française*. Une telle production n'est pas superflue pour éclairer le Sphinx le plus complexe, le plus roué de la V^e République.

Né à Jarnac en Charente le 26 octobre 1916, au sein d'une famille bourgeoise, catholique et conservatrice, il suivit à Paris des études de droit, de lettres et de sciences politiques, avant d'accomplir son service militaire dans l'infanterie coloniale et de s'inscrire au barreau de la capitale. Il militait alors dans une formation nationaliste, les Volontaires nationaux, auxiliaires des Croix-de-Feu du colonel de La Rocque, participant au moins une fois à une manifestation xénophobe des camelots du roi contre l'« invasion métèque » et pour « la France aux Français ». Pétri de culture classique, il écrivait des articles littéraires ou politiques dans des organes de droite, la *Revue Montalembert* ou le quotidien *L'Écho de Paris*. En 1939, mobilisé sur la ligne Maginot, blessé, il fut fait prisonnier par les Allemands le 18 juin 1940 et conduit dans un stalag, d'où il s'évada en décembre, après deux tentatives infructueuses.

Arrivé à Vichy, il s'occupa du reclassement des prisonniers de guerre, tout en se rendant à des réunions clandestines de résistants. Décoré de l'ordre de la Francisque gallique par le maréchal Pétain, il s'engagea définitivement dans la France combattante en mai 1943, avant de passer dans la clandestinité, de rallier Londres puis Alger, où il rencontra le général de Gaulle. En mai 1944, on lui confia les fonctions de secrétaire général intérimaire aux Prisonniers de guerre au sein du Gouvernement provisoire de la République française.

Deux ans et demi plus tard, son élection comme député de la Nièvre marqua le début d'une longue carrière politique aux frontières du radicalisme, au sein du groupe charnière de l'UDSR. Il fut ministre des Anciens Combattants à trente et un ans dans le gouvernement Ramadier, puis dix fois ministre ou secrétaire d'État dans les gouvernements Ramadier, Schuman, Marie, Queuille, Pleven, Faure, Laniel, Mendès France et Mollet.

Il vota contre l'investiture du général de Gaulle en juin 1958, et « non » aux référendums constitutionnels de 1958 et 1962. Élu maire de Château-Chinon en 1959, fonction qu'il conserva jusqu'en 1981, il devint sénateur en 1959 et député trois ans plus tard. Sa carrière faillit se terminer en octobre 1959 avec l'affaire du faux attentat de l'Observatoire, obscur guet-apens monté par un député d'extrême droite afin de le ridiculiser.

En 1965, cet opposant déterminé au général de Gaulle réussit le tour de force de devenir le candidat unique de la gauche aux présidentielles et de figurer au second tour face au Général, alors qu'il ne disposait au départ que d'un micro-parti, la Convention des institutions républicaines. Dans l'intention de renouveler sa tentative, il prit la tête de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS), mais aux présidentielles de 1969 Guy Mollet lui refusa son soutien au profit de Gaston Defferre. Il comprit alors qu'il devait se positionner nettement plus à gauche, se convertir à un socialisme de rupture et sur cette base s'emparer du parti, ce qu'il fit au congrès d'Épinay en 1971 par un jeu d'alliances savamment combiné. Il manqua de peu de remporter la présidentielle de 1974, battu par Valéry Giscard d'Estaing. En mai 1981, son obstination lui permit enfin de réaliser son rêve de toujours.

Homme de réseau, habile et cynique, fidèle toutefois en amitié, il était pénétré de sa haute valeur. Un Rastignac charentais certes, mais talentueux, bon écrivain, passionné d'histoire, de littérature et de langue française, amoureux barrésien des grands arbres, des vieilles pierres, des cloîtres et des cimetières. Sa pensée était subtile, ondoyante, tournée aussi bien vers la culture, le questionnement

métaphysique que l'action politique. Il était parvenu à maîtriser à la perfection l'usage des médias et à se maîtriser lui-même, hormis sans doute ses battements de cils qui semblaient trahir les hésitations de l'âme, entre sincérité, demi-vérités et mensonges.

De formation catholique, tout en ayant des rapports difficiles avec la foi, il affirmera dans son dernier adieu aux Français : « Je crois aux forces de l'esprit. » Ceux-ci n'avaient appris que tardivement les secrets de sa vie privée.

Le plus étonnant fut sa rapide métamorphose au contact du pouvoir suprême. L'homme du *Coup d'État permanent*, qui n'avait cessé de vilipender les institutions, endossa sans états d'âme, avec même un plaisir non dissimulé, les habits du fondateur de la V^e République. Le président néophyte, qui avait fait retirer les bombes et missiles des avions de combat lors de sa première visite au Salon du Bourget, devint rapidement un marchand d'armes adepte de la *Realpolitik*.

DE « L'OMBRE » À « LA LUMIÈRE »

Le soir du 10 mai, malgré la pluie, le « peuple de gauche », exultant de bonheur, se bouscula pour faire la fête place de la Bastille dans une atmosphère rappelant le Front populaire et la Libération. Onze jours plus tard, le 21, l'intronisation à l'Élysée du nouveau président fut l'occasion d'une liturgie républicaine digne des grandes mises en scène de la Révolution, qui avaient elles-mêmes succédé aux sacres des rois : la montée à pied jusqu'au Panthéon, au milieu d'une foule compacte, sous les accents de l'*Ode à la joie* de Beethoven, adoptée en 1972 par le Conseil de l'Europe comme hymne européen. Dans le silence glacial de la crypte, où reposaient les « grands hommes de la Patrie », un François majestueux et solennel déposa une rose sur les tombeaux de Jean Jaurès, l'homme de la paix, de Jean Moulin, le héros de la Résistance, et de Victor Schœlcher, l'auteur de l'abolition de l'esclavage. Jack Lang avait officié en grand maître de cette cérémonie riche de symboles qui marquait la volonté mitterrandienne d'intégrer son socialisme humaniste dans la tradition historique française. Cette tradition, certes, ne correspondait pas exactement à celle du général de Gaulle, mais elle la complétait et l'équilibrait par un volet fait de la souffrance des humbles, de la misère des pauvres, des « glorieuses fractures », selon son expression – combats populaires, révoltes et luttes émancipatrices – d'Étienne Marcel à Léon Blum, en passant par Danton et Jean Jaurès. D'un côté Bainville, de l'autre Michelet.

Avec l'alternance, la gauche avait en tout cas le sentiment de vivre un moment unique, celui d'un basculement irréversible dans une autre société. Quelle jubilation ! La Bourse s'effondrait ; les banquiers et

financiers prenaient peur ; les riches allaient payer ou s'en aller. On s'éloignait inexorablement des rives du Vieux Monde. Dans son exaltation lyrique, Jack Lang n'avait-il pas proclamé que les Français venaient de franchir « la frontière qui sépare la nuit de la lumière » ? Au cours d'une passe d'armes avec l'opposition, André Laignel, député socialiste de l'Indre, expliquait à ses adversaires qu'ils avaient « juridiquement tort puisqu'ils étaient minoritaires politiquement ». La palme revint au socialiste Paul Quilès, appelant à l'épuration administrative, qui déclara en octobre au congrès de Valence : « Il ne faut pas se contenter de dire de façon évasive, comme Robespierre à la Convention le 17 thermidor¹, *des têtes vont tomber*, il faut dire lesquelles et le dire rapidement. »

LA « VAGUE ROSE »

Comme prévu, Mitterrand prononça la dissolution de l'Assemblée nationale élue en 1978. Au premier tour des élections législatives, le 14 juin, les deux partis rivaux de droite, le RPR et l'UDF, qui s'étaient rapprochés, obtenaient à eux deux 43 % des suffrages. La poussée du seul Parti socialiste était impressionnante : 38 %. Le Parti communiste, connaissant un sensible tassement, ne recueillait que 16 %, tandis que l'extrême gauche demeurait insignifiante avec 1,3 %. Au second tour, le 21 juin, le bon report des voix de gauche, dans la foulée de la dynamique présidentielle, assura la victoire. Sur une Assemblée de 490 élus, on dénombrait 283 socialistes, soit la majorité absolue, 44 communistes et seulement 83 RPR et 62 UDF.

François Mitterrand était en mesure de réaliser les cent dix propositions de son programme, destinées à rendre « l'expérience socialiste irréversible », sans remettre en cause, jurait-il, les libertés individuelles, la démocratie, l'Europe de Bruxelles ou l'Alliance atlantique.

Il s'agissait de constituer un vaste secteur de banques et d'entreprises nationales ainsi qu'un autre d'économie mixte, dans lequel les capitaux de l'État joueraient un rôle d'entraînement, le reste – l'agriculture, l'artisanat, le commerce et les PME – étant laissé au secteur privé. Une planification démocratique régulerait l'ensemble. Pas question d'instaurer un collectivisme bureaucratique ni même d'aller jusqu'à la franche rupture avec le capitalisme, prônée par Jean-Pierre Chevènement, fidèle à l'esprit d'Épinay. Le socialisme à la française devait coexister avec l'économie de marché et s'insérer dans le cadre de la concurrence internationale.

Le volet social du projet n'en était pas moins audacieux : forte augmentation du SMIC, réduction de la durée légale du temps de

travail, resserrement de la grille des salaires, avancement de l'âge de la retraite, taxation des grandes fortunes, municipalisation des sols, promotion de l'égalité entre hommes et femmes, refonte générale du système scolaire et de l'enseignement, instauration d'une réelle décentralisation. Aucun programme ne s'était situé plus à gauche en Europe occidentale depuis la fin de la guerre.

PIERRE MAUROY

Pierre Mauroy, porte-parole de la campagne présidentielle, fils d'instituteur, maire de Lille, représentant typique du socialisme municipal, déjà désigné comme Premier ministre pendant la période des élections législatives, fut confirmé dans ses fonctions. L'homme était le contraire d'un technocrate distant. Robuste, jovial, chaleureux, conciliant, il donnait une image rassurante en dépit de propos quelque peu archaïques qui semblaient issus d'un roman naturaliste du ^{xix}^e siècle : il parlait des « gens du château », dont le bon peuple allait se libérer afin de « gouverner autrement ». Mais il était courageux et travailleur et, vis-à-vis du président, loyal et désintéressé.

Mitterrand composa avec lui un gouvernement pléthorique de 43 ministres et secrétaires d'État, dont 36 socialistes, représentant tous les courants et sensibilités : parmi eux, Gaston Defferre à l'Intérieur et à la Décentralisation, Jacques Delors à l'Économie et aux Finances, Alain Savary à l'Éducation nationale, Charles Hernu à la Défense, Robert Badinter à la Justice, Claude Cheysson aux Relations extérieures (nouveau nom des Affaires étrangères) et Jack Lang à la Culture. Même Michel Rocard, le « félon » du congrès de Metz qui avait osé en 1979 se dresser contre sa personne, recevait le ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire. Bien qu'il n'eût pas besoin des communistes pour gouverner, le nouveau président tint à les arrimer solidement à la nef gouvernementale avant d'affronter la haute mer. Quatre ministres du parti de la place du Colonel-Fabien étaient donc présents : Charles Fiterman aux Transports, Jack Ralite à la Santé, Anicet Le Pors à la Fonction publique et Marcel Rigout à la Formation professionnelle. Le gaulliste de gauche Michel Jobert devenait ministre du Commerce extérieur. Bref, aucun portefeuille n'avait été oublié, du Droit des femmes (Yvette Roudy) à celui, plutôt cocasse, du Temps libre (André Henry), clin d'œil évident au Front populaire et à Léo Lagrange. Avec une équipe gouvernementale disparate, composée en majorité de débutants (3 anciens ministres sur 43) et un nombre élevé d'enseignants inexpérimentés à l'Assemblée, les « barbus », le travail législatif commença sous le signe de l'improvisation, des couacs et des démentis à répétition. Mais, comme le rétorquait Pierre Mauroy, c'était aussi cela « gouverner autrement ».

Le propre de la V^e République, dotée d'un exécutif fort et stable, est de « donner du temps au temps », pour reprendre la formule mitterrandienne. La gauche au pouvoir n'avait jamais connu pareille trêve, pas plus avec le Cartel qu'avec le Front populaire, le gouvernement de Mendès France ou celui de Guy Mollet. Prudent, le président se méfiait toutefois des calendriers trop longs. Il voulut profiter de ce qu'il appelait l'« état de grâce » pour dérouler son programme économique et social, usant au besoin du raccourci des ordonnances prévu par la Constitution.

L'œuvre accomplie fut de grande ampleur. Malgré les obstacles soulevés par le Sénat, resté à droite, six grands groupes industriels (Thomson, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine Kuhlmann, Usinor, la Compagnie générale d'électricité), deux holdings (la Compagnie financière de Suez et la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas), trente-neuf établissements bancaires furent nationalisés et leur gestion confiée pour la plupart à des amis de gauche. L'État récupérait en outre la totalité du capital des entreprises bancaires appartenant déjà au secteur public, BNP, Crédit Lyonnais et Société générale. Un impôt sur les grandes fortunes à taux progressif fut créé. De plus, la fonction publique recruta en deux ans près de deux cent vingt-six mille agents.

Adoptées en mars 1982, les lois Defferre sur la décentralisation transformaient la région en une collectivité territoriale de plein exercice, transféraient des compétences de l'État en matière économique et financière aux nouvelles assemblées régionales et dépouillaient les préfets d'une partie de leur pouvoir décisionnaire au profit des présidents de conseils généraux. La tutelle du pouvoir central sur les délibérations des conseils municipaux et départementaux était abolie, celles-ci devenant immédiatement exécutoires, sous réserve d'un recours *a posteriori* devant les tribunaux administratifs ou les nouvelles chambres régionales des comptes. Ces innovations revenaient sur des siècles de centralisation administrative. La gauche « girondine » réalisait le programme dont la droite « orléaniste » avait rêvé.

Comme prévu, on assista parallèlement à une spectaculaire poussée du pilier social : majoration du SMIC, des allocations familiales et du minimum vieillesse, attribution aux salariés d'une cinquième semaine de congés payés, abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail de quarante à trente-neuf heures, sans diminution de salaire. En outre, quatre lois, dites lois Auroux, du nom du ministre des Affaires sociales,

aménagèrent des procédures de consultation à l'intérieur des entreprises, tandis que la loi Quillot renforça les droits des locataires face aux propriétaires.

Chaque ministère présentait ainsi au Parlement son train de réformes. Après une large amnistie, dans la tradition monarchique des joyeux avènements, concrétisée par la libération anticipée de six mille détenus, soit près de 15 % des effectifs carcéraux, dès le 9 octobre 1981 le garde des Sceaux Robert Badinter, célèbre avocat et universitaire, parvint à faire voter l'abolition de la peine de mort, malgré l'hostilité de l'opinion publique. La fin de la guillotine marquait un tournant essentiel dans l'évolution des mœurs pénales et plus largement de la société française. Suivirent la suppression de la Cour de sûreté de l'État, des tribunaux militaires permanents et de la loi anticasseurs.

Dans le domaine des libertés, après l'autorisation de radios privées sur la bande FM – un changement radical dans le monde radiophonique –, fut instituée une Haute Autorité de la communication audiovisuelle de neuf membres chargée de nommer les patrons de chaînes et de stations et de veiller au respect du pluralisme. Une place importante fut accordée également à la culture et aux artistes que le régime s'efforçait de flatter. À partir de l'été de 1982, Jack Lang mit en place tous les 21 juin une fête de la Musique, initiative reprise depuis par plus de cent vingt pays.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL

En politique extérieure, François Mitterrand conserva la plupart des grandes options gaulliennes, l'axe franco-allemand, la politique de dissuasion nucléaire, l'appartenance au camp occidental, sans revenir sur la sortie de l'OTAN, poussant assez loin l'engagement universaliste de la France en donnant à sa diplomatie des accents tiers-mondistes et anti-impérialistes. Ainsi appuya-t-il le sulfureux gouvernement sandiniste du Nicaragua, à qui il vendit des armes. Au Brésil, dans son discours dit de Cancún du 20 octobre 1981, il s'exclama : « Aux fils de la Révolution mexicaine j'apporte le salut fraternel des fils de la Révolution française. » Plus tard, il revint à une politique moins audacieuse d'appui aux autorités conservatrices en place, y compris aux despotes africains, reprenant en particulier la stratégie des réseaux de la « Françafrique », que Jacques Foccart avait utilisée du temps du Général. Lors de la guerre des Malouines (avril-juin 1982), par amitié et solidarité atlantique, il soutint sans hésiter la Grande-Bretagne contre l'Argentine. Infléchissant dans certains secteurs la politique gaullienne, il se rapprocha d'Israël.

En dépit des accords d'Helsinki d'août 1975 sur la sécurité et la coopération en Europe, la détente entre les deux blocs n'était nullement à l'ordre du jour. La poussée communiste dans le monde était préoccupante. Après la prise de Saïgon en avril 1975 et l'installation d'une dictature stalinienne dans le Viêt Nam réunifié, l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques en décembre 1979 avait encore détérioré les relations internationales. En retour, la contestation s'était étendue à la Pologne, où était née en août 1980 la fédération des syndicats libres Solidarność, œuvre d'un courageux ouvrier électricien, catholique et anticommuniste, Lech Walesa.

Cependant, la plus grave crise traversée par l'Europe occidentale durant cette période fut celle des euromissiles. L'installation dans les pays de l'Est à partir de 1977 de fusées soviétiques sol-sol à moyenne portée SS 20, équipées d'ogives nucléaires tactiques plus précises qu'auparavant, avait modifié les équilibres géostratégiques : abstraction faite du territoire français, protégé par la force de frappe, il était loin d'être établi qu'une attaque limitée en Europe des armées du pacte de Varsovie, dotées de ce type d'engins, eût entraîné une riposte nucléaire massive des États-Unis : c'eût été l'apocalypse. Il fallait donc rééquilibrer les armes du champ de bataille par le déploiement de missiles de même nature, des Pershing II et des missiles de croisière américains. Telle était la position du président Ronald Reagan et celle de l'OTAN. Alors que les antimilitaristes allemands, britanniques et néerlandais, manipulés par Moscou, clamaient leur credo : « plutôt rouges que morts » (quintessence du syndrome munichois), Mitterrand, le 22 janvier 1983, lors du vingtième anniversaire du traité franco-allemand de l'Élysée, appuya devant le Bundestag, avec une fermeté remarquée, la position occidentale, tout en réclamant des négociations avec les Soviétiques. « Je constate, déclara-t-il, que le pacifisme est à l'ouest et les euromissiles à l'est. » En décembre 1987, la crise fut résolue par le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, signé par Mikhaïl Gorbatchev et Ronald Reagan, prévoyant le retrait complet des missiles en question.

APRÈS LE TEMPS DES ROSES, CELUI DES ÉPINES

Très vite, les mesures sociales généreuses du gouvernement, qui n'avait pris en compte ni les capacités de l'économie ni les données de la concurrence extérieure, pesèrent lourdement sur la rentabilité des entreprises, entraînant la dégradation de la balance commerciale et l'augmentation de l'endettement. Partager le travail en réduisant sa durée hebdomadaire n'a jamais contribué à résorber le chômage :

l'erreur du Front populaire se répétait dans un contexte différent.

L'emprise accrue du Léviathan étatique sur la société inquiétait la droite et le centre et tourmentait les milieux d'affaires. Sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, les prélèvements obligatoires (impôts et taxes, retenues de la Sécurité sociale) étaient déjà passés de 36 à 42 % du PIB. Depuis, en moins de deux ans, ils étaient montés à 45 %.

Les socialistes, désenchantés, revenus des postulats marxistes comme des illusions de l'autogestion, subissaient de plein fouet le choc de la réalité. Adieu rêves éveillés ! L'état de grâce n'avait duré que quelques mois. L'embarquée idéologique se terminait par une sortie de route.

Le capitalisme d'État fonctionnait certes, mais avec sa pesanteur habituelle. L'état critique des secteurs des charbonnages et de la sidérurgie désespérait le monde ouvrier. Quant à l'idée de la relance économique par la demande, elle s'était révélée désastreuse, dans la mesure où l'appareil productif, mal adapté et accablé de charges, n'avait pu répondre à l'augmentation du pouvoir d'achat, lequel avait favorisé les importations (notamment de magnétoscopes et de matériel informatique japonais).

Les lois Defferre, qui n'avaient pas résolu le problème de l'empilement des strates administratives – régions, départements, communes –, rapprochaient sans doute la démocratie des citoyens, mais elles avaient l'inconvénient de faciliter à l'échelon local la corruption, le népotisme et les montages financiers ou immobiliers douteux. Bref, elles avaient ouvert la boîte aux scandales. Quant à la loi Quillot qui favorisait à l'excès les locataires au détriment des propriétaires, elle eut pour conséquence la raréfaction des logements disponibles.

Les déclarations libérales en matière d'audiovisuel n'avaient pas empêché la chasse aux sorcières organisée par le ministre délégué à la Communication, Georges Fillioud, ancien journaliste d'Europe 1, dont l'élimination des radios privées de droite à Paris et le limogeage de Jean-Pierre Elkabbach, directeur de l'information de la chaîne de télévision Antenne 2, furent les exemples les plus marquants. Seules les lois Auroux, d'abord mal accueillies par le patronat, se révélèrent à terme bénéfiques, facilitant la concertation syndicale et améliorant le climat social à l'intérieur des entreprises.

Le taux d'inflation avait baissé en un an de 13,4 % à 11,8 % ; il restait toutefois trop élevé, continuant de rogner les revenus de l'épargne et des petits rentiers. Si la première dévaluation du franc le

4 octobre 1981 (8,5 % par rapport au Deutsche Mark) avait été mise au débit du précédent gouvernement, celle de juin 1982 (10 % de dépréciation par rapport au Mark), accompagnée d'un blocage des prix et des salaires pour quatre mois, de la compression des dépenses, apparut comme la résultante directe des dispositions sociales et fiscales arrêtées durant l'ère de la rose. Réaliste et clairvoyant, Jacques Delors avait tiré vainement le signal d'alarme et demandé une pause dans les réformes, comme Léon Blum autrefois. Le nombre des chômeurs continuait d'enfler, en dépit des contre-mesures imaginées pour habiller les statistiques : congés de formation, préretraites, embauches publiques. En novembre 1982, on en comptait déjà 2 millions.

Le mécontentement des Français se traduisit dans les urnes : aux élections cantonales de mars 1982, la défaite des socialistes fut cinglante. À l'issue du scrutin, la droite détint 59 présidences de conseils généraux sur 95. La déroute s'accrut un an plus tard aux municipales. L'opposition réalisa un score supérieur à 55 % dans les 221 villes de plus de 30 000 habitants. À Paris, malgré une réforme législative créant des mairies d'arrondissement pour affaiblir l'Hôtel de Ville, bastion du RPR, les listes conduites par Jacques Chirac enlevèrent la majorité dans les vingt arrondissements.

Les dépenses de l'État-providence et les déficits publics s'intensifiant, deux voies susciterent le débat au sein du gouvernement. Fallait-il poursuivre l'expérience socialiste à l'intérieur de l'Hexagone, en dehors de la conjoncture mondiale et des traités européens, ce qui signifiait en clair sortir du Système monétaire européen ? Ou fallait-il accepter les contraintes du marché, s'adapter aux données de la concurrence internationale et adopter une politique de rigueur en vue de rétablir l'équilibre des comptes, auquel cas on devait renoncer, et pour longtemps, au socialisme ?

Gaston Defferre, Pierre Bérégovoy, Laurent Fabius, Jean-Pierre Chevènement optèrent pour la première solution, Jacques Delors, Pierre Mauroy, Claude Cheysson pour la seconde. François Mitterrand, dont les connaissances économiques étaient plutôt limitées (son conseiller Jacques Attali en témoignera), consulta, hésita puis trancha le 22 mars 1983 en faveur du respect des engagements européens, non sans avoir au préalable dévalué une troisième fois le franc de 8 % par rapport au Deutsche Mark. Tant pis pour les promesses électorales. Le choix macroéconomique décisif avait été fait : l'ancrage européen plutôt que le repli sur soi, l'économie de marché plutôt que le socialisme.

Le gouvernement fut aussitôt remanié, réduit à quinze ministres, et

un plan de restauration des grands équilibres adopté : hausse des tarifs publics, taxes sur la vignette auto, l'alcool, le tabac et le forfait hospitalier, emprunt forcé de 10 % sur les contribuables les plus aisés, prélèvement de 1 % sur le revenu imposable, contrôle des changes et limitation des devises pour les touristes (avec l'explosion des voyages à l'étranger, la mesure ne passa pas inaperçue).

Sans qu'il fût capable de procéder à son *aggiornamento* doctrinal, comme son homologue allemand au congrès mythique de Bad Godesberg en 1959, récusant intégralement la doctrine marxiste, le Parti socialiste découvrit l'utilité de l'initiative privée, les vertus de la rentabilité et du profit. Un fait sans précédent.

ÉCHEC DU « GRAND SERVICE PUBLIC LAÏQUE DE L'ÉDUCATION »

Parmi les cent dix propositions, il en était une délicate à mettre en œuvre, car elle ébranlait le pilier toujours fragile de la laïcité : « la création d'un grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale ». Mitterrand se l'était fait imposer par les socialistes purs et durs, qui rêvaient d'en finir avec l'enseignement catholique privé dont le succès ne se démentait pas, moins du reste pour son caractère confessionnel que pour ses performances scolaires.

Le projet de loi du ministre de l'Éducation Alain Savary visait à créer des « établissements d'intérêt public » associant écoles publiques, écoles privées et collectivités territoriales, préludes à l'unification du système. Il enfièvre les esprits, durcit les positions de chaque camp, déchaînant bientôt la tempête, opposant d'un côté Pierre Daniel, président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) – huit cent mille familles – et le chanoine Paul Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, de l'autre la FEN, la Ligue de l'enseignement, la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école laïque, regroupées dans un combatif Comité national d'action laïque (CNAL).

Alors qu'un équilibre avait été trouvé avec la loi Debré, on en revenait aux affrontements de la III^e et de la IV^e République. La guerre des deux France reprenait de la vigueur. Les élections européennes du 17 juin 1984, qui avaient entériné la victoire de la droite unie derrière Simone Veil, furent suivies une semaine plus tard à Paris d'une immense manifestation de défense de l'enseignement privé de près de 1,5 million de personnes. Dans les cortèges où l'on chantait l'air de la Liberté, tiré du chœur des esclaves de *Nabucco*, on remarqua la présence de Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, Simone Veil et Jean-Marie Le Pen. Plusieurs évêques et prélats, dont Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, récemment promu cardinal par le pape

Jean-Paul II, apportèrent leur soutien aux organisateurs. D'autres rassemblements non moins impressionnants avaient précédé à Bordeaux, Lyon, Rennes, Lille et Versailles. Pays foncièrement laïque, mais d'une laïcité ouverte, la France ne tolérait pas cette atteinte à la liberté de l'enseignement.

Le 12 juillet, malgré les contre-manifestations du CNAL rassemblant plusieurs centaines de milliers de personnes dans les chefs-lieux des départements, François Mitterrand, ébranlé, annonça le retrait du projet de loi. Alain Savary démissionna, suivi de Pierre Mauroy. La gauche paraissait en déconfiture.

UNE NOUVELLE IDÉOLOGIE, L'ANTIRACISME

Avec le tournant de 1983 et l'électrochoc de 1984, que restait-il en effet de la pensée socialiste, du principe de collectivisation des grands moyens de production figurant dans les statuts du parti refondé à Épinay, de cette vision messianique et révolutionnaire qui faisait dire alors à François Mitterrand : « Celui qui n'accepte pas la rupture avec la société capitaliste ne peut être adhérent du Parti socialiste » ? Fallait-il accepter le réformisme social-démocrate ? On n'osa l'affirmer, mais ce fut bien ce qui se produisit en pratique, au prix de moult contorsions rhétoriques et de débats conceptuels. Vingt ans passèrent avant qu'en décembre 1991 Pierre Mauroy, devenu premier secrétaire du PS, désavouât clairement la ligne d'Épinay : « Non, nous ne croyons plus à une rupture avec le capitalisme. »

Entre-temps étaient apparus les éléments d'une idéologie de substitution, qui allait imprégner partiellement la pensée de gauche dans les années suivantes, une idéologie moralisatrice, antiraciste et anticolonialiste. Celle-ci commença à poindre en décembre 1983 lors de la marche des « beurs » (arabes par contraction en verlan) de Marseille à Paris « pour l'égalité et contre le racisme ». Cette aspiration de la jeune génération d'immigrés nés sur le sol français à s'intégrer fut instrumentalisée par une officine satellite du Parti socialiste, SOS Racisme, créée par deux anciens militants trotskistes, Harlem Désir et Julien Dray, avec l'actif soutien de François Mitterrand et de l'homme d'affaires Pierre Bergé. À l'origine, le slogan « Touche pas à mon pote » en appelait au refus de l'« exclusion » au nom de l'universalisme des valeurs françaises. Peu à peu nombre des jeunes issus de l'immigration en vinrent à adopter des postures victimaires, à réclamer la discrimination positive, contraire à la tradition républicaine, à rejeter l'assimilation au nom du droit à la différence, à exalter le communautarisme et le multiculturalisme. À

ces éléments s'amalgama la stigmatisation du colonialisme « crime contre l'humanité ». Ainsi, devant la désespérance de l'effondrement du corpus philosophique et culturel du socialisme, était née une nouvelle idéologie, sommaire, historiquement contestable, mais très efficace, car délégitimant tous ceux qui osaient s'interroger, même de façon posée et rationnelle, sur le problème de l'immigration, de la colonisation ou de l'identité de la France.

LAURENT FABIUS, PREMIER MINISTRE

Le 12 juillet 1984, après la crise de l'école libre, Pierre Mauroy, démissionnaire, fut remplacé par Laurent Fabius, qui devint ainsi, à moins de trente-huit ans, le plus jeune chef de gouvernement de la V^e République. Issu d'une riche famille bourgeoise de marchands d'art, normalien, agrégé de lettres, diplômé de Sciences Po, énarque, auditeur au Conseil d'État, ce brillant technocrate – un « Giscard de gauche », disait-on –, au discours limpide, mais froid, avait été directeur de cabinet de François Mitterrand en 1979, député de Seine-Maritime, puis, après l'arrivée de la gauche au pouvoir, ministre délégué au Budget et enfin ministre de l'Industrie et de la Recherche. Pragmatique, moins doctrinaire que son prédécesseur, il représentait la génération montante, celle qui s'accommodait parfaitement de ce socialisme gestionnaire et réformiste qui ne disait pas son nom. Ambitieux ? Comment ne l'aurait-il pas été ? « Lui c'est lui, moi c'est moi », déclarait-il à la télévision à propos de ses rapports avec le président, prise de distance qui avait fait sourciller en haut lieu.

Son gouvernement marqua plusieurs changements : la disparition des ministres communistes (ainsi en avait décidé le Parti), la nomination de Pierre Bérégovoy au ministère de l'Économie, des Finances et du Budget en remplacement de Jacques Delors, celles de Jean-Pierre Chevènement à l'Éducation nationale et de Pierre Joxe à l'Intérieur.

En dépit des efforts gouvernementaux pour moderniser l'économie et réduire les déficits publics, la situation restait médiocre. Le ralentissement de l'inflation (moins de 5,8 % en 1985), dû en bonne partie à la suppression de l'échelle mobile des salaires instaurée par le gouvernement Pinay en 1952, n'avait pas relancé le pouvoir d'achat des ménages. Le nombre des chômeurs dépassait les 2,5 millions. On découvrait alors les « nouveaux pauvres ». L'inconvénient du choix de la rigueur de 1983 était qu'en arrimant le franc au Deutsche Mark, dont la valeur reflétait l'excellence de l'économie allemande, on faisait de l'emploi l'une des principales variables d'ajustement.

D'autres soucis vinrent obscurcir l'horizon politique. En Nouvelle-

Calédonie, où la décolonisation n'était pas achevée, de nombreux heurts avaient éclaté avec les indépendantistes kanaks, avant la prise d'otages suivie de l'assaut de la grotte d'Ouvéa par les forces spéciales en mai 1988. L'été de 1985 fut marqué par l'affaire du *Rainbow Warrior*. Cet ancien chalutier appartenant à l'organisation écologiste internationale Greenpeace, qui avait mission de s'opposer aux essais nucléaires à Mururoa, avait été sabordé dans le port d'Auckland en Nouvelle-Zélande par les services secrets français, provoquant la mort d'un photographe. Un scandale international en était résulté, et Charles Hernu, ministre de la Défense nationale, avait dû démissionner en septembre.

Étant donné les réactions de l'opinion publique, la majorité socialiste abordait les élections législatives de mars 1986 dans une inquiétude fébrile. Afin de limiter les effets amplificateurs du scrutin majoritaire à deux tours, Pierre Joxe avait fait adopter par l'Assemblée le retour intégral au scrutin proportionnel de liste. Cette modification qui rappelait la pratique de la IV^e République ne suffit pas à apaiser les craintes. Que se passerait-il en cas de victoire d'une majorité opposée au président ? De Gaulle eût démissionné sans doute. Mitterrand, au contraire, comme l'avait envisagé avant lui Valéry Giscard d'Estaing, estimait que sa légitimité de chef de l'État, consacrée par le suffrage universel, n'était pas en cause. Cette interprétation souple de la Constitution, qui évitait une grave crise de régime, était aussi celle d'Édouard Balladur, proche de Jacques Chirac, qui avait théorisé la « cohabitation » de deux orientations divergentes au sein de l'exécutif dans un article remarqué du *Monde* dès 1983.

Notes

1. En fait le 8 thermidor an II (26 juillet 1794).

Chapitre 48

Alternances et impatiences

(1986-1995)

LA COHABITATION

Les élections législatives eurent lieu le 16 mars 1986. Malgré l'effet dilutif de la représentation proportionnelle, la droite redevint majoritaire : le RPR eut 145 élus, l'UDF 129 et les divers droite 14, soit au total 288 députés. Le Parti socialiste et son allié radical de gauche obtinrent 215 élus. François Mitterrand avait échoué à conserver la majorité, mais il avait gagné ses deux paris : réduire très sensiblement le vote communiste – avec moins de 10 % des suffrages, le PCF, premier parti de France à la Libération, n'avait plus que 35 députés – et entraver l'essor de la droite en favorisant la montée du Front national qui, pour la première fois, entrait à l'Assemblée avec 35 élus.

Si la chute de l'extrême gauche paraissait inscrite dans la logique du déclin du prolétariat et de la culture ouvrière, la poussée du FN représentait un phénomène nouveau. Aux élections législatives de 1973, ce parti d'extrême droite, de constitution récente, n'avait obtenu que 1,3 % des voix. Il avait commencé à percer à l'arrivée de la gauche, d'abord aux élections municipales de 1983, où à Dreux sa liste avait recueilli 17 % des suffrages, puis près de 11 % et dix élus aux élections européennes l'année suivante. La proportionnelle, cette fois, l'installait à l'Assemblée. La vieille formule de l'antifascisme qui avait si bien servi en 1936 dans la montée en puissance du Front populaire allait désormais être réutilisée par la gauche pour diviser durablement la droite.

Les soutiens du FN n'étaient plus seulement des nostalgiques du Maréchal Pétain ou de l'Algérie française, mais des électeurs désorientés, souvent de condition modeste, ouvriers, employés, chômeurs, parfois venus de la gauche, s'inquiétant des progrès de l'insécurité et de la délinquance, accusant de façon xénophobe et outrancière les 3 millions d'étrangers de prendre le travail des Français.

À partir de ce moment, Jean-Marie Le Pen, puissant tribun populiste et charismatique, provocateur et transgressif, héritier de la tradition de l'extrême droite nationaliste, ligueuse et antisémite de la III^e République, apparut comme une figure incontournable du spectre politique.

Acceptant la défaite mais ne démissionnant pas, François Mitterrand joua le jeu démocratique en désignant le 18 mars comme Premier ministre le leader incontesté de l'opposition, Jacques Chirac. Ce tournant majeur dans la pratique des institutions apportait la preuve de leur adaptabilité. La V^e République devenait de fait une construction à géométrie variable, selon que la majorité à l'Assemblée correspondait ou non au programme du président.

Cette première cohabitation n'en fut pas moins âpre. Chacun marqua son territoire par une lecture sourcilleuse de la charte fondatrice. S'instaura alors une sorte de dyarchie inégalitaire. Le président exerçait ses attributions de chef de l'État et des armées, de responsable de la diplomatie, mais laissait au gouvernement le soin de déterminer et de conduire la politique de la nation, redonnant sa pleine signification à l'article 20 de la Constitution, qu'on avait eu tendance à oublier jusque-là, se réservant toutefois un droit de regard, non prévu dans les textes, sur la ratification de certaines ordonnances à caractère économique ou social.

La nouvelle équipe comprenait entre autres Jean-Bernard Raimond aux Affaires étrangères, André Giraud à la Défense (tous deux choisis en accord avec le président), Charles Pasqua à l'Intérieur, Philippe Séguin aux Affaires sociales, Pierre Méhaignerie à l'Équipement, au Logement et à l'Aménagement du territoire, François Léotard à la Culture et à la Communication, Alain Madelin à l'Industrie et surtout Édouard Balladur, avec le rang de ministre d'État et le portefeuille de l'Économie, des Finances et des Privatisations.

Ce dernier, profitant du renouveau de la pensée libérale, sans aller jusqu'aux excès de Margaret Thatcher, s'engagea avec succès dans un important programme de privatisation destiné à stimuler l'activité économique du pays : Saint-Gobain, Paribas, AGF, CGE, Matra, TF1, Société générale, Compagnie de Suez. La plupart de ces sociétés furent introduites en Bourse, assorties d'un « noyau dur » d'actionnaires institutionnels afin de stabiliser leur capital et de les conserver dans l'orbite nationale. Le nombre des petits porteurs quadrupla. Pour la première fois en France un capitalisme populaire voyait le jour. Prudemment, Édouard Balladur affecta une partie des recettes à la réduction de la dette extérieure.

Il leva également les dernières dispositions sur le contrôle des prix

qui remontaient à 1945, réduisit l'impôt sur le revenu et supprima celui sur les grandes fortunes. Disparurent également l'autorisation administrative de licenciement et les aspects néfastes pour les propriétaires de la loi Quillot (loi Méhaignerie). Notons que Jacques Chirac avait choisi de ne revenir ni sur les trente-neuf heures, ni sur la cinquième semaine de congés payés, ni sur les lois Auroux.

Ce programme de « libéralisme ordonné » (Édouard Balladur) n'eut pas le temps de porter tous ses fruits, malgré un nouvel ajustement monétaire de 3 %, quatrième dévaluation en moins de cinq ans. Si l'inflation avait fortement reculé, au-dessous des 3 %, l'industrie française continuait de perdre des marchés. La tempête boursière du 19 octobre 1987 arrêta net le mouvement des privatisations.

De son côté, le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua fit voter des mesures restreignant l'entrée des étrangers et se chargea d'expulser les immigrés clandestins. Le climat général cependant s'était détérioré. À partir de décembre 1985 jusqu'en le courant de 1987, des attentats terroristes se produisirent à Paris (grands magasins, Gibert Jeune, FNAC, Tati de la rue de Rennes...). Les poseurs de bombes appartenaient au groupe chiite Fouad Ali Saleh, proche du Hezbollah libanais et de l'Iran. Un autre groupe ultra-violent, anarcho-communiste celui-là, Action directe, s'inspirant de la Fraction armée rouge allemande et des Brigades rouges italiennes, perpétrait plusieurs assassinats ciblés, dont celui du président de Renault Georges Besse en novembre 1986.

À l'automne de cette même année, des grèves d'enseignants ainsi que des manifestations d'étudiants et de lycéens de grande ampleur éclatèrent contre le projet de réforme universitaire du secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche Alain Devaquet, qui visait à introduire la sélection à l'entrée de l'université. La sélection : mot tabou, chiffon rouge qui avait déjà révolutionné l'université en mai 1968. Le 6 décembre, la Sorbonne fut brièvement occupée. De durs affrontements s'ensuivirent, d'autant qu'en marge des rassemblements autorisés des groupes de « casseurs » semaient le trouble. La brutale répression des « voltigeurs » à moto de la police, placés sous les ordres de Robert Pandraud, ministre délégué à la Sécurité auprès du ministre de l'Intérieur, provoqua le décès accidentel d'un étudiant franco-algérien, Malik Ousseine. L'émotion submergea le pays, condamnant Jacques Chirac à retirer le projet de loi et à renvoyer à plus tard la réforme du Code de la nationalité.

la cohabitation pour remonter dans les sondages. Prenant du champ par rapport à la politique intérieure, il avait laissé Jacques Chirac s'enfermer dans les difficultés de la gestion quotidienne, tout en semant quelques mines sous ses pieds. À soixante-douze ans, il décida de se représenter pour un second mandat, avec un programme rassurant et consensuel pour les classes moyennes, puisqu'il ne devait y avoir « ni privatisation ni nationalisation ». Au premier tour, il recueillit 34,1 % des suffrages.

La droite abordait cette élection en pleine dissension, avec deux candidats rivaux, Jacques Chirac et Raymond Barre. Le premier obtint 20 % des voix, le second 16,5 %. Jean-Marie Le Pen surprit par ses 14,40 % (il n'avait engrangé que 0,7 % des voix à la présidentielle de 1974 et en 1981 n'avait pu rassembler les cinq cents parrainages requis). Quant au candidat communiste, André Lajoinie, il s'effondrait à 6,7 %. Au second tour, le 8 mai 1988, malgré le soutien résigné mais loyal de Raymond Barre à Jacques Chirac, François Mitterrand fut réélu avec 54 % des voix. Le débat télévisé avec son adversaire de droite avait été particulièrement tendu.

Aux fonctions de Premier ministre, le nouvel élu désigna Michel Rocard, qui incarnait désormais la « deuxième gauche », sociale-démocrate, réformiste et atlantiste (la « gauche américaine », dénonçait Jean-Pierre Chevènement).

Comme il n'était pas question pour le président de vivre avec une Assemblée de droite, celle-ci fut dissoute. Aussitôt, tel le phénix, le PS renaquit de ses cendres, porté par la victoire du chef et stimulé par le scrutin majoritaire à deux tours, rétabli par la majorité sortante. Le 5 juin, sur un total de 575 députés, lui et ses alliés radicaux de gauche revinrent à l'Assemblée avec 275 élus, les communistes 27, les divers gauche 7, l'UDF et les centristes 129, le RPR 126, le FN 1 et les divers droite 16. Comme l'avait souhaité le chef de l'État, qui avait souffert précédemment d'une Assemblée de coloration trop rose à son goût, la majorité n'était pas excessive.

DE MICHEL ROCARD À PIERRE BÉRÉGOVOY

Michel Rocard fut reconduit dans ses fonctions. La présence au côté du chef de l'État de son ennemi de toujours ne se comprenait que de ceux qui connaissaient le machiavélisme tranquille de l'homme de Jarnac : il voulait l'user, l'étouffer à petit feu. « Rocard, aurait-il confié à Jacques Attali, n'a ni la capacité ni le caractère pour cette fonction. Mais puisque les Français le veulent, ils l'auront. En revanche, c'est

moi qui ferai le gouvernement. »

Outre de fidèles grenadiers de la « mitterrandie », Pierre Bérégovoy, Pierre Joxe, Roland Dumas, Jack Lang, Louis Mermaz et Paul Quilès, ce gouvernement comportait des personnalités issues de la « société civile », le professeur Léon Schwarzenberg (destitué au bout de neuf jours pour avoir proposé la légalisation du cannabis), Bernard Kouchner, cofondateur de Médecins du monde, l'historien Alain Decaux, le grand patron social Roger Fauroux et quelques UDF ralliés, tel Jean-Pierre Soisson.

Une des premières tâches du Premier ministre fut de mettre fin au cycle des violences en Nouvelle-Calédonie, en esquisant une solution à terme. Le rapprochement entre les deux groupes antagonistes, le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste de Jean-Marie Tjibaou) et le RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République de Jacques Lafleur) permit la signature des accords de Matignon le 26 juin 1988. Ceux-ci furent suivis d'un référendum sur le statut de l'île le 6 novembre, approuvé par 80 % de « oui » (avec toutefois plus de 63 % d'abstention). Le texte prévoyait la création, durant une période transitoire de trente ans au maximum, d'un territoire d'outre-mer à statut particulier. Malgré quelques soubresauts tardifs, le calme revint dans l'archipel.

En 1989 éclata le débat sur la voile islamique à l'école. Une nouvelle fois la laïcité à la française était éprouvée. Comme toujours, deux tendances s'affrontaient, l'une ferme sur la laïcité, hostile à tout port d'un signe religieux ostentatoire dans l'espace public, l'autre plus accommodante, acceptant l'accueil de jeunes filles voilées en classe. Le Conseil d'État laissa aux chefs d'établissement le soin d'apprécier les situations au cas par cas. Autant dire que, compte tenu des pressions des familles musulmanes intégristes, le laisser-faire l'emporta.

La question du chômage restait cruciale. Ne disposant pas de la majorité absolue, Michel Rocard ne recula pas devant l'emploi répété de l'article 49-3. Le 1^{er} décembre, il fit voter une loi instituant le Revenu minimum d'insertion (le RMI) permettant aux plus démunis de bénéficier d'une allocation sous condition, de suivre un stage ou d'exercer une activité d'intérêt public. Cette nouvelle pierre apportée au pilier social concernait près de six cent mille personnes dès 1991 et plus de neuf cent mille quatre ans plus tard. Preuve de la montée de la précarité dans la société française. Rocard, qui souhaitait « réhabiliter la dépense publique », ne se soucia nullement, en revanche, de l'aggravation préoccupante des déficits.

L'économie du pays continuait de traverser une mauvaise passe. Le climat social s'en ressentait avec des grèves d'infirmières ou de

gardiens de prison et des manifestations d'étudiants. La création d'un nouveau prélèvement obligatoire destiné à participer au financement de la protection sociale, la Contribution sociale généralisée (CSG), subit les critiques à la fois de la droite et des syndicats. Enfin, la taxation du capital fut rétablie avec l'Impôt sur la fortune (ISF).

À nouveau la popularité du Parti socialiste chuta. Il se trouvait alors compromis dans une vaste affaire de fausses factures et de financement occulte, tandis que des proches du président étaient poursuivis pour délits d'initiés. La tentation de l'argent facile et de la spéculation boursière semblait avoir rompu les digues morales d'une partie du monde politique.

De plus en plus agacé par son Premier ministre, François Mitterrand mit un terme à son gouvernement le 15 mai 1991. Il escomptait réaliser un coup spectaculaire en appelant pour la première fois à Matignon une femme. Édith Cresson, car il s'agissait d'elle, ne manquait pas d'expérience : elle avait été député européen de 1979 à 1981, ministre de l'Agriculture en 1981, du Commerce extérieur et du Tourisme de 1983 à 1984, du Redéploiement industriel entre 1984 et 1986 et des Affaires européennes de 1988 à 1990. Son gouvernement pourtant ne dura pas un an. Plus que la misogynie, ses maladroites, ses prestations désastreuses et ses propos inconséquents lui aliénèrent rapidement le monde politique et l'opinion. Elle n'avait du reste aucune autorité sur sa majorité.

Elle fut remplacée le 2 avril 1992 par Pierre Bérégovoy. Cet ancien ouvrier autodidacte, militant socialiste de longue date, avait été secrétaire général de l'Élysée en 1981, ministre des Affaires sociales de 1982 à 1984, puis ministre des Finances de 1984 à 1992, dans les gouvernements Fabius, Rocard et Cresson.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Au fil des années, François Mitterrand avait acquis, comme ses prédécesseurs depuis de Gaulle, une authentique stature internationale lui permettant de s'entretenir d'égal à égal avec Ronald Reagan, Mikhaïl Gorbatchev, Margaret Thatcher ou Helmut Kohl.

En 1985, de grands bouleversements étaient survenus à l'est, avec la *glasnost* (« transparence ») et la *perestroïka* (« reconstruction ») soviétiques. En 1989, Mitterrand réagit avec maladresse à la chute du mur de Berlin, une secousse tellurique aussi forte qu'inattendue. Dissimulant à peine ses préventions, il sembla chercher une alliance de revers, rencontrant Gorbatchev, faisant un voyage en Allemagne de l'Est, pour finalement accepter la réunification allemande, tout en

imposant la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse qui pérennisait la frontière germano-polonaise.

À la fin de 1990, fidèle à ses convictions atlantistes, il engagea sans états d'âme la France dans la guerre du Golfe, derrière une coalition internationale mandatée par le Conseil de sécurité de l'ONU et dirigée par les États-Unis. Il s'agissait de combattre le dictateur iraquien Saddam Hussein, dont l'armée venait d'envahir l'État souverain du Koweït riche en pétrole. En dehors de l'extrême gauche et du ministre de la Défense Jean-Pierre Chevènement qui démissionna, cette politique recueillit le large assentiment de l'opinion. Une division blindée de douze mille cinq cents hommes, formée à partir de diverses unités et commandée par le général Roquejeoffre, participa brillamment à l'opération « Tempête du désert » qui mobilisa au total six cent cinq mille hommes, dont une moitié d'Américains.

L'EUROPE, « OBJET POLITIQUE NON IDENTIFIÉ »

À cette époque, les institutions européennes retenaient en priorité l'attention du président. Depuis le traité de Rome de 1957, faute de choix clairs entre le modèle confédéral et le fédéral, elles avaient été construites de guingois, avec des structures plus complexes encore que le Saint Empire romain germanique. Elles comprenaient des organes supranationaux, la Commission incarnant les intérêts communs, le Parlement représentant les populations des États membres, la Cour de justice des Communautés européennes, qui avait bâti un droit fédéral primant sur les droits nationaux, et un organe intergouvernemental, le Conseil des ministres, dont les décisions dans des domaines limités, comme la fiscalité ou la politique sociale, nécessitaient un vote à l'unanimité préservant la souveraineté des États.

En 1974 avait été instauré un Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, appelé à se tenir au moins quatre fois par an ; il revêtait un aspect confédéral, favorisant par conséquent l'Europe des nations.

L'année 1986 fut celle d'un nouvel approfondissement avec l'adoption du drapeau européen à douze étoiles sur fond bleu et de l'Acte unique, prévoyant pour 1993 la création d'un marché dans lequel hommes, biens, services et capitaux pourraient circuler librement.

Qu'est-ce que l'Europe unie ? Une organisation internationale à caractère régional ? Non, car l'intégration était devenue effective dans de larges domaines. Une confédération ? Pas exactement, car les États membres, sans renoncer à leur souveraineté originelle, avaient accepté

d'abandonner une partie de celle-ci à des organes supranationaux. Une fédération, alors ? Pas davantage, puisque la Communauté ne disposait ni d'un gouvernement fédéral de plein exercice, démocratiquement élu, ni du pouvoir constituant, ni même de la volonté de former une puissance politique. Le modèle était plutôt celui d'une grande Suisse neutre et pacifiste. Bref, selon Jacques Delors, président de la Commission européenne de 1985 à 1995, c'était un « objet politique non identifié », un « machin », aurait dit de Gaulle, au même titre que l'ONU.

En réalité, à travers ce tissage emmêlé d'institutions, de directives et de bureau-technocratie bruxelloise, les États poursuivaient des buts différents. À la vision gaullienne de l'Europe comme levier d'Archimède servant la puissance française avait succédé, avec Valéry Giscard d'Estaing, la conception d'une Europe intégrée, permettant à la France, puissance moyenne, de continuer à peser dans le concert des nations. Les petits États voyaient le moyen d'y placer un de leurs bourgmestres aux commandes d'une grande organisation internationale. Quant à l'Allemagne, frappée d'opprobre après 1945, elle n'avait de cesse qu'elle n'ait reconstitué sa pleine souveraineté en jouant la carte européenne, mais en protégeant son indépendance par la jurisprudence de son Tribunal constitutionnel fédéral de Karlsruhe, qui affirmait la supériorité des normes germaniques sur les normes communautaires. Les réalités nationales n'avaient pas disparu par angélisme.

Une complication supplémentaire venait de l'élargissement du périmètre de la Communauté : après les adhésions en 1972 de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark, formant avec les six États fondateurs l'« Europe des Neuf », avaient été enregistrées celles de la Grèce en 1979, de l'Espagne et du Portugal en 1985 (l'« Europe des Douze ») de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède en 1994 (l'« Europe des Quinze »). À partir de ce moment, il est certain qu'en dépit des structures fédératives déjà en place le rêve des États-Unis d'Europe, cher à Robert Schuman et Jean Monnet, s'estompait. La trop forte diversité des cultures l'emportait sur le principe d'unification. La situation empirerait avec l'Europe des Vingt-huit.

La puissance de l'économie germanique et le rayonnement du Deutsche Mark, en dépit des difficultés liées à la réunification, déséquilibraient le couple franco-allemand. La crainte de François Mitterrand, sans doute illusoire, était de voir celui-ci se désunir, la République fédérale cherchant à l'est de nouveaux alliés. D'où son idée d'instituer une monnaie unique, gérée par une banque centrale indépendante, permettant à la France de sortir de l'orbite de la devise allemande.

Ce projet fut débattu au sommet de Maastricht les 9 et 10 décembre 1991, au cours duquel le terme d'Union européenne remplaça celui de Communauté européenne. Le traité fut signé par les ministres des Affaires étrangères le 7 février 1992. Pour la France, la ratification se fit par voie référendaire, non sans avoir été précédée d'un intense débat public.

L'instant était crucial. La création d'une monnaie unique revenait à abandonner la monnaie nationale, vieille de plus de six cents ans, et à renoncer à la souveraineté monétaire, essentielle dans le pilotage d'une économie moderne : pari risqué, car aucune monnaie n'avait subsisté jusque-là en dehors d'un État souverain. Si certains gouvernements de la IV^e et de la V^e République n'avaient pas fait bon usage du franc, il n'en restait pas moins que le traité de Maastricht impliquait de s'en remettre à une banque centrale indépendante, composée d'experts, dont les décisions prises au nom d'une zone géographique aux économies disparates pouvaient contrarier les intérêts vitaux de la nation.

Cette question suscita des divisions au sein des forces politiques. La grande majorité d'entre elles défendait le « oui ». Seuls Philippe de Villiers, Charles Pasqua et Philippe Séguin à droite, Jean-Marie Le Pen à l'extrême droite, Jean-Pierre Chevènement à gauche, militaient en faveur du « non ». Prévue par le traité, la constitution d'un Comité des régions, créant des liens directs avec Bruxelles, inquiétait aussi les « souverainistes » qui y voyaient le prélude à l'émergence d'une Europe des régions. Le ralliement de Jacques Chirac au camp du « oui » – il avait oublié depuis longtemps l'appel de Cochin – fut probablement décisif. Le 20 septembre, celui-ci l'emporta de peu : 51 %.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE MARS 1993

Pierre Bérégovoy resta rue de Varenne jusqu'aux législatives de mars 1993. Homme réaliste et de bon sens, assumant une politique de rigueur et d'ouverture au capitalisme moderne – témoin sa réforme des marchés boursiers assortie de la création de produits financiers nouveaux susceptibles d'attirer l'épargne –, cet « Antoine Pinay de gauche » (Alain Minc) subit l'impopularité liée à l'absence de résultats immédiats et à l'impatience sociale. Il est vrai qu'il était de plus en plus difficile de transformer le pays, fractionné en catégories revendicatives, arc-boutées sur la défense de leurs intérêts. C'est ainsi qu'une partie du pays fut paralysée du 14 au 22 février 1994 par le refus des chauffeurs routiers d'appliquer le nouveau permis de conduire à points.

D'autres affaires surgirent, beaucoup plus graves, comme celle du sang contaminé par le virus du sida, qu'avait continué d'utiliser en toute connaissance de cause le Centre national de transfusion sanguine, à seule fin de liquider ses stocks, un drame sanitaire qui vit la mise en examen devant la Cour de justice de la République de deux anciens ministres, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, ainsi que celle de Laurent Fabius, Premier ministre au moment des faits (en 1999, Fabius et Mme Dufoix seront relaxés, Edmond Hervé condamné).

Le retour au ministère de la Ville du populiste et tonitruant homme d'affaires Bernard Tapie, après un non-lieu ayant suivi sa mise en examen pour abus de biens sociaux, créa un malaise jusque dans les rangs de la majorité. Enfin, même le Premier ministre fut mis en cause par *Le Canard enchaîné* au sujet d'un prêt personnel sans intérêt fourni par un ami douteux de Mitterrand, impliqué dans un délit d'initiés. On soupçonna un trafic d'influence, alors que Pierre Bérégovoy était la probité même. Il se suicida quelques mois plus tard, vivement atteint par les injustes attaques de la presse. Mitterrand trouva les mots pour stigmatiser ceux qui livraient ainsi « aux chiens l'honneur d'un homme ». À ce climat délétère qui empoisonnait la République s'ajoutait la maladie du président, opéré en septembre 1992 d'un cancer de la prostate (un « secret d'État » connu seulement à ce moment-là). Qu'allait devenir la gauche ?

UNE NOUVELLE COHABITATION

La réponse du pays fut sans appel. Au second tour des législatives, le 28 mars 1993, le RPR eut 242 élus, l'UDF 207, tandis que le PS dut se contenter de 53 députés et le PCF de 24. Encore une « Chambre introuvable » pour la droite.

Subissant une défaite historique, la gauche était désavouée, le chef de l'État déconsidéré. Une nouvelle cohabitation s'imposait. Jacques Chirac refusant Matignon afin de mieux se préparer pour les présidentielles de 1995, François Mitterrand désigna tout naturellement son lieutenant Édouard Balladur aux fonctions de Premier ministre. De cet énarque de soixante-quatre ans, courtois et méthodique, homme de culture et de réflexion, gaulliste et libéral, fortement marqué par Georges Pompidou, se dégageait une autorité naturelle, capable de grande fermeté.

Son gouvernement comprenait la plupart des leaders de la droite et du centre : Charles Pasqua à l'Intérieur et à l'Aménagement du territoire, Alain Juppé aux Affaires étrangères, Pierre Méhaignerie à la Justice, François Léotard à la Défense, Edmond Alphandéry à l'Économie, Simone Veil aux Affaires sociales et à la Ville, François

Bayrou à l'Éducation nationale, François Fillon à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Nicolas Sarkozy au Budget et à la Communication, porte-parole du gouvernement. Une seconde cohabitation s'ouvrait donc dans des conditions différentes de la première, avec la perspective dans les deux ans à venir d'une victoire de la droite.

La situation économique était particulièrement grave, le déficit public abyssal et le moral des ménages au plus bas. Pour rétablir la confiance, Édouard Balladur décida dès le mois de juin de lancer un emprunt national qui, comme la rente Pinay autrefois, suscita l'enthousiasme et fut couvert presque trois fois. Il intervint également dans les négociations internationales du GATT (*General Agreement on Tariff and Trade*), défendant avec opiniâtreté les intérêts de la France face aux États-Unis.

Par ailleurs, il subit deux échecs. Votée sous la II^e République, la loi portant sur l'Instruction publique du 15 mars 1850, dite loi Falloux, avait autorisé les collectivités publiques à participer au financement des écoles confessionnelles dans la limite de 10 % des dépenses annuelles de celles-ci. Édouard Balladur et son ministre de l'Éducation François Bayrou voulurent augmenter ce plafond. Le projet de loi réveilla aussitôt la querelle scolaire, provoquant la colère de la gauche anticléricale du CNAL, qui organisa une manifestation de deux cent cinquante mille personnes le 16 janvier 1994. Le Conseil constitutionnel, pour sa part, craignant de voir les écoles privées bénéficier de plus de subventions que celles du secteur public, censura cette disposition.

Le second échec fut celui du Contrat d'insertion professionnel (CIP), destiné à faciliter l'entrée des jeunes dans le monde du travail, et dont la rémunération avait été fixée à 80 % du SMIC. Il provoqua une levée de boucliers des étudiants et lycéens qui y virent un « SMIC-jeunes ». Plutôt le chômage qu'un traitement « dégradant » ! Devant la multiplication des grèves et des manifestations, Édouard Balladur retira le texte en mars 1994.

Dans le même temps, François Mitterrand, Édouard Balladur et Alain Juppé eurent à traiter une crise internationale complexe, celle du génocide ethnique perpétré au Rwanda par des fanatiques Hutus, proches du gouvernement local, contre les Tutsis révoltés et les Hutus modérés. Devant la poursuite des massacres à grande échelle, la France, qui entretenait des liens étroits avec ce pays francophone, ancienne colonie belge, obtint en juin 1994 du Conseil de sécurité de l'ONU l'autorisation de diriger une mission d'interposition militaire à caractère humanitaire, l'opération Turquoise, forte de trois

mille hommes, dont des contingents africains. Plus tard, les Tutsis vainqueurs mirent en cause la zone démilitarisée établie par les soldats français dans le dessein de protéger les populations civiles comme ayant facilité le départ des Hutus massacreurs, mais des voix en France s'élevèrent pour défendre l'honneur de l'armée.

Édouard Balladur eut également à gérer durant les fêtes de Noël le détournement d'un Airbus d'Air France et la prise en otage de ses deux cents passagers par un commando de terroristes algériens du Groupe islamique armé (GIA). L'intervention des gendarmes d'élite du GIGN à l'aéroport de Marseille-Marignane fut couronnée de succès. Elle se termina par la « neutralisation » des terroristes, sans faire de victimes civiles. Fait assez rare pour être signalé : malgré les obstacles et les échecs, le Premier ministre ne connut pas l'usure du pouvoir de ses prédécesseurs. Les sondages lui étaient favorables dans l'optique de la prochaine présidentielle.

LES DIFFICULTÉS DE L'ASSIMILATION

À partir de cette époque, un problème de fond commençait à préoccuper la société. Il était lié à l'afflux considérable d'immigrés, légaux ou clandestins, qui en raison du regroupement familial autorisé depuis Giscard d'Estaing et le premier gouvernement Chirac avaient fait souche en France. La machine assimilatrice – ce *melting-pot* à la française – qui avait relativement bien fonctionné jusque-là se trouvait submergée par un flot annuel de plusieurs dizaines de milliers d'étrangers.

Dès les années 1970, des tensions sociales étaient apparues dans les grands ensembles déshumanisés des banlieues. Une jeunesse immigrée ou issue de l'immigration, frappée par le chômage, vivait de trafics illicites, particulièrement de drogue, et n'arrivait plus à s'intégrer. Des émeutes urbaines éclataient, à l'occasion par exemple d'un incident ou de la mort d'un jeune, tué par la police. Elles s'accompagnaient d'incendies de voitures, de dégradations urbaines, de pillages de centres commerciaux, de courses-poursuites ou d'affrontements souvent violents avec les forces de l'ordre : Vaulx-en-Velin en 1971, cité Olivier-de-Serres à Villeurbanne en 1976, cité des Minguettes à Vénissieux et Rillieux-la-Pape en 1981, Vaulx-en-Velin en 1990 et 1992, Saint-Fons en 1993, La Courneuve en 1994... Des accusations de racisme jaillissaient contre la société française en général, assorties d'appels au meurtre lancés par les premiers groupes de rap français : une atmosphère de violence que traduisait à sa manière le film *La Haine* de Mathieu Kassovitz (1995), amplifiée au fil des années.

Depuis lors, de vifs débats avaient agité l'opinion à propos de

l'assimilation des populations étrangères et de l'attribution à leurs enfants nés en métropole de la nationalité française. Une loi de 1993 revint en partie sur le droit du sol, établi par la loi de 1889. À compter du 1^{er} janvier 1994, il ne suffisait plus pour un enfant de parents étrangers d'être né en France et d'y résider à sa majorité pour être français. Désormais, le jeune concerné devait manifester sa volonté entre seize et vingt et un ans. Une loi de 1998 modifiera légèrement ces dispositions, fixant la période entre treize et dix-huit ans (entre treize et seize, avec l'autorisation des parents). À dix-huit ans, il devenait français automatiquement, sauf désir contraire exprimé.

FIN DE RÈGNE

On respirait l'atmosphère crépusculaire d'une fin de règne, digne du *Roi se meurt* d'Eugène Ionesco. Le président était de plus en plus malade ; ses relations avec son Premier ministre se dégradaient, d'autant qu'il prenait un malin plaisir à encourager son rival Chirac, avec lequel pourtant il s'était plutôt mal entendu durant la première cohabitation. Et les scandales continuaient : procès Urba, affaire du match de football truqué OM-Valenciennes... À droite, trois ministres du gouvernement Balladur avaient été mis en examen pour corruption ou trafic d'influence (un seul, Alain Carignon, sera finalement condamné).

La publication en 1994 de l'ouvrage de Pierre Péan *Une jeunesse française : François Mitterrand, 1934-1947* fut un choc. On y apprenait que le président avait fréquenté avant guerre les milieux de droite et d'extrême droite, ce qui était déjà connu, mais aussi qu'il recevait régulièrement à sa table René Bousquet, l'infréquentable collaborateur, secrétaire général de la police de Vichy, responsable de la rafle du Vél'd'Hiv et accusé de crime contre l'humanité (il avait été assassiné en juin 1993 par un déséquilibré).

Au sommet de sa popularité, Édouard Balladur, qui avait acquis une stature présidentielle, n'avait pris aucun engagement vis-à-vis de Jacques Chirac. Se voyant en position de l'emporter, il décida d'être candidat à la fonction suprême.

Marginalisé, très bas dans les intentions de vote, abandonné de presque tous ses amis qui ralliaient le vainqueur probable, Jacques Chirac, pugnace, excellent batteur d'estrade, mena une campagne de terrain sur le thème rassembleur, nouveau pour lui, de la « fracture sociale », laissant entendre qu'après des années de rigueur l'État pouvait reprendre une politique généreuse en faveur des plus

défavorisés. « Vous serez impressionnés par ma démagogie ! » avait-il confié à son entourage.

La gauche socialiste très mal en point, vivement combattue par les communistes et l'extrême gauche trotskiste, attendait son sauveur en la personne de Jacques Delors. Celui-ci ayant renoncé, Lionel Jospin, ancien premier secrétaire du Parti socialiste puis ministre de l'Éducation nationale, soutenu par les militants, posa sa candidature, parvenant à redresser dans les sondages une situation désespérée.

La compétition se joua donc à trois. Pour gagner une bataille politique de cette ampleur, il ne suffisait pas d'avoir été un bon gestionnaire des affaires de l'État, il fallait des talents de tribun et une énergie impétueuse toute tendue vers la victoire. Édouard Balladur ne les possédait pas.

Au premier tour, le 23 avril 1995, le candidat socialiste Lionel Jospin, excellent débateur, arriva en tête avec 23,30 % des suffrages exprimés, devant Jacques Chirac (20,84 %), Édouard Balladur (18,58 %) et Jean-Marie Le Pen (15 %). Avec 8,64 %, Robert Hue n'était pas parvenu à restaurer la crédibilité du PCF. Arlette Laguiller, candidate de Lutte ouvrière, recueillit 5,30 % des voix, Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, 4,74 %, et Dominique Voynet, écologiste du parti des Verts, 3,32 %. Au second tour, le 7 mai, bénéficiant d'un bon report de voix à droite et au centre, Jacques Chirac fut élu avec 52,60 %.

LE PRÉSIDENT ET L'HISTOIRE

Le général de Gaulle l'a voulu : sous la V^e République, le président occupe la fonction la plus éminente, dont la nature diffère de celle des autres responsables politiques. Il est l'homme de la nation, au-dessus des partis et des contingences. Son rapport à l'Histoire, ses responsabilités devant elle sont de ce fait immenses. Un tel statut, prévu dans le texte constitutionnel, se trouva renforcé par la puissance implicite qu'il tirait d'être le seul à pouvoir déclencher le feu nucléaire, sans l'accord préalable de quiconque, fût-ce celui de la représentation nationale, héritage gaullien jamais remis en cause depuis.

François Mitterrand, unique président de la V^e République à achever deux septennats, en avait d'autant plus conscience qu'il était convaincu que ses successeurs du ^{xxi}^e siècle n'auraient plus la même envergure. « Je suis le dernier des grands présidents, avait-il dit. Après moi, il n'y aura plus que des comptables et des financiers. »

Aussi, malgré les attaques et les affaires, il tint jusqu'au bout à

soigner son image. Comme Georges Pompidou, il laissa son nom à plusieurs grands travaux architecturaux : l'extension de la Cité des sciences et de l'industrie, avec la Géode, le musée d'Orsay, réalisé par Gae Aulenti (l'initiative en revenait à Valéry Giscard d'Estaing), l'Institut du monde arabe conçu par Jean Nouvel, le Grand Louvre, orné de la pyramide du Sino-Américain Ieoh Ming Pei, l'Arche de la Fraternité ou Grande Arche de la Défense, l'opéra Bastille, dû au Canadien Carlos Ott, la Très Grande Bibliothèque de Tolbiac de Dominique Perrault, qui deviendra la bibliothèque François-Mitterrand.

En juillet 1989, le bicentenaire de la Révolution française, dont l'organisation avait été confiée à Jean-Noël Jeanneney, avait été célébré avec faste. On s'était focalisé sur l'apport des droits de l'homme et des libertés individuelles, en passant sous silence la Terreur et la violence révolutionnaire qui n'avaient pas échappé cependant au regard critique des historiens, François Furet, Mona Ozouf, Jean-François Fayard, Jean Tulard, Patrice Gueniffey notamment.

François Mitterrand mourut à Paris le 8 janvier 1996, quelques mois après avoir quitté l'Élysée, « symbole baroque d'un socialisme monarchique » (Alain Duhamel), dont paradoxalement, comme l'a souligné Michel Winock, les meilleures réussites s'étaient « affirmées contre les projets et les programmes de son camp » : la réconciliation des Français avec l'entreprise et l'économie de marché, la consolidation des institutions et l'appartenance au système occidental...

Chapitre 49

De Jacques Chirac à Emmanuel Macron

(1995-2017)

« LE MEILLEUR D'ENTRE NOUS »

À l'issue de son élection, Jacques Chirac, enfin parvenu au pouvoir suprême après tant d'années d'attente et d'obsession impatiente, prit deux décisions qui ne surprirent personne tant elles étaient logiques : conserver l'Assemblée élue en 1993, malgré la récente division des députés de droite entre les partisans d'Édouard Balladur et les siens, et désigner comme Premier ministre son ami Alain Juppé, un fidèle à toute épreuve, « le meilleur d'entre nous », disait-il, auquel le liait une grande proximité intellectuelle.

Âgé de quarante-neuf ans, normalien, agrégé de lettres, énarque, inspecteur des finances, « pur produit de la méritocratie républicaine », comme il se définissait lui-même, l'homme était brillant, cultivé, d'une vive intelligence, mais autoritaire, avec un tempérament réservé qui le rendait distant. Conseiller, député de Paris, longtemps adjoint au maire, ministre délégué au Budget et porte-parole du gouvernement durant la première cohabitation, puis ministre des Affaires étrangères lors de la seconde, il avait présidé le RPR de 1993 à 1997.

Son gouvernement composé de gaullistes, de modérés et de centristes, sans toutefois aucun proche d'Édouard Balladur – Jacques Toubon à la Justice, François Bayrou à l'Éducation, Charles Millon à la Défense, Hervé de Charette aux Affaires étrangères, Jean-Louis Debré à l'Intérieur... –, fut remanié en novembre, avec le remplacement à l'Économie d'Alain Madelin, jugé trop libéral, par le centriste Jean Arthuis, et le départ de huit des douze femmes ministres ou secrétaires d'État, qui sur le moment étonna, voire heurta l'opinion.

Le président, bien entendu, n'avait renoncé à aucune des prérogatives régaliennes. Décidé à moderniser la force atomique française, il résolut, suivant l'avis des experts, de reprendre une brève

série d'essais nucléaires à Mururoa et Fangataufa dans le Pacifique, avant de les arrêter définitivement et de passer à une phase de simulation en laboratoire. « Un pays qui veut vivre en sécurité, argumentait-il, ne doit jamais baisser sa garde. » Sa décision, incomprise, souleva un tollé dans le monde, mais il tint bon.

Il annonça également une innovation de taille, la suspension – en réalité la suppression – du service militaire obligatoire et son remplacement par une armée de métier. La conscription, dont l'origine remontait à la levée en masse de la Révolution, après avoir connu des fortunes variées au ^{xix}^e siècle, revêtait un caractère symbolique fort, celui de la nation en armes défendant le sol de la patrie. Elle ne correspondait plus aux nécessités du temps et, si elle avait eu l'avantage de brasser des populations de jeunes aux origines sociales diverses, cet aspect utile mais accessoire avait été dénaturé par la multiplication des sursis et des exemptions. Bref, la réforme, malgré ses inconvénients, paraissait indispensable. Elle rejoignait d'ailleurs les lointaines préoccupations du général de Gaulle dans son livre *Vers l'armée de métier* (1934).

Il reste qu'à partir de cette époque Jacques Chirac entama insidieusement ce qu'on pourrait appeler une dérive centriste et atlantiste. Ses idées, on le sait, avaient varié au cours de sa carrière, notamment en économie. Il était passé du « travaillisme à la française » dans son discours d'Égletons, en Corrèze, en octobre 1976, au libéralisme balladurien en 1986, avant d'enfourcher le thème de la « fracture sociale » en 1995, puis de l'abandonner six mois plus tard. En politique, après son engagement dans le gaullisme, dont il avait été le plus brillant représentant sous Giscard d'Estaing et Mitterrand, il commença à s'éloigner des fondamentaux de la pensée du Général. Ainsi, le 16 juillet 1995, lors de la cérémonie commémorative de la rafle du Vél'd'Hiv, il rendit responsable la France de crime contre l'humanité, ouvrant la voie à toutes les autoflagellations ultérieures : « La France, dit-il, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. » Ces propos exaspérèrent les barons gaullistes de la génération de la guerre comme Pierre Messmer ou Pierre Lefranc, mais aussi ceux de l'après-guerre comme Philippe Séguin.

S'il ne fait aucun doute que l'État français, siégeant à Vichy, l'administration et la police parisiennes avaient collaboré à la déportation et à l'extermination des Juifs vivant sur le territoire national, rendre la France – la vraie, celle des valeurs éternelles – responsable de ce crime revenait à anéantir les fondements mêmes de l'action du Général à Londres et de la Résistance intérieure, conférant

au régime du maréchal Pétain, issu, comme l'a dit Léon Blum, d'un coup d'État, une légitimité historique qu'il n'avait pas. À la Libération, l'ordonnance du 9 août 1944, qui rétablissait la légalité républicaine sur le territoire national, avait constaté la nullité de l'« acte constitutionnel dit du 10 juillet 1940 » et qualifié ce pouvoir d'« autorité de fait se disant “gouvernement de l'État français” ». Pompidou, Giscard d'Estaing et même Mitterrand, malgré son passé vichyssois, étaient restés fermes sur ce point.

Au regard de la politique internationale, Jacques Chirac avait également montré un début d'abandon de ce qu'Hubert Védrine appellera la doctrine gaullo-mitterrandienne : en décembre 1995, sans réintégrer pleinement l'OTAN, la France, sous son impulsion, rejoignit le Conseil des ministres et le comité militaire de l'Alliance atlantique.

Pendant ce temps, le gouvernement Juppé, désireux de réduire les déficits, s'était heurté à une impressionnante agitation sociale, la plus puissante depuis mai 1968. Protestant contre la réforme de la Sécurité sociale et du régime de retraite des agents de la SNCF, privilège coûteux pour la collectivité mais tenu pour un « droit acquis » par ses bénéficiaires, Force ouvrière et la CGT se lancèrent dans une grève de longue durée. Du 24 novembre au 15 décembre 1995, les transports (SNCF et RATP), les administrations (Poste, Éducation nationale, EDF-GDF, France Télécom...) furent paralysés. Le 12 décembre, on dénombra plus de un million de manifestants dans les rues des grandes villes. La grogne sociale se nourrissait également de la spectaculaire volte-face du président qui avait annoncé le 26 octobre la poursuite, contrairement à ses promesses électorales, de la politique de rigueur, afin de remplir les « critères de convergence » du traité de Maastricht.

Alain Juppé, déterminé à rester « droit dans ses bottes », fut finalement contraint par Jacques Chirac de renoncer à la refonte de la retraite des cheminots et de se contenter d'une réforme limitée de la Sécurité sociale. Les grèves cessèrent, et la situation, tout en restant fragile, se stabilisa.

On n'en avait pas fini cependant avec le terrorisme islamiste. Comme en 1986, Paris connut une nouvelle vague d'attentats à la bombe, notamment dans le RER B, à la station Saint-Michel, le 25 juillet 1995 (le plus meurtrier), place Charles-de-Gaulle le 17 août, à la station Maison-Blanche le 6 octobre, dans le RER C, près de Saint-Michel, le 17 octobre, faisant huit morts et près de deux cents blessés, tous attribués au GIA, peut-être manipulé par les services secrets algériens.

Plus tard, le 6 février 1998, un autre attentat, l'assassinat à Ajaccio

du préfet de Corse Claude Érignac, provoqua une intense émotion dans le pays. Dans un communiqué, les tueurs se vantèrent d'avoir voulu frapper le représentant de l'« État colonial » dans l'île. La République payait tragiquement des années de laxisme à l'égard des dérives criminelles et mafieuses du nationalisme corse.

La question de l'immigration avait pris également une place importante dans le débat politique, notamment en août 1996, au moment de l'évacuation par les CRS et les gardes mobiles de l'église Saint-Bernard à Paris. Ce lieu de culte était occupé depuis huit semaines par des Africains sans papiers, bénéficiant du soutien d'intellectuels de gauche et d'extrême gauche. Votée quelques mois plus tard, la loi Debré du 24 avril 1997 renforça les mesures visant les étrangers en situation irrégulière.

UNE DISSOLUTION RATÉE

Pâtissant de cette situation troublée, la popularité du couple exécutif connut une forte baisse. Si la France pouvait se prévaloir d'un excédent commercial satisfaisant, la croissance ne venait toujours pas, et le chômage frappait plus de 3,2 millions de personnes.

Conscient que la politique de rigueur du « franc fort », préconisée par le gouverneur de la Banque de France Jean-Claude Trichet, devrait se poursuivre de longs mois, avec des conséquences sociales dramatiques, Jacques Chirac comprit que le résultat des prochaines législatives, prévues pour 1998, serait forcément mauvais. Or les sondages donnaient encore à la majorité une faible avance. Pourquoi ne pas en profiter et transposer le système efficace de la dissolution anticipée existant dans le régime parlementaire britannique ? Le 21 avril 1997, conseillé par Alain Juppé et Dominique de Villepin, secrétaire général de l'Élysée, le président prit la décision de renvoyer les députés devant les électeurs.

Cette manœuvre à froid, sans crise politique, troubla les Français qui n'en comprirent pas les motifs. Elle se révéla désastreuse pour son initiateur, d'autant que, durant la campagne, la droite donna l'impression de se déchirer entre la ligne Juppé, difficile à assumer vu l'impopularité du Premier ministre, et la ligne peu cohérente Séguin-Madelin, l'un s'affichant gaulliste social, l'autre libéral proeuropéen. De leur côté, les principales formations de gauche, Parti socialiste, parti communiste, Verts, radicaux de gauche et Mouvement des citoyens (une dissidence du Parti socialiste animée par Jean-Pierre Chevènement) ne se laissèrent pas surprendre. Elles se groupèrent en une alliance appelée « gauche plurielle ». Cette simple plate-forme gouvernementale, sans unité doctrinale ni programme commun,

l'emporta largement au second tour, le 1^{er} juin 1997, avec 319 sièges sur 577. Gaullistes et libéraux n'avaient plus que 257 élus. Un tiers des circonscriptions parisiennes étaient passées à gauche. Le Front national, qui avait recueilli 15 % des suffrages, faisait son retour à l'Assemblée mais, en raison du mode de scrutin, n'avait qu'un seul député, dont l'élection fut d'ailleurs invalidée par le Conseil constitutionnel quelques mois plus tard.

Alors qu'en 1995 Jacques Chirac disposait d'un septennat pour réaliser ses objectifs, sa bévue le contraignit à une cohabitation qui allait durer cinq longues années. Son mandat tournait court. Que restait-il de sa légitimité charismatique ? Les médias se gaussèrent de ce roi trop roué qui avait laissé tomber son sceptre par mégarde. « Maintenant, ironisa Valéry Giscard d'Estaing, la France est un coq à deux têtes ! »

Le président se vit dans l'obligation de nommer à Matignon son rival malheureux de la présidentielle, Lionel Jospin, énarque, diplomate de carrière, ancien professeur d'économie à l'IUT de Sceaux et « héritier rebelle » de François Mitterrand, selon l'expression de Gérard Leclerc et Françoise Muracciole. Droit, honnête, d'une pudique rigueur toute protestante, celui-ci composa son gouvernement avec des membres influents du Parti socialiste, Dominique Strauss-Kahn à l'Économie, aux Finances et à l'Industrie, Martine Aubry à l'Emploi et à la Solidarité, Élisabeth Guigou à la Justice, Claude Allègre à l'Éducation nationale, à la Recherche et à la Technologie, et Hubert Védrine aux Affaires étrangères. Il y associa des personnalités de la gauche plurielle, Jean-Pierre Chevènement à l'Intérieur, l'écologiste Dominique Voynet à l'Environnement, les communistes Jean-Claude Gayssot et Marie-Georges Buffet, respectivement aux Transports, à la Jeunesse et aux Sports. La présidence de l'Assemblée nationale revint à Laurent Fabius.

LE GOUVERNEMENT JOSPIN

Quelques jours après son installation à Matignon, Lionel Jospin participa avec Jacques Chirac au sommet d'Amsterdam, destiné à créer en Europe « un espace de liberté, de sécurité et de justice ». Le traité, signé le 2 octobre 1997, renforçait le caractère libéral de la politique économique de l'Union européenne, dans le prolongement du traité de Maastricht, et le caractère fédéral de cette dernière par l'abandon de nouvelles compétences aux autorités bruxelloises ainsi qu'au Parlement. Dans la perspective de la monnaie unique, des sanctions financières furent adoptées pour les pays qui ne

respecteraient pas les critères de déficit budgétaire. Malgré l'insertion dans le texte du principe de subsidiarité, laissant en principe aux États le soin de régler les questions qu'ils pouvaient résoudre à leur niveau, le schéma techno-bureaucratique européen se complexifiait encore.

Sur ce terrain comme sur celui des grandes options économiques, l'entente régnait entre le président et son Premier ministre. Le gouvernement ne remettait pas en cause le grand tournant de 1983. Sous l'influence de la Fondation Saint-Simon, une société de pensée réunissant intellectuels et hommes d'affaires de centre gauche (Roger Fauroux, François Furet, Pierre Rosanvallon, Alain Minc...), il s'était converti à une forme de capitalisme régulé. Dans cette perspective, Lionel Jospin entendait suivre une ligne politique sociale-démocrate. « Oui à l'économie de marché, non à la société de marché », répétait-il.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, ce fléau qui continuait de ronger la société, il lança un nouveau dispositif en leur direction, prévoyant la création de trois cent cinquante mille postes financés à 80 % par l'État, les emplois-jeunes. Cette politique d'insertion n'était pas nouvelle : elle succédait aux TUC (travaux d'utilité collective) de Laurent Fabius en 1984 et aux CES (contrat emploi solidarité) de Michel Rocard en 1990.

Puis le gouvernement reprit la vieille idée socialiste du « partage du gâteau », autrement dit de la réduction de la durée légale du travail, qui devait favoriser mécaniquement l'embauche des chômeurs et procurer plus de loisir aux salariés. Tirée des cent dix propositions de François Mitterrand par Dominique Strauss-Kahn, cette idée fut mise en pratique par Martine Aubry. Deux lois votées par l'Assemblée en 1998 et 2000 fixèrent les conditions d'application du passage de trente-neuf à trente-cinq heures hebdomadaires pour les entreprises de plus de vingt salariés, sans diminution de rémunération. Cette mesure emblématique n'oubliait qu'une donnée : l'exposition grandissante de l'économie française aux marchés extérieurs et à la concurrence internationale. Les embauches furent limitées (quinze mille selon le patronat, au lieu des sept cent mille escomptées), et la compétitivité des entreprises en souffrit durablement, contribuant jusqu'à aujourd'hui au décrochage des performances de l'outil industriel français.

Intermède heureux en marge de la politique, la victoire le 12 juillet 1998, au Stade de France, de l'équipe nationale de football sur celle du Brésil par trois buts à zéro lui conférait pour la première fois le titre de champion du monde. Ce trophée donna lieu le soir de la finale à une explosion de joie dans les grandes villes, particulièrement à

Paris, où les Champs-Élysées furent envahis par une foule compacte et immense rappelant la Libération. On célébra l'équipe « black-blanc-beur » et son brillant meneur de jeu, un jeune Français d'origine kabyle, Zinedine Zidane, promu au rang de héros. Ce moment d'unanimité nationale et de patriotisme bon enfant redonna au pays, qui commençait à s'interroger sur son identité collective, une bouffée d'optimisme. On se prit à espérer la reprise de la machine à intégrer.

DE NOUVELLES RÉFORMES

Le 27 juillet 1999 fut votée la couverture maladie universelle (CMU), inspirée d'un rapport sur l'extrême pauvreté d'ATD-Quart Monde, l'ONG du père Joseph Wresinski. Ce dispositif permettait l'accès à la couverture maladie de toute personne de nationalité française ou étrangère résidant en France depuis plus de trois mois, y compris sans domicile fixe. En octobre fut institué, malgré plusieurs manifestations et la ferme opposition d'une partie de la droite, le pacte civil de solidarité (PACS), donnant à des couples non mariés, homosexuels ou non, des avantages fiscaux et patrimoniaux.

Généreuse sur le plan social, audacieuse sur le plan sociétal, la politique du gouvernement Jospin s'inscrivait dans le cadre d'une gestion classique des affaires, hors de toute idéologie socialiste. Ainsi les privatisations engagées par la droite se poursuivirent-elles à un rythme record : Usinor-Sacilor, France Télécom, EADS, Axa-UAP, Total... La croissance mondiale était redevenue favorable, ce qui eut un effet bénéfique sur les résultats économiques et fit baisser le chômage à 7 % de la population active. Les trente-cinq heures n'avaient pas eu le temps de pénaliser l'économie française. En Allemagne, où l'industrie et le commerce souffraient des effets de la réunification, le chancelier fédéral Gerhard Schröder ne s'était pas encore lancé dans les réformes de structure qui allaient en quelques années hisser son pays au sommet de sa puissance.

Cette conjoncture favorable explique la popularité de Lionel Jospin. Deux ans après son arrivée au pouvoir, les socialistes remportaient un beau succès aux élections européennes de juin 1999, derrière François Hollande, avec 38,4 % des suffrages, contre 35,8 % à la droite. La démission de Philippe Séguin de la tête de liste du RPR, en raison de son désaccord avec Jacques Chirac, facilita la percée relative de la liste souverainiste concurrente de Charles Pasqua et Philippe de Villiers (13 %), qui devança légèrement celle des chiraquiens, reprise en main par Nicolas Sarkozy et Alain Madelin. L'extrême droite, divisée à la suite de la scission intervenue entre Jean-Marie Le Pen et son délégué général Bruno Mégret, était en recul.

Cependant, une contestation des orientations politiques et sociales du gouvernement avait surgi à gauche : des associations exigeaient la régularisation massive des immigrés clandestins ; les mouvements altermondialistes, hostiles au capitalisme planétaire, multipliaient les provocations et les jacqueries, avec pour figure de proue le pittoresque syndicaliste agricole José Bové, ancien anarchiste.

Influencé par Lionel Jospin et Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac reprit le projet de Pompidou de réduire le mandat présidentiel de sept à cinq ans. Lui qui, quelques mois plus tôt, le qualifiait d'« erreur » le présenta cette fois comme « plus moderne ». Cette disposition ayant été adoptée par le référendum constitutionnel du 24 septembre 2000 par 73,21 % des suffrages exprimés (avec une abstention de près de 70 %), le quinquennat devint la règle pour les prochaines présidentielles.

En attendant, les élections municipales de mars 2001 montrèrent un certain tassement de la gauche. On nota le recul du parti communiste dans les banlieues rouges, mal compensé par la progression des écologistes. La victoire de la droite dans nombre de grandes villes fut quant à elle éclipsée par l'arrivée à l'hôtel de ville de Paris du socialiste Bertrand Delanoë.

Sur le plan international, la France participa, aux côtés des Américains, des Allemands et des Britanniques, aux frappes aériennes contre la Serbie de Slobodan Milošević, qui s'en était pris violemment aux musulmans sécessionnistes de la province du Kosovo (mars-juin 1999). Jacques Chirac exprima pareillement sa solidarité atlantique après l'attentat du 11 septembre 2001 au World Trade Center. Le monde libre était attaqué par la barbarie. Une escadre autour du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle* apporta dans l'océan Indien son soutien à la coalition internationale contre le régime des talibans d'Afghanistan, complices d'Oussama Ben Laden et d'al-Qaida. Des avions Mirage IVP, des Super-Étendard et des Rafale ainsi que trois mille six cents hommes de troupe furent déployés sur le terrain, dans le cadre de la Force internationale d'assistance et de sécurité de l'ONU, dont le commandement opérationnel avait été confié à l'OTAN.

LE CHOC DU 21 AVRIL 2002

L'année 2002 commença par un événement de portée historique, la fin du franc et l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier de l'euro, dans une zone restreinte à douze pays. Elle se poursuit par la campagne

présidentielle. *A priori*, le duel attendu devait opposer Jacques Chirac, très affaibli, à Lionel Jospin, favori des sondages.

Au premier tour, Chirac, qui avait fait sa campagne sur le thème de la lutte contre l'insécurité, réalisa le score de 19,88 %, médiocre pour un président sortant. L'événement majeur fut la disqualification du Premier ministre avec 16,18 %. Trop satisfait de lui, ayant défendu son bilan plutôt que son projet, il se trouva devancé de peu par Jean-Marie Le Pen avec 16,86 % des suffrages. La multiplication des candidatures à gauche (Chevènement, Mamère et Christiane Taubira) avait contribué à la dispersion des voix. Le soir des résultats, Lionel Jospin annonça qu'il quittait la politique.

La qualification pour le second tour du candidat de l'extrême droite fit l'effet d'un séisme. Tout le monde en fut abasourdi, à commencer par l'intéressé lui-même, qui n'avait jamais visé le pouvoir suprême. Pour faire barrage au Front national d'immenses cortèges défilèrent dans les grandes villes à l'occasion du 1^{er}-Mai. Bénéficiant du report massif des voix du centre et de la gauche, Jacques Chirac fut réélu au second tour, le 5 mai, par 82,20 % des suffrages exprimés. Du jamais vu.

Aux élections législatives des 9 et 16 juin, la droite (RPR, libéraux et centristes de l'UDF) se présenta sous l'étiquette d'Union pour la majorité présidentielle (UMP). Elle remporta 369 sièges, soit la majorité absolue, l'UDF « maintenue » de François Bayrou ayant de son côté 22 sièges, le Parti socialiste et son appendice radical de gauche 148 élus, les Verts 3 et le parti communiste 21. Le FN, toujours victime de l'implacable logique du scrutin majoritaire, n'obtenait aucun représentant.

LE GOUVERNEMENT RAFFARIN

L'UMP fusionna ses composantes et, gardant ce sigle, se transforma en Union pour un mouvement populaire, présidée par Alain Juppé. Chirac désigna alors comme Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, un UDF, président du conseil régional de Poitou-Charentes, ancien ministre des PME dans le gouvernement Juppé. Ce fut le seul signe d'ouverture après le choc du 21 avril.

L'ancien ministre du Budget, Nicolas Sarkozy, l'un des espoirs de la droite, aurait peut-être obtenu l'hôtel Matignon s'il ne s'était rallié en 1995 à la candidature d'Édouard Balladur. Jacques Chirac, homme de clan, rancunier de nature, se contenta de lui offrir le portefeuille de l'Intérieur, où cet habile communicant allait cultiver à son aise son

image de « premier flic de France ». Le nouveau gouvernement comprenait en outre Dominique de Villepin aux Affaires étrangères, Francis Mer à l'Économie et aux Finances, Michèle Alliot-Marie à la Défense, François Fillon aux Affaires sociales, Luc Ferry à la Jeunesse, à l'Éducation et à la Recherche.

Jean-Pierre Raffarin était le type même du notable orléaniste, libéral et européen. Son parcours atypique tranchait sur l'entourage du président par le fait qu'il n'était pas énarque. Après des études de droit et de commerce, il avait réalisé une belle carrière dans le privé. Homme affable et habile, adepte du « parler vrai », aux convictions bien arrêtées, ce giscardien, ancien secrétaire général de l'UDF, avait une bonne compréhension de la société, dont il avait saisi les fragilités. Témoin sa distinction pertinente entre la « France d'en haut » et celle « d'en bas », révélatrice de la coupure entre les élites et le peuple. Il est vrai que, dans l'action, il avait davantage le sens de la « gouvernance » – son mot préféré –, comme s'il s'agissait de gérer une entreprise, que celui de l'État.

Chirac disposait de tous les atouts pour imposer des réformes de structure : une large majorité à l'Assemblée (dont son ami Jean-Louis Debré avait été élu président), une autre au Sénat et un réseau important de collectivités territoriales. À la vérité, il excellait davantage dans les campagnes électorales, où il donnait libre cours à son tempérament combatif, que dans l'exercice du pouvoir. Son second mandat se révéla décevant. Achievant son évolution politique, le bouillant Bonaparte du pont d'Arcole de 1977, qui avait pris d'assaut la mairie de Paris, était devenu une sorte de radical-socialiste, pragmatique, consensuel, droit-de-l'homme, adepte des repentances nationales, respectueux des communautarismes et ardent défenseur de la planète.

Un seul moment, néanmoins, le rapprocha des grands défis gaulliens, lorsque en février 2003 il envoya au Conseil de sécurité de l'ONU Dominique de Villepin prononcer un discours de haute qualité pour exprimer son refus de participer à la seconde guerre d'Irak. Les services de renseignement français, en effet, n'étaient pas dupes des mensonges proférés par George W. Bush et le secrétaire d'État Colin Powell sur la présence dans le pays de Saddam Hussein d'armes de destruction massive. Ce discours fit sensation, au point, contrairement aux usages, d'être applaudi par l'auditoire.

Moins gaulliens furent les nouveaux transferts de compétences et de financements aux collectivités locales – l'« Acte II » – suivis de la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, qui accentuaient les effets des lois Defferre. On inséra dans le texte fondateur de la

V^e République que son organisation était « décentralisée », contrairement à la tradition unitaire française. Une loi du 13 août 2004 organisa le changement de statut du personnel des collectivités. Certes, cette politique renforçait la démocratie locale, mais elle confortait aussi les tendances centrifuges, annonçant l'explosion des dépenses et la hausse prodigieuse des recrutements dans la fonction publique territoriale.

Cependant, la situation s'était à nouveau dégradée sur le plan économique. Pour faire face au ralentissement de la croissance et à la reprise du chômage, il fallut réformer le financement des retraites, dans un environnement où les contraintes européennes, librement acceptées il est vrai, devenaient de plus en plus pesantes. En juin 2003, Jean-Pierre Raffarin et François Fillon firent adopter une loi allongeant la durée de cotisation des agents de la fonction publique. Cette politique se heurta à la ferme opposition de la gauche, qui en profita pour relever la tête et remporter les élections régionales et cantonales de mars 2004 ainsi que les élections européennes de juin 2004.

UNE « CONSTITUTION » POUR L'EUROPE ?

Le 19 juin 2004, à Bruxelles, le Conseil européen des vingt-cinq membres de l'Union adopta un nouveau traité établissant une « Constitution pour l'Europe ». Constitution ? Un terme abusif, puisqu'il n'y avait ni souveraineté européenne ni État européen, mais hautement symbolique dans la mesure où il renforçait le caractère fédéral de l'Union. Signé officiellement à Rome le 29 octobre suivant, le traité devait être ratifié par l'ensemble des membres suivant la procédure interne propre à chacun.

En France, Chirac choisit la voie du référendum plutôt que celle du Congrès. Laisser directement la parole au peuple présentait un risque, alors que toutes les étapes de la construction européenne avaient été adoptées dans une obscurité technocratique, à l'exception du référendum de 1972 sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et celui de 1992 sur le traité de Maastricht. Mais l'Europe venait de s'élargir considérablement sous la pression des Allemands à la recherche de débouchés commerciaux et des Américains qui avaient étendu l'OTAN en direction des grandes plaines russes. On avait voulu, dans un geste de générosité, accueillir les pays du bloc de l'Est ainsi que quelques petits États méditerranéens. Avec l'adhésion de Chypre, de la République tchèque, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Slovaquie, de la Slovénie, l'Europe était passée de quinze à vingt-cinq. De nouveaux

élargissements interviendront en 2007, avec la Bulgarie et la Roumanie, et en 2013 avec la Croatie, pour former l'Europe des Vingt-huit. Jacques Chirac, qui souhaitait à terme l'intégration de la Turquie dans l'Union, était convaincu que le consentement populaire s'imposait à ce stade, afin de donner à cette vaste construction continentale un nouvel élan.

La campagne révéla les divisions de la classe politique. L'UMP et l'UDF se prononcèrent majoritairement pour l'adoption du nouveau traité de Rome. Seules quelques personnalités comme Charles Pasqua, Philippe de Villiers, Nicolas Dupont-Aignan et Christine Boutin se déclarèrent hostiles au nom de la souveraineté nationale (Philippe Séguin, devenu premier président de la Cour des comptes en 2004, étant tenu par son devoir de réserve). Hésitant, le Parti socialiste, dont le premier secrétaire était François Hollande, organisa une consultation interne, au terme de laquelle le « oui » l'emporta, avec toutefois une forte minorité (40 %) pour le « non », dont Laurent Fabius (avec des arrière-pensées présidentielles), Henri Emmanuelli, Jean-Luc Mélenchon, Arnaud Montebourg et Manuel Valls. Le Mouvement républicain et citoyen (MRC) de Jean-Pierre Chevènement partageait naturellement cette position, comme le Front national et le parti communiste.

Les arguments ne volèrent pas toujours haut. L'opinion se focalisa sur la peur du « plombier polonais » venant prendre le travail des Français pour un coût salarial moindre. Point de vue réducteur naturellement. On peut penser aussi que la suppression dans la « Constitution » de la référence aux racines chrétiennes de l'Europe, à la demande expresse de Jacques Chirac, joua un rôle dans la victoire du « non », le 29 mai 2005 : 54,67 %. La coupure des élites et du peuple était nette. La France d'en bas avait voté dans le sens contraire de la France d'en haut. Trois jours plus tard, les Néerlandais se prononçaient d'une façon identique. Les peuples marquaient leur défiance devant le déficit démocratique de l'Europe de Bruxelles.

LES EMBARRAS DE DOMINIQUE DE VILLEPIN

À la suite de ce camouflet, Jean-Pierre Raffarin démissionna. Plutôt que de nommer à sa place Nicolas Sarkozy, qui s'était emparé contre sa volonté de la présidence de l'UMP, le chef de l'État désigna son rival déclaré, Dominique de Villepin, énarque, grand commis de l'État. Un personnage flamboyant, romantique avec sa chevelure argentée, lettré, poète, essayiste, historien napoléonien et orateur tempétueux. Son gouvernement, qui reprenait une grande partie des ministres

précédents, dont l'incontournable et audacieux Sarkozy, de retour à l'Intérieur après un passage à l'Économie et aux Finances, dura un peu moins de deux ans.

Comme on savait que Jacques Chirac, soixante-treize ans, fatigué par un récent accident vasculaire cérébral, ne serait pas candidat à sa propre succession en 2007, la rivalité entre Villepin, qui ne cachait pas son ambition élyséenne, et son bouillant ministre, qui avait réussi à conserver la présidence de l'UMP, s'exacerba.

À l'automne de 2005, le gouvernement se trouva confronté à de violentes émeutes dans les banlieues, à la suite de la mort de deux adolescents électrocutés dans un transformateur de l'EDF, où ils s'étaient cachés afin d'échapper à la police. Il n'y eut pas moins de vingt et une nuits de violences, des jets de cocktails Molotov et des tirs à balles réelles de la part des jeunes, 4 morts, 56 blessés, plus de 10 000 voitures brûlées, des dizaines de bâtiments publics, dont des écoles, des médiathèques, des gymnases et des centres sociaux, incendiés. Il fallut imposer l'état d'urgence dans vingt-cinq départements. Cette situation dramatique donna l'occasion à Nicolas Sarkozy d'affirmer sa différence et de peaufiner son image d'homme d'ordre, énergique et sans concession à l'égard de l'immigration clandestine.

Dominique de Villepin comptait reprendre la main avec son projet de contrat de première embauche (CEP), nouvel avatar du dispositif étatique de réduction du chômage des jeunes. La loi votée se heurta à des manifestations de grande ampleur. Une fois de plus, le pouvoir de la rue, issu de cette souveraineté populaire des temps révolutionnaires, l'emporta sur la souveraineté nationale. La syndicaliste Maryse Dumas, élue du Bureau confédéral de la CGT, n'avait pas hésité à affirmer que la légitimité ne se trouvait pas au Parlement, mais dans la volonté populaire s'exprimant à travers le mouvement social. Le président recula, contraint d'annoncer que l'application de la loi, qu'il venait pourtant de promulguer, était suspendue.

L'« HYPERPRÉSIDENT »

La vie politique se concentra alors sur les prochaines échéances présidentielles. Toujours offensif, Nicolas Sarkozy s'imposa, contraignant son rival Dominique de Villepin, embarrassé par l'affaire Clearstream aux obscures ramifications politico-financières, à renoncer à se présenter. De conférence de presse en interview télévisée, il avait réussi, non sans démagogie, à maîtriser à la perfection le langage des médias, dans une impressionnante théâtralisation à l'américaine de sa

personne et de son action. Il voulait incarner à la fois la rupture, l'élan, l'audace et le renouveau.

Au premier tour des présidentielles, le 22 avril 2007, il obtint 31,18 % des voix, contre 25,87 % à la candidate des primaires socialistes Ségolène Royal, dont la campagne charismatique, presque télévangéliste, avait été axée sur la « France présidente » et la « démocratie participative ». François Bayrou arriva en troisième position avec 18,57 %, suivi de Jean-Marie Le Pen avec 10,44 %, dont Sarkozy avait capté une partie de l'électorat. Le 6 mai, ce dernier fut élu avec 53,06 %. Aux législatives qui suivirent, sur 577 députés, l'UMP eut 314 élus, soit la majorité absolue, les socialistes et radicaux de gauche n'en comptabilisant que 186.

L'homme avait d'indiscutables qualités qui impressionnèrent l'opinion, au moins au début – une intelligence vive, du charme, de l'habileté, une prodigieuse volonté de réussir, un dynamisme exceptionnel, une réactivité tranchant sur la passivité de son prédécesseur –, mais aussi de graves défauts – un goût impulsif de la provocation qui le conduira à s'aliéner les magistrats et les médias, une agitation fébrile qui lui vaudra le qualificatif d'hyperprésident, une vanité exaspérante à mettre en scène sa vie privée, une familiarité déplaisante, assortie d'écarts de langage, qui contribueront à désacraliser la fonction présidentielle, enfin un goût du luxe dénotant un rapport gênant à l'argent. Sa soirée au Fouquet's le jour de sa victoire pendant que ses partisans l'attendaient place de la Concorde, sa croisière sur le yacht de Vincent Bolloré, son mode de vie ostentatoire (le « bling-bling » dénoncé par les journalistes) dérangèrent même à droite. L'opposition, s'empressant de le qualifier de « président des riches », se mit à l'abhorrer.

Sitôt élu, il désigna comme Premier ministre François Fillon, gaulliste social et ancien séguiniste, qui avait étroitement participé à sa campagne. Presque entièrement composé par le président, le gouvernement comprenait des personnalités de droite ou du centre, tels Jean-Louis Borloo, ancien UDF rallié à l'UMP, à l'Environnement, Michèle Alliot-Marie à l'Intérieur, Christine Lagarde, venue de la société civile, à l'Économie, Rachida Dati à la Justice, Brice Hortefeux à l'Immigration, Éric Woerth au Budget, Xavier Darcos à l'Éducation nationale, Xavier Bertrand aux Affaires sociales, Hervé Morin à la Défense, mais aussi quelques « prises de guerre » dans le camp adverse en signe d'ouverture, Bernard Kouchner aux Affaires étrangères, Jean-Pierre Jouyet, Éric Besson, Fadela Amara à des secrétariats d'État, Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives...

On comprit vite que, à l'instar des plus beaux jours de la présidence

pompidolienne, l'impulsion des réformes viendrait de l'Élysée, qui contrôlait les dossiers, tranchait, parfois en direct avec les ministres, laissant peu d'espace au Premier ministre, considéré comme un simple « collaborateur ». Comme on aime en France les comparaisons historiques, on invoqua la figure du Premier Consul, ce qui était à la fois un compliment et une critique.

Acceptant le rôle plus effacé qui lui était dévolu, François Fillon s'attela à faire voter les réformes prévues, tout en laissant échapper un jour qu'il était « à la tête d'un État en faillite » : exonération des cotisations sociales et des impôts sur les heures supplémentaires (tout novateur qu'il fût, Sarkozy n'avait osé s'attaquer au tabou des trente-cinq heures), exonération des intérêts d'emprunt pour l'achat d'une résidence principale, bouclier fiscal limitant à 50 % du revenu l'impôt des redevables de l'ISF, autonomie des universités, mise en place d'un service minimal dans les transports, remaniement de la carte judiciaire et militaire. Dans le cadre d'une « révision générale des politiques publiques » (RGPP), le gouvernement s'attaqua avec non moins d'énergie à la réforme structurelle de l'État : réduction des effectifs dans la fonction publique, limitation de la progression des dépenses... L'écologie occupa également une place importante dans son action : de septembre à décembre 2007, Jean-Louis Borloo, ministre d'État, organisa un « Grenelle de l'environnement », destiné à engager résolument la France dans la lutte contre le réchauffement climatique.

LA GRANDE CRISE DE 2008

À compter du 1^{er} juillet 2008, Nicolas Sarkozy assumait pour six mois la présidence tournante de l'Union européenne. À ce titre, il se trouva confronté à la plus grave crise financière depuis 1929, celle des *subprimes*, qui avait commencé aux États-Unis par la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers. Il joua un rôle déterminant – remarquable, tous les experts en conviennent – dans le sauvetage de l'euro et du système bancaire européen menacés d'effondrement, alors que la chancelière allemande Angela Merkel n'avait réagi qu'avec retard.

Nul ne lui en sut gré sur le plan interne. Les Français voyaient le chômage et les déficits publics augmenter du fait de l'entrée en récession du pays en 2009 (avec un recul du PIB de 2, 2 % et 412 000 emplois détruits), sans comprendre qu'ils étaient passés à côté d'un désastre absolu. Seule la réforme des retraites de 2010 – timide par rapport aux autres exemples européens –, repoussant à soixante-deux ans l'âge légal de fin de carrière, conduite par Éric Woerth, alors ministre du Travail, fut menée à bien, malgré des manifestations

syndicales nombreuses.

Conservateur et libéral sur le plan intérieur, Sarkozy était européen et atlantiste au plan international. En accord avec la chancelière allemande, il pesa de tout son poids pour faire adopter par voie parlementaire le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, qui reprenait la plupart des clauses de la Constitution européenne, démocratiquement rejetée par le pays. Une fois de plus, les Français – et les Européens de façon plus générale – eurent le sentiment d'un marché de dupes, ce qui explique en bonne partie la forte poussée des mouvements populistes sur le Vieux Continent. Non seulement l'Europe de Bruxelles ne protégeait plus, mais elle se construisait contre la volonté des peuples.

En 2009, achevant une évolution perceptible du temps de son prédécesseur, le chef de l'État, qui n'avait jamais été vraiment gaulliste, annonça la réintégration de la France dans l'organisation militaire du traité de l'Atlantique Nord, alors que celui-ci avait perdu sa vocation depuis l'effondrement du communisme soviétique et se cherchait, sous l'égide américaine, une doctrine de substitution. En échange, il n'avait obtenu aucun progrès sur le « pilier européen » de l'organisation.

Son style fiévreux et déconcertant, sa surexposition médiatique jouèrent dans la forte baisse de sa popularité. Sa réforme technique de la Constitution, issue des travaux du comité Balladur, passa à peu près inaperçue. Il perdit les élections régionales de mars 2010 ; en septembre 2011, pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, le Sénat passa à gauche, et un socialiste, ami de François Hollande, Jean-Pierre Bel, fut porté à la présidence de la Chambre haute. Autant d'événements annonciateurs pour Nicolas Sarkozy de sa prochaine défaite, en dépit d'une campagne sur des thèmes identitaires qui lui permit de remonter dans les sondages. Le 22 avril 2012, au premier tour de la présidentielle, il n'obtint que 27,8 %, face à François Hollande, 28,63 %. Marine Le Pen était à 17,90 %, Jean-Luc Mélenchon à 11,10 % et François Bayrou à 9,13 %. François Hollande l'emporta le 6 mai au second tour par 51,64 %.

« MOI, PRÉSIDENT... »

Intelligent, affable, toujours un trait d'humour à la bouche, dégageant d'emblée la sympathie et l'optimisme, François Hollande, HEC, énarque, premier secrétaire du Parti socialiste durant onze ans, président du conseil général de Corrèze pendant quatre ans, cachait en réalité, sous une jovialité satisfaite frisant la frivolité, la sourde opiniâtreté de l'animal politique. Sa volonté de rupture avec le style et

la politique droitière de Nicolas Sarkozy était indiscutable. « Le changement, c'est maintenant » avait été son slogan de campagne, un slogan qu'il avait décliné lors du débat télévisé du second tour, par une anaphore devenue célèbre : « Moi, président... » « C'est le rêve français que je veux réenchanter », avait-il déclaré en octobre 2011, au soir de sa victoire aux primaires socialistes.

Depuis l'inversion du calendrier en 2002, dans la logique de la prééminence de l'exécutif, les élections présidentielles précédaient les législatives. Celles-ci se déroulèrent donc les 10 et 17 juin et donnèrent, de façon prévisible, une majorité absolue au président : 331 sièges sur 577 (dont 280 socialistes), contre 229 à la droite parlementaire.

François Hollande désigna en tant que Premier ministre un social-démocrate proche de lui, dont il était certain qu'il ne lui ferait pas d'ombre, Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes et ancien président du groupe socialiste à l'Assemblée. Le nouveau gouvernement comprenait trente socialistes sur trente-cinq, en particulier Laurent Fabius aux Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian à la Défense, Manuel Valls à l'Intérieur, Pierre Moscovici aux Finances, Bernard Cazeneuve aux Affaires européennes (plus tard au Budget), une radicale de gauche, Christiane Taubira, à la Justice et une écologiste au Logement, Cécile Duflot, mais aucun communiste, ni centriste du Modem, en dépit du ralliement personnel de François Bayrou entre les deux tours.

Comme Jacques Chirac en 2002, le nouveau président disposait d'à peu près tous les leviers de commande : Assemblée nationale, Sénat, régions, départements. Les premières mesures prises par le gouvernement Ayrault furent indiscutablement de gauche : retraite à soixante ans pour les salariés justifiant d'une carrière longue, taxation exceptionnelle à 75 % des hauts revenus (mesure censurée par le Conseil constitutionnel), abaissement du quotient familial, hausse de l'allocation de rentrée scolaire, création d'une banque d'investissement public. Elles contrastaient avec un fort tour de vis fiscal pressurant les classes moyennes et les entreprises, insuffisamment compensé en 2013 par un dispositif favorisant ces dernières, le crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi (CICE), le tout donnant – malgré le rapport Gallois – une impression de flottement sur la politique économique à suivre.

D'aucuns accusèrent François Hollande de gouverner la France comme il avait géré les différentes tendances du Parti socialiste, par la « synthèse molle ». L'erreur principale, il l'avait sans doute commise lorsqu'il avait affirmé vouloir être un « président normal », alors que la fonction était tout sauf normale depuis 1958.

Au lieu de la « République exemplaire » annoncée, on vit la crédibilité gouvernementale gravement entamée lorsque, le 2 avril 2013, Jérôme Cahuzac, démissionnaire de ses fonctions de ministre du Budget, avoua détenir un compte bancaire clandestin en Suisse, après l'avoir nié solennellement devant la représentation nationale. L'homme chargé de traquer les fraudeurs pris la main dans le sac ! Certes, François Hollande n'était pour rien dans ce scandale, mais on lui reprocha sa légèreté dans le choix de ses collaborateurs.

Au lieu de la présidence apaisée promise, sa décision d'ouvrir le mariage aux couples homosexuels – un changement de « civilisation » aux dires de Mme Taubira – se heurta à une partie de la société, particulièrement le « peuple catholique » de La Manif pour tous. Celle-ci réussit à plusieurs reprises à faire descendre dans la rue des centaines de milliers de personnes. En vain, la loi fut votée et publiée au *Journal officiel* (18 mai 2013).

De son propre aveu, le chef de file des socialistes était arrivé au pouvoir en sous-estimant l'ampleur de la crise de 2008-2009, dont les effets continuaient de se faire sentir. Sa volonté de renégocier le traité de Lisbonne fut sèchement rejetée par Angela Merkel. Il fallut en revenir à la vieille méthode du traitement social du chômage, les « contrats de génération » et les « emplois d'avenir ».

Victime des promesses électorales très à gauche énoncées dans son discours du Bourget (« mon véritable adversaire, c'est le monde de la finance »), François Hollande fut contraint en janvier 2014 de changer de ligne de conduite, comme le lui avait recommandé son principal conseiller économique, Emmanuel Macron. Tel fut le « pacte de responsabilité » destiné à aider les entreprises françaises à retrouver leur compétitivité. Après l'échec des municipales de mars et la démission consécutive de Jean-Marc Ayrault, Manuel Valls, qui avait fait preuve d'une grande énergie au ministère de l'Intérieur, s'opposant en particulier au laxisme pénal de la chancellerie, fut nommé Premier ministre, avec pour mission de mettre en œuvre ce tournant social-libéral. Lui se prenait non pour Bonaparte, mais pour Clemenceau.

Cependant, le mécontentement avait gagné de larges couches de la population et une contestation à l'intérieur du Parti socialiste était née derrière ceux qu'on appelait les « frondeurs », qui par deux fois – du jamais vu sous la V^e République de la part de députés issus de la majorité – tentèrent de déposer une motion de censure contre leur propre gouvernement.

Tandis que les grands pays occidentaux avaient surmonté le choc de 2008-2009 et rétabli des conditions de quasi plein emploi, la France,

empêtrée dans ses lourdeurs administratives, ne parvenait pas à sortir de la crise. La gauche se déchira les mois suivants à propos de la réforme du Code du travail par le projet de loi El Khomri, qui finit par être voté et publié en août 2016, après de très nombreuses manifestations syndicales.

À ces difficultés s'ajouta la vague d'attentats la plus meurtrière depuis la guerre d'Algérie. À partir de 2012, en effet, le terrorisme djihadiste, émanant soit d'al-Qaida soit de l'État islamique, se déchaîna. Après les tueries de Montauban et de Toulouse, en particulier à l'école juive Ozar Hatarah, où des enfants furent massacrés par Mohammed Merah (mars 2012) – on était encore sous la présidence de Nicolas Sarkozy –, il y eut l'assaut meurtrier contre *Charlie Hebdo* le 7 janvier 2015 par les frères Kouachi (douze victimes), une femme policier assassinée à Montrouge le 8 janvier, la prise d'otages du magasin Hyper Cacher de la porte de Vincennes par Amedy Coulibaly le 9 janvier, un patron décapité dans l'Isère (juin), l'attaque du Thalys Amsterdam-Paris (août), les carnages du Bataclan et de plusieurs bars à Paris et à Saint-Denis, qui firent 130 morts et plus de 352 blessés (13 novembre), l'assassinat d'un couple de policiers à Magnanville (juin 2016), l'attentat du 14 juillet de la même année par un camion sur la promenade des Anglais à Nice (86 morts et 458 blessés), l'égorgement du père Hamel à Saint-Étienne-du-Rouvray (26 juillet)...

Ces tragédies provoquèrent une profonde émotion dans le monde entier. En France, on assista à de grandes manifestations de patriotisme autour du drapeau tricolore, comme on n'en avait pas vu depuis des années. La collectivité faisait bloc pour défendre les valeurs républicaines. Au contraire de François Hollande, qui avait hésité à désigner l'ennemi, préférant dénoncer évasivement les « terroristes », Manuel Valls s'en prit nommément au radicalisme islamiste. Mais pas plus lui que le président ne purent faire voter leur projet de déchéance de la nationalité pour les terroristes, faute de soutiens à gauche, Christiane Taubira, garde des Sceaux, en désaccord, ayant de son côté démissionné.

UN TRISTE BILAN

L'Histoire jugera avec le recul nécessaire et peut-être nuancera-t-elle son verdict, mais il est difficile aujourd'hui de ne pas qualifier d'accablant le bilan du quinquennat de François Hollande, qui le contraignit d'ailleurs à ne pas se représenter en 2017 : 2 230 milliards d'euros de dette publique, avoisinant les 100 % du PIB (contre 20 % en 1980), 80 milliards de déficit annuel, en amélioration certes par

rapport à la crise de 2008-2009, mais ne correspondant pas aux critères de Maastricht, un déficit structurel de la balance commerciale de 2,2 % du PIB, un chômage de masse de 6,6 millions de sans-emploi, un pays occupant le 30^e rang sur 192 pour la compétitivité de ses entreprises, le 28^e pour la richesse par habitant, le 26^e sur 71 pour l'enseignement des sciences selon le classement PISA, un secteur public en expansion (État, fonctions territoriales et hospitalières) avec 5,64 millions d'agents (à comparer aux 4,5 millions de fonctionnaires et parafonctionnaires allemands, dans un pays de 82 millions d'habitants), une fiscalité du capital plus lourde de 40 milliards qu'en Allemagne, un taux de prélèvement obligatoire atteignant 47,6 % du PIB et un niveau de dépenses publiques de 56,6 %, une économie entravée par le plafond légal des trente-cinq heures, une insécurité grandissante qui avait contribué à hisser le Front national au premier rang des partis politiques. Des résultats qui expliquent l'impopularité du président, sa perte d'autorité et de crédit sur le plan international. On était bien dans « la France qui tombe », pour reprendre la formule de Nicolas Baverez, cette France devenue l'homme malade de l'Europe.

Assurément, François Hollande ne fut pas, loin de là, le seul responsable de ce désastre. Depuis l'introduction de l'euro en 2002, la France, droguée à la dépense publique, s'était révélée incapable de tirer profit de la stabilité des prix et des taux bas fixés par la Banque centrale européenne pour se réformer, adapter son appareil industriel et accroître la compétitivité de son économie, comme le firent la Suède, le Royaume-Uni ou l'Allemagne. Adoptant un comportement de cigale, elle en avait profité au contraire pour dépenser davantage, recruter toujours plus de fonctionnaires et s'endetter au-delà du raisonnable, en se plaçant sous la dangereuse dépendance des marchés financiers internationaux.

Paru en octobre 2016, le livre de deux journalistes du *Monde*, Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *Un président ne devrait pas dire ça*, a choqué, y compris dans son propre camp. Il montrait un François Hollande davantage dans le commentaire et, pour reprendre le mot sévère de son successeur, dans la « présidence bavarde », que dans l'action. L'exposition de sa vie privée, sans parler de l'affaire Leonarda, lui a été fort préjudiciable.

Bref, la désacralisation de la fonction présidentielle, déjà commencée sous Nicolas Sarkozy, s'était poursuivie par un net déficit d'incarnation sous son successeur. À sa décharge, il faut reconnaître qu'en matière de lutte extérieure contre l'islamisme radical les opérations militaires Épervier, Serval et Barkhane, initiées par lui au Mali, au Sahel et en Centrafrique, ont été remarquablement menées

par une armée de haute qualité, comme du reste l'engagement de la France en Irak aux côtés de ses alliés.

EMMANUEL MACRON

Notaire du passé, l'historien ne saurait être le journaliste de la proche histoire et moins encore le commentateur du présent. La nécessité d'un regard distancié lui impose de ne pas se prononcer sur la conflagration politique qu'ont représentée, en 2016 et 2017, l'implosion des partis traditionnels, l'éviction aux primaires de la droite de Nicolas Sarkozy et d'Alain Juppé, à celles de la gauche de Manuel Valls, la déroute inattendue au premier tour de la présidentielle de François Fillon, l'élection à l'Élysée d'Emmanuel Macron avec 66,1 % des voix, face à la présidente du Front national, Marine Le Pen (réalisant 33,9 %, un chiffre record malgré une mauvaise prestation télévisuelle dans l'entre-deux-tours ; son père avait fait 17,80 % contre Jacques Chirac), et l'irruption d'un mouvement central nouvellement créé, En marche !, qui, sans expérience, sans préparation ni programme, rafla la majorité absolue des sièges à l'Assemblée nationale.

À trente-neuf ans, titulaire d'un DEA de philosophie, du diplôme de l'IEP, ancien élève de l'ENA, inspecteur des finances, devenu associé chez Rothschild et Cie, secrétaire général adjoint de la Présidence puis ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, cet homme jeune et brillant, jamais élu, réussissait le tour de force d'unir le centre droit et le centre gauche, ce dont avaient rêvé Gaston Defferre, Michel Rocard et François Bayrou.

Emmanuel Macron a réfléchi au mode de fonctionnement de l'État dans le temps long, au point de regretter dans un entretien à l'hebdomadaire *Le 1* du 8 juillet 2015 « l'incomplétude de la démocratie » due à l'absence de « la figure du roi ». Après le général de Gaulle, expliquait-il, « la normalisation de la figure présidentielle a réinstallé un siège vide au cœur de la vie politique. Pourtant ce que l'on attend du président de la République, c'est qu'il occupe cette fonction ».

À Orléans le 8 mai 2016, dans son ode à Jeanne d'Arc, loin de faire commencer la France en 1789, il en assumait l'histoire millénaire : « L'identité française, c'est une langue, c'est un territoire, c'est une nation, c'est aussi le fruit d'un passé. » Autant d'affirmations gaulliennes qui tranchent pourtant avec ses déclarations ultérieures sur la culture française qui « n'existe pas », l'art français qu'il n'a « jamais vu » ou la colonisation, « crime contre l'humanité ».

Dès le soir de son élection, le 7 mai 2017, sa traversée solennelle de la cour Napoléon au Louvre montrait sa volonté de redonner à la fonction présidentielle le lustre, la dimension verticale, « jupitérienne », qu'elle avait encore du temps de François Mitterrand.

Son programme est ambitieux : sortir le pays de la procédure bruxelloise de déficit public excessif dans laquelle il se trouve depuis 2011, réformer l'Éducation nationale et le Code du travail, faire place au mérite, relancer l'Europe, aujourd'hui pantelante, réduire les déficits structurels, redonner à la France le statut de grande puissance à part entière.

Libéral sur le plan économique, progressiste sur le plan sociétal, le positionnement d'Emmanuel Macron rappelle à bien des égards celui de Valéry Giscard d'Estaing. Le « macronisme », son mouvement En marche ! et son gouvernement dirigé par un proche d'Alain Juppé, Édouard Philippe, seraient-ils un nouvel avatar de la droite orléaniste ? Dans la logique binaire de la V^e République, il semble douteux en tout cas que le clivage droite-gauche disparaisse. Toutefois, du fait de l'effondrement de la pensée socialiste, la ligne de démarcation semble s'être déplacée, le centre droit incorporant désormais non seulement le social-libéralisme, mais tout le courant social-démocrate.

Chapitre 50

Mutations, défis et enjeux d'aujourd'hui

(fin ^{xx}^e-début ^{xxi}^e siècle)

L'ACCÉLÉRATION DE L'HISTOIRE

Au long de ces douze siècles tourmentés de spasmes et de fureur, traversés de guerres civiles ou religieuses, de coups d'État, de séditions et de dissidences, mais aussi marqués d'héroïsmes oubliés et de pages hautes en couleur, que de mutations politiques, économiques, culturelles et même civilisationnelles ! Dire qu'aujourd'hui l'Histoire s'accélère passe pour une formule convenue : ce n'est pourtant pas une simple figure de rhétorique. Le phénoménal emballement des événements donne l'impression de vivre un changement d'époque tous les dix ans.

Depuis longtemps, la France n'est plus une société rurale figée dans l'« ordre immuable des champs ». La société contemporaine se caractérise par la fin de la paysannerie traditionnelle, le dépeuplement, la désertification des terroirs. Ce qui a fait pendant si longtemps le charme de la « douce France » disparaît peu à peu ; celle-ci est aujourd'hui remembrée, transpercée d'autoroutes tentaculaires et de lignes à grande vitesse. Les villages fantômes se sont multipliés tandis qu'à la périphérie des grandes cités, ceinturées de rocade et de ronds-points, ont surgi des lotissements pavillonnaires, des barres d'immeubles uniformes, des dalles de béton, des zones commerciales, où triomphe la laideur agressive de leur architecture utilitaire.

Cette urbanisation massive et désordonnée s'est accompagnée ces dernières années d'une forte désindustrialisation, caractérisée par la disparition de petites et moyennes entreprises et par l'absorption ou la prise de contrôle de très grands groupes, qui furent des fleurons nationaux, Pechiney, Usinor, Lafarge, Alstom, les Chantiers de l'Atlantique (STX France)... À la différence de l'Allemagne, mieux équilibrée économiquement, le secteur tertiaire est devenu dominant, caractérisé par une administration pléthorique, des activités de

services, de banque, d'assurances, de tourisme et de loisirs.

Parallèlement sont intervenus des bouleversements sociologiques immenses, l'allongement prodigieux de l'espérance de vie, l'émancipation de la femme, la féminisation des métiers, la libéralisation des mœurs, la contraception, le droit à l'avortement, le mariage homosexuel, la chute de la nuptialité, l'explosion des divorces et des familles monoparentales ou recomposées, l'immigration massive et continue.

Même les croyances se sont modifiées. En quelques décennies, la pratique religieuse s'est effondrée. En 2016, si 53 % de la population se disait catholique, les fidèles allant à la messe au moins une fois par mois n'étaient plus que 4 à 5 %. Sans doute aurait-on tort d'estimer que le catholicisme est en voie de disparition. Des signes de renouveau se manifestent, par exemple au sein des mouvements charismatiques. Les immenses rassemblements organisés à Paris et en province par La Manif pour tous ont montré la capacité de mobilisation d'une population, jeunes compris, proche en grande partie du catholicisme. Quant aux réformés, regroupés pour la plupart dans l'Église protestante unie de France, même si leur pratique culturelle est également en baisse – à l'exception des mouvements évangéliques d'influence américaine –, ils représentent encore dans le paysage spirituel une force morale non négligeable.

Depuis le New Age des années 1970-1980 se sont développées des formes de religiosité éclectiques, mêlant psychologie, sagesses antiques, écologie, yoga, thérapie spirituelle, mysticisme sentimental et compassionnel, visant à la connaissance de soi, à la paix intérieure, dans une harmonie fusionnelle et universelle avec la nature. Une gnose sans dogme ni transcendance, traduisant la poussée de l'individualisme, la volonté de fuir la dangerosité du monde et le tragique de l'Histoire.

La visibilité de l'islam, deuxième religion en nombre derrière le catholicisme, est un phénomène plus récent. Aujourd'hui, la France héberge sur son sol la plus forte communauté musulmane d'Europe, entre 4 et 5 millions d'individus, peut-être davantage. Dans sa grande majorité, celle-ci s'est intégrée et ne soulève pas de difficulté au regard de la loi. Toutefois, une minorité a hérité des querelles nées de la crise planétaire qui déchire la religion du Prophète : guerre entre sunnites et chiites, dérive sectaire de groupes dont le prosélytisme s'étend de la rue à l'école et qui font une lecture fondamentaliste des textes. Salafistes et Frères musulmans prônent le retour à des concepts et des préceptes du VII^e siècle. Leur vision obscurantiste ne conduit pas nécessairement au terrorisme djihadiste, mais elle apparaît clairement

comme contraire à notre modèle républicain.

Non moins intenses sont les changements dans l'ordre des idées et des doctrines politiques. La mort des idéologies, longtemps annoncée, semble bel et bien réalisée avec la disparition du communisme, du socialisme marxiste, vidés de toute espérance libératrice, et le déclin de la social-démocratie. La droite de son côté, renonçant au gaullisme, s'est fondue dans un ensemble libéral-conservateur, européiste et « girondin », abandonnant peu ou prou à l'extrême droite le thème de l'identité de la France.

DES SIGNES D'INQUIÉTUDE

Au regard de la cohésion de la communauté nationale, d'autres ruptures, d'autres béances sont devenues préoccupantes. La démographie connaît un décrochage. Le taux de fécondité global (1,9 en 2016 contre 2 en 2015) se situe au-dessous du seuil de remplacement (2,1), en dépit de la fécondité nettement supérieure des femmes issues de l'immigration, incluse dans ces chiffres. La situation est pire dans les autres grands pays européens, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Pays-Bas... Pour la philosophe Chantal Delsol, il s'agit d'un suicide collectif, qui va entraîner la disparition de la société occidentale.

Par ailleurs, la ségrégation sociale s'est doublée d'une ségrégation territoriale. Dans sa *France périphérique* (2014), le géographe Christophe Guilluy a montré l'existence de trois France : une France des grandes métropoles, riche, éduquée, intégrée à la mondialisation, une France des « quartiers », tenue sous perfusion par des subventions afin d'acheter la paix sociale, et une France en déshérence, celle de la ruralité et des petites villes, où vivent les exilés de l'intérieur, souffrant de la désindustrialisation, du chômage, du mépris condescendant de la nouvelle bourgeoisie urbaine (les « bobos », bourgeois-bohèmes, pour reprendre le concept de l'Américain David Brooks) et qui sert de terreau à la protestation populiste. Le Front national y réalise ses meilleurs scores. Entre ces trois France, le fossé culturel, immense, semble s'agrandir.

Plus largement, la société française se trouve affectée comme jamais par une crise du savoir et de l'autorité. La conséquence en est la montée de l'illettrisme et le décrochage de l'institution scolaire et universitaire dans les classements internationaux (en 2017, les écoliers français occupaient la dernière position en Europe pour la lecture et les mathématiques et l'avant-dernière pour les sciences).

En réalité, toute la société, déboussolée, est concernée par la

déconstruction des valeurs et la perte du sens civique. L'arrivée en 2017 d'une nouvelle équipe au ministère de l'Éducation nationale, derrière Jean-Michel Blanquer, saura-t-elle redresser la barre ? La rupture idéologique est en tout cas profonde. « Nous devons transmettre, déclarait au *Monde* le nouveau ministre, l'amour de la France. » Du jamais vu depuis des décennies !

LA DÉRIVE DES INSTITUTIONS DE LA V^e RÉPUBLIQUE

Ces institutions ont été dénaturées au fil du temps, tant par la pratique que par la plupart des vingt-quatre révisions constitutionnelles. L'adoption du quinquennat s'est révélée désastreuse.

Symbole de l'unité nationale, le président qui devait être l'homme du temps long, réfléchissant à l'avenir de la France tout en assurant la continuité de l'État – point fondamental aujourd'hui, à l'heure de la démocratie d'opinion, des fléchettes empoisonnées des médias et des invectives des réseaux sociaux –, est devenu un super-Premier ministre, obsédé par sa réélection et les cadeaux à faire à sa clientèle électorale. Cette réforme a eu pour effet d'accélérer les calendriers politiques, de plonger le pays dans des campagnes électorales permanentes, assorties de discours incantatoires, de promesses démagogiques et d'un réformisme brouillon ou évanescent, d'autant qu'à la réduction du mandat s'est ajouté, en 2016, le système des primaires ouvertes, plaquage artificiel des mœurs américaines, dont on a pu mesurer la nocivité à l'usage.

Par ailleurs, le pouvoir présidentiel s'est réduit comme peau de chagrin en raison d'une série de facteurs exogènes : l'Europe, la décentralisation, la mondialisation de l'économie et même – ce n'est pas un mal en soi – le Conseil constitutionnel qui s'est affranchi de la tutelle élyséenne pour devenir un pilier de l'État de droit (avec le risque possible, quoique non actuel, de s'ériger en gouvernement des juges).

Ces dérives, fruits pour l'essentiel de la crise des valeurs et de l'identité française, ont révélé l'érosion inquiétante de nos cinq piliers dont, à l'heure du bilan, il n'est pas inutile de revisiter l'état.

UN ÉTAT-NATION SOUVERAIN ET CENTRALISÉ

Depuis les années 1980 une double menace pèse sur ce pilier principal, l'une venant d'en haut, l'Europe, l'autre d'en bas, la

décentralisation. Après la dernière guerre, l'idée européenne avait été un extraordinaire projet d'organisation du continent, donnant naissance à un vaste marché commun des biens, des personnes, des services et des capitaux.

Malheureusement, le projet primitif s'est dénaturé en devenant plus complexe : Acte unique de 1986, Union économique et monétaire de 1990, traité de Maastricht de 1992, traité d'Amsterdam de 1997, création de l'Eurogroupe la même année, traité de Nice de 2001, traité de Lisbonne de 2007... Il s'est trouvé bouleversé de surcroît par l'élargissement progressif de son aire géographique, sans connaître en parallèle de réels approfondissements, en attendant le choc à venir du Brexit.

La Commission européenne, productrice de normes et de directives de plus en plus tatillonnes, s'est substituée aux législations nationales démocratiques, piétinant allégrement le principe de subsidiarité. Elle en sort aujourd'hui grandement discréditée. Tournant le dos à une Europe faite de l'heureuse diversité et de la réalité charnelle de ses nations, fondant une communauté de culture et de destin, la gouvernance bruxelloise a misé sur l'effacement historique des États et l'administration technocratique des problèmes, cette « sorte de doux despotisme éclairé », de « méthode saint-simonienne » agissant « sans le consentement des peuples », de l'aveu même de Jacques Delors. Vaut-elle s'achever dans une structure impériale postdémocratique, sans visage et sans âme, telle que décrite par l'essayiste David Engels (*Le Déclin*, 2013) ? La question reste ouverte.

Afin de renforcer l'œuvre commune, les vieilles nations du continent ont accepté de larges abandons de souveraineté. Le corpus législatif européen, au fil des ans, est devenu opaque, illisible pour les peuples et par conséquent incapable de susciter leur enthousiasme (hormis le programme Erasmus d'échanges estudiantins créé en 1987). Le dernier traité, celui de Lisbonne de décembre 2007, ne comporte pas moins de cent quarante-cinq pages... Au projet communautaire initial, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Commission ont substitué une vision ultra-libérale et libre-échangiste, ouverte à la mondialisation et à la globalisation des marchés. Par contre-coup, l'Union européenne n'a pas su maîtriser ses frontières – tant pour les biens et les services que pour l'immigration clandestine (« avec les accords de Schengen, reconnaissait en 2015 Pierre Joxe, une erreur terrible a été commise ») – ou de résister à l'hégémonie du système juridico-financier américain, qui inflige d'énormes amendes aux entreprises étrangères, pour mieux les déstabiliser, au nom de l'in vraisemblable prétention du droit des États-Unis à régir l'ensemble de la planète. Bref, devant son impuissance à régler les grands défis du temps, son

insignifiance sur le plan international, les Français, qui avaient mis tant d'espoir dans la construction européenne, ont été saisis par un sentiment de dépossession d'autant plus intense que la superpuissance germanique menace de déséquilibrer, et pour longtemps, le « couple franco-allemand », moteur principal de l'Europe depuis Charles de Gaulle.

La création de l'euro semble avoir aggravé les réactions de repli et les résurgences nationalistes. La mise sous tutelle de la Grèce et de Chypre, quasiment dépouillées de leur souveraineté en 2013-2015, témoigne des tensions insupportables induites par une monnaie à la fois mondiale et bancale, sans État ni budget. La crise, aujourd'hui assoupie, est toujours susceptible de renaître. Beaucoup d'observateurs, à commencer par l'Américain Joseph E. Stiglitz, Prix Nobel d'économie, s'interrogent sur l'avenir de cette zone composite, aux économies fortement divergentes, où depuis sa création la croissance est demeurée la plus faible de toutes les grandes régions du monde, tout en mesurant bien qu'une sortie unilatérale de la monnaie unique conduirait – n'en déplaise aux populistes de tous bords – à un cataclysme planétaire.

Dépourvue de vision politique comme de l'adhésion des peuples, l'Union européenne apparaît à bien des égards comme une machine à broyer les diversités nationales. Trait particulièrement vrai du point de vue linguistique : plus les institutions européennes accroissent leur emprise, plus l'usage de la langue anglaise progresse, reléguant le français, ce chef-d'œuvre de clarté et d'intelligence policé par les siècles, au rôle de langue régionale. « Il y a dans la grande bourrasque antieuropéenne qui balaie aujourd'hui l'Europe, écrit Jacques Julliard, la réaction de dignité de peuples qui savent qu'en tâchant de les faire changer de langue, c'est à leur âme même que l'on s'attaque. » Allant plus loin encore, d'aucuns voudraient ravalier le français au niveau du corse, du breton ou de l'occitan, en inoculant au pays ce nouveau germe de dissolution que serait l'adoption de la Charte européenne des langues régionales.

La supériorité des traités internationaux sur la loi, reconnue par la Constitution et confortée par la jurisprudence, a conduit la France à perdre une partie de sa souveraineté judiciaire. Pour les différends d'ordre économique, elle se trouve soumise à la Cour de justice européenne qui forge dès lors un droit sans contrôle, et à la Cour européenne des droits de l'homme, émanation du Conseil de l'Europe, pour les atteintes civiles aux personnes. La jurisprudence de cette dernière s'impose, en matière de droit de la défense, comme norme juridique supérieure au droit interne, ce qui, dans notre État, où depuis la Révolution la justice est rendue au nom du peuple français,

représente un dessaisissement préoccupant au profit d'une instance étrangère, fonctionnant selon une vision anglo-saxonne des libertés individuelles.

Et pourtant, malgré ces coups de boutoir répétés, les États-nations, au lieu de se fondre politiquement dans un ensemble unitaire, comme le rêvaient les européistes, résistent et même relèvent la tête. Il n'existe toujours pas de nation européenne ni de peuple européen, ni par conséquent de souveraineté européenne, ni même, comme le souhaitait Jacques Delors, cet obscur oxymore constitutionnel qu'il appelait une « fédération d'États-nations ».

Dévitalisé par le haut, l'État est également rongé par le bas, avec la décentralisation. Coûteuse et peu efficace, l'organisation territoriale depuis les lois Defferre, Raffarin et Lebranchu a engendré, dans une dérive étourdissante, la multiplication des échelons intermédiaires, grandes régions (avec un statut spécial pour la Corse), départements, métropoles, syndicats intercommunaux à vocation multiple ou à vocation unique, communautés de communes, communes (le « millefeuille administratif », selon la formule consacrée), le tout assorti d'une gestion irresponsable : chevauchement de compétences, embauche massive d'agents, clientélisme de proximité entretenu par une distribution de subventions, dépenses de prestige inutiles, hausse vertigineuse de la fiscalité locale... Les régions peuvent traiter directement avec Bruxelles et les capitales étrangères !

Si l'armature du pays demeure grâce à l'œuvre centralisatrice de la Révolution et de l'Empire, plus solide qu'ailleurs, ce dont on peut se féliciter lorsque l'on considère les menaces d'écèlement existant en Espagne avec la Catalogne, au Royaume-Uni avec l'Écosse, en Belgique avec la Flandre, des tensions centrifuges se sont manifestées. Ainsi, en 2015, après les élections régionales, a-t-on vu sur l'île de Beauté le président du conseil exécutif, un autonomiste, et celui de l'assemblée territoriale, un indépendantiste, prêter un serment provocateur en langue corse sur un manifeste insurrectionnel du ^{xviii}^e siècle, la *Giustificazione della rivoluzione*, d'inspiration paoliste. Or la vocation historique de la France, des rois capétiens à la République, a toujours été de former une nation unitaire, transcendant les micro-nationalismes. Il n'y a pas de « peuple corse », a dit et répété le Conseil constitutionnel, mais un seul peuple français.

pour ses couches moyennes et supérieures – est devenue une société hédoniste et individualiste. Libérée des souvenirs du passé comme de ses devoirs présents, cette société attend de l'État qu'il se mette au service de ses aspirations consuméristes, festives et récréatives, bref qu'il réponde aux frais du contribuable à l'insatisfaction chronique de ses multiples désirs. Devant ce changement de paradigme, il est malaisé à la balance de Marianne, héritière de la main de justice de nos rois, de discerner le bien commun, de se poser en garant de la cohésion nationale, de résister à l'explosion des revendications minoritaires. À droite comme à gauche, certains voudraient même instaurer une « discrimination positive » à l'américaine, fondée sur des quotas et des statistiques ethniques, alors que la lutte contre « toutes les discriminations », la stricte égalité des citoyens devant la loi, quelles que fussent leurs origines ou la couleur de leur peau, font partie intégrante de l'idéal républicain.

Assurément, l'État n'a pas oublié la solidarité nationale. Au contraire, il est devenu un État-providence, boursouflé, hypertrophié. Son système de soins et d'aides sociales est unique au monde, surdimensionné par rapport à son économie réelle. Largement déconnectées du travail et de l'effort, ses dépenses ont explosé : revenu de solidarité active (RSA), allocations individuelles de solidarité (AIS), allocation chômage... La France, qui ne représente que 1 % de la population mondiale, génère 15 % du total des transferts sociaux de la planète. La folle dérive des comptes publics est en partie imputable à cette situation. Au système social le plus généreux, le plus protecteur au monde répond un chômage de masse de longue durée sans équivalent dans les grands pays développés. À ce rythme, l'État qui a forgé la nation au fil des siècles pourrait bien un jour la déconstruire.

UN ÉTAT LAÏQUE AUX RACINES CHRÉTIENNES

La laïcité à la française est une marque de l'Histoire, que l'on ne retrouve, là encore, nulle part ailleurs. Si l'intégration d'une bonne partie des musulmans, qui ont une pratique apaisée de l'islam, continue de se faire, les salafistes djihadistes ne cessent de tester la capacité de résistance de la République, la confrontant à une entreprise sournoise et déstabilisatrice de provocations identitaires : prières de rue, séparations hommes-femmes dans les piscines ou les hôpitaux, port ostentatoire du *jilbab* (voile recouvrant tout le corps), ou du *niqab* (voile intégral qui ne laisse apparaître que les yeux), ce dernier en principe interdit.

Au regard de la laïcité, cette poussée de l'islamisme a eu deux conséquences contradictoires. D'un côté, elle a provoqué la démission, par complaisance, clientélisme ou simple lâcheté, des élus locaux ou nationaux ainsi que des responsables éducatifs. À l'extrême gauche, un courant idéologique nouveau, l'islamo-gauchisme, en est venu, au nom de la culture de l'excuse sociologique, à relativiser les violences : prenant la place des prolétaires d'autrefois dans l'imaginaire révolutionnaire, les musulmans sont les nouveaux damnés de la terre, humiliés, exploités par la société capitaliste. Ce courant, proche du trotskisme, et dont l'intolérance a été dénoncée par des intellectuels comme Alain Finkielkraut, Pierre-André Taguieff, Élisabeth Badinter ou Jacques Julliard, vilipende les défenseurs de la laïcité dans une démarche d'intimidation et de judiciarisation, usant sans retenue à leur encontre de l'accusation de racisme et d'islamophobie.

D'un autre côté, l'islamisme identitaire a ravivé un laïcisme intolérant et sectaire visant à faire disparaître les religions (tout particulièrement la catholique) de l'espace social, politique, universitaire, scientifique ou médiatique, pour le cadenasser dans la sphère du privé.

Il ne s'agit plus comme en 1905 de s'en prendre au cléricalisme – il n'existe plus –, mais aux racines chrétiennes de la France, à sa filiation culturelle et historique, qui reste un marqueur fondamental de son identité. Il faudrait donc supprimer le maximum de croix, les appels de cloches, interdire les crèches de Noël, les processions traditionnelles, substituer partiellement aux fêtes chrétiennes des fêtes juives ou musulmanes (une idée de Terra Nova).

La laïcité de combat fait ainsi injonction à notre pays d'oublier son passé de chrétienté. Elle n'y est pas encore parvenue. À preuve l'émotion qui a saisi l'opinion à l'annonce le 26 juillet 2016 de l'assassinat par un jeune islamiste du père Jacques Hamel, quatre-vingt-six ans, alors qu'il venait de célébrer la messe dans son église de Saint-Étienne-du-Rouvray. Les Français, croyants ou incroyants, pratiquants ou non, musulmans modérés compris, ont perçu ce crime abominable comme une atteinte à la dimension sacrée des valeurs profondes de leur pays. François Hollande a eu alors ce mot juste : « Tuer un prêtre, c'est profaner la République. »

UN ÉTAT MARQUÉ PAR DES VALEURS UNIVERSELLES

Depuis la Révolution, la France est considérée comme le pays des droits de l'homme. Or le concept a fortement évolué ces dernières années. Au commencement, l'homme était appréhendé dans sa dimension universelle, coupée sans doute de l'humanisme chrétien et

de sa transcendance, mais s'y rattachant d'une certaine manière. Prévalait à ce moment-là l'idée de l'éminente dignité de la personne, qui devait être protégée contre toute atteinte de l'extérieur, la collectivité, l'État ou le marché. Progressivement, sous l'influence de la contre-culture américaine, les droits de l'homme ont évolué en droits à la différence, ceux des minorités visibles ou invisibles, ethniques ou sexuelles, jouant de la concurrence victimaire pour mieux se faire entendre. Dans l'imaginaire social, au lieu de se conjuguer à l'idéal de la nation, ils ont fini par le remplacer. Tel est le droit-de-l'hommisme, dénoncé par Marcel Gauchet ou Régis Debray, discours moralisateur, voire arrogant, dernier avatar de la religiosité sécularisée et du messianisme naïf des élites françaises, dont le culte sermonnaire a remplacé chez nombre d'intellectuels de gauche, de Bernard Kouchner à Bernard-Henri Lévy, le marxisme de leur jeunesse.

La diplomatie des droits de l'homme, qui en découle, a conduit à l'affirmation sur le plan international d'un devoir nouveau pour les États, le devoir d'ingérence. Il s'agit d'entrer en guerre non plus pour défendre sa patrie, ses frontières, son indépendance ou ses libertés, mais pour jeter bas de leur trône les dictateurs qui oppriment leur peuple. Nobles indignations et postures angéliques toute relatives d'ailleurs puisqu'elles ne visent que les faibles : nul ne s'avise d'aller libérer le Tibet occupé par l'armée chinoise depuis 1951. Les interventions de ce genre, pratiquées en général sous le coup de l'émotion médiatique, ont conduit à des désastres, du Kosovo à la Libye (éclatée en tribus, où la vente aux enchères d'esclaves est réapparue à la fin de 2017).

La France, qui se veut lumière du monde, la patrie des droits de l'homme (de Victor Hugo à Jean Jaurès) est la seule nation à préférer les grands idéaux à la défense de ses intérêts vitaux, ce qui lui donne certes une aura particulière, mais contribue à son déclin réel. Tous les grands États de la planète, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Russie, la Chine, l'Allemagne, préfèrent jouer sur le registre de l'affairisme et de l'égoïsme national. Même les néo-conservateurs américains, du temps de George W. Bush, qui se targuaient de vouloir apporter les bienfaits de la démocratie au Proche-Orient, dissimulaient sous ces aspirations généreuses des visées notoirement impérialistes. « La raison, disait Richelieu, doit être la règle et la conduite d'un État. » La raison et non l'émotion.

La France n'est pas un pays raciste, comme on l'entend dire parfois. Elle est celui qui en Europe a le plus accueilli, le plus intégré, le plus assimilé d'étrangers depuis un siècle. Elle a su faire des Italiens, des Espagnols, des Belges, des Portugais, des Polonais, des Russes, des Allemands, des Juifs fuyant les persécutions nazies, des réfugiés du Viêt Nam communiste, des Maghrébins et des Africains subsahariens, venus de ses anciennes possessions, d'excellents Français.

Qu'elle soit devenue une nation multiethnique tient à plusieurs facteurs : son passé colonial, sa tradition de pays des droits de l'homme, accordant le droit d'asile aux victimes de persécutions ou aux réfugiés de guerre, mais aussi à son besoin de main-d'œuvre non qualifiée (le patronat se servant souvent, il faut en convenir, de ce moyen cynique pour maintenir la pression sur les bas salaires). Pendant longtemps, les nouveaux arrivants se sont parfaitement assimilés, tout en gardant leurs spécificités, leurs coutumes, dans la mesure où celles-ci demeuraient compatibles avec les valeurs républicaines.

Ces données ont changé depuis une trentaine d'années avec les vagues migratoires massives à caractère économique de nouveaux venus, clandestins ou non, ne parlant pas notre langue, attirés par le mirage du mode de vie occidental et une protection sociale particulièrement généreuse. Les conditions d'accès à la nationalité française et les dispositions prises par Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac en avril 1976 en faveur du regroupement familial ont joué dans le même sens.

Certes, la machine à intégrer et assimiler continue de fonctionner à un rythme soutenu, même lorsque le pays d'origine est éloigné culturellement. Des hommes, des femmes issus de l'immigration ont accédé ou accèdent à des postes de responsabilités, après des parcours scolaires ou universitaires d'autant plus remarquables que les obstacles ne sont pas toujours aisés à franchir. Il reste que des populations en grand nombre ont cessé de s'agréger à la culture française, avec d'inquiétants phénomènes de rejet touchant la deuxième ou la troisième génération.

Les difficultés spécifiques liées à la présence d'une forte communauté musulmane sur le territoire national affectent non seulement le pilier de la laïcité, mais aussi celui de l'assimilation. Des zones entières, des grands ensembles, des « cités », des villes moyennes – ces *Territoires perdus de la République*, pour reprendre le titre du livre dirigé par l'historien Georges Bensoussan (2002) – sont tombés sous la coupe des intégristes islamiques, qui exercent une pression sociale sur les musulmans paisibles, imposent le monopole du

commerce halal, le contrôle de la pensée par leurs librairies religieuses, la ségrégation des sexes, l'asservissement de la femme par le voile intégral et la polygamie. Dans ces zones de non-droit – une centaine présenteraient des similitudes avec le quartier bruxellois de Molenbeek, selon Patrick Kanner, ancien ministre socialiste de la Ville –, on vit dans un entre-soi excluant toute insertion, regardant grâce aux paraboles les émissions des télévisions moyen-orientales, vomissant la culture française et cultivant un dangereux antisémitisme.

Tous ces phénomènes sont connus. L'islamologue Gilles Kepel les a parfaitement décrits. Des rapports, comme celui du député Malek Boutih, *Génération radicale* (2015), ont analysé de manière incisive la poussée du radicalisme islamiste chez des jeunes de plus en plus violents, débordant même les imams salafistes. Une enquête d'opinion, réalisée en septembre 2016 par l'IFOP à la demande de l'Institut Montaigne, a révélé que 46 % des musulmans vivant en France acceptaient les « valeurs de la République », que 25 %, tout en affirmant une « fierté islamique », disaient respecter la laïcité, mais que 28 % au moins – ce qui représenterait plus de un million de personnes – estimaient que la charia devait prévaloir sur les lois de la République, que le Coran devait l'emporter sur le Code civil. Bien entendu, ces gens sous influence intégriste ou fondamentaliste, qui sont en train de faire sécession avec leur foi, leur loi, leur culture et de plus en plus leur territoire, ne sont pas tous des adeptes d'al-Qaïda ou de Daech, mais il est difficile de dire par irénisme que le terrorisme n'a « rien à voir avec l'islam » et qu'il procède du mal-être des banlieues. Il existe bien une Internationale djihadiste.

Cette situation, en grande partie due aux renoncements successifs de l'État et à sa cécité devant l'ampleur de la radicalisation, est telle que certains sont prêts aujourd'hui à transiger avec ces revendications identitaires. Le pays d'accueil serait donc prié d'oublier ses valeurs, sa culture, ses racines, son histoire, de négocier l'adaptation de ses institutions, de son cadre juridique, de sa laïcité, de son enseignement et de ses modes de vie pour se conformer aux codes politico-religieux, culturels et vestimentaires des nouveaux venus. La sacralisation de la diversité risque bien de renverser le pilier de l'assimilation.

SAUVER LE VRAI ROMAN NATIONAL

Des multiples dangers qui menacent aujourd'hui la France, on en retiendra trois : le multiculturalisme, le déclinisme et le déni de son histoire. La France peut-elle se résoudre à devenir une simple juxtaposition de tribus, ne cohabitant que grâce à un fragile « vivre-

ensemble » ? Sans doute les Français peuvent-ils démocratiquement remettre en cause le pacte social fondateur de leur liberté, renoncer à leur État fort et assimilateur, transformer leur pays en un espace fragmenté, multiculturel et décentralisé à la mode libanaise, mais ils doivent savoir que tout a un prix et que celui-ci risque d'être fort élevé : perte de leur identité historique, de leur culture, de leur imaginaire et probablement aussi de leur âme.

Prospère aux États-Unis, le communautarisme n'a pas évité le racisme ni les dérives ségrégationnistes. Les Britanniques, plus ouverts et tolérants que les Français, ont fait marche arrière, sans parvenir à se débarrasser de la centaine de tribunaux islamiques qui tentent d'appliquer aux 3 millions de musulmans la charia pour les affaires civiles de mariage, de divorce ou d'héritage. À la vérité, le modèle anglo-saxon paraît difficilement transposable à la société française, qui s'est construite de façon unitaire et assimilatrice autour de l'État-nation. Une histoire multiséculaire. Souvenons-nous de Charles Péguy : « La République une et indivisible, c'est notre royaume de France. »

Blasés, nos compatriotes sont, d'après les enquêtes internationales, le peuple le plus pessimiste au monde, le plus défaitiste, en état de dépression permanente, habité par un sentiment d'échec collectif. Or c'est bien cette désespérance postmoderne, telle que la décrivent par exemple les romans de Michel Houellebecq, avec son néant affectif et spirituel, qui nourrit aujourd'hui cette maladie du renoncement qu'on appelle le déclinisme. Écrasés à l'excès par le ressenti d'une crise économique qui n'en finit pas, la perte de leur statut de grande puissance, les Français ne savent plus voir les cartes qu'ils ont en main.

Que le repli dans une forteresse identitaire soit pour elle mortifère n'implique nullement que la France doive se résigner à la vassalisation. Elle a un destin à partager avec ses voisins dans une Europe des nations, forte de ses valeurs communes, tout en restant elle-même. Dans le domaine des valeurs universelles, ne voit-on pas qu'elle essaie de prendre, depuis la conférence de Paris en 2015 (COP 21), le flambeau de la défense de l'écologie planétaire ?

En outre, elle ne manque pas d'atouts pour faire face aux défis du ^{xxi}e siècle. Elle a beau ne représenter que 1 % de la population mondiale, elle est l'une des plus grandes puissances économiques du monde, la deuxième en termes de surface maritime derrière les États-Unis, avec des ressources gigantesques pour l'instant inexploitées ; elle possède un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, fait partie des grandes puissances nucléaires. Son armée, la première des pays de

l'Union européenne, la deuxième du monde occidental, possède la gamme complète des armements et une capacité de projection (même si depuis un quart de siècle ses moyens ont été dangereusement réduits par les gouvernements successifs et atteignent aujourd'hui le point de rupture face à ses missions). Elle dispose d'ingénieurs hautement qualifiés, de laboratoires de pointe, d'une recherche scientifique d'excellent niveau. La productivité des salariés français par heure travaillée est supérieure à celle de la plupart des pays de la zone euro, Allemagne comprise, ce qui explique que le pays attire toujours autant les investisseurs étrangers. Son système de santé est classé parmi les meilleurs du monde par l'OMS. Des mesures comme l'allongement du temps de travail, le maintien en activité des sexagénaires de la tranche des 63-67 ans, l'encouragement des start-up qui ne demandent qu'à se développer, le renforcement du dialogue social constitueraient des effets de levier considérables.

Faut-il parler du rayonnement exceptionnel de son identité culturelle, de sa littérature, de ses œuvres d'art ? du prestige de sa capitale ? de son patrimoine, l'un des plus admirables du monde avec l'Italie ? N'est-elle pas toujours la première destination touristique du monde ? De son excellence dans les domaines de la mode, de l'élégance et de la gastronomie ? De son art de vivre ?

Loin d'être figé, le monde va connaître ces prochaines années une mutation sans précédent avec l'arrivée d'un nouveau cycle d'innovations, les nanotechnologies, les biotechnologies, l'intelligence artificielle, la robotique. Dans un monde économique fluide et innovant, les cartes peuvent être rebattues.

« Quand on veut tuer un peuple, disait Alexandre Soljenitsyne, il faut d'abord détruire ses racines. » C'est la raison pour laquelle le sursaut passe pour les Français par la réappropriation de leur propre destin, la fierté retrouvée de leur histoire. Il faut réapprendre le vrai roman national, transmettre l'héritage culturel, remettre en route la machine à assimiler, aujourd'hui partiellement grippée. Tâche immense assurément, mais l'Histoire, n'en déplaie à Francis Fukuyama – et singulièrement l'histoire de France –, n'est pas terminée. « Vieille France, écrivait Charles de Gaulle à la fin de ses *Mémoires de guerre*, accablée d'Histoire, meurtrie de guerres et de révolutions, allant et venant sans relâche de la grandeur au déclin, mais redressée de siècle en siècle par le génie du renouveau. » Oui, mais quand ?

Bibliographie

I – OUVRAGES GÉNÉRAUX

Collectif – *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution*, sous la direction d'Ernest LAVISSE, neuf tomes : Paul Vidal de La Blache, Gustave Bloch, Charles Bayet, Arthur Kleinclausz, Christian Pfister, Achille Luchaire, Charles-Victor Langlois, Alfred Coville, Charles Petit-Dutaillis, Henry Lemonnier, Jean-Hippolyte Mariéjol, Ernest Lavissee, Philippe Sagnac, Alexandre de Saint-Léger, Henri Carré, Hachette, 1900-1911.

Collectif – *Histoire de la France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, sous la direction d'Ernest LAVISSE, dix tomes : Philippe Sagnac, Georges Pariset, Sébastien Charléty, Charles Seignobos, Henri Bidou, Augustin Gauvain, 1921-1922.

Collectif – *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, Seuil, Point-Histoire, vingt volumes, Michel Vovelle, Roger Dupuy, Denis Woronoff, Louis Bergeron, Roger Dufraisse, Michel Kérautret, André Jardin, André-Jean Tudesq, Maurice Agulhon, Alain Plessis, Jean-Marie Mayeur, Madeleine Rebérioux, Jean-Jacques Becker, Serge Bernstein, Dominique Borne, Henri Dubief, Jean-Pierre Azéma, Jean-Pierre Rioux, Pascal Ory, Olivier Wieviorka et Christophe Prochasson, 1973.

Collectif – *Histoire de France*, sous la direction de Jean Favier, Fayard, 1985, six volumes : Karl Ferdinand Werner, Jean Favier, Jean Tulard, François Caron, René Rémond.

Collectif – *Histoire de France Hachette*, Hachette, cinq volumes : Georges Duby, Emmanuel Le Roy Ladurie, François Furet, Maurice Agulhon, 1987-1990.

Collectif – *Histoire de la France*, sous la direction d'André Burguière et Jacques Revel, Seuil, 1989, cinq volumes : Jacques Revel, André Burguière, Jacques Le Goff, Jacques Julliard.

Collectif – *Histoire de France*, Hachette Supérieur-Carré Histoire, huit volumes : Régine Le Jan, Jean Kerhervé, Joël Cornette, Jean-Pierre Jessenne, Vincent Adoumié et Jean Leduc, 1991-2009.

Collectif – *Histoire de France*, PUF, six volumes : Claude Gauvard, Arlette Jouanna, Lucien Bély, Jean Tulard, Dominique Barjot, Jean-

- Pierre Chaline, André Encrevé et Jean-François Sirinelli, 1996-2010.
- Collectif – *Nouvelle Histoire de la France moderne*, Seuil, Point-Histoire, cinq volumes : Janine Garrisson, Yves-Marie Bercé, François Lebrun, André Zysberg, 2002.
- Collectif – *Histoire de France*, sous la direction de Joël CORNETTE, assisté de Jean-Louis Biget et Henry Rousso, Belin : Geneviève Bürher-Thierry, Charles Mériaux, Florian Mazel, Jean-Christophe Cassard, Boris Bove, Philippe Hamon, Nicolas Leroux, Hervé Drévilhon, Pierre-Yves Beaurepaire, Michel Biard, Philippe Bourdin et Sylvia Marzagalli, Sylvie Aprile, Vincent Duclert, Nicolas Beaupré, Michelle Zancarini-Fournel et Christian Delacroix, 2009-2011.
- AVEZOU, Laurent, *Raconter la France*, Colin, 2008.
- BAINVILLE, Jacques, *Histoire de France*, Tallandier/Texto, 2007 (1^{ère} édition 1924).
- BARREAU, Jean-Claude, *Toute l'histoire de France*, Toucan, 2011.
- BÉLY, Lucien, *Histoire de France*, JP Gisserot, 2006.
- BEZBAKH, Pierre, *Le Petit Larousse de l'Histoire de France*, Larousse, 2003.
- BRAUDEL, Fernand, *L'Identité de la France*, Artaud, 1986, Gallimard, 1990.
- BOUCHERON, Patrick, dir., *Histoire mondiale de la France*, Seuil, 2017.
- CARPENTIER, Jean, et LEBRUN, François, *Histoire de France*, Seuil, éd. de 2000.
- DECAUX, Alain, dir., *Dictionnaire d'histoire de France*, Perrin, 1981.
- DE JAEGHERE, Michel, *A quoi sert l'Histoire ?*, Contretemps, 2015.
- DUBY, Georges, dir., *Histoire de la France des origines à nos jours*, Larousse, 2009 (1^{ère} édition 1971).
- GAXOTTE, Pierre, *Histoire de France*, Hachette, 1960.
- JEANNENEY, Jean-Noël, *Le Récit national*, Fayard, 2017.
- JULAUD, Jean-Joseph, *L'Histoire de France pour les Nuls*, First Editions, 2006.
- MARSEILLE, Jacques, *Nouvelle histoire de la France*, Perrin, 1999.
- MICHELET, Jules, *Histoire de France*, Hachette, 1833-1841, 17 vol.
- MOURRE, Michel, *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Bordas, 1996.

- MINC, Alain, *Une histoire de France*, Grasset, 2008.
- NORA, Pierre, dir., *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, 1984-1993, 3 t. en 7 vol., rééd. Gallimard-Quarto, 1997, 3 vol.
- ROWLEY, dir., *Dictionnaire d'histoire de France*, Perrin, 2002.
- SEIGNOBOS, Charles, *Histoire sincère de la Nation française*, Bartillat, éd. de 2014.
- SÉVILLIA, Jean, *Histoire passionnée de la France*, Perrin, 2013.
- SIRINELLI, Jean-François, dir., *Dictionnaire de l'histoire de France*, Larousse, 2006.
- TAINE, Hippolyte, *Les Origines de la France contemporaine*, R. Laffont, éd. de 2011.

II – ÉTUDES ET MONOGRAPHIES

- AMOUROUX, Henri, *La Grande histoire des Français sous l'Occupation*, Laffont, 1997-1999, 5 vol.
- ATTALI, Jacques, *Verbatim I-III*, Fayard, 1993-1995, 3 vol.
- AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, BECKER, Annette, *14-18, retrouver la guerre*, Gallimard, 2000.
- AURELL, Martin, *L'Empire des Plantagenêt*, Perrin, 2003.
- AZÉMA, Jean-Pierre, WIEVIORKA, Olivier, *Vichy, 1940-1944*, Perrin, 1997.
- BAKER, Keith Michael, *Au tribunal de l'opinion : essai sur l'imaginaire politique au XVIII^e siècle*, Payot, 1993.
- BALLADUR, Edouard, et DUHAMEL, Alain, *Grandeur, déclin et destin de la Ve République, Un dialogue*, L'Observatoire, 2017.
- BARBEY, Jean, *Être roi. Le roi et le gouvernement en France de Clovis à Louis XVI*, Fayard, 1992.
- BARTHÉLEMY, Dominique, *Nouvelle histoire des Capétiens, 987-1214*, Seuil, 2012.
- BAYARD, Françoise, *Le Monde des financiers au XVII^e siècle*, Fayard, 1988.
- BEAUNE, Colette, *Naissance de la nation France*, Gallimard, 1985.
- BECKER, Jean-Jacques, *Dictionnaire de la Grande Guerre*, Bruxelles, A. Versaille, 2008.
- BELL, Daniel A., *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism*

- 1680-1800, Harvard U.P., 2004.
- BÉLY, Lucien, dir., *La France moderne. 1498-1789*, PUF, 1994.
- BÉLY, Lucien, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, PUF, 1996.
- BÉNICHOU, Paul, *Morale du Grand Siècle*, Gallimard, 1948.
- BERNSTEIN, Serge, MILZA, Pierre, BIANCO, Jean-Louis, *Les Années Mitterrand, les années du changement, 1981-1984*, Perrin, 2001.
- BERTIER de SAUVIGNY, Guillaume de, *La Restauration*, Flammarion, 1955.
- BIRNBAUM, Pierre, *Le Moment antisémite : un tour de la France en 1898*, Fayard, 1988.
- BLET, Pierre, *Richelieu et l'Église*, Via Romana, 2007.
- BLOCH, *Les Rois thaumaturges*, Colin, 1924.
- BLOCH, Marc, *La Société féodale*, Albin Michel, 1939.
- BLUCHE, François, *Le Despotisme éclairé*, Fayard, 1968.
- BLUCHE, François, dir., *Dictionnaire du Grand Siècle*, Fayard, 2005.
- BLUCHE, Frédéric, *Septembre 1792. Logique d'un massacre*, Laffont, 1986.
- BLUCHE, Frédéric, RIALS, Stéphane, dir., *Les Révolutions françaises*, Fayard, 1989.
- BOUCHER, Jacqueline, *La Cour de Henri III*, Ouest France, 1986.
- BOUDON, Jacques-Olivier, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Perrin, 2000.
- BOWMAN, Frank Paul, *Le Christ romantique*, Genève, Droz, 1973.
- BOWMAN, Frank Paul, *Le Christ des barricades, 1789-1848*, Cerf, 1987.
- BRANDA, Pierre, *Le Prix de la Gloire : Napoléon et l'argent*, Fayard, 2007.
- BREDIN, Jean-Denis, *L'Affaire*, Julliard, 1983.
- BROGLIE, Gabriel de, *L'Orléanisme : la ressource libérale de la France*, Perrin, 1981.
- BROGLIE, Gabriel de, *La Monarchie de Juillet*, Fayard, 2011.
- CHALINE, Olivier, *La France au XVIII^e siècle, 1715-1787*, Belin, 1996.
- CHARLE, Christophe, *Les Intellectuels en Europe au XIX^e siècle*, Seuil, 1996.

- CHAUNU, Pierre, *Église, Culture et Société. Essais sur la Réforme et contre-Réforme (1517-1620)*, SEDES, 1981.
- CHAUNU, Pierre, *La Civilisation de l'Europe classique*, Arthaud, 1984.
- CHAUNU, Pierre, *Le Grand Déclassement. À propos d'une commémoration*, Laffont, 1989.
- CHALINE, Olivier, *Le Règne de Louis XIV*, Flammarion, 2005.
- CHARTIER, Roger, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Le Seuil, 1991.
- CHEMIN, Jean-François, *Une autre histoire de la laïcité*, Via Romana, 2013.
- CITRON, Suzanne, *Le Mythe national : l'histoire de France en question*, L'Atelier, 2008.
- COCHET, François, PORTE, Rémy, dir., *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Laffont, 2008.
- COINTET, Jean-Paul, *Histoire de Vichy*, Plon, 1996.
- COINTET, Michèle, *Nouvelle histoire de Vichy*, Fayard, 2011.
- COINTET, Michèle et Jean-Paul, *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Tallandier, 2000.
- COLLINGHAM, Hugh, *The July Monarchy : A Political History of France, 1830-1848*, Longman, 1988.
- CONTAMINE, Philippe, *La Guerre de Cent Ans*, Hachette, 1994.
- CORNETTE, Joël, *Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Payot, 1993.
- CORNETTE, Joël, *Chronique du règne de Louis XIV*, SEDES, 1997.
- CORNETTE, Joël, dir., *La France de la monarchie absolue (1610-1715)*, Seuil, 1997.
- CORNETTE, Joël, *Les Années cardinales. Chronique de la France, 1599-1652*, Colin, 2000.
- CORNETTE, Joël, *Histoire de la Bretagne et des Bretons*, Seuil, 2005, 2 vol.
- COTTRET, Bernard, *L'Édit de Nantes. Pour en finir avec les guerres de religions*, Perrin, 2016.
- CROUZET, François, *De la Supériorité de l'Angleterre sur la France*, Perrin, 1985.
- DELUMEAU, Jean, *Une histoire de la Renaissance*, Perrin, 1999.

- DESSERT, Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Fayard, 1984.
- DIGEON, Claude, *La Crise de la pensée allemande (1870-1914)*, PUF, 1959.
- DROUIN, Michel, dir., *L’Affaire Dreyfus, dictionnaire*, Flammarion, 2006.
- DUBY, Georges, *L’Économie rurale et la vie des campagnes dans l’Occident médiéval*, Aubier, 1962, 2 vol.
- DUBY, Georges, *Le Temps des cathédrales. L’art et la société, 980-1420*, Gallimard, 1976.
- DUBY, Georges, *Les Trois ordres ou l’imaginaire du féodalisme*, Gallimard, 1978.
- DUBY, Georges, *Le Chevalier, la femme et le prêtre*, Hachette, 1981.
- DUBY, Georges, *Le Dimanche de Bouvines*, Gallimard, éd. de 2005.
- DUHAMEL, Alain, *La République giscardienne. Anatomie politique de la France*, Grasset, 1980.
- DUHAMEL, Alain, *La République de Monsieur Mitterrand*, Gallimard, 1982.
- DUHAMEL, Alain, *Une histoire personnelle de la Ve République*, Plon, 2014.
- DUMÉZIL, Bruno, *Des Gaulois aux Carolingiens*, PUF, 2013.
- DUNBABIN, Jean, *France in the Making, 843-1180*, Oxford, Oxford Univ. Press, 1985.
- ÉGRET, Jean, *Louis XV et l’opposition parlementaire*, Colin, 1970.
- ELGEY, Georgette, *Histoire de la IV^e République*, Fayard, 1965-2012, 6 vol.
- FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent Ans*, Fayard, 1980.
- FAVIER, Jean, *Dictionnaire de la France médiévale*, Fayard, 1993.
- FAVIER, Jean, *Les Papes d’Avignon*, Fayard, 2006.
- FARGE, Arlette, *La Vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au ^{xviii}^e siècle*, Hachette, 1986.
- FLORI, Jean, *La Croix, la tiare et l’épée. La croisade confisquée*, Payot, 2010.
- FOURASTIÉ, Jean, *Les Trente Glorieuses ou la révolution invisible*, Fayard, 1979.

- GARRISSON, Janine, *L'Édit de Nantes et sa révocation*, Seuil, 1985.
- FAURE, Edgar, *La Banqueroute de Law*, Gallimard, 1977.
- FAYARD, Jean-François, *La Justice révolutionnaire*, Laffont, 1987.
- FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Le Livre de Poche, 2003.
- FURET, François, *Penser la Révolution*, Gallimard, 1978.
- FURET, François, OZOUF, Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Flammarion, 1988.
- GARRIGUES, Jean, *Les Hommes providentiels : histoire d'une fascination française*, Seuil, 2012.
- GARRIGUES, Jean, dir., *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Colin, 2007.
- GAUCHET, Marcel, *Comprendre le malheur français*, Stock, 2016.
- GAXOTTE, Pierre, *La France de Louis XIV*, Hachette, 1968.
- GÉRARD, Alice, *La Révolution française : mythes et interprétations (1789-1970)*, Flammarion, 1970.
- GIRARDET, Raoul, *L'Idée coloniale en France 1871-1962*, Hachette, 2007.
- GOUBERT, Pierre, *Louis XIV et vingt millions de Français*, Fayard, nouv. éd. 1991.
- GOUBERT, Pierre, ROCHE, Daniel, *L'Ancien Régime*, Colin, 1984.
- GOUTTMAN, Alain, *La Grande défaite, 1870-1871*, Perrin, 2014.
- GREER, Donald, *The Incidence of the Terror during the French Revolution*, Harvard Univ. Press, 1935.
- GUENIFFEY, Patrice, *Le Nombre et la raison. La Révolution française et les élections*, éd. de l'EHESS, 1993.
- GUENIFFEY, Patrice, *La Politique de la Terreur. Essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Fayard, 2000.
- GUENIFFEY, Patrice, *Histoires de la Révolution et de l'Empire*, Tempus, 2011.
- GUENIFFEY, Patrice, *Napoléon et De Gaulle. Deux héros français*, Perrin, 2017.
- GUILUY, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Flammarion, 2014.
- HAZARD, Paul, *La Crise de la conscience européenne (1680-1715)*,

- Fayard, 1978.
- HOFFMANN, Stanley, *Essai sur la France. Déclin et renouveau ?*, Seuil, 1974.
- HUSSENET, Jacques, dir., « *Détruisez la Vendée !* », CVRH, 2007.
- JÄKEL, Eberhart, *La France dans l'Europe de Hitler*, Fayard, 1968.
- JOLY, Bertrand, *Histoire politique de l'affaire Dreyfus*, Fayard, 2014.
- JOUANNA, Arlette, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Fayard, 1980.
- KALIFA, Dominique, *La Véritable histoire de la Belle Époque*, Fayard, 2017.
- KANTOROWICZ, Ernst, *Les Deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Gallimard, 1957.
- KAPLAN, Steven L., *Le Pain, le peuple et le roi : la bataille du libéralisme sous Louis XV*, Perrin, 1986.
- LABROUSSE, Élisabeth, *La Révocation de l'édit de Nantes*, Payot, 1990.
- LACHIVER, Marcel, *Les Années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Fayard, 1991.
- LALOUETTE, Jacqueline, *La République anticléricale, XIX^e-XX^e siècle*, Seuil, 2002.
- LE GOFF, Jean-Pierre, *Mai 68, l'héritage impossible*, La Découverte, 1998.
- LE GOFF, Jean-Pierre, *Malaise dans la démocratie*, Stock, 2016.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Saint-Simon ou le Système de la Cour*, Fayard, 1997.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du climat*, Fayard, 2004-2009, 3 vol.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Les Paysans français d'Ancien Régime*, Seuil, 2015.
- LEBIGRE, Arlette, *La Révolution des curés, Paris, 1588-1594*, Albin Michel, 1980.
- LEBRUN, Jean, dir., *Histoire des catholiques en France*, Privat, 1980.
- LENTZ, Thierry, *Le Grand Consulat, 1799-1804*, Fayard, 1999.
- LENTZ, Thierry, *Nouvelle histoire du Premier Empire*, Fayard, 2002-2010, 4 vol.
- LENTZ, Thierry, *Le Congrès de Vienne. Une refondation de l'Europe*,

- 1814-1815, Perrin, 2013.
- LEVILLAIN, Philippe, dir., *Dictionnaire historique de la papauté*, Fayard, 2006.
- LEVY-LEBOYER, Maurice, dir., *L'Histoire de la France industrielle*, Larousse, 1996.
- MARTIN, Jean-Clément, *Nouvelle histoire de la Révolution*, Perrin, 2012.
- MENANT, François, MARTIN, Hervé, MARDRIGNAC, Bernard, CHAUVIN, Monique, *Les Capétiens. Histoire et dictionnaire, 987-1328*, R. Laffont, 1999.
- MERRICK, Jeffrey W., *The Desacralization of the French Monarchy in the Eighteenth Century*, Louisiana State Univ. Press, 1990.
- MENDRAS, Henri, *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Gallimard/Folio, 1994.
- MÉTHIVIER, *L'Ancien Régime en France, xvi^e-xvii^e siècle*, PUF, 1981.
- MIQUEL, Pierre, *Les Guerres de Religion*, Fayard, 1980.
- MIQUEL, Pierre, *Le Second Empire*, Perrin, 1998.
- MOEGLIN, Jean-Marie, *Les Bourgeois de Calais : essai sur un mythe historique*, Albin Michel, 2002.
- MORNET, Daniel, *Les Origines intellectuelles de la Révolution (1715-1787)*, Colin, 1933.
- MOUSNIER, Roland, *La Vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*, PUF, rééd. 1971.
- NAY, Catherine, *Les Sept Mitterrand ou les métamorphoses d'un septennat*, Grasset, 1987.
- NICOLAS, Jean, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*.
- NICOLET, Claude, *La Fabrique d'une nation. La France entre Rome et les Germains*, Perrin, 2003.
- NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, xix^e-xx^e siècle*, Seuil, 2006.
- NORA, Pierre, *Présent, nation, mémoire*, Gallimard, 2011.
- NORA, Pierre, *Recherches de la France*, Gallimard, 2013.
- ORCIVAL, François d', *Histoire de l'Élysée*, Tempus, 2017.
- ORIOU, Philippe, *Histoire de l'affaire Dreyfus de 1894 à nos jours*, Les Belles Lettres, 2014.

- ORY, Pascal, *Les Collaborateurs, 1940-1945*, Seuil, 1977.
- OZOUF, Jacques et Mona, *La République des instituteurs*, Seuil, 1992.
- OZOUF, Mona, *Varennnes, la mort de la royauté*, Gallimard, 2005.
- PAXTON, Robert, *La France de Vichy, 1940-1944*, Seuil, 1973.
- PERNOT, Michel, *La Fronde*, De Fallois, 1994.
- PERVILLIÉ, Guy, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Picard, 2000.
- PETITFILS, Jean-Christian, *L'assassinat d'Henri IV*, Perrin, 2009.
- PÉTRÉ-GRENOUILLOT, Olivier, *Les Traites négrières. Essai d'histoire globale*, Gallimard, 2004.
- PILLORGET, René et Suzanne, *France baroque, France classique (1589-1715)*, Laffont, 1995.
- POLONY, Natacha, *Nous sommes la France*, Plon, 2015.
- PRICE, Munro, *The Fall of the French Monarchy, Louis XVI, Marie-Antoinette and the baron de Breteuil*, Londres, Macmillan, 2002.
- PROST, Antoine, *Les Anciens combattants et la société française, 1914-1939*, Presse de la FNSP, 1977, 3 vol.
- QUÉTEL, Claude, *L'Impardonnable défaite, 1918-1940*, Lattès, 2000.
- RÉMOND, René, *L'Anticléricalisme en France de 1815 à nos jours*, Fayard, 1976.
- REY, Marie-Pierre, *L'Effroyable tragédie. Une nouvelle histoire de la campagne de Russie*, Flammarion, 2012.
- RICHARD, Jean, *Histoire des croisades*, Fayard, 1996.
- RIOUX, Jean-Pierre, *Nationalisme et conservatisme. La Ligue de la Patrie française, 1899-1904*, Beauchesnes, 1977.
- RIOUX, Jean-Pierre, *Au bonheur la France*, Perrin, 2004.
- RIOUX, Jean-Pierre, *La France perd la mémoire. Comment un pays démissionne de son histoire*, Perrin, 2006.
- RIOUX, Jean-Pierre, dir., *La Guerre d'Algérie et les Français*, Fayard, 1990.
- RIOUX, Jean-Pierre, SIRINELLI, Jean-François, dir., *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000, dictionnaire critique*, Flammarion, 1999.
- ROCHE, Daniel, *Le Peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Aubier, 1981.
- ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Fayard, 1993.

- ROSANVALLON, Pierre, *La monarchie impossible. Histoire des chartes de 1814 et 1830*, Fayard, 1994.
- ROUSSELLIER, Nicolas, *La Force de gouverner : le pouvoir exécutif en France XIX^e-XXI^e siècles*, Gallimard, 2015.
- ROUSSO, Henry, *Le Syndrome de Vichy*, Seuil, 2^e éd. 1990.
- RUDÉ, George, *La Foule dans la Révolution française*, Maspéro, 1982.
- SAINT-VICTOR, Jacques de, *Les Racines de la Liberté, le débat français oublié, 1689-1789*, Perrin, 2007.
- SAUVY, Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Économica, 1984, 3 vol.
- SCHMIDT, Joël, *Le Baptême de la France. Clovis, Clotilde, Geneviève*, Seuil, 1996.
- SECHER Reynald, *La Vendée-Vengé. Le Génocide franco-français*, Perrin, éd. de 2006.
- SERVENT, Pierre, *Les Présidents et la guerre 1958-2017*, Perrin, 2017.
- SÉVILLIA, Jean, *Historiquement correct*, Perrin, 2003.
- SÉVILLIA, Jean, *Quand les catholiques étaient hors la loi*, Perrin, 2005.
- SÉVILLIA, Jean, *Historiquement incorrect*, Fayard, 2011.
- SIRINELLI, Jean-François, *Histoire des droites en France*, 3 vol., Gallimard, 1992.
- SOLNON, Jean-François, *La Cour de France*, Fayard, 1987.
- STERNHELL, Zeev, *La Droite révolutionnaire 1885-1914*, Gallimard, 1997.
- STERNHELL, Zeev, *Ni droite, ni gauche : l'idéologie fasciste en France*, Fayard, 2000.
- STONE, Bailey, *The French Parlements and the Crisis of the Old Regime*, Chapel Hill, Univ. of North Carolina Press, 1986.
- STORA, Benjamin, *La Gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1991.
- TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple. Comment les députés sont devenus révolutionnaires*, Albin Michel, 1997.
- TAPIÉ, Victor-Lucien, *Baroque et classicisme*, Plon, 1957.
- TEYSSIER, Arnaud, *Histoire politique de la Ve République*, Perrin/Tempus, 2011.
- THEIS, Laurent, *L'Avènement d'Hugues Capet : 3 juillet 987*, Gallimard,

1984.

- THEIS, Laurent, *Histoire du Moyen Âge français. Chronologie commentée de Clovis à Louis XI*, Perrin, 1992.
- THIEULLOY, Guillaume de, *Le Pape et le Roi, Anagni*, Gallimard, 2010.
- THOMAS, Marcel, *L’Affaire sans Dreyfus*, Fayard, 1961.
- TOCQUEVILLE, Alexis de, *Œuvres*, Gallimard, La Pléiade, 2004.
- THOMBS, Robert, *Paris, bivouac des révolutions. La Commune de 1871*, Libertalia, 2^e éd. 2016.
- TULARD, Jean, FAYARD, Jean-François et FIERRO, Alfred, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française*, Laffont, 1987.
- TULARD, Jean, dir., YVERT, Benoît, *La Contre-Révolution*, Perrin, 1990.
- TULARD, Jean, dir., *Dictionnaire Napoléon*, Fayard, 1989.
- TULARD, Jean, dir., *Dictionnaire du Second Empire*, Fayard, 1995.
- TULARD, Jean, *Le Grand Empire, 1804-1815*, Albin Michel, 2009.
- VAN KLEY, Dale K., *Les Origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Seuil, 2002.
- VENAYRE, Sylvain, *Les Origines de la France : quand les historiens racontaient la nation*, Seuil, 2013.
- VIGUERIE, Jean de, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Laffont, 1995.
- VIANSSON-PONTÉ, Pierre, *Histoire de la république gaullienne*, Fayard, 1980, 2 vol.
- WARESQUIEL, Emmanuel de, *Cent Jours, la tentation de l'impossible*, Fayard, 2008.
- WARESQUIEL, Emmanuel de, YVERT, Benoît, *Histoire de la Restauration, 1814-1830*, Perrin, 1996.
- WEBER, Eugen, *L’Action française*, Stock, 1964.
- WEBER, Eugen, *La Fin des terroirs*, Fayard, 1983.
- WIEVIORKA, Olivier, *Histoire de la Résistance*, Perrin, 2013.
- WINOCK, Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Seuil, 1997.
- YARDENI, Myriam, *Enquête sur l'identité de la « nation France »*, Seyssel, Champ Vallon, 2004.
- YON, Jean-Claude, *Le Second Empire, politique, économie, culture*,

Colen, 2^e éd. 2012.

YVERT, Benoît, *La Restauration, les idées et les hommes*, CNRS-Editions, 2013.

YVERT, Benoît, dir., *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989*, Perrin, 1990.

YVERT, Benoît, dir., *Premiers ministres et présidents du Conseil. Histoire et dictionnaire raisonné des chefs de gouvernement en France (1815-2007)*, Perrin, 2007.

ZELDIN, Théodore, *Histoire des passions françaises*, Points, 1980-1981, 5 vol. ZEMMOUR, Éric, *Le Suicide français*, Albin Michel, 2014.

III – BIOGRAPHIES

AGULHON, Maurice, *De Gaulle : histoire, symbole, mythe*, Plon, 2000.

ANCEAU, Éric, *Napoléon III*, Tallandier, 2008.

ANTOINE, Michel, *Louis XV*, Fayard, 1989.

ANTONETTI, Guy, *Louis Philippe*, Fayard, 1994.

AUTRAN, Françoise, *Charles VI*, Fayard, 1986.

AUTRAN, Françoise, *Charles V*, Fayard, 1994.

BABELON, Jean-Pierre, *Henri IV*, Fayard, éd. 2009.

BALDWIN, John, *Philippe Auguste*, Fayard, 1991.

BARBICHE, Bernard, DAINVILLE-BARBICHE, Ségolène de, *Sully*, Fayard, 1997.

BEAUNE, Colette, *Jeanne d'Arc*, Perrin, 2004.

BERSTEIN, Serge, *Léon Blum*, Fayard, 2006.

BERTIÈRE, Simone, *Mazarin, le maître du jeu*, De Fallois, 2007.

BERTIÈRE, Simone, *Marie-Antoinette l'insoumise*, De Fallois, 2002.

BLUCHE, François, *Louis XIV*, Fayard, 1986.

BOURNAZEL, Éric, *Louis VI le Gros*, Fayard, 2007.

BROGLIE, Gabriel de, *Guizot*, Perrin, 1990.

BROGLIE, Gabriel de, *Mac-Mahon*, Perrin, 2000.

CARMONA, Michel, *Marie de Médicis*, Fayard, 1981.

CARMONA, Michel, *Richelieu*, Fayard, 1998.

- CASTILLON DU PERRON, Marguerite, *Louis Philippe et la Révolution française*, Pygmalion, 1963.
- CHENU, Benoît, *Castelman, « le quatrième maréchal »*, B. Giovanangeli, 2017.
- CHEVALLIER, Pierre, *Louis XIII, roi cornélien*, Fayard, 1983.
- CLÉMENT, Jean-Paul, *Charles X, le dernier Bourbon*, Perrin, 2015.
- CLOULAS, Ivan, *Catherine de Médicis*, Fayard, 1979.
- CONSTANT, Jean-Marie, *Henri IV, roi d'aventure*, Perrin, 2010.
- CONTAMINE, Philippe, *Charles VII*, Perrin, 2017.
- CONTAMINE, Philippe, BOUZY, Olivier, HÉLARY, Xavier, *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, Laffont, 2012.
- DES CARS, Jean, *Eugénie, la dernière impératrice*, Perrin, 2000.
- DES CARS, Jean, *Hausmann, la gloire de l'Empire*, Perrin, 2008.
- DESPRAT, Jean-Paul, *Mirabeau*, Perrin, 2008.
- DUCLERT, Vincent, *Alfred Dreyfus, l'honneur d'un patriote*, Fayard, 2006.
- DUHAMEL, Alain, *François Mitterrand. Portait d'un artiste*, Flammarion, 1997.
- FAVIER, Jean, *Philippe le Bel*, Fayard, 1998.
- FAVIER, Jean, *Louis XI*, Fayard, 2001.
- FAVIER, Jean, *Pierre Cauchon ou les maîtres dans la tourmente*, Fayard, 2010.
- FERRAND, Franck, *François I^{er}, roi de chimères*, Flammarion, 2014.
- FERRO, Marc, *Pétain*, Fayard, 1987.
- FLORI, Jean, *Aliénor d'Aquitaine, la reine insoumise*, Payot, 2004.
- GARRIGUES, Jean, *Le Général Boulanger*, Olivier Orban, 1991.
- GIESBERT, Franz-Olivier, *Mitterrand, une vie*, Seuil, 1996.
- GAILLARD, Jean-Michel, *Jules Ferry*, Fayard, 1989.
- GALLAND, Bruno, *Philippe Auguste*, Belin, 2014.
- GIRARD, Louis, *Napoléon III*, Fayard, 1986.
- GISBERT, Franz-Olivier, *François Mitterrand, une vie*, Seuil, 1996.
- GOUBERT, Pierre, *Mazarin*, Fayard, 1990.

- GUENIFFEY, Patrice, *Bonaparte, 1769-1802*, Gallimard, 2013.
- GUIRAL, Pierre, *Adolphe Thiers*, Fayard, 1986.
- HARDMAN, John, *Louis XVI*, Yale Univ. Press, 1993.
- HEERS, Jacques, *Jacques Cœur*, Perrin, 1997.
- HEERS, Jacques, *Louis XI*, Perrin, 2001.
- HILDESHEIMER, Françoise, *Richelieu*, Flammarion, 2004.
- JACQUART, Jean, *François Ier*, Fayard, 1981.
- KENDALL, Paul Murray, *Louis XI*, Fayard, 1974.
- KNECHT, Robert J., *Un prince de la Renaissance, François Ier et son royaume*, Fayard, 1998.
- KUPFERMAN, Fred, *Pierre Laval*, Tallandier, 2^e éd. 2006.
- LACOUTURE, Jean, *De Gaulle*, Seuil, 2^e éd. 1971.
- LACOUTURE, Jean, *François Mitterrand, une histoire de Français*, Seuil, 1998, 2 vol.
- LACOUTURE, Jean, *Pierre Mendès France*, Seuil, 2^e éd. 2003.
- LE FUR, Didier, *Louis XII : un autre César*, Perrin, 2001.
- LE FUR, Didier, *Charles VIII*, Perrin, 2006.
- LE FUR, Didier, *Henri II*, Tallandier, 2009.
- LE FUR, Didier, *François Ier*, Perrin, 2015.
- LE GOFF, Jacques, *Saint Louis*, Gallimard, 1996.
- LOCOY de LA MARCHE, Albert, *Saint Louis, son gouvernement et sa politique*, Mame, 1887.
- LEVER, Évelyne, *Louis XVI*, Fayard, 1985.
- LEVER, Évelyne, *Marie-Antoinette*, Fayard, 1991.
- LEVER, Évelyne, *Madame de Pompadour*, Perrin, 2000.
- LEVER, Évelyne, *Philippe Égalité*, Fayard, 1996.
- LEVER, Évelyne, *Louis XVIII*, Fayard, 1988.
- LEVILLAIN, Philippe, *Boulangier, fossoyeur de la monarchie*, Flammarion, 1982.
- LEVILLAIN, Philippe, *Albert de Mun : catholicisme français et catholicisme romain, du Syllabus au Ralliement*, École française de Rome, 1983.

- MANSEL, Philippe, *Louis XVIII*, Perrin, 2013.
- MAYEUR, Jean-Marie, *Léon Gambetta*, Fayard, 2008.
- MEYER, Jean, *Colbert*, Hachette, 1981.
- MILZA, Pierre, *Napoléon III*, Perrin, 2004.
- MONTPLAISIR, Daniel de, *Le Comte de Chambord*, Perrin, 2008.
- MOUSNIER, Roland, *L'Homme rouge ou la Vie du cardinal de Richelieu*, Laffont, 1992.
- MURAT, Inès, *Colbert*, Fayard, 1980.
- NOTIN, Jean-Christophe, *Foch*, Perrin, 2008.
- LOUDIN, Bernard, *Aristide Briand*, Perrin, 2004.
- PÉAN, Pierre, *Une jeunesse française : François Mitterrand, 1934-1947*, Fayard, 1994.
- PERNOUD, Régine, *Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins*, Seuil, 1985.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIV*, Perrin, 1995.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XVI*, Perrin, 2005.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XIII*, Perrin, 2008.
- PETITFILS, Jean-Christian, *Louis XV*, Perrin, 2014.
- POIRIER, Jean-Pierre, *Catherine de Médicis*, Pygmalion, 2009.
- PRICE, Munro, *Louis Philippe. Le prince et le roi. La France entre deux révolutions*, De Fallois, 2009.
- QUILLIET, Bernard, *Louis XII, Père du peuple*, Fayard, 1986.
- RÉMOND, René, *Les Droites en France*, Aubier-Montaigne, 1982.
- RICHARD, Jean, *Saint Louis*, Fayard, 1983.
- RIOUX, Jean-Pierre, *Jean Jaurès*, Perrin, 2005.
- ROTH, François, *La Guerre de 70*, Fayard, 1990.
- ROTH, François, *Raymond Poincaré*, Fayard, 2000.
- ROUSSEL, Éric, *Georges Pompidou*, Lattès, 1994.
- ROUSSEL, Éric, *Jean Monnet*, Fayard, 1995.
- ROUSSEL, Éric, *Charles de Gaulle*, Gallimard, 2002.
- ROUSSEL, Éric, *Pierre Mendès France*, Gallimard, 2007.
- ROUSSEL, Éric, *Le Naufrage : 16 juin 1940*, Gallimard, 2009.

- ROUSSEL, Éric, *François Mitterrand, de l'intime au politique*, Robert Laffont, 2015.
- SASSIER, Yves, *Hugues Capet, naissance d'une dynastie*, Fayard, 1987.
- SASSIER, Yves, *Louis VII*, Fayard, 1991.
- SIMONIN, Michel, *Charles IX*, Fayard, Perrin, 2001.
- SIVÉRY, Gérard, *Saint Louis et son siècle*, Tallandier, 1983.
- SIVÉRY, Gérard, *Louis VIII*, Fayard, 1995.
- SIVÉRY, Gérard, *Philippe Auguste*, Perrin, 2003.
- SIVÉRY, Gérard, *Philippe II le Hardi*, Fayard, 2003.
- SOLNON, Jean-François, *Henri III*, Perrin, 2001.
- SOLNON, Jean-François, *Catherine de Médicis*, Perrin, 2003.
- THEIS, Laurent, *François Guizot*, Fayard, 1988.
- TULARD, Jean, *Napoléon*, Fayard, 1987.
- TEYSSIER, Arnaud, *Louis Philippe, le dernier roi des Français*, Perrin, 2010.
- TEYSSIER, Arnaud, *Richelieu : l'Aigle et la Colombe*, Perrin, 2014.
- VALENCE, Georges, *VGE, une vie*, Flammarion, 2011.
- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *Colbert*, Payot, 2003.
- VERGEZ-CHAIGNON, Bénédicte, *Pétain*, Perrin, 2014.
- WANEGFFELEN, Thierry, *Catherine de Médicis, le pouvoir au féminin*, Payot, 2005.
- WARESQUIEL, Emmanuel de, *Talleyrand, le Prince immobile*, Fayard, 2003.
- WINOCK, Michel, *François Mitterrand*, Gallimard, 2015.
- WOLLENBERG, Jörg, *Les Trois Richelieu. Servir Dieu, le Roi ou la Raison*, F.-X. de Guibert, 1995.

Cartes





LA FRANCE EN 1180

-  Domaine royal
-  Limite du royaume de France
-  Frontières actuelles de la France



Fiefs mouvants de la Couronne

-  Seigneuries ecclésiastiques
-  Possessions du comte de Toulouse
-  Autres fiefs

Possessions d'Henri II Plantagenêt (roi d'Angleterre)

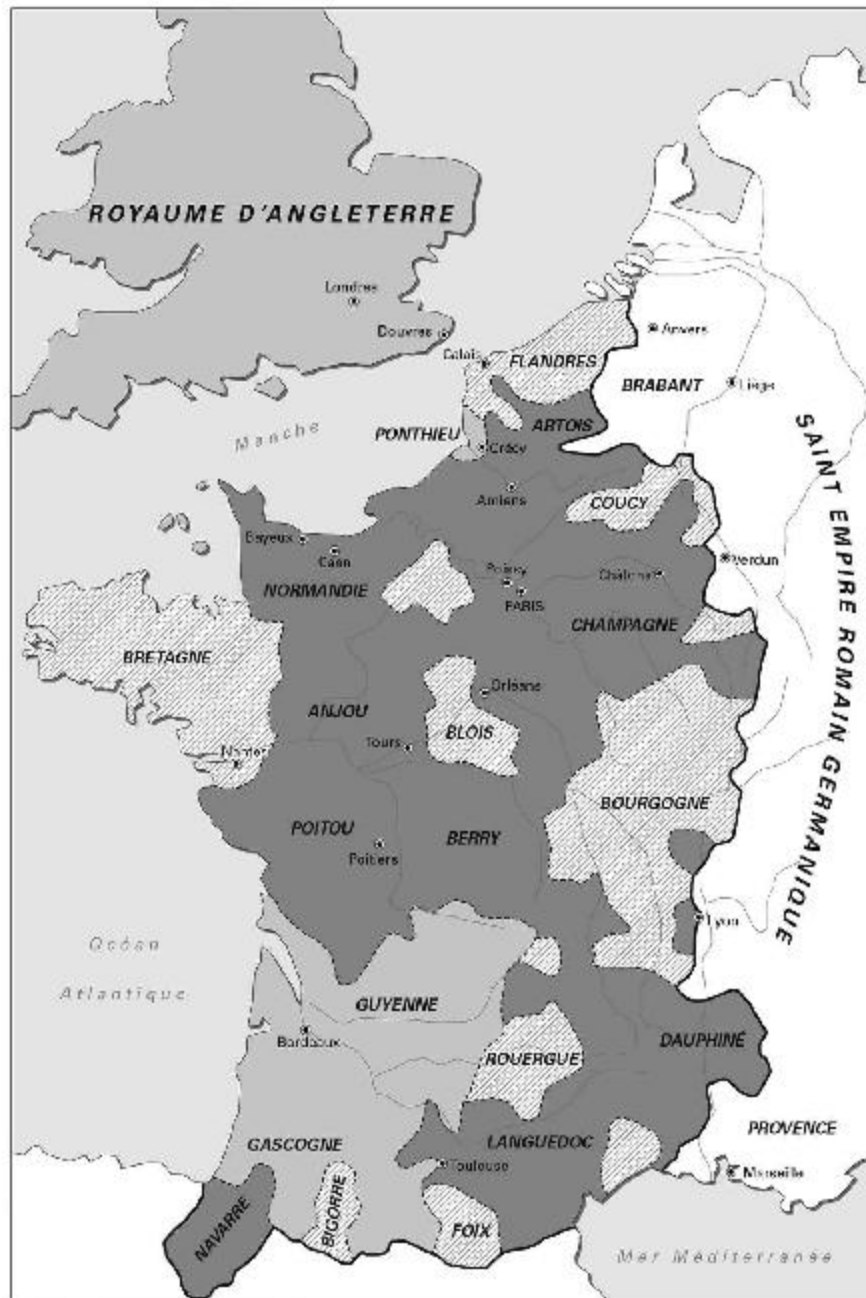
-  Fiefs du roi d'Angleterre
-  Bretagne sous influence des Plantagenêts



LA FRANCE DE LOUIS XI

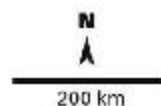
-  Le domaine royal en 1461
-  Acquisitions de Louis XI
-  Fiefs de la Couronne
-  Limite du royaume de France
-  Possessions anglaises (Calais)
-  Domaine de la papauté d'Avignon

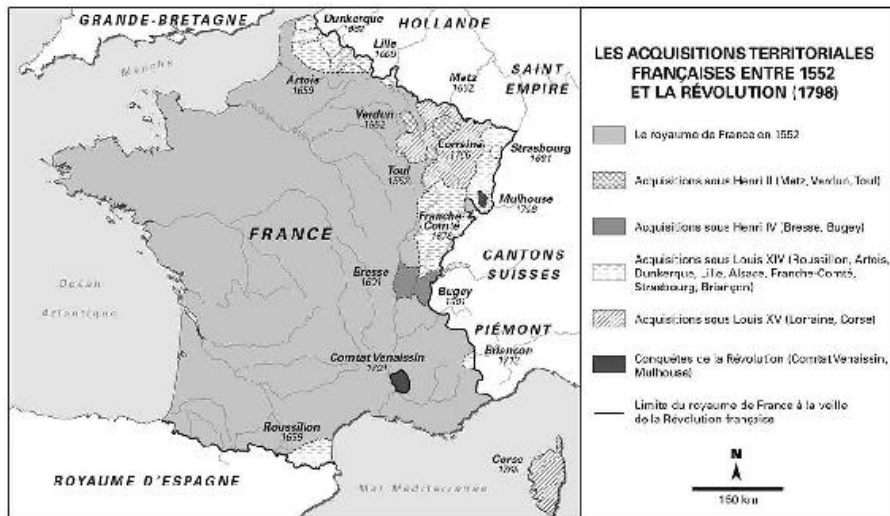




LA FRANCE EN 1314

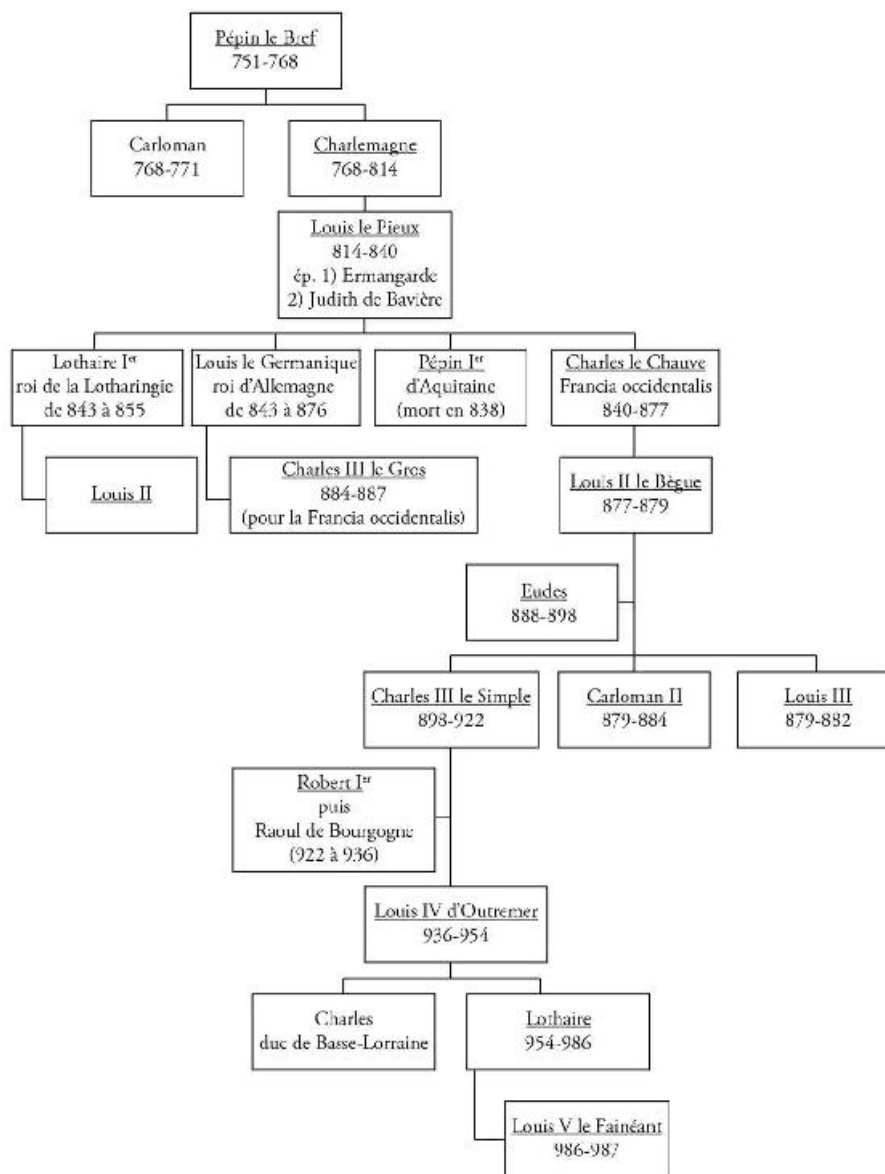
- Domaine royal en 1314
- Autres fiefs vassaux du royaume de France
- Possessions anglaises



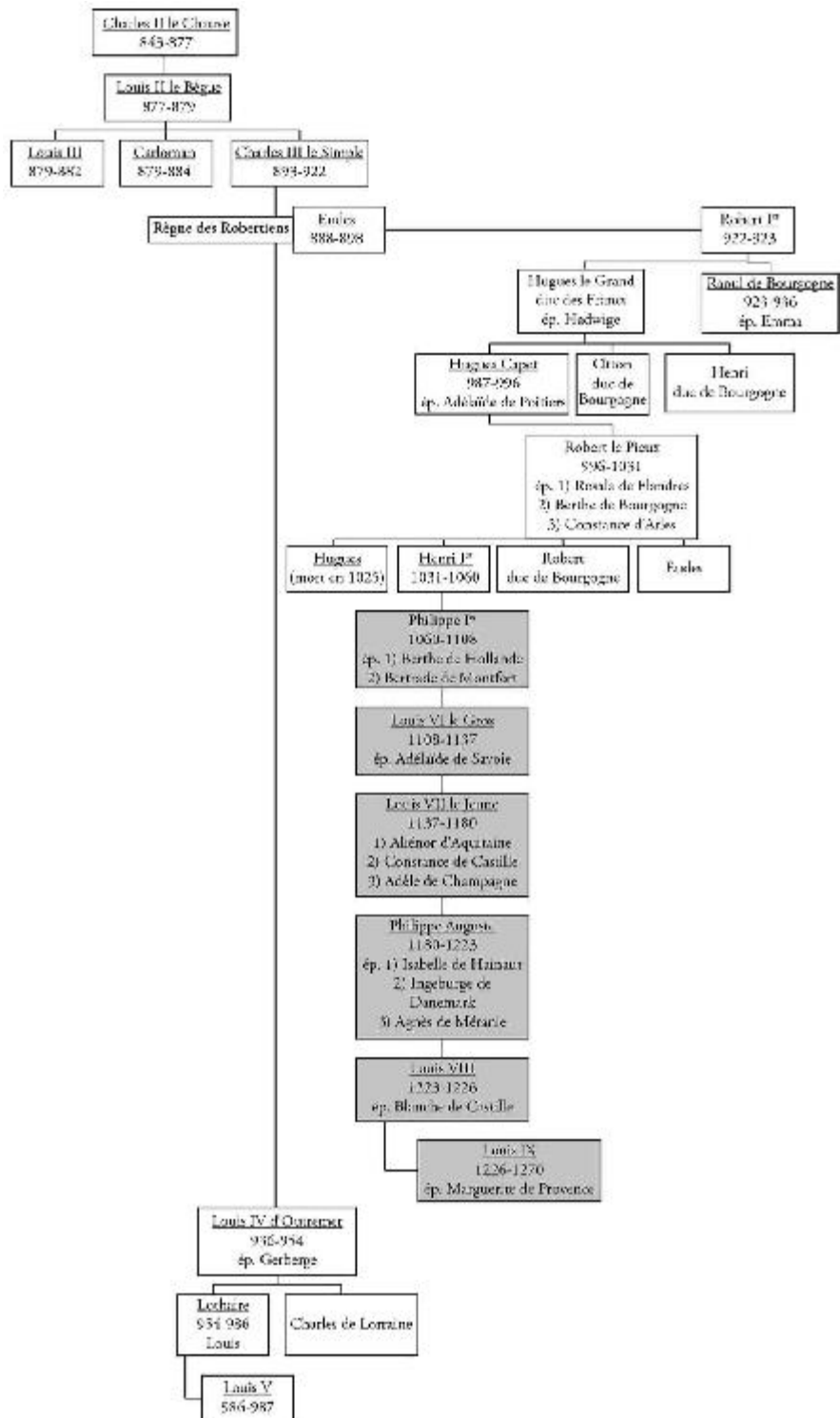


Généalogies

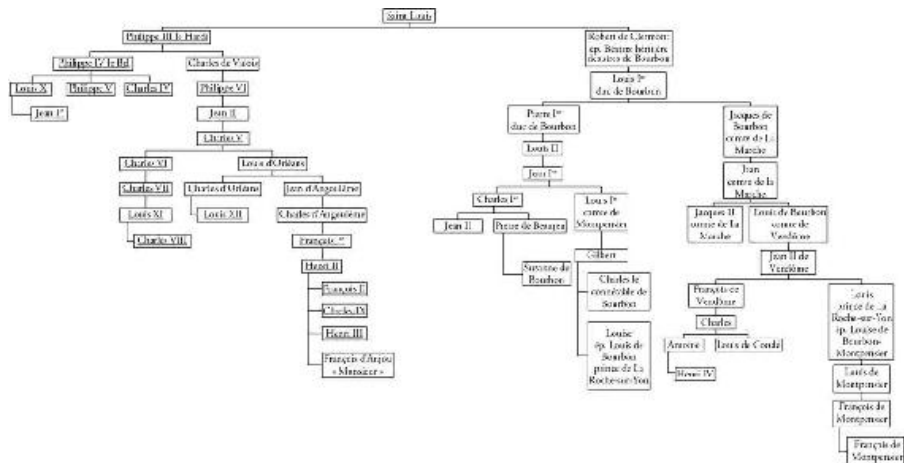
Les Carolingiens



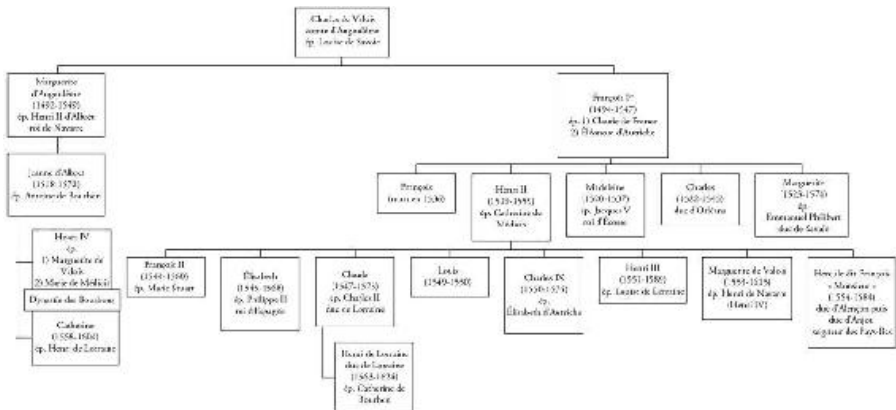
Les rois de « France occidentale »



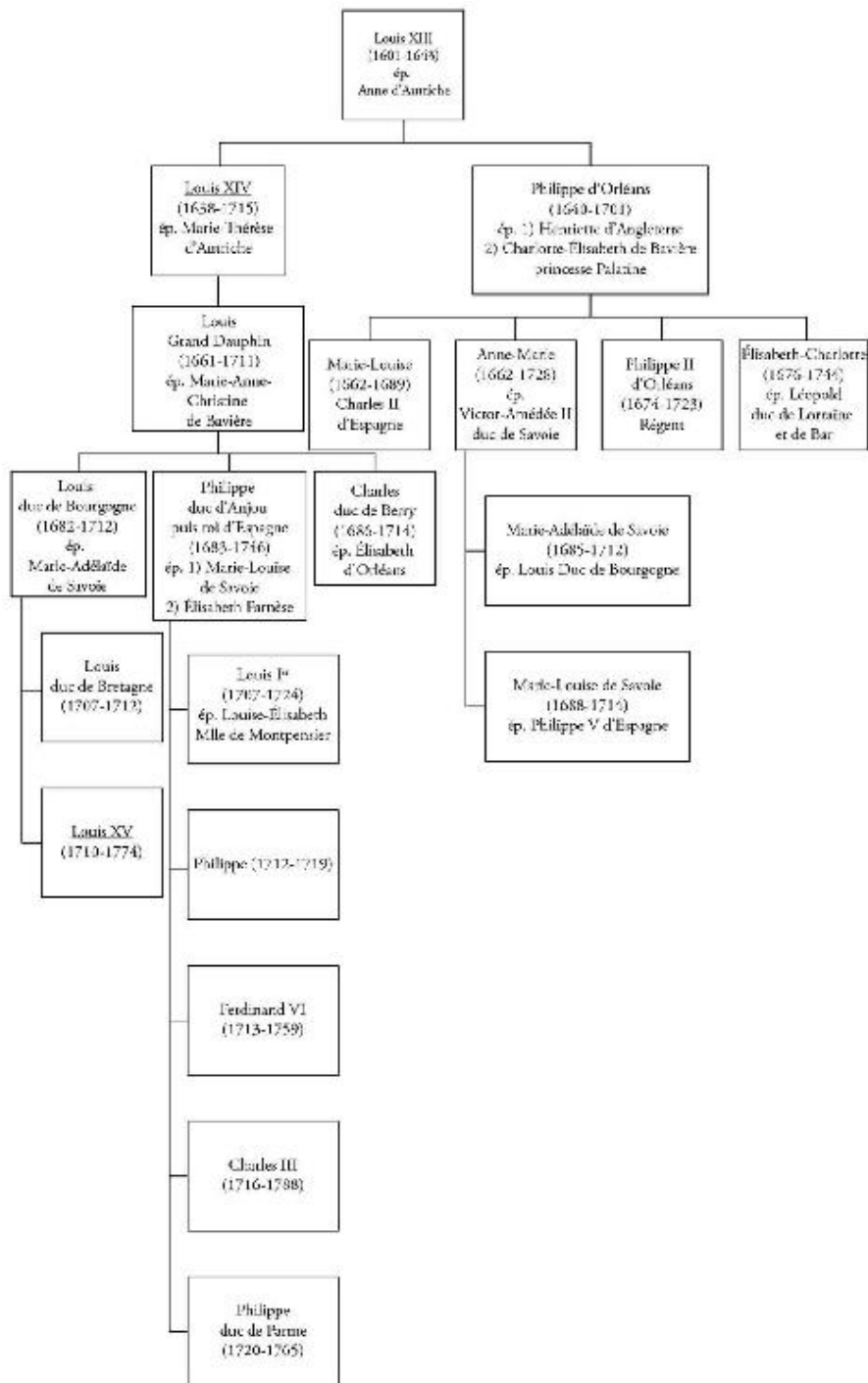
Capétiens, Valois et Bourbons

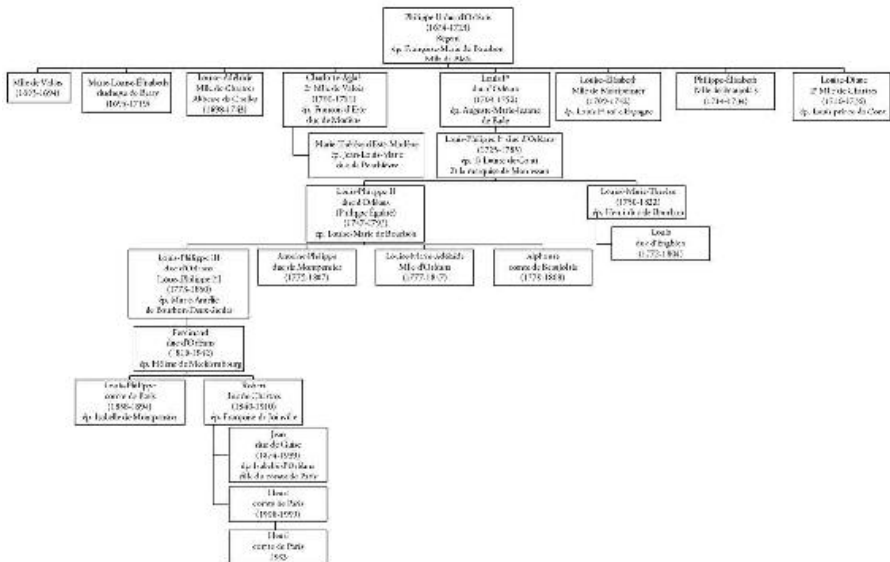


Maison de Valois-Angoulême



Maison de France





Index des noms de personne

Abbas, Ferrat [1](#)

Abbé Pierre, né Henri Grouès [1](#)

Abd el-Kader [1](#)

Abd el-Krim, Mohamed ben Abdelkrim el-Khattabi, dit [1](#)

Abdülmeçid I^{er} [1](#)

Abélard, Pierre [1](#)

Abetz, Otto [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Abrial, Jean-Marie Charles [1](#)

Acarie, Barbe [1](#)

Acheson, Dean [1](#)

Adamov, Arthur, né Arthur Adamian [1](#)

Adélaïde de Savoie [1](#)

Adenauer, Konrad [1](#)

Ader, Clément [1](#)

Affre, Denys Auguste (archevêque) [1](#)

Aguila, Juan d' [1](#)

Agulhon, Maurice [1](#), [2](#)

Aiguillon, Emmanuel Armand de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc d' [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Aimoin (abbé) [1](#)

Aix de La Chaise, François d' (prêtre) [1](#)

Alain, Émile Chartier, dit [1](#), [2](#)

Alberoni, Giulio [1](#), [2](#)

Albert I^{er} de Belgique [1](#), [2](#)

Albert le Grand [1](#)

Albert, Marcelin [1](#)

Albret, Charles I^{er} d' (connétable) [1](#), [2](#)

Albret, Jeanne d' [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Alembert, Jean Le Rond d' [1](#), [2](#)
Alençon, Charles d' [1](#), [2](#)
Alençon, François d' (frère d'Henri III) [1](#), [2](#)
Alençon, Jean II d' [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Alexandra Feodorovna de Russie (tsarine) [1](#)
Alexandre III (pape) [1](#)
Alexandre VII (pape) [1](#)
Alexandre I^{er} de Russie [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)
Alexandre I^{er} de Yougoslavie [1](#)
Alexandre II de Russie [1](#)
Alexandre III de Russie [1](#), [2](#)
Alexandre, Charles-Alexis [1](#), [2](#)
Alexandre le Grand [1](#), [2](#)
Alexis I^{er} Comnène (empereur) [1](#)
al-Hâkim (calife) [1](#)
Alibert, Raphaël [1](#)
Aliénor d'Aquitaine [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)
Allarde, Pierre d' [1](#)
Allègre, Claude [1](#)
Allemane, Jean [1](#), [2](#)
Alliot-Marie, Michèle [1](#), [2](#)
Almeryda, Miguel, Eugène Bonaventure Jean-Baptiste Vigo, dit [1](#)
al-Mustansir (sultan de Tunis) [1](#)
Alphandéry, Edmond [1](#)
Alphonse (comte de Poitou) [1](#), [2](#)
Alphonse VIII (roi de Castille et de Tolède) [1](#)
Althusius, Johannes [1](#)
Amara, Fadela [1](#)
Amar, Jean-Pierre-André [1](#)

Amboise, Georges d' (archevêque) [1](#)

Ammon, Otto Georg [1](#)

Amouroux, Henri [1](#)

Amyot, Jacques [1](#)

Anceau, Éric [1](#)

Andelot, François d' [1](#)

Andoins, Diane d', dite la Belle Corisande (comtesse de Gramont) [1](#)

André II de Hongrie [1](#)

André, Balthazar Joseph d' [1](#)

André, Louis (général) [1](#), [2](#)

Angilbert (poète) [1](#)

Aniane, Benoît d' [1](#)

Anisson-Duperron, Roger-Léon [1](#)

Anjou, Charles I^{er} d' [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Anjou, Geoffroi II d', dit Geoffroi Martel [1](#), [2](#)

Anjou, Louis d', ou saint Louis d'Anjou (fils de Charles II d'Anjou) [1](#)

Anjou, Louis I^{er} d' (fils de Jean le Bon) [1](#), [2](#), [3](#)

Anjou, Marie d' [1](#)

Anjou, René d' [1](#)

Anne d'Angleterre [1](#)

Anne d'Autriche [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Anne de Bretagne [1](#), [2](#), [3](#)

Anouilh, Jean [1](#)

Anterroches, Joseph Charles Alexandre, comte d' [1](#)

Anthony, Richard, Ibrahim Richard Btेश, dit [1](#)

Antier, Paul [1](#)

Antin, Louis Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis puis duc d' [1](#)

Antoine, Michel [1](#)

Antraigues, Emmanuel Henri Louis Alexandre de Launay, comte d' [1](#), [2](#)

Apollinaire, Guillaume [1](#), [2](#)

Aquin, Thomas d', saint [1](#), [2](#)

Arago, François [1](#), [2](#), [3](#)

Aragon, Louis [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Arbrissel, Robert d' [1](#)

Arc, Jacques d' [1](#)

Arc, Jeanne d' (sainte) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#)

Arc, Pierre d' [1](#)

Argoud, Antoine (colonel) [1](#)

Aristote [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Arletty, Léonie Bathiat, dite [1](#)

Armagnac, Bernard d' [1](#)

Armagnac, Jean IV d' [1](#)

Arman, né Arman Fernandez [1](#)

Armoises, Jeanne des [1](#)

Arnaud Amalric (légal) [1](#)

Arnaud, Angélique [1](#)

Arnaud, Antoine, dit le Grand Arnaud [1](#)

Aron, Raymond [1](#), [2](#)

Aron, Robert [1](#), [2](#)

Artaud, Antonin [1](#)

Artevelde, Jacob van [1](#)

Arthuis, Jean [1](#)

Arthur d'Angleterre [1](#), [2](#)

Artois, Jean, comte d' (fils de Louis VIII) [1](#), [2](#)

Artois, Louis Antoine d' (duc d'Angoulême) [1](#), [2](#)

Artois, Mahaut d' [1](#)

Artois, Robert I^{er} d' [1](#), [2](#), [3](#)

Artois, Robert II d' [1](#), [2](#)

Asquith, Herbert Henry [1](#)

Assas du Mercou, Louis d', dit « le chevalier d'Assas » [1](#)

Astérix [1](#)

Astier de La Vigerie, Emmanuel d' [1](#), [2](#)

Atatürk, Mustafa Kemal [1](#)

Attali, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Aubigné, Agrippa d' [1](#)

Aubry, Martine [1](#), [2](#)

Augagneur, Jean-Victor [1](#)

Augereau, Charles Pierre François [1](#)

Auguste II de Pologne [1](#)

Auguste III de Pologne [1](#), [2](#)

Aulenti, Gae [1](#)

Aulnay, Gauthier d' [1](#)

Aulnay, Philippe d' [1](#)

Aumale, Charles d' [1](#), [2](#)

Aumale, Claude, d' (duc) [1](#)

Aumont, Jean IV d' (maréchal) [1](#)

Aumont, Louis-Marie-Céleste, 8^e duc d' [1](#)

Aurette de Paladines, Louis Jean-Baptiste d' (général) [1](#), [2](#)

Aurillac, Géraud d', puis Sylvestre II (pape) [1](#), [2](#)

Auriol, Vincent [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Aussaresses, Paul (général) [1](#)

Autant-Lara, Claude [1](#)

Auvergne, Guillaume d' (évêque) [1](#)

Avaugour, Guillaume d' [1](#)

Avellan, Theodor (amiral) [1](#)

Averroès [1](#)

Ayoub (sultan) [1](#)

Ayrault, Jean-Marc [1](#), [2](#), [3](#)

Azéma, Jean-Pierre [1](#)

Babeuf, François Noël, dit Gracchus [1](#), [2](#), [3](#)

Bade, Charles I^{er} de [1](#)

Bade, Max de [1](#)

Badinter, Élisabeth [1](#)

Badinter, Robert [1](#), [2](#)

Baïf, Jean Antoine de [1](#)

Bailly de Juilly, Edme Louis Barthélemy [1](#), [2](#)

Bailly, Jean Sylvain [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Bailly, Nicolas [1](#)

Bainville, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Baker, Joséphine, née Freda Josephine McDonald [1](#)

Bakounine, Mikhaïl [1](#)

Baldwin, John [1](#)

Balladur, Édouard [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#)

Balue, Jean (évêque) [1](#)

Balzac, Honoré de [1](#), [2](#), [3](#)

Bao Dai [1](#)

Bara, Joseph [1](#)

Barbé-Marbois, François [1](#)

Barbès, Armand [1](#), [2](#), [3](#)

Barbey, Jean [1](#)

Barbusse, Henri [1](#)

Bardot, Brigitte [1](#)

Barère, Bertrand [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Barnaud, Jacques [1](#)

Barnave, Antoine [1](#), [2](#), [3](#)

Barodet, Désiré [1](#)

Barras, Paul François Jean Nicolas de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Barre, Raymond [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Barrès, Maurice [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)
Barrot, Odilon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)
Barry, Jean du (seigneur de La Rainaudie) [1](#)
Barry, Jeanne Bécu, comtesse du [1](#), [2](#)
Barthélemy, Dominique [1](#)
Barthélemy, Robert Jules Eugène [1](#)
Barthou, Louis [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)
Bart, Jean [1](#)
Barudel [1](#)
Basch, Victor [1](#)
Basin, Thomas (évêque) [1](#)
Basse-Lorraine, Charles I^{er}, duc de [1](#)
Bastiat, Frédéric [1](#)
Bastié, Maryse, née Marie-Louise Bombec [1](#)
Bastien-Thiry, Jean-Marie (colonel) [1](#), [2](#)
Batz, Jean-Pierre, baron de [1](#)
Baudelaire, Charles [1](#)
Baudin, Alphonse [1](#), [2](#)
Baudouin II de Courtenay (empereur) [1](#)
Baudouin I^{er} (roi de Jérusalem) [1](#), [2](#)
Baudouin IX (comte de Flandre et de Hainaut) [1](#)
Baudouin, Paul [1](#)
Baudricourt, Jean de [1](#)
Baudricourt, Robert de [1](#)
Baumgartner, Wilfrid [1](#)
Baune, Colette [1](#), [2](#)
Baverez, Nicolas [1](#)
Bavière, Albert de [1](#)
Bavière, Isabeau de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Bavière, Wolfgang de (duc des Deux-Ponts) [1](#)

Bayard, Pierre Terrail, seigneur de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Bayrou, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Bazaine, François Achille [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Bazaine, Jean [1](#)

Bazard, Saint-Amand [1](#), [2](#)

Beaufort, Edmond (duc de Somerset) [1](#), [2](#)

Beaufrère, Maurice Frédéric Gaëtan [1](#)

Beauharnais, Alexandre François Marie, vicomte de [1](#)

Beauharnais, Eugène de (vice-roi d'Italie) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Beauharnais, Hortense de (mère de Napoléon III) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Beauharnais, Joséphine, née Marie-Josèphe Rose Tascher de La Pagerie (impératrice de France) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Beauharnais, Stéphanie de [1](#)

Beaujeu, Anne de [1](#), [2](#), [3](#)

Beaujeu, Humbert de [1](#)

Beaulieu, Jean-Pierre de [1](#)

Beaumarchais, Pierre Augustin Caron de [1](#), [2](#)

Beaumont du Repaire, Christophe de (archevêque) [1](#)

Beaune de Semblançay, Jacques de [1](#)

Beaune, Renaud de [1](#)

Beaupré, Nicolas [1](#)

Beauvillier, Paul, duc de [1](#), [2](#)

Beauvoir, Simone de [1](#)

Becker, Annette [1](#)

Becker, Jacques [1](#)

Becker, Jean-Jacques [1](#)

Becket, Thomas [1](#)

Beckett, Samuel [1](#)

Becquerel, Henri [1](#)

Bedford, John [1](#)

Beethoven, Ludwig van [1](#), [2](#)

Belin, René [1](#)

Bel, Jean-Pierre [1](#)

Bellay, Joachim du [1](#)

Belle-Isle, Charles Fouquet, comte puis duc de, maréchal de France [1](#), [2](#)

Bell, Johannes [1](#)

Ben Arafa, Mohammed ou Moulay Mohammed [1](#)

Ben Bella, Ahmed [1](#)

Benda, Julien [1](#)

Beneš, Edvard [1](#)

Benedetti, Vincent [1](#)

Ben Hassan, Abdelaziz, ou Moulay Abdelaziz (sultan) [1](#)

Ben Hassan, Abdelhafid, ou Moulay Abdelhafid (sultan) [1](#)

Ben Laden, Oussama [1](#)

Bennigsen, Levin Leontievitch (général) [1](#)

Benoist, Antoine [1](#)

Benoist d'Angers, Pierre-Vincent [1](#)

Benoist-Méchin, Jacques [1](#)

Benoît (saint) [1](#), [2](#)

Benoît XI (pape) [1](#)

Benoît XII (pape) [1](#)

Benoît XV (pape) [1](#)

Benoît, Pierre [1](#)

Benouville, Pierre, dit Guillaïn de [1](#)

Béranger, Pierre-Jean de [1](#), [2](#), [3](#)

Béraud, Henri [1](#), [2](#)

Berchtold, Leopold (comte) [1](#)

Bérégovoy, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Bergé, Pierre [1](#)

Bergery, Gaston [1](#), [2](#)

Bergson, Henri [1](#), [2](#)

Berl, Emmanuel [1](#)

Berlioz, Hector [1](#)

Bernadotte, Jean-Baptiste, général [1](#)

○ Voir Charles XIV de Suède

Bernanos, Georges [1](#), [2](#)

Bernardin de Saint-Pierre, Henri (abbé) [1](#)

Bernard Saisset (évêque de Pamiers) [1](#)

Bernhardt, Sarah [1](#)

Bernis, François Joachim de Pierre, cardinal de [1](#), [2](#), [3](#)

Berquin, Louis de [1](#)

Berry, Charles Ferdinand de Bourbon, duc de [1](#)

Berryer, Pierre Antoine [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Berry, Jean de [1](#), [2](#)

Berry, Marguerite, duchesse de [1](#)

Berstein, Serge [1](#)

Berthelot, Henri (général) [1](#), [2](#)

Berthelot, Marcellin [1](#)

Bertier de Sauvigny, Anne Ferdinand Louis, comte de [1](#)

Bertier de Sauvigny, Guillaume de [1](#)

Bertillon, Alphonse [1](#)

Bert, Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Bertrand, Xavier [1](#)

Bérulle, Pierre de (cardinal) [1](#), [2](#), [3](#)

Besse, Georges [1](#)

Bessemer, Henry [1](#), [2](#)

Bessièrès, Jean-Baptiste [1](#)

Besson, Éric [1](#)

Béthouart, Antoine [1](#)

Béthune, Armand Joseph de, duc de Charost [1](#)

Beugnot, Jacques, comte [1](#)

Bey, Lamine [1](#)

Bey, Sadok [1](#)

Bèze, Théodore de [1](#), [2](#)

Bichelonne, Jean [1](#)

Bidault, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Bidegain, Jean-Baptiste [1](#)

Biétry, Pierre [1](#)

Bigéard, Marcel (général) [1](#)

Billaud-Varenne, Jean Nicolas [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Billot, Jean-Baptiste (général) [1](#), [2](#)

Birague, René de [1](#)

Birnbaum, Pierre [1](#)

Biron, Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun puis duc de (général) [1](#)

Bismarck, Otto von [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Blanche de Bourgogne [1](#), [2](#)

Blanche de Castille [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Blanc, Louis [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Blanquer, Jean-Michel [1](#)

Blanqui, Auguste [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Blériot, Louis [1](#)

Bloch, Marc [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Blois, Étienne de [1](#)

Blois, Thibaut I^{er} de, dit le Tricheur [1](#)

Blondeau, Maria [1](#)

Blondin, Antoine [1](#)

Bluche, François [1](#)

Blücher, Gebhard Leberecht, prince Blücher von Wahlstatt (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Blum, Léon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#)

Bocher, Édouard Pierre Henri [1](#)

Bodin, Jehan [1](#)

Boileau, Étienne [1](#)

Boileau, Nicolas [1](#), [2](#)

Boisdeffre, Raoul de (général) [1](#), [2](#)

Boisgelin de Cucé, Raymond de [1](#)

Boissieu, Alain de [1](#)

Boissy d'Anglas, François, comte de [1](#), [2](#)

Bokassa, Jean-Bedel [1](#)

Bolloré, Vincent [1](#)

Bolo Pacha, Paul Marie Bolo, dit [1](#)

Bonald, Louis de [1](#), [2](#)

Bonaparte, Charles Louis Napoléon [1](#)

○ Voir Napoléon III

Bonaparte, François Charles Joseph [1](#)

○ Voir Napoléon II

Bonaparte, Caroline [1](#), [2](#)

Bonaparte, Charles [1](#)

Bonaparte, Élisabeth (grande-duchesse et gouverneur général de Toscane) [1](#), [2](#)

Bonaparte, Jérôme (roi de Westphalie) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Bonaparte, Joseph [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Bonaparte, Letizia, née Ramolino, dite aussi Madame Mère [1](#), [2](#)

Bonaparte, Louis (roi de Hollande) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Bonaparte, Lucien [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Bonaparte, Mathilde [1](#)

Bonaparte, Napoléon Eugène Louis (prince impérial) [1](#)

Bonaparte, Napoléon Louis (frère de Napoléon III) [1](#)

Bonaparte, Pauline [1](#), [2](#), [3](#)

Bonaventure [1](#)

Bonchamps, Charles Melchior Artus de [1](#)

Boniface VIII (pape) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Bonnard, Abel [1](#)

Bonnard, Pierre [1](#)

Bonnemains, Charles Frédéric de (général) [1](#)

Bonnemains, Marguerite Brouzet, vicomtesse de [1](#)

Bonnet, Christian [1](#)

Bonnet, Georges [1](#), [2](#), [3](#)

Bonnier de La Chapelle, Fernand [1](#)

Borghèse, Camille [1](#)

Borgia, Alexandre VI (pape) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Borgia, Lucrèce [1](#)

Boris, Georges [1](#)

Borloo, Jean-Louis [1](#), [2](#)

Borotra, Jean [1](#)

Bosch, Jérôme [1](#)

Bossuet, Jacques Bénigne [1](#), [2](#), [3](#)

Bouchard, Pierre-François-Xavier [1](#)

Boucher, Hélène [1](#)

Boucheron, Patrick [1](#)

Boucicaut, Jean Le Meingre, dit (maréchal) [1](#), [2](#)

Boudon, Jacques-Olivier [1](#)

Boué de Lapeyrère, Auguste (amiral) [1](#)

Boufflers, Louis François, duc de [1](#)

Bougrenet de La Tocnaye, Alain de [1](#)

Bouillé, François Claude Amour du Chariol, marquis de [1](#), [2](#)

Bouillon, Godefroi de (duc de Basse-Lotharingie) [1](#), [2](#)

Bouillon, Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de [1](#), [2](#)

Bouillon, Henri de La Tour d'Auvergne, duc de [1](#), [2](#)

Boulainvilliers, Henri, comte de [1](#), [2](#)

Boulanger, Georges (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Boulez, Pierre [1](#)

Boulogne, Jeanne de (duchesse de Berry) [1](#)

Boulogne, Renaud de [1](#), [2](#)

Bourbaki, Charles Denis Sauter (général) [1](#)

Bourbon, Anne Geneviève (duchesse de Longueville) [1](#)

Bourbon, Antoine de (roi consort de Navarre) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Bourbon, Charles I^{er} de (cardinal) [1](#), [2](#), [3](#)

Bourbon, Charles III de (connétable) [1](#)

Bourbon-Condé, Louis IV Henri de [1](#)

Bourbon-Condé, Louis V Joseph de (8^e prince de Condé) [1](#), [2](#), [3](#)

Bourbon, Françoise-Marie de, dite Mademoiselle de Blois [1](#)

Bourbon, Henri II de [1](#)

Bourbon, Jean I^{er} de [1](#), [2](#)

Bourbon, Jean II, duc de [1](#)

Bourbon, Louis de (évêque) [1](#)

Bourbon, Louise Françoise de, dite Mademoiselle de Nantes [1](#)

Bourbon, Louis de (duc de Penthièvre) [1](#)

Bourbon-Parme, François de [1](#)

Bourbon-Penthièvre, Louise Marie-Adélaïde de [1](#)

Bourbon, Pierre de (sieur de Beaujeu) [1](#)

Bourbon-Sicules, Marie-Amélie de [1](#), [2](#)

Bourbon-Sicules, Marie-Caroline de (duchesse de Berry) [1](#), [2](#)

Bourbon-Vendôme, Jeanne de [1](#)

Bourdelle, Antoine [1](#)

Bourg, Anne du [1](#), [2](#)

Bourgeois, Léon [1](#)

Bourgès-Maunoury, Maurice [1](#)

Bourget, Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Bourguiba, Habib [1](#), [2](#)

Bourmont, Louis, comte de Ghaisne de [1](#)

Bousquet, René [1](#), [2](#), [3](#)

Boutang, Pierre [1](#)

Boutih, Malek [1](#)

Boutin, Christine [1](#)

Bouzy, Olivier [1](#)

Boyau, Maurice [1](#)

Brabant, Antoine de [1](#)

Brabant, Jean III de [1](#)

Branda, Pierre [1](#)

Brandebourg, Frédéric-Guillaume I^{er} de [1](#)

Branly, Édouard [1](#)

Brantôme, Pierre de Bourdeille, seigneur de [1](#)

Braque, Georges [1](#), [2](#), [3](#)

Brasillach, Robert [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Braudel, Fernand [1](#), [2](#), [3](#)

Braun, Wernher von [1](#), [2](#)

Bréa, Jean Baptiste Fidèle (général) [1](#)

Bredin, Jean-Denis [1](#)

Brejnev, Leonid [1](#)

Bremond, Henri [1](#)

Bresson, Robert [1](#)

Breteuil, Louis Auguste Le Tonnelier, baron de [1](#), [2](#)

Breton, André [1](#)

Brézé, Pierre de [1](#)

Briand, Aristide [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#)

Briçonnet [1](#)

Brienne, Gautier VI de [1](#)

Brienne, Jean de (roi de Jérusalem) [1](#)

Brienne, Raoul II de [1](#)

Brinon, Fernand de [1](#)

Brissot, Jacques Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Broglie, Achille Léon Victor de [1](#), [2](#), [3](#)

Broglie, Albert de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Broglie, Charles François, comte de [1](#)

Broglie, Gabriel de [1](#)

Bromberger, Merry [1](#)

Bromberger, Serge [1](#)

Brooks, David [1](#)

Brosse, Jean de [1](#)

Brossolette, Pierre [1](#)

Brouillet, René [1](#)

Broussel [1](#), [2](#)

Brousse, Paul [1](#)

Brueys d'Aigalliers, François Paul [1](#)

Brugnon, Jacques [1](#)

Brulart de Sillery, Nicolas [1](#), [2](#)

Brune, Guillaume (maréchal) [1](#), [2](#)

Brunetière, Ferdinand [1](#)

Brunschvicg, Cécile [1](#)

Brunswick, Otton IV de (empereur) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Brunswick-Wolfenbüttel, Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Buache, Philippe [1](#)

Bucard, Marcel [1](#)

Buchez, Philippe [1](#), [2](#)

Buckingham, duc de [1](#), [2](#), [3](#)

Budé, Guillaume [1](#), [2](#), [3](#)

Bueil, Jacqueline de [1](#)

Bueil, Jean V de [1](#), [2](#)

Buffet, Marie-Georges [1](#)

Buffon, Georges Louis Leclerc, comte de [1](#)

Bugeaud, Thomas Robert (maréchal) [1](#)
Buirette de Belloy, Pierre Laurent [1](#)
Buisson, Ferdinand [1](#)
Buñuel, Luis [1](#)
Buonarroti, Philippe [1](#)
Bureau de La Rivière [1](#)
Bureau, Gaspard [1](#), [2](#), [3](#)
Bureau, Jean [1](#), [2](#), [3](#)
Burke, Edmund [1](#)
Bush, George W. [1](#), [2](#)
Buzot, François [1](#)
Byng, John (amiral) [1](#)
Cabanis, Pierre Jean Georges [1](#)
Cabarrus, Thérèse [1](#)
Cabet, Étienne [1](#), [2](#)
Cabot, John [1](#)
Cachin, Marcel [1](#)
Cadoudal, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Cahuzac, Jérôme [1](#)
Caillaux, Henriette [1](#), [2](#)
Caillaux, Joseph [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)
Caïn (personnage biblique) [1](#)
Calas, Jean [1](#)
Calixte II (pape) [1](#)
Callot, Jacques [1](#)
Calmette, Gaston [1](#)
Calonne, Charles Alexandre de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)
Calvin, Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)
Cambacérès, Jean-Jacques Régis de [1](#), [2](#)
Cambon, Joseph [1](#), [2](#), [3](#)
Camus, Albert [1](#), [2](#)

Camus, Armand-Gaston (avocat) [1](#)

Capeluche (bourreau) [1](#)

Capoue, Pierre de [1](#)

Caran d'Ache, Emmanuel Poiré, dit [1](#), [2](#)

Carbuccia, Horace de [1](#)

Carcopino, Jérôme [1](#)

Cardin Le Bret [1](#)

Carignon, Alain [1](#)

Carloman [1](#)

Carné, Marcel [1](#), [2](#)

Carnot, Cécile [1](#)

Carnot, Hippolyte [1](#)

Carnot, Lazare [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Carnot, Sadi [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Caron, Antoine [1](#)

Carré, Émile [1](#), [2](#)

Carrel, Armand [1](#), [2](#)

Carrier, Jean-Baptiste [1](#), [2](#)

Cartier, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Cartouche, Louis Dominique [1](#)

Caserio, Sante Jeronimo [1](#), [2](#)

Casimir-Perier, Auguste (fils de Casimir Perier) [1](#)

Casimir-Perier, Jean (fils du précédent) [1](#)

Cassagnac, Paul de [1](#)

Cassard, Jacques [1](#)

Cassin, René [1](#), [2](#)

Cassou, Jean [1](#)

Castelnau, Édouard de Curières de (général) [1](#), [2](#), [3](#)

Castelnau, Pierre de [1](#)

Castro, Fidel [1](#)

Cathelineau, Jacques [1](#)

Catherine II de Russie [1](#), [2](#)

Catherine d'Aragon [1](#)

Catherine de France [1](#)

Catinat de La Fauconnerie, Nicolas [1](#)

Catroux, Georges (général) [1](#), [2](#), [3](#)

Cauchon, Pierre [1](#), [2](#)

Caulaincourt, Armand Augustin Louis, 5^e marquis de [1](#)

Cavaignac, Eugène (général) [1](#), [2](#), [3](#)

Cavaignac, Godefroy [1](#), [2](#)

Cavour, Camillo Benso, comte de [1](#), [2](#), [3](#)

Caylus, Jacques de Lévis, comte de [1](#)

Cazalès, Jacques Antoine Marie de [1](#)

Cazeneuve, Bernard [1](#)

Caziot, Pierre [1](#)

Célestin V ou Pierre de Morrone [1](#)

Céline, Louis Ferdinand Destouches, dit Louis-Ferdinand [1](#), [2](#), [3](#)

Cellamare, Antonio del Giudice, duc de Giovinazzo, prince de [1](#)

Cellini, Benvenuto [1](#)

Césaire, Aimé [1](#)

César, César Baldaccini, dit [1](#)

César, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Cézanne, Paul [1](#)

Chaban-Delmas, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#)

Chabannes, Antoine de [1](#)

Chabauty, Emmanuel-Augustin (abbé) [1](#)

Chabot, François [1](#), [2](#)

Chagall, Marc, né Moishe Segal [1](#), [2](#)

Chalgrin, Jean [1](#)

Challaye, Félicien [1](#)

Challe, Maurice (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Chamberlain, Austen [1](#)

Chamberlain, Houston Stewart [1](#)

Chamberlain, Neville [1](#), [2](#), [3](#)

Chambord, Henri de Bourbon, duc de Bordeaux, comte de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Chamillart, Michel [1](#)

Champagne, Adèle de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Champagne, Jeanne de [1](#)

Champagny, Jean-Baptiste de Nompère de [1](#)

Champaigne, Philippe de [1](#), [2](#)

Champdivers, Odette de [1](#)

Champeaux, Guillaume de [1](#)

Championnet, Jean Étienne Vachier, dit [1](#)

Champion, Pierre [1](#)

Champlain, Samuel de [1](#), [2](#), [3](#)

Champollion, Jean-François [1](#)

Chamson, André [1](#)

Changarnier, Nicolas Anne Théodule (général) [1](#), [2](#)

Chantal, Jeanne de [1](#)

Chanzy, Alfred (général) [1](#)

Chapelain, Jean [1](#)

Chappe, Abraham [1](#)

Chappe, Claude [1](#)

Chappe, Ignace [1](#)

Chappe, Pierre François [1](#)

Chappe, René [1](#)

Chappuys, Claude [1](#)

Charette de La Contrie, Athanase (général) [1](#), [2](#), [3](#)

Charette, Hervé de [1](#)

Charle, Christophe 1

Charlemagne, ou Charles I^{er} le Grand 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24

Charles IV le Bel (empereur) 1, 2, 3, 4, 5

Charles VI (empereur du Saint Empire) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

Charles-Emmanuel I^{er} de Savoie 1, 2, 3, 4

Charles-Emmanuel IV de Savoie 1

Charles I^{er} d'Angleterre 1, 2

Charles III le Gros 1, 2

Charles III le Simple 1, 2, 3, 4, 5

Charles II le Chauve 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

Charles IV de Valois 1

Charles-Louis d'Autriche-Teschen (archiduc) 1, 2

Charles-Roux, François 1

Charles V 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

Charles VII 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29

Charles VIII 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

Charles IX 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9

Charles X 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

Charles XIV de Suède 1, 2, 3, 4

Charles de Valois (roi titulaire d'Aragon) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16

Charles Quint 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Charlotte de Savoie 1, 2

Charlotte de Saxe-Cobourg-Gotha (princesse de Belgique, archiduchesse d'Autriche) 1

Charnay, Geoffroy de 1, 2

Charny, Geoffroi de [1](#)

Chartres, Regnault de (archevêque) [1](#)

Chaste, Aymar de [1](#)

Chastelain, Georges [1](#)

Chastenet, Antoinette-Louise-Maxime de [1](#)

Chateaubriand, François René de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Châteaurenault, François-Louis Rousselet (marquis de) [1](#)

Châteauroux, Eudes de [1](#)

Châtel, Jean [1](#)

Châtel, Tanguy du [1](#)

Châtillon, Jacques de [1](#)

Chatrian, Alexandre [1](#)

Chaumette, Pierre Gaspard [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Chaunu, Pierre [1](#), [2](#)

Chautemps, Camille [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Chénier, André [1](#)

Chessac (président du parlement de Bordeaux) [1](#)

Chevalier, Jacques [1](#)

Chevalier, Maurice [1](#)

Chevalier, Michel [1](#)

Chevènement, Jean-Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Chevreuse, Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chaulnes et de [1](#)

Chevreuse (comtesse de) [1](#), [2](#)

Cheysson, Claude [1](#), [2](#)

Chiappe, Jean [1](#)

Childéric [1](#)

Chirac, Auguste [1](#)

Chirac, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#), [44](#), [45](#), [46](#), [47](#), [48](#), [49](#),

50, 51, 52, 53, 54

Choiseul, Étienne François, duc de 1, 2, 3, 4, 5

Choiseul-Praslin, Charles, duc de 1

Choltitz, Dietrich von 1

Chotek, Sophie (duchesse de Hohenberg) 1

Chrétien de Troyes 1

Christiani, Fernand, baron de 1

Christian IV de Danemark 1

Churchill, Winston 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Cinq-Mars, Henri Coiffier de Ruzé, marquis de 1, 2

Citron, Suzanne 1

Clair, René, René Chomette, dit 1

Clairvaux, Bernard de 1, 2, 3

Clary, Eugénie Bernardine Désirée, reine de Suède 1

Claude de France 1, 2

Claudé, Paul 1, 2, 3

Clemenceau, Georges 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50

Clémence de Hongrie 1

Clément IV (pape) 1

Clément V (pape) 1, 2, 3

Clément VII (pape d'Avignon) 1

Clément VII (pape) 1, 2, 3

Clément VIII (pape) 1, 2

Clément XI (pape) 1

Clément, Jacques 1, 2

Clément, Jean-Baptiste 1

Clément, Jean-Paul 1

Clément, René 1

Clément-Thomas, Jacques Léonard (général) [1](#)
Clermont, Robert de [1](#)
Clermont-Tonnerre, Stanislas Marie Adélaïde, comte de [1](#)
Clicquot-Ponsardin, Barbe-Nicole Clicquot, dite Veuve Clicquot [1](#)
Clifford, Rosamonde [1](#)
Clisson, Olivier V de [1](#)
Cloots, Anacharsis [1](#), [2](#)
Clouet, Jean [1](#), [2](#)
Cloulas, Ivan [1](#)
Clouzot, Henri Georges [1](#), [2](#)
Clovis, ou Choldvech, Chlodowig, Clodovicus [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)
Cochet, Henri [1](#)
Cochin, Augustin [1](#)
Cochin, Denys [1](#)
Coco Chanel, née Gabrielle Chasnel [1](#)
Cocteau, Jean [1](#), [2](#)
Coello, Sanchez [1](#)
Cohn-Bendit, Daniel [1](#), [2](#)
Cointet, Michèle [1](#)
Coislin, Pierre du Cambout de [1](#)
Colbert, Jean-Baptiste [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)
Colette, Sidonie Gabrielle [1](#), [2](#)
Coligny, François de [1](#)
Coligny, Gaspard de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)
Coligny, Odet de, dit le cardinal de Châtillon [1](#)
Colin, Armand [1](#)
Collingham, Hugh [1](#)
Collot d'Herbois, Jean-Marie [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Colomb, Christophe [1](#)

Colonna, Alexandre (comte Walewski) [1](#)

Colonna, Sciarra [1](#), [2](#)

Combes, Émile [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Comte, Auguste [1](#)

Conan IV (duc de Bretagne) [1](#)

Concini, Concino [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Condé, Henri II (prince de) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Condé, Louis I^{er} de Bourbon-Condé (prince de) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Condillac, Étienne Bonnot de [1](#)

Condorcet, Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Condren, père Charles de [1](#)

Conflans, Jean de [1](#)

Congreve, William [1](#)

Coninck, Pieter de [1](#)

Conrad III de Germanie [1](#)

Consalvi, Ercole [1](#)

Constance de Castille [1](#)

Constant, Benjamin [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Constantin (empereur) [1](#)

Contamine, Philippe [1](#), [2](#), [3](#)

Conti, François (prince de) [1](#)

Conti, Giovanni Francesco [1](#)

Conti, Louis François de Bourbon, 6^e prince de [1](#), [2](#)

Copernic, Nicolas [1](#)

Cop, Guillaume [1](#)

Coppée, François [1](#)

Corbie, Arnaud de [1](#)

Corday, Charlotte [1](#)

Cornette, Joël [1](#), [2](#)

Cornu, Gautier [1](#), [2](#)

Cornu, Hortense [1](#)

Cornwallis, Charles, marquis de [1](#)

Corot, Jean-Baptiste Camille [1](#)

Corrège, Antonio Allegri, dit en français le [1](#)

Cortés, Hernán [1](#)

Cossé-Brissac, Charles II de [1](#)

Cot, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Coty, François, François Spoturno, dit [1](#), [2](#)

Coty, René [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Couëdic, Charles Louis du [1](#)

Coulibaly, Amedy [1](#)

Courbet, Amédée (amiral) [1](#)

Courier, Paul-Louis [1](#)

Courteline, Georges [1](#)

Cousin-Montauban, Charles (comte de Palikao) [1](#)

Cousinot, Guillaume [1](#)

Cousin, Victor [1](#), [2](#), [3](#)

Coustou, Guillaume [1](#)

Coustou, Nicolas [1](#)

Couthon, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Coutrot, Jean [1](#)

Couve de Murville, Maurice [1](#), [2](#)

Coysevoix, Antoine [1](#)

Cresson, Édith [1](#)

Crest de Saint-Aubin, Félicité du (comtesse de Genlis) [1](#)

Cromwell, Oliver [1](#)

Crouzet, Denis [1](#)

Crouzet, François [1](#), [2](#)

Cumberland, William Augustus, duc de [1](#)

Cuno, Wilhelm [1](#)

Curée, Jean-François [1](#)

Curie, Marie [1](#), [2](#)

Curie, Pierre [1](#)

Custine, Adam Philippe, comte de [1](#)

Czernin, Ottokar [1](#)

Dagobert [1](#), [2](#)

Daim, Olivier le [1](#)

Daladier, Édouard [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#)

Dalberg, Karl Theodor von (prince-archevêque) [1](#)

Dalimier, Albert [1](#)

Dalí, Salvador [1](#)

Dalou, Jules [1](#)

Dammartin, Renaud de (comte de Boulogne) [1](#), [2](#), [3](#)

Dampierre, Gui de [1](#)

Daniel, Pierre [1](#)

Daniel-Rops, Henri Petiot, dit [1](#)

Danjou, Jean (capitaine) [1](#)

Dansette, Adrien [1](#)

Dante Alighieri [1](#)

Danton, Georges Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)

Darboy, Georges (archevêque) [1](#), [2](#)

Darcos, Xavier [1](#)

Darlan, François (amiral) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Darnand, Joseph [1](#), [2](#), [3](#)

Darquier de Pellepoix, Louis [1](#)

Daru, Pierre Bruno [1](#)

Dati, Rachida [1](#)

Daudet, Alphonse [1](#)

Daudet, Léon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Daumier, Honoré [1](#), [2](#)

Dautry, Raoul [1](#)

Davet, Gérard [1](#)

David d'Angers, Pierre-Jean, dit [1](#)

David, Louis [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

David, Jérôme [1](#)

Davout, Louis Nicolas [1](#), [2](#), [3](#)

Dawes, Charles Gates [1](#)

Déat, Marcel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Debray, Régis [1](#), [2](#), [3](#)

Debré, Jean-Louis [1](#)

Debré, Michel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)

Debussy, Claude [1](#)

Decaux, Alain [1](#)

Decazes, Élie [1](#), [2](#), [3](#)

Decourt, Jehan [1](#)

Decrès, Denis [1](#)

Defferre, Gaston [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Degas, Edgar [1](#)

Degoutte, Jean-Marie (général) [1](#)

Delacroix, Eugène [1](#), [2](#), [3](#)

Delanoë, Bertrand [1](#)

Delaunay, Robert [1](#)

Delaunay, Sonia [1](#), [2](#)

Delbos, Yvon [1](#)

Delcassé, Théophile [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Delescluze, Charles [1](#), [2](#), [3](#)

Delestraint, Charles [1](#)

Deloncle, Eugène [1](#), [2](#)

Delors, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Del Sarto, Andrea [1](#)

Delsol, Chantal [1](#)

Delteil, Joseph [1](#)

Demoulin, François [1](#)

Denfert-Rochereau, Pierre (colonel) [1](#)

Denis (saint) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Denis, Maurice [1](#), [2](#)

Denoix de Saint Marc, Hélié (commandant) [1](#)

Denon, Dominique Vivant, baron [1](#)

Déon, Michel [1](#)

Derain, André [1](#)

Deroin, Jeanne [1](#)

Déroulède, Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Desaix, Louis Charles Antoine [1](#), [2](#)

Descaves, Lucien [1](#)

Deschanel, Paul [1](#), [2](#), [3](#)

Desfieux, François [1](#)

Désir, Harlem [1](#)

Desmoulins, Camille [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Desmoulins, Lucile [1](#)

Despans-Cubières, Amédée Louis de [1](#)

Dessalines, Jean-Jacques puis Jacques I^{er} [1](#)

Dessolles, Jean (général, marquis) [1](#)

Destutt de Tracy, Antoine [1](#)

Devaquet, Alain [1](#)

Diaghilev, Serge de [1](#)

Dias, Bartolomeu [1](#)

Diderot, Denis [1](#)

Dietrich (famille) [1](#)

Digeon, Claude [1](#)

Dillon, Arthur [1](#)

Dillon, Theobald de [1](#)

Disraeli, Benjamin [1](#)

Dolet, Étienne [1](#)

Dollfuss, Engelbert [1](#)

Doncœur, Paul (prêtre) [1](#)

Dorgelès, Roland [1](#), [2](#)

Dorgères, Henri [1](#)

Doriot, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Dormans, Guillaume de [1](#)

Dormans, Jean de [1](#)

Dormoy, Marx [1](#)

Doumergue, Gaston [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Doumer, Paul [1](#), [2](#)

Dray, Julien [1](#)

Dreux-Brézé, Henri Evrard, marquis de [1](#), [2](#)

Dreux-Brézé, Henri Scipion Charles, marquis de [1](#)

Dreux, Pierre de, dit Mauclerc [1](#), [2](#)

Dreux, Robert de [1](#)

Dreyfous, Maurice [1](#)

Dreyfus, Alfred [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#),
[16](#)

Dreyfus, Lucie [1](#)

Dreyfus, Mathieu [1](#), [2](#)

Drieu la Rochelle, Pierre [1](#), [2](#), [3](#)

Drogon [1](#)

Droit, Michel [1](#)

Drouet, Jean-Baptiste [1](#)

Drouyn de Lhuys, Édouard [1](#)

Drumont, Édouard [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Druon, Maurice [1](#), [2](#), [3](#)

Dubois, Guillaume (abbé) [1](#), [2](#), [3](#)

Dubois, Pierre [1](#)

Dubuffet, Jean [1](#)

Duby, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Du Camp, Maxime [1](#)

Duclerc, Charles [1](#)

Duclert, Vincent [1](#)

Duclos, Charles Pinot [1](#)

Duclos, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Ducos, Pierre Roger [1](#)

Du Faur de Pibrac, Guy [1](#)

Dufaure, Jules [1](#), [2](#)

Duflot, Cécile [1](#)

Dufoix, Georgina [1](#)

Dufy, Raoul [1](#)

Dugommier, Jacques François [1](#)

Dugoujon, Frédéric [1](#)

Dugua de Mons, Pierre [1](#)

Duguay-Trouin, René [1](#)

Du Guesclin, Bertrand [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Duhamel, Alain [1](#), [2](#)

Duhamel, Georges [1](#), [2](#)

Duhamel, Jacques [1](#), [2](#)

Dukas, Paul [1](#)

Dumas, Alexandre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Dumas, Maryse [1](#)

Dumas, Mathieu [1](#)

Dumas, René-François [1](#), [2](#)

Dumas, Roland [1](#)

Du Mont, Henry de Thier, dit Henry [1](#)

Dumont d'Urville, Jules (amiral) [1](#)

Dumont, René [1](#)

Dumoulin de Labarthète, Henri [1](#)

Dumouriez, Charles François du Perrier, dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Dunant, Henri [1](#)
Dunbabin, Jean [1](#)
Dunois (monseigneur) [1](#)
Dunoyer de Segonzac, Pierre [1](#)
Dupanloup (évêque) [1](#)
Duperré, Charles (amiral) [1](#)
Dupin, Charles [1](#)
Duplessis-Mornay, Philippe [1](#), [2](#)
Dupont-Aignan, Nicolas [1](#)
Dupont de l'Étang, Pierre-Antoine, comte [1](#)
Dupont de l'Eure, Jacques Charles [1](#)
Dupont de Nemours, Pierre Samuel [1](#)
Du Port, Adrien [1](#)
Duprat, Antoine [1](#)
Dupuy, Charles [1](#), [2](#)
Duquesne, Abraham, marquis [1](#)
Durand de Villegagnon, Nicolas [1](#)
Durand, Marguerite [1](#)
Duras, Marguerite [1](#)
Durkheim, Émile [1](#)
Duruy, Victor [1](#), [2](#), [3](#)
Du Vair, Guillaume [1](#)
Duval d'Éprémesnil, Jean-Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)
Duval, Georges [1](#)
Duvergier de Hauranne [1](#)
Duvivier, Julien [1](#)
Éblé, Jean-Baptiste [1](#)
Éboué, Félix [1](#)
Eden, Anthony [1](#)
Édouard I^{er} d'Angleterre [1](#), [2](#)
Édouard II d'Angleterre [1](#), [2](#)

Édouard III d'Angleterre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Édouard IV d'Angleterre [1](#), [2](#)

Édouard VI d'Angleterre [1](#)

Édouard VII d'Angleterre [1](#)

Édouard, le Prince Noir [1](#), [2](#), [3](#)

Egmont, Justus van [1](#)

Eiffel, Gustave [1](#), [2](#)

Eisenhower, Dwight [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Éléonore d'Autriche [1](#)

Elgey, Georgette [1](#)

Élisabeth I^{re} d'Angleterre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Élisabeth II d'Angleterre [1](#)

Élisabeth d'Autriche [1](#)

Élisabeth de France (fille d'Henri II) [1](#), [2](#)

Élisabeth de France (fille d'Henri IV) [1](#)

Élisabeth de Valois [1](#)

Élisabeth Philippine Marie Hélène de France, dite Madame Élisabeth [1](#)

Elkabbach, Jean-Pierre [1](#)

El Mezouari El Glaoui, Thami (pacha) [1](#)

Éluard, Paul [1](#), [2](#)

Emmanuelli, Henri [1](#)

Emmanuel-Philibert de Savoie [1](#), [2](#)

Enfantin, Barthélemy Prosper [1](#)

Engels, David [1](#)

Engels, Friedrich [1](#)

Enghien, Louis Antoine de Bourbon-Condé, duc d' [1](#), [2](#)

Enghien, Louis II de Bourbon-Condé, dit le Grand Condé, prince de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Entraques, Henriette d' [1](#)

Éon de Beaumont, Charles, chevalier d' [1](#)

Épernon, duc d' [1](#), [2](#)
Érasme [1](#)
Erckmann, Émile [1](#)
Érignac, Claude [1](#)
Ermine [1](#)
Essarts, Charlotte des [1](#)
Estaing, Charles Henri, vice-amiral d' [1](#), [2](#)
Esterházy, Ferdinand Walsin [1](#), [2](#)
Estienne d'Orves, Honoré d' [1](#)
Estienne, Jean [1](#)
Estivet, Jean d' [1](#)
Estouteville, Jean d' [1](#)
Estrées, Gabrielle d' [1](#), [2](#), [3](#)
Étienne II (pape) [1](#)
Étienne III (pape) [1](#)
Étienne, Eugène [1](#)
Eudes, Jean [1](#)
Eugène de Savoie-Carignan (prince) [1](#), [2](#)
Eugénie, Eugenia María de Montijo de Guzmán, impératrice
des Français [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Évreux, Jeanne d' [1](#), [2](#)
Évreux, Philippe d' [1](#), [2](#), [3](#)
Fabius, Laurent [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)
Fabre d'Églantine, Philippe Fabre, dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Fabrègues, Jean d'Azémar de [1](#)
Fabre-Luce, Alfred [1](#)
Fagalde, Bertrand [1](#)
Faidherbe, Louis [1](#), [2](#)
Failly, Pierre Louis Charles Achille de (général) [1](#)
Falkenhayn, Erich von (général) [1](#), [2](#), [3](#)
Fallières, Armand [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Falloux, Alfred Frédéric de (comte) [1](#), [2](#), [3](#)
Farel, Guillaume [1](#), [2](#)
Farman, Henri [1](#), [2](#)
Farnèse, Alexandre [1](#)
Farnèse, Élisabeth [1](#)
Fastolf, John [1](#)
Fauquembergue, Clément de [1](#)
Faure, Edgar [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)
Faure, Félix [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Fauré, Gabriel [1](#)
Faure, Paul [1](#), [2](#), [3](#)
Fauroux, Roger [1](#), [2](#)
Favier, Jean [1](#), [2](#), [3](#)
Favre, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)
Fayard, Jean-François [1](#)
Fayolle, Émile (général) [1](#)
Fénelon, François de Salignac de La Mothe-Fénelon, dit (archevêque de Cambrai) [1](#), [2](#), [3](#)
Féraud, Jean-Bertrand [1](#)
Ferdinand I^{er} (empereur) [1](#)
Ferdinand III (empereur) [1](#)
Ferdinand I^{er} de Naples, ou Ferrante [1](#)
Ferdinand I^{er} des Deux-Siciles [1](#), [2](#)
Ferdinand II d'Aragon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Fernandel, Fernand Joseph Désiré Contandin, dit [1](#)
Fernandez, Ramon [1](#)
Ferrand, Jean Henri Becays (général) [1](#)
Ferré, Théophile [1](#)
Ferro, Marc [1](#), [2](#)
Ferry, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#),

[34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#)

Fersen, Axel, comte de [1](#), [2](#)

Fesch, Joseph [1](#)

Fichet, Guillaume [1](#)

Fichte, Johann Gottlieb [1](#)

Fieschi, Giuseppe Guelfi, dit [1](#)

Fillioud, Georges [1](#)

Fillon, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Finkielkraut, Alain [1](#)

Fiorentino, Rosso [1](#)

Fischer, Fritz [1](#)

Fiterman, Charles [1](#)

Flahaut, Charles de (général) [1](#)

Flandin, Pierre-Étienne [1](#), [2](#)

Flandre, Louis de [1](#)

Flesselles, Jacques de [1](#), [2](#)

Fleurant-Agricola, Gabriel Fleurant, dit [1](#)

Fleury, Abbon de (moine) [1](#), [2](#)

Fleury, Hercule de (cardinal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Floquet, Charles [1](#)

Florian, Jean-Pierre Claris de [1](#)

Flori, Jean [1](#)

Flote, Pierre [1](#), [2](#)

Flourens, Émile [1](#)

Flourens, Gustave [1](#)

Foccart, Jacques [1](#), [2](#)

Foch, Ferdinand (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Foix, Françoise de, dame de Châteaubriant [1](#)

Foix, Gaston de [1](#)

Foix, Odet de [1](#)

Foix, Raymond-Roger, comte de (fils de Roger-Bernard I^{er} de

Foix) [1](#)

Fonck, René [1](#)

Fontaine, Pierre (architecte) [1](#)

Fontaines, Pierre de [1](#)

Fontanes, Jean-Pierre Louis, marquis de [1](#)

Fontanet, Joseph [1](#), [2](#)

Forey, Élie Frédéric (maréchal) [1](#)

Foucault, Michel [1](#), [2](#)

Fouché, Joseph [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Fouchet, Christian [1](#)

Fougeron, André [1](#)

Fouillée, Augustine, dite G. Bruno [1](#)

Fould, Achille [1](#), [2](#)

Foulques Nerra [1](#)

Fouquet, Jean [1](#)

Fouquet, Nicolas [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Fouquier-Tinville, Antoine [1](#), [2](#)

Fourcade, Marie-Madeleine [1](#)

Fourier, Charles [1](#), [2](#)

Fourier, Jean Baptiste Joseph [1](#)

Frachon, Benoît [1](#)

France, Aélis de [1](#), [2](#)

France, Anatole [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Franchet d'Esperey, Louis (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Francion [1](#)

Franco, Francisco (général) [1](#), [2](#), [3](#)

François I^{er} d'Autriche (empereur) [1](#)

François II, empereur du Saint Empire, puis empereur d'Autriche [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

François-Ferdinand d'Autriche [1](#)

François I^{er} [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#),

[17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#),
[34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#)

François I^{er} de Bretagne [1](#)

François II [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

François II de Bretagne [1](#), [2](#), [3](#)

François II des Deux-Siciles [1](#)

François de Valois-Angoulême [1](#), [2](#), [3](#)

François-Joseph I^{er} d'Autriche [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Frank, Bernard [1](#)

Franklin, Benjamin [1](#)

Frayssinous, Denis (évêque) [1](#)

Frédéric II (empereur) [1](#)

Frédéric-Guillaume II de Prusse [1](#)

Frédéric-Guillaume III de Prusse [1](#), [2](#)

Frédéric I^{er} de Wurtemberg (duc puis roi) [1](#)

Frédéric II de Prusse [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Frédéric Josias, prince de Saxe-Cobourg [1](#)

Frenay, Henri [1](#), [2](#)

French, John [1](#), [2](#), [3](#)

Fréron, Louis Marie Stanislas [1](#), [2](#), [3](#)

Fresnay, Pierre, né Pierre Jules Louis Laudénbach [1](#)

Freycinet, Charles Louis de Saulces de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Friga [1](#)

Frise, Mathilde de [1](#)

Froissart, Jean [1](#), [2](#)

Frotté, Marie Pierre Louis de [1](#)

Fumaroli, Marc [1](#)

Furet, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Fustel de Coulanges, Numa Denis [1](#), [2](#), [3](#)

Gabin, Jean, né Jean Alexis Moncorgé [1](#)

Gaillard, Félix [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Galarde, Geneviève de [1](#)

Galigai, Eleonora Dori, dite [1](#), [2](#)

Galilée [1](#)

Galiot de Genouillac, Jacques de Genouillac, dit [1](#)

Galland, Bruno [1](#)

Gallieni, Joseph (général) [1](#), [2](#), [3](#)

Galliffet, Gaston de (général-marquis) [1](#), [2](#), [3](#)

Gallo, Max [1](#)

Gama, Vasco de [1](#)

Gambetta, Léon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#)

Gamelin, Maurice [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Gance, Abel [1](#), [2](#)

Gan-Rolf, dit Rollon [1](#), [2](#), [3](#)

Garat, Joseph [1](#)

Garaud, Marie-France [1](#), [2](#)

Garibaldi, Giuseppe [1](#), [2](#), [3](#)

Garnier-Pagès, Louis Antoine [1](#), [2](#)

Garrigues, Jean [1](#)

Garros, Roland [1](#)

Gastinel, Payen (chanoine) [1](#)

Gauchet, Marcel [1](#)

Gaudin, Marie, dame de la Bourdaisière [1](#)

Gaudin, Martin Michel Charles (duc de Gaète) [1](#)

Gauguin, Paul [1](#)

Gauldry (évêque) [1](#)

Gaulle, Charles de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#), [44](#), [45](#), [46](#), [47](#), [48](#), [49](#), [50](#), [51](#), [52](#), [53](#), [54](#), [55](#), [56](#), [57](#), [58](#), [59](#), [60](#), [61](#), [62](#), [63](#), [64](#), [65](#), [66](#), [67](#), [68](#), [69](#), [70](#), [71](#), [72](#), [73](#), [74](#), [75](#), [76](#), [77](#), [78](#), [79](#), [80](#), [81](#), [82](#), [83](#), [84](#), [85](#), [86](#), [87](#), [88](#), [89](#), [90](#), [91](#), [92](#), [93](#), [94](#), [95](#), [96](#), [97](#), [98](#), [99](#),

[100](#), [101](#), [102](#), [103](#), [104](#), [105](#), [106](#), [107](#), [108](#), [109](#), [110](#), [111](#),
[112](#), [113](#), [114](#), [115](#), [116](#), [117](#), [118](#), [119](#), [120](#), [121](#), [122](#), [123](#),
[124](#), [125](#), [126](#), [127](#), [128](#), [129](#), [130](#), [131](#), [132](#), [133](#), [134](#), [135](#),
[136](#), [137](#), [138](#), [139](#), [140](#), [141](#), [142](#), [143](#), [144](#), [145](#), [146](#), [147](#),
[148](#), [149](#), [150](#), [151](#), [152](#), [153](#), [154](#)

Gaulle, Pierre de [1](#)

Gautier Sans Avoir [1](#)

Gauvard, Claude [1](#), [2](#)

Gaxotte, Pierre [1](#)

Gayssot, Jean-Claude [1](#)

Geismar, Alain [1](#), [2](#)

Genet, Jean [1](#)

Gengis Khan [1](#)

Gensonné, Armand [1](#), [2](#)

Gensoul, Marcel [1](#)

George I^{er} d'Angleterre [1](#)

George IV d'Angleterre [1](#)

George V d'Angleterre [1](#)

George, Pierre, dit colonel Fabien [1](#)

Gérard, Alain [1](#)

Gérard, Étienne Maurice (général) [1](#)

Gerbier, Pierre (avocat) [1](#)

Géricault, Théodore [1](#)

Gerlier, Pierre [1](#), [2](#)

Gerson, Jean [1](#)

Gide, André [1](#), [2](#), [3](#)

Giesbert, Franz-Olivier [1](#)

Gillouin, René [1](#)

Giono, Jean [1](#), [2](#), [3](#)

Girardet, Raoul [1](#)

Girardin, Delphine de [1](#)

Girardin, Émile de [1](#), [2](#), [3](#)

Girard, Louis [1](#)

Girardon, François [1](#)

Giraud, André [1](#)

Giraud, Henri [1](#), [2](#), [3](#)

Giraudoux, Jean [1](#), [2](#)

Giribaut, Louis [1](#), [2](#)

Giroud, Françoise, née Léa France Gourdji [1](#)

Giscard d'Estaing, Edmond [1](#)

Giscard d'Estaing, Valéry [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#)

Gleichen, Charles-Henri, baron de [1](#)

Gobel, Jean-Baptiste [1](#), [2](#)

Gobineau, Arthur de [1](#)

Goblet, René [1](#)

Godoy, Manuel (chancelier) [1](#)

Goethe, Johann Wolfgang von [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Golein, Jean [1](#)

Goncourt, Edmond de [1](#)

Gondi, Albert de [1](#)

Gonse, Charles-Arthur [1](#)

Gontaut, Charles de (duc de Biron) [1](#)

Gonzague, François de [1](#)

Gorbatchev, Mikhaïl [1](#), [2](#), [3](#)

Gorgulov, Paul [1](#)

Göring, Hermann [1](#)

Görres, Guido [1](#)

Gorsas, Antoine-Joseph [1](#)

Gossec, François-Joseph [1](#)

Gouges, Olympe de [1](#), [2](#), [3](#)

Gouin, Félix [1](#), [2](#)

Goujon, Jean [1](#)

Gouraud, Henri Joseph Eugène [1](#), [2](#)
Gourmont, Remy de [1](#)
Gouvion-Saint-Cyr, Laurent, marquis de (maréchal) [1](#)
Goya y Lucientes, Francisco de [1](#)
Gramont, Agénor de [1](#)
Grasse, François Joseph Paul de (lieutenant général) [1](#)
Gravé, François [1](#)
Gréco, Juliette [1](#)
Greer, Donald [1](#)
Grégoire VII (pape) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Grégoire VIII (pape) [1](#)
Grégoire IX (pape) [1](#), [2](#), [3](#)
Grégoire, Henri (abbé) [1](#), [2](#), [3](#)
Grévy, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)
Grey, Edward [1](#)
Grimm, Friedrich Melchior, baron von [1](#)
Gros, Antoine, baron [1](#)
Grouchy, Emmanuel, marquis de [1](#)
Gruber, Francis [1](#)
Guadet, Élie [1](#), [2](#)
Guderian, Heinz [1](#), [2](#), [3](#)
Guéhenno, Jean [1](#), [2](#)
Gueniffey, Patrice [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Guérin, Jules [1](#), [2](#)
Guesde, Jules, Jules Basile, dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Guevara, Ernesto, dit Che [1](#), [2](#)
Guiberteau, Paul [1](#)
Guigou, Élisabeth [1](#)
Guillart, Charles [1](#)
Guillaume I^{er} (roi de Prusse puis empereur d'Allemagne) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Guillaume II de Prusse [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Guillaume V d'Aquitaine [1](#)

Guillaume X [1](#), [2](#)

Guillaume, Augustin (général) [1](#)

Guillaume aux blanches mains (archevêque) [1](#), [2](#)

Guillaume Bras-de-Fer [1](#)

Guillaume le Breton [1](#), [2](#)

Guillaume le Conquérant [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Guillaume Longue-Épée [1](#), [2](#)

Guillemin, Henri [1](#)

Guillot, Olivier [1](#)

Guilluy, Christophe [1](#)

Guimard, Hector [1](#)

Guindorf, Marie-Reine [1](#)

Guiscard, Robert [1](#)

Guise, Charles I^{er} de Lorraine, duc de [1](#), [2](#), [3](#)

Guise, Charles II de Lorraine, duc de Mayenne et de [1](#), [2](#)

Guise, François I^{er} de Lorraine, duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Guise, Henri I^{er} de Lorraine, dit le Balafré, duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Guiton, Jean [1](#)

Guitry, Sacha [1](#), [2](#)

Guizot, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#)

Gustave III de Suède [1](#)

Gustave Adolphe de Suède [1](#)

Gutenberg, Johannes Geinsfleisch, dit [1](#)

Gwynemer, Georges [1](#)

Guyon, Jeanne-Marie Bouvier de La Motte, dite Madame Guyon ou Jeanne [1](#)

Guzmán, Dominique de, saint [1](#)

Habsbourg, Albert de (archiduc) [1](#)

Habsbourg, Ferdinand II de [1](#)

Habsbourg, Léopold I^{er} de [1](#)

Habsbourg-Lorraine, Charles I^{er} de [1](#)

Habsbourg-Lorraine, Léopold II de (empereur du Saint Empire) [1](#)

Habsbourg, Marguerite de (fille de Maximilien) [1](#), [2](#), [3](#)

Habsbourg, Maximilien de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Habsbourg, Philippe de, dit le Beau [1](#)

Hácha, Emil [1](#)

Hadwige (mère d'Hugues Capet) [1](#)

Hainaut, Isabelle de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Hainaut, Philippa de [1](#)

Halévy, Daniel [1](#), [2](#)

Halévy, Fromental [1](#)

Hallyday, Johnny, né Jean-Philippe Smet [1](#)

Hamel, père Jacques [1](#)

Hamon, Philippe [1](#), [2](#)

Hanau, Marthe [1](#)

Hanley, Sarah [1](#)

Hanotaux, Gabriel [1](#), [2](#)

Hanriot, François [1](#), [2](#), [3](#)

Harcourt, Bernard d' [1](#)

Harcourt, Jean V d' [1](#)

Hardman, John [1](#)

Hardouin-Mansart, Jules Hardouin, dit [1](#), [2](#)

Harold II Godwinson, ou Harold II d'Angleterre [1](#), [2](#)

Hartoy, Maurice d' [1](#)

Hartung, Hans [1](#)

Hauteville, Tancred de [1](#)

Hautpoul, Alphonse Henri d' (général) [1](#)

Hay, Charles (lord) [1](#)

Hazard, Paul [1](#)

Hébert, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Heers, Jacques [1](#)

Heilly, Anne d' [1](#)

Hélary, Xavier [1](#)

Hennigs, Elisabeth von [1](#)

Henri IV (empereur) [1](#)

Henri VI (empereur) [1](#)

Henri I^{er} [1](#), [2](#)

Henri I^{er} Beauclair (roi d'Angleterre et duc de Normandie) [1](#), [2](#)

Henri II [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#)

Henri III [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#)

Henri V [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#), [44](#)

Henri IV d'Angleterre [1](#)

Henriot (fabricant de salpêtre) [1](#)

Henriot, Philippe [1](#), [2](#)

Henri V d'Angleterre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Henri VI d'Angleterre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Henri VII d'Angleterre [1](#)

Henri VIII d'Angleterre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Henri le Navigateur [1](#)

Henri l'Oiseleur (roi de Germanie) [1](#)

Henry, André [1](#)

Henry Burghersh (évêque) [1](#)

Henry, Émile [1](#)

Hérault de Séchelles, Marie Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Herbinger, Paul-Gustave (colonel) [1](#)

Herman, Martial [1](#)

Hernu, Charles [1](#), [2](#)

Héroard, Jean [1](#)

Herriot, Édouard [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#)

Herr, Lucien [1](#), [2](#)

Hervé, Edmond [1](#), [2](#)

Hervé, Gustave [1](#), [2](#), [3](#)

Herz, Cornelius [1](#), [2](#)

Hesse-Darmstadt, Louis X de [1](#)

Heynlin, Jean [1](#)

Hinard, Louis [1](#)

Hindenburg, Paul von [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Hirsch, Martin [1](#)

Hitler, Adolf [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#)

Hoche, Louis Lazare [1](#), [2](#), [3](#)

Hô Chi Minh, Nguyễn Tat Thanh, dit [1](#), [2](#), [3](#)

Hofer, Andreas [1](#)

Hohenlohe-Ingelfingen, Frédéric-Louis de [1](#)

Hohenstaufen, Frédéric I^{er} de, dit Frédéric Barberousse (empereur) [1](#), [2](#), [3](#)

Hohenstaufen, Frédéric II de (roi de Sicile, empereur) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Hohenzollern (famille) [1](#), [2](#), [3](#)

Hohenzollern-Sigmaringen, Léopold de [1](#)

Holbach, Paul Henri Thiry, baron d' [1](#)

Hollande, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#)

Hollweg, Bethmann [1](#), [2](#)
Homère [1](#), [2](#)
Honorius III (pape) [1](#), [2](#), [3](#)
Horace [1](#)
Hortefeux, Brice [1](#)
Hotman, François [1](#)
Houellebecq, Michel [1](#)
Houphouët-Boigny, Félix [1](#), [2](#)
Houssaye, Arsène [1](#)
Howard, Harriet [1](#)
Hue, Robert [1](#)
Hugo, Victor [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#),
[16](#), [17](#), [18](#), [19](#)
Huguenin, Sulpice [1](#)
Hugues Blavons [1](#)
Hugues Capet ou Hugues de France [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)
Hugues le Grand (duc des Gaules) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Humbert, Georges Louis [1](#)
Humbert II (Dauphin de Viennois) [1](#), [2](#)
Humières, Jacques d' [1](#)
Huntziger, Charles [1](#)
Hussein Dey [1](#)
Hussein, Saddam [1](#), [2](#)
Hussenet, Jacques [1](#)
Huss, Jean [1](#)
Huxelles, Nicolas du Blé, marquis d' (maréchal) [1](#)
Huysmans, Joris-Karl [1](#)
Ibrahim Pacha [1](#)
Ingeburge de Danemark [1](#), [2](#)
Innocent III (pape) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Innocent XI (pape) [1](#)

Ionesco, Eugène [1](#)

Isabelle II d'Espagne [1](#)

Isabelle Claire Eugénie, infante d'Espagne [1](#)

Isabelle d'Aragon [1](#), [2](#)

Isabelle de France [1](#), [2](#)

Isabelle de Castille, dite la Catholique [1](#), [2](#)

Isnard, Maximin [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Isorni, Jacques [1](#), [2](#)

Izard, Georges [1](#)

Jäckel, Eberhard [1](#)

Jacquart, Jean [1](#)

Jacques I^{er} d'Angleterre [1](#)

Jacques I^{er} d'Aragon [1](#)

Jacques Cœur [1](#)

Jacques, Édouard [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Jallier, Noël [1](#)

Janequin, Clément [1](#)

Jansen, Cornelius [1](#)

Janssen, Gaston [1](#)

Jaurès, Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#)

Javouhey, Anne-Marie, sainte [1](#)

Jean VIII (pape) [1](#), [2](#)

Jean I^{er}, dit le Posthume [1](#)

Jean II le Bon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Jean II (roi du Portugal) [1](#)

Jean V de Bretagne [1](#)

Jean VI de Portugal [1](#)

Jean Baptiste (saint) [1](#)

Jeanbon Saint-André, André Jeanbon, dit [1](#)

Jean-Clément Martin [1](#)

Jean l'Aveugle (roi de Bohême) [1](#)

Jeanne de Bourgogne [1](#), [2](#), [3](#)

Jeanne de Castille, dite la Folle [1](#)

Jeanne II de France, dite la Boiteuse [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Jeanneney, Jean-Marcel [1](#), [2](#), [3](#)

Jeanneney, Jean-Noël [1](#), [2](#)

Jeanneney, Jules [1](#)

Jeannin, Pierre, dit le Président Jeannin [1](#)

Jean-Paul II (saint, pape) [1](#), [2](#)

Jean sans Peur [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Jean sans Terre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Jean Tristan (fils de Louis IX) [1](#)

Jecker, Jean-Baptiste [1](#)

Jiménez de Quesada, Gonzalo [1](#)

Jobert, Michel [1](#), [2](#)

Joffé, Adolf [1](#)

Joffre, Joseph (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Joinville, Jean de [1](#)

Joliot-Curie, Frédéric [1](#)

Joliot-Curie, Irène [1](#), [2](#)

Joly, Bertrand [1](#)

Jospin, Lionel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Jouhaud, Edmond (général) [1](#)

Jouhaux, Léon [1](#), [2](#)

Jourdan, Jean-Baptiste [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Jouvenel, Bertrand de [1](#)

Jouvenel des Ursins, Bertrand de, dit Bertrand de Jouvenel [1](#)

Jouvenel des Ursins, Jean II (archevêque) [1](#)

Jouyet, Jean-Pierre [1](#)

Joxe, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Joyeuse, Antoine Scipion de [1](#), [2](#)
Juan d'Autriche (infant) [1](#), [2](#)
Judith de Bavière [1](#)
Juillet, Pierre [1](#), [2](#)
Juin, Alphonse (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#)
Jules II (pape) [1](#)
Jullian, Camille [1](#)
Julliard, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)
July, Serge [1](#)
Junot, Jean Andoche [1](#), [2](#)
Juppé, Alain [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)
Kandinsky, Vassily [1](#), [2](#)
Kanner, Patrick [1](#)
Kantorowicz, Ernst [1](#), [2](#)
Kassovitz, Mathieu [1](#)
Katz, Joseph (général) [1](#)
Keitel, Wilhelm [1](#), [2](#)
Kellermann, François Étienne [1](#), [2](#)
Kempe, John (évêque) [1](#)
Kepel, Gilles [1](#)
Kerenski, Alexandre [1](#)
Kérillis, Henri de [1](#)
Kermoyan, Tugdual de [1](#)
Kessel, Joseph [1](#)
Keynes, John Maynard [1](#)
Khayr ad Din, dit Barberousse [1](#)
Khomeyni, Ruhollah (ayatollah) [1](#)
Khrouchtchev, Nikita Sergueïevitch [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Kiev, Anne de [1](#)
Kisling, Moïse [1](#)
Kissinger, Henry [1](#)

Kitchener, Horatio Herbert [1](#), [2](#)

Klarsfeld, Serge [1](#)

Kléber, Jean-Baptiste [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Kluck, Alexander von [1](#)

Knecht, Robert [1](#), [2](#), [3](#)

Knut VI de Danemark [1](#), [2](#)

Koenig, Marie Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Kohl, Helmut [1](#)

Kouchner, Bernard [1](#), [2](#), [3](#)

Koutouzov, Mikhaïl [1](#)

Krivine, Alain [1](#), [2](#), [3](#)

Kropotkine, Pierre [1](#)

Krynen, Jacques [1](#)

Kupka, František [1](#)

Labande-Mailfert, Yvonne [1](#)

La Bourdonnais, François Régis de, comte de La Bretèche [1](#), [2](#), [3](#)

La Chalotais, Louis René de Caradeuc de [1](#)

Lachmann, Esther (marquise de Païva) [1](#)

La Condamine, Charles Marie [1](#)

Lacordaire, Henri [1](#), [2](#)

Lacore, Suzanne [1](#)

Lacoste, René [1](#), [2](#), [3](#)

Lacoste, Robert [1](#)

Lacouture, Jean [1](#), [2](#), [3](#)

La Croix de Castries, Christian de (général) [1](#)

Ladoue, Thomas-Casimir-François [1](#)

Lafaye, Gabriel [1](#)

La Fayette, Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert Motier, marquis de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#)

Laffemas, Barthélemy de [1](#)

Laffitte, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Lafleur, Jacques [1](#)

Lagaillarde, Pierre [1](#)

Lagarde, Christine [1](#)

La Grange, Jean de [1](#)

Lagrange, Léo [1](#), [2](#), [3](#)

Laguiller, Arlette [1](#), [2](#)

La Hire [1](#)

Laignel, André [1](#)

Laisné, Jeanne [1](#), [2](#)

Lajoinie, André [1](#)

Lakanal, Joseph [1](#)

Lalande, Michel Richard de [1](#), [2](#)

Lally-Tollendal, Gérard, marquis de [1](#)

Lamartine, Alphonse de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Lamballe, Marie-Thérèse Louise de Savoie-Carignan, princesse de [1](#), [2](#)

Lamennais, Félicité Robert de (abbé) [1](#), [2](#), [3](#)

Lameth, Alexandre de [1](#), [2](#)

Lameth, Charles-Malo de [1](#), [2](#)

Lameth, Théodore de [1](#), [2](#)

Lamoignon, Chrétien François II de, marquis de Bâville [1](#), [2](#)

Lamoignon, Guillaume II de, seigneur de Blancmesmil et de Malesherbes [1](#)

La Motte-Picquet, Jean Guillaume Toussaint Picquet de La Motte, dit [1](#)

La Motte-Valois, Jeanne de Valois-Saint-Rémy, comtesse de [1](#)

Lamy, Étienne [1](#), [2](#)

Lancastre, Jean de (duc de Bedford) [1](#), [2](#), [3](#)

Landry, Michel Auguste [1](#), [2](#)

Lang, Jack [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Langlais, Pierre (colonel) [1](#)

Langle de Cary, Fernand de [1](#)

Laniel, Joseph [1](#), [2](#), [3](#)

Lanjuinais, Jean-Denis [1](#)

Lannes, Jean [1](#), [2](#), [3](#)

Lanrezac, Charles [1](#)

Laon, Adalbéron de (évêque) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Laon, Robert Le Coq, évêque de [1](#)

Lapie, Pierre-Olivier [1](#)

La Pole, William de (duc de Suffolk) [1](#)

La Porte, Suzanne de [1](#)

La Révellière-Lépeaux, Louis-Marie de [1](#), [2](#)

Larminat, Edgar de [1](#)

La Rochefoucauld-Liancourt, François XII Alexandre Frédéric, duc de [1](#), [2](#)

La Rochefoucauld, Louis-Alexandre, 6^e duc de [1](#), [2](#), [3](#)

La Rochejaquelein, Henri de [1](#), [2](#)

La Rochelle, Catherine de [1](#)

La Rocque, François de (colonel) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

La Rocque de Roberval, Jean-François de [1](#)

Laroque, Pierre [1](#)

Latilly, Pierre de [1](#)

La Tour d'Auvergne, Madeleine de [1](#)

La Tour du Pin, René de [1](#)

La Trémoille, Claude de, 2^e duc de Thouars [1](#)

Lattre de Tassigny, Jean-Marie Gabriel de (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Lauraguais, Diane Adélaïde, duchesse de [1](#)

Laurent, Jacques [1](#)

La Vallière, Louise de [1](#)

Laval, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#),

[17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#)

La Vauguyon, Antoine Paul Jacques de Quélen de Caussade,
duc de [1](#), [2](#)

Lavisse, Ernest [1](#), [2](#), [3](#)

Law, John [1](#)

Lazare, Bernard [1](#), [2](#)

Le Bascle d'Argenteuil, Blanche-Joséphine (duchesse de
Maillé) [1](#)

Le Bas, Philippe-François-Joseph [1](#), [2](#)

Lebel, Michel (valet de chambre) [1](#)

Lebœuf, Edmond [1](#), [2](#)

Lebœuf, Julie, dite Marguerite Bellanger [1](#)

Lebrun, Albert [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Le Brun, Charles [1](#)

Lebrun, Charles François [1](#)

Lecanuet, Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Le Chapelier, Isaac René Guy [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Leclerc, Charles [1](#)

Leclerc, Gérard [1](#)

Leclerc, Philippe de Hauteclocque (général), dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Lecomte, Claude [1](#)

Leconte de Lisle, Charles Marie René [1](#)

Le Corbusier, Édouard Jeanneret-Gris, dit [1](#)

Lecoy de La Marche, Albert [1](#)

Le Drian, Jean-Yves [1](#)

Ledru-Rollin, Alexandre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Lefèvre d'Étaples, Jacques [1](#)

Lefranc, Pierre [1](#), [2](#), [3](#)

Le Fur, Didier [1](#)

Leger, Alexis [1](#)

Léger, Fernand [1](#)

Le Goff, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Le Goff, Jean-Pierre [1](#)

Lehideux, François [1](#)

Le Maître, Jean [1](#)

Lemaître, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Lenglen, Suzanne [1](#)

Lénine, Vladimir Ilitch Oulianov, dit [1](#), [2](#), [3](#)

Le Nôtre, André [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Lentz, Thierry [1](#), [2](#)

Léon IX (pape) [1](#)

Léon XIII (pape) [1](#), [2](#), [3](#)

Léon X (pape) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Léopold I^{er}, roi des Belges [1](#)

Léopold V (duc d'Autriche) [1](#), [2](#)

Léotard, François [1](#), [2](#)

Le Pen, Jean-Marie [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Le Pen, Marine [1](#), [2](#)

Le Play, Frédéric [1](#)

Le Pors, Anicet [1](#)

Leroux, Pierre [1](#)

Le Roy, Philibert [1](#)

Leroy-Beaulieu, Paul [1](#)

Le Roy Ladurie, Emmanuel [1](#)

Le Roy Ladurie, Jacques [1](#)

Lescot, Pierre [1](#)

Lesdiguières, François de Bonne de Créquy, duc de [1](#)

L'Espée, Henri de (général) [1](#)

Lesseps, Ferdinand de [1](#), [2](#), [3](#)

L'Estoile, Pierre de [1](#)

Leszczyńska, Marie [1](#)

Leszczyński, Stanislas [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Le Tellier, Michel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Letourneur, Louis François [1](#)
Le Vau, Louis [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Levillain, Philippe [1](#)
Lévy, Bernard-Henri [1](#)
Lévy-Crémieu, Marc [1](#)
Lévy, Isaac [1](#)
Lévy, Jean-Pierre [1](#)
Lévy-Leboyer, Maurice [1](#)
Leygues, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)
Lhomme, Fabrice [1](#)
L'Hospital, Michel de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Lhote, André [1](#)
Ligne, Charles Joseph, 7^e prince de [1](#)
Ligne, Eugène I^{er} de [1](#)
Limoëlan, Joseph Pierre Picot de [1](#)
Littré, Émile [1](#)
Lloyd George, David [1](#), [2](#)
Locke, John [1](#)
Loichot, Marcel [1](#)
Loménie de Brienne, Étienne Charles de (cardinal et ministre)
[1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)
Longueil, Christophe de [1](#)
Longuet, Charles [1](#)
Longuet, Jean [1](#)
Lorges, Gabriel de [1](#)
Lorraine, Charles de, dit le Hardi [1](#)
Lorraine, Charles de (duc de Chevreuse) [1](#), [2](#)
Lorraine, Charles de ou Charles de Basse-Lotharingie [1](#)
Lorraine, Charles III de (duc de Mayenne) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)
Lorraine, François I^{er} de [1](#)

Lorraine, Isabelle de [1](#)

Lorraine, Léopold I^{er} de [1](#)

Lorraine, Pierre Emmanuel de (duc de Mercœur) [1](#), [2](#)

Lorraine, René II, duc de [1](#)

Lorris, Guillaume de [1](#)

Lot, Ferdinand [1](#)

Lothaire (fils de Louis IV d'Outremer) [1](#)

Lothaire I^{er} (roi des Francs) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Loti, Pierre [1](#)

Loubet, Émile [1](#), [2](#)

Louis IV de Bavière (empereur) [1](#)

Louis VIII [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#)

Louis IX (Saint Louis) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#)

Louis X le Hutin [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Louis XI [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#)

Louis XII [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Louis XIII [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#)

Louis XIV [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#)

Louis XV [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#)

Louis XVI [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#), [44](#), [45](#), [46](#), [47](#), [48](#), [49](#), [50](#), [51](#), [52](#), [53](#), [54](#), [55](#), [56](#), [57](#), [58](#), [59](#), [60](#), [61](#), [62](#), [63](#), [64](#), [65](#), [66](#), [67](#), [68](#), [69](#), [70](#), [71](#), [72](#), [73](#), [74](#), [75](#), [76](#), [77](#), [78](#), [79](#), [80](#), [81](#), [82](#), [83](#), [84](#), [85](#), [86](#), [87](#), [88](#)

Louis XVII [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Louis I^{er} de Savoie [1](#)

Louis XVIII [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#)

Louis II de Hongrie [1](#)

Louis II le Bègue [1](#), [2](#)

Louis III [1](#)

Louis IV d'Outremer [1](#), [2](#)

Louis V le Fainéant [1](#), [2](#), [3](#)

Louis VI le Gros [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Louis VII, dit Louis le Jeune [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#)

Louis de Bavière, dit le Germanique [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Louis de France (duc de Bourgogne) [1](#)

Louise de Savoie [1](#), [2](#)

Louis Ferdinand de France (Dauphin du Viennois) [1](#), [2](#)

Louis Joseph Xavier François de France (Dauphin) [1](#), [2](#), [3](#)

Louis, Joseph-Dominique (ministre) [1](#)

Louis l'Enfant [1](#)

Louis le Pieux, dit le Débonnaire [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Loustaunau-Lacau, Georges [1](#)

Louviers, Charles de [1](#)

Louvois [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Luchaire, Achille [1](#)

Luchaire, Jean [1](#), [2](#)

Luc (saint) [1](#)

Ludendorff, Erich [1](#)

Lully, Jean-Baptiste [1](#), [2](#), [3](#)

Lumière, Auguste [1](#)

Lumière, Louis [1](#)

Lusignan, Guy de [1](#)

Lusignan, Hugues de (comte de La Marche) [1](#), [2](#)

Lusignan, Hugues IX de [1](#)

Lusignan, Hugues X de [1](#)

Lussault, Michel [1](#)

Lustiger, Jean-Marie (archevêque) [1](#)

Luter, Claude [1](#)

Luther, Martin [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Luxembourg, Jean de (comte de Ligny) [1](#)

Luynes, Charles Honoré d'Albert, 3^e duc de [1](#)

○ Voir Chevreuse, duc de

Luynes, Charles, marquis d'Albert, 1^{er} duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Luynes, Louis d'Albert, 6^e duc de [1](#)

Lvov, Gueorgui (prince) [1](#)

Lyautey, Hubert (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Lyon, Florus de [1](#)

Macé, Jean [1](#)

Machault d'Arnouville, Jean-Baptiste de [1](#), [2](#), [3](#)

Machaut, Guillaume de [1](#)

Mackau, Armand de [1](#), [2](#), [3](#)

Mack von Leiberich, Karl [1](#)

Mac-Mahon, Patrice de (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Mac-Mahon, Pierre de [1](#)

Macron, Emmanuel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Madelin, Alain [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Madon, Georges [1](#)

Maeterlinck, Maurice [1](#)

Magellan, Fernand de [1](#), [2](#)

Maginot, André [1](#)

Maillé, Jeanne-Marie de [1](#)

Maillol, Aristide [1](#)

Mailly, Louise, comtesse de [1](#)

Mailly-Nesle, Marie-Anne de (marquise de La Tournelle,

duchesse de Châteauroux) [1](#)

Maine, Louis Auguste de Bourbon, duc du [1](#)

Maintenon, Françoise d'Aubigné, marquise de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Maistre, Joseph de [1](#)

Majoris, Jean [1](#)

Malesherbes, Chrétien Guillaume de Lamoignon de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#),
[5](#), [6](#)

Malet, Claude François de [1](#)

Mallarmé, Stéphane [1](#)

Malon, Benoît [1](#), [2](#)

Malouet, Pierre Victor [1](#), [2](#)

Malraux, André [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Malvy, Louis [1](#), [2](#), [3](#)

Mamère, Noël [1](#)

Mancini, Marie [1](#)

Mandel, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Manet, Édouard [1](#)

Mangin, Charles [1](#), [2](#), [3](#)

Manstein, Erich von [1](#)

Mantes, Philippe de [1](#)

Manuel I^{er} de Portugal [1](#)

Manuel, Jacques-Antoine [1](#)

Mao Tsé-toung [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Marat, Jean-Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Marc, Alexandre [1](#), [2](#), [3](#)

Marcel, Étienne [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Marcellin, Raymond [1](#)

Marcésche, Émile [1](#)

Marchais, Georges [1](#), [2](#), [3](#)

Marchand, Jean-Baptiste [1](#)

Marco Polo [1](#)

Marcoul (saint) [1](#)

Marcourt, Antoine [1](#)

Marcuse, Herbert [1](#)

Margerin, Alfred (prêtre) [1](#)

Marguerite d'Autriche (fille de Maximilien de Habsbourg) [1](#)

Marguerite de France [1](#)

Marguerite de Bourgogne [1](#), [2](#), [3](#)

Marguerite de Valois [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Marguerite d'York [1](#)

Margueritte, Jean-Auguste (général) [1](#)

Margueritte, Victor [1](#), [2](#)

Mariana, Juan de [1](#)

Marie, André [1](#)

Marie-Antoinette d'Autriche (reine de France) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#)

Marie-Caroline d'Autriche [1](#)

Marie de Bourgogne (fille de Charles le Téméraire) [1](#), [2](#), [3](#)

Marie, infante d'Espagne [1](#)

Marie-Josèphe de Saxe [1](#)

Marie-Joséphine de Savoie [1](#)

Marie-Louise d'Autriche [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Marie Robine, dite la Gasque [1](#)

Marie-Thérèse Charlotte de France, dite Madame Royale [1](#), [2](#)

Marie-Thérèse d'Autriche [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Marigny, Enguerrand de [1](#), [2](#), [3](#)

Marillac, Louis de [1](#)

Marillac, Louise de [1](#)

Marillac, Michel de [1](#)

Marin, Louis [1](#), [2](#), [3](#)

Marin, Pierre Denis [1](#)

Maritain, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Marlborough, John Churchill, 1^{er} duc de [1](#), [2](#)

Marle, Thomas de (sire de Coucy) [1](#)

Marly, Anna [1](#)

Marmont, Auguste Viesse de [1](#), [2](#), [3](#)

Marmontel, Jean-François [1](#)

Marot, Clément [1](#)

Marquet, Adrien [1](#)

Marseille, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Martel, Charles [1](#)

Martignac, Jean-Baptiste Gaye, vicomte de [1](#)

Martin IV (pape) [1](#), [2](#)

Martin du Gard, Roger [1](#)

Martin, Henri [1](#), [2](#)

Marty, André [1](#)

Marty, François (archevêque) [1](#)

Marx, Karl [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Marx, Wilhelm [1](#)

Masséna, André [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Massé, Pierre [1](#)

Massis, Henri [1](#), [2](#), [3](#)

Massu, Jacques (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Mathiez, Albert [1](#)

Mathilde de Toscane (comtesse) [1](#)

Matisse, Henri [1](#), [2](#)

Matthias (empereur) [1](#)

Maubois, Jeanne [1](#)

Maugiron [1](#)

Maulnier, Thierry, Jacques Talagrand, dit [1](#)

Maunoir, Julien [1](#)

Maunoury, Michel Joseph (général) [1](#), [2](#)

Maunoury, René [1](#)

Maupeou, René Nicolas de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Maurepas, Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de [1](#)
Mauriac, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)
Maurice de Saxe (comte) [1](#)
Maurois, André [1](#)
Mauroy, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)
Maurras, Charles [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)
Maury, Jean-Sifrein (abbé) [1](#)
Maxence, Jean-Pierre, Pierre Godmé, dit [1](#)
Maximilien II (empereur) [1](#)
Maximilien I^{er} de Bavière [1](#)
Mayer, Daniel [1](#), [2](#)
Mayer, Eugène [1](#)
Mayer, René [1](#)
Mayeul (abbé) [1](#)
Maynier, Jean (baron d'Oppède) [1](#)
Mazarin, Jules (cardinal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#),
[13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#)
Mazauric, Claude [1](#)
Mazel, Florian [1](#)
Mazzini, Giuseppe [1](#), [2](#)
Mecklembourg-Strelitz, Louise de (reine de Prusse) [1](#)
Meda, Charles-André Merda, dit [1](#)
Médicis, Catherine de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#),
[14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#)
Médicis, Éléonore de [1](#)
Médicis, Laurent de, dit le Magnifique [1](#), [2](#)
Médicis, Marie de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)
Mégret, Bruno [1](#)
Méhaignerie, Pierre [1](#), [2](#)
Méhémet-Ali [1](#)

Méhul, Étienne Nicolas [1](#)
Melanchthon, Philippe [1](#)
Melas, Michael von [1](#)
Mélenchon, Jean-Luc [1](#), [2](#)
Méline, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)
Melo, Francisco de [1](#)
Melun, Armand de [1](#)
Melun, Guillaume de [1](#)
Mendès France, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#),
[14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#)
Menthon, François de [1](#), [2](#)
Merah, Mohammed [1](#)
Méranie, Agnès de [1](#), [2](#), [3](#)
Mercier, Auguste (général) [1](#)
Mercier, Ernest [1](#)
Mercoeur, Philippe Emmanuel, duc de [1](#)
Mérimée, Prosper [1](#), [2](#)
Merkel, Angela [1](#), [2](#)
Merleau-Ponty, Maurice [1](#)
Merlin de Thionville, Antoine [1](#)
Mermaz, Louis [1](#)
Mermoz, Jean [1](#)
Mérovée [1](#)
Merrick, Jeffrey [1](#)
Mesli, Ahmed, dit Messali Hadj [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Messiaen, Olivier [1](#)
Messmer, Pierre [1](#), [2](#), [3](#)
Metternich, Klemens Wenzel von [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Meung, Jean de [1](#)
Meyerbeer, Giacomo [1](#)
Mézières, Philippe de [1](#), [2](#)

Michel-Ange, Michelangelo di Lodovico Buonarroti, dit [1](#), [2](#)

Michelet, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#)

Michel, Louise [1](#), [2](#), [3](#)

Michel, Pierre-Constant (général) [1](#)

Michon, Charles [1](#)

Mignard, Pierre [1](#)

Mignet, François-Auguste [1](#)

Millerand, Alexandre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Millon, Charles [1](#)

Milon (légal) [1](#)

Milošević, Slobodan [1](#)

Milza, Pierre [1](#), [2](#)

Minc, Alain [1](#), [2](#)

Miollis, Sextius Alexandre François, comte de [1](#)

Mirabeau, Honoré Gabriel Riqueti, comte de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Mirabeau-Tonneau, André Boniface Louis Riqueti, vicomte de Mirabeau, dit [1](#)

Mirbeau, Octave [1](#)

Miromesnil, Armand Thomas Hue de [1](#)

Mistinguett, Jeanne Florentine Bourgeois, dite [1](#)

Mitterrand, François [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#), [44](#), [45](#), [46](#), [47](#), [48](#), [49](#), [50](#), [51](#), [52](#)

Mlle George, Marguerite Joséphine Weimer, dite [1](#)

Moch, Jules [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Modigliani, Amedeo [1](#)

Mohamed V (sultan) [1](#), [2](#), [3](#)

Molay, Jacques de [1](#), [2](#), [3](#)

Molé, Louis Mathieu, comte [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Molière, Jean-Baptiste Poquelin, dit [1](#), [2](#)

Mollet, Guy [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)

Moltke, Helmuth von [1](#), [2](#), [3](#)

Mommsen, Theodor [1](#)

Moncey, Bon Adrien Jeannot de [1](#)

Monet, Claude [1](#), [2](#)

Monge, Gaspard [1](#)

Mongibeaux, Paul [1](#)

Monk ou Monck, George, 1^{er} duc d'Albemarle [1](#)

Monnerot, Guy et Janine [1](#)

Monnerville, Gaston [1](#)

Monnet, Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Monroe, James [1](#)

Monsabert (ou Montsabert), Anne Louis Marie François
Goislard, comte de Richebourg et de [1](#)

Montaigne, Michel de [1](#)

Montaigu, Jean de [1](#)

Montalembert, Charles de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Montebourg, Arnaud [1](#)

Montespan, Françoise Athénaïs de Rochechouart de
Mortemart, marquise de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Montesquieu, Charles de Secondat, baron de La Brède et de [1](#),
[2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Montesquiou-Fezensac, Anne Pierre, marquis de (général) [1](#)

Montfort, Amaury IV de [1](#)

Montfort, Jean IV de [1](#)

Montfort, Simon IV de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Montherlant, Henry de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Montigni, Galon de [1](#)

Montlosier, François Dominique de Reynaud, comte de [1](#), [2](#)

Montmorency, Anne de [1](#), [2](#)

Montmorency, Bouchard IV de [1](#)

Montmorency-Bouteville, François, comte de [1](#)

Montmorency, Charlotte de [1](#)

Montmorency, Henri II, duc de [1](#), [2](#)

Montmorency-Luxembourg, duc de [1](#), [2](#)

Montmorency, Mathieu I^{er} de (connétable) [1](#)

Montpensier, Anne Marie Louise d'Orléans, duchesse de, dite la Grande Mademoiselle [1](#), [2](#)

Montpensier, Charles de [1](#)

Montpensier, Gilbert de [1](#)

Morand, Paul [1](#), [2](#), [3](#)

Moreau, Jean Victor Marie [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

More, Ludovic le [1](#)

Morès, Antoine-Amédée-Marie-Vincent Manca-Amat de Vallombrosa, marquis de [1](#)

Moret, Antoine de Bourbon, comte de [1](#)

Morgan, Claude [1](#)

Morin, Hervé [1](#)

Morisot, Berthe [1](#)

Mornet, André [1](#)

Morny, Charles Auguste Louis Joseph, duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Mortier, Édouard (maréchal) [1](#), [2](#)

Moscovici, Pierre [1](#)

Moser, Alfons [1](#), [2](#)

Motteville, Françoise de [1](#)

Moulin, Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Mounier, Jean-Joseph [1](#)

Mounier, Emmanuel [1](#), [2](#)

Mouskes, Philippe [1](#)

Mucha, Alfons [1](#)

Müller, Hermann [1](#)

Mun, Albert de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Muracciole, Françoise [1](#)

Murat, Joachim [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Murray Kendall, Paul [1](#), [2](#)

Muselier, Émile [1](#)

Musset, Alfred de [1](#)

Mussolini, Benito [1](#), [2](#), [3](#)

Namur, Gui de [1](#)

Napoléon I^{er}, né Napoléon Bonaparte [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#), [44](#), [45](#), [46](#), [47](#), [48](#), [49](#), [50](#), [51](#), [52](#), [53](#), [54](#), [55](#), [56](#), [57](#), [58](#), [59](#), [60](#), [61](#), [62](#), [63](#), [64](#), [65](#)

Napoléon II, roi de Rome [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Napoléon III, né Louis Napoléon Bonaparte [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#)

Naquet, Alfred [1](#)

Nassau-Weilbourg, Frédéric-Guillaume de (prince puis duc) [1](#)

Natanson (frères) [1](#)

Navarre, Bérengère de [1](#)

Navarre, Charles II de, dit le Mauvais [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Navarre, Henri (général) [1](#), [2](#)

Navarre, Marguerite de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Navarre, Sanche VI de, dit le Sage [1](#)

Nay, Catherine [1](#)

Necker, Jacques (banquier) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#)

Nelson, Horatio [1](#), [2](#), [3](#)

Nerval, Gérard de [1](#)

Nesle, Simon de [1](#)

Neustrie, Eudes de (roi des Francs) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Neustrie, Robert le Fort, marquis de [1](#), [2](#), [3](#)

Nevers, Louis I^{er} de (comte de Flandre) [1](#)

Ney, Michel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Nicolas I^{er} de Russie [1](#), [2](#)

Nicolas II de Russie [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Nicoud, Gérard [1](#)

Nimier, Roger [1](#)

Nivelle, Robert Georges (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Nixon, Richard [1](#)

Noailles, Just de [1](#)

Noailles, Louis Antoine de (cardinal) [1](#)

Nodier, Charles [1](#), [2](#)

Nogaret, Guillaume de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Nogent, Guibert de [1](#)

Noguès, Charles [1](#)

Nollet, Jean Antoine (abbé) [1](#)

Nolte, Ernst [1](#)

Nora, Pierre [1](#), [2](#)

Nora, Simon [1](#)

Norodom I^{er}, roi du Cambodge [1](#)

Nungesser, Charles [1](#)

Oberg, Carl [1](#)

Odilon (abbé) [1](#)

Odon (abbé) [1](#)

Offenbach, Jacques [1](#)

Ollivier, Émile [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Olry, René [1](#)

Onfroï [1](#)

Orange, Guillaume III d' (roi d'Angleterre) [1](#)

Orbay, François II d' [1](#), [2](#)

Oresme, Nicolas [1](#)

Orgemont, Pierre d' [1](#)

Oriol, Philippe 1

Orléans, Adélaïde d', dite Madame Adélaïde 1

Orléans, Charles d' (comte d'Angoulême) 1

Orléans, Charles I^{er} d' 1, 2, 3, 4

Orléans, Ferdinand-Philippe d' (prince royal de France) 1

Orléans, Gaston d' 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Orléans, Henri d' (duc d'Aumale) 1, 2

Orléans, Henri II d' (duc de Longueville) 1

Orléans, Jean d' ou comte de Dunois, dit le Bâtard d'Orléans
1, 2, 3, 4

Orléans, Jean III d' (duc de Guise) 1

Orléans, Louis Charles Philippe Raphaël d' (duc de Nemours)
1

Orléans, Louise d' 1

Orléans, Louis I^{er} d' (frère de Charles VI) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Orléans, Louis-Philippe Joseph, duc d', dit Philippe Égalité 1,
2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Orléans, Louis-Philippe I^{er} d' 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11,
12, 13, 14, 15, 16, 17

Orléans, Philippe d', dit le Régent 1, 2, 3, 4, 5, 6

Orléans, Philippe VII d' 1, 2

Ornano, Michel d' 1, 2

Orsini, Felice 1, 2

Orvilliers, Louis Guillouet, comte d' 1

Ory, Pascal 1

Ott, Carlos 1

Otton I^{er} (empereur) 1, 2

Otton II (empereur) 1, 2, 3

Otton III (empereur) 1

Otton IV de Bourgogne 1

Oudinot, Nicolas Charles (général) 1, 2

Oussekiné, Malik 1

Overney, Pierre [1](#)

Ozanam, Frédéric [1](#)

Ozouf, Jacques [1](#)

Ozouf, Mona [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Pache, Jean Nicolas [1](#)

Painlevé, Paul [1](#), [2](#), [3](#)

Pairaud, Hugues de [1](#)

Palatine, Charlotte-Élisabeth de Bavière, dite princesse [1](#), [2](#)

Palewski, Gaston [1](#)

Palmerston, Henry Temple, 3^e vicomte, dit lord [1](#)

Panat, Antoine-Léopold, chevalier de [1](#)

Pandraud, Robert [1](#)

Paoli, Pascal [1](#)

Paolo Emilio [1](#)

Papen, Franz von [1](#)

Parodi, Alexandre [1](#)

Pascal II (pape) [1](#), [2](#)

Pascal, Blaise [1](#)

Pasqua, Charles [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Pasquier, Étienne [1](#)

Pastoret, Pierre, comte puis marquis de [1](#)

Patton, George (général) [1](#)

Paty de Clam, Armand du (colonel) [1](#)

Paul-Boncour, Joseph [1](#)

Paulet, Charles [1](#)

Paul IV (pape) [1](#)

Pauwels, Louis [1](#)

Pavlovna, Anna, grande-duchesse [1](#)

Paxton, Robert O. [1](#)

Péan, Pierre [1](#), [2](#)

Péguy, Charles [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)

Pelletan, Eugène [1](#)

Pellieux, Georges-Gabriel de (général) [1](#)

Pépin II (roi d'Aquitaine) [1](#)

Pépin le Bref [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Percier, Charles (architecte) [1](#)

Pereira, Jacob [1](#)

Pereire (famille) [1](#)

Perez, Joseph [1](#)

Perier, Casimir [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Perier (famille) [1](#)

Pernoud, Régine [1](#)

Perrault, Dominique [1](#)

Pershing, John (général) [1](#)

Persigny, Victor de [1](#), [2](#)

Pesquidoux, Joseph de [1](#)

Pétain, Philippe (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#), [38](#), [39](#), [40](#), [41](#), [42](#), [43](#)

Pétion de Villeneuve, Jérôme (avocat) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Petit-Dutaillis, Charles [1](#)

Petit, Guillaume [1](#)

Petit-Thouars, Aristide Aubert du [1](#)

Peyrefitte, Alain [1](#), [2](#), [3](#)

Peyrouton, Marcel [1](#)

Pflimlin, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Philippe, Gérard [1](#)

Philipon, Charles [1](#), [2](#)

Philippe I^{er} [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Philippe V le Long [1](#), [2](#), [3](#)

Philippe VI [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Philippe II, dit Philippe Auguste [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#),

11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36

Philippe II d'Espagne 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14

Philippe II de Bourgogne, le Hardi 1, 2, 3, 4, 5, 6

Philippe III d'Espagne 1, 2

Philippe III de Bourgogne, le Bon 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Philippe III le Hardi (fils de Louis IX) 1, 2, 3, 4

Philippe IV d'Espagne 1, 2

Philippe V d'Espagne 1, 2, 3

Philippe d'Alsace (comte de Flandre) 1, 2

Philippe de Bourgogne, comte de Nevers (fils de Philippe II le Hardi) 1

Philippe, Édouard 1

Philippe Emmanuel (duc de Mercœur) 1

Philippe le Bel 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23

Philippe le Hurepel (comte de Boulogne) 1

Philippe Néri (saint) 1

Piaf, Édith Giovanna Gassion, dite 1

Picabia, Francis 1

Picasso, Pablo 1, 2, 3

Pichegru, Charles 1, 2, 3, 4, 5, 6

Picquart, Georges 1, 2

Piéronne la Bretonne 1

Pierre III d'Aragon, dit le Grand 1

Pierre II le Catholique d'Aragon 1

Pierre l'Ermite 1

Pierre Tristan 1

Pie IX (pape) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

Pie VII (pape) 1, 2, 3

Pie VI (pape) 1, 2, 3, 4

Pie V (pape) [1](#)

Pie XII (pape) [1](#)

Pie XI (pape) [1](#), [2](#)

Pie X (pape) [1](#), [2](#)

Pinay, Antoine [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Pinguet, Alphonse (maçon) [1](#)

Piou, Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Pissarro, Camille [1](#)

Pitou, Louis Ange [1](#)

Pitt, William, dit le Jeune [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Pivert, Marceau [1](#)

Pizan, Christine de [1](#), [2](#)

Pizarro, Francisco [1](#)

Plaisians, Guillaume de [1](#)

Planchat, Henri (prêtre) [1](#)

Plantagenêt, Geoffroy [1](#), [2](#), [3](#)

Plantagenêt, Henri II [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#)

Plantagenêt, Henri III [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Plantagenêt, Henri le Jeune (fils d'Henri II) [1](#), [2](#)

Plantagenêt, Richard II [1](#)

Plélo, Louis Robert Hippolyte de Bréhan, comte de [1](#)

Pleven, René [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Plutarque [1](#)

Pognon, Edmond [1](#)

Poher, Alain [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Poincaré, Henri [1](#)

Poincaré, Raymond [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#)

Poitiers, Alphonse de [1](#), [2](#)

Poitiers, Diane de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Poitiers, Raymond de (fils de Guillaume IX) [1](#)

Polastron, Louise de [1](#)

Poliakoff, Serge [1](#)

Polignac, Yolande Martine Gabrielle de Polastron, duchesse de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Poltrot de Méré, Jean [1](#)

Pompadour, Jeanne Antoinette Poisson, marquise de [1](#), [2](#), [3](#)

Pompidou, Georges [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#), [37](#)

Pomponne, Simon Arnould de [1](#), [2](#)

Ponce Pilate [1](#)

Poncher, Étienne [1](#)

Poniatowski, Michel [1](#), [2](#), [3](#)

Pontchartrain, Louis Phélypeaux, comte de [1](#)

Pontchartrain, Jérôme Phélypeaux, comte de (fils du précédent) [1](#)

Portugal, Ferrand de, (comte de Flandre) [1](#), [2](#)

Potier de Blancmesnil, Nicolas [1](#)

Pot, Philippe [1](#)

Poujade, Pierre [1](#)

Poutrincourt, Jean de [1](#)

Powell, Colin [1](#)

Praslin, Renaud César Louis de Choiseul, 2^e duc de [1](#)

Prélot, Marcel [1](#)

Prévost-Paradol, Lucien-Anatole [1](#)

Price, Munro [1](#), [2](#)

Prie, Jeanne-Agnès Berthelot de Pléneuf, marquise de [1](#)

Primatice, Francesco Primaticcio, dit en français le [1](#), [2](#)

Prince Noir [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

○ Voir Édouard

Princip, Gavriilo [1](#)

Proly, Pierre-Jean Berthold de [1](#)

Prost, Antoine [1](#)

Proudhon, Pierre Joseph [1](#), [2](#), [3](#)

Proust, Marcel [1](#), [2](#), [3](#)

Provence, Guérin II de [1](#)

Provence, Marguerite de [1](#), [2](#)

Psichari, Ernest [1](#)

Pucheu, Pierre [1](#), [2](#)

Puisset, Hugues du (vicomte de Chartres) [1](#)

Pyat, Félix [1](#)

Quesnay, François [1](#)

Quesnel, Pasquier [1](#)

Queuille, Henri [1](#), [2](#), [3](#)

Quierzy, Gérard de [1](#)

Quilès, Paul [1](#), [2](#)

Quinet, Edgar [1](#), [2](#)

Rabaut Saint-Étienne, Jean-Paul [1](#), [2](#)

Rabelais, François [1](#)

Racine, Jean [1](#), [2](#)

Raffarin, Jean-Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Raimond, Jean-Bernard [1](#)

Raimu, Jules Muraire, dit [1](#)

Rainulf Drengot [1](#)

Rais, Gilles de [1](#)

Rakovski, Christian [1](#)

Ralite, Jack [1](#)

Ramadier, Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Rambures (capitaine) [1](#)

Ramel, Jean-Pierre (maréchal de camp) [1](#)

Ranavalona II de Madagascar [1](#)

Ranavalona III de Madagascar [1](#), [2](#)

Ranc, Arthur [1](#)

Raoul de Bourgogne (duc puis roi des Francs) [1](#)

Raoul Glaber [1](#), [2](#)

Raphaël, Raffaello Sanzio, dit [1](#), [2](#), [3](#)

Raspail, François Vincent [1](#), [2](#)

Rathenau, Walter [1](#)

Ravachol, François Claudius Koenigstein, dit [1](#)

Ravaillac, François [1](#), [2](#)

Ravel, Maurice [1](#)

Ravennes, Georges de [1](#)

Raymond-Béranger IV (comte de Provence) [1](#)

Raymond V (comte de Toulouse, duc de Narbonne) [1](#)

Raymond VI (comte de Toulouse) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Raynal, Guillaume-Thomas (abbé) [1](#)

Reagan, Ronald [1](#), [2](#), [3](#)

Real del Sarte, Maxime [1](#)

Rebatet, Lucien [1](#), [2](#), [3](#)

Régnier, Claude [1](#)

Reims, Artaud de (archevêque) [1](#)

Reims, Hincmar de [1](#), [2](#), [3](#)

Reinach, Jacques de [1](#)

Reinach, Joseph [1](#)

Rémond, René [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Rémusat, Charles de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Rémusat, Claire Élisabeth Gravier de Vergennes, comtesse de [1](#)

Renan, Ernest [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Renard, Jules [1](#)

René d'Aragon [1](#)

Renoir, Jean [1](#)

Renouvin, Bertrand [1](#)

Renouvin, Jacques [1](#)

Renouvin, Pierre [1](#)

Retz, Jean-François Paul de Gondi, cardinal de [1](#), [2](#), [3](#)

Reubell, Jean-François [1](#), [2](#)

Réveillon, Jean-Baptiste [1](#)

Rey, Marie-Pierre [1](#)

Reynaud, Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#)

Ribot, Alexandre [1](#), [2](#)

Richard Cœur de Lion [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#)

Richard, Jean [1](#)

Richard le Poitevin [1](#)

Richelieu, Alphonse Louis Du Plessis de, dit le Cardinal de Lyon [1](#)

Richelieu, Armand Emmanuel Du Plessis de, Chinon, duc de Fronsac, puis duc de [1](#), [2](#)

Richelieu, Armand Jean Du Plessis, cardinal de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#), [34](#), [35](#), [36](#)

Richelieu, François IV Du Plessis, sire de [1](#)

Richemont, Arthur de [1](#), [2](#), [3](#)

Richer (moine) [1](#)

Richet, Denis [1](#)

Riefenstahl, Leni [1](#)

Rigaud, Hyacinthe [1](#)

Rigault, Raoul [1](#)

Rigout, Marcel [1](#)

Rioux, Jean-Pierre [1](#), [2](#)

Riquet, Pierre Paul de [1](#)

Rivarol, Antoine Rivarol, dit le comte de [1](#)

Rives-Henrÿs, André [1](#)

Robbe-Grillet, Alain [1](#)

Robert de France (fils de Saint Louis) [1](#)

Robert (duc des Francs puis Robert I^{er}) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Robert II, duc de Bourgogne [1](#)

Robert II le Pieux [1](#), [2](#)

Robespierre, Maximilien de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#)

Rocard, Michel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Rochambeau, Jean-Baptiste de Vimeur, comte de (maréchal de France) [1](#), [2](#), [3](#)

Rochechouart de Mortemart, Anne de (duchesse d'Uzès) [1](#)

Rochefort, Henri [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Rochet, Waldeck [1](#), [2](#)

Rodin, Auguste [1](#), [2](#)

Rodolphe II (empereur) [1](#)

Røederer, Pierre Louis [1](#)

Roger Bernard III (comte de Foix) [1](#)

Roget, Gauderique (général) [1](#)

Rohan-Gié, Claude de [1](#)

Rohan, Henri, duc de, prince de Léon [1](#)

Rohan, Louis, chevalier de [1](#)

Rohan, Louis René Édouard, prince de (cardinal) [1](#)

Roland de La Platière, Jean Marie [1](#)

Roland, Jeanne-Marie ou Manon Philipon, dite Mme [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Roland, Pauline [1](#)

Rolland, Romain [1](#)

Rol-Tanguy, Henri [1](#)

Romain IV Diogène (empereur) [1](#)

Romano Frangipani (cardinal de Saint-Ange) [1](#), [2](#)

Romée, Isabelle [1](#)

Romier, Lucien [1](#)

Rommel, Erwin (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Ronarc'h, Pierre Alexis [1](#)

Ronsard, Pierre de [1](#), [2](#)
Ronsin, Charles Philippe [1](#), [2](#), [3](#)
Roosevelt, Franklin Delano [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)
Roquejeoffre, Michel (général) [1](#)
Rosanvallon, Pierre [1](#), [2](#)
Rosmadec des Chapelles, comte de [1](#)
Rossel, Auguste Louis de [1](#)
Rosselli (frères) [1](#)
Rossel, Louis [1](#)
Rossignol, Jean Antoine [1](#), [2](#)
Rossi, Tino [1](#), [2](#)
Rostopchine, Fédor [1](#)
Roth, François [1](#)
Rothschild (famille) [1](#), [2](#)
Rotrou IV (comte du Perche) [1](#)
Roudy, Yvette [1](#)
Rouget de Lisle, Claude Joseph [1](#)
Rouher, Eugène [1](#), [2](#), [3](#)
Rousseau, Jean-Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Roussel, Éric [1](#)
Roussellier, Nicolas [1](#)
Rousso, Henry [1](#), [2](#)
Rouvier, Maurice [1](#), [2](#), [3](#)
Roye, Barthélemy de [1](#)
Royer-Collard, Pierre Paul [1](#)
Royer, Jean [1](#)
Rubens, Pierre Paul [1](#)
Rudé, George [1](#)
Rueff, Jacques [1](#)
Ruggieri, Cosimo [1](#)
Rühl, Philippe Jacques [1](#)

Sablon du Corail, Amable [1](#)

Sade, Donatien Alphonse François, marquis de [1](#)

Sagan, Françoise, née Françoise Quoirez [1](#)

Saige, Guillaume-Joseph [1](#)

Saint-André, maréchal de [1](#), [2](#), [3](#)

Saint-Arnaud, Armand Jacques Achille Leroy de (général) [1](#), [2](#), [3](#)

Saint-Denis, Rigord de (moine) [1](#)

Sainte-Beuve, Charles Augustin [1](#)

Sainte-Claire Deville, Henri [1](#)

Sainteny, Jean [1](#)

Saint-Exupéry, Antoine de [1](#)

Saint-Germain, Claude, comte de [1](#)

Saint-John Perse, Alexis Leger, dit Alexis Saint-Leger Leger, puis [1](#)

Saint-Just, Louis Antoine Léon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Saint-Pathus, Guillaume de [1](#)

Saint Phalle, Marie Agnès, dite Niki de [1](#)

Saintrilles ou Xaintrilles, Jean Poton, seigneur de [1](#)

Saint-Réjant, Pierre Robinault de [1](#)

Saint-Simon, Claude Henri de Rouvroy, comte de [1](#)

Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Saint-Victor, Hugues de [1](#)

Saint-Victor, Jacques de [1](#)

Saint-Vincent, Robert de [1](#)

Saladin [1](#), [2](#), [3](#)

Salan, Raoul (général) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Salazar, António de Oliveira [1](#)

Salengro, Roger [1](#), [2](#)

Sales, François de, saint [1](#)

Saliège, Jules (cardinal) [1](#)

Salisbury, Jean de [1](#)

Salomon [1](#)

Sand, Aurore Dupin, baronne Dudevant, dite George [1](#), [2](#)

Santerre, Antoine Joseph [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Sarcey, Francisque [1](#)

Sarkozy, Nicolas [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#)

Sarrail, Maurice (général) [1](#), [2](#)

Sarraut, Albert [1](#), [2](#), [3](#)

Sarraute, Nathalie, née Natalie Tcherniak [1](#)

Sarraut, Maurice [1](#)

Sarrien, Ferdinand [1](#)

Sartine, Antoine de [1](#), [2](#)

Sartre, Jean-Paul [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#)

Sauckel, Fritz [1](#)

Sauvageot, Jacques [1](#)

Sauval, Henri [1](#)

Sauvy, Alfred [1](#)

Savary, Alain [1](#), [2](#), [3](#)

Savonarole [1](#), [2](#)

Savorgnan de Brazza, Pierre [1](#), [2](#)

Say, Jean-Baptiste [1](#)

Scarron, Paul [1](#)

Schacht, Hjalmar [1](#), [2](#)

Scheer, Reinhard (amiral) [1](#)

Scheurer-Kestner, Auguste [1](#)

Schleicher, Kurt von [1](#)

Schmidt, Helmut [1](#)

Schneider (famille) [1](#)

Schœlcher, Victor [1](#), [2](#)

Schröder, Gerhard [1](#)

Schumann, Maurice [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)

Schuman, Robert [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Schwartzkoppen, Max von [1](#)

Schwarzenberg, Charles Philippe de [1](#), [2](#)

Schwarzenberg, Léon [1](#)

Scorailles de Fontanges, Marie Angélique de [1](#)

Scott, Walter [1](#), [2](#), [3](#)

Secher, Reynald [1](#)

Sédar Senghor, Léopold [1](#)

Seeckt, Hans von (général) [1](#)

Séguin, Philippe [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Séguy, Georges [1](#)

Seignelay, Jean-Baptiste Colbert, marquis de [1](#), [2](#)

Seignobos, Charles [1](#), [2](#), [3](#)

Sembat, Marcel [1](#), [2](#)

Senlis, Guérin, évêque de, dit Frère Guérin [1](#)

Sérigny, Alain de [1](#)

Serre, Hercule, comte de [1](#)

Serres, Olivier de [1](#)

Servan-Schreiber, Jean-Jacques [1](#), [2](#), [3](#)

Servent, Pierre [1](#)

Seurat, Georges [1](#)

Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, dite Mme de [1](#), [2](#)

Sévillia, Jean [1](#)

Sforza, Francesco [1](#), [2](#)

Sforza, Ludovic [1](#)

Shakespeare, William [1](#)

Sieburg, Friedrich [1](#)

Siegfried, André [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Sieyès, Emmanuel Joseph (abbé) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Sigismond II Auguste Jagellon de Pologne [1](#)

Silvestre de Sacy, Antoine Isaac [1](#)
Simenon, Georges [1](#)
Simoneau, Jacques Guillaume [1](#)
Simon, Jules [1](#), [2](#)
Simon le Coutelier [1](#)
Simon, Michel [1](#)
Simon, Pierre [1](#)
Sismondi, Jean Charles Léonard Simonde de [1](#)
Sivéry, Gérard [1](#)
Sixte Quint (pape) [1](#), [2](#)
Soboul, Albert [1](#), [2](#)
Soisson, Jean-Pierre [1](#)
Soissons, Saint-Médard de [1](#)
Soliman le Magnifique [1](#), [2](#), [3](#)
Soljenitsyne, Alexandre [1](#), [2](#), [3](#)
Solon [1](#)
Somerville, James Fownes [1](#)
Sonis, Gaston de (général) [1](#)
Sophie Hélène Béatrice de France [1](#)
Sophocle [1](#)
Sorbon, Robert de [1](#)
Sorel, Agnès [1](#), [2](#), [3](#)
Sorel, Louis (abbé) [1](#)
Sötern, Philipp Christoph von [1](#)
Soubise, Benjamin de [1](#)
Soubise, Charles de Rohan-Soubise, prince de [1](#)
Soulavie, Jean-Louis (abbé) [1](#)
Soult, Nicolas Jean de Dieu [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Soupault, Philippe [1](#)
Sourches, Louis François du Bouchet, marquis de [1](#)
Soury, Jules [1](#)

Soustelle, Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Soutine, Chaïm [1](#)

Souvorov, Alexandre Vassilievitch [1](#)

Spinasse, Charles [1](#)

Spuller, Eugène [1](#)

Staël, Germaine de, née Necker [1](#), [2](#), [3](#)

Staël, Nicolas de [1](#)

Staline, Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Stavisky, Serge Alexandre [1](#)

Steeg, Jules [1](#)

Steinheil, Marguerite [1](#)

Stendhal, Henri Bayle, dit [1](#), [2](#), [3](#)

Sternhell, Zeev [1](#)

Stiglitz, Joseph E. [1](#)

Stofflet, Jean Nicolas [1](#)

Stora, Benjamin [1](#)

Strauss, Johann [1](#)

Strauss-Kahn, Dominique [1](#), [2](#)

Stresemann, Gustav [1](#), [2](#), [3](#)

Strozzi, Pierre [1](#)

Stuart, John (comte de Buchan) [1](#)

Stuart, Marie [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Sue, Eugène [1](#)

Suffren de Saint-Tropez, Pierre André de, dit le bailli de Suffren [1](#)

Suger (abbé) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Sully, Maximilien de Béthune, duc de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#)

Surienne, François de, dit l'Aragonais [1](#)

Tackett, Timothy [1](#)

Taguieff, Pierre-André [1](#)

Tailhade, Laurent [1](#)

Taillefer, Isabelle [1](#), [2](#)

Taine, Hippolyte [1](#), [2](#), [3](#)

Taittinger, Pierre [1](#), [2](#)

Talbot, John [1](#), [2](#)

Talleyrand, Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#)

Tallien, Jean-Lambert [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Talma, François-Joseph [1](#)

Talmon, Jacob Leib [1](#)

Tarde, Alfred de [1](#)

Tardieu, André [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Tati, Jacques, né Jacques Tatischeff [1](#)

Taubira, Christiane [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Teitgen, Pierre Henri [1](#)

Tenque, Gérard (moine) [1](#)

Tercier, Jean-Pierre [1](#)

Ternaux, Louis Mortimer [1](#)

Terray, Joseph Marie (abbé) [1](#), [2](#)

Terrevermeille, Jean de [1](#)

Tessé, René de Froulay, comte de [1](#)

Teste, Jean-Baptiste [1](#), [2](#)

Teyssier, Arnaud [1](#)

Thatcher, Margaret [1](#), [2](#)

Theis, Laurent [1](#), [2](#), [3](#)

Théot, Catherine [1](#)

Théroigne de Méricourt, Anne Josèphe Terwagne, dite [1](#)

Théry, Julien [1](#)

Thibaudet, Albert [1](#), [2](#), [3](#)

Thibaud IV (comte de Champagne) [1](#), [2](#)

Thibon, Gustave [1](#)

Thierry, Augustin [1](#)

Thierry d'Argenlieu, Georges [1](#), [2](#), [3](#)

Thiers, Adolphe [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#), [15](#), [16](#), [17](#), [18](#), [19](#), [20](#), [21](#), [22](#), [23](#), [24](#), [25](#), [26](#), [27](#), [28](#), [29](#), [30](#), [31](#), [32](#), [33](#)

Thomas, Albert [1](#)

Thomas, Marcel [1](#)

Thoreau, David Henry, dit Henry David [1](#)

Thorez, Maurice [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#), [13](#), [14](#)

Thouars, Alix de [1](#)

Thou, Nicolas de [1](#)

Thucydide [1](#)

Thureau-Dangin, Paul [1](#)

Tillion, Germaine [1](#)

Tillon, Charles [1](#)

Tirpitz, Alfred von (amiral) [1](#)

Titien, Tiziano Vecellio, en français dit [1](#), [2](#), [3](#)

Titus [1](#)

Tixier, Adrien [1](#), [2](#)

Tixier-Vignancour, Jean-Louis [1](#)

Tjibaou, Jean-Marie [1](#)

Tocqueville, Alexis de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Tolain, Henri [1](#), [2](#)

Tombs, Robert [1](#)

Torquemada [1](#)

Toubon, Jacques [1](#)

Toulouse, Jeanne de [1](#), [2](#)

Toulouse-Lautrec, Henri de [1](#)

Toulouse, Louis Alexandre de Bourbon, comte de [1](#)

Touré, Samory [1](#)

Touré, Sékou [1](#)

Tournoux, Jean-Raymond [1](#)

Tours, Grégoire de [1](#), [2](#)

Tourville, Anne Hilarion de Costentin, comte de [1](#)

Toussaint Louverture (général) [1](#)

Toussenel, Alphonse [1](#)

Trencavel, Raimond-Roger (vicomte de Béziers) [1](#)

Trenet, Charles [1](#)

Trichet, Jean-Claude [1](#)

Tristan, Flora [1](#)

Trochu, Louis (général) [1](#), [2](#)

Trotski, Léon, Lev Davidovitch Bronstein, dit [1](#)

Truman, Harry [1](#)

Tudert, Jean [1](#)

Tulard, Jean [1](#), [2](#)

Turenne, Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Turgot, Anne Robert Jacques [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Turreau, Louis Marie (général) [1](#)

Tzara, Tristan [1](#)

Urbain II (pape) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Urbain VI (pape) [1](#)

Urfé, Pierre d' [1](#)

Uzès, duc d' [1](#)

Vacher de Lapouge, Georges [1](#)

Vadier, Marc Guillaume [1](#), [2](#)

Vadim, Roger [1](#)

Vaillant, Auguste [1](#)

Vaillant, Édouard [1](#), [2](#), [3](#)

Valdès, Pierre [1](#)

Valdo, Pierre [1](#)

Valéry, Paul [1](#), [2](#)
Vallat, Xavier [1](#), [2](#)
Vallès, Jules [1](#), [2](#)
Vallière, Jean [1](#)
Vallotton, Félix [1](#)
Valls, Manuel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Valois, Georges [1](#), [2](#)
Van Dongen, Kees [1](#)
Van Gogh, Vincent [1](#)
Van Kley, Dale K. [1](#)
Van Robais (famille) [1](#)
Varlet, Jean-François [1](#), [2](#)
Varlin, Eugène [1](#)
Vartan, Sylvie [1](#)
Vauban, Sébastien Le Prestre, marquis de [1](#), [2](#), [3](#)
Vaudémont, Louise de [1](#)
Vaugeois, Henri [1](#)
Védrine, Hubert [1](#), [2](#)
Veil, Simone [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)
Vendôme, Alexandre de [1](#)
Vendôme, César de [1](#), [2](#)
Vendôme, Louis Joseph de Bourbon, grand-duc de, dit aussi duc de Penthièvre [1](#)
Vendôme, Mathieu de [1](#)
Vercel, Roger [1](#)
Vercingétorix [1](#), [2](#)
Vercors, Jean, né Jean Bruller [1](#), [2](#)
Vergennes, Charles Gravier, comte de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
Vergez-Chaignon, Bénédicte [1](#)
Vergniaud, Pierre Victurnien [1](#), [2](#)
Ver-Huell, Charles Henri [1](#)

Vermandois, Hugues de [1](#)

Verneuil, Henri de Bourbon, duc de [1](#)

Véronèse, Paolo Caliari, dit [1](#)

Verrazzano, Giovanni da [1](#)

Vesc, Étienne de [1](#)

Vespucci, Amerigo [1](#)

Veuillot, Louis [1](#), [2](#), [3](#)

Vian, Boris [1](#), [2](#), [3](#)

Vianney, Jean-Marie (saint) [1](#)

Viansson-Ponté, Pierre [1](#)

Victor-Amédée II, duc de Savoie [1](#), [2](#)

Victor-Amédée III, roi de Sardaigne [1](#)

Victor-Emmanuel II d'Italie [1](#), [2](#)

Victoria, reine [1](#)

Vidal de La Blache, Paul [1](#)

Vigny, Alfred de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Vilar, Jean [1](#)

Vildé, Boris [1](#)

Villain, Raoul [1](#)

Villars, Claude Louis Hector de (maréchal) [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Villèle, Joseph de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Villemain, Abel-François [1](#)

Villeneuve-Bargemon, Alban de [1](#)

Villepin, Dominique de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Villermé, Louis René [1](#), [2](#)

Villeroi, François de Neufville, duc de (maréchal) [1](#), [2](#)

Villeroi, Nicolas de Neufville, duc de [1](#)

Villette, Geoffroy de [1](#)

Villiers, Philippe de [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Villon, François [1](#)

Vincent de Paul (saint) [1](#)

Vinci, Léonard de [1](#), [2](#), [3](#)

Vintimille, Pauline, comtesse de [1](#)

Viollet-le-Duc, Eugène [1](#)

Viollette, Maurice [1](#)

Virgile [1](#)

Virieu, François-Henri de [1](#)

Visconti, Valentine [1](#)

Viviani, René [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#), [12](#)

Vivonne, Louis Victor de Rochechouart, duc de Mortemart et de [1](#)

Vlaminck, Maurice de [1](#)

Volney, Constantin François de Chassebœuf, comte de [1](#)

Voltaire, François Marie Arouet, dit [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Vô Nguyễn Giap [1](#), [2](#), [3](#)

Vouet, Simon [1](#)

Voynet, Dominique [1](#), [2](#)

Waddington, William [1](#)

Wagner, Richard [1](#)

Waldeck-Rousseau, Pierre [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Walesa, Lech [1](#)

Walewska, Marie [1](#), [2](#)

Wallenstein, Albrecht von [1](#)

Wallon, Henri [1](#)

Wapp, Walter (chanoine) [1](#)

Waresquiel, Emmanuel de [1](#), [2](#)

Washington, George [1](#), [2](#)

Watteau, Antoine [1](#)

Weber, Eugen [1](#)

Weil, Simone [1](#)

Weiss, Louise [1](#)

Wellington, Arthur Wellesley, 1^{er} duc de [1](#)

Wendel (famille) [1](#), [2](#)

Werner, Anton von [1](#)

Werth, Jean de [1](#)

Westermann, François Joseph [1](#), [2](#)

Weygand, Maxime [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#), [9](#), [10](#), [11](#)

Wilson, Daniel [1](#)

Wilson, Woodrow [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Winock, Michel [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)

Winterhalter, Franz Xaver [1](#)

Woerth, Éric [1](#), [2](#)

Woltmann, Ludwig [1](#)

Wresinski, Joseph [1](#)

Wurmser, Dagobert Sigmund von [1](#)

Wyclif, Jean [1](#)

Xénophon [1](#)

Yolande d'Aragon [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#)

Yon, Jean-Claude [1](#), [2](#)

Young, Owen D. [1](#)

Yvert, Benoît [1](#)

Zay, Jean [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#)

Zeldin, Theodore [1](#), [2](#)

Zeller, André (général) [1](#)

Zengi (atabeg de Mossoul et d'Alep) [1](#)

Zidane, Zinedine [1](#)

Zimmermann, Arthur [1](#)

Zola, Émile [1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#), [6](#), [7](#), [8](#)

Zwingli, Ulrich [1](#)

Remerciements

Toute ma reconnaissance va comme d'habitude à ma femme, Emmanuelle, mon premier soutien moral et ma première lectrice, pour sa patience et son aide particulièrement précieuse dans la mise au point de cet imposant manuscrit. Je tiens à témoigner ma profonde gratitude pour tous ceux qui m'ont apporté leurs avis et conseils judicieux, mes amis Antoine Mulet et Philippe Kahn pour leurs regards critiques et leurs contributions, Jean-Pierre Rioux, inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, avec qui j'ai eu grand plaisir à vivre l'aventure – hélas avortée – de la maison de l'histoire de France, ainsi que Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon, qui ont bien voulu jeter un regard expert sur quelques chapitres de ce livre.

Que soient remerciés également les historiens qui m'ont apporté des éclairages intéressants sur leurs périodes de prédilection, Mme Claude Gauvart, Éric Roussel, Laurent Theis et Jacques-Alain de Sédouy, ambassadeur de France.

Enfin, je rends hommage à l'équipe des éditions Fayard qui s'est mobilisée pour la réussite de ce livre : Sophie de Closets, qui, présidente-directrice générale, a accueilli ce projet avec grand intérêt, mes éditrices Sophie Hogg-Grandjean et Pauline Labey, à qui je dois de pertinentes suggestions (cette dernière ayant en outre réalisé l'index). Que tous trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Conception graphique : Antoine du Payrat
En 4^e de couverture : © Leemage/Opale

Cartographie : Philippe Paraire

© Librairie Arthème Fayard, 2018.

ISBN : 978-2-213-68785-8

Table des matières

Couverture

Page de titre

DU MÊME AUTEUR

Avant-propos

Chapitre premier. La *Francia occidentalis* (841-877)

Chapitre 2. Les premiers Capétiens (877-1108)

Chapitre 3. Un monde en mutation (XI^e-XIII^e siècle)

Chapitre 4. Le réveil de la monarchie capétienne (1108-1180)

Chapitre 5. Philippe Auguste (1180-1223)

Chapitre 6. De Philippe Auguste à Louis VIII
(1223-1226)

Chapitre 7. Le « bon temps de Monseigneur Saint Louis »
(1226-1270)

Chapitre 8. Au-dessus de la féodalité, l'État
(1270-1328)

Chapitre 9. Les premiers Valois (1328-1422)

Chapitre 10. Du royaume perdu au royaume sauvé
(1422-1461)

Chapitre 11. De la raison d'État aux aventures inutiles
(1461-1515)

Chapitre 12. D'un François à l'autre (1515-1560)

Chapitre 13. Guerres de Religion et guerres civiles
(1560-1589)

Chapitre 14. Restaurer l'État (1589-1617)

Chapitre 15. La montée de l'absolutisme (1617-1661)

Chapitre 16. Louis XIV : vers l'État moderne
(1661-1715)

Chapitre 17. Crise du pouvoir royal et société bloquée
(1715-1774)

Chapitre 18. La fin de l'Ancien Régime (1774-1786)

Chapitre 19. La révolution de la souveraineté
(1787-1789)

Chapitre 20. La Révolution s'emballe... (1789-1792)

Chapitre 21. La République une et indivisible
(1793-1798)

Chapitre 22. Bonaparte à la conquête du pouvoir (1798-1804)

Chapitre 23. Le nouvel empereur d'Occident
(1805-1814)

Chapitre 24. La Restauration (1814-1830)

Chapitre 25. La monarchie de Juillet (1830-1848)

Chapitre 26. L'éphémère République (1848-1851)

Chapitre 27. Le Second Empire (1852-1870)

Chapitre 28. De la débâcle à la République incertaine
(1870-1879)

Chapitre 29. La République opportuniste (1879-1885)

Chapitre 30. Mutations, crises et scandales
(1885-1899)

Chapitre 31. La « Belle Époque » (1900-1905)

Chapitre 32. L'avant-guerre (1905-1913)

Chapitre 33. La Grande Guerre (1914-1918)

Chapitre 34. La paix gâchée (1919-1924)

Chapitre 35. Les mutations de l'entre-deux-guerres

(années vingt et trente)

Chapitre 36. La décennie décisive (1924-1935)

Chapitre 37. Le dangereux avant-guerre (1936-1939)

Chapitre 38. La France foudroyée (1939-1940)

Chapitre 39. Le gouvernement de Vichy (1940-1944)

Chapitre 40. Charles de Gaulle et la Résistance
(1940-1945)

Chapitre 41. La Libération (1945-1947)

Chapitre 42. La mal aimée (1947-1958)

Chapitre 43. Le retour du « Commandeur »
(1958-1962)

Chapitre 44. De Gaulle et la France (1962-1968)

Chapitre 45. L'orage (1968-1969)

Chapitre 46. Du gaullisme pompidolien
au libéralisme giscardien

Chapitre 47. L'échec du socialisme à la française
(1981-1986)

Chapitre 48. Alternances et impatiences (1986-1995)

Chapitre 49. De Jacques Chirac à Emmanuel Macron
(1995-2017)

Chapitre 50. Mutations, défis et enjeux d'aujourd'hui
(fin ^{xxe} -début ^{xxi} siècle)

Bibliographie

Cartes

Généalogies

Index des noms de personne

Remerciements

